

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01873228 9



TRANSFERRED

ST. BASIL'S SEMINARY  
TORONTO, CANADA

LIBRARY

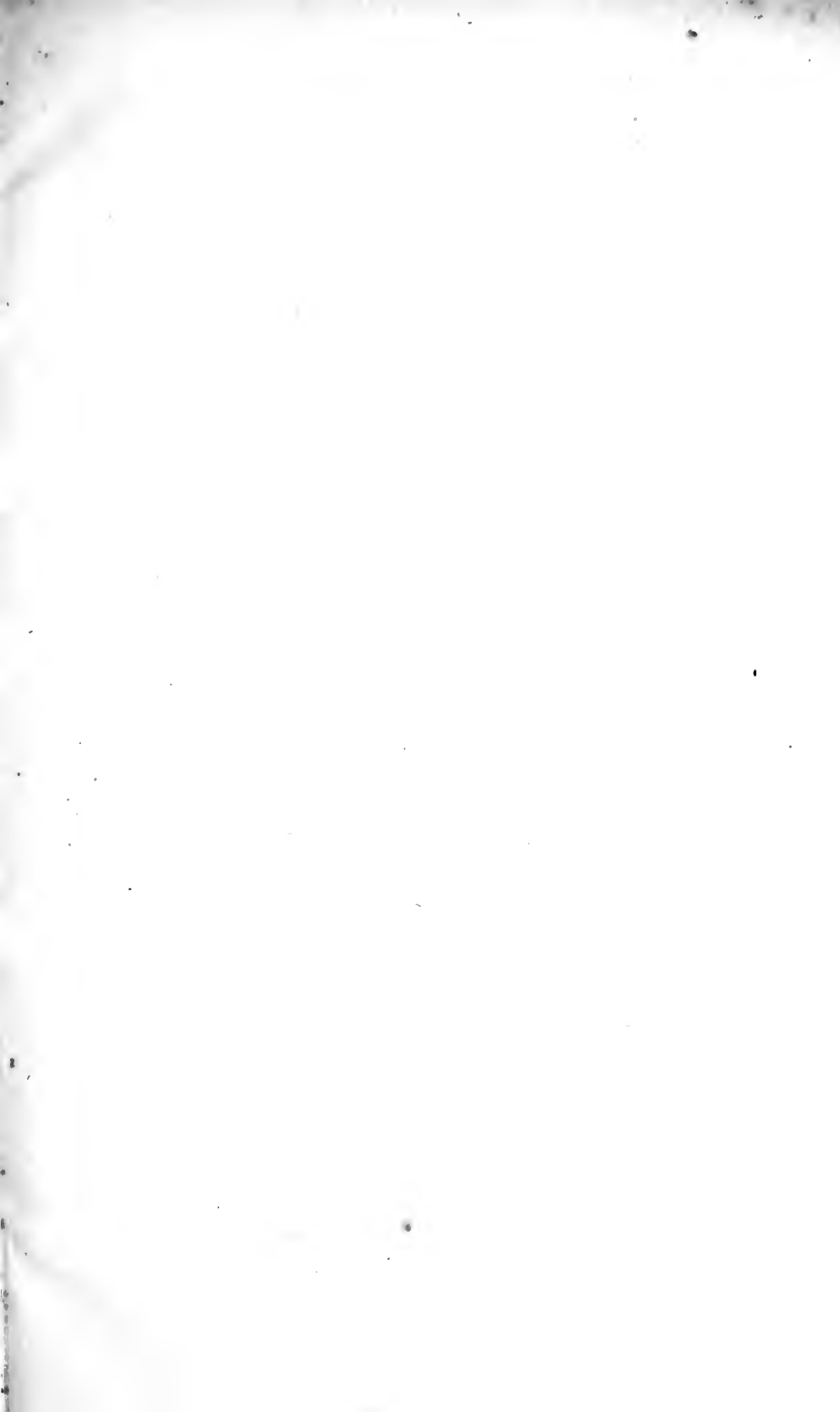
GIFT OF  
Assumption College



TRANS











LA  
**BIBLIOTHÈQUE**

DES  
**PRÉDICATEURS**

PAR  
**LE R. P. VINCENT HOUDRY**

De la Compagnie de Jésus.

NOUVELLE EDITION  
Complètement revue et améliorée dans la disposition des matières

PAR M. L'ABBÉ V. POSTEL

Du Clergé de Paris, Docteur en théologie, Chanoine honoraire,  
Missionnaire apostolique

TOME TROISIÈME

---

**MORALE III**

---

D. E.



**PARIS**  
**ADOLPHE JOSSE, ÉDITEUR**

**31, RUE DE SÈVRES, 31.**

**1867.**



---

# LA BIBLIOTHÈQUE

DES PRÉDICATEURS.

---

SUJETS DE MORALE.

---

C.

---

## CORRECTION FRATERNELLE.

RÉPRÉHENSION, PUNITION, ETC.

---

AVERTISSEMENT.

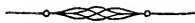
---

*Il y a peu de sujets plus faciles à remplir que celui de la Correction fraternelle, à cause de l'abondance de matières qui se trouvent dans les SS. Pères, dans les livres spirituels, et dans les prédicateurs anciens et modernes. La difficulté est de faire un bon choix. Ce même sujet néanmoins est plus borné que beaucoup d'autres, et il y en a peu de plus simples : car, quoiqu'il engage à parler de la dissimulation et de la tolérance des péchés d'autrui, qui sont opposées à la Répréhension et à la Correction, ces défauts se rapportent si naturellement à ce qu'on doit dire en faveur de ces vertus mêmes qu'ils combattent directement, qu'on ne peut, dans le discours, les séparer d'elles si l'on veut traiter cette matière à fond. Il faut seulement observer trois choses.*

*La première, que comme la correction peut se faire pour toutes sortes de péchés et à toutes sortes de personnes, le prédicateur doit bien prendre garde de s'écarter de son sujet en s'étendant trop sur la grïeveté des péchés et les conséquences qui pourraient naître des vices et des défauts que l'on doit reprendre.*

*La seconde, qu'il faut se garder, de même, de confondre ce qui est seulement de conseil avec ce qui est de précepte sur cette matière : c'est pourquoi, il ne faut pas manquer de marquer les circonstances où l'on est obligé de faire cette correction, quand on la doit faire, à qui et par quelles personnes. Comme il n'y a point de précepte dans l'observation duquel la prudence soit plus nécessaire, il n'y a point aussi de sujet où il en faille davantage pour décider à quoi l'on est précisément obligé.*

*En troisième lieu, comme il n'est pas moins rare et moins difficile de bien recevoir la répréhension que de la faire à propos, il est bon, dans les discours sur la Correction Fraternelle, de mêler l'un avec l'autre ; ou, si on en veut faire des discours séparés, de traiter toujours l'un par rapport à l'autre, en sorte que la connaissance de l'un serve comme de degré à l'autre ; ou du moins de supposer, comme chose non moins arrêtée ni en soi moins sûre, celui des deux sujets dont on n'entreprend pas de parler si expressément.*



## § I.

### Desseins et Plans.

I. — Un des meilleurs desseins qu'on puisse prendre sur ce sujet, et qui se présente d'abord, est de faire voir — 1°. L'obligation de faire la correction fraternelle ; de quelle nature elle est et sur quoi elle est fondée ; — 2°. Quelles sont les personnes que cette obligation regarde ; — 3°. La manière de s'en bien acquitter.

*Première partie.* — Le précepte. — Quoique ce fût assez de savoir que c'est un précepte divin, qui a été positivement intimé dans l'ancienne et dans la nouvelle loi, il est bon néanmoins de s'y prendre encore de plus loin, et de faire voir que ce précepte est de droit naturel, fondé — 1°. sur l'amour que nous devons à DIEU, et sur le zèle pour sa gloire et pour ses intérêts : car en quelle occasion le pouvons-nous mieux marquer qu'en empêchant qu'il ne soit offensé et déshonoré ? Les souverains de la terre ont des officiers qui soutiennent leurs intérêts, et qui punissent les injures et les outrages qu'on leur fait : n'est-il pas juste que le souverain de l'univers ait des serviteurs qui témoignent l'affection qu'ils lui portent, et le zèle qu'ils ont pour son service, en reprenant du moins et en corrigeant ceux qui violent ses lois ? Aussi en a-t-il donné la commission à tous les hommes en général, et à chacun en particulier. — 2°. Que ce précepte est fondé sur la charité envers le prochain, dans laquelle il est renfermé et



dont il fait partie : *Mandavit illis unicuique de proximo suo* (Eecl. xvii). Or, on ne peut exercer cette charité plus utilement pour le prochain qu'en l'empêchant de se perdre, et en le retirant du péché, qui serait peut-être la cause de sa damnation. Ainsi, comme ce serait manquer au précepte de la charité que de ne pas le retirer d'un précipice où il serait tombé, ou de ne pas l'empêcher d'y tomber faute de l'en avertir, ce serait aller contre le même précepte que de ne pas l'empêcher de continuer ses désordres, ou de ne pas l'aider à sortir du malheureux état où il ne reste, et peut-être n'est même tombé, que faute d'un charitable avertissement. — 3°. Que ce précepte, enfin, est fondé sur l'intérêt que chacun doit prendre au bien public : car, si personne ne reprenait ou ne corrigeait les pécheurs et ceux qui oublient leurs devoirs, le péché deviendrait bientôt un scandale et un mal contagieux, qui se répandrait universellement partout : c'est pourquoi il y a des juges, des magistrats, des gens commis pour en arrêter le cours. Mais, parce que cela ne suffirait pas, de là vient encore que, quand le vice s'introduit dans le particulier et avec moins de bruit et vient à notre connaissance, chacun, selon sa position, est établi de DIEU pour le reprendre lui-même, s'il en est besoin, et en général, pour en empêcher les suites et le progrès, autant qu'il lui sera possible, sans témérité et sans inconvenance.

*Deuxième Partie* : — Ceux que ce précepte oblige. — 1°. Il est hors de doute que cette charge est imposée à ceux qui sont obligés de veiller sur la conduite des autres : les magistrats à l'égard des citoyens d'une ville, les pasteurs à l'égard de leur troupeau, les pères et les mères à l'égard de leurs enfants et de leurs familles, les maîtres à l'égard de leurs serviteurs, et généralement tous ceux qui ont quelque autorité sur les autres : et cette charge est comme une obligation attachée à leur caractère, au rang qu'ils occupent, puisqu'ils doivent rendre compte à DIEU de la perte de ceux dont DIEU leur a plus particulièrement confié la garde. — 2°. Peut-être croyez-vous que ce soit là tout, et vous ne faites pas réflexion que ce devoir regarde chacun en particulier, de quelque état et de quelque condition que l'on soit ; et que vous, qui croyez en être le plus légitimement dispensé, y êtes peut-être plus obligé que plusieurs autres. En effet, les magistrats, en cette qualité, n'ont pas droit de punir toutes sortes de péchés, et leur devoir ne s'étend pas jusqu'à toutes les occasions particulières où DIEU est offensé ; les pasteurs ne voient pas ou ne connaissent pas toujours les désordres de tous ceux qui composent leur troupeau, et ne sont pas obligés de s'enquérir si curieusement de ce que chacun fait dans son domestique ; les prédicateurs ne peuvent reprendre et censurer les vices jusque dans l'individu et ils seraient indignes de leur ministère s'ils indiquaient les personnes en particulier. Qui sera donc obligé de reprendre le vice qui n'est pas encore obligé de fuir par la crainte de la justice, le vice d'un homme à qui seul peut-être vous osez parler, le vice qui ne se produit qu'en particulier et dont vous êtes témoin ; de corriger enfin, suivant les rencontres, les

ouvertures, les jours qu'on en a, chaque personne ? Je dis que c'est chacun de vous, pour les péchés que vous voyez commettre devant vos yeux. Et c'est ce que le Sauveur dit expressément dans l'Évangile, pour un des cas plus ordinaires qui s'en présentent ; où, quoique l'on semble vous prendre par votre intérêt, c'est pourtant l'amendement de votre prochain, beaucoup plus que votre satisfaction, qu'on recherche : *Si peccaverit in te frater tuus, vade et corripe illum inter te et ipsum solum* ( Matth. XVIII ). Sur quoi on peut faire une induction des autres occasions où le précepte oblige.

*Troisième Partie* : — La manière dont il faut l'observer. — Comme il pourrait y avoir de l'indiscrétion à faire la correction indifféremment à toutes sortes de personnes, on doit être instruit de la manière dont il la faut faire, des temps qui y sont plus convenables, et des rencontres où il est plus à propos de s'en abstenir, de crainte d'augmenter le mal au lieu de le guérir, ou de se charger du soin onéreux d'une répréhension inutile ; et on ne saurait être trop informé avec quelle prudence il faut procéder dans une affaire si délicate, puisqu'on doit avoir égard à l'âge et au rang, à l'humeur, à la disposition présente, tant des personnes qui font cette correction que de celles qui la reçoivent. C'est pourquoi le prédicateur fera bien d'entrer dans le détail, et de montrer par de courts exemples, comment on doit se comporter — 1°. à l'égard des inférieurs ; — 2°. avec les égaux ; — 3°. avec ceux qui sont au-dessus de nous ; — et conclure par le grand bien qui peut venir de cette correction : *Lucratus eris fratrem tuum*, etc.

On peut proposer le même sujet autrement. — 1°. La correction fraternelle est de précepte, et ce précepte oblige : cela est incontestable. — 2°. Par qui ce précepte doit être observé : il peut y avoir quelques difficultés sur ce point : il faut les éclaircir. — 3°. Quand, en quelles occasions et avec quel ordre, il doit être observé : c'est ce qui a besoin d'une exacte explication.

II. — Après avoir fait voir l'obligation de s'acquitter de ce précepte, on peut prendre pour sujet d'un discours. — 1°. La grandeur et la qualité du péché que l'on commet quand on y manque ; — 2°. Les défauts qu'il faut éviter afin de s'en acquitter comme on doit, et de ne pas rendre cette correction, comme il arrive souvent, nuisible ou inutile. Péchés donc que l'on commet en ne corrigeant pas ; péchés qu'on peut commettre même en corrigeant.

*Premier Point*. Lorsqu'on manque à reprendre son frère dans les occasions où l'on est obligé de le faire : — 1°. On se rend coupable des mêmes péchés que commet celui qu'on manque de reprendre, parce que cela l'entretient dans ses vices et dans ses désordres. — 2°. On pourra pécher même plus grièvement que lui, parce que d'un côté, on coopère par là à sa faute, de l'autre on devient, avec plus de connaissance que lui et moins de prévention causée par la passion, la cause de sa perte et de sa damnation. C'est

pourquoi DIEU dit qu'il en demandera compte : *De manu viri et fratris ejus requiram animam hominis. Et sanguinem ejus de manu tua requiram.* (Gen. IX ; Ezech. XXXIII.) — 3°. On autorise encore le crime à l'égard des autres par cette connivence, et l'on est cause qu'ils le commettent par une funeste imitation.

*Deuxième Point.* Comme on pèche souvent contre la charité en manquant de faire la correction, on pèche souvent aussi et contre la prudence et contre la charité, même en la faisant. Les défauts donc auxquels on doit prendre garde, c'est — 1°. A ne pas faire la correction à contre-temps, quand une personne est en colère ou dans le fort de la passion, parce qu'alors ce qu'on lui dit ne servira qu'à l'irriter d'avantage ; — 2°. A ne la pas faire avec trop d'aigreur, mais avec douceur, comme l'Apôtre l'ordonne : car notre colère et l'aigreur que nous marquons ne manquera pas d'aigrir notre frère ; et, au lieu de le guérir du mal qu'il avait, en voilà un autre que nous lui ferons ; — 3°. A ne pas reprendre publiquement ce qui a été fait en secret.

III. — On peut joindre, dans un corps de discours, tout ce qui regarde cette matière, en prenant pour division ces deux points : 1°. Comment il faut faire la correction ; 2°. Comment il la faut recevoir.

*Premier Point.* Il faut faire la correction avec *prudence et discrétion*, ayant égard à la qualité des personnes, à la faute, aux circonstances dans lesquelles on doit reprendre ; puisque, selon ces différentes circonstances, on doit se comporter de différentes manières.

*Deuxième Point.* Il faut la recevoir : — 1°. Avec humilité, en se reconnaissant pécheur, sans excuser sa faute par orgueil ; — 2°. Avec action de grâces, comme un bienfait, puisque c'en est un grand en effet ; et par là on marque déjà un fond de bonne volonté ; — 3°. Avec un désir effectif d'en profiter et de se corriger qu'on doit achever de former, puisque la correction nous aide et nous en montre l'importance.

IV. — Il y a trois sortes de personnes qui se dispensent de faire la correction, quoique le précepte qui oblige de la faire soit intimé à tout le monde. — 1°. Il y en a qui n'osent la faire, qui appréhendent de se mettre en compromis et que l'on ne tienne pas assez compte de leurs remontrances, ou bien de s'attirer la haine ou la disgrâce de ceux qu'ils devraient avertir. — 2°. Il y en a d'autres qui ne savent pas comment il faut la faire, ni comment ils s'y doivent prendre. — 3°. Il y en a d'autres, enfin, qui ne la font pas parce qu'on l'a déjà d'autres fois mal reçue, et qu'elle n'a profité de rien à la plupart de ceux à qui ils l'ont voulu faire.

Il faut confondre la timidité des premiers dans le premier point.

Il faut apprendre aux seconds, et même aux troisièmes, qui peut-être

s'y sont mal pris, la manière de la faire, par rapport aux personnes différentes qui en ont besoin : et c'est le second point.

Il faut, enfin, pour ôter tout prétexte aux mêmes troisièmes, et, s'il en est besoin, pour leur donner courage et faire qu'ils n'aient plus tant lieu de craindre, plaider leur cause devant les coupables; montrer le grand bien qu'on leur veut faire par une sage correction, et de quoi ils se privent quand ils la rejettent; et en général donner les motifs et expliquer la manière de la bien recevoir. Ce sera le troisième point.

—

V. — 1°. La correction fraternelle est *chrétienne et sainte* quand elle est faite par un principe de charité : aussi est-ce ce seul motif que nous devons avoir en vue, et non pas le désir de satisfaire notre passion. Ne rien faire ni entreprendre en tout ceci, poussé par un esprit d'envie, par chagrin ou par mauvaise humeur, ou par le désir de faire connaître notre autorité; mais chercher le salut de notre frère : *Lucratus eris fratrem tuum*; le tirer de l'égarement où il est, lui inspirer de meilleurs désirs, lui procurer un heureux retour à la grâce, la paix, la joie que donne la vertu, même dès cette vie.

2°. Elle est *salutaire et efficace* quand elle est réglée par la prudence, c'est-à-dire quand on prend son temps, et qu'elle se fait à propos et avec tous les adoucissements qu'il y faut apporter.

3°. Elle est grandement *méritoire* quand on se propose pour fin la gloire de DIEU. On arrête le cours du péché, on fait cesser l'irrévérence et l'impénétrabilité; on sanctifie et on a la satisfaction de faire sanctifier de plus en plus le nom du Seigneur; on procure à ce Roi libéral le plaisir de voir sa maison remplie; on contente en particulier la passion la plus forte qu'ait témoignée l'Homme-DIEU dans le cours de sa vie mortelle.

—

VI. — *La prudence* est absolument nécessaire pour faire avec fruit la correction fraternelle.

1°. Elle est nécessaire pour discerner ce qui est bien d'avec ce qui est mal, le vrai d'avec le faux; ce qu'il faut taire d'avec ce qu'il faut dire; ce qu'il faut reprendre d'avec ce qu'il faut dissimuler.

2°. Elle est nécessaire pour s'examiner soi-même, et voir si l'on n'est point coupable des mêmes défauts qu'on veut reprendre dans les autres, ou de quelque autre qui fasse dire de nous : *Medice, cura te ipsum*.

3°. Elle est nécessaire pour prendre son temps, et apporter les tempéraments qui peuvent adoucir l'amertume de la correction.

—

VII. — Il y en a peu qui fassent cette correction, quoique le précepte de



la faire s'adresse généralement à tout le monde ; et, parmi ceux qui la font, il y en a encore moins qui la fassent avec succès.

1°. Vous qui la négligez, reprenez votre frère quand vous le trouvez en faute : c'est un devoir de charité qui presse.

2°. Vous qui la faites mal, instruisez-vous des moyens propres à la faire réussir, et des précautions qu'il y faut apporter.

Dans le premier point donc, l'obligation ; et dans le second les moyens de s'en acquitter.

—

VIII. — Comment il faut recevoir les Corrections et les Réprimandes qu'on nous fait. — Deux propositions feront le sujet et tout le partage de ce discours :

*La première* : — Le danger auquel on s'expose et le malheur qu'on s'attire en méprisant les salutaires remontrances qu'on nous fait, ou en s'irritant contre ces sortes de corrections.

*La seconde* : — Dans quelle disposition d'esprit et de cœur on doit être pour profiter des corrections qu'on nous fait.

—

IX. — Afin que la correction soit utile, elle doit être faite — 1°. *Avec autorité* : autrement, elle est mal reçue, et on demande à celui qui la fait à quel titre il s'arroge ce droit, ou qui lui donne ce pouvoir et cette hardiesse. Or, cette autorité vient ou de la naissance, comme aux grands ; ou de l'emploi, comme aux juges et aux magistrats ; ou de l'amitié, comme entre les amis.

2°. *Avec prudence* : autrement, elle devient inutile, pour n'être pas faite comme il faut.

3°. *Avec une charité désintéressée*, qui n'a en vue que la gloire de DIEU.

Ce qu'on dit pourtant ici sur l'autorité doit être entendu de la correction plus ouverte : car, pour celle qui se fait plus adroitement, le respect qu'on montre, ou le zèle seul, peut justifier en certaines occasions la liberté qu'on se donne.

—

X. — Le zèle qui nous porte à corriger ou à reprendre le prochain doit avoir trois qualités.

1°. Il doit être soutenu par le bon exemple : autrement, il ne sert qu'à nous attirer le mépris et les railleries de ceux qu'on veut reprendre et corriger.

2°. Il doit être *selon la science*, c'est-à-dire prudent et discret ; autrement, il ne servira qu'à gêner tout.

3°. Il doit avoir de la vigueur et de la fermeté, quand cela est nécessaire.

—

XI. — Nous sommes obligés de faire la correction fraternelle.

- 1°. Par le commandement que DIEU nous en a fait.
- 2°. Pour l'intérêt de DIEU qui le demande.
- 3°. Pour le salut du prochain, qui nous est confié.

XII. — Il faut reprendre votre frère et lui faire la correction.

- 1°. L'amour que vous avez pour DIEU le demande : c'est le premier point.
- 2°. L'amour que vous avez pour votre prochain vous y sollicite : c'est le second.
- 3°. Réglez cette correction et la faites dans toutes les circonstances qu'elle demande. (**Bourdaloue**).

XIII. — Il faut que la correction que nous faisons à notre prochain soit prise sur le modèle de celle que DIEU nous fait.

1°. DIEU nous corrige avec grande tranquillité : *Cum tranquillitate judicas* (Sap. XII); et il faut le faire aussi sans passion.

2°. Il le fait avec révérence : *Cum magnâ reverentiâ disponis nos* (Ibidem). La révérence est une crainte mêlée d'amour : prenons soin d'avertir nos frères, et par là montrons-leur notre charité; craignons de le faire d'un air et d'un ton ou avec des contre-temps par où nous puissions leur déplaire. Ce mélange d'amour et de crainte envers nos semblables nous convient beaucoup mieux qu'à DIEU à l'égard de ses créatures.

3°. Quand il est obligé de nous corriger plus durement en apparence, c'est toujours avec un fond de bonté et de miséricorde : *Das locum, in peccatis, pœnitentiæ... Ut, cum de nobis judicatur, speremus misericordiam tuam*. Voilà notre modèle. (Pris du même).

XIV. — C'est une espèce d'apostolat que nous exerçons.

1°. Nous en avons reçu la commission de DIEU même : *Si peccaverit in te frater tuus, vade et corripe illum*. — 2°. Nous en pouvons faire la fonction : *Si te audierit*. — 3°. Nous pouvons en espérer le même fruit : *Lucratus eris fratrem tuum*. — Trois sources de l'obligation de faire la correction fraternelle.

XV. — Nous sommes obligés de corriger nos frères : ce sera le premier point de ce discours. Obligés — 1°. Par un zèle de haine contre le péché; — 2°. Par un zèle d'amour pour la gloire de DIEU qui est déshonoré; — 3°. Par un zèle de charité pour notre prochain, dont nous devons procurer le bien tant que nous pouvons.

Nous sommes obligés de savoir les moyens de le faire. — 1°. Il faut toujours commencer par la douceur; — 2°. Quand une correction douce ne profite pas, il faut, si on le peut déceimment, la faire plus forte; —

3°. Quand les corrections particulières sont inutiles, il faut, si on est en place, les faire publiques.

---

XVI. — *Premier point.* De quelle importance est la correction fraternelle pour le bien du prochain. — 1°. Par là on arrête le cours de ses désordres, qui sont un grand mal par eux-mêmes. — 2°. On empêche les autres de pécher. — 3°. On gagne son frère à DIEU pour l'avenir, et on contribue heureusement à son salut.

*Deuxième point.* Les raisons qui nous empêchent de la faire, et de nous acquitter de ce devoir important. — 1°. La fausse amitié. — 2°. L'intérêt : on a à ménager cette personne, et on craint de se faire tort en la choquant : non pas en la choquant ouvertement ou en ne ménageant point sa délicatesse, ce que le bon sens et la vertu ont coutume de défendre, mais en lui faisant apercevoir le moins du monde qu'on désapprouve son procédé. — 3°. L'indifférence que l'on a pour le véritable bien de son prochain.

---

XVII. — 1°. Les uns manquent à faire la correction quand ils le peuvent et quand ils le doivent : et à ceux-là il faut montrer l'obligation qu'ils ont de la faire.

2°. Les autres la font mal : et il les faut instruire des moyens propres pour la faire mieux.

3°. Il y en a, enfin, qui seront assez zélés pour la faire et assez prudents, pour la bien faire, mais trop sensibles, et qui ne peuvent souffrir qu'on la leur fasse à eux-mêmes : et il faut montrer l'injustice de leur procédé, le bien dont ils se privent aussi bien que feraient les autres, et comment par là ils ôtent tout crédit à leurs remontrances les plus nécessaires.

---

XVIII. — 1°. *La justice* demande qu'on corrige le pécheur.

2°. *La charité* l'exige en une infinité de rencontres.

3°. *La prudence* veut que l'on règle l'un et l'autre devoir selon les personnes et les circonstances.

---

XIX. — Les règles de la correction fraternelle, et les conditions qui doivent l'accompagner sont particulièrement au nombre de quatre.

1°. Elle doit être accompagnée de prudence, puisque, sans cette vertu, la correction devient absolument inutile. Et cette prudence consiste à avoir égard au temps, au lieu, aux personnes et aux autres circonstances.

2°. Elle doit être accompagnée de zèle : autrement, elle dégénère en mollesse et en respect humain. On flatte le vice plutôt qu'on ne le reprend véritablement. Mais ce zèle doit être sans emportement et sans indignation.

3°. Elle doit être accompagnée de justice : car reprendre un homme qui

n'est pas coupable, ou qui ne l'est que d'une faute légère et peut-être douteuse, c'est exposer son autorité au mépris, et donner à ceux qu'on corrige des sujets d'indignation, au lieu d'apporter à leurs maux un vrai remède.

4°. Il faut qu'elle soit faite par une personne revêtuë d'autorité, c'est-à-dire qui ait droit de veiller sur les autres et de les redresser dans leurs égarements. Ce dessein suppose une correction dans les formes, et faite d'un air et dans des circonstances qui demandent vraiment que celui qui la fait soit un supérieur, ou peuvent faire croire que c'est sur ce pied qu'il prétend la faire.

XX. — Comment le précepte de la correction fraternelle est un précepte positif, qui n'oblige pas toujours ni en tout temps, et qui a même ses exceptions et ses dispenses.

1°. Il faut examiner quand on y est obligé, et dans quelles circonstances on en est dispensé; déterminer le dogme, bien discuter toute la matière.

2°. Si l'on y est obligé, il faut en apprendre la manière, qui peut se réduire à ces trois choses : à corriger — 1°. Les faibles avec condescendance; — 2°. Les personnes dociles et soumises avec charité; — 3°. Les rebelles avec fermeté.

XXI. — Trois motifs nous engageant à cette pratique.

*En premier lieu* : — La charité demande que nous reprenions notre prochain, quand nous le pouvons faire avec quelque espérance de profit, soit pour l'amendement de celui qui pèche, soit pour préserver de contagion les personnes devant qui on pèche. Ce précepte est plus ou moins pressant, selon les besoins auxquels il faut remédier; et, quoiqu'il s'étende à toutes les matières qui regardent la charité envers nos frères, on s'en doit souvenir surtout dans les occasions où il s'agit de leur utilité spirituelle, pour laquelle nous devons être disposés à faire beaucoup plus que pour leurs autres avantages. Cependant est-ce ce qu'on fait? Que coûterait-il à cet ami, à ce parent, à cet homme riche, à cette personne qu'on écoute si volontiers dans les compagnies, de ramener à leur devoir tant de personnes avec qui on est tous les jours? D'autant plus que le précepte même veut qu'on s'y prenne avec douceur, sans témérité, sans orgueil; tantôt d'une manière ouverte, tantôt d'une manière indirecte, ne s'écartant jamais des règles de la prudence.

*En second lieu* : La générosité demande que cette charité ait son étendue, et qu'un homme ne craigne pas tant de s'exposer, pour une si bonne cause, à perdre ses travaux et ses soins. Ne faut-il rien souffrir pour DIEU, pour le bien et le salut de nos frères? Pourquoi si tôt désespérer? Abandonnons-nous ainsi nos autres desseins, quand nous avons résolu de gagner une personne dont il faut essayer cent bizarreries? Quelle gloire de négliger,



de remporter même comme un fruit précieux de sa peine, ces railleries et ces rebuts, qu'on ne mérite jamais quand la correction est bien faite ! Par ce moyen nous parviendrons peut-être à faire au moins notre devoir en croyant aller au-delà, et nous en serons plus prêts à agir quand il faudra plus d'attention et plus de courage.

*En troisième lieu* : La justice demande, en plusieurs rencontres, qu'on fasse cette correction, quoique toujours avec prudence, sans compter la peine qu'il en coûte, ni le peu de satisfaction qui nous en reviendra. Ainsi, cette obligation regarde tout pasteur, tout magistrat, tout supérieur, quel qu'il soit, dans l'étendue de sa juridiction et de son autorité. Dût-il passer pour un censeur importun, et même s'exposer à quelque danger, il doit reprendre, au moins tacitement et indirectement, celui qui pèche en sa présence, de peur que le coupable ne crût que sa fausseté est approuvée si elle n'était pas reprise.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères]. — **S. Augustin** a fait un livre, *de Correctione et gratiâ*, où il fait voir que la correction et la répréhension ne sont pas inutiles, quoique DIEU nous avertisse et nous reprenne lui-même intérieurement par ses grâces. — Au livre *De Civit.*, il montre que les prélats sont commis de DIEU pour reprendre les péchés, et qu'il leur demandera compte de ceux de leurs inférieurs qu'ils auront laissés périr faute de les avertir. — II *Sermonum Dom. in monte* : que celui qui reprend ou qui corrige doit être hors de reproche sur les défauts qu'il blâme, ou s'en être corrigé s'il y a été sujet. — Épître 19 à S. Jérôme : manière dont il faut reprendre nos égaux, nos supérieurs, sur l'exemple de S. Paul qui reprit S. Pierre. — Sermon 16 *de Verbis Domini* : correction qu'il faut faire en particulier.

Dans l'Épître 87 *ad Felic. et Rusticum*, il montre qu'il n'est pas facile de trouver des personnes, qui écoutent volontiers les répréhensions, mais que cela est nécessaire, qu'on est obligé de les faire. — Serm. 15 *de Verb. Matth.*, il prouve, par l'exemple des médecins, qui ordonnent souvent des remèdes difficiles, qu'il n'y a point d'inhumanité à faire une sévère correction lorsqu'elle est nécessaire.

**Le même**, ou quelque autre auteur, *Serm. 14 ad Fratres in Eremito*, fait un long discours sur l'utilité de la correction fraternelle. — I *Civit.* 9, demandant pourquoi souvent les bons sont punis avec les méchants, il répond que c'est parce qu'on dissimule les péchés d'autrui. — *Traité* 40 sur S. Jean : quel est le véritable zèle avec lequel il faut faire la correction. — Liv. des 50 Homél., homél. 4, il montre les qualités que doit avoir celui qui reprend les autres. — *Ibid.*, homélie 46, ce que la correction opère dans les justes et dans les pécheurs.

**S. Grégoire**, X de ses *Morales*, montre qu'écouter les avertissements qu'on nous donne et les répréhensions, c'est le propre d'un homme sage. — Au livre 33, il parle de ceux qui s'excusent quand on les reprend, et qui reçoivent mal la correction. — *Pastorale*, II, 40, long discours sur la correction qu'on est obligé de faire aux pécheurs. Il y explique en particulier la méthode de les bien corriger.

Livre 13 sur Job : manière de corriger les indociles et les rebelles. — Livre 14, chap. 13 : l'ordre qu'il faut tenir dans les corrections. — Livre 20, chap. 17 : quels sont les pécheurs auxquels il est inutile de faire la correction. — Livre 23, chap. 8 : quelle vue on doit avoir en corrigeant les autres. — Livre 24, chap. 20, dans les plus sévères corrections, il faut conserver l'humilité et la charité. — Au livre 26, chap. 28 : il faut se donner garde de corriger quelqu'un quand on est en colère. — Livre 29, chap. 6, il montre le péché que commettent ceux qui refusent de faire la correction.

Sur le livre 5 des *Rois* : avec quelle prudence et quelle précaution il faut faire la correction. — Homél. 9 sur Ezéchiel : différente manière dont il se faut comporter à l'égard des supérieurs et des inférieurs quand on est obligé de les reprendre. — En plusieurs autres endroits, il parle encore de la correction : comme au livre 33 sur Job, chap. 24 ; au livre 32, chap. 17 ; et particulièrement dans l'Homél. 32 sur les Évangiles.

**S. Chrysostôme**, liv. *Contra vituperatores vitæ monasticæ*, montre que le souverain juge nous demandera compte du salut de nos frères, dont nous aurons causé la perte faute de les corriger et de les reprendre. — Homél. 30 sur l'Épître aux Hébreux, il compare celui qui ne corrige pas son prochain à celui qui refuse de faire l'aumône, et il enseigne la même chose dans l'Homél. 44 sur la 1<sup>re</sup> aux Corinthiens. — Homél. 3 au peuple d'Antioche : avec quelle douceur on doit faire les répréhensions. — Sur le chap. 16 de la 1<sup>re</sup> aux Corinth. : avec quelle patience et quelle soumission on doit recevoir les corrections. — Homél. 4 au peuple d'Antioche, il montre, par l'exemple de S. Jean-Baptiste, avec quel courage il faut reprendre le vice. — Homél. 3 au même peuple : avec quelle douceur il faut corriger le prochain quand on est obligé de le faire. — Homél. 46 au même peuple, il exhorte les chrétiens à pratiquer la correction fraternelle, par l'espérance de la récompense et du bien que nous procurons à nos frères.

Dans la dernière Homél. sur l'Épître aux Romains : quelles sont les personnes les plus propres à faire la correction. — Sur le chap. 46 de S. Luc, Homélie du Lazare : qu'on ne doit point se désister de reprendre et de faire la correction, quoiqu'elle ne doive profiter de rien à celui à qui on la fait. Il parle pour les pasteurs et les prédicateurs ; mais ce qu'il dit n'est pas peu propre à encourager tout le monde.

**Le même**, dans un *Discours contre les Juifs*, montre de quel mérite devant Dieu est cette correction. — Il a, de plus, une Homélie *De la manière dont il faut recevoir les répréhensions* ; et il en parle encore dans l'Homél. 44 au peuple d'Antioche. — L'Homél. 41 sur la 4<sup>re</sup> Épître aux Corinth. : avec quelle prudence nous devons corriger nos frères.

**S. Ambroise**, livre 8, sur S. Luc, montre avec quelle modération il faut se comporter dans les répréhensions qu'on fait. — Sur le Ps. 118, il parle de la correction qu'on doit faire pour les péchés particuliers.

**S. Jérôme** parle, en plusieurs endroits, de la correction qu'on doit faire aux pécheurs, et particulièrement sur les chap. 9 et 18 des Proverbes, et sur le 12<sup>e</sup> de l'Ecclésiastique. — Il en parle encore au livre 9 sur le chap. 7 du prophète Amos, et montre qu'il faut recevoir en bonne part d'être repris.

**S. Grégoire de Nazianze**, en traitant de la modération qu'on doit avoir dans les disputes, montre qu'il faut se donner de garde de reprendre et de punir un ennemi,

**S. Basile**, in *Regulis fusiùs disputatis, quest.* 52, montre que les personnes même qui sont en place ne doivent pas rebuter les remontrances et les répréhensions charitables de ceux qui leur sont soumis. — Homél. 3, expliquant ces paroles du prophète, *Et opprobrium non accepit adversus proximum*, il parle de la correction fraternelle et en explique la fin et l'utilité. — Interrog. 47, il en fait voir l'obligation par des exemples de l'Écriture. — 3<sup>e</sup> Homél. sur le Ps. 14, il établit par plusieurs preuves la nécessité de cette correction.

**Origène**, Homél. 6 sur le 16<sup>e</sup> chap. d'Ezéchiel, rapporte les exemples des prophètes, qui se sont exposés à toutes sortes de dangers plutôt que de manquer à ce devoir. — 1<sup>re</sup> Homél. sur le Ps. 37 : dans quel esprit on doit recevoir la correction d'autrui, et à quels malheurs on s'expose quand on s'en choque.

**S. Pierre Damien**, Épître *ad Desiderium abbatem, ad Aripandum monachum*, montre l'utilité que nous apporte la correction quand on s'y soumet.

**S. Césaire d'Arles**, Homél. 8 : comment il faut recevoir la correction.

**S. Bernard**, Serm. 44 sur les Cantiques : qu'on doit mêler la douceur avec la fermeté dans les corrections. — Sermon sur la Nativité de S. Jean-Baptiste, et Traité des degrés de l'humilité : excellents préceptes sur cette matière.

**Le même**, 2<sup>e</sup> sermon pour le jour des Apôtres S. Pierre et S. Paul,

montre qu'il faut recevoir les répréhensions avec action de grâces.

**Denys-le-Chartreux**, in *Operib. minor.*, tome II, parle amplement de ce sujet.

[Les livres spirituels et autres]. — **Le P. Alphonse Rodriguez**, 3<sup>e</sup> part., Traité sur ce sujet.

**Le P. Saint-Jure**, livre 3 de la Connaissance et de l'Amour de Notre-Seigneur.

Livre intitulé *Instructions chrétiennes*, tome v<sup>o</sup>.

**Nicolaus Hanapus**, *Summa virtutum et vitiorum*.

**Raynerius de Pisis**, *Pantalog. titulo Correctio*.

[Les Prédicateurs]. — **Osorius**, *Feria post Dom. 3 Quadrag.*

**Gaspar Sanchez**, *Fer. 4 post Dom. 1 Quadrag.*

**Molinier**, Sermon pour le 3<sup>e</sup> mardi de Carême.

**Reina**, *Conc. 15 Quadrag.*

**Le P. de Lingendes**, *Carême*.

**Maimbourg**, 3<sup>e</sup> mardi de Carême.

**Biroat**, même jour.

**Le P. Duneau**, 3<sup>e</sup> mardi de Carême.

Dans les *Essais de sermons*, de **Bretteville**, il y en a trois ou quatre de suite sur ce sujet, pour le 3<sup>e</sup> mardi de Carême.

*Sermons sur tous les sujets de la Morale chrétienne*, Dominicale, Évangile du 5<sup>e</sup> dimanche de Carême.

**Busée**, *Viridarium*.

**Labatha**, *Thesaurus*.

**Louis de Grenade**, *Loc. comm.* } verbo *Correctio*.

**Berchorius**.

*Summa Prædicantium*.

**Dandinus**, livre 48 *Sacrorum Ethicorum*, a ramassé en quatre ou cinq chap. une infinité de choses sur ce sujet.



## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Non oderis fratrem tuum in corde tuo; sed publicè argue eum, ne habeas super illo peccatum.* Levit. XIX, 17.

*Noli arguere derisorem, ne oderit te.* Prov. IX, 8.

*Argue sapientem, et diliget te.* Ibid.

*Via vite custodienti disciplinam; qui autem increpationes relinquit errat.* Prov. X, 17.

*Plus proficit correptio apud prudentem quàm centum plagæ apud stultum.* Prov. XVII, 10.

*Qui abjicit disciplinam despicit animam suam; qui autem acquiescit increpationibus possessor est cordis.* Prov. XV, 32.

*Qui arguant laudabuntur, et super ipsos veniet benedictio.* Prov. XXIV, 25.

*Qui acquiescit arguenti glorificabitur.* Prov. XIII, 18.

*Melior est manifesta correptio quàm amor absconditus.* Prov. XXVII, 5.

*Qui odit increpationes insipiens est.* Prov. XII, 1.

*Qui increpationes odit morietur.* Prov. XV, 10.

*Qui corripit hominem, gratiam postea inveniet apud eum, magis quàm ille qui per linguæ blandimenta decipit.* Prov. XXVIII, 23.

*Viro qui corripientem durè cervicè contemnit, repentinus ei superveniet interitus.* Prov. XXIX, 1.

*Quem diligit Dominus corripit, et quasi pater in filio complacet sibi.* Prov. III, 12.

*Non amat pestilens eum qui se corripit, nec ad sapientes graditur.* Prov. XV.

*Auris quæ audit increpationes vite, in medio sapientum commorabitur.* Prov. XV, 12.

*Perversi difficilè corriguntur.* Eccli. I, 15

*Probata virtus corripit insipientes.* Sapient. I, 3.

*Vir prudens et disciplinatus non murmurabit correptus.* Eccli. X, 28.

*Qui odit correptionem minuetur vitæ.* Eccli. XIX, 5.

Vous ne haïrez point votre frère en votre cœur; mais vous le reprendrez publiquement de peur que vous ne péchiez vous-même (en ne le corrigeant pas).

Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse.

Reprenez le sage, et il vous aimera.

Celui qui garde la discipline est dans le chemin de la vie; celui qui néglige les réprimandes s'égaré.

Une réprimande sert plus à un homme prudent que cent coups à l'insensé.

Celui qui rejette la correction fait peu de cas de son âme; mais celui qui se rend aux réprimandes est maître de son cœur.

Ceux qui reprennent en seront loués, et la bénédiction descendra sur eux.

Celui qui reçoit de bon cœur les réprimandes sera élevé en gloire.

La correction manifeste vaut mieux qu'un amour qui ne se révèle par rien.

Haïr les réprimandes, c'est être insensé.

Celui qui hait les réprimandes mourra.

Celui qui reprend un homme trouvera grâce ensuite auprès de lui plus que celui qui le trompe par des paroles flatteuses.

L'homme qui méprise avec dureté celui qui le reprend tombera tout d'un coup, et mourra d'une mort soudaine et précipitée.

Le Seigneur châtie celui qu'il aime; il trouve en lui son plaisir, comme un père dans son fils.

L'homme corrompu n'aime point celui qui le reprend, et pour cela n'a garde de s'adresser aux hommes sages.

L'oreille qui écoute les réprimandes salutaires demeurera au milieu des sages.

Les âmes perverses se corrigent difficilement.

Une vertu constante et éprouvée corrige les insensés.

L'homme prudent et instruit ne murmure point lorsqu'on l'avertit.

Celui qui hait les réprimandes en vivra moins.

*Quam bonum est correptum manifestare penitentiam! sic enim fugies voluntarium peccatum.* Eccli. xx, 3.

*Præquam interrogas, ne vituperes quemquam; et cum interrogaveris, corripe iustè,* Eccli. xi, 7.

*Est correptio mendax.* Eccli. xix, 28.

*Corripe proximum antequam commiseris et da locum timori Altissimi.* Eccli. xix, 17.

*Corripe amicum, ne fortè non intellexerit et dicat: Non feci: autsi fecerit, ne iterum addat facere.* Eccli. xix, 13.

*Curavimus Babylonem, et non est sanata: derelinquamus eam,* Jerem. li, 9.

*Ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* Matth. vii, 5.

*Quid vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem que in oculo tuo est non consideras?* Luc. vi, 41.

*Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum; et, si penitentiam egerit, dimitte illi.* Luc. xvii, 3.

*Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum: si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.* Matth. xviii, 15.

*Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum; magis autem redarguite.* Ephes. v, 11.

*Nolite (si quis non obedit verbo nostro) quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.* II Thess. iii, 15.

*Si preoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis; considerans te ipsum, ne et tu tenteris.* Galat. vi, 1.

*Non ut confundam vos hæc scribo sed ut filios meos carissimos moneo.* I Corinth. iv, 14.

*Peccantes coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant.* I Tim. v, 20.

*Prædica verbum: insta opportunè, importunè: argue, obsecra, increpa, in omni patientiâ et doctrinâ.* II Tim. iv, 2.

*Hæreticum hominem, post unam et secundam correptionem, evita, sciens quia subversus est.* Tit. iii, 10.

*Increpa durè, ut sani sint in fide.* Ibid. i.

*Corripite inquietos; consolamini pusillanimos.* Tit. v, 14.

*Si quis ex vobis erraverit à veritate, et converterit quis eum, scire debet quoniam*

Quel grand bien, lorsqu'on est repris, de témoigner son repentir, puisque vous évitez ainsi le péché volontaire!

Ne blâmez personne avant de vous être bien informé; et, quand vous l'aurez fait, reprenez selon la justice.

Il y a une fausse répréhension.

Reprenez votre ami avant d'user de paroles dures et menaçantes, et laissez dominer en lui la crainte du Très-Haut.

Reprenez votre ami, de peur qu'il n'ait point su ce qu'on disait, et qu'il ne vous dise: Je ne l'ai point fait; ou, s'il l'a fait, afin qu'il ne le fasse plus à l'avenir.

Nous avons soigné Babylone, et elle n'est point guérie: abandonnons-la.

Otez premièrement la poutre de votre œil: alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frère,

Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne voyez pas une poutre dans le vôtre?

Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le; et, s'il se repent, pardonnez-lui.

Si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier, entre vous et lui; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère.

Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres; mais au contraire condamnez-les.

Si quelqu'un n'obéit pas à notre parole, ne le considérez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frère.

Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant réflexion sur soi-même, et craignant d'être tenté aussi bien que lui.

Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte, mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfants.

Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables, afin que les autres aient de la crainte.

Annoncez la parole: pressez à temps et à contre-temps, reprenez, suppliez, menacez, sans vous laisser jamais de patienter et d'instruire.

Évitez l'hérétique, après l'avoir repris une et deux fois, sachant bien que c'est un homme perverti.

Reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi.

Reprenez ceux qui sont dérégés, consolez ceux qui ont l'esprit abattu.

Si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité, et que quelqu'un l'y fasse rentrer,

*qui convertifecerit peccatorem ab errore viam suam, salvabit animam ejus à morte, et operiet multitudinem peccatorum.* Jacobi v, 20. qu'il sache que celui qui convertira un pécheur et le retirera de son égarement sauvera une âme de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés.

## EXEMPLES DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Dieu à Adam.] — La plus ancienne correction qui ait jamais été faite, est celle de Dieu à Adam ; mais ce premier coupable la reçut avec orgueil, et il eut de la peine à reconnaître la voix de DIEU même. Il ne manque pas d'exeuser son crime et de se justifier : il veut qu'Eve soit la seule coupable ; il a l'audace de s'en prendre à DIEU même, et de lui attribuer en quelque manière sa faute, en disant que la femme qu'il lui a donnée l'a séduit. Voilà ce que font presque tous les enfants d'Adam : ils ne peuvent souffrir qu'on les corrige ; ils rejettent sur les autres toutes les fautes qu'ils font ; ils veulent même condamner ceux qui les corrigent : *Omnis qui corripitur querit in corripiente quod corripiat*, dit S. Augustin ; ils se réjouissent quand ils ont reconnu en eux quelque défaut : *Plus gaudent de infirmitate inventâ quàm de infirmitate correptâ*.

[Héli.] — Si, par notre molle complaisance, nous laissons misérablement périr nos frères dans leurs vices, nous porterons la peine de leur perte, comme complices et auteurs de leurs désordres. Il n'en faut point d'autre preuve que ce funeste et fameux exemple d'Héli, je veux dire de ce lâche père, et tout ensemble de ce faible prince des prêtres, qui était en même temps à la tête de toute la république des Juifs, et qui, pour avoir je ne dis pas dissimulé mais repris avec peu de force, d'une manière peu efficace, l'avarice, l'impiété, la violence et les sacrilèges de ses enfants Ophni et Phinées, qui abusaient de son autorité pour violer insolemment tous les droits divins et humains, en perdit l'honneur et les biens pour toute sa postérité, et lui-même la vie : vie qui lui fut enlevée par un accident également soudain et tragique, après le massacre de ses deux fils, la prise de l'Arche, et la défaite entière de l'armée qu'ils commandaient. Il fut puni d'une manière si terrible, parce que, comme DIEU le lui fit dire par son prophète, il avait fait moins d'état du Seigneur DIEU d'Israël que de ses enfants, dont il avait autorisé les crimes par sa lâcheté.

[Jonathas.] — Jonathas, fils de Saül, voyant son père fort animé contre David, essaya un jour de remettre celui-ci dans ses bonnes grâces : ce qu'il ne put obtenir alors de ce prince. Mais une autre fois il prit mieux son temps, et, le trouvant en bonne humeur, il lui parla de David, lui représentant les grands services qu'il avait rendus à l'Etat, l'assurant que c'était le plus fidèle de ses serviteurs, et lui faisant enfin concevoir le tort qu'il se ferait à

lui-même et à tout le royaume en perdant un homme de ce mérite. Par ces paroles dites à propos, il changea tellement le cœur de son père, que ce prince lui promit de ne plus persécuter David, et lui permit même de le faire revenir en sûreté à la cour. Tant il importe de savoir prendre les conjonctures favorables pour faire une remontrance ou une correction charitable à celui qui s'est oublié dans quelque passion déréglée.

[Samuel.] — Samuel, comme juge d'Israël, établi de DIEU sur tout le peuple, pouvait user de son autorité pour reprendre et punir le vice qui régnait dans cette nation ; mais, afin que les reproches qu'il allait faire aux pécheurs eussent tout leur effet, il les assemble et leur dit : « Avez-vous reconnu en moi quelque chose dont je doive me corriger ! Y a-t-il quelqu'un, entre vous, que j'aie opprimé par violence, dont j'aie ravi le bien, ou de qui j'aie reçu des présents ? Parlez hardiment ; car me voici prêt à répondre de toute ma vie. » Mais tous lui ayant répondu qu'ils n'avaient rien à lui reprocher : — « Je ne puis pas rendre de vous le même témoignage, reprit-il ; je vous appelle en jugement devant DIEU... » et le reste, qu'on peut voir dans l'Écriture.

[Nathan.] — David était tombé dans un adultère qu'il voulut ensuite couvrir par un homicide. Il ne se trouvait personne qui osât lui remontrer l'énormité de ses crimes. Près d'un an se passa sans que ce prince rentrât en lui-même. DIEU lui envoie enfin le prophète Nathan pour lui faire la correction. Mais comment ce prophète se dispose-t-il à s'acquitter d'une commission si délicate, et où il avait sans doute besoin de beaucoup de précaution ? Il ne va pas, dit S. Augustin, avec un zèle imprudent, reprendre publiquement les vices de ce souverain : il use d'adresse, il prend son temps ; il trouve le moyen de lui faire prononcer l'arrêt de sa propre condamnation, par la parabole qu'il lui fait d'un homme riche qui, ayant à traiter ses amis, pour épargner ses troupeaux enleva la brebis d'un pauvre homme, que celui-ci nourrissait seule dans la maison, et qu'il conservait pour sa consolation. « Que mérite, grand Prince, l'homme qui a commis ce crime ? — Il mérite la mort, répartit aussitôt David, et de rendre quatre fois autant que ce qu'il a ravi à son prochain. — Voilà votre arrêt, reprit Nathan : *Tu es ille vir* : c'est vous-même, vous avez enlevé la femme de votre sujet Uric. » Et on sait l'heureux succès de cette sage remontrance sur l'esprit de David, qui reconnut sa faute, et se soumit aux plus sévères châtimens que DIEU voudrait tirer de lui.

[Elie et Jézabel.] — Quand Elie voit les horribles sacrilèges de l'impie Jézabel, qui entreprend d'abolir le culte de DIEU, que ne fait-il pas pour s'y opposer ? Il emploie les prières et les menaces, les invectives, les reproches, le feu du ciel, et cent miracles qu'il fait servir à une si juste querelle ; et, voyant que nonobstant ses efforts l'idolâtrie triomphait, et que toutes les



réprimandes qu'il n'avait point épargnées étaient inutiles, il s'enfonce dans un désert, résolu de ne pas survivre à la religion que l'on ruinait, à l'honneur de DIEU qu'il voyait insulté de toutes parts. Avec quel courage ce même prophète n'alla-t-il pas au-devant d'Achab, lorsque ce prince allait prendre possession de la vigne de Naboth, lequel avait été mis à mort par son ordre, ou du moins par son autorité, dont on s'était servi pour opprimer l'innocent! Avec quelle hardiesse ne lui dit-il point : *Occidisti et possedisti*; en lui déclarant ensuite la vengeance que DIEU était près d'en prendre!

[La correction repoussée.] — DIEU permet souvent que ceux qui ne peuvent souffrir les personnes qui les reprennent par zèle et par charité trouvent des flatteurs qui les trompent et qui les abusent. Nous avons une excellente image de cette vérité au 3<sup>e</sup> livre des Rois, ch. 22. Le prophète Michée, parlant à Achab roi d'Israël, et voyant ce prince en colère de ce qu'il avait osé parler contre son intention, se fâche aussi lui-même, et lui raconte la vision qu'il avait eue la nuit précédente, « J'ai vu, dit-il, le Seigneur des armées assis sur un trône de majesté, près de perdre et de ruiner Achab; et comme personne n'osait se charger de l'exécution, le démon s'est approché et a dit: Je le perdrai. Et que feras-tu pour le perdre, lui a dit le Seigneur? *Decipiam eum* : Je le tromperai, répond Satan. *In quo?* Et comment est-ce que tu le tromperas? *Ero*, réplique cet ennemi, *spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus* : Je serai un esprit trompeur dans la bouche de ses prophètes. *Egredere, et fac ita. Decipies, et pravalebis*. Va, lui dit DIEU, tu en viendras à bout : car, quand l'esprit de mensonge se sera une fois emparé de son âme par la flatterie, l'esprit de vérité n'y trouvera plus d'entrée. » N'est-ce pas là, chrétiens, ce qui vous arrive tous les jours? Vous cherchez un homme qui ne vous reprenne point de vos usures, de votre luxe, de votre jeu, de votre vanité : DIEU permettra que vous tomberez entre les mains tant d'un homme de cette façon que d'autres encore, qui vous flatteront dans tous vos désordres, et qui seront cause de votre perte.

[Reprendre en secret.] — Il faut, en faisant la correction, épargner tant que l'on peut la honte à celui qu'on reprend, en même temps qu'on lui procure le remède dont son âme a besoin : *Intendens correctioni, parcens pudori*. Voyez l'admirable conduite du patriarche Joseph sur ce point, que ces paroles semblent peindre. Il veut se faire connaître à ses frères, et il ne le peut faire qu'en leur rappelant le souvenir de leur crime et de leur infâme trahison. C'est pourquoi il commande à tout le monde de se retirer, afin qu'un éclaircissement de cette nature, qui ne peut être sans un reproche manifeste de la perfidie et de la dureté des coupables, se passe sans témoins. Après quoi, comme s'il n'avait rien eu de fâcheux à leur remettre devant les yeux, au sortir d'une déclaration si peu attendue et si délicate, il leur

fait rendre l'honneur qui leur est dû comme à ses frères ; il les reconnaît pour tels en présence de toute la cour, et met ainsi admirablement des deux côtés son amour en œuvre : en public pour les honorer, en secret pour les corriger. C'est la manière dont il en faut user régulièrement dans les répréhensions : que la passion n'y ait point de part sous prétexte de zèle, mais qu'on agisse partout par un esprit d'amour et de charité fraternelle.

Nous voyons dans l'ancienne loi un grand nombre de corrections ; les unes pleines de douceur et de circonspection, les autres vives et ardentes, selon la qualité des crimes et des personnes auxquelles elles ont été faites. Abraham reprit Abimélec pour un puits que les serviteurs de ce roi avaient usurpé par violence. Jacob fit une forte réprimande à Ruben, Simon et Lévi, ses enfants. Noé la fit encore avec plus de sévérité en donnant sa malédiction à Chanaan. Jéthro reprit Moïse avec plus de bonté et de douceur, et Abigail Nabal son mari. Ce serait une chose infinie de rapporter en détail toutes les espèces et tous les exemples de correction fraternelle que peut nous fournir l'Écriture. Ajoutons seulement quelques traits tirés de la loi nouvelle.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Jean-Baptiste.] — Nul n'est plus dangereusement malade que celui qui tire de l'usage même des remèdes un surcroît de mal. Ceci a lieu particulièrement en ceux qui, étant repris, soit par les hommes soit même de la part de DIEU, au lieu de prendre en bonne part les avis salutaires qu'on leur donne et d'en faire leur profit, s'élèvent et entrent en fureur contre ceux qui les reprennent charitablement. Nous en avons un exemple célèbre en S. Luc, où il est dit qu'Hérode ayant été repris par S. Jean-Baptiste sur le sujet d'Hérodiade femme de son frère, il ajouta à tous ses autres crimes celui de faire mettre ce grand saint en prison, et ensuite de le faire mourir.

[Notre-Seigneur.] Nous voyons, dans l'Évangile, plusieurs exemples de réprimandes et de corrections, les unes plus douces et les autres plus sévères, que le Sauveur a faites à ses Apôtres. L'une des plus remarquables entre ces corrections, et des plus charitables, est celle qu'il fit à son disciple S. Thomas, à qui il montra ses plaies après sa résurrection, en l'avertissant de n'être plus incrédule. Il n'abandonne pas, dans sa faiblesse, ce disciple égaré ; il le cherche avec soin ; il se présente à d'autres, afin de disposer celui-ci par leur témoignage ; il se présente à lui-même, afin de le ramener charitablement et de le convaincre par ses propres yeux : pour nous apprendre qu'il faut aller au-devant des pécheurs, et qu'il n'y a de véritable pontife que celui qui sait compatir aux infirmités. Il le corrige

avec douceur, et lui pardonne de bonne grâce; il ménage sa réputation, et le reprend dans la maison, les portes fermées. Comme sa faute n'était connue que des Apôtres, il ne lui en parle qu'en leur présence. Ce n'est pas par de longs discours, par des plaintes aigres ou par des reproches amers, qu'il le réduit à la soumission : trois mots d'exhortation, plutôt que de réprimande, réveillent dans le cœur de S. Thomas la foi et la charité presque éteintes.

Il n'usa pas d'une moindre condescendance envers deux de ses disciples qui allaient au village d'Emmaüs, chancelant dans la foi, tristes et désolés de la mort de leur Maître. Car, s'étant joint de compagnie avec eux et leur ayant demandé de quoi ils s'entretenaient, il n'eut pas plus tôt entendu de leur bouche le sujet de leur tristesse, savoir ce qui s'était passé dans Jérusalem à l'égard de JÉSUS de Nazareth; qu'ils espéraient bien qu'il pourrait être ressuscité comme il l'avait promis, mais d'une espérance si faible que son bonheur même la troublait, et qu'ils tremblaient de s'avouer ce que d'autres en avaient vu : que ce charitable Sauveur, touché de compassion pour l'égarement de ces deux disciples, se mit à leur expliquer le sens de l'Écriture et à leur développer ce que les prophètes avaient prédit touchant sa passion et la gloire de sa résurrection, qu'il avait fallu qu'il méritât par ses souffrances; qu'il les affermit dans la foi, en les reprenant de leur incrédulité, et ralluma dans leur cœur le feu de la charité dont les restes allaient tout-à-fait s'éteindre. Et ensuite, après s'être fait connaître dans la fraction du pain, il disparut à leurs yeux, les laissant pleins de foi et de vraie espérance.

Quand on amena à JÉSUS-CHRIST une femme surprise en adultère, il se pencha pour tracer avec son doigt quelques lettres sur la poussière, et fit venir les accusateurs pour leur dire que celui d'entre eux qui était sans péché jetât à cette femme la première pierre. Il nous avertit, par là, de tourner avant toutes choses la rigueur de notre zèle contre nous-mêmes, d'examiner ce en quoi nous sommes coupables et de nous en corriger. « C'est ainsi que parle la justice, dit S. Augustin, dans ce jugement particulier qu'on prononce contre son prochain, lorsqu'on entreprend de le corriger. Il faut que la femme coupable soit punie; mais il serait à propos qu'elle ne le fût pas par des gens autant et plus coupables qu'elle. Il faut que la loi soit accomplie; mais il serait à souhaiter, en cette occasion, que ce ne fût pas par les mains de ceux qui ne se font aucun scrupule de violer cette loi sainte. C'est pourquoi on croit que JÉSUS-CHRIST, en se penchant, écrivit sur la terre les péchés de ceux qui accusaient cette femme, et que ses dénonciateurs, couverts de honte en les lisant, se retirèrent l'un après l'autre. Et alors le Sauveur, voyant la confusion qu'avait soufferte celle qu'on accusait, la délivra du supplice auquel la loi la condamnait, et se contenta de l'avertir de ne plus pécher à l'avenir. »

[Autres exemples.] Il y a, dans l'Évangile et dans les Actes des Apôtres, plu-

sieurs exemples de corrections, les unes pleines de douceur, et les autres accompagnées de sévérité. S. Jean-Baptiste reprit avec zèle les Juifs, en les appelant « race de vipères, *Genimina viperarum.* » S. Etienne les traita d'endureis, d'indociles et de cœurs incirconcis. Le Sauveur a souvent repris les scribes et les pharisiens de leur hypocrisie. Il reprit avec des paroles fortes S. Pierre, qui voulait le détourner de souffrir. De quelle sévérité n'usa point S. Pierre lui-même envers Ananias et Saphira, envers Simon-le-Magicien ; et S. Paul envers Elymas, pareillement magicien ?

#### APPLICATIONS DE QUELQUES PASSAGES.

« *Vae mihi quia tacui !* — Malheur à moi, parce que je me suis tu ! » dit le prophète Isaïe. C'est à plus forte raison ce que devraient dire ceux qui, ayant quelque autorité, souffrent le vice sans le reprendre. O le mauvais père, qui n'ose reprendre ni châtier son enfant ! quel malheur n'attire-t-il point sur tous les deux ? O le mauvais magistrat et le mauvais pasteur, qui voit avec indolence les désordres publics sans y apporter le remède nécessaire ! Le médisant qui parle lorsqu'il devrait se taire est en abomination devant DIEU et devant les hommes ; mais celui qui se tait lorsqu'il devrait parler et corriger son frère attire sur soi les malédictions du ciel : *Vae mihi quia tacui !*

*Est correptio mendax.* ( Eccl. xix, 28 ). — Si la passion nous fait agir dans les réprimandes que nous faisons au prochain, il y aura toujours du chagrin, de la rigueur et de l'emportement dans notre action, qui ne sera plus qu'une correction trompeuse, pleine de mensonge et d'illusion, comme dit le Sage : *Correctio mendax* ; parce que la vraie tend toujours au bien de celui qu'on reprend, et la fausse est pour satisfaire la mauvaise humeur de celui qui est en colère. De là vient que l'Apôtre ne veut pas que toutes sortes de personnes entreprennent d'instruire et d'avertir, mais seulement les personnes spirituelles, c'est-à-dire qui sont animées de l'esprit de DIEU, de douceur et d'amour : *In spiritu lenitatis*. Tous y sont obligés, mais ils sont obligés aussi, pour cela, de prendre cet esprit de douceur, et une conduite qui soit vraiment charitable et chrétienne, qui les rende actuellement, en cela, hommes spirituels.

*Perfecto odio oderam illos.* ( Ps. 138 ) : — Je haïssais les pécheurs d'une haine parfaite. Que veut dire cette haine parfaite, puisque nous ne devons jamais haïr personne, non pas même nos plus grands ennemis ? C'est, répond S. Augustin, qu'en reprenant et corrigeant les pécheurs nous devons distinguer deux choses : la malice dont ils sont poussés ou le crime dont ils sont souillés, d'un côté, et de l'autre leurs personnes ou la qualité

d'hommes qu'ils portent. Or, la haine juste, sainte et parfaite, dont nous devons être animés à les punir ou à les reprendre, doit être telle que nous ne haïssions pas les personnes à cause des vices, et que nous n'aimions pas les vices à cause des personnes : et qu'ainsi nous soyons bien toujours prêts, suivant l'occasion, à chasser le vice, mais que nous aimions toujours les personnes.

*Verba sapientium sicut stimuli, et quasi clavi in altum defici.* (Eccle. xii). — Les paroles du Sage, dit Salomon, sont comme des aiguillons qui piquent, et des clous qui pénètrent bien avant. Ces deux expressions semblent être contraires entre elles, à cause de l'usage différent de ces deux instruments dont l'Écriture en cet endroit emprunte l'image : car les aiguillons font hâter les animaux les plus lents, au lieu que les clous fixent et arrêtent les choses qui nous échapperaient. Mais c'est à l'égard des corrections et des répréhensions que les paroles de l'homme sage ont ces deux usages : car elles piquent et pressent les personnes négligentes, et les obligent de satisfaire à leur devoir : *quasi stimuli* ; mais ce sont des clous pour affermir dans la vertu les personnes volages et inconstantes, par la crainte d'une sévère correction.

*Opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa.* (II Timoth. iv). — Insistez à temps, à contre-temps ; reprenez, reprochez. Que veut dire cette parole, *A contre-temps* ? les remèdes peuvent-ils servir de quelque chose, s'ils sont donnés à contre-temps ? L'Apôtre a voulu marquer par là que, encore que nous parussions parler hors de temps à ceux qui n'écoutent pas volontiers nos répréhensions, nous devons croire néanmoins que cela leur est utile. L'esprit de douceur doit nous porter à conserver et à faire agir, même à travers leurs résistances, l'amour que nous leur portons et le soin de les guérir. Car enfin, plusieurs, considérant ensuite ce qu'on leur a dit, se sont repris eux-mêmes avec plus de force et de sévérité qu'on ne l'avait fait en réfléchissant avec combien de raison on leur avait représenté leur devoir. Et, encore qu'ils fussent sortis de la présence du médecin avec quelque émotion et quelque trouble, la vigueur de la réprimande pénétrant peu à peu dans le fond de leur cœur, ils se sont trouvés guéris. Cela n'arriverait pas si nous voulions toujours attendre à travailler à la guérison de celui dont les membres se pourrissent par la gangrène qu'il lui plût d'endurer le fer ou le feu.

*Nùm custos fratris mei sum ego ?* ( Genes. iv. ) — Quoique la correction fraternelle et le soin que chacun doit avoir du salut de son prochain soit une des plus étroites obligations et des plus importantes qui soient imposées aux chrétiens, combien peu cependant y en a-t-il qui croient que ce zèle les regarde ? Chacun ne s'imagine-t-il pas qu'il ne répondra que de lui-même ? qu'il a assez à faire chez lui, obligé de prendre garde à soi en toute

rencontre, sans se mêler de faire des leçons aux autres ? *Nùm custos fratris mei sum ego ?* disent-ils avec Caïn : Suis-je le gardien de mon frère ? Et moi je leur réponds que oui : *In reos majestatis et publicos hostes omnis homo miles*, dit Tertullien. Quand il s'agit du bien public et du salut du prince, tous les hommes sont naturellement soldats, et obligés de prendre les armes ; l'intérêt de la patrie et celui du prince est une loi indispensable en ces occasions. Je dis pareillement que, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de DIEU et du salut du prochain, tout chrétien est soldat, et l'est pour combattre ; que tout chrétien est apôtre et qu'il doit prêcher, et que l'on n'y peut manquer sans commettre un péché grave, puisque le commandement de DIEU est exprès : *Mandavit illis unicuique de proximo suo*.

*Petre, amos me ? pasce oves meas* ( Joann. XXI. ) — « Pierre, avez-vous quelque amour pour moi ? disait le Sauveur des hommes : la preuve que je vous en demande est que vous paissiez mes brebis », c'est-à-dire que vous ayez soin du salut de votre frère. Ce qu'il disait alors à S. Pierre, il le dit encore aujourd'hui à tous les chrétiens. Il ne leur donne pas la mission publique, comme il fit aux Apôtres, pour aller prêcher l'Évangile aux nations ; mais il leur donne une mission particulière pour prêcher en secret : *Mandavit illis unicuique de proximo suo*. Ainsi, chacun peut dire hardiment avec S. Paul : *Væ mihi, si non evangelizavero !* Malheur à moi si je ne m'acquitte pas de la commission, que JÉSUS-CHRIST m'a donnée, de contribuer de toutes mes forces au salut de mon frère ! Si j'y manque, je viole le premier de tous les commandements, qui est celui d'aimer DIEU même, et je montre, par cette négligence, que je ne suis point touché des intérêts de JÉSUS-CHRIST, qui n'a rien tant à cœur que le salut des hommes.

*Lucratus eris fratrem tuum* (Matth. XVIII) — Si, par la correction que vous ferez à votre frère, il se corrige et quitte son péché, c'est une conquête que vous aurez faite, et vous aurez gagné votre frère à DIEU. C'est le puissant motif qu'allègue le Sauveur lui-même pour porter les hommes à pratiquer cette action de charité envers leurs frères. Si votre frère courrait risque de sa vie, ou par la faim ou par quelque fâcheuse extrémité, et que vous pussiez la lui sauver par votre secours, manqueriez-vous de le lui donner sans vous rendre coupable de sa mort ? Eh quoi ! la mort de l'âme, sa perte éternelle, dont il court risque en offensant DIEU, ne sont-ce pas des choses infiniment plus redoutables que la mort du corps ? Et vous ne vous rendriez pas complice des péchés et de la damnation de votre frère en manquant de le faire revenir à lui, par un charitable avertissement et une correction salutaire ? Mais, d'un autre côté, quelle obligation ne vous aura-t-il point de l'avoir retiré de la voie de perdition, de lui avoir ouvert le ciel et d'avoir procuré son salut ! *Lucratus eris fratrem tuum*. Quelle reconnaissance cet homme, que vous aurez secouru dans un si pres-

sant besoin, ne vous en témoignera-t-il point un jour, et quel gré le Sauveur ne vous saura-t-il point de l'avoir obligé dans une chose qu'il a tellement à cœur, qui est le salut de votre frère, pour lequel il a versé tout son sang ?

#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Debemus amando corripere, non nocendi aviditate, sed studio corrigendi.* Augustin. Serm. 16 de verb. Domini.

*Quicumque corripitur non vis, etiam propterea corripendus es quia corripitur non vis.* Id. de Corrept. et Grat.

*Tuum vitium est quod malus es, et majus vitium corripitur nolle quia malus es.* Id. Ibid.

*Corripendis malè agentibus parce, cum metuis ne deteriores ex hoc efficiantur.* August. II Civit. 9.

*Nunquam alieni peccati objugandi suscipiendum est negotium, nisi cum liquidò nobis responderimus dilectione nos facere.* Id. in Galat.

*Quidquid ulcerato animo dixeris, punientis est impetus, non charitas corrigentis. Dilige, et dic quidquid voles.* Id. Ibid.

*Rarè et magnà necessitate objugationes adhibendæ sunt; ita tamen ut, in his etiam ipsis, non nobis sed DEO serviatur.* August. II de Serm. Dom.

*Molestus est medicus furenti phrenetico, et pater indisciplinato filio : ille ligando, iste*

Nous devons reprendre nos frères en esprit de charité, non par le désir de leur faire de la peine, mais par une volonté sincère de les corriger de leurs défauts.

Qui que vous soyez qui ne pouvez souffrir la correction, vous méritez d'être sévèrement repris, pour cette raison même que vous ne voulez pas l'être.

C'est par votre faute que vous êtes méchant; mais c'est encore une plus grande faute, d'être méchant, et de ne pouvoir souffrir d'être corrigé.

Abstenez-vous de reprendre et de corriger ceux que vous voyez faire le mal, lorsque vous avez sujet de craindre que votre répression ne servira qu'à les rendre pires qu'ils n'étaient.

Il ne faut jamais se charger de la commission de reprendre les autres, à moins d'être sûr que c'est par zèle et par charité qu'on le fait.

Tout ce que vous direz avec un esprit aigre vient de la passion et d'un homme qui veut punir, et non de la charité et d'un homme qui prétend corriger. Aimez sincèrement, et dites ce que la charité vous suggérera.

Ce n'est que rarement, et dans une grande nécessité, qu'on doit employer les répréhensions dures et accompagnées de reproches; et encore les faut-il faire en telle sorte, qu'on ait plus d'égard aux intérêts de Dieu qu'aux siens propres.

Le médecin est importun à un frénétique furieux, et un père à son fils indocile et dé-

*caedendo; sed ambo diligendo. Si autem istos negligant et perire permittant, ista potius falsa mansuetudo crudelis est.* Id. Epist. ad Bonifac.

*Detrahendum est aliquod severitati ut majoribus malis sanandis charitas sincera subveniat.* Id. Ibid.

*Corripienda sunt coram omnibus quæ peccantur coram omnibus: ipsa verò corripienda sunt secretius quæ peccantur secretius. Distribuite tempora, et concordat Scriptura.* August. serm. 16 de Verb. Dom. concilians locum Matt. Inter te cum locis I Tim. v Coram omnibus argue, et Prov. x. Qui arguit palam, pacem facit.

*Plurimum interest quo quisque animo parcat: sicut enim est aliquando misericordia puniens, ita et crudelitas parcens.* Id. Epist. 64 ad Marcum.

*Non omnis qui parcat amicus est, nec omnis qui verberat inimicus.* August. Epist. ad Vincent donatist.

*Non putes te amare servum quando non cædis, aut tuum amare filium quando eum non corripis: non ista est charitas, sed languor.* Id. de Charit. serm. 7.

*Justè alios reprehendit qui non habet quod in se alius reprehendat.* Id. in Ps. 5.

*Intendens correptioni, parcens pudori.* Id. Serm. 10 de Verb. Dom.

*Tu vulnus fratris contemnis; tu eum vides perire et negligis: pejor es tu tacendo quàm ille conviciando.* Aug. ibid.

*Si eos in quos nobis potestas est, ante oculos nostros perpetrare scelera permittimus, rei coram ipsis erimus.* August. v contrà Julian. 3.

*Si severitas disciplinæ dormiat depresso, sævit impunita nequitia.* Id. serm. 15 de verb. Dom.

*Quos corrigere non valemus, peccatis eorum non communicemus.* August. Epist. 166 ad Donatist.

*Superbi lenissimè admonitione ad pejora præcipitia provocantur.* Id. Serm. 36 de Sanctis.

*Adhibenda est à nobis medicinaliter severa correctio, DEI autem est illis eam facere utilem.* August. de Corrupt. et Grat. 16.

*Régat disciplinæ vigor mansuetudinem, et mansuetudo ornet vigorem: et sic alterum*

régé: l'un en faisant lier son malade, l'autre en châtiant son fils désobéissant: quoique l'un et l'autre n'agissent que par amour. Les négliger et les laisser périr, c'est plutôt une cruelle condescendance qu'une sincère affection.

Il faut diminuer quelque chose de la sévérité, afin que la véritable charité s'applique à guérir des maux plus dangereux et plus considérables.

Les péchés qui se commettent publiquement doivent être repris publiquement; ceux qui se commettent en particulier doivent aussi être corrigés en particulier. Distinguez les temps, et les passages de l'Écriture (qui semblent ici opposés entre eux, les uns demandant que la correction soit secrète, les autres la voulant publique), se trouveront conciliés.

Il importe fort d'examiner par quel esprit et pour quel motif on pardonne: car, comme il y a quelquefois de la miséricorde à punir, il y a aussi souvent une espèce de cruauté à pardonner.

Celui qui nous épargne n'est pas toujours un véritable ami, non plus que celui qui frappe et qui punit n'est toujours notre ennemi.

Ne vous imaginez pas aimer votre serviteur quand vous ne le punissez pas comme il le mérite, ou bien votre fils en ne le corrigeant pas: ce n'est pas là de la charité, mais de la négligence.

Celui-là reprend justement les autres qui ne fait rien pour donner sujet à un autre de le reprendre.

Épargnez la honte de votre frère et étudiez-vous à le corriger.

Vous négligez la plaie de votre frère; vous le voyez périr devant vos yeux, et vous ne le secourez pas: vous êtes plus coupable par votre silence que lui par ses méchantes paroles.

Si nous permettons à ceux sur lesquels nous avons autorité de commettre impunément des crimes en notre présence, nous sommes nous-mêmes criminels devant eux.

Là où la sévérité de la discipline est comme endormie, le crime exerce impunément ses ravages.

Ne participons pas du moins aux crimes de ceux que nous ne pouvons corriger en les reprenant.

Les superbes, choqués par des avertissements pleins de douceur et de bonté, se portent à de plus grands désordres.

C'est à nous d'apporter le remède par une sévère correction; mais c'est à DIEU de la rendre utile et efficace.

Il faut que la sévérité de la discipline règle la douceur et la condescendance, et récipro-



*commendetur ex altero, ut nec vigor sit vigibus nec mansuetudo dissoluta.* Gregorius, 19 Moral.

*Profectò se esse DEI denegat qui, in quantum sufficit, vitam carnalium corrigere recusat.* Id. Pastor. 59.

*Qui non corrigit resecaunda, commisit; et furientis culpam habet qui, quod potest corrigere, negligit emendare.* Gregor. Regist.

*Manifesta peccata non sunt occulta correctione purganda, sed palàm sunt arguendi qui palàm nocent, ut, dum apertà objurigatione sanantur, ù qui eos imitando deliquerant corrigantur.* Id. ibid.

*Multos novimus qui, arguente nullo, peccatores se confitentur; cum verò de culpà suà fuerint fortassè correpti, patrocinium defensionis quarunt ne peccatores esse videantur.* Gregor. 21 Moral.

*Mundus esse à vitiis debet qui alienum corrigere curat.* Id. 6 Moral.

*Qui potest emendare et negligit, participem procul dubio se constituit; qui alterius bonum juvat, suum facit.* Id. Regist.

*In correctione, hunc noveris esse ordinem observandum, ut personas diligas et vitia persequaris, ne, si aliter fortassè agere volueris, transeat in crudelitatem correctio, et perdas quos emendare desideras.* Id. ibid. ix, 8.

*Tantò humili corde alios corrigamus quanto nos ipsos in iis quos emendamus agnoscimus.* Gregor. 23 Moral.

*Sunt bonæ correptiones, et plurimque meliores, quàm tacitè amicitia: etsi tedi se putat amicus, tu tamen corripes.* Ambros. 3 de Offic.

*Plus proficit amica correctio quàm accusatio turbulenta: illa pudorem incutit; hæc indignationem movet.* Id. in Lucam.

*Quisquis peccantem fratrem non arguit, quodam modo hortatur ut peccet.* Ambros. Serm. 6.

*Peccatum unius, quod cognitum non arguitur, multos contaminat, imò omnes qui norunt et non devitant, aut, cum possunt arguere, dissimulant: non enim sibi videtur peccare quando à nullo corripitur vel vitatur.* Id. in Corinth.

quement que la douceur modère la sévérité, et que l'un serve si bien de fond ou de relief à l'autre, que la sévérité ne dégénère point en rigueur, ni la douceur en lâcheté.

Celui-là marque bien qu'il n'a pas à cœur les intérêts de Dieu, qui ne corrige pas autant qu'il est nécessaire, les désordres des hommes charnels et mondains.

Celui qui ne corrige pas les vices qu'il faut retrancher les commet; il est aussi coupable que ceux qui les ont commis et qu'il néglige de punir.

Il ne faut pas atteindre par une correction secrète des péchés publics, il faut reprendre publiquement ceux dont le mauvais exemple est pernicieux, afin que, pendant qu'ils rentrent dans leur devoir par cette répréhension publique, ceux qui ont suivi leur exemple se corrigent.

Nous en savons plusieurs qui se reconnaissent pécheurs lorsque personne ne les reprend; mais, si on les accuse, ou si l'on prétend les corriger de quelque faute commise, ils cherchent des excuses pour ne paraître pas coupables.

Celui-là doit être sans défaut qui se charge de corriger et de reprendre les autres.

Celui qui peut faire en sorte qu'un autre se corrige, et qui néglige de lui rendre ce bon office, se rend complice de ses péchés; comme celui qui aide à l'avantage de son prochain, se rend propre le bien même qu'il lui procure.

Voici l'ordre à garder dans la correction: c'est d'aimer les personnes et de haïr les vices: de crainte que, si vous en usez d'autre manière, la correction ne devienne cruauté, et que vous ne causiez la perte de ceux que vous voulez rendre meilleurs.

Corrigeons les autres avec d'autant plus d'humilité de cœur que nous reconnaissons mieux nos propres défauts dans ceux que nous voulons corriger.

Les corrections sont plus utiles et servent d'ordinaire plus que l'amitié qui se fait: c'est pourquoi, ne laissez pas de reprendre votre ami, bien qu'il se croie offensé.

La correction faite avec amitié est plus efficace qu'un reproche dans la chaleur de la passion: celle-là donne quelque confusion, et celui-ci ne cause que de l'indignation.

Celui qui ne reprend pas son frère qu'il voit tomber, l'exhorte en quelque manière à commettre le mal.

Le péché d'un seul, qui est connu et qui n'est point repris, en infecte plusieurs, et même tous ceux à la connaissance desquels il parvient, et qui ne l'évitent pas, ou qui le dissimulent le pouvant reprendre: car celui-là ne croit pas pécher qui n'est corrigé de personne et que personne n'évite.

*Omnis correptio amara quidem videtur ad præsens, sed fructus parit dulcissimos.* Hieronim. in Jerem.

*Corrumpendus est frater tuus seorsim, ne, si semel pudorem et verecundiam amiserit, remaneat in peccato; et, si quidem audierit, lucrifacinus animam ejus, et per alterius salutem nobis quoque acquiritur salus.* Id. 3 Comment. in Matth.

*Eos maxime elegerim qui sunt acres et vehementes, qui peccatum aperiant, qui reprehendunt: hoc enim maxime misericordie et clementie est, mederi vulneribus.* Chrysost.

*In omnibus peccantibus pecco, quando non increpo.* Prosper. 3. De vit. cont. 23.

*Odio habeantur peccata, non homines; corripiantur timidi, tolerantur infirmi; et quod severius castigare necesse est, non scientis plectatur animo sed medentis.* Leo.

*Facientis procul dubio culpam habet, qui quod potest corrigere negligit emendare.* Id.

*Plus erga corrigendum agat benevolentia quam severitas; plus cohortatio quam commotio; plus charitas quam potestas.* Leo, Epist. ad Anastas.

*Est consentire silere cum arguere possis et scimus quod eadem poena facientes maneat et consentientes.* Bernard. in Nat. Joannis-Baptista.

*Ferveat in nobis zelus ille, ferveat amor justitiae, odium iniquitatis; nemo vitia palpet, peccata dissimulet nemo.* Id. serm. de Joan.-Bapt.

*Qui arguit, veritatem habeat ut cognitor, mansuetudinem ut pater, justitiam ut iudex.* Bernard. In hæc verba: *Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam, etc.*

*Inpunitas, incuriae soboles, insolentiae mater, transgressionum nutritrix est.* Id. 3 de Consid.

*Cum arguantur vitia, et inde scandalum oritur, ipse sibi scandalum causa est qui facit quod argui debeat, non ille qui arguit.* Bernard. super Cantica.

[*Objurgationi semper aliquid blandè commisce: facilius penetrant verba que mollia vadunt quam que aspera.* Seneca in Epist.]

Toute correction paraît dure et fâcheuse lorsqu'on la reçoit; mais les fruits en sont très-doux.

Il faut reprendre votre frère en particulier, de peur que, s'il vient une fois à perdre la honte, il ne persévère en son péché; que s'il écoute et reçoit la correction comme il la doit recevoir, nous gagnerons son âme à Dieu, et par le salut que nous procurons à autrui nous opérons le nôtre.

Entre les personnes qui ont du zèle pour le salut du prochain, je choisirais plus volontiers celles qui sont d'un naturel ardent et impétueux, qui reprennent, blâment et condamnent: c'est une action de grande miséricorde de remédier aux plaies d'une âme.

Je pêche dans toutes les personnes qui pèchent, quand je ne les reprends pas.

Qu'on haïsse les péchés et non pas les pécheurs, qu'on corrige les superbes, qu'on souffre patiemment les faibles et les infirmes; et, dans ce qu'il sera nécessaire de punir avec sévérité, qu'on le fasse plutôt en médecin qu'en homme qui veut châtier.

Celui-là est coupable du péché qui se commet, qui néglige de reprendre ce qu'il pourrait corriger par ce moyen.

Qu'on emploie plutôt l'affection et la douceur que la sévérité envers celui que l'on veut corriger; que l'exhortation agisse plus que la colère, et qu'il entre plus de charité que d'empire dans la répréhension.

C'est consentir au péché que de se taire quand on peut reprendre celui qui l'a commis; et nous savons que ceux qui le commettent et ceux qui y consentent seront également punis.

Qu'on voie en nous un zèle ardent, un amour de la justice, la haine du péché; que personne ne flatte les vices, que personne ne dissimule les crimes qu'il voit commettre.

Celui qui reprend et qui corrige doit être éclairé, comme celui qui connaît la vérité; il faut qu'il ait la douceur d'un père, la justice et l'intégrité d'un juge.

L'impunité naît de la négligence, elle produit l'effronterie: elle fomenté et nourrit la hardiesse à transgresser les lois.

Lorsqu'on reprend les vices, et que de là il naît du scandale, celui-là en est la cause qui mérite d'être repris, et non pas celui qui le reprend.

Mêlez toujours quelque douceur au reproche que vous faites; les paroles douces s'insinuent plus facilement et pénètrent plus avant que celles qui ont de l'acrimonie et de l'amertume.

## § V.

## Ce que l'on peut tirer de la Théologie.

[Ce que c'est que la Correction Fraternelle.] — Par ce nom de *Correction fraternelle* on entend toute remontrance qui part d'un esprit de charité, et qui est faite à une personne pour quelque faute qu'elle a commise afin qu'elle la répare, ou pour l'empêcher d'en commettre d'autres à l'avenir. Si cette remontrance est faite avec ménagement et avec douceur, on l'appelle *avertissement et correction* ; si elle se fait en termes plus forts, c'est *repréhension*, blâme ou reproche. C'est la notion que S. Augustin nous en donne, et la différence qu'il met entre ces termes de reprendre, châtier, et corriger, dont cependant nous nous servons indifféremment en parlant de la correction fraternelle. S. Thomas l'appelle un acte de charité, soit parce que c'est une aumône spirituelle, soit parce que, de quelque nom qu'on l'appelle, elle n'a pas moins pour fin d'éloigner de notre prochain le souverain mal, qui est le péché, que de lui procurer le souverain bien, qui est le salut de son âme. A quoi il ajoute que, si cette correction est employée pour empêcher que le crime ne se répande et que l'impunité ne porte les autres à en commettre de semblables, c'est un acte de justice, à laquelle il appartient de réparer le tort que le public a déjà souffert, n'eût-on fait précisément qu'ouvrir cette porte, et qu'il continuerait de souffrir si on ne la fermait.

[Deux sortes de correction.] On doit inférer de la doctrine de ce saint docteur que l'offense de celui qui pèche peut être considérée en deux façons, ou comme nuisible seulement au pécheur, ou comme préjudiciable au public qui en est scandalisé. D'où il suit qu'il y a deux sortes de corrections ; l'une pour remédier au péché d'autrui, considéré comme son propre mal ; l'autre pour apporter le remède à son péché, en tant que dommageable au public à cause du scandale qu'il donne. La première est proprement la correction fraternelle, que nous avons dit être un acte de *charité* ; la seconde est, outre cela, ce que nous avons nommé un acte de *justice*. La première oblige tout le monde, et elle nous oblige à l'égard de tous ; la seconde n'oblige régulièrement et directement que les prélats, les supérieurs et les magistrats, envers ceux qui troublent l'ordre du bon gouvernement. La première se fait par de simples avertissements et par des remontrances, la seconde passe jusqu'à la punition des crimes. La première peut se

faire par un inférieur à son supérieur, la seconde ne se fait que par le supérieur à l'inférieur.

[La correction fraternelle est de précepte.] — C'est le sentiment de tous les théologiens, après S. Thomas, que la correction fraternelle, prise en général, est une vertu de précepte, et non pas de simple conseil. La preuve s'en tire de ces paroles du Fils de DIEU : *Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum.* Et la raison, en général aussi, est que la charité est la fin de tout précepte, comme dit l'Apôtre : *Finis præcepti charitas.* Et le Sauveur même nous a enseigné que toute la loi est comprise dans les deux commandements de la charité. Donc tout ce qui s'oppose à cette divine vertu, ou conjointement ou séparément, est défendu par la loi, et tout ce qui est nécessaire pour la conserver est commandé. En effet, si nous omettons de corriger à propos notre frère, nous offensons la charité et de DIEU et du prochain. Pour la charité du prochain, ces paroles le montrent clairement : *Lucratus eris fratrem tuum.* Si votre frère reçoit la correction comme il doit, vous le gagnerez. Donc il était perdu, infère S. Augustin. D'où il suit que la correction fraternelle est ordonnée pour relever notre prochain d'une chute plus dangereuse que s'il était tombé dans un précipice ou dans la mer. Or, ce serait violer la charité de ne le pas secourir s'il se noyait ou s'il ne pouvait se retirer d'un précipice sans que vous lui donnassiez la main, et que vous refusassiez inhumainement de la lui donner : c'est donc violer cette même charité de ne pas l'aider à sortir de son péché par un charitable avertissement : et par conséquent c'est un précepte et naturel et divin que celui-ci, dérivé de ce principe universel : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit en cas pareil. » Eh ! pourrait-ce bien être aimer son prochain comme soi-même que de le voir se perdre devant nos yeux, et être insensible à sa perte lorsqu'on peut l'empêcher ?

C'est aussi un péché contre la charité que nous devons à DIEU ; non-seulement parce que c'est lui désobéir en violant le précepte exprès qu'il nous a intimé, de faire la correction à nos frères quand nous les trouvons en faute, mais encore parce que ce n'est pas l'aimer comme un enfant doit aimer son père, et un sujet son prince, que de le voir offensé et de ne rien dire à celui qui l'offense. Que diriez-vous d'un fils qui verrait son père maltraité sans le secourir ? ou d'un sujet qui verrait avec la même tranquillité insulter son roi ? Et nous entendons tous les jours tant de blasphèmes, tant de murmures contre DIEU, nous voyons commettre tant d'impiétés, sans avoir le courage de réprimer cette insolence ! Peut-on marquer plus visiblement que nous n'avons pas pour Dieu la charité qu'il demande de nous ? Le premier et le plus sacré de tous les commandements est sans doute celui d'aimer ce grand DIEU de toutes les forces de son âme. Si ce n'est pas aimer, ainsi que nous avons dit, son prochain comme soi-même que de permettre, sans dire mot, qu'il se perde ainsi, ce n'est pas mieux

aimer DIEU de toutes ses forces que de souffrir à plaisir qu'on l'offense mortellement. Et qui doute que ce ne soit le souffrir que de ne s'y pas opposer quand on peut l'empêcher, et de ne pas faire reconnaître sa faute à celui qui l'offense? *Si amas Christum, corrige*, dit S. Augustin. Si effectivement vous aimez votre Sauveur, ne souffrez pas qu'on l'offense. C'est ne le pas aimer que de ne témoigner aucun ressentiment de cette offense, et de ne faire aucun effort pour l'arrêter ou pour porter le coupable à en faire une juste satisfaction. Concluons donc que c'est pécher contre le double précepte de la charité que de manquer au précepte de la correction quand on la peut faire.

Tout chrétien animé de cette double charité doit haïr ce que DIEU déteste et qui lui est contraire, et haïr de même ce qui perd son frère. Or, il est certain qu'il n'y a rien que DIEU ait tant en horreur, ni qui nuise tant à notre prochain, que le péché : par conséquent, si un chrétien est pénétré de cette divine charité, il ne pourra souffrir le péché ni dans lui-même ni dans les autres, et, lorsqu'il aura connaissance que son frère l'a commis, il emploiera toutes ses forces pour le détruire. Et, comme il n'y a pas de voie plus douce ni plus avantageuse, pour l'extinction du crime, qu'une correction prudente et zélée, il ne manquera pas d'employer un remède si efficace pour étouffer ce monstre dès sa naissance et en empêcher le progrès.

[Quand il y a obligation.] — Ce précepte, comme l'enseigne S. Thomas, ne nous oblige qu'en temps et lieu, et non pas toujours et à toute heure : tant parce qu'il est affirmatif que parce qu'il ne serait pas à propos, à toute heure, en tout temps et en toutes les rencontres, de reprendre et de corriger quelqu'un de sa faute, ni dans le secret, ni, ce qui convient beaucoup moins, à la vue de tout le monde. Car les actes des vertus exigent qu'on observe les circonstances, et que l'on n'agisse que dans celles que demande la prudence, qui les doit régler et nous doit régler par-là nous-mêmes ; autrement, c'est les rendre vicieux, ou du moins défectueux : ce qui est vrai de quelque vertu que ce soit.

Le même saint docteur enseigne, de plus, que ce précepte de la correction ne nous oblige que lorsque nous pouvons attendre ou espérer, par ce moyen, l'amendement de notre prochain, parce que étant ordonné à cette fin, le précepte, pour cela même, ne nous oblige de la mettre en pratique que lorsque nous pouvons raisonnablement espérer d'amener les choses, plus tôt ou plus tard, à cet heureux point. Car, comme ce qui est ordonné à une fin, pour parler en termes de l'École, et ne sert plus de rien quand cette fin cesse, de même, si la correction que nous faisons à nos frères est telle qu'on n'en puisse attendre de fruits pour leurs mœurs, par le défaut de quelque circonstance mal observée, tant s'en faut qu'elle soit de précepte, en ce cas, qu'elle serait contraire au précepte même.

Voici ce que j'ai tiré du même S. Thomas et des autres théologiens tou-

chant l'omission de ce que ce précepte ordonne. Il peut arriver que nous omettions de corriger et d'avertir notre prochain en trois façons : — Premièrement, avec mérite : lorsque, par un motif de charité bien réglée, et dans les circonstances où cela se doit, nous nous abstenons de le reprendre et de le corriger, de crainte qu'il n'en devienne pire. — Secondement, avec péché mortel : lorsque nous pouvons raisonnablement présumer que notre prochain se corrigerait de quelque lourde faute si nous l'en reprimions charitablement : car alors, si nous omettons la correction, l'omission est mortelle. — En troisième lieu, avec péché véniel, lorsque quelque respect humain ou quelque considération mondaine nous rend plus lents et plus tardifs à faire cette correction, ou que l'espérance du profit n'est pas d'ailleurs si grande, ou le besoin si pressant, que cette négligence puisse causer un grand dommage. (*Summa*, 2-2, qu. 33, art. 2, ad 3.)

[Règles.] — Les règles pour savoir quand il faut faire cette correction sont : — 1°. On n'est pas obligé, comme nous avons dit, de prendre à part un pécheur et de le corriger lorsqu'on a raison de croire que la correction serait inutile ; et bien moins encore si l'on croit qu'au lieu d'en tirer du profit, on ne fera que lui donner occasion de s'offenser, et par là d'offenser DIEU plus grièvement. Que si l'on doute de l'événement, et si l'on ne peut pas se résoudre là-dessus, la meilleure partie des théologiens tombent d'accord qu'on peut omettre la correction sans commettre un péché grave, et que, à moins d'être moralement assuré du bon succès, on n'y est point obligé avec cette rigueur. Il est bon, toutefois, de prendre garde de ne pas se persuader sans raison que l'avis qu'on pourrait donner serait sans fruit, parce qu'il y a danger que cette persuasion ne vienne de l'indifférence et de la paresse, ou de la crainte qu'on a de déplaire à ceux qu'on n'ose avertir. — 2°. Suivant les théologiens, les personnes particulières ne sont pas chargées de la correction des péchés publics, si ce n'est indirectement et par accident ; et encore alors faut-il toujours se souvenir de ce que l'on n'est pas maître. La correction dont il s'agit doit être secrète, et se faire en particulier, puisque c'est entre des particuliers qu'elle se passe. Mais les péchés publics ne seraient pas suffisamment guéris par une correction semblable : ils en demandent une plus forte, et capable de remédier au scandale. On peut bien, et on doit même, dans le particulier, reprendre un pécheur public quand on en a l'occasion, et les supérieurs mêmes, quand ils peuvent encore prendre cette voie, eux qui peuvent beaucoup mieux se faire écouter ; et surtout les pasteurs, qui sont chargés si particulièrement du soin des âmes, ont de grandes obligations à remplir de ce côté-là, parce que c'est comme aller droit à la source du mal : *Dicendum quòd etiam, in correctione fraterna, quæ ad omnes pertinet, gravior est cura prælatorum, ut dicit Augustinus in libro de Civitate Dei*, dit S. Thomas. Mais, outre ce remède, encore une fois, le péché public en demande un autre ; et c'est à ceux qui ont l'autorité publique, comme sont les prélats, les magis-

traits et les supérieurs, de l'apporter. Prendre l'occasion propre à bien s'acquiescer de cette action si sainte, et ne pas s'imaginer qu'il est à propos de la faire toujours sur-le-champ. Surtout il se faut garder d'entreprendre un homme lorsqu'il est dans le fort de sa passion. Car, comme on ne gagne jamais rien par raison avec un homme insensé qui n'en a point, il est de même inutile de donner des avis et de faire des remontrances à un pécheur, qui est actuellement dans la passion.

[Ceux à qui nous devons faire la correction fraternelle.] — Quoique la correction fraternelle soit un bien que nous devons à tout le monde, il n'est pas néanmoins nécessaire que nous courions tous les pays pour corriger les hommes en faute : il suffit que nous nous bornions à ceux qui ont quelque rapport à nous, et qui nous sont unis par quelque lien et quelque société. Car enfin, ce précepte n'oblige pas chacun de s'enquérir curieusement des actions d'autrui, pour les reprendre et pour les censurer. C'est ce qui n'appartient qu'aux supérieurs à l'égard de ceux qui leur sont soumis et sur qui ils ont autorité : comme aux pères à l'égard de leurs enfants, et aux maîtres à l'égard de leurs serviteurs et domestiques, sur lesquels ils doivent veiller. Pour les autres sur qui on n'a ni autorité ni juridiction, il suffit qu'on reprenne le mal qu'on voit en eux, ou qui vient par hasard à notre connaissance ; encore doit-on observer les conditions que nous avons marquées. C'est ce qu'enseigne S. Augustin : *Non querendo quid reprehendas, sed videndo quid corrigas... Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum.* (Serm. 16 de Verbis Dom.

[Les pécheurs désespérés.] — Quoique personne ne puisse corriger ni faire changer de conduite celui que DIEU a une fois abandonné, chacun de nous toutefois est obligé, en vertu de ce précepte, de faire ce qu'il peut, dans l'espérance de la grâce et du secours du Ciel. Car quel est celui qui peut connaître les vues et les desseins de DIEU sur ceux que nous voyons plongés dans les plus grands désordres ! Et d'ailleurs, n'est-on pas obligé de bien espérer de la miséricorde du Seigneur, qui d'un persécuteur de la foi a fait un apôtre, un vase d'élection, et des plus grands pécheurs les plus grands saints ! Il ne faut donc jamais désespérer du salut de personne, ni par conséquent cesser de le reprendre. C'est dans cette vue que S. Paul exhorte son disciple Timothée à ne point se lasser de reprendre, de corriger et d'avertir, et à mettre en usage tous les moyens propres pour ramener les pécheurs à leur devoir : *Insta opportunè : argue, obsecra, increpa, in omni patientiâ et doctriâ.* Ce que l'Apôtre a jugé nécessaire de dire à un évêque peut encore servir d'instruction et de modèle pour tous les autres.

Si la personne que vous reprenez ou que vous avertissez prend vos avertissements en mauvaise part, aveuglée qu'elle est par la passion, quand elle sera revenue à soi et qu'elle examinera votre procédé de sang-froid, elle

verra que vous avez agi en véritable ami, et vous sera redevable de son salut : elle vous en marquera quelque jour sa reconnaissance. Mais je veux que celui qui reçoit ce bienfait soit ingrat et méconnaissant du bien que vous lui faites : si votre charité est véritablement chrétienne, vous ne devez pas pour cela laisser de le secourir en cette occasion, et même avec plus de zèle, et agir pour lui contre lui-même, comme un médecin qui n'a pas égard s'il choque un malade frénétique par le remède fâcheux qu'il lui ordonne : il n'a en vue que de lui rendre la santé : il sait bien que, s'il s'attire présentement sa colère, il le remerciera lorsqu'il l'aura parfaitement guéri. Et si le médecin n'est pas assez heureux pour y réussir, du moins il s'acquitte de son devoir, et n'aura rien à se reprocher si son malade vient à mourir. C'est la vue et le motif que l'on doit avoir dans la correction que l'on fait au prochain.

[Quand et comment il faut reprendre.] — Dieu a défendu de juger témérairement de la conduite du prochain, ou de le soupçonner de quelque mauvais dessein, lorsque ce qu'il fait n'est pas évidemment mauvais ; il a encore expressément défendu d'en dire du mal, ou de révéler aux autres le mal qu'on en sait lorsqu'il est secret et caché ; mais il a voulu qu'on le reprit de ses péchés quand ils viennent à notre connaissance, et qu'on l'avertît charitablement d'abord en particulier pour lui épargner la confusion qu'il en recevrait en public ; que s'il ne tire aucun profit de ces avertissements, on lui fit une plus forte réprimande en présence d'un ou de deux témoins, pour lui faire mieux sentir sa faute ; et enfin qu'on le déférât à toute l'Eglise, afin que cette salutaire confusion le fit rentrer en lui-même. Que si tout cela était inutile et qu'on ne vît aucun amendement, il a voulu qu'on le traitât d'infidèle et de publicain, et que l'on rompît tout commerce avec lui. C'est le précepte que le Fils de DIEU nous a intimé de sa propre bouche, et qu'il a lui-même observé en différentes rencontres. Eh ! plutôt à DIEU que ce précepte fût aujourd'hui observé avec la même rigueur et la même liberté qu'il l'était dans les premiers siècles de l'Eglise, et même dans l'ancienne loi ? Le vice, qui règne maintenant avec tant d'impunité, n'oserait bientôt plus paraître ; et, au lieu qu'il se montre avec tant d'insolence, il deviendrait timide, ayant autant de censeurs et de juges qu'il trouverait de spectateurs dont il redouterait le blâme et la répréhension.

On n'exige pas absolument de nous que nous arrêtions le cours des désordres de notre prochain : car souvent la violence du mal est plus forte que tous les remèdes : mais, comme parle S. Bernard, *Exegeris curam, non curationem*. On nous oblige seulement d'en prendre soin, et d'appliquer au mal le remède souverain d'une répréhension charitable ; si elle n'a pas son effet sur lui, elle l'aura à notre égard, puisque nous nous acquitterons par-là d'un devoir de charité qui nous engage envers le prochain. Aussi le Fils de DIEU ne parle-t-il du succès de ce remède que sous condition : *Si audierit, lucratus eris fratrem tuum*. S'il vous écoute, s'il est sensible à son



propre intérêt, s'il sait tirer le profit qu'il doit de vos charitables avertissements, vous serez son véritable ami et son charitable médecin, et en quelque manière son sauveur. Mais, quelle qu'en puisse être l'issue, nous nous acquitterons d'un des plus importants devoirs de la charité, : et comme nous ne devons avoir rien plus à cœur que de contribuer au salut de notre frère, il n'y a rien aussi qui nous doive donner une plus juste crainte que d'être cause de sa perte et de sa damnation, soit en le portant au péché par notre mauvais exemple, soit en ne l'empêchant pas d'y tomber faute de le reprendre et de l'avertir. Car c'est de l'une et de l'autre manière que l'on s'attire cette terrible menace que DIEU fait par son prophète à ceux qui sont cause de la perte de leur frère : *Ille quidem in iniquitate sua captus est; sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.* (Ezech. XXXIII.)

[Importance de ce précepte.] — Le précepte de corriger son frère et de le reprendre de son péché ne peut manquer d'être important, puisqu'il fait partie du précepte de la charité, que DIEU appelle son commandement par excellence : *Hoc est preceptum meum, ut diligatis invicem.* Et comme, au sentiment de l'Apôtre, il a renfermé tous les autres commandements de la loi dans celui-là, on peut ajouter que ce seul acte de charité renferme éminemment tous les autres, parce qu'on retire le prochain du plus grand de tous les maux, qui est le péché ; qu'on lui procure le plus grand de tous les biens, qui est son bonheur éternel ; qu'on l'assiste dans le plus pressant de tous ses besoins ; qu'on lui donne le plus salutaire de tous les conseils, et qu'on lui rend enfin le plus considérable de tous les services. Aussi le Sauveur a-t-il eu tellement à cœur cette action de charité, que, bien qu'elle fût comprise dans le précepte général qu'il nous en a fait, il a voulu la spécifier encore plus particulièrement par ce commandement exprès : *Si peccaverit in te frater tuus, vade et corripe illum* (Matth. XVIII.)

[Autres règles.] — La correction fraternelle, étant un acte de charité, peut s'exercer non-seulement par toutes sortes de personnes, mais encore à l'égard de tous ceux qui sont en faute, qui sont sujets à quelque vice, ou qui ont commis quelque crime qui cause du scandale ; mais cette correction doit se faire différemment, selon l'état et la qualité de ceux qui la font et de ceux qui la reçoivent. Car — 1°. celle qui se peut faire par un inférieur à un supérieur, ou à une personne qui est d'un rang beaucoup au-dessus de nous, doit être, selon S. Thomas, respectueuse, accompagnée de douceur et de modestie, en termes qui marquent qu'on ne s'oublie pas en prenant la liberté de l'avertir, mais que le zèle qu'on a pour son service ou la fidélité qu'on lui doit, et qu'il a reconnue en nous, nous a fait espérer qu'il ne trouverait pas mauvais qu'on lui dit la vérité. Mais la répréhension qu'on lui fait doit être aussi sincère qu'elle est respectueuse. Voici les

termes de S. Thomas : *Ut scilicet non cum proterviâ et duritiâ sed cum mansuetudine corrigantur. Unde Apostolus dicit : Seniores ne increpaveris, sed obsecra ut patrem.* — 2°. Avec les égaux, on doit en user avec moins de réserve et avec plus de franchise ; et, comme l'égalité nous donne plus de hardiesse, la correction doit se faire à leur égard avec plus de liberté ; quoiqu'il faille toujours user de circonspection pour la faire suivant l'humeur des personnes, et l'amitié ou la familiarité que l'on peut avoir avec elles, et la qualité des fautes dont elles sont coupables. — 3°. A l'égard des inférieurs, il est constant qu'un supérieur doit user de son autorité, non-seulement pour les reprendre avec plus de force, mais encore pour les punir quand il est nécessaire, mais en sorte que la charité, qui est le motif, serve aussi d'adoucissement à la plus sévère correction ; et qu'après leur avoir fait concevoir la grièveté, les suites et les conséquences de leur faute, ils conçoivent en même temps que c'est une correction paternelle et une satisfaction qu'ils doivent au public.

Celui qui n'ose reprendre son ami de crainte de le choquer ou de se brouiller avec lui ne voit pas qu'il viole les plus saintes lois de l'amitié aussi bien que de la charité, par une trahison manifeste, qui est de le laisser périr faute d'un salutaire avis ; de l'exposer aux censures et aux railleries des autres, qui ont peut-être autant de droit que nous de le reprendre et de l'avertir, mais qui, étant aussi lâches et aussi timides, commettent la même infidélité envers lui. En effet, si vous aimez cette personne, à quelle occasion réservez-vous de lui faire paraître votre amitié, si vous n'osez la lui marquer en celle-ci, qui doit être le premier objet de votre zèle : vu que, pour lever le plus grand obstacle à son salut, il ne vous coûte qu'une parole, qu'un avertissement d'ami, qu'une correction charitable, qui sera capable de le retirer du précipice où il est tombé. Si cet ami que vous avertissez est raisonnable, il doit se sentir obligé de votre liberté, et, s'il s'en offense, il est indigne de votre amitié.

[Mérite devant Dieu.] — Si nous avons une véritable charité envers DIEU, comme tout chrétien en doit être animé, nous devons entrer dans les sentiments de DIEU même : et ces sentiments sont de haïr le péché, qu'il a uniquement en horreur, de nous efforcer de le détruire, et de mettre tout en œuvre pour empêcher que ce DIEU de majesté soit offensé. C'est le service qu'il attend de nous. C'est pourquoi, comme il nous défend de commettre le péché, il nous ordonne de le reprendre, et de corriger celui que nous saurons l'avoir commis, parce qu'il n'y a point de voie plus sûre, plus douce et plus efficace pour le prévenir ou pour en empêcher les progrès. C'est donc particulièrement en cette occasion que nous marquerons l'amour que nous devons à DIEU et au Sauveur du monde. Si vous aimez véritablement celui qui est venu pour détruire le péché, reprenez et corrigez hardiment ceux qui commettent le péché. Pouvez-vous ignorer l'intérêt qu'il y prend, et combien le péché le déshonore ? Ah ! si vous le savez,

pouvez-vous demeurer tranquille sur l'outrage qu'on lui fait ? Si vous aviez un ami à qui vous seriez tout dévoué, le jugerait-on ainsi et le feriez-vous paraître en souffrant qu'on ternît sa réputation en votre présence ; qu'on l'attaquât en sa personne, ou qu'on mît le feu à sa maison, sans vous en remuer, sans crier au feu, et sans vous mettre en devoir de le défendre ? Et vous, que DIEU daigne bien appeler son ami, et à qui la grâce a donné ce glorieux titre, vous souffrez qu'on le déshonore à vos yeux, qu'on l'outrage, qu'on viole ses lois et ses ordres ? Vous en êtes le témoin et le spectateur, et vous pouvez demeurer tranquille, sans violer vous-même les lois de l'amitié et sans vous rendre coupable d'une infidélité indigne ?

[Notre intérêt propre.] — Il faut joindre notre intérêt propre à l'intérêt de Dieu et à celui du prochain, puisque c'est sur notre compte que les autres pèchent si nous manquons à les reprendre et à leur faire la correction : *Si peccaverit in te frater tuus*, dit l'Évangile en nous intimant ce précepte. « S'il a péché contre vous » : c'est le sens que quelques-uns donnent à ces paroles ; mais ce n'est pas, à mon avis, ce que le Fils de DIEU veut dire. Car, si l'on n'était obligé à le reprendre que quand il nous a offensés, les hommes, qui ne sont que trop sensibles aux injures qu'on leur fait, ne manqueraient jamais à remplir ce commandement, qui favoriserait le penchant qu'ils ont à s'en ressentir : leurs plaintes, leurs murmures, leurs reproches, et souvent leur colère et leur vengeance, éclateraient, dans les occasions, plus qu'il ne serait à propos ; et ainsi, peu de crimes demeureraient sans correction si l'offense ne regardait que nous. C'est pourquoi les autres disent que *Peccaverit in te* veut dire *en votre présence* : comme si c'était nous offenser nous-mêmes que d'offenser à nos yeux un DIEU que nous devons aimer, et dont nous devons prendre les intérêts au préjudice des nôtres propres. Et pour cette raison c'est pécher nous-mêmes que de le souffrir, et de ne pas faire nos efforts pour l'empêcher. Or, le sens le plus naturel, que les SS. Pères et les interprètes donnent à ces paroles, est que l'on pèche effectivement contre nous quand on offense DIEU en notre présence, parce que c'est une action capable de nous porter nous-mêmes au péché, ou par le mauvais exemple qu'on nous donne, ou par la mollesse et la lâcheté que nous apportons à le reprendre, ou par le manque de charité que nous témoignons à secourir notre frère et à l'aider à se relever de sa chute, en ne lui faisant pas la correction qu'il mérite et que nous sommes obligés de lui faire. C'est donc pour notre intérêt propre que nous devons corriger notre prochain, si nous voulons n'avoir point de part à son crime, et que DIEU ne nous demande point compte de tous ceux qui se commettent sur son exemple. Et c'est ce qui fait voir l'importance de ce précepte, de savoir que nous y sommes réellement intéressés, que DIEU nous en fera rendre compte ; et tel se croit bien à couvert des coups de sa vengeance, parce qu'il ne met au nombre de ses péchés que ceux qu'il a commis, sans prendre garde, comme faisait le saint Roi-Prophète, qu'il y a des pé-

chés d'autrui que Dieu met sur notre compte et qui nous deviennent propres, pournent les avoir pas empêchés lorsque nous le pouvions, puisque c'est assez d'avoir manqué à cette obligation pour en être coupable ; quoique peut-être nous n'ayons jamais fait réflexion sur cet article, tout important qu'il est. *Et ab alienis parce servo tuo* (Ps. XVIII).

[Éviter soi-même ce qu'on reprend] — Pour pouvoir faire la correction avec bien-séance et avec vérité à nos frères sur leurs défauts, ce n'est pas assez d'y être poussé par un pur zèle et par un motif de charité : il faut, de plus, que celui qui fait la répréhension soit exempt des mêmes fautes qu'il blâme et qu'il reprend. C'est ce qu'enseigne encore S. Thomas, qui assure que rien n'énerve davantage la correction que de voir qu'on est coupable des mêmes vices qu'on reprend. C'est pourquoi, il faut être autorisé par le bon exemple et par l'opinion avantageuse qu'on a de notre probité ; autrement, quoi de plus injuste, et même de plus ridicule, ou qui attire davantage la censure et le mépris de ceux que l'on prétend corriger, que d'avoir besoin nous-mêmes de correction ? de voir un homme violent et emporté donner à un autre des préceptes de modération et de patience ? un homme plongé dans la débauche, et qui est regardé dans le monde sur ce pied-là, faire à ses amis des leçons de tempérance ? N'est-ce pas s'exposer à leur mépris, et leur donner droit de dire ce qui est rapporté dans l'Évangile : *Medice, cura te ipsum* ? Hé ! vous qui prétendez guérir les autres, que n'usez-vous vous-mêmes du remède que vous leur préparez ? Que si la crainte et le respect de notre autorité les empêche de nous faire ce reproche en face, du moins ils se riront en secret de nos avertissements, et s'en divertiront avec leurs amis : au lieu qu'étant sans reproche de ce côté-là, la charitable correction que nous leur ferons, ne peut manquer d'avoir un heureux succès.

Il ne s'ensuit pas qu'on doive absolument être parfait et sans défaut pour avoir droit d'avertir les autres et de les corriger : car, si cela était, personne ne serait obligé de faire la correction, puisque nul n'est sans défaut et sans péché. Et, s'il fallait toujours être plus juste que ceux que l'on veut ramener dans les voies de la justice, qui oserait, sans une criminelle présomption, se charger de ce soin ? Vu que, dans les fautes communes qu'on est souvent obligé de reprendre, les plus réglés ont tant de faibles par où ils ressemblent à ceux qu'ils corrigent, que personne ne pourrait s'acquitter de ce précepte, qui cependant est général et oblige tous les hommes réciproquement les uns envers les autres. Il suffit donc de mener une vie irréprochable, et d'être dans l'approbation commune des gens de bien, pour avoir droit de reprendre les vices qui viennent à notre connaissance, sans s'ériger en censeur de tout le genre humain.

[Conditions.] — La correction, pour être utile, doit être assortie de plusieurs

circonstances qui en font l'adoucissement. Car il faut l'accommoder à l'humeur et au naturel des personnes, et, pour cela, connaître leur faible et leur penchant, afin de les prendre tantôt par leur intérêt, tantôt par le soin de leur gloire et de leur réputation, et tantôt par la considération de leur état et de leur rang. Une répréhension trop forte peut révolter un pécheur, au lieu de le ramener à son devoir; une autre, faite à contre-temps, n'aura nul effet. Si on parle avec hauteur à un homme fier, ce sera une pierre qui choquera rudement contre une autre, d'où sortiront des étincelles. Si c'est une personne timide, il sera aisé de la prendre par ce faible et de lui inspirer une juste crainte de sa conduite. Si c'est une personne d'autorité ou de quelque distinction, il faut s'insinuer par adresse dans son esprit, la porter à reconnaître sa faute, et à passer contre lui-même l'arrêt de sa condamnation, comme fit le prophète Nathan à l'égard de David : *Tu es ille vir*. Il y a des adresses que le zèle et la charité font trouver, quand on a véritablement en vue le salut de ses frères.

Il y a des personnes qui, outre l'obligation commune à tous les chrétiens de reprendre les vices et de faire la correction, y sont obligées par un devoir tout particulier qui est attaché à leur état, à leur charge, à leur rang, à leur emploi. Par exemple, un père et un chef de famille est obligé de veiller sur la conduite de ses enfants et de ses domestiques; c'est à lui de les corriger quand ils s'émancipent et qu'ils manquent à leur devoir; il est chargé de l'éducation de ses enfants, et, par une suite nécessaire, de leur faire la correction et d'arrêter les dérèglements de leur jeunesse. Car qui peut ignorer que l'autorité paternelle est la première, la plus ancienne et la plus paternelle de toutes les lois? De plus, comme il est en même temps le maître de sa maison, et que rien ne s'y doit faire que par ses ordres, il répond de ses domestiques, ayant sur eux un droit tout différent de celui des magistrats, qui n'exercent pas leur pouvoir en toutes sortes d'occasions ni à l'égard de toutes sortes de crimes. Il y a aussi des personnes qui sont obligées de prendre garde à ceux que DIEU a confiés à leurs soins, et dont l'obligation de réprimer les désordres qui viennent à leur connaissance fait une partie\* de la charge : car, s'ils doivent répondre du salut des personnes qui sont sous leur conduite, ne répondront-ils pas de leurs crimes qui en sont les obstacles? Il y en a d'autres qui n'ont pas, à la vérité, un droit si marqué, mais qui est néanmoins suffisant pour les obliger à ce devoir : et ce droit est celui que donne l'amitié. Vous avez un ami à qui vous faites confiance de vos secrets, et qui a réciproquement de la confiance en vous : vous avez donc une connaissance plus particulière de ses débauches et de sa mauvaise vie : c'est à vous de l'avertir charitablement; et l'amitié, qui vous en donne le droit et vous en facilite le moyen, vous en impose aussi une particulière obligation. Il y a encore d'autres droits particuliers, comme ceux que donne la proximité du sang, des frères sur leurs frères, et des plus proches qui ont quelque intérêt dans la bonne ou mauvaise réputation de ceux qui les touchent de près; sans

parler de ceux qui tiennent lieu de pères à l'égard de ceux sur qui ils ont juridiction, tels que sont les tuteurs à l'égard de leurs pupilles, les maîtres à l'égard de leurs disciples, les gouverneurs qu'on donne aux enfants de qualité. Il est constant que ces noms et ces offices fondent autant d'obligations particulières de faire la correction, outre celle qui est commune à chaque chrétien.

[Difficultés et obstacles.] — La correction fraternelle, qui est un des actes de charité les plus excellents et dont l'obligation est la plus pressante, souffre de grandes difficultés dans la pratique. Autant notre orgueil a de peine à souffrir d'être repris, autant notre amour-propre en trouve ordinairement à reprendre les autres. La crainte de leur déplaire ou de s'attirer leur haine, les égards et les ménagements que l'on a pour les personnes en faute, leur qualité, leur fierté, qui ne permet pas de les aborder, notre timidité naturelle, ou plutôt notre lâcheté, enfin le peu de zèle que nous avons pour leur salut et pour le nôtre tout ensemble, sont autant de difficultés et d'obstacles qui empêchent d'accomplir un précepte formel, pressant, auquel nous ne pouvons manquer, dans les occasions qui nous y obligent, sans nous rendre coupables du même péché que nous refusons de reprendre, et, comme parlent plusieurs docteurs, de nous rendre complices de tous ceux qu'ils commettent, et ensuite coupables de tout le mal qui arrivera faute d'y avoir apporté le remède qui était en notre pouvoir.

Il faut pourtant remarquer que ce n'est pas une chose opposée à la correction fraternelle de supporter les infirmités et les défauts d'autrui, et de les dissimuler pour quelque temps, puisque c'est quelquefois un acte de charité comme nous avertit l'Apôtre S. Paul : *Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi* ; parce qu'on ne les supporte et on ne les dissimule que pour prendre son temps afin de rendre ensuite la correction plus efficace, si elle est nécessaire. Car que sait-on si ce n'est pas une saillie, dont celui qui a péché reviendra bientôt de lui-même ? C'est là proprement régler la charité par la prudence.

[Douceur.] — On ne voit dans le monde que trop de gens qui, sous prétexte de correction, font d'outrageux reproches à leurs frères, leur remettent devant les yeux les désordres les plus cachés et les plus honteux de leur vie ; mais ces reproches ne sont que des effets de leur haine et d'un emportement qui n'a pour but que la satisfaction qu'ils trouvent en eux-mêmes à outrager le prochain. Ces sentiments et ces manières sont bien éloignés de ce que demande la correction vraiment fraternelle, laquelle est une action sainte, et un acte de charité qui ne cherche que la gloire de DIEU et le bien de nos frères. Ceux donc qui corrompent ainsi l'œuvre de DIEU doivent faire réflexion qu'ils nuisent plus qu'ils ne profitent. Cependant il ne faut pas que l'air désagréable dont on nous donne des avis nous oblige à



les mépriser s'ils sont bons : au contraire, il faut les écouter avec docilité, et prendre garde que nos passions ne nous en fassent juger autrement que nous ne devons, et ne nous empêchent de connaître le besoin que nous avons de suivre ce qu'on nous dit.

[Fruits obtenus.] — Il ne faut point douter que la correction fraternelle, faite avec la prudence et la circonspection nécessaire, n'apporte de grandes utilités à celui qui la fait. Les avantages considérables et les fruits principaux qu'on en peut tirer sont les cinq qui suivent. — Le premier, que par ce moyen l'on retire souvent le prochain de ses désordres, ou qu'on l'empêche de s'y enfoncer plus avant. C'est ce qui est exprimé dans l'Evangile par ces paroles : *Lucratus eris fratrem tuum.* — Le second, qu'en lui mettant les vices devant les yeux on lui en fait connaître même auxquels il ne prenait pas garde, et on lui en inspire de l'horreur : *Corripe amicum, ne forte non intellexerit, et dicat : Non feci.* (EccL. XI.) — Le troisième, qu'on attire sur soi-même les bénédictions du ciel, et qu'on travaille à son propre salut en procurant celui du prochain : *Qui arguunt laudabuntur, et super ipsos veniet benedictio.* (Prov. XXIV.) — Le quatrième, qu'on s'acquiert souvent l'amitié de celui qu'on corrige : du moins comme on ne peut lui rendre un plus grand service, il doit en être plus reconnaissant : *Argue sapientem et diliget te.* (Prov. IX.) — Le cinquième : quand la correction doit être publique, si celui qu'on reprend et qu'on corrige ne profite pas de ce bienfait, du moins les autres en profitent, et appréhendent de tomber dans de semblables fautes, de crainte d'une pareille répréhension ; *Peccantem coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant.* (I Tim. V.)

[Omission de la correction.] — La grièveté de ce péché se prend de plusieurs chefs. — 1°. On commet un péché d'omission, en manquant d'observer un précepte important tel qu'est celui-là. — 2°. On se rend complice des crimes que le prochain commet, en les dissimulant et ne les corrigeant pas ; et plus on est obligé de l'empêcher de tomber en faute, plus on a de part à celle où il tombe actuellement. — 3°. On est cause de son malheur éternel, s'il vient à se perdre par là, et on en rendra compte à DIEU. — 4°. On est responsable du scandale qu'il donne, et de tout le mal que ses désordres causeront à l'avenir, parce qu'on n'en arrête pas le cours dès la source, comme on y est obligé.

Il faut remarquer qu'on peut considérer le prochain en deux manières : — ou c'est une personne qui est tombée par fragilité dans quelque faute, et qui n'a besoin que d'être instruite pour en sortir ; ou c'est une personne qui ne reconnaît point sa faute, et qui même la soutient opiniâtement. Pour ce qui regarde ceux qui sont tombés par surprise et par fragilité, comme il est marqué par ce mot. *Si quis præoccupatus fuerit,* celui qui en doit faire la correction doit, autant que son emploi le peut permettre, user d'une grande douceur, voyant que cette personne est en état de recevoir

l'instruction, et que c'est toujours là la première voie, comme la meilleure, que le Seigneur nous recommande. C'est ici surtout qu'il faut faire réflexion sur la faiblesse humaine; ne pas s'élever en voyant son frère tombé, se mettre au contraire à sa place, et se bien persuader qu'on est aussi fragile que lui, et par conséquent lui donner des avis, dans un esprit de douceur et d'humilité : *Considerans te ipsum, ne et tu tenteris*. Mais, lorsque ce sont des personnes qui ne reconnaissent pas leur faute, il faut user de cette répréhension plus sévère, que S. Paul appelle *Increpatio et correptio*. Car ce que dit cet Apôtre, qu'il faut instruire en esprit de douceur ceux qui s'humilient en vue de leurs fautes qu'ils reconnaissent et qu'ils avouent, n'est pas la manière dont il faille user envers tout le monde indifféremment et avec la même condescendance.

Au reste, s'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a d'autres sur lesquelles il est à propos de fermer les yeux. C'est lorsque les châtimens, au lieu de rendre les personnes meilleures, ne servent qu'à les indisposer et à les aigrir. Et c'est sur ce grand principe, vérifié dans le cours de tous les siècles, que nous apprenons qu'il faut souffrir les maux lorsqu'en les punissant on ne peut pas y remédier.

---

## § VI.

### Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs.

[L'intérêt de la gloire de Dieu.] — Je vous demande, mes Frères: serait-il bien possible que Dieu fût plus abandonné que les princes de la terre? Chose étrange! l'on porte avec tant d'ardeur les intérêts des Rois qu'à la moindre petite injure ou conspiration que l'on fait contre leurs majestés, on s'anime, on s'échauffe, et, pour parler le langage de Tertullien dans le chap. 2 de son Apologétique, on prend les armes, et on devient naturellement soldat: *Contrà læsæ majestatis reos omnis homo miles*. Eh quoi! les souverains de la terre auront des sujets si zélés pour eux, et le Roi des rois n'en trouvera aucun qui soit fidèle et qui épouse ses intérêts? de lâches chrétiens verront qu'on l'offense, ils verront qu'on attente à sa vie, et ils seront dans une froideur épouvantable? N'est-ce pas, dit S. Augustin, se rendre coupable de la rébellion et du crime qu'on ne corrige pas? Vous prenez les



armes pour un souverain que vous n'aurez peut-être jamais vu; vous vous sentez obligés à empêcher le soulèvement: et, pour ce qui regarde DIEU, quoique vous sachiez assurément qu'il vous aime, vous ne vous intéressez presque jamais pour sa gloire! Vous savez que DIEU a tant de bonté pour vous qu'il ménage toutes choses pour votre satisfaction; vous ressentez tous les jours les effets de son amour: et, nonobstant tous ses bienfaits, lorsqu'on l'outrage en votre présence, vous ne dites mot, et vous ne prenez jamais ses intérêts en main? Vous voyez un de vos frères tout teint de son sang, qui s'efforce de lui ravir sa gloire: et vous demeurez dans une langueur et dans une crainte criminelle? Ah! il est impossible qu'un chrétien soit animé de l'esprit de DIEU, il est impossible qu'il soit embrasé de son amour, si ses intérêts ne le touchent, et s'il n'entreprend courageusement de les défendre.

Ceux qui, par des raisons légitimes, se peuvent exempter de l'obligation de faire l'aumône corporelle, ceux-là même ne peuvent se dispenser de la nécessité de faire l'aumône spirituelle, je veux dire de corriger leurs frères. Un marchand, un gentilhomme, un citoyen dira: « J'ai quantité d'enfants; j'ai de la peine à leur trouver du pain, le temps est misérable; » alors, si cet homme ne cherche pas des besoins supposés et des excuses fausses, il est dispensé de faire l'aumône; mais, dans quelque conjoncture qu'il se rencontre, dans quelque état qu'il soit, il ne l'est jamais de corriger son frère. Il sait que son prochain court risque de mourir dans le péché, il le voit engagé dans une habitude mauvaise; il le sait, il le connaît: s'il ne tâche de l'en tirer, je dis qu'il est un meurtrier, et qu'il rendra compte de l'âme de son frère, qu'il a perdue faute de l'avoir repris.

Voici un raisonnement qui doit vous convaincre de cette vérité. Tout chrétien doit aimer son prochain par le principe d'une charité surnaturelle, et la charité surnaturelle aime l'ordre: en sorte que, s'occupant à soulager son prochain dans les besoins qu'il peut avoir, elle considère toujours les plus grandes nécessités pour les soulager par-dessus toute autre. Or, la plus grande de toutes les nécessités et la plus effroyable de toutes les misères, c'est de tomber dans le péché, et d'être dans l'indigence des biens de la grâce. Elle doit donc, cette charité, si elle est véritable et chrétienne, ôter ces sortes de nécessités, repousser cette indigence, et empêcher son frère de tomber dans ces misères. Or, elle ne le peut faire que par la correction: tout chrétien donc qui aime son prochain véritablement le doit corriger. Car tout chrétien doit aimer son prochain avec ordre: il ne peut aimer avec ordre qu'il ne préfère le plus grand bien au moindre; il ne peut préférer ce plus grand bien à un moindre et à un médiocre, qu'il ne préfère l'éternité au temps, et qu'il n'aime conséquemment son prochain pour l'éternité. Poursuivons. Il ne peut l'aimer pour l'éternité qu'en souhaitant qu'il soit dans la vertu: celui-ci ne peut être dans la vertu, qu'il ne cherche à sortir du vice où il est engagé: il n'en peut sortir avantageusement que par la correction qu'on lui en fera et les avis charitables qu'on

lui donnera : par conséquent, tout chrétien, qui doit aimer son frère d'un amour désintéressé et avec ordre, et pour l'éternité, doit lui faire la correction. (**Bourdaloue**, *mardi de la 3<sup>e</sup> semaine de Carême*).

[ Douceur dans la correction. ] — Quand un chrétien reprend son frère, il faut que ce soit par raison, et non pas par passion, parce que le défaut de raison rend les corrections inutiles. La passion rend ridicules les plaintes des femmes contre les maris ; elle expose à la risée les plaintes des maris à l'égard de leurs femmes, des pères à l'égard de leurs enfants et des maîtres à l'égard de leurs serviteurs ; mais il n'y a rien de plus juste que de reprendre un autre avec tranquillité, et non par boutade et par précipitation d'esprit. Si vous corrigez dans la passion, quel succès pouvez-vous en espérer ? Quand un homme en colère en corrige un autre, y a-t-il apparence qu'il l'apaise ? Voilà l'obligation qu'on a de ne se point emporter en ces sortes d'occasions. Cependant, voyez ce qui se passe dans le monde et comme on s'y comporte : si on fait la correction, ce n'est que par une passion brutale, qui vient du désir que l'on a d'être supérieur aux autres : c'est pourquoi la correction est inutile, et un homme qu'on reprend de la sorte s'aigrit davantage qu'il ne rentre en son devoir. Pourquoi cela ? c'est que, lorsqu'on corrige un homme d'un péché, on en commet un autre, et par ce moyen on se fait à soi-même son procès en prétendant le faire à un étranger. D'ailleurs, si dans aucune action de la vie il faut se posséder soi-même et agir avec tranquillité, c'est dans la correction. La raison en est évidente : parce que, pour le faire avantageusement, il faut étudier l'humeur de la personne à qui l'on a affaire ; il faut connaître son faible ; il faut observer un temps propre ; il faut étudier soigneusement toutes ses inclinations. Si c'est une humeur fière, il faut prendre garde de la choquer ; si elle est timide ou lâche, il faut l'exciter ; et ainsi du reste. Or, quelle apparence que l'on prenne ces mesures quand on est dans le fort de la passion ?

La répréhension se doit faire avec humilité : car faire insulte à une personne, quand on veut gagner quelque chose sur elle, est-ce le moyen d'être bien reçu ? Ne lui donne-t-on pas assez de honte en lui remontrant sa faute, sans vouloir insulter à sa misère et à son aveuglement ? Si vous êtes pécheur comme celui que vous voulez reprendre, et qu'il le sache, qu'il voie aussi que vous vous abaissez avec lui, et qu'au lieu de lui dire, par un sentiment d'orgueil, qu'il a manqué, vous vous mettez au même rang : *Congemiscamus*, comme dit S. Augustin. Pleurez avec lui, et lui dites humblement ce que vous pensez de sa conduite : c'est le moyen le plus infailible de le gagner.

Vous gagnerez votre frère, dit l'Évangile : *Lucratus eris fratrem tuum* ; vous serez son prédicateur et son Apôtre ; vous serez le lieutenant de DIEU, le dispensateur de ses grâces et le fidèle envoyé de sa part, parce qu'il est certain que DIEU attache quantité de grâces aux corrections, et que telle

personne ne serait peut-être jamais sauvée si elle n'avait été corrigée charitablement : et ainsi celui qui l'a corrigée est l'auteur de son salut. En faut-il davantage pour vous obliger à reprendre votre frère lorsqu'il est dans le désordre ?

Lorsqu'un chirurgien donne un coup de rasoir pour ouvrir un abcès, il fait une grande douleur, et traite la partie malade avec une extrême rigueur ; mais, après en avoir ôté le pus et l'infection, il la traite doucement, il la ménage, il la bande, il y met des ligatures et quantité de lénitifs, et vous diriez qu'il caresse ce qu'il venait auparavant de traiter avec tant de sévérité. Quand un chrétien fait la correction, il donne comme un coup de rasoir ; il fait une incision douloureuse ; mais aussi, ensuite, il faut qu'il flatte la partie malade, et qu'il témoigne à son frère plus de douceur, d'amitié et de tendresse qu'auparavant. (**Bourdaloue.**)

[Zèle accompagné du bon exemple.] — Sans le bon exemple, le zèle est sans aucun profit pour ceux à l'égard desquels on l'exerce : on méprise les avis de ces faux réformateurs, on prend même occasion de devenir plus méchant. On méprise les avis parce qu'on méprise les personnes ; leurs fautes sont d'autant plus exagérées, qu'ils tâchent d'exagérer celles d'autrui ; et on ne leur en passe aucune parce qu'ils ne veulent rien pardonner. On prend occasion de leur zèle de devenir plus méchant : car on s'imagine que ce qu'ils disent n'est que pour les faibles ; on ne croit pas qu'il soit véritable, parce qu'ils ne le pratiquent pas. Donnez-moi un juge qui soit connu pour corrupteur de la justice : qu'il dise les plus belles choses du monde sur l'équité, qu'il condamne les abus : on se moquera de lui, et sa conduite jointe à ses maximes, persuadera les autres qu'il ne croit nullement ce qu'il dit. Donnez-moi un père débauché et une mère libertine qui fassent à leurs enfants des leçons, l'un de régularité et l'autre de modestie, quel bon effet cela produira-t-il ? Il ne faut qu'entrer dans le détail du monde pour être convaincu de ces vérités. Apprenez, en vous réformant vous-même, à traiter les autres avec la même douceur que vous vous traitez. La sévérité est le plus dangereux de tous les écueils dans la conduite des âmes. Le Sauveur le fit assez connaître à ses Apôtres, qui voulaient faire descendre le feu du ciel pour punir les fautes de quelques personnes : il les reprit aigrement, et leur dit que cette sévérité n'était nullement son esprit, (*Le même*, serm. sur le zèle.)

[La vanité empêche de profiter.] — La vanité qui nous révolte contre les avis d'une personne qui nous reprend de nos défauts nous rend souvent aussi injustes qu'indociles. Nous nous efforçons de mépriser celui qu'il nous semble qui nous méprise en nous représentant nos fautes : comme si nous espérions réparer ce que nous croyons avoir perdu de son estime, par ce que nous lui faisons perdre de la nôtre. Mais c'est nous priver du bien que nous pourrions retirer de la correction qu'il nous fait. Il a ses imperfections,

il a ses faiblesses, il a ses dérèglements : ne disputons pas là-dessus ; peut-être même mérite-t-il des reproches plus vifs que ceux qu'il nous fait ; peut-être encore ce même vice, qui le met de mauvaise humeur contre nous, flétrit-il son propre mérite. Mais enfin, il pense raisonnablement et chrétiennement sur un défaut que j'ai honte de reconnaître ; et moi, pour agir en homme chrétien et en homme sage, quel que soit d'ailleurs le caractère de cette personne, je dois faire cas de ses lumières, à cause de l'avantage que j'en puis tirer ; et je ne puis me plaindre de ses reproches qu'en devenant plus méchant. (*Remarques sur divers sujets de religion et de morale.*)

[Sentiment fraternel.] — La raison de cette obligation se prend des termes mêmes de l'Évangile, où le chrétien nous est représenté comme notre frère : *Si peccaverit in te frater tuus*. Ces chrétiens sont pécheurs, mais ils sont nos frères : les péchés qui les rendent malheureux, et qui attaquent leurs âmes, doivent exciter notre compassion. Nous sommes attendris à la vue des misérables, lors principalement qu'ils nous sont unis, ou par les liens de la nature ou par l'alliance de l'amitié ; quel plus étrange malheur que de voir un chrétien coupable être en état de damnation et en danger de se perdre éternellement ? Nous le voyons des yeux du corps, puisque nous sommes les témoins de son péché ; nous les voyons des yeux de la foi, qui nous fait connaître, dans ses péchés, la grandeur de ses misères : il n'en faut pas davantage pour toucher notre cœur à la vue des nécessités corporelles des pauvres, et nous obliger à les secourir. Si donc nous voyons des nécessités spirituelles, notre foi ne doit-elle pas nous engager à les soulager par une charitable correction ? Encore y a-t-il cette différence entre les nécessités du corps et celles de l'âme, que, pour les nécessités du corps, ceux qui les souffrent en demandent la délivrance ; ils montrent leurs besoins, font connaître leurs misères, afin d'en recevoir le soulagement : mais il n'en est pas de même des nécessités spirituelles des pécheurs. Comme la volonté les fait, elle les aime ; bien loin d'en demander la délivrance, elle s'y plaît ; bien loin de montrer ses plaies, elle les cache, elle les excuse, et est comme un malade frénétique, qui ne veut entendre parler ni de médecin ni de remède. Et c'est ce qui doit exciter notre compassion.

Quand vous avertissez votre frère du péché qu'il a commis, vous l'obligez de rentrer en lui-même, pour y entendre la voix de sa conscience et pour y voir l'horreur de son péché : si bien que ce coupable, se voyant persécuté au-dedans et au-dehors de soi-même : au-dedans par des accusations secrètes, et au dehors par des corrections sensibles, ne trouvant plus de lieu où il puisse être à l'abri de ces reproches, il trouve partout l'image de son péché : ce qui l'oblige enfin à se corriger lui-même et à changer de conduite.

Ce fut autrefois une question, dans les matières de la grâce qu'on pro-

posa du temps de S. Augustin, que, puisque la grâce de DIEU convertissait le pécheur, et que les secours extérieurs n'étaient pas suffisants pour les convertir, il n'était pas besoin de garder le commandement de la correction fraternelle, mais qu'il suffisait de demander pour eux cette grâce de conversion. S. Augustin répond que, encore que Dieu puisse opérer tout seul la conversion et le changement du pécheur, néanmoins il demande la correction fraternelle comme un moyen ordinaire de sa grâce, soit que DIEU, voyant que vous reprenez votre frère, prenne cette occasion de lui donner ses grâces intérieures, soit qu'il joigne ce moyen extérieur à l'intérieur, qui est sa grâce, pour faire agir cet homme plus doucement, et plus fortement, comme il se sert de la prière pour convertir les pécheurs.

Le fruit que nous remportons de la correction de nos frères est que nous gagnons leurs âmes. Ah ! peut-être que, si vous n'eussiez dit mot à cet homme plongé dans les débauches, il eût croupi dans son péché, et eût commis mille autres crimes ; vu qu'il ne pensait à rien moins qu'à changer de vie : c'est le bon office que vous lui avez rendu par votre correction qui a opéré sa conversion, et qui l'a fait sortir de son péché : *Lucratus eris fratrem tuum*. Il n'en a pas fallu davantage pour animer les Apôtres à prêcher l'Évangile à toutes les nations. Ils ont traversé les mers et couru toutes les terres, et bravé tous les supplices des tyrans ; et, si on leur eût demandé pourquoi, ils eussent répondu qu'il y avait des âmes à gagner, et qu'ils ne faisaient point de difficulté d'exposer leur vie et de répandre leur sang pour sauver ces âmes. Nous pouvons faire à l'égard de notre prochain, ce que les Apôtres ont fait par leur prédication ; nous pouvons être les Apôtres, les prédicateurs et les coopérateurs du salut de nos frères, par le moyen des réprimandes et des corrections salutaires que nous leur faisons. (**Biroat**, 3<sup>e</sup> mardi de carême.)

[On fait l'office de J.-C. même.] — Ce qui doit nous animer à nous acquitter de ce devoir, c'est que nous faisons en cela l'office même de JÉSUS-CHRIST. Il n'est venu sur la terre que pour sauver les hommes : *Venit quærevit et salvum facere quod perierat*. Voilà le glorieux emploi de celui qui corrige son prochain : c'est, après JÉSUS-CHRIST, son second sauveur, son second rédempteur ; et, s'il ne le délivre pas le pouvant faire, il répondra de son âme sur la sienne propre. Si c'est un crime et un meurtre de ne pas donner à manger à un pauvre (*Si non pavisti, occidisti*), que sera-ce de laisser périr une âme, et de la laisser tomber dans le précipice ? *Tot occidimus quot ad mortem scientes ire sinimus*, ajoute S. Augustin. Mais combien y en a-t-il qui se mettent en peine de corriger leurs frères ? chacun ne dit-il pas, comme Caïn : *Numquid custos fratris mei sum ego* ? Au contraire, il y en a une infinité qui les pervertissent, et qui sont cause de leur damnation. (*Essais de Sermons.*)

[Ne pas corriger par humeur.] — Si on découvrait le cœur de ceux qui se

mêlent si fort de reprendre et de corriger leur prochain, on verrait que la plupart le font ou par humeur ou par envie ou par ressentiment. L'homme agit ordinairement par humeur, mais principalement à l'égard des défauts de son prochain : nous ne blâmons que les choses qui sont opposées à notre humeur et à notre naturel. Une personne ambitieuse et de grande dépense se récrie contre les avares ; un avare déclame contre un voluptueux qui se ruine en débauches : en un mot, il n'y a que les vices qui nous déplaisent et qui choquent notre humeur que nous censurons. Je ne parle point de ces gens qu'une je ne sais quelle humeur noire met dans un continuel chagrin contre tout le monde, et qui se déchaînent à tout propos contre les défauts d'autrui : il est tout visible que ce n'est que l'effet d'un caprice emporté, et d'un dépit qui part d'un cœur mal content, qui ne cherche qu'à faire des mal contents. Le monde est encore plein de gens qui ne reprennent les autres que par envie : ils ne voient des défauts en leurs personnes que parce qu'ils y voient des qualités distinguées, et ils ne censurent un défaut en eux que parce qu'ils ont trop de vertus. Mais qui ne sait que le ressentiment cause assez souvent ce faux zèle qui fait qu'on s'emporte contre les vices de ses frères ? On se sert de DIEU pour se contenter soi-même, et l'on se venge en faisant semblant de venger le Seigneur. Celui qui n'a point l'esprit de la charité, et qui a un autre motif que la gloire de DIEU n'est pas propre à donner des avis et à corriger les autres. (Ibid).

Pour faire utilement la correction au prochain, il ne faut rien faire voir en nous qui en empêche l'effet. Il faut éviter d'exciter son aigreur par la dureté de nos paroles, sa colère par des exagérations, son orgueil par quelque marque de mépris. Il ne faut pas l'accabler par une multitude de répréhensions, qui lui ôtent l'espérance de pouvoir se corriger des défauts qu'on lui reproche. Il ne faut pas lui faire paraître qu'on est prévenu, de peur qu'on ne lui donne lieu de se défendre par là des défauts qu'on lui marque, et de ne les attribuer qu'à notre prévention. Il ne faut pas qu'il ait lieu de croire qu'on lui donne ces avertissements par quelque intérêt ou par quelque passion particulière. Car la correction est toujours maligne quand elle est jointe à ces dispositions, et ordinairement sans effet. (*Essais de morale*).

[Remoutrances aux grands.] — Quand il faut parler aux princes, soit séculiers soit réguliers, il faut le faire avec beaucoup de modération et de prudence. Il est à craindre qu'on ait ou trop de courage ou trop de faiblesse : la hardiesse cause du trouble, la flatterie corrompt ; et il faut trouver le juste milieu de dire la vérité sans rudesse aussi bien que sans complaisance. C'est la sagesse du monde : elle va toujours à de dangereuses extrémités ; elle est toujours fâcheuse ou rebutante. Mais, quand on se règle sur celle de DIEU, on reprend les défauts des personnes sans blesser l'honneur de la dignité ; on attaque le vice sans intéresser le chef de la Religion ou de l'Etat. (**Fléchier**, *Panegyrique de S. Bernard*).

[ La correction est peu pratiquée. ] — Nous pouvons juger, par cette lâcheté que l'on voit aujourd'hui dans toutes les conditions, combien la correction fraternelle est peu connue. Les pères et les mères verront dans leurs familles les insolentes libertés de leurs enfants; et la passion les aveugle pour n'en pas voir les désordres, ou les désastres pour ne pas en punir les excès; ou, s'ils le font, c'est avec tant de faiblesse, que le crime en tire avantage pour s'établir sans crainte, en méprisant un ennemi qui paraît si peu redoutable. Les maîtres savent les brutalités et les désordres de leurs serviteurs: pourvu que leurs intérêts n'en souffrent point, ils les souffrent sans peine et n'y font aucune réflexion. Les magistrats, dans une ville, seront témoins des horribles péchés publics qui déshonorent le christianisme avec tant de scandale: et, parce qu'on les a gagnés ou qu'il n'y a rien à gagner pour eux, ils fermeront les yeux pour ne pas voir ce que l'impudence du crime, à qui l'impunité donne de l'audace, ose mettre dans un plein jour. Les grands du monde n'ignorent pas les furieux excès et les violences de ceux qui les approchent et qui ont quelque part à leur faveur: et, au lieu de les punir ils les protègent de leur autorité et leur servent d'asile. (**Maimbourg.** 5<sup>e</sup> mardi de carême).

[ Le prédicateur. ] — Le prédicateur étant une personne publique, son ministère et son devoir l'obligent de s'élever contre les vices et les désordres qui sont les plus ordinaires dans les lieux où il annonce la parole de DIEU; mais sans nommer les personnes, et sans les dépeindre et les désigner de telle sorte qu'on puisse raisonnablement juger qu'il veut taxer telle ou telle personne en particulier. Que si quelqu'un, se sentant coupable, s'imagine que c'est à lui que le prédicateur en veut, il lui fait une grande injustice, parce que la répréhension d'un vice dans la chaire ne s'adresse à personne en particulier, mais en général à tous ceux qui en sont infectés; autrement, il ne faudrait jamais reprendre les vices, parce qu'il y a toujours des vicieux: ce qui n'empêche pas qu'on ne doive prendre garde de descendre à un détail ou à des circonstances tellement marquées, que le monde puisse connaître de qui l'on parle, et qu'on lui donne sujet d'en faire l'application. Car c'est même chose de nommer la personne ou de la dépeindre par des traits si propres, qu'ils ne puissent convenir qu'à elle seule. (**Le P. Duneau.**)

[ Exemple de Jérémie. ] — Le prophète Jérémie, voyant les offenses que le peuple commettait contre DIEU, le reprit si souvent et avec un zèle si ardent et si animé, qu'il s'attira une rude persécution, en sorte qu'il s'éleva une sédition contre lui. Phassur, le maître du temple, homme vendu à l'iniquité, sacrifia ce prophète à la fureur et à la vengeance de ce peuple irrité, et le fit jeter dans une profonde fosse, où il pensa mourir de faim et de misère. Ce mauvais traitement intimida le prophète et ralentit son zèle jusqu'à lui faire prendre la résolution de ne plus reprendre ni censurer les

vices et les désordres d'un peuple qui recevait si mal la correction qu'il lui en faisait de la part de DIEU. *Et dixi: Non recordabor ejus, neque loquar ultra in nomine illius.* Mais, retraçant dans son esprit que DIEU était offensé, et que ce serait se rendre indigne de la qualité de son ministère de voir son Seigneur déshonoré sans en marquer du ressentiment, il se résolut à exposer sa vie au hasard et à souffrir tout plutôt que de se taire et que de dissimuler, dans une si juste occasion. Et certes, il est bien étrange que DIEU ayant tant de bonté pour nous qu'il tient les injures qu'on nous fait comme si elles étaient faites à lui-même, nous soyons si lâches que nous ne regardions pas les siennes comme les nôtres. Il menace d'une damnation éternelle celui qui dira une injure à son frère: et nous n'oserions reprendre charitablement celui qui blasphème le saint nom de DIEU ! Ce ne peut être que faute de charité pour lui.

Le malheur du siècle en est venu à cet excès, que, comme il y a des frères selon la chair sans amitié, il y a aussi parmi les chrétiens un grand nombre de faux frères qui n'ont égard qu'à leurs propres intérêts. Ah ! charité, que tu es refroidie parmi les hommes ! On en voit tous les jours qui médisent de leurs frères : y a-t-il quelqu'un qui ose leur dire qu'il se faut garder de la médisance ? On en voit qui blasphèment et qui profèrent des impiétés : qui a le courage de les reprendre ? On en voit qui font des injustices manifestes ; qui leur dit : « Vous faites mal ? » Si ce sont des grands, on aime mieux les flatter que de les reprendre, de crainte de leur déplaire ; s'ils sont égaux, on craint de perdre leur amitié ; s'ils sont moins que nous, on les méprise, et on dit : « Que m'importe ? je n'ai garde de me mêler de ses affaires, il me perdra peut-être le respect si je l'avertis de son devoir. »

On n'ose reprendre les grands de leurs péchés et de leurs désordres ; on n'ose plus annoncer à David qu'il est cet homme qui a enlevé la brebis que possédait le pauvre ; on craint de dire à Hérode qu'il ne lui est pas permis d'entretenir un commerce scandaleux avec la femme de son frère. Il semble que la grandeur et l'élévation mette les hommes hors de la correction, et des règles de la religion, et ne soit plus du ressort des ministres de la parole de DIEU ; et il arrive très-souvent, par là, que les grands désordres sont longtemps continués, parce qu'ils ne sont jamais repris avec tout le zèle de l'Évangile. [**Le P. Duneau.**]

[Répréhension bien faite.] — Personne ne réussit mieux à corriger les autres que celui qui, ayant étudié ce qu'ils ont de louable, commence par les en louer, ensuite diminue la faute qu'il reprend : un éloge adroitement placé, ménage l'orgueil qui se serait révolté, attire la confiance qui se serait éloignée, insinue les avis qui auraient été rejetés. Le plaisir que nous prenons à la louange qu'on nous donne fait que nous voulons bien travailler à mériter celle qu'on nous refuse. En diminuant notre défaut et en cachant une partie de notre faute, on nous donne la force d'en faire l'aveu, et cet aveu



nous engage à nous corriger. Nous ne voulons point déchoir dans l'opinion de celui qui nous vante, et nous entreprenons volontiers une réforme que nous croyons facile et glorieuse tout ensemble. Si l'on découvre à un homme ses défauts ou ses fautes sans précaution et dans toute leur étendue, vous aurez à combattre sa vanité qui le trompe, sa paresse qui l'arrête, son courage qui s'abat. Voulez-vous promptement lever tous ces obstacles ? Composez avec des passions qu'il serait dangereux d'attaquer ouvertement ; louez-le de quelque chose qui le mérite : vous désarmerez sa vanité. Ne montrez pas d'abord tout le défaut et toute la faute : vous faites taire sa paresse et vous ranimez son courage.

Je voudrais que l'amour propre, toujours si ingénieux à défendre nos fautes, ne le fût pas moins à trouver des excuses pour les fautes du prochain, et que nous missions toute notre habileté à adoucir et à diminuer ce que nous ne pourrions justifier pleinement. Donnons à la justice, je le veux, tout ce qu'elle demande ; condamnons le mal que nous ne pouvons excuser : mais qu'une austérité mal entendue ne retranche rien des droits de la charité. Condamnons et reprenons à regret : peut-être que de grands hommes sont tombés dans des faiblesses semblables à celles qu'on reproche à notre frère ; peut-être que celui qu'on blâme a fait en d'autres temps et dans le même genre, des actions dignes d'être louées. Faisons-les valoir, confondons sa honte avec celle de ces illustres personnages, ou cachons-la sous ses propres vertus. Voilà quels sont nos devoirs, quand nous sommes réduits à condamner et à blâmer les défauts du prochain.

Connaissez, à la bonne heure, les défauts de votre frère, si vous êtes obligé de l'en avertir ; ne l'encensez pas, puisque vous devez travailler à les détruire. S'il était impossible de tenir un juste milieu entre connaître et ignorer les défauts de ceux qui sont sous votre conduite, j'aimerais encore mieux une ignorance ou une négligence de s'en informer qu'une lumière trop importune à les apercevoir, et une vigilance trop exacte à les découvrir. Que si vous avez des lumières si vives et si perçantes, ménagez-les pour vous : vous trouverez assez en vous-même de quoi les occuper. Craignez autant de ne pas voir assez vos propres défauts que de trop voir ceux des autres ; l'aveuglement que vous avez pour vous, ayez-le pour eux ; tout en ira mieux ; et quand vous serez obligé de les reprendre, que ce soit toujours avec réflexion sur vous-même. (**Sacy**, *traité de l'Amitié*.)

[*Sentiments des SS. Pères.*] — Ils supposent toujours que celui qui a droit de reprendre et de corriger doit se conduire d'une manière prudente et charitable, avec distinction des temps, des choses et des personnes ; qu'il sait en exclure les emportements, les violences, les paroles piquantes, les raileries, et de semblables excès qui peuvent se rencontrer dans les corrections indiscrettes. Mais aussi ils n'ont pas prétendu en bannir absolument la sévérité et la fermeté, les termes durs et humiliants, et même l'apparence de colère. Il est vrai que S. Basile dit, en beaucoup d'endroits, qu'un

supérieur doit reprendre sans passion, de crainte qu'il ne tombe lui-même dans le péché, lorsqu'il en veut délivrer les autres ; qu'il doit avoir, à l'égard de ceux qu'il corrige, les sentiments d'un père et d'un médecin, et s'appliquer à leur guérison avec beaucoup de compassion et de tendresse. Mais ce grand maître dans la conduite des âmes fait bien voir que son sentiment n'est point de condamner toute rigueur et toute sévérité, dans toutes sortes d'occasions, puisqu'il veut que, quand il en est besoin, la force de la correction fasse paraître des dispositions enflammées, et que, quoiqu'on excite le feu de la colère, on ne laisse pas de conserver le mérite de la mansuétude, et que souvent une conduite contraire est plutôt un vice qu'une vertu ; que les homicides et les médecins se servent du fer, les uns avec cruauté pour ôter la vie, les autres avec prudence et charité pour la conserver ; et qu'enfin les répréhensions doivent quelquefois être fortes et pleines d'amertume. De manière que, si ce grand saint condamne l'emportement, l'indiscrétion, la véritable colère et l'excès de la sévérité, il en approuve le bon usage. — Le sentiment de S. Benoit n'est pas moins à remarquer sur ce point, puisqu'il veut qu'on garde la forme que l'Apôtre a prescrite lorsqu'il dit : *Reprenez, exhortez, faites-le avec force*, c'est-à-dire selon la diversité des temps, des sujets et des personnes, ou en usant de paroles douces, ou de termes qui donnent de la terreur ; tantôt se servant de la conduite d'un maître dur et rigoureux, et tantôt se servant de celle d'un père indulgent et charitable. — C'est encore ainsi qu'il faut entendre S. Bernard, lorsqu'il parle de la manière dont on doit se conduire à l'égard de ceux qui nous sont soumis ; puisqu'il marque en tant d'endroits que la sévérité est quelquefois nécessaire ; qu'il faut mêler la force du vin avec la douceur de l'huile ; les remèdes piquants, les répréhensions vives et sévères, avec les remontrances douces et charitables ; que, si ceux qui résistent au bien ont le front dur, il faut s'armer d'une dureté qui surpasse leur résistance ; que l'on pêche aussi bien en ne se mettant pas en colère, lorsqu'il est nécessaire de s'y mettre, que lorsqu'on s'y met avec excès. De ceci il suit que ceux-là se trompent qui font consister la piété chrétienne à garder en toutes choses une douceur et une indifférence qui ne s'écarter jamais, ou plutôt une disposition de mollesse et de langueur, dans la crainte qu'ils ont de troubler la paix. (*Devoirs de la vie monastique, chap. 12.*)

[Gravité de l'obligation.] — Qu'il y a peu de gens qui connaissent cette obligation et qui y satisfassent ! La plupart s'en croient absolument dispensés. « C'est bien assez que je veille sur moi, disent-ils ; chacun portera son fardeau ; n'étant que trop occupé de mon propre salut, celui des autres ne me regarde pas : qu'ils soient blasphémateurs, impudiques, libertins, c'est leur affaire et non pas la mienne : *Quid ad me.* » — Ce n'est pas votre affaire ! répond S. Jean Chrysostôme : de qui est-ce donc l'affaire ? Est-ce l'affaire du démon, qui ne cherche qu'à vous tenter et à vous perdre ? est-ce l'affaire des libertins, qui applaudissent aux crimes et qui les autorisent

par la lâcheté de leurs flatteries ou par la corruption de leurs mauvais exemples. »

Si on ne peut se dispenser de reprendre ses frères, on néglige ce devoir de charité par un autre endroit. On ne veut pas se faire des affaires, on ne veut pas rompre avec un ami, on ne veut pas chagriner un enfant, on n'ose même quelquefois faire la correction à un domestique : c'est assez qu'il serve bien son maître, c'est assez qu'il lui soit fidèle, et qu'il prenne soin de sa maison : on lui pardonne tout le reste. Qu'il jure, qu'il s'enivre, qu'il fréquente des femmes de mauvaise vie, on ferme les yeux sur tout cela ; on appréhende de le chagriner et de lui donner occasion de sortir. Qu'une fille ait de l'enjouement et de l'esprit, qu'elle sache bien son monde, cette malheureuse mère lui pardonnera mille libertés peu honnêtes qu'elle se donne, mille afféteries indécentes, et un air de libertinage qu'elle prend. Elle verra, cette mère indulgente, que les heures que sa fille devrait employer à la prière et au service de DIEU, elle les passe au bal et à la comédie ; qu'à la place des livres de piété, qui l'instruiraient de ses devoirs, elle en lit d'autres qui lui remplissent l'esprit de vanités, qu'au lieu de fréquenter de bonnes compagnies, dont le bon exemple l'édifierait, elle ne cherche que des compagnies capables de la corrompre. Est ce-là être père ? est-ce-là être mère ?

Mais, dites-vous, la correction que je ferai, sera inutile. Qui vous l'a dit ? Je le suppose néanmoins, puisque vous le voulez : ce précepte ne vous dispense pas pour cela de la faire. C'est à DIEU de donner à vos paroles telle onction et telle force qu'il lui plaira ; mais c'est à vous, indépendamment de ce succès, de vous acquitter de votre devoir. On vous ordonne d'avoir soin de votre prochain ; on ne vous commande pas de le guérir. Quand JÉSUS-CHRIST vous dit de corriger votre prochain, il ne vous charge pas du succès des avis salutaires que vous lui donnerez : faites seulement ce que votre zèle vous inspirera en cette occasion, et abandonnez-lui le reste.

Où ! qu'il faut de prudence pour faire une correction salutaire ! qu'il y a de mesures à prendre, et de ménagements à garder ! Mesures et ménagements du côté de l'état et de la condition des personnes ; on ne reprend pas les grands comme on reprend les petits ; on ne parle pas aux maîtres comme on fait aux serviteurs. Nathan enveloppe d'une parabole le péché de David, et cette correction figurative fait rentrer ce prince en lui-même. Il faut adroitement ménager l'esprit des grands : une parole un peu rude les irrite, au lieu qu'un avis donné à propos les ramène. Il faut souvent fermer les yeux à ce qu'ils font, et regarder comme de loin leur égarement ; à peu près comme DIEU, qui feignit de ne pas savoir l'endroit où Adam s'était caché, pour avoir sujet de lui dire : *Adam, ubi es ?*

Si on regarde la correction en elle-même, c'est, dit Origène, un jugement particulier qu'on prononce tête à tête ; c'est, dit S. Ambroise, une censure et une accusation personnelle qui rappelle le pécheur à soi ; c'est

dit S. Augustin, une amertume salutaire, dont la vérité et la charité se servent pour lui faire sentir son péché; c'est enfin, ajoute S. Grégoire de Nazianze, une voix étrangère que DIEU emploie pour suppléer au défaut de celle de la conscience, dont on a souvent étouffé les remords, ou de sa parole qu'on détourne malicieusement de soi, sans qu'on l'applique à ses besoins et à ses maux particuliers. (*Dictionnaire moral.*)

[La correction proserit la mollesse.] — Il ne faut pas que la condescendance pour le prochain aille jamais jusqu'à une molle et excessive douceur. Car, s'il est vrai que nous devons l'aimer comme nous-mêmes, il n'est pas moins vrai qu'étant obligés de nous condamner et de nous punir, nous devons aussi, par une extension de cet amour, garder cette même règle envers ceux qui sont d'autres nous-mêmes; à moins que nous ne disions, avec S. Bernard, que, s'il y a de la sévérité et de la douceur dans la charité chrétienne, il est à propos que nous prenions celle-là pour nous, et que nous laissions celle-ci pour notre prochain, afin de le faire rentrer dans son devoir. Il y a des hommes si sévères, qu'ils ne conservent aucun sentiment de douceur; il y en a de si doux et de si indulgents, qu'ils ne gardent aucune règle ni aucun ordre de discipline: les uns péchent par excès, les autres par défaut; et de-là vient qu'on omet le précepte de la correction, ou qu'on la rend inutile. Il faut donc représenter aux uns et aux autres d'agir avec un si juste tempérament, qu'en observant une exacte discipline ils ne s'éloignent point de la douceur, et qu'en usant de la douceur ils n'abandonnent pas la rigueur de la discipline; que lorsqu'ils corrigent des esprits opiniâtres, ils ne s'endurcissent point contre tout sentiment de compassion et de tendresse, et que, lorsqu'ils consolent des âmes faibles, ils ne se laissent point amollir par un trop grand relâchement. (*Dictionnaire moral.*)

[Orgueil qui repousse la correction.] — Il y a dans l'homme un fond d'orgueil qui le rend intraitable sur les remontrances. Il aime mieux s'égarer toujours que de rentrer dans le bon chemin par des avis qui le font apercevoir de son égarement; il aime mieux être applaudi et flatté que redressé, lors même qu'il a le plus grand tort du monde. Voilà l'une des principales sources de ses erreurs. C'est la marque d'une grande corruption, ou d'un entêtement ridicule, de se croire assez capable pour se conduire soi-même, surtout dans des affaires importantes, sans le secours et sans les lumières de qui que ce soit. La plupart des hommes sont aveugles, et ne raisonnent jamais juste dans tout ce qui les regarde; l'amour-propre affaiblit les lumières de leur raison, et leur fait souvent prendre le plus mauvais parti.

D'où vient que la plupart des hommes, qui ont tant d'ardeur pour leurs intérêts, ne veulent point cependant qu'on les corrige quand ils font quelque faute? Leur cœur se soulève; le feu leur monte au visage: c'est

se brouiller avec eux et encourir leur haine que de leur faire voir leur égarement; il semble qu'ils craignent d'être détrompés. Il faut avoir plus de force d'esprit que le commun des hommes pour souffrir de bonne grâce d'être repris, et pour avouer de bonne foi qu'on s'est trompé. Les avis charitables que l'on nous donne sur notre conduite sont d'un grand secours pour conserver la grâce de DIEU, ou pour se disposer à la recevoir quand on l'a perdue : et c'est en ce sens que celui qui ne peut souffrir la correction méprise son âme, comme dit le Sage. (**Bellegarde.**)

[Prudence de S. Jean-Baptiste.] — Je trouve que la prudence du grand S. Jean-Baptiste paraît particulièrement dans les circonstances suivantes : — Premièrement en ce qu'il ne reprit Hérode qu'en particulier, et qu'il s'adressa à sa personne, et non à d'autres : il n'alla point porter à des oreilles étrangères le récit des crimes de ce prince : *Dicebat Herodi* : ce fut à lui-même qu'il s'en ouvrit, accomplissant ainsi avec exactitude ce que le Sauveur prescrivit : *Corripe inter te et ipsum solum*. Quand vous reprenez votre frère, que ce soit d'abord entre vous et lui ; que personne n'en sache rien. Autrement si vous allez divulguer son crime, ce ne sera plus une correction, mais une diffamation ; vous blesserez la charité en voulant exercer un acte de charité, votre indiscretion lui fera rejeter votre répréhension. Parlez-lui avec un sage tempérament ; étudiez-vous à lui donner du repentir et non pas de la confusion : *Intendens correctioni, parcens pudori*, dit S. Augustin. Gardez-vous bien de publier ses désordres à d'autres : car ce serait lui faire un procès, et non une correction : ce serait l'accuser, et non le guérir. *Curare volo, non accusare*. En second lieu, S. Jean, en reprenant Hérode, se servit d'une manière de parler aussi remplie de modestie que de douceur : point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur, point de ton élevé : *Dicebat Herodi*, il disait à Hérode. Troisièmement, ce saint précurseur fait cette correction en peu de paroles : *Non licet tibi*, cela ne vous est pas permis : trois mots lui suffisent. En effet, ces grandes et longues déclamations, ces reproches qui ne finissent point, ces menaces et ces considérations si prolixes sur la colère du Seigneur, sur la turpitude et les effets funestes du péché, ne servent souvent qu'à rendre plus accablante et plus dégoûtante la répréhension déjà assez amère par elle-même. Et n'est-ce pas exposer celui qu'on reprend à se révolter contre vous, et à le rendre ainsi plus méchant en le voulant rendre meilleur, dit S. Augustin : *Ne quem vis facere correctiorem facias pejorem*. Il faut donc, assez ordinairement, réserver ces motifs et ces reproches à un temps plus convenable.

Les péchés que nous voyons repris dans l'Écriture sont assez ordinairement des péchés d'habitude, tels que ceux de David et d'Hérode. Car de faire la correction pour un péché à peine commis, lorsque la passion est toute vive, n'est-ce pas percer un ulcère qui n'est pas encore mûr ? Donnez donc quelque temps à la réflexion et à la religion ; peut-être que celui qui

vient de commettre la faute rentrera en lui-même, et y rentrera utilement. Enfin, la correction regarde principalement les péchés scandaleux, qui sont pernicieux aux autres, et ce sont ceux-là particulièrement sur lesquels les supérieurs sont tenus par justice de veiller, et qu'ils sont obligés de réprimer. Tels, ou semblables, étaient ordinairement les péchés que DIEU faisait reprendre par ses prophètes. On ne dit pas qu'il faille souffrir les autres qui sont moins grands : on doit reprendre ceux-là et ne pas négliger ceux-ci. Mais il est certain qu'on doit apporter aux uns et aux autres beaucoup de précaution, et qu'il y a un grand nombre de choses répréhensibles sur lesquelles il faut se contenter de gémir et de prier. Car entreprendre de censurer tous les dérèglements qui se commettent, ce serait un zèle aussi dangereux qu'insensé.

Au reste, vous particuliers qui reprenez les autres, puisque vous ne le pouvez en vertu de votre dignité, soyez du moins autorisés par une probité reconnue et une vie irréprochable : car, autrement, vos corrections seront presque toujours inutiles à votre frère, et nuisibles à l'honneur du caractère, quand vous-même vous en auriez un, particulièrement si vous êtes engagé dans la profession ecclésiastique. Car c'est à vous que s'adresseront alors ces paroles de l'Écriture : « DIEU a dit au pécheur : *D'où vient que vous avez la hardiesse d'annoncer ma justice aux autres, et de profaner mon nom par votre bouche sacrilège?* » Les discours de piété ne conviennent pas à la vie que vous menez ; les sages remontrances que vous faites à vos frères sont démenties par votre conduite indigne ; le mépris qu'on fait de votre personne rejaillit sur les vérités que vous prêchez. Il faut que celui qui se mêle de reprendre les autres soit lui-même irrépréhensible ; autrement, on lui dira : « Médecin, guérissez-vous vous-même, » et il rougira, lui qui reprend, au lieu de faire rougir ceux qu'il reprend. Vous me blâmez, dira l'indocile, de ce que j'aime le monde, de ce que je suis attaché aux richesses, de ce que je cours après la fortune : je l'avoue, je suis coupable en cela ; mais vous n'êtes pas innocent en bien d'autres endroits. **(Anonyme).**

[Motif légitime de la correction.] — Si nous examinons de près les raisons qui obligent quelques hommes à se plaindre des méchantes actions dont ils sont les témoins et que leur caractère ne permet pas de dissimuler, nous trouverons que ce qu'il y a le plus à reprendre n'est point ce qui allume leur indignation. DIEU est offensé par le crime : voilà, avant toute autre considération, par où le crime doit choquer une âme fidèle. Un père donne des avis à un enfant sur une faute qui blesse les commandements divins : pense-t-il principalement à sanctifier le coupable, et à l'attacher à DIEU par sa réprimande ? S'il le livrait à ses passions messéantes, en danger de le perdre sans ressource, il lui serait honteux de voir retomber sur lui l'infamie des crimes qu'il permettrait : mais sent-il une vive douleur de l'injure qu'il a faite à DIEU ? Ne serait-il pas plus touché si cet enfant tom-

baît dans une infirmité incompatible avec sa fortune, dans un ridicule méprisable aux yeux du monde? Un ami témoigne à son ami le chagrin que lui causent ses excès : s'il a quelque égard à l'honneur de DIEU, il sera percé d'un puissant déplaisir, et peut-être aura-t-il de la peine à retenir ses larmes ; la réputation de son ami, des intérêts temporels, les bien-séances de la liaison qui les unit, occupent toute la vigilance, tout le zèle de leur amitié. Un supérieur ne manquera pas de faire des reproches à un inférieur qui s'est égaré : sa vertu doit le rendre extrêmement sensible à une perfidie qui fait tant de tort à la miséricorde divine : il est néanmoins assez vraisemblable que le bonheur de son gouvernement, l'atteinte que craint son autorité, la perte de quelque avantage temporel, ont beaucoup de part aux mouvements qui le font parler. La correction serait bien plus efficace si elle était plus chrétienne. C'est être bien indifférent envers DIEU que de l'oublier dans une action où il est si visiblement intéressé. (*Remarques sur divers sujets de religion et de morale.*)

[Acte de charité.] — L'Apôtre exhorte tous les fidèles à avoir une charité chrétienne pour leurs frères, et un véritable zèle pour leur salut. « Mes freres, leur dit-il, si quelqu'un d'entre vous vient à s'égarer du vrai chemin, et que quelqu'un l'y ramène, que celui-ci sache que l'homme qui fera revenir un pécheur de son égarement sauvera son âme de la mort éternelle, couvrira le grand nombre des péchés : *Et operiet multitudinem peccatorum.* » C'est-à-dire qu'en ramenant ce pécheur dans la voie du salut, il aura le mérite d'avoir sauvé une âme, et il obtiendra aisément de la miséricorde de Dieu le pardon de ses propres péchés. C'est ce qu'écrivait S. Paul à Timothée : Ayez de l'attention sur vous-mêmes, et travaillez au salut des autres : *Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.* Car, en vous conduisant ainsi, et vous vous sauverez vous-même et vous sauverez ceux qui vous écoutent.

Regardez les fautes d'autrui, non avec chagrin, mais avec compassion ; je n'en excepte pas même celles qui se commettent contre vous ; au contraire, c'est pour celles-ci, plus que pour les autres, que je veux vous accoutumer à bannir de votre cœur toute aigreur, tout ressentiment, toute amertume. Si donc votre frère vous a offensé ou vous scandalise, allez lui représenter en particulier sa faute ; mais, comme vous ne devez avoir en vue que de le gagner, parlez-lui avec bonté et avec douceur. Prenez votre temps ; qu'il paraisse que vous ne cherchez ni à le chagriner, ni à vous venger, ni à le confondre, mais à le guérir, et que vous êtes plus touché du mal qu'il se fait à lui-même que de celui qu'il vous a fait. On n'inspire point de sentiments de charité, si l'on n'en est en soi-même rempli. Une correction douce, charitable, faite à propos, est toujours salutaire ; au lieu que celle qui se fait avec aigreur, avec colère ou à contre-temps, révolte l'esprit et aigrit le cœur. On reconnaît son tort, on condamne sa faute ; mais la manière hautaine et dure avec laquelle on la reprend fait qu'on

la défend et qu'on la justifie. Peu de personnes qui ne vous fussent bon gré, si la correction était toujours faite avec douceur et avec charité. JÉSUS-CHRIST nous en a donné de grands exemples. Il veut surtout que la correction se fasse en secret : *Inter te et ipsum solum.*

« Si tout ce que vous avez fait en particulier pour ramener votre frère, continue le Sauveur, est inutile, avertissez-en l'Église, déférez-le aux prélats ; et s'il ne se corrige pas, s'il persévère dans son égarement, s'il n'écoute point cette bonne mère, regardez-le comme un publicain et un païen. » Que de démarches un chrétien est obligé de faire avant que d'être autorisé à rompre entièrement avec son frère, ou à l'abandonner ! dit un savant interprète. Il doit d'abord le rechercher en particulier ; il faut ensuite qu'il le recherche en présence de quelques personnes sages, qui lui aident à le gagner, et qu'ils soient témoins qui n'a rien omis pour le faire. Enfin, il doit intéresser l'Église dans le changement qu'il désire. (**Le P. Croiset**, *Exercices de piété.*)

[Même sujet]. — Il faut persuader par la douceur, plutôt que par la force, ceux que l'on veut ramener à la vertu. Mais on ne sait quelle conduite on doit tenir avec des gens de mauvaise humeur : si vous les flattez lorsqu'il faut les traiter rudement, leur mal ne se guérit qu'à moitié : si vous les traitez à la rigueur, ils perdent courage et se rebutent ; ils brisent leurs chaînes et ne veulent plus entendre parler de remèdes. Plusieurs se sont portés aux dernières extrémités, parce qu'on voulait les punir selon la grandeur de leurs offenses. Il n'est pas toujours à propos de proportionner la peine au péché ; il faut sonder adroitement l'esprit des pécheurs, pour connaître la disposition où ils sont, de peur qu'en voulant raccommoder ce qui est déchiré, vous ne fassiez une rupture plus dangereuse : c'est-à-dire qu'au lieu de relever celui qui est tombé, vous ne le précipitez au fond de l'abîme. Si vous traitez doucement tout le monde, et si vous tâchez de vous insinuer peu à peu dans l'esprit des personnes faibles, que les plaisirs amollissent, ou à qui leurs richesses et la noblesse de leur naissance inspirent de la fierté, vous pourrez peut-être par ce moyen leur persuader de renoncer à leurs vices ; mais, si vous prétendez les traiter sévèrement et avec trop de hauteur, ils ne tireront aucun fruit de vos corrections. Quand on a passé les bornes de la pudeur, on tombe dans l'insolence ; on ne se laisse fléchir ni par les caresses, ni par les menaces, ni par les bienfaits ; on s'abandonne à de plus grands désordres que ces personnes à qui le Prophète reprochait qu'ils avaient un front de femmes débauchées, et qu'ils avaient secoué toute honte. (*Opuscules de S. Chrysostôme.*)

[ Douceur dans la correction. ] — Ceux qui sont en état de faire aux autres la correction doivent prendre garde de n'y point mêler de leur propre esprit, mais de la faire dans un esprit de douceur. C'est en cela particulièrement



que nous devons nous conduire par l'Esprit de Dieu, qui nous anime : ce qui exclut tous les mouvements humains. Par le mot de douceur, on exclut même les mouvements d'un zèle ardent, qui peuvent être bons en d'autres occasions et à l'égard d'autres sortes de pécheurs, mais qui ne sont pas proportionnés à ceux qui n'ont péché que par ignorance et par surprise. Il pourrait arriver néanmoins qu'il serait utile de leur parler avec force. Ainsi, la meilleure règle pour la manière de parler est de proportionner ses paroles à l'état de celui que nous voulons corriger. Et, pour la disposition intérieure, on doit avoir le cœur plein d'amour et de tendresse pour notre frère qui est tombé, « Aimez, dit S. Augustin, et dites ce que vous voudrez » ce qui paraîtra injurieux ne le sera point en effet, quand vous n'aurez dans le cœur que le désir de travailler à la guérison de votre frère. Tout consiste donc à avoir de la charité pour votre frère : elle vous fera surmonter les rebuts et les contradictions que la pratique de ce devoir fait naître quelquefois, et vous en fera faire un bon usage. Mais rien n'excite davantage cette charité tendre et compatissante que la considération de notre propre péril. ( **Le Tourneux**, *année chrétienne.* )

[ Devoir propre des amis. ] — C'est aux amis qu'appartient la correction fraternelle, pour un titre d'autant plus juste qu'on n'y peut guères réussir que par quelque démonstration d'amitié. C'est un remède violent, il faut l'adoucir : qui peut le faire mieux qu'un ami ? C'est une incision douloureuse : qui peut y mieux préparer le malade que celui qui ne montre ni la scie ni le rasoir ? C'est à l'amitié à trouver ces tempéraments si nécessaires, mais si difficiles et si inutiles en d'autres occasions : car d'où vient que si peu de gens y réussissent ? C'est qu'on s'imagine qu'ils corrigent plutôt pour satisfaire leur humeur chagrine que pour rendre meilleurs ceux qu'ils corrigent, c'est qu'ils ne se demandent pas à eux-mêmes : Si je prenais cet homme par cet endroit, ne le gagnerais-je pas ? C'est qu'on les regarde comme des gens qui, avec un esprit ulcéré et aigri, vont décharger sur les autres l'amertume de leur bile ; c'est qu'ils ne connaissent, ou qu'ils n'attendent pas ces bons moments où leurs avis et leurs reproches seraient bien reçus. Or, quand on a une amitié sincère et vraiment chrétienne, on lève aisément tous ces obstacles. On n'est guère suspect à son ami, on lui parle tête à tête, avec une libre et honnête confiance. On le ménage, on l'épargne ; et, comme on a étudié son humeur, on prend les moments propres à rendre son remède utile. ( **L'abbé Boileau**, *Pensées choisies.* )

[ Douceur. ] — Tout ce qui se dit ou qui se fait avec chaleur n'est point propre à la correction du prochain. Où voyons-nous les fruits de ces conduites dures ? Il faut gagner les cœurs, et les cœurs ne se gagnent que par des marques de charité et de condescendance. Il ne suffit pas d'avoir raison, c'est gâter la raison, c'est la déshonorer, que de la soutenir d'une manière

brusque et hautaine. C'est par la douceur, par la patience et par l'affection, que l'on ramène insensiblement les esprits, qu'on les dispose à entendre la vérité, qu'on les fait entrer en défiance de leurs anciennes préoccupations, qu'on leur inspire la confiance nécessaire, et qu'on les encourage à vaincre leurs habitudes déréglées. Quand celui qui a besoin d'être corrigé voit que celui qui le corrige suit son humeur, il n'est guère disposé à corriger la sienne. L'amour-propre ne manque pas de se révolter contre des instructions faites avec chagrin. DIEU même ne bénit point ces sortes de conduites; la colère, comme dit S. Jacques, n'opère point la justice de DIEU. (**Fénélon**, *sermons*).

[ Se corriger soi-même. ] — Il est louable de travailler à corriger nos frères de leurs fautes; mais pensons d'abord à nous corriger nous-mêmes. Sans cela, nous irriterons d'autant plus la colère du Seigneur que nous serons plus criminels à ses yeux en affectant de paraître justes aux yeux des hommes. *Malheur à ce peuple qui dit aux autres : Retirez-vous de moi, ne vous approchez pas, parce que vous n'êtes pas purs. Ils deviendront une fumée au jour de ma fureur, un feu qui brûlera toujours* (Isaïe LXV). Que sert, hélas! de travailler à la perfection des autres, si l'on veut demeurer soi-même imparfait? On perd ainsi tout le fruit de ses travaux auprès des hommes, et l'on en perd tout le mérite devant DIEU. Le zèle qui commence par réformer l'apôtre est le seul qui puisse être efficace et méritoire. Combien de fois, en examinant et condamnant les autres, ai-je prononcé, sans y penser, un rigoureux arrêt contre moi-même? Je ne suis déjà que trop indigne de votre indulgence, ô mon DIEU, sans que j'irrite encore votre colère par la censure que j'exercerais sur les autres. (**Ségneri**, *méditations*).

[ Devoirs peu compris. ] — Comment regarde-t-on aujourd'hui ce point de morale, parmi les chrétiens? la plupart l'ignorent, et tous les autres le négligent. C'est néanmoins un devoir important, fondé sur les deux grands préceptes de l'amour de DIEU et du prochain. Pouvons-nous aimer DIEU, et être insensibles à l'injure que lui a faite le péché de notre frère? Pouvons-nous aimer notre frère, et n'être pas touchés de la perte de son âme? Employons donc tous les moyens que JÉSUS-CHRIST nous fournit pour réparer sa gloire, et pour remettre dans la voie du salut ceux qui s'en écartent à nos yeux. Un pas, une parole, une seule visite faite à propos, suffit souvent pour produire tout à la fois ces deux effets. Votre frère avait blessé la charité à votre égard: il reconnaissait déjà sa faute, il en était touché, il voulait la réparer; il n'attendait pour cela qu'une occasion favorable: faites-la naître en le prévenant. La moindre avance de votre part peut rétablir sur-le-champ la charité dans son cœur. Elle est bien peu enracinée dans le vôtre, si vous refusez de faire une démarche si utile et si aisée. (**Laneuville**, *Morale du Nouveau-Testament*).

# COUTUME, MODE.

## TYRANNIE DE LA COUTUME,

Esclavage de ceux qui s'y assujettissent.

---

### AVERTISSEMENT.

*Le mot de Coutume est équivoque, puisqu'il signifie quelquefois l'habitude que l'on contracte de quelque vertu ou de quelque vice : comme quand on dit d'une personne que c'est sa coutume de jurer, ou qu'elle s'est accoutumée au travail dès sa jeunesse. D'autres fois on prend ce mot pour l'usage reçu et établi dans quelque lieu et parmi certaines gens ; comme lorsqu'on dit : C'est la coutume et la mode de se vêtir de telle façon. Or, c'est en ce dernier sens que nous prenons ici la coutume, qui est la règle que suivent la plupart des chrétiens, et selon laquelle ils se conduisent, dans les plus importantes actions de leur vie. Mais on ne peut douter que, quand ces coutumes sont mauvaises et dangereuses, elles ne soient la source des plus grands dérèglements ; et, par conséquent, qu'il ne soit du devoir d'un prédicateur zélé de faire ses efforts pour les abolir, persuadé que c'est mettre la cognée à la racine de l'arbre, et couper chemin, par ce moyen, aux vices et aux désordres qui règnent impunément dans le monde.*

*Il n'est pas nécessaire d'avertir que nous ne parlons ici qu'en général de la mauvaise coutume, sans entreprendre d'en combattre aucune en particulier, parce qu'il y en a autant que de vices, qui fournissent des sujets différents. Ce qu'il y a à remarquer pour celui-ci, c'est qu'il a beaucoup de rapport avec le scandale ou le mauvais exemple que l'on donne : ce qui commence la coutume.*

*Il n'en a pas moins avec le respect humain, qui fait qu'on suit la coutume de crainte de se faire railler ou remarquer. Enfin, il y en a encore avec la fréquentation des mauvaises compagnies, dont on suit les manières et les actions. Notre soin sera de ne point confondre ces sujets, et de ne point emprunter de ceux-là de quoi fournir celui-ci, qui est assez abondant par lui-même.*



### § I.

#### Desseins et Plans.

I. — C'est un sentiment commun, que la coutume, en bien des choses, a force de loi, et qu'on est obligé de s'y conformer : ce qui ne peut avoir lieu que dans les choses honnêtes, permises, et qu'on a jugées utiles pour le bien public, auquel chaque particulier est obligé de contribuer. Cela n'empêche pas que dans le vice et dans le crime, on ne se fasse une espèce de loi des plus pernicieuses coutumes : mais alors c'est une loi injuste, une loi honteuse, une loi dure et tyrannique, à laquelle les personnes qui prennent la coutume pour règle de leur conduite s'assujettissent de leur plein gré. L'injustice de cette loi paraît en ce qu'elle engage dans le crime, à quoi nulle force, nul empire, nulle loi humaine ne nous peut obliger. La honte y est attachée, particulièrement à l'égard des chrétiens, qui jouissent de la liberté des enfants de DIEU, et qui doivent être jaloux de la conserver : car cette loi les rend esclaves du monde, du péché, et ensuite du démon. Sa dureté et son pouvoir tyrannique se font voir dans les choses qu'elle exige d'eux, et dans la gêne et la contrainte auxquelles elle les réduit. C'est ce qui peut faire le partage d'un discours.

Pour ce qui est du *Premier Point*, on peut montrer *l'injustice* de cette loi de la coutume : — 1°. Dans son principe et dans son origine, puisque, selon Tertullien, elle prend naissance du dérèglement : de l'ignorance en premier lieu, et ensuite du libertinage, ou de quelque désordre d'abord moins violent et plus couvert, qui s'introduit et se glisse insensiblement; auquel la multitude donne cours, que l'impunité foment, et enfin que la négligence des magistrats et de ceux qui pourraient arrêter le mal laisse s'affermir et s'établir. — 2°. En elle-même, puisqu'elle est opposée à la loi naturelle, qui est la droite raison : à la loi divine et à celle de l'Evangile, contre lesquelles nulle loi des hommes, nul statut qu'ils aient inventé,

nulle convention qu'ils aient faite, ne peut prescrire. De plus, avant que la loi positive humaine, soit ecclésiastique soit civile, au mépris de laquelle la mauvaise coutume s'introduit, soit abolie, et tandis qu'une autorité légitime continue de s'y opposer, cette mauvaise coutume est encore de ce côté-là une vraie révolte. Mais, si elle n'est pas d'ailleurs contraire au droit naturel ou divin, il se pourra faire que les législateurs usent à la fin de condescendance : et alors elle aura son cours; mais, tout le temps qu'elle se forme et qu'elle s'accroît au mépris d'un légitime pouvoir qui ne cesse de réclamer, elle est criminelle, ne fût-ce que par cela seul qu'elle n'est de son fond qu'une usurpation téméraire, et l'usage tumultueux d'une fausse autorité, que s'arrogé alors la multitude, laquelle, loin d'avoir droit de se faire ainsi des lois suivant son caprice, a besoin d'être gouvernée et régie par des lois supérieures qui la contiennent dans le devoir et la dépendance. Enfin, une coutume établie par le concours, formel ou tacite, de la multitude, peut être bonne, et elle-même faire loi, quand elle n'est contraire à aucune autorité légitime : mais autrement elle est mauvaise, et nulle tolérance, nul mauvais exemple ne pourra jamais la rectifier quand elle est une fois contraire à la loi naturelle ou à la loi divine. — 3°. En ses effets, parce qu'elle autorise le crime, et donne lieu même à de nouvelles entreprises.

Pour le *Second Point*. Cette loi de la coutume ne peut être que *honteuse* à un chrétien : — 1° Parce qu'elle en fait un déserteur du parti de JÉSUS-CHRIST, dont il ose bien rejeter les lois et les maximes, qu'il avait embrassés au Baptême, pour suivre les coutumes et les manières du monde, auxquelles il avait si solennellement renoncé : et par-là il montre qu'il aime le monde, qu'il y est attaché, qu'il veut lui plaire. Et, comme nul ne peut servir deux maîtres, en se déclarant publiquement pour le service du monde, à qui on obéit et dont on suit les lois, on fait comme une protestation publique qu'on n'est plus serviteur du Sauveur des hommes : *Si hominibus placerem, Christi servus non essem.* — 2°. Parce que même cette loi rend les hommes esclaves du péché, selon le langage de S. Paul : car, par les coutumes du monde, on entend toujours parler de celles qui sont mauvaises et pernicieuses. De manière que, comme S. Paul appelle la concupiscence, une loi de péché qui était dans ses membres et qui les captivait, parce qu'elle le portait et sollicitait au péché, nous pouvons dire de la coutume, qui est la loi du monde, qu'elle est une loi de péché, parce qu'elle nous y entraîne en quelque manière. — 3°. Elle rend les hommes, par une suite nécessaire, esclaves du démon, que le Fils de DIEU appelle le prince du monde. Aussi a-t-il ses lois, qu'il intime à ses sujets ; et ces lois sont les coutumes, par lesquelles il règne souverainement dans le monde, et auxquelles les gens du monde sont obligés de se soumettre comme ses esclaves, rangés par leur faute sous le joug odieux et détestable de ce tyran.

Pour le *Troisième point*. — C'est une loi *rude et fâcheuse*, qui nous oblige

souvent à agir contre nos inclinations, contre les lumières de notre raison, contre les remords de notre conscience; mais on n'a pas le courage d'y résister, ni de s'opposer au torrent de la coutume. Sur quoi on peut représenter les gênes et les contraintes qu'on souffre pour s'accommoder aux modes, qui changent tous les jours. Comme on n'a pas souvent de quoi faire les dépenses nécessaires pour cela, et que cependant on veut se mettre sur le même pied que ceux qui sont de même naissance et de même condition, pour ce qui regarde le train, les meubles et la table, c'est la coutume, il faut s'y conformer. Quand l'intérêt de l'État oblige à quelque taxe, ou à quelque tribut extraordinaire, on ne peut s'empêcher de faire éclater ses plaintes et ses murmures; mais, s'il paraît quelque nouvelle mode, si la loi de la coutume engage à de beaucoup plus grandes dépenses, on n'ose seulement ouvrir la bouche; et, quoiqu'il ne tienne qu'à nous de nous en dispenser, on n'ose le faire. Quelle loi plus rude, quel esclavage plus fâcheux! Heureux ceux qui ont assez de courage pour jouir de la liberté des enfants de Dieu.

II. — Trois faux prétextes qu'allèguent ordinairement ceux qui suivent les coutumes du monde, et qui croient être en droit de s'y conformer.

*Le premier* : — Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de vivre au milieu du monde, et de ne pas vivre comme le monde; qu'on n'est pas d'une autre nature que les autres, et qu'on ne peut pas mieux résister à l'attrait qu'eux. — Pour faire voir combien ce prétexte est injuste et faux, il faut distinguer et partager comme en deux classes les coutumes du monde : — 1°. Celles qui sont honnêtes et de bienséance, quoique fort arbitraires, et qui sont devenues comme nécessaires pour entretenir la société civile au lieu où l'on est; — 2°. Celles qui introduisent ou qui favorisent le libertinage. — Rien ne nous empêche de nous conformer aux premières; et DIEU, qui ne nous oblige pas à nous retirer du monde, nous permet, par une suite nécessaire, d'ensuire les lois et les coutumes; celles, dis-je, qui n'ont rien de mauvais ou qui sont indifférentes. Mais, pour les coutumes qui portent aux dérèglements, on ne peut avoir de prétexte légitime de s'y assujettir, non plus qu'on n'en peut avoir de commettre le péché ou d'être vicieux, puisque l'un suit nécessairement de l'autre.

*Le second* : — Qu'on ne croit pas faire mal en pratiquant ce qui est dans l'usage commun. Ce prétexte suppose que l'usage et la coutume rend licite ce qui en soi est criminel et défendu par la loi de DIEU. Or c'est ce prétexte même qu'il faut vivement réfuter, en montrant plus clairement que le jour que nulle coutume ne peut ni autoriser, ni justifier ce qui en soi est déréglé, ou porte au dérèglement.

*Le troisième* : — Que, quand on serait plus maître de ses inclinations et de son penchant que les autres, on ne veut pas être singulier : ce qui serait s'exposer à la censure et à la raillerie de ceux qui vivent autrement

que nous; et qu'en un mot, dès lors que l'on vit en société, la vie doit être uniforme, si on veut conserver la paix et l'union avec les autres, et ne se pas faire fuir, haïr, mépriser. Ce prétexte prouverait qu'il faut être vicieux et méchant parce que les autres le sont, et qu'il faut suivre la corruption générale : ce qui se réfute assez de soi-même.

—

III. — Il y a trois ennemis déclarés de notre salut, que nous avons à combattre, et dont nous devons toujours nous défier et nous défendre : le monde, la chair, le démon, sur quoi on peut montrer :

1°. Que la mauvaise coutume autorise ce que le monde fait, puisqu'il ne nous séduit que par les mauvais exemples qu'il nous met devant les yeux, et les mauvaises coutumes mêmes qu'il établit, et qu'il nous invite de suivre.

2°. Elle insinue ce que suggère le démon : car il se sert de la coutume pour nous persuader tels divertissements, telles débauches, telles pratiques.

3°. Elle donne de nouveaux charmes à ce qui flatte la chair et les sens.

—

IV. — *Première partie.* — Montrer la force et l'empire de la mauvaise coutume, qui est de l'emporter souvent sur la raison, sur la vérité et sur la foi : en sorte qu'on néglige et qu'on méprise ces trois règles que DIEU nous a données pour la conduite de notre vie, et qu'on aime mieux suivre l'exemple des autres et les coutumes établies.

*Deuxième partie.* — Le moyen d'abolir ces dangereuses coutumes et de ne pas s'y laisser emporter, c'est d'employer *la raison* pour en reconnaître le danger; la *vérité* pour savoir la route que nous devons suivre, et *la foi* pour guide et pour règle de nos actions.

—

V. — La mauvaise coutume prend naissance du désordre et du dérèglement qui s'introduit peu à peu; mais, après qu'elle est établie, elle autorise ce même dérèglement, et lui sert d'excuse et de prétexte.

2°. C'est la multitude et le plus grand nombre des personnes qui font la coutume; mais c'est aussi la cause que les fautes sont plus nombreuses et que les désordres se multiplient à l'infini.

3°. La coutume ôte au crime sa difformité et la honte de le commettre; mais, par ce même moyen, elle le rend plus dangereux, parce qu'elle ôte l'espérance de guérir un mal invétéré, dont, pour surcroît, on ne tient pas même compte, bien loin d'en détourner les particuliers, qui n'y voient rien de blâmable.

VI. — 1° La mauvaise coutume est une source continuelle de péchés, qu'on ne peut tarir, et où on se laissera toujours entraîner si on ne s'y oppose fortement d'abord.

2°. C'est un prétexte qui, loin de nous disculper, ne sert qu'à nous rendre plus criminels devant DIEU, puisque, ne voulant pas juger des choses par nous-mêmes suivant la raison qu'il nous a donnée, et voulant choisir d'autres juges, nous aimons mieux suivre la foule que d'écouter ses divines Écritures, et être dociles à la voix de son Église, par laquelle encore il ne cesse de nous présenter des règles si propres à nous prémunir et à nous éclairer.

---

VII. — *Premier point.* — C'est un mal public et commun, mais qui n'en est pas moins nuisible et préjudiciable à chaque particulier, comme une peste et une maladie contagieuse, qui est d'autant plus à craindre qu'elle est générale.

*Deuxième point.* — C'est un mal particulier pour nous, mais d'autant plus dangereux qu'il nous rend complices et responsables des désordres que nous autorisons par notre exemple, et en quelque manière par notre suffrage. Or, de quels maux ne nous rendons-nous pas coupables, puisque nous participons à tous les crimes que fait commettre une mauvaise coutume dans la suite des temps?

---

VIII. — La mauvaise coutume, selon S. Ambroise, est :

1°. Un sujet d'avenglement pour les pécheurs, qui ne croient pas mal faire en s'y conformant.

2°. Un sujet de confusion pour l'Église, qui voit ses enfants dans le vice et dans le désordre, et qui, après avoir changé et converti le monde, le voit retomber dans son premier état.

3°. Un sujet de tentation aux âmes justes, qui sont plus fortement sollicitées de se ranger du parti le plus fort et le plus nombreux.

---

IX. — 1°. Faire ce que fait une populace déréglée et suivre les mauvaises coutumes, c'est une grande *faiblesse d'esprit*, ou, pour mieux dire, une véritable folie : vous le verrez dans le premier point.

2° Suivre ces mauvaises coutumes et se conformer à une multitude qui est dans le dérèglement, c'est encore une plus grande *corruption de cœur*, puisque c'est chercher l'impunité de ses crimes dans la multitude des coupables, et par-là s'y associer ; applaudir à plus de mal qu'on n'en ferait seul : se réjouir de ce que le vice est si suivi ; triompher d'avoir ce prétexte pour éviter les reproches de sa conscience, et par-là tous les jours



devenir pis : car, où il n'y a plus de remords, le cœur est tout-à-fait corrompu.

---

X. — 1°. Le mal qu'il y a d'introduire une mauvaise coutume, puisqu'on se rend coupable de tous les désordres que commettent ceux qui la suivent.

2°. L'intérêt qu'on a de s'y opposer promptement, de crainte que, dans la suite, le mal ne devienne irrémédiable. — Intérêt de *charité*, si on n'en est pas autrement chargé; — Intérêt de *justice*, si on est personne publique, ou si on a contribué soi-même au danger.

---

XI. — On peut partager les chrétiens en trois classes. — Les premiers sont de certains esprits grossiers, qu'on appelle chrétiens parce qu'ils sont baptisés et qu'ils font extérieurement ce que font les véritables chrétiens : mais ce n'est ni la foi qui les conduit, ni la charité qui les anime. — Les seconds ont plus d'esprit et de discernement : ils savent ce qu'ils sont obligés de faire ; mais ils sont encore irrésolus ; ils improuvent le vice, mais ils ne le quittent pas tout-à-fait ; et ce sont des demi-chrétiens, encore flottants et chancelants. — Les troisièmes sont ceux qui s'attachent fidèlement à leurs devoirs, et qui seraient désolés de s'en écarter. — Or, il est certain que les mauvaises coutumes font d'étranges impressions sur les uns et sur les autres :

1°. Elles entraînent les premiers sans résistance.

2°. Elles déterminent les seconds, qui suivent le plus grand nombre, et qui croient qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté-là.

3°. Elles ébranlent et font chanceler les troisièmes.

---

XII. — 1°. Il n'y a rien qui doit avoir moins d'autorité dans le christianisme que les mauvaises coutumes, puisque tous les saints et les véritables chrétiens se sont toujours récriés contre elles. (Inculquer, montrer bien cela, par des autorités et par des exemples qui fassent une forte impression).

2°. La mauvaise coutume, par conséquent, ne peut donner qu'une fausse paix et une fausse sécurité de conscience à ceux qui se servent de ce prétexte pour continuer leurs désordres. (Profiter de son avantage et presser vivement le pécheur, déjà ébranlé, pour le faire déclarer contre ces fausses préventions et lui arracher cette malheureuse confiance).

---

XIII. — On vit de telle manière, disent les mondains : comment se

séparer de la foule qui nous entraîne? Après tout, c'est une nécessité de traiter avec le monde : quel moyen d'agir toujours en étranger? Il faut vivre comme les gens vivent. Pour faire mieux entendre leur proposition, ils pourraient ajouter qu'il faut se damner avec les gens qui se damnent. — Combattre cette fausse prétention, et à leur maxime en opposer deux autres :

*La première* : — Il faut vivre avec les gens qui vivent bien : ne point tant vouloir être de toutes les compagnies, de tous les divertissements, de toutes les affaires ; même ne point être tant attentif à toutes les modes, à toutes les règles du monde ; vivre plus retiré, et avec ceux qui vivent mieux.

*La seconde* : — Il faut bien vivre avec les gens même qui vivent mal ; pratiquer de hautes vertus pour se prémunir, pour s'opposer au torrent, pour se déclarer et ôter l'espérance, à ceux qui se perdent, de nous entraîner avec eux, pour les ramener et servir d'asile à ceux qui les voudraient fuir.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Cyprien**, *Épître à Donat*, a plusieurs belles pensées sur ce sujet. — Au livre *des Spectacles*, il montre qu'en introduisant de mauvaises coutumes on donne aux vices des défenseurs et des protecteurs.

**Tertullien**, *De velandis virginibus* : les mauvaises coutumes viennent de la simplicité, de l'ignorance et du dérèglement des peuples.

**S. Augustin**, serm. 18 *de Verbis Domini* : comment il faut se raidir contre les mauvaises coutumes, et comment on doit se comporter avec ceux qui les suivent. — VI *De Civil.* 10 : folie, indigne servitude de ceux qui s'assujettissent aux mauvaises coutumes. — III *Doctrine chrétienne* : d'excellentes règles pour discerner les mauvaises coutumes d'avec les bonnes.

**S. Chrysostôme**, serm. 23 au peuple d'Antioche, s'élève contre une coutume superstitieuse qui s'était introduite parmi ce peuple. — *Homil.* 56 *in 27 Genesis* : la mauvaise coutume n'excuse point le mal ; autrement, il faudrait excuser tous les crimes.

**Salvien** en parle souvent et fortement dans le livre *de Providentiâ*.

[Livres spirituels.] — **Le P. Bonal** de l'observance de S. François, livre intitulé *le Chrétien du temps*, est celui qui en a le mieux et le plus abondamment écrit, 4<sup>e</sup> partie.

[Prédicateurs.] — **Le P. Giroust**, *Avent*, 5<sup>e</sup> prétexte, a un sermon sur la coutume, où il montre que la multitude et la qualité des personnes qui établissent les coutumes, sont deux faibles prétextes.

*Sermons sur les sujets de la morale chrétienne*, *Avent*.

*Dictionnaire moral* : deux sermons et plusieurs réflexions.

[Les compilateurs ont confondu ce sujet avec *l'habitude dans le péché*].

---

### § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec, in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut à vero devies.* Exodi. XXIII, 2.

*Omnis caro corruperat viam suam.* Genes. vi, 12.

*Commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum... et factum est illis in scandalum.* Ps. 105

*Quis consurget mihi adversus malignantes! aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem?* Ps. 93.

*Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Ps. 13.

*Ergò erravimus à viâ veritatis... et sol intelligentiæ non est ortus nobis.* Sap. v, 6.

*Interveniente tempore, convalescente iniqui consuetudine, hic error tanquam lex custoditus est.* Ibid. xiv, 16.

*Interrogate de semitis antiquis quæ sit via bona et ambulate in eâ.* Jerem. vi, 16.

*Leges populorum vanæ sunt.* Id. x, 3.

Vous ne vous laisserez point emporter à la multitude pour faire le mal, et, dans le jugement, vous ne vous rendrez point à l'avis du plus grand nombre, pour vous détourner de la vérité.

Toute chair avait corrompu sa voie.

Ils se mêlèrent parmi ces nations; ils apprirent à les imiter dans leurs œuvres, et ce fut ce qui leur devint une occasion de scandale et de chute.

Qui s'élèvera pour me secourir contre les méchants? ou qui se tiendra ferme auprès de moi contre ceux qui commettent l'iniquité?

Tous se sont détournés de la vraie voie, tous sont devenus inutiles; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Nous nous sommes donc égarés de la voie de la vérité, et le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nous!

Cette coutume criminelle s'étant autorisée de plus en plus, par la suite du temps, l'erreur fut observée comme une loi.

Demandez quels sont les anciens sentiers, pour connaître la bonne voie, et marchez-y.

Les lois des peuples de la terre ne sont que vanité.

*Intrate per angustam portam, quia lata porta et spatiosa via est que ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta et arcta via est que ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam.* Matth. vii, 14.

*Ab initio non fuit sic.* Matth. xix, 8.

*Irritum fecistis mandatum DEI propter traditionem vestram.* Matth. xv, 6.

*Nolite conformari huic sæculo.* Rom. xii, 2.

*Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia DEI.* I Corinth. xi, 16.

*Non in pluribus eorum beneplacitum est DEO.* Ibid. x, 5.

*Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* Galat. i, 10.

*Quicumque voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus DEI constituitur.* Jacobi. iv, 4.

Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large, et le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mène est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent!

Cela n'a pas été ainsi dès le commencement.

Vous avez rendu le commandement de Dieu inutile par votre tradition.

Ne vous conformez point au siècle présent.

Ce n'est point là notre coutume, non plus que celle de l'Église de DIEU.

Il y en a eu peu, d'un si grand nombre, qui fussent agréables à DIEU.

Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de JÉSUS-CHRIST.

Quiconque voudra être ami de ce siècle devient ennemi de DIEU.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Les Israélites.] Rien ne fait mieux voir le pouvoir et l'empire de la coutume sur les esprits que l'exemple des Israélites captifs à Babylone. Ils ne furent pas longtemps sans prendre les vices et les coutumes des Assyriens; de sorte que, mêlés et confondus avec eux, ils furent bientôt pervertis par leurs exemples, et perdirent, avec le désir de retourner en leur patrie, les sentiments de piété dans lesquels ils avaient été élevés, et adorèrent les dieux de ceux avec qui ils vivaient. Tant il est difficile de se défendre de l'impression que l'usage fait sur les esprits des hommes, qui font d'ordinaire ce qu'ils voient faire aux autres, et qui, sans une grâce toute particulière du Ciel, sont trop faibles pour résister au torrent de la coutume qui les entraîne.

N'est-ce pas une chose surprenante de voir que la coutume fait trouver du goût aux choses même les plus insipides et dont nous avions auparavant le plus d'aversion? C'est ce qui parut dans les mêmes Israélites, qui, délivrés de la captivité de l'Égypte, et nourris de la manne, laquelle renfermait toutes sortes de goûts, et par conséquent devait être pour eux un mets délicieux, s'en dégoûtèrent, et soupirèrent après les aux et les oignons, auxquels ils étaient accoutumés en Égypte. Il faut bien dire que la coutume, qui apprivoise les bêtes les plus sauvages et les naturels les plus intraitables, change aussi l'humeur, les antipathies, les goûts, l'esprit, les sentiments et les inclinations les plus naturelles; et l'on a raison de dire que c'est une seconde nature, plus forte même que la première.

[Dieu punit les désordres.] Ceux qui ont introduit les mauvaises coutumes par leurs mauvais exemples seront punis de DIEU, on n'en peut douter; mais la justice divine n'épargnera pas ceux qui les auront suivies. Jéroboam, ce scandaleux roi d'Israël, fit pécher son peuple et lui fut un sujet de scandale: aussi son nom sera-t-il maudit éternellement, et sa mémoire en exécration dans l'Ecriture. Il fut puni, comme il le méritait, par la juste vengeance que DIEU en tira; mais son peuple qui suivit son mauvais exemple, trouva-t-il auprès de DIEU quelque excuse? Ecoutez comment DIEU en parle au 3<sup>e</sup> livre des Rois. Après la condamnation prononcée par le prophète Abdias contre Jéroboam, qui fut suivie de la ruine entière de sa maison, voici ce que le même prophète ajoute contre le peuple, qui s'était formé sur son exemple: *Et tradet Dominus Israël, propter peccata Jeroboam, qui peccavit et peccare fecit Israël:*

[Autres exemples.] Considérez tous les exemples de la vengeance de DIEU sur les hommes, pour leurs crimes et leurs désordres; et remarquez bien que DIEU a toujours puni de la même peine les auteurs et les complices du dérèglement, ceux qui ont donné l'exemple et ceux qui l'ont suivi, ceux qui ont commencé la coutume et ceux qui s'y sont conformés, et qui ont réglé leur conduite sur ce modèle. Dans le déluge universel, où ces fameux géants, ces puissants du siècle, périrent tous, n'y eut-il que les criminels qualifiés qui portèrent la juste peine de leurs crimes? Dans l'embrasement des villes infâmes de Sodome et de Gomorre, ceux qui n'avaient péché qu'en suivant la coutume et l'exemple des autres échappèrent-ils aux flammes? N'y eut-il que Pharaon et sa cour, son conseil, ses officiers et ses magiciens qui furent frappés des plaies de l'Egypte? Tout son peuple, complice de son péché, ne fut-il pas compagnon de sa peine? Toute son armée, qui suivit son exemple en la persécution du peuple de DIEU, ne fut-elle pas enveloppée dans son malheur? Combien d'âmes faibles, qui s'étaient laissées aller à adorer le veau d'or, emportées et comme entraînées par la foule, passèrent toutefois par le fil de l'épée, et furent du nombre de ces vingt-trois mille hommes dans le sang desquels les enfants de Lévi consacrèrent leurs mains!

[Le courage de Mathathias.] Antiochus, étant entré à main armée dans Jérusalem, obligea les Juifs à sacrifier aux idoles. Plusieurs ayant lâchement obéi à ses ordres, il crut pouvoir obtenir de Mathathias la même soumission. Un homme, de sa part, lui vint dire: Nous savons que vous êtes distingué et très-consideré dans la ville: vous pouvez, si vous voulez, vous attirer les bonnes grâces du Roi: faites seulement ce que tout le peuple demeuré dans Jérusalem a fait, le roi vous honorera de son amitié, vous et vos enfants; il élèvera votre maison, et vous fera de riches présents. « Quoi, moi! s'écria Mathathias afin que le peuple l'entendit, j'aurais la lâcheté de violer la loi de mon DIEU pour suivre celle des païens? Quand toutes les nations

obéiraient au roi Antiochus, quand tous les Juifs feraient ce qu'il leur commande, moi, mes enfants et mes frères, nous demeurerons toujours dans l'obéissance que nous devons à la loi de nos pères ! » Généreux sentiments ; paroles saintes et justes que nous devons répéter à ceux qui nous proposent de suivre les coutumes profanes et contraires aux lois de DIEU !

[Autres.] Que faites-vous en voulant vous justifier sur le grand nombre de ceux qui vous ont précédé et attiré après eux ? Vous produisez des titres contre vous-même. Hé ? que faut-il donc faire ? Il faut, comme ces fidèles Israélites, laisser le peuple fléchir le genou devant Baal, et maintenir l'honneur du DIEU d'Israël. Il faut comme le jeune Tobie, laisser des troupes d'adorateurs offrir leurs sacrilèges hommages aux fausses divinités de Jéroboam, et vous, cependant, vous retirer dans le temple du Seigneur et lui présenter votre encens. Il faut raisonner comme le sage et saint vieillard Eléazar, et vous dire à vous-même : Si je trahis les intérêts de DIEU et de sa loi, je pourrai peut-être me ménager la faveur des hommes, et me garantir de leurs coups ; mais j'attirerai sur moi la colère du Ciel, et rien ne pourra me mettre à couvert de ses vengeances. Or, il vaut mieux pour moi que, par une conduite opposée aux fausses maximes des hommes et à leurs pernicieuses coutumes, je leur devienne odieux et méprisable, que de tomber entre les mains du souverain juge, à qui rien ne peut résister et contre lequel toute la puissance humaine ne pourra pas me défendre.

#### EXEMPLES TIRÉS DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Le Fils de Dieu.] Une des principales raisons pour lesquelles le Fils de DIEU est venu sur la terre, ç'a été pour détruire et abolir les coutumes vicieuses, sacrilèges et abominables dont le monde était rempli : parce que comme disent les SS. Pères, il n'y avait point d'homme, à moins d'être DIEU en même temps, qui eût pu persuader aux Juifs et aux Gentils de vivre autrement que leurs ancêtres, que leurs proches, que leurs semblables, parmi lesquels ils étaient nés. Toutes les raisons humaines eussent été trop faibles pour faire changer l'univers de sentiments et de coutumes : il fallait une vertu infinie, une autorité divine, en un mot, l'exemple d'un Homme-DIEU, pour désabuser les hommes de leurs anciennes erreurs, pour abolir des usages invétérés, et pour déraciner des vices passés en coutume par une longue suite de siècles.

Les mauvaises coutumes, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent jamais prescrire contre la loi de DIEU. C'est le sujet du sanglant reproche que le Fils de DIEU fit autrefois aux Pharisiens et aux prêtres de la loi, sur une malheureuse coutume qu'ils avaient introduite sous prétexte de piété, mais

qui renversait une des premières lois du Décalogue : l'abus, persuadé au peuple, de donner aux ministres du Temple ce qui était nécessaire pour soulager son père ou sa mère réduits à la dernière nécessité ; moyennant quoi, on était dispensé de les soulager et de s'acquitter d'un devoir fondé sur la loi naturelle et divine. Faites, je vous prie, réflexion sur la réponse que JÉSUS-CHRIST leur fit : *Irritum fecistis mandatum DEI propter traditionem vestram* (Matth. xv). Malheureux hypocrites, que prétendez-vous ? Cet usage et cette coutume ne vient pas de DIEU, qui a commandé qu'on honorât son père et sa mère et qu'on les assistât de tout son pouvoir : c'est une fausse interprétation de la loi que vous avez inventée pour satisfaire votre cruelle avarice : et vous mettez vos traditions à la place du commandement de DIEU : *Irritum fecistis mandatum DEI propter traditionem vestram*.

Nous lisons encore au chap. 19° de S. Matthieu, que les pharisiens, pour tenter le Sauveur, lui firent une question importante : s'il était permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût. Et N.-S. leur ayant fait voir par le texte exprès de l'Ecriture que cela était contre l'ordre de DIEU, et que l'homme ne doit point séparer ce que DIEU a étroitement uni : « Si cela est, reprirent les pharisiens, pourquoi Moïse a-t-il donc ordonné qu'un homme pût quitter sa femme, en lui donnant un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie ; » Le Sauveur répondit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse a usé de cette condescendance, car cela n'a pas été dès le commencement : *Ab initio non fuit sic*. » Ainsi, combien de coutumes abusives que nous regardons comme des lois, et que DIEU ni aucun des prophètes n'a autorisées, qu'on permet ou plutôt qu'on tolère seulement, parce qu'on n'y peut apporter d'autres remèdes !

[S. Paul.] — Pour abolir de bonne heure les coutumes qu'on veut établir, ou pour détruire les anciennes qu'on veut continuer et qui vont au relâchement et au désordre, ce qu'il faut faire, c'est de se servir de la raison et de l'exemple de S. Paul, qui, voyant que les chrétiens de Corinthe voulaient continuer ou renouveler la coutume qui régnait parmi eux avant qu'ils eussent embrassé la foi, de plaider et de s'intenter procès les uns aux autres, s'y opposa de toutes ses forces, en leur alléguant les désordres inévitables que causerait cette pratique, et leur déclarant enfin que ce n'était point la coutume des chrétiens, et qu'il ne souffrirait pas qu'elle s'introduisît dans l'Eglise. Que le christianisme serait maintenant heureux et florissant si cette opposition ou cette défense eût été toujours conservée dans sa force ! mais la coutume l'a emporté, et c'est aujourd'hui un malheur irrémédiable.

## APPLICATIONS DE QUELQUES PASSAGES.

*Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et in viâ peccatorum non stetit, et in cathedrâ pestilentie non sedit!* (Psal. II.) — S. Augustin reconnaît une espèce de mystère dans l'ordre de ces paroles du prophète: *Abiit, stetit, sedit*. Car, premièrement, on entre dans la compagnie des gens du monde: *Abiit*; c'est comme le premier pas et la première démarche que l'on fait dans cette voie large dont parle l'Évangile. Secondement, on lie commerce avec eux, on en étudie les airs et les manières, et ainsi leurs maximes nous entrent insensiblement dans l'esprit. Notre état, la naissance et quelquefois l'alliance et la proximité, nous y engageant, nous ôtent, ce semble, tout sujet de rien craindre et de nous en mal édifier. C'est pourquoi, bien loin d'être en garde contre ces dangereuses maximes, on s'y arrête: *Stetit*; on s'y plaît, on les goûte, on les veut suivre: car ce qui frappe continuellement nos yeux passe insensiblement jusqu'au cœur, et l'on s'attache ordinairement à ce qu'on voit le plus souvent approuvé. Mais enfin, ce qui achève de nous perdre, c'est que l'on prend cette même coutume pour une règle de conduite, et on ne peut ensuite la quitter qu'avec des peines et des violences extrêmes; on s'y affermit, on en entreprend la défense comme on pourrait faire d'un point assuré de doctrine.

*Fac nobis deos qui nos præcedant* (Exodi XXXII.) — Les Israélites demandaient à l'homme de DIEU, qui les conduisait à la terre promise au travers des mers et des déserts, qu'il leur fit des dieux visibles, qui marchassent devant eux et qu'ils pussent suivre dans ces chemins inconnus. Ce peuple, qui avait du penchant à l'idolâtrie, voulait voir ses guides et ses conducteurs, de crainte de s'égarer. Mais c'était en cela même que consistait son égarement. Car ces dieux visibles n'étaient que des idoles et des guides qui n'auraient pu marcher eux-mêmes; et, en suivant ces guides aveugles, il n'eût fait que mieux courir à sa perte. Mais croiriez-vous bien que les hommes aujourd'hui, pour la plupart, suivent une idole, et un dieu visible, que l'on peut appeler, avec S. Paul, le Dieu de ce siècle, *Deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium*? Cette idole est la coutume, et l'exemple des autres, que chacun veut suivre, et auquel on se fait honneur de se conformer.

*Sicut exaltantur cæli à terrâ, sic exaltate sunt viæ meæ à viis vestris* (Isaïæ, LV.) — Quand le SAINT-ESPRIT, parlant des coutumes, les appelle les voies des hommes, c'est que rien ne leur ressemble davantage que ces grandes routes par où l'on va parce qu'on y voit aller tout le monde. Les vestiges des uns attirent les autres, sans qu'on prenne garde à deux



choses : l'une, que ceux qui s'égareront peuvent bien faire un chemin battu, mais non pas qu'il soit droit ; l'autre, que ce chemin n'est le plus battu qu'à cause des traces que chacun des passants y a laissées, qui, pour avoir été des premiers, ne savaient pas mieux le chemin que ceux qui les ont suivis.

*Sicut in manu forti, erudit me ne irem in viam populi hujus* (Isaïe. VIII.) — Il m'a pris par la main pour m'empêcher, comme par force, d'aller dans la voie de ce peuple. C'est-à-dire que DIEU, par une de ces grâces fortes et choisies, m'a préservé du malheur où m'aurait précipité la compagnie de ce peuple idolâtre, et un plus long séjour parmi une nation dont les coutumes et les voies perverses m'auraient entraîné dans le crime : car, comme si la seule voix n'eût pas suffi pour m'en détourner, il y a employé la force de son bras. Mais ce que ce prophète ajoute nous fait encore mieux sentir la difficulté presque insurmontable de s'opposer aux mauvaises coutumes, et d'y renoncer quand on s'y est une fois assujetti : *Omnia enim quae loquitur populus iste conjuratio est*. Le consentement public semble avoir changé toutes les sociétés en autant de ligues formées contre la voie étroite du Seigneur : les proches, les amis, nos égaux et ceux qui sont au-dessus de nous, semblent avoir conspiré tous ensemble de ne tenir, de ne montrer et de ne permettre de suivre que la voie large qui conduit à la mort.

*Etiamsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor* (Matth. 26.) — C'est ce qu'un véritable chrétien devrait dire, non par un esprit de présomption comme Pierre, mais par un sentiment de générosité chrétienne et par la fidélité que nous devons au Maître que nous servons. « Quand tout le monde, Seigneur, vous abandonnerait, et quand chacun, entraîné par le torrent de la coutume, suivrait le grand chemin qui conduit à la mort, à la damnation, je m'opposerais seul à ce torrent, et je ne me laisserai point entraîner par la foule. Ainsi, quand tous les autres railleront des choses saintes, ou déchireront la réputation du prochain dans les compagnies, je me raidirai contre une si pernicieuse coutume. Quand je verrai tout le monde courir aux spectacles dangereux, passer le temps au jeu et aux divertissements mondains, je les en détournerai tant qu'il me sera possible, et je demeurerai fidèle à votre service. Quand je devrais être tout seul de votre parti, quand je devrais être délaissé, censuré et méprisé de tout le monde, je tiendrai ferme, et je ne me laisserai point aller à la coutume : *Etiamsi omnes scandalizati fuerint, ego nunquam scandalizabor.* »

*Nos legem habemus, et secundum legem debet mori* (Joan. XIX.) — C'est ce que dirent les Juifs transportés de fureur contre le fils de DIEU, pour porter Pilate à faire mourir celui qu'ils avaient amené comme criminel à

son tribunal. Mais c'est ce que la plupart des chrétiens disent encore aujourd'hui, sinon de bouche, du moins de cœur: qu'ils ont une coutume qui leur tient lieu de loi, selon laquelle le Sauveur doit mourir. Quand je dis à cette personne, qui vit dans le luxe et dans les plaisirs, que cette manière de vie est contraire à l'Évangile, que telle coutume ou telle pratique blesse la conscience, et par conséquent donne la mort au Fils de DIEU, puisque tout péché mortel est la cause de ses douleurs écrite sur sa croix, et qu'il lui ôte encore une autre sorte de vie que ce divin Sauveur a dans nos âmes par le moyen de la grâce, cette personne me répondra froidement que c'est la coutume, et qu'on ne vit point autrement aujourd'hui; qu'il faut faire comme les autres, qu'elle n'est pas pour réformer le monde et pour lui prescrire de nouvelles lois, mais plutôt pour suivre celles qui sont en usage: *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori*. Ce monde pervers a une infinité de lois de la sorte, c'est-à-dire de coutumes et de manières d'agir qui causent la mort du Fils de DIEU, puisque ce sont autant de coutumes criminelles.

*Secundum legem debet mori*. Quand je demande à cette mère mondaine, indévoté, pourquoi elle veut que sa fille le soit comme elle; à ce père, homme ambitieux, tout aux affaires et à l'intrigue, sans beaucoup de crainte de DIEU, homme de plaisirs et de compagnie, pourquoi il veut que son fils le suive; à ces faux amis qui ne peuvent souffrir qu'une personne jusquelà sage reste vertueuse depuis qu'elle les fréquente: n'est-ce pas assez qu'ils se damnent eux-mêmes? pourquoi veulent-ils que ce fils, cette fille, cet ami se damnent aussi? *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori?*



## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Exempla fiunt quæ esse jam facinora des-  
literant, lenocinante ad vitia publica aucto-  
ritatis malo.* Cypriani Epist. 1.

*Undè non jam vitiis excusatio sed aucto-  
ritas datur.* Id. De Spectaculis.

*Consuetudo sine veritate vetus error est :  
relicto ergò errore, sequamur veritatem.*  
Id. Epist. ad Pompon.

*Homicidium cum admittunt singuli, crimen  
est; virtus vocatur cum publicè geritur.* Cypr.  
Epist. ad Donatum.

*Consensere jura peccatis, et caput licitum  
esse quod publicum est.* Id. ibid.

*Dominus noster Christus veritatem se, non  
consuetudinem, cognominavit.* Tertull. De vel-  
land. Virg.

*Non prævaleat Evangelio neque privile-  
gium nationum, neque patrocinium persona-  
rum.* Id. ibid.

*Consuetudo, initium ab aliquâ ignorantia  
vel simplicitate sortita, in usum per succes-  
sionem corroboratur.* Tertull. Ibid.

*Sanitatis patrocinium insanientium turba  
est.* August. 6 Civit.

*Consuetudo non debet impedire veritatem*  
DEL. Id. Ps. 30.

*Invadens omnia consuetudo, pro lege obser-  
vatur.* August. De decem chordis, 4.

*Peccata quamvis magna et horrenda, cum  
in consuetudinem venerint, aut parva aut  
nulla esse creduntur.* Id. De Fide, Spe et  
Charitate. 8.

*Vae tibi, flumen moris humani! Quis re-  
sistit tibi? quamdiu non siccaberis?* August.  
Confess. 16.

*Nim aliorum peccata virtutes tuæ sunt?  
an malorum tuorum putas solatium si multos  
tui similes habeas?* Hieronym. Epist. 46.

Les actions qui, dans l'opinion des hom-  
mes, ont cessé de passer pour des crimes  
passent maintenant pour des exemples, l'ap-  
probation publique donnant de l'autorité et  
de l'attrait au mal.

On n'excuse pas seulement le vice, on  
l'autorise par la coutume.

La coutume qui n'est point appuyée sur la  
vérité n'est qu'une vieille erreur. Quittons  
donc l'erreur, et attachons-nous à ce qui  
est conforme à la vérité.

L'homicide, qui est un crime quand un  
particulier le commet, passe pour une vertu  
dès que, commis publiquement, la coutume  
semble l'autoriser.

Les crimes sont devenus justes par la cou-  
tume, et ce qui se fait publiquement semble  
être permis.

Jésus-CHRIST Notre-Seigneur a dit qu'il  
était la vérité : il ne s'est jamais appelé la  
coutume.

Il ne faut pas que la loi particulière de  
quelque nation, ni la faveur ou l'autorité des  
personnes, l'emporte sur la loi de l'Évan-  
gile.

Une mauvaise coutume commence par la  
faiblesse ou par l'ignorance; elle croît par  
l'usage et se fortifie par la succession des  
temps, et établit à la fin son empire.

La multitude des insensés fait qu'on se  
croit sage de les suivre.

La mauvaise coutume ne doit point entra-  
ver la vérité divine.

La coutume, qui s'empare de tout, nous  
devient une loi.

Les péchés, pour grands et pour énormes  
qu'il soient, quand ils sont passés en cou-  
tumes, nous semblent légers, ou ne paraissent  
nullement ce qu'ils sont.

Maudit soit le cours de ce fleuve de la  
coutume, auquel si peu de personnes ré-  
sistent! quand est-ce qu'on le verra à sec?

Les péchés des autres sont-ils des vertus  
pour vous? ou bien est-ce une consolation  
dans vos fautes d'avoir de nombreux compa-  
gnons?

*Per diversa errorum diverticula ad viam multitudinis revertimur.* Idem.

*Vive cum paucis, ut cum paucis inveniri merearis in regno DEI.* Cassianus. 4 Instit.

*Ad negligentiam vie nos negligentium turba non persuadeat, nec ad damnum propriæ salutis alienis ducamur erroribus.* Eucherius, Epist. ad. Valer.

*Quid nobis, in illo DEI judicio, proderit multitudo, ubi singuli judicabuntur?* Id.

*Attendis quid alius faciat, non quod DEUS te facere jubeat; metiris te comparatione peioris, non vitâ melioris.* Bernard.

*Debet nos judicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis.* Id.

*Non tam benè cum rebus humanis agitur, ut meliora pluribus placeant.* Seneca De beatâ vitâ 2.

*Inter causas malorum nostrorum est quòd vivimus ad exempla, nec ratione componimur, sed consuetudine abducimur.* Id. Epist. 123.

*Recti apud nos locum tenet error, ubi publicus factus est.* Idem Epist. 58.

Nous revenons par différents sentiers d'erreur, à la voie du grand nombre.

Vivez comme le petit nombre, afin que vous vous trouviez de ce petit nombre dans le royaume céleste.

Que la multitude des négligents ne nous porte pas à mener une vie semblable, et ne nous laissons pas conduire, par l'erreur et l'imprudence des autres, à la perte de notre salut.

Que nous servira, au jugement de DIEU, l'exemple de la multitude, à ce jugement où chacun sera jugé en particulier?

Vous êtes attentif à ce qu'un autre fait, et non à ce que DIEU veut que vous fassiez; vous voulez vous régler sur les plus méchants, et non sur ceux qui sont meilleurs.

C'est la vérité qui doit nous guider et non le privilège de la coutume.

Le monde n'est pas si heureux que ce qui est le meilleur soit approuvé et suivi de la plus grande partie des hommes.

Une des principales causes de nos maux et de nos malheurs est de régler notre vie sur l'exemple, et non par la raison; nous nous laissons entraîner par la coutume.

L'erreur, chez nous, tient lieu de ce qui est bon et juste, dès lors qu'elle est devenue commune.

## § V.

### Ce que l'on peut tirer de la Théologie.

[Ce que c'est que la coutume.] — « La coutume, prise en général, est un certain droit introduit par les mœurs des peuples, lequel passe en loi et en force, quand la loi se trouve manquer et défailir en quelque rencontre particulière. » C'est la définition qu'en apporte Gratien (*Dist. 1, cap. Consuetudo.*) S. Augustin la définit en moins de termes, lorsqu'il dit que « c'est le consentement de plusieurs personnes qui vivent ensemble, et qui ont une même conduite, laquelle, par succession de temps, fait ce que nous appelons usage. » S. Thomas et les autres théologiens la mettent au rang des lois, et lui en donnent le nom : et, comme c'est un droit qui n'est point

écrit et que l'usage seul nous enseigne, il s'établit peu à peu ; non par force ou par menace, mais par un consentement libre des peuples, qui s'en accommodent, et puis s'y conforment par une volonté unanime. A quoi S. Thomas ajoute que la loi humaine, dont il est ici question, peut non-seulement être changée ou interprétée par la coutume, mais que la coutume peut encore obtenir force de loi, parce que, quand elle est honnête et tolérée par le prince, elle déclare et fait connaître suffisamment la volonté du législateur, et ensuite peut interpréter la loi ou l'abolir par un usage contraire (1-2, *quest.* 97, *art.* 3, *ad 2 et 3.*)

[*Différence.*] — Comme les coutumes peuvent être bonnes ou mauvaises, ou indifférentes, on peut aussi les distinguer en ces trois espèces. Il y a des coutumes saintes, louables et utiles au public ; quelques-unes même dont on ne peut s'exempter ou se dispenser sans péché, quoiqu'elles ne soient fondées que sur une tradition ancienne et immémoriale ; et d'autres dont on ne peut raisonnablement s'éloigner si on veut vivre parmi les hommes. Ainsi, la jurisprudence a ses coutumes, la société civile a les siennes, tous les royaumes, toutes les nations et presque toutes les villes ont les leurs, et elles obligent les sujets et les habitants qui y ont établi leur demeure. Il y a aussi des coutumes indifférentes, auxquelles il est à propos de se conformer pour éviter le reproche d'une singularité affectée. Mais il y en a de mauvaises et de pernicieuses, que ni la droite raison, ni l'utilité publique, ni le bon ordre des Etats, ni certaines nécessités de la vie, n'ont jamais introduites : coutumes qui viennent tantôt d'une populace aveugle, tantôt d'un dérèglement de mœurs, tantôt des pernicious exemples, tantôt de certaines dispenses fatales à ceux qui les ont accordées et à ceux qui les suivent. Ce sont ces coutumes abusives contre lesquelles le prédicateur doit exercer son zèle, et dont nous parlons uniquement dans ce traité.

[*Causes des mauvaises coutumes.*] — Les causes de ces mauvaises coutumes peuvent se réduire à ces quatre principales. — 1°. Le mauvais exemple de ceux qui sont revêtus de quelque autorité. En effet, quand ils se dispensent des lois ou se permettent quelque chose contre les bonnes mœurs, leur exemple est d'autant plus contagieux qu'ils sont plus regardés, donne aux autres la hardiesse de faire de même : de sorte que, quand la multitude les imite, c'est ce qui fait avec le temps une coutume publique. — 2°. La complaisance des peuples, qui imitent jusqu'aux vices de ceux qui sont au-dessus d'eux ; ou bien, entre égaux, celle des personnes qui, ne voulant point choquer ceux avec qui elles sont obligées de vivre, se font à leurs manières et fortifient la coutume que les autres ont commencée. — 3°. La corruption de notre nature, et ce penchant que les hommes ont au mal : car ils sont bien aises de se voir autorisés par l'exemple des autres, et, donnant réciproquement l'exemple du vice à autrui, d'une coutume parti-

culière qui se glisse ici, et d'une autre qui s'introduit là, ils en font enfin une générale. — 4°. La tolérance des magistrats sur ce point, cette paresse ou cette indifférence qui endort souvent des personnes chargées de faire garder les lois et de veiller sur la conduite du public afin d'empêcher les désordres. Car il arrive souvent que les officiers que les peuples respectent et craignent le plus sont assez zélés pour les intérêts des princes et de l'Etat, mais peu pour ceux de DIEU : de manière que, sans donner eux-mêmes le mauvais exemple, ils laissent introduire de fâcheux abus, des coutumes préjudiciables aux bonnes mœurs et à la religion. Et il ne faut point douter qu'ils ne soient aussi coupables devant DIEU par leur simple omission et le défaut de soin, que les personnes mêmes qui par leur action introduisent ces abus et ces coutumes. Et quand les personnes qui sont revêtues d'une autorité plus sacrée, par leur nonchalance, donnent cours eux-mêmes à de pareils maux, à quel jugement doivent-ils s'attendre ?

[Comment se forme la coutume.] — La coutume ne s'introduit pas tout d'un coup et en un moment, mais insensiblement et par succession de temps, comme le mot même de coutume le fait assez entendre. Ainsi, une première action, quoique publique, du consentement de tout un peuple, à laquelle plusieurs ont contribué, peut bien donner commencement à une coutume ; cette coutume n'est pas pourtant encore formée, jusqu'à ce que le temps et l'usage aient fait recevoir ce qui vient d'être commencé. Mais, quand quelqu'un a donné le premier exemple, un autre le suit et l'imité ; d'autres se joignent ensuite à ces premiers ; et le peuple, sans examiner où on le mène, se laisse conduire et marche dans la voie où son inclination naturelle l'entraîne. Ainsi la coutume générale, qui n'est qu'une continuation des actions particulières de chacun, s'établit et se fortifie de telle sorte, que ce qui ne pourrait éviter la censure et le blâme des personnes de vertu et de bon sens, s'il n'était fait qu'une fois ou par une seule personne, est enfin si généralement reçu, approuvé, suivi, que ces personnes sages, qui, à la naissance du mal, paraissent en droit de l'improver, ou d'autres personnes non moins vertueuses qui ont pris leur place et voudraient encore s'opposer au cours qu'il a pris, n'y paraissent plus recevables.

[Force et empire des coutumes populaires.] — L'expérience nous apprend qu'entre les véritables lois celles qui viennent des coutumes sont bien plus fortes et de plus longue durée que celles qui ne sont que dans les livres : et on peut le dire des vices et des désordres publics qui, par succession de temps, sont comme passés en loi. De là, malgré les censures de l'Eglise, les avis des prédicateurs, les plaintes et les gémissements des personnes de piété, les coutumes licencieuses, restes honteux du paganisme, qui se sont perpétuées parmi les chrétiens, S. Augustin, S. Ambroise et S. Chrysostôme

so plaignaient de quelques-unes qui ressentaient la superstition ; et tels sont encore aujourd'hui les débauches du carnaval, certains jeux, certains spectacles, que toutes les lois de la police séculière et ecclésiastique n'ont jamais pu abolir.

[Mal et péché.] — Le grand mal que produit une mauvaise coutume n'est pas seulement d'être cause d'une infinité de péchés ; ce qu'il y a de plus, c'est l'erreur et la fausse persuasion qu'elle laisse dans les esprits, qu'on est suffisamment disculpé quand on l'apporte pour prétexte. Étrange aveuglement, qui fait souvent violer les lois les plus saintes du christianisme, sans crainte et même sans scrupule, parce que personne ne se croit obligé de garder des lois que personne ne garde, ou bien ne peut se persuader qu'il fait mal en ne faisant que ce que font les autres. De sorte que la coutume, quelque mauvaise et déréglée qu'elle soit, devient la règle de bien de gens, qui, par une grossière stupidité, ne connaissent point d'autre genre de vic que celui qui leur frappe les yeux ; pendant que d'autres, qui pourraient montrer plus de discernement en ces choses s'ils daignaient en prendre la peine, sans entrer en discussion si cette coutume est bonne ou mauvaise, se contentent de savoir que c'est la coutume pour se persuader qu'il leur est permis de s'y conformer, ne pouvant alléguer d'autre excuse ou d'autre prétexte que cette même coutume qui favorise leur liberté.

[L'église.] — Quand on parle de vieille coutume et d'anciennes traditions, il faut distinguer entre celles de l'Église et celles des peuples : car on ne peut s'imaginer combien d'erreurs, de fausses maximes, de superstitions, se sont glissées et conservées parmi une populace ignorante, qui tient des contes et des fables pour des vérités constantes, que les uns ont appris de leurs pères, que les autres transmettent à leurs enfants. Pour ce qui est des coutumes et des pratiques de l'Église, sans parler des vérités de la foi, qui ne sont pas de notre sujet, on doit entièrement s'y conformer. Que si, en ce qui regarde les mœurs, elle a quelquefois usé de condescendance et souffert quelque adoucissement dans la conduite de ses enfants, il faut remarquer qu'elle n'a jamais approuvé le désordre, et que, si elle en a toléré quelques-uns et n'a pas continué de punir si fortement certains abus, ça été parce qu'elle n'a pu les empêcher, ou qu'elle n'a pas jugé à propos d'employer toute la sévérité de ses lois pour les réprimer, de crainte d'un plus grand mal. Mais la possession où l'on s'est mis de les commettre sous ce prétexte n'est pas un juste titre et ne nous autorise pas. — S. Augustin nous donne une sage règle sur ce point, lorsqu'il dit qu'en matière de foi on doit s'en tenir à ce que nous trouvons universellement établi parmi les fidèles : *Multitudini credentium defertur*. Ainsi, ce qui m'attache surtout à l'Église, conclut-il, c'est l'autorité et le consentement de tous les peuples : *Tenet me consensus populorum*. Mais, s'il est bon de croire comme

plusieurs, il n'est pas souvent à propos d'agir comme eux ; et, dans la pratique, ce qui doit nous conduire c'est la vérité seule, selon l'expression de S. Bernard, et non un faux privilège que le monde attribue à la multitude, et dont nous faisons un si dangereux abus ; *Debet nos iudicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis*. C'est-à-dire que, sans prendre garde à ce que le monde fait, il faut seulement examiner ce qu'il devrait faire, et le faire hautement dès qu'on l'a connu, dùt-on, en le faisant, n'être suivi de personne.

Il faut, de plus, remarquer, comme un des plus grands principes en cette matière, que, bien loin que le plus grand nombre doive nous servir de règle, le Fils de DIEU a toujours attaché à la multitude un caractère de réprobation. C'est un principe commun, que les chemins les plus fréquentés sont toujours les plus sûrs, mais, si ce principe est vrai partout ailleurs, il ne l'est pas dans l'affaire du salut et à l'égard du ciel. Au contraire, la voie qui y conduit est étroite, et le nombre de ceux qui la prennent est le plus petit. Pour le chemin qui mène à la perdition, il est large. Or, par la multitude de ceux qui se perdent dans le chemin large, il ne faut pas seulement entendre les païens, le Fils de DIEU veut nous marquer que, même parmi les chrétiens et dans la vraie Eglise, c'est encore le plus grand nombre qui marchent dans cette route si battue.

[La coutume ne peut prescrire contre la loi naturelle ni contre la loi divine.] — C'est encore un principe constant en théologie, que la coutume, quelque ancienne et quelque universelle qu'elle puisse être, ne peut rien au préjudice de la loi naturelle, qui est la première et la plus ancienne de toutes les lois, que DIEU a imprimée de son propre doigt dans le fond du cœur de l'homme : de sorte qu'elle est droite, fixe et invariable. D'où s'ensuit encore que rien ne peut la détruire, l'abroger ou la corrompre. Ainsi, tout ce qui est contre cette loi est déraisonnable et injuste, et ne peut jamais être permis. La coutume donc qui voudrait introduire quelque chose contre la droite raison et contre l'équité naturelle ne doit jamais être reçue : et, s'il s'en est trouvé quelqu'une de la sorte qui ait eu cours parmi quelques peuples barbares, il faut juger de-là que le vice leur avait ôté la lumière de la raison. Il en est de même des lois divines : portées par une autorité supérieure à toute autorité humaine, émanées d'une souveraine raison, nulle coutume, nulle puissance créée, ne peut y déroger.

Quoique les souverains aient le droit d'établir des lois et de les faire observer, et que S. Paul nous avertisse que c'est résister à l'ordre de DIEU que de résister à une puissance légitime, il faut pourtant se bien donner de garde de s'autoriser de ce principe pour suivre de mauvaises coutumes auxquelles ils auraient peut-être donné lieu, ou qu'ils sembleraient approuver ; parce qu'il faut distinguer deux choses dans toutes les personnes relevées en dignité et dont nous sommes dépendants : leur autorité et leur vie. Nous devons respecter l'une, mais nous ne devons pas toujours



nous régler sur l'autre. Ils ont droit de se faire obéir, mais ils n'ont pas droit pour cela de se faire imiter ; et, tandis que le ciel nous fait un commandement exprès de recevoir leurs ordres, il nous ordonne souvent au contraire de rejeter leurs exemples.

Une loi sainte ne peut être détruite par une coutume qui ne l'est pas. Elle subsiste nonobstant les abus qui la combattent, et, si la force qu'elle conserve n'opère pas le salut ou la sanctification des hommes, il ne faut point douter qu'elle ne fasse leur condamnation. Si elle ne renferme pas quelque article de droit divin ou quelque obligation de loi naturelle ; si, toute sacrée qu'elle est, elle est du nombre de celles qui peuvent changer et non sur une matière d'ailleurs considérable, qu'il n'arrive rien de fâcheux de ce qu'elle n'est pas gardée, on peut suivre la coutume qui se sera établie du consentement de l'autorité à qui il appartient de régler ces choses. Si, étant encore de ce genre, le sujet ne laisse pas d'en être important, mais qu'elle se trouve détruite par une coutume louable, et qui cause un bien égal à celui que l'observation plus constante de cette loi pouvait produire, on peut encore déférer à la coutume ainsi reçue. Mais si de l'extinction de la loi il naît des maux, des dérèglements publics et des inconvénients considérables, il est certain que, dans ce cas, la coutume ne doit être regardée que comme un abus et une corruption, et que, encore qu'elle soit favorisée par le temps, le nombre et la qualité des personnes qui la soutiennent, elle ne peut rien contre l'autorité de cette loi même : autrement, il s'ensuivrait que le mal même deviendrait permis lorsqu'il se rencontre dans l'usage commun, et que la loi se trouverait détruite par toute sorte d'usage : ce qui serait la plus grande de toutes les confusions.

---

## § VI.

### Endroits choisis des Livres spirituels et des Prédicateurs.

[La coutume fait passer le vice pour vertu.] La coutume générale n'étant qu'une suite et une continuation des mêmes actions particulières souvent pratiquées, et longtemps, par un grand nombre de personnes, il arrive que ce qui serait désapprouvé et blâmé quand il n'est fait qu'une seule fois et par une seule personne vient, à la fin, à être loué, approuvé et soutenu, dès qu'il a été pratiqué plusieurs fois et par plusieurs personnes. Ainsi, tandis que

l'homicide n'était en usage que parmi les barbares et chez les peuples les plus féroces, il était rare et regardé comme le dernier outrage qu'on pouvait faire à la société civile, comme une usurpation contre l'autorité de DIEU, qui est le seul souverain Maître de la vie des hommes. Mais, depuis que la noblesse a mis le haut point de gloire dans la bravoure et dans le brutal exercice des gladiateurs, le meurtre est devenu presque l'unique vertu des gentilshommes, qui comptent leurs belles actions par le nombre des querelles et des duels. De sorte que les mêmes choses, sans changer de nature, changent de nom et de prix, et celles qui étaient les vices d'un siècle deviennent les vertus d'un autre. Après cela, dites que nous ne sommes pas aveugles, de ne pas voir que la chose du monde à laquelle nous déférons le plus, sous le nom de coutume, n'est qu'un amas d'ignorances, d'erreurs ou de brutalité de la plupart des hommes. Car il est certain que, si chaque action était séparée, considérée en détail, examinée à la rigueur de la loi, chacune mériterait d'être condamnée et sévèrement punie : et cependant, si ces abus sont considérés en gros, on s'en sert comme de dispenses ou de prescriptions contre la loi même : comme si la multitude avait le droit de changer la qualité des choses ; comme si le temps pouvait consacrer les choses profanes ; comme si la justice de DIEU capitulait avec la multitude des pécheurs, et ne punissait le péché que quand il le trouve seul ; comme si, enfin, ce qui a été une fois injuste et illicite cessait de l'être dès que le nombre des méchants surpassera celui des gens de bien.

De quoi pense-t-on que soit composée la coutume de tous, si ce n'est des coutumes de chacun ? Qu'est-ce qui forme l'usage public, que les usages de plusieurs particuliers ? Nous contribuons, comme les autres mauvais chrétiens, par nos relâchements, à l'établissement des abus qui règnent. Quel prétexte donc nous reste-t-il pour alléguer la vie des autres en excusant la nôtre, puisque les autres allèguent de même la nôtre pour excuser la leur ? Nos mauvaises actions entrent pour leur part dans le nombre de celles qui, toutes ramassées, font un mal public qui s'appelle la coutume, la mode, le temps, tout le monde. De-là cette corruption réciproque, qui tourne et retourne toujours par un mouvement circulaire : nous imitons les autres, et les autres nous imitent. Que faisons-nous par-là, qui ne soit tantôt la copie et tantôt l'original de quelque mauvaise action ? les exemples publics nous gâtent, et nos exemples personnels gâtent le public. Il y a un perpétuel flux et reflux des premiers aux seconds, et des seconds aux premiers. Qui ne sait que la mer se remplit des fleuves qui s'y dégorgeant, et qui d'ailleurs reçoivent réciproquement leurs eaux du sein de la même mer, laquelle par des canaux secrets, se décharge autant sous terre qu'elle se remplit au-dessus ? Il se peut dire aussi que tout le genre humain n'a point de dérèglement que chacun de nous ne lui ait prêté en détail ; après quoi il nous rend avec usure ce qu'il a reçu.

Il est évident que nous sommes tous les auteurs de cette coutume que nous respectons si fort après l'avoir introduite ; et, à dire le vrai, nous

adorons une idole qui est le vrai travail de nos mains, et dont nous fournissons la matière et la façon. Pour l'ordinaire, elle commence, dit Tertulien, ou par quelque ignorance ou par quelque simplicité ; et puis elle se fortifie par succession de temps, avec l'usage ; enfin, on vient à la soutenir contre la vérité. Nous prenons quelque liberté, un autre croit avoir droit de prendre la même licence, plusieurs ensuite ne font plus de difficulté de se permettre la même chose ; et, quand nous voyons que personne ne s'en fait un point de conscience, nous avons plus de hardiesse et moins de honte de continuer la même chose, dont nous avons tant d'exemples devant nos yeux. Par ce moyen, dès que l'imitation de nos désordres nous a donné des complices, ceux-là à leur tour nous portent à multiplier nos désordres. De tout cela, par plusieurs actions réitérées, il se forme une coutume particulière dans notre vie, laquelle, étant encore suivie et fortifiée par nos imitateurs, il se fait enfin de toutes leurs coutumes et des nôtres une coutume générale, dont le nom devient vénérable. C'est par ces degrés que la coutume, qui est notre ouvrage, devient notre idole. (**Le P. Bonal, *Le chrétien du temps.***)

[Arrêter la coutume.] Comme il est aisé de voir que les mœurs générales ne subsistent que par les mœurs particulières des chrétiens, pour détruire ce vain fantôme de *coutume publique* il ne faut autre chose sinon que chacun en particulier travaille à réformer sa vie. La médecine, dit-on, ne traite pas l'homme en général, mais tel ou tel malade en particulier. Nous n'avons que faire de nous amuser à regarder ce que fait tout le monde : considérons seulement ce que vous et moi devons faire : si chaque membre est en bonne santé, tout le corps se portera bien. Que si nous sommes obligés, et si cela nous est plus aisé, de changer plutôt notre vie que notre siècle, il faut que chacun se dise à soi-même : *Medice, cura teipsum*, Médecin, commencez par vous-même ; guérissez-vous le premier.

Puisque le relâchement ou le désordre général n'est rien qu'un amas de coutumes, qui se grossit et s'enfle des dérèglements des particuliers, et puisque nous portons chacun avec nous notre part de cette corruption qui altère tout le corps des fidèles, il n'y a point de meilleur conseil que celui de nous purifier chacun de cette portion d'iniquité que nous avons contribué dans toute la masse. Il est donc question de faire cesser notre coutume particulière, si elle n'est pas conforme à notre devoir, et non pas de la tourner vers la coutume publique, ni pour l'imiter puisqu'elle n'est pas notre règle, ni pour l'accuser puisqu'elle n'est dérégulée que par nos dérèglements. N'accusons que nous-mêmes, sans parler des autres, et soyons assurés que nous ne ressemblerons plus aux autres dès que nous cesserons de ressembler à nous-mêmes. Car d'où pensez-vous que vient le plus grand mal des pécheurs ? Ce n'est pas tant de s'être égarés comme des aveugles, dès le commencement, sous la conduite d'autrui, que de continuer toujours leur égarement les yeux ouverts, parce qu'après avoir marché longtemps

par imprudence et par faiblesse sur les premiers vestiges qu'ils ont rencontrés, ils viennent encore à repasser volontairement sur leurs propres pas, et à s'imiter eux-mêmes, comme ils avaient imité les autres.

Il en est des mauvaises coutumes publiques comme des orages. Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher qu'il ne pleuve ou qu'il ne grêle en rase campagne ; mais, pour nous couvrir de la pluie ou du mauvais temps, c'est à nous de chercher où nous mettre à l'abri. On n'entreprend pas non plus d'arrêter le cours d'une rivière, quand on veut aborder et prendre terre ; on arrête seulement le bateau, et on laisse courir l'eau. Pour se sauver de la corruption du siècle pervers, chaque particulier est obligé de sanctifier sa vie, et non pas de changer le public, autrement qu'en se changeant lui-même. Car, comme ce ne seront pas les maladies des autres qui nous feront mourir, ce ne sont pas non plus les mauvaises coutumes d'autrui qui peuvent nous faire condamner et réprouver de DIEU.

Il est inutile d'invectiver contre le relâchement du christianisme en général, au lieu de rétablir en nous-mêmes le christianisme que nous y avons ruiné. L'imagination fautive que le relâchement de la religion et la corruption des mœurs est un malheur du temps, et non pas un défaut des personnes, est une des grandes erreurs qui entretiennent les hommes dans leurs désordres. Il faut les détromper, et leur dire qu'ils ne cherchent point le mal ailleurs que dans leur mauvaise disposition ; que les ténèbres ne sont que dans nos yeux ; que les vices tiennent à notre vie, et qu'à vrai dire ce n'est pas le siècle qui est gâté, c'est chacun de nous. Autrement, au lieu de nous procurer des remèdes pour nous guérir, nous ferons comme ces malades intempérants qui n'accusent de leurs rechutes, que le mauvais air ou les mauvaises influences des astres, et ne disent mot de leur mauvais régime et de leur mauvais tempérament, pour avoir lieu de continuer leurs excès. Nous nous contenterons de dire que nous vivons en un mauvais temps, que nous serions heureux si DIEU nous avait fait naître dans un siècle moins corrompu ; que le monde aujourd'hui est incapable d'amendement : au lieu de dire sincèrement que nous vivons mal, que, pour être plus heureux, nous n'avons qu'à être meilleurs. (*Le même.*).

[L'empire de la coutume.] *Vae tibi, flumen moris humani ! quis resistet tibi ?* s'écrie S. Augustin. La coutume du monde est un torrent qui nous emporte. Encore n'est-ce pas assez de dire que cette coutume est un torrent qui nous entraîne : elle en a l'impétuosité et la violence pour emporter tout ce qu'elle rencontre, mais sa durée est bien plus longue. Si un torrent est rapide, il s'écoule bientôt ; mais il n'en n'est pas de même de la coutume : elle ne peut être arrêtée, parce que la multitude des peuples qui la suivent, qui la reçoivent et qui s'y conforment, sont, comme dit l'Écriture, autant d'eaux qui s'amassent, et qui par leur union ne peuvent être épuisées. (*Le P. Thomassin, sur les Confessions de S. Augustin.*)

[Prétexte du pécheur.] Le plus spécieux et le plus commun de tous les prétextes dont se sert le pécheur pour s'autoriser dans la vie criminelle qu'il mène, c'est celui de la coutume. On se croit pleinement justifié quand on peut dire que le monde vit de telle et telle sorte; et l'on se fait de l'exemple des autres une espèce de nécessité. Je ne suis, au reste, nullement surpris que ce prétexte soit si ordinaire dans le monde, parce que le monde est rempli de faiblesse, de complaisances et d'orgueil, et que ce sont là les plus prochaines dispositions pour établir le pouvoir tyrannique de la coutume. Il y en a qui par faiblesse suivent le torrent, et tournent toujours du côté où ils sont entraînés par la multitude, parce qu'ils n'ont pas assez de fermeté pour y résister. Il y en a d'autres qui, par une lâche complaisance, ne cherchant qu'à se rendre agréables à ceux avec qui ils ont à vivre, en prennent pour cela les manières, et se régulent autant qu'il est possible sur leurs actions. Enfin il y en a plusieurs qui craignent la raillerie, et qui se laissent dominer par le respect humain : l'orgueil leur fait approuver au-dehors ce qu'ils condamnent souvent dans le cœur, et ils ne se conforment au grand nombre que parce qu'ils sont trop sensibles aux reproches que leur attirerait une conduite particulière et plus réglée.

Est-il une illusion plus dangereuse, et en est-il une plus ordinaire ? Combien de faux principes se sont introduits par-là dans le monde, et tiennent les consciences dans une trompeuse sécurité ! On se fait, surtout à certains temps de l'année, une occupation criminelle du jeu et des autres divertissements qui l'accompagnent ; on y consume les journées, et souvent même les nuits entières ; on se permet dans les conversations mille manières de parler ; on se donne dans les compagnies mille libertés, sur quoi l'on n'entre jamais en scrupule. Pourquoi ? Parce que c'est la coutume. On n'épargne rien pour des dépenses qui paraissent, et pour soutenir un vain éclat, tandis qu'on laisse en secret gémir et des domestiques et des marchands, sans les payer. On abandonne une famille et des enfants, on refuse tout à leur entretien, pour avoir de quoi fournir à des parties de plaisir, et l'on est tranquille là-dessus. Pourquoi ? Parce que c'est la coutume. On fait un trafic caché des bénéfices, et, à la faveur de quelques subtilités, on vend et on achète ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré ; on se ménage par des détours fins et délicats des intérêts assurés dans l'emploi de son argent, sans rien aliéner du fonds et sans le risquer ; on se soustrait aux légitimes poursuites d'un créancier, lorsqu'on accable d'ailleurs un débiteur et qu'on le presse sans compensation ; on s'engage sans habileté dans des professions honorables, mais qui demandent de l'étude, et l'on y décide quelquefois les plus importantes affaires sans connaissance : on vit en repos sur tout cela. Pourquoi ? Parce que c'est la coutume. C'est, en un mot, que l'on se damne parce que c'est la coutume de se damner.

Votre crime, grands du monde, vous que le Ciel a revêtus de l'autorité, c'est de la faire servir, par la force qu'en tirent vos exemples, à établir et à répandre des usages contre lesquels vous devriez au contraire employer

tout votre pouvoir pour les prévenir dans leur origine, ou pour en arrêter le cours. Hé! quel désordre qu'un prince au milieu d'une cour attentive à l'étudier, qu'un magistrat à la tête d'une ville, exposé aux yeux du public qui l'observe, qu'un père dans une famille dont il est le chef, tous chargés selon leur caractère et la place qu'ilstiennent, de maintenir la règle, soient souvent eux-mêmes les auteurs des abus qui s'introduisent, et deviennent des sujets de scandale pour ceux que le Ciel a confiés à leur conduite, et dont ils devraient être les guides et la lumière! Quel désordre, femmes du monde, vous à qui le rang, ou quelque distinction que ce soit, donne certaine supériorité, qui fait pour les autres de toutes vos actions et de toutes vos coutumes presque autant de lois, lorsque vous vous servez de cette espèce d'empire pour donner cours à des modes scandaleuses que votre vanité a inventées, ou pour abolir des bienséances qui vous gênent, et qui sont toutefois des préservatifs nécessaires contre la liberté du siècle.

La belle excuse, au jugement de DIEU, quand vous lui direz : « Seigneur, j'ai déchiré la réputation de mon prochain, parce que les autres ne l'épargnaient pas plus que moi ; je me suis approprié le bien d'autrui, parce que les autres ne s'en faisaient pas plus de scrupule que moi ; j'ai profané les lieux les plus sacrés par mes irrévérences, parce que les autres ne s'y comportaient pas avec plus de retenue que moi ; j'ai vécu dans la mollesse et l'oisiveté, sans bonnes œuvres et sans pénitence, parce que les autres en usaient sur cela comme moi ! Insensé que vous êtes ! répond S. Chrysostôme : vous vous accusez autemps même que vous prétendez vous excuser. DIEU ne vous avait-il pas averti de fuir le monde, et que c'était son ennemi? JESUS-CHRIST n'avait-il pas appelé ses disciples le petit troupeau choisi? Que faites-vous donc en voulant vous justifier sur le grand nombre de ceux qui vous ont précédé et attiré après eux? Vous produisez des titres invincibles contre vous-même, et il ne faut que votre propre confession pour vous condamner. (**Le P. Giroust, Avent.**)

[Excuse sur la coutume.] — C'est assez que nous ayons la coutume pour nous afin de nous persuader que nous sommes dans le bon chemin, comme si le chemin de la bonne vie et des bonnes mœurs était semblable à celui des grandes villes, qu'on connaît par la multitude des sentiers et des routes battues qui y conduisent. Combien d'actions, en effet, nous feraient confusion et que nous nous reprocherions à nous-mêmes, si nous les faisons seuls ou avec peu de gens, et qui cependant ne nous en font point parce que nous avons pour nous l'usage et l'exemple de la multitude que nous opposons à la loi de DIEU ! Il n'est point de femme mondaine qui ne condamnât son luxe et sa vanité ; il n'en est point qui ne se reprochât tous ces vains ornements qui sont si funestes à tant d'âmes faibles, si elle n'avait pour elle l'autorité de la coutume et de l'usage, auquel elle croit avoir droit de se conformer. Il n'est point d'ambitieux ni de mauvais riche qui n'eût du moins quelque inquiétude des violences et des vexations,

des usures et des injustices que la passion lui fait commettre, s'il ne trouvait un asile dans la coutume, où il se retranche comme dans un fort pour se défendre contre tous les reproches qu'on lui peut faire et qu'il se ferait lui-même. C'est la coutume, c'est l'usage, tout le monde en use ainsi; je ne suis pas au monde pour censurer et pour réformer le genre humain.

L'usage et la coutume ont même souvent beaucoup de part à notre vertu. C'est la coutume d'entendre la Messe et le sermon, de se confesser certains jours et de communier; nous sommes élevés parmi ces exemples, c'est un usage reçu et autorisé: il faut donc le suivre; mais sans préjudice de notre passion dominante, qui veut aussitôt rentrer dans ses droits, et jouir, aussi bien que la vertu, du privilège de la coutume, qui est le bouclier général que tout le monde oppose à la loi de DIEU et à la raison pour accorder les vices avec la conscience. Vous nous dites que l'ambition et la vanité, le luxe, les divertissements trop libres, sont des vices dans la morale, condamnés par la loi de DIEU: cependant, c'est la coutume de vivre ainsi, et l'on ne vit point d'une autre manière; il faudrait sortir du monde et renoncer à son commerce, pour se passer de toutes ces maximes. Et, sur ce fondement universel de la coutume et de l'usage, on étouffe la loi de DIEU, on endort la conscience et la raison, et l'on se fait une religion toute profane et toute mondaine, où la passion accorde quelque chose à la raison et à la vertu, à condition que la vertu ne lui refusera rien. (De S. Martin, *Carême.*)

[Dangers.] — *Ne vous conformez pas au siècle présent*, dit S. Paul. Ce précepte, qu'il donne à tous les chrétiens en la personne des Romains, est le plus difficile à garder de toute la vie chrétienne. Il ne commande pas de se retirer du monde, mais de ne s'y pas conformer, c'est-à-dire de n'aimer pas ce que le monde aime, et de ne pas faire ce qu'il fait. Il faut, pour cela, résister à l'impression de la coutume, et se tenir ferme contre le torrent du monde. Or, les impressions qui se font par manière d'exemple et de coutume ne manquent presque jamais de réussir, parce qu'elles se communiquent par tous les sens, et que c'est une leçon qui ne discontinue jamais. Ainsi, si c'est la mode en un certain pays d'embrasser un certain art et une certaine profession, cette impression réussit en tous. (*Essais de morale.*)

[Préjugés dangereux de la coutume.] — La coutume et l'usage qu'on trouve établis dans le monde forment ordinairement un préjugé dont il n'est pas facile de se défaire, et qui est le plus souvent contraire aux règles de l'Evangile. Par exemple, sur les divertissements et sur les plaisirs, la règle qui nous est prescrite dans l'Evangile est de suivre la voie qui nous conduit à nous rendre conformes à JÉSUS-CHRIST, nous conformer autant que nous pourrons à ses souffrances, à sa vie publique, mortifiée et laborieuse, et que ce

n'est que par les souffrances qu'on peut mériter d'arriver à la gloire. Mais le préjugé que forme la coutume est qu'il faut quelque temps de délassement, que la nature et la raison le demandent, que le plaisir devient légitime dès qu'on le prend honnêtement. Là-dessus tout le monde se repose sur l'exemple de la grande multitude ; on croit qu'en vivant comme les autres on ne risque rien. De-là, on ne fait aucun scrupule d'aller aux spectacles et aux assemblées, et on fait gloire de ne regarder tous ceux qui s'en feraient un scrupule que comme des esprits faibles et visionnaires. On ne se conduit point par les règles de l'Évangile, mais on se règle sur les maximes du monde ; le monde est le seul casuiste que l'on consulte, et nous voyons tous les jours dans nos sacrés tribunaux les pécheurs qui nous apportent le langage et les maximes du monde, qui viennent encore parler comme le siècle dans un lieu destiné à le condamner. La coutume leur met ce langage en la bouche après avoir été la règle de leurs actions.

Il faut, dites-vous, que vous goûtiez avec les autres les douceurs et les libertés accordées à votre âge. Vous êtes riches : il faut que vous fassiez figure, comme ceux que vous voyez dans le monde. Vous êtes nés obscurs, mais doués de quelques talents, favorisés de quelques bonnes qualités naturelles : il faut donc percer la foule, passer au travers de votre obscurité, et vous élever au-dessus des grands. Vous voyez quelque jour à un établissement considérable, vous avez quelque appui, quelque patron, quelque crédit : il faut en profiter, faire toute votre occupation de vos vaines idées d'élévation et de fortune. En un mot, vous êtes d'un sexe, d'une naissance, d'un rang, qui vous oblige à paraître dans le monde : il faut donc vous tenir dans la bienséance, dans les modes et les usages publics. Vous avez assez de bien pour vivre à votre aise sans travailler : il faut donc passer les jours dans l'oisiveté et dans la même inutilité que ceux de votre rang, vous permettre les mêmes agréments, suivre le même luxe, vous orner des mêmes parures que ceux qui ont le même bien que vous, et peut-être moins. Ce sont là des règles reçues, des maximes suivies dans le monde, et vous n'êtes pas, dites-vous, pour les réformer. Or, je vous demande qui peut vous autoriser dans des usages qui ne conviennent ni à la sainteté de votre état, ni aux promesses que vous avez faites en embrassant le christianisme, vous qui ne vous livrez au luxe et aux vanités du monde que parce que vous n'en apercevez pas le venin, qui souille votre cœur ?

Je vous demande qui vous autorise dans ces pernicieux usages. Est-ce la doctrine sainte de JÉSUS-CHRIST, ou les maximes corrompues du monde ? Sont-ce les lois et les coutumes du siècle, ou les règles immuables de l'Évangile ? car il faut une règle pour être en sûreté. « C'est, répondez-vous, l'usage commun et autorisé dans le monde : » voilà tout ce que vous avez à nous dire. On ne vient pas pour censurer la conduite de tant d'autres. « En entrant dans le monde, nous avons trouvé ces usages établis ; nos pères nous en ont laissés en possession, et ce serait insulter à leur probité et à



leur religion de croire qu'ils eussent voulu nous tromper et s'abuser eux-mêmes : nous ne sommes pas plus sages que tout le monde ensemble, qui approuve ces maximes. » On a l'usage de son côté : et voilà ce qui nous rassure dans une vie toute mondaine, et par conséquent toute opposée au salut. Personne ne remonte jusqu'à l'Évangile, personne ne se règle selon les oracles des saintes Écritures, et l'on ne fait pas attention à ce que dit le Seigneur par son prophète, qu'il faut bien se donner de garde de suivre les voies des nations, et que les lois et les maximes des peuples sont vaines : *Leges populorum vanæ sunt*, (Jerem. x.) Personne ne fait réflexion que DIEU nous a laissé des règles infaillibles dans les saintes Écritures, sur lesquelles nous devons nous conduire, et qui ne changent jamais.

Dites-moi, je vous prie, quel est le parti de la multitude, quelle voie suit donc le plus grand nombre ? N'est-ce pas la voie large que JÉSUS-CHRIST condamne ? Vous ne faites, dites-vous, que ce que les autres font : mais tous ceux qui, du temps de Nabuchodonosor, allaient, avec la multitude, fléchir le genou devant sa superbe statue ne furent-ils pas frappés de punition ? Tous ceux qui, du temps de Tobie, allaient adorer les faux dieux de leurs pères furent-ils déclarés innocents pour avoir été du grand nombre ? Vous ne faites que ce que font les autres : mais votre maître, ce n'est point le siècle ; ce n'est point à lui que vous devez vous conformer, et la multitude ne doit point être votre règle. Vous ne faites que ce que les autres font : eh bien, vous aurez donc avec eux la même destinée ; votre malheur sera le même que le leur. C'est là pourtant sur quoi l'on se repose. On suit sans scrupule les usages les plus dangereux, et l'on meurt d'ordinaire dans l'erreur où l'on a vécu. O illusion funeste du monde et de ses folles maximes, jusqu'à quand entraîneras-tu tant de chrétiens dans les pièges du démon ? Quel étrange aveuglement d'une âme chrétienne, de se confier ainsi sur de fausses règles qui la perdent !

Il y a, dans l'Évangile, deux voies marquées par où l'on peut marcher : l'une étroite, qui mène à la vie, et que peu de gens suivent ; l'autre large et spacieuse, que tous suivent, et qui aboutit à la mort. Dans laquelle dois-je marcher ? laquelle dois-je donc suivre ? Faut-il donc que je suive tous ceux de mon âge, de mon sexe, de mon rang, de mon état, qui marchent dans la voie large du monde ? Ah ! si je suis ce grand nombre qui m'environne, je me perdrai. J'apprends que cette voie large est maudite, et que le grand nombre ne se sauve point en y marchant ; mais au lieu de raisonner de la sorte, on se dit au contraire : Je ne fais que ce que les autres font ; je ne suis pas de pire condition que les autres ; ils ont aussi bien que moi leur âme à sauver ; ceux de mon âge, de mon rang, de ma condition, vivent comme moi, et je vis comme l'on vit d'ordinaire : pourquoi ne vivrais-je pas comme ceux qui ont autant d'intérêt de bien vivre que moi ? Ah ! c'est que, si vous voulez faire votre salut, vous ne le ferez jamais en suivant la route que le monde autorise.

Grand DIEU, que les hommes sont insensés de risquer leur salut parce

que les autres le risquent, et de se damner parce que les autres se damnent ! Rassurez-vous, après cela, sur la multitude des personnes qui font ce que vous faites, qui suivent les usages que vous suivez : comme si DIEU n'osait perdre tous ceux qui vivent comme vous vivez ; comme si sa puissance ne le rendait pas également le maître du grand comme du petit nombre. La multitude l'empêcha-t-elle de réduire en cendres les cinq villes criminelles, de ruiner les murs d'une ville orgueilleuse, de foudroyer des peuples infidèles, d'engloutir un prince avec toute son armée, de frapper de mort tous les murmureurs d'Egypte ? La multitude empêchera-t-elle donc encore qu'il ne punisse l'injuste préférence que vous faites des lois du monde aux siennes ? il ne compte point les coupables, il ne regarde que l'injustice ; et tout ce que la créature peut espérer en suivant la multitude des hommes dans leurs pernicieuses coutumes, c'est de les avoir pour compagnons de son infortune et de sa perte éternelle (**Massillon**, *Petit nombre des élus, et la Confession.*)

[Le petit nombre.] — Les saints ont toujours été et seront toujours le petit nombre : et c'est ce qui a rendu leur mémoire plus éclatante, de s'être conservés comme Abraham au milieu des Chananéens, comme Moïse à la cour de Pharaon, comme Daniel à Babylone. Le monde ira toujours son train ; c'est un torrent que nous ne pouvons arrêter : mais il faut nager contre le fil de l'eau, au lieu de s'y laisser entraîner, puisqu'il aboutit à une perte éternelle. N'attendez pas, pour suivre la vertu, qu'elle soit universellement approuvée : c'est un prodige qui n'arrivera jamais. Il reste encore assez de justice dans le monde, sans compter celle de DIEU, pour vous venger des libertins, et pour donner à la vertu les louanges qui lui sont dues. Il est honorable d'être méprisé de ceux qui gémissent de voir la vertu suivie et autorisée, comme les fidèles s'affligent de voir régner le vice (*Traité de la Conscience*).

Apprenez que, au lieu de ces coutumes funestes qui font l'abus du monde, on ne se sauve que par la singularité, et que ceux qui veulent vivre en véritables chrétiens dans le monde peuvent s'y distinguer, sans sortir du monde même, par leur conduite particulière : semblables à ces astres fixes qui, emportés par le premier tourbillon du ciel où ils sont attachés, ne laissent pas d'avoir entre eux chacun un mouvement contraire. Les vrais chrétiens, de même, quoique entraînés par le torrent général du monde, doivent se tenir fermes contre les maximes, les exemples et les mauvaises coutumes de ce même monde, sans s'y laisser entraîner ; courir leur carrière, et remplir dignement le ministère où la divine Providence a daigné les appeler. Apprenez à ne pas régler vos actions, non plus que vos manières, sur les lois et les modes du monde : c'est sur les saintes maximes et sur les lois de l'Évangile qu'il les faut régler. (*Sermon manuscrit*).

Il faut suivre et imiter ceux qui gardent la vérité dans leur conduite, quelque petit que le nombre en puisse être ; fuir et s'éloigner de ceux qui

marchent dans l'erreur, quand ils surpasseraient en nombre le sable de la mer. La multitude donne une fausse autorité au dérèglement des méchants; elle impose aux ignorants et aux faibles, mais elle ne justifie ni les uns ni les autres. L'erreur, pour être devenue universelle, ne change point de nature, et ceux qui ont des vices et des excès qui leur sont communs avec le grand nombre des hommes recevront avec eux des châtimens et des peines communes. (**L'Abbé de la Trappe**).

[ Illusions. ] — N'est-ce pas pour faire valoir cette coutume que l'ignorance rapporte ses vaines traditions, que le savant médite des gloses et des exceptions frivoles à la loi, que le relâché cherche des dispenses, que l'opiniâtre, qui se sent convaincu par la raison, s'en tient à ce qu'il voit faire, combattant pour des désordres approuvés afin que leur usage excuse sa mauvaise vie? N'est-ce pas pour autoriser cette coutume que s'élèvent tous les jours de doux et indulgens patrons, qui donnent du crédit aux vices, jusqu'à les défendre et les canoniser, dit S. Cyprien : comme si ce n'était pas assez de s'excuser du mal que l'on fait, et qu'il fallût se persuader, ou persuader aux autres qu'il n'y a point de mal!

Les pernicieuses coutumes ressemblent aux sources des rivières, qui petites d'abord, s'étendent et se fortifient dans la suite. D'autres ont commencé, vous faites ce qu'ils font; d'autres vous suivront; et, ayant contribué de votre côté à grossir ces eaux, vous répondrez devant DIEU des dégâts qu'elles auront faits. Mais la plupart des chrétiens s'informent moins de ce qu'il faut faire que de ce qui se fait : ils louent les gens de bien et les admirent, mais ils ne suivent rien moins que leurs exemples dans la pratique. On ne croit pas même mal faire, en voyant beaucoup de personnes dans le désordre : comme si les mauvaises coutumes pouvaient prescrire contre la loi, ou comme si une action criminelle cessait de l'être parce qu'elle est commune à plusieurs; la multitude des coupables ne sert qu'à ajouter à la turpitude du vice l'abomination du scandale. (*Dictionnaire moral.*)

[ J.-C. seul est la vérité. ] — C'est vous, ô Vérité suprême, Verbe incarné, qui devez uniquement régler nos actions par les oracles de votre doctrine et par les exemples de votre vie, et non pas le monde, qui ne peut que les dérégler et par la fausseté de ses maximes et par les désordres de sa conduite. Vous êtes venu pour vaincre le monde : et nous voudrions le faire triompher? vous avez renversé toutes ses lois : et nous oserions entreprendre de les rétablir? vous avez mis votre sagesse et votre vérité à la place de ses erreurs et de ses folies, qui paraissent dans ses coutumes : et nous aurions la hardiesse de les rappeler, pour en faire contre vous les règles et les principes de notre morale? il faudrait donc se résoudre à vous perdre, et à nous perdre en même temps ne nous retirant de la vérité et de la voie qui conduit à la vie! (**Maimbourg**, 4<sup>e</sup> mercredi du Carême).

[ Exemples. ] — Les trois cents soldats de Gédéon, qui signalèrent leur tempérance en buvant dans le creux de leur main, ne furent-ils pas préférés à tout le reste de l'armée, qui se courba jusqu'à terre pour boire avec avidité dans la rivière même, et étancher plus tôt sa soif? Elie, qui avec une petite poignée de gens offre ses sacrifices au Seigneur, attire sur ses victimes le feu et les bénédictions du ciel, tandis que celles qu'offre tout un peuple idolâtre sont réprouvées. Et, si les enfants de perdition se noient confusément dans le déluge, la famille de Noé, enfermée dans l'arche, trouve un favorable asile. En un mot, il semble qu'il y ait un caractère de réprobation attaché au nombre, puisque l'Écriture ne nous parle que du petit nombre de choisis et de prédestinés. C'est pourquoi, sans avoir égard à la multitude de ceux qui vivent dans le désordre, suivons l'exemple de ceux qui sont fidèles et constants dans leurs devoirs.. ( **Anonyme** ).

[Esprit du monde.] — On se permet sans beaucoup de peine les railleries piquantes, les médisances fines et bien tournées, les contes agréables, les mots plaisants et peu modestes, les manières enjouées et trop familières, les ajustements mondains contre l'exacte bienséance, l'envie de se montrer, de se faire voir, les complaisances, les habitudes. On regarde tout cela comme des usages reçus ; ce ne serait pas savoir vivre que d'y avoir manqué, et on taxerait de rigueur outrée ceux qui le voudraient condamner. Mais ces usages, ce sont autant de désordres ; et, pour peu qu'on les examinât de bonne foi, la morale la plus relâchée ne les pourrait pas justifier... On en reconnaîtrait le danger et on en découvrirait le venin, si l'on ne se faisait point là-dessus, comme sur toutes choses, certains principes larges que l'on suit dans la pratique. Il n'y a point de docteur assez hardi pour oser prononcer, avec la même liberté que l'on fait, sur mille points particuliers que l'on décide à son gré, et qui blessent la conscience. On se vante de n'être point scrupuleux, et l'on répond à toutes les mauvaises suites que cela peut avoir que la coutume l'autorise : comme si l'on pouvait prescrire contre la loi de DIEU. ( **Le P. Giroust, Avent.** )



# CRAINTE DE DIEU

DE SA JUSTICE, DE SES JUGEMENTS, ETC.

## AVERTISSEMENT.

*Il y a sujet de s'étonner que l'on traite si rarement cette matière dans les chaires, vu qu'il n'y en a point dont l'Écriture et les Pères parlent plus souvent, et d'ailleurs qui soit plus capable de faire impression sur les pécheurs. C'est peut-être qu'il paraît trop vague, et que chaque motif qui nous doit inspirer cette crainte peut faire un sujet particulier de sermons et d'exhortations. Mais on en pourrait dire autant de la pénitence, du péché mortel, de l'amour de DIEU et de plusieurs autres semblables. Ainsi, quoiqu'on puisse choisir la crainte de DIEU pour dessein d'un Avent, en prenant les motifs, les effets et les conditions de cette crainte, et donnant à chacun la juste étendue d'un sermon, nous la considérerons ici seulement en elle-même ; et, si on ne la peut entièrement séparer des motifs qui la font naître et des effets qu'elle produit, nous nous contenterons de les indiquer.*

*Il faut seulement remarquer que, la crainte de DIEU étant nécessaire aux justes et aux pécheurs, il faut prendre garde de porter les uns à la défiance de la miséricorde de DIEU, et de jeter les autres dans le désespoir. C'est pourquoi, il faut toujours mêler quelque chose de la bonté de DIEU dans les plus grands effets de sa justice, qu'on ne doit faire envisager que comme des menaces qu'il faut redouter pour les éviter.*

*Quant à l'ordre et à la manière de traiter ce sujet, il est à propos de justifier la conduite de DIEU dans la sévérité de sa justice, des châtimens qu'il exerce sur quantité de pécheurs en cette vie, et qu'il exercera en l'autre sur les réprouvés, et d'insister sur ce qu'un pécheur en est averti, qu'il a encore le moyen et le temps de s'en défendre, et qu'il ne doit s'en prendre qu'à sa propre malice s'il s'attire un mal qu'il a si peu appréhendé.*

## § I.

**Desseins et Plans.**

I.—La crainte, dans la vie humaine, est la mère de la sûreté ; dans la politique, c'est la mère de la prudence ; dans la morale, c'est une passion, qui peut avoir de bons et de mauvais effets ; mais, dans la vie chrétienne, c'est le commencement de la sagesse. Le Sauveur lui-même a pris la peine de nous avertir des objets que nous devons craindre, en nous disant : *Ne terremini ab iis qui occidunt corpus, etc. : timete autem eum qui, postquam occiderit corpus, potest animam mittere in gehennam.* Sur quoi l'on peut avancer ces deux propositions : — que nous ne devons point appréhender les hommes, lorsqu'il est question de faire le bien ; — que nous devons toujours avoir la crainte de DIEU devant les yeux, pour ne point faire le mal.

*Pour la Première :* — on peut en apporter les raisons suivantes. — 1°. DIEU veille à notre conservation : il prend sous sa protection ceux qui sont persécutés pour la justice, en sorte qu'ils ne peuvent nous nuire si DIEU ne le leur permet, et, quand il permet qu'ils nous outragent, c'est toujours pour notre plus grand bien. — 2°. Tout ce que peuvent faire les hommes ne s'étend que sur le corps, quelque rage qu'ils aient ; à quelque excès qu'ils se portent, quelque violence qu'ils puissent exercer contre le corps, DIEU le rétablira, et le rétablira d'autant plus parfait, qu'il aura plus souffert. — 3°. Parce que nous avons prêté à DIEU serment de fidélité, et que nous nous sommes engagés à son service, quelque état de vie que nous ayons embrassé. D'où il suit que, comme un soldat qui par crainte de l'ennemi abandonnerait son rang et prendrait la fuite commettrait une lâcheté, de même, appartenant à DIEU, et en qualité de chrétiens combattant sous ses étendards, nulle crainte des hommes ne nous doit faire abandonner son service.

*Pour la seconde :* — Nous devons craindre DIEU, et avoir cette crainte profondément imprimée dans le cœur : parce que, après avoir arraché l'âme du corps, il peut encore perdre éternellement ce corps et cette âme, et les précipiter dans un abîme de malheurs. La colère et la justice des hommes, pour sévère et terrible qu'elle soit, a toujours ces trois défauts qui en sont inséparables. — 1°. Elle ne connaît pas tous les crimes qui se commettent ; la plus grande partie se dérobent à sa connaissance. — 2°. Elle connaît quelquefois le crime ; mais elle ignore le criminel ; et souvent elle a fait mourir des innocents, pendant que les coupables, qui étaient présents à cette exécution se moquaient de l'ignorance des juges. — 3°. Cette justice

est extrêmement bornée, et son pouvoir ne peut s'étendre bien loin, puisqu'elle ne passe pas les limites d'un royaume ; on peut se soustraire à sa juridiction en passant dans une nation étrangère. — 4°. On peut corrompre les juges, et on en voit souvent qui échappent à la rigueur des lois par le moyen de leur argent. — Mais, pour la justice de DIEU, elle connaît tout et rien ne lui échappe ; elle s'étend partout, poursuit le criminel en quelque lieu du monde qu'il puisse être : *Quò ibo à spiritu tuo, et quò à facie tuà fugiam?.. si descendero in infernum, ades, etc.* Enfin la justice divine est incorruptible, etc.

II. — Trois perfections, qui sont infinies en DIEU, doivent inspirer une sainte crainte aux hommes et les détourner de l'offenser.

1°. La hauteur de sa majesté, qui fait trembler les colonnes du ciel, comme parle l'Écriture, et qui remplit les auges, les bienheureux et les démons de frayeur.

2°. La profondeur de ses jugements, qui nous sont inconnus, sans que nous sachions quel sera notre sort et notre destinée pour l'éternité.

3°. L'étendue de sa puissance, qui surpasse infiniment celle des rois.

III. — On peut prendre pour sujet. — 1°. L'utilité et les avantages que nous apporte la crainte de DIEU ; — 2°. Les moyens de l'acquérir.

*Les avantages* se réduisent à ces trois principaux. — 1°. Elle conserve plusieurs âmes dans l'innocence qu'elles ont depuis le baptême, par l'horreur et la crainte qu'elle leur inspire du péché. — 2°. L'heureuse violence qu'elle semble faire au pécheur en le pressant si fortement de retourner à DIEU par une prompte et parfaite conversion. — 3°. Le surcroît de circonspection qu'elle inspire, de sa nature, après la chute, lorsqu'on en est bien revenu. On connaît mieux le danger : l'effroi, qui continue, fait qu'on se tient mieux sur ses gardes.

*Les moyens* de l'acquérir sont ces trois, que l'on peut prendre de S. Bernard : — 1°. La connaissance de nous-mêmes, de notre faiblesse et de notre inconstance ; — 2°. La présence de DIEU ; — 3°. La sérieuse méditation des fins dernières.

IV. — La crainte de DIEU est utile et même nécessaire.

1°. Pour réparer le passé par une bonne et sincère pénitence. Tant de péchés commis, tant d'infidélités au service de DIEU, qui nous doivent faire

appréhender sa justice, nous portent à la satisfaire, pendant que nous en avons le temps et le moyen.

2°. Pour régler le présent, dans la crainte du compte que nous devons rendre un jour de toutes nos actions.

3°. Pour mettre ordre à l'avenir : car cette crainte d'un DIEU vengeur nous fait prévenir la sévérité de sa justice et les châtimens qui étaient dus à nos crimes.

---

V. — Les principaux objets que nous avons à craindre.

1°. Ce qui est *au-dessus de nous* : un DIEU, juge inexorable, juste vengeur, souverain et tout-puissant, qui n'a qu'à vouloir pour exécuter ses volontés, à qui personne ne peut résister, etc.

2°. Ce qui est *au-dessous de nous* : un enfer, une éternité de peines et un abîme de malheurs, où nous sommes en danger de nous précipiter à tout moment.

3°. Ce qui est *autour de nous* et dans nous-mêmes : des ennemis terribles, la chair, le monde et le démon, qui nous mettent sans cesse en danger de notre salut.

---

VI. — On peut montrer que celui qui craint DIEU n'a rien à craindre :

1°. *Durant cette vie*, où il est sous la protection de DIEU, qui le défend et qui fait tout réussir à son avantage.

2°. *A la mort*, puisque, ayant mené une vie innocente, il a désarmé cette mort, le seul ennemi présent qu'il pourrait alors craindre, et qui n'a rien de terrible pour lui.

3°. *Après la mort* : il n'a que des récompenses à attendre de celui qu'il a fidèlement servi, et pour lequel il a toujours eu une crainte filiale.

---

VII.—Ce passage de S. Chrysostôme, dans le sermon sur S. Jean-Baptiste, peut servir de division ; *Solus est DEI timor qui fugat crimina, Innocentiam servat, omnis boni tribuit facultatem.*

1°. Il n'y a rien de plus constant, que cette crainte nous empêche de tomber dans le péché.

2°. Qu'elle conserve l'innocence.

3°. Qu'elle nous fait pratiquer toutes les bonnes œuvres.

---

VIII. — 1°. Il faut toujours joindre la crainte de la justice de DIEU



avec la confiance en sa miséricorde, de peur de tomber dans la présomption.

2°. Il ne faut jamais séparer cette confiance de cette même crainte, de peur de tomber dans le désespoir.

---

IX. — La crainte de DIEU est nécessaire au pécheur, pour trois choses :

1°. Pour commencer son salut, puisque c'est elle surtout qui lui fait quitter le péché.

2°. Pour suivre et avancer son salut après qu'on est justifié, puisqu'il n'y a rien qui nous avertisse mieux et nous presse plus de coopérer aux grâces qu'on reçoit, sans quoi on tomberait bientôt.

3°. Pour l'achever par la persévérance finale, dont cette crainte salutaire est le gage le plus assuré.

---

X. — Les justes et les pécheurs ont également sujet de craindre.

*Les justes*, pour ne savoir 1°. S'ils sont dignes d'amour ou de haine, s'ils sont en état de grâce, ou en état de péché; 2°. Si leurs bonnes œuvres sont assez pleines pour mériter le ciel; 3°. S'ils persévéreront et mourront en état de grâce.

*Les pécheurs* pour n'être pas plus assurés

1°. S'ils ont fait ou feront jamais une véritable et sincère pénitence;

2°. S'ils ne seront point du nombre de ceux qui sont endurcis et abandonnés de DIEU en cette vie, pour leurs infidélités, ou s'ils ne le sont pas peut-être déjà.

3°. S'ils ne seront point, enfin, réprouvés, de quelque manière que cela arrive. Cette seule crainte, juste et raisonnable, qui doit faire trembler les plus gens de bien, doit bien faire penser un pécheur à lui.

---

XI. — 1°. La crainte de Dieu est un souverain préservatif contre tous les maux, qui sont les péchés.

2°. Elle est la source de tous les biens, pour cette vie et pour l'autre.

---

XII. — Quoique DIEU ait été plus miséricordieux envers nous qu'envers

une infinité d'autres, à qui il n'a pas fait les mêmes grâces, bien loin de nous fier là-dessus, ou d'en présumer pour l'avenir, nous devons en concevoir un plus juste motif de crainte :

1°. Parce que notre infidélité en est plus grande si nous venons à l'offenser.

2°. Sa justice en sera plus inexorable.

3°. Ses châtimens infiniment plus sévères.

XIII. — 1°. Si DIEU est à craindre pour les châtimens manifestes et sévères qu'il a exercés de temps en temps sur les pécheurs, sur des villes et sur des nations entières, il ne l'est pas moins pour les châtimens secrets qu'il exerce encore tous les jours sur eux, par la soustraction de ses grâces, de sa protection et de ses bienfaits, dont il les prive en cette vie.

2°. S'il est à craindre pour le jugement terrible qu'il fera un jour, soit de tous les pécheurs en général soit de chacun d'eux en particulier, il ne l'est pas moins pour les jugemens occultes qu'il fait de leurs actions dès cette vie, par une réprobation anticipée dont il leur fait ressentir les effets.

XIV. — 1°. On ne peut aimer DIEU comme on doit, et comme il l'exige de nous, sans le craindre de cette crainte filiale qui est le propre des enfans de DIEU.

2°. Quiconque le craint véritablement, quoique de la manière la moins parfaite, l'aimera bientôt.

XV. — Ce qui fait tomber le juste dans le péché, c'est tantôt la bonne opinion qu'il a de lui-même, qui lui donne une espèce de certitude de son état, et tantôt la tiédeur à laquelle il se laisse aller, qui lui fait prendre moins de précautions pour éviter le péché, ou qui lui fait négliger ses devoirs. Or, la crainte de DIEU fait éviter sûrement ces deux écueils, parce qu'elle est de tous les moyens, le plus efficace :

1°. Pour nous conserver dans l'humilité ;

2°. Pour nous faire pratiquer la vigilance chrétienne. (*Monmorel, 24<sup>e</sup> dim. ap. la Pentecôte.*)



## § II.

## Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, sur le Ps. 63<sup>e</sup>, montre quelle est la bonne et la mauvaise crainte. Sur le Ps. 427 : différence de la crainte servile et de la crainte chaste et filiale. Id. au traité 1x<sup>e</sup> sur la 1<sup>re</sup> Epître de S. Jean. Sur le Ps. 118<sup>e</sup>, expliquant ces paroles, *Confige timore tuo carnes meas* : combien la crainte de DIEU est nécessaire pour réprimer nos passions et nos appétits déréglés. — Sur le Ps. 52<sup>e</sup>, *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor* : ce qu'il faut craindre et ce qu'il ne faut point appréhender. — *De naturâ et gratiâ* : qu'il faut travailler avec crainte à son salut, à cause de l'inconstance et de la malice de notre volonté. — Au livre 14<sup>e</sup> de la *Cité de Dieu*, 11, il explique en quel sens il faut entendre ces paroles de S. Jean : *Timor non est in charitate, sed perfecta charitas foris mittit timorem*. Et dans le même livre, sur ces paroles du prophète, *Timor Domini sanctus permanens in sæculum sæculi*, il montre quelle est cette crainte qui subsistera toujours.

**Le même**, Traité 43 sur S. Jean : différence entre la crainte purement servile et la crainte filiale. — Épître 144 *Ad Anastasium* : que celui qui s'abstient du péché par la seule crainte du châtement n'est point justifié.

**Le même** parle de la crainte de DIEU en une infinité d'autres endroits ; comme sur les Ps. 36, 63, 96, 149, etc.

**S. Ambroise**, sur le Ps. 118, la crainte de DIEU accompagnée de discrétion.

**S. Grégoire**, VIII *Moralium*, 13, expliquant les paroles de Job, *Emit tet super eum, et non parcat*, montre qu'il faut craindre DIEU, qui est patient mais juste. — Sur ces autres de Job, *Terrores Domini militant contra me*, VII *Moral.*, 3 : que les Justes mêmes ont sujet de craindre. — Sur ces paroles de Job, *Audiet auditionem, in terrore vocis ejus* : DIEU commence à épouvanter l'âme par des paroles de terreur, puis il la rassure et la console. — Sur le 1<sup>er</sup> chap. de Job, à *Vir erat in terrâ Hus... timens DEUM et recedens à malo* : la crainte qui n'exclut pas la volonté du péché est inutile et même mauvaise.

**S. Basile**, sur le Ps. 31, montre comment pour exciter en soi ou réveiller une crainte salutaire, il faut penser à l'enfer et aux dernières fins.

—Homél. 55 sur le même Ps. *Timete Dominum omnes sancti ejus*: la crainte jette les fondements d'une sainte vie, et sans elle il est impossible de conserver l'innocence. — Homél. 8 sur le Ps. 32: que la crainte des peines est bientôt perfectionnée par la charité.

**S. Chrysostôme**, *Homil.* 15 *ad popul. Antioch.*: que celui qui a la crainte de DIEU pratique toutes sortes de bonnes œuvres. Homél. 8 sur l'Épître aux Philipp.: la pensée de la présence de DIEU en fait naître la crainte. — Homél. 53 sur S. Jean: l'âme fondée sur la crainte de DIEU ne peut être ébranlée par les tentations.

**S. Bernard**. Sermons 36 et 37 *in Cant.*

[ Les livres spirituels et autres. ] — **Alvarez de Paz**, livre 3, part. 2, chap. 4.

**Alphonse Rodriguez**. P. 1, chap. 13 et 14.

**Grenade**, en divers endroits.

**Salien** en a fait un gros tome en latin, qu'il a lui-même traduit en français, où il a réuni tout ce qui s'en peut dire.

**Petrus Sanchez**, *De Regno Dei*, part. 4, chap. 4.

**Theophilus Bernardinus**, *De bono Perseverantie*, livre 5, chap. 4 et seq.

**Raymundus Sebundius** a fait un livre latin *De timore DEI*.

**Le P. Antoine de la Porte**, religieux carme, 3<sup>e</sup> partie, traité 6, chap. 6, où il montre que la crainte de DIEU est une disposition à la conversion du pécheur.

*Monita Sacra Adriani Mangotii*, *Monit.* 5.

**Recupitus**, *De signis Prædestinationis*, chap. 4.

**Jacobus Marchantius**, *Hort. Past.* Tract. 1, lect. 7, prop. 4 et seqq.

[ Les Prédicateurs. ] **Matthias Faber**, *Conc. in domin.* 15 *post Pent.*; *Conc.* 7 *in dom.* 18 *post Pentecosten.*

**Reina**, *Conc.* 31 *Quadrag.*, num. 23 et 24.

**Joly**, dans ses *OEuvres mêlées*. 1<sup>re</sup> partie du discours sur les devoirs des peuples envers DIEU et envers les rois.

Dans les *Discours Moraux*, il y en a un sur la crainte de DIEU. — *Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne.*

Domin. serm. pour le 5<sup>e</sup> Dim. resté après l'Épiphanie: sur la Réprobation, et sur la crainte de DIEU.

**Le P. Texier**, *Domin.* serm. pour le dern. dim. apr. la Pent.

**Le P. Duneau**, *Avent*, a cinq sermons sur la crainte de DIEU.

**Grenade**, **Peraidus**, **Labatha**, **Busée**, **Lohner**, etc.

## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Forsitum non est timor DEI in loco isto, et interficiet me.* Genes. xx, 11.

*In DEI timore permansit.* Tobia. ii, 14.

*Filli, omnibus debus vite tue, in mente habeto DEUM, et cave ne aliquando peccato consentias.* Tob. iv, 6.

*Domini DEUM tuum timebis, et illi soli servies.* Deuter. vi, 13.

*Noli timere, fili: pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus DEUM.* Tob. iv, 23.

*Precepit nobis Dominus ut timeamus Dominum, ut bene sit nobis cunctis diebus vite nostræ.* Deuter. vi, 24.

*Et nunc Israël, quid Dominus DEUS tuus petit à te, nisi ut timeas Dominum DEUM tuum, et ambules in viis ejus?* Deuter. x, 12.

*Ecce timor Domini, ipsa est sapientia.* Jobi. xxviii, 28.

*Vir timens DEUM et recedens à malo.* Jobi, i, 1.

*Columnæ cæli contremiscunt, et parent ad nutum ejus.* Jobi. xxvi, 11.

*Non est timor DEI ante oculos eorum.* Ps. 43.

*Time DEUM, et recede à malo.* Proverb. iii, 7.

*Venite, filii, audite me: timorem Domini docebo vos.* Ps. 33.

*Voluntatem timentium se faciet, et salvos faciet eos.* Ps. 114.

*Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis.* Ps. 111.

*Misericordia Domini ad æterno et usque in æternum, super timeantes eum.* Ps. 102.

*Ecce oculi Domini super metuentes eum.* Ps. 32.

*Timor Domini principium sapientie.* Proverb. i, 7.

Il n'y a peut-être point de crainte de DIEU en ce pays, et ils me tueront.

Il demeura ferme dans la crainte du Seigneur.

Mon fils, ayez DIEU dans l'esprit tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais au péché.

Vous craignez le Seigneur; vous le servirez lui seul.

Ne craignez point, mon fils : Il est vrai que nous sommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons DIEU.

Le Seigneur nous a commandé de craindre le Seigneur notre DIEU, afin que nous soyons heureux tous les jours de notre vie.

Maintenant, Israël, que demande de vous le Seigneur, sinon que vous craigniez le Seigneur votre DIEU, et que vous marchiez dans ses voies?

La souveraine sagesse c'est de craindre le Seigneur.

Cel homme craignait DIEU et s'éloignait du mal.

Les colonnes du ciel tremblent devant lui, il les fait trembler au moindre clin d'œil.

La crainte de DIEU n'est point devant leurs yeux.

Craignez le Seigneur, et éloignez-vous du mal.

Venez, mes enfants, écoutez-moi, et je vous enseignerai la crainte de DIEU.

Le Seigneur accomplira la volonté de ceux qui le craignent, et les sauvera.

Heureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui a une volonté ardente d'accomplir ses commandements.

La miséricorde du Seigneur est de toute éternité, et demeurera éternellement sur ceux qui le craignent.

Les yeux du Seigneur sont arrêtés sur ceux qui le craignent.

La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse.

- Timor Domini odit malum.* Prov. viii, 13. La crainte du Seigneur hait le mal.
- Timor Domini apponet dies.* Ibid. x, 27. La crainte du Seigneur prolonge les jours.
- In timore Domini fiducia.* Prov. xiv, 26. Celui qui craint le Seigneur est dans une confiance pleine de force.
- Timor Domini fons vite.* Prov. xiv, 27. La crainte du Seigneur est une source de vie.
- Timor Domini disciplina sapientie.* Prov. xv, 33. La crainte du Seigneur est ce qui apprend la sagesse.
- Per timorem Domini declinat omnis à malo.* Prov. xv, 27. Tout homme évitera les maux par la crainte du Seigneur.
- In timore Domini esto totti die, quia habetis spem in novissimo.* Prov. xxiii, 17. Demeurez ferme dans la crainte du Seigneur pendant tout le jour : car vous aurez ainsi de la confiance à votre dernière heure.
- Sapiens timet, et declinat à malo.* Ibid. xiv, 16. Le sage craint, et il se détourne du mal.
- Melius est parum cum timore Domini, quàm thesauri magni et insatiabiles.* Prov. xv, 16. Peu, avec la crainte de Dieu, vaut mieux que de grands trésors.
- Fallax gratia et vana est pulchritudo: mulier timens Dominum, ipsa laudabitur.* Ibidem xxxi, 30. La grâce est trompeuse, et la beauté vaine : la femme qui craint le Seigneur, voilà celle qui sera louée.
- Qui timet DEUM nihil negligit.* Eccl. vii, 19. Celui qui craint le Seigneur ne néglige rien.
- DEUM time, et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo.* Eccl. xii, 13. Craignez Dieu et observez ses commandements, car c'est là tout l'homme.
- Initium sapientie timor Domini.* Eccl. i, 13. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.
- Corona sapientie, timor Domini.* Ibid. La crainte du Seigneur est la couronne de la sagesse.
- Timor Domini expellit peccatum.* Ibid. La crainte du Seigneur chasse le péché.
- Sapientia et disciplina timor Domini.* Ibid. La crainte du Seigneur est la sagesse et la science véritable.
- Stu in justitia et timore.* Eccl. ii, 1. Demeurez ferme dans la justice et dans la crainte.
- Da locum timori Altissimi.* Ibid. xix, 18. Faites place en vous à la crainte du Très-Haut.
- Gloria illorum timor DEI.* Eccl. xxv, 8. La crainte de Dieu est leur gloire.
- Timor DEI super omnia.* Ibid. 14. La crainte de Dieu est au-dessus de tout.
- Beatus homo cui donatum est habere timorem Dei! qui tenet illum, cui assimilabitur?* Eccl. xxv, 15. Bienheureux l'homme qui a reçu le don de la crainte de Dieu! A qui comparerons-nous celui qui la possède?
- Plenitudo sapientie est timere DEUM.* Eccl. i, 20. La crainte de Dieu est la plénitude de la sagesse.
- Timenti Dominum bene erit in extremis.* Ibid. 13. Celui qui craint le Seigneur se trouvera heureux à la fin de sa vie.
- Radix sapientie est timere Dominum.* Ibid. 25. La crainte de Dieu est la racine de la sagesse.
- In tota anima tua time Dominum.* Eccl. vii, 31. Craignez le Seigneur de toute votre âme.
- Timor Domini delectabit cor, et dabit letitiam et gaudium, et longitudinem dierum.* Eccl. i, 12. La crainte du Seigneur réjouira le cœur ; elle donnera la joie, l'allégresse et la longue vie.
- Quàm magnus qui invenit sapientiam et scientiam! sed non est super timentem Dominum.* Ibid. xxv, 13. Combien est grand celui qui a trouvé la sagesse et la science! mais rien n'est au-dessus de celui qui craint le Seigneur.
- Qui timet Dominum nihil trepidabit et non pavebit, quoniam ipse est spes ejus.* Eccl. xxxiv, 16. Celui qui craint le Seigneur ne tremblera point ; il n'aura point de peur, parce que Dieu même est son espérance.

*Timor Domini sicut paradisi benedictio-  
nis.* Eccli. XI, 28.

*Nihil melius est quàm timor DEI, et nihil  
dulcius quàm respicere in mandatis Domini*  
Eccli. XXIII, 37.

*Si non in timore Domini tenueris te ins-  
tanter, citò subvertetur domus tua.* Eccli.  
XXVII, 4.

*Timentium Dominum non occurrent mala.* Id.  
XXXIII, 1.

*Non est major illo qui timet DEUM.* Eccli.  
X, 27.

*Qui timet DEUM faciet bona.* Id. XV, 1.

*Qui timent Dominum inuenient iudicium  
justum.* Eccli. XXXII, 20.

*Beati omnes qui timent Dominum, qui  
ambulant in viis ejus!* Ps. 127.

*Unus est Altissimus, Creator onnipotens,  
et Rex potens et metuendus nimis.* Eccli.  
I, 8.

*Quis non timebit te, ô Rex gentium!* Je-  
rem. X, 7.

*Timor Domini ipse est thesaurus ejus.*  
Isaïæ XXXIII, 6.

*Qui timent te magni erunt per omnia.* Ju-  
dith. XVI, 19.

*Ad quem respiciam, nisi ad pauperculum,  
et contritum spiritu, et tremement sermones  
meos?* Isaïæ, LXVI, 2.

*Timor DEI initium dilectionis ejus.* Eccli.  
XXXII, 18.

*Qui timet Dominum excipiet doctrinam  
ejus.* Id. XXXII, 16.

*Si Dominus ego sum, ubi est timor meus?*  
Malach. I, 6.

*Ne terreamini ab his qui occidunt corpus,  
et post hæc non habent amplius quid faciunt.  
Ostendam autem vobis quem timeatis: timete  
eum qui, postquam occiderit, habet potesta-  
tem mittere in gehennam: ita, dico vobis,  
hunc timeate.* Luc. XII, 5.

*Perfecta charitas foras mittit timorem.*  
I Joan. IX, 18.

*Cum metu et tremore vestram salutem ope-  
ramini.* Philipp. II, 12.

*Salus erit timentibus nomen Domini.* Mi-  
chæ VI, 9.

La crainte du Seigneur est un paradis  
de bénédiction.

Il n'est rien de plus avantageux que de  
craindre DIEU, et rien de plus doux que  
d'obéir aux commandements du Seigneur!

Si vous ne vous tenez sans cesse attentif  
à la crainte du Seigneur, votre maison sera  
bientôt renversée.

Il n'arrivera point de maux à celui qui  
craint le Seigneur.

Il n'y a pas de plus grand homme que  
celui qui craint DIEU.

Celui qui craint DIEU fera le bien.

Ceux qui craignent DIEU reconnaîtront ce  
qui est juste.

Heureux tous ceux qui craignent le Sei-  
gneur, qui marchent dans ses voies!

Il n'y a qu'un DIEU très-haut, le Créateur  
qui peut tout, le roi puissant et infiniment  
redoutable.

Qui ne vous craindra, ô Roi des nations!

La crainte du Seigneur est le véritable  
trésor de l'homme.

Ceux qui vous craignent, Seigneur, seront  
très-grands en toutes choses.

Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur le  
pauvre qui a le cœur brisé, et qui écoute  
mes paroles avec tremblement?

La crainte de DIEU est le principe de son  
amour.

Celui qui craint le Seigneur recevra de  
lui l'instruction.

Si je suis votre Seigneur, où est la crainte  
respectueuse qui m'est due?

Ne craignez point ceux qui tuent le corps  
et qui, après cela, n'ont rien à vous faire  
davantage. Mais je m'en vais vous apprendre  
qui vous devez craindre. Craignez celui qui,  
après avoir ôté la vie, a le pouvoir de vous  
jeter dans l'enfer: oui, je vous le dis, crai-  
gnez celui-là.

La charité parfaite chasse la crainte.

Ayez soin d'opérer votre salut avec crainte  
et tremblement.

Ceux qui craindront votre nom, Seigneur,  
seront sauvés.



## EXEMPLES DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Sodome.] — Les menaces des feux éternels que la justice de DIEU allume dans les enfers, la pensée du grand jour des jugements de DIEU, une éternité d'effroyables supplices : tout cela est presque tourné en ridicule par une infinité de jeunes téméraires, semblables à ces présomptueux de Sodome dont ils ne pourront éviter le déplorable sort. Le saint homme Loth, étant averti par un ange que la ville allait être embrasée par le feu du ciel, criait par toutes les rues et conjurait tout le monde d'apaiser la justice divine, ou du moins de l'éviter en sortant d'un lieu si odieux au Seigneur. Il se trouva de ces intrépides qui méprisèrent ce saint homme et qui firent de ces menaces un sujet de raillerie : *Et visus est eis quasi ludens loqui*. Ils demeurèrent tranquillement dans la ville, et continuèrent leurs divertissements ; mais, une heure après, ils furent engloutis dans les flammes.

[Ninive.] — C'est une hérésie de croire que la crainte des peines de l'enfer et des jugements de DIEU soit mauvaise, puisque l'Écriture nous apprend qu'elle est un mouvement du SAINT-ESPRIT. Les Ninivites sont loués par le Sauveur même pour avoir fait pénitence, intimidés par la prédication de Jonas, qui les menaça de la part de DIEU d'une entière destruction de leur ville. Cette crainte fut donc salutaire, puisque par elle ces peuples furent excités à la pénitence et que cette pénitence, faite par un motif de crainte, attira sur eux la miséricorde du Seigneur. A quelle fin DIEU menacerait-il les pécheurs du feu de l'enfer, sinon pour les détourner du péché par l'appréhension des peines ? Et n'est-ce pas une impiété de penser que DIEU nous propose pour motif de l'observation de ses commandements une chose dont on ne peut se servir sans l'offenser ?

[Antiochus.] — Tous ceux qui ont voulu jeter les fondements de leur fausse tranquillité sur l'athéisme et sur l'irréligion ont bâti des tours de Babel : DIEU les a confondus ; il a fait voir les marques de leur folie dans leur confusion, et celles de sa colère dans la rigueur de ses vengeances. L'impie Antiochus ne fut-il pas contraint, malgré toute sa force d'esprit prétendue, de reconnaître cette vérité, lorsque, mourant au milieu des fléaux dont la justice de DIEU l'avait frappé, il s'écria : « Je connais maintenant qu'il est juste que l'homme s'assujettisse à DIEU, et qu'il est bon qu'il le craigne. » Mais cet impie, qui avait bravé la justice de DIEU, n'obtint pas pour cela miséricorde, parce que sa crainte, aussi bien que sa douleur, n'avait pour objet que la peine de ses crimes, sans une sincère volonté de ne plus les commettre.



[Tobie.] — Le saint homme Tobie s'est distingué entre les saints de l'ancienne loi qui ont toujours en la crainte de DIEU devant les yeux : car, entre les marques qu'il en faisait paraître dans tous ses discours et dans toute sa conduite, lorsqu'il se crut près de la mort, entre les choses qu'il recommanda à son fils comme le plus précieux héritage qu'il lui pouvait laisser, la première fut de ne jamais perdre la crainte de DIEU. « Je sais bien, lui dit-il la nécessité de nos affaires temporelles, et les incommodités où nous sommes réduits par l'ordre de la Providence divine. Mais ne craignez point, mon cher fils, et tenez pour assuré que nous aurons toujours des biens en abondance; tant que nous posséderons la crainte de DIEU. » Voilà le plus beau testament qu'un homme ait jamais fait, et le riche patrimoine que ce fils, qui ne céda point à son père en piété, conserva chèrement toute sa vie.

[Autres exemples.] — L'éloge ordinaire que l'Écriture donne aux saints qui, dans l'ancienne loi, se sont signalés par leur piété, est d'avoir vécu dans la crainte de DIEU. En voici les principaux :

Abraham, après s'être mis en devoir de sacrifier son propre fils par l'ordre de DIEU, mérita cet éloge de la part de DIEU même : *Nunc cognovi quòd times DEUM, et non peperisti unigenito filio tuo propter me.*

Le mérite et les vertus du saint homme Job sont renfermés dans ces paroles que DIEU dit au démon : *Numquid considerasti servum meum Job, quòd non sit eisimilis in terrâ, vir simplex et rectus ac timens DEUM, et recedens à malo.*

David avait sans doute cette crainte imprimée bien avant dans le cœur puisqu'il en parle si souvent, qu'il l'enseigne et la recommande en tant de façons, et la demande si particulièrement à DIEU pour lui-même : *Confige timore tuo carnes meas.*

Josaphat, en établissant des juges par toutes les villes du royaume de Juda, leur recommandait sur toutes choses la crainte de DIEU, afin de juger avec équité : *Sic timor Domini vobiscum* ( II Paral. XIX ).

L'exemple du vicillard Eléazar, dont le martyre est décrit au 2<sup>e</sup> livre des Machabées, 6, est célèbre ; mais lui-même marque assez d'où venait sa confiance et son courage, par ces paroles qu'il disait à DIEU : *Libenter hæc patior propter timorem tuum* ( II Mach. IV ).

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[ Les païens convertis. ] — La crainte de la sévérité des jugements de DIEU était le sujet ordinaire que le Sauveur des âmes avait donné à ses Apôtres pour la conversion des pécheurs, comme dit S. Pierre aux Actes des Apô-

tres, 1 : *Præcepit nobis prædicare quòd constitutus esset iudex vivorum et mortuorum* : Notre Maître, près de monter aux cieux, nous a ordonné, comme le plus puissant moyen de convertir les âmes, de prêcher le jugement dernier, et de leur en imprimer la crainte dans l'esprit. Ce qui a fait dire aux gentils, dont Tertullien nous rapporte les paroles, que la frayeur qu'ils conservaient de ce grand jugement les faisait embrasser cette secte : *Nos in hanc sectam metu præjudicati iudicii transvolamus.*

Il est rapporté, aux Actes des Apôtres, que S. Paul, qui était prisonnier, ayant discoursu devant le président Félix du jour du Jugement, ce président en fut épouvanté : *Disputante Paulo de justitiâ et castitate et iudicio futuro, tremefactus Felix respondit: Audiemus te de hoc iterum.* Cette crainte, qui le fit trembler, fut naturelle et stérile : car nous ne lisons point qu'elle ait produit aucun bon effet en la personne de ce juge, qui n'embrassa pas la foi, quoiqu'il entendit parler du jugement et des supplices préparés aux méchants, et qu'il en fût grandement effrayé. Et c'est de cette crainte que parle S. Augustin quand il dit : *Quid magnum est pœnam timere? quis enim non timet?* Un voleur ne laisse pas d'être voleur, quand, ne cherchant qu'à dérober et désirant toujours le faire, il ne s'en abstient, sur certains avis, que par la crainte d'être surpris et puni.

[ S. Paul. ] — Il faut que la grâce de la conversion change le cœur, et qu'elle lui inspire une continuelle frayeur des justes et redoutables vengeances du Seigneur. C'est pour cette raison que l'apôtre S. Paul, au commencement de sa conversion, ayant été aveuglé, fut renversé par terre, pénétré de crainte et de faveur : *Tremens ac stupens dixit: Domine, quid me vis facere?* Ce qui nous fait connaître que, pour faire une véritable conversion, il faut que le pécheur, d'un mondain intrépide et sans crainte de DIEU, devienne un homme tout rempli de cette crainte salutaire, qu'il l'ait toujours devant les yeux, et appréhende sans relâche la justice et les jugements de cet œil suprême qui est toujours ouvert sur lui, comme faisait ensuite S. Paul.

#### APPLICATION DE QUELQUES PASSAGES.

*Quasi tumentes super me fluctus timui DEUM* ( Jobi xxxi ). — Ce saint homme ne dit pas qu'il craint DIEU comme un éclat de tonnerre, mais comme un orage. On craint le tonnerre, mais il serait inutile de faire quelque chose pour l'éviter. Au contraire, lorsqu'on se trouve battu d'un orage, on n'a pas une crainte stérile : tout le monde agit ; on jette dans la mer tout ce qu'il y a de précieux dans le vaisseau pour le décharger, et l'on oublie tout pour songer à se sauver. Telle doit être notre crainte à l'égard

de DIEU : il faut agir ; il faut tout sacrifier et tout entreprendre pour éviter sa colère et pourvoir à notre salut. Est-il nécessaire de quitter vos biens ? se présente-t-il une occasion où vous ne puissiez soutenir la gloire de DIEU, autant qu'un fidèle serviteur doit faire, qu'au prix de votre vie ? DIEU vous a-t-il ravi ce que vous aviez de plus cher ? Il faut faire, il faut souffrir tout cela avec résignation. Pendant un orage, tout le monde est en prières : il faut donc ajouter les vœux et prières à la crainte.

*Perfecta charitas foras mittit timorem* ( 1 Joan. iv ). — Qu'était-il besoin de dire la charité parfaite ? N'était-ce pas assez de dire simplement : « La charité chasse la crainte » ? Non : parce que, absolument parlant, il peut se faire qu'une personne s'abstienne de pécher, et par le motif de la charité qui est de plaire à DIEU, et par le motif de la crainte des peines, n'y ayant nulle opposition entre ces deux motifs. Mais, quand la charité est parfaite, elle ne s'arrête plus au motif de la crainte. Ainsi, nous disons que les joies excessives chassent le déplaisir qu'on pourrait avoir de quelque mal ; comme, au contraire, la douleur extrême ne permet pas qu'on se réjouisse d'un bien qui est beaucoup moindre que le mal qu'on souffre.

*Confige timore tuo carnes meas* ( Psal. cxix ). — Si la crainte ne peut pas changer ni convertir entièrement notre cœur, elle arrête du moins l'action du péché et affaiblit la convoitise qui porte au péché, en l'empêchant de produire de mauvais fruits au dehors. Ainsi le Prophète-Roi demande à DIEU que, parce qu'il a une juste crainte de ses jugements, sa chair et la convoitise de sa chair demeurent liées et attachées, c'est-à-dire qu'elles soient dans l'impuissance de produire des fruits de péché. Si une vive crainte nous fait appréhender les tourments éternels plus que toute chose, cette crainte sera comme une croix où nos passions seront crucifiées, enchaînées et captives.

*Qui timet Dominum nihil trepidabit* ( Eccl. xxiv ). — Ne semble-t-il pas que ces deux choses se détruisent elles-mêmes : craindre DIEU, et ne rien craindre ? Mais la même bouche qui a prononcé cet oracle en donne l'explication, et nous apprend que l'intrépidité, le courage et cette grandeur d'âme qui éloigne de nous toutes les fausses alarmes et toutes les vaines terreurs, consiste dans la crainte de DIEU : *In timore Domini fiducia fortitudinis*. Et pourquoi cela ? Parce que DIEU, dans le temps même qu'il inspire sa crainte à une âme, lui communique un esprit de générosité et de force qui la rend intrépide dans les dangers, inébranlable dans les secousses, invisible dans les tentations, inexpugnable dans toutes les attaques.

*Qui timet Dominum convertetur ad cor suum* ( Eccli. xxi ). — C'est une chose assez remarquable, que la conversion du pécheur commence toujours

par la crainte, parce que DIEU attaque l'âme comme son ennemie : en sorte que c'est à la crainte, et non à la charité et à l'amour, de frayer les chemins : l'amour n'entre point que la crainte ne l'introduise. C'est ce qu'enseigne S. Augustin. De manière que, si la crainte est faible et ne fait pas grande impression sur le cœur, l'amour qui la doit suivre ou n'entrera pas ou ne sera pas, du moins, bien maître de sa conquête ; il ne sera ni bien tranquille ni bien vif et bien violent ; et si aucune crainte ne précède, on ne doit attendre aucun amour, parce que l'un doit faire la règle et la mesure de l'autre.

*Confige timore tuo carnes meas* (Psal. cxviii) ; ou comme parle une autre version : *Confige clavis timoris tui carnes meas* ; — On peut faire une application de ce passage différente de la première en disant que, comme celui qui est attaché à une croix avec des clous ne peut en aucune manière se remuer, quoiqu'il fasse de grands efforts pour cela, la crainte de DIEU fixe de même et attache tellement l'âme et le corps à DIEU, qu'un pécheur ne peut plus se porter au péché, qu'il est appliqué au bien par une espèce de nécessité morale : comme l'expérience l'a fait voir en plusieurs saints, qui étaient tellement attachés à leurs devoirs, et à l'observation des commandements de DIEU, qu'il leur était comme impossible de les violer. *Quomodo possum hoc malum facere?* comme disait Joseph.

*Thronus ejus flamma ignis, rotæ ejus ignis accensus ; fluvius igneus rapidusque egrediebatur à facie ejus* (Daniel vii). — C'est l'appareil avec lequel ce prophète nous représente DIEU. Le feu se trouve en tout ce qui approche de DIEU, pour exprimer, comme dit S. Jérôme, combien il est terrible aux pécheurs : *Omnia DEI flamma sunt, ut peccatores tormentorum magnitudinem pertimescant.*

*Gladius Domini exacutus est et limatus* (Ezech. xxii) — Le glaive de la justice de DIEU est affilé et poli. L'Écriture se sert de ces termes pour nous imprimer la terreur des jugements divins. Il est affilé et pointu pour couper et mettre en morceaux la victime : c'est pour marquer les châtimens que cette justice tire de nos crimes. Mais ce même glaive est poli, brillant : c'est que sa lueur seule et l'éclat qu'il jette nous doit effrayer, comme on dit qu'il ne faut que faire briller une épée aux yeux des personnes timides pour les remplir de frayeur et les faire fuir. C'est l'effet que doivent avoir sur nous les menaces de la justice divine, et les exemples terribles de sévérité qu'elle fait paraître de temps en temps. Mais quand, dans l'Apocalypse, il est dit que ce glaive est affilé et tranche des deux côtés, *Gladius ex utraque parte acutus*, nous devons concevoir la différence de l'épée qui est entre les mains de la justice des hommes, et de celle que DIEU montre aux pécheurs pour les épouvanter. L'épée de la justice des hommes ne frappe que le corps, et ne peut ôter qu'une vie fragile ; elle n'est aigüe et affilée, pour

ainsi dire, que d'un côté ; mais le glaive de la justice divine l'est des deux côtés, parce que, comme dit le fils de DIEU, après avoir ôté la vie du corps, elle peut frapper l'âme d'une mort éternelle.

*Principes persecuti sunt me gratis, et à verbis tuis formidavit cor meum* (Psal. cxviii). — La réflexion que fait S. Augustin sur ce passage est belle : — Est-ce en vain et sans effet, dit-il, que les tyrans ont persécuté les chrétiens ? Oui, sans doute, ajoute-t-il : car ils n'ont point ébranlé la confiance des martyrs ; ils leur ont fait de terribles menaces, ils ont employé les plus horribles supplices, les feux, les roues, les tortures et les clous des gibets, et tout ce qu'ils ont cru le plus capable d'abattre leur constance : mais rien de tout cela ne les a vaincus. Ils avaient une crainte plus juste : et quelle était-elle ? *A verbis tuis trepidavit cor meum*. C'était la crainte d'une mort éternelle, dont ces paroles du Sauveur leur avaient imprimé un vif souvenir. *Ostendam autem vobis quem timeatis : timeate eum qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. Ità, dico vobis, hunc timeate.*

*Timorem Domini docebo vos* (Psal. xxxiii). — Je vous enseignerai la crainte de DIEU. Il est surprenant que le prophète se serve de ces termes : car la crainte ne paraît pas être un sentiment qu'on apprenne ni qui s'enseigne, puisque la nature a donné cet instinct à l'homme, aussi bien qu'à tous les autres animaux, de craindre et de fuir tout ce qui leur peut nuire, et qu'il est inutile de nous faire des leçons ou de nous donner des préceptes d'une chose que le désir né avec nous de notre conservation nous enseigne avant tous les maîtres. Mais voici le secret. Le prophète ne prétend pas nous enseigner la crainte que nous concevrions à la vue des exemples de la justice de DIEU, ou des effets de sa colère, tels que seraient les morts subites et les fâcheux accidents, qui pourraient nous arriver en punition de nos crimes, comme ils sont arrivés à d'autres : car cette crainte est naturelle ; nous n'avons pas besoin qu'on nous l'enseigne : aussi est-elle sans mérite. Mais il parle d'une crainte surnaturelle, qui est une suite de l'amour qu'on a pour DIEU, que l'on craint d'offenser, ou bien un effet de la foi que nous avons des choses de l'autre vie. C'est cette crainte qu'il est besoin de nous enseigner : car il y a peu de personnes qui soient instruites comme il faut des causes qui la doivent produire, et des effets qu'elle est capable de produire elle-même dans les pécheurs et dans les justes. Or, apprendre, étudier et savoir cette science de craindre DIEU, c'est ce que l'Écriture appelle ailleurs le commencement et la perfection de la sagesse.

*In quocumque die comederis, morte morieris* (Genes. ii). — D'où vient que DIEU menaça le premier homme de la mort, presque aussitôt qu'il l'eut formé de ses propres mains, de manière qu'il lui ait voulu inspirer la vie et sa crainte dans le même temps, si ce n'est pour l'obliger, par cette

crainte, à observer la loi qu'il lui imposait? Et ce qui fait voir combien DIEU a toujours eu à cœur, dans tous les temps, que les hommes eussent cette crainte fortement imprimée dans l'esprit, c'est, dit S. Grégoire (ce que quelques interprètes ont ensuite solidement prouvé et montré plus au long) que DIEU créa les anges et alluma les flammes de l'enfer, dans le même moment, afin que ces anges, et ensuite les hommes, ne fussent pas un seul moment sans la crainte de sa justice.



#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*DEUS, quantum patris pietate indulgens semper et bonus est, tantum judicis majestate metuendus est.* Cyprian. De lapsis.

*Timor Dei innocentiae custos.* Id. Epist. ad Donatum.

*Unusquisque consideret non quod aliis passus sit, sed quid pati et ipse mereatur; nec evasisse se credat, si eum interim poena distulerit, cum timere plus debeat quem sibi Dei judicis censura reservavit.* Cyprian. Serm. De lapsis.

*Mens nostra tanto valentius terrores rerum temporalium despicit, quanto se auctori earumdem veracius per formidinem subdit.* Greg. II Moral. 13.

*Anchora cordis est pondus timoris.* Id. VI Moral. 24.

*Prava mens, si non prius per timorem evertitur, ab assuetis vitiis non emendatur.* Gregor. Homil. 4 in Evang.

Autant DIEU est indulgent par sa bonté de père, autant il est redoutable par la majesté et la puissance du Juge souverain.

La crainte de DIEU est la gardienne de l'innocence.

Il faut que chacun considère, non ce qu'un autre a souffert pour punition de ses crimes, mais ce qu'il mérite lui-même pour les siens, et qu'il ne croie pas avoir échappé à la justice divine si la peine qu'il a méritée pour sa part est différée. Il a même plus de sujet de craindre que le Juge souverain ne l'ait réservé à une plus sévère vengeance.

Nous sommes d'autant plus portés à mépriser la crainte que nous peuvent causer les choses de cette vie, que plus parfaitement nous sommes soumis à celui qui en est l'auteur, sans la permission duquel rien n'arrive en ce monde.

Le poids de la crainte de DIEU est une ancre, qui affermit notre cœur dans le bien.

Si un esprit porté au mal n'est ébranlé et abattu par la crainte de la justice divine, il ne se défera jamais des vices auxquels il a pris une forte habitude.

*Omnipotentis justitia, futurorum præscia, ab ipsâ mundi origine gehennæ ignem creavit.* Id. xv Moral. 17.

*Teneandum est animum, Dei timore velut muro obseptam, fortem esse, et quodammodo invictam.* Cyrill. II in Isaiam 16.

*Fundamentum fidei et spei est timor.* Cyprian. ad Quirinum.

*Timor fundamentum salutis est: timendo cavēbimus, cavendo salvi erimus.* Tertull. De cultu fœmin.

*Ubi DEUS ibi metus in DEUM.* Id.

*Timor hominis honor DEI est.* Id.

*Stulte, quem Dominum appellas negas timendum, cum hoc nomen sit potestatis etiam timende? At quomodo diligis, nisi timeas non diligere? Etiam patri competit amor propter pietatem, et timor propter potestatem.* Tertull. I Advers. Marc.

*Hoc unum timemus, ne quid magis quam DEUM timeamus.* Gregor. Naz.

*Timor DEI clavus anime fluctantis.* Ambros. De Paradiso.

*Timor virtutum custos est; securitas ad lapsum facilis.* Hieron.

*Timor DEI velut gladius anceps est, omnem concupiscentiam pravam excindens.* Ephrem. Serm. de patient.

*Amor ille quo non amatur justitia, sed timetur pœna, servilis est.* August. in Ps. 118.

*Quis potest, nisi DEUM timeat, servare justitiam?* August. Serm. de Annunt.

*Quandò timore pœnæ, non amore justitiæ fit bonum, nondum benè fit bonum.* Id. cont. Pelag. 2.

*Discat timere qui non vult timere; discat ad tempus esse sollicitus qui semper non vult esse sollicitus: timentis Dominum, beata est anima ejus.* August. Serm. 214 de Temp.

*Sicut meliores sunt quos dirigit amor, ita plures sunt quos corrigit timor.* Id. Epist. 50 ad Bonif.

*Time, ne tumeas.* Id. in I Joan. 4.

*Quod supra hominem est time, et homines te non terrebut; mortem sempiternam time*

La justice du Tout-Puissant, dans la vue de ce qui arriverait par la suite des temps, a créé le feu de l'enfer dès le commencement du monde.

Il faut être persuadé que l'âme munie et fortifiée de la crainte de DIEU, comme d'une forte muraille, est en quelque manière invincible.

La crainte de DIEU est le fondement de la foi et de l'espérance.

La crainte est le fondement du salut. En craignant, nous serons sur nos gardes, et en nous précautionnant par la crainte nous serons sauvés.

Là où se trouve la pensée de la présence de DIEU, là se trouve la crainte de sa justice.

La crainte qu'on a de DIEU fait sa gloire.

Insensé! vous appelez DIEU le Juge souverain, et vous osez nier qu'il faille le craindre, sans faire réflexion que ce nom même est le nom d'une puissance redoutable? Mais comment l'aimerez-vous, si vous ne craignez point de ne pas l'aimer? L'amour est dû à un père à titre de piété, et la crainte à raison de son pouvoir.

Nous ne craignons qu'une chose, c'est de craindre quelque chose plus que DIEU.

La crainte de DIEU est le gouvernail d'une âme flottante.

La crainte est la gardienne des vertus, et le moyen sûr de tomber est le trop de sécurité.

La crainte de DIEU est un glaive à double tranchant, qui coupe et retranche les effets de la mauvaise concupiscence.

Tout amour est servile, par lequel on n'aime pas la justice, mais qui fait craindre seulement la peine.

Qui peut, sans craindre DIEU, conserver la justice?

Quand on pratique le bien par crainte du châtement plutôt que par amour de la justice, on ne sait pas encore le pratiquer comme il faut.

Que celui qui ne veut pas craindre apprenne à craindre, et que celui qui ne veut se mettre en peine de rien apprenne pour un temps à se mettre en peine de ce qui certainement mérite qu'on y pense. Heureuse l'âme de celui qui craint le Seigneur.

Comme ceux qui se conduisent par amour sont les plus gens de bien, aussi ceux qui se corrigent par la crainte sont en plus grand nombre.

Craignez, afin que l'orgueil ne vous enflé point.

Craignez ce qui est au-dessus de l'homme, et les hommes ne seront pas capables de

et presentem non curabis. August. in Psalm. 65.

*Attendo quia bonus es, attendo quia justus es : amo bonum, timeo justum : amor et timor perducant me.* Id. in Ps. 32.

*Cum times gehennam, non audeo dicere « Ne timeas », quia Dominus dicit : Timete eum qui potest corpus et animam mittere in gehennam. Planè time : nihil enim magis est timendum : sed, post formidinem mali, discite dilectionem boni castanque timorem.* August. Serm. 18 de Verb. Apost. II. in Ps. 32.

*Timor præsens securitatem generat sempiternam. Time DEUM, qui super omnes est, et hominem non formidabis.* Id.

*Qui non vivit in timore, rectè illum agere non est facile : sicut quivicissim cum timore vivit, eum impossibile est peccare.* Chrysost. Homil. 13 ad popul. Antioch.

*Timor DEI nihil est aliud quàm murus, et munimentum, et turris inexpugnabilis.* Id. Ibid.

*Facile deviat à justitiâ qui non DEUM sed homines pertinescit. Hic timor facultatem peccandi differre potest : voluntatem auferre non potest.* Chrysost. Serm. de Joan.-Baptistâ.

*Salus est DEI timor, qui mentem corrigit fugat crimina, innocentiam servat, et omnis boni tribuit facultatem.* Id.

*Sicut ignari, luditis ante machinas bellicas : DEUS tonat, et non surgitis, et non fugitis à venturâ irâ !* Chrysost.

*Nisi timore incipiat homo DEUM colere, non perveniet ad amorem : initium sapientie timor Domini. Incipit ergò à vinculis ferreis, finitur ad torquem aureum.* Id. in Ps. 149.

*Aliud est nôsse DEUM, aliud timere ; nec cognitio sapientem facit, sed timor.* Bernard. Serm. 23 in Cant.

*Prima gratia est timor Domini. Sine hac gratiâ, primâ gratiarum, nullum bonum putulare, vel manare potest.* Id. Tract. De donis Spirit.-Sancti.

*Initium salutis timor Domini, et plenitudo*

vous épouvanter ; craignez la mort éternelle, et vous ne craindrez point la mort temporelle quand elle sera présente.

Je considèrè (Seigneur) que vous êtes bon, je fais réflexion que vous êtes juste : comme bon je vous aime, et comme juste je vous crains. Il faut que l'amour et la crainte me règlent et me conduisent.

Lorsque vous craignez l'enfer, je n'ose vous dire « Ne le craignez point », puisque le Seigneur a dit lui-même : *Craignez celui qui peut envoyer le corps et l'âme au feu de l'enfer.* Craignez, à la bonne heure, ce terrible supplice, car rien n'est plus capable de nous donner de la crainte ; mais, après la crainte du mal, apprenez à aimer le bien ; ayez une crainte digne et judicieuse.

La crainte qu'on a présentement de DIEU, produit une éternelle assurance. Craignez DIEU, qui est au-dessus de tout, et vous ne redouterez point l'homme.

Il n'est pas aisé qu'un homme qui ne passe point sa vie dans une continuelle crainte vive saintement ; il est de même impossible que celui qui est toujours en crainte mène une vie criminelle.

La crainte de DIEU n'est autre chose qu'une muraille, un boulevard, une tour inexpugnable (contre le péché).

Celui qui ne craint pas DIEU, mais les hommes seulement, sera facilement détourné des sentiers de la justice. Cette crainte des hommes peut bien retarder pour un temps le pouvoir, mais non pas ôter la volonté de pécher.

C'est la seule crainte de DIEU qui redresse et corrige l'esprit du pécheur, qui en chasse tous les crimes, conserve l'innocence, et donne le pouvoir et le moyen de pratiquer tout bien.

Vous jouez et vous vous divertissez devant des machines de guerre, comme des gens qui ignorent le péril où ils sont. DIEU tonne, foudroie, et vous ne vous levez pas, et vous ne fuyez pas pour éviter sa colère qui est prête à fondre sur vous !

Si l'homme ne commence à servir DIEU par la crainte, il ne parviendra pas à l'amour : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. On commence donc par des chaînes de fer, et on finit par un collier d'or.

C'est autre chose de connaître DIEU, autre chose de le craindre. Ce n'est pas la connaissance mais la crainte qui nous rend sages.

Le premier don et la première grâce, c'est la crainte de DIEU. Sans cette première grâce, nul bien ne peut naître en nous ni se répandre sur nous.

La crainte de DIEU est le commencement



*legis charitas.* Bernard. Serm. 37 in Cant.

DEUM timo et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo : ergò, si hoc est omnis homo, absque hoc nihil est homo. Id. Serm. 20 in Cant.

*Timore et amore affecta anima, velut quibusdam duobus brachiis, comprehendit DEUM, amplectitur, stringit, tenet.* Id. v Considerat.

*Omne virtutum edificium vergit in precipitium, si hujus gratie (Nempè timoris DEI) amiserit presidium.* Id. Tract. De donis Spirit.-Sancti.

*Noveris te, ut DEUM timeas ; noveris ipsum, ut aequè ipsum diligas.* Bernard. Serm. 37 in Cant.

*Quid tunc timendum quàm potestas cui non potes resistere, quàm sapientia cui abscondi non potes? Poterat minùs timeri DEUS alterutro carens : nunc autem perfectè oportet timeas illum, cui nec oculus deest omnia videns, nec manus potens omnia.* Id. v Considerat.

*Si nullam ob culpam, certè ob hanc unam gehennâ digni sumus, quòd plus gehennam quàm ipsum Christum timeamus.* Chrysosl. Homil. 5 in Roman.

*Tutissima res est nihil timere præter DEUM.* Laurent. Justin. De ligno Vitæ I.

*Timor hominum peccandi differt facultatem et operationem ; non tamen aufert sed retinet voluntatem, donec habeat opportunitatem.* Idem ibidem. c. 2.

du salut, et la charité est la plénitude de la loi.

*Craignez DIEU et observez ses commandements : car c'est en cela que consiste tout l'homme.* Donc si c'est en cela qu'est tout l'homme, sans cela l'homme n'est rien.

L'âme, par la crainte et par l'amour, comme avec deux bras, embrasse DIEU, l'étreint et le tient étroitement serré.

Tout l'édifice spirituel des vertus penche à sa ruine, sitôt qu'il est privé de l'appui de la crainte de DIEU, qui le soutient.

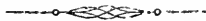
Connaissez - vous vous - même afin de craindre DIEU ; mais appliquez-vous à connaître DIEU, afin de l'aimer.

Qu'y a-t-il de plus à craindre et de plus redoutable qu'une puissance à laquelle vous ne pouvez résister, qu'une sagesse à laquelle vous ne pouvez vous cacher ? On pourrait craindre moins DIEU, s'il manquait de l'une ou de l'autre ; mais vous devez craindre par-dessus toutes choses celui dont l'œil voit tout, dont la main peut tout.

Nous sommes dignes de l'enfer, quand nous ne serions coupables d'aucun autre crime que de celui de craindre plus l'enfer que JÉSUS-CHRIST même.

C'est une chose qui donne une grande assurance, que de ne rien craindre que DIEU seul.

La crainte des hommes diffère pour un temps et arrête l'action du péché ; mais elle n'ôte pas, elle retient seulement la volonté, jusqu'à ce qu'elle en ait trouvé l'occasion commode.



## § V.

**Ce que l'on peut tirer de la Théologie.**

[Définition]. — Comme on peut craindre DIEU par différents motifs, qui sont autant d'espèces de crainte, il est assez difficile de donner une définition exacte et régulière de la crainte de DIEU en général. Il me semble cependant qu'on peut dire que c'est une vertu par laquelle on craint d'offenser DIEU. C'est ainsi que Tobie en explique la nature, en la recommandant à son fils : « Ayez, lui dit-il, tous les jours la crainte de DIEU devant les yeux, et donnez-vous de garde de commettre aucun péché en violant les lois et les préceptes qu'il nous a imposés. » On ne parle point de la crainte en tant que passion et mouvement naturel de l'âme, qui nous fait appréhender ce qui nous peut causer quelque dommage.

Il peut y avoir quelque équivoque, en cette matière, sur ce que le Fils de DIEU ne dit pas dans l'Évangile qu'il faut craindre les peines éternelles de l'enfer, mais celui qui peut nous les faire souffrir et nous précipiter dans cet abîme de malheurs ; et qu'ainsi il semble que l'objet de notre crainte doit être DIEU seul, et que nous devons nous abstenir de l'offenser, non par le motif des peines, mais parce qu'il a le pouvoir de nous punir : ce qui paraît un motif plus relevé et plus excellent. Mais la doctrine de S. Thomas lève cette difficulté, qui n'est qu'en apparence. Ce saint docteur nous apprend que la crainte a un double objet : le mal que l'on fuit et l'auteur de ce mal. Or, DIEU ne peut être l'objet de notre crainte comme un mal que nous nous efforçons d'éviter, puisqu'il ne peut y avoir aucun mal en DIEU. Il est donc seulement l'objet de notre crainte comme auteur du mal qu'il fait souffrir aux pécheurs, et, comme parle ce saint docteur, considéré comme juste vengeur des pécheurs, soit par la privation de la béatitude soit par les peines éternelles dont sa justice punit les coupables. C'est donc le mal que nous craignons principalement, et, lorsque DIEU nous ordonne de craindre celui qui peut perdre l'âme et le corps, il nous ordonne en même temps de craindre cette perte, qui n'est autre que la damnation éternelle.

[Des peines de l'enfer.] — C'a été une hérésie de Luther et de Calvin, de dire que la crainte des peines, qui nous fait recourir à la miséricorde de DIEU, et par laquelle on s'abstient de pécher, est un péché, et qu'elle rend les

hommes plus grands pécheurs. Le concile de Trente a prononcé anathème contre ces hérétiques : *Si quis dixerit gehemx metum, per quem ad misericordiam DEI, de peccatis dolendo, confugimus vel à peccato abstinemus, peccatum esse aut peccatores pejores facere, anathema sit.* Après une condamnation si expresse et si authentique, il est étonnant que des docteurs qui veulent passer pour catholiques osent soutenir ou enseigner que c'est mal fait de s'abstenir du péché par cette crainte, fondés sur quelques passages de S. Augustin mal entendus, quoiqu'en plusieurs endroits, ce saint docteur dise le contraire.

[De l'attrition.] — Le même concile de Trente nous enseigne que la contrition imparfaite, appelée communément attrition, qui est conçue par la crainte des peines, lorsqu'elle exclut la volonté de pécher, non-seulement ne rend pas l'homme hypocrite, ou plus grand pécheur, qu'au contraire c'est un don de DIEU et un mouvement du S.-ESPRIT, lequel, à la vérité, n'a pas encore pris possession de l'âme par la grâce sanctifiante et par la charité, mais qui l'excite et la dispose à la recevoir. De ces paroles du Concile nous apprenons. — 1°. Qu'il y a une crainte des peines de l'enfer qui est compatible avec la volonté de pécher. Si on disait en son cœur que, s'il n'y avait point d'enfer, on commettrait le péché, cette crainte serait vicieuse, et n'exclurait le péché qu'en apparence devant les hommes, mais non devant DIEU. Lorsqu'on dit absolument qu'on ne veut pas pécher de peur d'être damné, et qu'on ne retient nulle affection au péché, elle peut l'exclure. — 2°. Que cette crainte est un don du S.-ESPRIT, et par conséquent est sainte, utile et salutaire ; que, loin de rendre l'homme hypocrite ou plus grand pécheur, elle le dispose à la grâce de la justification, comme il est aussi défini au canon 5<sup>e</sup> de la même session.

[Des différentes craintes serviles.] — La crainte de DIEU s'appelle *servile* quand elle naît de l'amour que nous avons pour nous-mêmes, et non de celui que nous avons pour DIEU ; ou, comme parle S. Augustin, quand elle ne vient pas de l'amour de la justice, mais de la crainte du châtement : *Amor iste quo non amatur justitia, sed timetur pœna, servilis est.* On l'appelle servile par comparaison avec les serviteurs et les domestiques, que la crainte des châtements tient dans leur devoir. Que si elle exclut le désir et la volonté du péché, elle est louable et sainte, inspirée par le S.-ESPRIT, comme nous avons dit : soit qu'on appréhende d'être privé de la gloire et du bonheur éternel ; et quelques-uns appellent *mercenaire* la crainte conçue par ce motif : soit qu'on craigne d'être condamné aux peines éternelles. Que si cette crainte est purement servile, en sorte que l'on continuerait sa vie déréglée s'il n'y avait point d'enfer, ou que l'on fût assuré que DIEU ne dût point punir nos désordres, c'est une crainte d'elle-même mauvaise, propre aux esclaves, condamnée par S. Augustin et par tous les docteurs. Il y a encore une troisième espèce de crainte servile, par laquelle on retourne à

DIEU et on s'abstient du péché, par l'appréhension des peines temporelles, et nullement par la haine du péché. Telle fut celle de Pharaon, qui accablé des fléaux dont DIEU punit son opiniâtreté, confesse son crime. Telle était celle des Juifs, qui cherchaient le Seigneur lorsqu'il avait le bras levé pour les frapper : *Cùm occideret eos, quærebant eum*. Telle fut celle de Simon-le-Magicien, intimidé de la menace que S. Pierre lui avait faite : *Ut nihil veniat super me horum que dixisti*. Si cette crainte excluait absolument la volonté du péché, on ne pourrait la condamner comme mauvaise, mais, étant conçue par un motif humain et naturel, elle ne serait ni un don du SAINT-ESPRIT, ni une disposition à la grâce de la justification, ni enfin d'aucun mérite devant DIEU. Que si on ne quitte pas par cette crainte le désir et la volonté du péché, cette crainte doit être regardée comme la dernière corruption du cœur humain, et une étrange dépravation d'esprit et de jugement, comme parle S. Augustin.

[De la crainte filiale.] — La crainte qu'on appelle chaste et *filiale* est celle par laquelle on craint d'offenser DIEU et de violer sa loi, de peur de perdre sa grâce et son amitié. On l'appelle filiale parce qu'elle naît de l'amour, comme la crainte qu'ont les enfants d'offenser leur père, qu'ils aiment, qu'ils craignent en même temps, et à qui ils appréhendent de déplaire. Cette crainte s'appelle aussi *parfaite*, qui procède de l'amour et de la charité, et qui proprement n'en est point distinguée, comme l'enseigne S. Augustin : au lieu que l'autre, qui naît de la crainte des peines, s'appelle *initiale*, par laquelle on craint tellement DIEU, que ses châtimens et sa justice font plus d'impression sur nous que son amour pour nous détourner du péché. On peut pourtant l'appeler crainte filiale imparfaite, ou un mélange de toutes les deux, servile et filiale. Aussi cette crainte imparfaite dispose-t-elle à l'autre plus parfaite, lui fraie le chemin et lui donne l'entrée, comme l'explique amplement ce saint docteur. (August. ps. 118.)

Afin que la crainte soit bonne et sainte, il faut qu'elle n'ait pas seulement la peine pour objet, mais encore la coulpe, comme parlent les théologiens : c'est-à-dire que ce n'est pas assez de craindre la damnation éternelle, qu'il faut aussi craindre la cause de cette damnation, le péché, ou bien la damnation comme un effet du péché. Car si, entendant parler de l'enfer, de la confusion qui couvrira le visage des réprouvés, de l'ardeur de ses flammes dévorantes, de l'éternité des supplices, de la rage et du désespoir où seront éternellement les damnés, on ne craint rien davantage, cette crainte paraît simplement naturelle, et semble même n'être pas libre. Car qui est celui qui, pour désespéré qu'il puisse être, ne craindrait pas un si grand malheur ? Il n'y a pécheur si abominable qui, s'il croit l'enfer, n'en redoute les effroyables tourmens. Mais, quoique ces frayeurs qui saisissent quelquefois l'esprit des impies ne soient pas mauvaises, elles sont tout au plus indifférentes, si elles ne vont jusqu'à faire détester le péché.

## § VI.

**Endroits choisis des Livres Spirituels  
et des Prédicateurs.**

[ De la crainte en général. ] — La crainte est une prudence naturelle, qui nous délivre souvent d'un péril par l'appréhension qu'elle nous en donne. Elle se répand sur toutes les actions de notre vie, et n'est pas moins utile à la religion qu'à l'Etat. Si nous en croyons quelques profanes, c'est elle qui a fait les dieux ; et, quoiqu'il y ait de l'impiété dans cette maxime, on ne laisse pas d'y remarquer quelque ombre de vérité. Car c'est la crainte des peines éternelles qui a persuadé aux hommes qu'il fallait apaiser ces dieux irrités ; c'est elle qui a fait offrir des sacrifices, qui leur a bâti des temples, dressé des autels et immolé des victimes ; c'est elle qui retient les justes dans leur devoir, et qui, après un crime commis, les oblige de lever les mains vers le ciel et d'en témoigner du regret. Quoiqu'on se pique de générosité dans la religion, et qu'on se vante d'être plutôt gagné par les promesses que par les menaces, il faut pourtant confesser que la crainte a sauvé plus de coupables que l'espérance. Aussi est-elle appelée dans l'Ecriture-Sainte le commencement de la sagesse, c'est-à-dire l'appui de la vertu et le fondement de la piété.

Le crime serait insolent s'il n'était réprimé par cette passion, et toutes les lois seraient inutiles si la nature n'avait imprimé la crainte dans l'âme des criminels : elle y est gravée en des caractères que le temps ne peut effacer. Ils appréhendent le châtement d'un péché secret ; et, quoiqu'ils sachent que les juges ne peuvent punir que ceux qu'ils connaissent, ils tremblent au milieu de leurs amis, ils s'éveillent en sursaut ; et ce fidèle ministre de la justice divine ne leur permet de trouver d'assurance ni dans les villes ni dans les déserts. C'est une preuve que la nature n'est pas entièrement corrompue, puisqu'il lui reste de l'horreur pour son péché, et de l'appréhension pour son châtement. Car, en quelque endroit que se cache le pécheur, il porte la crainte avec soi, et cette passion incorruptible lui apprend qu'il y a une divinité qui voit les crimes secrets pendant la vie,

et qui les punit après la mort. Souvent elle convertit les libertins ; et par un miracle inconcevable elle leur persuade des vérités, qu'ils n'avaient pas voulu croire, pour n'être pas obligés de les craindre.

Les stoïciens la dépeignent comme un monstre, tant ils la font effroyable. Ils disent qu'elle est ingénieuse pour notre malheur, qu'elle est impatiente de son naturel, et qu'elle n'attend pas que le mal soit arrivé pour nous le faire souffrir, qu'elle a une prévoyance maligne et qui ne pénètre les secrets de l'avenir que pour nous y faire trouver notre supplice ; qu'elle ne se contente pas des maux présents, mais que, pour obliger toutes les différences des temps à conspirer à notre malheur, elle se souvient du passé, elle s'inquiète du futur, et unit ensemble des peines que toute la cruauté des tyrans ne pourrait accorder. Ils ajoutent que, comme elle prend peine à prévenir nos malheurs, elle prend plaisir à les accroître, et ne nous les représente jamais qu'elle ne les grossisse pour nous étonner ; que, si elle nous menace de la mort, c'est toujours de la plus effroyable ; si elle nous fait appréhender une maladie, c'est toujours la plus cruelle ; si elle nous fait attendre quelque déplaisir, c'est toujours le plus fâcheux. De manière qu'on trouve, par expérience, qu'elle est plus insupportable que le mal qu'elle prévoit, que, de tous les tourments, celui qu'elle nous fait souffrir est toujours le plus rigoureux : aussi ne voit-on guère d'homme qui n'aime mieux mourir une fois que de craindre toujours la mort.

On l'accuse de prendre toujours les choses au pis, et de faire les maux plus grands qu'ils ne sont. Elle ressemble, dit-on, à ces lâches espions que Moïse envoya pour découvrir la Palestine, et dont les infidèles rapports pensèrent détourner le peuple Juif d'une si noble conquête ; elle fait d'un atome une montagne ; toutes les bêtes lui semblent des monstres ; elle ne voit point de danger qu'elle ne juge inévitable. Il est vrai qu'elle embrasse toujours le plus mauvais parti, et que, pour n'être point abusée, elle se figure le mal avec toutes ses extrémités ; mais elle en est plus conforme à la prudence, qui ne consulte jamais l'avenir qu'elle n'y remarque tous les dangers qui peuvent arriver, et qu'elle ne prépare des forces que pour combattre tous les ennemis qui la peuvent attaquer. Elle ne considère pas ce qui se fait seulement, mais tout ce qui se peut faire, et elle se donne un peu d'inquiétude pour se procurer un repos assuré. (**Le P. Senault, de l'usage des Passions.**)

[La crainte de Dieu.] — La première leçon que le SAINT-ESPRIT fait à tous ceux qui s'approchent de DIEU est de le craindre : il ne découvre les mystères de sa sagesse qu'aux âmes timorées ; l'expression la plus ordinaire dont il se sert pour marquer les hommes justes et saints est de les appeler des hommes remplis de la crainte de DIEU : *Vir justus et timoratus ; Vir timens DEUM*. Il veut que le sujet le plus ordinaire des prédications des apôtres soit pris de ses redoutables jugements. Ces grands hommes de l'ancienne loi, qui traitaient si familièrement avec DIEU et que DIEU même

traitait d'amis et d'hommes selon son cœur, nonobstant ce commerce et cette privauté, concevaient tant de crainte pour lui, que, par une étrange manière de parler, ils appelaient DIEU « leur frayeur, » et, parmi les titres qu'ils donnaient à la Divinité, ils mettaient celui de DIEU terrible, et partout où il est parlé de DIEU, il est parlé de crainte : *Ubi DEUS, ibi metus in DEUM*, dit Tertullien. Et le prophète Isaïe, décrivant les trésors incompréhensibles des grâces que devait posséder le Messie, après avoir dit que l'esprit de sagesse, de conseil, de piété, reposerait sur lui, il ajoute qu'il sera rempli de la crainte du Seigneur : *Replebit eum spiritu timoris Domini* (Is. II.) Dans le Nouveau-Testament, ces hommes courageux et magnanimes qui bravaient l'orgueil des tyrans, et qui se jouaient de la cruauté des bourreaux, appréhendaient si fort de déplaire à DIEU et avaient une telle crainte de l'offenser, que leur unique appréhension était de craindre quelque chose plus que lui, comme parle S. Grégoire de Nazianze à l'occasion des martyrs : *Hoc unum timemus, ne quid magis quam DEUM timeamus*.

Où voit-on aujourd'hui cette crainte parmi les hommes ; et ne pouvons-nous pas renouveler maintenant le reproche du saint Roi-Prophète : *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum*. Eh ! quelle est la cause de cette corruption générale des hommes et de cette dépravation générale des mœurs qui règne dans tous les états ? La voici : *Non est timor DEI ante oculos eorum* : Il n'y a presque plus de crainte de DIEU dans le monde. Maintenant, les chrétiens craignent tout, hormis DIEU. Ils craignent la pauvreté, ils craignent la maladie, ils craignent l'infamie et le déshonneur : il n'y a que DIEU qu'ils ne craignent point. Si un souverain, si un grand, si un homme puissant, était irrité contre nous et avait juré notre perte, quels troubles ! quelle inquiétude ! quel empressement pour l'apaiser. La foi nous crie que DIEU est en colère contre nous : *Vidit Dominus, et ad iracundiam concitatus est* ; (Deuter. XXXII). DIEU a vu ce crime secret, cette injustice, cette vengeance ; et le saint des saints est irrité, il a juré par son éternité qu'il punirait ce crime, et qu'il se vengera de ses ennemis. Eh ! qui est-ce qui tremble à ces menaces ? qui craint cette haine et ce courroux du Tout-Puissant ? *Non est timor DEI ante oculos eorum*. (Texier. Dominicale.)

[Quelle doit être notre crainte.] — Nous ne devons nous effrayer qu'autant qu'il le faut pour assurer notre salut ; nous devons vivre dans une crainte qui, également éloignée d'un désespoir malheureux et d'une présomption criminelle, nous entretienne dans ce tempérament de confiance en DIEU et de défiance de nous-mêmes absolument nécessaires pour notre justification. Que les soins que vous prendrez de votre salut ne soient pas des soins inquiets et tumultueux qui troublent cette paix intérieure de l'âme si nécessaire pour entendre la voix de DIEU, pour discerner les inspirations de la grâce d'avec les suggestions de la nature. Tenez-vous dans une situation d'esprit la plus tranquille que vous pourrez, dans une soumission parfaite.

et dans un abandonnement secret aux ordres de la divine Providence. Si l'incertitude de votre salut vous épouvante d'un côté, qu'elle serve à vous rassurer de l'autre. Car, DIEU ne voulant sauver que les humbles, n'est-ce pas un sujet de consolation pour vous d'ignorer ce que vous devez devenir, puisque rien n'est si propre à nous humilier que cette ignorance ? Artifice de la bonté de DIEU, qui, connaissant que nous ne pouvions devenir saints si nous n'étions véritablement humbles, et que nous ne saurions être parfaitement humbles si nous étions assurés d'être saints, a permis que nous fussions incertains de notre sort, afin que cette incertitude nous sanctifiât.

DIEU, qui veut que nous opérions notre salut dans la crainte et dans le tremblement, comme dit l'Apôtre, permet souvent que les âmes les plus saintes craignent d'être les plus coupables ; et, en même temps qu'il les console et les fortifie par ces témoignages secrets que l'Esprit de DIEU rend au-dedans d'elles, il les humilie par des inquiétudes salutaires sur l'état de leur âme ; si elles ont été engagées dans de grands crimes, dont la miséricorde de DIEU les a retirées, elles appréhendent toujours de n'avoir pas fait une pénitence assez rigoureuse ; et plus la grâce de DIEU est dans un degré sublime en leur âme, plus cette lumière divine leur fait découvrir clairement l'énormité des fautes qu'elles ont commises, et les perfections infinies du DIEU qu'elles ont offensé. De sorte que ces deux objets, toujours présents à leur esprit, rouvrent pour ainsi dire à tout moment la plaie de leur contrition, renouvellent sans cesse l'amertume de leur pénitence. Si DIEU les a préservées des grands désordres, elles craignent d'être coupables de ces péchés spirituels qui se cachent dans les replis de la conscience, et qui sont d'autant plus dangereux qu'ils ne laissent point après eux cette confusion que les crimes connus donnent aux grands pécheurs. (*Essais de sermons, Dominicale.*)

[La crainte de Dieu n'est point stérile.] — Lorsque l'Apôtre S. Pierre a renfermé dans la crainte de DIEU tous les devoirs du chrétien envers la divine Majesté, il n'a point prétendu exclure la foi, la piété, la religion, et les autres vertus qui nous attachent à ce souverain bien de nos âmes, ni nous faire entendre qu'il suffit, pour être chrétien, de vivre dans une crainte servile de la justice et des jugements de DIEU : mais, pour comprendre tous ces devoirs, il s'est servi de cette vertu comme de celle que les prophètes appellent le commencement de la sagesse et le premier anneau de cette chaîne de vertus qui captive nos volontés sous l'empire de JÉSUS-CHRIST. Cet apôtre ne parle donc pas ici d'une crainte stérile, qui ne produise rien dans nos âmes : il parle d'une crainte féconde, comme celle de Job quand il disait : « J'ai toujours vécu dans la crainte de DIEU : c'est ce qui me rendait charitable envers le prochain, ce qui me faisait être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, et me tenait prêt à rendre service à tout le monde. »



Si les prophètes nous ordonnent si souvent d'avoir la crainte de DIEU, c'est, dit S. Bernard, parce que cette vertu est le sel de toutes les autres vertus. C'est elle qui nous fait courageux sans témérité, fermes sans dureté, complaisants sans mollesse. Cette crainte n'anéantit pas le courage, comme les libertins le publient; elle le fortifie, et l'élève au-dessus de tout le monde. Parcourez l'histoire, et vous verrez que ceux qui ont eu la crainte de DIEU plus profondément gravée dans leur âme ont été ceux qui ont fait de plus belles actions, parce que quiconque craint DIEU s'efforce de ne rien faire qui lui puisse déplaire, et fait tout ce qu'il sait lui être agréable. (*Discours chrétiens.*)

[Craindre Dieu et l'aimer.] — On s'imagine quelquefois qu'autre chose est de craindre DIEU, et autre chose de l'aimer; et cependant l'une est une disposition à l'autre, et souvent elles se confondent toutes deux ensemble. Comment cela? Il y a, dit S. Bernard, trois sortes de craintes: La première est la crainte des supplices de l'enfer, dont nous sommes menacés; la seconde est la crainte de ne pas jouir de DIEU et d'être privés éternellement de ce souverain bien; la troisième est une crainte d'être abandonné de la grâce, et de ne pas aimer DIEU autant qu'on pourrait et qu'on devrait l'aimer. Cela supposé, il est constant que cette dernière espèce de crainte est un véritable amour de DIEU, et que c'est celle qui fait les plus grands saints. Les deux autres sont bonnes, et retiennent l'homme dans son devoir; mais la troisième est une crainte parfaite, une crainte filiale. Or, craindre DIEU de la sorte, c'est véritablement l'aimer; c'est, ajoute S. Augustin, accomplir véritablement ce précepte de S. Pierre quand il dit: *DEUM time*: Craignez DIEU. Car remarquez, selon les principes de ce saint docteur, qu'il y a deux sortes de crainte: l'une qui n'est pas dans la charité, comme parle S. Jean: *Timor non est in charitate*; et une autre qui lui est unie. La première est une crainte servile, par laquelle on s'abstient de faire le mal, non parce qu'on aime la justice, mais parce qu'on appréhende le châtimeut. La seconde est une crainte filiale, par laquelle on appréhende de perdre la grâce et d'être délaissé de DIEU, quand même il n'y aurait ni châtimeut à souffrir ni récompense à espérer: et cette crainte vient de l'amour, ou est elle-même un véritable amour. (**Joly**, *Disc. à l'assemblée du clergé.*)

[De la crainte servile.] — Si vous ne craignez DIEU qu'à cause qu'il peut vous punir, assurément, dit S. Augustin, vous ne l'aimez pas encore. Cependant il se peut faire que cette appréhension des supplices vous retienne dans le devoir; il se peut faire que vous rentrerez en vous-mêmes, que vous vous corrigerez, et que vous commencerez à désirer le bien qui vous exemptera de ces châtimeuts. Combien de personnes ont été converties et justifiées par ce moyen, combien à qui la grâce a ouvert les yeux, pour leur représenter le danger auquel ils s'exposaient! « Si je mourais en cet

état, je serais perdu sans ressource ! » Combien qui, vivement saisis de cette crainte, ont dit en eux-mêmes : « Il faut que je change de vie et que je fasse pénitence, quoi qu'il en coûte. » Or, parler de la sorte et avoir effectivement ces sentiments, c'est commencer à désirer le vrai bien, et c'est cette crainte qui, n'étant pas d'abord dans la charité, l'introduit en nous.

S. Augustin loue cette crainte : « *Ignem times? benè times* : pécheur vous craignez le feu de l'enfer, et vous faites bien. » Justice de mon DIEU, que vous êtes à redouter ! flammes éternelles, votre seule idée n'est que trop capable de jeter la frayeur dans les âmes les plus intrépides ! Si cette crainte ne peut pas changer ni convertir entièrement notre cœur, elle ne laisse pas d'être très-utile : elle arrête l'action du péché, elle affaiblit notre convoitise, et elle l'empêche de produire de mauvais fruits au-dehors. C'est ce que nous enseigne l'Écriture, quand elle assure que, si nous nous souvenons toujours de la mort et des suites de la mort, nous ne pécherions jamais. Et David semble nous représenter parfaitement les effets de la crainte de DIEU par ces paroles : *Confige timore tuo carnes meas : à judiciis enim tuis timui*. Ce prophète demande à DIEU que, parce qu'il a eu une juste crainte de ses jugements, sa chair et ses convoitises demeurent liées et attachées, c'est-à-dire qu'elles soient dans l'impuissance de produire des fruits de péché. Si une vive crainte nous fait appréhender les tourments éternels plus que toutes choses, cette crainte sera comme une croix où nos passions seront crucifiées, en sorte que, si elles ne sont pas encore mortes, elles seront au moins enchaînées et captives.

Les gens du monde ne commettent tant d'injustices, de crimes, que parce qu'ils y trouvent quelque chose qui contente et qui satisfait leurs désirs : mais la crainte de DIEU, quand elle est animée de la foi, ruine toutes ces fausses satisfactions. Elle nous ouvre les yeux, et elle nous fait voir que les supplices, le désespoir, la mort éternelle, sont des suites naturelles du péché ; que ces terribles punitions qui sont dues aux pécheurs commencent dès cette vie, et que tous ceux qui s'attachent aux créatures par des affections déréglées deviennent nécessairement misérables, aveugles, esclaves, insensés. C'est ce qui oblige les pécheurs qui se voient déjà dans ces misères, et qui en craignent encore de plus grandes, de gémir, de s'affliger, de s'humilier, de se repentir de leurs désordres, dans la crainte de tomber entre les mains de la justice de DIEU.

Que ne fait point la crainte de la mort sur les criminels ? Ils endurent, pour sauver leur vie, des tourments mille fois plus cruels que la mort ; ils gardent le silence ; ils sont patients et généreux, au milieu des plus horribles souffrances, et, pour vivre un peu plus longtemps, ils veulent bien mener une vie misérable. Qui s'étonnera donc que la crainte de DIEU ait les mêmes effets ? Que ceux qui craignent que les maladies de leurs âmes et leurs péchés ne se terminent à une mort malheureuse se condamnent à une solitude et à une mortification continuelles ; qu'ils châtient rudement leur

corps et qu'ils crucifient leur chair, pour faire mourir en eux le péché et les passions du péché. Nous n'avons pas de peine à comprendre que la crainte de DIEU fût ces effets, qui lui sont si naturels; mais il y a sujet de s'étonner qu'il y ait si peu de pécheurs qui craignent DIEU comme il faut; puisqu'il y en a si peu qui fassent une vraie et solide pénitence de leurs péchés.

Quand nous agissons par des vues tout humaines, nous craignons mille choses qu'il n'y a point de raison de craindre: nous craignons les afflictions, les pertes, les humiliations, les mépris, la pauvreté, qui sont des maux qui ne durent qu'un moment. Mais, si nous craignons DIEU comme il faut, cette crainte nous délivrera de toutes les autres craintes: nous ne craindrons plus que le souverain Juge, qui non-seulement peut faire mourir notre corps, condamné à la mort dès sa naissance, mais qui peut précipiter l'âme et le corps dans un feu éternel. Nous devons craindre les crimes qui irritent DIEU contre nous; nous devons craindre de mourir dans l'impénitence; nous devons craindre ce corps de corruption dont nous sommes revêtus, puisque la seule crainte chrétienne peut empêcher qu'il ne produise continuellement de nouveaux péchés. (*Le même.*)

[Crainte de l'Enfer.] — Ne point penser à l'enfer, c'est un étrange aveuglement; y penser et ne le pas craindre, c'est une monstrueuse fureur; y penser, le craindre et ne pas faire tous ses efforts pour n'y pas descendre, c'est une déplorable folie. Il ne se peut faire qu'une âme qui pense sérieusement aux feux éternels se résolve à pécher. C'est là une barrière qui l'arrête, un frein qui la retient, un obstacle que la grâce lui oppose pour l'empêcher d'aller où le démon et ses passions la portent. Elle en devient plus humble, plus circonspecte, plus attentive à elle-même. J'ose même le dire, nul de ceux qui se représentent sans cesse la gêne du feu n'y tombera; nul de ceux qui la méprisent ne l'évitera: *Nemo eorum qui gehennam ob oculos habent in gehennam incidet; nemo gehennam contemnentium gehennam effugiet.* (Chrysost. Hom. 55 ad pop. Ant.) Cette crainte du Seigneur, qui est le commencement de la sagesse, est une voie à son amour: après l'avoir appréhendé comme juge, on l'aime comme père; on se confie en son infinie miséricorde, on lui expose ses infirmités et ses misères, on lui demande pardon deses péchés, on implore sa miséricorde, on recherche son amitié, et l'on forme, quoi qu'il arrive, la résolution de ne plus l'offenser. (*Dictionnaire moral.*)

[Incertitude de la grâce.] — Rien n'est plus humiliant et ne nous donne un plus juste sujet de craindre que l'incertitude où nous sommes de l'état de la grâce: *Nul ne sait*, dit le SAINT-ESPRIT, *s'il est digne d'amour ou de haine.* Ah! le grand sujet de crainte! Ah! le grand motif d'humiliation! Je n'y pense jamais, disait S. Bernard, sans frayeur. Si un saint de ce caractère tremble, où trouverons-nous de quoi nous rassurer? Tout le monde a part à cette terrible incertitude, les justes aussi bien que les pécheurs; mais ce

n'est pas de la même manière: les pécheurs, parce qu'ils doivent croire qu'ils ne sont pas en état de grâce; les justes, parce qu'ils peuvent toujours craindre de n'y être pas. Que cette incertitude est terrible, Seigneur! et qu'elle serait accablante si vous ne nous souteniez! Mais, puisqu'elle est nécessaire pour rabattre notre orgueil et nous entretenir dans l'humilité, il faut nous y soumettre, et ne jamais perdre la crainte de votre justice. (**Le P. Nepveu, Réflexions chrét.**)

[Exemple de S. Jérôme.] — Voyez un S. Jérôme, qui, par la crainte des jugements de DIEU, ainsi qu'il témoigne lui-même, s'est renfermé dans le creux d'un rocher pour faire pénitence: *Ob gehennæ metum, tali me carcere damnaveram*. Cet homme, d'une haute naissance et nourri dans les délices, s'est volontairement retiré dans une affreuse solitude, brûlé des ardeurs du soleil: *In vastâ solitudine constitutus et exustâ solis ardoribus*. Celui qui a passé ses premières années dans les plus célèbres académies de l'univers, qui a traité familièrement avec les papes et avec les plus illustres personnes du monde, s'est rendu, dit-il, le compagnon des scorpions, des serpents et des bêtes féroces: *Scorpionum tantùm socius et ferarum*. Sa maison est une sombre caverne, entourée de rochers et de précipices; son habit un sac tout déchiré: *Horrebant sacco membra deformia*. Il passe les jours et les nuits à pleurer: *Quotidiè lacrymæ, quotidiè gemitus*. Non content de ces sévérités, il arme sa main d'un caillou pour frapper rudement sa poitrine. Ce pénitent que je vous représente, touché de la crainte de DIEU et effrayé par sa justice, *Ob gehennæ metum*, ce n'est point un visionnaire, c'est un des grands esprits et un des forts génies que l'Église ait produits. (**Le P. Texier. Avent.**)

[La crainte est nécessaire.] — La crainte des jugements terribles du Seigneur est nécessaire pour ramener un pécheur à la pénitence: mais il faut ajouter l'amour à la crainte, pour rendre cette pénitence parfaite. Il me semble qu'il y a dans le cœur de l'homme deux parties qui doivent contribuer à rendre sa conversion entière et parfaite: *In toto corde vestro*. Il y a dans le cœur une partie inférieure, qui est plus grossière, et qui ne peut être touchée que par des choses sensibles: la crainte est pour cette partie du cœur; c'est elle qui, par l'image affreuse de l'enfer et de l'horreur naturelle du vice, frappe et saisit le cœur de l'homme et le détourne du péché. Mais il y a, dans ce même cœur, une partie supérieure et céleste, qui n'est susceptible que des plus vives lumières de la grâce: c'est l'amour, c'est la divine charité qui touche cet endroit du cœur, et qui lui fait chercher DIEU pour DIEU même. La conversion du cœur commence par la crainte, mais elle s'achève par l'amour. Ne retourner à DIEU que par la crainte, c'est ne se convertir, pour ainsi dire, qu'en partie: afin que tout le cœur soit à DIEU, il faut que l'amour se joigne à la crainte.

L'amour de DIEU ne suffisait-il donc pas, mes Frères, disait le grand S.

Augustin, pour nous faire éviter le péché ? était-il besoin, pour des chrétiens, d'employer la crainte et les menaces les plus terribles ? *Timor in adjutorium amoris excitandus fuit*. Du moins, si la crainte faisait ce que l'amour devrait faire, nous serions moins à plaindre ; mais ce qui est déplorable, c'est que l'on en est aujourd'hui venu jusqu'à ce point d'insensibilité qu'on n'est pas plus touché de la crainte que de l'amour, et que les choses les plus effroyables ne font presque point d'impression sur nos cœurs. (**Bretteville**, *Essais de sermons*.)

[Espérance et crainte.] — L'espérance et la crainte sont comme deux contre-poids, par lesquels DIEU veut que les hommes se soutiennent, en cette vie, entre les deux précipices qui les environnent, qui sont la présomption et le désespoir. Elles ont toutes deux des fondements solides et inébranlables. Il suffit, pour espérer, que nous sachions que la miséricorde de DIEU est infiniment plus grande que notre faiblesse ; que DIEU n'a voulu donner en cette vie aucune marque certaine de la réprobation de qui que ce soit, et qu'il est prêt à recevoir dans sa grâce tous ceux qui auront recours à lui avec un cœur contrit et humilié. Il suffit, pour craindre, que le fond de notre cœur nous soit inconnu, et que nous ne soyons pas assurés si nous sommes dignes d'amour ou de haine ; que nous sachions que le don de la persévérance finale dans la grâce est un don spécial que DIEU ne doit à personne ; qu'il n'y a point d'état ni de degré de justice dont on ne puisse tomber, et que les hommes abandonnés à eux-mêmes sont capables de toutes sortes de crimes. (*Essais de morale*.)

[Dieu punissant.] — C'est une menace que DIEU fait souvent dans l'Écriture : DIEU vous fera sentir quelque jour les justes effets de sa colère ; et ce glaive dont parle un prophète, s'arrêtant sur votre maison, sur votre famille, sur votre personne, ne s'en éloignera point qu'il n'ait tout détruit : *Non recedet de domo tuâ gladius in sempiternum* (II. Reg. XII.) Alors on entendra crier. « Glaive terrible du Seigneur ne vous arrêterez-vous point ? » *Mucro Domini, mucro Domini, usquequò non quiesces!* (Jerem. XLI.) Mais peut-être en vain crierez-vous. Pendant que vous crierez. « Arrête ! » DIEU de son côté criera : « Frappe : *Mucro, mucro, evaginare quòcumque es appetitus!* Frappe, glaive, frappe partout : » amis, fortune, enfants, santé, réputation, honneur, crédit, n'épargne rien ! Que si cela n'arrive point, si l'impunité du pécheur dure malgré son impénitence, cette impunité même est le plus grand de tous les châtimens que DIEU puisse prendre en cette vie, parce que c'est une marque évidente qu'il réserve un pécheur aux plus sévères effets de sa vengeance, dans l'éternité malheureuse. (**Le P. d'Orléans**.)

Nous voyons, dans l'Écriture, des traits de l'extrême sévérité que DIEU exerce à l'égard de ceux qu'il a le plus favorisés de ses grâces. Que dirai-je de la parabole du figuier, condamné au feu parce qu'il est stérile ? Comme

le dit S. Chrysostôme, plus un laboureur s'est affectonné à cultiver un arbre, plus il s'irrite contre cet arbre quand, malgré ses soins, il ne porte aucun fruit. Que dirai-je de la punition du serviteur qui fut jeté dans les ténèbres pour n'avoir pas fait profiter son talent? Et tant d'autres figures dont se sort le Fils de DIEU pour exciter la fidélité des chrétiens par la terreur de sa colère, et par la frayeur de la peine qu'il prépare à ceux qui n'ont eu que du mépris pour ses lumières? (**P. Rapin**, *La foi des premiers siècles.*)

[Toujours sujet de craindre pour le salut.] — Judas s'est perdu dans la compagnie du Fils de DIEU! voilà la première considération. — Etant dans le monde, nous ne sommes pas bien assurés de notre prédestination. Judas s'est damné dans l'apostolat : on peut donc se damner dans les conditions les plus saintes et les plus parfaites, et il n'y a point d'autre parti à prendre que celui que S. Paul nous enseigne, qui est la méfiance de nous-mêmes et la confiance respectueuse dans la grâce et dans le secours du Seigneur. Mais, si Judas s'est perdu dans la compagnie du Fils de DIEU, comment ne tremblerai-je pas pour moi, qui suis engagé dans le monde et dans les grandes compagnies du monde, où j'ai tant de sujets de scandale? Eh quoi! m'assurerai-je sur les grâces que DIEU me donne? Ah! c'est ce qui me fait frémir de crainte, parce que JÉSUS-CHRIST en a donné de plus grandes à Judas et de plus abondantes qu'à moi. Quoi donc! m'assurerai-je sur la familiarité que j'aurais pu avoir avec DIEU dans mes prières? Eh! Judas a été trois ans entiers en conversation avec le Fils de DIEU. Sur ma pénitence? Judas a fait pénitence, et cependant il est réprouvé. Non, mon DIEU, je ne m'assurerai ni sur les grâces que j'ai reçues de vous, ni même sur ma pénitence; je ne m'appuierai point sur cela : mais tout mon appui sera sur votre miséricorde, en conservant toujours la crainte de vos jugements, parce que je vois que c'est uniquement par ce moyen que les justes se soutiennent et que les pécheurs se relèvent : *Posuisti firmamentum ejus formidinem*, dit le prophète. D'où il faut tirer cette conséquence, qu'il faut opérer notre salut avec crainte dans le monde, puisque les Apôtres mêmes ont pu se pervertir dans la compagnie d'un DIEU. Le premier ange s'était perdu dans le ciel, mais son exemple ne nous était pas assez sensible; le premier homme s'était perdu dans le paradis terrestre, mais son exemple était trop éloigné de nous : il nous fallait encore un exemple qui nous fît voir comment nous pourrions nous perdre dans la plus sainte compagnie du monde : et c'est l'exemple que DIEU nous a donné dans la personne du malheureux Judas. Après cela, n'appréhendez-vous pas les jugements de DIEU? Après cela, vous abandonnez-vous à la vaine confiance de votre salut? y travaillerez-vous avec lâcheté et avec négligence? C'est à quoi la réprobation de Judas nous servira, pour nous faire appréhender les jugements de DIEU, parce qu'elle produira en nous cette crainte si salutaire que demandait à DIEU le prophète : *Confige timore tuo carnes meas; à judiciis enim tuis timui* (**Bourdaloue**. *Méditations.*)

[Punition par l'instrument du péché.] — Le pécheur est souvent puni par les mêmes choses qui ont été les instruments de son iniquité. De cette même chevelure dont Absalon s'était servi pour séduire les cœurs d'Israël DIEU se sert pour former les funestes liens qui furent la cause de sa mort. Le fen vengeur qui dévora ceux des lévites qui se révoltèrent contre Moïse et Aaron sortit, dit l'Écriture, des encensoirs mêmes qu'ils tenaient dans leurs mains sacrilèges. David se servit du glaive de Goliath pour trancher la tête à ce géant superbe, qui insultait aux armées du DIEU vivant; et l'ivresse profonde où s'ensevelit le brutal Holopherne le livra sans défense à la courageuse Judith, qui leva l'opprobre de DIEU, couvrant ses ennemis de confusion. Ainsi le pécheur tombe dans la fosse qu'il se creuse lui-même.

Il faut ici remarquer qu'il est plus sûr d'aller à DIEU d'abord par la crainte de la justice, que par une espérance précipitée de la miséricorde. Il est bon que le pécheur se représente cette justice vengeresse, qui ne laisse point le péché impuni; et il n'est pas si dangereux qu'on le pense de descendre de pensée dans les enfers, pour y voir les peines destinées aux impies. Ces idées, qui effraient l'âme, font tomber son orgueil, diminuent sa présomption, et la poussent avec plus d'ardeur vers DIEU. Lorsqu'on a senti les suites douloureuses du péché, la haine qu'on a pour lui est plus sincère, et les retours sont moins dangereux. Enfin, on ne peut plus dire qu'on se soit flatté : on a marché dans la route que DIEU a marquée; on y a vu ce qu'il y avait d'horrible dans le crime; on en a porté une partie de la peine par les remords de la conscience : la crainte de tomber entre les mains d'un DIEU vengeur nous retient dans le devoir, et les illusions si fréquentes sur la pénitence sont moins à craindre (*Du Jarry, serm. sur sainte Madeleine.*)

[La crainte de Dieu est salutaire] — Nous voyons que les armes empoisonnées, lorsqu'elles frappent, tuent infailliblement, parce qu'elles font passer le poison et l'appliquent au sang, lequel coule ensuite et va jusqu'au cœur, l'infecte avec cette qualité empoisonnée, et corrompt ainsi la source de la vie. Tout au contraire, les flèches que DIEU tire contre un pécheur sont imbues d'un antidote salutaire, et elles ne nous ont pas plus tôt frappé et porté la crainte dans notre cœur, qu'elles répandent partout une vertu vivifiante. D'où vient que le Prophète demande à DIEU qu'il le transperce de sa crainte : *Confige timore tuo carnes meas*. Tellement que c'est comme le premier aphorisme de ce médecin céleste : *Timor Domini expellit peccatum*. Cette règle n'est point sujette à de vaines conjectures.

La plus grande menace que DIEU fait par le prophète Ezéchiel à la ville de Jérusalem, après tant de crimes et d'infidélités et, comme parle ce prophète, après tant de prostitutions, ce ne fut pas de la renverser, comme il en menaça autrefois la ville de Ninive, mais de ne lui pas faire sentir les

effets de son indignation et de sa colère, que cette ville ingrate s'était si injustement attirés : *Auferetur zelus meus à te ; quiescam, et non irascar amplius.* Ah ! voilà la grande marque de la colère d'un DIEU si justement irrité, de n'en donner aucune marque en cette vie ! Car, comme dit S. Jérôme sur ce passage : *Ex hoc perspicimus grandem offensam esse, nequaquam curæ haberi à DEO, sed permitti hominem sceleribus suis.* C'est la marque que DIEU désespère de notre amendement, puisqu'il néglige de nous corriger. Menace épouvantable, Chrétiens, et mille fois plus à craindre que les plus rudes fléaux de sa justice, qui nous laisseraient du moins quelque espérance de miséricorde dans l'autre vie, et qu'il se contenterait de ce châtiment présent, lequel, pour grand qu'il puisse être, est toujours un effet de sa bonté, puisqu'il ne nous l'envoie que pour nous faire éviter un supplice éternel. (Anonyme.)

[La crainte de Dieu relève le courage.] — C'est l'effet naturel d'une crainte humaine, d'éteindre notre courage et d'étouffer la noblesse de nos sentiments : la crainte de DIEU nous inspire de la générosité, nous donne de la force, nous élève au-dessus de toutes nos faiblesses. Toute la puissance des hommes n'est qu'un vain fantôme, si nous la comparons à la toute-puissance de DIEU. Les maux que nous peuvent faire nos semblables sont des maux légers, passagers, méprisables : DIEU seul peut nous accabler, nous anéantir sous ses coups. Il semble donc que la seule idée d'un Maître si redoutable devrait nous accabler, nous déconcerter, nous désespérer : et au contraire, plus nous sommes effrayés de ses menaces, plus aussi nous concevons de confiance, et plus nous montrons de fermeté. Tout épouvante un homme qui craint la haine et la colère d'un autre homme : il veille en tremblant à toutes ses démarches, pour trouver quelque sûreté ; les asiles les plus inaccessibles lui sont suspects, sa défiance ne lui permet pas un moment d'un repos tranquille. Au contraire, tout marque de la grandeur, de la magnanimité, de l'élévation, dans un fidèle pénétré de la terreur des jugements de DIEU ; rien n'est capable de l'ébranler ; il se moque de tout ce que les créatures ont de plus terrible, il ne sait ce que c'est que ployer sous la plus accablante adversité : les divers événements ne changent point la situation de son âme (*Remarques sur div. sujets, etc.*)

[On doit craindre toujours.] — On est toujours homme, et par conséquent toujours fragile, toujours incertain du passé, toujours incertain de l'avenir ; portant, comme parle S. Paul, le précieux trésor de la grâce dans des vases de terre, qui peuvent toujours, et au moindre coup, se briser. Les saints en ont tremblé eux-mêmes : c'est leur exemple que je veux particulièrement vous proposer. Ne soyez pas plus en assurance qu'eux. C'étaient des hommes remplis d'une sagesse toute divine, et plus éclairés que nous : et il n'y a que les libertins sans lumières et sans religion qui puissent traiter leurs craintes de vaines terreurs. C'étaient des hommes consommés en



vertus, qui, par des signes presque infailibles, avaient senti mille fois dans leur cœur la présence de l'Esprit de DIEU qui y habitait. C'étaient des pénitents atténués d'austérités, des anachorètes abîmés dans l'oraison, des apôtres brûlés de zèle et cassés de travaux : cependant ces saints, tout saints qu'ils étaient, doutaient encore de leur sort après la vie : jamais leur conscience ne leur paraissait assez pure ni assez nette. A la pensée des châtimens éternels, ils se troublaient, ils demeuraient interdits et confus. Les yeux baignés de leurs larmes et le visage contre terre, ils avaient recours à la miséricorde divine, pour obtenir ou le pardon des péchés qu'ils croyaient avoir commis, ou la grâce contre ceux qu'ils pouvaient commettre. Les martyrs même, selon la remarque de S. Augustin, et de S. Cyprien, craignaient sur les échafauds, lorsqu'à leurs côtés ils en voyaient d'autres se démentir quelquefois par l'horreur des supplices, et renoncer à la foi. Et vous, déjà condamnables par tant de titres, et sur le point de mettre dans peu le sseau à votre condamnation, vous marquez une confiance que la sainteté ne donne point à ceux qui devraient le plus espérer, et qui pourraient davantage compter sur leurs mérites! (**Le P. Giroust**).

(Petit nombre des élus.] — De toutes les vérités de la religion, il n'en est point de plus effrayante que celle du petit nombre des élus. Cependant, en est-on beaucoup touché? Quand il serait vrai que de dix mille personnes il ne devrait y en avoir qu'une seule de damnée, je devrais encore trembler, et craindre que je ne fusse ce malheureux. Hélas! peut-être que de dix mille à peine s'en trouvera-t-il un seul de sauvé : et je vis en repos! Mais n'ai-je point d'autant plus de sujet de craindre que je crains moins? Ma sûreté là-dessus ne peut être qu'un effet de mon erreur et de mon aveuglement, qui, cachant le danger où je suis, me met hors d'état ou de m'en tirer ou de le prévenir. Si le Fils de DIEU avait dit que tous les chrétiens seront sauvés, et qu'il l'eût dit aussi distinctement qu'il a dit que les élus seront en petit nombre, vivrions-nous dans une plus grande sécurité sur l'affaire du salut? Nous convenons que tout est plein d'écueils, que nous sommes en grand danger de nous perdre : nous sommes cependant tranquilles! Qui nous rassure? Avons-nous moins à craindre, pour être moins sur nos gardes? Et, pour avoir été moins sensibles à notre perte, en serons-nous moins malheureux? Hélas! quand nous n'aurions d'autre sujet de craindre que cette fatale sécurité, que cette étrange insensibilité où nous vivons, n'y en aurait-il pas encore trop pour nous faire trembler sur notre sort? D'où nous peut venir cette prétendue intrépidité, cette assurance si grande dans un si grand danger?

Si une maladie contagieuse se répand dans une ville, chacun appréhende pour soi. Que de remèdes! Que de préservatifs! On se prive des plus honnêtes divertissemens : les jeux, les assemblées, ne sont plus de saison : on s'interdit tout commerce, on se condamne à une affreuse solitude.

Et pourquoi tant de précautions ? C'est qu'on craint la mort. Et ne craignons-nous point d'être éternellement malheureux, sachant que la plupart du monde se damne ? Est-ce qu'un malheur éternel n'est pas à craindre ? La multitude court à la perdition : peut-être n'y aura-t-il qu'un seul de sauvé dans ma famille : et je ne prends pas tous les moyens possibles pour être cet heureux prédestiné, et, pour assurer mon salut, je ne puis me résoudre à éviter certains dangers, à user de quelques précautions, à prendre des mesures justes ! quelle insensibilité ! (**Croiset, Retraite**).

[Souvenir de la justice de Dieu.] — La plupart des hommes ne doivent point s'appliquer tellement à regarder la miséricorde de DIEU, qu'ils ne considèrent en même temps sa justice et la sévérité de ses jugements. Et, pour s'en former quelque idée, on doit la regarder dans ce nombre infini d'hommes que DIEU a abandonnés aux désirs de leurs cœurs avant l'incarnation de son Fils : dans ces nations entières, qui n'ont jamais ouï parler de l'Evangile et qui sont demeurées ensevelies dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; dans cet autre monde, que l'on vient de découvrir, et qui a été plus de cinq mille ans dans une ignorance absolue de DIEU ; dans cette multitude de mahométans qui occupent une si grande partie du monde, et qui sont plongés dans mille superstitions brutales ; dans cette foule d'hérétiques qui, étant joints ensemble, surpassent de beaucoup le nombre des catholiques ; dans ces régions autrefois remplies d'évêques, et de chrétiens, comme l'Afrique, et où présentement on n'en trouve presque plus ; dans ce nombre prodigieux de mauvais chrétiens qui inondent tellement l'Eglise, qu'à peine en voit-on qui méritent de porter le nom de chrétien.

Nous nous reposons sur la miséricorde de DIEU, non pas par une confiance qui naisse de la charité, mais par une insensibilité qui ne vient que de l'amour-propre. C'est pourquoi on peut dire que c'est à nous que l'Ecriture parle, lorsqu'elle avertit de ne dire point que la miséricorde de DIEU est grande : *Ne dicas : Misericordia DEI magna est* : car elle ne laisserait pas d'être grande, quand elle nous aurait laissés périr, et qu'elle nous aurait mis au nombre de tant de nations que sa justice a laissées dans les ténèbres, et de ce nombre effroyable de chrétiens qui sont assujettis à l'empire des démons. Nous nous imaginons que nous sommes fort considérables devant DIEU : mais, si tous les hommes de la terre ne sont devant ses yeux qu'une goutte d'eau et un peu de poussière, quelle place occupons-nous dans cette goutte d'eau, et dans ce peu de poussière ? S'il est donc juste d'espérer en sa miséricorde, après tant d'effets que nous en avons ressentis, il n'est pas moins juste de craindre sa justice qui est si terrible, dont nous voyons des effets si épouvantables dans tous les temps et dans tous les lieux du monde.

Le prophète craint, et cependant il demande à DIEU d'augmenter sa crainte ; comme celui qui disait : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem*

*meam*. Le commencement de crainte que DIEU forme dans notre cœur ne fait que nous convaincre que nous ne craignons pas assez. Nous voyons que DIEU est infiniment terrible et que nous le craignons peu, et c'est ce qui nous porte à lui demander qu'il redouble sa crainte en nous, et qu'il en perce notre chair. Une autre raison de cette demande est que souvent l'esprit est convaincu qu'il faut craindre DIEU, mais le cœur n'est pas pour cela touché. Cependant c'est la crainte du cœur qui amortit les tentations, et non la persuasion de l'esprit. Et c'est pourquoi le prophète ne se contente pas de craindre DIEU par l'esprit, *A judiciis enim tuis timui*; mais il veut que sa chair soit percée de cette crainte. *Confige timore tuo carnes meas*, afin que le vif sentiment qu'elle en aura étouffe en elle toutes les tentations qui pourraient flatter ses sens. Une chair percée de clous ne serait guère en état d'être attaquée par la tentation des plaisirs. Il désire donc que la crainte de DIEU fasse cet effet en lui, et qu'elle soit aussi vive et aussi sensible à son âme, que des clous qui perceraient effectivement sa chair (*Essais de morale*).

C'est une erreur de s'imaginer qu'il ne convient qu'aux pécheurs de craindre la colère divine. Fut-il un plus saint homme que Job dans la prospérité aussi bien que dans l'adversité? cependant il craignait DIEU, comme des flots suspendus au-dessus de lui. Il n'est point de frayeur égale à celle des nautonniers au milieu d'une mer irritée, dont les vagues enflées les menacent à tout moment de les engloutir. Quels cris! quels gémissements! quel tumulte alors dans le vaisseau! C'est ainsi qu'il appréhendait le Seigneur; non comme une tempête qui pouvait se former, mais comme une tempête toute prête à le submerger. Crainte salutaire! crainte qui convient même aux saints! La sainteté consiste dans le mépris général de toutes les choses mortelles. Or, d'où vient surtout ce mépris? de la vue d'un DIEU au-dessus de nous, lequel, semblable à des flots suspendus, paraît devoir à chaque instant laisser tomber le poids de sa colère sur notre tête. Alors on ne songe plus à rien en ce monde qu'au salut de son âme, comme des hommes menacés d'un prochain naufrage oublient tout, sacrifient tout, et ne pensent plus qu'à sauver leur vie.

Puisque la crainte chaste demeure toujours dans l'âme des justes, et qu'elle y augmente même chaque jour, comment peut-elle être appelée *le commencement de la sagesse*? Ne devrait-on pas plutôt dire, avec l'Écclésiastique, que cette crainte est tout ensemble le commencement, l'accroissement et la perfection de la sagesse: *La crainte du Seigneur est la couronne de la sagesse*; ou bien, comme s'exprime le saint homme Job: *La souveraine sagesse est de craindre le Seigneur*? Mais entrons bien ici dans la pensée du Prophète-Roi. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, c'est-à-dire que cette crainte est comme la racine et le fondement de la vie chrétienne et sainte, que l'on peut appeler avec raison la souveraine sagesse: *Ecce timor Domini ipsa est sapientia*. La racine d'un arbre ne le soutient pas seulement, elle le nourrit, elle le fait croître,

elle lui donne, en un mot, tout ce qu'il a d'agréable et d'utile; et c'est pour cela qu'elle est, en quelque sorte, l'arbre entier. De même, la crainte du Seigneur, qui est *la racine de la sagesse*, est aussi *la plénitude de la sagesse*. Tous les fruits donc de la vie chrétienne et sainte, viennent de la crainte de DIEU, comme de leur racine. Si elle manque, ces sortes de fruits manqueront aussi, comme à un arbre dont la racine est desséchée.

En vain je prétendrais élever bien haut l'édifice spirituel de ma perfection, si votre crainte, Seigneur, n'en était le fondement: je bâtirais sur le sable, et le moindre effort de mes ennemis renverserait l'édifice. Donnez-moi, ô mon DIEU, cette crainte qui est le commencement de la sagesse. Ce n'est pas la crainte des esclaves que je vous demande: elle est utile lorsqu'elle m'ôte l'amour du péché, mais elle est trop imparfaite: la crainte que je vous demande est celle d'un enfant respectueux qui craint encore plus d'offenser son père qu'il ne craint d'en être puni. Crainte salutaire, qui soutient et affermit la charité, comme la charité la nourrit et la perfectionne à son tour! Oui, mon DIEU, plus je vous aime, plus je crains de vous offenser et d'être banni de votre présence; et plus je crains de vous perdre pour toujours, plus je vous donne des marques de mon amour par les vertus que cette crainte me fait pratiquer. (**Le P. Ségnéri. Méditations.**)

[Crainte excessive.] — La crainte a ses périls, et on peut compter pour le premier le découragement où elle entraîne ceux qui se livrent trop inconsidérément à ses impressions. On commence par le trouble et l'agitation; l'amertume survient, et l'âme tombe dans l'abattement, dans la tristesse; de là au découragement il n'y a plus qu'un pas, et ce pas est glissant. Il est bien difficile, dans cet abattement, de résister à la tentation qui presse d'abandonner tout-à-fait une route où l'on ne voit rien que d'effrayant, où l'on ne rencontre que des épines. Comment, en effet, supporter tout à la fois la contrainte des sens, le joug d'une exacte fidélité, la sévérité de la pénitence, l'austérité d'une vie dure et pénible, avec toute l'amertume et toute la tristesse qu'une crainte excessive peut inspirer? L'homme, selon la pensée de S. Bernard, ne peut vivre sur la terre sans consolation; et, s'il n'est soutenu dans la vertu par quelque douceur, il est difficile qu'il soutienne longtemps la contrainte et les rigueurs qu'elle exige de lui. Il est vrai que cette contrainte, et les rigueurs mêmes de la pénitence, ne sont rien à celui qui aime, qui espère, qui goûte toutes les douceurs que la vivacité de l'amour, de la tendresse et de la confiance peuvent donner; mais, pour celui qui n'a qu'un cœur effrayé et un amour timide, qu'il est à plaindre! (**Le P. d'Orléans. Sermon sur l'Annonciation.**)

[Force que donne la crainte de Dieu.] — Il n'est rien de plus hardi ni de plus assuré que la crainte de DIEU. Qui craint DIEU ne craint rien autre chose,

et qui a peur de lui déplaire et de perdre son amour ne craint point de souffrir tout, et de perdre tout pour le conserver. Il est vrai que la charité chasse la crainte; mais c'est la crainte vicieuse des créatures et la crainte servile et imparfaite, qui appréhende plus la peine du péché que le péché même. Ce n'est pas imperfection de craindre l'enfer; mais c'est vertu de craindre plus le péché que l'enfer même. Je dis plus: il y a des temps où il est nécessaire de fortifier la crainte du péché par la crainte de l'enfer, afin de nous affermir dans l'amour de DIEU: comme lorsque nous sommes attaqués de quelque tentation violente où il est aisé de succomber, quand on n'est pas bien fondé dans la pratique de cette vertu. Joignons donc désormais la crainte avec l'amour: ce sont les deux pieds de l'âme qui tend à DIEU, comme ceux de DIEU venant vers nous sont la miséricorde et la justice. Ne quittons jamais ni l'une ni l'autre, si nous voulons marcher droit dans les voies du ciel, sans nous éloigner du sentier de la perfection. Disons souvent cette prière de l'église, avec un sentiment d'humilité: *Nominis tui, Domine, timorem pariter et amorem fac nos habere perpetuum*: Seigneur, faites que nous conservions toujours également l'amour et la crainte de votre saint nom. (**Le P. Nouet**, *Méditations*. Tome 7.)

---

---

# CURIOSITÉ

## DISSIPATION D'ESPRIT

**Épanchements de cœur, Inapplication à ses devoirs.**

---

### AVERTISSEMENT.

*Encore que ce titre marque assez la matière que l'on traite ici, il est néanmoins à propos d'avertir que nous n'y comprenons ni l'oisiveté ni le mauvais emploi du temps, ni les autres sujets qui pourraient y avoir rapport, pour nous borner uniquement à la curiosité qui dissipe notre esprit, et qui l'occupe de bagatelles, ou de choses qui non-seulement ne nous touchent point, mais encore nous font oublier le soin de celles qui nous regardent personnellement.*

*Il est vrai que cette curiosité est différente selon la différence des objets qui l'attirent, et que les maux qu'elle cause pourraient faire autant de sujets de discours; mais je crois que c'est assez la limiter que de la restreindre aux obstacles qu'elle apporte à la piété, au soin du salut et aux devoirs d'un véritable chrétien. C'est aussi à quoi le prédicateur doit s'arrêter, pour ne point faire un discours trop vague et qui porte à faux. Ainsi, l'on n'accuse point ici les hommes des grands désordres auxquels ils s'abandonnent, ni des vices auxquels ils sont sujets; mais on les exhorte à en retrancher la principale cause, qui est la curiosité, la dissipation d'esprit, l'épanchement du cœur sur une infinité d'objets qui les distraient et les détournent des devoirs de leur état, de leurs emplois et de leur religion.*

*Du reste, ce sujet ne peut manquer d'être utile, puisqu'il doit avoir pour fin*

*de retirer les auditeurs des vains amusements du siècle, et de remédier aux désordres que cause la curiosité. D'ailleurs, il donne lieu de faire quantité d'instructions et de peintures morales, vives et pressantes, pour exciter à une vigilance chrétienne et à une attention plus exacte à tous nos devoirs.*



### § I.

#### Desseins et Plans.

I. — *La curiosité est entièrement opposée à l'esprit du christianisme et à la vie d'un véritable chrétien.* — La plupart des chrétiens sont dans cette dangereuse erreur, dont il n'est pas aisé de les désabuser, que la curiosité est du nombre des péchés légers, et une passion pardonnable et innocente que presque personne ne se met en peine de réprimer. On la regarde comme un moyen de dissiper les ténèbres de l'ignorance avec laquelle nous naissons; comme une marque de la noblesse de notre âme, et comme un désir que la nature a imprimé dans tous les hommes pour adoucir les peines, les chagrins et les misères de cette vie. Cela serait vrai si l'on savait faire un bon usage de cette passion; mais le dérèglement qui en est presque inséparable est la source de tous les crimes et la cause de tous les désordres que l'on voit dans le monde : et c'est ce que j'entreprends de justifier en vous montrant qu'elle est entièrement opposée à l'esprit du christianisme et à la vie d'un véritable chrétien. En voici les preuves.

L'esprit du christianisme consiste particulièrement en trois choses que le Fils de DIEU a lui-même établies, et qui sont tirées des plus constantes maximes de l'Évangile. *La première*, dans une mortification continuelle, intérieure, de ses désirs dérèglés, et extérieure de tous ses sens. *La seconde*, dans la vigilance et l'attention sur soi-même et sur les mouvements du cœur, pour se garantir des surprises de l'amour-propre et des pièges des ennemis de notre salut. *La troisième*, dans une vie laborieuse, ennemie de

l'oisiveté et tout occupée à travailler pour le ciel. — Or, qu'y a-t-il de plus opposé à cet esprit et à la vie chrétienne que la curiosité? — 1°. Puisque, au lieu d'une mortification continuelle en toutes choses, la curiosité fait que le cœur s'épanche au dehors; qu'on ne cherche que le plaisir et la satisfaction de tous ses sens, et même de tous ses désirs. La curiosité n'est-elle donc pas l'ennemie déclarée de la mortification chrétienne et par conséquent opposée à l'esprit du christianisme dans sa maxime la plus essentielle? — 2°. Elle n'est pas moins opposée à la seconde, qui est une attention continuelle sur soi-même, que le Sauveur a tant recommandée. Au lieu de cette attention et de cette vigilance, que fait la curiosité, sinon de nous rendre attentifs à ce qui se passe au-dehors, à nous faire entreprendre des voyages pour la satisfaire, et à nous faire oublier nous-mêmes pour nous occuper des affaires d'autrui? — 3°. Enfin, si la vie chrétienne consiste à travailler pour le ciel, à acquérir des vertus et des mérites, qu'y a-t-il de plus contraire que la curiosité, qui fait passer la vie à la plupart des hommes dans une oisiveté continuelle, source de tous les maux?

II. — *Maux qui naissent de la curiosité.*

1°. La curiosité de tout savoir est cause qu'on s'ignore soi-même, et qu'on néglige de se faire connaître, qui est la plus utile de toutes les sciences.

2°. La curiosité qui porte à s'enquérir et à vouloir savoir ce que font les autres, à nous ingérer dans leurs affaires, nous fait négliger les nôtres, du moins celles qui nous importent le plus, les devoirs d'état, les soins de notre famille et de ceux qui dépendent de nous.

3°. La curiosité d'avoir des choses rares, précieuses, fait que le cœur s'y attache, et qu'on met son affection à des bagatelles, qui partagent ce cœur, lorsqu'il devrait se tourner tout entier vers les biens solides et éternels.

III. — *Combien la curiosité est opposée à la dévotion.*

1°. La dévotion consiste dans un recueillement intérieur: et la curiosité nous distrait et nous dissipe, en nous faisant rechercher les objets extérieurs.

2°. La dévotion nous porte au détachement de toutes les créatures, et à une séparation entière de tout ce que le monde aime et recherche avec plus de passion: il est évident que la curiosité nous y attache, elle ne nous les ferait pas rechercher avec tant d'ardeur et d'empressement si on ne les aimait.

3°. La dévotion nous fait uniquement chercher DIEU en toutes choses, afin de nous unir à lui par un parfait dévouement: au contraire, la curio-



sité nous en éloigne, si même elle ne nous en sépare tout-à-fait, en nous faisant chercher et trouver notre satisfaction dans les choses créées.

---

#### IV. — *Curiosité dans les personnes consacrées au service de Dieu.*

1°. La curiosité dissipe l'esprit, diminue insensiblement la ferveur, et fait perdre en fin l'esprit de dévotion: il n'en faut point d'autres preuves que l'expérience, qui nous fait voir que par-là on commence à se relâcher,

2°. Elle fait que les personnes religieuses négligent les devoirs de leur état et leurs exercices de piété, pour se donner toutes au dehors, au préjudice de la régularité.

3°. Elle fait qu'on retourne au monde, en recherchant les divertissements mondains, ou des occupations qui amusent et distraient.

---

#### V. — *Le mal que la curiosité cause à chaque personne en particulier.*

1°. La curiosité est la source de presque toutes les tentations: car c'est les chercher, les irriter, les entretenir et les fomenter, que d'être curieux de voir, d'entendre et de posséder les objets capables de les exciter ou de les faire naître.

2°. Elle est la source d'une infinité de péchés, comme la vanité, la médisance, les jugements téméraires, les faux rapports, etc.

3°. Elle est la cause des plus grands malheurs, les querelles, les inimitiés, les jalousies, les divisions dans les familles. Nous en avons des exemples dans l'Écriture et dans toutes les histoires.

---

#### VI. — *Effets et suites de la curiosité.*

1° La curiosité semble un défaut léger, dont on s'avoue facilement coupable et qu'on excuse aisément: elle est cependant l'occasion des plus grands péchés.

2°. Elle corrompt les meilleures actions; elle a cela de commun avec la vaine gloire: quelque louable que soit l'action entreprise par l'un de ces deux motifs, elle n'est d'aucun mérite devant DIEU, et même nous attire souvent sa colère, et ses plus sévères châtimens.

3°. Elle fait que le cœur, s'épanchant tout au-dehors, se vide et perd ce qu'il peut avoir acquis de vertu, de mérite et de sentiments de piété.

---

#### VII. — La curiosité étant l'effet ou la cause de la dissipation d'esprit et de l'épanchement du cœur vers les biens extérieurs :

1°. Elle met un grand obstacle aux lumières du ciel et aux grâces intérieures par lesquelles il leur éclaire l'esprit et leur touche le cœur, pour les faire rentrer en eux-mêmes et les faire revenir de leurs égarements.

2°. Elle inspire un dégoût habituel des exercices de piété, de la prière, de la parole de DIEU et des plus saintes pratiques de la religion.

3°. Elle cause ensuite un profond oubli, une entière négligence du salut, et un mépris des plus salutaires avis qu'on pourrait nous donner sur une conduite si déréglée.

VIII. — La curiosité est opposée particulièrement à deux préceptes que nous donne le Fils de DIEU pour la conduite de notre vie.

1°. De veiller sans cesse sur nous-mêmes, pour nous garantir des pièges de nos ennemis, des surprises de nos passions et des charmes des objets extérieurs.

Or, qu'y a-t-il de plus opposé à ce précepte que la curiosité, qui nous dissipe, nous distrait, et applique notre esprit à toute autre chose ?

2°. De renoncer, du moins de cœur et d'affection, aux choses de la terre. Or, quelle marque plus visible qu'elles nous plaisent, qu'on les aime, et qu'on est fortement attaché aux pompes, aux joies et aux divertissements du monde, que de les rechercher, de s'en remplir l'esprit, et d'y passer la meilleure partie de son temps ?

IX. — On peut montrer, dans les deux parties d'un discours :

1°. Que la curiosité est une passion ennemie du repos, tant du corps que de l'esprit, de celui qui en est possédé. Elle lui cause mille inquiétudes, lui fait entreprendre de longs et de périlleux voyages; elle lui attire quantité d'affaires fâcheuses, l'engage dans des intrigues dont il a peine à se tirer, et lui cause enfin des troubles et des embarras de conscience dont il ne se délivre qu'en renonçant à cette passion inquiète. Ajoutez que la curiosité est insatiable, aussi bien que l'avarice, dont elle semble être une espèce, parce qu'elle n'est jamais contente: on passe d'un objet à un autre, et on ne dit jamais c'est assez: *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu.* (Ecl. 1).

2°. Que, pour jouir de la paix et du repos, qui fait le plus grand bonheur de cette vie, il faut réprimer notre curiosité par une mortification continue parce que cette passion dure d'ordinaire toute la vie. Je dis par une mortification intérieure et extérieure de tous nos désirs déréglés et de tous nos sens, des yeux, des oreilles, et des autres qui excitent cette curiosité, et enfin par une attention continue sur nous-mêmes.

X. — La curiosité des hommes est sans bornes, et s'étend sur toutes les choses qui en sont l'objet : sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, dont la connaissance nous peut donner quelque satisfaction. Voici ce qui peut servir de sujet d'un discours moral et instructif.

1°. A l'égard *du passé*, la curiosité peut être louable et utile, quand elle a pour fin et pour motif de s'instruire, par les événements arrivés dans tous les siècles, de la manière dont on doit se conduire et régler sa vie à l'avenir, puisqu'on y trouve des faits et des exemples qui peuvent être autant de leçons.

2°. A l'égard des choses *à venir*, c'est une curiosité criminelle de prétendre connaître, par le moyen des astres, les destinées des hommes et les choses qui dépendent de leur liberté; mais c'est une curiosité superstitieuse et détestable de les vouloir connaître par des moyens diaboliques, en consultant les devins ou les démons.

3°. A l'égard des choses *présentes*, soit générales qui se passent dans tout le monde, soit particulières dans les familles, c'est une curiosité inquiète, qui nous distrait, et qui empêche l'attention que nous devrions avoir sur nous-mêmes.



XI. — On distingue assez communément la curiosité en trois espèces, toutes dangereuses et préjudiciables à notre salut, et cela par rapport aux trois objets qui ont coutume de l'exciter. Le premier regarde les *choses divines*, les secrets de la Providence et les mystères qui sont au-dessus de notre esprit et de notre intelligence. Le second objet sont les *choses qui sont au-dessous de nous*, c'est-à-dire qui sont indignes de l'application de nos esprits, et qui ne sont propres qu'à corrompre le cœur après avoir corrompu l'esprit. Le troisième enfin sont les *choses qui se passent autour de nous*, c'est-à-dire les mœurs et les actions du prochain. Sur quoi l'on peut montrer :

1° Que la curiosité en matière de foi, et en ce qui regarde les secrets et les mystères que DIEU n'a pas voulu nous révéler, nous expose à perdre la foi, et à être aveuglé par l'éclat de la majesté de DIEU. C'est ce qui a fait tous les hérétiques, qui n'ont pu croire ce qu'ils n'ont pu comprendre.

2°. Pour les choses qui sont au-dessous de nous, nous devons entendre par là la connaissance du mal, qui, vu la pensée et l'inclination naturelle que nous y avons, ne sert qu'à irriter la convoitise, et nous porter à connaître par l'expérience ce que nous avons appris par l'étude et la spéculation : et il est constant que de vouloir savoir le mal par une curiosité indiscreète, c'est n'être pas éloigné de le commettre : et c'est le danger à quoi elle nous expose.

3°. La curiosité des choses qui se passent autour de nous n'est pas moins dangereuse : c'est-à-dire d'examiner la conduite et les actions des autres ;

parce que c'est une source de péchés contre la charité. C'est ce qui donne occasion aux médisances, aux soupçons, aux jugements désavantageux, et ce qui cause l'inapplication à nos propres devoirs.

XII. — *La curiosité est un grand obstacle au salut.*

1°. Pour travailler comme il faut à l'affaire de son salut, il faut s'y appliquer tout de bon, comme à la première et à la plus grande affaire : et rien ne nous empêche davantage d'y penser sérieusement que la curiosité, qui nous dissipe l'esprit et nous en fait perdre entièrement le souvenir.

2°. Pour être sauvé, il faut croire et suivre les maximes éternelles que la foi nous enseigne : ce que l'Évangile appelle la science du salut. *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus.* Et la curiosité nous conduit à l'erreur, et à douter de tout en matière de foi.

3°. Il faut, en troisième lieu, pour faire son salut, mettre en pratique les maximes du christianisme, l'humilité, la charité, la mortification des sens, etc. : et rien ne porte plus au dérèglement des mœurs que la curiosité, qui ne cherche qu'à se satisfaire.



§ II.

**Les Sources.**

[Les SS. Pères]. — **S. Augustin**, x *Confess.* 25 et 37, trace fort au long le caractère de la curiosité. — Il se plaint souvent, dans ses *Confessions*, de la dissipation de son esprit et de l'épanchement de son cœur vers les biens créés, que lui causait sa curiosité. — Au livre III, 2, il parle de la curiosité qu'il avait pour les spectacles, et de la part que les auditeurs prenaient aux funestes accidents qui s'y représentaient. — Au livre *De Moribus Eccl.*, 21, il blâme la curiosité de ceux qui négligent les vertus chrétiennes pour s'appliquer entièrement à la connaissance des choses

naturelles. — *In Epist. Joannis*, sur la réponse que le Sauveur fit au démon qui lui voulait persuader de se précipiter du haut du temple, il montre que c'est une curiosité blâmable de demander des preuves extraordinaires de la vérité de notre foi. — VIII de *Civit.* 19, — II *Doctr. Christ.* 23, il condamne cette damnable curiosité d'apprendre des démons les choses à venir ou cachées, ou par magie ou par de vaines superstitions.

**S. Jérôme**, *Epist.* 146 *ad Damasum*, s'élève contre les prêtres et les ministres du Seigneur qui négligent la lecture des livres saints, s'appliquent à des sciences profanes et curieuses, à lire les poètes peu honnêtes, et autres semblables livres dangereux, et peu sçants à leur état. — *Epist.* 22 *ad Eustochiam*, il défend aux vierges les lectures de livres curieux.

**S. Grégoire**, *Homil.* 36 *in Evangel.* que le principal emploi d'un curieux et son plus grand péché est de rechercher et examiner la vie d'autrui et de négliger la sienne. — XII *Moral.*, 23 et 24 : combien il est dangereux de se répandre trop au-dehors par une curiosité inquiète.

**S. Chrysostôme**, sur le chap. 11 de S. Matthieu, montre combien la curiosité de voir les spectacles est dangereuse pour un chrétien. — Sur le chap. 24 de S. Matthieu, il déclame fortement contre l'astrologie judiciaire, comme enseignant des curiosités insoutenables, pernicieuses, injurieuses à DIEU.

**S. Bernard**, *De modo benè vivendi*, qu'il a écrit pour sa sœur : le 54<sup>e</sup> discours est tout entier sur la curiosité. — *De gradibus humil.* : le premier degré de l'orgueil est la curiosité ; à quels signes on peut reconnaître un curieux.

[Les Livres Spirituels et autres.] — **Grenade**, *Traité de l'oraison et de la méditation* : combien la curiosité nuit à la dévotion. — Chap. 4, du même traité, § 6 : que nous ne devons pas rechercher, par une vaine curiosité, ce qui est au-dessus de nous.

**Le P. Louis Du Pont**, *Guide des pécheurs*, traité de la Mortification, chap. 8.

**Le P. Caussin**, *la Cour sainte*, traité 3<sup>e</sup> des Passions.

**Le P. Guilleré**, dans son grand ouvrage, parle en plusieurs endroits de la vie dissipée, de la curiosité et de la mortification des sens.

[Tous ceux qui ont écrit contre les spectacles, contre la lecture des mauvais livres, contre les vanités du siècle, attribuent ces désordres à la curiosité. Nous rapporterons ces auteurs dans les titres où nous traiterons de ces sujets.]

**Dandinus**, *Ethica. sacra lib. 2, de Fide*, montre par l'autorité des SS. Pères combien la curiosité est dangereuse en matière de foi.

**Joannes Vitalis**, *Speculum morale*, traité de *Rumoribus non audiendis*.

**Matthæus Fasianus**, *Exposit. 7 Peccat. mortal.*, parle de la curiosité.

**Nicolaus Hanapus**, *Summa*, 123, s'étend sur la curiosité mondaine.

**Guillelmus Baldesamus**, *Contrà intemperantiam*. chap. 11, lorsqu'il traite de *custodiâ oculorum*, parle amplement de la curiosité, dont les yeux sont les principaux instruments.

**Thiers**, dans le livre intitulé *des Jeux et des Divertissements*, chap. 9, montre que la curiosité des tableaux, des statues et des représentations lascives, est contre les principes de la morale de l'Évangile, et de celle des païens mêmes qui ont eu quelque soin des bonnes mœurs. Plutarque, dans ses *Morales*, a un traité sur la curiosité.

[On peut joindre à tous ces auteurs ceux qui ont parlé du recueillement, de la retraite, de l'attention sur soi-même et de la vigilance chrétienne.]

[Les Prédicateurs.] — **Matthias Faber**, *Fest. S. Joan. Apost.*, conc. 4, où il parle de cinq sortes de curiosités qu'on doit éviter.

**Le P. Duneau**, sermon pour le dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie, où il montre qu'il faut faire un bon usage de la doctrine et des sciences, et se garder des abus qui s'y commettent.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne*, dans les sujets particuliers, sermon sur la curiosité en général.

[Recueils.] — **Grenade**, *Lieux communs*, v. *Curiositas*.

**Busée**, in *Panario*, v. *Curiositas*.

**Le P. Théophile Raynaud**, *De virtutibus*, lib. 6, sect. 2, cap. 4



## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Altiora te ne quæsieris, et fortiora te ne scrutatus fueris.* Eccl. 11, 22.

*Quæ præcepit tibi DEUS, illa cogita semper, et in pluribus operibus ejus ne fueris curiosus.* Ibid.

*Qui scrutator est majestatis opprimetur à gloriâ.* Prov. xxv, 27.

*In supervacuis rebus noli scrutari multipliciter... non enim tibi necessarium ea quæ abscondita sunt videre oculis tuis.* Eccl. 11, 24, 23.

*Vani sunt omnes homines in quibus non subest scientia DEI.* Sapient. XIII, 1.

*Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur.* Eccl. 1, 8.

*Renuntiavit cor meum ultrâ laborare sub sole.* Eccl. 11, 20.

*Annuntiate quæ ventura sunt, et sciemus quod diestis vos.* Isaïæ xli, 23.

*Fili mi, ne in multis sint actus tui.* Eccl. xi, 10.

*Præcordia fatui quasi rota carri, et quasi axis versatilis cogitationes illius.* Eccl. xxxiii, 5.

*Fascinatio nugacitatis obscurat bona, et inconstantia concupiscentiæ transvertit sensum sine malitiâ.* Sapient. iv, 12.

*Væ qui cogitatis inutile.* Mich. II, 1.

*Telas aranæ texuerunt.* Isaïæ. LIX, 5.

*Filii hominum, usquequò gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* Ps. 4.

*Cùm me convertissem ad universa opera quæ fecerunt manus meæ, et ad labores in quibus sudaveram, vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi.* Eccl. 11, 41.

Ne recherchez point ce qui est au-dessus de vous, ne tâchez point de pénétrer ce qui surpasse vos forces.

Pensez toujours à ce que DIEU vous a commandé, et n'ayez point la curiosité d'examiner trop de ses ouvrages.

Celui qui veut sonder la majesté sera accablé de sa gloire.

Ne vous appliquez point avec empressement à la recherche des choses non nécessaires... car vous n'avez que faire de voir de vos yeux ce qui est caché.

Tous les hommes qui n'ont point la connaissance de DIEU ne sont que vanité.

L'œil ne se rassasié point de voir, et l'oreille ne se lasse point d'écouter.

J'ai pris la résolution dans mon cœur de ne me tourmenter pas davantage pendant cette vie.

Découvrez-nous ce qui doit arriver dans l'avenir, et nous reconnaitrons que vous êtes des dieux.

Mon fils, ne vous engagez pas dans une multitude d'affaires.

Le cœur de l'insensé est comme la roue d'un chariot, et sa pensée est comme un essieu, qui tourne toujours.

L'ensorcellement des badineries obscurcit le bien, et les passions volages de la concupiscentie bouleversent l'esprit même éloigné du mal.

Malheur à vous qui ne pensez qu'à des choses inutiles.

Ils ont tissé des toiles d'araignées.

Jusqu'à quand, enfants des hommes, aurez-vous le cœur appesanti? pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge?

En tournant les yeux vers tous les ouvrages que mes mains avaient faits, et tous les travaux où j'avais pris une peine si inutile, j'ai reconnu qu'il n'y avait que vanité, et affliction d'esprit en toutes choses.

*Omni custodiâ serva cor tuum.* Prov. IV, 23.

*Magister, volumus à te signum videre. Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei.* Matth, XII, 38.

*Non est vestrum nôsse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate.* Act. I, 7.

*Per totam noctem laborantes nihil cepimus.* Luc. V, 5.

*Martha, Martha, sollicita es et turbaris ergâ plurima; porrò unum est necessarium.* Luc. X, 41.

*Semper discentes, et nunquàm ad scientiam veritatis pervenientes,* II Timoth. III, 7.

*Averte oculos meos ne videant vanitatem.* Ps. 118.

*Narraverunt mihi iniqui fabulationes.* Ibid.

*Ambulantes inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.* II Thessalon. III, 11.

*Adolescentiores viduas devita... Otiosæ discurrunt circuire domos; non solùm otiosæ, sed et verbosæ et curiosæ, loquentes quæ non oportet.* I Timoth. V, 13.

*Qui ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere aut audire aliquid novi.* Act. XVII, 21.

*Noli circumspicere in vicis civitatis, nec oberraveris in plateis illius.* Eccli. IX, 7.

*Proposui in animo meo quærerè, et investigare sapienter quæ fiunt sub sole. Hanc occupationem pessimam dedit DEUS filiis hominum, ut occuparentur in eâ.* Eccles. I, 13.

*Operam detis ut quieti sitis, et negotium vestrum agatis.* I Thessal. IV, 11

Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur.

Maitre, nous voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige... Cette race méchante et adultère demande un prodige, et on ne lui en accordera point.

Ce n'est pas à vous qu'il appartient de savoir les temps et les moments que le Père a mis en sa puissance.

Nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre.

Marthe, Marthe, vous vous empressez, et vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses ; cependant une seule est nécessaire.

Des gens qui apprennent toujours, et qui n'arrivent jamais à la connaissance du vrai.

Détournez mes yeux, afin qu'ils ne regardent point la vanité.

Les méchants m'ont entretenu de choses vaines et superflues.

Il y en a qui sont inquiets, dérégés, oisifs, qui se mêlent curieusement de ce qui ne les regarde point.

Il y a de jeunes veuves fainéantes, qui s'accoutument à courir par les maisons : elles ne sont pas seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses, dont elles ne devraient point parler ; évitez-les.

Les Athéniens passaient tout leur temps à dire et à entendre les nouvelles.

Ne jetez point les yeux de tous côtés dans les rues de la ville, et ne vous promenez pas dans les places publiques.

Je résolu en moi-même de rechercher et d'examiner avec sagesse ce qui se passe sous le soleil. Dieu a donné aux hommes cette fâcheuse occupation, qui les exerce pendant leur vie.

Étudiez-vous à vivre en repos, et à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire.



EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU  
NOUVEAU-TESTAMENT.

[ La curiosité d'Eve. ] — La curiosité est presque aussi ancienne que le monde puisqu'elle eut part au péché de nos premiers pères. Le démon, sous la figure du serpent, présenta d'abord à la femme le fruit auquel DIEU leur avait défendu de toucher ; il l'invita d'en goûter, en l'assurant qu'au lieu de la mort dont DIEU les avait menacés ils y trouveraient une source de vie immortelle, et qu'outre cela ils auraient la connaissance du bien et du mal ; ce qui était bien capable d'exciter la curiosité de cette femme. Il est probable, d'ailleurs, que cet esprit artificieux n'épargna rien pour faire valoir la beauté et l'excellence de ce fruit sur tous les autres qui étaient dans ce jardin délicieux. Il n'en fallut pas davantage pour porter Eve à en faire l'expérience qui fut si funeste à toute sa postérité. De manière qu'on peut dire que la curiosité fut la première tentation, et ensuite la source de tous les maux du monde.

[ La femme de Loth. ] — La femme de Loth, oubliant par une légèreté qui est assez ordinaire à ce sexe l'ordre que les anges lui avaient donné de ne point regarder en arrière, et ne pouvant croire que cette curiosité de voir de loin une ville en feu lui dût coûter la vie, s'y laissa aller ; et, entendant le bruit et l'impétuosité des flammes avec les cris de ceux qui en étaient dévorés tout vivants, elle se tourna pour regarder ces objets. Mais, en voulant voir ce spectacle de terreur, elle devint elle-même un spectacle effrayant, car elle fut changée sur l'heure en une statue de sel, qui a été comme un monument éternel, selon les paroles de l'Ecriture, pour apprendre aux hommes à quels dangers ils s'exposent par leurs curiosités indiscrettes, et qui ne peuvent se persuader qu'un petit regard et une curiosité qui paraît assez légère soient souvent la cause des plus grands désordres.

[ Les Bethsamites. ] — DIEU a fait voir un exemple encore plus terrible, dans la punition qu'il exerça sur les Bethsamites, pour avoir regardé trop curieusement l'arche du Seigneur, lorsque les Philistins la renvoyèrent après plusieurs mois qu'ils l'avaient eue en leur puissance. Quelques SS. Pères et plusieurs interprètes sont en peine de savoir quel crime si énorme pouvaient avoir commis ces Bethsamites pour obliger DIEU d'en tirer un châtiment tel que celui de faire mourir cinquante mille personnes de la populace, outre soixante-dix des plus considérables d'entre le peuple. *Eò quòd vidissent arcam Domini* : ce fut pour avoir regardé l'arche du

Seigneur. Quoi! était-ce donc un si grand crime d'avoir jeté les yeux sur ce précieux gage de la protection de DIEU sur son peuple? sur ce dépôt sacré qui faisait le bonheur de cette nation? sur ce sanctuaire où le Seigneur rendait ses oracles? N'était-ce pas un spectacle digne de leurs regards, de recevoir cette arche qu'ils avaient si heureusement recouvrée contre toute espérance? Non: ce n'était pas un crime de l'avoir regardée, mais de l'avoir regardée avec des yeux curieux, en ôtant, comme l'on croit, le voile qui la couvrait, pour voir et examiner ce qu'elle contenait et ce qui y était renfermé. C'était manquer de respect; c'était une curiosité téméraire, et elle leur attira un rigoureux mais juste châ-timent.

[Dina.] — Quand la curiosité ne porterait pas au crime, ne donne-t-elle pas souvent occasion d'en commettre? témoin la curieuse Dina. Le texte sacré nous fait une peinture tragique des malheurs que causa cette fille mondaine, qui était allée voir les femmes du pays où elle était nouvellement arrivée avec son père Jacob. Elle fut enlevée, déshonorée; et cet affront outrageux fut ensuite vengé par ses frères par le saccagement de toute une ville et le massacre de ses habitants.

[David.] — Que n'a point coûté à David un regard trop curieux? Après avoir terni l'innocence de sa vie, ne l'a-t-il pas engagé dans une suite de malheurs qui enveloppa son peuple dans les désastres de sa famille? Il ne pensait pas alors à ces funestes suites, dont ce regard devait être le principe et la cause: mais il apprit depuis, par sa propre expérience, qu'il n'y a point de malheurs que la curiosité n'attire et n'entraîne après soi. Il l'avait déjà reconnu, dans une autre occasion où sa curiosité le porta à vouloir connaître les forces de son Etat, et combien de soldats capables de porter les armes il en pourrait tirer au besoin pour en faire une puissante armée, et assez forte pour repousser ou attaquer quelque ennemi que ce fût. Sa curiosité fut satisfaite; mais il lui en coûta la perte de soixante-dix mille de ses sujets, qu'une peste moissonna en peu de temps: et ce prince, tout saint qu'il était, eut encore assez de peine à apaiser la colère de DIEU, irrité d'une si vaine curiosité.

[La Reine de Saba.] — Il ne faut pas conclure de tous ces funestes exemples que toute sorte de curiosité soit blâmable et capable d'attirer la vengeance du Ciel. L'Écriture a loué et approuvé celle de la reine de Saba, qui ayant entendu dire des merveilles de la sagesse de Salomon, fut piquée d'une innocente curiosité de voir de ses propres yeux si ce qui lui revenait de tous côtés n'était point au-dessus de la vérité. Elle entreprit un long voyage pour en être elle-même un fidèle témoin, et ensuite, ravie et comme extasiée de voir l'ordre qui était dans son palais, et la magnificence avec laquelle il était servi, et la sagesse qui paraissait dans toute sa conduite, hors d'elle-

même, elle s'écria que la vérité surpassait la renommée, qui a coutume d'exagérer tout, et qu'on ne lui avait pas même rapporté une partie de ce qu'elle voyait de ses yeux. Sa curiosité était louable, d'être venue de si loin apprendre la manière de gouverner son peuple et de régler l'État que DIEU lui avait confié.

[Salomon.] — Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus fort, pour condamner la vaine et inutile curiosité, que ce qu'en dit le Sage au 2<sup>e</sup> chap. de l'Écclésiaste, où il fait lui-même un détail étudié de toutes ses vaines occupations, de tous les efforts qu'il a faits et de tous les mouvements qu'il s'est donnés pour satisfaire ses désirs inquiets et inconstants; ensuite de quoi, il fait un aveu sincère qu'il n'a trouvé, dans les objets de sa curiosité, que vanité, chagrin, amertume de cœur, et un sensible regret d'avoir si mal employé ses soins : à quoi il a enfin renoncé pour en prendre de plus sérieux et de plus importants : *Renuntiavitque cor meum ultrà laborare sub sole* (Eccl. 11).

[Nouveau-Testament.] — Le Nouveau-Testament ne nous fournit point d'autres exemples, sur ce sujet, que les sages réponses du Fils de DIEU à ceux qui lui ont fait des questions ou des demandes qui n'allaient qu'à satisfaire leur vaine curiosité, et dont la connaissance ou la solution ne pouvait leur être d'aucune utilité pour leur instruction ou pour leur salut. Voici ce que nous en lisons dans l'Évangile. — Premièrement, il reçut mal ceux d'entre les Juifs qui demandaient à voir quelque prodige : *Magister, volumus à te signum videre*. Comme ils n'étaient poussés que par un esprit de curiosité à lui demander cette preuve de sa mission et de son pouvoir, écoutez sa réponse : *Generatio mala et adultera signum querit : et signum non dabitur ei*. Cette race méchante et adultère demande un prodige : je sais bien qu'elle n'a d'autre vue que de satisfaire une vaine curiosité : on ne lui en accordera point ; ce n'est pas ainsi qu'on se joue de la puissance divine. — Secondement, quand il fut présenté devant Hérode, auquel Pilate l'avait renvoyé. Ce prince avait une extrême passion de le voir, espérant qu'il ferait quelque miracle et quelque prodige en sa faveur. Mais cet Homme-DIEU, qui n'avait qu'à dire une parole pour se faire obéir, et qui pouvait par cette condescendance se tirer des mains et de la persécution de ceux qui avaient conspiré sa mort, ne daigna pas seulement lui dire un mot, et aima mieux s'attirer son indignation et se voir exposé à la risée de toute sa cour que de se délivrer en satisfaisant la curiosité de ce scélérat. — Troisièmement, il en usa à peu près de même à l'égard de Pilate. Tant que ce juge Romain ne l'interrogea que sur les faits dont ses ennemis le chargeaient, il lui répondit avec tout le respect possible, en sorte que Pilate de son juge devint son avocat, et rendit un témoignage authentique de son innocence; mais, quand il lui fit d'autres questions qui ne servaient de rien pour sa justification, il garda un profond silence, donna de l'étonnement

à Pilate même, qui lui en fit un reproche, mais que le Sauveur aime mieux souffrir que de rien accorder à sa curiosité. — Quatrièmement, à l'égard des Apôtres mêmes, avec lesquels il conversait familièrement et à qui il découvrait quelquefois ses plus importants secrets, il agissait avec la même réserve. Quand, par un privilège de l'amitié dont il les honorait, ils prenaient la liberté de l'interroger, quoiqu'ils lui fissent souvent des questions peu sensées et peu à propos, il souffrait leur ignorance et leur grossièreté, et prenait même la peine de les instruire ; mais il les reprenait quand ils lui en faisaient de curieuses, dont ils ne pouvaient tirer aucune instruction, comme quand ils lui demandèrent s'il ne rétablirait pas le royaume d'Israël. Quelle fut la réponse de ce divin Maître à ces disciples curieux ? *Non est vestrum nôsse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate.*

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Vani sunt homines in quibus non subest scientia DEI.* (Sap. XIII). — Les hommes sont vains, c'est-à-dire perdent leur temps et leur peine dans la recherche de mille curiosités qui n'avancent en rien leur bonheur éternel, si DIEU n'est le premier objet de leurs recherches et de leurs connaissances. Tout le reste n'est que curiosité, et toute notre science le vain amusement d'un esprit inquiet, qui ne se souvient pas qu'il n'est au monde que pour connaître et pour aimer DIEU. De manière que tout ce qui ne tend point à cette noble fin, science, travail, intrigue, occupation, empressement, affaire de quelque importance qu'elle soit, ne doit passer dans l'esprit d'un chrétien que pour une curiosité frivole, un amusement qui nous détourne de notre unique et véritable fin, à laquelle toutes nos pensées, nos paroles, nos actions, nos désirs, nos vues et nos desseins doivent tendre et se rapporter.

*Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur* (Ecl. 1, 8). — La multiplicité des objets sur lesquels l'esprit et les sens se répandent avec une curiosité volage et empressée nous occupe, nous distrait, nous dissipe et nous détourne de nos devoirs. Ce qui est sans doute un obstacle au salut, parce que cette attention continuelle aux choses présentes nous amuse, et ne nous laisse pas le loisir de penser à l'affaire qui doit faire le capital de nos soins. En effet, la curiosité a cela de commun avec le désir des richesses, qu'elle n'est jamais contente, mais veut toujours voir, toujours apprendre ; toujours avide de faire de nouvelles découvertes, elle emploie aussi toutes sortes de moyens pour s'enrichir de nouvelles connaissances, lesquelles souvent ne sont pas moins inutiles que les richesses qu'un avare amasse de tous côtés, et dont il ne tire d'autre fruit que le plaisir de les

posséder. Car enfin, de quoi peuvent servir à cet esprit si curieux tous les bruits qui courent, et après lesquels il court lui-même? ces nouvelles du temps, dont il ne veut plus entendre parler le lendemain? le rapport qu'on lui fait de tout ce qui se passe dans les familles et de tout ce qui se fait dans une ville? Cependant il reçoit tout, il se remplit de tout, et demeure toujours vide; jamais satisfait, toujours inquiet, passant d'objet en objet, sans se donner même le loisir de s'y arrêter: *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur.*

*Altiora te ne quæsieris, fortiora te ne scrutatus fueris* (Eecl. iii). — Donnez-vous de garde de vouloir pénétrer, par une vaine subtilité de votre esprit, les mystères qui sont au-dessus de la raison la plus éclairée, ou qui passent la force et la vivacité des lumières naturelles. Il n'est point nécessaire de savoir les secrets que DIEU a voulu nous cacher; ce sont des abîmes couverts de ténèbres, et il ne nous est pas permis de les vouloir sonder. Ainsi c'est une curiosité téméraire de présumer d'entrer dans les secrets de la Providence, de prétendre dévoiler les mystères de la religion, de pénétrer trop avant dans l'abîme incompréhensible de la sagesse de DIEU, de lui demander compte de sa conduite, de sonder la profondeur de ses jugements, de raisonner et de disputer sur ce qu'il y a de plus sublime dans la foi, et qui demande une humble soumission de notre esprit.

\* *Nisi videro, non credam.* (Joan. xx). — C'est ce que disait l'incrédule S. Thomas, lorsque les autres apôtres lui racontaient qu'ils avaient vu le Sauveur ressuscité. Cet Apôtre porta la curiosité jusqu'à vouloir toucher les plaies que cet Homme-DIEU avait reçues sur son corps, et mettre ses doigts dans les trous de ses mains et de son côté, pour être assuré que ce n'était point un autre corps que celui qui les avait reçues. Ce qui fait voir que la curiosité, en matière de religion, en vient ordinairement jusqu'à l'incrédulité dans les choses même les plus incontestables. Car ensuite, ces personnes curieuses ne croient que ce qu'on leur peut faire voir; elles traitent de fables les peines et les récompenses de l'autre vie, et tous nos plus saints mystères leur paraissent incroyables, parce qu'elles voudraient les pouvoir comprendre pour les croire; jusque-là que cette téméraire curiosité conduit ordinairement à l'athéisme; et, si l'on n'en vient pas jusqu'à cette effroyable stupidité, on se fait du moins une religion de philosophe, en ne croyant que ce qu'on voit ou ce qu'on peut comprendre par la force de sa raison.

*Aliud cecidit secus viam, et conculcatum est, et volucres cæli comederunt illud* (Luc. viii). — Dans la parabole de la semence, une partie étant tombée le long du chemin, elle fut foulée aux pieds des passants, et les oiseaux du ciel la mangèrent. L'application de cette parabole a été faite par le Fils de

DIEU même: c'est-à-dire, que le cœur s'épanche lui-même par tous les sens. Car c'est l'effet de la curiosité: c'est une espèce de grand chemin: tout y passe, les pensées, les désirs, les passions, les images des choses qu'on voit et qu'on aime; mille desseins se succèdent les uns aux autres; c'est un flux et reflux continu; on n'a pas conçu une bonne pensée et entendu une bonne parole, que mille autres pensées et mille autres occupations la font oublier; les oiseaux de l'air l'enlèvent, c'est-à-dire ces désirs vagabonds, ces vaines curiosités. Les passants foulent aux pieds cette divine semence; c'est-à-dire que le bruit, le tracas, les compagnies que la curiosité fait rechercher, tout cela l'arrache lorsqu'elle est sur le point de germer et de s'élever de terre.

*Annuntiate quæ ventura sunt, et sciemus quòd dii estis vos (Isaïæ LX).*

— Il est vrai que c'est un désir naturel à l'homme de vouloir savoir: d'où quelques-uns tirent une preuve de sa noblesse, et de sa ressemblance avec la Divinité, qui connaît tout et à qui rien ne peut échapper. Mais, à voir le mal qu'il est capable de lui causer, on doit plutôt dire que c'en est une imitation; ou, comme parle Tertullien, une émulation vicieuse de la Divinité, semblable à celle de nos premiers pères, à qui le père du mensonge promet qu'ils seraient comme des dieux, parce qu'ils sauraient le bien et le mal. Pour moi, je l'appellerais volontiers une espèce de péché originel, ou, comme disent d'autres, un effet de l'amour-propre, qui cherche partout à se satisfaire, et qui, ne se contentant pas pour cela de savoir le passé et le présent, veut encore s'étendre jusque sur l'avenir, pour devenir une espèce de divinité mortelle. *Eritis sicut dii, scientes bonum et malum.* Fausse émulation de la Divinité, curiosité malheureuse, en quel abîme de maux n'as-tu pas précipité les hommes, que tu as souvent rendus semblables aux démons, au lieu de cette ressemblance avec DIEU que tu leur faisais espérer! Heureux ceux qui renoncent à toutes ces curiosités impies, vaines et criminelles, pour s'employer uniquement à chercher les moyens de se procurer dans l'avenir une heureuse éternité! Si nous sommes curieux de savoir le passé, que ce soit pour nous instruire, par l'exemple de ceux qui nous ont précédés, du malheur des impies, et des effets de la vengeance du Ciel qu'ils se sont attirée; pour nous former sur l'exemple des justes, qui ont vécu avant nous, et qui nous ont marqué les voies du bonheur éternel. Si nous voulons savoir le présent, commençons par nous connaître nous-mêmes, sans rechercher avec tant de curiosité la vie d'autrui, fermons les yeux à mille choses qui ne nous sont utiles à rien. « Quand vous connaîtrez, dit S. Bernard, la largeur de la terre, la hauteur des cieux, et la profondeur des abîmes de la mer, si vous ignorez ce qui se passe en vous-mêmes, vous édifierez sans fondement, et tout ce que vous élèverez ne sera qu'un amas de poussière que le vent emportera. » Pour ce qui est de l'avenir, contentons-nous d'y pourvoir par une sage conduite.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Omnis anima curiosa indocta est.* Augustin. De agone Christ. 4.

*Curiositas motus est animæ morituræ.* Aug. XIII Confess.

*Curiositas invenit heresim.* Id. Tract. 97 in Joann.

*Omnis illa quæ appellatur curiositas nihil aliud querit quàm de rerum cognitione letitiam.* August. De verâ relig. 45.

*Curiosus est qui ea requirit quæ nihil ad se pertinent; studiosus qui ad se attinent requirit.* Id. De utilit. credendi, 9.

*In consideratione creaturarum non est vana et peritura curiositas exercenta, sed gradus ad immortalitatem et semper permanentia faciendus.* August. De verâ Relig. 29.

*Volentes gaudere forinsecus facile evanescent, et effunduntur in ea quæ videntur et temporalia sunt, et imagines rerum fœdè cogitatione lambunt.* August. IX Confess. 4.

*Curiosum genus hominum ad cognoscendam vitam alienam, desidiosum ad corrigendam suam.* Id. x Confess.

*Sunt quædam quæ nescire quàm scire sit melius.* Id. Enchir. 17.

*Si non prius à secretioribus cordis expellitur importuna sæcularium multitudo curarum, anima quæ intus jacet mortua non resurget.* Gregorius XVIII Moral. 22.

*Vox DEI non sonat in foro, non auditur in publico; secretum concilium, secretum quærit auditum.* Bernardus.

*Frivola prorsus et inanis ac nugatoria est curiositas; et nescio quid durius illi imprecor quàm ut habeat quod requirit, et quo curiosità inquietudine delectatur.* Id. in Floribus.

*Sunt qui scire volunt tantum ut sciant; et*

Tout esprit curieux témoigne par-là qu'il est ignorant.

La curiosité est comme le dernier effort de l'âme près d'expirer.

C'est la curiosité qui a inventé l'hérésie.

Tout ce qui s'appelle curiosité ne cherche autre chose que le plaisir dans la connaissance des choses.

Celui-là doit passer pour curieux qui s'inquiète des choses qui ne le regardent point; et celui-là doit être appelé zélé qui s'applique à son devoir.

Il ne faut pas s'appliquer à l'étude et à la considération des choses créées par une curiosité vaine et passagère; mais il faut s'en servir comme d'un degré pour s'élever aux choses immortelles, qui doivent toujours durer.

Ceux qui cherchent leur satisfaction au-dehors se dissipent aisément, se répandent sur les choses visibles et temporelles, et avec une pensée et un désir toujours affamé, se repaissent des apparences de tous les objets qui se présentent.

Les hommes sont portés par une curiosité naturelle à examiner la vie d'autrui, mais peu soigneux de corriger la leur.

Il y a des choses qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que savoir.

Si on ne chasse de son cœur cette foule importune de soins des choses de la terre, l'âme qui est morte par le péché ne ressuscitera pas à la vie de la grâce.

La voix de DIEU ne se fait point entendre dans les lieux publics où notre curiosité nous porte, elle demande un secret entretien et une âme solitaire.

La curiosité est une chose tout-à-fait vaine, frivole et badine; et je ne sais si on lui peut souhaiter une plus grande punition que de lui vouloir ce qu'elle cherche, ce qui fait l'objet de sa joie impatiente.

Il y a des gens qui veulent tout savoir

*turpis curiositas est.* Bern. serm. 36 m Cant.

*Quò à te, curiose, recedis? cui te interim committis?* Id. De grad. humil.

*Dùm anima à sui circumspectione torpescit, incurit sul curiosam se in alios facit.* Bernard. Ibid.

*Tandùm quisque sua peccata ignorat quamdiù curiosè aliena considerat.* Id. De Inter. domo 43.

*Si ad te, ó homo, vigilanter attendas, mirum est si aliud unquam attendas.* Id. De grad. humil.

*Curiosus foràs egreditur, et exterius omnia considerat; qui sic interna non considerat, præterita non respicit, futura non prospicit.* Bernardus.

*Quæ DEUS occulta esse voluit non sunt scrutanda, quæ autem manifesta fecit non sunt negligenda: ne in illis illicitè curiosi; in his damnabiliter inveniamur ingrati.* Prosper. De vocat. gent.

*Curiositas reum facit, non peritum.* Zeno Veronensis.

*Multi multa sciunt, et se ipsos nesciunt, cùm tamen summa philosophia sit cognitio sui.* Hugo à Sanct. Vict. x De animâ, 9.

*Non est sine periculo curiosiùs exquirere ea quibus minus assuevimus; stultissimum autem omninò examini subijcere ea quæ mentem nostram transcendunt, et tentare ea quæ intelligere impossibile est.* Cyrill. Alexand. De rectâ fide.

*Si porta oculorum benè munita fuerit, toto illa civitas cordis nostri ab assaltu vitiorum quietâ erit.* Hugo à Sanct. Vict. in Ps. 13.

*Gravis ac vehemens est proditor oculus vagus atque distractus.* Ephrem. Parænesis, 37.

*Mens oculis tanquam fenestris utitur.* Lactant. De opific. DEI.

*Nihil in homine cui curiositas prosit invenies.* Bernard. de Convers. ad clericos. 12.

*Vanus labor qui studio vanitatis assumitur.* Id. Ibid.

*Curiositas, etsi culpæ non est, culpa tamen occasio est; et indicium commissæ, et causa est committendæ.* Id. Ibid.

uniquement pour savoir : c'est là une honteuse curiosité.

Où vous retirez-vous, homme curieux, en sortant ainsi hors de vous-même? à qui remettez-vous le soin de votre personne?

Lorsque l'âme néglige l'attention sur elle-même, par le peu de soin qu'elle en a, elle devient curieuse d'examiner les actions des autres.

Autant de temps on emploie à considérer et à examiner les défauts et les péchés d'autrui, autant on demeure dans l'ignorance des siens propres.

O homme si vous veillez attentivement sur vous-même, c'est bien merveille si vous avez le temps de songer à autre chose.

Le curieux sort hors de lui-même, il considère ce qui se fait au-dehors, il ne fait nulle attention à ce qui se passe au-dedans; il ne réfléchit point sur le passé, et ne prévoit point l'avenir.

On ne doit point rechercher avec témérité les choses que DIEU a soustraites à notre connaissance, ni négliger celles que lui-même nous a découvertes : de peur qu'une curiosité criminelle ne nous porte à vouloir connaître les unes, et que nous nous rendions coupables d'ingratitude en négligeant les autres.

(En fait de nos mystères), la curiosité ne rend pas un homme plus savant, mais plus criminel.

Plusieurs savent bien des choses, et ne se connaissent pas eux-mêmes : et cependant le haut point de la philosophie est de se connaître soi-même.

Ce n'est pas sans danger qu'on recherche trop curieusement les effets extraordinaires dont nous ignorons les causes; mais c'est une extrême folie de vouloir soumettre à notre jugement les choses qui passent la capacité de notre esprit et que nous ne pouvons pénétrer.

Si la porte de nos yeux est bien gardée et l'entrée bien défendue, la place de notre cœur sera à couvert, hors des attaques du vice.

L'œil curieux qui regarde de tous côtés, et qui se porte sur tous les objets, est un traître dont il faut se défier.

L'âme se sert des yeux comme de fenêtres (pour voir ce qui se passe au dehors).

Vous ne trouverez rien dans l'homme à quoi la curiosité puisse être utile.

Vain labour que celui qui vient de la vanité.

Quoique la curiosité d'elle-même ne soit pas un péché, c'est néanmoins une occasion de péché, une marque qu'il est déjà commis, et la cause qui le fera bientôt commettre.



*Non consideres mala quæ alii faciunt, sed considera bona quæ tu facere debes.* Bernard. De modo bene vivendi.

*Tandem homo ignorat peccata sua quæ debuerat flere et cognoscere, quamvis aliena vitia exquirat curiosè.* Id. Ibid.

*Facilius reprehendimus vitia minusquam virtutes intendimus; nec quid boni quisque fecerit agnoscere cupimus, sed quid malè egerit perscrutamur.* Id. Ibid.

*Cave curiositatem, omittit curas alienæ vitæ; nulla curiositas animum tuum decipiat, ne tu, oblita tuorum morum, alienos perquiras.* Bernard. Ibid.

*Scire nunquam desideres quod scire non debes.* Id. Ibid.

*Scito pro certo quia curiositas periculosus presumptio est.* Bernard. Ibid.

*Curiositas damnosa peritiam est, ad hæresim provocat, in fabulas sacrilegas precipitat mentem, in causis obscuris reddit audaces, in rebus ignotis facit homines precipites.* Id. Ibid.

*Cor lasciviendo perfluit, et per sensus curvis circumquaque se diffundens, nullatenus ad se redire sufficit.* Laurent. Justinian.

Ne considérez point le mal que font les autres, mais regardez le bien que vous devez faire vous-même.

Une personne ignore aussi longtemps ses péchés, qu'elle devrait connaître et pleurer, qu'elle a passé de temps à rechercher et examiner ceux des autres.

Nous remarquons plus facilement les vices et les défauts de chacun que ses vertus; nous ne nous mettons point en peine du bien qu'il fait, mais du mal qu'il a pu commettre.

Donnez-vous de garde de la curiosité; laissez tous ces soins de savoir de quelle manière vivent les autres, ne vous laissez pas séduire par une curieuse recherche des actions d'autrui; de peur que vous n'oubliez la conduite que vous devez tenir, pendant que vous vous enquérez de celle des autres.

Ne souhaitez jamais d'apprendre ce que vous ne devez pas savoir.

Tenez pour constant que la curiosité est une très-dangereuse présomption.

La curiosité est une science dangereuse : elle porte à l'hérésie, elle fait que l'esprit donne dans des fables également impies et ridicules; elle donne la hardiesse de prononcer sur les faits obscurs; dans les choses que nous ignorons, elle nous fait porter un jugement précipité.

Le cœur, en courant sur tous les objets, s'épanche, et, en se répandant par tous les sens, ne peut plus rentrer en lui-même.

## § V.

## Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Définition.] — Par le mot de *curiosité*, on entend communément un désir immodéré et déréglé de voir et de connaître des choses qui ne nous regardent point, des choses inutiles et frivoles qui nous amusent, qui nous distraient de quelque meilleure occupation, et enfin qui peuvent nous porter au mal ou dissiper notre esprit, et nous détourner de nos devoirs. — Pour l'éclaircissement de cette matière, il faut supposer, avec S. Augustin, qu'il y a une grande différence entre l'homme curieux qui s'informe de tout, et l'homme studieux qui cultive son esprit par la connaissance des sciences et des arts, quoique tous les deux soient poussés d'un ardent désir de savoir. Car le curieux, dit ce Père, s'applique à la recherche des choses dont la connaissance ne lui est utile à rien ; au lieu que celui qui étudie pour devenir savant s'applique aux choses qui lui sont nécessaires, ou pour remplir les devoirs de son état ou pour savoir vivre et se conduire parmi les hommes.

De cette différence nous pouvons nous former une idée et une notion claire et distincte de la curiosité, qui d'ailleurs est assez équivoque, et que l'on peut prendre en bonne et en mauvaise part. Nous l'envisageons ici par le mauvais endroit, comme une maladie de l'âme, ainsi que l'ont appelée quelques anciens, comme une passion inquiète et dangereuse, ou comme un vice dont on doit se défendre ; quoiqu'on ne puisse nier que la curiosité, d'elle-même, ne soit comme les autres passions, c'est-à-dire indifférente, puisqu'elle est le fondement de toutes les sciences, et qu'elle est seulement criminelle dans son excès, et quand elle passe les bornes que DIEU, la raison et la nature lui ont prescrites.

[Cause de la curiosité.] — Il est évident que la principale cause de la curiosité est l'immortification des sens, auxquels on donne la liberté de se répandre sur tous les objets. Car, comme notre esprit n'agit que sur le rapport de nos sens, et qu'il n'est rempli que des objets qu'ils lui présentent, il ne pense à autre chose, et ensuite la volonté ne cherche qu'à leur procurer tout ce qui lui est agréable. Ce qui fait que la vie d'un homme curieux est toute répandue au-dehors et toute sensuelle. Il est vrai qu'on ne trouve pas toujours tout le plaisir et toute la satisfaction qu'on cherche dans les cho-

ses extérieures, parce qu'on s'en dégoûte, et qu'on se lasse à la fin de ce qui plaisait le plus d'abord ; mais la curiosité fait éviter cet ennui et ce dégoût en passant d'un objet à un autre, et ne s'arrêtant à chacun qu'autant de temps qu'elle y trouve du plaisir.

La curiosité qui cause la dissipation d'esprit et un épanchement entier au-dehors peut se rapporter. — 1°. Au péché de paresse, qui est un des sept capitaux, parce qu'il marque un dégoût des choses de DIEU, et une négligence à s'acquitter des devoirs d'état et de religion, puisqu'on aime mieux vaquer à toute autre chose : de manière que, si par cette curiosité l'esprit est tellement dissipé qu'il néglige d'accomplir quelque précepte ou quelque devoir nécessaire au salut, il est évident qu'il y a péché mortel. — 2°. La curiosité se rapporte à l'oisiveté, dont elle est une espèce : non pas qu'on ne fasse rien du tout, mais parce qu'on s'occupe de choses inutiles, qu'on s'amuse à des bagatelles, qui détournent des affaires ou des occupations plus importantes.

[Ses suites fâcheuses.] — Personne n'est capable de s'approcher de DIEU et de recevoir ses divines communications sans la prière et l'oraison, qui en est comme le canal : c'est une vérité incontestable : or, la curiosité qui naît de la dissipation d'esprit et de l'immortification des sens est incompatible avec l'exercice de l'oraison, parce que de l'épanchement sur tous les objets, les sens recueillent des images dont on se remplit, et qu'on porte partout avec soi. Ces images se présentent à notre imagination quand nous voulons nous appliquer à la prière, nous troublent, nous distraient, et font comme un nuage entre DIEU et l'âme, lequel empêche de recevoir ses lumières, et nous ôtent toute l'attention que nous devons apporter à ce saint exercice. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui aspirent à une vie intérieure, à une intime conversation avec DIEU, mettent leur plus grand soin à se défaire de ces images.

La curiosité, en outre, par la dissipation d'esprit, prive bientôt l'âme de tous les sentiments de piété et de dévotion que la pensée de nos plus saints mystères et la méditation des vérités chrétiennes peuvent lui avoir inspirés, parce que l'esprit, étant tout occupé de bagatelles et d'amusements frivoles, ne le peut être de choses sérieuses, telles que sont celles qui regardent le salut : de même que les yeux, attachés sur la terre, ne peuvent être en même temps élevés au ciel. Un cœur qui s'épanche trop au-dehors y épuise aussi toutes ses forces. Les créatures devraient nous faire souvenir de DIEU, et ce sont elles d'ordinaire qui nous le font oublier. La communication du dehors, si elle n'est ménagée avec beaucoup de réserve et de discrétion, vide l'âme des bons sentiments qu'elle avait, et la remplit d'autres tout contraires. C'est pourquoi nous ne devons jamais la souhaiter par curiosité, et, quand la nécessité y oblige, ce doit toujours être avec grande précaution. De plus, c'est la maxime de tous les pères spirituels, que le Seigneur ne se plaît point dans l'agitation d'une âme

curieuse, inquiète et dissipée : ils nous assurent qu'un esprit qui se répand au-dehors, par les oreilles et par les autres sens, est comme une des citernes dont parle Jérémie, qui ne retiennent point l'eau, parce qu'elles sont entr'ouvertes de tous côtés. Les grâces que le S.-ESPRIT y verse, les bonnes pensées et les saintes affections, s'écoulent incontinent : pour remplir un cœur de DIEU, il faut le vider de toutes les créatures : et comment, pendant que la curiosité les fera rechercher ?

[Instinct naturel.] — Tous les hommes désirent naturellement savoir. C'est par où Aristote a commencé sa *Métaphysique*, et il prouve cette vérité par l'amour qu'on a pour les sens dont on se sert pour acquérir la science, particulièrement de la vue, qui est nécessaire non-seulement pour l'action, mais encore pour connaître la variété et la différence des choses, quoique cette connaissance ne nous doive servir de rien. On en peut dire autant de l'ouïe : car on est naturellement curieux d'apprendre ce qu'on ne sait pas, quoiqu'on n'en retire point d'autre fruit que de l'apprendre. Or, cet instinct naturel est commun à tous les hommes ; mais il n'est pas égal dans tous, puisque nous voyons que cette passion est plus ardente dans les uns que dans les autres ; et, comme il y a une grande diversité de choses qui peuvent être sues, et que tous n'ont ni les mêmes inclinations ni le même génie, les uns s'adonnent plus volontiers à l'étude d'une science que d'une autre. A quoi S. Augustin ajoute que notre âme ne désire rien avec plus de passion que de connaître la vérité : *Quid enim fortius desiderat anima quam veritatem ?* (36 in Joan.) Néanmoins, comme toutes les vérités ne sont pas de même nature, et que les unes sont plus nobles et plus excellentes que les autres, on a plus d'affection à celles qu'on estime davantage. Que si les connaissances qu'on prétend acquérir sont utiles pour remplir dignement les devoirs de notre profession, pour bien vivre, pour cultiver son esprit, ou pour quelque autre fin honnête, c'est un désir louable, et l'un des avantages de l'homme sur les autres animaux. Quand ce n'est que pour savoir des choses frivoles, inutiles, ou qui ne nous regardent point, sans autre fin que de contenter une démangeaison secrète d'entendre, de voir et d'apprendre ce qui ne nous importe nullement, c'est une curiosité vaine, qui ne s'accorde guère avec la vertu et une solide piété. Si le désir de savoir va jusqu'à pénétrer les choses divines, qui sont au-dessus de notre intelligence et que DIEU n'a pas jugé à propos de nous découvrir, c'est une curiosité téméraire et une dangereuse présomption. Enfin, quand on veut savoir par des voies criminelles et diaboliques ces choses que nous ne devrions jamais connaître, c'est une curiosité damnable, qui n'est propre qu'à des âmes livrées au démon.

[En matière de foi.] — Si la curiosité de l'esprit humain se bornait à la recherche des motifs qui obligent tout homme raisonnable à embrasser la foi, comme les miracles, la conversion du monde, la manière dont elle

s'est établie, et le consentement unanime de tous les sages, on ne pourrait blâmer cette curiosité, qui est d'un grand secours pour s'affermir dans la foi. Mais porter sa curiosité plus loin, demander raison des choses que DIEU a dites, vouloir comprendre pourquoi DIEU permet que telle chose arrive, et pénétrer dans le secret de la Providence ou dans les mystères qui sont au-dessus de notre raison, c'est ce qui rend notre foi douteuse, chancelante, mal affermie, et, assez ordinairement, ce qui la fait perdre tout-à-fait.

---

§ VI.

**Endroits choisis des Livres spirituels  
et des Prédicateurs.**

[La curiosité dissipe l'esprit.] — Que la curiosité cause une grande dissipation d'esprit, et fasse comme une diversion de l'application qui est nécessaire à un chrétien pour vaquer à la grande affaire du salut, je ne crois pas que ce soit une chose que l'on puisse révoquer en doute, puisque c'est son effet propre, et qui lui donne le nom même de vaine curiosité. Je crois plutôt que l'on peut dire, de cette passion déréglée de se remplir l'esprit de connaissances qui ne servent qu'à l'entretenir, ce qu'a dit l'Apôtre de la cupidité insatiable d'amasser des richesses, puisque ceux qui sont possédés de l'une ou de l'autre sont exposés aux mêmes dangers et aux mêmes malheurs: *Incidunt in tentationem et in laqueum diaboli, et desideria multa, inutilia et nociva, quæ mergunt hominem in interitum et in perditionem.* Ils tombent dans la tentation et dans les pièges du démon, parce qu'ils s'épanchent et se répandent en différents désirs, multipliés et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la damnation. Ce n'est pas, à mon avis, détourner beaucoup ces paroles que S. Paul dit de l'avarice, que d'en faire l'application à la curiosité et au désir excessif de tout savoir, puisque c'est une espèce d'avarice, qui n'est guère moins dangereuse ni moins criminelle. L'une et l'autre passion est appelée une faim et une soif, un désir et une cupidité immodérés. Mais ce qui rend la parabole plus juste et l'application des paroles de S. Paul plus naturelle, c'est l'effet, qui est commun à l'une et à l'autre, de nous faire tomber dans les pièges du démon, qui, pour divertir notre esprit de l'attention que nous devons apporter à nos devoirs, et nous détourner du soin de

l'affaire du monde à laquelle nous devons prendre le plus d'intérêt, nous inspire ce désir empressé d'apprendre, de connaître et de savoir des choses vaines et inutiles, et qu'on appelle curiosité, mais que j'appelle, avec l'Apôtre, un piège du démon, qui nous arrête par la multiplicité des objets qui se présentent et qui ne peuvent suffire à cette curiosité avide et insatiable: *Desideria multa*. Ce n'est pas un seul désir dérégulé, c'est un désir multiplié, une cupidité sans bornes, parce que, comme dit le Sage, l'œil ne se rassasie jamais de voir, ni l'oreille d'entendre: *Non saturatur oculus visu, nec auris auditu impletur*.

On peut dire, d'un esprit curieux de tout voir et de tout savoir, qu'il n'est jamais chez lui, parce que cette curiosité le fait promener par tous les objets extérieurs: et il revient si rarement de ses vaines occupations, que c'est merveille s'il rentre quelquefois dans lui-même. Or, cette vie distraite et dissipée est-elle une vie chrétienne? et peut-elle être un moyen pour arriver à notre fin? Non, sans doute; c'est un détour embarrassé, un éloignement, ou plutôt un égarement qui nous conduit à notre perte. Hélas! Chrétiens, combien se trouve-t-il de personnes de ce caractère que la curiosité fait courir après tout ce qu'il y a de rare et de nouveau; qui passent leur vie dans une continuelle vicissitude d'objets; qui s'attachent à tout ce qu'ils voient, et, par un naturel aussi volage que curieux, rebutent en un temps ce qu'ils ont recherché avec plus d'ardeur en un autre; et ce qu'ils poursuivaient lorsqu'ils ne l'envisageaient que de loin leur devient insupportable quand ils le possèdent, et qu'ils en peuvent jouir tout à loisir. Ou bien, disons qu'ils sont comme ceux qui, à une table couverte de toutes sortes de mets, n'ont qu'une satiété, qui leur fait quitter l'un pour l'autre, et goûter un peu de chacun: ce n'est pas tant la faim que la curiosité qui leur y fait porter la main, et l'on peut dire que c'est la seule multiplicité qui les rassasie.

Dans le commerce ordinaire du monde, un esprit curieux se répand sans cesse au-dehors, et cherche quelque objet qui le satisfasse, et, ne le pouvant contenter, il passe de l'un à l'autre par une curiosité vagabonde; il choisit et change sans cesse, et ne trouve rien qui le contente: il ne se fixe à rien, parce que tout le lasse, tout le dégoûte, tout le fatigue... C'est le génie de la curiosité, qui n'est autre chose qu'une suite de desirs se succédant les uns aux autres. (Houdry.)

[La curiosité est partout.] Qui ne sait que la curiosité entre dans toutes les choses, même les plus nécessaires à la vie? On a besoin d'aliments pour nourrir le corps, de vêtements pour le couvrir, de maisons pour sa demeure, de meubles pour différents usages, et de mille autres choses pour la commodité. La nécessité d'abord a inventé chaque chose dans la simplicité; mais la curiosité a cela de commun avec la cupidité, qu'elle les multiplie, ou du moins les rend plus riches et plus précieuses, sans que le besoin en soit plus grand. De-là, ces ouvrages de l'art et de la nature auxquels la rareté donne leur

prix; de-là ces bijoux si recherchés, ces peintures si exquises, ces antiques si estimés, ces nouveautés qui à peine ont paru, que c'est pour le cabinet d'un curieux, ou pour parer sa salle. De-là ces modes d'habits qui, si extravagantes qu'elles soient souvent, ne laissent pas de plaire dès qu'elles ont la grâce de la nouveauté. Voilà ce qui fait l'objet des soins des curieux. Belle occupation sans doute pour des chrétiens, dont le cœur doit être détaché de toutes les choses de la terre, de rechercher avec passion tout ce qu'il y a de plus rare et de plus exquis, pour satisfaire une vaine curiosité!

Vous ne pouvez vous passer d'habits et de vêtements, tant pour la bienséance que pour vous défendre des rigueurs des temps : vous pourriez, en cela, pratiquer la modestie chrétienne, et la nécessité se contenterait des étoffes les plus communes; mais la curiosité s'y oppose, et elle n'est point contente si elle n'y ajoute les parures les plus propres et les ornements les plus précieux; si une mode commence à paraître, on ne peut attendre que le premier vêtement soit usé pour en avoir un autre. Eh! jusqu'où ne va point la curiosité sur ce chapitre? Vous le savez, mesdames, vous qui portez la passion de l'ajustement jusqu'aux derniers excès. Si vous doutez que cette curiosité soit un obstacle à votre salut, il ne faut que vous dire que c'est ce qui a introduit le luxe, la somptuosité, la vanité des pompes du monde, à quoi l'on vous a obligés de renoncer quand vous avez embrassé le christianisme, et que vous ne pouvez reprendre sans renoncer à l'espérance des chrétiens.

Que dirai-je de ces meubles où la curiosité a bien plus de part que la bienséance et la commodité? Que pensez-vous des festins et des repas somptueux? La curiosité ne se mêle-t-elle pas avec l'intempérance? Les mets les plus rares n'y sont-ils pas servis comme les plus exquis? Les fruits de la saison et les vins que porte le pays y sont toujours les moins estimés. En un mot, ce n'est pas tant la faim et la soif que l'on veut satisfaire, que la curiosité. Que dirai-je des divertissements? Y trouve-t-on du plaisir, si la curiosité n'y est satisfaite, et si l'on ne met en œuvre tout ce qu'il y a de nouveau, et qui même ne peut divertir que par sa nouveauté? N'est-ce pas, enfin, la curiosité qui semble donner le mouvement à toutes les passions? Mais, par cela même, ne met-elle pas un grand obstacle à notre salut? (*Le même*).

[Obstacle au salut.] — La curiosité met un grand obstacle à notre salut, par la dissipation d'esprit où nous jette la multitude d'objets, d'événements et de spectacles qui l'entretiennent, et qui nous détournent de soins plus importants. L'âme qui se répand au-dehors se dissipe et se distrait; en sorte que, dans cet état, elle n'est plus capable des exercices de piété, ni de s'appliquer avec attention aux devoirs de son état et de la religion. Tous les saints ont bien connu cette dissipation d'esprit où la curiosité jette une âme lorsqu'elle se répand sur tant d'objets différents que le monde lui présente: aussi, tous ceux qui ont voulu penser sérieusement et travailler tout

de bon à leur salut ont commencé par renoncer aux compagnies, aux spectacles, et à tout ce que la curiosité recherche avec plus d'ardeur, parce que tout cela fait une étrange diversion des forces nécessaires à une âme qui veut s'appliquer tout de bon à cette grande affaire. Ils l'ont regardée, cette curiosité, comme un empêchement général, qui renferme en quelque façon tous les autres, ou comme une passion universelle qui a du rapport à tous les objets, qui fait comme une partie de la cupidité, laquelle s'attache à tout ce qui peut séparer le cœur de celui qui seul est capable de le remplir. (*Le même*).

[Oisiveté.] — La curiosité est la source non-seulement d'une infinité de désirs que l'Apôtre appelle inutiles, *Desideria multa et inutilia*, mais encore d'une oisiveté fainéante qui ne peut s'occuper d'aucune chose sérieuse et digne d'un chrétien. Je mets dans ce rang tous ces curieux de nouvelles, qui veulent savoir tout ce qui se passe chez les étrangers, toutes les affaires du temps, tous les intérêts des princes; et, comme s'ils étaient instruits de toutes les affaires d'état, raisonnent en politiques sur leurs entreprises ou sur leur manière de gouverner. J'en vois d'autres attentifs à tous les bruits qui courent, et que souvent on ne fait courir que pour tenir en haleine cette oisive curiosité, qui reçoit également le vrai et le faux, qui se repaît de projets imaginaires, de combats, de sièges de villes, et de desseins prêts à éclater. D'autres, ne se contentant pas d'apprendre ce qui se passe si loin, entrent dans les maisons des particuliers pour s'informer, jusqu'au moindre détail, des affaires des familles, de leurs alliances, de leurs différends, et de leurs procès. D'autres enfin, n'ayant nulle affaire qui les touche, passent leur temps à faire et à recevoir des visites, à débiter ce qu'ils savent et à apprendre ce qui se dit et ce qui se fait. D'autres enfin, encore plus curieux, veulent être témoins de ce qu'ils ont lu, et pour cela entreprennent de longs voyages, passent de royaume en royaume pour voir les villes, les palais les plus renommés; et, pour contenter leur esprit aussi bien que leurs yeux, s'instruisent des mœurs, des richesses, des forces, des raretés de tous les pays, et de tout ce qui ne peut être d'autre utilité que satisfaire la curiosité des autres par le récit qu'ils en font ensuite, à tout propos, et dans toutes les compagnies. Voilà ce qu'on peut appeler, avec l'Apôtre, une curiosité vaine, de savoir les choses qui ne nous regardent point, et qui divertissent ailleurs toute l'attention que nous devrions apporter à celles qui nous touchent de plus près, et qui peuvent contribuer à nous rendre plus saints et plus vertueux. (*Le même*).

[Suites mauvaises.] — Qu'est-il nécessaire, Messieurs, de vous représenter ici les maux que fait la curiosité? C'est plutôt fait de dire que tous les malheurs du monde n'ont point eu d'autre principe ni d'autre commencement, à la naissance des siècles, comme nous avons vu dans l'exemple de nos premiers pères. Mais, sans remonter si loin, il y a mille choses qu'il



est bon d'ignorer, dont la recherche trouble notre repos, et dont la connaissance nous porte à troubler celui d'autrui. Un homme trop curieux de savoir ce qu'on a dit de lui ne conçoit-il pas souvent de la haine et de la vengeance contre ceux qui n'en ont pas toute l'estime qu'il croit mériter, ou contre ceux qui se sont laissés aller à en dire leur sentiment? Celui qui veut pénétrer dans les desseins des autres ne s'attire-t-il pas des querelles, et ne s'engage-t-il pas dans des affaires fâcheuses? et celui même qui veut trop approfondir les choses qui le regardent ne découvre-t-il pas bien des sujets de chagrin? Ce désir déréglé de tout savoir n'est-il pas souvent une occasion qui engage à des desseins et à des entreprises dont on ne prévoit pas assez les suites ni les conséquences, mais qui nous font payer bien cher notre vaine curiosité? (*Le même*).

[Bonne curiosité.] — Il est facile de juger, quand le Sage nous avertit de ne pas vouloir pénétrer les choses qui sont au-dessus de la portée de nos esprits, qu'il ne condamne pas la science, puisque lui-même l'avait reçue du Ciel et qu'il y surpassait le reste des hommes, ni la connaissance des secrets de la nature, puisque, par l'étendue et la pénétration de son esprit, il avait connu les vertus des plantes, depuis l'hysope jusqu'aux cèdres du Liban, et qu'il semblait que la nature lui eût ouvert tous ses secrets. Il ne veut pas non plus accuser de témérité ou de présomption la recherche des vérités surnaturelles dont la connaissance est nécessaire pour parvenir au bonheur éternel, puisque le Fils de DIEU, dans lequel étaient renfermés tous les trésors de la science et de la sagesse, est venu du ciel pour nous les apprendre. Ce que le Sage entend donc par la curiosité à laquelle il ne veut pas que les hommes se laissent aller, c'est de ne pas présumer d'entrer dans les secrets de la Providence, de dévoiler les mystères de la Religion, de pénétrer trop avant dans l'abîme de ses conseils, comme parle le prophète, de lui demander compte de sa conduite, de sonder la profondeur de ses jugements, de raisonner et de disputer sur ce qu'il y a de plus incompréhensible dans la religion. *Altiora te ne quæsieris.* (**Houdry.**)

[Crimes.] — La curiosité a souvent porté les hommes aux plus grands crimes. C'est elle qui a fait les adultères et les homicides dont l'histoire sainte et l'histoire profane nous fournissent mille exemples; et la ruine des Etats et des empires en portera le souvenir jusque dans la dernière postérité. C'est elle qui a fait non-seulement les hérétiques et les hérésiarques, mais les plus fameux impies, comme Julien l'Apostat et quelques philosophes de son temps, que la curiosité porta jusqu'aux derniers excès de la cruauté, faisant ouvrir les corps des hommes vivants, pour y voir l'arrangement des parties intérieures, la situation des intestins, et les derniers mouvements du cœur. Que dirai-je des cruelles expériences que la curiosité a voulu faire aux dépens des enfants renfermés dans le sein de leurs mères? Passons toutes ces horreurs, dont le christianisme a aboli

l'usage, mais que la curiosité a souvent rappelées, après qu'elle a fait des déserteurs de la religion : comme si, par désespoir de pénétrer les mystères de la foi, ils avaient voulu mettre tout en œuvre pour découvrir du moins ceux de la nature. (*Le même*).

[Mauvais livres.] — Je ne puis me taire sur le malheur que s'attirent une infinité de personnes par la liberté qu'elles se donnent, malgré les défenses de l'Église et les peines portées par les canons, malgré le précepte naturel de ne point s'exposer à l'occasion du péché, et malgré toutes les lois civiles et ecclésiastiques ; par la liberté, dis-je, qu'elles se donnent, et qu'une curiosité criminelle leur fait prendre, de lire toutes sortes de livres, dont les uns leur inspirent des sentiments contraires à la foi et à la religion, et les autres les portent au vice et au dérèglement des mœurs. Il y en a qui portent ouvertement au libertinage, et d'autres qui y conduisent insensiblement, en amollissant le cœur par les passions les plus dangereuses ; et d'autres enfin où le crime est déguisé, et les maximes les plus opposées au christianisme étalées avec tous les ornements et les artifices capables de les faire goûter. Il n'y a que la crainte de DIEU et l'intérêt du salut qui puisse arrêter cette liberté. Faites réflexion, chrétiens, qu'entre ces mauvais livres il y en a qui gâtent et qui corrompent l'esprit, c'est-à-dire que, par l'impression que la lecture fait, ils lui inspirent des sentiments contraires ou à la piété ou à la foi, selon les matières dangereuses qu'ils traitent ; et, s'ils n'en contiennent que d'inutiles, ils dissipent du moins l'esprit et étouffent les pensées les plus salutaires, en l'appliquant tout entier à des amusements et à des bagatelles indignes d'un homme raisonnable et d'un chrétien. Il y en a d'autres, avons-nous dit, qui portent au vice et au libertinage ; et plus ces sortes de livres sont écrits poliment et plus ils sont agréables, plus ils sont propres à corrompre les bonnes mœurs. De manière que la corruption de l'esprit et le dérèglement de notre vie, étant les deux effets les plus à craindre et les plus infaillibles des mauvais livres, doivent réprimer notre curiosité, pour peu de soin et de zèle que nous ayons de notre salut. (*Le même*).

[Les spectacles.] — Pour grand que soit le bien que nous avons reçu de la nature, par la faculté de voir tous les objets qui frappent nos yeux, je ne sais si une grande partie des chrétiens ne devraient point faire aujourd'hui la même prière à DIEU que faisait le saint Roi-Prophète de son temps : *Averte oculos meos ne videant vanitatem* : Détournez, Seigneur, mes yeux de ces spectacles que le seul désir de satisfaire ma curiosité me fait rechercher, et où la vanité, la pompe, la magnificence, et tout ce que le monde a de plus attrayant, se fait voir avec plus d'éclat. Car qu'est-ce qu'on y voit autre chose que des objets capables de nous séduire ? N'est-ce pas une dangereuse curiosité que de s'y porter avec passion, pour ne pas dire avec fureur, comme s'y portent quelques-uns ? Ces spectacles, s'ils ne sont pas

toujours criminels, on peut dire qu'ils sont presque toujours dangereux, puisqu'ils nous inspirent l'amour de la vanité, et que, comme dit S. Bernard, il n'est pas permis de voir ce qu'il n'est pas permis de désirer. D'ailleurs, la plupart de ces spectacles sont opposés à l'esprit du christianisme et à la profession que nous avons faite solennellement de renoncer aux pompes et aux magnificences du monde. Or, n'est-ce pas s'y engager publiquement que de témoigner de la curiosité de ces choses toutes mondaines? jusque-là que c'était autrefois une marque et une preuve d'apostasie de sa foi et de sa religion, comme l'assure l'éloquent Salvien : *Et quidam in spectaculis apostatatio fidei. Spectacles. (Le même) (1).*

[Dissipation nuisible.] — Quand les voyageurs marchent dans un grand chemin (c'est la comparaison de S. Chrysostôme), les différents objets qu'ils voient, les rivières, les bois, les prairies, charment si agréablement leurs yeux, qu'ils sont tout dissipés. C'est ce qui arrive en cette vie aux gens du monde : toutes choses les arrêtent et les amusent ; ils sont curieux de tout voir, ils veulent entendre tout ce qui se dit, et sont actifs à tout ce qui se passe : bruits qui courent, événements qui arrivent, affaires qui se traitent, discours qui se tiennent, tout les occupe, et ils se remplissent de tout. Quelle apparence que les salutaires avis qu'on leur donne, et la parole de DIEU qu'ils écoutent quelquefois, soient favorablement reçus et fassent quelque impression sur leur esprit, faute de cette application dont une curiosité volage les rend incapables? C'est une semence que l'on foule aux pieds, comme parle l'Évangile ; c'est une parole que l'on écoute des oreilles du corps ; mais on lui ferme celle du cœur ; ou, si cette parole y entre, elle ne pénètre pas assez avant, et le démon vient aussitôt pour arracher cette semence de vic, de peur que ceux qui l'entendent ne la croient, que, la croyant, ils ne la pratiquent, et que la pratiquant ils ne se sauvent. (**Joly**, *Dim. de la Sexagésime.*)

Nous voyons dans certaines personnes une dissipation continuelle, un étrange libertinage de cœur et d'esprit, qui fait qu'on se répand indifféremment sur toutes sortes d'objets, vains, frivoles, dangereux, et souvent même criminels ; ne se faisant nulle violence pour arrêter les égarements de leurs sens, de leur imagination, de leur esprit et de leur cœur. Ils n'appréhendent rien tant que d'être obligés de rentrer en eux-mêmes pour veiller sur les mouvements de leur cœur, pour reconnaître tous les désordres et les embarras d'une conscience déréglée. Ils affectent même de les ignorer, de peur d'être réduits à la nécessité de prendre des mesures pour y remédier. Ils ne cherchent enfin qu'à s'amuser, qu'à se détourner de pensées si peu agréables, et qu'à s'étourdir eux-mêmes,

(1) Rappeler aussi à quelle dégradation de mœurs et à quelles effroyables cruautés portaient les spectacles de l'amphithéâtre païen, où la curiosité poussait les multitudes (*Edit.*).

pour ne point entendre là-dessus les reproches importuns de leur conscience.

Nous sommes naturellement portés à la dissipation, non moins jaloux de la liberté de notre esprit que de celle de notre cœur. Nous regardons comme une espèce de captivité le recueillement et la réflexion, qui resserre notre curiosité, et dépouille le cœur de cette liberté qu'il a de parcourir tout l'univers et de se répandre sur toutes sortes d'objets. La vanité ne contribue pas moins à cette dissipation que la curiosité : car si, au lieu de nous épancher de la sorte, nous rentrions souvent en nous-mêmes, nous y verrions bien des faiblesses et des misères, et cette vue ne flatterait pas notre orgueil. C'est pour cela que nous détournons autant que nous pouvons les yeux de ces objets si peu agréables. Le plaisir, enfin, se joint à la vanité, et c'est un nouvel attrait à la curiosité qui est plus avide des choses agréables qui demandent moins de gêne et de contrainte. (**Le P. Nepveu, Réflex. chrét.**)

Notre âme est comme l'eau, qui s'élève en haut étant ramassée, parce qu'elle remonte aussi haut que la source d'où elle descend ; mais, quand on lui donne la liberté de s'étendre, elle se perd, en se répandant inutilement sur la terre. Ainsi notre esprit, étant dissipé par la curiosité, par la quantité de paroles inutiles que l'on dit et que l'on entend, et par les différents objets qui frappent nos yeux et tous nos sens, se répand dans les choses extérieures et basses, comme par autant de ruisseaux, et n'a pas la puissance de s'en retirer pour rentrer dans soi-même et s'appliquer à ses devoirs. Cet esprit curieux, s'étant répandu de la sorte, s'est rendu incapable de se réduire et de se renfermer dans une contemplation secrète et intérieure. Dans cet état, l'âme se découvre et s'expose à recevoir des blessures de son ennemi, qui l'attaque de tous côtés, et qui lui tend des pièges partout. Elle n'est environnée d'aucune garde qui la couvre et qui la défende. C'est pourquoi le Sage dit que l'homme qui ne peut se tenir de parler est comme une ville ouverte de toutes parts. et qui n'est point entourée de murailles. (*Lettres d'un solitaire*).

[Même sujet.] — Pour éviter les maux qui naissent de la curiosité, ce n'est pas assez de s'interdire les spectacles et les autres divertissements profanes qui causent le plus de dissipation et un plus grand épanchement du cœur : il faut encore se retirer de ces compagnies où l'on ne fait que des contes plaisants et bouffons, où l'on ne cherche qu'à se divertir aux dépens du prochain. Je ne parle point de ces conversations trop libres qui ne dissipent pas seulement le cœur et l'esprit, mais qui les corrompent tout-à-fait : je parle de celles qu'on appelle indifférentes, où l'on débite toutes sortes de nouvelles, où l'on raconte tout ce qui se passe dans une ville, où l'on fait passer comme en revue toutes les familles. Car je veux qu'on n'y commette point d'autre mal : n'en est-ce pas un assez grand que d'en revenir l'esprit tout dissipé, tout rempli des vaines idées qui ne manquent jamais de se présenter quand

il faut penser à DIEU et vaquer à la prière? Ajoutez que, si l'on veut se conserver dans le recueillement, il faut encore s'abstenir des visites superflues, qui ne vont qu'à passer le temps, parce que c'est déjà une marque de dissipation de ne pouvoir demeurer chez soi, et de chercher ailleurs à s'entretenir. En effet, qui pourra disconvenir que ces visites et ces conversations amusantes ne laissent des images fâcheuses de tout ce qu'on a vu et entendu, et qu'on sort ordinairement de tous ces entretiens avec un esprit vide et fatigué, qui ne remporte que du dégoût d'où il pensait tirer du plaisir? Il faut, enfin, être persuadé, puisque l'expérience le fait assez voir, que ces discours frivoles, ces entretiens inutiles, ces visites superflues, empêchent qu'on puisse suivre aucun juste règlement de vie, qu'on puisse donner à la prière le temps nécessaire, et s'acquitter de tous les autres devoirs de son état et de la religion. **(Anonyme.)**

[ De l'enjouement excessif. ] Il y a certaines marques qui font connaître la dissipation de notre esprit. Telles sont de certaines joies trop épanchées, où l'esprit et le cœur semblent sortir hors d'eux-mêmes, et où il paraît bien qu'on n'a pas acquis un parfait empire sur ses passions : car on se laisse aller avec légèreté à plusieurs choses indignes d'un esprit raisonnable. Cet épanchement de joie a coutume de se faire dans des incidents particuliers, où l'on s'oublie soi-même et où l'on s'abandonne peu judicieusement à sa curiosité. Mais ce qui est beaucoup plus opposé à l'esprit de DIEU, ce qui est un signe d'une plus grande dissipation, est une manière toujours enjouée : on voit des personnes qui ne font jamais paraître aucune marque de maturité, ni sur leur visage, ni dans leurs paroles, ni dans leurs gestes. Ce sont des personnes, dit-on, de belle humeur, qui ne font point de contes qu'elles n'éclatent en ris immodérés et qu'elles ne s'épanouissent de joie ; qui s'enquière curieusement de tout pour trouver occasion de s'en divertir, qui mettent tout le monde en jeu, qui raillent sans cesse tout ce qu'elles voient, et pourvu qu'elles se rendent agréables, se mettent peu en peine de faire paraître cent légèretés indécentes. Voilà les marques d'un esprit dissipé. **(Le P. Guilleré, traité de la Mortification des sens.)**



---

# DÉLAI DE LA PÉNITENCE

## PÉNITENCE DIFFÉRÉE JUSQU'A LA MORT

Combien elle est suspecte et souvent inutile  
Impénitence finale, etc.

---

### AVERTISSEMENT.

*Je joins ensemble le Délai de la pénitence avec l'Impénitence finale, comme deux sujets qui ont une grande connexion, l'un étant la cause et l'autre l'effet; outre que l'un et l'autre entrent dans le dessein du Sauveur, qui est de faire appréhender la mort dans le péché; ce qui fait proprement l'impénitence finale. De là vient que ce sujet a encore du rapport avec la mort des pécheurs, avec l'habitude dans le péché, et avec l'abandon de DIEU, dont nous avons parlé en leur propre lieu, et que l'on pourra consulter s'il est nécessaire. Mais je crois que, sans user de redites, on trouvera ici assez de matériaux sur l'Impénitence et sur le retardement qu'on apporte à sa conversion. Il faut seulement remarquer que nous employons indifféremment ces deux termes, Conversion et Pénitence, pour signifier un changement de vie et un renoncement entier et sincère au crime et aux engagements criminels.*

*Pour ce qui est de l'Impénitence, dont on peut traiter séparément, nous entendons par ces termes l'impénitence finale, à laquelle le retardement qu'on apporte à sa conversion a coutume de conduire, quoique cette volonté déterminée de continuer ses désordres, et la négligence d'expier ses péchés par le sacrement de Pénitence, puisse s'appeler une impénitence actuelle, comme étant une disposition à celle qui met le sceau à la réprobation.*

## § I.

## Desseins et Plans.

I. — Si nous faisons réflexion aux causes les plus ordinaires de ces coupables délais et de ces retardements sans fin de faire pénitence, nous trouverons qu'elles se réduisent à trois. — 1°. Dans les uns, c'est indolence, paresse, dégoût des choses de DIEU. — 2°. Dans les autres, c'est l'attachement au péché, un engagement criminel, ou quelque passion qui les domine, et les retient dans une servitude honteuse. — 3°. Dans les autres enfin, c'est aveuglement d'esprit et endurcissement de cœur : ils ne sont touchés ni par la crainte des jugements de DIEU, ni par le danger de leur damnation éternelle. — Sur quoi je dis : — 1°. Que différer sa pénitence et sa conversion par indolence et par dégoût des choses de DIEU, c'est courir risque de mourir dans l'impénitence par surprise ; — 2°. Que différer sa conversion et sa pénitence par attachement au péché, c'est courir risque de mourir impénitent, par un effet de la justice vengeresse de DIEU ; — 3°. Enfin, que différer sa pénitence par aveuglement d'esprit et endurcissement de cœur, c'est courir pour ainsi dire à sa perte, et rendre inévitable la mort dans le péché. — C'est le partage de ce discours.

*Première partie.* — A l'égard de l'indolence, il est incroyable combien de pécheurs elle endort : c'est elle qui cause cet éloignement habituel des tribunaux de la pénitence, qui les fait toujours différer de fête en fête, et remettre à un autre temps. Le caractère de ces indolents est trop commun pour vous être inconnu. Ce ne sont pas de ces pécheurs d'éclat, qui font murmurer le public de leurs désordres ; ce sont des pécheurs secrets, sujets à des vices honteux et à des crimes que la mollesse produit et que l'indolence entretient : ils ne peuvent se gêner ni se contraindre en rien ; et comme il faut se faire une grande violence pour rentrer en soi-même, changer de vic et se priver de leurs divertissements, ils ne peuvent se résoudre, et ainsi diffèrent de jour en jour et d'année en année. Ce n'est pas que ces sortes de pécheurs ne ressentent, par intervalles, des alarmes, des inquiétudes, des remords de conscience ; mais le fond d'indolence qui les domine a bientôt tout calmé, tout assoupi. D'ailleurs, comme la crainte est presque la seule passion dont on soit capable en cet état, on se fait cent difficultés chimériques sur ce retour à la pénitence. Tantôt c'est la honte de porter ses iniquités secrètes à l'oreille d'un prêtre ; tantôt c'est l'appréhension de trouver dans un ministre zélé un défenseur trop sévère des droits de DIEU ; tantôt ce sont les rigueurs et les austérités que la pénitence prescrit ; l'obligation de

prier, de veiller, de se mortifier, de se retirer des compagnies dangereuses et de pratiquer la retraite. Tout cela, ne s'accommodant pas avec leur indolence, les fait toujours différer, et ne prendre jamais la résolution de commencer. D'où il arrive que cette indolence les conduit infailliblement à l'impénitence par voie de surprise, parce que la mort les surprend ordinairement en cet état.

*Seconde partie.* — Si le pécheur indolent doit craindre l'impénitence par voie de surprise, je dis, en second lieu, que le pécheur d'attachement doit la craindre par voie de vengeance et de justice. Ce n'est ni la honte, ni la timidité qui les retient, les jeûnes, les prières et toutes les rigueurs de la pénitence ne seraient pas capables d'empêcher leur conversion, si elle pouvait compatir avec l'objet de leur passion. Mais, parce qu'il n'est pas possible d'allier la pénitence avec un attachement criminel, ils prennent le parti d'une longue impénitence, qui est de différer toujours. — Et c'est à ces sortes de personnes que s'adresse la menace que fit autrefois le fils de DIEU aux Juifs: *In peccato vestro moriemini*. Je dis que ce sera par un juste châtiement de la justice de DIEU, 1°. Qui fait ordinairement cette réparation à sa miséricorde outragée, et doit en quelque sorte cette justification à sa Providence. 2°. C'est la punition dont il menace les pécheurs par ses prophètes: *Iniquitates sue capiunt impium; ideo morietur, quia non habuit disciplinam.* (*Prov. v.*) Combien de fois est-il arrivé que des pécheurs sont morts au milieu de leurs débauches, d'autres dans la chaleur de leurs crimes? Jamais la justice et la vengeance de DIEU n'éclate davantage que dans ces sortes de châtiements publics, qui servent d'instruction aux autres, et qui font voir que ces pécheurs attachés à leurs crimes par une violente passion meurent comme ils ont vécu, c'est-à-dire dans l'impénitence.

*Troisième partie.* — Il est des pécheurs aveuglés et endurcis, et qui se sont rendus tels à force de résister aux grâces de DIEU, qui les a sollicités mille et mille fois de se rendre et de penser à leur salut. Ils sont maintenant insensibles à toutes les touches du ciel; ils se sont eux-mêmes privés de tous les moyens qui pouvaient les rappeler de leurs égarements; ils ont étouffé tous les sentiments de religion, éteint toutes les lumières de la foi, assoupi les remords de leur conscience: ce sont des athées, qui ont perdu la crainte de DIEU. N'est-il pas évident qu'ils mourront dans l'impénitence, par l'insensibilité et l'inflexibilité de leur cœur, DIEU les laissant dans l'état où ils se sont eux-mêmes réduits par leur malice ?

II. *Sur la pénitence différée jusqu'au lit de la mort.* — On peut montrer qu'un pécheur qui ne commence sa pénitence qu'aux approches de la mort ne fait presque jamais une pénitence suffisante pour le salut. En voici les preuves et les raisons.

1°. En supposant même qu'ils nesoient pas surpris par une mort subite.



qui leur ôte tout moyen de penser à leur conscience, leur pénitence n'est presque jamais entière pour ce qui regarde la confession. Dans les maladies mêmes qui laissent le plus de liberté d'esprit, de quelle frayeur, et de quel étonnement n'est-on point saisi aux derniers moments de ce départ! Quel embarras d'affaires domestiques auxquelles il faut mettre ordre! Comment, dans ce trouble et cette confusion, repasser de longues années d'impénitence? Comment rappeler, en ces instants précipités, le nombre, les espèces, les circonstances de ses péchés? Comment faire une discussion exacte si l'on n'a point de bien d'autrui, et s'assurer de la restitution avant de mourir? Comment réparer tant de médisances et de calomnies qu'on a faites, de scandales qu'on a donnés, de torts et de dommages qu'on a causés au prochain? Que de réflexions naturelles, et de retour sur les biens dont on jouissait et que l'on va quitter! Tout cela fait une étrange diversion des sentiments d'une véritable pénitence. Où est alors l'intégrité de la confession, dont on ne peut rejeter le défaut sur les circonstances de la maladie, ni sur l'abattement du corps: car pourquoi a-t-on tardé si longtemps, et pourquoi a-t-on rejeté la pénitence jusqu'au moment où elle paraît impraticable?

2°. La pénitence faite à la mort et différée jusqu'à cette extrémité n'est presque jamais sincère quant à ce qui regarde la volonté et la ferme résolution de quitter le péché. Ce n'est point volontairement qu'on abandonne le péché, c'est par nécessité qu'on le quitte; ce n'est point une véritable conversion d'un cœur qui change d'objet avec détermination, c'est impossibilité de conserver des biens que la mort enlève; c'est, enfin, un sacrifice forcé que DIEU n'accepte point.

3°. La pénitence qu'on fait dans ces derniers moments n'est presque jamais surnaturelle: la crainte humaine d'un avenir incertain en est souvent le seul motif, et la grâce de DIEU y a rarement quelque part. C'est le sentiment de S. Augustin. Que le pécheur, dit-il, ne s'attende point à la grâce de son DIEU pour ces derniers moments: la mort dans la justice est le pur effet de la miséricorde du Ciel, et le Seigneur s'est fait comme une loi de la refuser à tout pécheur qui l'a méprisée pendant la vie.

III. — Trois choses sont à craindre en différant la pénitence et sa conversion au lit de la mort.

1°. La colère de DIEU, qui a coutume de se réserver cette heure pour punir nos délais, nos tiédeurs, le mépris de ses grâces, par la soustraction de ces mêmes grâces et le refus de la plus importante de toutes, qui est celle de la persévérance finale.

2°. Nos passions et nos mauvaises habitudes, qui sont alors d'autant plus fortes pour nous perdre que toutes les facultés et du corps et de l'esprit sont plus affaiblies.

3°. Le démon enfin, qui, voyant qu'il n'a plus de temps à perdre, n'ou-

blie rien pour empêcher la conversion du pécheur, tantôt en ôtant la pensée du péril, tantôt en détournant celle de la pénitence, tantôt en effrayant le moribond, en le portant au désespoir, etc.

---

IV. — Un puissant motif d'embrasser la pénitence et de se convertir à DIEU sans délai est de penser qu'en différant on devient toujours plus vicieux et plus criminel, et par conséquent on se met en danger de ne le faire jamais. Les preuves s'en tirent :

1°. De la part de DIEU, qui, lassé d'attendre ceux qui font la sourde oreille à sa voix, retire ses grâces quand on en abuse, et abandonne enfin les âmes qui lui résistent par leurs infidélités.

2°. De notre côté, parce que, plus l'on remet et l'on diffère, plus la pénitence et la parfaite conversion devient difficile, à cause des mauvaises habitudes, qui se fortifient toujours, et des engagements qu'on a contractés, auxquels alors on ne renonce qu'à regret.

3°. Du côté du temps, dont nous n'avons pas un moment d'assuré, et sur lequel nous ne pouvons compter.

---

V. — 1°. La pénitence à la mort est très-difficile d'elle-même. Le temps y est moins propre; le pécheur y est moins disposé; les douleurs de la maladie nous empêchent; on est accablé de mille autres soins, qui y mettent autant d'obstacles.

2°. Cette pénitence est encore infiniment plus difficile à ceux qui ont différé jusqu'à ce temps-là, à cause du peu de temps qu'il leur reste, de l'embrouillement de leur conscience, et du peu de moyens et de secours qu'ils ont alors.

---

VI. — Deux propositions peuvent faire le partage d'un discours.

*La première.* — Qu'il n'est point d'espérance plus mal fondée plus téméraire et plus insensée que celle du pécheur, qui, sans travailler à sa conversion pendant que la grâce lui en fournit le moyen et l'occasion, diffère toujours, et présume qu'il viendra un temps où la grâce et l'occasion lui seront favorables.

*La seconde:* — Qu'il n'y a rien de plus injurieux à DIEU que la présomption de ce pécheur, qui remet sa conversion à contre-temps. (**Massillon**, *De la fausse confiance des pécheurs*).

---

VII. — 1°. Le délai de la pénitence lasse enfin la patience de DIEU, après qu'il a longtemps attendu les pécheurs.

2°. Les pécheurs tarissent la source des miséricordes et des bontés de DIEU, abusant du temps et des moyens qu'il leur donne pour sortir du malheureux état où ils se sont mis.

3°. Ils bravent sa justice. Mais ce ne sera pas impunément, puisqu'elle sera un jour d'autant plus sévère qu'elle aura été plus tardive et plus lente à punir.

---

VIII. — *Sur la pénitence différée à la mort. Queretis me, et non invenietis.*

1°. Ils chercheront DIEU, ces pécheurs qui l'ont rebuté et méprisé durant leur vie: et ils ne le trouveront pas, parce qu'ils ne le chercheront pas comme il faut, ni au temps qu'il le faut chercher.

2°. Ils ne le trouveront pas, parce que DIEU se retirera d'eux à son tour et se cachera: ils auront beau l'appeler, il s'enfuira. C'est la menace qu'il leur fait.

---

IX. — 1°. Quel horrible malheur c'est de mourir dans le péché et l'impénitence: mal infini, sans ressource, et qui conduit à un malheur éternel!

2°. Qui sont ceux qui meurent dans le péché et dans l'impénitence. Ceux qui diffèrent de jour en jour à faire pénitence, et qui attendent jusqu'à la mort.

3°. Comment ils meurent dans leur péché et dans l'impénitence finale.

---

X. — Le délai de la pénitence, et la négligence affectée de sortir de l'état habituel du péché, est une marque presque évidente et comme infailible de réprobation.

1°. Parce que ce retardement n'est autre chose qu'une impénitence continuée laquelle, plus elle est longue, plus elle approche de l'impénitence finale, qui met le seau à la réprobation du pécheur, qui diffère de jour en jour sa conversion.

2°. Parce que ce délai et ce retardement est l'effet d'une sécurité habituelle et du repos que l'on trouve dans le péché: car celui qui pèche sans crainte et sans remords demeure et persiste dans son péché, sans se mettre en peine d'en sortir. Or, quelle plus grande marque qu'on mourra dans son péché, que d'y persévérer jusqu'aux derniers moments de sa vie, où l'on est incertain si l'on aura le temps, les moyens, et la volonté même d'y renoncer?

3°. Parce que ce retardement porte sans cesse à de nouveaux péchés, qui rendent la conversion plus difficile, et qui attirent enfin la vengeance de DIEU, dont l'effet le plus terrible en cette vie est la réprobation.

XI. Ceux qui diffèrent de jour en jour à se convertir. — 1°. Abusent de la miséricorde de DIEU qui les attend à pénitence parce que, la mort étant due au pécheur dès le moment qu'il a commis le crime, autant de moments il les souffre en vie et diffère à les punir, autant de grâces il leur fait.

2°. Ils abusent de la miséricorde de DIEU qui les appelle ; car combien de lumières intérieures étouffent-ils ! Combien de grâces et d'inspirations méprisent-ils, etc.

3°. Ils abusent de la miséricorde de DIEU, qui offre de leur pardonner s'ils veulent sincèrement se convertir, parce que l'espérance du pardon et la confiance téméraire en sa miséricorde leur fait refuser de faire pénitence, et différer jusqu'à la fin de la vie. (**Biroat**, 2<sup>e</sup> Sermon pour le 2<sup>e</sup> Mercr. de Carême.)

XII. — Montrer que les espérances des pécheurs qui diffèrent à la mort à faire pénitence sont ordinairement trompées.

1°. Parce qu'ils sont surpris *par le temps* qu'ils se promettent, et qui n'est pas en leur pouvoir.

2°. Surpris *par la grâce* que DIEU leur refuse justement, après qu'ils l'ont si longtemps rejetée.

3°. Surpris *par leur propre volonté*, qui ne renoncera pas alors sincèrement ni efficacement au péché. (*Le même*).

XIII. — Sur la mort dans le péché et dans l'impénitence, on peut distinguer trois sortes de personnes qui meurent ainsi, dont la conduite inconsiderée est capable de nous faire rentrer en nous-mêmes, par la diversité de leurs caractères et les suites de leur malheur.

Les premiers meurent dans le malheur actuel de l'impénitence : savoir, dans le désespoir ou dans la défiance de la miséricorde de DIEU.

Les seconds meurent dans la privation de toute sorte de pénitence, sans douleur, sans sacrements, sans assistance.

Les derniers meurent dans l'exercice de la fausse pénitence. (**Bourdaloue**, *Lundi de la 2<sup>e</sup> semaine*.)

XIV. — J'entreprends de vous développer deux vérités importantes sur ce sujet :

*La première* : Que différer de jour en jour à faire pénitence c'est se mettre dans un danger manifeste de ne le faire jamais.

*La seconde* : — Que, quand on la fait après avoir attendu à l'extrémité , qui est le terme auquel les pécheurs la remettent ordinairement , jamais on n'a plus sujet de la tenir pour suspecte , et de craindre qu'elle ne soit inutile.

—

XV. — L'impénitence de la vie, que les délais et les retardements qu'on apporte à sa conversion ont coutume de conduire à l'impénitence de la mort.

1°. *Par voie d'habitude* : parce que les mêmes habitudes demeurent, et si jamais nous agissons par habitude , c'est à la mort. Vous avez différé votre pénitence pendant la vie, vous avez été un homme de projets, sans rien exécuter : vous différerez encore à la mort de jour en jour, et d'heure en heure.

2°. *Par voie d'engagement et d'attache* : car l'impénitence fait comme une chaîne, qui lie tellement le pécheur, qu'il est moralement impossible qu'il la rompe.

3°. *Par voie d'endurcissement et d'insensibilité* : car, à force de persévérer dans le péché, on s'endurcit tellement, qu'on n'est plus touché de rien : et ainsi l'on meurt comme on a vécu.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin** VIII des *Confessions*, chap. 5 et 11, représente admirablement les retards qu'il apportait à sa conversion et ses sentiments sur ce sujet. — *Exposit. in Ps.* 402 ; en combien de manières DIEU appelle les pécheurs et les prétextes qu'allèguent ceux-ci pour différer. — *Serm.* 59 de *Verbis Domini*, parlant du père de famille qui appelle des ouvriers pour travailler à sa vigne, il montre qu'il ne faut point tarder quand DIEU nous appelle. — Sur ces paroles de l'Exode, *Induravit Dominus cor Pharaonis* : que DIEU, après avoir longtemps attendu les pécheurs, et les avoir pressés de se convertir, les laisse dans leur endurecissement et les abandonne. — Sur le Ps. 32 : que le temps de la miséricorde, pendant

lequel DIEU nous attend, est le temps présent ; mais qu'après viendra le temps de la justice, où il n'y aura plus lieu de faire pénitence. — Il enseigne la même chose en d'autres termes sur le Ps. 60, à ces paroles : *Misericordiam et veritatem ejus quis requireret ?* Et sur le même Ps. il montre qu'il ne faut point tant se confier sur la miséricorde de DIEU, qu'on ne craigne sa puissance et le sujet qu'il a de nous punir.

**Le même**, 33 *in Joannem* : combien il est dangereux de différer la pénitence. — *Libro 50 Homiliarum, Homil. 40* ; et *Sermon. de temp.* : combien la pénitence différée à la mort est douteuse et suspecte. — *De verâ et falsâ Pœnit.* ; il traite expressément de la pénitence des pécheurs à la mort.

**S. Jérôme**, 22. *ad Eustochium* : qu'il ne faut point user de retardement quand DIEU nous appelle. — VII *in 22 Isaïæ*, et IX *in 30 ejusdem* : combien le délai est préjudiciable. — II *in 5 Isaïæ*, sur ces paroles, *Væ qui trahitis iniquitatem in funiculis vanitatis*, il s'élève fortement contre ceux qui continuent leurs désordres parce que DIEU les supporte depuis longtemps. — XVI *in 16 Isaïæ* : que DIEU, après avoir longtemps souffert et attendu les pécheurs, s'en rend enfin le sévère vengeur.

**S. Ambroise**, II *De Pœnitent. 11*, montre combien ce délai est indigne et outrageux à DIEU.

**S. Chrysostôme**. *Homil. 14 in Genes.*, montre, par l'exemple d'Abraham, qu'il faut suivre promptement et sans différer, quand DIEU nous appelle : *Egredere de terrâ tuâ et de cognatione tuâ.* — *Homil. 14 in Matth.* sur ces paroles, *Relictis retibus secuti sunt eum* ; de la promptitude avec laquelle il faut obéir à la voix de DIEU. — *Homil. de Pœnit. ad popul. Antioch.* : il exhorte fortement ses auditeurs à ne point différer leur conversion.

**S. Grégoire**, *Homil. 12 in Evang. et Dialog.* : des retardements ; histoires funestes.

**Tertullien**, *De Pœnit.*, sur la fin, presse les pécheurs de ne point différer la pénitence, mais de recourir promptement au remède.

**S. Grégoire de Nazianze**, *Orat. in sanct. Baptism.*, montre qu'il est indigne de donner au démon le meilleur temps de sa vie, et de réserver le reste à DIEU.

**S. Basile**, dans le livre qui a pour titre *Admonitio ad filium spiritualem*, avertit de ne pas se laisser aller aux désordres de la jeunesse, dans l'espérance de faire pénitence sur le retour de l'âge. — *Orat. 4 de Pœnit.* : plusieurs motifs pour persuader un pécheur de ne pas différer davantage sa conversion, et de commencer dès maintenant sa pénitence.

L'Auteur de l'*Ouvrage imparfait sur S. Matthieu* ; *Homil. 52*, se défie tellement des pénitences que les grands pécheurs font à la mort, qu'il croit que la plupart meurent plus criminels qu'ils n'étaient.

**Salvien**, *ad Ecclesiam Cathol. sub finem*, montre qu'on ne peut s'assu-

ror que ceux qui ont différé à faire pénitence jusqu'à la mort en fassent alors une véritable et sincère.

[Les livres spirituels et autres.] — **S. Bernard**, *Serm.* 27 de *modo bene vivendi*: que, quand on fait pénitence durant sa vie, on a lieu d'espérer en la miséricorde de Dieu, mais qu'il y a bien sujet de douter si on l'obtient quand on a mal vécu et différé à la mort de se repentir.

**Denis-le-Chartreux**, *Opuscul. de Convers. Peccat.* art. 2, montre que différer sa conversion, c'est employer son temps sans acquérir aucun mérite, et même accumuler ses péchés et en commettre sans cesse de nouveaux.

**Louis de Grenade**, *Guide des pécheurs* 3<sup>e</sup> p., chap. 24 et 25.

**Le P. Haineuve**, Livre intitulé *Le grand chemin qui perd le monde*, 1<sup>er</sup> part., sect. 3, où il parle de la mort dans le péché mortel, fait voir que ceux qui y meurent le plus ordinairement sont les pécheurs qui diffèrent jusqu'à la mort à se convertir.

**Le P. Guillemot**. Livre intitulé *La sagesse chrétienne*, chap. 14.

**Le P. Antoine de Saint Martin de la Porte**, *Les conduites de la grâce*, Traité 1, sixième vérité fondamentale.

*La Morale chrétienne sur le Pater*. livre 7, sect. 1, art. 8: qu'il est dangereux de différer sa pénitence d'un temps à un autre, et encore plus de la différer jusqu'à la mort.

**Le P. Nepveu**, Tome 1 de ses *Réflexions chrétiennes*.

Le livre intitulé *Guerre aux vices* combat l'impénitence.

**Le P. Croiset**, Retraites spirituelles.

**Recupitus**. *De signis predestinationis et reprobationis*, 2<sup>o</sup> signo.

**Dandinus**. *Ethica sacra*, II, de morte, cap. 7.

*Essais de morale*, Traité des fins dernières.

**Raynerius de Pisis**, *Pantheologia*, Titulo *Pœnitentia*, chap. 6.

[Les Prédicateurs.] — **Le P. de Lingendes**, Sermons pour le mardi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême, où il parle de la mort dans le péché.

**Biroat**, 2<sup>e</sup> Serm. pour le 2<sup>e</sup> merc. de Carême, où il montre que ceux qui diffèrent à se convertir abusent de la miséricorde de Dieu. — 5<sup>e</sup> jeudi de Carême: que ceux qui diffèrent de la sorte sont surpris par le temps, par la grâce de Dieu et par leur volonté propre.

**D'Aubignac**, dans ses discours, en a un sur ce sujet.

**Maimbourg**, 2<sup>e</sup> lundi de Carême, du plus grand de tous les maux de cette vie qui est de mourir en son péché.

**Le P. Texier**, Avent (de l'impie malheureux), 14<sup>e</sup> Sermon où il montre que l'impie est maudit dans sa pénitence sans douleur. — Carême, dimanche de la passion: que le délai de la pénitence est une marque de réprobation.

**Matthias Faber**, *Domin.* 3 *Quadrag.*, chap. 8, rapporte les causes qui font différer aux pécheurs leur pénitence.

*Discours chrétiens*, 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent, sur le retardement de la pénitence. — 1<sup>er</sup> dimanche après l'Epiph. : pourquoi le pécheur ne trouve point DIEU quand il le cherche.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne* lundi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême.

**Le P. de la Colombière**, Sermon sur la nécessité de se préparer à la mort.

**Le P. d'Orléans**, De la confiance dans la conversion des pécheurs.

**Massillon**, Lundi de la Passion, sur la fausse confiance des pécheurs.

**Le P. Giroust**, lundi de la 2<sup>e</sup> sem. de Carême : l'impénitence finale.

Dans le sermon de **Bourdaloue**, et dans celui du **P. Cheminai**, sur *Ste Madeleine*, il y a beaucoup de bonnes choses sur la promptitude et sur le délai de la pénitence.

**Bourdaloue**, outre cela, a un sermon pour le lundi de la 2<sup>e</sup> semaine du Carême, sur ceux qui meurent dans l'impénitence.

[Recueils.] — **Louis de Grenade**, *Lieux communs, Dilatio pœnitentiæ.*

**Busæus**, in *Panario*, tit. *Procrastinatio.*

**Labatha**, *Pœnitentia, Proposit.* 28.

**Lohner**, *Bibliotheca Manualis*, tit. *Pœnitentia.*

**Summa Prædicantium**, tit. *Pœnitentia quàm primum faciendâ.*

**Peraldus**, *Part. 2 de vitio acediæ* (cap. 5), *de vitio dilationis.*

### § III.

#### Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Quamdiu ponam consilia in animâ meâ? Ps.*  
12.

*Filii hominum, usquequò gravi corde? Ps.* 4.

*Hodiè si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. Ps.* 94.

*Vocavi et veniistis, desperastis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis; ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenierit. Proverb.* 1, 24, 25.

Jusques à quand, Seigneur, formerai-je tant de desseins sans venir à l'exécution.

Jusques à quand, ô enfants des hommes, aurez-vous le cœur appesanti?

Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs.

Je vous ai appelés, et vous n'avez point voulu m'écouter; vous avez méprisé tous mes conseils, et vous avez négligé mes réprimandes : je me rirai aussi à votre mort et je vous insulteraï lorsque ce que vous craignez sera arrivé.



*Tunc invocabunt me, et non exaudiam; manè consuevit, et non inueniunt me, cò quòd eosam habuerint disciplinam, et timorem Domini non susceperint, nec acquirerint consiliò meo.* Ibid.

*Iniquitates sue capiunt impium, et fuitibus peccatorum suorum constringitur.* Prov. v, 22.

*Impius, cùm in profundum venerit peccatorum, contemnit.* Prov. xviii, 3.

*Adolescens juxta viam suam; etiam cùm senuerit, non recedet ab eà.* Proverb. xxii, 6.

*Ossa ejus implebuntur vitis adolescutur ejus, et cum eo in pulvere dormient.* Jobi xx, 11.

*Ne utiçius peccatum super peccatum, et ne dicitur: « Misericordia Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur »; misericordia enim et ira ab illo citò proximaunt, et in peccatores respicit ira illius.* Eccli. v, 6.

*Ne impiè agas multùm, ne moriaris in tempore non tuo.* Eccl. vii, 18.

*Cor durum habebit malè in novissimo.* Eccli. iii, 27.

*Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem: subito enim veniet ira illius, et in tempore vindicta disperdet te:* Eccli. v, 8.

*Non demoreris in errore impiorum: ante mortem confitere.* Eccli. xvii, 26.

*Ne dixeris: « Peccavi, et quid mihi accidit triste? » Altissimus enim est patiens reditor.* Eccli. v, 4.

*Quærite Dominum diùm inveniri potest; invocate eum diùm propè est.* Isaïæ lx, 6.

*Peccator centum annorum maledictus erit.* Isaïæ lxxv, 28.

*An divitias bonitatis ejus et patientiæ et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas DEI ad pœnitentiam te adducit?* Roman. ii, 4.

*Secundùm duritiam tuam et impenitens cor thesaurizas tibi iram in die iræ.* Ibid.

*Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* II, Corinth. vi, 2.

*Surge, qui dormis, et exurge à mortuis, et illuminabit te Christus.* Ephes. v, 14.

*Nolite errare, DEUS non irridetur: quæ enim seminaverit homo, hæc et metet.* Galat. vi, 7.

*Quæretis me, et non inveniétis, et in peccato vestro moriemini.* Joan. vii, 34.

Mais ils m'invoqueront, et je ne les écouterai point; ils se lèveront dès le matin, et ils ne me trouveront point: parce qu'ils ont haï mes instructions, et qu'ils n'ont pas eu la crainte du Seigneur, et qu'ils ne se sont point soumis à mes conseils.

Le méchant se trouve pris dans son iniquité, et il est lié par les chaînes de ses péchés.

Lorsque le méchant est venu au plus profond de ses péchés, il méprise tout.

Le jeune homme suit sa première voie; dans sa vieillesse même, il ne la quittera point.

Les dérèglements de sa jeunesse pénétreront jusque dans ses os, et se reposeront avec lui dans la poussière.

N'ajoutez pas péché sur péché: ne dites pas: « La miséricorde du Seigneur est grande, il aura pitié du grand nombre de mes péchés »: car son indignation est prompte aussi bien que sa miséricorde, et il regarde les pécheurs dans sa colère.

Ne vous affermissez point dans vos péchés, de peur que vous ne mouriez avant votre temps.

Le cœur dur sera accablé de maux à la fin de sa vie.

Ne différez point de vous convertir au Seigneur, et ne remettez point de jour en jour: car sa colère éclatera tout d'un coup, et il vous perdra au jour de la vengeance.

Ne demeurez point dans l'erreur des méchants; louez DIEU avant la mort.

Ne dites point: « J'ai péché, et que m'en est-il arrivé de mal? » car le Très-Haut est lent à punir les crimes.

Cherchez le Seigneur pendant qu'on peut le trouver; invoquez-le pendant qu'il est proche.

Le pécheur de cent années sera maudit.

Est-ce ainsi que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa tolérance, et de sa longue patience; sans considérer que la bonté de DIEU vous invite à pénitence?

Par votre dureté et par l'impenitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère.

Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant les jours du salut.

Levez-vous, vous qui dormez; sortez d'entre les morts, et JÉSUS-CHRIST vous éclairera.

Ne vous trompez pas, on ne se moque point de DIEU: l'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé.

Vous me chercherez, et vous ne me trouverez pas, et vous mourrez dans votre péché.

## EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Caïn.] — Le premier exemple d'impénitence que nous voyons dans l'Écriture est celui du malheureux Caïn, le premier des réprouvés. Après le meurtre criant de son frère, dont le sang qui teignit la terre fut une voix demandant vengeance au Ciel, la voix menaçante du Seigneur, comme un coup de tonnerre, effraya à la vérité cet homicide, mais elle ne le changea pas. Il confessa son péché, parce qu'il ne le pouvait plus désavouer; mais le démon, qui le lui avait fait commettre le lui représenta tel, après qu'il fut commis, qu'il lui ôta toute espérance de pardon, et le jeta dans le désespoir: « Mon crime est trop grand, dit-il à DIEU, pour que j'en puisse obtenir le pardon. » Et, au lieu d'entrer dans les sentiments de douleur et de pénitence; au lieu de penser à fléchir DIEU et de pleurer son crime, il ne s'arrêta qu'à considérer les suites qu'il en devait craindre de la part des hommes. « Vous me rendrez fugitif et vagabond sur la terre, dit-il, et tous ceux qui me rencontreront me tueront. » Il compte pour rien la colère de DIEU même; il n'est occupé que de celle des hommes. Il cherche une consolation déplorable dans l'assurance, que DIEU lui donne, qu'on ne le tuera pas, et il ne se met point en peine de la plus grande consolation qu'il devait chercher, qui était le pardon de son péché et la douleur profonde qu'il en devait ressentir; et ainsi il devint, par son opiniâtreté et son désespoir, le premier des réprouvés.

[Pharaon.] — Pharaon est communément regardé comme l'exemple d'un cœur endurci et impénitent, qui feignait de se rendre et d'obéir aux ordres du Seigneur, lorsqu'il ressentait les fléaux de sa vengeance, mais qui n'en était pas plus tôt délivré qu'il persistait opiniâtrement dans sa première résolution: de sorte qu'il demeura inflexible, nonobstant tous les prodiges que Moïse fit en sa présence. Ce rebelle reconnut enfin, mais lorsqu'il n'était plus temps, que DIEU combattait pour Israël: car il se vit enseveli dans les eaux de la mer Rouge, et alla recevoir en l'autre vie la punition de son endurcissement.

[Achan.] — L'exemple d'Achan nous apprend qu'il ne faut pas attendre à l'extrémité pour confesser ses péchés et s'en repentir. Achan, dans le siège de Jéricho, dérobe une règle d'or et un manteau d'écarlate, contre le commandement exprès que DIEU avait fait de ne rien retenir des dépouilles de cette ville rebelle. DIEU est irrité contre ce voleur, et commande qu'on en fasse une sévère punition: mais comment connaître et découvrir l'auteur

de celarcin, que personne n'a vu? Josué consulte là-dessus le Seigneur : on cherche le coupable, et on le presse de rapporter ce qu'il a volé et de ne pas attendre l'extrémité. Achan connaît son crime, sa conscience lui en fait la peinture avec les plus noires couleurs ; mais il n'en est pas touché. On jette le sort sur la tribu d'où il descend, il ne parle pas ; le sort tombe sur sa propre famille, la crainte lui saisit le cœur ; mais sa langue garde le silence. Enfin, Achan est découvert et obligé de confesser ce qu'il ne peut plus cacher ; mais aussi n'évita-t-il pas le châtimeut qu'il méritait. Voilà ce qui arrive à la plupart des pécheurs, qui attendent à confesser leurs péchés et à s'en repentir à l'extrémité, et au temps qu'ils ne peuvent plus différer. Mais alors il n'est plus temps : car leur pénitence est ordinairement forcée. Ils auraient obtenu le pardon s'ils eussent fait à temps un sincère aveu, conçu une véritable douleur, fait restitution du bien d'autrui : mais avoir différé jusqu'à la fin rend la confession le plus souvent inutile.

[Isaïe.] — Les marques extérieures de repentir que les pécheurs donnent à la mort ne sont pas des signes assurés d'une véritable pénitence ; et, quoiqu'il en faille toujours faire un jugement favorable, on ne doit ni compter ni se fier entièrement sur cela. Les larmes, par exemple, sont certainement, en tout temps, de grande efficace, et bienheureux celui qui les verse de bon cœur ! Mais souvenez-vous combien en répandit celui qui par son intempérance perdit son droit d'aïnesse. Selon l'Apôtre, *il n'y eut point pour lui de lieu à la pénitence* (Hebr. XII), encore que son repentir fût accompagné de beaucoup de larmes, parce qu'il ne pleurait pas pour DIEU, mais pour la perte qu'il faisait. Les autres marques de douleur, les protestations que l'on fait alors, et les bonnes résolutions que l'on témoigne pour l'avenir, ne sont pas des signes moins équivoques, puisque nous voyons ordinairement que le danger passé, on ne change pas toujours de conduite.

[Abimélech.] — Abimélech, prince ambitieux s'il y en eut jamais, va courageusement à la brèche pour emporter une place d'assaut ; en même temps une femme lui jette une tuile sur la tête, et blesse à mort le conquérant. Cet homme, au lieu de recourir à DIEU, et de donner ces derniers moments aux pensées de l'éternité, ne songe en mourant qu'à la gloire du monde, qui était toute sa passion. « Quoi donc ! dit-il, la postérité pourra-t-elle reprocher à la mémoire d'Abimélech qu'il a été tué de la main d'une femme ? Je ne saurais souffrir cet affront. Tirez votre épée, dit-il à son écuyer, et que je meure de votre main : *Evagina gladium et percute me.* » Eh quoi ! malheureux, lui dit S. Chrysostôme, tu emploies les derniers moments de ta vie à des pensées extravagantes ? Quoi ! sur l'heure de mourir, tu songes à un point d'honneur ? *Jamjùm moriturus hæc cogitas ?* C'était un ambitieux, qui devait mourir comme il avait vécu. — Il en est de même de tous les

pêcheurs mourants: ils meurent avec les mêmes habitudes d'ambition, d'avarice, de vengeance, de volupté, qu'ils avaient pendant leur vie; ils n'ont point d'autres images dans l'esprit, ni d'autres inclinations dans la volonté, que celles que donnent leurs vieilles passions.

[ Pénitence de David. ] — David ne tarda pas longtemps à faire pénitence de l'adultère et de l'homicide qu'il avait commis; et S. Ambroise, dans l'apologie qu'il a écrite en faveur de ce saint roi, remarque expressément que ce grand prince n'eut pas plus tôt été repris par le prophète Nathan qu'il reconnut et avoua son péché, et en fit une prompte pénitence, qui dura autant que sa vie: de manière qu'il l'effaça par la véhémence de sa douleur. Voici ce qu'en dit ce saint docteur: *Ille rex, tantus et potens, ne exiguo quidem momento manere penès se delicti passus est conscientiam; sed præmaturâ confessione atque immenso dolore reddidit peccatum suum Domino.*

[ Amon. ] — Le roi Manassés avait passé cinquante ans de sa vie dans toutes sortes de crimes les plus énormes: mais depuis, ayant eu recours à DIEU et pleuré ses péchés, DIEU le reçut en pénitence, et lui fit part des grâces du salut. Son fils Amon, au contraire, qui suivit la première vie et les désordres de son père en prenant sa couronne, ne régna que deux ans et mourut dans ses désordres: pourquoi cela? Parce que, comme ont écrit de savants auteurs, il avait pris le dessein de vivre comme son père et de ne faire pénitence qu'à la fin de sa vie. Mais DIEU, qui ne veut pas que l'homme présume ainsi de sa miséricorde pour en faire une occasion de persévérer dans le crime, lui retrancha cette vaine espérance avec ses années, et joignit le châtement de cette présomption à celui de ses autres péchés. Si donc vous devez agir par l'exemple, regardez Amon, pensez bien à ce jeune prince, et redoutez la main de DIEU qui le prévient.

[ Antiochus. ] — Cet exemple, les chaires des prédicateurs en retentissent souvent. Antiochus, après mille sacrilèges et mille cruautés exercées contre le peuple Juif, pour l'obliger à renoncer au culte du vrai DIEU, se sentant frappé d'une plaie incurable et ne pouvant supporter la puanteur de son propre corps, qui infectait son armée, et d'ailleurs craignant encore de plus grands châtements en l'autre vie, eût bien voulu éviter toutes ces peines, et tacher d'apaiser la colère de DIEU. Dans cette vue, il promettait de rebâtir le temple qu'il avait détruit, de l'enrichir de dons magnifiques, de rétablir la ville de Jérusalem en sa splendeur, et d'élever le peuple Juif au-dessus des Athéniens. Mais, comme ces protestations ne venaient que d'une crainte servile et de l'appréhension des vengeances de DIEU, sans détestation de sa malice, l'Écriture dit que ce fut en vain qu'il tâcha d'apaiser la colère du Seigneur, et que ce perfide invoquait Celui dont il ne devait point obtenir le pardon. C'est là une image de la pénitence que font ordinairement les pécheurs qui ne se convertissent qu'à l'extré-

mité, lorsque les frayeurs de la mort et l'appréhension de l'enfer les font frémir.

EXEMPLES TIRÉS DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[*Ste Madeleine.*] — La promptitude, qui est le premier caractère de la véritable pénitence, est le retranchement de tous les délais quand il faut se convertir : et c'est ce caractère qui est le plus remarquable dans l'exemple de Madeleine, *Ut cognovit quòd Jesus accubisset* (Luc. vii), dit l'évangéliste : aussitôt qu'elle connut, c'est-à-dire du moment que DIEU lui ouvrit les yeux, et que la grâce par ses illustrations intérieures, eut éclairé son esprit, elle renonça à son péché. Elle n'hésite point, elle ne délibère point, elle n'écoute point l'esprit du monde, qui lui persuadait de ne rien faire à la légère, de ne pas précipiter les choses ; elle ne s'arrête pas à ces raisonnements, c'est-à-dire à ces artifices trompeurs que la prudence humaine suggère aux pécheurs pour leur persuader que, dans les choses de DIEU, on ne peut procéder trop mûrement et avec trop de circonspection : tout cela ne trouve aucun accès dans son esprit. Au contraire, elle se propose de le surmonter et de ne pas différer sa conversion au lendemain : pourquoi ? Parce qu'elle agissait déjà en esprit de pénitence. Or, en matière de pénitence, dit S. Chrysostôme, il n'est pas permis de délibérer, pas plus qu'il ne l'est, en matière de foi, de douter.

[*Zachée.*] — Zachée, poussé d'une sainte curiosité de voir Jésus, monte sur un arbre pour satisfaire son désir : Jésus le regarde, et attache à ce regard bienheureux la grâce de sa conversion : c'était le moment décisif du salut de Zachée. S'il n'était pas monté sur cet arbre, Jésus ne l'aurait pas favorablement regardé : mais, s'il n'avait aussitôt répondu à ce regard de la miséricorde divine sur lui par un prompt changement de vie, ce qui le convertit aurait servi à le faire réprouver. La chose arriva tout autrement : Zachée, touché de la grâce divine et changé intérieurement, dit aussitôt : « Je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et, si j'ai trompé quelqu'un, j'en rends quatre fois autant. » Il entend ensuite cette douce assurance de son salut, de la bouche même du Sauveur : *Hodiè salus huic domui facta est, eo quòd et ipse filius Abraham* (Luc. xix).

[*S. Pierre.*] — Le premier principe du retour d'un pécheur à la pénitence, c'est la grâce de DIEU et un regard favorable de sa bonté : c'est ce que tout le monde sait. Mais voici ce que l'exemple de S. Pierre nous apprend plus en particulier : retourner à DIEU sitôt qu'il nous regarde d'un œil de

miséricorde, sitôt que sa grâce nous éclaire et nous touche le cœur : *Conversus Dominus, respexit Petrum, et recordatus est verbi quod dixerat ei*. Le Sauveur ne l'eut pas plus tôt regardé, qu'il se souvint de ce qu'il lui avait dit, et dès cet instant même il conçut une sincère douleur de son péché. S. Chrysostôme, parlant de ce saint apôtre dans l'Homél. qu'il a faite sur Jonas : « S. Pierre, dit-il, n'a pas demandé l'espace de plusieurs années pour se résoudre à faire pénitence ; mais, la même nuit qu'il est tombé, la même nuit il s'est relevé ; en même temps qu'il sentait la blessure, il éprouvait le remède : *Petrus ad pœnitentiam non multorum spatia postulavit annorum, sed, ipsâ nocte quâ cecidit, ipsâ quoque surrexit*.

[S. Paul.] — La conversion de S. Paul nous apprend deux vérités d'une extrême importance : la première, que ce grand apôtre ne reçut pas la grâce de la pénitence dans un excès d'humiliation, comme les autres pénitents, mais qu'il la reçut dans la violence de sa passion, ne respirant encore que le sang et le carnage, C'est un miracle que DIEU ne fait pas et qu'il n'est pas obligé de faire tous les jours, ni par conséquent auquel on doit s'attendre. La seconde est que ce même apôtre obéit promptement à la voix de DIEU, qu'il n'apporte ni excuse ni retardement : *Domine, quid me vis facere?* Etc'est ce qu'il a témoigné ensuite depuis dans l'Épître aux Galates : *Continuò non acquievi carni et sanguini*.

[Le bon larron.] — La conversion du bon larron fait ordinairement le sujet de la confiance des pécheurs ; ils espèrent qu'ils se convertiront à la mort comme lui, et que, comme lui, ils obtiendront miséricorde. Mais, cet exemple étant seul, il ne fait point de conséquence. Ce voleur était un grand pécheur, je l'avoue ; le moment auquel il s'est converti était le dernier de sa vie : mais c'était le premier de sa vocation, dit Eusèbe d'Emesse : *Non fuit latroni extrema illa hora, sed prima*. Vous regardez la lenteur de sa conversion, dit le même Père : et moi j'admire sa promptitude : *Citò ignoscit Dominus, quia citò ille convertitur*. Ce voleur avait-il vu le Fils de DIEU prêchant la pénitence, prouvant sa divinité par ses miracles ? Toute la Judée était pleine des prodiges du Sauveur, et toute la Judée endurcie avait rejeté la grâce et condamné son Sauveur à la croix : ce voleur au premier rayon de la grâce, le reconnaît pour son roi et l'adore comme son DIEU, même sur la croix, dans le centre de la douleur et du mépris : *Consortem crucis agnoscit DEUM*, dit S. Augustin. Cependant, pécheurs, c'est l'appui que vous prenez, et le modèle que vous choisissez pour autoriser votre présomption ! Il n'a pas différé comme vous, puisqu'il s'est converti à la première sommation que le Fils de DIEU lui a faite de se rendre.

## APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Et vos estote parati, quia quâ horâ non putatis, Filius hominis veniet* (Luc. XII.) C'est le Fils de DIEU lui-même qui a donné cet avertissement, lorsqu'il nous a dit que nous ayons à nous tenir prêts pour cette dernière heure : car, s'il faut toujours être prêt, à plus forte raison faut-il toujours se préparer. La raison n'en est-elle pas évidente ? *Quia quâ horâ non putatis Filius hominis veniet*. Si l'on savait l'heure de sa venue, et qu'un homme fût assuré ou d'une longue vie ou d'un certain nombre d'années, son retard et sa négligence à se disposer aurait quelque sorte d'excuse : mais, cette dernière heure nous étant inconnue et personne ne pouvant se tenir assuré de l'avenir, DIEU menaçant incessamment de surprendre les hommes, et l'expérience faisant voir tous les jours l'effet de ces menaces, quel aveuglement de différer à mener une sainte vie quand il faut mourir ! Il n'est plus temps de penser à pourvoir une place de provisions de guerre et de bouche, quand l'ennemi en a formé le siège ; il n'est plus temps de penser aux apprêts d'un grand voyage, quand le vaisseau est à la voile, etc.

*Querite Dominum dum inveniri potest* (Isai. LV). Nous apprenons, par mille endroits de l'Écriture, qu'il y a des temps si propres à chercher DIEU, qu'on ne les trouve presque jamais si on les laisse échapper. Car que voudraient dire ces paroles : que sa grâce est semblable à la lumière des éclairs, qui passe en un moment, et qui ne revient jamais ? celle-ci du prophète : « Si vous entendez aujourd'hui sa voix qui vous appelle, ne remettez pas à demain à lui prêter l'oreille, de crainte qu'il ne perde la volonté de vous appeler une autre fois ? » ces autres de S. Jean : « qu'il y a un temps de faire le bien, auquel succède une nuit ténébreuse, durant laquelle personne ne peut plus travailler ? » Que voudraient dire enfin ces paroles du Prophète Isaïe : « Cherchez le Seigneur pendant qu'on peut le trouver ; » s'il n'était vrai que le seul moment auquel nous puissions nous promettre de le trouver est le temps auquel il nous appelle ? Car vouloir différer à un autre temps, c'est être en danger de ne le trouver jamais.

*Queretis me, et non invenietis, et in peccato vestro moriemini.* (Joan. VIII.) Ces paroles ne sont-elles pas capables d'effrayer les pécheurs ? « Vous me cherchez, et vous ne me trouverez pas, et vous mourrez dans votre péché. » Cherchez, dit le Fils de DIEU ; car celui qui cherche trouve ce qu'il cherche ; mais cherchez la miséricorde dans le temps de la miséricorde, ne la cherchez pas dans le temps du jugement. La miséricorde a son temps, le jugement aura le sien : ne confondez pas ces deux temps, si vous ne voulez pas être confondu dans vos espérances. Venez à moi, maintenant que ma bonté vous ouvre mon cœur, maintenant que le trésor de ma grâce est accessible, maintenant que je suis sensible à vos larmes et à vos soupirs : car, si vous attendez le

temps de la mort, si vous attendez que ma justice ait pris la place de ma miséricorde, vous me chercherez avec les Juifs, et vous ne me trouverez pas ; vous crierez, et je ne vous écouterai pas.

*Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere à venturâ irâ?* (Luc. III.) Je ne saisi l'on peut faire de reproche plus à propos à ceux qui diffèrent leur conversion de jour en jour. Ils espèrent se soustraire à la vengeance de DIEU par la résolution qu'ils s'imaginent avoir de se convertir quelque jour. Pensez-vous par-là éviter les justes châtimens dus à vos crimes, d'en remettre la pénitence à un temps auquel vous ne les pourrez plus commettre ? C'est en vain que vous vous flattez dans l'espérance d'une plus longue vie : le bras de DIEU est déjà levé pour vous frapper, la cognée coupe insensiblement la racine de ces arbres infructueux ;... et c'est un mauvais moyen de parer à la colère de DIEU qu'une pénitence en idée, pendant qu'on néglige de la faire présentement : *Quis ostendit vobis fugere à venturâ irâ?*

*Surgam, et ibo ad patrem meum.* (Luc. XIII.) Il y aurait eu à craindre que la conversion de l'Enfant prodigue n'eût été qu'un vain projet et un délai de conversion presque toujours sans fruit ; mais le prodigue ne différa pas d'un moment. En disant. « Je vais partir », il part ; en disant. : « J'irai à mon père » il est déjà en chemin. Projets de réforme, conversion déterminée pour l'avenir, vous ne servez qu'à endormir le pécheur : en matière de conversion, qui ne se rend pas à la grâce au moment où elle le sollicite, se met en danger de ne se convertir jamais.

---

#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Datur quidem etiam in extremis pœnitentia, quia non potest denegari, sed auctores esse non possumus quòd qui sic petierit mereatur absolvi.* Augustinus serm. 57 de tempore.

*Pœnitentia quæ ab infirmo petitur infirma est; pœnitentia quæ à moriente tantum petitur, timeo ne et ipsa moriatur.* Id. Ibid.

On accorde aux pécheurs, même à l'article de la mort, l'absolution qu'ils demandent, parce qu'on ne peut la leur refuser ; mais nous ne pouvons pas répondre que celui qui la demande de la sorte mérite d'en obtenir le pardon.

La pénitence d'un malade languissant est faible et languissante elle-même, et il y a bien à craindre que celle à laquelle un homme ne demande d'être admis que lorsqu'il se voit mourant ne soit morte tout-à-fait et sans fruit.



*Quanto diutius expectat Deus, tanto gravius vindicat. Quando enim prolixius temporibus peccamus, et nihil mali à Domino sustinemus, patientia est, non negligentia: non ille potentiam perdidit, sed nos ad penitentiam reservavit.* August. serm. 102 de temp.

*Deus penitentiae tuae indulgentiam promissit, sed hinc dilationi tuæ diem crastinum non promissit.* Augustinus in Ps. 114.

*Agens penitentiam et reconcilians cum sanus est, et postea bene vivens, securus erit; agens penitentiam ad ultimum et reconciliatus, si securus hinc erit ego non sum securus.* Idem, l. 50 Homil. homil. 42.

*Percutitur etiam hinc animadversione peccator, ut moriens obliviscatur sui, qui dum viveret oblitus est Dei.* August. sermon. de Sanctis.

*Conversio si contigerit alicui peccatori, etiam in fine, desperandum non est de ejus remissione; sed, quoniam vix vel raro est tunc justa conversio, timendum est de penitente serò.* August. De verâ et falsâ penitent.

*Satis est à fide alienus qui ad agentiam penitentiam tempus senectutis expectat.* Id. serm. 4 inter communes.

*Si vis penitentiam agere quando peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa.* August. Ibid.

*O si tempus penitentiae sic cognosceretur quando est in nostrâ potestate, sicut cognosceretur amissum, quam serîò jam penitere-mus!* Id. serm. 24 ex communib.

*Non peccare metuit, sed ardere.* (Pœnitens moribundus). Id. Epist. 114.

*Christiano non est crastinum.* Tertull.

*O homo qui differes de die in diem, forte habiturus hodiè ultimum diem!* Augustinus. serm. 20 de tempore.

*Morientes non delicti pœnitentia, sed mortis urgentis admonitio compellit.* Id. serm. 36.

*Qui tempus congruæ pœnitentiae perdidit, frustrâ ante regni januam cum precibus veniit.* Gregor. homil. 11 in Evangel.

*Qui pœnitenti veniam sponndit, peccanti diem crastinum non promissit.* Id. Homil. 12 in Evangel.

*Peccatorum tantò sequitur districtior sen-*

Plus DIEU diffère de punir les pécheurs, plus il les punit rigoureusement. Car enfin, lorsque nous passons un long temps dans le péché, et que DIEU n'en tire aucune vengeance, c'est un effet de sa patience, et non pas une marque qu'il en néglige la punition. Il n'est pas pour cela devenu impuissant, mais il diffère pour nous attendre à pénitence.

DIEU vous a promis de vous pardonner quand vous feriez une sincère pénitence; mais il ne vous a pas promis le jour de demain pour retarder de jour en jour.

Celui qui fait pénitence, et qui s'est réconcilié avec DIEU pendant qu'il était en pleine santé, et qui depuis a bien vécu, peut mourir avec assurance du pardon; mais celui qui attend la fin de sa vie, quoique réconcilié, je ne voudrais pas répondre qu'il ait sujet de se rassurer.

C'est un terrible châtiment que DIEU exerce sur un pécheur, qu'à la mort il s'oublie lui-même, et ne pense point à son salut, lui qui pendant sa vie ne s'est nullement souvenu de DIEU.

Si un pécheur se convertit sincèrement à la fin de sa vie, il ne faut point désespérer de la miséricorde de DIEU; mais parce qu'une telle conversion est extrêmement rare, il y a toujours à craindre pour celui qui attend si tard à faire pénitence.

Celui-là a bien peu de foi qui attend la vieillesse pour se convertir.

Si vous voulez attendre à faire pénitence que vous ne puissiez plus pécher, c'est le péché qui vous a quitté, et non pas vous.

Où! s'il était en notre pouvoir de connaître, pendant que nous le possédons, le temps propre à la pénitence comme on le connaît lorsqu'il est passé, que sérieusement nous la ferions dès cet instant!

Celui qui attend à faire pénitence à la mort, ne craint pas le péché, il craint le supplice de l'enfer.

Le chrétien ne connaît point de lendemain.

O vous qui différez de jour en jour, et dont aujourd'hui peut-être sera la fin!

Ce n'est pas le regret d'avoir commis le péché, mais l'appréhension de la mort, qui oblige les moribonds à faire pénitence.

Celui qui a laissé passer le temps de faire une juste pénitence frappe inutilement à la porte du ciel par ses prières, pour en obtenir l'entrée.

Celui qui a promis le pardon au pécheur pénitent ne lui a pas promis le jour de demain pour se convertir.

La condamnation des pécheurs sera d'au-

*tentia quanto peccanti ei magna est patientia prorogata, quia divina severitas eò iniquum acrius punit quò diutius pertulit. Id. 25 Moral.*

*Vita, si à peccati perpetracione nec temporis longinquitate compescitur, hæc ipsa vitæ longinquitas, quam per misericordiam accipimus, ad cumulum accrescit. Undè necesse est ut, cum nos diutius expectari conspiciamus, ipsa prorogata pietatis tempora quasi damnationis argumenta timeamus. Gregor. XXII Moral. 4.*

*Seria pœnitentia nunquam sera; semper ad indulgentiam DEI aditus patet; etiam sub ipsâ morte, nonnunquam ad immortalitatem transitur. Cyprianus ad Demetr.*

*Nos peccata velociter quidem promptoque animo committimus, pigrè verò postmodum ac serò pœnitentiam agimus. Basil. Homil. 8 in divit. avarum.*

*Laqueus fortis est pœnitentiæ dilatio; qui enim nimium differt, ille pravis suis operibus, quasi propriis laqueis, tandem miserè captur. Id. Catena aurea.*

*Aliqui, propositâ spe pœnitentiæ, licentiam sibi delinquendi propagatam putant; cùm pœnitentia peccandi remedium sit, non peccandi incentivum. Ambros. De pœnit. 9.*

*Unius diei sanctos efficitur, qui nihil præter velle afferimus. Greg. Nazianzenus.*

*Iusto DEI judicio fit ut quia, cum potest homo converti, non vult, cum vult fortè converti non possit; tunc enim securum est hominè pœnitere cum potest ipse peccare. Innocent. III serm. 3 de adventu.*

*Cum incessabili augmento suæ pravitatis intereunt. (Qui diù pœnitentiam distulerunt. — Beda.)*

*Omne cunctationis vitium (in pœnitentiâ) à presumptione importatur. Tertull. De Pœnit. 6.*

*Abset ut aliquis ita interpretetur quasi eò sibi pateat ad delinquendum aditus, et redundantia clementiæ cœlestis libidinem faciat humanæ temeritatis: nemo idcirco deterior sit quia DEUS melior est, quoties ignoscitur toties delinquendo. Tertull. De Pœnit. 7.*

*Noli tardare converti ad DEUM; nescis*

tant plus rigoureuse qu'on les aura attendus plus longtemps à faire pénitence, parce que la justice divine punit avec plus de sévérité ceux qu'elle a le plus longtemps soufferts dans leurs désordres.

Si la longueur même du temps ne peut arrêter le cours d'une vie criminelle, cette longue durée que la miséricorde divine nous accorde met comme le comble à notre iniquité. D'où il faut conclure que, plus on nous a attendus avec patience, plus nous devons craindre ce temps même qui nous est accordé, comme une preuve certaine d'un jugement plus sévère et d'une plus rigoureuse condamnation.

La pénitence sérieuse et sincère n'est jamais tardive; on trouve toujours un favorable accès auprès de la divine miséricorde; même à la mort, on peut passer tout d'un coup à l'immortalité bienheureuse.

Nous sommes prompts à commettre le crime; mais c'est avec une étrange lenteur qu'on en fait pénitence, et le plus tard que l'on peut.

Le délai de la pénitence est un lien qu'il n'est pas facile de rompre: celui qui diffère longtemps est retenu par ses œuvres d'iniquité, comme par des liens et des lacets qui le traînent enfin misérablement à sa perte.

Il y a des personnes qui, sur l'espérance de faire un jour pénitence, croient qu'elles peuvent étendre, et prolonger la liberté qu'elles se donnent de pécher: la pénitence est le remède du péché, et non une amorce pour le commettre plus facilement.

Nous prétendons devenir des saints en un seul jour, lorsque nous n'avons que la seule volonté de le devenir.

Par un juste jugement de DIEU, l'homme qui ne veut pas se convertir quand il le peut, ne le peut plus quand peut-être il le veut, alors seulement il y a véritable pénitence, quand on est encore en pouvoir de pécher.

(Ceux qui diffèrent leur conversion) meurent après avoir augmenté sans fin la multitude de leurs crimes.

La cause de cette lenteur à faire pénitence, vient de la présomptueuse espérance qu'on aura toujours assez de temps.

A DIEU ne plaise que quelqu'un l'entende en ce sens, que l'espérance du pardon donne lieu de pécher impunément, et que la surabondance de la bonté de DIEU augmente la hardiesse et la témérité des hommes. Que personne donc ne devienne plus méchant parce que DIEU a plus de bonté, et ne se remette à pécher autant de fois qu'on lui a pardonné.

Ne différez pas de vous convertir à DIEU

*enim quid pariet superventura dies.* Chrysost. Epist. ad Theodorum.

*Mullis dedit Deus privilegium ut in ultima senectute converterentur. Quid igitur? nunquid et tibi dabit? Fortassè dabit, inquis. Cur dicis fortassè! contingit aliquando. Sed cogita quod de animà deliberas.* Chrysost. Homil. 22 in 2 Corinthi.

*Nunquàm est sera conversio. Latro de cruce transit ad paradisum.* Hieronymus Epist. ad Laetam.

*Pœnitentiâ aboleri peccata indubitanter credimus, etiam in ultimo vite spiritu, si admissorum pœnitent.* August. De Eccles. dogmat. 48.

*Quantò diutius expectat Deus ut emenderis, tantò gravius judicabit si neglexeris.* August. De utilit. agendi pœnit.

*Latro ille qui pendebat in cruce non equit prolixitate temporis ut ingressum paradisi mereretur.* Chrysost. De reparat. laps.

[*Non pudet te reliquias vitæ tibi reservare, et id solum tempus bonæ mentis destinare quod in nullam rem conferri possit?* Senec. De brev. vitæ.]

*Non fuit latroni extrema hora sed prima.* Eusebius Emisenus, Homil. de bono latr.

car vous ne savez ce que le jour à venir peut vous apporter.

DIEU, direz-vous, a fait grâce à quelques-uns de se convertir dans leur extrême vieillesse. Eh quoi donc? s'ensuit-il, pour cela, qu'il vous accordera la même faveur? Peut-être me l'accordera-t-il. Pourquoi ajoutez-vous *peut-être*? c'est parce que cela arrive quelquefois. Faites réflexion qu'il s'agit du salut de votre âme (que vous risquez sur un *peut-être*).

Il est toujours temps de se convertir, puisque un voleur a passé du supplice de la croix au paradis.

Nous croyons, sans hésiter, que la pénitence efface tous les péchés, même quand on est près de rendre l'esprit, pourvu qu'on ait un sincère repentir de les avoir commis.

Plus DIEU témoigne de patience à attendre que vous changiez de vie, plus il vous jugera rigoureusement si vous négligez le temps qu'il vous accorde pour cela.

Le voleur attaché à la croix n'eut pas besoin d'un long temps pour mériter l'entrée du paradis.

[Ne rougissez-vous point de ne réserver pour vous que les restes d'une vie usée et de destiner à vivre en homme de bien et de bon sens le temps qui n'est plus propre à rien?]

La dernière heure, à laquelle le bon larron fut converti, ne fut pas la dernière, mais la première pour lui.

## § V.

**Ce qu'on peut tirer de la Théologie.**

[De l'impénitence.] — On ne peut guère donner d'autre notion de l'impénitence finale que celle qui est connue de tout le monde, savoir : la mort dans le péché, sans s'être repenti et sans s'être réconcilié avec DIEU offensé mortellement : soit que le pécheur à la mort ne veuille pas se repentir par une volonté déterminée, soit que, se défiant de la miséricorde de DIEU, il tombe dans le désespoir, soit que, par un attachement criminel au vice, il ne veuille pas sincèrement renoncer à ses mauvaises habitudes ; soit enfin qu'il ne veuille pas accomplir les conditions nécessaires pour obtenir la rémission de ses crimes. Mais ce qui est à remarquer dans le sujet que nous traitons, c'est que le refus de faire pénitence pendant qu'on est en santé, le délai qui la fait différer d'année en année et remettre à la fin de sa vie, peut s'appeler un état d'impénitence, ou une impénitence habituelle, qui dispose et qui conduit à l'impénitence finale.

[Délai de la pénitence.] — Tout pécheur qui diffère sa conversion et sa pénitence ne peut avoir que ces trois vues : ou la différer jusqu'à ce qu'il soit en danger évident de mort et qu'il ne puisse plus reculer, ou bien la remettre jusqu'à la vieillesse, à l'extrémité de l'âge, comme à une saison plus avancée, et il promet qu'il fera alors les fruits de pénitence nécessaires pour son salut ; ou enfin retarder d'année en année et de fête en fête, jusqu'à ce qu'on ait terminé quelque affaire importante, et qu'on soit sorti de l'embarras où l'on se trouve. On pourra voir, par ce que nous dirons dans la suite, combien ce retardement, en chacune de ces trois manières, est préjudiciable au salut, et combien cette pénitence ainsi différée est incertaine, difficile et suspecte.

Quelque danger qu'il y ait pour le salut, et quelque crainte qu'on doive inspirer aux pécheurs de différer leur pénitence jusqu'à la mort, et même quelque suspecte et difficile qu'elle soit alors, on ne peut et on ne doit jamais dire qu'elle est absolument impossible, quand on a le jugement sain et qu'on a assez de temps pour concevoir une sincère douleur de ses péchés, particulièrement quand on reçoit les sacrements. Les raisons qu'en apportent les théologiens, après S. Thomas, sont : — 1°. Que la miséricorde

de DIEU surpasse la malice des hommes, pour grande et opiniâtre qu'elle puisse être ; — 2<sup>o</sup> Si le moribond a le jugement entier, et par conséquent la liberté, il peut faire un bon usage de la grâce, que DIEU ne refuse à personne. — Ainsi, le pécheur, ayant toujours la grâce absolument nécessaire pour se convertir, en quelque état qu'il soit, peut aussi se convertir et obtenir miséricorde. C'est ce qu'enseigne S. Thomas d'après le Maître des Sentences, et ce qui est appuyé sur ces paroles de l'Écriture : (Ezechiel xxxiii.) *Impietas impiï non nocet ei, in quâcumque die conversus fuerit ab impietate suâ.*

[Conversions à la mort.] — Comme c'est ordinairement par une confiance téméraire et présomptueuse en la miséricorde de DIEU que les pécheurs diffèrent leur conversion jusqu'à la mort, et continuent leurs désordres jusqu'au temps où ils ne peuvent plus les commettre, les SS. Pères et tous les docteurs nous assurent que la pénitence n'est jamais plus difficile, plus suspecte et moins sincère, que lorsqu'on a différé jusqu'à cette dernière extrémité. — 1<sup>o</sup>. Parce que l'attachement aux biens et aux plaisirs qui les a fait différer jusque-là est alors plus difficile à rompre, quand il s'est fortifié par une longue habitude ; — 2<sup>o</sup>. Parce qu'il est plus rare et plus difficile qu'ils aient une douleur véritable et surnaturelle de leurs péchés, ne l'ayant peut-être jamais pratiquée ; — 3<sup>o</sup>. Parce qu'ils n'ont, pour l'ordinaire, qu'une douleur inefficace, causée par la peine présente qu'ils souffrent, ou par la crainte servile de celle qu'ils ont méritée dans l'autre vie : — 4<sup>o</sup>. A cause que la mort peut les surprendre avant qu'ils aient le loisir de penser à leur conscience et à leur salut ; — 5<sup>o</sup>. Supposé même qu'ils aient assez de temps et de liberté, jamais les tentations ne sont plus fortes, la volonté plus faible ; et DIEU même leur refuse ses grâces les plus fortes qui leur seraient plus nécessaires, et dont ils se sont rendus indignes. — Ce sont les raisons qu'allèguent les Pères et les docteurs du peu de fondement qu'il y a à faire sur les pénitences différées jusqu'à la fin de la vie, quoiqu'on ne doive jamais désespérer de personne en particulier, ni refuser les sacrements, sans d'autres raisons.

Il faut surtout prendre garde, en cette matière, de donner dans l'erreur de quelques novateurs qui prêchent et qui soutiennent que la conversion d'un pécheur qui l'a différée jusqu'à la mort est plus que moralement impossible. La raison qu'ils en apportent suppose une hérésie condamnée par le Concile de Trente, savoir que ce n'est pas la contrition ni l'absolution du ministre de l'Église qui remet les péchés, mais la pénitence proportionnée à la grandeur des crimes commis, et qu'ainsi, quand la pénitence et la conversion est différée à la mort, comme on n'a pas le temps et les forces de faire une longue et pénible satisfaction, la pénitence est toujours inefficace. Quand même ceux qui allèguent et qui s'efforcent de faire valoir cette raison croiraient que les péchés sont remis et pardonnés par la vertu du sacrement de Pénitence lorsqu'il est reçu avec les dispositions

nécessaires, ils sont toujours dans l'erreur et dans un sentiment contraire à l'Eglise en mettant, parmi ces dispositions nécessaires et comme une condition essentielle au sacrement, une longue et entière satisfaction. Que si quelques SS. Pères semblent apporter, pour raison de l'inutilité ou de l'inefficacité de la pénitence faite à la mort, le peu de temps ou la précipitation avec laquelle elle se fait, ils ont voulu dire ce que nous disons, qu'il faut plus de temps pour bien examiner sa conscience, pour mettre ordre à son salut, ou bien que, selon le cours ordinaire, le changement de cœur ne se fait pas tout d'un coup, et que pour cela il faut une grâce extraordinaire et qui tienne du miracle. Pour ce qui est de la satisfaction, que ces novateurs veulent faire passer pour la principale partie de la pénitence, les douleurs de la maladie et l'acceptation volontaire de la mort peuvent être offertes à DIEU, du moins pour une partie de la peine dont les pécheurs sont redevables à la justice divine, si le sacrement a été reçu avec les dispositions nécessaires.

[Principes.]—1°. Quand un chrétien, après une vie exempte de grands désordres ; je ne dis pas une vie parfaite, ni tellement irréprochable qu'il ne tombe jamais en aucune faute, mais j'entends une vie communément régulière, et, du reste, ayant eu soin de se relever par autant de pénitences qu'il a fait de chutes : quand ce chrétien, dis-je, donne à la mort les marques de religion que l'Eglise demande de lui, et qu'il meurt avec les sacrements, on peut raisonnablement juger que DIEU ne lui a pas refusé son secours dans ce dernier passage, mais qu'il lui a fait miséricorde. S. Augustin semble n'en point douter : *Securus exit*, dit-il en parlant d'un chrétien qui meurt après avoir vécu de la sorte. 2°. Quand un chrétien, après avoir passé plusieurs années dans le crime, s'est reconnu de bonne foi lorsqu'il jouissait encore d'une pleine santé ; surtout quand, dans la suite et durant le temps qui lui restait, il a dignement soutenu ce qu'il avait commencé, et qu'il a donné par sa conduite des preuves d'un retour solide et durable, et qu'il se trouve, à l'heure de la mort, dans les mêmes sentiments, qu'il s'y confirme et qu'il les renouvelle, on a tout sujet de croire que ses vœux ont été exaucés, et qu'il est mort dans la paix du Seigneur. — 3°. Mais quand il ne retourne à DIEU qu'à la mort, après avoir différé toute sa vie, quelques bons sentiments qu'il témoigne alors, cette conversion et cette pénitence a toujours été tenue pour suspecte.

C'est encore le sentiment commun des SS. Pères, que toute pénitence que le pécheur ne fait qu'à la mort a de grands préjugés de fausseté ; et ils en remarquent trois principaux. — *Le premier* est la parole de DIEU, qui n'est en nulle autre matière ni plus formelle ni plus expresse : nous en avons rapporté plusieurs endroits qu'il n'est point nécessaire de répéter ici. — *Le second* préjugé vient du temps auquel on fait cette pénitence, qui n'est jamais moins propre qu'à la mort : car, pour faire pénitence, il faut prendre le temps de DIEU et le nôtre. Le temps de DIEU n'est pas tout le temps de la vie, mais seulement celui auquel il nous appelle ; or,

le temps de la mort n'est pas celui qu'il nous a donné pour nous y préparer. Ce n'est pas, non plus, un temps qui doit être destiné à cette grande affaire, puisque jamais on n'a moins de loisir d'y penser comme il faut, et jamais on n'est moins capable de l'application qui est nécessaire pour cela. — Le troisième préjugé, enfin, que nous avons contre cette pénitence différée jusqu'à la mort, c'est qu'après tout, comme c'est la nécessité qui oblige alors de retourner à DIEU, on a un légitime sujet de craindre que ce ne soit par contrainte et par force que le pécheur retourne, et non pas volontairement et de tout son cœur.

Il est constant que les prédestinés tombent quelquefois dans des péchés très-grievés, dont ils se relèvent aussitôt, et dont ils font une salutaire et rigoureuse pénitence : tout au contraire, les réprouvés persistent dans leurs désordres, et ne les quittent qu'avec la vie. C'est pourquoi les docteurs donnent communément pour marque de réprobation le délai de la pénitence, parce que ces personnes, tardant de jour en jour à se convertir et à changer de conduite, meurent ordinairement dans l'impénitence, qui met comme le seau à leur réprobation, parce qu'ils meurent dans l'état habituel du péché dans lequel ils ont vécu.

[ *Présomption.* ] — Il est de foi qu'après le premier péché mortel, qui a éteint chez nous la grâce du Baptême, DIEU ne nous doit point la grâce de la conversion et qu'il peut nous la refuser avec justice ; nous n'avons nul droit de nous la promettre, et nous ne pouvons la mériter : cela est de foi. Il est encore de foi que personne ne peut mériter la grâce de la persévérance finale, qui doit couronner l'ouvrage de son salut, et que DIEU la peut refuser aux plus grands saints sans leur faire nulle injustice. Or, vous qui à peine vous souvenez d'avoir jamais été juste, qui vous imaginez n'être en cette vie que pour y prendre vos divertissements, qui êtes aussi attaché au monde que si jamais vous n'en deviez sortir, comment espérez-vous ces deux grâces distinctes et séparées, et l'une et l'autre inaccessibles à tout mérite humain : grâce de conversion après le péché, et grâce de persévérance finale après une vie même fort sainte ? Vous vous les promettez toutes deux, conjointement unies et confondues l'une avec l'autre précisément à votre dernier soupir, quand il faudra que votre conversion soit en même temps votre persévérance finale ; que ces deux grâces, qui en sont deux pour tous les saints, n'en soient qu'une même pour vous : n'est-ce pas là une témérité et une présomption manifestes ?

● Il est vrai que DIEU est miséricordieux, et que ce que l'homme ne peut faire par ses propres forces la grâce du Rédempteur le peut faire quand il lui plaît : mais aussi, comme il est de sa bonté de n'abandonner point à la mort ceux qui l'ont servi durant leur vie, il faut que sa justice paraisse en permettant que ceux qui l'ont mis en oubli pendant qu'ils avaient le temps et les moyens de bien vivre s'oublient eux-mêmes lorsqu'il faut mourir, et qu'ils abandonnent le soin de leur salut.

[La volonté ne suffit pas. — Comme il n'y a que la pénitence qui détruit le péché, il n'y a qu'elle aussi qui empêche que nous ne tombions dans l'im-pénitence finale, et que la mort, nous surprenant dans le cours de nos iniquités, ne nous engage dans la damnation. De-là il ne suffit pas de former des projets de conversion, ou d'être résolu de faire un jour pénitence; nous devons la commencer dès maintenant; outre qu'il est très-facile de prendre le change, et de se tromper dans ce dessein et dans cette résolution pour l'avenir. Ce n'est d'ordinaire qu'une ruse et un détour de l'amour-propre, qui veut jouir du bien qu'il trouve dans le péché, et qui remet à l'avenir le renoncement entier qu'il en faut absolument faire, et la peine qu'il y a de la faire.

[Dessins de Dieu.] — Voici un mystère de la grâce que les pécheurs ne conçoivent pas assez, et qu'il est bon de développer. Quoiqu'il soit vrai de dire, comme l'Écriture nous l'apprend, que DIEU, par un effet de sa miséricorde infinie, attende souvent les pécheurs à la pénitence, il n'est pas cependant moins constant qu'il ne les attend pas tous, ni également. S'il a attendu un David, un S. Pierre, une Madeleine, il n'a pas attendu Coré, Dathan et Abiron, et une infinité d'autres qu'il a punis sur-le-champ, sans leur donner le loisir de se reconnaître; et, parmi ceux qu'il a attendus, il n'a pas toujours gardé la même conduite. Il a supporté les uns plus longtemps, les autres moins; il a même déterminé certain nombre de grâces, certaine mesure de péchés, certaines occasions favorables; après quoi il n'y a plus ni temps propre à la pénitence, ni grâce forte pour le salut, ni occasion si favorable pour se convertir. D'où l'on peut juger que, puisque le pécheur ignore ce temps, cette mesure et ces occasions, différer sa conversion c'est se mettre en danger de ne se convertir jamais.

Comme DIEU, par une bonté ineffable, rapporte toutes choses au salut des hommes, de peur que, par le désespoir d'obtenir pardon, ils ne se précipitent aveuglement en toute sorte de péchés, il en a attaché le pardon à la pénitence: mais, de peur que l'espérance de ce pardon ne leur fût une occasion de persévérer dans le crime, il n'a pas voulu leur promettre le temps de la faire. S'il n'eût point promis de pardon à ceux qui auraient violé la sainteté de leur baptême, ceux qui en seraient une fois déchus n'auraient plus gardé de mesure dans leurs désordres. De même, si DIEU, offrant le pardon aux hommes dès qu'ils se seraient convertis, leur eût révélé l'heure de la mort, cette promesse, jointe à cette connaissance, n'aurait servi qu'à les entretenir plus longtemps dans leurs mauvaises habitudes. Puisque DIEU nous a promis de nous attendre à pénitence jusqu'à ce temps, auraient-ils dit, rien ne nous presse de hâter notre conversion; nous ne risquons rien de renvoyer au temps de la vieillesse notre pénitence. Qu'à donc fait la miséricorde divine pour préserver les hommes de ces deux écueils? Elle a établi, dans la pénitence, comme un port favorable pour les premiers, afin qu'ils puissent y réparer leurs pertes après



le naufrage; mais, pour intimider les seconds qui persévèrent dans leurs péchés, DIEU, en leur promettant le pardon, ne leur a pas promis le lendemain pour faire pénitence.

[Deux sortes d'impénitence.] — On meurt dans son péché par une impénitence involontaire, lorsque, après avoir mené une vie déréglée, on se trouve, sans avoir commis de nouvelles fautes, saisi d'une mort subite. On y meurt encore lorsqu'on meurt sans le secours de l'Eglise et l'administration des sacrements: on implore le secours d'un prêtre; et, quand ce prêtre est venu, le malade a perdu le jugement et la parole. Mais, outre cette espèce d'impénitence involontaire, il y en a une qui est volontaire et affectée, et c'est lorsqu'on a conservé à la mort un actuel attachement à sa passion: quand, par exemple, un impudique ne veut pas se séparer de l'objet et de la cause de son péché, quelque remontrance qu'un confesseur lui fasse; quand un avare s'aperçoit qu'il a du bien d'autrui, et qu'il ne veut pas cependant le restituer: quand un père qui aime ses enfants, ou qui appréhende de leur déplaire, laisse aux uns et aux autres ce qu'il sait avoir injustement acquis; c'est, enfin, quand un pécheur de quelque condition qu'il soit, pousse son dernier soupir vers l'idole qu'il a adorée.

On pourra peut-être dire: Quand un homme, quelque vie qu'il ait menée, a reçu tous ses sacrements avant de mourir, qu'il s'est confessé, qu'il a eu le Viatique et l'Extrême-Onction, n'y a-t-il pas sujet de croire que, mourant là-dessus, il meurt chrétiennement? Je réponds que oui, pourvu qu'avec cela il ait un véritable repentir de ses péchés, une sincère douleur d'avoir offensé la divine Majesté, une résolution ferme, s'il revient en santé, de ne plus commettre ce qui l'a rendu ennemi de DIEU; mais non pas si, après avoir reçu les sacrements, il meurt avec ses attachements criminels. Mais la grâce des sacrements, ajouterez-vous, lui a changé le cœur. Cela ne peut être vrai, puisque les sacrements, selon la constante doctrine des théologiens, n'opèrent que supposé la disposition intérieure des sujets qui les reçoivent. Or, les sacrements ne font pas cette disposition, mais la supposent, pour produire les effets de grâce pour lesquels ils ont été institués. Si, par exemple, le pécheur mourant n'est vraiment pénitent, s'il n'a dans le cœur un véritable regret de sa vie passée, s'il n'est préparé à changer de vie en cas qu'il recouvre la santé, le sacrement de Confession lui sera inutile, parce qu'il est seulement pour remettre le péché à ceux qui en ont conçu une insuffisante douleur.

[Deux sources.] — L'impénitence finale est sans doute le plus grand de tous les malheurs. On y peut tomber en deux manières, et mourir dans son péché par une impénitence que les théologiens appellent *formelle*, ou par une impénitence qu'ils nomment *matérielle*. L'impénitence formelle, c'est quand un homme est assez endurci dans ses crimes pour ne vouloir pas s'en repentir ni en demander pardon, quoiqu'il voie et sente qu'il est près

de mourir, et qu'il sera infailliblement réprouvé s'il n'a recours à la miséricorde divine. Si ce malheureux, nonobstant cela, n'est touché d'aucun repentir, ou s'il ne s'en met pas en peine ; ou si, désespérant de la bonté divine, il croit qu'il est inutile de recourir à DIEU ; ou enfin s'il néglige de se confesser, sur un reste d'espérance qu'il a de recouvrer sa santé et d'échapper de ce danger : c'est une impénitence formelle, et un nouveau péché ajouté à tous les autres. Si c'est par désespoir, c'est un péché contre le SAINT-ESPRIT, qui ne se pardonne ni en cette vie ni en l'autre ; et, comme dit S. Jérôme, le seul qui ne se peut pardonner ; *Solum crimen est quod veniam consequi non potest*. Que si c'est seulement par une omission volontaire, c'est un péché contre la charité qu'il se doit à lui-même, étant obligé de se procurer le secours de la pénitence dans le danger où il est de son salut. L'impénitence matérielle est quand l'omission de la pénitence arrive sans un nouveau péché. Un malade, par exemple, a conjuré le médecin de ne le point flatter, et de lui déclarer librement l'état de son mal, afin de mettre ordre à sa conscience ; le médecin l'assure que ce ne sera rien, et là-dessus le malade est surpris de la mort. Il meurt dans l'impénitence, et sera damné, non pour ne s'être pas confessé, mais pour les péchés qu'il a commis, et dont il n'a été ni contrit ni confessé. D'autres fois, cela arrive quand le moribond a demandé un confesseur ; mais ce confesseur n'est arrivé que lorsque le malade n'était plus en état et avait perdu tout sentiment. Il n'y a qu'un acte d'une contrition parfaite qui le puisse alors garantir de mourir dans l'impénitence.



## § VI.

### Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs.

[La mort dans le péché.] — *Ego vado et in peccato vestro moriemini*. De quoi le fils de DIEU menace-t-il les Juifs ? Je me retire de vous, comme vous vous êtes retirés de moi, et vous mourrez dans vos crimes. Il les avertit que leur mort sera jointe à leur péché, comme le dernier accablement de peines, de calamités et de malédictions, et le plus funeste assemblage des deux plus grands maux, et ensemble de tous les maux, dont la justice divine puisse

venger sa miséricorde outragée. Cette menace, Chrétiens, est aussi bien pour nous que pour les Juifs. Pécheurs, qui différez de jour en jour votre conversion et votre pénitence, vous n'êtes encore que dans l'un de ces deux grands maux, et dont il vous est facile de vous délivrer par la pénitence : ne la différez pas : car, si la mort vous y surprend, vous y demeurerez pour jamais, et le second mal rendra le premier incurable. (**L'abbé d'Aubignac.**)

Je veux que la pénitence n'ait pas moins d'effet, pour nous obtenir le pardon de nos crimes, dans nos derniers jours que dans nos premières années ; mais, répondez-moi je vous prie, qui vous a promis ce délai ? Avez-vous traité avec DIEU pour avoir ce terme ? Savez-vous bien l'année de votre mort ? en savez-vous le jour ? en savez-vous l'heure ? Il faut être, certes, bien téméraire pour présumer ainsi du futur : c'est entreprendre sur l'autorité de DIEU, que de disposer ainsi de l'avenir ; il n'y a que lui qui le puisse faire, parce qu'il n'y a que lui seul qui le voie : au lieu que l'homme aveugle, qui ne saurait découvrir ce que doit produire le jour de demain, ni même s'il y aura pour lui un jour de demain, a bien peu de raison de reculer ainsi l'ouvrage de son salut en des années qu'il ne verra peut-être jamais. La mort est un voleur qui fait son coup dans l'obscurité, qui nous surprend dans le repos, et qui n'avertit jamais de sa venue. Hélas ! tel peut-être dans sa pensée, a résolu de se convertir à cette fête prochaine, qui n'aura pas assez de vie pour y parvenir ; tel peut-être a formé le dessein de le faire plus tôt, qui n'a pas encore trois jours à vivre ; tel a pris la résolution de commencer dès demain qui ne verra pas ce jour de demain ; tel qui m'écoute, à qui la miséricorde de DIEU ne donnera plus que le reste de cette journée, qu'il achèvera peut-être malheureusement, et cette nuit la justice du Ciel lui demandera son âme et le compte de sa vie. (**L'abbé d'Aubignac. Sermons.**)

[La pénitence à la mort est ordinairement inutile.] — Si, dans nos dernières années, nous courons fortune de n'avoir qu'un repentir inutile, que dirons-nous de celui qui vient au dernier moment de la vie ? Vous imaginez-vous que la pénitence d'un homme moribond soit assurément telle que DIEU la demande ? Pour moi, j'avoue que j'ai bien de la peine à me le persuader. Une âme troublée des approches de la mort malaisément se trouve assez libre, pour faire une action méritoire devant DIEU. Les gémissements et les plaintes d'un homme qui va mourir sont plutôt les effets de sa douleur que de l'amour de son DIEU ; et, quand il se repent de sa mauvaise vie, c'est plutôt parce qu'elle est cause de sa maladie et de sa mort que pour avoir violé les lois de son Créateur. Je sais bien que, dans ces occasions, il y en a qui promettent tout à l'apparence extérieure d'une contrition de mourant, pourvu qu'on donne à l'Eglise une partie des grands biens qu'on a volés, ou pourvu qu'on rende une partie des richesses dont on ne saurait plus jouir, ou qu'on fasse quelque mine de réconciliation quand il faut perdre nécessairement les

moyens et les désirs de se venger. Je ne veux pas décider absolument de ce qui peut arriver d'une telle pénitence ; mais j'ose bien vous assurer qu'il est très-périlleux de se fier là-dessus, et d'attendre son salut éternel par cette voie. (*Le même*).

[Dieu irrité.] — *Vocavi, et renuistis: ego autem in interitu vestro ridebo et subsannabo vos.* C'est en même temps un reproche et une menace que DIEU fait aux pécheurs. J'ai attendu, leur dit-il, ce temps que vous me demandiez ; j'ai laissé évaporer cette fougue de la jeunesse que vous alléguiez pour excuse ; j'ai laissé ralentir le feu de vos passions : je pouvais, au même moment que vous vous retiriez de moi, vous abandonner à mon tour : cependant j'ai eu pitié de vous et de votre faiblesse ; j'ai différé et remis cet abandon trop juste à un terme plus long ; je vous ai suivis jusqu'à la fête la plus proche, comme vous le demandiez. J'espérais que vous reviendriez à moi, que vous feriez quelque chose pour votre salut : cependant vous n'avez rien fait de ce que vous promettiez. Mes prédicateurs ont parlé avec tout le zèle que ma gloire et votre salut leur ont inspiré ; les ministres de la pénitence vous ont attendus dans les tribunaux sacrés ; les trésors de mes grâces et de l'Eglise ont été ouverts pour tous les pécheurs ; en un mot, je vous ai attendus pour opérer la justice : *Expectavi ut faceret iudicium.* Mais quel a été le fruit et le succès de mon attente ? *Et ecce iniquitas* : ç'a été l'iniquité ! Un jour de pénitence, et des années de crimes ; une confession vague et faite à la hâte, et mille rechutes pendant tout le reste de la vie ; quelque légère aumône après mille rapines : *Et ecce iniquitas.* Vous avez méprisé mes grâces, mes avertissements, mes menaces. *Ego autem in interitu vestro ridebo et subsannabo vos.* (**Massillon**).

[Se préparer d'avance.] — Quoi ! un homme du monde, un homme qui aura peut-être consumé toute sa vie dans l'embarras des affaires, qui n'aura aimé que les choses de la terre, pourra prudemment espérer de pouvoir se bien disposer à la mort, principalement si son âge et ses infirmités font que, réfléchissant sur ce qui lui peut rester de vie, il ne trouve en soi qu'une réponse de mort, pour user de l'expression de S. Paul, c'est-à-dire l'assurance d'une mort prochaine ? Non : présomption et folie que cette espérance ! Il faut qu'il y ait un intervalle entre le temps des affaires de cette vie et le jour de la mort. Que diriez-vous d'un commandant de vaisseau qui ne songerait à voir si ses câbles et ses ancres sont en état que lorsqu'il se verrait battu de la tempête et menacé du naufrage ? d'un gouverneur de place qui ne penserait à réparer ses brèches et à se pourvoir de munitions et de vivres que lorsqu'elle serait investie et que l'ennemi ouvrirait la tranchée ? ou d'un économiste qui attendrait à marquer ses mises et ses recettes qu'il fût appelé pour rendre ses comptes ? Or, qu'est-ce que la mort ? Si nous en croyons les saintes Lettres, c'est une navigation périlleuse, où l'on passe du temps à l'éternité, parmi les tempêtes et les écueils ; c'est un rude siège,

où l'âme se trouve en un moment investie et environnée d'ennemis; c'est une assignation de compte, où l'homme a à rendre raison de tous les mouvements de sa vie, de toutes ses paroles, de toutes ses pensées et de toutes ses actions.

Accordons, si vous voulez, à un homme qu'il ne mourra point subitement: quelle apparence toutefois de croire que, dans ces dernières extrémités, il soit capable de se disposer à bien mourir? Un léger accès de fièvre, une douleur de tête tant soit peu violente: voilà un homme incapable de penser à autre chose qu'à son mal, la douleur, en quelque part qu'on la souffre, emportant toute l'application de l'esprit et des sens, pour chercher du soulagement ou pour se plaindre. Et on voudrait néanmoins se persuader qu'un malade, parmi les langueurs et les faiblesses qui accompagnent toutes les grandes maladies; qu'un homme accablé de douleurs, rempli de tristesse et d'ennuis, et qui, de quelque côté qu'il tourne les yeux, se voit environné de sujets de crainte et d'inquiétudes; on voudrait, dis-je, se persuader qu'un malade, dans une si grande confusion de pensées, soit capable de s'appliquer à tous les exercices de vertu et de piété qui sont nécessaires pour se disposer à une sainte mort! Y a-t-il donc un aveuglement dans le monde, si ce sentiment n'en est pas un extrême! (**Le P. Gégou**, *Préparation à la mort*).

[Prétexte des affaires.] — Ce qui retarde la conversion de tant de pécheurs, c'est qu'ils veulent attendre à se convertir qu'ils soient libres de tous les empêchements, de toutes les affaires qui les retiennent dans le monde. Quand je serai délivré de ce procès, dit l'un; quand je serai débarrassé, dit un autre, des soins de mes emplois et de mes biens; quand j'aurai mis ordre à ma famille, quand j'aurai pourvu mes enfants, quand j'aurai fait un petit fonds pour la vieillesse, alors je penserai à me convertir et à faire pénitence. Voilà comment on parle dans le monde. Vous voulez attendre que vous soyez libres de tous ces embarras du siècle, libres de toutes ces affaires temporelles? Vous vous abusez, pécheurs aveugles! vous ne viendrez jamais à cette pleine liberté d'esprit, à ce dégagement de toutes choses, et vous serez toujours esclaves de ces habitudes qui vous entraînent et qui se fortifient de plus en plus. Ainsi, voulez-vous sortir de l'état où vous êtes? ne tardez pas un moment, quand la voix de DIEU vous appelle: quoique vous soyez encore attachés aux biens de la terre, que vous teniez à la corruption du siècle, que vous soyez encore possédés par une passion qui vous domine, écoutez JÉSUS-CHRIST qui vous parle, et dès que vous entendrez sa voix, sortez de votre péché, comme Lazare de son tombeau. Sans cela, vous ne vous convertirez peut-être jamais. (*Attribué à Massillon*, *Sermon sur l'Habitude*).

[Dieu n'a pas promis d'attendre.] — Pécheur, qui diffères sans cesse la pénitence, la piscine de l'Évangile est une figure qui pronostique ton malheur! Tu

prétextes sans cesse des délais et des remises, et tu diffères de jour en jour : mais sache que l'ange ne remue pas toujours l'eau de la piscine ; sache que la grâce de la pénitence ne se présente pas toujours. Elle t'a plusieurs fois appelé , plusieurs fois sollicité de recourir à la miséricorde de DIEU : mais elle ne t'appellera et ne te sollicitera pas toujours. Et, quand même elle vous appellera, quoique cet ange remue votre conscience, vous serez si faible, que vous ne ferez que vous traîner au bord de cette piscine ; et, quand vous y serez arrivé, vous y trouverez tant de gens qui vous empêcheront de vous y jeter, que vous n'y songerez plus.

Il n'est rien de si libre que la miséricorde de DIEU dans la disposition de ses grâces. En effet, l'esprit de DIEU souffle où il veut : *Spiritus ubi vult spirat*. C'est pour cela qu'il faut écouter la voix de la grâce lorsqu'elle parle au cœur, parce qu'on ne sait pas où elle va, ni d'où elle vient : *Voce ejus audis, et nescis undè veniat aut quò vadat*. Ne dites donc pas que vous vous convertirez quand vous voudrez : cela ne dépend pas de vous, mais de la grâce qui est libre et qui agit librement. Comme DIEU est le maître de ses grâces, il les partage inégalement et comme il veut : *dividens singulis prout vult*. Et S. Chrysostôme dit que DIEU agit en maître et en souverain quand il distribue ses grâces : il les donne à qui il veut et quand il veut : *Cui vult dat gratiam*. Comme il agit en maître, il agit avec inégalité ; il ne traite pas les pécheurs comme il traite les justes. Il n'abandonne jamais les justes qu'après qu'ils l'ont abandonné, et par conséquent il leur donne la grâce tandis qu'ils lui sont fidèles. Mais il ne traite pas de la sorte les pécheurs : tantôt il leur fait miséricorde, tantôt il les endureit : *Cujus vult miseretur, et quem vult indurat*. C'est donc une présomption de s'attendre qu'on aura la grâce de se convertir et de faire pénitence, au temps que l'on aura fixé et déterminé.

Quand DIEU s'est souvent présenté à un pécheur, et que le pécheur a opiniâtement résisté à ses grâces, ce malheureux ne le trouve plus quand il le cherche : *Queretis me, et non invenietis* ; c'est la menace qu'il fait lui-même. Eh quoi ! pendant toute votre vie vous n'avez cherché que les plaisirs du corps ; et à votre mort vous prétendez trouver la grâce dans la pénitence ! Vous n'avez cherché que les biens de la terre, et à votre mort vous prétendriez trouver les biens du ciel ! Pendant votre vie vous n'avez soupiré qu'après les douceurs du monde, et à votre mort vous prétendez trouver celles du Paradis ! Quelle étrange conduite, et quel pitoyable aveuglement ! (**Anonyme.**)

[Trouble à la mort.] — Un homme est alors au même état où se trouve une ville étroitement assiégée et rudement battue par les ennemis. Toutes les fonctions civiles y sont suspendues : les cours de justice, les académies de lettres, le commerce, les arts, tout cesse durant cette calamité ; tout le monde court aux brèches et sur les remparts, où le péril commun appelle. Ainsi une personne assiégée de douleurs à la mort, pour me servir de l'ex-

pression du prophète, ne songe qu'à ses douleurs : son âme est tout entière aux parties qui souffrent le plus ; c'est là qu'elle fait tous ses efforts pour repousser l'ennemi près de se rendre maître de la place. En ce temps-là, elle ne voit plus, elle n'entend plus, elle ne sent plus que son mal ; en ce temps-là, on n'ose plus l'entretenir de mille affaires importantes : et cependant c'est le temps réservé pour la grande, pour l'unique affaire, pour l'affaire où il s'agit de tout pour l'éternité. Malheur à moi si je suis si mal avisé que d'en user de la sorte ! malheur à moi si je diffère jusqu'à l'extrémité de la vie ce qui doit être l'occupation de toute la vie ! (**Le P. de la Colombière**).

[ Se convertir présentement. ] — Toujours balançant entre l'espérance et la crainte, flottant entre deux partis, attendant une décision sur votre destinée, pouvez-vous quitter le parti le plus sûr, qui est de sortir de l'état où vous ne voudriez pas mourir ? Quand il n'y aurait pas pour vous plus de sujet de craindre que d'espérer, seriez-vous sages de demeurer dans le calme ! Mais il s'en faut bien que les choses soient égales pour vous : vous avez infiniment à craindre, et très-peu à espérer. Tout ce qui peut vous faire souvenir de ces deux propositions si contraires : Mourrai-je dans le péché ? n'y mourrai-je pas ? doit vous troubler, et vous faire prendre le parti le plus sûr. Or, ce premier parti est bien plus certain, pour un homme qui vit dans le péché. Car, vous savez que vos propres forces ne suffisent point pour vous faire sortir du péché : il vous faut un secours divin et extraordinaire, dont personne ne se peut flatter, au lieu que vous n'avez besoin que de vous-mêmes pour demeurer dans votre péché.

Je sais qu'il ne faut pas désespérer de son salut, quelque grand pécheur qu'on soit : mais l'humble confiance ne compte sur rien, et fait tout ce qu'elle peut : vous au contraire, vous comptez sur tout, sans rien entreprendre. L'humble confiance est la ressource des pécheurs, et vous en faites l'excès de vos crimes : l'humble confiance attend en tremblant, et dans l'amertume de son cœur, le pardon de ses fautes : et vous l'attendez froidement dans un inutile repentir que vous ne ferez peut-être jamais, ou que vous ferez trop tard. Je sais que le repentir n'a jamais déplu à DIEU : mais il est un temps où nous devons le croire inutile, et la confiance que nous fondons sur ce repentir est présomptueuse et criminelle : c'est lorsque nous espérons lâchement et témérairement, en attendant des conjonctures plus heureuses, sans faire aucun effort pour le présent. C'est là cette fatale erreur, où vivent la plupart des pécheurs ; et c'est une illusion trompeuse, dont le démon se sert le plus souvent pour combattre les sentiments de salut dans une âme.

Quoi donc ! lorsque vous vous promettez que dans un autre temps DIEU vous fera miséricorde, vous croyez qu'il changera votre cœur ? Mais pourquoi comptez-vous plus sur l'avenir que sur le présent ? Votre cœur

sera-t-il plus disposé à la pénitence? Et quel sujet avez-vous de croire que les occasions seront plus favorables! Trouverez-vous dans ce cœur plus de dispositions à rompre des chaînes que le temps passé et le temps à venir auront fortifiées? des liens formés par la suite de l'habitude ne seront-ils pas plus difficiles à rompre? Pourrez-vous plus facilement résister à un torrent qui sera enflé par une quantité d'eaux amassées depuis longtemps? pourrez-vous plus aisément tenir contre une pente que la longueur des années aura faite, et qu'on ne pourra plus redresser? Etes-vous responsable de ces circonstances que vous prétendez devoir être plus favorables avec le temps? Vous ne différez votre conversion que parce qu'il vous en coûterait trop de la faire à présent: mais vous en coûtera-t-il moins à l'avenir, que vous serez plus endurci dans le crime? Vous croyez que plus cette plante grossira, plus vous aurez de facilité à la plier! que plus cette plaie sera envenimée, moins vous aurez de peine à la guérir! Est-il rien de plus insensé? Vous attendez des temps de pénitence plus favorables: et vous ne voyez pas que c'est le temps même qui vous ôtera toute facilité de la faire?

Il est certain que l'ordre de la divine sagesse ne peut être justifié si le pécheur est en droit de compter toujours sur la miséricorde de son DIEU; et, si cette miséricorde s'accommodait en tout temps à la fausse confiance du pécheur, il suffirait d'avoir un désir de conversion pour être en droit de vouloir l'obtenir à la mort. Le juste qui mortifie ses sens pour obtenir le don de la persévérance finale n'aurait donc rien au-dessus du pécheur endurci et obstiné, qui ne fait rien pour la mériter! Il serait donc indifférent à tous les hommes de marcher dans les voies de l'innocence, ou de courir sans cesse dans les voies égarées jusqu'à la fin de la vie! Le sort des uns et des autres serait égal! Ce serait donc une folie de porter le joug du Seigneur dès sa tendre jeunesse, puisqu'on ne différerait en rien de ceux qui attendraient grâce à la mort. Le repentir renvoyé à la fin de la vie serait donc une sage conduite de la meilleure politique, et l'Eglise, en ordonnant des pratiques de pénitence et des exercices de piété, en nous excitant à la fréquentation des sacrements, ne ferait qu'amuser les pécheurs.

Non-seulement le pécheur qui présume de sa conversion, en la différant de jour en jour, tombe dans une incertitude affreuse de son salut, mais dans une certitude manifeste de sa perte. Car vous attendez que DIEU vous convertisse: et comment l'attendez-vous? en multipliant vos crimes, en négligeant tous les moyens de salut que sa parole, ses sacrements et ses ministres vous offrent; en ne changeant rien à la conduite de votre vie et au dérèglement de vos mœurs. Comment donc vous abuser ainsi sur vos désordres, en attendant que la grâce seule vous en délivre sans y apporter aucun soin de votre part? La grâce que vous attendez au milieu de vos désordres est le fruit des larmes, des soupirs et des violences qu'on se fait; elle veut être longtemps demandée, désirée, recherchée. Or, la



demandez-vous sans cesse ? sollicitez-vous le Seigneur de vous l'accorder ? faites-vous votre possible pour l'attirer sur vous ? Vous dites plutôt à DIEU, avec une téméraire confiance : « Seigneur, j'espère que vous me convertirez ; qu'un jour viendra que vous romprez mes funestes liens, que vous me défendrez contre les ennemis de mon salut, et que vous me retirerez de l'abîme où je suis, par vos grandes miséricordes. » Insensé que vous êtes ! est-ce là demander à DIEU votre conversion ? Et ignorez-vous qu'il n'y a rien de plus propre à éloigner de vous les bienfaits et les grâces du Seigneur que la témérité avec laquelle on les attend, et qu'ainsi on n'est jamais moins assuré de son salut et plus certain de sa perte que de passer sa vie dans ce retardement criminel ? (Massillon).

[ La dernière heure. ] — Quand un pécheur ne se tourne vers DIEU qu'au moment où il se voit attaqué d'une maladie qui le presse, et qu'il est menacé de la mort, que devons-nous en penser ? Je n'en sais rien, répond S. Augustin ; tout ce que je sais c'est qu'il y a bien à craindre pour lui : *Non sum securus*. Il a reçu l'absolution du prêtre, il est vrai ; le prêtre la lui a dû donner, et il ne s'en peut dispenser lorsque le malade la demande et qu'il témoigne par quelque signe extérieur son repentir : mais cette absolution a-t-elle été recevable au jugement de DIEU ? C'est là, continue le saint docteur, ce qui me paraît fort douteux : *Non sum securus*. J'ai bien pu écouter ce moribond et recueillir ses derniers soupirs ; j'ai pu l'animer, l'encourager, lui conférer le sacrement de pénitence : mais que le sacrement ait eu son effet et que la pénitence ait été sincère, c'est de quoi je n'oserais répondre : *Pœnitentiam dare possum, securitatem dare non possum*. Ces sortes de pénitents sont-ils donc damnés : *Dannabuntur* ? Il ne m'appartient pas de décider ainsi de leur sort, et je n'ai rien à dire de positif là-dessus ; *Non dico*. Seront-ils sauvés : *Liberabuntur* ? Je puis encore moins l'assurer, encore moins le présumer, encore moins l'espérer et le faire espérer aux autres : *Non dico, non præsumo, non promitto*. Car je ne veux ni tromper personne ni me tromper moi-même : *Nec fallo, nec fallor*.

Consultons sur ce sujet notre expérience. Combien voyons-nous, tous les jours, combien entendons-nous de malades, former dans l'extrémité où ils se trouvent les plus belles résolutions ? Quel langage tiennent-ils ? quels soupirs poussent-ils vers le Ciel ? A les en croire, ils seront des saints, si DIEU daigne leur accorder encore quelques années, et prolonger une vie prête à s'éteindre. Le mal en effet diminue et n'a plus des accès si violents ; le feu qui les consumait se ralentit ; la santé revient, les forces renaissent : les voilà rétablis : mais en sont-ils meilleurs ? Vous le savez, Chrétiens ; vous en êtes témoins : on les voit dans les mêmes habitudes, dans les mêmes débauches. On en est surpris. Pour moi, ce changement ne m'étonne pas ; ou plutôt, je dis qu'il n'y eut jamais de vrai changement. Sur le point d'aller paraître devant DIEU, et touchant de près à

leur dernier terme, ils étaient ce qu'ils avaient toujours été, et ce qu'ils sont encore présentement, malgré tant de protestations, malgré tant de regrets apparents : si DIEU les eût pris alors, si la mort les eût enlevés, ils étaient perdus, puisque leurs regrets et leurs résolutions n'étaient pas sincères. (**Le P. Giroust, Sermons**).

( Le prêtre au lit de l'impénitent. ) — Je conviens qu'un pilote est bien nécessaire dans la tempête, un médecin dans la maladie, et un confesseur habile et vertueux aux approches de la mort : mais hélas ! qu'est-il arrivé mille fois ? qu'arrive-t-il encore tous les jours ? Le confesseur parle, mais le malade ne l'entend pas ; le confesseur, pour l'exciter, lui dit les choses les plus touchantes, lui suggère les sentiments les plus chrétiens ; mais c'est un langage inconnu pour le malade, il n'y conçoit rien. « Pensez à vous, lui crie le prêtre ; demandez à DIEU miséricorde ! » A cela quelle réponse ? Souvent pas une parole ; le malade est sourd, il est insensible. La raison est que, dans cette extrême défaillance, où les organes sont affaiblis, où l'âme n'a presque plus d'action que certaines réminiscences, on ne comprend que ce qu'on a compris durant la vie, on n'est frappé que de ce qui a frappé durant la vie. Voulez-vous remuer et ranimer ce mourant ? voulez-vous lui faire reprendre ses esprits ? Retraced-lui les choses du monde : il vous répondra. Mais, pendant que vous n'aurez à lui parler que de son âme, de ses péchés, du regret et de la douleur qu'il en doit avoir, de la crainte des jugements de DIEU, de la confiance en ses miséricordes, d'une autre vie, des sacrements, de la préparation qu'il y faut apporter, ses oreilles seront fermées, sa langue sera muette, et son cœur froid et endurci. (*Le même*).

[Grâce de conversion.] — Savez-vous que la grâce de conversion, que vous attendez à la mort, est la plus extraordinaire des grâces : et cependant vous voulez avoir droit de l'attendre, vous qui vous en êtes rendu le plus indigne ! Indigne par ce caractère d'endurcissement dont vous connaissez toute l'énormité ; indigne par les lumières et les inspirations du Ciel dont vous avez mille fois abusé ; indigne par le fruit de la sainte parole, des mystères et des instructions, que vous avez négligé ; indigne par les inclinations heureuses que le Ciel vous avait données, et dont vous avez si longtemps fait un si mauvais usage ; indigne enfin par la fausse sécurité que vous vous êtes faite, et qui est le pire de tous vos crimes. Je vous demande : S'il y avait un seul pécheur qui dût attendre de DIEU la grâce de sa conversion, serait-ce un pécheur de votre caractère ; et, s'il y a à craindre pour un seul pécheur, ne devriez-vous pas appréhender que la malédiction du ciel ne tombât sur vous, et que vous ne soyez rejeté comme un criminel qui ne mérite point de pardon ? (**Massillon**.)

Les grands changements du mal au bien ne se font pas en un instant. C'est un grand changement que celui d'une mauvaise vie en une bonne. Le

moment de la mort n'y suffit pas, et la véritable pénitence est si rare alors, qu'elle peut passer pour un miracle. Nous voyons que tout ce qui est difficile ne se fait que rarement. Or, la conversion du pécheur n'est jamais plus difficile qu'à la mort. Les douleurs du corps accablent l'esprit, qui n'agit plus presque que par habitude, parce qu'en cette extrémité la nature tombe en défaillance; il ne lui reste quasi plus de force que pour ce qu'elle a accoutumé de faire. Celui qui n'a point appris à souffrir ne fait que se plaindre lorsqu'il est malade, et trouver à dire à tout ce qu'on fait pour le soulager; celui qui n'a jamais eu de piété et de religion n'est pas en état d'en faire les actes ni d'en donner des preuves solides. (**Le P. Nouet, Retraite pour se préparer à la mort.**)

[Dieu irrité.] — Il n'y a rien de plus impitoyable que la bonté méprisée et la patience poussée à bout. Vous êtes vieux, et vieux pécheur. La longueur de votre vie n'abrège point la durée de vos péchés; vos années prolongées sont des dons inutiles de la miséricorde de DIEU. Regardez-les donc comme autant de malédictions de DIEU, dit S. Grégoire, comme autant de gages de votre réprobation: *Ipsa prorogata pietatis tempora quasi damnationis argumenta teneamus*; parce que, en négligeant ces effets de sa bonté, vous méritez qu'il vous refuse des grâces plus fortes pour opérer votre conversion.

Vous voilà peut-être, mon cher auditeur, sur la fin de l'âge; vos infirmités vous annoncent votre mort. Vous gémissiez sur la brièveté de la vie: vous voudriez être immortel, pour rendre votre libertinage immortel; et vous croyez qu'à la mort l'heureuse immortalité vous sera préparée, à vous qui avez mis votre bonheur dans l'immortalité de votre péché? Jugez, jugez de DIEU par vous-même. Quelle serait la disposition de votre cœur envers un ingrat éternel, à qui vous pardonneriez tous les jours, et que vous trouveriez tous les jours dans la révolte? ne vous lasseriez-vous point enfin de le souffrir? N'auriez-vous nul ressentiment de son ingratitude? (**Le P. de la Rue.**)

[Incertitude du temps.] — De tant de choses qui sont nécessaires à la pénitence d'un pécheur, il n'en est pas une qu'il puisse dire absolument à sa disposition. Mais celle dont il peut le moins disposer, c'est le temps: ne fût-il question que du lendemain, il ne saurait en aucune manière le garantir. Renvoyer sa conversion, non à ce lendemain, mais à plusieurs années après, et la renvoyer avec un air d'assurance sur le succès, c'est se jouer de tout ce qu'il y a de personnes raisonnables, à qui l'on voudrait faire croire que l'on veut se convertir; c'est se jouer de soi-même, si l'on s'abuse par une espérance téméraire. Il est incroyable que, sur un sujet où il y va de tout ce qu'on a de plus cher, on veuille prendre quelques mesures, lorsque volontairement et de son plein gré l'on se jette dans le danger de n'en prendre aucune. Eût-on autant raison d'espérer qu'on l'a de craindre, encore

la résolution dont on se préoccupe serait-elle hors de toute vraisemblance, et l'on a des motifs infiniment plus pressants de craindre que d'espérer. (*Remarques sur divers sujets.*)

[Nous ignorons l'heure de la mort.] — Combien y en a-t-il dans cette compagnie pour qui le terme de leur vie et l'instant de leur mort est proche ! Et combien de ceux même qui s'en croient les plus éloignés ! Si DIEU, au moment que je parle, me les désignait en particulier; et que, m'adressant à chacun d'eux, je leur dise de cette chaire: « C'est vous, mon cher Auditeur, qui n'y pensez pas; c'est vous qui devez mettre ordre à votre conscience: car vous mourrez dès demain, et voici le dernier avertissement que DIEU vous donne » ; si je leur parlais ainsi, et qu'ils fussent certains de la révélation que j'en aurais eue de DIEU; il n'y en aurait pas un qui ne se convertît, pas un qui ne renonçât dès aujourd'hui à tous ses engagements, pas un qui ne fit sur l'heure pénitence, et qui différât d'un seul moment. Pourquoi ? Parce qu'ils seraient assurés que leur dernier jour approche, et qu'ils ne voudraient pas perdre le temps qui leur resterait. Ah ! Chrétiens, pourquoi ne faites-vous pas ce que feraient ceux-ci ? et pourquoi ne font-ils pas eux-mêmes, dès maintenant, ce qu'ils feraient alors ? Avons-nous une caution contre l'inconstance de la vie et l'incertitude de la mort ? (**Bourdaloue.**)

[Ingratitude et imprudence.] — *An ignoras quoniam benignitas DEI ad pœnitentiam te adducit?* L'Apôtre ne veut pas dire seulement que DIEU donne aux pécheurs le loisir de faire pénitence, qu'il leur laisse le temps et les occasions propres d'user de la grâce qu'il leur présente pour opérer leur salut: mais encore il prouve que DIEU n'a point de moyen plus efficace et plus puissant pour nous persuader notre conversion, que de nous faire connaître sa patience. Car ne faut-il pas dire en effet, que c'est une ingratitude effroyable à un homme de voir un DIEU si bon, qui l'a attendu si longtemps à pénitence, et d'abuser de sa patience pour persévérer à l'offenser, en différant sa conversion ? O DIEU ! que la prédication de Jonas fut puissante sur le cœur des Ninivites ! A la simple proposition qu'il leur fait que, pour sortir de leur péché, on leur donne encore quarante jours de délai, ils s'en servent aussitôt pour faire une rigoureuse pénitence. Mais hélas ! que d'années expirées depuis que DIEU attend la conversion de ce chrétien ! et cependant il abuse du délai qu'en lui donne. Ne pouvons-nous pas lui dire avec justice qu'il fait un mépris continuel de la bonté et de la patience de DIEU ?

DIEU donne ordinairement aux pécheurs, durant leur vie, beaucoup de temps pour faire pénitence ; il les supporte longtemps, afin de trouver le temps favorable pour les attirer, et pour leur faire entendre cette voix : *Pœnitentiam agite* : Faites pénitence de vos péchés. Il attend avec patience ce jour; il supporte des vingt et trente années le pécheur, dans cette vue et dans ce dessein. Mais que fait ce pécheur, quand il diffère toujours sa

conversion? Il s'en sert pour éloigner sa pénitence: bien loin de répondre à la bonté et à la miséricorde de DIEU, il s'en sert pour irriter sa justice, et bien loin de travailler à son salut, il persévère dans ses crimes. N'est-ce pas là abuser de la bonté de DIEU, quand, au lieu de lui donner ce qu'elle attend de nous et à quoi elle nous sollicite avec empressement pour l'intérêt seul du pécheur, non seulement il diffère, mais il se sert du délai même pour des desseins tout opposés, pour continuer ses désordres, pour augmenter le nombre de ses crimes? (**Biroat.**)

[Justice de Dieu.] — N'est-ce pas un assez grand effort de la bonté et de la miséricorde de DIEU que de vous inviter au repentir tous les jours de votre vie, que de vous remontrer la rapidité du temps, et de vous menacer du péril de la surprise? Tout cela ne servira qu'à vous enhardir au péché, qu'à vous affermir dans le dessein de pousser sa patience aussi loin qu'elle peut aller, et de ne vous humilier devant lui qu'au point où vous verrez votre perte inévitable, et son bras suspendu sur vous, prêt à porter le dernier coup de la mort. Vous avez dit quand il vous pressait par sa grâce: « A la mort (non pas aujourd'hui), à la mort nous y penserons; maintenant j'ai d'autres affaires! A la mort, c'est le temps de songer à DIEU; maintenant c'est le temps de goûter la vie! » La voilà passée, cette vie; cette mort est devant vos yeux. Qu'attendez-vous, sinon que DIEU vous refuse à la mort ce que vous avez refusé durant la vie? qu'il vous fasse sentir que la vie était le temps de la grâce, et non pas le temps du plaisir? C'est donc une extrême témérité, pour tout homme vivant, de faire aucun fond sur ses derniers jours pour obtenir la grâce de la pénitence.

Cet Antiochus, dont l'inutile repentir a frappé tant de fois vos oreilles, était le maître de l'Asie et la terreur de tout l'Orient. De quelle importance n'était-il pas à la gloire du Seigneur d'accepter la soumission du plus grand prince qui fût alors; de lui voir réparer avec éclat les ravages qu'il avait faits dans le temple, établir la loi du vrai DIEU dans toute l'étendue de ses Etats, et lui-même s'y soumettre? Quel progrès la conversion d'Antiochus ne semblait-elle pas promettre à la religion? A cela DIEU paraît fermer les yeux: il trouve une plus grande gloire et un intérêt plus pressant à détromper les grands de cette fausse opinion, que DIEU les distingue du commun dans la distribution de la grâce, et qu'il se fait honneur de leur pardonner, en quelque temps qu'ils veuillent s'abaisser jusqu'à lui demander pardon. Il réproûve les grands, tout pénitents qu'ils paraissent, et il prodigue, pour ainsi dire, la grâce de la pénitence à un malheureux larron, parce qu'il voit dans les péchés des grands plus de malignité et d'ingratitude.

C'est dans le cœur que doit être la conversion: ce cœur, cette volonté, pour opérer une vraie conversion, doit être libre, sincère, et ferme: toutes indispensables conditions. Or, la volonté du pécheur mourant, bien loin d'être libre, est toujours forcée; bien loin d'être sincère, est toujours dé-

guisée ; bien loin d'être ferme, est toujours fragile et disposée au changement. Sur de telles dispositions, quelle confiance ? Point de conversion sans liberté. Le divorce que vous faites alors avec le monde est-il libre ! n'est-il pas vraiment forcé ! Vous quittez vos péchés, dit S. Ambroise : vous vous trompez, ce sont vos péchés qui vous quittent. Preuve : les avez-vous quittés quand vous avez pu les garder ? Vous quittez les occasions et les compagnies : abus ! ce sont les occasions et les compagnies qui vous quittent. Preuve : tant que vous avez pu leur être fidèles, hélas ! leur avez-vous manqué ? Vous donnez à DIEU votre vie en satisfaction pour vos péchés : ridicule proposition ! c'est DIEU qui vous arrache la vie ! Preuve : Eh ! vous n'avez songé qu'à la vie, tant que vous avez cru la pouvoir encore sauver. Quel gré vous sait-on là-haut de ce sacrifice involontaire ? (**Le P. de la Rue.**)

[Tentation à la mort.] — Est-on, en mourant, à l'épreuve des tentations qui surviennent, et qui alors redoublent leur fureur ? Vous n'avez jamais su les combattre durant votre vie : comment les saurez-vous combattre au lit de la mort ? Que faut-il, en pleine santé, pour vous faire perdre la grâce en sortant du tribunal même de la pénitence, et de la table du Sauveur ? Rien souvent qu'un souvenir, qu'une imagination légère, qu'un moment d'attention à ces fantômes importuns qui corrompent vos pensées, que l'habitude vous a rendus familiers : rien plus, en pleine santé, pour vous replonger dans le crime. Que faut-il de plus dans l'accablement des douleurs, dans le redoublement des efforts que fait alors le démon pour se mettre en possession d'une âme qu'il a toujours dominée ? Qu'un seul péché d'habitude se présente à la pensée, que le cœur s'y repose un seul moment : c'en est fait ; ce malheureux aura tourné l'œil sur ce fantôme, il y aura pris plaisir : ce sera le dernier souffle de sa vie et le dernier coup mortel. Coup imprévu, mais irrémédiable : il est perdu pour jamais, il n'y a plus de ressource ! (*Le même*).

[Difficultés après le retard.] — Si c'est la difficulté de se convertir qui nous fait perdre la pensée de le faire, en deviendra-t-elle moindre, cette difficulté, par notre délai ? cette habitude sera-t-elle moins invincible avec le temps ? la peine que nous trouvons maintenant à la détruire sera-t-elle moindre dans la suite ? Arrêterons-nous aisément ce torrent, qui grossit tous les jours par de nouveaux péchés que nous permettons ? romprons-nous plus facilement cette chaîne qui se fortifie de plus en plus ? nous déchargerons-nous plus aisément de ce fardeau ? Le démon sera-t-il plus faible à l'avenir ? et nous, serons-nous plus forts ? Comment nous a-t-il perdus ? Par la vue d'un plaisir qu'il nous a fait goûter ; par l'espérance qu'il nous a donnée de grossir notre revenu en faisant une injustice ; en nous montrant la pénitence comme un exercice pénible, et le chemin du ciel comme une route impraticable. Aura-t-il désormais, ce malin esprit,

moins d'adresse ou moins de force pour nous tendre les mêmes pièges et pour nous y faire tomber? Notre esprit, obscurci par le péché, deviendra-t-il plus éclairé en vivant dans le péché? notre volonté sera-t-elle plus forte, et notre appétit plus soumis à la raison et à la grâce? Comment donc notre conversion sera-t-elle plus aisée en différant à nous convertir.

Téméraires que nous sommes! nous prétendons que, vivant dans un criminel oubli de nos devoirs, dans une molle indifférence pour les choses du ciel, dans un continuel embarras que nous nous faisons à loisir pour contenter nos passions, nous pouvons attendre une heureuse mort, que les saints toujours attentifs à DIEU, toujours appliqués à eux-mêmes, n'ont presque osé se promettre, et qu'ils n'ont espérée qu'en tremblant! Est-ce que ce que nous devons craindre à la mort n'est pas capable d'exciter notre négligence à nous y préparer, et de nous désabuser de ces vains et ridicules prétextes qui nous font différer de jour en jour, après avoir déjà peut-être différé tant d'années? (**Anonyme.**)

[On cache aux malades leur état.] — Voulons-nous savoir ce qui arrive presque toujours? C'est que, dans les maladies ordinaires, le malade cherche d'un côté à s'étourdir sur le péril où il est; et, d'un autre côté, on lui dissimule la vérité dans les premiers jours, où il aurait eu de la force et de la connaissance pour penser à lui; et quand enfin on lui parle de recevoir les sacrements, au lieu du moins de lui dire, comme le prophète Isaïe dit au Roi Ezéchias : *Dispone domui tuæ, quia morieris tu, et non vivès*; on cherche des détours pour lui faire entendre que la maladie n'est point mortelle, et on lui ôte ainsi le plus puissant motif de faire un dernier effort pour retourner à DIEU. Tantôt la fausse tendresse d'une épouse ou d'un ami, quelquefois même le vil intérêt d'un lâche héritier, qui craint que des legs pieux, ou qu'une restitution nécessaire n'altèrent une succession qu'il dévore déjà des yeux, sont la cause qu'on cache toujours au malade le danger de sa maladie, et font qu'on ne le lui découvre que quand il est à demi mort. D'où il arrive que cette mort, quoique naturelle, est pour lui une mort subite, et que si les sacrements qu'il reçoit alors peuvent être de quelque consolation pour les vivants, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne soient souvent inutiles aux mourants. (**Montmorel, 15<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte.**)

[Prétexte des affaires.] — Pour vous persuader à vous-même que vous voulez tout de bon et sincèrement vous donner à DIEU et vous convertir, il ne faut point différer; mais commencer maintenant : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra*. Ne vous excusez point sur les affaires. « Quand nos besoins spirituels nous pressent, dit S. Chrysostôme, les affaires temporelles ne sont point des affaires, elles ne peuvent nous servir d'excuse. » Ne me dites pas que vous emploierez au soin de votre conscience le premier loisir que vos affaires vous donneront. Si vous ne prenez

du loisir, les affaires ne vous en donneront jamais. Elles se suivent les unes les autres ; elles s'engagent les unes dans les autres, et s'engagent de telle sorte, qu'avant d'en voir une finie vous en avez toujours quatre commencées. C'est une chaîne dont vous ne sauriez trouver le bout, et dont vous ne vous tirerez jamais si vous ne la rompez. Ce fut le conseil que donna autrefois S. Euchère à Valérien ; et je prends la liberté de vous le donner aujourd'hui : rompez cet enchaînement infini d'affaires ; que votre première et votre souveraine affaire, qui est celle de vous sauver, ait désormais vos premiers et vos plus grands soins. (**Le P. Le Valois**, *Lettre sur les Retraites*.)

(L'arbre tombe.) — *Ubi ceciderit arbor, ibi erit*. Malheureux arbre, fallait-il balancer si longtemps pour tomber enfin si mal à propos ? faut-il qu'il n'ait occupé la terre durant tant d'années, et qu'il ne soit chargé de tant de branches, que pour fournir au feu un aliment éternel ? Hélas ! à quoi a-t-il tenu qu'il ne soit tombé d'un autre côté ? Il avait été si fortement poussé par le vent de l'ESPRIT-SAINT ? on l'avait vu si souvent penché du bon côté ! On a négligé de le redresser, on a cru qu'on y serait toujours à temps : on ne pensait pas qu'il dût tomber si tôt ni si vite ; on est accouru pour le faire tomber du bon côté, mais on y a été trop tard, il fallait prévenir le mal ; *Ubi ceciderit, ibi erit*.

Quoi ! une foi naissante, les principes d'une pieuse éducation, des remords qui ont encore toute leur pointe, la grâce moins rebutée, tout cela cède maintenant à notre malice : et vous voulez que, lorsque la foi sera à demi éteinte, qu'il ne restera plus nulle trace de la première éducation, que les remords seront étouffés sous un amas effroyable de crimes, et qu'on sera insensible à la grâce par le long mépris qu'on en aura fait, vous voulez que votre conversion soit plus aisée, votre volonté plus docile et votre cœur moins mauvais ? Un âge mûri dans les désordres corrompt trop le cœur, pour ne le pas mettre dans une espèce de nécessité d'être toujours méchant. Mais, ajoute-t-on, un âge mur donne du sens. Mais il ne donne pas de la piété à qui a vieilli dans le libertinage : on est moins fou, c'est-à-dire on comprend plus aisément ses désordres ; mais on n'est pas plus sage pour réformer ses mœurs. L'esprit est d'ordinaire la dupe du cœur ; la corruption de celui-ci n'éteint pas toutes les lumières de l'autre ; mais elle les rend inutiles. Au souvenir des dérèglements de votre jeunesse, vous avouerez froidement que vous avez mal fait, mais vous ne ferez pas mieux.

Mais le temps viendra qu'on se fera homme de bien. A entendre les gens du monde, ne dirait-on pas qu'ils sont les dépositaires des décrets éternels de la Providence ; que leur conversion ne doit être que leur ouvrage, et qu'ils fixent eux-mêmes le nombre de leurs jours ? Le temps viendra ? Voudriez-vous être garant de ce temps à venir ? Sur un temps si incertain on n'oserait risquer la vie d'un de ses enfants ; et l'on risque



tranquillement le salut de son âme ! Le temps viendra qu'on se fera homme de bien ! Cela veut dire qu'on espère avoir le temps de se repentir de ce qu'on fait présentement : et pourquoi faire ce dont on espère se repentir un jour ? On se flatte d'avoir le temps de déplorer les égarements de sa jeunesse, d'en condamner les joies licencieuses, et de gémir sur tout ce dont on se fait un plaisir. Quelle plus criante folie, que de n'employer les plus belles années de sa vie qu'à creuser une source intarissable de regrets et de repentirs ? On espère qu'on se fera homme de bien après s'être lassé d'être méchant. Combien est curieux le fondement sur lequel on appuie cette présomptueuse confiance ! On n'est pas assez sage, dit-on, pour se détromper de si bonne heure des faux charmes qui enchantent. Eh ! peut-on espérer de le devenir à force de s'étourdir, et d'être fou plus longtemps ? Les plaisirs du monde dégoutent enfin : sans doute ; mais ce ne peut être qu'après nous avoir fait perdre le goût des bonnes choses. (Croiset).

[Conversion à la mort.] — Quand le corps commence à mourir, le cœur peut-il conserver assez de vie pour former un mouvement de la nature de celui qu'il est nécessaire de concevoir pour s'élever vers DIEU ? Quand les membres ont perdu toute leur vigueur, le pécheur peut-il en avoir assez pour faire une démarche aussi grande et aussi prodigieuse que celle de l'enfer au paradis ? Lorsqu'il est prêt de rendre le dernier soupir, peut-il pousser une voix assez forte et assez puissante pour être entendue, du profond de l'abîme où il est, jusqu'au ciel ? Peut-il enfin, dans l'extrême faiblesse où il se trouve et dans l'étrange emploi dont il est rempli, entreprendre de faire tête à tous ses ennemis, et se flatter de l'espérance d'en triompher ? C'est ce qui fait dire à S. Augustin que la pénitence que demande une personne qui est dans la faiblesse de la maladie est bien faible, et qu'il a bien peur que celle que demande une personne mourante ne meure elle-même.

Au lieu de croire qu'à l'extrémité de la vie le pécheur soit plus fort et que le péché soit plus faible, il peut être que quelques passions soient alors plus vives et plus violentes : car il y en a qui ne s'éteignent qu'avec la vie, il y en a même que la mort ne peut faire mourir, que les feux de l'enfer, avec toute leur activité, ne sauraient vaincre, que l'éternité, avec toute la suite infinie de tous les siècles, ne détruira jamais. Mais, quand il serait vrai que la mort ferait les mêmes impressions sur elles que sur le corps, je ne vois pas que cela pût faire que le pécheur fût moins criminel. Un peintre dont le pinceau est gâté, ou qui a la main blessée, n'est pas pour cela moins savant. Je trouve, au contraire, le pécheur beaucoup plus coupable, de ne point cesser d'être esclave du péché dans le temps même que vous croyez que le péché a moins de force. Vous supposez d'ailleurs que le péché puisse remporter quelque victoire sans la grâce, sous prétexte qu'il n'a qu'un faible ennemi à combattre. Si la faiblesse de l'homme est

telle, que, dans le temps de sa plus grande vigueur, il ne puisse faire le moindre bien sans la grâce, tombe-t-il sous le sens qu'un pécheur, dans cette langueur extrême où la proximité de la mort le réduit, puisse espérer de vaincre le plus cruel et le plus puissant de ses ennemis sans le secours d'une grâce puissante ?

L'Apôtre S. Paul nous assure que le péché a un corps : *Corpus peccati*. Le pécheur, pendant sa vie, forme, pour parler ainsi, toutes les parties de ce malheureux corps. Il lui donne une tête par sa vanité, par son orgueil et par son ambition ; il lui donne des yeux par ses regards lascifs, indiscrets et insolents ; il lui forme une langue par ses mensonges, par ses médisances et par ses blasphèmes ; il lui fait des mains par ses meurtres, par ses vols et par ses usures ; il lui fait un cœur par ses pensées impures ou téméraires, par ses affections dérégées et par ses haines injustes : en un mot, il lui forme un corps par ses débauches infâmes et par ses actions criminelles. Or, ce qui vient à notre sujet, c'est que, pendant la vie du pécheur, ces parties sont comme divisées, parce qu'elles ne se forment que successivement ; mais, à sa mort, elles s'assemblent et elles s'unissent : c'est ce qui fait qu'alors le corps du péché est parfait et accompli. Le péché, pour ainsi dire, prend naissance avec le pécheur ; il croît, il se fortifie, et il fait ses progrès à proportion que celui-là avance dans les différents âges de sa vie : il a toute sa grandeur et toute sa force et il arrive au terme de sa consommation lorsque, dit S. Augustin, le pécheur arrive à sa fin. Or, si ce misérable n'a pu, lorsqu'il avait toutes ses forces, surmonter séparément cette tête, ces yeux, cette langue, ces mains et ce cœur, peut-il, sans présomption et sans extravagance, espérer que, dans l'extrême faiblesse où le mal qui lui doit ôter la vie réduira son corps et son âme, il triomphera de ce monstre, lorsque, toutes ses parties étant assemblées et unies, il aura, comme je viens de dire, toute sa grandeur et toute sa force ? S'il n'a pu étouffer ce malheureux enfant lorsqu'il n'était encore que dans le berceau, comment ose-t-il se promettre de le faire mourir, quand il sera devenu un géant ? S'il n'a pu enfin résister durant sa vie, lorsque les péchés ne l'attaquaient que les uns après les autres, comment ose-t-il se promettre de soutenir l'assaut général qu'ils lui livreront à la mort ? Les méchants, dit le S.-ESPRIT dans la Sagesse, paraîtront alors pleins d'effroi, dans le souvenir de leurs offenses, et leurs iniquités se soulèveront contre eux pour les accuser et pour les faire périr.

Ce qui fait que l'on se persuade si facilement qu'un pécheur qui a témoigné à la mort quelque douleur des désordres de sa vie a obtenu miséricorde, c'est qu'il n'y a presque point de vérité, dans la religion, que l'on inculque plus fortement et plus fréquemment que celle-ci : Que DIEU est un père plein de bonté, qui a toujours les bras ouverts pour recevoir ceux qui ont un désir sincère de sortir de leur égarement : que David, qui était un adultère et un homicide, en confessant qu'il avait péché, eut aussitôt la consolation d'apprendre de la bouche du prophète Nathan que le Seigneur

avait transporté son péché; que le publicain, en disant ces seules paroles dans le Temple : *Seigneur, je suis un pauvre pécheur, ayez pitié de moi*, s'en retourna justifié dans sa maison; que l'Enfant prodigue fut rétabli dans la maison de son père en se jetant seulement à ses pieds et en lui disant : *Mon père, j'ai péché contre le Ciel et contre vous*; et qu'un voleur enfin, attaché à une croix auprès du Fils de Dieu, ne fit que lui dire : *Seigneur, souvenez-vous de moi*; et qu'il en tira aussitôt cette bienheureuse assurance : *Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis*. C'est donc sur ces témoignages et sur ces exemples que se fondent ceux qui jugent si favorablement de la pénitence des pécheurs mourants. Mais permettez-moi de dire qu'ils ne raisonnent pas tout-à-fait juste, quelque bonne opinion qu'ils doivent avoir de la miséricorde de Dieu envers le prochain. Je ne puis, à la vérité, disconvenir que, la miséricorde divine étant infinie et ne pouvant pour ce sujet être bornée ni prescrite par aucun temps, ne puisse, quand il lui plaira, sauver un pécheur à la mort; mais c'est fort mal raisonner que de conclure qu'elle le fera parce qu'elle le peut faire.

Un exemple particulier, et surtout en matière de morale, ne met point d'exception à une règle, et un privilège ne détruit point une loi; au contraire, il la confirme. Ces sortes de conversions, dit S. Bernard, ne sont pas tant des exemples que des miracles; *Non tam exemplum quàm miraculum*. Et, il est bien étrange que nous ne trouvions que le seul bon larron, dans tous les livres sacrés, qui ait reçu miséricorde à la mort. Il y en a eu un, afin que les pécheurs, qui sont près de sortir du monde ne se désespèrent pas; et il n'y en a qu'un, afin que les pécheurs, pendant la vie, ne conçoivent point de présomption. « Que qui que ce soit, dit S. Chrysostôme, ne tienne ce discours; J'aurai toujours assez de temps pour me convertir. Songez qu'il y a une infinité de pécheurs qui ont été surpris par la mort. Craignez donc que le même malheur vous arrive. » (*Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe.*)



---



---

# DEVOIRS DU MONDE

## BIENSÉANCES

**Accord des devoirs de la Vie civile avec les devoirs  
de la Religion, etc.**

---

### AVERTISSEMENT.

Le monde, comme on sait, peut être pris en trois sens différents, qui servent d'autant de sujets de discours aux prédicateurs. On entend quelquefois par-là la société civile des hommes, divisés en différents états, conditions et emplois, où il y a des devoirs et des bienséances qu'un chrétien appelé à ce genre de vie est obligé de ne pas négliger. Quelquefois, par ce terme de monde, on veut faire entendre les vanités de la terre, l'inconstance et la fragilité des biens, des honneurs et des plaisirs de ce monde. Et enfin, on entend communément ce monde criminel, qui a mérité les malédictions du Fils de DIEU, c'est-à-dire ceux qui suivent ses damnables maximes, contraires à celles de l'Evangile, et aux lois de DIEU. Or, comme ce serait un sujet trop vaste de renfermer sous un seul titre ce que j'ai remarqué sur le monde dans ces trois différentes significations, je ne parlerai ici que du monde civil, dont les devoirs, bien loin d'être contraires à ceux de la religion, en sont une partie, et font en même temps un honnête homme selon le monde même, et un homme de bien et vertueux selon DIEU.

Ce sujet a été inconnu aux anciens prédicateurs, quoique plusieurs livres traitent des devoirs des personnes qui vivent dans le monde, et que tous conviennent qu'on y peut mener une vie sainte et chrétienne, exempte de la corruption du siècle. Mais je crois que, si ce n'est pas encore un sujet qui soit

*devenu si commun, il n'est pas un des moins utiles, puisque, outre qu'on y fait voir qu'on peut se sauver chacun dans l'état où la Providence l'a mis, on y montre qu'on peut encore tenir son rang, conserver son bien, travailler à l'établissement de sa maison, sans violer les lois de DIEU, ni manquer aux devoirs d'un chrétien.*

*Ce qu'il y a cependant à craindre, dans cette matière assez délicate, c'est de donner dans le relâchement, en donnant trop d'étendue aux devoirs et aux bienséances du monde; en voulant accorder DIEU et le monde, comme si on pouvait servir deux maîtres: ce qu'il sera facile d'éviter en faisant voir que, sans violer le précepte de l'Evangile, on peut rendre à César ce qui lui appartient légitimement et que la religion même nous oblige de lui rendre, sans rien ôter ni retrancher de ce que l'on doit à DIEU.*



## § I.

### Desseins et Plans.

I. — Il n'y a rien de si solidement établi, ni de si souvent recommandé dans l'Ecriture, que la fuite et la séparation du monde. C'est la première pensée que DIEU inspire à ceux qui veulent sincèrement se convertir; et, comme c'est la première demande qu'on a faite dans le christianisme, de renoncer aux pompes et aux vanités du monde, c'est aussi le premier pas que doivent faire les pécheurs pour entrer dans la voie étroite du salut, de quitter la voie large qui conduit à la perdition, c'est-à-dire les maximes du monde réprouvé de DIEU. Mais, comme le précepte de se séparer du monde n'est pas d'en sortir tout-à-fait, de renoncer à ses biens ni de rompre tout commerce avec lui, il faut dire qu'il y a un monde civil et honnête où il est permis de demeurer, et où l'on peut vivre en véritable chrétien en quelque état que l'on soit, et en quelque condition de vie où la Providence nous ait engagés. Trois raisons en feront la preuve, et en même temps le partage d'un discours.

*La première* est que le christianisme n'a nulle opposition avec notre état et notre profession, dès lors qu'ils sont dans l'ordre de la Providence, qui nous y a mis ou appelés; parce que cette Providence, ayant ainsi partagé toutes les conditions pour le bien de la société civile, ne peut être contraire à elle-même, qui a voulu que chaque état et chaque condition eût ses grâ-

ces, ses secours, ses moyens, et même ses avantages pour se sauver et pour y servir DIEU, lesquels ne se trouvent pas dans les autres ; ce qui peut se voir, par une induction facile, des personnes à qui le Fils de DIEU a ordonné de vivre selon les préceptes de l'Evangile, par l'exemple d'une infinité de saints qui ont exercé les mêmes emplois. Or, si notre état et notre condition n'a nulle opposition au christianisme ni aux lois les plus rigoureuses de l'Evangile, qui peut révoquer en doute qu'on ne s'y puisse sauver, et s'acquitter en même temps des devoirs d'un chrétien et d'un honnête homme selon le monde ?

*La seconde* raison est que, quelque difficulté qu'il y ait de se sauver dans une condition plutôt que dans une autre, l'impossibilité que quelques-uns apportent de vivre chrétiennement dans la leur et de s'y sanctifier est chimérique, et un prétexte pour demeurer dans leurs désordres, puisqu'elle vient de leurs désordres qu'ils ne veulent pas quitter, et de leurs passions qu'ils ne peuvent se résoudre à dompter, et non pas de leurs emplois ou de leur condition, qui, au contraire, les détournent du vice et des débauches, et leur fournissent mille occasions de pratiquer les vertus civiles et chrétiennes.

*La troisième* est que, étant appelés de DIEU à tel état et à telle vocation, on peut dire que la sainteté et la perfection qu'il demande de nous est d'arriver à la perfection propre de cet état même et de cette vocation : comme d'être un juge intègre, un ecclésiastique attaché à ses devoirs, un marchand fidèle dans son négoce. Et l'on peut dire que tout ce qui nous détourne de nous acquitter de notre devoir en cet état, sous prétexte de dévotion ou autrement, est une illusion.

—

II. — 1°. On peut être séparé du monde sans le quitter en effet, sans changer ni d'état ni d'emploi ni de condition, mais en s'éloignant de ses vices, de ses maximes pernicieuses, des dangers de se perdre qui sont dans le monde.

2°. — On peut s'acquitter des devoirs et des bienséances du monde auxquels notre état et notre condition nous engagent, sans manquer à ce que l'on doit à DIEU, à la religion et à l'édification du prochain.

3°. — On peut pratiquer de grandes vertus dans le monde, sans participer à ses désordres, et s'y sanctifier malgré les obstacles qui s'y trouvent, et qui rendent la vertu si difficile.

—

III. — Les chrétiens sont inexcusables si, dans quelque état où la Providence les ait mis, ils n'y vivent en véritables chrétiens, et s'ils ne travaillent à s'y sanctifier.

1°. — Parce qu'ils ont toutes les connaissances qui sont nécessaires pour bien vivre, et qu'ils ne sont pas moins instruits des vérités et des maximes du christianisme qu'ils le sont des devoirs attachés à leur état et à leur condition.

2°. — Parce qu'ils ont les grâces pour cela, et que DIEU, qui les a appelés à un état, leur a en même temps fourni les moyens de s'en acquitter, sans préjudicier en chose du monde à leur salut. Et c'est en cela qu'il fait éclater sa providence naturelle et surnaturelle, dans le monde chrétien et civil.

3°. — Parce que, pour les uns et les autres devoirs, ils ont beaucoup de secours extérieurs, d'exemples des personnes de même profession, d'occasions de pratiquer le bien et d'exercer les bonnes œuvres propres à leur état.

—

IV. — 1°. La profession du christianisme que nous avons embrassé, et dont nous devons préférer les devoirs et les obligations à toute autre chose, n'éloigne point des affaires publiques ou domestiques, ni des arts, ni des charges ni des professions qui sont établies pour le bon ordre de la société civile; au contraire, elle les fait exercer plus fidèlement, par des motifs plus désintéressés et par des maximes chrétiennes.

2°. — Les affaires, les emplois et les charges ne sont pas d'un petit secours pour pratiquer les devoirs du christianisme: la charité, la patience, le bon exemple, et toutes les autres vertus qui font un parfait chrétien.

—

V. — 1°. Sans manquer aux bienséances du monde ni aux devoirs de son état, on peut pratiquer les plus nobles et les plus excellentes vertus chrétiennes, puisqu'il n'y a à cela nulle opposition.

2°. — Les personnes qui s'acquittent des uns et des autres devoirs, c'est-à-dire de ceux de leur état, et de ceux du christianisme, honorent en même temps leur état et leur religion; leur exemple a plus de force et fait plus d'impression sur l'esprit des mondains que la vie de ceux qui sont tout-à-fait retirés du monde.

—

VI. — Les mêmes vertus qui font un honnête homme selon le monde peuvent faire un excellent chrétien puisqu'il n'y a, d'ordinaire, qu'à changer le motif ou l'objet pour rendre ses vertus chrétiennes, sans leur faire perdre leur nom, leur qualité et leur effet. Ces vertus sont particulièrement, *la générosité, l'humanité et la bonne foi.*

1°. — *La générosité* est le caractère d'une âme noble, qui ne peut se résoudre à rien faire de lâche et contre son devoir. Or, si cette qualité nous

attire l'estime des hommes, n'est-ce pas aussi un grand avantage pour être un véritable chrétien, puisque pour cela il faut la force et le courage de résister aux sollicitations qu'on nous peut faire afin de nous détourner de notre devoir; pour vaincre le respect humain et les tentations délicates qui se présentent souvent? En un mot, personne ne peut être un véritable chrétien s'il n'est courageux.

2°. — L'affabilité, la douceur, *l'humanité*, la civilité, qui rend les hommes traitables, bienfaisants, obligeants, reconnaissants, fait voir que la vertu chrétienne n'a rien de sauvage; et, bien loin qu'elle soit opposée à la piété, à la dévotion, elle sert pour y attirer ceux que nous pratiquons.

3°. — *La bonne foi*, qui fait passer pour honnêtes gens tous ceux en qui on la reconnaît, et qui leur attire la confiance de ceux qui traitent avec eux, n'est pas moins nécessaire dans le christianisme, qui demande une âme droite, exempte d'hypocrisie, de duplicité, de dissimulation, tant à l'égard de DIEU qu'à l'égard des hommes.

---

VII. — 1°. Les personnes engagées dans le monde par le mariage et par tout autre engagement sont obligées d'y mener une vie chrétienne, et conforme aux maximes de l'Évangile.

2°. — Leurs charges, leurs emplois et leur condition, loin d'être des obstacles aux devoirs du chrétien, leur fournissent les moyens de s'en acquitter.

---

VIII. — A considérer la religion et la probité selon le monde, quelque opposition que ces deux choses semblent avoir, par rapport à leur principé, à leur objet et à leur fin, on peut dire cependant qu'elles sont très-étroitement unies, absolument inséparables :

1°. — Parce qu'il est impossible qu'un homme qui n'a pas une véritable probité ait une véritable religion;

2°. — Qu'un homme qui n'a point de religion ait une véritable probité. — Ce sont deux propositions qui ont besoin d'éclaircissement; mais cet éclaircissement en doit faire la preuve. La première convaincra de la nécessité de la religion par rapport aux devoirs du monde; la seconde montrera la nécessité de la probité par rapport aux obligations de la religion. (*Ce dessein est de Bourdaloue*).

---

IX. — Sur l'alliance des devoirs de l'honnête homme avec ceux du chrétien.

*La première partie* de ce discours vous fera connaître que les devoirs de



l'honnête homme selon le monde, et les devoirs du chrétien selon DIEU, ne sont pas des devoirs incompatibles.

*La seconde* vous apprendra la manière de les rendre compatibles, et qu'ainsi un vrai honnête homme selon le monde soit un bon chrétien selon DIEU. C'est une vérité qu'il faut prouver : mais comment ? et que faut-il faire pour cela ? (*Ce dessein est du P. de la Rue*).

---

X. — Il y a deux erreurs qu'il faut détruire, pour établir deux vérités contraires, dans les deux parties de ce discours.

*La première vérité* qui détruira l'erreur contraire, est qu'on peut se sauver au milieu des engagements du monde et dans tous les états de la vie.

*La seconde*, que les devoirs du chrétien ne sont point incompatibles avec les devoirs de l'honnête homme selon le monde et les bienséances du siècle.

---

XI. — Deux erreurs qui viennent de deux fausses idées que l'on se forme ordinairement de la vertu et de la sainteté :

1°. Les uns la regardent comme une chose impossible, tout-à-fait impraticable à ceux qui vivent dans le siècle ;

2°. Les autres comme possible, mais incompatible avec les qualités qui font l'honnête homme dans le monde.

---

XII. — 1°. Un chrétien peut accorder les devoirs de sa religion avec les bienséances du monde, être honnête homme et bon chrétien tout à la fois, et enfin satisfaire aux obligations de l'état où la Providence l'a mis et à celles du christianisme : ce qu'on appelle rendre à César ce qui est à César. Nous en verrons les preuves dans la première partie de ce discours,

2°. Nous apprendrons, dans la seconde, combien un chrétien vertueux et honnête homme dans sa profession fait d'honneur à sa religion, par l'alliance et l'accord qu'il fait de ces différents devoirs.

---

XIII. — 1°. Il n'y a point d'état, d'emploi ni de condition dans le monde, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux lois de DIEU et aux ordres de sa providence, où l'on ne puisse servir DIEU et faire son salut.

2°. Jamais on ne satisfait mieux aux obligations de son salut et aux

devoirs de sa condition que quand on tâche de s'y sauver et d'y servir DIEU. De sorte que non-seulement on peut faire son salut dans sa condition, mais encore faire de cette condition même le moyen de son salut.

---

XIV. — 1°. On peut vivre dans le monde, et être séparé du monde d'esprit et de cœur, puisque la séparation d'effet n'est que de conseil et non de précepte. On peut donc s'y sauver, et même y procurer le salut des autres, en leur donnant l'exemple de fuir les maximes du monde, et de suivre celles de JÉSUS-CHRIST.

2°. Ceux qui vivent de la sorte dans le monde donnent de grandes marques que, DIEU les ayant préservés de la corruption du siècle, il les séparera un jour du monde réprouvé, et qu'ils sont du nombre des élus.

---

XV. — 1°. Nous devons travailler à nous sanctifier dans ce monde, en quelque état et en quelque condition que nous soyons, puisque nous ne sommes au monde que pour cela, et que c'est notre première et unique affaire.

2°. Nous le pouvons, puisque nous avons les grâces et les secours pour cela; que tous les prétextes qu'on apporte pour s'en dispenser sont frivoles et inutiles; et qu'enfin il n'y a point de vertus, et morales et chrétiennes, qu'on n'ait le moyen et l'occasion d'y pratiquer.



## § II.

### Les Sources.

[ Les SS. Pères. ] — **S. Augustin**, *v* *contre Julien*, montre qu'il ne faut pas, à la vérité, aimer le monde, selon le précepte du Fils de DIEU, mais qu'on peut user des biens de ce monde. Différence entre user d'une chose permise et en jouir. — xviii *De Civit.* 18 : que la séparation du monde à laquelle tout chrétien est obligé ne doit pas tant être une séparation de lieu et de demeure que de mœurs et de manière de vie.

**Le même**, ou l'auteur de l'Homélie 16<sup>e</sup> sur l'Apocalypse, à ces paroles, *Exite de Babylone*, montre que cette sortie, ou cette séparation, ne doit pas tant être corporelle que spirituelle, et que sortir de Babylone c'est ne point prendre de part aux vices des pécheurs, et ne point imiter leurs dérèglements.

**Le même**, III *contrà Parmen.* 4, 24 ; — III *contrà Gaudentium* ; *Sermon.* 18 *de Verbis Domini.*

**S. Ambroise**, dans ses *Offices*, parle en plusieurs endroits des devoirs d'un homme de bien qui vit dans le monde, et des vertus morales qu'il y peut pratiquer selon son état ; comment il y doit soutenir son rang ; conserver sa réputation, acquérir l'estime et l'amitié de tout le monde. — Au livre I, chap. 17, il décrit les devoirs d'un jeune homme qui entre dans le commerce du monde. *Ibid.*, il fait la peinture de la bienséance, et montre comment il la faut garder en tout ce que l'on fait. — Au livre II, 19, il fait voir que la justice, la bienveillance, la civilité et l'affabilité sont nécessaires pour entretenir la société civile. — *De fugâ sæculi*, 49 : que fuir le monde, c'est s'abstenir des vices et des péchés qui se commettent dans le monde ; mais qu'il y a des devoirs et des bienséances dont on doit s'acquitter, et qui ne sont point contraires à la profession de chrétien.

**S. Basile.** *Serm. de rerum abdicat.*, montre qu'on doit, dans l'état séculier aussi bien que dans l'état religieux, vivre selon les maximes de l'Évangile, et ne retenir des maximes et des coutumes du monde que ce qui n'est point contraire aux lois de DIEU.

**S. Chrysostôme**, Homél. sur le chap. 6 de S. Matthieu, en parlant aux gens du monde, montre qu'ils ne doivent pas croire qu'il soit impossible, dans leur état, d'arriver à une haute perfection ; et que, sans rien relâcher des devoirs attachés à leur condition, ils doivent s'efforcer d'avancer toujours de plus en plus en vertu. — *Serm. 21 in Epist. ad Ephes.* : que les personnes qui vivent dans le monde, ayant à contenter DIEU et ceux avec qui elles sont obligées de vivre, ont besoin de plus de vigilance et de précaution pour ne point violer les préceptes de l'Évangile en s'acquittant des devoirs de leur état. — *Homil. 43 in Genes.*, en parlant de Loth qui demeura toujours fidèle à DIEU, en vivant avec les habitants de Sodome, il prend sujet de réfuter ceux qui disent qu'il n'est pas possible de vivre saintement ni de faire son salut en demeurant dans les grandes villes et au milieu des pécheurs.

**Origène**, *Homil. 3, in Exod.*, parlant de l'ordre que DIEU donna à Moïse d'aller trouver Pharaon de sa part, montre qu'il faut, à la vérité, sortir de l'Égypte, et quitter le monde, non pas toujours quant au lieu, mais en esprit et par l'affection du cœur ; non en changeant de demeure, mais en faisant de jour en jour de nouveaux progrès dans la piété, sans cesser de s'acquitter des devoirs de son état.

**S. Bernard**, *Serm. 40, in Cantica*, montre la même chose, et de

quelle manière on peut être séparé du monde sans le quitter de corps, et sans cesser de remplir les devoirs auxquels on est engagé.

Tous les Pères qui ont le plus exhorté à fuir le monde, à chercher la solitude, à aimer la retraite, n'ont jamais prétendu qu'on fût obligé de quitter biens, parents, possessions, et de renoncer à la société civile, mais seulement de ne point s'y attacher de cœur et d'affection; et aucun n'a cru qu'on ne pût se sauver en s'acquittant facilement dans le monde des devoirs de la religion et de son état.

[ Livres spirituels et autres. ] — **Hieronymus Platus**, *De bono statûs religiosi*, II, 12, montre que non-seulement les religieux, mais tous les chrétiens qui vivent dans le monde, sont obligés de travailler à acquérir la perfection selon leur état.

**Le P. Bonal**, dans le *Chrétien du temps*, III, 5, montre que, pour vivre chrétiennement dans le monde, il faut y vivre sans attachement, et se considérer comme étranger sur la terre.

**Combolas**, *Le modèle de la vie du chrétien*, Traité 1<sup>er</sup>, 10, que le Christianisme s'accommode à toutes les professions, et que chacun, en s'acquittant des devoirs de son état, peut et doit vivre en véritable chrétien. — Traité II, 5, § 5; que les gens mariés peuvent acquérir la perfection chrétienne. Au chap. 6, il fait voir que les gens de bien, loin d'être incapables des charges, sont ceux au contraire qui y sont les plus propres, puisqu'ils se font un point de conscience de s'en acquitter fidèlement.

Dans les *Essais de Morale*, il y a un traité de la civilité chrétienne, où, dans le 3<sup>e</sup> chapitre, on montre que la charité peut prendre part aux devoirs de la civilité, et dans le 4<sup>e</sup>, les avantages que la civilité procure à ceux qui l'exercent.

Livre intitulé *Les devoirs de la vie civile*, qui contient bien des choses sur le sujet que nous traitons. Nous en rapporterons dans la suite les principales.

**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*, traite de l'exactitude à remplir ses devoirs.

Livre intitulé *La conduite du sage dans tous les états de la vie*, a plusieurs chapitres sur les devoirs du sage chrétien dans la conduite de sa vie, et particulièrement celui où il est parlé des bonnes œuvres.

Dans la *Morale sur le Pater*, VIII, sect. 4, art. 5, il est montré fort au long que l'on peut être séparé du monde sans quitter le monde: c'est-à-dire, qu'on y peut vivre chrétiennement sans suivre les mauvaises maximes du monde.

**Sainte-Marthe** dans ses *Traité de piété*, I, de l'obligation de fuir le monde: en quelles occasions il le faut fuir, et quand on y peut demeurer et y vivre chrétiennement.

Dans les pièces d'éloquence présentées à l'Académie Française en l'an-

née 1703, il y a quatre discours de suite sur l'accord des devoirs de la vie civile avec les devoirs de la vie chrétienne,

[ Les Prédicateurs. ] — Dans les sermons attribués au **P. de la Rue**, il y en a un sur l'alliance des devoirs de l'honnête homme avec ceux du chrétien, lundi de la 3<sup>e</sup> sem. du Carême.

**Le P. Giroust**, pour la fête de Tous les Saints.

**Bourdaloue** : 1<sup>er</sup> dimanche de Carême : que sans la religion il n'y a point de véritable probité dans le monde, ni de véritable religion sans probité : ce qui revient au sujet que nous traitons.

**Le P. Texier**, 1<sup>er</sup> jeudi de Carême : qu'il n'y a point de condition, pourvu qu'elle soit permise, où l'on ne puisse se sauver.

**Le P. d'Orléans**, Sermons de la Toussaint et sur l'Education des Enfants, dit beaucoup de choses sur l'alliance des devoirs du chrétien et de la vie civile.

*Essais de sermons*, Dominicale, 8<sup>e</sup> dim. apr. Pâques, il y en a un sur cette matière.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne*, Sujets particuliers, 2<sup>e</sup> Sermon : qu'on peut accorder les devoirs du monde avec ceux de la religion, sur cet Evangile : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt DEI DEO.*

[ Il n'y a personne, du moins que je sache, qui ait fait des recueils sur cette matière. ]



### § III.

## Passages, Exemples et Applications de l'Écriture.

*Ambula coram me et esto perfectus*  
Genes. xvii, 1.

*Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.*  
Ps. 61.

*Declina à malo, et fac bonum.* Ps. 36.

*Averte oculos meos, ne videant vanitatem.*  
Ps. 118.

*Beati immaculati in viâ, qui ambulant in lege Domini!* Ibid.

Marchez devant moi, et soyez parfait.

Si vous avez beaucoup de richesses, gardez-vous bien d'y attacher votre cœur.

Détournez-vous du mal, et faites le bien.  
Détournez mes yeux, afin qu'ils ne regardent point la vanité.

Heureux ceux qui se conservent sans tache, qui marchent dans la voie du Seigneur.

*Non enim qui operantur iniquitatem in viis ejus ambulaverunt.* Ibid.

*Utinam dirigatur via mea ad custodiendum justificationes tuas!* Ibid.

*Tunc non confundar, cum perspexero in omnibus mandatis tuis.* P. 118.

*Dehinc me in semitam mandatorum tuorum.* Ibid.

*Ab omni viâ malâ prohibui pedes meos.* Ps. 118.

*Iniquos odio habui, et legem tuam dilexi.* Ibid.

*Omnem viam iniquam odio habui.* Ibid.

*Declinate à me, maligni, et scrutabor mandata DEI mei.* Ibid.

*Servavi mandata tua et testimonia tua, quia omnes viæ meæ in conspectu tuo.* Ibid.

*DEUM time et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo.* Eccl. XII, 13.

*Est viâ quæ videtur hominibus recta, et novissima ejus ducunt ad mortem.* Proverb. XVI, 25.

*Videte ne et vos similes efficiamini factis alienis, et metus vos capiat in ipsis.* Baruch. VI, 4.

*Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt DEI DEO.* Matth. XXII, 21.

*Estote perfecti sicut Pater vester cælestis perfectus est.* Matth. IV, 48.

*Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum.* Matth. V, 20.

*Quærite primum regnum DEI, et hæc omnia adjicientur vobis.* Matth. VI, 33.

*Perditio tua, Israël; tantummodò in me auxilium tuum.* Osec. XIII, 9.

*Vos estis lux mundi.* Matth. V, 14.

*Non spiritum hujus mundi accepimus.* I Cor. II, 12.

*In vobis judicabitur mundus.* Ibid. VI, 2.

*Unumquemque sicut vocavit DEUS, ita ambulet.* I Cor. VII, 17.

*Unusquisque in quâ vocatione vocatus est, in eâ permanat.* Ibid. VII, 20.

*Reliquum est ut... qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur.* Ibid. 31.

*Obsecro vos ut dignè ambuletis vocatione quâ vocati estis.* Ephes. IV, 1.

*Hæc est voluntas DEI sanctificatio vestra.* I Thessal. IV, 3.

*Non posuit nos DEUS in iram, sed in acquisitionem salutis.* Ibid. V, 9.

*Subjecti estote omni humanæ creature*

ceux qui commettent l'iniquité ne marchent point dans les voies de DIEU.

Qu'il plaise au Seigneur de régler mes voies en telle sorte que je garde la justice de ses lois.

Je ne serai point confondu, Seigneur, lorsque j'aurai toujours devant les yeux vos préceptes.

Conduisez-moi, Seigneur, dans le sentier de vos commandements.

J'ai interdit à mes pieds toute voie mauvaise.

J'ai haï les méchants et aimé votre loi.

J'ai eu en horreur toute voie injuste.

Eloignez-vous de moi, vous qui êtes pleins de malignité, et je chercherai l'intelligence des commandements de mon DIEU.

J'ai observé vos commandements et les témoignages de votre loi, parce que toutes mes voies sont exposées à vos yeux.

Craignez DIEU et observez ses commandements : c'est là tout l'homme.

Il y a une voie qui paraît droite à l'homme, et dont la fin néanmoins conduit à la mort.

Prenez garde d'imiter la conduite de ces étrangers, et de vous laisser surprendre par la frayeur.

Rendez à César ce qui appartient à César, et à DIEU ce qui appartient à DIEU.

Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait.

Je vous dis que, si votre vertu n'est au-dessus de celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

Cherchez premièrement le royaume de DIEU, et vous aurez le reste par surcroît.

Votre perte, ô Israël, ne vient que de vous, et vous ne pouvez attendre de secours que de moi seul.

Vous êtes la lumière du monde.

Pour nous, ce n'est pas l'esprit de ce monde que nous avons reçu.

C'est par vous que le monde sera jugé.

Que chacun en use selon qu'il a été appelé de DIEU.

Que chacun demeure dans l'état où DIEU l'a appelé.

Il reste donc que ceux qui usent des choses de ce monde soient comme s'ils n'en usaient point.

Je vous conjure d'avoir une conduite digne de votre vocation.

Voici la volonté de DIEU, que vous deveniez saints.

DIEU ne nous a pas destinés à être les objets de sa colère, mais à obtenir le salut.

Soumettez-vous, en vue de DIEU, à toutes

*propter DEUM... quia sic est voluntas DEI, ut benefarientes obantescere faciatis imprudentium hominum ignorantium.* I Petri II, 13, 15.

*Salagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* II Petri I 40.

*Nolite diligere mundum, neque ea quae in mundo sunt.* I Joan. II, 15.

sortes de personnes ; car c'est la volonté de DIEU, qu'en faisant bien vous lassiez taire l'ignorance des gens dépourvus de bon sens (qui vous accusent).

Efforcez-vous de plus en plus de rendre sûre, par de bonnes œuvres, votre vocation et votre élection.

N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

[Les Saints.] — Tous les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament ont vécu dans le monde sans y être attachés. Ils ne se sont point engagés par leur choix dans les charges et dans les affaires publiques ; ils ne s'y sont point ingérés par leur inclination ni par quelque passion aveugle ; mais ils ont tâché de s'en acquitter avec fidélité. S'ils ont possédé des richesses et des grandeurs, ils ont gémi de s'en voir chargés, et s'en sont servis selon l'ordre de DIEU : ils ne prenaient part au monde qu'autant que cela était nécessaire pour s'acquitter de leurs devoirs, en conservant toujours un désir sincère de s'en retirer, et s'en retirant en effet aussitôt que DIEU leur en donnait les moyens. C'est ainsi qu'ils ont vécu dans le monde comme s'ils en eussent été entièrement séparés, et qu'ils ont accordé les devoirs de la religion avec les devoirs de la vie civile, et les lois divines avec les lois portées par les princes de la terre.

[Abraham]. — Abraham avait des richesses, des parents, des amis, et une patrie où il était considéré et tenait un rang tout-à-fait distingué ; mais il était si peu attaché à tout cela, qu'au premier commandement de DIEU, il quitta tout avec joie pour aller dans un pays inconnu. Et lorsque DIEU lui eut ordonné d'offrir son fils en holocauste, il se prépara très-volontiers à le lui sacrifier, quoiqu'il lui sacrifiât dans ce fils unique toutes ses consolations et ses espérances. Sans parler des autres commandements qu'il reçut et qu'il exécuta ponctuellement, cela suffit pour faire juger avec quelle fidélité il s'acquittait de ses devoirs envers DIEU : et tout le monde sait que c'est par-là qu'il a mérité ce glorieux témoignage de DIEU même : *Nunc cognovi quod timeas DEUM.* Or, ce saint patriarche, si religieux et si craignant DIEU, ne s'est pas moins acquitté fidèlement des devoirs de son état. Il avait une nombreuse famille, où il faisait servir DIEU ; il eut une telle condescendance pour Loth son neveu, qu'il se relâcha, en faveur de la paix, de ses droits, pour faire cesser la contestation qui arrivait souvent entre les serviteurs de ces deux puissants pères de famille.

Il était juste envers ses domestiques et ses voisins, charitable envers les étrangers, aussi fidèle ami que bon parent, jusque-là qu'il arma ses serviteurs pour retirer des mains des ennemis le butin qu'ils avaient enlevé à Loth et à ses proches : en sorte qu'on peut dire qu'Abraham n'était pas moins observateur des devoirs de la société civile que religieux à rendre ceux qu'il devait à la divine Majesté.

[Joseph, etc.]. — Combien pourrait-on citer de personnes de l'un et de l'autre sexe qui se sont sauvées de la corruption du monde au milieu des honneurs et des dignités suprêmes ? Est-il besoin de rappeler Joseph, qui fut établi chef et gouverneur de l'Égypte entière, et qui eut l'intendance de tous les biens de Pharaon. Il ne manquait à sa fortune que le nom de roi. — Cependant une grande élévation ne put ralentir sa vertu ; il trouva le moyen de servir DIEU et son prince, en soumettant la politique à la religion. — Les trois enfants d'Israël captifs à Babylone demeuraient toujours fidèles à DIEU, au milieu d'une cour voluptueuse où l'on tâchait de corrompre leur vertu par la bonne chère. — Que dirai-je de David, de quelques autres rois ses descendants, à qui la religion et la fidélité qu'ils devaient au culte du vrai DIEU n'a rien fait perdre de la sage politique avec laquelle ils ont gouverné leurs peuples, ni de la valeur nécessaire pour dompter leurs ennemis et soumettre les rebelles qui troublaient la tranquillité de leur état ?

[Esther]. — Esther était reine et vivait en reine, c'est-à-dire dans la magnificence d'une grande cour ; mais elle n'en était pas moins fidèle à DIEU et à la religion de ses pères. Dans la cour d'Assuérus, épouse d'un roi idolâtre, elle adorait le DIEU vivant et observait sa loi ; parmi les superstitions d'un peuple qui adorait le soleil, elle se couvrait de cendre et de cilice, et mangeait un pain de tribulation, pendant que tous les courtisans de ce roi superbe et voluptueux étaient plongés dans la mollesse et ensevelis dans la débauche. Et lorsqu'elle était obligée de paraître avec une pompe royale en présence d'Assuérus, et de rehausser par des ornements mondains une beauté dont DIEU voulait se servir pour sauver son peuple, elle faisait un hommage et un sacrifice à DIEU du diadème qu'elle portait sur son front, et lui disait : « Seigneur, vous savez que j'ai en horreur tout cet appareil de grandeur qui m'environne ; que je ne le porte que par contrainte, et par la nécessité que m'impose l'état où votre providence m'a conduite : *Tu scis, Domine, necessitatem meam*. Vous voyez, Seigneur, le détachement de mon cœur ; vous savez que je n'assiste aux festins du roi que pour la bienséance du rang que je tiens auprès de lui, et que le cœur de votre servante, au milieu des plus sensibles joies, n'a jamais eu que vous seul pour objet. »

[S. Jean-Baptiste]. — Il ne faut point d'autres preuves, pour nous convaincre



qu'on peut se sauver en toute condition et qu'il n'y en a point où l'on ne puisse accorder les devoirs de la vie civile avec la loi de DIEU, que ce que le grand S. Jean-Baptiste répondit aux publicains et aux soldats qui vinrent le trouver dans son désert pour lui demander ce qu'ils devaient faire afin de pratiquer la pénitence qu'il leur prêchait. Cet homme, si austère dans son genre de vie et dans ses discours, qui traitait les Juifs avec tant de dureté, jusqu'à les appeler *des engeances de vipères* ; ce saint homme, le modèle de la morale sévère, ne dit pas aux publicains d'abandonner leurs bureaux et leurs recettes, mais il leur défend de rien prendre au delà de ce qui est permis par le prince ; il ne dit pas aux soldats de quitter les armes et la guerre, comme le remarque S. Augustin, mais de se contenter de ce qui leur est assigné pour leur solde et pour leur nourriture. Pourquoi cela ? C'est que les professions de publicain et de soldat, quelque dangereuses qu'elles soient, ne sont pas néanmoins absolument mauvaises, puisqu'elles sont établies de DIEU et nécessaires à la république, un prince ne pouvant soutenir le poids de la royauté, ni en défendre les droits contre ceux qui les attaquent, sans le secours des subsides et des armes. Ainsi, pourvu qu'on exerce ces professions avec la modération qui est prescrite, il est évident qu'elles n'ont rien de contraire à la loi de DIEU, et qu'on peut les accorder avec les devoirs de la religion.

[Préceptes et conseils]. — Le fils de DIEU, qui a donné l'Évangile aux hommes pour règle de leur conduite et de leurs mœurs, a séparé le Christianisme en divers degrés : ses grâces en plus fortes et en plus faibles, ses instructions en commandements et en conseils. Par exemple, être pauvre en effet, c'est un conseil ; mais l'être d'esprit et de cœur, c'est-à-dire n'être point attaché aux biens de la terre, c'est un commandement. Or, JÉSUS-CHRIST ayant lui-même mis cette différence entre ce qu'il exige absolument de tout le monde et ce qu'il conseille seulement pour une plus grande perfection, il a laissé libre aux chrétiens le choix de l'un ou de l'autre état. Dès lors donc qu'on a embrassé l'un, par l'ordre et la conduite de sa Providence, on doit conclure qu'il est permis d'y vivre, et que, en s'acquittant des devoirs qui y sont attachés, non-seulement on ne fait rien qui soit contraire à ceux du christianisme, mais qu'ils nous sont même d'un grand secours pour les remplir ; et qu'on y fait la volonté de DIEU, en quoi consiste la sainteté.

[Notre-Seigneur]. — JÉSUS-CHRIST a été sans doute le modèle de la morale la plus sainte et la plus parfaite qui ait jamais été et qui sera jamais ; mais, s'il s'est déclaré hautement contre tous les vices et les dérèglements du monde qu'il est venu réformer, a-t-il jamais blâmé ou improuvé les devoirs de la civilité ou de la bienséance qui se pratiquent parmi les honnêtes gens ? Au contraire, il en a autorisé plusieurs par son exemple. Il n'a point refusé ceux qui l'ont invité à manger ; il a assisté avec sa sainte

mère à un festin de noces auquel il avait été convié avec ses disciples ; et, loin de désapprouver l'usage établi de la réjouissance qui se pratique dans ces cérémonies, il voulut y contribuer en changeant l'eau en vin. Il a même mangé à la table des publicains et des pharisiens, pour marquer que, s'il s'élevait contre leurs désordres, il honorait leurs personnes. Il a souffert que Marthe s'empressât à le recevoir et à le bien traiter ; il a permis que les habitants de la ville de Jérusalem vissent par honneur au-devant de lui, et couvrissent de leurs vêtements les rues par où il devait passer. Si tous ces devoirs de civilité et de bienséance que le Sauveur a reçus et rendus eussent été contraires à la nouvelle loi qu'il était venu donner au monde, il n'eût eu garde de les souffrir, et encore moins de les pratiquer : et par conséquent, si on en bannit l'abus et l'excès, qui peut douter qu'ils ne puissent s'accorder avec la vertu la plus exacte et la morale la plus sévère ?

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Multiiformis gratia* DEI. (Ephes., III). — S. Jérôme dit que DIEU, donnant sa grâce selon les sujets qui la reçoivent, et lui faisant prendre des formes différentes, a fait des saints de tous les caractères, autant que la diversité des conditions, des talents, des génies, des inclinations et des humeurs l'exige pour la perfection et pour la sanctification de l'univers. D'où il faut conclure que les coutumes, les différentes manières d'agir qui n'ont rien de contraire à l'Évangile, peuvent sans difficulté faire alliance avec lui, et servent à la perfection et à la beauté de l'Église, qui a des saints de tous les états, de toutes les conditions et de tous les caractères ; et que la grâce, qui peut sanctifier toutes les actions même les plus indifférentes et les plus naturelles, peut, à plus forte raison, rendre saintes ou du moins accorder avec la sainteté celles qui ont déjà quelque bonté morale ; tels que les devoirs de la société civile, qui servent à y entretenir l'union, la paix et le bon ordre, et qu'on peut facilement élever jusqu'au degré de vertu chrétienne, de charité ou de justice envers le prochain.

On peut encore se servir de ces paroles pour montrer que, les différentes conditions des hommes étant conformes à l'ordre de la Providence divine, il n'y en a point qui ne se puissent accorder avec le culte de DIEU et les devoirs de piété et de religion qu'il exige de nous, puisque la grâce s'accommode à ces différents états, emplois et conditions. Et sa sagesse a si bien ménagé les choses dans le gouvernement du monde politique, que les devoirs de la piété et ceux de notre état s'entraînent mutuellement, et se servent de soutien et d'appui. Aussi est-ce dans cette vue, que DIEU a voulu qu'il y eût des saints, même reconnus pour tels par l'Église, de tous

les ordres et de tous les états qui composent le monde civil, qu'il en a choisi de pauvres et de riches, d'ignorants et de savants, de forts et de faibles, dans le mariage et dans le célibat, dans la robe et dans l'épée, dans le commerce du monde et dans la retraite, et même il a pris plaisir à former les plus grands saints dans les états où la sainteté paraît avoir plus de difficultés à vaincre. Il a fait voir des prodiges d'humilité jusque sur le trône; d'austérité au milieu des délices, de recueillement et d'attention sur soi-même jusque dans l'embarras et le tumulte des affaires : parce qu'il leur a fourni des grâces pour s'acquitter des obligations de leur état et de leur religion, et des moyens de salut proportionnés à ce qu'ils étaient et au genre de vie qu'ils avaient embrassé.

*Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra* (I Joan. v). — On voit des personnes saintes dans le monde, parce qu'elles sont victorieuses du monde même, et triomphent de ses charmes, de ses plaisirs et de tout ce qui tient les gens du siècle dans un honteux esclavage. Or, il y a deux sortes de chrétiens qui remportent ainsi une glorieuse victoire. Les uns qui choquent de front toutes ses maximes, et qui, ne pouvant s'en retirer tout-à-fait, le combattent en toutes les rencontres, prennent des airs et des maximes toutes contraires, dans la conduite de leur vie; ont peu de commerce avec lui, par une vertu sauvage, qui néglige toutes les règles de la politesse mondaine, et presque de la société civile. La grâce, qui s'ajuste à la sévérité de leur humeur, les rend en quelque sorte victorieux du monde, sans s'intéresser en aucune manière aux agréments de la société civile, et sans partager les liaisons indispensables de la vie, que pour en remplir les seuls devoirs essentiels. Il y a peu d'âmes de ce caractère, qui bravent ainsi le monde sans ménagement et sans aucun égard à ses bien-séances. Mais il y a des saints et des hommes vertueux dans le monde, d'un caractère tout différent, qui désarment le monde par leur honnêteté, pour ainsi parler, en s'accommodant à ses usages permis et à ses coutumes, qui ne blessent en rien les maximes et les devoirs de la religion. Ils ont une sainteté de commerce, qui combat le vice par l'exemple d'une vie régulière dans leur profession : ils vont à DIEU en y attirant les autres, et, sans manquer à rien des devoirs du christianisme, remplissent fidèlement tous ceux de leur état. C'est vaincre le monde d'une manière glorieuse, en l'attirant à son parti.

*Divitiæ si affluent, nolite cor apponere* (Ps. 61.) — Un des véritables moyens de joindre l'honnête homme avec le véritable chrétien, c'est le détachement du cœur, des richesses que l'on possède. De manière que, si tôt que nous voyons un homme en place, qui tient rang dans le monde, exempt de tout soupçon d'avarice et d'intérêt, on se récrie que c'est un honnête homme : il est sur le pied de bon ami, homme incapable d'une lâcheté; et dès qu'on a reconnu qu'il ne peut être détourné de son devoir

par l'espérance d'une haute fortune, il n'y a point de jugement si avantageux que le monde, tout injuste qu'il est, ne fasse en sa faveur. Mais il faut remarquer que, pour être en même temps un véritable chrétien, le prophète ne dit pas qu'il renonce à ses richesses, mais qu'il n'y ait point d'attache : en sorte que ce détachement intérieur le fait regarder à DIEU sur le pied d'un homme véritablement vertueux, comme le détachement extérieur le fait considérer dans le monde sur le pied d'un honnête homme.



#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Omnis ad benè agendum provocatur sexus, omnis ætas et dignitas. Nemo igitur publicis se excuset actibus.* Ambros. Homil. 7 de militia.

*Quod ipsi gerunt, officiis suis adscribunt.* Id.

*Fugere potes animo mundum, quamvis retinearis corpore.* Ambros. de Fugâ sæculi, cap. 3.

*Quid est fugere sæculum, nisi abstinere à peccatis sæculi?* Id. Ibid.

*Non utique transire in Ægyptum criminisum est, sed transire in mores Ægyptiorum.* Hieronym.

*Non nocuit militanti centurioni paludamentum et balteus et apparitorum turba.* Idem, Epist. 99.

*Nequaquam frigida illa verba proferas : « Mandatus sum, urorem habeo, filiorum curam gero. »* Chrysost. Serm. 9 contrâ Ind.

*Fallis teipsum prorsus ac decipis, si putas aliud à secularibus, aliud à monachis requiri : præter conjugium, in reliquis communis atque eadem ab utrisque vitæ ratio requiritur.* Id. III contrâ vitæ monas. vituper.

*Hoc est planè quod orbem universum*

Il n'y a ni sexe ni âge, ni condition, qui nous dispense du service de DIEU. Il ne faut donc point qu'on rejette la faute de la négligence sur son état et sur sa condition.

Les hommes rejettent sur leur état et leurs emplois les vices de leurs personnes.

Vous pouvez être bien éloigné des maximes du monde, quoique vous soyez retenu dans le monde.

Qu'est-ce que fuir le siècle, sinon s'abstenir des péchés du siècle ?

Ce n'est pas de passer en Egypte qui fait le crime, mais d'y vivre à la manière des Egyptiens, d'en prendre les mœurs et les coutumes.

L'habit d'homme de guerre, le baudrier, la suite du centurion dont il est parlé dans l'Évangile, ne furent point un obstacle à son salut.

Que ces froides paroles ne sortent point de votre bouche. « Je suis engagé dans le monde ; j'ai une femme et des enfants, du soin desquels je suis chargé. »

Vous êtes dans l'erreur et étrangement séduit, si vous pensez qu'on exige autre chose des gens du siècle et autre chose de ceux qui y ont renoncé. Si vous en exceptez le mariage et ce qui regarde cet état, pour le reste DIEU exige des uns et des autres les mêmes devoirs.

Voici ce qui renverse tout l'ordre du

*evērit, quòd monachis opus esse arbitrantur summū bonè vivendi diligentid, ceteris autem licere negligere vivere.* Chrysost. *Ibid.*

*Cùm Christus odisse animam suam et carteru ejusmodi jubet, nullam hominum conditionem excipit.* *Id. Ibid.*

*Ammon tibi, quæso, videntur etiam matrimonio junctis lata fuisse Evangelia? Basil. De rerum abdicat.*

*Christus, cùm Patris sui præcepta promulgaret, apud eos loquebatur qui in mundo erant et communem vitæ morem sequiebantur.* *Id. Ibid.*

*Nihilrefert ubi sitis: extrà sæculum estis.* Tertull. *ad Martyr.* 2

*Hoc in his rebus observandum est quæ in hoc mundo sic bonæ sunt, ut tamen eas diligi non oporteat.* August. *contrà Julianum,* v.

*Injustum est relinquere sæculorum Couditionem et diligi sæculum.* *Id. in Ps.* 13.

*Omnis humana perversio est, quod etiam vilium vocatur, fruentis uti velle, neque utentis frui.* August. 83 *Quæst., Quæst.* 3.

*Si cuncta mundi relinquere non potestis, sic tenete quæ hujus mundi sunt, ut tamen per ea non teneamini in mundo.* Gregor. *Homil.* 3 *in Evang.*

*Mundo utitur, sed quasi non utitur, qui et necessaria cuncta exterius ad vitæ suæ ministerium redigit, et tamen hæc eadem non sinit suæ menti dominari.* *Id. Ibid.*

*Inter bonos bonum esse salutem habet; inter malos verò, etiam laudem: illud tantæ felicitatis est quantæ etiam securitatis; hoc tanto virtutis quantæ difficultatis.* Bernard. *Epist.*

monde : on s'imagine que les religieux sont obligés à un plus grand soin et à une plus grande exactitude pour bien vivre selon leur état, et qu'il est permis aux autres de vivre dans la négligence de leurs devoirs.

Lorsque Jésus-Christ oblige de haïr son âme, et autres semblables préceptes, il n'exécute aucun état, ni aucune condition; il parle à tout le monde.

Ne croyez-vous pas que les lois de l'Évangile sont aussi bien pour les gens mariés que pour ceux qui vivent dans le célibat?

Lorsque Jésus publiait les commandements de son Père, ne les adressait-il pas à ceux qui vivaient dans le monde, et qui menaient une vie commune et ordinaire?

Il n'importe où vous soyez et de quelle profession : vous n'êtes plus du siècle, vous y avez renoncé.

Voici la manière dont nous devons nous comporter dans les choses de ce monde : user tellement de celles qui sont bonnes et permises, qu'on ne s'y attache point d'une affection déréglée.

C'est chose bien injuste d'aimer le siècle, et de quitter pour lui le Créateur des siècles.

C'est en quoi consiste la perversité humaine, et ce qui proprement s'appelle vice, de ne vouloir que l'usage des choses dont on doit jouir, et de jouir de celles dont on ne nous permet que l'usage.

Si vous ne pouvez pas quitter la possession des choses de ce monde, retenez-les, mais de telle sorte que vous ne teniez pas vous-même au monde comme par autant de liens.

Celui-là se sert des biens du monde comme s'il ne s'en servait point, qui réduit tout au pur nécessaire pour la vie, et qui ne s'en rend point esclave.

Être bon parmi les gens de bien, c'est être en sûreté; mais être bon parmi les méchants, c'est être digne de louange : l'un n'a pas moins de bonheur que de sécurité; l'autre est plus difficile et d'une plus grande vertu.



## § V.

**Ce que l'on peut tirer de la Théologie.**

[Devoirs et bienséances du monde.] — Comme les devoirs et les bienséances du monde ne consistent pas dans un point fixe et dans une seule chose, mais qu'il y a autant de sortes de devoirs qu'il y a d'états particuliers et de conditions différentes, et même que presque autant de personnes qui rendent ces devoirs et à qui ils sont rendus, je ne crois pas qu'on en puisse donner une plus juste définition que celle que l'on donne à la justice, « rendre à chacun ce qui lui appartient » : parce que c'est remplir les obligations que demande de nous la société civile. De là il suit : — 1°. Qu'un homme qui remplit ainsi exactement tous ses devoirs est honnête homme selon le monde ; 2°. Que, loin que cela soit contraire à la loi de DIEU, une des premières obligations du chrétien est de s'acquitter des devoirs de son état, de la condition où la providence l'a mis ; et qu'ainsi l'honnête homme et le véritable chrétien ne peuvent être opposés ; 3°. Que le bon ordre du monde, et civil et chrétien, dépend entièrement de se bien acquitter des devoirs de l'un et de l'autre, c'est-à-dire de ce que l'on doit à la religion et à la société civile dont on est membre ; 4°. Que, quand le Fils de DIEU nous ordonne de fuir le monde, de ne point aimer le monde, de ne point nous conformer aux lois du monde, il entend seulement par là les lois, les maximes et les coutumes mauvaises du monde, et qui sont contraires aux lois et aux maximes de l'Évangile : car c'est sur cela que tombent les anathèmes et les malédictions si ordinaires de JÉSUS-CHRIST contre le monde.

[Devoirs d'état pour chacun.] — DIEU ayant voulu que le corps politique et civil fût composé de parties différentes, comme le corps matériel ; ayant mis les uns dans l'élevation, les autres dans la bassesse ; ayant établi les uns pour commander et les autres pour obéir ; ayant destiné par la grâce de la vocation, chaque homme en particulier à chacun de ces états, il est évident que chaque homme étant membre du corps politique, est fait pour remplir les devoirs différents de son état : comme, dans le corps humain, les divers membres sont destinés à différentes fonctions qui leur sont propres. D'où il suit — 1°. Que, les hommes étant liés par une infinité de besoins qui les obligent par nécessité de vivre en société, chacun en particulier ne pouvant se passer l'un de l'autre, cette société et ce commerce mutuel

est conforme à l'ordre de DIEU, puisqu'il permet ces besoins pour cette fin; — 2°. Que tout ce qui est nécessaire pour entretenir cette société et cet ordre établi de DIEU est aussi commandé de DIEU, et par la loi naturelle, qui oblige chaque partie à la conservation de son tout. Or, il est absolument nécessaire, pour que la société des hommes subsiste, qu'ils s'aiment, se respectent les uns les autres, qu'ils observent les bienséances établies par l'usage, et sans lesquelles la discorde troublerait bientôt l'union qui doit être entre eux; enfin, qu'ils s'acquittent des devoirs auxquels les lois les obligent; — 3°. Que l'on peut donc, et même que l'on doit se rendre exact aux devoirs de la civilité et de la bienséance que les hommes ont établis, parce que les motifs de cette exactitude sont très-justes, comme fondés sur la loi de DIEU. On le doit faire pour ôter l'idée du mépris ou de l'indifférence que nous aurions pour ceux à qui on ne les rendrait pas, et pour éviter les reproches intérieurs ou extérieurs, de ceux à l'égard de qui on y manquerait; et enfin pour éviter les sources des divisions qui troublent la paix qui doit toujours régner dans la société civile.

[La vraie prudence.] — Quoique la prudence du siècle soit l'ennemie de DIEU et réprouvée par l'oracle de la vérité même, on peut dire cependant que, comme il y a un monde que DIEU aime et chérit, aussi y a-t-il dans le monde une prudence qui n'est pas incompatible avec celle que l'esprit de DIEU inspire aux fidèles. On ne doit pas, à la vérité, l'appeler prudence du siècle, parce que cette expression se prend toujours en mauvaise part; mais elle ne laisse pas d'être de tous les siècles. Et c'est cette heureuse prudence qui fait que l'on trouve la voie du ciel, au milieu du tumulte du siècle, où tant d'âmes s'égarer et se perdent; et qui fait que les enfants du siècle, j'entends ceux qui ne le sont que par les engagements de leur état, peuvent devenir des enfants de lumière, par une sagesse qui leur apprend à satisfaire aux devoirs de la vie chrétienne sans négliger ceux de la vie civile; gens qui trouvent un chemin pour aller à DIEU en vivant dans le monde sans vivre selon l'esprit du monde; et à qui même on peut appliquer ces paroles du Fils de DIEU, en un bon sens : *Filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generatione suâ sunt.*

Puisque DIEU n'a imposé l'obligation à personne de quitter le monde pour embrasser la vie religieuse, on ne peut douter que, comme il y a un monde auquel tout chrétien est obligé de renoncer et que l'on connaît assez, de même il faut de nécessité qu'il y en ait un autre où l'on peut faire son salut en s'acquittant des devoirs de l'état et du rang où la Providence veut que nous demeurions. Mais il ne faut jamais oublier qu'on ne s'y sauve, et même qu'on ne s'y peut sauver, qu'à la condition de s'acquitter fidèlement des devoirs attachés à cet état. D'où il suit — 1°. Qu'un homme qui manque aux devoirs de son état, quoi qu'il fasse d'ailleurs, est comme une voix discordante dans l'harmonie de ce monde; et qu'ainsi il

n'est ni honnête homme selon le monde, ni un véritable chrétien selon DIEU — 2°. Qu'il arrive assez souvent, par une illusion étrange, que ceux qui s'acquittent de tous les autres devoirs négligent ceux-ci, qui sont les plus essentiels, sans faire réflexion que les omissions en ce point se commettent aisément, qu'on ne s'en aperçoit qu'à peine, et par conséquent que c'est rarement qu'on les répare : qu'on se met peu en peine de s'en corriger, parce que ces sortes de péchés ne consistent pas en de méchantes actions, mais à négliger ce qu'on devrait faire.

[Séparés du monde.] — Il est certain que, pour être un véritable chrétien, il faut avoir le cœur éloigné du monde, en haïr les maximes, et en éviter les désordres ; mais cela ne nous oblige pas de vivre dans le désert. Ce qui est si vrai, que S. Paul déclare aux Corinthiens que, quand il leur a commandé de n'avoir point de commerce avec certains pécheurs, il ne leur a point parlé des païens, parce que, le monde en étant alors rempli, il aurait fallu en sortir et renoncer entièrement à la vie civile pour n'avoir point de commerce avec eux. Or, ce que l'Apôtre dit du monde païen, nous pouvons le dire aujourd'hui de ceux qui vivent dans le monde comme des païens : il nous est permis de vivre avec eux, de nous employer à leurs affaires, de leur donner le soin des nôtres, de les voir et de converser avec eux, autant qu'il est nécessaire pour nos divers besoins ; mais il faut, en cela, observer la règle que le même S. Paul prescrit aux premiers chrétiens, de communiquer de telle manière avec les personnes du monde, que nous en demeurions séparés d'esprit, et que nous ne prenions aucune part à leurs œuvres infructueuses de ténèbres, c'est-à-dire à leurs péchés : il faut que, loin de marcher avec eux dans la voie large, nous condamnions leur conduite et leurs mœurs par la pureté de notre vie. De ce sage conseil de l'Apôtre on infère. — 1°. Qu'il n'est ni nécessaire ni même à propos de sortir de notre état sans de grandes raisons, comme pourrait être l'intérêt de notre salut, afin de nous soumettre à l'ordre commun du monde quand il n'est pas contraire à celui de DIEU. — 2°. Que, quelque grande que soit la nécessité qui nous oblige de demeurer avec ceux qui suivent les maximes du monde, nous devons nous séparer d'eux d'esprit, et résister à leurs violences ou à leurs flatteries, quand ils s'en servent pour nous porter au péché. — 3°. Que nous devons veiller avec tant de soin sur nous-mêmes, que nous évitions les pernicieux effets de leurs mauvais exemples. — 4°. Que nous devons toujours nous souvenir que, si nous sommes contraints de demeurer avec eux, il n'y a jamais aucune nécessité de les suivre dans leurs désordres, puisque la seule nécessité d'un chrétien est de s'abstenir de tout péché.

[Piété rendue aimable.] — C'est une chose qui nous est fort recommandée par les Apôtres, de rendre la piété aimable aux personnes mêmes du monde, afin de les y attirer doucement. Or, il est impossible qu'elle soit aimable



si elle est farouche, incivile, grossière, et si on n'a soin de témoigner aux hommes qu'on les aime, qu'on les considère, qu'on désire les servir, et qu'on est plein de tendresse pour eux. Si on ne les sert pas par ces marques de civilité, qui sont les liens de la société civile, au moins on ne les choque pas, et on prépare toujours par-là les esprits à nous écouter et à être favorables à nos bons desseins. Il faut donc tâcher, en vivant dans le monde, de purifier les manières polies, et non pas de les bannir; et, pour joindre l'honnête homme avec le véritable chrétien, il faut s'attirer l'affection des hommes, non pour y prendre une mauvaise complaisance, mais afin que cette affection nous mette en état de les servir. A quoi on peut ajouter que cette civilité et honnêteté est une humilité extérieure, et qui devient intérieure et chrétienne quand nous l'exerçons par des vues spirituelles, comme S. Paul l'ordonne : *Honore invicem prevenientes.* (Rom., XII.)

## § VI.

### Endroits choisis des Livres spirituels et des Prédicateurs.

[Vertu dans le monde.] — Il est constant que le monde corrompu est regardé comme l'empire des ténèbres, et est trop opposé à l'esprit de vérité pour en allier les maximes impies avec les règles saintes de l'Évangile : gardons-nous bien d'affaiblir les anathèmes que JÉSUS-CHRIST a si justement prononcés, et de vouloir accorder le culte de Baal avec celui du DIEU d'Israël. Mais, à considérer le monde comme une société de personnes qui remplissent différentes professions, comme un assemblage de conditions plus ou moins élevées, où les hommes engagés par leur naissance ou par leurs talents se prêtent des secours mutuels, veillent chacun à son état, à leur sûreté, à leurs commodités, à la gloire et au bonheur de la patrie, ce commerce, cette liaison, cette utilité réciproque, qui forme les mœurs, qui polit la raison, qui nous rend nécessaires les uns aux autres, est sans doute, dans l'ordre naturel, le chef-d'œuvre de la sagesse divine, le caractère particulier, et le plus glorieux apanage de la nature humaine. Et, dans ce sens, c'est une erreur de prétendre que les maximes de l'Évangile et la pureté de sa morale soient manifestement incompatibles avec les devoirs et les bienséances de chaque profession. (*Recueil des pièces d'éloquence présentées à l'Académie Française, en 1703. 1<sup>er</sup> Discours.*)

Ne pensons pas qu'un véritable chrétien se retranche tous les divertis-

sements de la vie, ni qu'il dédaigne toujours les assemblées où l'on donne quelque chose aux sens ; ne pensons pas qu'il rejette toujours, et en toutes sortes d'occasions, la magnificence, et ce qui a de l'éclat. Les mêmes choses qui corrompent les âmes vulgaires et voluptueuses sont toutes pures pour lui et elles ne lui nuisent point, non-seulement parce qu'il ne les recherche pas, mais encore parce que sa raison, toujours dirigée par la foi, est toujours la supérieure. Comme honnête homme, il ne manque à rien de ce qui regarde la société ; il garde les bienséances, il s'accommode aux usages généralement reçus : comme chrétien, il modère ses affections ; il cherche le Créateur dans les créatures ; il donne à chaque chose son juste prix ; il se propose une fin plus noble que le monde entier. L'honnête homme paraît au-dehors, l'homme chrétien est caché au-dedans ; l'honnête homme est applaudi parce qu'il s'accommode à tous, l'homme chrétien s'humilie parce qu'il sent toujours l'imperfection de sa charité et le fond de ses misères. C'est une même personne en deux états différents, mais dont l'une s'accorde parfaitement avec l'autre : c'est un homme qui dans la vie commune n'offre rien qui le distingue, mais c'est un homme dans lequel DIEU qui pénètre jusqu'au plus intime de notre âme, voit les dispositions les plus sublimes (2<sup>e</sup> *Discours*).

[ *Honnête homme et chrétien.* ] — L'honnête homme, même selon le monde, et le parfait chrétien sont si semblables, qu'on ne se méprend point, même en les confondant. Car enfin, quelle est l'idée qu'on se forme d'un honnête homme dans le monde ? C'est un assemblage des qualités les plus essentielles du chrétien. L'honnête homme a le cœur bon, les intentions droites ; son esprit est éclairé pour discerner le bien, et sa volonté s'y livre sans réserve ; ses sentiments sont nobles et élevés. Attentif à la justice plus qu'à ses propres intérêts, il n'a point de juge plus sévère que lui-même : S'agit-il des avantages de l'Etat ? ses biens deviennent les trésors publics, ses services n'ont pour principe que la grandeur d'âme, et pour but que la gloire ; son obéissance est l'effet de sa raison, et non d'une crainte servile. Mais est-ce le portrait d'un honnête homme selon le monde, ou le portrait d'un chrétien, que je viens de tracer ? Et la morale de JÉSUS-CHRIST ne m'a-t-elle point fourni les couleurs dont je le représente ? Quelle conformité de mœurs, de conduite, de sentiments, entre l'honnête homme et le parfait chrétien, dans ces circonstances essentielles de la vie qui sont les points décisifs de la probité et de la religion ? — Mais, me dira-t-on, comment accorder les lois sévères du christianisme avec ces manières liantes que le monde demande dans un honnête homme ; ces égards, cette complaisance, cette attention, ce tour d'esprit agréable ? On ne peut faire descendre le chrétien dans tous ces détails du grand art de plaire. Vous vous trompez : la charité fait en l'un ce que la politesse fait en l'autre. Le parfait chrétien est d'un commerce fort aisé ; ses mœurs sont douces, ses manières prévenantes ; il n'aime point à dominer dans les assemblées ; son

entretien est exempt d'aigreur et d'amertume; son cœur ne connaît point les mouvements de l'envie, et ne ressent jamais cette joie maligne que les disgrâces d'autrui répandent sur le visage et dans les discours. C'est donc en vain que vous prétendez mettre une barrière insurmontable entre l'honnête homme selon le monde et le véritable chrétien : il ne faut que vous les représenter l'un et l'autre : même paix, même langage, même conduite. Ajoutons un trait à l'honnête homme, et nous en ferons un chrétien : c'est le motif qu'un chrétien doit avoir en toutes ses actions.

[ Il n'y a que la religion qui puisse affermir notre vertu dans ce monde. ] -- Il faut, pour faire un homme de bien, des efforts qui agissent souverainement sur l'esprit et sur la volonté, et qui commencent à former une belle âme. Or, quel sera ce principe secret de toutes nos actions, qui puisse répondre de leur réalité et de leur confiance? Sera-ce l'estime des hommes? mais que peut produire un motif si vain, si fragile? qu'a de solide et d'avantageux ce qui dépend presque toujours du caprice et passe comme une fumée? Sera-ce l'amour d'une gloire pure et désintéressée? mais qu'est-ce que cette gloire? est elle bien pure et désintéressée? N'est-ce point un intérêt plus délicat, et une cupidité moins grossière? Qui pourra donc affermir le cœur de l'homme dans la vertu? Il n'y a donc que la religion qui puisse répondre du cœur de l'homme, et donner de la consistance à ses vertus; elle seule peut fixer nos vues, par le caractère de vérité qui l'accompagne, peut enchaîner nos passions par les punitions dont elle nous menace, peut exciter notre indolence par la grandeur du prix qu'elle nous propose, (*Même recueil, 1er Discours* ).

[Obstacles au salut partout.] — C'est un principe dont il faut convenir d'abord, que l'on trouve de grands obstacles au salut dans les différentes conditions du monde : car à DIEU ne plaise que je veuille élargir la voie étroite de l'Évangile! les routes de la vertu sont toujours rudes et épineuses, en quelque état que ce soit. Mais prétend-on se sauver sans qu'il en coûte? le ciel ne mérite-t-il rien, et le monde seul mérite-t-il qu'on fasse tout pour lui? Ainsi, quand on dit qu'on peut se sauver dans le monde, on ne prétend pas soutenir qu'il en coûte moins que dans l'état religieux, ni même qu'il soit plus agréable de travailler pour le monde que pour DIEU et pour son salut. L'expérience apprend aux mondains tout le contraire : car, si l'on veut faire fortune, si on veut s'avancer auprès des grands, quelle contrainte, quelle sujétion, quelle assiduité ne faut-il pas? Que de concurrents à écarter! que de débauches à éviter! que de chagrins à dévorer? Voudrait-on que le plus excellent de tous les biens, et le seul qui puisse rendre heureux, s'acquît sans peine, tandis que les moindres avantages de cette vie mortelle et de peu de durée ne s'achètent qu'à force de constance, de soin et de travail? Il est donc vrai qu'il n'est pas impossible de se sauver dans le monde, mais il est impossible de s'y sauver sans peine.

Rappelons dans notre mémoire la conduite des grands hommes qui nous ont précédés ; parcourons les annales où sont écrites les vies de ces héros chrétiens que la religion nous propose pour modèles ; remontons de siècle en siècle, et considérons cette foule de saints de tout sexe, de tout âge et de toute condition : demandons-nous à nous-mêmes pourquoi, courant la même carrière où ils ont couru, possédant les mêmes emplois, occupant les mêmes postes, nous ne pourrions pas nous sanctifier dans le siècle, comme ils s'y sont sanctifiés.

Mépriser les pompes et le luxe du monde n'est pas un don tellement attaché au cloître et au désert, qu'on n'en puisse trouver des exemples jusque dans les conditions les plus élevées. Au milieu de la cour, qui est, pour ainsi dire, le centre de la vanité mondaine, où cette figure du monde brille avec plus d'éclat et présente des objets plus propres à séduire les cœurs et à exciter la vivacité des passions, David, Esther, S. Louis, ont eu la force de s'élever aux pensées de l'éternité, d'entretenir un commerce secret avec DIEU, de lui ériger un trône dans leur cœur, où lui seul régnait souverainement, où il était adoré en esprit et en vérité ; où, malgré les fausses idées du monde, malgré les sollicitations de tout ce qu'il y a de plus engageant, la raison était toujours écoutée, et la loi de l'Éternel toujours suivie.

Pour donner les derniers traits au modèle que l'honnête homme se doit proposer, le chrétien est un homme qui exerce un empire absolu sur tous les mouvements de son âme. Il est modeste dans la prospérité, constant dans l'adversité, religieux observateur de sa parole, sincère dans ses amitiés, affable dans ses entretiens, zélé pour le bien de l'Etat, fidèle à son prince, désintéressé, sans respect humain, charitable sans orgueil, dévot sans hypocrisie ; toujours d'accord avec lui-même, toujours disposé à réparer les fautes qui lui échappent ; officieux envers tout le monde, et d'une bonté à faire le bonheur des uns et à soulager les peines des autres. (*Le même.*)

[On peut vivre bien dans le monde.] — Presque toutes les vertus peuvent se pratiquer dans le monde comme dans les plus sombres retraites, puisque l'on peut vivre parmi les hommes sans participer à leur corruption et à leurs vices, s'élevant par la grâce au-dessus de la nature, et suivant les lois d'une vie commune quand on n'est pas appelé à une vie plus sublime. Il est vrai que l'Écriture déplore le malheur des gens du monde, qui suivent la voie large ; mais en même temps elle les exhorte d'entrer dans le chemin étroit. Le mal n'est pas d'exercer une charge publique, de posséder une éminente dignité, de commander une armée ; mais on se rend criminel quand on abuse de ces emplois pour contenter son ambition et sa cupidité, pour faire sa fortune aux dépens des malheureux que l'on écrase sous le poids d'une injuste puissance.

Sans qu'il soit besoin de renoncer au commerce des hommes, on peut

avoir une piété à l'épreuve de toutes les tentations du siècle ; accorder les devoirs de la vie civile avec ceux de la conscience : s'élever à DIEU par la foi, se communiquer au prochain par la charité, et, si l'on tombe dans quelque égarement, se purifier par la pénitence. On peut même se faire une espèce de retraite au fond de son cœur, pour se garantir de la dissipation que cause l'embarras des affaires. Si le nombre n'est pas grand de ces âmes privilégiées, on trouve encore des chrétiens qui vivent dans le monde sans en prendre l'esprit, et qui combattent continuellement les mouvements de la convoitise. (1<sup>e</sup> *Discours, même recueil.*)

[L'honnête homme.] — Cette qualité d'honnête homme est un éloge accompli ; c'est un titre qui efface tous ceux que le rang et la fortune peuvent donner. Mais, pour la mériter, il est nécessaire de posséder toutes les vertus dans un éminent degré, puisque la véritable probité suppose un désintéressement parfait, une droiture inflexible, une générosité sans faste, avec une modestie qui se répand sur tout ce que l'on dit, et sur tout ce que l'on fait. Un honnête homme observe toutes les bienséances de son état, sans sortir de son caractère ni des règles que son devoir lui prescrit ; il ne peut être détourné des voies de la justice, non plus que le soleil de sa course.

Il ne faut pas se persuader qu'une raison soit assez exempte de désordres pour régler toute seule les sentiments du cœur, ni que l'on soit capable d'une bonne conduite sans un secours surnaturel. Depuis que l'homme, par sa désobéissance, est sorti de l'ordre dans lequel il avait été établi, toutes ses démarches sont fausses et dangereuses, et on le voit tomber à tout moment s'il n'est soutenu par une main invisible. Disons donc qu'on ne saurait être honnête homme si on n'a de la religion : c'est par là qu'il faut commencer. Le moyen, si l'on est infidèle à DIEU qu'on a infiniment plus intérêt d'honorer et de servir, si l'on ne se fait une affaire essentielle d'être exact et fidèle dans l'observation de ses lois ; le moyen, dis-je, qu'on se mette en peine d'avoir une conduite sincère pour les hommes, et qu'on s'établisse un principe d'honneur de ne manquer en rien à ce qu'on leur doit ?

Quelle règle, quel fondement pourrions-nous avoir pour établir notre probité, si elle n'était établie sur la religion ? Nous devons considérer la religion comme une chaîne qui nous attache et qui nous unit à DIEU. Or, comment se pourrait-il faire que nous soyons unis à DIEU, si nous n'étions unis ensemble, puisque l'union avec DIEU suppose l'union avec les hommes, et qu'elle renferme tous les devoirs qu'ils exigent de nous. C'est par cette raison que, lorsqu'il est dit que nous adorerons et servirons DIEU seul, nous devons comprendre dans ce commandement tous les devoirs de la société civile, parce que nous ne pouvons être dans l'ordre dans lequel DIEU nous demande à son égard, que nous ne le soyons à l'égard des hommes. Les obligations qui nous engagent à eux sont comme autant de

dépendances de ce premier devoir qui nous unit à DIEU, et comme autant de petits liens qui tiennent à cette grande chaîne qui nous attache à lui. (*Les devoirs de la vie civile.*)

[De la science du monde.] — Quand on parle de la science du monde, ce mot est équivoque et a deux sens. Il y en a une mauvaise et damnable ; mais il est une science du monde qui règle les devoirs de la société, et qui apprend à s'en acquitter avec politesse et agrément. Qui possède cette science sait ce qu'il doit au grand et au petit, à l'inférieur et à l'égal. Envers les grands, respectueux sans bassesse, agréable sans flatterie, complaisant sans affectation, il sait recevoir leurs faveurs sans abuser de leur privauté, s'attacher à eux sans s'en rendre esclave, se consacrer à leur service sans se dévouer à leurs passions. Modeste à l'égard des petits, il sait tenir le rang que lui donne sa naissance et sa dignité, plutôt par le bien qu'il leur fait que par l'ascendant qu'il prend sur eux. Exact à cultiver ses amis, il sait assaisonner les devoirs d'une vertueuse amitié avec tous les agréments de l'entretien et du commerce. (**Le P. d'Orléans**, *Sermon sur l'éducation des enfants.*)

[On peut devenir saint dans le monde.] — Après tout, dites-vous quelquefois, comment accorder la sainteté chrétienne avec les engagements du monde ? comment être saint et vivre en certains états du monde ? Comment ? il est bien étrange que vous ne le sachiez pas encore, ayant tant d'intérêt à le savoir, et il est bien indigne que vous l'ignoriez, ayant dû l'étudier et le méditer tous les jours de votre vie. Il faut donc vous l'apprendre. Vous vous figurez que votre état a de l'opposition ou qu'il est même incompatible avec la sainteté. Erreur. Si cela était, ce que vous appelez votre état deviendrait un crime pour vous, et sans autre raison il faudrait par un devoir de précepte, le quitter et y renoncer. Mais puisque c'est votre état, puisque c'est l'état que DIEU vous a marqué, vous offensez la Providence et vous faites tort à sa sagesse en le regardant comme un obstacle à votre sanctification. Il n'y a point d'état dans le monde, qui ne soit et qui ne doive être un état de sainteté.

Entrez en esprit dans le ciel : vous y verrez des saints qui ont tenu dans le monde les mêmes rangs que vous y tenez aujourd'hui ; qui se sont trouvés dans les mêmes engagements, dans les mêmes affaires, dans les mêmes emplois, et qui non-seulement s'y sont sanctifiés, mais, ce que je vous prie de bien remarquer, qui s'en sont servis pour se sanctifier. Parcourez tous les ordres des prédestinés : vous en trouverez qui ont vécu auprès des princes, et qui n'ont jamais mieux servi leurs princes que quand ils ont été attachés à leur religion et à DIEU. Vous en trouverez qui se sont signalés dans la guerre, parce que la sainteté, bien loin d'affaiblir leur courage, n'a fait qu'augmenter en eux la vertu militaire et la vraie bravoure. Vous en trouverez qui ont manié, comme vous, les affaires ;

et si vous n'êtes pas aussi saints qu'eux, ne vous offensez pas de ce que je dis, c'est qu'ils les ont maniées plus dignement et plus irréprochablement que vous. Vous en trouverez que leur seule probité a maintenus à la cour, qui s'y sont avancés sans avoir recours aux artifices de la politique mondaine, et qui n'ont dû le crédit qu'ils y avaient qu'à leur droiture et à leur probité. En un mot, vous en trouverez qui ont été tout ce que vous êtes, et qui, de plus, ont été saints.

Les saints n'ont été saints que parce qu'ils ont rempli leurs devoirs, et ils ont rempli leurs devoirs parce qu'ils étaient saints : deux choses dont l'enchaînement porte avec soi un caractère de raison et de vérité qui se fait sentir. Saints parce qu'ils ont rempli leurs devoirs : c'est-à-dire parce qu'ils ont su parfaitement accorder leur condition avec leur religion, mais en sorte que leur religion a toujours été la règle de leur condition, et que jamais leur condition n'a prévalu sur les maximes de leur religion. Saints parce qu'ils ont rendu à chacun ce qui lui était dû : l'honneur à qui était dû l'honneur, le tribut à qui était dû le tribut, l'obéissance à ceux que DIEU leur avait donnés pour maîtres, la complaisance à ceux dont ils devaient entretenir la société; l'assistance à ceux qu'ils devaient secourir; le soin à ceux dont ils devaient répondre; à tous la justice et la charité, parce que nous en sommes à tous redevables. Saints parce qu'ils ont honoré, par leur conduite, les ministères dont ils étaient chargés, les dignités dont ils étaient revêtus, les places où DIEU les avait mis.

Il est avantageux, mais il n'est pas absolument nécessaire pour vivre en chrétien et pour faire son salut, de se retirer dans un désert ou de se renfermer dans un cloître. Comme les Israélites ont vécu parmi les Égyptiens sans être idolâtres, on peut vivre dans le monde sans être mondain. C'est en cela que la Providence de DIEU est également aimable et adorable, de nous avoir donné, en chaque état et en chaque condition, autant d'idées de sainteté qu'il en fallait pour composer cette variété mystérieuse dont l'Épouse de JÉSUS-CHRIST, qui est l'Église, tire, selon le prophète, son plus bel ornement. C'est pour cela que DIEU a pris plaisir à former les plus grands saints, dans les états mêmes où la sainteté paraît avoir plus de difficultés à vaincre; des prodiges d'humilité jusque sur le trône, d'austérité au milieu des délices, de recueillement et d'attention sur soi-même jusque dans l'embarras des affaires et le tumulte des soins temporels; et enfin, par un secret de prédestination que nous ne pouvons assez admirer, il n'a pas voulu qu'il y eût une seule profession dans le monde, de celles qui sont permises par les lois et qui ne sont point contraires aux bonnes mœurs, qui n'eût des saints dans le ciel, reconnus comme saints dans l'Église. (**Le P. Giroust.**)

DIEU et le monde ont des maximes contraires : à DIEU ne plaise que vous tâchiez de les accorder. Mais sachez que, sans les accorder, vous pouvez vivre en honnête homme et en bonne réputation dans le monde; sachez que, sur de telles maximes, vous pouvez, comme beaucoup ont fait,

blâmer la conduite du monde, et mériter l'approbation du monde ; condamner les désordres du monde, et acquérir la bienveillance du monde ; rendre le monde méprisable, et vous en attirer le respect. Tant s'en faut que la dévotion même condamne toutes les manières du monde, qu'il y en a qu'elle étudie au contraire, et s'en fait de solides devoirs. J'entends, par ces manières du monde l'honnêteté du monde, l'affabilité du monde, le savoir-faire du monde ; qualités sans le secours desquelles il est impossible de traiter et de converser avec le monde. Non pas la finesse du monde, non la duplicité du monde, non l'affectation du monde : manières à la vérité dont use le monde, mais manières pourtant généralement condamnées par le monde même qui en use. Que si la véritable dévotion ne réproouve point les manières louables du monde, le monde ne réproouve pas non plus les manières de la vraie dévotion. (**Le P. d'Orléans, Toussaint.**)

[Vaines excuses.] — C'est en vain que, convaincus de notre lâcheté, nous en rejetons la cause sur la difficulté de vivre chrétiennement dans un monde si corrompu, nous laissant aller sans scrupule à ce torrent d'iniquité qui entraîne presque tous les hommes, et prétendant vainement que nous n'avons point assez de forces pour lui résister. Car, si nous veillons exactement sur nous-mêmes, ni les dérèglements de nos pères ni la mauvaise éducation qu'on nous a donnée, ni le lieu où nous vivons, ni toutes les raisons que nous alléguons d'ordinaire pour nous excuser, ne pourront point nous nuire. Abraham avait un père impie et idolâtre, et il ne fut pas héritier de son impiété. Ezéchias était fils du détestable roi Achaz, et cela ne l'empêcha pas de devenir ami de DIEU. Moïse vécut en Égypte, et tant de saints dans tous les endroits de la terre, sans que leur vertu ait été moins parfaite pour avoir toujours été parmi les méchants. C'est donc une excuse frivole, et qui ne sera point reçue de DIEU, d'alléguer qu'on ne peut être homme de bien et se préserver de la corruption du siècle, en vivant et traitant continuellement avec ceux qui en suivent les maximes, et qui n'ont point d'autre règle de leur conduite. (**Montmorel, VII<sup>e</sup> Dim. apr. la Pentec.**)

[Vices cachés sous un vernis.] — Un homme qui saura déguiser des attachements criminels, qui commettra en secret ses méchantes actions, si nous parlons de lui sans aucun rapport à l'Évangile et à la foi, nous pouvons le traiter d'honnête homme, quand nous remarquerons en lui des sentiments nobles et des manières polies et agréables : mais à moins qu'il n'ait une conscience pure, il ne sera point véritablement chrétien. Le philosophe peut être orgueilleux sans perdre son nom ; l'homme du monde peut soutenir sa réputation sans étouffer l'envie, la vengeance et les mouvements dérégés de diverses passions. Il est même des états qui demandent de grandes qualités, et ne se démentent point par des qualités mauvaises. Un



magistrat pourra administrer la justice avec une habileté profonde et une intégrité inviolable, et cependant entretenir des liaisons qui le rendent très-coupable devant DIEU : et ainsi des autres conditions. Mais le chrétien ne peut être que chrétien, et, s'il s'accorde avec toutes les conditions, il ne s'ensuit pas que toutes les conditions aient une liaison inséparable du chrétien. (*Remarques sur divers sujets de religion et de morale*)

[Hommes du monde.] — Que veut dire un pécheur, quand il dit qu'il est un homme du monde, qu'il n'est pas obligé de vivre en religieux, sinon qu'il vit dans le monde réprouvé, qu'il est dans une terre qui dévore ses habitants, qu'il a eu le malheur de naître dans une situation qui l'éloigne du soleil de justice, et qui lui rend son salut presque impossible? Voilà sur quoi vous vous excusez, gens du monde, dites-vous, quand on vous parle de conversion : mais c'est pour cela même que vous devez être plus attentifs à la voix du Seigneur qui vous appelle. Si vous viviez dans le désert ou dans un cloître, vous auriez bien plus d'avantage pour votre salut que dans le monde, vous auriez bien moins besoin de secours : cependant vous vous défendez de penser et de travailler à vous sauver parce que vous êtes du monde : peut-on imaginer un plus pitoyable raisonnement?

Vous êtes du monde, dites-vous : ah ! c'est là peut-être votre crime, et vous en faites votre excuse ! Votre patrie est dans le ciel, et vous voulez demeurer attachés à la terre ! Vous êtes concitoyens des saints, et vous habitez dans la corruption ? Le chrétien, destiné pour le ciel, en quelque état et de quelque profession qu'il soit, ne doit vivre que pour le ciel. Son corps doit suivre les mouvements de son âme, et son cœur doit se trouver où est son esprit. Il est dans le monde, mais il ne doit pas vivre pour le monde. Ne dites point, comme autrefois on disait à S. Chrysostôme : « Pour se sauver, il faut donc se retirer dans les cloîtres ? » Quoi ! est-ce donc que le renoncement à soi-même, le pardon des injures, la tempérance, la modestie, l'humilité, le détachement des choses de la terre, ne sont plus que des vertus de cloître ? Si l'on prétend que, pour vivre dans le monde, on en doit être dispensé, il faut dire qu'en vivant dans le monde l'on renonce à la qualité de chrétien. (**Massillon**).

[Obligations du monde.] — Quand DIEU nous commande de l'aimer, et d'aimer le prochain, bien loin qu'il exclue aucun devoir de la vie civile, il les embrasse tous ; bien loin qu'il les détruise, il leur donne un appui et un fondement inébranlable. Car, en vertu de cette loi qui m'attache à DIEU, je rends à chacun ce qui lui appartient, l'honneur à celui à qui je le dois, le secours à celui qui en a besoin, la justice à tout le monde : je suis fidèle à mon roi, modeste envers mes égaux, respectueux envers les grands, traitable envers mes inférieurs, charitable envers les pauvres, exact à conserver les droits de chacun. Pourquoi ? parce que je trouve toutes ces obligations renfermées dans le commandement que DIEU me fait d'aimer mon

prochain ; je les regarde comme autant de dépendances des devoirs que je dois lui rendre à lui-même, et la soumission que je dois à ses ordres fait que je m'assujettis et me captive à tous ces devoirs. Voilà l'excellente raison de laquelle Tertullien se servait autrefois pour effacer de l'esprit des païens les mauvaises impressions qu'ils avaient conçues contre les chrétiens en les faisant passer pour des gens rebelles à toutes les lois et pernicious à l'Etat. « Tant s'en faut, leur disait-il, que notre religion préjudicie aux devoirs de la société, que c'est elle au contraire qui nous y engage plus puissamment, puisque c'est une des premières maximes de notre religion d'être soumis aux puissances, et de ne donner sujet à personne de se plaindre de nous.

Vous me direz qu'indépendamment de toute religion il y a des personnes justes, sincères, charitables, à qui la nature a donné tout ce qui est capable de faire un honnête homme. Je sais que c'est un prétexte dont les libertins se servent pour garder une certaine bienséance ; mais, c'est un prétexte qui est combattu par l'expérience de tous les siècles. Car, je vous le demande, s'il n'y avait pas de religion, où trouverait-on un homme qui se piquât d'un grand zèle de rendre la justice aux autres ? Un avaro, un ambitieux, un vindicatif, un homme passionné pour la gloire ou pour l'argent, ne pousserait-il pas toutes ses passions jusqu'aux derniers excès, s'il savait qu'il n'y eût point de DIEU ? Il se regarderait comme sa dernière fin, il rapporterait toutes choses à lui-même ; il serait sa divinité ; il se sacrifierait et l'honneur et les biens et la vie de ses frères. Or, le moyen qu'étant prévenu de ces détestables opinions, il vécût en honnête homme ? Quand on manque de religion, on se licencie sans peine à toutes sortes de désordres ; on manque de bonne foi à ses égaux, de modération envers ses inférieurs, de respect et de fidélité envers ses supérieurs : et ainsi on manque à tous les devoirs de la société civile, dès lors qu'on n'a point de religion. (*Bourdaloüe, 1<sup>er</sup> Dim. de Carême*).

[Un vrai chrétien.] — Qu'est-ce qu'un vrai chrétien ? C'est un homme dans le monde, cependant séparé du monde et uni à JÉSUS-CHRIST ; c'est un homme, dit S. Paul, enseveli avec JÉSUS-CHRIST dans la mort par son baptême ; c'est un homme qui met son bonheur dans la pauvreté, l'humilité et la patience, et son malheur dans l'orgueil, la joie et les plaisirs : car voilà les béatitudes et les malédictions proposées par JÉSUS-CHRIST. Mais voici comment on en abuse par un faux raisonnement. Le vrai chrétien est un homme séparé du monde : donc il faut qu'il renonce à toutes les bienséances, les coutumes, les commerces, et tout ce qui peut entretenir la société civile entre les hommes. Fausse conséquence. Le vrai chrétien est uni à DIEU : donc il faut qu'il soit uniquement appliqué au service de DIEU, abandonnant ses affaires temporelles pour ne vaquer qu'à la prière. Est-ce là ce que l'Evangile prescrit, et ce que S. Paul prétend ? C'est un homme qui aime la pauvreté : faut-il donc pour cela qu'il soit indifférent à la perte

de ses biens, qu'il souffre toutes sortes d'injustices, qu'il se laisse dépouiller de ses héritages sans murmurer? C'est un homme qui aime l'humilité : il faut, par conséquent, qu'il n'ait aucun égard aux devoirs de sa charge, de sa famille, de ses amis. Enfin, c'est un homme crucifié et mort au monde : faut-il inférer de-là qu'il ne doit savoir ni coutumes ni bienséances, ni manières civiles et raisonnables? Un homme de ce caractère sera-t-il honnête homme selon le monde? Non sans doute? Sera-t-il un vrai chrétien? Encore moins. Car, pour vivre de la sorte, il faudrait être sans charge, sans biens, sans parents, sans domestiques : et toutes ces qualités ne conviennent qu'à un homme du désert, et non pas à un homme du monde. (**Le P. de la Rue.**)

[Il faut se faire violence.] — Quelle gêne et quelle contrainte, dira-t-on, d'être un chrétien régulier dans le monde! quelle difficulté de plaire à DIEU et aux hommes, et d'accorder tellement les devoirs de sa profession avec ceux de la religion, qu'on ne choque ni les uns ni les autres! Il est difficile, il est vrai : mais, puisque vous avez choisi cet état, que la Providence vous y a appelé, et que vous avez les grâces nécessaires pour remplir ces devoirs quelque difficulté que vous y trouviez, c'est à vous à la vaincre, et à vous mettre au-dessus de tous les respects humains. Mais, encore une fois, si cela est difficile, prétendez-vous vous sauver sans violence? Où est donc cette croix que vous devez porter dans le monde, aussi bien que dans l'état religieux? La voici : c'est de vous réduire à cette contrainte. Cette croix vous paraît dure; mais, si vous la comparez à celle dont DIEU charge tant de pauvres ecclésiastiques, tant de religieux mortifiés, qui la portent patiemment, vous avouerez que la vôtre est bien douce : car enfin, quelle comparaison de la vôtre à la leur? La vôtre est cachée : DIEU seul la verra, DIEU seul en sera le témoin : heureux de pouvoir gagner le ciel à si bon marché! Si vous refusez de vous servir de ces salutaires réflexions, sachez qu'il n'y aura point d'excuse pour vous au dernier jour. Vous vous plaignez de la difficulté de votre salut : que voulez-vous que DIEU vous fasse pour vous le rendre plus aisé? Ne vous serait-il pas plus difficile de le faire dans la misère et dans la pauvreté? DIEU n'a pas voulu vous y réduire : et vous ne voudriez pas vous faire de violence dans l'état où il vous a mis! (*Le même.*)

[La voie étroite dans le monde.] Il y a des personnes qui sont obligées de demeurer dans le monde malgré elles, ou par une nécessité inévitable, comme les femmes dont les maris y sont attachés par leurs dignités ou par leurs emplois ; et d'autres par leur condition, qui les attache à leur travail pour subvenir aux besoins d'une famille. Si ces personnes veulent vivre chrétiennement, elles doivent chercher, dans le monde même, la voie étroite hors de laquelle il n'y a point de salut, et espérer que DIEU la leur fera rencontrer, pourvu qu'elles gémissent de ce qui fait la joie des autres, et

que, regardant les vanités et les pompes avec les yeux de la foi, elles n'en conçoivent que du mépris, de l'aversion et de l'horreur. Ils faut qu'elles se rendent solitaires au milieu du monde, comme elles le feront en effet lorsqu'elles vivront autrement que les gens du monde, et qu'elles auront des exercices et des desseins qui y seront opposés. Que si elles s'emploient au travail pendant que les autres sont dans l'oisiveté, si elles combattent leurs passions, si elles s'appliquent à entretenir, à prier et à écouter DIEU, pendant que les autres passent leur temps en des conversations inutiles ou des médisances; enfin si elles font tout leur possible pour ne prendre aucune part aux dérèglements du siècle, DIEU, qui est tout-puissant, les éclairera de ses divines lumières; au milieu de cette malheureuse Egypte, elles se sanctifieront, elles y conserveront leur innocence.

Le monde est plein de gens qui ont beaucoup de bons désirs, et il se trouve peu de personnes tellement endurcies dans le péché qu'elles ne témoignent quelquefois vouloir vivre chrétiennement : mais si, avec ces désirs, on demeure dans une vie molle et relâchée, sans rien faire pour en sortir, c'est une marque qu'ils ne sont point dans le fond du cœur, ni capables de produire de bons effets. Mais quand DIEU, par sa miséricorde, inspire de véritables désirs de mener une vie nouvelle, il ne manque jamais de nous donner les moyens de les exécuter. Or, avec ces désirs, demeurer dans des engagements pernicieux ou dangereux au salut, ou différer toujours de commencer à mener une vie plus réglée, ce n'est pas vouloir sincèrement se sauver, mais marquer qu'on se flatte, et qu'on ne le désire pas tout de bon. (*De Sainte-Marthe, Traité de la fuite du monde*).

[Un chrétien dans le monde.] — Un homme de bien et véritablement vertueux dans le monde, c'est un homme qui sait concilier les devoirs de la vie civile avec ceux de la conscience ; qui sanctifie le commerce et les bienséances du monde par le bon usage qu'il en fait; s'accommodant aux temps et aux coutumes, toujours par raison et avec prudence; sensible aux amitiés raisonnables, et les réduisant toujours à la charité qui en est le principe, et à l'utilité de ceux qu'il aime, qui en doit être la fin. On ne le voit jamais donner dans aucun excès; il rend à DIEU un culte intérieur et parfait, mais prudent et raisonnable, selon le conseil de l'Apôtre. Quelque humble sentiment qu'il ait de lui-même, il ne refuse pas à sa dignité certains dehors que l'usage semble exiger, quand il n'y a rien de contraire à l'ordre. Il porte dans les compagnies une vertu gaie et modeste, qui charme toutes gens de bien, et qui du moins les édifie; et, dans toute sa conduite, on remarque une simplicité sans affectation, une prudence sans déguisement, une dévotion sans faste, une conversation où paraît la douceur de son esprit et la pureté de sa vie. Il garde une pratique réglée et uniforme de piété; et enfin il use du monde comme n'en usant pas, avec cette sobriété que l'Apôtre recommande à tous les fidèles. Il fait les mêmes choses que

les autres, mais il les fait bien autrement qu'eux ; et, la charité conduisant jusqu'aux moindres actions de sa vie, il ne fait rien d'extraordinaire, et c'est cela même qui est extraordinaire dans un homme solidement vertueux. (Fléchier, *S. François de Sales.*)

Il y a encore aujourd'hui, par la miséricorde de DIEU, plusieurs personnes qui vivent chrétiennement, qui observent les commandements de DIEU et qui ne manquent à aucun de leurs devoirs, et, si vous l'ignorez, je ne m'en étonne pas, puisqu'Elie croyait être seul lorsque DIEU lui dit : *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.* Cet exemple nous doit convaincre qu'il y en a encore aujourd'hui qui, au milieu du monde, sont exempts de la corruption du monde, et qui imitent les premiers chrétiens. Pour vous, mes Frères, si vous n'êtes pas encore parvenus à ce haut point de perfection, commencez du moins à vous efforcer d'y atteindre ; retranchez ce qu'il y a de mal, résistez au torrent de l'exemple, et ne pensez point à acquérir de bien que par un travail et un emploi légitime. Nous voyons que S. Jean-Baptiste ne recommande d'abord aux publicains et aux soldats que de se contenter de leurs gages. Son zèle eût bien voulu passer plus loin, et les élever à une plus haute perfection : mais, n'en étant pas encore capables, il se contente de leur proposer ce premier avis, de peur que, en leur en voulant donner de plus importants, ils ne pussent ni s'élever jusqu'aux seconds, ni observer les premiers dont ils étaient plus capables. C'est ainsi que, dans le monde, il y a différents degrés de vertu, comme parmi ceux qui se consacrent au service de DIEU dans l'état religieux il y a des commençants, d'autres plus avancés, et d'autres d'une vertu consommée. (Tiré en partie de S. Chrysostôme, *Homélie sur le ch. 6<sup>e</sup> de S. Matthieu.*)

[Le monde estime la vertu.] — Vous savez, Chrétiens, que les hommes les plus dérégés ne peuvent s'empêcher d'aimer les gens de bien. Il semble que, plus ils sont esclaves du vice, plus ils admirent dans les autres la vertu qui le leur fait surmonter ; ils regardent comme quelque chose de divin une qualité qui rend aisé à d'autres ce qui leur paraît entièrement impossible. Ainsi Joseph fut favori du roi d'Egypte, Daniel de Balthazar, et Hérode respecte dans S. Jean-Baptiste jusqu'à la liberté qu'il prenait de le reprendre. Au lieu que les plus riches, ceux qui sont les plus considérables par le rang qu'ils tiennent dans le monde, s'ils ne sont vertueux, ne peuvent se garantir de la haine, du mépris, et surtout de la médisance. Si on les honore en public, le cœur désavoue toutes les marques de respect qu'on donne à leur condition ; on les loue à regret en leur présence, et, dès qu'on est en liberté, on se fait un plaisir de les blâmer, on se déchaîne contre leurs dérèglements. Il est certain que personne n'a tant d'amis ni moins d'ennemis que les gens de bien ; on s'empresse pour avoir part à leur société, parce qu'on sait qu'elle sera sincère et constante, et qu'on n'en peut attendre que des conseils désintéressés, qu'on peut sûrement répan-

dre son cœur dans le leur , leur confier les secrets les plus importants ; qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'on en soit jamais trahi. De plus, les gens de bien ne font de mal à personne, ils dissimulent, ils pardonnent le mal qu'on leur fait, et, par cette conduite prudente et chrétienne ils vont au-devant de ces inimitiés éclatantes qui fatiguent et ruinent les familles ; de ces dissensions qui remplissent la vie d'amertumes, qui exposent à recevoir tous les jours de nouveaux chagrins, qui font tant de préjudice et aux affaires et à la réputation. De-là il suit que les personnes vertueuses sont celles qui remplissent le mieux les devoirs de la vie civile. Aussi à qui est-ce, je vous prie, que l'on confie plus volontiers les charges et les emplois importants, qu'à ceux qu'on prévoit qui les exerceront avec justice et avec fidélité, qui se feront une loi inviolable de leur devoir , et qui n'en seront jamais détournés ni par l'oisiveté ni par la débauche ? (**Le P. de la Colombière, Sermon 23<sup>e</sup>.**)

[Faux prétextes.] — Vous êtes engagé dans le mariage : Moïse l'était aussi. Hé ! qui vous empêchera de vous retirer chaque jour, comme lui, pour traiter avec DIEU de l'affaire de votre salut, et pour demander ses grâces ? Vous avez nombre d'enfants : la mère des Machabées en avait sept, et elle n'a pas laissé pour cela d'être sainte, et de préférer, quand il l'a fallu, l'amour de DIEU à celui de son sang. Vous êtes noble, engagé par votre naissance à paraître avec éclat dans le monde : David, Josias et Ezéchias, l'étaient du moins autant que vous ; la conduite des peuples et le gouvernement des Etats ne les a pas empêchés d'avoir un grand commerce avec DIEU par la prière ; ils ont conservé l'humilité dans la grandeur, et ils ont vécu dans leur cour sans être infectés de ses vices. Vous êtes juge : cela vous oblige d'autant plus à pratiquer la vertu ; voilà justement quel était l'emploi de l'incomparable Samuel. Imitez cet exemple, et vous serez irréprochable dans votre charge : elle vous servira de matière et d'occasion de pratiquer les plus héroïques vertus. Vous êtes riche : Abraham l'était peut-être plus que vous. Eh bien, soyez, comme lui, le père des orphelins, l'hôte des étrangers, le défenseur et le nourricier des pauvres, et vos richesses ne vous seront pas d'un petit secours pour devenir un grand saint. Vous êtes pauvre, et votre pauvreté vous attire des maladies : voyez le pauvre Lazare, que la pauvreté a sanctifié et placé dans le sein d'Abraham. Vous êtes artisan, et vous travaillez tout le jour, et une partie de la nuit pour entretenir votre famille : S. Joseph, le glorieux époux de la mère de DIEU, ne l'était-il pas ? et, dans l'exercice de son métier, par ses incomparables vertus il s'est rendu un des grands saints du ciel. Vous avez embrassé la profession des armes : souvenez-vous de ce brave officier dont parle l'Evangile, qui allait à la guerre comme vous : et néanmoins vous voyez qu'il avait tant de foi, de zèle et de charité, que le Fils de DIEU l'admira et parut en être surpris. C'est l'induction que fait S. Chrysostôme, pour prouver que, en quelque état que l'on soit, on y peut parfaitement observer la loi de DIEU.

DIEU a donné à tous les états et à toutes les professions un appui et un soutien inébranlable, quand il leur a donné sa loi. Gardez cette loi dans votre cœur, et elle affermira vos pas, quelque glissant que soit le chemin par où vous marchez : *Lex Dei ejus in corde ipsius, et non supplantabuntur gressus ejus*. Parmi l'embarras d'une famille, les soins du négoce et le trouble même de la guerre, l'amour inviolable de cette loi tiendra votre cœur dans la paix, et il n'y aura point de scandale qui vous puisse arrêter : *Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum*. Voulez-vous vivre saintement dans votre état ? lorsque vous verrez les fourberies qui se pratiquent à la cour, la corruption si commune dans la justice, les tromperies ordinaires dans le trafic, la mauvaise foi et les larcins dans les métiers, écriez-vous avec David : *Viam iniquitatis amove à me*, Eloignez de moi toutes ces voies d'iniquité que les pécheurs suivent ordinairement dans la condition que je professe.

Le Fils de DIEU, qui est le souverain législateur, élève les conditions les plus viles dans un ordre surnaturel en quelque manière, puisqu'il les fait servir de moyen pour se sanctifier. Ainsi, soyez gentilhomme, juge, soldat, marchand, artisan, je le veux : vous êtes encore quelque chose de plus, puisque vous êtes chrétien, et c'est la première et la plus noble de vos qualités. Donc, puisque l'état de chrétien est un état de sainteté, et que d'ailleurs vous ne pouvez le séparer des autres états, que vous le portez à la guerre, au palais, dans le commerce, partout où vous allez et quelque profession que vous embrassiez, il faut que, par une heureuse nécessité, ce christianisme porte la sanction partout, et qu'il fasse un soldat saint un juge saint, un marchand saint. C'est ce que disait Tertullien : il importe peu où vous soyez ni quelle profession vous exerciez, puisque, dans tous ces états, si vous êtes chrétien, vous êtes hors du siècle. (**Le P. Texier**, 1<sup>er</sup> Jeudi de Carême).

[De la civilité.] — Nous remarquons parmi les hommes, des civilités *humaines*, des civilités *politiques* et des civilités *chrétiennes*. Il y a de la bonne foi et de la sincérité dans les premières, de l'intérêt et de la dissimulation dans les secondes, de la charité dans les troisièmes. La civilité humaine est une espèce de devoirs par lesquels nous tâchons d'attirer l'affection du prochain en lui témoignant nous-mêmes notre amour, son estime en l'honorant, et son secours en lui offrant notre service. Car, dès-lors que nous avons besoin d'être aimés et secourus, la nature nous en donne le désir et en suggère les moyens dans la civilité, qui fait proprement l'homme honnête. La civilité politique prend les démarches et l'extérieur de la première, mais par un esprit d'intérêt, qui ne défère aux autres que pour prendre l'ascendant quelque jour. La civilité chrétienne consiste à prévenir les autres par amitié, et à aller au-devant de leurs nécessités ; à leur céder autant que l'ordre du monde le peut permettre, et à les aimer sincèrement. Elle attire l'affection du prochain, non par une complaisance criminelle,

mais par l'affection qu'on lui porte, afin que cette affection nous rende plus capables de le servir. Elle honore les autres: car, si la religion nous apprend à honorer Dieu sur nos autels, la civilité chrétienne nous apprend à l'honorer dans nos semblables. Elle apprend, par les devoirs, la déférence que l'on doit aux mérites, et, par la démonstration de son amour, la complaisance que l'on doit aux vertus. (Livre intitulé *La Conduite du Sage*.)

Si vous voulez connaître et pratiquer la véritable honnêteté, elle consiste à faire paraître une grande équité dans toutes vos actions, à donner volontiers votre approbation à ce qui le mérite, à reconnaître de bonne foi toutes les qualités des autres, à ne pas mettre dans un faux jour celles mêmes de vos ennemis, et à ne leur pas refuser les témoignages d'estime qu'ils méritent; enfin, à avoir des égards et de la bonne volonté pour tout le monde, moins pour vous faire valoir vous-mêmes que pour vous acquitter de ce que les hommes se doivent les uns aux autres. Il faut, enfin, être persuadé que ce n'est pas assez de s'éloigner du mal par un motif de conscience et de religion, mais que nous avons besoin d'une certaine conduite honnête, qui soutienne la bonne réputation que le Sage nous conseille de conserver dans l'esprit des gens de bien. Car, de tous les caractères d'esprit, il n'y en a point de plus à craindre que ceux qui sont capables de soutenir une conduite irrégulière et peu sensée, contre le jugement public, et de le mettre au-dessus de la censure des honnêtes gens, sans être appuyés sur autre chose que sur la bizarrerie de leur goût, et sans se mettre en peine de ce que les personnes sages et vertueuses en pourront dire. (**Anonyme**).



---

# DÉVOTION

## PIÉTÉ, VRAIE ET FAUSSE DÉVOTION

---

### AVERTISSEMENT.

*Ce sujet, que presque nul prédicateur ancien n'a traité, est devenu en ce temps fort commun. Les SS. Pères mêmes n'ont parlé de la dévotion, au sens que nous la prenons, que sous le nom de vertu et de vie chrétienne. Aujourd'hui où tous les prédicateurs abordent davantage la morale, ils n'ont garde d'oublier une vertu qui tient le premier rang entre celles qu'on appelle morales.*

*Pour rendre ce sujet plus utile, nous traiterons de la Dévotion, non pas dans le sens où on la prend communément, pour une affection à la prière ou pour les tendres sentiments que les personnes de piété goûtent dans l'exercice de l'oraison mentale, mais pour la profession publique que l'on fait de remplir les devoirs d'un fidèle et fervent chrétien, et de pratiquer les bonnes œuvres : car c'est ce qu'on appelle être dévot ou être dans la dévotion.*

*Or, comme il est aisé et même qu'il n'est que trop ordinaire de s'écarter de la véritable route, de s'abuser, et d'en imposer aux autres en ce point, à cause que cette vertu est placée entre des extrémités qui sont des vices dangereux et infiniment à craindre, nous parlerons aussi des défauts de la dévotion; nous donnerons les marques et les caractères de la vraie et de la fausse. Pour ce qui est de l'hypocrisie, vice qui lui est le plus opposé, et qui donne si souvent occasion de censurer et de rendre suspecte la plus sincère et la plus édifiante piété, nous en ferons un titre séparé, aussi bien que de la ferveur, parce que ces deux sujets fournissent assez de matière. Enfin, comme la médisance ne peut tarir quand elle est une fois sur ce chapitre, nous fournirons à un prédicateur zélé assez de quoi défendre la dévotion et de quoi instruire ses auditeurs de ce qu'il faut fuir ou pratiquer pour être véritablement pieux et fervent.*

## § I.

## Desseins et Plans.

I. — On peut prendre pour dessein d'un discours. — 1°. De défendre la dévotion contre les libertins et les impies, qui, n'ayant aucun sentiment de piété, s'efforcent de la décrier par des railleries sanglantes et par des discours impies, de tourner en ridicule ceux qui en font une profession déclarée ; — 2°. De consoler ceux qui se sentent piqués par ces discours scandaleux, et qui pourraient se retirer du service de DIEU, ou abandonner leurs saintes pratiques, par la crainte d'une si opiniâtre persécution.

Dans le 1<sup>er</sup> point, on peut faire voir — 1°. *La témérité* des jugements que font les libertins des personnes dévotes, et de la mauvaise idée qu'ils se sont formée, et qu'ils tâchent d'inspirer aux autres sur la dévotion, Si c'est entreprendre sur les droits de DIEU de juger de l'intérieur de son frère, quand même il y a quelque sujet de blâmer l'action qui paraît au dehors, à moins qu'elle ne soit tout-à-fait inexcusable, à plus forte raison de juger mal de l'intention quand le dehors paraît bon et irrépréhensible. Quoi ! la charité nous oblige d'excuser du moins l'intention, quand le fait ne peut être loué et approuvé ; sera-t-il donc permis de croire que l'intention est mauvaise quand l'action extérieure est dans l'ordre, tel qu'est le culte qu'on rend à DIEU, l'exactitude dans les devoirs de la religion, la fidèle observation des lois de DIEU, ou l'inclination qui porte certaines personnes aux exercices de la piété ? S. Paul accuse ceux qui jugent mal de leurs frères, sur les seules apparences, d'être eux-mêmes coupables du mal dont ils accusent les autres : qu'aurait-il pu dire de ceux qui en portent un jugement si désavantageux, sur des actions non-seulement innocentes, mais pieuses et saintes ? N'est-ce pas avoir le jugement perverti, et faire comme ceux qui voient tous les objets de la même couleur que le verre à travers lequel ils les regardent ? C'est-à-dire qu'ils jugent de tout le monde par la disposition où est leur propre cœur : ils sont impies, c'est pourquoi ils soupçonnent tout le monde d'impiété. — 2°. Leur jugement et leur soupçon est non-seulement téméraire, mais *injuste* : car je leur demande si, pour avoir été trompés de quelque marchand, ils sont en droit d'accuser tous les autres de fourberie, s'il s'est trouvé quelques juges corrompus, quelques ecclésiastiques ou quelques religieux dérégés, serez-vous bien fondés d'accuser tous les juges de corruption, tous les ecclésiastiques d'être indignes de leur caractère ? Comme ce serait un raisonnement pitoyable de tirer

une conséquence générale des désordres de quelques-uns, ce n'en peut être une plus raisonnable de conclure de l'abus que quelques-uns font de la dévotion que tous les dévots sont hypocrites ou intéressés, ou des gens malhonnêtes et insupportables, ennemis de la société humaine ; et enfin qu'il n'y a point de dévotion sincère ni de véritable piété. S. Augustin raisonne bien autrement : aussi raisonne-t-il en théologien éclairé. Il dit que la vérité précède le mensonge, et la sincérité la fourberie ; et qu'ainsi on ne saurait pas qu'il y eût de faux dévots, si l'on ne savait qu'il y en a de véritables ; ni qu'il y aurait des abus dans la dévotion, si l'on n'était convaincu qu'il y a des gens qui en font un bon usage. — 3°. C'est ordinairement une malignité d'esprit dans les libertins, de parler mal de la dévotion, et de railler ceux qui en font une profession publique. Car par-là que prétendent-ils, sinon excuser leurs désordres, et faire croire que les plus dévots, qu'on regarde comme les plus gens de bien, et les chrétiens les plus réguliers, ne sont pas meilleurs qu'eux, mais plus adroits à cacher leurs dérèglements ? Ils ne cherchent donc qu'une excuse ou un prétexte dans leurs désordres, et croient l'avoir trouvé quand il est arrivé quelque faiblesse dans les personnes qui étaient regardées sur le pied de dévotes : c'est pour-quoi ils les mettent en jeu, et s'en divertissent dans toutes les compagnies, et croient être en droit de décrier la dévotion et tous les dévots.

Dans *le 2<sup>e</sup> point*, il est question de consoler ceux qui font profession de piété et de les fortifier contre les discours des libertins. Et pour cela. — 1°. Il les faut exhorter à souffrir cette persécution pour DIEU, en leur mettant devant les yeux et rappelant à leur esprit que, la religion chrétienne ayant dès sa naissance été persécutée tant de siècles, il ne faut pas s'étonner que la dévotion, qui en est un acte et un aveu public, lorsqu'on la suit et qu'on en pratique les maximes, est persécutée par les langues des libertins, comme la véritable religion l'a été par les tyrans ; que, comme on accusait autrefois les chrétiens des crimes les plus atroces, maintenant il n'y a point de vice dont on n'accuse faussement les dévots ; et enfin, que c'est en cela que nous devons témoigner notre courage et notre fidélité au service de DIEU, de souffrir constamment les railleries des impies, puisque nous devons être prêts à souffrir la mort et tous les supplices pour son amour. — 2°. Il faut leur représenter qu'ils peuvent tirer des railleries et des discours outrageux des impies une salutaire instruction : car, s'ils ont quelqu'un des défauts dont on les accuse, ils s'en doivent corriger ; et s'ils ne les ont pas, c'est une occasion de mérite et de s'avancer dans la vertu. — 3°. Ils peuvent encore se consoler en ce point, d'être semblables à JÉSUS-CHRIST.

—

II. — Voici un autre dessein approchant du précédent.

1°. Il y a des personnes qui blâment et condamnent la dévotion, et contre ces personnes, il faut entreprendre sa défense ; — 2°. Il y en a d'au-

tres qui la craignent et qui appréhendent de s'y engager, à cause de la gêne et de la contrainte qu'on s'imagine en être inséparable

*Première Partie.* — On la regarde comme injurieuse à DIEU, en l'accusant d'hypocrisie et de n'être pas sincère. Qui les en fait juges? et par quel droit prennent-ils cette qualité, puisqu'il n'appartient qu'à DIEU de juger du cœur et de l'intention? S'il y a des dévotions fausses, cela empêche-t-il qu'il y en ait de véritables? De plus, on l'accuse d'être incommode au prochain: et pour réfuter cette fausse accusation, il faut faire voir qu'elle consiste particulièrement dans la charité, et qu'elle a toutes les qualités que S. Paul donne à cette aimable vertu. Enfin, on l'accuse d'être indulgente à soi-même, sensible et délicate: au contraire, il faut montrer qu'elle est sévère à elle-même, et qu'elle ne peut être sans mortification.

*Deuxième Partie,* — qui regarde ceux qui appréhendent de s'y adonner, à cause de la gêne et de la contrainte qu'il y a de s'assujettir à tant de devoirs et de pratiques. Il faut montrer qu'il y a infiniment plus de gêne au service du monde qu'au service de DIEU, et que DIEU est un bon maître, qui adoucit tous les travaux qu'on entreprend pour son amour.

III. — On peut faire voir en quoi consiste *la véritable* dévotion: d'où il sera facile de reconnaître *la fausse*, et d'en juger par rapport à nous-mêmes et par les effets.

*Premièrement:* — La véritable dévotion est celle qui nous détache de l'affection de toutes les créatures, qui nous retire des compagnies mondaines; qui nous inspire un généreux mépris des grandeurs, des richesses, des pompes, des plaisirs et de tous les amusements du siècle. Avant d'en être venus là, nous ne devons pas nous imaginer que nous soyons véritablement dévots, et, à moins que d'y voir ces marques, nous avons toujours un juste sujet de la tenir pour suspecte.

*Secondement:* — La véritable dévotion nous attache à DIEU et à son service par un culte sincère qui procède du cœur, et par une profession déclarée, fidèle et constante.

*Troisièmement:* — Elle s'applique particulièrement à régler l'intérieur, à dompter nos passions, à renoncer à nos intérêts et à notre propre volonté; et, en un mot, c'est un véritable renoncement à nous-mêmes pour être entièrement à DIEU, par un entier dévouement, d'où est venu le nom de *Dévotion*.

IV. — La dévotion, selon S. Bernard, étant une vertu propre du cœur, *Res est cordis gratia devotiois*, elle doit avoir les qualités du cœur et participer à ses fonctions: et par conséquent,

1°. — Comme le cœur est caché et au-dedans de nous-mêmes, la dévo-

tion doit avoir son principe dans l'intérieur, et, comme parle l'Évangile, ne se produire au-dehors que de l'abondance du cœur. Sans cela, ce n'est qu'affectation, hypocrisie, voile et masque de piété.

2°. — Comme le cœur est réglé, constant et uniforme dans ses mouvements et dans ses opérations naturelles, la piété et la véritable dévotion doit être réglée dans ses bonnes œuvres, dans ses prières, dans le culte qu'elle rend à DIEU et dans les services qu'elle doit au prochain : car ce qui n'a point de règle et ce qui ne se fait que par caprice ne peut être agréable à DIEU.

—

V. — Une âme vraiment dévote est semblable à ces vierges sages de l'Évangile, lesquelles eurent grand soin de bien entretenir leurs lampes. — 1°. La lumière qui éclaire une personne sincèrement dévote est une haute estime de DIEU, qui fait qu'on s'estime heureux et infiniment honoré d'être à son service, qu'on s'en déclare, qu'on en fait gloire, et qu'on le fait connaître dans toutes les rencontres.

2°. — L'ardeur dont une âme brûle, est une grande ferveur à son service, qui nous porte à toutes les actions par lesquelles on peut l'honorer, et à vaincre toutes les difficultés qui s'opposent aux desseins que nous avons de travailler à sa gloire. — Ce sont les deux parties qui composent la vraie dévotion, et les deux marques ou les deux effets de l'esprit de DIEU : au lieu que l'aveuglement et la froideur en matière de piété marquent qu'on en a peu ou point du tout.

—

VI. — Trois sortes de personnes décrivent la dévotion : — 1°. *Les libertins* qui en font des portraits affreux et nullement ressemblants, afin d'excuser par-là leurs vices et leurs désordres ; — 2°. *Les hypocrites*, qui en font naître une mauvaise idée, en couvrant leurs dérèglements secrets d'un voile de piété affectée ; — 3°. Les personnes *lâches et indifférentes*, qui la font trop gênante et trop austère, et se rebutent sous ce prétexte. — Or, il faut réfuter les premiers en faisant voir la malignité de leur dessein. Il faut confondre les seconds, et montrer qu'ils estiment eux-mêmes la piété puisqu'ils tâchent de s'en couvrir. Il faut, enfin, désabuser les troisièmes en faisant voir qu'elle n'est point si gênante qu'ils se l'imaginent.

—

VII. — Voici trois vérités qui sont comme liées ensemble, et qui suivent les unes des autres, dont on peut faire les trois points d'un discours, en les étendant et les prouvant chacune en particulier.

*La première.* — La dévotion n'est point véritable si elle n'est dans le

cœur. Cette vérité est constante: *In spiritu et veritate oportet adorare.* (Joan. iv.) Sans cela, c'est une dissimulation et une hypocrisie abominable aux yeux de DIEU.

*La seconde*: — La dévotion n'est pas véritablement dans le cœur si elle ne passe au-dehors par un culte extérieur, c'est-à-dire si on ne s'acquitte extérieurement des devoirs et des exercices de piété auxquels la religion nous oblige.

*La troisième*: — Elle n'est point agréable à DIEU ni édifiante aux yeux du prochain si elle n'est proportionnée à notre état et à notre condition.

---

VIII. — On peut encore étendre les trois autres vérités suivantes, et en composer un discours.

1°. La dévotion est propre à tous les états et à toutes les conditions: et cependant plusieurs la renvoient dans les cloîtres, comme n'étant que pour les religieux.

2°. Elle est pour tous les âges: et on la remet à la vieillesse.

3°. Elle est pour toutes sortes d'esprits: et on se persuade qu'elle n'est que pour les simples.

---

IX. — Quoique la dévotion ait des traits équivoques et que la fausse contrefasse si bien la véritable qu'on ait de la peine à distinguer l'une de l'autre, en voici cependant de si bien marqués, et si propres de la vraie piété, qu'il est difficile de s'y méprendre.

*Le premier* est un généreux désintéressement, par lequel une âme ne cherche que DIEU, sans aucune vue temporelle, et sert le prochain sans en attendre aucune récompense. La fausse dévotion, au contraire, est toujours intéressée, et par-là c'est avec juste raison qu'elle nous devient suspecte.

*Le second*, c'est une humilité sans affectation, lorsqu'une personne ne recherche point les actions d'éclat, mais s'applique aux exercices de piété les plus simples ou les plus humiliants.

*Le troisième* est une charité cordiale, qui prend toute la sévérité pour soi, et n'a que de l'indulgence pour le prochain. (**Bourdaloue**, 3<sup>e</sup> *Jeudi de Carême*).

---

X. — Il y a particulièrement deux grands défauts qui dérèglent la dévotion, et qui marquent qu'elle est fausse et qu'une personne est dans l'illusion.

*Le premier* est d'observer scrupuleusement le conseil, tandis qu'on viole impunément le précepte; ou bien de préférer l'accessoire au prin-

cipal, et ce qui est de peu de conséquence à ce qu'il y a de plus important.

*Le second*, de chercher la sainteté et la perfection hors de son état, en sorte qu'on mesure sa condition par sa dévotion, au lieu de mesurer sa dévotion par sa condition. (**Giroust**, *Sermon sur la vraie et la fausse piété*).

—

XI. — On peut encore remarquer trois sortes de personnes qui abusent de la dévotion, et en qui elle est défectueuse.

*Les premiers* sont ceux qui manquent au principal, qui prennent l'ombre pour le corps, l'apparence pour la vérité, les moyens pour la fin, les accidents et les dehors pour la substance. Et ce sont ceux qui ne s'appliquent qu'à l'extérieur qui abandonnent tout le solide, qui est charité, et les autres vertus essentielles, pour s'attacher à de menues pratiques, et à des amusements qui tiennent quelquefois de la superstition. Ce sont des esprits faibles.

*Les seconds*, ceux qui, sous prétexte de ne chercher que le solide et ce qu'il y a de plus essentiel, méprisent tout l'extérieur, et veulent que leur piété se renferme tout entière au-dedans. Ceux-là sont dans une erreur manifeste : ce sont des dévots suffisants, qui dédaignent les pratiques communes.

*Les troisièmes*, se forment de la rencontre des deux autres, et abusent de la dévotion pour couvrir leur oisiveté, et, aussitôt qu'ils se sont érigés en dévots, ne font plus rien de ce qu'ils devraient faire selon leur état et leur emploi.

—

XII. — La religion renferme deux devoirs essentiels : l'un envers DIEU, l'autre envers le prochain. — 1°. Nous devons à DIEU de l'amour, un culte souverain et un sacrifice entier de nous-mêmes et de toutes nos puissances : c'est ce que nous lui rendons par la dévotion intérieure. — 2°. Nous devons au prochain des exemples de vertu et de piété, et c'est de quoi nous nous acquittons en remplissant tous les devoirs d'un véritable chrétien, avec une dévotion exemplaire, qui pour cet effet doit paraître à l'extérieur.

—

XIII. — Nous sommes d'ordinaire présomptueux dans notre propre dévotion, et téméraires dans le jugement que nous faisons de celle des autres. Ce sont les deux défauts qu'on peut combattre par ces deux propositions.

*La première* : — Qu'il faut nous défier de notre dévotion propre, à cause des illusions où nous pouvons tomber et des défauts que nous y pouvons avoir sans les connaître.

*La seconde* : — Qu'il faut être extrêmement retenu dans les jugements que nous faisons de la dévotion des autres, pour ne la pas accuser ou soupçonner d'hypocrisie.

On peut montrer dans les deux parties d'un discours.

XIV. — 1°. Que tout le monde peut pratiquer la dévotion, parce qu'elle est proportionnée à tous les états, à tous les emplois et à toutes les conditions.

2°. Qu'il y a, dans chaque état, de grands secours qui nous la facilitent, des grâces, des occasions de témoigner à DIEU notre fidélité, et des moyens propres pour nous acquitter de nos devoirs : et par conséquent que nous ne pouvons avoir de prétexte de nous en dispenser.

XV. — Le défaut le plus ordinaire, dans la dévotion, est d'être mal réglée. En voici les marques, auxquelles il faut ajouter autant de remèdes.

1°. Quand on s'attache aux œuvres de surérogation et de conseil, et qu'on néglige celles qui sont d'obligation et propres à son état.

2°. Quand, au lieu de pratiquer avec fidélité les grands préceptes, on s'arrête et on s'attache aux choses plus légères et les moins considérables.

3°. Quand on est changeant et inconstant dans ses devoirs et dans ses pratiques.

XVI. — Deux erreurs à l'égard de la dévotion :

*La première* : Les uns la font trop farouche et trop sévère : par-là on éloigne et on rebute tout le monde.

*La seconde* : Les autres, au contraire, ont une dévotion trop sensuelle et délicate, et veulent accorder JÉSUS-CHRIST avec Bélial ; DIEU et le monde.

XVII. — Trois caractères de la fausse dévotion :

Le premier est l'indiscrétion et le contretemps.

Le second est un zèle amer dans nos avertissements, nos corrections, etc.

Le troisième, l'orgueil et la passion de dominer dans les choses de piété.



## § II.

## Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, aux livres *De la vraie religion et de la vie bienheureuse*, parle de la dévotion au sens où nous la prenons. — Il en parle encore aux livres 10 et 11 de la *Cité de Dieu*.

**S. Chrysostôme**, sur le chap. 8 de S. Matthieu, montre que rien n'est plus important, pour nous porter à la piété, que l'humble reconnaissance des dons de DIEU. — Sur le chap. 12, que les chrétiens sont les vrais Israélites, qui doivent célébrer un sabbat perpétuel, et que la voie de DIEU est moins pénible que celle du monde. — Sur le chap. 14, qu'il est indigne d'un chrétien de servir DIEU pour les choses temporelles. — Sur le chap. 21, excellente comparaison des gens du monde avec les religieux et les solitaires. — Sur le chap. 22, il propose encore aux chrétiens la vie des solitaires pour les exciter à la piété. Même sujet sur le chap. 23.

**S. Bernard**, dans les *Sermons sur l'Ascension*, montre comment la dévotion rend faciles tous les exercices de piété. — Livre 1 de la *Considération* : combien les trop grandes occupations extérieures nuisent à la dévotion. — Sermon 10 sur les *Cantiques* : douceur de la contemplation. — Sermon 22 sur les mêmes *Cantiques* : qu'il ne faut point se désister de ses exercices de piété pour n'y pas trouver du goût et de la douceur. Serm. 52 sur les *Cantiques* : que la présence de DIEU est le meilleur moyen d'exciter et d'entretenir l'esprit de dévotion.

**S. Bonaventure**, dans ses *Traité spirituels*, et particulièrement dans celui des *Six ailes des Séraphins*, parle de plusieurs effets de la dévotion.

**S. Laurent Justinien**, dans ses traités de la *Discipline monastique*, et de l'*Union de l'âme avec le Verbe divin*, en parle amplement.

**Richard de S. Victor**, sur les *Cantiques*, et dans le traité *De l'instruction de l'homme intérieur*, II.

[Livres Spirituels et autres.] — **S. François de Sales**, dans le livre admirable de l'*Introduction à la vie dévote*, fait voir la nature, les propriétés et l'excellence de la dévotion; et ensuite comment l'âme dévote s'élève en DIEU par l'oraison, par l'usage des sacrements. Enfin, il traite de la pratique des vertus chrétiennes, sans lesquelles on ne peut être véritable-

ment dévot : de manière que ce seul livre instruit de tout ce qu'on peut souhaiter sur ce sujet.

**Grenade**, dans sa 2<sup>e</sup> partie, chap. 2 et 3, parle des tentations des âmes dévotes et des empêchements de la dévotion, chap. 34, etc.

**Le cardinal Bona**, *De disciplina psallendi*.

**Le R. P. Masson**, général des Chartreux, donne l'idée de la vraie dévotion, dans son livre de *l'Introduction à la Vie religieuse*.

**Le cardinal Bellarmin**, dans l'opuscule *De ascensione mentis in DEUM*, donne le moyen de s'élever continuellement en DIEU et de mener une vie contemplative.

**Le P. Guiloré**, *Maximes spirituelles*, Maxime 4, montre qu'il ne faut pas toujours conduire une personne à la perfection, c'est-à-dire à la dévotion la plus élevée. Et, dans la maxime suivante, qu'il faut la conduire à la perfection de son emploi et de son état. — Maxime 7 : des austérités du corps ; quand et comment elles sont nécessaires à la dévotion.

**Jacobus Alvarez**, tome 3, part. 3, a fait un ample traité de la dévotion, où il examine tout ce qui regarde cette vertu.

**Suarez**, *De Religione*, II, tract. 3, traite ce sujet à fond et en théologien.

**Lessius**, *De Justitiâ et jure*, livre 2, chap. 37.

**Rainerius de Pisis**, tit. *Devotio*.

**Le P. Caussin**, dans la *Cour sainte*, traité 2, maxime 9, parle de la fausse dévotion et de toutes ses espèces ; de la dévotion noire, chagrine, superstitieuse, affectée, hypocrite, etc. — Dans la Maxime suivante, il parle de la dévotion solide.

**Le P. d'Argentan**, Capucin, dans ses *Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de la Vierge*, Conférence 23, art. 1, 2, 3, défend la dévotion contre les accusations des libertins et des personnes qui ne la connaissent point. — Conférence 30, art. 10, il parle de la nécessité et de l'usage de cette vertu.

**Le P. Cordier**, *Famille sainte*, chap. 31, combien la dévotion est nécessaire dans une famille.

**Le P. Dozenne**, liv. de la *Morale de JÉSUS-CHRIST*, art. 6.

Le livre intitulé *l'École de JÉSUS-CHRIST*, par F. Péan, docteur en théologie, chap. 7.

**Le P. Croiset**, *Réflexions spirituelles*, assez long chapitre sur la fausse piété. — Au chap. suiv., il traite de la véritable dévotion.

[Les Prédicateurs.] — Dans le *Dictionnaire moral*, il y a deux sermons sur ce sujet.

*Sermons* imprimés sous le nom du **P. Bourdaloue**, le merc. de la 3<sup>e</sup> sem. du Carême.

**Le P. Giroust**, mardi de la 2<sup>e</sup> sem. du Carême.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne.*

**Maimbourg** donne l'idée de la véritable dévotion dans celle de Madeleine aux pieds de Jésus-Christ (lundi de la Semaine-Sainte).

**Le P. Grisel**, Carême, a le même dessein et la même idée sur Ste Madeleine.

Dans les *Discours chrétiens*, 5<sup>e</sup> dimanche après la Pentec., il y en a un sur les sentiments que la vraie religion doit inspirer à l'homme chrétien.

Tous ceux qui ont parlé de l'hypocrisie ont aussi parlé indirectement de la vraie dévotion.

[Recueils.] — **Louis de Grenade**, *Lieux communs*, tit. *Devotio*.

**Busæus**, *Viridario*, en a parlé le plus amplement.

Les autres compilateurs, sous le titre *Religio*.

---

III.

### Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Quàm magna multitudo dulcedinis tue, quom abscondisti fimentibus te!* Ps. 30.

*Inebriabuntur ab ubertate domus tue, et torrente voluptatis tue potabis eos.* Ps. 35.

*Omnia ossa mea dicent : « Domine, quis similis tui? »* Ps. 34.

*Lex DEI in corde ipsius.* Ps. 36.

*Lex tua in medio cordis mei.* Ps. 39.

*Sicut adipe et pinguedine repletur anima mea.* Ps. 62.

*Fuam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.* Ps. 118.

*Si dederò somnum oculis meis...; donec inveniam locum Domino.* Ps. 131.

*Non habet amaritudinem conversatio illius, neque tedium convictus illius.* Sap. VIII, 16.

*Cor meum et caro mea exultaverunt in DEUM vivum.* Ps. 83.

*Dominus autem innotet cor.* I Reg. XVI, 7.

Combien est grande, Seigneur, l'abondance de votre douceur, que vous avez cachée et réservée à ceux qui vous craignent !

Ils seront enivrés de l'abondance qui est dans votre maison, et vous les ferez boire dans le torrent de vos délices.

Tous mes os vous rendront gloire en disant : « Seigneur qui vous est semblable ? »

La loi de DIEU est dans son cœur.

Votre loi, Seigneur, est au fond de mon cœur.

Que mon âme soit remplie, et comme rassasiée et engraisée.

J'ai couru dans la voie de vos commandements, dès que vous avez élargi mon cœur.

Je ne permettrai point à mes yeux de dormir ni à mes paupières de sommeiller, jusqu'à ce que je trouve un lieu propre pour le Seigneur.

Sa conversation n'a rien de désagréable, et sa compagnie rien d'ennuyeux.

Mon cœur et ma chair font éclater, par des transports de joie, l'amour qu'ils ont pour le DIEU vivant.

Le Seigneur voit le fond du cœur.

*Posuit oculum suum super corda illorum, ostendere illis magnitudin operum suorum.* Eccli. xvii, 7.

*Quare et vos transgredimini mandatum DEI propter traditionem vestram?* Matth. xv, 3.

*Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.* Ibid. 8.

*Sine causâ colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum.* Ibid. 9.

*Venit hora quambè veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate.* Joan. iv, 23.

*Spiritus est DEUS, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* Ibid. 24.

*Hæc oportuit facere, et illa non omittere.* Matth. xxiii, 23.

*Graditur in viâ non bonâ post cogitationes suas.* Isaïæ. lxxv, 2.

*Pietas ad omnia utilis est.* I Timoth. iv, 8.

*Religiosus custodiet et justificabit eor.* Eccli. i, 18.

*Absconditus cordis homo.* I Petri. iii, 4.

*Memor fui DEI, et delectatus sum.* Ps. 76.

Il a fait luire son œil sur leur cœur, pour leur faire voir la grandeur de ses œuvres.

Pourquoi transgressez-vous le commandement de DIEU en faveur de votre tradition?

Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi.

Ils me rendent un vain culte, lorsqu'ils enseignent la doctrine et les commandements des hommes.

Le temps est venu où les véritables adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité.

DIEU est esprit, et ceux qui l'adorent, il faut qu'ils l'adorent en esprit et en vérité.

Il fallait faire ces choses-ci, et ne pas omettre celles-là.

Il marche dans une voie qui n'est pas bonne, en suivant ses propres pensées.

La piété sert à tout.

La crainte de DIEU et la sanctification garde le cœur et le rend juste.

L'homme intérieur, qui ne paraît point.

Je me suis souvenu de DIEU, et j'ai senti une joie indicible.

## EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU

### NOUVEAU-TESTAMENT.

[ Abraham. ] — En quelque sens que l'on prenne la dévotion, soit pour un acte de religion, soit pour une prompte volonté qui nous porte au service de DIEU, soit pour une affection à tout ce qui regarde le culte du Seigneur, le saint patriarche Abraham peut nous servir d'un excellent modèle. En effet, pourquoi pensez-vous que DIEU lui commande de lui immoler son Fils unique, qui était tout l'objet de ses complaisances, l'appui de sa vieillesse et le sujet de son espérance d'une longue postérité? Ce n'est pas qu'il prit plaisir à voir répandre le sang humain, et surtout celui d'un fils par les mains de son père, puisque nous voyons, au contraire, que dans sa loi il témoigne l'aversion qu'il a de cette sorte de sacrifices; mais c'est qu'il veut voir quelle sera la disposition de son cœur à un si étrange commandement, et si l'amour qu'il porte à son cher Isaac l'emportera sur l'obéissance qu'il lui doit rendre. Aussi, dès qu'il voit la fidélité héroïque de ce grand homme, il accepte la disposition de sa volonté pour l'effet, et lui rend ce glorieux témoignage, qu'il est parfaitement et entièrement dévoué à son service, puisqu'il est prêt à tout entreprendre et à lui sacrifier

tout sans réserve : en quoi consiste la véritable dévotion : *Nunc cognoçi quòd times DEUM.*

[Sàul.] — DIEU rebuta le sacrifice de Saül, quoiqu'il eût toute l'apparence d'un acte de religion, parce qu'il n'était pas offert selon sa volonté, et qu'il ne partait pas d'un cœur soumis et prompt à exécuter ses ordres. Aussi l'action de ce prince fut-elle désapprouvée de Samuel, comme faite à contre-temps, et fut regardée comme une idolâtrie, plutôt que comme un acte de piété : *Quasi scelus idololatrie nolle acquiescere.* Saül avait eu ordre de déclarer la guerre aux Amalécites, et, après qu'il les aurait défaits, de mettre tout à feu et à sang ; mais il se figura que ce serait un trop grand dommage de consumer de si grandes richesses, et il réserva ce qu'il crut être de plus grand prix ; et, lorsque Samuel lui en fit des reproches de la part de DIEU, il s'imagina être bien excusé en disant qu'il avait réservé les plus précieuses dépouilles pour en faire des sacrifices au Seigneur. Fausse piété, dévotion sacrilège ! DIEU n'a que faire de nos offrandes et de nos dons : il demande la pureté du cœur, la soumission à ses ordres, l'exécution de ses commandements, la disposition de la volonté conforme à la sienne.

[Dévotion dans le cœur.] — La véritable dévotion doit avoir son principe dans le cœur, et, si les actions de piété que nous faisons ne coulent de cette source, quelque belle apparence qu'elles aient d'ailleurs, elles ne peuvent être agréables à DIEU. C'est pourquoi, dans l'Écriture, DIEU ne demande rien tant que le cœur. Nous y voyons qu'il agréa le sacrifice d'Abel parce qu'il venait du cœur, et qu'il rejette celui de Caïn où le cœur n'avait point de part ; qu'il commande à Moïse de faire dorer le dedans de l'arche avant qu'on en adorât le dehors. Nous savons que David était l'homme selon le cœur de DIEU, parce que celui de ce saint roi était toujours prêt à exécuter ses volontés. *Paratum cor meum, DEUS, paratum cor meum ;* et enfin, que dans toutes nos actions, c'est particulièrement le cœur qu'il regarde : *Domìnus autem intuetur cor.*

Comme nous donnons à la vertu de dévotion une signification plus étendue que celle que lui donne la théologie, et que nous entendons par là une vie sainte, pieuse, zélée pour le service de DIEU, exacte dans l'observation de ses lois, et à lui rendre le culte qui lui est dû, en ce sens on peut compter parmi les personnes pieuses et dévotes tous les saints de l'Ancien-Testament. Ainsi, Abel, Noé, Job, Jacob, Josias, Josaphat, Ezéchias, tous les prophètes, et une infinité d'autres, ont été dévots, puisque la piété, la religion, la sainteté, sont les noms dont l'Écriture-Sainte exprime ce que nous appelons dévotion.

[Les prophètes de Baal.] — Quoique la véritable dévotion soit ennemie de la mollesse, qu'elle cherche la mortification en toutes choses et pratique les

austérités du corps, il ne faut pas cependant s'imaginer qu'elle ne consiste qu'en cela, ou que c'en soit toujours une preuve certaine. Car nous voyons, dans l'Écriture, que les prophètes de Baal étaient de faux prophètes, quoiqu'ils fussent plus austères que les prophètes du vrai DIEU, puisque, par une barbare piété, ils se coupaient et déchiquetaient les membres, et se mettaient souvent tout en sang. Ainsi, la véritable dévotion n'est pas celle qui établit toute la vertu en des austérités indiscrettes et excessives qui affaiblissent le corps et éteignent toute la vigueur de l'esprit, ni celle, qui sans autre obligation de l'Église ou de quelque ordre particulier, ou de quelque sage direction, s'attache à des observations étroites et rigoureuses, plus pour satisfaire sa propre volonté que par aucun sentiment de piété, et met en cela toute la perfection, sans s'acquitter des autres devoirs plus essentiels, et qui nous obligent plus étroitement. Souvent même, il y a un orgueil secret sous ces pénitences extérieures et ces austérités indiscrettes; mais les mortifications intérieures ne sont pas sujettes aux illusions.

[Dévotion dans toutes les conditions.] — La dévotion n'est attachée, comme s'imaginent quelques-uns, ni à certaines personnes ni à certains états ou professions de vie. Elle est de tous les temps et de toutes les conditions, même de celles qui en paraissent les plus éloignées, puisque nous voyons dans l'Écriture qu'elle s'est trouvée dans un David chargé du gouvernement d'un grand État; que Moïse, qui avait la conduite d'un grand peuple, avait sans cesse recours à DIEU et le consultait dans toutes ses affaires; que Josué, à la tête des armées, avait une rare piété; qu'Esther à la cour d'Assuérus, élevée à la dignité d'épouse du plus grand roi de la terre, ne haïssait rien tant que la pompe et le faste, et qu'elle ne goûtait point de plus grandes délices que dans la retraite, où elle ne pensait qu'à DIEU, que Judith, si considérable parmi ceux de sa nation, menait une vie exemplaire et réglée, se couvrait d'un cilice, et observait régulièrement les jeûnes, les fêtes et toutes les cérémonies, de la loi.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Publicain et Pharisien.] — Le publicain et le pharisien de l'Évangile sont les images l'un de la vraie dévotion, et l'autre de la fausse; mais il n'appartient qu'à DIEU d'en bien faire le discernement. Il paraît par ces deux exemples, après le sentiment et la parole de la Vérité même, que celui qui croit avoir le plus de piété souvent n'en a point du tout. Mais nous y pouvons aussi apprendre, de ce que font les hypocrites, ce que nous devons faire pour être véritablement dévots, et craindre de condamner ceux qui peut-être nous accuseront et nous condamneront un jour.

[*Ste Madeleine.*] — Nous ne trouvons point dans l'Évangile, après l'exemple de la Sainte Vierge, de modèle de dévotion plus parfait que Madeleine, ni de dévotion plus marquée : il en renferme toutes les qualités, tous les sentiments, tous les devoirs et toutes les pratiques. Tantôt elle vient se jeter aux pieds du Sauveur, qu'elle arrose de ses larmes ; tantôt elle le cherche partout, comme l'épouse des Cantiques, et, quand elle l'a trouvé, elle jouit des doux transports de la charité la plus tendre : *Quæsi vi quem diligit anima mea; tenui eum, nec dimittam.* Tantôt elle répand sur sa tête une fiole d'une précieuse liqueur, et elle en arrose ses pieds, ne se servant que de ses cheveux pour les essuyer. Elle lui rend ce charitable office avec tant de ferveur, qu'il paraît assez qu'elle épanche son cœur avec ce parfum aromatique. Tantôt, par une dévotion également tendre et solide, elle l'accompagne jusque sur le Calvaire pour prendre part à ses douleurs, et ensuite le va chercher dans son tombeau pour lui rendre les derniers devoirs ; et là, ne l'ayant point trouvé, elle s'enquiert du lieu où on l'a mis, et croit avoir assez de forces pour l'enlever. Tous les mouvements qu'elle se donne sont autant de marques et d'effets d'une dévotion tendre, solide, fervente et constante tout à la fois : ce qui a fait dire au Fils de DIEU qu'elle avait choisi la meilleure part, qui ne lui serait point ravie.

[*Autres exemples.*] — Les autres exemples sont en trop grand nombre pour en faire le détail. On peut mettre dans ce rang les Apôtres, et entre les autres S. Pierre, dont la dévotion a été plus ardente, et S. Jean, qui avait un amour plus tendre ; ensuite les disciples qui étaient de la suite du Sauveur, les femmes pieuses qui le suivaient ; Corneille le Centurion, qui est appelé dans les Actes *religiosus ac timens DEUM* ; S. Timothée, que S. Paul appelle Homme de DIEU, *Homo DEI*.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Cor meum et caro mea exultaverunt in DEUM vivum* (Ps. 83). — Comment la chair, cette partie animale de nous-mêmes, peut-elle trouver sa joie et son repos en DIEU, ce qui n'appartient qu'à l'esprit, qui le goûte et qui le savoure en quelque manière, comme s'exprime ailleurs le même prophète ? C'est que, une lumière extraordinaire éclairant tout-à-coup l'esprit et une nouvelle ardeur embrasant la volonté d'un saint amour, l'âme remplie de douceur en fait part à l'appétit, qui est une partie d'elle-même et la chair ensuite et ses sens, qui se règlent et se conduisent par cette faculté, s'en ressentent. De-là vient qu'on ne ressent point la peine et le travail qu'il y a au service de DIEU, qu'on court avec une sainte allégresse

dans la voie de ses commandements, et que les personnes dévotes trouvent du plaisir là où les tièdes et les indévots ne trouvent que du travail et ne ressentent que du dégoût.

*Aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum* (Ps. 101). — Le prophète nous apprend, par ces paroles, que la dévotion devient bientôt sèche et aride, si elle n'est nourrie et entretenue par l'oraison. C'est S. Bonaventure qui fait cette réflexion, et qui se sert de l'autorité du prophète pour cela; et c'est ce que l'expérience confirme tous les jours. Car, sans cela, on commence insensiblement à se relâcher dans les exercices de piété; on oublie ensuite ses bonnes résolutions, et toutes les passions, que la dévotion avait comme assoupies, commencent à se réveiller. C'est pourquoi, quand on parle d'un homme dévot, on entend assez communément par-là un homme d'oraison, et l'on prend alors l'effet pour la cause. La dévotion porte à la prière, et la prière nourrit la dévotion; et l'une et l'autre est appelée, par le SAINT-ESPRIT, tantôt la nourriture et tantôt l'embonpoint de l'âme, une marque de sa santé: *Sicut adipe et pinguedine repletur anima mea.*

*Absconditus cordis homo* (I Petri 3). — La loi ancienne, comme témoigne S. Paul, ne conduisait personne à la perfection. Elle était toute figurative, et, si elle avait quelque véritable sainteté, elle commençait par le dehors à la faire paraître, et ensuite elle la faisait passer dans le cœur; et, comme son culte et ses sacrifices n'étaient que les ombres du culte et du sacrifice de la nouvelle loi, sa fin aussi n'était que de figurer par les actions du dehors ce qu'on devait être au-dedans. Au contraire, la religion chrétienne va d'abord former la piété dans le cœur; et c'est cette piété que S. Pierre appelle l'homme invisible: *Absconditus cordis homo*; ensuite elle nous ordonne de la répandre au-dehors par la sainteté de nos actions.

*Induimini Dominum JESUM-CHRISTUM* (Rom. XIII). — C'est de vous, Sauveur des hommes, que je veux me revêtir, selon le conseil de votre Apôtre: mais, si je n'en étais revêtu qu'au-dehors, par des vertus purement extérieures, que serait-ce de moi sinon un fantôme de piété, plus propre à provoquer votre colère qu'à attirer votre miséricorde? Faites donc que ce vêtement de dévotion que je porterai pour édifier mon prochain couvre un homme intérieur; *Absconditus cordis homo*; un homme qui, formé par votre grâce, vive de votre esprit, et conserve au-dedans de soi les invisibles traits de vos vertus; un homme qui, fidèle à tous ses devoirs, remplisse exactement les grands et les petits; un homme qui, judicieux et sage, préfère ce qui est de précepte et de son état à ce qui n'est que de surrogation; un homme enfin qui vous soit tout dévoué et consacré.



*Pietas ad omnia utilis est* (I Timoth. iv). — En effet, à quoi n'est pas utile la dévotion? Elle est d'usage en tous lieux, en tous temps et à toutes choses. Par elle, nous écoutons la parole prononcée par des hommes comme la parole de DIEU, ainsi qu'elle l'est véritablement, et nous la recevons comme une terre sèche reçoit la pluie; par elle, la considération des bienfaits de DIEU nous touche, la pensée de son amour nous embrase, ses promesses nous consolent, ses menaces nous étonnent. Sans elle, la parole de DIEU, qui doit être comme une épée à deux tranchants, se brise sur la dureté de nos cœurs; et sans elle nous joignons le crime de l'insensibilité à celui de l'impénitence. Cette vraie dévotion fait de notre chambre même un temple où la Divinité descend, elle fait que DIEU nous parle comme nous lui parlons; elle nous fait entendre ses oracles et goûter ses consolations.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Dulciores sunt lacrymæ orantium quàm gaudia theatrorum.* August. in Ps. 127.

*Quamquàm hæc infima habeant suas delectationes, suosque amores, non tamen tali modo delectant sicut tu, Deus noster.* Id. Meditat.

*Est gaudium quod non datur impiis, sed eis qui te gratis colunt, Domine, quorum gaudium tu ipse es.* August. Confes.

*Si habet animus undè oblectetur extrinsecus, sine deliciis manet interiùs.* Id. in Joannem.

*Si forinsecus ea quæ DEUS jubet manibus faciunt, et in corde non faciunt, nemo est tunc insulsus qui præcepta arbitretur impleri.* August. Quæst. 54. in Deuter.

*Quis cultus ejus, nisi amor ejus?* Id. in Ps. 32.

*Hoc nimis doleo, quòd multa quæ in sacris libris magna sunt, minùs teneantur, et parva nimis introducuntur.* August. Epist. 110, ad Januar.

*Religionem, quàm Christus libram esse voluit, servilibus oneribus premunt.* Id. Ibid.

*Hæc perfectu justitia est, si potius potiora.*

Les larmes qu'on verse dans l'oraison sont plus douces que les joies des spectacles humains.

Quoique les choses de ce monde aient leurs joies et qu'on les aime, il s'en fait bien que le plaisir qu'on y goûte égale celui que vous faites ressentir, ô mon DIEU!

Il y a un plaisir et une joie que les impies ne goûtent point; il n'y a que vos fidèles serviteurs, mon DIEU: vous-même êtes leur joie.

Si l'esprit trouve au-dehors où prendre son plaisir, il n'y a rien qui le satisfasse au-dedans.

Si l'on fait extérieurement ce que DIEU ordonne, sans que le cœur y ait part, il n'y a personne de si grossier qui se persuade qu'on ait accompli par-là le précepte.

Quel est le culte dû à DIEU, si ce n'est de l'aimer de tout son cœur?

Ce qui me fait peine, est de voir qu'on néglige bien des choses importantes dans les saints livres pour substituer en leur place trop d'autres choses bien moins considérables.

Il y a des gens qui chargent d'œuvres serviles la religion, qui doit être libre dans l'intention de JÉSUS-CHRIST.

Voici en quoi consiste la véritable justice :

*si minùs minora diligamus.* Id. Epist. 119, ad Januar.

*Pietas vera est verar DEI cultus.* August. v Civit. 23.

*Sine verè pietate et religione, omne quamvis laudabile ingenium superbù vanescit et decìdit.* Id. n Civit. 5.

*Cùm mens internum dulcedinem degustat, amore æstuat, videtque se videre non posse quod ardentè diligit; nec tamen ardentè diligeret nisi aliquatenùs videret.* Gregor. v Moral. 22.

*Gravis est iniquitas, quandò is qui per-versus est ostendere alios perversos molitur; ut undè minùs malus appareat quod alios sanctos non esse docuerit.* Id. ibid. xii, 15.

*Quandò quis minùs æterna intelligit, tantò delectabiliùs in temporabilibus requiescìt.* Gregor. in Ezechiel.

*Devotio est fervor bonæ voluntatis, quem mens, cohibere non valens, certis manifestat indicis.* Cassianus Collat.

*DEUS non æstimat quemquam ex eventu rerum, sed ex affectu.* Cyprian.

*Non improbo eos qui castigant corpus suum; sed Saturnus mille artibus nonnunquam illudit incautis.* Id. De dupl. Martyr.

*Habet hanc vim dulcedo cœlestium pulchritudinum, ut, quantò intensiùs quæritur, tantò ardentius desideretur: ingerunt de cupiditate appetitum, et non faciunt de satietate fastidium.* Euseb. Emiss. Serm. de B. Maximo.

*Tantu esse debet ejus (devotionis) plenitudo, ut emanet ab animo ad habitum.* Tertull. de Cultu mulier.

*Gustato spiritu, necesse est desipere carnem; affectanti cœlestia, terrena non sapiunt; æternis inhiant, fastidio sunt transitoria.* Bernard. Epist.

*Cui Christus incipit dulcescere, necesse est amarescere mundam.* Id. Serm.

*Hoc debes semper observare, ut non occidas carnem tuam, sed vitia.* Bernard. De modo beatè vivendi.

*Diligendum est quidquid obtuleris, neglecto eo ut quod teneris.* Idem.

c'est d'aimer les choses les plus excellentes, préférablement à celles qui le sont moins.

La véritable piété est le vrai culte de DIEU.

Sans une véritable piété, et un véritable sentiment de religion, quelque bon esprit qu'on ait, on devient superbe, et on se laisse aller à la vaine gloire.

Lorsque l'âme goûte la douceur intérieure d'une dévotion sensible, elle se sent comme embrasée de DIEU; elle connaît qu'elle ne peut voir celui qu'elle aime d'un si ardent amour: cependant elle ne l'aimerait pas si ardemment, si elle ne le voyait déjà en quelque manière.

C'est une iniquité criante, quand celui qui est méchant tâche de faire voir que les autres sont aussi méchants que lui, pour diminuer par-là l'opinion qu'on a de sa malice, en montrant que les autres ne sont pas des saints.

Moins on comprend les biens éternels, plus on s'attache et on prend plaisir aux biens passagers de ce monde.

La dévotion n'est autre chose que la ferveur de la volonté qui se porte tellement au bien que l'âme, ne pouvant en retenir ni en arrêter l'impétuosité, la fait éclater à l'extérieur.

DIEU ne juge du mérite de personne par le succès de ses entreprises, mais par l'affection du cœur.

Je n'improve ni ne blâme ceux qui macèrent leur corps; mais je dis que le démon use de mille artifices pour séduire et jeter dans l'illusion les imprudents.

Les choses célestes ont cette force et ce pouvoir, que, plus on les recherche, plus on les désire avec ardeur; à mesure qu'on les goûte, elles augmentent le désir qu'on en a, et la jouissance n'en cause point de dégoût.

La dévotion doit être si abondante dans le cœur, que de l'esprit elle se répande au-dehors et sur le corps.

Après qu'on a goûté les délices de l'esprit, on n'a que du dégoût pour celles de la chair; celui qui aspire aux biens du ciel ne peut goûter ceux de la terre, et celui qui soupire après les choses éternelles, n'a que du mépris pour les choses passagères.

C'est une nécessité que le monde paraisse insipide et amer à quiconque commence à goûter JÉSUS-CHRIST.

Ce à quoi vous devez prendre garde dans la ferveur de votre dévotion, c'est de donner la mort non à votre corps mais à vos vices.

Tout ce que vous pouvez offrir à DIEU, ne lui peut être agréable si vous négligez vos devoirs personnels.

*Quæstusa res est nomen Christi.* Gilbertus abbas in Cantie.

*Nihil est in rebus humanis religione præstantius, cuique summæ vi oportet defendi.* Lactantius in, 10.

*Devotionis virtus ordine prima est, quæ est fundamentum cæterarum, meritoque hæc primam ecegit Deus ab Abraham.* Ambros. De Abraham.

*Res est cordis gratia devotionis.* Bernardus.

*Hæc gratia devotionis ut unctio docens de omnibus; quam expertus novit, inexpertus ignorat, quoniam nemo scit nisi qui accipit.* Id. de verbis apost. Petri : *Ecce nos reliquimus omnia.*

Le nom de Jésus-Christ et la profession d'être à son service est un état à grands profits.

Nous n'avons rien dans toutes les choses de ce monde, de plus excellent que la piété et la religion, que nous devons défendre de tout notre pouvoir.

La vertu de la dévotion tient le premier rang ; elle est le fondement de toutes les autres, et c'est avec raison que Dieu l'exigea d'Abraham avant tout.

La grâce de la dévotion regarde le cœur et lui est propre.

Cette grâce de la dévotion est une onction qui nous instruit de tous nos devoirs ; celui-là seul la connaît qui en a l'expérience, et celui-là l'ignore qui ne l'a point éprouvée, parce que personne ne la connaît que celui qui reçoit ce précieux don du ciel.

## § V.

### Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Définition.] — Comme le nom de *Dévotion* est équivoque, il est difficile de donner de cette vertu une juste idée et une notion qui soit commune à tout ce qui s'appelle dévotion. Quelquefois on exprime, par ce nom, la douceur et la consolation intérieure qu'une âme goûte dans l'oraison : et c'est en ce sens que S. Augustin et S. Bernard en parlent ordinairement. D'autres entendent par ce terme une certaine affectation et un penchant aux exercices de piété et à tout ce qui regarde le culte de DIEU. S. Ambroise et S. Grégoire la prennent communément en ce sens. Quelques-uns croient que c'est l'attendrissement d'un cœur sensiblement touché des choses de DIEU, d'où vient qu'on verse des larmes quand on pense à lui ou qu'on en entend parler ; et les autres, avec la plupart des théologiens, disent que c'est une sainte allégresse et une promptitude d'esprit avec laquelle les saints se portent au service de DIEU. Ces docteurs la confondent avec *la ferveur*, qui est plutôt une qualité et une condition de la dévotion que la dévotion même. Souvent on appelle *dévoté*, une personne qui fréquente les sacrements et qui s'adonne aux exercices de piété, et l'on prend alors les effets pour la cause. Mais, au sens que nous acceptons ici, c'est une profession ouverte, déclarée, d'une régularité exacte dans tous

les devoirs de la religion, conformément à l'état où la Providence nous a mis et à l'emploi que nous avons embrassé par ses ordres. Ce qui n'est pas éloigné de la définition qu'en donne S. Thomas, qui dit que c'est une prompte volonté qui nous porte à pratiquer avec joie toutes les choses qui regardent le service de DIEU ; et nous y ajoutons seulement « conformément à l'état et à la profession de chacun », pour en exclure les abus qui se glissent dans la dévotion plus que dans toute autre vertu.

Cette notion se tire du nom même de dévotion, qui tire son origine de *dévouer*. D'où vient que ceux-là proprement sont appelés dévots qui se sont dévoués au service de DIEU. Ainsi, pour parler exactement, la vertu de *religion*, qui est la première et la plus excellente des vertus morales, nous porte à tout ce qui regarde le culte et le service de DIEU, et la *dévotion* nous le fait pratiquer avec promptitude et joie, nous y fait trouver du goût et nous remplit de suavité intérieure. D'où il suit que la dévotion est, en un sens un acte de religion, et dans un autre une vertu spéciale, quoique les SS. Pères la confondent souvent avec la religion même et l'appellent plus communément *piété*, quelquefois onction de l'esprit de DIEU. Mais aujourd'hui le nom de dévots est affecté à ceux qui font une particulière profession de piété, des bonnes œuvres et des plus saints exercices de la charité.

[La vraie dévotion.]— La vraie dévotion est entre deux extrémités vicieuses: la superstition et l'impiété. La superstition pèche par faiblesse d'esprit, et l'impiété par malice: l'une est trop crédule, et l'autre ne l'est pas assez; l'une et l'autre sont un double écueil qu'il faut éviter pour être vraiment dévot. La superstition cependant paraît plus excusable, parce que, au travers des fausses idées que l'imagination se figure, on entrevoit en elle quelques marques d'une bonne affection, au lieu que l'impiété corrompt tout ensemble l'entendement et la volonté. Pour ne donner ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux extrémités, il ne faut que s'attacher inviolablement aux pratiques de dévotion que l'Eglise ordonne ou qu'elle approuve.

C'est une maxime fondamentale de la morale chrétienne, que la vraie et la solide piété consiste plus dans les sentiments du cœur que dans les actions extérieures, et que DIEU a beaucoup plus d'égard à nos affections et à nos désirs qu'à nos œuvres. C'est le cœur principalement que DIEU regarde, le cœur qu'il veut et qu'il demande; et, quelque hommage extérieur qu'on lui puisse rendre par l'observation extérieure de ses préceptes, si le cœur ne s'y porte en même temps par un mouvement intérieur, il ne peut être agréable à DIEU. Aussi voyons-nous, dans les prophètes, que DIEU rejetait avec mépris les sacrifices lorsqu'ils n'étaient pas animés de la piété intérieure du cœur.

Quoique la véritable et solide dévotion consiste à servir DIEU en esprit et en vérité, comme l'a dit la Vérité même, cela n'exclut pas les pratiques

extérieures, les cérémonies, les prières vocales, les genuflexions, l'élevation des mains, les humiliations, et tous les mouvements que la dévotion suggère, que la discrétion modère, dont l'Église permet l'usage, et que les hérétiques et les libertins ne peuvent blâmer sans témérité, comme dit S. Augustin. La raison est que, l'homme étant composé de corps et d'esprit, il est obligé de faire servir ces deux parties de lui-même à sa piété envers DIEU, de joindre au culte intérieur qu'il lui rend un culte extérieur: comme le publicain qui est loué dans l'Évangile non-seulement de la contrition de son cœur et de l'humiliation de son esprit, mais aussi de l'abondance de ses larmes et de la ferveur avec laquelle il frappait sa poitrine.

[Dévotion tendre.] — Il faut bien se donner de garde de rejeter les tendresses de la dévotion sensible, ou de les mépriser dans les autres: c'est un avis que nous donnent les théologiens mystiques. Car, quoique la solide dévotion ne consiste pas en ces goûts et en ces douceurs, ce sont pourtant des faveurs divines, et les plus grands travaux du monde seraient bien payés par ses consolations. Elles aident souvent à la vraie vertu, et les plus grands saints en ont beaucoup profité. Mais aussi il faut prendre garde de se relâcher, ou d'abandonner ses saintes pratiques ordinaires, quand ces douceurs viennent à nous manquer; autrement, ce serait servir DIEU comme des mercenaires. DIEU fait ressentir ordinairement ces douceurs à ceux qui commencent à se donner à lui, pour les attirer et les engager à son service; mais ensuite, quand ils sont plus avancés, il les nourrit d'une viande plus solide.

[Des hypocrites.] — C'est aussi une erreur de s'imaginer qu'il faille négliger les pratiques de dévotion par la raison que l'hypocrisie s'en couvre souvent, et de les omettre de peur de passer pour hypocrite. « Non, dit S. Augustin, il ne faut pas que les brebis se dépouillent de leur peau parce que les loups s'en servent quelquefois pour se déguiser. » DIEU, qui est le principe universel de toutes choses, veut que nous lui fassions hommage de notre corps aussi bien que de notre esprit. Et puis, la dévotion doit servir au prochain, et donner bon exemple aux hommes, en rendant à DIEU la gloire qui lui est due. La fausse piété peut même être utile à ceux qu'elle trompe; parce qu'ils ne voient pas ce qu'elle a de mauvais, et n'aiment en elle que ce qui leur paraît bon.

[Prix de la dévotion.] — Quoique tout chrétien doive être dévot, puisqu'il est obligé de s'acquitter de tous les devoirs de sa religion, néanmoins communément parlant, la dévotion semble ajouter quelque chose de particulier aux devoirs du christianisme: et c'est par ce caractère que ceux qui veulent être sincèrement dévots semblent contracter de nouvelles obligations. Car être dévot c'est être voué et consacré à DIEU, non-seulement par les

promesses de son baptême, mais par une volontaire profession, généreuse et constante, d'être à lui. C'est non-seulement être son sujet, c'est être encore son domestique, pour l'approcher de plus près et pour jouir plus souvent de sa conversation.

Quand on dit que le séculier est obligé à la dévotion aussi bien que le religieux, on n'entend pas que le séculier et le religieux soient obligés à une même dévotion : ce serait confondre des obligations qui doivent être distinguées. Les religieux et les ecclésiastiques ont leurs fonctions propres ; les magistrats et les gens d'affaires ont les leurs, qui doivent être différentes selon les différentes conditions de la vie civile. Mais on entend que chacun doit prendre la forme de sa vertu, et la mesure de sa dévotion, sur les devoirs et sur les obligations de son état, et que tout ce qui n'est pas de cette forme, de quelque étendue qu'il soit au-delà, est une surérogation superflue, qui n'est point acceptée de DIEU et qui ne sert de rien à faire une personne dévote.

Il suit de-là que les occupations et les affaires qui sont dans l'ordre de nos devoirs, et prises avec la modération que nous prescrit la loi chrétienne, ne sont point des obstacles à la dévotion, puisque la dévotion doit être réglée sur nos occupations et sur les devoirs auxquels notre condition nous engage. Il s'ensuit même que toute pratique et toute dévotion qui nous éloignent de nos devoirs, ou qui nous détournent des obligations de notre état, sont mauvaises et irrégulières. Il s'ensuit, en troisième lieu, que, bien que la dévotion aime la retraite et qu'elle demande un esprit tranquille, elle peut se conserver et s'entretenir parmi les plus grandes occupations.

[ Vocations différentes. ] — C'est une erreur de se persuader que la dévotion soit trop élevée et qu'elle ne soit accessible qu'aux parfaits, ou à ceux qui aspirent à la plus sublime perfection. Comme il y a différents degrés de gloire dans le ciel et de grâce sur la terre, il y a aussi différents degrés de dévotion, qui sont des moyens de croître en grâce et de s'élever de plus en plus dans la gloire. En un mot, comme tous les justes ne sont pas également parfaits, quoique tous soient amis et enfants de DIEU par la grâce sanctifiante, ainsi l'ordre établi de DIEU veut qu'il y ait des dévots et des vertueux de plus d'une sorte, comme il y aura des saints et des bienheureux de plus d'un rang. C'est pourquoi, comme il n'y a personne qui ne doive travailler à son salut et à acquérir le ciel, quoiqu'on ne puisse pas atteindre aux premiers rangs, il n'y a personne qui ne doive pratiquer la dévotion.

Il ne faut pas, dans la dévotion, se porter d'abord à ce qu'elle a de plus sublime ; il faut attendre que DIEU nous y attire : autrement, ce serait faire, disent les maîtres de la vie dévote, comme ces oiseaux, qui, n'ayant pas encore l'aile assez forte, veulent s'envoler et tombent par terre. C'est, en effet, une grande illusion que d'aspirer tout d'un coup aux plus hauts de-

grés où les saints ne sont parvenus qu'en marchant avec simplicité dans les voies des moins parfaits. C'est même un des artifices du démon, et une des tentations qu'il emploie pour retirer de la dévotion ceux qui commencent à servir DIEU, de les porter à des austérités indiscrettes et à des entreprises au-dessus de leurs forces, afin que, ne pouvant les soutenir longtemps, ils se rebutent et abandonnent la dévotion et le service de DIEU tout-à-fait.

[Conditions naturelles.] — L'élévation d'esprit, nécessaire à la science, ne l'est point à la dévotion, parce que c'est une vertu plus du cœur que de l'esprit, et qui a plus besoin de chaleur que de lumière. C'est pourquoi nous voyons communément les personnes simples, sans étude et sans érudition, en être plus susceptibles, et s'y adonner plus constamment. Les Apôtres, qui, sans contredit, ont été les premiers dévots, ayant été instruits dans la piété par le plus excellent de tous les maîtres, étaient des hommes grossiers, nourris dans des barques, et qui ne savaient manier que des filets. D'ailleurs, la dévotion, considérée dans ce qu'elle a d'essentiel, ne consiste point dans de sublimes contemplations, une médiocre application d'esprit lui suffit : ce qui montre qu'il n'est pas si difficile d'y parvenir qu'on s' imagine.

[Les effets de la dévotion.] — Quoique la dévotion et la piété soit la cause de tous les biens et la source de tout notre bonheur, elle a néanmoins quelques effets plus particuliers, dont les principaux sont : — 1°. Un ardent désir de converser avec DIEU, d'ouïr sa parole et de recevoir les grâces de son amour dans les sacrements. C'est ainsi que David soupirait après la maison du Seigneur, et qu'il ne trouvait rien, dans son exil, de plus insupportable que de s'en voir éloigné. Il avoue que la seule espérance de le revoir dans sa maison le soutient et l'empêche de tomber dans le désespoir. — 2°. Une joie qui peut s'appeler inconcevable : car une âme dévote sent épanouir son cœur ; le SAINT-ESPRIT y vient avec toutes les richesses de sa grâce, de ses douceurs et de ses consolations, que ceux qui les ressentent ne sauraient exprimer. — 3°. L'oubli du monde, le dégoût de ses plaisirs et le mépris de toutes ses vanités. — 4°. La facilité à accomplir nos devoirs, et à courir, comme parle le prophète, dans la voie des commandements de DIEU, en sorte que toutes les peines et les difficultés qui se trouvent dans la vertu et dans le service de DIEU, disparaissent et s'évanouissent. — 5°. Une certaine élévation d'âme, qui fait que, détaché de toutes les choses terrestres, on est uniquement appliqué à la contemplation des choses divines. — 6°. Un zèle ardent pour la gloire de DIEU, nous efforçant de le faire connaître et aimer de tout le monde.

Le premier obstacle à l'esprit de la dévotion est la recherche des consolations humaines et des plaisirs des sens, qui ne sont pas moins opposés aux joies intérieures du SAINT-ESPRIT que la chair l'est à l'esprit. Ainsi la

manne commença à manquer aux Israélites quand ils commencèrent à goûter les fruits de la terre. Le second est un soin trop empressé des biens de la terre, qui étouffe la semence de la parole divine et empêche qu'elle ne prenne racine dans le cœur. Le troisième est la curiosité de savoir tout ce qui se passe, et d'apprendre mille choses inutiles, qui ne font que distraire et dissiper l'esprit et l'empêcher de s'appliquer à DIEU. Le quatrième l'embaras des affaires et la multitude des occupations où l'on s'ingère sans vocation et sans nécessité.

[Défauts.] — Les uns font consister la dévotion dans ce qui est selon leurs sens, et les autres dans ce qui est selon leur goût ; les uns dans des choses extraordinaires et singulières, les autres dans des choses extrêmes et outrées ; les uns dans ce qui éclate et brille, et les autres dans ce qui effraie et rebute. Les uns se la figurent hors de leur état, et les autres se la proposent au-delà de leurs forces et de leur pouvoir ; les uns se l'imaginent contraire aux bienséances et aux règles qu'il faut observer dans le monde, et les autres s'en font des plans opposés à leurs obligations même les plus étroites, et à leurs engagements particuliers par rapport au monde.



## § VI.

### Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs.

[Faux portraits de la dévotion.] — La dévotion, qui est la vertu propre du chrétien, n'a pas eu de plus favorables peintres que la vertu des philosophes, qui l'ont logée sur le faite d'un rocher environné d'épines et bordé de précipices, qui lui ont associé la douleur et le travail, lui ont donné un habit sauvage, un équipage de terreur et un visage qui épouvante. En effet, il est étrange de voir les faux portraits qu'on a faits de la dévotion, d'ouïr les mauvais bruits qui en courent. On ne l'a composée que d'aigreur et d'amertume, on l'a revêtue de haïres et de cilice, et armée de tout ce que la pénitence a de plus affreux et de plus rebutant. D'autres en ont fait une fâcheuse, qui n'aime que la solitude, qui est ennemie des plaisirs les plus honnêtes, et qui n'est pas plus tôt reçue dans une maison qu'elle en



chasse la société, le divertissement et la joie. On la fait d'une humeur sauvage, ennemie de toute politesse, qui retranche tous les ornements, qui ne peut souffrir de meubles précieux, qui jette au feu tous les atours et toutes les parures, et qui ne se nourrit que de larmes. Que dirai-je davantage ? on en fait un fantôme décharné, qui ne sort presque jamais de l'église, qui n'entre presque jamais dans le commerce du monde, et qui effraie tous ceux qui s'en approchent : et l'on s'étonne que la dévotion, travestie, défigurée de la sorte, ne soit suivie de personne ? C'est un abus de faire un épouvantail d'une si excellente chose. Les sévérités excessives ne sont pas moins scandaleuses que les indulgences mal ménagées, et ceux qui effraient les âmes timides par la montre d'une dévotion affreuse, ou qui les retirent du bon chemin par des images qui leur inspirent de l'horreur de ce qu'elles devraient aimer, ne sont guère moins ennemis de la véritable piété que ceux qui la combattent par des maximes relâchées.

La dévotion n'est point inaccessible, comme quelques-uns le veulent faire accroire : elle a de hautes régions pour les âmes élevées et que DIEU appelle à une éminente perfection, et elle en a de basses pour celles même qui ont de la peine à marcher dans le chemin de la vertu : et par conséquent elle n'est pas seulement pour les personnes dégagées du monde, elle est encore pour ceux qui sont embarrassés des soins d'une famille et d'un ménage, qui ont des prétentions et des affaires, qui sont chargés de tous les devoirs et de toutes les nécessités de la vie commune. Il y a pour ces gens-là, aussi bien que pour les religieux, un salut à faire et une éternité bienheureuse à gagner. Les engagements du monde ne les dégagent pas des obligations du christianisme, et les saints de toute condition qui sont dans le ciel nous apprennent qu'il n'y a point de condition qui ne puisse être sanctifiée ; que les hautes fortunes et les hautes vertus ne sont pas toujours ennemies, et que, jusque dans les palais, il se trouve des chemins pour aller au ciel. Cependant il ne s'est jamais vu et il ne se verra jamais un saint indévoit. Il n'y a donc point de chrétien à qui la dévotion ne soit nécessaire, puisque c'est cette vertu qui nous fait pratiquer tous les devoirs d'un chrétien.

La première règle que l'on doit suivre, en cette matière, est que chacun doit prendre la forme de sa vertu et la mesure de sa dévotion sur les devoirs et sur les obligations de son état, et que tout ce qui n'est pas conforme à cette règle, quelque belle apparence qu'il ait d'ailleurs, tout ce qui n'est pas de cette mesure, de quelque étendue qu'il soit au-delà, est une surrogation superflue, qui n'est point acceptée de DIEU, et qui ne sert de rien à faire une personne dévote. Sur ce principe, ah ! qu'il se fait bien des austerités que l'on prend pour des actions héroïques, et qui ne sont que des pièces hors d'œuvre, et qui ne servent qu'à troubler l'ordre ! Qu'il y a de dévots et de dévotes qui croient faire des miracles, et qui ne font que des prestiges : qui se lassent tout le jour à battre l'air, comme parle S. Paul ; qui courent de toutes leurs forces, et qui s'éloignent de leur but, parce

qu'ils courent hors de la carrière ! Que de visites d'églises et d'hôpitaux qui sont inutiles à des gens que leur devoir attache à la maison et au soin de leur famille ! (**Le P. Lemoine**, *La dévotion aisée.*)

[La vraie dévotion.] — Je n'ignore pas qu'il se trouve des âmes plus élevées, qui ne s'arrêtent point aux devoirs de leur état et ne se resserrent point dans les bornes que la loi leur a marquées : elles ont une justice libérale et abondante; elles veulent de la surrogation et du comble dans leurs bonnes œuvres, et, si elles n'avaient pas payé avec usure et donné au double, elles ne croiraient pas s'être acquittées. Mais cette justice abondante suppose une abondance de grâce qui ne se donne pas à tout le monde : il est question de l'ordinaire, qui est le fondement des devoirs, et qui porte titre d'obligation pour tous les particuliers à qui elle s'étend. A quoi il faut ajouter que les surrogations doivent venir de la plénitude, qu'on ne doit aller aux conseils qu'après avoir satisfait aux commandements. DIEU n'accepte point les offrandes qui lui sont faites de larcin ; il déteste les holocaustes où il entre de la rapine. D'où l'on doit conclure que ceux-là détruisent plus qu'ils n'édifient qui laissent périr des obligations naturelles et les devoirs légitimes, pour ériger en leur place des nouveautés, des devoirs et des observations de leur fantaisie.

C'est une maxime importante et générale, que la dévotion doit être accommodée aux conditions et aux états, et proportionnée à leurs devoirs et à leurs charges. Et de cette maxime on doit apprendre à se désabuser d'une tromperie et d'une illusion dangereuse, qui est cause qu'il y a tant de lâches et de déserteurs qui se lassent de la dévotion, et tant de timides qui n'osent s'y engager, de peur d'une semblable lassitude qui les oblige à une semblable retraite. Cette illusion et cette tromperie est de ceux qui ne font pas ce qu'ils doivent, et perdent le mérite de ce qu'ils font au-delà de ce qu'ils doivent; qui, non contents de cette tempérance de justice et de cette sobriété de sagesse dont parle l'Écriture, en prennent plus que leurs forces n'en peuvent porter, et succombent enfin sous la pesanteur du fardeau dont ils se chargent. Il faut dire à ces dévots emportés ; qui ne vont que d'impétuosité, et qui se précipitent lorsqu'il suffit de marcher; qu'ils se contentent d'aller par la route qui leur est ouverte dans leur état, qu'ils se gardent de vouloir aller trop vite ni trop loin par cette route, qu'ils ne se laissent point emporter par le désir de se faire remarquer et de paraître au-dessus de tous les autres, qu'ils ne prennent point de charges qui ne soient proportionnées à leurs devoirs et mesurées à leurs forces.

Une autre illusion, en cette matière, est de ceux qui, voyant de loin une dévotion plus grande et d'un plus grand éclat, et désespérant d'y atteindre, soit parce qu'ils appréhendent la longueur et la difficulté du chemin, soit parce qu'ils ne savent pas jusqu'où leurs forces les peuvent porter, soit enfin parce qu'ils ne veulent pas prendre la patience d'y aller par degrés, renoncent généralement à toute sorte de dévotion, et à la commune,

qui leur paraît trop basse, et à l'extraordinaire, qui leur semble trop élevée. Il faut représenter à ces paresseux impatient, qui cherchent des prétextes à leur paresse, que cette extraordinaire dévotion, qu'ils ne voient que de loin et qui leur paraît la plus haute et la plus parfaite, est peut-être la moins proportionnée à leurs forces, la moins accommodée à leur naturel, la moins compatible avec les devoirs de leur état. Peut-être aussi que DIEU ne les y appelle pas, et que la grâce qui leur est donnée ne porte pas jusque-là,

La dévotion n'est pas opposée à la raison; elle n'est pas contraire aux lois et aux coutumes autorisées par les lois et par la raison. Ainsi, comme les lois et les coutumes veulent que les grands, les nobles et ceux qui approchent le souverain de plus près, ou qui sont constitués en dignité, soient distingués par les habillements, la dévotion souffre quelques ornements dans les habits; mais elle les souffre à certaines conditions, et dans certaines justesses qui sont d'obligation et de bienséance. Elle veut que ces ornements soient sans artifice, et par-là elle défend les soins excessifs et les curiosités affectées; elle rejette les façons où il y a de l'étude et de la bizarrerie; les modes qui se font remarquer par leur nouveauté ou par leur extravagance, qui n'ont pas encore ni la prescription du temps ni l'approbation de la coutume; qui ne sont pas autorisées par l'usage de ceux et de celles qu'on peut suivre sans se départir de la vertu, et sans exposer la dévotion à la censure des personnes mondaines.

Il faut être bien persuadé qu'il n'y a rien que d'aisé dans les actions qui nous sont commandées par la loi chrétienne, et qui appartiennent aux premiers devoirs de la vie dévote. L'importance en ceci, n'est pas de faire des choses élevées et surprenantes, qui aient de l'éclat et qui attirent l'admiration publique; elle est de faire avec soin tout ce qui est commandé, et de remplir exactement la mesure de la commune justice. Ceux-là le feront de la sorte qui sauront peser la conséquence de ces actions, qui ne les remettront pas aux heures perdues et au temps de la solitude et du chagrin; qui en feront le nécessaire et le capital de leur vie, qui se persuaderont qu'ils ne peuvent faire leur salut que par-là, et qu'en comparaison du salut tout le reste n'est que bagatelle et amusement. (*Le même.*)

[La dévotion n'est pas inutile.] — C'est le langage des libertins et des personnes mondaines, que la dévotion est inutile, et ne sert qu'à rendre les âmes molles et les esprits timides. N'appellez pas inutile une vertu sans laquelle toutes les autres vertus ne sont que des ombres: car celui qui n'a pas l'habitude de la dévotion, et qui ne rapporte pas toutes ses vertus à la gloire de DIEU, n'a pas une véritable dévotion. N'appellez pas inutile une vertu qui apaise la colère de DIEU, et qui détourne les orages de dessus les Etats; une vertu qui aurait délivré Sodome du feu du ciel s'il s'y était trouvé dix véritables justes comme Abraham, qui eussent dévotement intercédé pour elle, comme lui; une vertu qui sauve si souvent l'Eglise du

nauffrage; une vertu qui remplit la conscience d'une profonde paix et d'une divine lumière. Ne dites pas qu'elle amollit les âmes, puisqu'elle affermit le courage, fait courir à la mort, fait mépriser les périls, et ne ménager rien dans les occasions, où la gloire de DIEU nous engage.

On ne saurait exprimer l'épouvantable négligence avec laquelle la plupart des chrétiens font les exercices de piété, aussi bien que tous les autres. On vient à ces exercices avec une lenteur prodigieuse : on voit bien que la coutume y entraîne et que l'inclination n'y mène pas, car on y va comme à une tâche, à une œuvre laborieuse. Or, ce que l'on fait à regret, on le fait le moins qu'il est possible: c'est pourquoi on dérobe au monde à peine un quart-d'heure le jour, pour le donner à DIEU ; après quoi on croit être des meilleurs chrétiens. Quand on est à la prière, comme elle est à charge on la fait à la hâte ; et quand elle est finie, il semble qu'on soit déchargé d'un gros fardeau. La plupart roulent leurs prières sur la langue , et le cœur n'y a point de part, et, s'il en a, l'impression en est si faible qu'un moment après il n'y paraît plus. Si les prières sont indévotes, les autres exercices le sont-ils moins? Si, en écoutant la parole de DIEU, on prête quelque attention, ce n'est pas aux choses qu'on dit, c'est à la manière de les dire; si le prédicateur n'a pas le don de plaire, on ne l'écoute pas. Quelle indévotion et quelle froideur n'a-t-on pas en participant à l'auguste Sacrement de l'autel, dans lequel le Seigneur nous donne sa propre chair à manger et son sang à boire? Avec combien peu de dévotion et de sentiments de religion s'acquitte-t-on des autres devoirs de piété !

La dévotion n'est point ennemie de la joie: elle souffre qu'on distingue les plaisirs innocents des plaisirs criminels; elle n'est ni farouche ni brutale; elle doit être honnête, civile, douce et modeste. Elle fuit la mollesse, et ne s'habille pas de fleurs; mais elle n'affecte pas de paraître hérissée d'épines. En un mot, il n'est pas nécessaire qu'un chrétien, pour être sincèrement dévot, se nourrisse de chagrins et de noire mélancolie; au contraire la piété est gaie et libre. Le cœur de l'homme juste est un festin continu, dit le SAINT-ESPRIT; et le Sauveur, dans l'Évangile, ne veut pas qu'on affecte un visage morne et un air abattu: il ordonne même, lorsqu'on jeûne et qu'on est dans la mortification, d'oindre sa tête, si on doit être vu des hommes, afin d'éviter l'ostentation dans la piété. (*Traité de la dévotion.*)

[Le monde et la dévotion.]—Il n'y a rien de plus ordinaire que les jugements que l'on fait et les discours désavantageux que l'on tient, dans le monde, des personnes dévotes. On les met au rang des hypocrites. « Ce sont nos faux dévots, disent les mondains, qui observent si exactement les jeûnes, qui se trouvent si régulièrement aux exercices de piété, qui vont si assidument au sermon, qui prient et communient avec tant de marques visibles de dévotion. En sommes-nous moins bons chrétiens pour avoir moins d'affectation? Nous avons ce qu'il y a de solide dans la piété, et les autres ont l'apparence. » Il faut avouer que l'hypocrisie fait grand tort à la dévotion. Je

ne nie pas qu'il n'y ait de faux dévots; il n'y a guère de voile dont les mauvaises consciences se couvrent plus ordinairement que celui de la piété: mais, parce qu'il y a des hypocrites et de faux dévots, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas d'autres? Parce qu'on trouve de faux diamants, ne trouvera-t-on point de diamants effectifs! Parce qu'il y a des personnes qui croient avoir trouvé un bon remède à ce mal, elles affectent une indévotion apparente: car, ayant dans le fond quelque zèle, elles s'imaginent qu'il est nécessaire d'affecter en public un style et un air d'indifférence, pour éviter l'accusation d'hypocrisie. Mais c'est éviter un mal par un plus grand mal; et, réduites à la nécessité, ou de commettre un crime ou d'en être l'occasion, elles se résolvent au dernier. Mais il est aisé de distinguer la sincérité de l'affectation: pour peu que les mondains s'y connussent, ils ne confondraient pas une piété modeste et une dévotion sage, qui ne brille qu'à travers le voile d'une humilité profonde, avec une dévotion composée de grimaces. (*Le même traité.*)

[ *Dévotion dans le cœur.* ] — Les uns ont la loi de DIEU dans l'esprit, comme les savants qui l'étudient pour l'apprendre et non pour l'accomplir; les autres dans la bouche et sur la langue, comme les pharisiens: *Dicunt et non faciunt*. Plusieurs la portent sur un visage modeste, dévot et mortifié: ce sont les hypocrites, contre lesquels le Fils de DIEU a tant déclamé; qui s'en tiennent à une certaine apparence, et qui, semblables à des sépulcres blanchis, cachent sous des dehors innocents des mœurs toutes corrompues. Mais l'homme de bien, dit le Prophète Royal, l'homme véritablement dévot, conserve la loi de DIEU dans son cœur: *Lex DEI ejus in corde ipsius*. C'en est le caractère propre. C'est du centre, c'est du cœur, que la dévotion passe à toutes les facultés de l'homme intérieur et extérieur, qu'elle règle ses jugements, son estime, ses intentions, ses démarches, ses regards, ses paroles; toutes ses actions, toutes ses pensées, toutes ses vues, seront droites et équitables. Sa conduite sera régulière en tout, et jamais on ne verra ses pas chanceler entre le vice et la vertu. Pourquoi? Toujours par la même raison: c'est que la loi de DIEU est dans son cœur: *Lex DEI ejus in corde ipsius*.

Tertullien, après avoir reproché aux païens qu'ils se contentaient de paraître vertueux au-dehors, sans se mettre en peine de l'être effectivement, conclut en faveur des chrétiens tout son discours par ces paroles: « Nous pratiquons toute la justice, et nous la pratiquons au fond de nous-mêmes, puisque nous vivons sous les yeux d'un législateur qui lit dans nos cœurs, et sous la main d'un juge tout-puissant qui peut partout nous frapper et nous perdre. Tout nous y oblige, poursuit-il, l'abondance de ses lumières, l'impossibilité de nous cacher, et la vue d'un tourment éternel dont nous sommes menacés. » Tels sont les secrets ressorts d'une piété chrétienne: mais sont-ce les principes de la nôtre? Ce qui nous fait agir, est-ce un attachement inviolable au maître que nous servons? est-ce un

saint amour de sa loi ; est-ce un désir sincère de lui plaire ? est-ce un juste sentiment de reconnaissance pour ses bienfaits ? Est-ce au moins la crainte de ses jugements, ou l'attente de ses récompenses ? Ne sommes-nous point semblables à ce peuple qui l'honorait des lèvres, tandis que leur cœur était loin de lui, et ne rappelons-nous point parmi nous le judaïsme le plus corrompu.

Pour plaire à DIEU, il faut vouloir les choses dans le même ordre que DIEU les veut : car sa volonté est la règle de la nôtre et le principe de tout bien. Or, ce que DIEU veut de nous premièrement, directement, particulièrement, c'est ce qu'il nous commande ; c'est à cela que nous devons premièrement donner nos soins. Agissez tant qu'il vous plaira, dit S. Bernard ; mais n'espérez jamais que ce que vous ferez soit agréable à DIEU , dès que vous manquerez à ce qu'il vous ordonne par sa loi : *Ingratum est quidquid obtuleris, neglecto eo ad quod teneris*. Si l'on comprenait bien cette maxime, si raisonnable néanmoins et si aisée à comprendre, nous ne verrions pas des personnes, vertueuses de profession, faire paraître dans les rencontres plus de vivacité sur leurs intérêts, plus d'apreté au gain, plus de dureté envers leurs débiteurs, plus d'opiniâtreté dans leurs poursuites, plus d'animosité contre ceux qui les blessent, que les plus mondains. Point tant d'ostentation de piété, point tant de réforme au-dehors ; cela n'est point commandé ; mais plus de charité, plus de justice, plus de désintéressement, plus de bonne foi : ce sont là des points capitaux.

Quels anathèmes n'a pas lancés le Fils de DIEU contre les pharisiens ! *Vae vobis, Pharisei* : Malheur à vous ! Pourquoi ? parce que, vous qui payez si exactement aux prêtres la dime de la menthe et de toutes les herbes de vos jardins, vous oubliez cependant ce que vous devez à DIEU et au prochain. N'en pourrais-je pas dire autant ? Malheur à vous, qui passez des heures entières à un oratoire, à un autel, et qui de-là, dans une compagnie, allez déchirer votre frère par la plus maligne médisance ! Malheur à vous, qui multipliez tant vos communions, qui venez si souvent à la sainte table, et qui de-là même allez brouiller toute une maison par vos caprices, par vos impatiences, par vos fiertés et par vos hauteurs. Quelle piété ! reprend S. Augustin : un homme fait aux pauvres de grosses aumônes, il fait de grands dons à l'Eglise, et il ne paie pas ses dettes ! Que lui dira DIEU ? Vous me présentez ceux à qui vous avez fait du bien : et moi je vous fais voir ceux à qui vous avez encore plus fait de mal : *Vos dicitis quæ dedistis, ego dico quæ furati estis*. Vous me montrez ceux que vous avez nourris : et moi je vous montre ceux que vous avez réduits à la mendicité, et fait peut-être périr de faim : *Vos memoramini quos pavistis, et non recordamini quos occidistis*. Ne priez point tant, mais soyez plus doux et plus complaisant ; ne jeûnez point tant, mais soyez plus droit dans votre conduite et moins intrigant ; ne soyez point si négligé dans vos habits, mais soyez plus soumis et plus humble ; n'apportez point

tant de présents à l'autel, mais rendez ce qui ne vous appartient pas ; quittez s'il le faut, l'autel même pour aller embrasser votre ennemi ( **Le P. Giroust.** )

[Marques de la véritable dévotion.] — Une âme vraiment dévote est semblable à ces vierges sages qui eurent grand soin d'entretenir leurs lampes. La lumière qui l'éclaire est une haute estime de DIEU, et l'ardeur dont elle brûle est une grande ferveur dans son service. Ces deux parties, qui composent la vraie dévotion, sont les deux effets et les deux marques de l'Esprit divin ; au lieu que les ténèbres et la froideur, en matière de piété, sont ou de notre esprit ou de l'esprit du démon. Voyez par-là si vous n'avez point sujet de craindre le sort de ces vierges imprudentes qui, pour n'avoir pas conservé le feu de leurs lampes, trouvèrent la porte de l'époux fermée ; et, pour éviter ce malheur, joignez toujours la foi à la charité.

La dévotion ne consiste pas dans ces douceurs que nous ressentons dans l'oraison, ni dans ces larmes qui nous consolent, mais à servir DIEU avec courage et à bien remplir nos devoirs. Les sécheresses et les peines intérieures sont d'ordinaire ces voies désertes et arides par lesquelles DIEU fait passer ses amis. Celui d'entre les saints qui s'est acquis le nom de dévot par excellence ne se considérait-il pas quelquefois comme une terre sans eau, et ne trouvait-il pas du dégoût dans les plus saints exercices du culte divin ? (S. Bernard). Nous devons donc faire de ces sortes de peines le sujet de nos mortifications, sans chercher au-dehors de la joie et du plaisir. Il faut qu'en cet état nous soyons des victimes volontaires, afin de mourir avec JÉSUS-CHRIST, qui s'est vu attaché à la croix dans une désolation extrême ; et nous devons nous persuader que, si nous l'aidons à porter sa croix, il ne manquera pas aussi de nous aider à porter la nôtre.

Il n'appartient qu'aux libertins et aux athées de dire qu'on n'est dévot que faute d'esprit et de courage. La vraie dévotion est quelque chose de si grand, que l'on n'y peut arriver si un esprit divin n'élève le nôtre au-dessus de ses forces naturelles. C'est elle qui découvre à l'esprit humain les plus hauts et les plus profonds mystères, et c'est elle aussi qui allume dans le cœur une ardeur généreuse pour les plus difficiles entreprises. Si cette vertu est plus propre aux femmes qu'aux hommes, la force et la sagesse de l'esprit de DIEU y paraissent mieux, en confondant les plus sages et triomphant des plus forts par les plus faibles créatures, qui n'ont de vigueur et de lumière qu'autant que la dévotion en peut donner. Mais, entre les hommes mêmes, les patriarches et les prophètes de l'ancienne loi, les apôtres et les martyrs de la nouvelle, les Jérôme, les Ambroise, les Augustin, étaient-ils de petits génies et des cœurs efféminés ? ( **Le P. Dozenne, Morale de J.-C.** )

[Vraie et fausse dévotion.] — La même différence qui se trouve entre l'art et

la nature se rencontre entre la véritable et la fausse dévotion. L'art ne travaille qu'au dehors. Un habile sculpteur veut-il faire une statue qui lui donne quelque réputation? toute son application est de bien former les parties exposées aux yeux des spectateurs; une tête bien faite, un visage bien proportionné. Il ne pense ni aux artères ni au cerveau, ni au foie, ni aux poumons, ni au cœur, toute la perfection de son art ne consistant qu'à bien faire ce qui frappe les sens. Il n'en est pas ainsi de la nature. Occupée à former le dedans, elle y travaille avant toutes choses : le cœur, le cerveau, les parties nobles, sont les premiers objets de ses soins; celles qui paraissent au-dehors, elle ne les forme que les dernières, comme si c'étaient les moindres pièces de son ouvrage. Que fait aussi la fausse dévotion? Tout son soin est de donner aux vertus une avantageuse apparence : des yeux, des mains, un dehors bien composé. Pourvu que cette statue inanimée plaise, pourvu qu'il coule des yeux quelques larmes, qu'il sorte de la bouche quelque soupir, que la poitrine soit frappée avec méthode, on ne se met pas en peine du reste : le cœur n'en sent rien; et souvent tel qui baise tendrement les pieds insensibles de son crucifix abandonne sans pitié les membres vivants du crucifix. La vraie dévotion tient une conduite tout opposée. Elle commence toujours par l'intérieur, persuadée que c'est du fond de l'âme que vient tout le bien ou tout le mal : elle s'applique d'abord à régler l'esprit par la foi et une humble docilité à tous les préceptes de l'Évangile, à purifier le cœur par une droite intention et à l'enflammer par un amour sincère.

Je veux, chrétiens, que votre religion paraisse; mais je veux en même temps qu'elle soit intérieure. Je veux qu'elle donne quelque chose au dehors, mais je veux qu'elle pense d'abord à l'esprit et au cœur, qu'elle s'applique d'abord au-dedans. La vertu, pour être parfaite, doit être édifiante, dit Tertullien; et pour être édifiante, il faut qu'elle se montre. Le soleil n'a de lumière que pour se faire voir, le feu n'a de chaleur que pour se faire sentir : la religion, de même, doit avoir sa lumière et sa chaleur; sa lumière, afin que nos bonnes œuvres paraissent devant les hommes, et que le Père céleste en soit glorifié; sa chaleur, afin que ces bonnes œuvres, animées par la charité, échauffent les âmes tièdes, et que, pour confondre le vice qui paraît avec une insolente impunité, la vertu se fasse respecter et aimer.

On voit des personnes qui aiment la prière; elles ont leurs heures d'oraison; elles n'interrompraient pas pour quoi que ce fût ce saint exercice : elles sont louables et cela est digne d'un chrétien. Mais, si elles sont établies dans les charges publiques, nous leurs dirons : Ne consacrez pas à la prière ces heures que vous devez donner à examiner les procès et à écouter les parties; n'employez pas à de longues oraisons ces jours si nécessaires à rendre une bonne et prompt justice; rendez à DIEU ce qui est à DIEU, mais n'oubliez pas de rendre à César ce qui est à César; ne soyez pas cause, par votre négligence ou par votre peu d'application aux affaires,



que des familles entières soient ruinées. Ce serait là une dévotion bien irrégulière, et bien funeste à de pauvres parties... Nous en verrons d'autres qui se feront scrupule de passer un jour ouvrier sans aller à la Messe. Cela est bon, et plutôt au Seigneur que tous ceux qui le peuvent faire commodément fissent de même ! mais ce qui nous afflige, c'est d'apprendre qu'avec cette assiduité au service divin ils sont durs et impitoyables à ceux qui dépendent d'eux. Leur dévotion nous édifie, mais leur dureté nous scandalise ; nous sommes ravis de les trouver à l'église, mais nous le serions davantage si nous les trouvions moins au palais (*Dictionnaire moral.*)

[Contrastes.] — Faire mal à propos le zélé sur la conduite des autres, et se pardonner les dérèglements de la sienne ; avoir de grandes inquiétudes pour la perfection d'autrui, et demeurer fort tranquille et en repos sur la sienne ; songer à son prochain, et ne pas penser à soi ; ne parler que des premiers fidèles, ne citer que les anciens canons, déplorer sans cesse le relâchement des mœurs : ce n'est pas là être dévot. Non, non, ce n'est ni dans ces raffinements de discipline et de réforme qu'on fait retentir partout, ni dans une sévérité outrée, que la vraie dévotion consiste.

Être simple, retiré, petit à ses yeux qu'on tient ouverts sur ses faiblesses, et fermés sur celles des autres : connaître moins ses avantages que ceux de son prochain ; avoir du mépris pour soi, de l'estime et de la déférence pour autrui ; édifier tout le monde et n'effaroucher personne ; fuir l'éclat jusque dans les bonnes œuvres, et en renvoyer toute la gloire à DIEU ; que de perfections ! que de vertus ! C'étaient cependant celles des premiers chrétiens, excellents modèles des vrais dévots.

La dévotion est de tous les âges : plusieurs cependant ne veulent d'elle que dans l'arrière-saison de la vie. Souvent on ne pense à la dévotion que quand on ne saurait plus plaire au monde, et jamais la dévotion ne plaît davantage à DIEU que quand on l'embrasse en un temps où l'on est plus recherché et plus estimé du monde. Il y en a qui font de leur dévotion une bienséance de leur vieillesse ou de leurs disgrâces ; il y en a d'autres qui attendent la vieillesse, ou quelque disgrâce pour se donner tout de bon à la dévotion. Dans les premiers, c'est une dévotion de faste ou de nécessité ; dans les seconds, c'est le vain projet d'une dévotion future, et le mépris réel d'une dévotion présente. Mais, quoi qu'il en soit de ces dévotions tardives, on ne peut jamais en prendre trop tôt l'esprit.

C'est par cet esprit, opposé à celui de JESUS-CHRIST, qu'on fait profession d'être charitable, afin d'entrer en espèce de société avec des personnes distinguées, dont on puisse tirer quelque avantage. On est ravi de s'insinuer par-là dans leur esprit, de mériter leur estime et leur confiance, d'y trouver de l'honneur ou de l'appui, et de faire si bien les affaires des pauvres, qu'on travaille encore plus utilement aux siennes. Du moins par-là on déguise son caractère, et on se donne pour tout autre qu'on n'est.

C'est par cette indiscretion que, après avoir noirci la réputation de son prochain par de malignes médisances, on lui fait des réparations d'honneur plus fatales peut-être que les médisances mêmes. C'est par elle qu'après s'être peu soucié de secourir les autres quand on le pouvait, on forme le dessein de leur rendre service quand on ne le peut plus soi-même, ou quand ils ne sont plus en état d'en profiter. C'est par elle qu'on s'épuise en aumônes, tandis qu'on ne paie pas ses dettes : qu'on visite les prisonniers pendant qu'on abandonne ses plus proches parents ; qu'on fait dans son testament plusieurs legs pieux, lorsqu'on laisse dans sa famille de pitoyables désordres. C'est, enfin, par cette dévotion indiscrete que tel, qui donne à des vagabonds de quoi entretenir leur fainéantise, refuse à des pauvres dont la vie est édifiante de quoi soulager leur misère, et que tel, qui se charge du salut des autres, néglige entièrement le sien. (*Dictionnaire moral.*)

[Dévotion d'éclat, et d'appareil.] — Dans vos dévotions, défiez-vous toujours de ces faux brillants de la religion, de cet appareil de piété et de dévotion, et apprenez que votre zèle doit être plus profondément gravé au-dedans qu'au-dehors de vous. Mais il n'y a rien de plus utile que de cacher dans le fond de son cœur les principes d'une vraie et solide dévotion. Le grain de froment longtemps renfermé dans la terre produira de bon blé ; la semence bien cachée sous le sillon produira une abondante moisson ; elle ne sera pas enlevée par les oiseaux du ciel, comme celle qui tombe sur le chemin ou sur la pierre. Quand la dévotion n'est qu'un dehors et qu'elle n'est pas renfermée bien avant dans le cœur, elle ne peut germer ni rien produire de bon ; elle est bientôt défaillante dans sa conduite, semblable à l'herbe qui n'est pas semée dans un lieu où elle puisse prendre racine, et qui, pour n'être que sur la superficie de la terre, dessèche bientôt : *Sicut fenum tectorum, quod, priusquam evellatur, exaruit.* C'est ainsi souvent qu'une piété éclatante, élevée comme l'herbe des toits, n'ayant point de racines solides, pourrit, et trouve sa mort dans sa propre élévation. Au lieu qu'on voit le véritable dévot monter de vertu en vertu, croître de jour en jour, et marcher sans cesse pendant qu'il est jour : *Iustorum semita crescit in perfectum diem.* (Prov. iv). Au contraire, je ne vois dans le faux juste que refroidissement et que dégoût.

On se réforme par politique aux yeux des hommes, pendant que dans le cœur on s'abandonne à toutes sortes de dérèglements. On en voit d'autres qui cherchent de faux prétextes devant le monde, pour couvrir plus adroitement leurs injustices. Justes en public, criminels en particulier, on les voit piller impunément le bien de la veuve et s'emparer du légitime de l'orphelin. On en voit faire en même temps de grands présents au temple et de grands vols à leurs frères. Ils s'approchent des saints autels avec des mains pleines de sang, et la bouche pleine d'injures et de calomnies ; animés tout au plus d'un zèle pharisaïque, ils courent se jeter aux pieds du

sanctuaire pour se glorifier de ce qu'ils ne sont pas, et cacher ce qu'ils sont. C'est ainsi que l'homme aveugle travaille à se blanchir un sépulchre au-dehors pour contenir la corruption au-dedans, et que, donnant tout à de fausses apparences, il fait de sa religion une comédie, et d'un autel un théâtre où paraissent tour à tour ses passions, et où il se joue des vertus les plus essentielles du christianisme. (**Anonyme.**)

[*Sentiments passagers.*] — On ne fait pas grand fond sur ces sentiments passagers de dévotion que produit quelque affliction ou quelque malheur domestique, ou la circonstance d'un jeûne ou de quelque communion. Car, comme le métal se fond lorsqu'il est sur le feu, mais reprend sa première dureté lorsqu'on l'en éloigne, souvent le cœur s'amollit et les yeux se fondent en larmes, lorsque DIEU châtie; mais on retombe dans son premier état lorsque sa colère s'éteint: comme les eaux du Jourdain remontaient pendant que l'arche passait, mais ensuite elles reprenaient leur cours. On arrête et on repousse la corruption naturelle, pendant que DIEU est présent par sa parole et par ses sacrements; mais elle coule avec la même rapidité dès le moment que la dévotion est finie. On a des élévations au ciel qui charment; on s'entretient avec DIEU, on goûte même des douceurs qui transportent le cœur; il semble qu'on soit au-dessus de la condition naturelle, élevé dans le ciel et tout proche de DIEU: cependant il n'y a point d'état où les illusions soient plus ordinaires: l'imagination a souvent plus de part à ces mouvements que le cœur: c'est l'amour-propre qui parle à DIEU, plutôt que la véritable piété. (*Traité de la conscience.*)

[*Écueils à craindre.*] — Si on suivait la direction et les enseignements d'un sage directeur, on ne verrait pas les dévotions ennuyeuses aux autres, fâcheuses aux parents, injustes au prochain, lequel murmure contre ce dévot qui donne à une piété de montre et à une charité éclatante ce qu'il devrait donner à la justice en payant ses dettes; on ne verrait pas tant de victimes d'une piété intéressée et inhumaine, qui gémissent dans les conditions où on les a mises malgré elles, sous prétexte de les donner à DIEU; on ne prendrait pas, avec la dévotion, un esprit de critique qui juge de tout, qui s'offense de tout; un esprit amer qui appelle charité ce qui n'est qu'un excès de bile et d'aversion, et qui, n'approuvant rien de tout ce que font les autres, est idolâtre de ses propres pensées; on ne verrait pas ces bizarreries et ces contre-temps qui allument les refroidissements et les haines dans les familles, et éteignent les saintes amitiés qu'une condescendance chrétienne pourrait entretenir. (**La Volpillière, serm. sur l'Hypocrisie.**)

[*Respect humain.*] — Un chrétien n'a jamais sujet de craindre de passer pour faux dévot, parce qu'il est aisé d'éviter ce reproche, étant facile de servir DIEU en sorte que le monde soit convaincu de sa droite intention, et d'allier la

piété avec la sincérité. Car, quoiqu'il soit vrai que les apparences peuvent être trompeuses, quoique le discernement de la véritable et de la fausse dévotion soit difficile; après tout, la véritable a certains traits éclatants par lesquels elle se fait connaître quand elle veut se produire. C'est une lumière, dit S. Augustin, laquelle, découvrant toutes choses, se découvre elle-même; c'est le modèle de DIEU, lequel ne peut pas toujours être contrefait par le démon. J'avoue que la sainteté a des caractères équivoques: mais je soutiens qu'elle en a qui lui sont propres: une humilité par exemple sans affectation, un esprit de désintéressement, une manière uniforme dans la pratique du bien: ce sont là des choses au-dessus de la censure des hommes. (**Bourdaloue**, *Sur la dévotion.*)

[Dévotion commode.] — Je ne sais ce que veulent dire ceux qui, pour s'accommoder au monde, proposent une dévotion aisée. Il me semble que la dévotion ne peut être sans les vertus, et que, les vertus étant fort élevées au-dessus de la nature, la pratique n'en est pas aisée. D'ailleurs, le Fils de DIEU a dit *qu'il faut faire effort pour entrer par la porte étroite*. Ainsi, vouloir trouver la dévotion avec une vie qui suive la pente des inclinations naturelles, cela ne se peut comprendre, C'est par les grandes portes qu'il est aisé d'entrer, et non par les petites des forteresses bien gardées. Vous avez beau raffiner en matière de dévotion: il n'y a pas au monde d'invention qui puisse dispenser de mourir à soi-même. Or, mourir à soi-même, c'est résister aux inclinations qu'on a pour les plaisirs, pour les compagnies, pour le jeu, pour le bal, pour la comédie, pour les promenades, pour les ajustements qui ne servent qu'à la vanité. Nous ne voyons point dans les écrits des SS. Pères de méthode pour accommoder la dévotion avec l'esprit du monde. Ils nous enseignent plutôt à le combattre, et à nous défier de nos inclinations naturelles, lors même qu'elles nous paraissent innocentes.

Il y a bien de la différence entre examiner si une chose est péché mortel, ou si elle est compatible avec la dévotion. La dévotion est un fruit délicat des vertus, un goût des choses divines, un doux souvenir de JÉSUS-CHRIST, une représentation de ses mystères. A-t-on jamais vu cela dans une personne qui aimât le monde, le luxe, la bonne chère, la vie molle? Pour goûter l'oraison, la parole de DIEU, la communion, il faut veiller à la garde de son cœur et le tenir fermé: il faut pratiquer le recueillement. Cela est très-difficile dans la vie mondaine: comment donc la dévotion pourra-t-elle y être aisée? Ce n'est pas qu'il n'y ait certains plaisirs qui peuvent être innocents: on peut voir quelque spectacle où il n'y a rien d'indécent ni de mauvais, entendre un concert de musique et d'instruments, être d'un festin où la tempérance sera gardée: cela, ne se faisant que rarement, peut compatir avec la dévotion. Mais en faire une coutume, y passer une grande partie de son temps, rassasier son cœur de ces sortes de plaisirs; et avec cela avoir de la dévotion, c'est ce qui est mal aisé à concevoir. (**Surin**, *Dialogues*).

[Examen.] — Que chacun s'examine soi-même et voie s'il n'est point du nombre des faux dévots. Pendant que nous sommes si peu attentifs à ce que nous faisons pour DIEU, il est bien à craindre que nous n'ayons qu'une dévotion apparente, et que notre cœur ne soit caché derrière une muraille de boue que la politique ou le respect humain aurait blanchie. Voici le passage où nous trouvons notre condamnation, si nous sommes de ce caractère : « Malheur à vous, dit le Fils de DIEU, qui ne faites des aumônes qu'après avoir rempli vos mains et vos coffres de vols et de rapines. » Sincères au-dehors et pharisiens au-dedans. Pourquoi ne pas aller au fond du cœur, pour en tirer les traits qu'on veut faire paraître au-dehors ; puisque c'est de-là que l'homme tire le bien et le mal ? c'est là que DIEU cache le trésor de grâce ; c'est de-là que se tire tout le comble de l'iniquité. De-là les adultères, les faux témoignages, les injustices, les calomnies, les désirs impurs, l'intempérance, la haine, l'amour-propre ; c'est là que l'orgueil se retranche, après s'être formé dans l'esprit : *De corde exeunt*, etc. C'est donc le cœur qu'il faut purifier, afin que le cœur y habite : sans cela point de vraie dévotion. Disons, enfin, que DIEU, qui sonde les cœurs et pénètre jusqu'au fond, n'y doit rien trouver qui démente les actions extérieures, et que c'est là qu'il voit si le chrétien est fidèle observateur de ses lois, ou s'il en est prévaricateur ; s'il a une véritable piété ou une fausse dévotion.

Il y a parmi les gens du monde une dévotion molle et accommodante, qui est une grande illusion qui flatte et entretient l'amour-propre. Car l'amour-propre ne porte pas seulement à s'aimer soi-même, mais encore à vouloir être aimé. On veut plaire à DIEU mais on prétend ne pas déplaire aux hommes : et, sur ce principe que la véritable piété n'est ni rebutante ni farouche, on porte la douceur de la vertu jusqu'à une complaisance servile, et, en voulant la rendre aimable à tout le monde, on la rend esclave du respect humain. On s'étudie avec plus de soin à n'avoir rien dans sa dévotion qui gêne les plus imparfaits qu'à pratiquer ce qui édifie les âmes justes. Devoirs ordinaires, exercices de piété, exactitude, bons désirs, tout cède à la crainte de se rendre odieux, ou incommode aux moins dévots. Ce n'est plus une complaisance de charité, de bienséance chrétienne ou de raison ; c'est timidité, c'est bassesse. A force de vouloir humaniser la vertu, on la rend toute naturelle, et l'approbation générale qu'on donne à une dévotion si aisée et si accommodante sert merveilleusement à nourrir une âme lâche dans une espèce de mollesse de dévotion. La véritable piété n'est ni rude ni incivile ; elle est honnête, officieuse, gardant les bienséances ; mais elle ne connaît ni bassesse, ni politique, ni respect humain. (Le P. Croiset, *Réflexions spirit.*)

[Dévotion de circonstance.] — On veut avoir de la piété : car enfin on n'ignore pas qu'un chrétien sans piété est un fantôme de chrétien : mais ce sera une piété renfermée à certains jours de l'année, et à certaines heures du jour, qu'on peut appeler dévotion de temps ou intervalle de dévotion. Une fête

solennelle réveille la foi ; on s'interdit les divertissements profanes ; on commence, on fait ses dévotions : mais hélas ! la piété finit avec la fête. Cette dame n'est chrétienne qu'un jour : le cours des plaisirs n'avait été que suspendu ; l'intervalle n'a pas été long : les parties de jeu, de bals, de promenades, se renouent le lendemain du jour de la communion ; on n'a pas prétendu s'obliger à une plus longue réforme en se confessant. On reprend ce même luxe, on s'expose aux mêmes dangers, on revient dans les assemblées de plaisir, on retourne aux spectacles, dont on ne s'était absenté que pour donner au public une scène de dévotion : et voilà à quoisé réduit toute la piété de ce grand nombre de gens qui dans le monde prétendent être chrétiens parce qu'ils interrompent quelquefois leurs divertissements païens : comme si le DIEU que nous adorons ne devait être aimé et honoré que par intervalles. (*Le même*).

[La dévotion.] — Ce nom de dévot est si décrié dans le monde, qu'on a de la peine à le supporter. Il n'y a personne qui ne soit bien aise de passer pour homme de bien et pour homme d'honneur ; mais on ne veut point, dans le monde, avoir la réputation d'être dévot, et la plupart se tiennent offensés de ce nom comme d'une injure. D'où vient cela, sinon d'une fausse persuasion dont le monde s'est préoccupé, qu'il y a quelque chose de méprisable dans ce nom de dévot, qui doit faire honte à ceux qui le portent ? Nous voici revenus au temps de Tertullien, qui se plaignait, dans son Apologétique, de ce que les idolâtres avaient conçu une si grande horreur du nom de chrétien que, comme s'ils eussent été assurés que tous les crimes les plus énormes étaient renfermés dans cet auguste nom, c'était assez à quelqu'un d'être convaincu de le porter pour être aussitôt condamné aux supplices les plus cruels. Ils ne jugeaient pas qu'il fût nécessaire d'informer seulement des crimes qu'ils avaient commis : au contraire, l'empereur Trajan défendit qu'on informât contre eux. C'était assez qu'ils confessassent qu'ils portaient ce nom ; et, si on pouvait obtenir d'eux de nier seulement qu'ils étaient chrétiens, ils étaient tout aussitôt absous. C'est donc à dire que leur nom faisait seul tout leur crime : *Solius nominis crimen est : quis nomen reatus ?* « Quelle forme de justice est ceci ? leur demandait Tertullien ; s'il n'y a point d'autre crime en moi que mon nom, dites-moi de quoi les noms sont coupables pour être punis du dernier supplice. Informez contre ma personne ; trouvez les crimes dont je suis coupable et les punissez ; mais pardonnez à mon nom, qui est innocent. » Faut-il avoir le déplaisir de voir que les chrétiens du siècle traitent aujourd'hui le nom de dévot à peu près comme les païens traitaient en ce temps-là le nom de chrétien ? On persécute les dévots, non pour les crimes qu'ils commettent, mais à cause du nom qu'on leur donne. Ils seraient innocents si on ne les appelait pas dévots.

On ne voit, dites-vous, dans les dévots du temps que des hypocrisies, des malices noires et de la mauvaise foi : et qui saurait tout le mystère

de leurs mauvaises pratiques, de leurs intrigues et de leur dissimulation ? quelle horreur ! que d'abominations ! Mais vous n'y pensez pas : ceux de qui vous parlez, et contre lesquels vous vous emportez de la sorte, ne sont pas des dévots ; ce sont des impies. Je sais bien qu'il y a beaucoup de faux dévots dans le monde ; mais un faux dévot n'est pas un dévot. Je laisse là les faux dévots, qui ne sont bons qu'à déshonorer la vertu, et qu'on ne peut assez blâmer : je parle de la dévotion qui est sans fard et sans artifice, et qui n'a point d'autres vues que de plaire à DIEU, ni d'autre soin que de connaître ses volontés pour les accomplir. Je parle de ces âmes élevées, etc. (**Le P. d'Argentan**, *Grandeurs de la Sainte-Vierge.*)

[Le culte extérieur est obligatoire.] — Si la véritable dévotion ne donnait des règles qu'à nos pensées et à nos inclinations pour acquérir la sainteté, l'homme ne pouvant lui-même pénétrer la profondeur de son esprit et les replis de son cœur, depuis les ténèbres que le péché y a répandues, nous douterions presque toujours si nous avons accompli la loi, ou nous nous ferions une idole d'une vertu en idée, et nous nous imaginerions être des saints, aussitôt que nous aurions formé la résolution de le devenir. Il a donc fallu que la parfaite résolution consistât dans les œuvres extérieures, aussi bien que dans les sentiments intérieurs, afin que nous sussions plus précisément ce que nous devons faire, et que nous pussions mieux connaître si nous l'avons fait.

Ceux-là se trompent qui s'imaginent que le Fils de DIEU ne demandait qu'une adoration intérieure pour la véritable dévotion, quand il a dit que les vrais adorateurs adorent en esprit et en vérité. Il ne s'ensuit pas que vous soyez un vrai adorateur si vous n'adorez qu'en esprit, quoique vous deviez adorer nécessairement en esprit pour être un vrai adorateur ; celui qui n'adore qu'extérieurement n'est qu'un hypocrite, qui feint d'adorer DIEU et ne l'adore pas ; celui qui adore seulement en esprit est véritablement adorateur, mais il n'est pas un véritable, c'est-à-dire un parfait adorateur. Le Fils de DIEU nous prescrit et nous conseille les œuvres extérieures de dévotion, pour servir de soutien à notre foi et d'appui à notre justice, que nous ne pouvons, sans une espèce de miracle, acquérir ni conserver que par des actes qui ne soient pas purement intellectuels et intérieurs, parce qu'elle ne doit pas seulement régler les spéculations de notre entendement et les pensées de notre esprit, mais aussi les désirs de notre cœur, les mouvements de nos passions, et les inclinations de nos sens. Ce vice se fortifie en nous par des actions extérieures de libertinage et de vanité. Comment peut-on l'affaiblir, sinon par des actes extérieurs de piété et de religion ? (**Maimbourg**, *Lundi de Sem.-Sainte.*)

[Malignité du monde.] — Voici un effet de la malignité du monde. Un homme, pour obéir à DIEU, et en vue de son salut, prend-il le parti de la piété ? dès-là on ne lui pardonne plus rien, et l'on est déterminé à lui faire des

crimes de tout ; dès-là il ne lui est plus permis d'avoir ni passion ni imperfection. On veut qu'il soit irrépréhensible ; et, s'il ne l'est pas, on en accuse la piété même. Malignité, ajoute S. Jérôme, la plus inique ! Car, si la piété doit être exposée à la censure du monde, au moins la censure du monde doit être équitable ; et, s'il ne veut pas lui faire grâce, au moins doit-il lui faire justice. Pourquoi donc ces préventions contre elle ? Pourquoi ces suppositions, en lui imputant comme propre ce qu'elle rejette elle-même comme condamnable ? Pourquoi cette aversion secrète envers ceux qui l'ont embrassée ? Pourquoi ce penchant à les railler, à les abaisser, à empoisonner leurs actions les plus innocentes et leurs plus droites intentions ; à diminuer leurs bonnes qualités, à exagérer les mauvaises si quelquefois ils en font paraître ? Est-ce ainsi que nous en usons avec le reste des hommes, et l'attachement au service de DIEU a-t-il quelque chose qui doive attirer le mépris et la haine ? (**Bourdaloue, 2<sup>e</sup> Avent.**)

[La vraie dévotion.] — Dès qu'on prend le parti de servir DIEU, et, ce qui est la même chose, dès qu'on commence à embrasser la dévotion, on est doux, traitable, humble, juste, officieux ; on s'applique tout entier aux obligations de son état. Nulle consistance dans l'amitié, nulle bonne foi dans le commerce, nulle probité dans la vie civile, si elle n'est fondée sur la vertu et sur la piété. La piété donne du bon sens, de la droiture, de l'application, de l'adresse. La véritable dévotion est de remplir exactement les devoirs de son état. Il est tant d'obligations auxquelles nous engageant le commerce, la société, les emplois et tous les divers états de la vie ! Rien n'est plus louable que de s'appliquer sans relâche à y satisfaire. Mais qui y satisfait mieux que ceux qui ont pris le parti de la dévotion ? Parcourez tous les états de la vie. Qui est bon père de famille, bon maître, bon juge, bon parent, bon ami, bon sujet ? quelle femme plus régulière, quel domestique plus fidèle, quel artisan plus exact, plus laborieux ? quel homme plus religieux observateur de sa parole ? Quel ministre du Seigneur plus vigilant, plus exemplaire ? Toutes ces vertus sont les fruits de la piété chrétienne et de la véritable dévotion.

Ni DIEU ni l'Évangile ne désapprouve les devoirs de civilité et les bien-séances : il les règle. Il ne commande pas aux chrétiens de vivre solitaires dans le désert, mais il ordonne à tous de vivre en parfaits chrétiens, chacun dans son état. Ainsi, bien loin de rendre les gens rudes et sauvages, rien n'est plus propre à civiliser et à polir que la piété et la dévotion. On en voit tous les jours quelque exemple. Qu'un homme soit débauché, il est fâcheux, intraitable, brusque, incivil, bizarre, emporté, de mauvaise foi, vindicatif ; il n'est bon qu'à exercer la patience des autres. Qu'une femme n'ait point de piété, elle est vaine, oisive, capricieuse, dure à ses enfants et à ses domestiques, et une pesante croix à son mari. Mais ces mêmes personnes s'adonnent-elles à la dévotion, elles deviennent douces, raisonnables, honnêtes, bienfaisantes envers tout le monde, appliquées à leurs devoirs,



respectables dans leur état, dignes de l'estime et de la vénération de tout le monde.

Quelle pitié, Seigneur, d'entendre dire à des chrétiens que, dès qu'on est dans la dévotion, c'est-à-dire dès qu'on vit selon les maximes de l'Évangile, on devient fâcheux, impoli, incommode, et qu'on n'est plus bon à rien ! Eh quoi ! ne peut-on être bon à quelque chose dans le monde, si l'on ne renonce à la piété ? et ne saurait-on y vivre heureux, si l'on n'y vit en païen ou en libertin ? La dévotion n'interdit pas le commerce de la société civile, elle n'interdit pas les divertissements honnêtes ; mais elle ne connaît point de divertissement honnête qui ne soit chrétien. De plus, l'Évangile vous défend-il de veiller à la conservation de vos biens, et de travailler même à les accroître par des voies permises ? l'Évangile condamne-t-il le soin de pourvoir à votre famille, de placer vos enfants, de recueillir les fruits de vos terres, de soutenir même votre dignité avec honneur et selon les règles de la justice ? Défend-il de se rendre les uns aux autres les devoirs ordinaires de la vie civile ? Vous fait-il même un crime d'une récréation honnête, d'un soulagement raisonnable, d'un habillement modeste et convenable à votre naissance et à votre rang ? Nullement : il condamne seulement l'excès, la cupidité et le trop grand empressement. (*Croiset, Réflexions chrétiennes.*)

[Les railleries.] — A combien de railleries, dit-on, n'est-on pas exposé dès qu'on pratique la vertu et qu'on s'adonne à la dévotion ! et n'en coûte-t-il rien d'écouter cent fades plaisanteries ? Mais, aux railleries de qui sera-t-on exposé ? sera-ce de ce qu'il y a de gens d'honneur et de probité, à qui il est toujours fâcheux de déplaire ? Nullement : ce sera de cette multitude de libertins à qui on ne peut avoir le malheur de plaire sans se décrier, à qui c'est une espèce d'honneur de déplaire. Car quel homme de bon sens, s'il est chrétien, peut trouver à redire qu'on aime DIEU, qu'on garde sa loi, qu'on vive selon ses maximes, et que, croyant à une éternité de peines après cette vie, on mette tout en usage pour les éviter ? S'il n'y a qu'un impie, qu'un esprit gâté, qui puisse se railler de la religion et de ceux qui la suivent avec ponctualité, doit-on se mettre fort en peine d'être l'objet de la raillerie, ou, pour mieux dire, de l'envie maligne de semblables gens ? Une telle censure fait honneur. (*Le même.*)

[Dévotion quinteuse.] — On connaît les dévots d'habitude ou de vanité à leur mauvaise humeur et à l'inégalité de leur conduite : on dirait que leur dévotion dépend de leur santé, du bon ou du mauvais succès de leurs affaires, et même des saisons. Honnêtes ou intraitables selon qu'ils sont bien ou mal disposés, vous ne serez jamais bien reçu si vous n'étudiez leur humeur, si vous ne consultez leur caprice. Toutes les bonnes œuvres ne sont pas de leur goût, parce qu'elles n'ont pas toutes le même caractère. Une passion déguisée tient ordinairement chez eux la place d'un motif de

charité ou de quelque autre vertu. Les exercices de piété ne leur paraissent importants qu'autant qu'ils leur plaisent ; et, à force d'altérer et de déguiser la vertu chrétienne, le cœur prend aisément le change. On n'aime plus que les dehors spécieux d'une piété superficielle, et on perd insensiblement l'idée de la vertu et de la véritable dévotion.

Un air de négligence, auquel l'amour-propre donne le nom de modestie, sert de voile à bien des défauts, et nourrit un secret orgueil, inséparable de la fausse piété. Sensibles jusqu'à la délicatesse sur tout ce qui blesse la bonne estime qu'ils ont d'eux-mêmes, ils excusent peu et pardonnent encore moins. C'est ce qui fait dire qu'il n'y a rien plus à craindre qu'un dévot irrité : ses ressentiments sont éternels, et sa vengeance est d'autant plus vive qu'il s'imagine toujours que la religion est blessée en sa personne, et que son aversion n'est qu'une haine de l'injustice et de la malice d'autrui. Il est surprenant qu'une erreur si grossière n'alarme pas une conscience ; mais est-il moins étrange que qui a seulement une teinture de religion ne s'aperçoive pas de cette erreur ? O mon DIEU ! dans quels égarements ne donne-t-on pas ! Un orgueil qui domine n'aveugle jamais à demi, surtout en matière de religion et de piété. Le cœur est si content d'avoir trouvé le moyen d'autoriser tout ce qui le flatte, qu'il n'a que de l'horreur pour tout ce qui peut troubler son repos, et l'esprit qui se laisse entraîner par le cœur regarde comme ennemi tout ce qui peut le détromper des erreurs qui lui plaisent ; il ne s'applique qu'à s'y conformer.

[Dévotion qui prétend accorder les maximes du monde avec la piété.] — Quel honneur fait-on à la religion par ce mélange monstrueux, aujourd'hui si commun, de divertissements mondains et de pratiques chrétiennes ? Hélas, Seigneur ! quel tort ne fait-on pas à la sainteté de votre loi ! Eh quoi ? une grimace de piété, une apparition à l'église à certaines heures du jour, justifiera-t-elle un chrétien qui passe presque toute la vie au jeu, à des assemblées d'oisiveté ? Cette femme mondaine qu'on voit prosternée au pied des autels, c'est la même qu'on vient de voir dans une académie de jeu, et qui, dans peu d'heures, ira au bal ou à la comédie. Sa dévotion ne s'effarouche pas si aisément ; le long usage de ces profanes divertissements l'a apprivoisée, et, à l'abri de quelques exercices apparents d'une piété superficielle, elle vit tranquillement dans la mollesse et dans une assoupissante oisiveté. Bien des gens croient aujourd'hui avoir trouvé l'art d'accorder le monde et la religion, la dévotion et la mondanité, l'usage de tous les plaisirs avec la sévérité des maximes de l'Évangile ; et, semblables à ces peuples envoyés de la Samarie qui, tantôt Assyriens et tantôt Israélites, après avoir encensé les idoles, venaient adorer le vrai DIEU, on consent que ce monde règne, on se soumet à toutes ses lois, à condition d'un léger tribut, pour ainsi dire, qu'on s'oblige de payer au Seigneur, à certaines heures, c'est-à-dire que, pourvu qu'on paraisse chrétien une fois le jour, on se fait honneur d'être mondain le reste du temps. **(Croiset.)**

[Autres dévotions mauvaises.] — La fainéantise usurpe bien souvent le nom de dévotion. On trouve du goût à la prière, et on ne s'aperçoit pas que c'est un dégoût du travail. La retraite ne sert qu'à nourrir la paresse de ces dévots oisifs. On trouve de la dévotion à ne rien faire : famille, domestiques, affaires, devoirs de son état, tout est négligé, tout souffre. On porte même compassion à ceux qui s'y appliquent, et, par une illusion pitoyable, on appelle recueillement intérieur, détachement du monde, réforme des mœurs, piété édifiante, ce qui n'est qu'une paresse criminelle, qui étourdit l'âme et qui l'endort. La véritable piété ne fut jamais oisive : elle sait accorder la prière et l'action. Une personne solidement vertueuse trouve sa principale dévotion à s'acquitter parfaitement de ses devoirs, quelque pénibles qu'ils soient. Elle sait que la perfection que DIEU demande de nous est celle de notre état, puisque c'est à cet état qu'il nous a appelés.

L'observation des devoirs communs ne porte pas un certain éclat avec soi : il faut prendre son vol plus haut, il faut chercher une spiritualité plus élevée. Après avoir fait du bruit dans le monde, on en veut faire jusque dans la piété ; on affecte de la distinction jusque dans la modestie ; on se fait de la piété même un métier où l'on veut réussir mieux que les autres ; on ne se repait que d'ostentation ; les vertus pures et solides sont négligées ; et, au lieu d'un édifice solide, on ne fait que des sépulcres blanchis. « L'homme de bien, dit le prophète, conserve la loi de DIEU dans son cœur, et ne la montre que dans ses mains. » Toutes les pratiques de vertu extérieures sont très-louables ; mais, si elles ne partent du cœur, elles ne servent qu'à imposer par de pieux dehors. La piété qui se montre aux yeux ne doit être qu'un rejaillissement de celle qui est cachée ; et, comme il n'y a point de foi vive sans les œuvres, il n'y a point aussi de véritable piété sans cette vive foi.

Des manières dures et impérieuses, un raffinement d'amour-propre, un cœur orgueilleux, un esprit fier, des airs mous et voluptueux, des passions masquées servent à faire le vrai portrait de bien des gens qu'on appelle dévots ; mais elles ne feront jamais le caractère de la véritable dévotion. Quand il plaira aux gens du monde de distinguer les défauts des personnes qui se flattent d'être pieuses d'avec les qualités propres de la véritable piété, on verra qu'il n'est rien de plus noble ni de plus raisonnable, rien qui mérite davantage l'estime et la vénération des hommes, qu'une vertu pure et solide. On convient que les défauts des personnes dévotes ont fait grand tort à la véritable dévotion. Comme on a vu que ceux qui faisaient profession d'une plus grande régularité étaient souvent des gens très-peu mortifiés, pleins d'eux-mêmes, attachés à leur propre sens et à leurs intérêts, plus sensibles aux mépris que les autres, gens incommodés, d'ordinaire d'un naturel àpre et chagrin, on s'est accoutumé insensiblement à n'envisager la vertu qu'à travers ces nuages, et une vue si désagréable en a inspiré du dégoût.

D'où vient qu'on se déchaîne si fort dans le monde contre la dévotion, et

qu'elle est aujourd'hui l'objet de la plus sévère critique des libertins et de la censure ordinaire de presque tout le monde ? C'est qu'on ne la connaît pas, et qu'on la confond avec cette hypocrisie extérieure qui fait un si grand tort à la véritable piété, qui a rendu le nom de dévot si odieux, qu'on le prend quelquefois pour une injure. Rien n'est plus aimable, rien n'est plus respectable que la véritable piété. Elle n'est ni farouche ni incivile ; son air n'est ni austère ni rebutant ; elle ne consiste point dans des excès d'un zèle outré ; elle hait l'ostentation et le faste ; elle est sans scrupule et sans grimace ; elle ignore ces manières étudiées et trop mondaines, et elle ne se dément jamais. Ennemie de tout déguisement, elle gagne l'esprit par sa droiture, et le cœur par sa douceur ; plus elle est humble, plus elle est respectable : son mérite ne dépend pas du caprice ou des bizarres idées des hommes : la solide vertu en est le principe, et DIEU seul en est l'objet et la fin. Bien loin de donner dans des routes extraordinaires qui égarent, ou dans des idées présomptueuses qui enorgueillissent, elle trouve toujours dans les devoirs les plus communs de son état la voie sûre d'arriver à une haute perfection. La dévotion n'affecte pas un air de politesse ; mais elle ne néglige point les moindres bienséances ; et, comme elle agit toujours avec circonspection et avec exactitude, elle ne manque à rien. Animée de l'esprit de JÉSUS-CHRIST, elle fait une guerre irréconciliable à l'amour-propre, et son exercice ordinaire est de mortifier ses passions. (*Le même.*)

[Idée de la véritable dévotion.] — L'âme et l'essence de la dévotion consiste dans un véritable amour de DIEU, dans le désir sincère d'être à lui aux dépens de toutes choses : en sorte que cet amour règne dans notre cœur, qu'il nous fasse préférer DIEU à toutes les créatures, que le gros de notre vie y soit rapporté, et qu'il fasse notre passion principale et dominante. Qui a plus de cet amour a plus de dévotion. Cet amour et cette dévotion ne consiste point dans une sensibilité qui tire des larmes des yeux, et des mouvements de tendresse du cœur. Il n'est pas nécessaire aussi que l'image de l'humanité de JÉSUS-CHRIST, peinte en notre imagination dans quelqu'un de ces états, excite souvent dans le cœur des mouvements d'un amour sensible. Cela peut être utile à quelques personnes : mais on peut aimer DIEU véritablement sans cette sensibilité, et par conséquent être véritablement dévot. Cet amour donc consiste à aimer la vérité, la justice, la sainteté, c'est-à-dire DIEU juste, DIEU saint, DIEU véritable ; à aimer sa loi et ses préceptes, à désirer de s'y soumettre et de les observer, à mépriser les choses temporelles et à s'attacher aux choses stables, solides et éternelles. (*Essais de Morale.*)

[Perte de la dévotion.] — L'esprit de dévotion se peut perdre en trois manières : en retournant insensiblement aux inclinations de la nature, en se laissant prévenir par de fausses maximes, et en suivant de mauvais exemples. Une personne poussée de l'esprit de DIEU, et gagnée par les attrails de la grâce ;

s'adonne à la dévotion avec la meilleure volonté du monde, soit qu'elle embrasse la vie religieuse, soit qu'elle demeure dans le siècle. D'abord elle est déterminée à se donner entièrement au service de DIEU, à pratiquer les bonnes œuvres, à travailler tout de bon à dompter ses passions par une mortification chrétienne : c'est une résolution sainte, et qui ne peut venir que de l'esprit de DIEU. Mais lorsque DIEU, pour l'éprouver, lui ôte, comme il fait ordinairement, les goûts et les consolations sensibles qui adouciaient les peines qui se trouvent à son service ; se voyant privée de ces douceurs et des consolations du ciel, elle revient à celles de la terre, et cherche à se satisfaire dans des conversations et des entretiens inutiles, et dans de vains divertissements. D'où se forme en elle une idée de dévotion basse, accommodante, et fort éloignée de son premier dessein. Elle sent bien quelques reproches de sa conscience ; mais elle les dissimule, ne voulant pas écouter tout ce que DIEU lui demande. Ainsi, se retranchant dans de certaines bornes, bien au-deçà de ce qu'elle avait entrepris, à la fin elle s'établit dans un train de vie qui, d'un côté ne gênant pas trop la nature, et de l'autre lui paraissant assez réglé, la contente. Mais elle n'y persévérera pas même longtemps ; elle retournera insensiblement dans l'état où elle était avant qu'elle eût pris la résolution de se donner à DIEU.

[La conversation trop libre fait perdre la dévotion.] — La conversation, où l'on s'épanche un peu trop, en ramène plusieurs à leur premier égarement et à leurs anciens défauts. Dès qu'une personne dévote, fût-elle déjà parvenue à une haute perfection, commence à se laisser aller à une manière de converser avec le prochain, je ne dis pas tout-à-fait dérégulée et licencieuse, mais seulement un peu moins régulière, dès qu'elle s'oublie un peu dans la conversation, et qu'elle n'y garde pas une assez grande retenue, sa dévotion se refroidit insensiblement : de sorte qu'elle vient peu à peu à perdre tout ce qu'elle avait acquis de vertu. La conversation est une chose nécessaire ; on est obligé de traiter les uns avec les autres ; mais il est difficile d'y conserver l'esprit de dévotion. Si, dans une compagnie où l'on se trouve, on condescend par l'esprit humain à un vain discours, à des plaisanteries, aussitôt l'intérieur s'en ressent. On sort de cet entretien l'esprit obscur, le cœur aride ; et, si ces sortes de conversations deviennent ordinaires, on se relâche entièrement, et toute la dévotion s'évanouit. (Le P. Surin, *Dialogues spirituels*.)

[Crainte du monde.] — Voici ce que nous voyons tous les jours, nous ministres de JÉSUS-CHRIST, secrets confidants des âmes et dépositaires de leurs sentiments. Voici ce qui fait perdre à nos exhortations les plus pathétiques toute leur vertu, et ce qui rend notre ministère inutile auprès de tant de chrétiens lâches. Ils ont du penchant pour la piété ; ils connaissent là-dessus leurs obligations, et ils seraient très-disposés à y satisfaire. Nous tâchons de les y porter ; nous leur en représentons l'import-

tance et la nécessité ; ils paraissent édifiés de ce que nous leur disons, et il semble qu'ils soient déterminés à le mettre en pratique. Mais, dès qu'il faut faire le premier pas, une malheureuse réflexion survient, et c'est assez pour les retenir. Que pensera-t-on de moi ? Croira-t-on que c'est le péché qui me fait agir ? On empoisonnera mes plus saintes actions ; on donnera à mes plus droites attentions un mauvais tour, et l'on en rira. N'est-ce pas ainsi qu'on demeure dans un état d'où l'on souhaiterait de sortir, et que, pour éviter une hypocrisie, du moins pour en éviter la réputation et le nom, on tombe, pour ainsi dire, dans une autre. Car, si c'est une hypocrisie d'avoir les dehors de la piété sans en avoir le fond, n'en est-ce pas une d'avoir dans le cœur l'estime de la piété, le désir de la piété, les sentiments de la piété, et d'affecter des dehors tout opposés ; de condamner en apparence ce qu'intérieurement on approuve, et d'approuver ce qu'intérieurement on condamne ; de se déclarer pour le monde, lorsqu'on en connaît la corruption, qu'on en a une secrète horreur, et qu'on gémit de s'y voir engagé ; de quitter les voies de DIEU, lorsqu'on juge que ce sont les plus droites et les plus sûres, et qu'une heureuse inclination, soutenue de la grâce, nous y attire : en un mot, de se montrer tout autre qu'on est en effet ? (*Bourdaloue, Dominicale.*)

[ *L'hypocrisie.* ] — A voir cet homme, simple dans ses habits, mortifié dans son visage, réservé dans ses paroles, modeste dans ses réponses, recueilli dans ses prières, affable à ceux qui l'abordent, ennemi de tout ce qui s'appelle vice et incontinence, zélé pour les intérêts des pauvres, austère dans ses repas, laborieux et exact dans ses emplois, éloigné de tout ce qui se ressent de la magnificence et du faste : oh ! le saint homme ! diriez-vous ; oh ! que le monde a en sa personne un riche modèle de vertu ! Mais si, après sa mort, on vous conduisait dans ses appartements pour vous faire voir qu'il ne couchait que sur le coton et que ce qu'il y a de plus mollet ne l'était pas assez pour lui ; qu'outre les livres de piété qu'il affectait de faire paraître il en gardait fort soigneusement d'autres pleins d'intrigues et d'historiettes d'amour, que, pour quelques aumônes qu'il faisait, il fermait soigneusement sous clef des contrats usuraires, qu'il avait ses endroits particuliers où, par le ministère d'un domestique fidèle et sûr, se glissaient de certaines femmes qu'il entretenait ; si DIEU, vous ouvrant le cœur de cet hypocrite, vous montrait qu'il ne s'étudiait qu'à imposer aux autres ; que, sous un spécieux désintéressement, il cachait une âme avide et insatiable ; qu'il priait pour être vu, qu'il jeûnait et qu'il faisait ses petites libéralités afin que, malgré son apparente modestie, le bruit en fût répandu dans le monde ; qu'au reste, par l'immortification de ses appétits et par la vie sensuelle qu'il menait, il savait bien se dédommager de ses abstinences, qui n'étaient que de vanité et de caprice ; réduire ses créanciers à de mortelles impatiences par ses délais, et leur faire payer de leur bien les sommes qu'il donnait aux églises et aux pauvres : ne reviendriez-

vous pas bientôt de la pieuse erreur où il vous aurait jeté par ses fausses vertus ? Et n'avouerez-vous pas que ce n'est qu'à la mort d'un homme qu'on peut voir à découvert le bien ou le mal qu'il a fait ! *In fine hominis demulatio operum ejus.* (Eccli. II). (Croiset, *Exercices de piété.*)

[ *La vraie voie du ciel.* ] — Combien de gens s'imaginent qu'ils iront droit au ciel en menant une vie paisible, douce, tranquille et sans contradiction, et vivant, d'autre part, autant qu'il est possible, toujours en paix avec le prochain ! Qu'ils se trompent, ces chrétiens délicats ! Qu'ils ne se flattent pas de suivre JÉSUS-CHRIST couronné d'épines, tandis qu'ils marchent dans une route semée de fleurs ; et qu'ils apprennent que ceux qui n'ont point eu de part à ses souffrances et à ses travaux n'auront point de part à sa gloire. A ces dévots sensuels, qui suivent une voie douce et commode, ajoutons ceux qui marchent dans celle de l'illusion et de l'erreur. On en voit de plusieurs espèces. Les uns, frappés de l'éclat extérieur de la religion, s'attachent à ces dehors pompeux qui leur plaisent, pendant qu'ils négligent des devoirs essentiels qui les incommodent ; les autres, plus spirituels en apparence, mais aussi peu éclairés en effet, condamnent la grossièreté des premiers, s'éloignent des assemblées des fidèles, et méprisent tous les pieux exercices qui nourrissent la dévotion. Pour servir DIEU en esprit et en vérité, ils souhaiteraient qu'on retranchât de la religion les cérémonies augustes qui la rendent si vénérable. Ces prétendus spirituels ne sont pourtant pas les plus dangereux ; il en est aujourd'hui dont les erreurs sont plus à craindre. C'est de ces nouveaux contemplatifs dont je parle, qui se repaissent de l'idée présomptueuse d'une perfection imaginaire ; gens qui, toujours unis à DIEU, croient n'avoir plus besoin de médiateur ni d'Évangile ; gens qui, retranchés dans la partie supérieure de leur âme, séjour perpétuel, à ce qu'ils disent, de la grâce et de la vérité, ne daignent plus régler les mouvements de l'inférieure, et laissent en proie à ses passions ; gens qui s'imaginent avoir trouvé dans la vie spirituelle un secret que le Fils de DIEU même avait ignoré, celui de conserver intérieurement la pureté du cœur, en se livrant au dehors à toute la corruption de la nature ; gens enfin qui se plongent, etc. (*Discours de l'Académie, année 1695.*)

[ *Orgueil du faux dévot.* ] — Il est plus aisé de ramener un grand pécheur à DIEU que de convertir un faux juste. L'un sent ses misères, l'autre est insensible aux siennes. Le premier se condamne lui-même, le second se couronne de ses propres mains. Celui-là imite quelquefois le publicain, et par l'humble aveu de ses crimes il attire sur lui la miséricorde de DIEU ; celui-ci, semblable au pharisien, fait son éloge ou son apologie, et s'attire un jugement terrible par son orgueil. Ses vertus mêmes contribuent à le tromper. Ebloui par l'éclat de quelque action de piété, il se regarde avec complai-

sance : il s'attache de plus en plus à ses pensées, et il adore en quelque sorte tous ses sentiments, pendant qu'il paraît au-dehors adorateur du véritable DIEU. Ainsi il n'examine point quel est son état, et il n'est plus en peine que de celui des autres; il prie pour leur conversion. Pour lui, sûr du côté de la grâce, il ne se met point en peine de demander à DIEU ces lumières vives qui triomphent des erreurs de l'esprit humain. Il ne s'écrie point, avec le prophète : *Notam fac mihi viam in quâ ambulem* ; et, n'ayant point choisi, comme cet heureux prince, la voie de la vérité, il court, sans le savoir, à une perte assurée. Alors toute espérance de guérison est ôtée. Alors on ne pense plus à rectifier ses jugements, à réformer ses mœurs, à rentrer dans la droite voie. Plus de crainte, plus d'inquiétude, plus de remords. La conscience, qu'un grand évêque appelle l'Evangile du cœur et l'écho de la grâce, ne dit plus rien. Content du présent, tranquille sur l'avenir, on vit dans un plein repos, dans une parfaite sécurité. Funeste état, où l'amour-propre règne pareillement dans l'âme, en règle tous les mouvements, et la conduit, par un chemin doux et facile, à une mort déplorable.

Si les pharisiens de ce siècle examinaient bien devant DIEU quelles sont les œuvres dont ils se flattent, ils se reconnaîtraient dans le tableau que le Sauveur fit autrefois de ces scribes et de ces pharisiens de la loi ancienne, qui avaient si grand soin d'observer les traditions humaines et négligeaient d'observer les commandements de DIEU. Ils seraient obligés d'avouer qu'il y a une distance infinie entre leur justice apparente et la solide vertu des vrais serviteurs de DIEU. Car qu'ils ne s'imaginent pas que ce qui s'appelle piété pharisienne soit un fantôme que la loi nouvelle ait dissipé : il ne subsiste encore que trop aujourd'hui; et peut-être produit-il en eux des effets plus dangereux que dans les pharisiens de la Synagogue. Telle est leur misère ; ils ont de la complaisance pour eux-mêmes, non-seulement dans les choses où ils peuvent avoir quelque lieu de se chercher, mais dans celles pour lesquelles ils devraient avoir plus de mépris et de haine. Toujours contents d'eux-mêmes, toujours prêts à se glorifier, ils ne remarquent aucun défaut dans leurs œuvres. Pourvu qu'ils gardent quelque belle apparence, pourvu qu'ils ne doutent pas des articles de la foi, et qu'ils s'attachent extérieurement au culte de DIEU, ils se flattent d'une grande sainteté. Quoi de plus funeste que cette voie qui leur paraît droite ? Comme ils n'ont pas suivi le Fils de DIEU, l'unique voie qui conduit à la vie, ils se sont égarés, et ce DIEU terrible et vengeur des crimes les afflige de la plus redoutable de toutes les punitions, je veux dire de cet aveuglement déplorable qui est la peine du péché : et c'est ainsi que cette voie, qui leur paraît juste, les conduit à la mort. (*Ibid.*)

[Image d'une fausse piété.] — Aimer la vertu par humeur, au lieu d'appliquer d'abord sa vertu tout entière à corriger son humeur ; aimer la vertu par amour de l'oisiveté, non pas pour se donner à DIEU, mais pour éviter le



monde et se dérober à ses devoirs , non pas en ce qu'ils ont de dangereux, mais en ce qu'ils ont de pénible ; aimer la vertu par cabale, et s'entêter de ceux qu'on a choisis pour ses oracles, au mépris de tous les autres gens de bien ; être vertueux par état, et non pas selon son état, comme si la dévotion formait seule un état particulier qui dût vous soustraire aux fonctions de tous les autres états, et vous rendre inutile à tout le reste du monde ; étendre la dévotion jusqu'à la superstition, sans pouvoir discerner les bornes de l'une et de l'autre, joindre à la dévotion des singularités, des affectations et des inégalités ridicules ; faire un mélange impertinent d'orgueil et d'humilité, d'épargne et de profusion, de galanterie et de pénitence, de sérieux et d'enjouement ; avoir une dévotion curieuse, inquiète et impérieuse ; se persuader que la dévotion donne droit de savoir tout, de se mêler de tout et de décider tout ; faire de la dévotion l'instrument de la fortune, et, pour tout dire en un mot, la réduire en art : c'est l'image d'une fausse piété, ou, pour mieux dire, d'une piété chimérique. (**Le P. de la Rue, Avert.**)

Un faux dévot est un homme qui, enivré de son mérite, ne cherche qu'à se distinguer, embrassant les occasions publiques de faire du bien et négligeant les secrètes ; se faisant un scrupule de ce qui est permis, condamnant ce qui est indifférent, sans éviter ce qui est criminel, à moins qu'il n'appréhende qu'on ne le sache. C'est un homme libéral aux pauvres, et dur à ses créanciers ; fort zélé pour le salut des autres, et très-indifférent pour le sien ; qui se ferait un crime de rire en public, et qui ne s'en fait pas un de médire en secret ; qui, d'un ton plaintif et avec un sourire mesuré, déchire la réputation de son prochain ; c'est un homme qui fait paraître ses jeûnes en des jours où il n'est pas obligé, sans observer ceux qui sont de commandement, qui s'élève par humilité, et qui se méprise par orgueil, qui punit par autorité et qui restitue par aumône. A tous ces traits ajoutez encore ceux-ci ; un amour qu'il a pour lui-même ; mille petits soins de ménager sa santé comme précieuse au public ; une aversion de luxe, mais un grand attachement à une exquise propreté ; une simplicité où rien ne manque de ce qui est commode, et qui, sans magnificence, fait le bon air et le bon goût (**L'abbé Boileau, Pensées choisies.**)

[Image d'une vraie piété.] — Le vrai dévot ne l'est ni par état, ni par caprice, ni par simplicité. S'il ne néglige pas les petites choses, c'est après avoir observé les plus grandes. Il s'attache à son devoir, et laisse faire aux autres le leur. Il ne pleure sur eux qu'après qu'il a gémi sur soi. Bien convaincu des vérités de la religion, il s'anéantit devant DIEU ; il craint, il espère, il aime ; exact aux fonctions de son état qu'il préfère à tout, il fait sa principale dévotion de s'en bien acquitter ; ayant de la vénération pour ceux qui pratiquent les conseils, il obéit aux commandements. Sans affectation de parti, il met sa conscience entre les mains d'un homme de DIEU, et souvent, sans savoir la méthode de prier par règle, il découvre

au Seigneur ses différents besoins, ceux principalement de son âme, et lui demande bonnement les grâces nécessaires à sa sanctification. Une secrète complaisance dans la tendresse d'un amour qui n'est que sensible, et une componction extérieure qui ne s'exprime que par la moiteur des yeux, ne le trompent pas. Il fait toutes choses dans son temps, et rien ne se trouve chez lui de dérégulé. On ne le prend peut-être pas dans le monde pour dévot, parce qu'il ne recherche pas ce qui est extraordinaire; mais il n'appréhende rien davantage que de ne pas bien faire celles qui sont ordinaires et communes. A ces traits ne reconnaît-on pas la vraie dévotion, et que peut-on y trouver de ridicule.

Le véritable dévot ne le veut point paraître; il ne s'attire pas les occasions de s'humilier, mais il profite de celles qui se rencontrent. Il se réjouit avec ses amis, sans qu'il en coûte la réputation de ses frères; il les excuse quand il peut, il les avertit quand il le doit; il condamne les railleries des impies par le chagrin qui paraît sur son visage, et les médisances en refusant de les entendre ou de les croire. Si quelqu'un l'offense, il songe à lui rendre de bons offices et à les cacher, et oublie plutôt les injures qu'il ne s'en venge; n'affectant pas de se mépriser, il se console quand on le méprise. Il rejette les louanges qu'on lui donne, sans vouloir s'en attirer de plus grandes par un air de refus complaisant; officieux envers ses amis, quelquefois jusqu'au péril de son bien et de sa liberté, mais pourvu qu'il n'y en ait aucun pour sa conscience; ne prodiguant rien que ses services et sa santé, économe dans sa famille, hors dans les aumônes qu'il fait de son bien; occupé de son devoir, ménager de son temps, familier dans son domestique, modeste et affable au-dehors; appliqué à la prière; sans grimaces; assidu à l'Eglise, sans chercher à y être vu, il loue Dieu partout; il l'estime par-dessus tout, et le bénit dans tout ce qui lui arrive pendant la vie. (*Le même.*)

Voulez-vous connaître, dit S. Bernard, si vous êtes sincèrement dévot? prenez garde à ce que vous aimez, à ce que vous craignez, à ce qui vous réjouit, à ce qui vous afflige. *Attende solerter quid diligas, quid metuas, undè gaudcas aut contristeris.* N'aimez que DIEU, ou, si vous aimez quelque autre chose, ne l'aimez que pour lui. Ne craignez que de déplaire à DIEU, ou, si vous appréhendez quelque autre chose, que ce soit par rapport à lui. Ne vous réjouissez qu'en DIEU, ou, si quelque autre objet vous donne de la joie, regardez-le comme un attrait dont il se sert pour vous attacher à lui. Ne vous affligez que de la perte de DIEU, soit par vos péchés personnels, soit par ceux de vos frères; ou, si quelque autre perte vous touche, regardez-la comme une épreuve qu'il ménage pour vous purifier, et pour vous unir plus intimement à lui. (*Dictionnaire moral.*)

[Punition des hypocrites.] — Il n'est point de prince qui souffre qu'une fausse monnaie ait cours dans son royaume; mais il réprime encore avec plus de soin ce désordre, si c'est l'or qu'on y falsifie, parce que, l'or étant le métal

le plus cher, le préjudice est alors bien plus considérable pour le public. Il en est de même de la dissimulation qui tombe sur la dévotion et la sainteté. Dieu permet assez rarement que ceux qui s'attribuent la naissance, le savoir, le crédit, ne soient point déçus pour ce qu'ils sont, en punition de leur imposture ; mais bien plus rarement encore il laisse impunis les hypocrites, qui osent se couvrir du masque de la sainteté.

Lorsque ces imposteurs se sont acquis de la réputation dans le monde sous le voile de la vertu, qui est la chose la plus sacrée, DIEU se plaît alors à susciter des gens éclairés qui démasquent ces hypocrites, qui les chargent de confusion, qui les dégradent dans l'idée des hommes, qui les dépouillent de tous les fruits de leur dissimulation ; il permet qu'ils soient même châtiés de leurs crimes. *Ne soyez point hypocrite devant les hommes..., de peur que DIEU, découvrant ce qui était caché en vous, ne vous brise au milieu de l'assemblée, parce que vous vous êtes approché du Seigneur avec une disposition maligne et que votre cœur est plein de déguisement et de tromperie.* (Eecl. 1). Que la haine donc que DIEU porte à la vertu feinte nous la fasse désormais haïr. N'est-ce point ici même un motif assez fort pour nous inspirer même l'esprit de droiture et de simplicité dans toutes nos intentions et dans toutes nos œuvres ? (**Ségneri, Méditations.**)

[Faux raisonnements du monde.]— Dans cette générale corruption de mœurs qui avait inondé l'univers, que ne dit-on point contre la vertu exemplaire du patriarche Noé, et de sa famille ? C'est un petit esprit, disait-on, qui se scandalise de tout, et qui donne dans la vision. Pourquoi ne pas vivre comme les autres ? pourquoi se distinguer par des singularités ? pourquoi cet air de réforme et de régularité ? Est-ce que nous ne voulons pas nous sauver aussi bien que lui ? N'y aura-t-il que lui d'élu ? A quoi bon ces imaginaires frayeurs ? Si la vie molle et délicieuse que nous menons était un mal, serait-elle si universellement suivie ? Que signifient les menaces de ce visionnaire vieillard ? pouvaient dire quelques-uns. Est-il préposé lui seul pour la réforme du genre humain ? Pourquoi ne se pas couronner de fleurs comme nous ? Pourquoi s'interdire la plupart de nos divertissements ? Pourquoi condamner par sa conduite notre luxe, nos danses et nos licencieux repas ? Pourquoi défendre à ses enfants de suivre notre exemple et de se trouver dans nos assemblées de plaisir ? Mais que de piquantes raileries sur l'ouvrage auquel il travaillait ! Que de mordantes plaisanteries à la vue de l'arche ! « Nous allons tous périr, disaient avec un air moqueur ces libertins. Noé et ses enfants trouveront seuls dans leur dévotion un asile ; leur vie si réglée et si unie est trop dissemblable à la nôtre pour n'avoir pas un meilleur sort. » Ainsi raillent encore aujourd'hui des gens de bien tous ceux qui mènent une vie peu régulière et peu chrétienne. Mais quand les beaux jours dont ces insensés abusaient au temps du Déluge commencèrent à s'obscurcir, quand le ciel irrité commença de répandre sur la terre ces torrents, quand la mer en fureur ne connut plus de bornes

et que les eaux croissant à vue d'œil portaient l'effroi et la mort jusque sur les plus hautes montagnes, que devinrent ces railleries, et quel fut le langage de ces pitoyables railleurs ? Noé, à l'abri de ce châtement universel, leur parut-il toujours un visionnaire, un homme de petit génie ? Le regardait-on en pitié dans son arche, comme il leur avait fait compassion banni de leurs parties de plaisir ? Crurent-ils alors qu'il avait mal fait de ne pas vivre comme eux, de ne pas se donner tout entier aux plaisirs, à leur exemple ? Sa singularité, ou, pour mieux dire, sa régularité, lui fit-elle déshonneur ? Ces malheureux eurent-ils raison de n'avoir pas suivi son exemple ? C'est ainsi que rendront un jour justice aux gens de bien ceux mêmes qui se raillent encore aujourd'hui de leur modestie et de leur piété. (**Croiset**, *Exercices de piété*.)

[Avantages de la piété.] — Pour peu qu'on soit instruit des principes de la religion, on conviendra facilement que la vertu n'est jamais sans récompense ; et, si on la voit languir quelque temps dans l'obscurité, elle en sort aussi avec plus d'éclat. Seule elle peut plaire à DIEU ; seule elle est digne de ses bienfaits. Il faut convenir cependant que DIEU n'en use pas toujours ainsi, qu'il la laisse quelquefois dans l'oppression et dans les ténèbres ; mais, s'il en use ainsi pour sa gloire, il est aussi d'autant plus glorieux pour la piété de se soumettre à cette adorable conduite de son DIEU sur elle. Par-là DIEU donne occasion aux gens de bien de lui faire un hommage plein et entier de tout eux-mêmes. Par-là ils s'assurent davantage les honneurs et les récompenses qui les attendent dans la bienheureuse immortalité. La vertu d'un autre côté, perdrait, ce semble, quelque chose de son lustre et de son élévation, si le bonheur ne cessait point de l'accompagner sur la terre ; elle ne brillerait point avec tant d'éclat : les âmes basses ne la considéreraient point pour elle-même, plus touchées qu'elles seraient de ses avantages étrangers que de son propre mérite. Mais enfin, quelle que soit sa destinée ici-bas, il est évident que seule elle est digne des bénédictions et des faveurs du Ciel. C'est de quoi il faut nous persuader, s'il nous reste encore quelque bon sens.

[Elle est un présent remède à tous revers de fortune.] — Le succès de vos affaires temporelles dépend de tant de circonstances, qu'il n'y a que DIEU qui puisse les conduire heureusement à leur fin. Par conséquent, vous n'avez point d'intérêt plus pressant que de gagner le cœur de DIEU, par une piété sincère et sans fard, afin qu'il lui plaise de bénir vos entreprises. Car de combien de choses avez-vous besoin pour réussir, quand vous avez formé un projet un peu considérable ? Vous avez les saisons, les éléments, les révolutions des temps à combattre, sans qu'il y ait de remède au renversement qu'ils peuvent causer dans vos affaires. Vous avez des ennemis dont la jalousie, l'envie, les secrets artifices, peuvent en peu de temps rompre toutes vos mesures. Si vous avez des amis, ils peuvent facilement changer..

Que faire, étant attaqué ainsi de toutes parts, ayant à craindre de tout? Il faut s'attacher uniquement à DIEU, et la piété sera un remède souverain à toutes choses.

Il est assez rare qu'une personne d'une véritable piété ait des ennemis; et, s'il se trouve des gens assez déraisonnables pour la haïr, on ne voit guère qu'ils osent se déclarer contre elle, sans un prétexte fin et imaginé dont il est facile de découvrir la fausseté. La vertu est presque toujours à l'abri de toutes ces défiances, de ces mauvais soupçons; de ces pièges, de ces mouvements, de ces intrigues, qui rendent la vie des mauvais chrétiens si amère et si insupportable. Une probité reconnue est une grande avance pour la conclusion d'une affaire. On ne chicane point tant des gens de bien; on ne leur dresse pas une querelle pour rien; on craint de troubler leur tranquillité, et l'on est même ravi de se lier à eux pour son propre repos. On connaît même les vrais gens de bien, lorsqu'il s'agit de l'intérêt: leur droiture, leur bonne foi, fait sentir la vertu qui les anime. Un faux dévot ne sera point si net, si désintéressé dans son procédé. Pourquoi cela? C'est que la piété nous défend de nous empresser pour les biens passagers, d'y mettre notre affection, d'en jouir avec une joie mondaine; mais il est vrai qu'elle nous permet de les posséder, et qu'assez souvent elle nous en facilite la possession. Un homme pieux est estimé: les gens de tout caractère regardent un impie avec horreur. **(Le P. La Pesse.)**

[Régler sa dévotion selon sa condition.] — L'homme juste ne mesure jamais sa condition par sa dévotion, mais toujours sa dévotion par la condition où DIEU l'a appelé, et la fait consister principalement à remplir parfaitement tous les devoirs de son état. Point tant d'ostentation de piété; point tant de réforme au-dehors; point tant de gémissements sur le relâchement des autres; mais plus de charité, plus de désintéressement, plus de bonne foi, plus de mortification, plus de bas sentiments de soi-même. Moins de vivacité sur le point d'honneur, moins de dureté sur les misères d'autrui, moins de délicatesse pour sa personne: ce sont là des points capitaux, et comme la base et le fondement de la véritable dévotion. Quelle erreur de chercher sa perfection hors de son état! Les conditions sont différentes, mais l'obligation d'en remplir tous les devoirs est la même. Toute dévotion n'est pas propre à toutes sortes de conditions. Ce qui servirait à la sainteté des uns serait un obstacle au salut des autres. Ce sont, selon l'Évangile, comme autant d'arbres, qui doivent lui porter du fruit, mais chacun du fruit de son espèce. Et c'est ce qui rend notre lâcheté et nos infidélités plus inexcu-  
sables. **(Croiset.)**

---

# DIMANCHE

## OBSERVATION DU DIMANCHE ET DES JOURS DE FÊTES, ETC.

---

### AVERTISSEMENT.

*Les théologiens scholastiques, les casuistes, et les catéchistes traitent différemment ce sujet, et chacun à leur manière; mais le prédicateur, pour en parler utilement, doit en parler tantôt en théologien, pour expliquer au peuple l'origine de ce précepte et en quoi il consiste; tantôt en casuiste, pour faire bien entendre en combien de manières on le viole, et ce qui est permis ou défendu en cette matière; et enfin en catéchiste, en s'efforçant par un discours instructif, de faire entendre quels sont les devoirs d'un véritable chrétien en ces jours consacrés à la piété.*

*Quoique ce discours semble n'avoir rien de commun avec les autres matières morales, il y en a néanmoins quelques-unes qu'on ne se peut dispenser d'y faire entrer : comme d'assister au Sacrifice de la Messe, d'entendre la parole de DIEU et de pratiquer de bonnes œuvres, en ces saints jours. Mais un prédicateur conçoit assez que ce serait sortir des termes de son sujet que de traiter alors à fond ces sujets qui n'y doivent entrer que par rapport au principal dessein, et comme des moyens de satisfaire aux différentes obligations que l'on ne fait qu'indiquer.*

*Mais je crois qu'il est nécessaire d'avertir que, comme le saint jour du Dimanche a été subrogé au sabbat des Juifs, et nos jours de fêtes aux fêtes ordonnées dans l'ancienne loi, tout ce que nous dirons du sabbat, des moyens et de la manière de l'observer, doit s'entendre du Dimanche et de nos jours de*

fêtes, puisque nous avons le même commandement et la même obligation. Pour ce qui est des châtimens dont DIEU punissait autrefois les infracteurs de cette loi, s'ils ne sont pas aujourd'hui si fréquents ni si visibles, il n'en faut pas inférer que le précepte nous oblige moins étroitement, mais seulement que DIEU les réserve pour l'autre vie, et qu'en celle-ci il prive de ses grâces et de ses bénédictions spirituelles, et souvent même temporelles, ceux qui s'acquittent mal de cette obligation.



### § I.

#### Desseins et Plans.

I. — La vie du chrétien devrait être une perpétuelle sanctification du nom de DIEU ; et, au langage des Pères, il n'en est pas de nous comme des Juifs. « Nous n'avons que des jours de fêtes, dit S. Chrysostôme, si nous vivons selon notre vocation, et si nous remplissons parfaitement les devoirs que nous impose le baptême : *Omne tempus est tempus dei festi christianis.* » Mais, éloignés comme nous sommes de ce degré de perfection que ce grand saint exigeait de son peuple, nous n'ignorons pas que le Seigneur a eu égard à notre faiblesse, et qu'il s'est contenté de choisir certains jours qu'il veut être plus particulièrement consacrés à son service et au culte que nous lui devons. Or, dans ces jours, il attend de nous des choses dont il nous est permis de nous dispenser dans d'autres jours sans crainte d'encourir son indignation. Je ne crois pas qu'il y ait un fidèle si peu instruit de sa foi qui songe à révoquer en doute cette vérité ; mais il n'en faut pas demeurer là. L'essentiel consiste à comprendre l'étendue et la perfection de ce commandement : je veux dire à comprendre ce que c'est que sanctifier ce jour. Et, pour vous le faire comprendre, je veux, — *dans le premier point* de ce discours, vous expliquer les différentes fins que DIEU et l'Eglise ont eues dans ce précepte, qui en est fait dans la nouvelle loi aussi bien que dans l'ancienne ; — et, *dans le second*, à quoi nous sommes obligés les jours de Dimanches et de fêtes pour accomplir ce précepte, que DIEU n'a pas moins à cœur maintenant qu'il l'avait autrefois.

II. — *Premier Point.* Supposé d'abord que c'est DIEU et son Eglise qui ont

ordonné aux fidèles des jours qu'ils seraient obligés de sanctifier, pour nous arrêter aux vues et aux motifs que l'un et l'autre se sont proposés, je dis que nous devons raisonner du Dimanche et de nos fêtes comme du jour du Sabbat, et des autres solennités du peuple Juif, puisqu'effectivement ces jours-là étaient dans l'ancienne loi, ce que le Dimanche et nos fêtes sont dans la nouvelle: car la loi de Moïse est en tout l'ombre et la figure de celle de JÉSUS-CHRIST. Or, je trouve trois principales fins de ce commandement, auxquelles il est aisé de rapporter les autres. — La première est que par-là DIEU a voulu se faire rendre le culte qu'il exigeait de son peuple. C'est ainsi qu'il en parle lui-même: *Videte ut Sabbatum meum custodiatis, quia signum est inter me et vos.* (Exodi XIII.) Comme votre Créateur, j'ai droit d'exiger de vous un culte public et solennel, j'ai droit de vous commander en maître: ainsi, vous observerez le sabbat; vous me le consacrez entièrement; vous ne ferez rien durant ce temps que ce qui regarde mon service. Cette première vue nous doit inspirer une haute idée de nos fêtes, comme de jours qui sont uniquement consacrés à DIEU, uniquement destinés à lui rendre le culte qui lui est dû. Aussi, avec quelles cérémonies les prêtres de l'ancienne loi les observaient-ils, et ensuite les premiers chrétiens! avec quelle rigueur punissait-on ceux qui violaient le sabbat parmi les Juifs! avec quelle dévotion passait-on ces saints jours, dans la primitive Eglise! — La seconde vue ou le second motif qu'a eu DIEU a été d'engager les hommes à se souvenir des bienfaits qu'ils ont reçus de sa bonté. C'est pour ce sujet que le peuple d'Israël eut ordre de célébrer la Pâque en mémoire de la sortie de l'Egypte, et plusieurs autres fêtes pour rappeler et perpétuer le souvenir des autres bienfaits. Dans la nouvelle loi, le dimanche est pour nous retracer la mémoire de la résurrection du Sauveur, et du droit qu'il nous a acquis de ressusciter un jour comme lui, et nous célébrons dans les autres mystères les autres bienfaits que nous avons reçus de la divine bonté, etc. Ces jours donc nous doivent faire penser à ce que nous devons à DIEU, afin de prendre des sentiments conformes au dessein qu'il a eu dans leur institution. — Enfin, la troisième vue que l'Eglise se propose dans cette institution, c'est d'avoir certains jours où le Seigneur répande avec plus d'abondance ses grâces et ses dons: *Innumeris benedictionibus DEUS diem dominicam sanctificavit.* En effet, la création du monde commença ce jour-là, la manne fut donnée aux Israélites, l'arche s'arrêta sur les montagnes de l'Arménie, les eaux de la mer Rouge furent divisées. Dans la nouvelle loi, combien de mystères se sont accomplis ce même jour! Les sentiments que nous devons avoir en le célébrant sont des actions de grâces accompagnées d'une joie sainte et spirituelle. C'est pourquoi S. Bernard appelle le jour du Dimanche *Dies remissionis, dies exultationis, dies jubilæi: jour de rémission, de réjouissance, de grâce, etc.* L'Eglise a eu, à la vérité, les mêmes vues: car, conduite par l'ESPRIT-SAINT, il est impossible qu'elle ne parle et qu'elle ne pense conformément aux ordres du Seigneur. Mais, outre ces motifs, elle a institué les fêtes et



les dimanches comme un temps destiné à instruire ses enfants de leurs devoirs : d'où vient que les SS. Pères expliquaient au peuple, ces jours-là, l'Écriture-Sainte, et faisaient leurs homélies, comme maintenant on fait les sermons et les instructions.

*Second point.* — Suivons ici le même ordre que dans la 1<sup>re</sup> partie, puisqu'effectivement de chaque principe on doit tirer naturellement une conséquence, qui serve de règle et montre nos obligations les jours de dimanches et de fêtes. — 1°. DIEU prétend que, ces jours-là, nous reconnaissons qu'il est notre créateur, notre souverain, notre principe et notre fin. Donc, pour sanctifier ces fêtes selon les vues et les intentions du Seigneur, il faut que l'homme l'honore par les actes qui lui sont propres. Il y en a d'intérieurs ; la dévotion, l'amour, la reconnaissance. Il y en a d'extérieurs, entre lesquels le principal est le sacrifice ; c'est pourquoi l'Église a réduit cette sanctification à l'obligation d'assister à la Messe : non qu'elle exclue les autres, mais il est le seul qu'elle impose sous peine de péché. — 2°. DIEU exige de sa créature que, ces jours qui lui sont consacrés, elle se souvienne de ses bienfaits, qu'elle s'en occupe uniquement : donc il faut que l'homme détourne son esprit de tout ce qui pourrait le distraire ; qu'il s'abstienne des œuvres serviles. Jusqu'où cela n'allait-il point chez les Juifs ? Quelques théologiens soutiennent qu'un péché commis ces jours-là est plus grief que s'il était commis un autre jour. Les affaires temporelles empêchent qu'on ne célèbre véritablement ce jour du repos d'un cœur chrétien, qui consiste en l'amour du Seigneur. — 3°. Si DIEU a voulu établir, par-là, des jours de miséricorde et de grâces, nous sommes obligés de nous préparer à recevoir ces grâces et à mériter cette miséricorde, et nous devons surtout, ces jours-là, vaquer aux bonnes œuvres, à soulager les pauvres. Il semble que le Sauveur ait affecté de guérir les malades et de faire des miracles ce jour-là, pour nous apprendre que c'était là une de nos obligations.

—

III. — Les jours de dimanches et de fêtes ont particulièrement trois noms dans l'Écriture, qui nous engagent aussi à trois sortes de devoirs auxquels l'Église nous oblige.

1°. Ce sont des jours *de repos* ; et en particulier le dimanche a succédé au sabbat de l'ancienne loi : il faut donc, ce jour-là, non-seulement interrompre son travail ordinaire, mais encore désoccuper son esprit des soins de la terre, s'éloigner du bruit du monde, vivre dans le recueillement, éviter les compagnies qui nous peuvent distraire et détourner des devoirs de la piété.

2°. Ce sont des jours *saints* ; car c'est le nom qu'on leur donne ordinairement, parce qu'ils sont consacrés au culte de DIEU : ils doivent donc être employés à des actions de piété et à de bonnes œuvres, au lieu de les passer

tout entiers en divertissements, en festins, etc., comme font la plupart des gens du monde.

3°. Ce sont des jours que l'Eglise a toujours destinés à l'instruction des fidèles, comme nous le jugeons par les Homéliees que les SS. Pères faisaient, et par les sermons et les instructions que l'on fait encore dans les églises : on y doit donc assister, et ceux qui ne peuvent pas s'acquitter de ce devoir doivent y suppléer par la lecture des bons livres.

---

IV. — 1°. Il n'y a rien de plus étroitement commandé que l'observation du dimanche et des fêtes : nous en voyons le précepte expressément marqué dans l'ancienne loi, sous le nom du jour du sabbat. Ce commandement a été renouvelé dans la nouvelle loi ; le jour a seulement été changé ; l'Eglise, qui a déterminé le jour du dimanche, a obligé tous les fidèles à l'observer, et en a même prescrit la manière. Les conciles généraux et particuliers en ont ordonné la pratique. Les exemples des chrétiens de la primitive Eglise nous convainquent que rien n'a été plus religieusement solennisé que ces saints jours. On peut en apporter plusieurs raisons, etc.

2°. Mais ce qui fait voir le relâchement des chrétiens de ce temps, c'est qu'il n'y a rien aujourd'hui de plus mal observé, de plus impunément violé et de plus indignement profané, que ces jours saints et consacrés au culte de DIEU. — 1°. Par le mépris du précepte qui défend les œuvres serviles, et par la liberté qu'on prend de travailler ou de vaquer à des choses qui manifestement sont défendues. — 2°. Par l'abus qui s'est introduit de passer ces jours en divertissements profanes. — 3°. Par les débauches et les désordres qui se commettent en ces jours, plus grands et plus fréquents que dans les autres.

---

V. — 1°. L'obligation de célébrer religieusement le dimanche et les fêtes est fondée sur le *droit naturel*, qui nous oblige d'assigner quelque jour pour rendre à DIEU notre culte et nos hommages ; sur un *commandement positif*, c'est-à-dire sur la loi expresse que DIEU en a faite ; sur l'ordre et le précepte que l'Eglise, par le pouvoir qu'elle a reçu du Fils de DIEU, nous en a donné. (On peut s'étendre sur ce qu'il n'y a point de précepte dont DIEU ait en l'obligation plus à cœur, qui soit plus recommandé, plus souvent réitéré, et dont l'infraction ait été plus sévèrement punie.)

2°. Comment les chrétiens doivent s'acquitter de cette obligation : quels devoirs il faut rendre à DIEU ; quels doivent être leurs occupations et leurs exercices ces jours-là ; les bonnes œuvres qu'ils doivent pratiquer, les abus ordinaires qu'ils doivent éviter.

VI. — *Premier point* : — Les avantages que l'on retire en observant religieusement ce précepte. — 1°. On peut réparer, en ces saints jours, la négligence qu'on a apportée au service de DIEU durant toute la semaine ; prendre une nouvelle ferveur et de nouvelles forces pour le mieux servir dans la suite. — 2°. C'est en ces jours de fêtes et de dimanches qu'on s'acquitte des devoirs de sa religion, car, les autres jours, à en juger par nos occupations et les mouvements qu'on se donne pour les choses de ce monde, à quelle marque peut-on reconnaître un chrétien ? — 3°. C'est particulièrement en ces jours que nous pouvons plus commodément pratiquer tous les autres préceptes, et la plus grande partie des conseils de l'Évangile. En un mot, c'est proprement en ces jours que nous pouvons vivre en parfaits chrétiens.

*Second point*. — Quel mal on fait en violant le précepte qui oblige de sanctifier ces jours. — 1°. On désobéit à DIEU et à l'Église, dans la chose que l'un et l'autre nous commandent plus étroitement. Voyez comme DIEU a puni cette désobéissance dans l'ancienne loi. — 2°. On est méconnaissant plus formellement des bienfaits de DIEU, puisqu'il a particulièrement institué ces jours pour nous rappeler le souvenir des biens qu'il nous a faits. — 3°. Outre le scandale qu'on donne, on commet une infinité de péchés d'omission, en négligeant un précepte qui nous donne le moyen de satisfaire aux autres.

---

VII. — 1°. Le bien temporel ne souffre aucun dommage, pour donner les jours de fêtes entièrement à la piété, au culte et au service de DIEU ; au contraire, nous attirons les bénédictions du Ciel sur nos biens et sur nos affaires temporelles.

2°. On se prive du fruit spirituel qu'on pourrait retirer de ces saints jours, lorsque, pour les célébrer, on se contente de l'appareil extérieur, d'être plus magnifiquement vêtu, de passer tout le temps en oisiveté, en festins, en parties de divertissements ou en réjouissances profanes.

---

VIII. — Trois choses empêchent les chrétiens de sanctifier comme ils devraient les dimanches et les fêtes : l'intérêt, le libertinage et l'oisiveté.

1°. L'intérêt, pour lequel la plupart, sous prétexte de pauvreté ou dans l'appréhension d'y tomber, croient pouvoir travailler..

2°. Le libertinage, par lequel les autres interrompent bien leur travail, mais regardent ces jours comme consacrés à leur divertissement.

3°. L'oisiveté, par laquelle d'autres se persuadent que c'est assez de ne rien faire, sans pratiquer les bonnes œuvres.

IV. — La sanctification du dimanche renferme deux devoirs : un hommage aux opérations adorables de DIEU et aux œuvres admirables de JÉSUS-CHRIST, par la pratique des bonnes œuvres ; un hommage à leur repos par la cessation de toutes les œuvres serviles. C'est en ces deux points que consiste la sanctification du dimanche et des fêtes. Or, on change et on corrompt ces deux devoirs : le premier par une oisiveté criminelle, et le second par des actions toutes mondaines, jeux, spectacles, etc.

---

X. — On peut considérer le jour du dimanche et les fêtes 1°. par rapport à DIEU, et 2°. par rapport aux fidèles.

1°. Par rapport à DIEU, ce sont des jours de grâce, de miséricorde et de bénédictions.

2°. Par rapport aux fidèles, ce sont des jours de piété, de dévotion et de bonnes œuvres, puisqu'ils sont entièrement consacrés à ces saints exercices.

---

XI. — 1°. Si les dimanches et les fêtes nous marquent le repos du Seigneur, nous devons les sanctifier par le recueillement intérieur, pour réparer les fréquentes dissipations que nous souffrons pendant les autres jours.

2°. Si les dimanches et les fêtes sont les signes de l'alliance que DIEU veut contracter avec nous, nous devons les passer saintement par une application singulière à son service, pour suppléer au défaut des bonnes actions que nous négligeons de faire pendant les autres jours.

---

XII. — Comme les jours des dimanches et des fêtes ont succédé au jour du sabbat et aux fêtes de l'ancienne loi, et sont maintenant ce qu'ils étaient alors, les jours de notre alliance avec DIEU, il doivent être des jours

- 1°. D'un plus fidèle attachement à sa foi,
  - 2°. D'une plus édifiante profession de piété.
  - 3°. D'un plus parfait sacrifice de nos personnes.
- 

XIII. — Nous voyons dans l'Écriture que DIEU a eu particulièrement trois desseins dans l'institution du jour du sabbat, desseins auxquels nous devons nous conformer dans la célébration du dimanche et des fêtes :

1°. Il s'est réservé ces jours pour recevoir le culte des hommes, en qualité de maître des temps et de Créateur de cet univers.

2°. Afin que son peuple lui marquât sa reconnaissance pour les signalés bienfaits qu'il avait reçus de lui.

3°. Pour distinguer son peuple des autres nations. Et c'est aussi par l'observation religieuse de ces saints jours que les véritables chrétiens doivent se distinguer des autres.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **Origène**, *Homil. 13 in Num.*, parle des moyens de bien célébrer le sabbat des chrétiens, c'est-à-dire le dimanche.

**S. Chrysostôme**, *Homil. 10, in Genes.*, rend raison pourquoi DIEU bénit et sanctifia le jour du sabbat. — *Serm. de S. Philem.* : que l'esprit doit avoir plus de part dans la célébration des fêtes que la pompe et l'appareil extérieur. — *Homil. 5, in Resurrect.* : du jour du dimanche et des mystères que DIEU a opérés.

**S. Grégoire de Nazianze**, *Orat. 6*, parle de la manière dont il faut célébrer les fêtes.

**S. Justin**, *Apol. 2. ad Antonin.*, décrit ce que les premiers chrétiens pratiquaient les jours de dimanche.

**S. Cyrille d'Alexandrie**, *Homil. 29 de Pasch.* : de la manière dont il faut célébrer les fêtes.

**Nicétas**, *Orat. 38*, montre que, dans la célébration de nos fêtes, le luxe, les jeux et les débauches doivent être bannis.

**S. Jérôme**, *16 in cap. 38 Isaïe* : dans nos jours de fêtes et de dimanches, il faut observer spirituellement ce que les juifs observaient grossièrement et selon la lettre au jour du sabbat. — *13 in 44 Ezech.*, « *et Sabbatha mea sanctificabunt* » : comment il faut célébrer chrétiennement le sabbat.

**S. Augustin**, *Serm, 26 de Sanctis*, apprend la manière de célébrer la mémoire des saints martyrs. — *Serm. 231 de tempore* : manière dont il faut passer les dimanches et les jours de fêtes. — *Contra Adimant. 16* : que les Juifs observaient le jour du sabbat, mais que les chrétiens doivent l'observer autrement. — *122 in Joann.* : de la sanctification du septième jour. — *L. 4 de Genes. ad. litteram.* — *Serm. 251 de tempore* : pourquoi les

apôtres ont voulu qu'on solennisât le dimanche au lieu du samedi, et pourquoi il s'appelle le Jour du Seigneur. — *Serm. 136 de tempore* : éloge du jour du dimanche, et ses avantages sur les autres jours. — 4 *de Genes. 11* : que le jour du sabbat a été donné aux Juifs pour figure de la Résurrection du Sauveur et de son repos éternel. — 3 *in Joann.* : des abus qui se commettaient au jour du sabbat, et de ceux que commettent les chrétiens aux jours des dimanches et des fêtes. — 22 *Civit. 30* : du repos éternel dont nous jouirons dans le ciel, représenté par le jour du sabbat.

**S. Léon**, *Serm. 3 de Quadrag.*, s'élève contre le luxe et les autres abus qui se sont introduits dans la célébration des fêtes. — *Epist. 82, ad Dioscorum*, il rapporte les mystères et les miracles que Dieu a opérés au jour du dimanche, ce qui nous oblige à le célébrer avec respect.

**S. Isidore**, 1 *de Eccl. Offic. 24 et 35*, rend raison pourquoi on fait les fêtes des apôtres et des martyrs.

**S. Pierre Damien**, 4 *Epist. 16*, montre en quoi l'on doit faire consister la célébration des fêtes et du dimanche.

**L'Abbé Rupert**, 2 *in Nahum* : de quelle manière il faut observer les jours de fêtes.

**S. Bernardin**, *Serm. 10* : des abus qui se sont introduits dans la célébration des fêtes.

[Livres spirituels et autres.] — Catéchisme du Concile de Trente, 3<sup>e</sup> commandement de DIEU.

**S. Caroli Borromæi**, *Edictum, in Act. Mediol.*, part. 3.

**Joannes Lopez**, *Epist. SS. Patrum*, III, 2.

**Bellarmin**, l. 3, *Contr. 6, c. 10*.

**Franciscus Suarez**, *De virt. Relig.*, l. 2, tract. 2.

**Sylvester**, *Summa, de Die Dominicâ*.

**Raynerius de Pisis**, *Panthologia*, titulo *De festis*.

**Le P. Thomassin**, a fait un traité qui contient un gros volume sur les fêtes de l'Église; et, au commencement du livre 2 de ce traité, il parle du dimanche.

**Hortus Pastorum**, tract. 3, lect. 8. *de tertio Præcepto*.

[Les Prédicateurs.] — **Le P. Le Jeune**, Sermon 48 du dimanche. — Sermon 17, fêtes des saints.

**La Font**, 16<sup>e</sup> dimanche après la Pentec.

*Essais de Sermons pour le Carême, 2<sup>e</sup> dessein sur le dim. de la Passion.*

[Recueils.] — **Stapleton**, *Domin. 16 post. Pentec.*, n. 4.

**Lohner**, tit. *Sanctorum cultus et festa*.

**Peraldus**, tit. *de Superbiâ*, a cinq ou six chapitres sur ce sujet.

*Summa Prædicantium.*

**Labatha.**

} Tit. *Festa*.

## § III.

## Passages, Exemples et Applications de l'Écriture.

*Requies sabbathi sanctificata est Domino.* Exodi xvi, 23.

*Memento ut diem sabbathi sanctifices.* Ibid. xx, 8.

*Benedixit Dominus diei sabbathi.* Ibid. 41.

*Videte ut sabbatum meum custodiatis, quia signum est inter me et vos, in generationibus vestris.* Ibid. xxxi, 13.

*Castodite sabbatum meum : sanctum est enim vobis. Qui polluerit illud, morte morietur; qui fecerit in eo opus, peribit anima illius de medio populi sui.* Ibid. 14.

*Custodiant filii Israël sabbatum, et celebrent illud in generationibus.* Ibid.

*Pactum est sempiternum inter me et filios Israël, signumque perpetuum.* Ibid.

*Septimus dies erit vobis sanctus, sabbatum et requies Domini : qui fecerit in eo opus occidetur.* Ibid. xxxv, 2.

*Observa diem sabbathi ut sanctifices eum, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus.* Deuter. v, 12.

*Que est hæc res mala quam facitis, et profanatis diem sabbathi?* Il Esdræ. xiii, 17.

*Neomeniam et sabbatum et festivitates alias non feram; iniqui sunt cætus vestri; facta sunt mihi molestia; laboravi sustinens.* Isaïe. i, 13.

*Benedixit Deus diei septimo et sanctificavit illum.* Genes. ii, 3.

*Sex diebus colligite (manna) : in die autem septimo, sabbatum est Domini; incirvò non invenietur.* Exodi xvi, 26.

*Dies septimus celeberrimus et sanctus erit vobis; omne opus servile non facietis in eo.* Numer. xxxviii, 25.

*Nolite portare pondera in die sabbathi, et nolite ejicere onera de domibus vestris in die sabbathi, et omne opus non facietis.* Jerem. xvii, 21.

Le jour du sabbat dont le repos est consacré au Seigneur.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

Le Seigneur a béni le jour du sabbat.

Ayez soin d'observer mon sabbat, parce que c'est la marque que j'ai établie entre moi et vous, et qui doit passer après vous à vos enfants.

Observez mon sabbat, il doit vous être saint. Celui qui l'aura violé sera puni de mort. Si quelqu'un travaille ce jour-là, il périra du milieu de son peuple.

Que les enfants d'Israël observent le sabbat, qu'ils le célèbrent d'âge en âge.

C'est un pacte éternel entre moi et les enfants d'Israël, et une marque qui durera toujours.

Le septième jour vous sera saint, étant le sabbat et le repos du Seigneur : celui qui fera quelque travail ce jour-là sera puni de mort.

Observez le jour du sabbat et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné.

Quel est ce désordre où vous tombez, et pourquoi profanez-vous le jour du sabbat?

Je ne puis plus souffrir vos nouvelles lunes, vos sabbats et vos autres fêtes : l'iniquité règne dans vos assemblées ; ces cérémonies me sont devenues à charge : je suis las de les souffrir.

Dieu bénit le septième jour et le fit saint.

Recueillez pendant les six jours la manne : car le septième jour, c'est le sabbat du Seigneur ; c'est pourquoi vous n'en trouverez point ce jour-là.

Le septième jour vous sera très-solennel et saint : vous ne ferez point, en ce jour-là, d'œuvre servile.

Ne portez point de fardeaux le jour du sabbat, n'en faites point sortir hors de vos maisons ; ne faites point, en ce jour, d'œuvres serviles.

*Custodite sabbatha mea et dabo vobis pluvias temporibus suis, et terra gignet germen suum.* Levit. XXVI, 2.

*Memento quod servieris in Ægypto, et eduxerit te inde Dominus DEUS in manu forti; ideirco præcepit tibi ut observares diem sabbathi.* Deut. v, 15,

*Sabbatha ejus in opprobrium, et dies festi ejus in luctum conversi sunt.* I Mach. 1, 11.

*Beatus vir custodiens sabbatum ne pollut illud, custodiens manus suas ne faciat omne malum!* Isaïæ. LVI, 2.

*Calendas vestras et solemnitates odivit anima mea.* Isaïæ. 1, 14.

Gardez mes jours de sabbat. Je vous donnerai les pluies propres à chaque saison ; la terre produira les grains, et les arbres seront remplis de fruits.

Souvenez-vous que vous avez été esclaves en Egypte, et que le Seigneur votre DIEU vous en a tirés par sa main toute-puissante : c'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le jour du sabbat.

Ses jours de sabbat sont tombés en sujet d'opprobre, et ses jours de fête se sont changés en pleurs.

Heureux l'homme qui observe le sabbat, qui conserve ses mains pures, et qui s'abstient de faire aucun mal.

Je hais vos solennités des premiers jours du mois et toutes les autres.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Les fêtes parmi les Juifs.] — Il n'est pas nécessaire de rapporter ici ni l'institution du jour du sabbat dans l'ancienne loi, ni la fin pour laquelle il fut institué, ni combien DIEU en avait à cœur l'exacte observation : tout cela est assez connu. Mais il est bon de savoir que, outre la sanctification de ce jour, il y avait plusieurs autres fêtes et solennités ordonnées par la loi au peuple Juif, parmi lesquelles trois principales, célébrées avec plus d'appareil, en mémoire des bienfaits signalés que ce peuple avait reçus de DIEU à pareils jours. La première était *la Pâque*, que Moïse avait ordonnée de la part de DIEU pour avoir délivré les Israélites de la captivité et de la servitude de Pharaon, en leur faisant un passage à travers les flots de la mer Rouge. La seconde, la fête de la *Pentecôte*, célébrée cinquante jours après celle de Pâque, en mémoire de la loi donnée ce jour-là par Moïse, qui l'avait reçue de DIEU. Et la troisième, qu'on appelait la fête *des Tabernacles*, ou *Scenopogia*, et qu'on solennisait durant huit jours, pour conserver le souvenir de ce que DIEU avait nourri et défendu par une providence et une protection toutes singulières, dans le désert, les Israélites, qui n'avaient pour logis et pour demeure que des tentes. — Quelques auteurs se sont appliqués à trouver un juste rapport des fêtes que célèbrent aujourd'hui les chrétiens avec celles que DIEU avait ordonnées à son peuple, pour montrer que les nôtres y répondent. Mais il faut se contenter de savoir que le jour du Dimanche a été substitué au samedi pour de justes raisons, et qu'en général les principaux mystères de notre foi tiennent la place des autres jours que les Juifs célébraient avec tant de solennité.

On peut juger de la rigueur avec laquelle on faisait observer le jour du sabbat par ce seul exemple, qui est rapporté au xv<sup>e</sup> chapitre des Nombres,



d'un homme apparemment pauvre qui, pour avoir ramassé du bois le jour du sabbat, fut mis à mort par l'ordre de DIEU. Moïse et Aaron l'avaient mis en prison, ne jugeant pas que, pour une faute si légère, ils dussent le faire mourir : mais DIEU, voulant imprimer dans l'esprit de tout le peuple une crainte religieuse de sa puissance et le respect qu'on devait à ses lois, par un exemple terrible de sa justice ordonna qu'il fût lapidé par tout le peuple : *Morte moriatur... Obruat eum lapidibus omnis turba, extrâ castra.*

[Mathathias.] — Le jour du sabbat a toujours été observé religieusement par les Juifs, jusque-là qu'il s'y mêlait souvent de la superstition ; et quelquefois ils ont porté ce précepte si loin, qu'attaqués ces jours-là par leurs ennemis ils n'ont pas voulu se défendre, et se sont laissé massacrer. Témoin ce qui est rapporté au 1<sup>er</sup> livre des Machabées, d'un grand nombre de Juifs conduits par l'illustre Mathathias, qui plutôt que de violer le sabbat en repoussant leurs ennemis, aimèrent mieux se laisser tuer. « Mourons ! s'écrièrent-ils ; et le ciel et la terre seront témoins de notre obéissance à la loi du Seigneur : *Dicentes : Moriamur omnes in simplicitate nostrâ, et testes erunt super nos cœlum et terra.* » Et il est rapporté, dans les mêmes saintes Lettres, que plusieurs autres Juifs, s'étant réfugiés dans ces cavernes, s'y laissèrent tous brûler le jour du sabbat, ne voulant pas travailler pour éteindre les flammes et se délivrer du danger. Exemples admirables sans doute plus qu'imitables, mais au moins capables de confondre la plupart des chrétiens, qui, par un travail sordide, profanent des jours infiniment plus saints que n'était alors le sabbat des Juifs !

#### EXEMPLES TIRÉS DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Superstitions des Juifs.] — Nous n'avons rien de bien remarquable, dans le Nouveau-Testament, sur l'observation du sabbat et des autres fêtes, que les superstitions des Juifs, lesquels, de crainte de le violer, omettaient souvent des œuvres de charité, et se scandalisaient mal à propos de ce que le Sauveur guérissait, ces jours-là, les malades. Souvent même ils se faisaient un point de conscience de faire des choses assez indifférentes, et n'en faisaient point de commettre les plus grands crimes. Comme lorsqu'ils ne voulurent pas entrer dans le prétoire de Pilate, de peur de se souiller par la communication avec les gentils, et ne firent nul scrupule de poursuivre la mort du Fils de DIEU.

[Notre-Seigneur.] — Le Fils de DIEU, qui avait protesté qu'il n'était pas

venu pour enfreindre la loi, mais pour l'accomplir, a donné, en toutes les occasions, un rare exemple de l'exacte observation des fêtes qu'elle ordonnait, ne manquant point de se trouver aux cérémonies qui s'y faisaient, afin de les autoriser par sa présence. Mais, pour désabuser les Juifs des superstitions qu'on y avait introduites, il affectait de guérir les malades ces jours-là ; et quand les scribes et les pharisiens en prenaient occasion de scandale, il leur faisait entendre que, bien loin que ce fût violer le sabbat que de faire ces jours-là des actions de charité, c'était particulièrement alors qu'on les devait pratiquer, parce qu'on ne pouvait rendre un plus grand service à DIEU.

[La Ste Vierge.] — La Sainte Vierge et S. Joseph ont religieusement observé la Pâque et les autres fêtes de la loi. Nous en devons juger par ce qui est marqué dans l'Évangile, qu'ils restèrent dans Jérusalem durant les sept jours qu'on célébrait la solennité de Pâque, et que, ces jours étant passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'Enfant Jésus demeura dans la ville, sans qu'ils s'en fussent aperçus : ce qui est un témoignage évident de leur exactitude à obéir à la loi.

La circoncision du Sauveur et la Purification de sa sainte Mère, sont des marques incontestables de leur soumission et de leur obéissance à toutes les autres cérémonies de la loi.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Memento ut diem sabbathi sanctifices* (Exodi xx). C'est une remarque qu'ont faite quelques SS. Pères et quelques interprètes, que la sanctification du sabbat est, de tous les préceptes de la loi, celui que DIEU a le plus particulièrement recommandé, et le seul auquel il ait ajouté ces paroles : *Memento*, Souvenez-vous. — 1<sup>o</sup>. Cette parole est mise à la tête de ce commandement pour nous avertir que le culte qui nous est commandé en ce jour, fait partie du culte extérieur de religion que nous devons à DIEU. De quoi il était nécessaire que nous fussions avertis, parce que, encore que la loi naturelle nous apprenne qu'il faut destiner un certain temps à honorer DIEU d'un culte extérieur de religion, elle ne nous prescrit pas néanmoins le temps auquel nous le devons faire. 2<sup>o</sup>. Nous sommes avertis, par cette parole, de prendre garde qu'il se présentera plusieurs occasions capables de nous faire oublier ce commandement : l'exemple de ceux qui le négligent, l'amour des spectacles et des divertissements, nous détournent facilement du culte saint et religieux de ce jour.

*Requies Sabbathi sanctificata est Domino.* (Exodi xx.) Chose étrange,

Chrétiens, DIEU avait assujéti l'homme au travail, pour lui faire sentir le poids de son péché : et il veut suspendre ce même travail afin de le faire rentrer dans sa première innocence. Il l'avait condamné, dans sa colère, à cultiver la terre à la sueur de son front, afin de lui faire connaître combien il est dangereux de se soustraire à l'obéissance de son souverain Seigneur : et ensuite, par un effet de sa miséricorde, il lui commande de se reposer le septième jour, après avoir employé les six autres aux exercices de sa profession.

L'Ecriture même a pris soin de remarquer que la manne était tombée du ciel pendant six jours, et qu'il n'en tomba point le septième, parce que c'était le samedi, le jour du repos. La manne commença donc à tomber le dimanche : ce qui était une figure que la grâce du Ciel et la parole de DIEU serait un jour abondamment distribuée à l'Eglise le jour du dimanche, et qu'elle serait ôtée à la Synagogue. C'est Origène qui fait cette remarque. *Homil. 7 in Exod.*)

*Non ascendam ad diem festum*, etc. (Joan. VII.) Les interprètes sont en peine d'accorder cette parole du Fils de DIEU avec son action, qui semble la contredire. Le Sauveur, étant dans la Galilée, répondit à ceux qui le pressaient d'aller à la fête des Tabernacles, qui se devait célébrer solennellement dans Jérusalem : « *Non ascendam ad diem festum istum* : Allez, vous autres, à la solennité : pour moi, je n'y assisterai point. » Or, comme l'Evangile marque expressément qu'après que les autres furent partis pour y aller il y alla aussi, non pas à la vérité publiquement, mais comme en craignant de se montrer et d'y paraître, S. Bernardin, dans un de ses sermons, résout cette difficulté par ce mot de la réponse : *Ad diem festum istum*. Non, je n'irai point à une fête, sainte dans son institution mais profanée par les abus que vous y avez introduits, et par les débauches et les désordres qui s'y commettent. Et ainsi il n'alla point à cette fête profanée, mais il s'y rendit pour la célébrer saintement, et avec des sentiments conformes au dessein que DIEU avait eu en l'instituant : ce qu'il fit en secret et sans qu'on y prit garde.

*Excogitato consilio, fecit Jeroboam duos vitulos aureos, et dixit : Nolite ultrà ascendere in Jerusalem : ecce dii tui, Israël, qui te eduxerunt de terrâ Ægypti.* (III Reg. XII.) Salomon, comme tout le monde sait, avait fait bâtir à Jérusalem un temple magnifique, afin que tous ceux qui adoraient le vrai DIEU vinssent de tous les pays y rendre leur culte au Seigneur, aux jours de fêtes ordonnées par la loi de Moïse. De manière que, dans ces jours solennels, il s'y faisait un concours prodigieux de peuple. Mais, après la mort de ce prince, son royaume ayant été partagé, Jéroboam fut déclaré roi des dix tribus démembrées des Etats de Roboam, fils et successeur de Salomon. Que fit ce Jéroboam pour affermir son trône chancelant, et pour maintenir le peuple dans son obéissance ? Il s'avisa d'élever autel contre

autel, et de faire faire deux idoles, de les mettre en deux villes différentes, et d'obliger ses sujets de les venir adorer, de crainte que, s'ils allaient à Jérusalem rendre leur culte au vrai DIEU, ils n'eussent envie de retourner sous la puissance du roi de Juda. Voilà une naïve figure de ce qui arrive aujourd'hui dans les fêtes et dans les jours destinés au culte de DIEU, et à entretenir la piété des chrétiens. Pendant que les fidèles vont aux églises s'acquitter de leurs devoirs et rendre leurs hommages au Seigneur, le démon, qui veut partager l'empire du vrai DIEU, érige des académies de jeu et de débauches, afin de faire diversion et d'empêcher le culte du Seigneur. Il fait qu'on ne songe qu'aux divertissements, et qu'on sacrifie à l'idole du plaisir et de la vanité : et ainsi l'on fait de ces fêtes de dévotion et de piété des fêtes de divertissements et de débauches.

*Calendas vestras et solemnitates odivit anima mea.* (Isaïe 1.) Il y aurait raison de s'étonner que DIEU, qui avait ordonné à son peuple de sanctifier le jour du sabbat et de célébrer les autres fêtes avec tant de solennité, lui ait fait ensuite savoir par le Prophète Isaïe qu'il avait en horreur ses premiers jours du mois et ses autres jours de fêtes. Mais il est aisé de répondre que, quand ces fêtes se sont célébrées en son honneur, et qu'on n'y a cherché que son culte et sa gloire, ces fêtes lui ont été infiniment agréables ; il y a attaché ses bénédictions et ses faveurs ; mais quand ce même peuple a pris de-là occasion de le déshonorer par des profanations sacrilèges, il n'en a plus eu que de l'aversion et de l'horreur. C'est ce que l'on peut dire aujourd'hui de nos fêtes : elles sont saintes en elles-mêmes et instituées pour de bonnes fins ; mais, comme la corruption des choses les meilleures est la pire de toutes, il n'y a rien de plus abominable que la profanation que l'on fait de ces saints jours.

---

#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Dominica dies regina et princeps omnium dierum.* Ignatius Martyr, Epist. ad Magne-

Le saint jour du dimanche est le premier et le plus considérable de tous les jours.

*Dominico die, à terreno labore cessandum et precibus insistendum est, ut, si quid negligentiae per sex dies agitur, per diem resurrectionis dominicae, precibus expietur.* Greg. 11, Epist. 3.

Le jour du dimanche, on doit interrompre son travail ordinaire et vaquer plus instamment à la prière, afin que ce qu'on a commis par sa négligence durant les six jours de la semaine, on l'expie par les prières de ce jour consacré à la mémoire de la résurrection du Seigneur.

*Dici dominica tanta debet esse observantia, ut præter orationes et Missarum solemniam, nihil aliud fiat.* VI Conc. tridentinum.

*Ut in his diebus, ab omni negotio sequestrati, soli divino cultui vacemus.* August. Serm. 250 de Temp.

*Præponitur sabbatho dies dominicus, fide resurrectionis.* Id. Epist. 18 ad Casulanum.

*Domini resurrectio promisit nobis æternum diem, et consecravit nobis dominicum diem, qui vocatur dominicus; non enim ipse videtur propriè ad Dominum pertinere, quia eo die Dominus resurrexit.* August. Serm. 15 de Verb. Apost.

*Populus christianus memorias martyrum religiosè sollemnitate concelebrat, ad excellentiam imitationem, ut meritis eorum consocietur, atque orationibus adjuvetur.* Idem contra Faustum 21.

*Solemnitates martyrum exhortationes sunt martyriorum, ut imitari non pigeat quod celebrare delectat.* August. Serm. 47 de Sanctis.

*Meliùs totà die foderent quàm totà die saltarent in festis.* Id. in Ps. 32.

*Malè celebrat sabbathum qui à bonis operibus vacat; otium autem ab iniquitate debet esse perpetuum.* Augustin. De verà innoc. 114.

*Verum sabbathum christianus observat abstinens se ab opere servili, id est à peccato.* Ibid. 321.

*Nihil sollicitiùs providendum est quàm ut solemnem diem non tim ciborum abundantiam quàm spiritus exultatione celebremus.* Hieronym. in Epist.

*Quod sabbathum non otii sed spiritualis actionis materia sit, dilucidum est ex ipsis rebus.* Chrysost. Serm. 1 de Lazaro.

*Martyrum festa non ex dierum circuitu solent, sed etiam ex eorum animo qui ea celebrant, æstimantur.* Idem.

*Festa non multitudo concurrentium facere solet, sed virtus; non sumptuosus vestitus, sed pietatis ornatus; non mensæ dapsilitas sed cura animæ: maximum enim festum est conscientia bona.* Chrysost. Homil. 3 de S. Annâ.

*Consecratum est DEO sabbathum, ut qui non omnem vitam DEO consecrabant, saltem exiguam illius partem Domino velut ingrati*

On doit observer si religieusement le jour du dimanche, qu'on ne vague à autre chose qu'à la prière et au sacrifice de la messe.

Même que, ces jours de fêtes, désoccupés de toute autre affaire, nous n'ayons d'autre soin que de penser au service de DIEU et à lui rendre le culte que nous lui devons.

C'est en vue de la foi de la résurrection du Sauveur qu'on préfère le jour du dimanche au jour du sabbat.

La résurrection du Seigneur nous a assuré un jour éternel de repos, et a sanctifié le jour du dimanche, appelé pour cela Jour du Seigneur, pour lui être particulièrement consacré, parce qu'il est ressuscité ce jour-là.

Le peuple chrétien célèbre la mémoire des martyrs par des fêtes solennelles, afin de s'exciter à les imiter, pour avoir part à leurs mérites et implorer le secours de leurs prières.

Les solennités en l'honneur des martyrs sont autant d'exhortations à souffrir le martyre, afin qu'on ne craigne point d'imiter ce qu'on révère avec tant de joie.

On ferait moins de mal à labourer la terre, qu'à passer ces jours saints en danses et en réjouissances profanes.

Celui-là observe mal le jour du repos du Seigneur, qui s'abstient de bonnes œuvres: car, quant aux mauvaises, c'est toujours qu'il faut s'en abstenir.

Le chrétien observe le véritable jour du sabbat en s'abstenant du péché, qui est l'œuvre servile par excellence.

Nous ne devons avoir rien de plus à cœur que de célébrer les jours de fêtes, non par des festins et par la bonne chère, mais par une joie spirituelle et une sainte allégresse.

Il est évident, par la chose même, que le jour du sabbat ne doit pas être un sujet ni un prétexte d'oïveté, mais un motif pour vaquer aux fonctions et aux œuvres spirituelles.

On considère les fêtes des martyrs non-seulement par les jours qui leur sont dédiés et qui reviennent toutes les années, mais par la dévotion de ceux qui les solennisent.

Ce n'est pas le concours du monde qui rend les fêtes solennelles, mais la dévotion et la pratique des vertus; ce n'est point non plus la somptuosité des habits, mais l'ornement de la piété; ni les tables chargées de mets, mais le soin de paver l'âme: car la bonne conscience est elle seule une grande fête.

Le jour du sabbat, auquel a succédé le dimanche, fut consacré à DIEU, afin que ceux dont toute la vie n'était pas employée

*fanuli largirentur.* Joann.-Damasc. iv de Fide 21.

*Ille sabbatum Domini veraciter celebrat qui sic ab his quæ mundi sunt operibus vacat, ut à spiritualibus tamen actibus non quiescat.* Petr. Damiani iv Epist. 16.

*Diei dominicam ob venerabilem resurrectionem Christi non solum in Paschâ celebramus, verùm etiam per singulas hebdomadas imaginem ipsius DEI frequentamus.* Innoc. Papa. Epist. 1 ad Decent. 4.

au culte divin y employassent du moins une partie, comme des serviteurs assez peu reconnaissants des biens qu'ils avaient reçus.

Celui-là célèbre véritablement le jour du repos du Seigneur, qui s'abstient tellement des affaires du monde et du travail corporel, qu'il se donne tout entier aux œuvres spirituelles et aux actions de la piété.

Nous célébrons le jour du dimanche à cause de la résurrection du Sauveur, pour laquelle nous devons avoir toute la vénération imaginable : et cela non-seulement dans la solennité de Pâques, mais encore toutes les semaines, pour conserver le souvenir du jour qui le représente.



### § V.

## Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Le dimanche.] — Le dimanche est le premier jour de la semaine, qui doit être consacré au culte et au service de DIEU. Les Juifs solennisaient le septième jour, en mémoire de la création du monde, parce que DIEU, après y avoir employé six jours, se reposa le septième; et nous célébrons le premier par l'institution des Apôtres, parce qu'il nous représente la même création qui fut commencée en ce jour, et qu'il signifie plusieurs mystères de la religion qui y ont été accomplis, et principalement la naissance de JÉSUS-CHRIST, sa résurrection et la descente du SAINT-ESPRIT sur les Apôtres : mystères d'où dépend l'accomplissement de notre salut.

[Les fêtes.] — Comme les Apôtres et l'Eglise, fondés sur le droit naturel et divin, ont déterminé le dimanche pour reconnaître la grandeur et la souveraineté de DIEU, et pour le remercier de toutes les grâces et les bienfaits qu'on reçoit continuellement de sa divine bonté, les mêmes Apôtres ont institué quelques-unes de nos fêtes en mémoire de quelques-uns des célèbres mystères, et l'Eglise a commandé les autres comme ayant reçu ce pouvoir du Fils de DIEU, et la fin qu'elle s'est proposée dans cette institution a été de glorifier DIEU, dans ses saints, de les honorer comme ses

amis et ses fidèles serviteurs, et afin qu'on eût recours à leur intercession dans toutes les nécessités de l'Eglise. Or, quelque différence qu'il puisse y avoir entre la fin de l'institution du dimanche et des fêtes, anciennes ou nouvelles, ces saints jours emportent l'obligation de les observer de la manière dont l'Eglise le prescrit : aussi les a-t-elle compris sous un même commandement, qu'on ne peut violer sans péché. De sorte que tout ce que nous dirons du Dimanche, nous devons, pour les mêmes raisons, le dire des fêtes.

[Nature de cette loi.] — Il y a cette différence entre ce précepte, et les autres de la loi, que tous les autres sont naturels dans toutes leurs parties, et par conséquent perpétuels, sans pouvoir être changés en quoi que ce puisse être : au lieu que celui-ci est cérémonial, quant à la détermination du temps qu'on doit employer à servir le Seigneur. En effet, la loi de la nature nous enseigne bien qu'il faut donner au service du souverain Seigneur quelque temps particulier : aussi voyons-nous que toutes les nations l'ont pratiqué : mais quel doit être ce temps, que ce soit plutôt le dimanche que le samedi, elle ne l'apprend point : cela dépend de l'institution de DIEU ou de l'Eglise, comme une chose qui regarde le règlement des mœurs. C'est pourquoi les Apôtres ont consacré au culte de DIEU le premier des sept jours qui composent la semaine, et l'ont appelé le jour du Seigneur. S. Jean parle de ce jour dans son Apocalypse, et l'apôtre S. Paul ordonne de recueillir les aumônes des fidèles le premier jour de la semaine, qui est le jour du dimanche, comme l'explique S. Chrysostôme. Ce qui montre que, dès le temps des Apôtres, le jour du dimanche était regardé dans l'Eglise, comme saint et consacré au culte de DIEU.

Sanctifier le sabbat ( nous devons en dire autant du dimanche), selon le langage de l'Ecriture, c'est s'abstenir de tout travail du corps et de toute affaire temporelle, comme les paroles suivantes de ce commandement le font voir manifestement : « Vous ne ferez aucun travail en ce jour. » Et non-seulement cette sanctification emporte la cessation du travail, car autrement, il eût suffi de dire dans le Deutéronome : *Observez le jour du sabbat* ; mais, comme il est dit de plus, au même lieu, *pour le sanctifier*, cela montre que ce jour est un jour saint et consacré à la religion, et par conséquent qui doit être employé au culte de DIEU et aux exercices de piété. Ainsi, nous sanctifions et nous gardons véritablement le jour du sabbat lorsque nous nous acquittons envers DIEU des devoirs de religion et de piété que nous sommes obligés de lui rendre. C'est ce qui fait qu'Isaïe appelle le sabbat un jour de joie, parce qu'en effet les jours de fêtes sont, pour ainsi dire, les délices des personnes de piété.

[ Œuvres défendues. ] — Par les œuvres serviles, on entend celles qui ont seulement pour fin un gain particulier et temporel, et ce sont proprement

celles qui sont défendues. D'où il s'ensuit — 1°. Que celles qui ont la religion pour fin, comme orner les temples et parer les autels, ne sont pas comprises dans la défense. — 2°. Que celles qui sont nécessaires pour la conservation de sa vie ou de celle du prochain, ou pour la république et l'Etat, comme repousser les ennemis communs, ne le sont pas non plus. — 3°. Que les spirituelles, comme étudier, composer des livres, pourvu que ces actions ne soient pas mauvaises d'elles-mêmes et qu'on n'ait pas le gain pour but principal, le sont aussi peu. — 4°. Que celles, enfin, qui sont nécessaires pour éviter une perte ou une incommodité notable, comme ramasser la moisson de crainte qu'elle ne se gâte par le mauvais temps, et d'autres semblables, ne sont pas illicites, parce que, quoiqu'il y ait quelque profit temporel en telles occasions, ce n'est pas cependant le principal but qu'on s'y propose, et elles ne passent point pour serviles.

[Obligation.] — Il faut remarquer que la sanctification de ces jours est fondée sur deux préceptes, l'un de DIEU, l'autre de l'Eglise. S'abstenir de toute œuvre servile et assister au saint sacrifice de la Messe est ce qui est précisément commandé par ce précepte. Mais, outre cela, le commandement de DIEU oblige non-seulement de s'abstenir des œuvres serviles, mais encore de vaquer au service de DIEU, et conséquemment de s'abstenir de tout ce qui en détourne. Ainsi, pour solenniser les dimanches et les fêtes de la manière que le doit faire un chétien, il faut passer ces jours en de saintes actions, comme assister au service divin, entendre la parole de DIEU, fréquenter les sacrements, exercer les œuvres de charité, chacun selon sa dévotion et sa commodité. Ainsi, il y a grand sujet de douter si une personne qui se contente d'entendre la messe à la hâte, et puis passe le reste du jour au jeu ou en d'autres divertissements, ou en vaines et mondaines occupations, aurait satisfait au commandement que DIEU fait de sanctifier ces jours-là.

Sanctifier les fêtes, selon la doctrine de S. Thomas, c'est séparer ces jours d'avec les autres, pour les appliquer aux actes de religion, les employer au service de DIEU et à la reconnaissance de ses bienfaits (22, quæst. 122, art. 4.) *Illa enim dicuntur sanctificationes in Lege quæ divino cultui applicantur.* S. Cyrille d'Alexandrie assure que, pour sanctifier le dimanche, nous devons principalement parer et orner notre intérieur, afin de nous présenter purs et nets à JÉSUS-CHRIST, après avoir lavé les taches de notre âme. S. Augustin met, entre les obligations de ces jours, celle de s'abstenir de tout péché, comme d'une œuvre qui est non-seulement servile, mais qui nous asservit encore au démon. Ce qui a donné sujet à quelques théologiens d'avancer que celui qui commet un péché mortel le dimanche, par exemple qui s'enivre, commet un double péché : le premier parce qu'il viole la tempérance, et le second parce qu'il la viole en un jour spécialement affecté au culte de DIEU ; de sorte que, en s'accusant de ce péché, il ne doit pas omettre dans sa confession cette cir-



constance aggravante. Tous ne sont pas de ce sentiment, qui est fondé sur la comparaison d'un péché commis dans un lieu saint, lequel par-là est profané : quoiqu'ils avouent que cette circonstance du temps aggrave le péché, mais non pas jusqu'au point d'en faire un troisième péché mortel, parce que cette augmentation de péché n'est qu'à cause de la sainteté du jour, laquelle n'est pas la fin de la fête, sa fin étant seulement d'honorer DIEU ou ses saints. Et, pour ce qui est de la comparaison du péché commis dans une église, ce n'est pas tout-à-fait de même parce qu'il n'y en a presque point qui ne viole directement le respect commandé dans un lieu saint.

[Prérogatives du dimanche.] — Ce n'est pas dans la seule cessation des œuvres serviles que l'Eglise fait consister la sainteté du dimanche : elle a encore établi, pour rendre la solennité de ce jour plus grande, diverses pratiques, soit pour en relever la sainteté, soit pour le distinguer de tous les autres jours de l'année par les marques d'une réjouissance spirituelle. C'est dans cette vue qu'elle a ordonné qu'on ne ferait pas les prières publiques à genoux comme aux autres jours, qu'on ne jeûnerait point, et que l'on suspendrait les autres exercices extérieurs de pénitence. On peut y rapporter aussi les Agapes, ou festins de charité, qui se faisaient principalement les dimanches, à l'issue des assemblées des fidèles parmi les chrétiens de la primitive Eglise, où l'on permettait une joie modeste : mais l'abus qui se glissa depuis dans ces agapes en fit retrancher l'usage partout, dès le quatrième siècle.

[Raison du précepte.] — On pourrait demander pourquoi, dans le Décalogue, qui commande la sanctification du jour du Sabbat, il n'est fait mention que du temps auquel on doit rendre à DIEU le culte qui lui est dû. La raison que les Pères et les interprètes en donnent est qu'on ne peut pas s'en acquitter de la même manière en tout temps : de même qu'on ne peut pas, à chaque moment, prendre son sommeil et la réfection du corps, parce qu'il y a une infinité d'autres besoins, dans la vie humaine, auxquels la nature et l'ordre de la Providence nous ont assujettis. Ainsi, pour ne pas manquer à ce devoir, qui doit être le premier, de crainte que les autres moins importants ne le fissent négliger ou entièrement oublier, il a fallu, pour y satisfaire, non-seulement marquer et déterminer un temps, mais encore le recommander et en réitérer souvent le précepte, comme l'Ecriture fait en tant d'endroits.

## § VI.

**Endroits choisis des Livres spirituels  
et des Prédicateurs.**

[ Signification du sabbat. ] — Le sabbat était un signe qui marquait que les hommes devaient se consacrer à DIEU, et paraître devant lui purs et saints : — 1°. Puisque ce jour lui était consacré, et qu'un jour n'est saint que parce que les hommes sont particulièrement obligés d'y faire des actions de sainteté et de religion. — 2°. Il était un signe et comme un monument éternel de la création admirable de tout l'univers. — 3°. C'était un signe aux Israélites et à leur postérité, pour les faire ressouvenir qu'ils avaient été délivrés du rude joug de la servitude d'Égypte, par le secours de DIEU, comme il le témoigne lui-même par ces paroles : *Souvenez-vous que vous avez servi en Égypte, et que le Seigneur votre DIEU vous en a retirés par l'effet de sa main toute-puissante et par la force de son bras, et que, pour ce sujet, il vous a commandé de garder le jour du sabbat.* — 4°. Il était la figure du sabbat spirituel et du repos sacré où les fidèles se trouvent lorsque, ayant enseveli le vieil homme pour vivre à JÉSUS-CHRIST, ils ressuscitent à une nouvelle vie, et s'appliquent avec soin à des actions conformes à la piété chrétienne. (*Catéchisme du Concile de Trente*).

Il est juste et bien raisonnable qu'il y ait de certains jours qui soient employés entièrement au service de DIEU, et où ils puissent l'honorer comme leur souverain Seigneur, dont ils ont reçu des bienfaits infinis. En effet, si DIEU nous avait commandé d'employer tous les jours de notre vie au culte que nous lui devons, ne devrions-nous pas faire tous nos efforts pour obéir ponctuellement et avec joie, à ce commandement, par la seule vue des bienfaits infinis que nous avons reçus et que nous recevons continuellement de sa bonté? Avec quelle apparence pourrions-nous donc, maintenant qu'il n'a destiné à son culte que très-peu de jours, être négligents à nous acquitter d'un devoir si juste et si nécessaire? Le pourrions-nous faire sans nous rendre coupables d'un grand crime? Ceux qui négligent entièrement de garder ce précepte, comme ils désobéissent en cela à DIEU et à l'Église, deviennent par ce mépris ennemis de DIEU et réfractaires à ses commandements, d'autant plus que celui-ci est tel qu'on peut le garder sans grande peine. Car, loin qu'il nous ordonne rien de pénible, il nous demande de demeurer en repos, et d'abandonner le soin des choses.

de la terre, pour ne vaquer qu'à celles du ciel et de notre salut. Peut-on donc, sans se rendre coupable d'une insolence, et d'une témérité très-punissable, ne se pas soumettre à un tel commandement? (*Catéchisme du Conc. de Trente*).

[Sanctification du dimanche.] — Le dimanche a succédé au sabbat. Il nous est défendu, dans ce saint jour, de faire aucune œuvre servile, et nous sommes obligés d'assister aux divins offices. Après avoir passé six jours dans le tumulte des affaires séculières, n'est-il pas bien juste d'en prendre un pour se recueillir et pour vaquer aux choses spirituelles? *Vous travaillerez durant six jours, dit le Seigneur, et vous ferez, dans ces six jours, tout ce que vous avez à faire; mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre DIEU.* Pour célébrer ces saints jours d'une manière convenable, nous devons nous occuper entièrement à éviter le mal et à faire le bien. Il est vrai qu'il n'y a point de temps où il nous soit permis de faire le mal, et où nous ne soyons obligés de faire le bien, mais il est vrai aussi que nous avons des obligations particulières, dans certains jours, d'éviter l'un avec plus de soin; et de faire l'autre avec plus de zèle. Hélas! qui le croirait si on ne le voyait de ses yeux? les chrétiens, aussi grossiers que les Juifs, s'imaginent satisfaire au précepte de garder les dimanches et les fêtes en s'abstenant d'un travail manuel, comme s'il s'agissait seulement d'une police extérieure, ou de donner quelque relâche au corps, et qu'il ne fût pas question de recueillir et de fortifier l'âme, qui a pu être dissipée et affaiblie par les sollicitudes des affaires du siècle! Cela est si vrai, que les personnes dont la profession est de travailler plus d'esprit que du corps, et que ceux qui n'en ont point d'autre que de jouer et de se divertir, ne distinguent point les fêtes des autres jours, et croient n'avoir rien à se reprocher s'ils ont entendu une messe à la hâte, avec un esprit rempli d'affaires ou un cœur occupé de passion. Nous pouvons même avancer que, généralement parlant, ce sont les jours de dimanches et de fêtes où l'on fait plus de mal: ce qui faisait dire à S. Chrysostôme que le sabbat, qui avait été institué pour nettoyer les âmes des crimes commis pendant la semaine, était le jour où l'on en commettait de plus grands.

Comment s'acquitte-t-on de ce précepte? Au lieu d'expier, le dimanche, les péchés de la semaine, on peut dire, principalement pour toutes les personnes d'une profession mercenaire, que c'est le jour où elles en commettent le plus. On cherche à le passer dans la débauche, et à se livrer entièrement à une joie profane. Le Seigneur pourrait donc nous dire aujourd'hui ce qu'il disait autrefois aux Juifs par la bouche du prophète Isaïe: « Je hais vos solennités des premiers jours du mois et toutes vos autres fêtes; elles me sont devenues à charge; je suis las de les souffrir: *Calendas vestras et solemnitates vestras odivit anima mea; facta sunt mihi molesta; laboravi sustinens.* Remarquez ces paroles, *Solemnitates vestras*; comme si le Seigneur disait: « Vous avez fait de mes fêtes les vôtres, et des jours qui devaient

être consacrés à ma gloire des jours que vous dévouez à vos passions : *Solemmitates vestras odovit anima mea.* (**Monmorel**, 16<sup>e</sup> Dim. ap. la Pent.)

[Dieu a choisi ce jour.] — Les SS. Pères ont remarqué que le Seigneur a toujours choisi le saint jour du dimanche pour communiquer ses plus grandes faveurs aux hommes ; *Innumeris benedictionibus diem dominicam sanctificavit*, dit S. Grégoire-le-Grand. Ce fut le dimanche, c'est-à-dire le premier jour de la semaine, que la manne commença à tomber pour la nourriture des Israélites. Sur quoi Origène fait cette belle réflexion, et dit que c'est en ce jour que DIEU veut nourrir ses enfants de la sainte Eucharistie, signifiée par la manne : *jàm tunc ostensum die dominicâ panem cœlestem esse manducandum*. Ce fut aussi le dimanche, c'est-à-dire au jour qui y répond, que JÉSUS-CHRIST fit dans le désert cette merveilleuse multiplication des pains dont il nourrit une grande multitude d'hommes. Ce fut ce même jour qu'il prit pour sa résurrection, qui est le gage de la résurrection de tous les hommes. Ce fut enfin en ce jour que DIEU fit descendre son divin Esprit sur l'Eglise, et qu'il lui communiqua la plénitude de ses grâces. Ne doit-on donc pas dire, avec S. Bernard, que ce saint jour est un jour de rémission, de réjouissance et de grâce : *Dies remissionis, dies exultationis, dies jubilæi*.

Le Seigneur avait donné le jour du sabbat aux Juifs pour être le gage de l'alliance et de l'union qu'il voulait avoir avec eux : *Videte ut sabbatum meum custodiat, quia signum est inter me et vos*. Si cela est, on doit conclure que, le dimanche étant dans la loi nouvelle ce que le sabbat était dans l'ancienne, il est encore la marque d'une plus étroite alliance, et qu'il doit être pour nous la source de toutes sortes de grâces et de bénédictions : car c'est en ce jour, heureux pour les chrétiens, que DIEU leur présente ce qu'il a de plus excellent et de plus précieux : sa divine parole, sa sainte grâce, son corps sacré dans l'adorable Eucharistie. Mais quelle est notre ingratitude ! Plus le Seigneur nous offre de grâces en ce saint jour, moins nous les recevons. Nous laissons perdre sa sainte parole sans vouloir l'entendre, bien loin d'en profiter ; nous méprisons la grâce, et le pardon qu'il nous offre dans le sacrement de Pénitence, en ne voulant pas nous en approcher, en ce jour particulièrement destiné à la rémission de nos péchés, et nous ne voulons pas nous nourrir du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, en nous éloignant de la sainte table. Ah ! si DIEU avait fait la même grâce aux païens et aux idolâtres, ils n'en useraient pas peut-être comme les chrétiens.

Il est évident que les chrétiens offensent DIEU lorsqu'ils s'adonnent au travail du corps, pour un gain temporel, le jour du dimanche, parce qu'ils profanent un jour saint que DIEU s'est réservé, et privent le Seigneur du culte et de l'adoration qui lui est due. Ils sont néanmoins beaucoup plus criminels lorsqu'ils le passent dans le péché, non pas qu'il soit permis de pécher les autres jours, mais parce que les péchés commis en

un jour saint en sont plus énormes. Car, si les péchés des chrétiens sont beaucoup plus griefs devant DIEU que ceux des infidèles, par cette seule raison que ce sont des péchés de chrétiens, qui doute que la sainteté des jours auxquels ils les commettent n'y ajoute encore une nouvelle énormité ? C'est à vous que je parle, libertins qui passez une partie des dimanches et des fêtes à jouer et à vous divertir aux comédies et aux spectacles; c'est à vous, femmes mondaines, qui destinez ces jours sacrés à des parties de bal et de promenade, qui les regardez comme plus commodes que les autres pour faire paraître votre orgueil et votre vanité avec plus de scandale; c'est à vous, artisans débauchés, qui vous feriez un scrupule de vaquer à votre travail ordinaire en ce saint jour, et qui vous faites une espèce de devoir et de coutume de fréquenter les jeux et les cabarets et de vous enivrer, dans un temps que vous êtes obligés d'employer au culte divin; c'est à vous, dis-je, que je parle, ou plutôt c'est à vous que DIEU parle lui-même quand il dit : « Je hais et j'ai rejeté loin de moi vos fêtes; je ne recevrai plus l'odeur des victimes que vous m'offrez dans vos assemblées. *Odi, et projeci festivitates vestras, et non capiam odorem cætuum vestrorum.*

Pour ce qui regarde le travail des mains, il n'est pas mauvais de soi-même, et ce n'est pas pour le condamner que DIEU le défend dans les jours qui lui sont consacrés; ce n'est pas, aussi, qu'il approuve la paresse et l'oisiveté, qui d'elle-même est un grand mal; mais c'est afin qu'un exercice indifférent, ou une occupation qui est bonne en elle-même, cède pour un peu de temps à une autre meilleure et plus excellente, pour laquelle l'homme principalement a été créé; qui est de connaître DIEU, de l'adorer, de le servir et de l'aimer sur toutes choses. Voilà la fin de la loi divine. Vous travaillerez six jours de la semaine, et durant ce temps vous ferez vos ouvrages et pourvoirez à vos besoins; mais le septième jour est le repos du Seigneur, et vous quitterez tout pour lui rendre vos hommages et vos adorations. (*Le même.*)

Quant à la manière dont nous devons honorer DIEU au jour du dimanche, nous n'avons qu'à considérer le règlement qui nous vient de la tradition immémoriale, et qui nous est marqué dans les canons de l'Eglise. Les premiers fidèles s'assemblaient en ce saint jour pour prier, pour écouter la divine parole, pour participer au saint sacrifice du corps et du sang du Sauveur par la sainte communion, et pour chanter les louanges de DIEU jour et nuit, et le dimanche était si sacré, comme nous l'apprenons de S. Augustin, que la plupart assistaient à matines qui se disaient la nuit, et à tout l'office. Plût au ciel que nous nous réglâssions sur la vie de ces premiers chrétiens ! nous n'attirerions pas sur nous la colère de DIEU, comme nous faisons par notre indévotion, qui fait que nous faisons des dimanches des jours de péché. (*Essais de Sermons.*)

[Les fêtes.] — Souvenez-vous, Chrétiens, que les saints, dont vous profanez les fêtes, seront un jour vos juges. Ah ! que leur répondrez-vous

lorsqu'ils vous reprocheront qu'au lieu d'imiter leurs vertus vous vous êtes plongés en toutes sortes de vices, et qu'en honorant leur mémoire en apparence vous les avez en effet déshonorés? Le Seigneur ne s'est que trop déclaré, qu'il punirait dans toute la juste fureur de sa colère ces fêtes profanes que l'on a malheureusement fait succéder aux fêtes chrétiennes. « Je ne souffrirai point, dit-il par le prophète Isaïe, vos fêtes infâmes et vos assemblées criminelles, et toutes vos solennités me font horreur. » (*Les mêmes.*)

Origène nous a fait comprendre que c'est par une charitable condescendance pour les faibles que l'Eglise a fixé des fêtes particulières à certains jours réglés, afin que ceux qui n'auraient pas assez de ferveur pour occuper continuellement leur esprit et leur cœur des mystères de JÉSUS-CHRIST et des perfections divines, pussent se renouveler de temps en temps, et rallumer en eux le feu de la charité, qui serait enfin étouffé par la foule des affaires et des embarras de ce monde. Mais ce qui est accordé à la complaisance et à la charité pour les faibles ne doit passervir à entretenir leur négligence. Ces âmes faibles et charnelles doivent faire toujours de nouveaux efforts ou pour se débarrasser de tous ces amusements qui les attachent au monde, ou pour détacher leur cœur et leur affection des biens, des dignités et des affaires qu'ils ne peuvent ou qu'ils ne veulent pas abandonner, afin que, pendant que leur corps s'en occupera, leur esprit puisse acquérir cette sainte liberté de s'occuper de DIEU, des mystères de JÉSUS-CHRIST, de l'amour des vertus, et d'un désir ardent et continuel de la vie éternelle.

S. Jérôme dit qu'on ne peut accuser les chrétiens de judaïser et d'être assujettis aux mêmes observances des temps, des mois et des jours, quoiqu'ils célèbrent un jour de repos dans chaque semaine, la Pâque, la Pentecôte et les fêtes des martyrs. La raison en est que non-seulement la résurrection de JÉSUS-CHRIST et la descente du SAINT-ESPRIT sont des objets bien différents de ceux que la Synagogue se propose à sa Pâque et à sa Pentecôte, mais aussi parce que les mystères adorables qui nous occupent pendant nos pâques et nos autres fêtes sont des mystères éternels, qui ne sont pas limités à un jour ou à un mois, mais qui ont la même excellence, la même vertu, la même sainteté et la même abondance de grâces, tous les mois, tous les jours et tous les moments de l'année. Il n'y a point de jour dans l'année, si nous voulons, que JÉSUS-CHRIST ne meure pour nous et ne ressuscite en nous; il n'y a point de moment où il ne se fasse sur nous une nouvelle effusion de son Esprit, si nous sommes disposés à le recevoir. Il est vrai que tous les fidèles n'ont pas acquis ce haut degré de perfection et de charité, en sorte que nos divins mystères leur soient toujours également présents et également efficaces. Aussi est-ce pour ces faibles qu'on a institué des fêtes particulières, afin qu'ils puissent y acquérir une nouvelle vigueur, en se débarrassant, au moins pour un peu de temps, des affaires du monde.

Le même S. Jérôme ne craint pas de dire que les jours d'assemblées ou de fêtes n'ont rien de plus grand que les autres, mais qu'il a été nécessaire de distinguer et d'ordonner ces jours d'assemblées dans les églises, afin de renouveler et d'enflammer davantage la charité des fidèles envers DIEU, en la présence duquel ils s'assemblent, et envers leurs frères avec lesquels ils s'assemblent. On pourrait dire, dans le même sens, que les heures d'un jour de fête n'ont rien en elles-mêmes de plus saint que les autres, parce qu'elles composent toutes ensemble un jour de fête ; mais il a été nécessaire d'y faire quelque distinction, et d'en affecter quelques-unes au service divin et aux parties diverses de l'office canonial, afin que la ferveur de ces heures plus saintement employées se répandit sur les autres, et parfumât en quelque manière tout le reste de la journée. Les fêtes particulières de l'année ont le même rapport à cette fête universelle et continue que les justes tâchent de célébrer pendant toute leur vie, que les heures du service divin ont à toute la journée des fêtes particulières. Tout y est, en un sens, également consacré à DIEU comme venant de lui, et devant retourner à lui : mais, la flamme de la charité et l'application du cœur à la prière ne pouvant pas toujours y être également vive, il a fallu destiner quelques jours et quelques heures, et dans chaque heure même il y faut choisir quelques moments pour la renouveler (**Thomassin, Traité des Fêtes.**)

[Quelques divertissements sont permis.] — Quoique ces saints jours soient entièrement consacrés à la piété et au culte de DIEU, on ne peut nier cependant que l'Eglise ne permette quelque honnête divertissement ; et, quelque religieux observateurs que fussent les premiers chrétiens de ces saints jours, nous voyons que, dans ces temps mêmes où la discipline ecclésiastique était le plus en vigueur, les fidèles donnaient des marques de leur réjouissance en se vêtant plus proprement, et surtout par des festins qu'on appelait Agapes, c'est-à-dire festins de charité, qui étaient tellement institués, qu'en se réjouissant avec ses amis on nourrissait les pauvres, et que la piété y avait autant de part que le divertissement, par les saints entretiens dont les mets étaient, pour ainsi dire, assaisonnés. Mais, après ces repas, que la frugalité et la dévotion ont rendus plus célèbres que la somptuosité des festins les plus magnifiques des païens, les mêmes chrétiens couraient en foule de la table à l'église pour y faire la prière : de sorte qu'on pouvait dire que la table leur servait de disposition à la piété, et que leurs divertissements redoublaient leur fervenr : comme, en effet, c'était la fin et le dessein de cette institution de prendre quelque relâche, afin de retourner ensuite avec plus d'ardeur aux exercices de charité et aux devoirs de religion. Voici comment en parle Tertullien, qui, tout sévère qu'il est, approuve ces divertissements honnêtes, que j'appellerais volontiers saints et chrétiens ; voici, dis-je, comme il en parle : « A l'issue de nos banquets, nous n'allons point à ces spectacles où l'on ne voit que du

sang et des meurtres; nous n'allons point à ces assemblées où l'impiété, la médisance et l'impureté triomphent de la vertu : on ne voit dans nos exercices, dans nos actions, dans nos discours, dans nos divertissements mêmes, que piété, que modestie, frugalité; de manière qu'il est aisé de remarquer que nous avons pris plus de soin, dans les festins que nous faisons nos jours de fêtes, de nourrir notre esprit du pain de la parole de DIEU que notre corps des aliments corporels; que nos fêtes sont établies pour inspirer une sainte allégresse à l'esprit, et non pour fournir au corps de quoi contenter la sensualité. » Où sont ces temps heureux? Hélas! nous ne sommes plus dans ces siècles d'or! Les exercices de piété que l'on pratiquait alors aux jours de fêtes ont tellement cessé, qu'au lieu de ces banquets de dilection ce ne sont plus que des repas de dissolution; au lieu de visiter les pauvres, les malades et les hôpitaux, on ne fait que des visites suspectes ou dangereuses, etc. (**Anonyme.**)

[Divertissements mauvais.] — S. Grégoire-le-Grand rapporte que, dans les premiers siècles de l'Eglise, les jours de fêtes des saints martyrs, les démons sortaient des corps des possédés, forcés de les quitter par la piété et les prières des fidèles. Aujourd'hui ne dirait-on pas que les démons sont déchaînés, et qu'ils s'emparent des fidèles, les jours de fêtes et de dimanches: tant les excès où ils s'emportent sont étranges, tant les profanations qu'ils font de la sainteté de ces jours sont énormes et scandaleuses? D'où peuvent venir en effet ces jeux, ces bals, ces danses, tous ces excès de boire et de manger qui sont si communs en ces jours? Ne sont-ce pas des suggestions du démon, qui pousse les hommes à employer des jours consacrés au culte de DIEU à contenter leurs passions les plus déréglées, et à se servir du loisir qu'ils ont de vaquer à DIEU et à l'affaire de leur salut, pour s'abandonner avec une licence effrénée, et sans retenue, à toutes sortes de débauches?

S. Chrysostôme ne craint point de dire que ceux qui emploient le saint jour en des occupations mondaines, en jeux, en danses, en festins, en d'autres profanes divertissements, ne sont pas moins coupables que ceux qui pillent ou qui dépouillent nos églises par un attentat sacrilège: puisque, si ceux-ci profanent des biens consacrés au culte de DIEU, ceux-là profanent un jour qu'il s'est réservé, et qu'il a voulu être consacré à son service. Entendez-vous, comprenez-vous, chrétiens, quel péché c'est, dans le sentiment de ce Père, que de violer et de profaner ces jours saints? Quel sentiment auriez-vous d'un homme qui dépouillerait nos églises des plus riches ornements dont la piété de nos ancêtres les a parées; ou qui, après avoir dérobé ces vases sacrés, les emploierait à ses vanités et à des usages vulgaires? Vous avez horreur de ces attentats, et la seule pensée vous en fait frémir, parce que vous savez que les moindres choses qui ont servi au ministère de nos autels deviennent sacrées et inviolables. Mais apprenez que la profanation que vous faites du jour du dimanche, par tant



d'excès de jeu, de bonne chère, de débauches, ou par tant de divertissements mondains, n'est pas un moindre sacrilège, au sentiment de S. Chrysostôme, parce que ce saint temps que vous profanez n'est pas moins consacré à DIEU que les meubles de nos églises. Comment pouvez-vous donc l'employer à d'autres usages ?

C'est un abus et une illusion de s'imaginer que, par les œuvres serviles, il faille entendre seulement les ouvrages d'agriculture, de manufacture, de fabrique, ou autres semblables, qui font l'occupation des artisans pendant le cours de la semaine. Cette défense va bien plus loin : elle comprend tous les emplois profanes et séculiers qui nous empêchent de vaquer uniquement au culte de DIEU ; elle comprend, selon S. Augustin et S. Thomas, les différentes occupations qui partagent la vie civile des hommes, et qui leur servent d'exercice, chacun selon son état et sa profession, pendant la semaine ; à moins que quelque raison de nécessité, de charité ou de piété, ne permette de s'y appliquer en ce jour. Cette loi s'étend même aux parties que l'on fait, après avoir entendu la Messe, de passer le reste du jour à la chasse, au jeu, à la comédie, en promenades, en visites inutiles, ou autres divertissements mondains et profanes. Dès que le jour du dimanche arrive, chaque fidèle doit s'imaginer qu'il entend une voix semblable à celle que S. Jean entendit autrefois dans ses révélations : *Amodò, jàm dicit Spiritus, ut requiescant à laboribus suis.* Voici le Dimanche : cessez vos travaux, discontinuez vos occupations ordinaires, et commencez, par cette interruption et par ce repos, la sanctification de ce jour. (Lafont, *Entretiens ecclésiastiques*).

[Pourquoi le travail interdit.] — On peut, à la vérité, et on doit même honorer DIEU durant son travail, les chrétiens, selon la règle de l'Évangile prêchée par S. Paul, étant obligés de faire toutes leurs actions au nom et dans l'esprit de JÉSUS-CHRIST : mais qu'il est difficile que l'homme élève comme il faut son esprit à DIEU, s'il ne surseoit à ces travaux qui emportent la meilleure partie de sa vie, et qui l'empêchent de s'unir d'esprit aux prières communes que fait l'Église pour fléchir la colère de DIEU et attirer sur nous sa miséricorde ! Tous les jours de l'année sont à lui ; il est le maître de notre temps, comme il l'est de nos biens et de nos vies : et c'est une faveur que nous ne pouvons regarder sans étonnement, qu'il nous ait donné tant de temps pour vaquer à nos affaires, et qu'il s'en soit si peu réservé pour les siennes. De-là il est aisé de comprendre combien sont criminels devant DIEU ceux qui, sans une extrême nécessité ou quelque obligation de charité, travaillent pour un gain sordide les dimanches comme les autres jours.

Vous croyez, chrétiens, avoir célébré le dimanche et les fêtes ordonnées par l'Église lorsque, parés de vos plus beaux habits, vous vous êtes empressés le matin d'entendre la Messe, pour vous adonner le reste du jour au jeu, à la bonne chère, à vos divertissements ? Mais qui ne voit que

ce sabbat, qui exclut toutes les actions dignes de DIEU, n'est proprement qu'une fête dédiée aux vices, et de ces fêtes qui ont fait dire au prophète Amos, avec tant de zèle : Malheur à vous, qui entrez avec pompe dans la maison du DIEU d'Israël ! malheur à vous, qui, obligés de surseoir à tous les soins de la vie corporelle, de vivre dans la modestie, de vous nourrir de la divine parole et de vous appliquer à des actions de piété, ne songez qu'à jouer et à prendre vós plaisirs ! malheur à vous qui, par tant de crimes, avancez le grand jour qui sera pour vous un jour de malheur ; *Vae vobis qui venturi estis in diem malum, qui tangitis sabbatha mendacia ! (Discours chrétiens.)*

[Excellente pensée.] — Dans la création du monde, DIEU travailla durant six jours, après lesquels l'Écriture dit qu'il se reposa le septième. Mais en quoi est-ce que l'Écriture fait consister ce repos de DIEU ? Le voici. *Vidit Deus cuncta que fecerat, et erat valde bona* : DIEU fit une revue générale sur tous ses ouvrages, et les trouva tous bons et parfaits : il trouve son repos dans son approbation. C'est là ce qu'il faut particulièrement imiter. Interrompez vos œuvres serviles, et faites une revue générale sur toute la conduite que vous avez tenue durant la semaine. Voyez si vous pouvez dire, avec DIEU, que tout ce que vous avez fait durant ces six jours est bon. Examinez si vous avez été fidèle à DIEU et au prochain, si vous avez rempli les devoirs de votre état, s'il n'y a point eu de l'injustice dans vos emplois ou dans votre commerce ; et, après avoir fait cet examen, donnez votre approbation à ce qui le mérite, rectifiez ce qui ne le mérite pas, et consacrez le reste du jour à faire des sacrifices au Seigneur pour vous le rendre propice, et pour réparer les fréquentes dissipations que vous avez souffertes durant la semaine. (*Discours chrétiens.*)



---

# DISCORDE

DIVISION, PROCÈS, DISSENSION ETC.

---

## AVERTISSEMENT.

*On voit d'abord que ce sujet, qui traite d'un vice directement opposé à la charité envers le prochain, et qui n'est guère sans haine et sans inimitié, ne peut être compris sous le titre de la charité, quoiqu'en plusieurs autres endroits nous avons joint ensemble la vertu et le vice qui lui est opposé. Le sujet dont nous parlons ici est assez ample et assez important pour être traité séparément, sans parler que fort indirectement de la charité, du pardon des injures et de l'amour des ennemis.*

La discorde et la division règne souvent dans les *Etats*, dans les familles et dans l'*Eglise*, et quelquefois même parmi les gens de bien, et DIEU sait quels maux et quels désordres elle cause partout où elle se trouve; combien il est difficile d'y remédier, et de combien de péchés elle est la source. C'est pourquoi rien ne doit être plus capable d'exciter le zèle d'un prédicateur. Et d'ailleurs, comme ce désordre est commun dans toutes les villes et dans toutes les sociétés, son discours ne peut jamais ni porter à faux ni manquer d'être utile. J'ajoute même que jamais il ne s'acquittera mieux de son ministère que lorsqu'il travaillera de tout son pouvoir à assoupir les dissensions.

Il faut ici pourtant remarquer que les ruptures entre les personnes auparavant unies ne sont pas toutes de la même nature et ne viennent pas d'une même source. Nous nous arrêterons particulièrement à celle qui est la plus ordinaire et la plus connue, le procès, qui, bien que juste, et même le seul moyen permis de tirer raison du tort qu'on nous fait, est la cause et l'occasion des plus criantes injustices et des plus cruelles inimitiés. Ce sujet est délicat; il faut beaucoup de circonspection pour ne point outrer la matière, et, d'un

autre côté, pour ne point taire les abus qui se commettent dans les procédures, tant de la part de ceux qui intentent ou qui soutiennent des procès que de la part des ministres de la justice, qui peuvent pécher en une infinité de manières contre la justice même qu'ils sont obligés de rendre aux parties.

---

§ I.

### Desseins et Plans.

I. — Le premier dessein qui se présente est contre ceux qui sèment la discorde, qui en sont les auteurs, ou qui la fomentent par leurs discours, ou de quelque manière que ce soit. On peut prendre pour texte ces paroles de l'Évangile : *Inimicus homo hoc fecit* (Matth. XIII), et faire voir que ces personnes sont véritablement — 1°. Les ennemis de DIEU, qu'elles offensent grièvement ; — 2°. Les ennemis des hommes et de la société humaine, par la division qu'elles mettent entre des personnes unies par les liens les plus étroits ; — 3°. Les ennemis d'elles-mêmes, par les malheurs qu'elles s'attirent et qu'elles se procurent.

*Premier Point.* Celui qui met la division et la discorde entre des personnes auparavant amies est l'ennemi de DIEU : *Inimicus homo hoc fecit* : — 1°. Parce qu'il détruit et renverse son royaume en ce monde, qui consiste, selon S. Paul, dans la justice, la paix et la joie. C'est par-là que DIEU règne en nous, puisqu'il établit son royaume dans la charité, et que celui qui sème la discorde détruit cette charité en rompant l'union qui doit être entre des chrétiens. C'est pourquoi le SAINT-ESPRIT nous assure qu'il y a six choses qu'il hait, mais qu'il y en a une septième qu'il a en horreur : savoir, celui qui sème la discorde entre les frères. D'où il suit qu'étant l'ennemi de DIEU d'une manière toute autre que par les autres péchés, DIEU se déclare réciproquement son ennemi d'une manière particulière. — 2°. Il est ennemi de DIEU, parce qu'il détruit l'ouvrage du Fils de DIEU, qui est la paix et l'union qu'il est venu apporter au monde, qu'il a cimentée de son propre sang, qu'il a si particulièrement recommandée. — 3°. Parce que, la discorde et la division étant opposée à la paix, qu'il n'y a que DIEU qui nous la puisse donner, c'est prendre en quelque manière DIEU à partie que de rompre la paix, c'est révolter ses sujets contre lui ; ou, si vous voulez, c'est devenir son ennemi domestique, plus dangereux et plus pernicieux que les étrangers qui l'attaquent ouvertement, etc.

*Deuxième Point.* Celui qui sème la discorde, ou qui fomente des divisions, est ennemi des hommes et de la société humaine, puisqu'il commet les uns

contre les autres, qu'il désunit ceux qui doivent être liés par les nœuds les plus étroits de la nature et du sang. Nul ennemi ne peut causer plus de mal ni de plus grands désordres. — On peut s'étendre ici sur ces désordres : les inimitiés que la division entretient, les procès qu'elle suscite, le tort, les outrages, les querelles, et souvent les meurtres, etc. N'est-ce pas la division qui a ruiné les plus florissants États, les familles les plus opulentes, les armées les plus invincibles, les républiques les mieux policées, qui n'ont pu être détruites que par leurs propres sujets, armés et animés les uns contre les autres ? Celui donc qui excite ces troubles, ces factions et ces mésintelligences, dans les villes, dans les familles et dans les sociétés, est la cause de tous les malheurs et de tous les désordres qui en sont des suites inséparables : *Inimicus homo hoc fecit*. — On peut, ensuite, faire voir la difficulté qu'il y a d'éteindre le feu qu'on a allumé, et d'apporter le remède au mal qu'on a causé par une parole indiscrette, par un rapport qu'on a fait, vrai ou faux, et par les autres moyens dont on s'est servi pour causer un si grand incendie, qu'on n'a pas toujours prévu.

*Troisième Point.* L'auteur de la discorde entre les autres est encore le plus grand ennemi de soi-même ; et, quoiqu'il cherche et qu'il trouve quelquefois son intérêt particulier dans la division de ceux qu'il croit être contraires à ses desseins, il se procure à lui-même plus de mal qu'il n'en fait. Car — 1°. De combien de péchés est-il la cause, et par conséquent coupable et responsable devant DIEU ! Comment réparer le tort qu'il fait ? etc. — 2°. Ces semeurs de discorde s'attirent non-seulement la haine de DIEU, mais celle des hommes, et sont en horreur à tout le monde ; et, comme ils ont rendu ennemis ceux qui étaient amis auparavant, lorsqu'on découvre leur intrigue et leur malice, ceux qu'ils ont divisés réunissent leur haine et leur aversion contre les auteurs de leur division. Malédiction de DIEU et des hommes. Au lieu d'être reçus après cette vie dans le ciel, qui est le royaume de la paix, ne doivent-ils pas s'attendre à aller tenir compagnie aux démons, dont ils sont les agents et dont ils ont imité la malignité ?

—

II. — *Omne regnum divisum contrà se desolabitur.* (Matth. XII, 25). — DIEU a particulièrement trois royaumes, que la discorde a coutume de ruiner et de renverser, où du moins elle cause une étrange désolation.

Le premier est le royaume de DIEU en nous-mêmes : *Regnum DEI intra vos est*. C'est la charité, par laquelle il règne dans notre cœur et sur toutes les puissances de notre âme. La discorde trouble et renverse ce royaume, par les passions qu'elle excite, l'envie, la haine, le inimitiés, etc.

Le second est l'Eglise, qui est proprement le royaume de DIEU sur la terre. Quel trouble, quel désordre n'y cause point la division des sentiments ! Combien le schisme a-t-il perdu d'âmes ! Quel mal ne fait point l'hérésie et la différence d'opinions en ce qui regarde la foi !

Le troisième est le royaume du ciel que nous espérons tous, et sur lequel nous avons de légitimes prétentions. Mais, comme ce royaume de paix n'est destiné qu'aux pacifiques, dit le Fils de DIEU, la discorde et la division entre chrétiens en exclut une infinité, et par-là y cause une aussi grande désolation que celle qu'y fit autrefois l'angé rebelle.

—

III. — 1°. Nécessité de l'union et de la concorde, dans quelque société et quelque communauté que ce puisse être, puisque sans cela elle ne peut subsister,

2°. Malheurs qui suivent de la discorde et de la division.

—

IV. — 1°. Mettre la division et semer la discorde dans une famille, ou entre quelques personnes que ce soit, est une extrême imprudence ou une extrême malice.

2°. Savoir assoupir les querelles, terminer les différends et accorder les personnes qui sont en dissension, c'est une grande sagesse et une grande charité.

—

V. — 1°. Mettre la division et la discorde entre des personnes unies ensemble par le lien de la charité, c'est un péché diabolique et infiniment pernicieux.

2°. C'est un crime, source d'une infinité d'autres, qui se multiplient et se perpétuent dans les familles et les sociétés.

—

VI. — 1°. *Causes des divisions et des discordes.* — 1°. L'orgueil, ou la vaine gloire. On conteste, on veut l'emporter; on ne peut souffrir de concurrent et de compétiteur; il faut rompre; on dispute un rang et une prérogative, etc. — 2°. L'envie et la jalousie, qui n'est pas moins ennemie de la paix et de l'union. — 3°. L'avarice et le désir des biens de ce monde, qui fait intenter des procès et qui met la discorde partout.

2°. Effets qu'elles produisent, infiniment pernicieux. — 1°. Elles troublent la paix du cœur, par les chagrins, la colère et les plus funestes passions, qu'elles excitent dans les personnes qui sont en procès. — 2°. Les querelles, les contestations et les violences au-dehors. — 3°. Les guerres et les inimitiés mutuelles, etc.

VII. — On peut faire des discours entiers sur les procès.

1°. Il faut les éviter tant qu'on peut, et pour cela sacrifier, pour le bien de la paix, quelque chose de son bien et de ses intérêts.

2°. Quand on nous intente des procès injustes, et qu'on croit être obligé de se défendre, il faut le faire avec toute la douceur et la modération chrétiennes.

3°. Quand on les juge en notre faveur, il faut épargner l'adversaire par principe de charité; et, si nous sommes condamnés, il faut souffrir cette perte sans se plaindre et sans en murmurer.

—

VIII. — 1°. Quelque juste que soit un procès, c'est toujours un grand malheur que d'être obligé de l'intenter ou de le soutenir.

2°. Quand c'est un procès de chicane entre deux personnes entêtées de leur bon droit, c'est une source de grands péchés, et une grande malice de s'y engager.

3°. Quelque procès que ce soit qu'on entreprenne, soit qu'on le gagne ou qu'on le perde, on y perd ordinairement plus que si l'on avait tout cédé d'abord, ou qu'on se fût accommodé avec sa partie en relâchant quelque chose de son droit.

—

IX. — Dans les procès, quelle qu'en puisse être l'issue, on perd ordinairement trois choses, qui nous obligent à les éviter avec tout le soin possible.

*La première* est le repos et la paix de l'esprit, par les mouvements que l'on se donne, les inquiétudes que produit l'incertitude du succès, et les difficultés qu'il faut essayer pour venir à bout de ce qu'on prétend.

*La seconde* est la conscience, en violant la charité, par les animosités, les médisances, les calomnies, les supercheries, les fourberies dont on use, et souvent par de grandes injustices que l'on commet.

*La troisième* est l'argent, par les dépenses excessives qu'il faut faire dans des poursuites et des procédures, dont on ne voit presque jamais la fin : de manière qu'en gagnant son procès il se trouve qu'on a plus perdu que si on ne l'avait jamais entrepris.

—

X. — 1°. Il faut éviter les procès tant que l'on peut, à cause des divisions et des inimitiés dont ils sont la source.

2°. Il faut les terminer au plus tôt, quand on est obligé de les entre-

prendre ou de les soutenir, et la voie la plus chrétienne c'est de choisir des arbitres de part et d'autre et d'acquiescer à leur jugement.

3°. Si on ne peut s'accommoder autrement, il faut plaider de bonne foi, sans fourberie et sans injustice.

—

XI. — Sur le sujet des procès, je fais deux questions qu'il faut résoudre dans les deux parties de ce discours.

*La première* : — Faut-il plaider? Les intérêts du salut, du bien temporel et de la réputation conseillent de ne le pas faire. C'est la première vérité, qu'il est facile de prouver, et la première question à laquelle on satisfait.

*La seconde* : — Quand on est obligé de plaider, que doit-on faire pour plaider sans blesser sa conscience? 1°. Il faut plaider sans fourberie dans ses procédures; 2°. Sans haine contre ses parties; 3°. Sans dureté dans ses poursuites. — En deux mots, les dangers auxquels on s'expose en plaidant, les précautions qu'il faut prendre pour plaider sans péché.

—

XII. — La loi de la justice et celle de la charité sont les deux balances dans lesquelles nous devons peser nos droits, quand il survient quelque différend. Il faut tempérer la charité par la justice, et la justice par la charité; s'écarter, en plaidant, de l'une ou de l'autre c'est se damner. Je veux donc aujourd'hui vous apprendre ce tempérament si nécessaire. — Vous demandez au prochain la justice, et le prochain vous demande la charité : voyons, dans les deux parties de ce discours, l'union de ces deux lois entre elles. Dans le premier point, voyons jusqu'où peut aller la justice; et dans le second jusqu'où doit aller la charité.

—

XIII. — 1°. La source des procès est l'orgueil et l'avarice : personne ne veut céder à un autre, ni rien relâcher de ses droits, et la cupidité fait qu'on est toujours prêt à envahir le bien d'autrui.

2°. Les maux que causent les procès. Ces maux sont spirituels et temporels, et sont assez connus.

3°. Les moyens d'éviter les maux que causent les procès, quand on est absolument obligé de plaider, sont : — 1°. de tâcher de s'accommoder, — 2°. de tâcher de ne point nuire à sa partie adverse et de n'en point médire, — 3°. de ne point user de fourberie, etc.

—

XIV. — Comme c'est par le cœur que commencent les divisions et que



c'est le cœur qui les fomenté et qui les entretient, c'est aussi là qu'elles causent de plus grands désordres et les maux les plus funestes, puisqu'elles en bannissent la justice, la paix et la joie, par le moyen desquelles Dieu régnait et avait établi son royaume, ainsi qu'assure l'apôtre S. Paul : *Regnum Dei justitia, pax et gaudium*. Et c'est en quoi consiste la désolation que les dissensions y apportent.

1°. Elles détruisent la justice, en détruisant la charité et l'amitié de Dieu, par les crimes dont elles sont la cause.

2°. Elles bannissent la paix et la joie, en divisant et en partageant ce même cœur par mille passions, et en le remplissant de mille chagrins qui lui ôtent toute la douceur de la vie. Ce sont là les deux choses qui nous doivent le plus intéresser.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Cyprien**, *De simplicitate Prælat.*, expose le crime de ceux qui sèment la discorde entre les autres. — Dans la *Lettre à Donat*, il fait voir quelle était la fureur des plaideurs de son temps, et les injustices qui se commettaient dans le barreau.

**S. Augustin**, Sermon 37° de ceux qui ont été trouvés par le Père Sirmond, exhorte à la paix et à la concorde, et blâme ceux qui aiment les contentions, les disputes et les procès. — IX des *Confessions*, 9, il loue sa mère Ste Monique de ce qu'elle s'employait à apaiser les discordes et les dissensions partout où elle le pouvait. — Dans les *Règles pour les religieux*, il les détourne par de fortes raisons, des dissensions et des querelles.

**S. Grégoire**, *Pastor.*, admon. 23 et 24, donne de sages avis pour éviter les discordes et les contestations. — 34 *in Job* : de la paix et de la discorde entre les bons et les méchants. — 21 *in Job* : sans la patience, il ne saurait y avoir d'union et de paix entre les hommes.

**S. Chrysostôme**, *Homil.* 16 *in I Corinth.*, montre qu'on doit s'abstenir, tant qu'il est possible, de plaider, et qu'il faut souffrir plutôt le tort qu'on nous fait, selon le conseil de l'Apôtre. — *In Act. Apost.* : la séparation de S. Barnabé d'avec S. Paul se fit de crainte qu'étant d'opinion différente, ils ne se brouillassent ensemble et ne blessassent la charité.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu, attribué à **S. Chrysostôme**, Homél. 12, fait un long discours sur les dangers qu'il y a d'entreprendre des procès, et sur les injustices et les fourberies qu'on y commet.

**S. Bernard**, Serm. 19 sur les *Cantiques*, à ce passage, *Filii matris mee pugnauerunt contra me*, s'élève fortement contre ceux qui troublent la paix et mettent la dissension parmi leurs frères. — Livre *Modus bene vivendi, ad sororem* : qu'il ne sert de rien de vivre en communauté, si l'union des volontés ne s'y trouve, et si la dissension et la discorde s'y rencontrent.

[Les livres spirituels et autres.] — **Rodriguez**, l. 1, traité 4, parle des moyens de conserver l'union, et des maux qui suivent la discorde.

*Essais de morale*, part. 4, il est parlé de la discorde et des procès.

*Morale chrétienne sur le Pater*, l. 7, sect. 2, art. 3, on montre que les chrétiens ne doivent point avoir de procès, et comment il est permis de plaider.

**Cajetanus**, *Opuscul.* 17, traite amplement ce sujet.

**Drexellius**, in *Phaëtonte*, parle des contentions et des disputes.

**Faber**, *Conc.* 8 in *Domini.* 5 post *Pascha*, num. 3.

[Les Prédicateurs.] — **Lambert**, *Discours sur la vie ecclésiastique*, en a un sur l'union entre les ecclésiastiques, où il parle aussi de la division et de la discorde.

**Le P. Lejeune**, a un sermon sur les procès.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne.*

[Recueils.] — **Peraldus**, *De peccato lingue*, 10.

**Busæus**, *Panar.*, v. *Discordia*. — *Viridar.*, v. *Pax*.

**Lhoner**, tit. *Discordia*.



## III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Dicit Abraham ad Loth : « Ne, quæso, sit iurgium inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos : fratres enim sumus. »* Genes. xiii, 8.

*Sex sunt quæ odit Dominus, et septimum detestatur anima ejus... : eum qui seminat inter fratres discordias.* Proverb. vi, 16.

*Qui meditatur discordias, diligit rixas.* Prov. xvii, 19.

*Homo iracundus suscitatur rixas.* Ibid. xxvi, 21.

*Honor est homini qui separat se à contentionibus.* Prov. xx, 3.

*Ejice derisorem, et exibit cum eo iurgium.* Prov. xxii, 10.

*Inter superbos semper iurgia sunt.* Prov. xii, 10.

*Labia stulti miscent se rixis, et os ejus iurgia provocat.* Ibid. xviii, 6.

*Homo apostata..... omni tempore iurgia seminal.* Prov. vi, 12, 14.

*Homo perversus suscitatur lites.* Ibid. xvi, 28.

*Semper iurgia querit malus.* Prov. xvii, 11.

*Non litiges cum homine potente, ne fortè incidas in manus illius.* Eccli. viii, 1.

*Non contendas cum homine locuplete, ne fortè contrà te constituat litem tibi.* Ibid. 2.

*Cum iracundo non facies rixam.* Prov. viii, 19.

*Homo iracundus incendit litem.* Ibid. xxviii, 11.

*Abstine te à lite, et minues peccata.* Eccli. xxviii, 102.

*Vir sapiens, si cum stulto contenderit....., non inveniet requiem.* Prov. xxix, 9.

*Divisum est cor eorum : nunc interibunt.* Osæ, x, 2.

*Qui vult tecum iudicio contendere et tunica tuam tollere, dimitte ei et pallium.* Matth. v, 40.

*Omne regnum divisum contrà se desolabitur, et omnis civitas vel domus divisa contrà se non stabit.* Matth. xii, 25.

Abraham dit à Loth : « Qu'il n'y ait point de je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre vos bergers et les miens : car nous sommes frères. »

Il y a six choses que le Seigneur hait, et une septième que son âme déteste : celui qui sème des dissensions entre les frères.

Celui qui médite des dissensions aime les querelles.

L'homme colère allume des disputes.

Gloire à celui qui s'éloigne des contentions.

Chassez le railleur et les disputes s'en iront avec lui.

Il y a toujours des querelles entre les superbes.

Les lèvres de l'insensé s'embarrassent dans des disputes, et sa bouche attire les querelles.

Celui qui ne sert pas Dieu sème des querelles en toute occasion.

Un méchant homme suscite partout des querelles.

Le méchant cherche toujours des querelles.

N'ayez point de démêlé avec un homme puissant, de peur que vous ne tombiez entre ses mains.

Ne disputez point avec un homme riche, de peur qu'il ne vienne à vous faire un procès.

Ne faites point de querelle avec un homme colère.

L'homme colère allume les querelles.

Évitez les disputes et les procès, et vous diminuerez le nombre de vos péchés.

Si le sage dispute avec l'insensé, il ne trouvera point de repos.

Leur cœur est divisé : croyez qu'ils périront bientôt.

Abandonnez même votre manteau à celui qui veut plaider pour avoir votre robe.

Tout royaume divisé et opposé à lui-même sera détruit, et toute ville divisée et opposée à elle-même ne subsistera point.

*Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet.* Luc. XI, 17.

*Multitudinis credentium erat cor unum et anima una.* Act. IV.

*Rogo vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.* Roman. XVI, 17.

*Non est dissensionis DEUS, sed pacis: sicut in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.* I Corinth. XIV.

*Timeo ne fortè contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones..., seditiones, sint inter vos.* II Corinth. XII, 20.

*Inimicitivæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ.... et his similia: quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt regnum DEI non consequentur.* Galat. V, 20.

*Cùm sit inter vos zelus et contentio, nonne carnales estis?* I Corinth. III, 3.

*Quæ pacis sunt sectemur.* Rom. XIV, 1.

*Audio scissuras esse inter vos.* I Corinth. XI, 18.

*Commone testificans coràm Domino; noli contendere verbis.* II Tim. II, 14.

*Servum Domini non oportet litigare.* II Tim. II, 24.

*Admone illos non litigiosos esse.* Tit. III, 2.

*Nihil per contentionem neque per inanem gloriam.* Philipp. II, 3.

*Undè bella et lites in vobis? nonne hinc: ex concupiscentiis vestris?* Jacobi IV, 1.

*Ubi zelus et contentio, ibi inconstantia et omne opus pravum.* Jacobi III, 16.

*Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia DEI.* I Corinth. XI, 16.

*Fratrè cum fratre judicio contendit, et hoc apud infideles!* Ibid. VI, 6.

*Im quidem omninò delictum est in vobis, quòd judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis?* Ibid.

*Quòd si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini.* Galat. V, 15.

*Eccè quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum!* Psalm. 132.

Tout royaume divisé et opposé à lui-même sera ruiné, et une maison tombera sur l'autre.

Tout ce qu'il y avait de fidèles n'était qu'un cœur et une âme.

Je vous prie, mes frères, de remarquer ceux qui font naître parmi vous des dissensions et des scandales au préjudice de la doctrine que vous avez apprise, et de vous éloigner d'eux.

DIEU n'est point un dieu de discorde, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les églises des saints.

Je crains qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animosités, des divisions, des médisances, des murmures et des troubles.

Les inimitiés, les contestations, les jalousies, les emportements, les querelles, les dissensions, les cabales et choses semblables: sur quoi je vous dis que ceux qui font de telles actions ne posséderont pas le royaume de DIEU.

Tant qu'il y a parmi vous de la jalousie et des démêlés, n'êtes-vous point des hommes charnels?

Cherchons ce qui contribue à la paix.

J'apprends qu'il y a de la division parmi vous.

Faites souvenir de ces choses, et prenez le Seigneur à témoin. Évitez les disputes de paroles.

Un serviteur de DIEU ne doit point être querelleur.

Avertissez-les de ne point être querelleurs.

Ne faites rien par esprit de contention ni par vaine gloire.

D'où viennent les dissensions et les querelles qui sont parmi vous? N'est-ce pas de ceci: de vos seules convoitises?

Où il y a de la jalousie et de la contention, là il y a du désordre et toutes sortes d'actions perverses.

S'il se trouve quelqu'un qui aime à disputer, nous n'avons point une telle coutume, non plus que l'Église de DIEU.

Le frère plaide contre le frère, et cela au tribunal des infidèles.

C'est déjà une faute en vous d'avoir des procès les uns contre les autres. Qué ne prenez-vous plutôt en patience le tort qu'on vous fait? que n'endurez-vous plutôt qu'on vous fraude?

Que si vous vous blessez et vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne veniez à vous détruire.

Ah! que c'est une chose bonne et agréable de voir des frères unis ensemble!

## EXEMPLES DE L'ÉCRITURE.

[Abraham et Loth.] — Le saint patriarche Abraham vivait paisiblement sous ses tentes avec Loth son neveu, lorsqu'il arriva un incident qui troubla leur paix, et qui les obligea de se séparer, de peur qu'une entière rupture ne divisât leurs cœurs et leurs volontés. Cette brouillerie vint à l'occasion des grands biens que l'un et l'autre possédaient : car, ainsi que remarque l'Écriture, la terre où ils habitaient ne pouvait les contenir, et les pasteurs de l'un et de l'autre avaient souvent des querelles entre eux au sujet des pâturages, qui avaient peine à suffire à un si grand nombre de troupeaux. Voilà la première fois qu'il est parlé de richesses dans l'Écriture, et on y parle de la division, et de la discorde qu'elles causent entre les personnes les plus étroitement unies. Aussi semble-t-elle particulièrement attachée aux grands biens, et l'on n'en a vu que trop d'exemples dans la suite de tous les siècles : comme, au contraire, on a vu que la pauvreté évangélique et le renoncement aux biens de ce monde est ce qui procure et conserve davantage l'union des cœurs : témoins les premiers fidèles, qui n'avaient qu'un cœur et une âme, parce qu'ils s'étaient défaits de tout et n'avaient rien qui leur appartînt en propre. Lorsqu'Abraham vit les premières étincelles de ce feu si dangereux de la dissension, son âme toujours tranquille en eut horreur ; il ne put souffrir que l'esprit de division trouvât entrée dans sa famille. Aussi, voulant prévenir le mal dès sa source, il dit à Loth : *Je vous prie, qu'il n'y ait point de division entre nous et entre nos domestiques, parce que nous sommes frères* ; et ensuite l'amour de la paix, qui est le plus grand bien de ce monde, le porta à faire à Loth la proposition d'une séparation, plutôt que de vivre dans la discorde. Mais, pour marquer que, dans cette séparation, il n'avait que la paix en vue, il lui dit : « Tout est dans votre choix : voyez la terre que nous occupons, et choisissez le pays qui vous agréera le plus : si vous allez à droite, j'irai à gauche : si vous tournez à gauche, j'irai à droite : seulement, séparons-nous, afin de conserver la paix. »

[Isaac.] — Isaac, qui fut un parfait imitateur des vertus de son père Abraham, avait hérité de lui cet esprit pacifique, ennemi des querelles et des dissensions : aussi, pour les éviter, se servit-il du même moyen. Ce fut de céder, et de se séparer des terres de ceux avec qui il pouvait avoir quelque différend au sujet des biens qu'il avait justement acquis ; mais il ne crut devoir ni les défendre ni les conserver aux dépens de la paix. Il vint demeurer dans un lieu désert, où Abraham avait demeuré avant lui ; il y fit recréuser les puits

de son père que ceux du pays avaient remplis de terre : par-là il voulait éviter des difficultés avec le roi Abimélech, qui avait conçu jalousie de sa puissance. Mais, quoique ce lieu fût cher à Isaac à cause que son père l'avait sanctifié par sa demeure, les nouvelles querelles que quelques pasteurs lui firent l'en chassèrent encore. Ainsi, ce saint patriarche, que l'Écriture propose partout comme un modèle de patience et de douceur, ne se contenta pas d'éviter les querelles avec les grands, il ne voulut pas même défendre son droit, ni le contester avec le dernier des hommes, afin d'avoir la paix avec tout le monde.

[Jacob et Esaü.] — Le différend de Jacob et d'Esaü n'eut pas une si heureuse issue, quoique Jacob eût cédé à la violence de son frère. Comme DIEU avait des desseins sur Jacob et que le droit d'aînesse qu'il ravit à Esaü avec la bénédiction paternelle était un mystère, je ne m'y arrête pas, quoiqu'il ait été la cause de leur division; non plus qu'à leur combat, qui commença dans le sein de leur mère, parce que ce ne put être l'effet d'une animosité dont ils n'étaient pas encore capables; mais aux seuls effets que produisit cette discorde. Jacob n'eut point de part aux crimes qu'elle fit commettre, puisqu'il ne servit qu'à exécuter l'ordre immuable de la divine Providence sur lui; mais il éprouva et souffrit les plus fâcheux effets de la haine de son frère. Il fut obligé de quitter la maison paternelle, pour éviter la fureur de celui qui avait résolu de lui ôter la vie; il en fut persécuté, et renversé dans tous ses desseins, et ce ne fut que par une protection singulière du Ciel qu'il évita les derniers effets de la colère et de la haine de son frère : pour être la figure de ce qu'un jour les bons auraient à souffrir des méchants, avec lesquels ils ne peuvent vivre en paix.

[Joseph.] — La division entre Joseph et ses frères ne vint pas du côté de ce saint patriarche; car il n'y eut jamais d'esprit plus doux, d'humeur plus pacifique, ni de naturel plus condescendant et plus aimable. Mais ses frères, qui ne lui ressemblaient ni en vertu ni dans les autres bonnes qualités, ne le pouvaient souffrir, parce qu'il les reprenait de leurs désordres, et en avertissait son père, qui l'aimait plus que les autres à cause de son innocence et de ses bonnes qualités. D'ailleurs, comme DIEU avait de grands desseins sur lui et qu'il lui en donnait des présages pendant son sommeil, cet enfant les racontait innocemment à ses frères et à son père même, qui l'en reprenait sagement, de crainte que cela ne lui attirât l'envie et la jalousie de ses frères; ce qui ne manqua pas d'arriver. Ce qui vient à notre sujet est que, dans cette discorde, dont le sujet était si léger, ses frères ne le pouvaient souffrir, ni lui dire une bonne parole: *Non poterant ei quidquam pacificè loqui*, dit l'Écriture. Jusque-là qu'ils prirent enfin la résolution de s'en défaire: ce qu'ils exécutèrent de la manière que tout le monde sait. Mais enfin, l'événement ayant vérifié les présages qui avaient été

L'occasion de la discorde, Joseph pardonna à ses frères, leur fit plus de bien qu'ils ne lui avaient voulu faire de mal, et rétablit la paix, l'union et la joie dans la famille.

[Les Apôtres.]— Le Nouveau-Testament nous fournit aussi quelques exemples de contestations plutôt que de dissensions, dont nous ne pouvons tirer d'autre instruction, sinon qu'il ne faut pas s'étonner s'il arrive souvent des contestations dans les assemblées et dans les sociétés les plus saintes, et qu'il y faut apporter un prompt remède, de peur qu'on ne vienne jusqu'à la dissension et à une rupture ouverte, qui éloigne entièrement la charité. Je n'en touche que deux exemples. — Le premier est la contention entre les Apôtres avant qu'ils fussent parfaitement instruits des maximes de leur divin Maître, pour savoir qui d'entre eux était le plus grand, et devait avoir la préférence sur les autres. Mais le Sauveur termina leur différend, qu'ils eurent honte de lui avouer, en leur déclarant que, dans son royaume aussi bien que dans son école, le plus grand et le plus considérable était le plus humble et celui qui s'estimait le moindre de tous.

Le second est une légère dissension, rapportée aux Actes des Apôtres, entre S. Paul et S. Barnabé, qui furent d'une opinion contraire touchant quelque point de discipline qu'il fallait observer ou établir. Sur quoi S. Chrysostôme remarque qu'ils se séparèrent de lieu, de crainte que la division ne les séparât de volonté, en altérant la charité. Il n'est pas probable que ces deux grands Apôtres, confirmés en grâce et unis par l'ordre de DIEU pour exercer le même ministère dans le même pays, en fussent jamais venus jusqu'à une rupture ou à une dissension déclarée, qui eût causé un grand scandale dans l'Eglise, mais c'est pour nous apprendre que le feu de la discorde est tellement à craindre, qu'il en faut étouffer d'abord jusqu'aux moindres étincelles, et que ceux qui ont de la peine à s'accorder ne doivent pas demeurer ensemble, afin d'éviter la discorde.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Ne, quæso, sit jurgium inter me et te: fratres enim sumus* (Genes. XIII) — Vous savez combien le nom de frère est doux, et combien est puissante l'alliance d'un même sang pour joindre les affections de ceux qui composent une même famille. Mais, comme dit S. Augustin, la fraternité que nous avons en JÉSUS-CHRIST est plus forte que celle du sang et de la chair: *Melior est fraternitas Christi quàm sanguinis*; et les chrétiens sont frères d'une plus excellente façon, puisqu'ils ont DIEU pour père, et qu'ils

sont animés d'un même esprit de grâce et de sainteté. D'où naît l'obligation qu'ils ont de vivre bien ensemble, de conserver l'union et la charité, et d'éviter les querelles, la discorde et les dissensions. Car, si ce fut autrefois un étrange prodige de voir deux frères, Esaü et Jacob, se battre dans le sein de leur mère, et faire de leur formation le théâtre de leurs combats, c'est encore un monstre plus épouvantable, dans la grâce, de voir des chrétiens se déclarer la guerre dans les entrailles de JÉSUS-CHRIST ou dans le sein de l'Eglise, où ils ont pris naissance, et se traiter comme ennemis dans le lieu même où ils reçoivent la qualité de frères.

*Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum: sicut unguentum*, etc. (Ps. 132). — D'où vient que le prophète compare à un parfum précieux l'union et la concorde de ceux qui demeurent dans une même maison, ou qui composent une même famille? Qu'ont de commun ces personnes pacifiques avec un parfum répandu, et qui coule depuis la tête jusqu'au bord du vêtement; sinon que, comme la bonne odeur de ce parfum ne peut être cachée, mais s'étend partout et se fait sentir de loin, de même rien ne donne plus de réputation et n'est de plus grand exemple (ce qui s'appelle bonne odeur, dans le langage de l'Écriture) que l'union, la paix et la concorde qui règne dans une famille et dans quelque communauté que ce soit. Telle était l'union entre les premiers chrétiens, qui n'avaient qu'une âme et un cœur: ce qui donnait tant de réputation à la religion chrétienne, que l'on disait communément: « Voyez ces chrétiens, comme ils s'entraiment, et comme ils sont étroitement unis ensemble! » Rien, au contraire, n'est plus scandaleux et pour ainsi dire de plus mauvaise odeur que le divorce, la dissension, la discorde entre les frères et les proches, qui doivent être étroitement unis par les liens de la charité.

*Zizania autem filii sunt nequam.* (Matth. XIII.) — C'est une chose assez connue que les justes, dans l'Écriture, sont comparés au bon grain que le père de famille fait ramasser pour le mettre dans ses greniers; mais quel rapport les méchants ont-ils avec l'ivraie ou la zizanie, sinon qu'ils sont mêlés avec les bons durant cette vie, comme la zizanie est confondue avec le bon grain quand il est encore dans le champ. Mais, comme tous les méchants ne sont pas sujets aux mêmes vices, on peut encore demander qui sont ceux à qui l'on peut donner plus justement ce nom odieux de zizanie semée dans le champ de l'Eglise? Quelques interprètes répondent que ce sont ceux qui y troublent la paix et qui mettent la discorde entre les autres: — 1°. Parce que ce sont les ministres et les suppôts du démon et de cet ennemi dont il est parlé dans l'Évangile, qui n'a point d'autre emploi que de porter la division partout: *Inimicus homo hoc fecit*. — 2°. Parce qu'ils font leur coup durant la nuit, c'est-à-dire pendant que ceux qui doivent veiller pour entretenir l'union sont endormis, ou n'ont pas assez de vigilance pour empêcher la discorde. — 3°. Parce qu'ils empêchent



tout le fruit et tout le bien que l'on pourrait retirer d'une société, comme la zizanie trouble toute la joie de la récolte.

*Non edificabis altare de sectis lapidibus* (Exodi xx). — Quel mystère peut être caché dans cet ordre que DIEU donne pour lui construire et lui dresser un autel ? et que veut dire la précaution qu'il prend de défendre expressément qu'on le fasse de plusieurs pierres taillées et liées ensemble, mais d'une seule pierre choisie pour cet ouvrage ? C'est, dit un saint Père, que DIEU veut l'unité dans son Eglise, et que les pierres, qui représentent ceux qui la composent et qui sont consacrés à l'autel, ne soient ni coupées ni divisées par aucune rupture, parce qu'ils ne sont point propres à converser avec DIEU dès qu'ils ne peuvent vivre ensemble et qu'ils entretiennent la discorde.

*Divisum est cor eorum : nunc interibunt* (Oscæ xx). — Personne n'ignore que, dans les choses animées, la division est la cause de la douleur, et que, pour le cœur, qui est la source et le principe de la vie, la moindre blessure cause la mort. Dans une maison, les fentes et les ouvertures, soit au-dedans soit au-dehors, marquent qu'elle menace ruine. Dans tous les corps composés de différentes parties, dès que ces parties se désunissent et se démontent, on ne demande point d'autre indice pour juger qu'ils ne subsisteront pas longtemps. Il en est de même dans toutes les sociétés : si la division ou la discorde s'y met, s'il s'y fait des ligues, des partis, des cabales, ces sociétés ne se maintiendront pas longtemps ; chacun agira de son côté, et la discorde armera les uns contre les autres ; tous enfin s'entre-détruiront mutuellement.

*Non impedias musicam* (Eccle. xxxii). — De quelle utilité est cet avis, pour les mœurs ou pour le bien public, de ne point troubler un concert de musique par quelque voix discordante, ou par quelque instrument qui n'est pas d'accord ? S. Chrysostôme, l'un de ceux qui a le mieux compris et le mieux expliqué le sens de l'Écriture, vous répondra que l'accord et la bonne intelligence des personnes qui vivent ensemble font un agréable concert, mais que, comme il ne faut qu'une corde d'un instrument mal assorti pour troubler une harmonie et rendre un son désagréable de même il ne faut qu'une personne querelleuse pour ôter tout l'agrément d'une société et pour y mettre la discorde.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Triumphus demonum est dissensio christianorum.* August. Serm. 156 de temp.

*Undè ista inter fratres discordia, qui, licet unius uteri, non sunt unius animi?* Id. Serm. 37 additorum.

*Discordiam in corde tuo diabolus seminat : nonne ille est semper discordiarum seminator, auctor dissensionis et origo rixarum!* August. Serm. 10 ex communibus.

*Illi solent latebras male defensionis inquirere qui contentionis sunt cupidiores quàm veritatis.* Id. Epist. 174 ad Pascent.

*In collatione disputationis, cavendum est ne perrumpatur in litem.* August. iv contrà Crescent.

*Concordia in rebus humanis magna res est, sed rara; ab omnibus laudatur, à paucis custoditur.* Id. Serm. 37 ex recenter inventis.

*Alii hereditas litigando acquiritur : ista, nempe celestis, litigando amittitur : nolentes perdere vitant litigare.* Ibid.

*Ille litigat qui adversario suo malè vult : eum vult pati detrimentum, et se augmentum; illi vult aliquid decedere, et sibi accedere.* Ibid.

*Lites aut nullas habeatis, aut quàm celerinè finiatis, ne va crescat in odium, et trabem de festuca et animam faciat homicidam.* August. Regula monach.

*Si in uno membro totum corpus violatur, atiquè in uno homine communitio totius humanitatis solvitur; violatur natura generis humani et sanctæ Ecclesiæ congregatio.* Ambros. III, Offic. 3.

*Mélius est emigrare cum gratià quàm cohabitare cum discordià; melius est abire sine lite quàm cum jurgio residere.* Id. in lib. Patriarch.

Les dissensions qui arrivent entre chrétiens sont un sujet de triomphe pour les démons.

D'où peut venir la discorde entre des frères qui, nés d'une même mère, n'ont point le même esprit ?

C'est le démon qui sème la discorde dans votre cœur : n'est-ce pas lui qui la répand partout ? Il est l'auteur de la dissension et la source de toutes les querelles.

Ceux-là cherchent à couvrir leur injustice d'une mauvaise excuse, qui aiment mieux les disputes que la vérité.

Dans les différends que l'on peut avoir ensemble, il faut se donner de garde d'en venir jusqu'aux procès.

L'union et la concorde dans les choses humaines est précieuse mais rare : tout le monde l'approuve et la loue, mais peu de gens se mettent en devoir de la maintenir.

Les héritages de la terre s'acquièrent par les procès qu'on intente : l'héritage du ciel se perd, au contraire, par cette voie; ceux qui craignent de la perdre doivent éviter les procès.

Celui qui fait un procès à un autre veut du mal à celui qu'il attaque : car il veut la perte ou la diminution du bien de son adversaire, en souhaitant ou procurant l'augmentation du sien propre.

N'ayez entre vous aucun procès, ou, si vous ne le pouvez éviter, terminez au plus tôt; de peur que la colère qui vous pousse à l'entreprendre ne se change en haine, et que vous ne fassiez une poutre d'un fétu, et que vous ne vous rendiez par-là homicide de cœur et de volonté.

Si on offense tout le corps en blessant un seul de ses membres, on peut dire qu'on corrompt l'union de toute la société humaine par la dissension avec un seul homme, et que tout le corps de l'Église s'en ressent.

Il vaut mieux sortir d'une maison avec la bienveillance et l'amitié que d'y vivre en discorde avec ceux qui y demeurent, et il est plus expédient d'en sortir sans procès que d'y rester avec de continuelles querelles.

*Contentio est impugnatio veritatis cum contentitū clamoris.* Ambros.

*Quidquid separat fratres infernus est appellandus.* Hieronym. III in Oseam.

*Cum persona per contrarietatem displicet, nec recte que protulerit, placeat.* Greg. IX Moral.

*Qui jurgia seminant, in uno malo invennera peragunt: quia seminando discordiam, charitatem, que virtutum omnium est mater, extinguunt.* Id.

*Nunquam servari concordia nisi per solum patientiam valet.* Gregor. 21 in Job.

*Ut perniciosum est si non desit bonis, ita perniciosius est si non desit malis.* Id. 34 in Job.

*Nulla re amicitia facilius dissolvuntur quam diversis animorum sententia.* Basil. Orat. 1 de Pace.

*Contentiones à principio exiles quidem esse solent, et facile curantur; at, procedente tempore auctæ, insanabiles omnino evadunt.* Id. Orat. 9.

*Bellum non indictum inter homines excitat discordia.* Chrysost. Homil. 13 in Matth.  
*Laqueus est mortis implicatio litis.* Chrysologus serm. 53.

*Jubet Christus ne litigemus: vide christinos quomodo præcepta Christi contemnunt!* Salvian. 4 de Provida.

*Contentio lites pascit, faces odiorum accendit, concordiam rumpit.* Isidor. II Solil.

*Cogi debet esse quietus qui suo vitio reunit esse pacificus.* Cassiod. I Epist. 1.

*Si filii Dei vocantur qui pacem faciunt, procul dubio sunt satana filii qui confundunt.* Greg. Nazianz. Orat. 20.

*Os diaboli est seminantis discordie os.* S. Bonav. Serm. 2 ser. 4 Pent.

*Respice volutiles cæli, respice bestias agri, attende pisces in mari: non tantam divisionem in eis invenies sicut in hominibus esse patet.* Id. Serm. 8 inf. oct. Epiphani.

*Qui ab unitate dividitur, ne dubites quin ab eo recesserit spiritus vite.* Bernard. in S. Michael.

*Sicut in pace factus est locus Domini, sic in discordia locum diabolo fieri manifestum est.* Bernard. Serm. 3 de Dedicat.

*Vix homini illi per quem unitatis vinculum turbatur.* Id. Serm. 20 in Cantic.

Disputer de paroles, c'est combattre la vérité, et vouloir l'emporter à force de crier bien haut.

Tout ce qui met la division entre les frères mérite d'être appelé un enfer.

Lorsqu'une personne, pour être d'une humeur contraire à la nôtre, nous déplaît, quoi qu'elle dise de bien, nous ne le pouvons souffrir.

Ceux qui sèment des querelles ne se contentent pas de faire du mal, ils en font une infinité : en semant cette discorde, ils bannissent et éteignent la charité, qui est la mère de toutes les vertus.

Jamais l'union et la concorde ne peut se conserver que par la patience à souffrir les défauts d'autrui.

Comme c'est un grand mal quand il n'y a pas d'union entre les gens de bien, c'en est encore un plus grand lorsque les méchants sont unis.

Il n'y a rien qui rompe plus tôt et plus facilement une étroite amitié que la différence des sentiments.

Les contentions et les disputes commencent par des sujets fort légers, et alors il est aisé d'y remédier; mais quand, avec le temps, elles se sont accrues, il est presque impossible d'y apporter remède.

La discorde allume la guerre entre les hommes avant qu'elle ne soit déclarée.

L'embrouillement d'un procès est un piège de mort.

JÉSUS-CHRIST nous ordonne de ne point plaider : voyez comme les chrétiens méprisent les ordres de leur Maître!

C'est le Popinîatrelé qui entretient les procès; c'est elle qui allume la haine et rompt la concorde et l'union.

On doit obliger celui qui ne peut garder la paix avec les autres de demeurer en repos.

Si ceux qui ont la paix sont appelés enfants de DIEU, ceux qui la troublent méritent sans doute d'être appelés enfants du démon.

La langue de celui qui sème la discorde est la langue et l'organe du démon.

Considérez les oiseaux de l'air, les animaux des campagnes et les poissons de la mer : vous n'y trouverez pas, à beaucoup près, tant de guerre et de division qu'il en paraît parmi les hommes.

Quand quelqu'un se sépare de l'unité, il ne faut point douter que l'esprit de vie ne se soit retiré de lui.

Comme le Seigneur demeure là où est la paix, il faut, par une raison contraire, que le séjour du démon soit dans la discorde.

Malheur à celui qui est cause qu'on rompt le lien de la paix et de l'union!

*Infelix victoria est quæ superans hominem succumbit vitio.* Idem serm. ad Milit.

*Summoperè jurgia fuge : nam contrà parrem contendere anceps est, cum superiori furiosum, cum inferiore sordidum.* Cassiod. Epist. 22.

*Concordiâ res parvæ crescunt ; discordiâ maxime dilabuntur.* Salust. in Jugurtha.

[*Principium discordiæ est commune ali- quid suum facere.* Seneca.]

C'est une malheureuse victoire, quand celui qui a vaincu les hommes, ses ennemis, est vaincu par ses propres vices.

Fuyez, autant qu'il vous sera possible, les disputes et les querelles : avec un égal, c'est imprudent ; avec un supérieur, c'est démen- ce ; avec un inférieur, c'est la honte.

Les moindres choses grandissent par l'u- nion et la concorde ; et les plus grandes viennent à rien par les dissensions.

[La source des discordes vient de ce qu'on se rend propre ce qui doit être commun.]



## § V.

### Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Définition.] — La discorde est une séparation et une division de volontés entre des personnes auparavant unies par un lien de charité pour les mêmes desseins. Quelques philosophes en donnent une autre notion, et veulent que ce soit une haine qui ne pouvant se tenir renfermée dans le cœur, éclate par une rupture ouverte. S. Thomas dit que, quand cette discorde ou dissension mutuelle rompt entièrement la charité, elle est de sa nature un péché mortel. La raison en est évidente : car si le disciple bien-aimé assure que celui qui n'aime point son frère est mort à la grâce, la division et la discorde, rompant l'union et la charité, ne peut être sans la haine et l'animosité, qui en fait une partie, et qui n'en est différente que parce que l'une est souvent secrète et cachée, et que l'autre est connue et déclarée, et ajoute ordinairement le scandale, qui est un nouveau péché, ou une circonstance aggravant le premier.

Il faut pourtant remarquer, avec le même S. Thomas. — 1°. Que la discorde qui ne détruit pas l'union de la charité, et qui n'est que dans la diversité des sentiments, à moins d'une grande opiniâtreté et d'une erreur dans une chose importante au salut, n'est point péché mortel, vu que les plus grands hommes et les plus grands saints ne sont pas toujours du même avis, et ont souvent des contestations sur des points de doctrine. — 2°. Que la discorde et la division peut n'être péché que d'un côté : ce qui arrive lorsque l'un s'opiniâtre dans une chose injuste, qui est contre

DIEU ou le prochain, et que l'autre défend son droit et tient pour la justice. — 3°. Que le plus souvent le péché est réciproque aussi bien que la dissension, quand l'un et l'autre s'entête et ne veut ni céder ni s'accommoder mais veut la victoire, à quelque prix que ce soit.

[Causes.] — La discorde et la dissension entre les personnes de même rang, de même emploi, ou qui doivent conspirer à un même but, naît d'ordinaire de l'orgueil et de la vaine gloire : on ne veut céder en rien à son concurrent ; on veut toujours avoir la victoire. Elle tient quelquefois de l'envie et de la jalousie : on ne peut approuver ce que dit ou ce que fait un autre ; on le contredit en tout. D'autres fois, c'est un secret dépit qu'on a conçu contre une personne, une humeur chagrine qui ne peut rien souffrir et qui s'offense de tout. Cela peut venir encore d'un esprit de vengeance, qui fait qu'on s'oppose à tout ce qu'une personne qui nous a choqué veut entreprendre ; ou la rebute on la chagrine, on est ravi de lui avoir fait quitter la partie ou de l'avoir obligée à se désister de ses prétentions. Mais, le plus souvent, c'est la cupidité qui fait intenter des procès, *Le tien et le mien* a toujours été la cause de la discorde, et met encore la division partout.

[ Des querelles. ] — La querelle n'est pas la même chose que la discorde, quoique l'une soit souvent la cause et l'effet réciproque de l'autre. S. Thomas l'appelle et la définit « une guerre entre particuliers, qui se fait sans autorité publique, par le seul dérèglement de volontés personnelles. » Or, comme cette petite guerre est injuste, en tant qu'elle se fait sans autorité légitime, et qu'elle se termine aux voies de fait, comme la contestation se termine aux paroles, il s'ensuit que la querelle est toujours accompagnée de péché ; en sorte que l'agresseur qui outrage son adversaire injustement ne peut s'excuser de péché mortel pour le tort qu'il cause à son prochain ; mais, de la part de celui qui est attaqué et offensé injustement, la querelle est sans péché, lorsqu'il ne se défend que modérément, et autant qu'il est nécessaire pour repousser l'injure. Elle n'est que péché véniel lorsque le mouvement de haine ou de vengeance qui s'excite sur-le-champ n'est que léger, ou qu'on ne s'emporte que fort peu au-delà de la défense modérée ; mais elle est péché mortel lorsque, par un mauvais courage plein de haine ou de vengeance, on fait effort pour ôter la vie à son adversaire, ou pour lui causer quelque grand dommage.

[Des procès.] — On ne peut nier que les procès, qui sont souvent tantôt la cause et tantôt l'effet de la discorde et de la division, n'aient toujours été permis dans l'ancienne et dans la nouvelle loi, puisque c'est l'unique moyen d'avoir justice du tort qu'on nous fait ; mais il faut aussi avouer qu'il est bien difficile de poursuivre son bien en justice sans blesser la charité, et qu'il faut bien des conditions et des précautions pour ne la point perdre.

en plaidant. Il faut donc remarquer — 1°. Que, quand on dit et qu'on prêche qu'il faut fuir, éviter les procès, ou quand S. Paul nous avertit qu'un serviteur de DIEU n'en doit point entreprendre, on ne prétend pas dire qu'il soit absolument défendu d'en avoir; on sait qu'il peut y avoir des raisons justes d'en soutenir ou même d'en intenter; mais on veut dire qu'il ne faut tenter cette voie qu'à l'extrémité, quand on ne peut autrement avoir raison de sa partie. — 2°. Que, pour les choses de conséquence et dans des occasions importantes, par exemple pour éviter des pertes et des dommages considérables, pour se tirer d'une oppression violente, pour arrêter le cours de quelque injustice signalée qui pourrait avoir de fâcheuses suites et donner lieu à de semblables entreprises, mais, par-dessus tout, pour obliger celui duquel on est maltraité de rentrer en lui-même, par la modération avec laquelle on soutiendra ses propres intérêts. — 3°. Qu'il faut, avant d'en venir à la rigueur, prendre tous les moyens possibles pour terminer le différend par les voies de la paix, par la médiation des amis communs et des arbitres. — 4°. Que ce n'est pas assez que le procès soit juste, qu'il faut encore plaider justement, ou se donner de garde de croire qu'il nous soit permis d'user de supercheries, de falsifications, de détours ou de mauvaise foi, de fortifier son bon droit par des calomnies ou des médisances, de ne ménager nullement les intérêts de sa partie, de la traiter inhumainement, et de porter toutes choses à la rigueur pour s'efforcer de l'accabler. — 5°. Enfin, qu'il est difficile, et même très-rare, de plaider sans péché, et de ne pas violer les lois ou de la justice ou de la charité.

[*Motifs de concorde.*] — C'est une puissante raison, pour chérir l'unité et pour éviter avec soin tout ce qui la détruit, de se souvenir que DIEU a uni tous les fidèles qui le servent pour ne faire qu'un même corps. *Il n'y a parmi vous*, dit S. Paul aux Ephésiens, *qu'un corps et un esprit, comme il n'y a qu'une espérance à laquelle vous avez été appelés.* Mais, s'ils sont convaincus qu'ils ne sont qu'un même esprit, comme l'assure l'Apôtre, c'est une raison encore plus forte pour engager les fidèles à avoir horreur de toute division. Ensuite, le même S. Paul expose aux fidèles les plus importantes maximes de la religion, pour en tirer toujours la même conséquence : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême; il n'y a qu'un DIEU, père de tous.* (Ephes. iv.) Voici les conséquences. Il n'y a qu'un Seigneur, et ce Seigneur veut que tous ses serviteurs soient un entre eux. Il n'y a qu'une foi : un des principaux articles de cette foi, c'est que DIEU veut que tous ceux qui le servent soient parfaitement unis. Il n'y a qu'un Baptême : nous devenons les enfants d'un père qui ne recommande rien plus fortement à ses enfants que d'être inviolablement unis. Il n'y a qu'un DIEU père de tous; c'est de ce DIEU que nous sommes les enfants. Il est un : il veut que nous soyons tous un; il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui et son Fils, qui lui est consubstantiel et éternel, soit le modèle de l'unité qu'il recommande à tous les hommes.

## § VI.

### Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs.

[Nécessité de la concorde.] — Les plus grands ouvrages du monde ne se conservent que par l'union, et la division est leur perte et leur ruine. Ces palais magnifiques, où la nature et l'art font paraître à l'envi tout ce qu'ils ont de plus rare et de plus précieux, ne seraient que des masses confuses et de tristes mesures, si l'union ne soutenait et n'arrangeait les parties qui les composent. Les plus grandes rivières qui arrosent les provinces, et qui portent l'abondance et la fertilité partout, ne seraient que des torrents passagers et des ruisseaux sans nom, si on divisait leurs eaux. Les armées les plus florissantes et les plus redoutables ne seraient qu'une troupe de victimes conduites à la boucherie, si la division partageait les esprits des soldats. Il en est de même de l'Église de JÉSUS-CHRIST, qui est son royaume sur la terre : elle ne peut subsister dans sa perfection que par une double union, l'une avec son chef qui est JÉSUS-CHRIST, qui la gouverne, et l'autre entre les fidèles par la concorde, la paix et la charité. De là il suit que les chrétiens qui, par des divisions, des discordes et des haines, détruisent cette union, ruinent autant qu'ils peuvent ce royaume spirituel : *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.* (Luc. xi) De manière que ces mauvais chrétiens sont des criminels d'Etat, je dis de l'Etat de DIEU, qui est l'Église : ce sont des criminels de lèse-majesté divine, puisqu'ils s'opposent à l'esprit de DIEU et à la personne même de JÉSUS-CHRIST, qui sont les liens sacrés qui font cette union. (**Le P. Texier, 3<sup>e</sup> Dimanche de Carême.**)

[La discorde opposée à l'esprit de Dieu.] — Le S.-ESPRIT est un esprit d'amour et d'union ; c'est pour cela que JÉSUS-CHRIST demandait à son père que ses disciples ne fussent qu'une même chose, et fussent unis ensemble, comme il l'était avec lui : *Sint unum sicut et nos unum sumus.* Et c'est pour cela aussi qu'il n'y a qu'un DIEU, qu'un baptême et qu'une foi : *Unus DEUS, una fides, unum baptisma.* C'était l'admirable effet que le SAINT-ESPRIT produisait dans les premiers chrétiens, qui n'avaient qu'un esprit, un cœur et une âme. Tous les chrétiens, étant les membres de JÉSUS-CHRIST, doivent être unis comme les membres le sont avec le corps. Mais que fait la divi-

sion et la discorde ? elle détruit cette grande union, elle met le divorce de tous côtés. (*Essais de Sermons.*)

[Les divisions sont pernicieuses.] — On sait assez que les guerres domestiques et civiles sont plus dangereuses que les guerres étrangères : l'expérience nous fait connaître les funestes effets que la mésintelligence et la discorde produisent dans les familles. DIEU veut détruire le superbe dessein des enfants d'Adam, qui, pour satisfaire leur orgueil et leur vanité, avaient entrepris de dresser un monument qui rendit leur nom célèbre dans toute la terre en bâtissant une tour qui fût élevée jusqu'au ciel. Il ne fait que confondre leur langage, et les peuples, ne s'entendant plus les uns les autres, sont obligés de se disperser dans tous les pays du monde, et d'abandonner leur entreprise. S. Pierre a remarqué que l'union est si nécessaire, qu'il fallait même qu'elle se rencontrât parmi ceux qui allument en tous lieux les flambeaux de la division : car il dit que *les démons ne se condamnent point les uns les autres, avec des paroles d'exécration et de blasphème.* Et, selon la réponse que le Sauveur fit à ceux qui l'accusaient de chasser les démons au nom de Belzébuth, Belzébuth travaillerait lui-même à la destruction de son empire s'il agissait de concert avec celui qui le chasse, et qui ne vient en ce monde que pour délivrer les hommes de sa tyrannie.

DIEU est un, et il veut que nous soyons tous un : il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui et le Fils qu'il engendre dans l'éternité soit le modèle de l'unité qu'il recommande à tous les hommes. C'est pourquoi S. Grégoire de Nazianze soutient que ceux qui aiment la paix et qui ont de l'aversion pour tout ce qui la peut troubler approchent plus près de DIEU et lui ressemblent davantage. O précieuse unité, ô trésor admirable, que tu es cher à ceux qui connaissent ta valeur ! Que ne doivent point faire les hommes pour te conserver, et à quoi s'exposent ceux qui sont assez malheureux pour te perdre ! Perdre l'unité, se séparer de ses frères par la division, c'est n'être plus membre de ce corps que JÉSUS-CHRIST a formé ; et, n'appartenant plus à JÉSUS-CHRIST, on est son ennemi, et on ne peut plus être que membre du démon, à la tyrannie duquel on s'est malheureusement assujetti.

De même, dit S. Chrysostôme, que dans un bâtiment, lorsque toutes les pierres qui composent une voûte sont parfaitement unies, le bâtiment est solide ; on y peut demeurer en toute sûreté, et sans rien craindre ; mais, s'il arrive qu'une pierre se sépare de l'autre, alors tout est à craindre ; la moindre séparation donne lieu de tout appréhender, et elle est ordinairement suivie d'une ruine entière : il en est de même des divisions qui naissent parmi les hommes, et elles ne sont pas moins dangereuses. Quelle horreur tout chrétien ne doit-il donc point avoir de la division ! et que ne doit-il point faire pour conserver la paix ?

L'empereur Constantin savait combien toutes les divisions sont dangereuses, et ce fut le fondement de la sage conduite qu'il garda lorsqu'il se



trouva au concile de Nicée. Plusieurs lui apportèrent des écrits dans lesquels ils s'accusaient les uns les autres avec aigreur. L'empereur, touché de ces divisions, et considérant combien les suites pouvaient en être funestes, indiqua un jour auquel ils devaient tous se présenter devant lui. Ce jour arrivé, l'empereur fit allumer un grand feu, dans lequel il jeta tous les écrits qui lui avaient été donnés. Il fit paraître à tous les évêques des sentiments de bonté, dont il était difficile que ceux-là mêmes qui étaient les plus animés ne fussent touchés. Il leur dit que DIEU, qui est notre véritable juge, nous examinerait un jour, et que ce serait à ce tribunal sacré que toutes les prétentions des hommes seraient décidées avec une souveraine justice. Cependant il les exhorta à l'union et à la concorde, et leur fit voir de quelle conséquence il leur était d'oublier leurs différends particuliers pour s'appliquer uniquement à la grande affaire qui les assemblait. (**Lambert**, 3<sup>e</sup> *Dim. de Carême*.)

[Éviter la zizanie.] — L'obligation du chrétien est de faire tout ce qui dépend de lui pour conserver la paix. Jugez de-là du crime de ceux qui, bien loin d'entretenir la paix, allument le feu de la discorde, excitent des querelles et nourrissent la division. Ce n'est qu'une parole que vous avez prononcée, et qui a été dite avec beaucoup de promptitude et de légèreté ; mais vous deviez prévoir les suites funestes de cette parole dangereuse. Quelle qu'ait été votre intention, jugez du mal que vous avez fait et du désordre dont avez été la cause. Vous avez divisé les frères : vous êtes donc de ceux que le Sage déteste : *Il y a*, dit-il, *six choses que le Seigneur haït : son âme déteste la septième*. Cette septième chose, laquelle est non-seulement haïe mais détestée, doit être sans doute un crime énorme. Quel est-il? c'est de *semmer des dissensions entre les frères*.

Quoique toutes les passions soient la cause funeste des dissensions, néanmoins l'orgueil est une des principales : car, comme il veut toujours s'élever au-dessus des autres, et que ces autres ne veulent point céder ni se mettre au-dessous, il faut nécessairement en venir aux querelles, aux contestations, aux procès. Cet amour de préférence et de domination l'emporte souvent au-dessus des biens de la terre ; on aime mieux qu'il en coûte pourvu qu'on soit le premier, et on ne croit pas avoir mal employé de grandes sommes d'argent pour acquérir une prééminence imaginaire. Si l'orgueil est la cause ordinaire des divisions et des querelles, il est encore un des plus grands obstacles à leur accommodement et à leur fin. Si l'on fait à un orgueilleux quelques propositions de paix, si on lui représente qu'il se consume en frais de justice, et que, quand même il gagnerait son procès, il lui en coûterait toujours plus qu'il n'en pourrait tirer : « Il est vrai, dira-t-il, mais je ne veux pas qu'il soit dit que j'aie cédé à ma partie ; et, quand il devrait m'en coûter tout mon bien, je veux lui faire sentir qu'on ne me brave pas impunément. » (**Le P. Le Jeune**.)

[Conserver la paix.] — Comme le Fils de DIEU condamne les dissensions et les animosités qui régissent parmi les hommes, aussi est-ce son dessein de nous recommander la paix et la concorde. C'est à quoi le SAINT-ESPRIT nous exhorte par la bouche du Prophète-Roi : *Inquire pacem et perseguere eam* : Cherchez la paix, et ne vous laissez point en cette poursuite. L'Apôtre pareillement, dans l'Épître aux Romains : *Si fieri potest, quantum in vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes* : Je vous conjure, mes frères, si cela se peut et autant qu'il est en vous, d'entretenir la paix avec toutes sortes de personnes. S. Chrysostôme pèse cette parole : *Si fieri potest, s'il est possible* : car, dit-il, il arrive quelquefois qu'il n'est pas possible de conserver la paix avec certaines personnes et en certaines rencontres ; comme lorsqu'il s'agit de la vérité ou de la piété chrétienne, qu'on veut corrompre ou renverser. L'Apôtre dit : « Faites votre devoir en tout et partout ; ne donnez à qui que ce soit aucun sujet de discorde ni d'inimitié ; mais, si on attaque la piété, si quelqu'un entreprend d'en corrompre les règles, laissez la paix pour défendre la vérité, et la soutenez jusqu'à la mort, en sorte néanmoins que vous conserviez toujours la charité envers celui contre lequel vous disputez. Vous ne le traiterez pas comme votre ennemi, mais vous agirez avec lui en ami, en lui représentant doucement et charitablement son erreur, et la vérité telle qu'elle est : car c'est ce qu'il veut dire par ces paroles : *Quantum in vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes*. Conservez pour lui l'affection d'un parfait ami, en sorte néanmoins que vous ne trahissiez pas la vérité. (*Homélies morales.*)

Afin d'éviter la dissension, il faut apporter bien des soins pour nous tenir en garde contre ceux qui nous poussent, qui nous aigrissent, et qui disent des choses capables d'allumer le feu de nos passions. Quand on se trouve donc embarqué avec des gens bizarres, querelleurs, qui ne gardent point de mesure, et qui nous disent en face des choses très-choquantes et rudes à digérer, il faut se retrancher dans le silence, et le meilleur parti c'est de ne point répondre à des gens si déraisonnables. Ceux qui nous outragent et nous traitent brutalement souhaitent qu'on leur réponde avec dépit : le silence qu'on affecte alors les désespère, et ils ne peuvent empêcher que leur chagrin ne paraisse : ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous aigrir et pour nous faire parler ; mais la meilleure méthode de les déconcerter, c'est de ne rien dire, de ne point contester, et de les abandonner à leur emportement. Cette fierté les désarme, et leur fait connaître qu'on les néglige ou qu'on les méprise. (*Offices de S. Ambroise, chap. 5.*)

[Exemple.] — Le grand S. Grégoire de Nazianze, voyant que les évêques assemblés dans la ville de Constantinople étaient dans le trouble et dans la division au sujet de son évêché, qu'il n'avait accepté que par contrainte, non-seulement il s'en démit volontairement pour le bien de la paix, mais il fit tant par ses instantes prières auprès de l'empereur

Théodose, qu'il agréa sa démission. « Je ne vous demande, lui dit-il, qu'une seule grâce : qu'il vous plaise de me décharger du poids du travail où je suis. Vous avez triomphé des barbares ; mais votre gloire et le grand trophée de votre empire est d'établir la paix et la concorde entre les évêques. Ils sont divisés les uns des autres : l'unique moyen de les réunir, c'est une déposition. Le vaisseau de l'Eglise est agité : puisque c'est à mon occasion que cette tempête s'est élevée, jetez-moi dehors, et aussitôt elle sera apaisée. » L'empereur et tout le sénat, qui connaissaient l'éminente vertu, et la profonde doctrine de ce saint prélat, furent si surpris de cette demande et de ce discours touchant, qu'ils eurent une extrême peine à lui accorder sa retraite et sa déposition. (*Homélies morales.*)

[De l'esprit de chicane.] — Je sais qu'il y a des contestations justes, et fondées sur des choses qui semblent le mériter : mais souvent, soit en matière civile, soit en matière criminelle, on plaide pour de modiques sommes, pour de légères injures, pour des choses qui font connaître aux juges l'avidité et le pitoyable dérèglement des plaideurs. Car combien y en a-t-il qui, par un esprit de chicane, intentent des procès pour une niaiserie ! Combien qui, au lieu de payer de petites dettes, se laissent poursuivre, et aiment mieux se ruiner que de s'acquitter de bonne foi et sans frais envers leurs créanciers ? Combien y en a-t-il qui, pour un refus de civilité, pour une parole désobligeante, pour un vrai ou faux rapport, forment de longues et d'aigres contestations ! Combien qui, sur une équivoque, dans un contrat, sur une légère inégalité dans une société ou dans un partage, s'échauffent et veulent plaider quoi qu'il en coûte : tant leur cupidité est ardente et insatiable. Mais elle n'en demeure pas là : non-seulement elle anime les hommes les uns contre les autres pour de légers intérêts, parce qu'elle est avide et opiniâtre ; elle leur suggère encore mille ruses, mille friponneries, mille intrigues, mille mauvais détours, parce qu'elle est ingénieuse et subtile. Quoiqu'une cause ne vaille rien, on cherche les moyens de la revêtir de quelque apparence de justice. Pour cet effet, il n'y a point de mystère dont la cupidité ne s'enveloppe, point de chicane dont elle ne s'avise, point de délai et de faux-fuyant qu'elle ne cherche, de conjoncture dont elle ne profite. Ce qu'il y a de plus clair, elle le rend obscur ; ce qu'il y a de plus aisé à décider, elle l'embarrasse ; ce qu'il y a de plus faux, elle le couvre et le déguise. Quelque bonnes que soient les raisons des autres, elle tâche de les affaiblir et de les détruire ; quelque mauvaises que soient les siennes, dès qu'il y a des vraisemblances, elle les fait valoir infiniment, elle les orne de belles paroles, elle les enfle d'un amas de citations inutiles, et, ne pouvant corrompre les juges, elle tâche du moins de les éblouir et de les surprendre. Elle appelle industrie les détours qu'elle oppose, elle appelle défense et application à se pourvoir contre les parties la jouissance d'un bien qui ne lui appartient point, et qu'elle tâche de conserver par ses ruses et ses friponneries. Or, c'est là ce que la loi de JÉSUS-CHRIST ne peut

jamais permettre, elle qui défend tout ce qui est contraire à l'innocence et à la simplicité chrétienne. (*Essais de Sermons.*)

[Éviter les procès.] — Il serait souvent plus expédient de venir à un sage accommodement que de s'engager dans des contestations infinies, où l'on risque tout, quelque bon droit que l'on croie avoir, et où, avec tout le gain que l'on fait, on est plus pauvre que lorsqu'on a commencé à plaider... Quand on est en état de plaider, on se trouve comme à l'entrée d'un labyrinthe : dès qu'on y est engagé, on s'égare à mesure que l'on marche, et plus on cherche de voies pour en sortir, moins on y trouve d'issue... Exploits, requêtes, saisies, interventions, oppositions, causes de récusations, descentes, confrontations de témoins, surprises, défauts, nullités, arrêts sur requêtes, conflits de juridiction, incompétences de juges, contestations de qualités, reprise d'instances, nouvelles informations, contredits, griefs, réponses à griefs, fin de non-recevoir, que sais-je ? mille fatras de papiers entrent dans une affaire quelquefois si claire qu'un juge de village l'eût d'abord décidée. Que fait souvent la justice ? *Lites sic decernit ut seminet*, dit Zénon de Vérone ; *legibus suis leges impugnat* ; elle laisse, aux procès qu'elle semble terminer, de certaines semences qui les reproduisent, et elle ne retranche pas tellement les têtes de cette hydre, qu'elles ne renaissent, tantôt par des interprétations d'arrêts, tantôt par de nouveaux incidents qui surviennent ; quelquefois elle attaque ses lois par ses lois mêmes ; les unes détruisent ce que les autres établissent.

Si d'abord vous aviez songé à un accommodement raisonnable, sans vous engager dans ce fâcheux embarras de procédures, si vous aviez pris pour arbitre un homme savant et désintéressé, que de repos et de bien n'auriez-vous pas ? Ainsi, ce que vous avez fait par vos sollicitations, vos assiduités, vos applications, vos veilles, la perte de votre famille, et peut-être de votre conscience, n'a servi qu'à enrichir des procureurs et d'autres officiers de justice. O DIEU ! quel aveuglement ! tout le monde se plaint de l'injustice du barreau, et cependant tout le monde y a recours ! Tout le monde dit qu'on y dépouille et qu'on y fait périr les plaideurs, et cependant presque tout le monde aime le procès, et s'opiniâtre à plaider. (*Discours moraux*).

Salomon, le plus sage des hommes, considérant les procès par rapport au monde, dit que la gloire d'un homme est de ne s'y point embarrasser, et qu'une évidente marque de son imprudence est quand il s'engage mal à propos dans des contestations, qui ne peuvent lui attirer que de la honte : *Honor est homini qui separat se à contentionibus* (Proverb. xxii) ; qu'au reste, le vrai moyen de devenir misérable et d'appauvrir une famille est d'aimer la chicane, et qu'au contraire marcher dans la simplicité est le grand secret pour laisser des enfants heureux. Mais il ne s'est pas contenté de ces expressions, quand il a porté ses pensées plus haut, et qu'il a regardé les procès par rapport à notre salut et à nos principaux devoirs. Car tantôt

il dit que l'ambition est l'une des premières causes de ces contestations aigres et opiniâtres qui se forment dans les barreaux; que les orgueilleux ne peuvent s'accorder ensemble, qu'ils ont toujours quelque chose à démêler; et qu'un homme ne doit point intenter de procès quand ils ont de si mauvais principes: *Inter superbos semper jurgia sunt* (Proverb. XIII.)

Nous n'avons pas ce généreux désintéressement de ceux qui quittent tout pour JÉSUS-CHRIST; mais gardons-nous bien aussi de tomber dans cette insatiable avidité des autres, qui veulent tout posséder. C'est pourquoi nous devons nous tenir dans un juste milieu entre ces deux extrémités; et, parce que nous penchons plus du côté de la cupidité que du côté du désintéressement, (*affines cupiditati deprehendimur*, dit un saint Père), DIEU, qui veut nous sauver dans la condition où il nous a mis, ne nous accorde que très-rarement et à certaines conditions la liberté de plaider; il nous traite comme on fait un arbre qui penche du mauvais côté, et qu'on a toujours soin de courber de l'autre. Je veux dire que, nos procès provenant de nos vices et de nos convoitises, l'Apôtre nous donne pour conseil de perdre plutôt ce que nous avons que de plaider, de crainte qu'en plaidant nous ne perdions tout-à-fait cette droiture sans laquelle nous ne pouvons jamais lui plaire: *Quarè non magis injuriam accipitis? quarè non magis fraudem patimini?* (Cor. XI.)

Il n'y a dans la justice qu'un sentier qui mène à la vie, et, pour peu qu'on s'en éloigne, on prend un chemin qui conduit à la mort. Quand même une cause serait bonne, il n'est jamais permis de la rendre meilleure par le moindre mauvais détour, ne fût-ce qu'un mensonge. Pourrait-on, par conséquent, dans le christianisme, souffrir, soit dans une bonne soit dans une mauvaise cause, ces falsifications, ces soustractions de pièces, ces malignes évasions et ces faits supposés, ces longs embarras, ces procédures inutiles, pour ne pas dire ces faux témoignages, ces collusions, ces parjures: car qui ne sait que l'artifice et la chicane rend obscur ce qu'il y a de plus clair, embarrasse ce qu'il y a de plus aisé à décider, couvre et déguise ce qu'il y a de plus faux? Quelque bonnes que soient les raisons des autres, on tâche de les affaiblir et de les détruire; quelque mauvaises que soient les nôtres, dès qu'il y a de la vraisemblance, on les fait valoir infiniment, on les orne de belles paroles, on les enfile d'un amas de citations inutiles.

Les procès, dit S. Bernard, éloignent la paix du cœur, rompent les liaisons les plus étroites; ils ne produisent que des querelles, ne sont soutenus que par des médisances et des calomnies, n'allument que des haines, et ne laissent que des semences d'aversion et d'iniquité. Or, JÉSUS-CHRIST, qui est DIEU, et DIEU qui est charité, ne peut souffrir le moindre de ces péchés; et, s'il permet les procès, ce n'est qu'à condition que les injures, que les jugements téméraires, les mauvais services, les faux rapports, les

aigreurs soit publiques, soit secrètes, en seront bannies. JÉSUS-CHRIST, dit ce Père, est la paix du monde, et dans le barreau il n'y a que division et discorde : *Christus est pax, in foro discordia*. JÉSUS-CHRIST est la souveraine justice, et dans le barreau il n'y a souvent que de l'injustice : *Christus justitia est, in foro injustitia*. JÉSUS-CHRIST est la fidélité et la simplicité même ; et dans le barreau il n'y a que fraude et perfidie : *Christus fides est, in foro fraus atque perfidia*. Enfin JÉSUS-CHRIST est la charité essentielle, et dans le barreau on ne dit que des injures et on ne conserve que des inimitiés : *Christus charitas est, in foro obtrectatio*. (Anonyme.)

[Notre-Seigneur.] — Les SS. Pères s'étonnent de ce que, un homme ayant prié JÉSUS-CHRIST de dire à son frère qu'il partageât avec lui la succession qui leur était échue, il n'en reçut point d'autre réponse que celle-ci : « Mon ami, qui m'a établi votre juge, et suis-je venu pour faire vos partages ? » JÉSUS-CHRIST, disent-ils, n'était-il pas le maître et le souverain législateur de tout le monde ? Le jugement de tous les différends des hommes ne lui appartenait-il pas de plein droit ? et n'est-il pas le seul qui a de son fond cette sagesse, cette pénétration, cette intégrité et cette autorité requises pour terminer tous les procès de la terre ? D'où vient donc qu'un homme apparemment bien intentionné, et qui lui faisait, ce semble, une demande si juste, en est rebuté par cette réponse : *Quis me constituit judicem super vos ?* C'est, répond S. Chrysostôme, que JÉSUS-CHRIST est venu au monde pour accorder les hommes entre eux, et non pas pour leur apprendre à plaider. C'est qu'il est venu au monde, non pour leur dire « Partagez vos successions, et saisissez-vous de tout ce que vous pourrez, » mais pour dire au contraire : « Si quelqu'un veut vous ôter votre manteau, abandonnez-lui encore votre robe. » C'est qu'il est venu au monde pour établir les règles d'une charité parfaite et d'une inviolable paix, vertus qui ne se trouvent presque jamais dans ceux qui plaident. La cupidité aveugle et précipitée connaît mal JÉSUS-CHRIST, dit ce Père, elle prend pour arbitre des procès du monde celui qui conseille aux parfaits de n'en point avoir. (Anonyme.)

[Excuses et règles.] — « Mais quoi ! dira-t-on, faut-il donc tout perdre et souffrir qu'on nous ravisse notre bien ? Si cela est, les méchants triompheront et fouleront aux pieds les gens de bien ; le monde ne sera plus qu'un brigandage, s'il n'est pas permis de se défendre par les voies de la justice. » Cette plainte est véritablement raisonnable, et nous y avons déjà satisfait. Mais outre cela, il faut dire ce que Notre-Seigneur dit au sujet des scandales : *Il est nécessaire qu'il en arrive ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ?* De même, il est nécessaire qu'il y ait des procès ; mais malheur à ceux qui les entreprennent mal à propos, par esprit de cupidité ou de vengeance ! et malheur à ceux qui ne craignent point, en plaident, de se mettre en danger de perdre la charité pour un intérêt temporel !

Pour réussir dans une action aussi louable et aussi chrétienne qu'est

celle de pacifier les différends, on ne peut apporter trop de soins à demeurer toujours médiateur, à ne point épouser les intérêts de l'un plutôt que de l'autre; sans quoi, voudrait-on jamais de vous pour arbitre? Quand vous aurez été choisi nommément pour cette fonction, appliquez-vous à n'avoir que des manières honnêtes et obligeantes, sans vous impatienter jamais, quoique vous voyiez déjà de quel côté est le tort. Il faut alors tempérer les choses, et ménager doucement l'imagination des gens émus, leur donnant le temps de se reconnaître et de rentrer en eux-mêmes, Pour ce qui regarde les différends qui naissent de l'intérêt des biens, il faut tâcher de gagner sur les deux parties qu'elles choisissent un arbitre qui leur soit agréable, ou qu'elles s'obligent à s'en tenir à sa décision. Mais, parce qu'il n'est pas aisé de porter les hommes à se relâcher sur leur intérêt, efforcez-vous de leur persuader, ce qui est très-véritable, qu'un accommodement, quel qu'il soit, est toujours avantageux; du moins vaut-il beaucoup mieux qu'un procès qui traîne en longueur, et où il n'y a rien de certain, que les avances excessives qu'il y faut faire; de sorte que, même en le gagnant, on perd tout. En effet, les procès sont de telle nature, que le premier en attire un autre, et puis encore un autre: ce qui forme un abîme, d'où il est aussi difficile de se tirer dans la suite qu'il était aisé de ne s'y point engager d'abord. (**Croiset**, *Réflex. chrét.*)

[Les premiers chrétiens.] Que l'Eglise était heureuse, dans ce premier siècle auquel elle prit naissance, où tous les fidèles qui la composaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme! Leurs intérêts étaient communs; leurs biens se partageaient également; leurs nécessités étaient secourues d'une même main. Chacun ressentait le mal de son prochain par la compassion intime qu'il en avait, et lesoulageait par sa charité. Et comme ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, les mêmes affections et les mêmes désirs, de-là venait que chacun était sensible à tout ce qui causait la joie ou le déplaisir des autres. Cette paix et cet accord faisait la force de l'Eglise pour résister aux tyrans, et l'admiration des infidèles, qui, voyant cette union des cœurs et des volontés, disaient, au rapport de Tertullien: « Voyez comme ils s'aiment les uns les autres, et comme ils sont disposés à donner jusqu'à leur propre vie pour leur prochain! » Mais que ces choses sont maintenant changées, et que la face du christianisme est différente, puisqu'on ne voit souvent, parmi ceux qui se disent fidèles enfants de l'Eglise et membres de JÉSUS-CHRIST, que des querelles, des divisions et des procès, qui vont quelquefois jusqu'à se détruire les uns les autres, et jusqu'à s'ôter même la vie par le fer avec la dernière inhumanité: de sorte que l'on trouverait plutôt un pays sans bêtes sauvages que sans ces malheureuses divisions. (**Le P. Le Jeune**, *Tome 5<sup>e</sup> de ses Sermons.*)

[Source et durée des divisions.] — Tant qu'il n'y a rien à partager entre deux frères, entre deux parents, entre deux voisins, ils vivent en très-bonne

intelligence: ce ne sont que visites mutuelles, compliments, offres de service. Mais, s'il survient un héritage à partager, si un des voisins empiète sur le champ de l'autre, il n'y a plus ni lien du sang ni amitié: ce ne sont plus que procès, divisions, discordes. Il faut donc renoncer à cet attachement et à cet amour déréglé des biens de la terre, si nous voulons conserver la paix avec le prochain; il faut s'en rapporter à un tiers sur les différends que nous pouvons avoir ensemble. On peut dire cependant que l'orgueil est la cause la plus commune qui produit et qui entretient les discordes et les procès. Il se trouve des personnes qui veulent toujours l'emporter, qui ne cèdent jamais; qui prétendent avoir toujours les premières places dans les assemblées; que dans les délibérations leur sentiment soit suivi plutôt que celui des autres; qui veulent primer partout: et tout cela ne vient que d'un orgueil insupportable. On adhère opiniâtement à son sens, même dans des choses indifférentes et de peu de conséquence, non parce que notre sentiment est vrai, mais parce que c'est le nôtre. On le propose et on le soutient avec chaleur. Un autre aime le sien par la même raison, et s'y attache aussi fortement, sans en vouloir rabattre. De cette contrariété d'avis naissent les disputes, qui s'allument par la chaleur et l'emportement des paroles. Des paroles on vient aux injures, des injures aux outrages, et de-là les divisions, les discordes, les procès, qui ne se terminent guère sans la ruine totale de l'une des parties.

Les querelles, les inimitiés et les procès ne se terminent pas bien souvent entre les personnes qui sont en division: ces sortes de différends sont la plupart héréditaires dans les familles; ils passent jusqu'aux descendants, et quelquefois jusqu'à leurs derniers neveux. On communique ses différends et son aversion à ses enfants; on en parle en leur présence; on les entretient des injures que l'on prétend avoir reçues des parties avec lesquelles on est en division. Un tel, dit-on, est ennemi déclaré de notre maison; il ne cherche qu'à nous nuire; nous avons toujours eu quelques différends ensemble; il y a un très long temps que nous plaidons, et nos affaires ne sont pas prêtes à se terminer. De jeunes enfants, susceptibles de toutes les impressions qu'on leur veut donner, écoutent avec attention ces discours, prennent part à l'aversion de leurs parents; ils entrent dans les passions de leurs pères; ils sucent avec le lait, pour ainsi dire, leurs inclinations corrompues; et à peine ont-ils reçu d'eux la vie temporelle, que, par leurs mauvais discours, ils reçoivent des dispositions à la mort éternelle. De plus, on leur défend même de fréquenter leurs cousins, leurs parents; on les menace même, s'ils ont la moindre attache pour eux. C'est ainsi que les inimitiés se multiplient et deviennent immortelles: elles passent ainsi de père en fils, de génération en génération, et ce misérable procès, qui a commencé à naître avec l'origine des personnes, devient tellement immortel, que descendant de degrés en degrés jusqu'à la fin de tous les siècles, non-seulement il ne peut se terminer avec le temps, mais il continue encore pendant l'éternité malheureuse. (**Le P. Le Jeune.**)



[*Modération dans les procès.*] — S. François de Sales dit que, s'il se trouve quelqu'un qui garde la modération dans les procès, on peut dire de lui que le procès de sa canonisation est tout fait. Mais je dis plus volontiers, ajoute ce grand évêque, que plaider et conserver le bon sens, la raison, la retenue, c'est une prérogative si difficile et si rare qu'à peine peut-on l'accorder aux saints.... Aspirons donc à l'héritage du ciel, pour lequel il n'est pas besoin de plaider. On acquiert quelquefois les possessions de la terre en plaidant, et l'on perd souvent par ces plaidoiries l'héritage du ciel. La raison de cette différence, c'est que l'héritage du ciel est si vaste et si étendu, que, quoique tous le possédassent en son entier, chaque particulier ne laisserait pas de le posséder entièrement. Ainsi, comme en ce point on n'ôterait rien à qui que ce fût, il n'y aurait nulle matière à procès. Mais, comme les héritages de la terre sont bornés, et que deux personnes ne peuvent posséder le même, chacun voulant exclure son compagnon, c'est ce qui fait la matière inépuisable de tous les procès. (**Le P. Le Jeune.**)

S. Paul, voyant que les dissensions étaient comme inséparables des procès, en parle comme si c'était un péché que de plaider, disant aux fidèles de son temps : « C'est déjà une faute en vous que d'avoir des procès les uns avec les autres. Que ne prenez-vous plutôt en patience le tort que l'on vous fait ? Que n'endurez-vous plutôt que l'on vous fraude ? » Il parle de la sorte pour nous faire sentir combien, dans la loi évangélique, on doit être éloigné de tout ce qui s'appelle procès. Non que ce soit un mal de redemander son bien en justice, mais parce qu'il est très-difficile et très-rare de le faire en gardant les règles de la charité fraternelle. Tout le mal vient de ce que nous ne faisons pas assez d'attention à ce que nous sommes à l'égard de DIEU, et à ce que DIEU est en lui-même et à notre égard. Car quelle est la première et principale cause de tous les procès ? Ce n'est autre chose qu'un attachement outré et trop vif aux biens de la terre. Or, si nous comprenions bien ce que nous sommes et ce que c'est que d'avoir DIEU pour père, notre attachement à la terre cesserait bientôt, et bientôt nous sentirions naître en nous un saint et généreux mépris de tout ce qui n'est point DIEU. Notre héritage, dirions-nous, n'est point ici-bas, mais dans le ciel, où est notre commun père. *DEUS meus, et omnia*, disait le grand S. François d'Assise : mon DIEU m'est toutes choses, et il est dans le ciel ! Tout ce que j'ai sur la terre me doit donc paraître comme rien. Je ne dois donc pas me mettre beaucoup en peine d'en empêcher la perte ; et, si je me trouve engagé à le faire, ce doit être toujours avec la parfaite modération, et la sainte indifférence que doit avoir pour ces sortes de biens celui qui ne doit faire fond que sur ceux du ciel. (*Manière de réciter l'Oraison Dominicale.*)

[*Le grand procès de l'éternité.*] — Si nous étions toujours occupés, comme nous le devrions être, de la grande et unique affaire que nous avons à soutenir

au jugement de DIEU, de ce grand procès où il ne s'agit de rien moins que de notre éternité, nous ne nous amuserions pas, comme nous faisons, à troubler la paix de notre cœur, à rompre l'union où nous devons toujours être avec le prochain, pour des affaires de néant, pour le plus vil intérêt. Ce plaideur de profession, qui poursuit avec chaleur un procès où il ne s'agit que d'un petit bien temporel, qui s'en occupe jour et nuit, qui est dans un continuel mouvement, pour solliciter ses juges, pour gagner son rapporteur, instruire son avocat, faire agir son procureur, et chercher des amis afin de réussir dans son entreprise, deviendrait insensible et indifférent à ce procès, s'il envisageait avec un peu de religion la grande affaire du salut, qu'il a à terminer en cette vie. Que cette grande affaire, qui demande tous nos soins, occupe désormais notre cœur : qu'elle soit le principe de toutes nos actions. Réglons, par rapport à cette grande affaire, les différends que nous pouvons avoir avec nos frères pour des choses périssables, et ne pensons qu'à nous rendre favorable le juge qui doit décider cette grande et unique affaire. (**Le P. Le Jeune.**)!



---

---

# DIVERTISSEMENTS

## JEUX PERMIS ET DÉFENDUS

### Divertissements honnêtes et déréglés

---

#### AVERTISSEMENT.

*Comme la fin du prédicateur qui traite cette matière n'est pas de porter ses auditeurs à fuir toutes sortes de divertissements, ni de les interdire à toutes sortes de personnes, en tout temps et en toutes occasions, nous nous contenterons de fournir de quoi détourner des divertissements criminels et dangereux, et d'exciter les chrétiens à n'user que de ceux qui sont honnêtes et permis. Pour cela, nous nous abstiendrons d'outrer ce sujet, comme ont fait plusieurs auteurs trop sévères; mais aussi nous ne dissimulerons point les sentiments raisonnables et bien fondés de ceux qui, poussés d'un juste zèle, se sont efforcés de réprimer la licence du siècle sur le chapitre du jeu.*

*Il est bon de remarquer ici qu'on a jugé à propos de ne pas confondre ce sujet avec plusieurs autres qui y ont beaucoup de rapport et de liaison, et dont nous parlerons en leur lieu; tels que les plaisirs du monde, les débauches des libertins, la vie molle de ceux qui ne pensent qu'à se divertir: ce qui n'empêche pas qu'un prédicateur ne puisse mêler tout cela. Mais l'abondance de la matière nous a obligé à les partager; et on ne peut douter qu'un Sermon n'en doive être plus juste quand on se sera borné à quelqu'un de ces sujets plus en particulier.*

*Pour ce qui est de celui-ci, où nous nous sommes borné aux divertissements en*

général, sans descendre aux divertissements particuliers des spectacles, bals, comédies, danses, etc., qui trouveront aussi leur place dans cet ouvrage, nous n'y comprendrons que le jeu, qui est la manière la plus ordinaire de se divertir, où la coutume a introduit plus d'abus, et qui est sujet à de plus grands désordres. Nous insisterons particulièrement sur les jeux de hasard, contre lesquels on ne peut s'élever trop fortement. Cependant, le prédicateur ne doit pas se laisser tellement emporter à son zèle, qu'il décide, censure et condamne trop facilement, sans avoir égard aux personnes, aux âges, aux conditions, à la bienséance, et sans faire distinction entre ce qui se fait rarement par occasion, et ce qui se fait par habitude et tous les jours.



### § I.

#### Desseins et Plans.

I. — Les divertissements, au sentiment de S. Thomas, sont des remèdes que DIEU, par une espèce de condescendance, a accordés à notre infirmité, parce que, l'esprit n'étant pas capable d'une application continue, ni le corps d'un travail trop long et trop violent, il faut nécessairement donner à l'un et à l'autre quelque relâche et quelque repos, afin de réparer les forces épuisées, et d'être en état d'agir ensuite avec une nouvelle vigueur. Cette comparaison, que fait ce saint docteur, des divertissements avec les remèdes, nous marque les règles que nous devons garder dans l'usage des divertissements. — 1°. Les remèdes ne doivent point être nuisibles; 2°. Ils ne doivent point être dangereux; 3°. Ils ne doivent être ni trop fréquents ni trop continuels. — De même, les divertissements ne doivent point être nuisibles, tels que sont ceux qui sont criminels, dont il faut absolument s'abstenir. Ils ne doivent point être dangereux pour le salut, comme il y en a plusieurs qu'on se permet dans le monde, et qui par cette seule raison doivent être condamnés. Ils ne doivent être enfin ni excessifs ni continuels. C'est le partage d'un juste discours.

*Premier Point.* — Les remèdes ne doivent pas être nuisibles à la santé: autrement, ils ne seraient plus des remèdes, mais ce seraient de véritables poisons, et ils donneraient le coup de la mort, au lieu de servir à conserver la vie. Les divertissements ne doivent point, pareillement, être nuisibles au salut, et ne doivent par conséquent avoir rien en eux-mêmes de mauvais et de criminel: sans cela, ils deviennent entièrement contraires à la

fin que nous devons nous proposer lorsque nous les prenons. Ici, on peut faire une exposition des divertissements criminels, tels que sont les médiances, où l'on se divertit aux dépens de la réputation d'autrui, les conversations libres, la lecture des livres impies ou qui portent à l'impureté; les railleries piquantes qui tournent en ridicule le prochain; sans parler des plaisirs déshonnêtes, des spectacles sanglants et inhumains, etc. Est-ce avoir de la foi, et même de la raison, de se faire un divertissement de ce qui sera peut-être la matière d'un repentir éternel?

*Second Point.* — Les remèdes ne doivent pas être *dangereux* : on ne hasarde point sa vie pour recouvrer plus tôt la santé, et une personne sage ne se déterminera jamais à se servir d'un remède où elle saura qu'il y a du danger, alors surtout que rien ne l'oblige à s'en servir plutôt que d'un autre qu'elle sait ne lui pouvoir faire de mal. Nous devons en user de même à l'égard des divertissements. Comme la Providence nous en a fourni de plusieurs sortes, et que, parmi ceux que la corruption de notre cœur a rendus dangereux par le poison qu'elle y a mêlé, il y en a plusieurs qui sont innocents, il est de la prudence chrétienne d'éviter avec soin ceux qui peuvent être nuisibles. Quels sont ces divertissements dangereux? Il suffirait de les connaître par sa propre expérience, ou du moins par l'expérience des autres. Ce sont ceux qui portent toujours avec eux un venin secret, qui se répand insensiblement dans le cœur, et qui, tôt ou tard, donnent le coup de la mort aux âmes les plus pures et les plus innocentes.

*Troisième Point.* — Les remèdes ne doivent être ni *trop fréquents*, ni *trop continuel*s : ils cessent d'être des remèdes lorsqu'on les prend trop souvent, et ils ne font presque plus d'effet sur le corps lorsqu'on s'y accoutume; et si on passe même, dans l'usage qu'on en doit faire, une certaine quantité, ils deviennent funestes et mortels. Il faut raisonner de la même manière sur les divertissements : et, quelque innocents et légitimes qu'ils soient en eux-mêmes, ils doivent être pris avec modération; ils ne peuvent plus être innocents dès qu'on les prend avec excès ou qu'on y donne trop de temps. Les divertissements sont faits pour délasser le corps et pour donner quelque relâche à l'esprit : ainsi, il ne faut pas s'en faire une occupation ordinaire ni un exercice continuel, et ils ne doivent être permis proprement qu'à ceux qui, à cause de leur travail, ont besoin de ce soulagement. Or, tant de jeunes gens, qui ne s'appliquent à rien de sérieux et de difficile, ont-ils besoin de se délasser le corps et l'esprit? et peuvent-ils justifier sur leur application et sur leur travail, le temps qu'ils consacrent au jeu et aux autres divertissements?

II. — 1°. Les divertissements sont pour nous rendre notre devoir plus facile, après nous être délassé l'esprit, fatigué d'une trop longue et trop violente application : mais il arrive que la plupart s'y donnent et s'y

attachent de telle sorte, qu'ils se rendent incapables de tout autre soin.

2°. Nous voulons nous divertir pour adoucir les travaux de notre état et de notre emploi, comme c'est, en effet, le moyen de les rendre plus supportables ; mais c'est d'ordinaire ce qui nous empêche d'y vaquer, puisqu'on les abandonne pour mener une vie oisive, et ne penser qu'au jeu et aux divertissements. C'est ce qui se voit dans tous les états et dans toutes les conditions.

---

III. — 1°. Un chrétien doit renoncer à tous les divertissements profanes, mondains, criminels et dangereux. C'est à quoi il s'est engagé par la profession du Baptême ; c'est ce que lui prescrivent sa conscience et la loi du christianisme qu'il a embrassée.

2°. Il doit sanctifier les divertissements [qui d'eux-même sont indifférents par la bonne intention, en les prenant comme des remèdes dont il a besoin, et dans le dessein d'acquérir par-là une nouvelle vigueur pour s'acquitter mieux des obligations de son état.

---

IV. — Le jeu et les autres divertissements, quoique permis et honnêtes, doivent encore être réglés, et on ne peut y apporter de plus justes règles que celles qui se prennent de *la nécessité*, de *la bienséance* et de *la charité*, qui doivent déterminer le temps qu'on y emploiera.

1°. *La nécessité*, qui est la première de toutes les lois, veut qu'on se divertisse après l'agitation et le travail, après les afflictions et les maladies ; et la dévotion serait indiscrette qui refuserait ce soulagement à un esprit abattu de fatigues et de veilles, et à un corps sujet à beaucoup d'infirmités. Le danger est de se flatter, et de passer les bornes de la nécessité par un attachement opiniâtre.

2°. *La bienséance*, qui est la loi du monde civilisé, veut que l'on contribue au divertissement honnête des compagnies où l'on se trouve engagé par civilité ou par devoir. Mais il faut toujours garder cette même bienséance dans le divertissement.

3°. — *La charité* s'y peut et s'y doit exercer, en prenant garde de n'offenser personne et tâchant d'édifier tout le monde.

---

V. — Les divertissements n'étant que des remèdes inventés pour le soulagement des hommes, on peut tirer de-là trois conséquences qui serviront d'autant de règles pour en bien user.

*La première* est qu'ils ne doivent point être pris ni recherchés pour eux-mêmes ; mais, comme les remèdes ne sont que pour la santé, de même les

divertissements doivent être pris pour réparer les forces du corps et de l'esprit : et dans cette vue on doit choisir les plus propres pour cela.

*La seconde* est qu'il en faut user avec beaucoup de modération : on ne fait pas sa nourriture ordinaire des médecines ; on les prend avec précaution et par pure nécessité.

*La troisième* : On doit toujours choisir les plus innocents, c'est-à-dire les moins violents et les moins dangereux : de même, il ne faut pas prendre indifféremment toutes sortes de divertissements, mais faire choix des moins capables de nous dissiper, ou de nous porter à quelque désordre.

—

VI. — *Le jeu* est un de ces divertissements, qui peuvent se régler. Il est vrai que, par l'abus qu'on en fait, il est peu de personnes qui se tiennent sur ce point dans de justes bornes, et qu'il serait beaucoup plus aisé de s'en abstenir que de garder la modération qui convient. Voici les règles qu'on doit observer, afin de n'y point offenser DIEU, et de faire qu'il soit à notre égard un vrai divertissement innocent.

1°. On ne doit point se permettre les jeux de hasard : ils sont défendus par les lois civiles et ecclésiastiques. On en apportera les raisons ci-après et les autorités.

2°. On ne doit pas faire du jeu, quelque honnête et permis qu'il soit, une occupation de tous les jours, ni même y employer un temps trop considérable. Ainsi, les personnes qui passent une partie des nuits à jouer doivent se persuader qu'elles n'intéressent pas moins leur conscience que leur santé. C'est aller directement contre la fin pour laquelle ces sortes de divertissements sont établis.

3°. Il ne faut pas s'exposer au hasard d'y faire de grosses pertes : le jeu ne doit pas être un trafic, mais un divertissement ; et, par la même raison, on doit moins jouer pour gagner que pour se divertir honnêtement. Peut-on, sans dérèglement très-blâmable, se mettre au hasard d'incommoder sa famille pour contenter la passion qu'on a pour le jeu ?

—

VII. — Les conditions qu'il faut observer dans le jeu afin d'en faire un divertissement innocent où DIEU ne soit point offensé et notre conscience blessée :

1°. Le jeu ne doit point être un obstacle à l'accomplissement de nos devoirs, soit de ceux qui sont attachés à notre état et à notre emploi, soit de ceux qui sont communs à tous les chrétiens. C'est pourtant ce qui arrive le plus ordinairement, et ce qui cause le plus grand désordre du jeu.

2°. On ne doit point jouer avec trop d'attachement, même aux jeux

les plus honnêtes : car l'attachement marque la passion , ou du moins la fait naître, et, dès que le jeu devient une passion, ce n'est plus un simple divertissement, c'est bientôt un funeste dérèglement.

3°. Le jeu ne doit point être une occasion de jurement ni d'emportement, comme il arrive à ceux qui jouent gros jeu et qui perdent : c'est pourquoi ceux qui sont sujets à tomber dans ces excès lorsqu'ils jouent ne peuvent s'engager à jouer sans péché.

VIII. — 1°. Le jeu est un plus grand mal que le commun des hommes ne s' imagine. — 2°. Quand il n'y aurait point d'autre mal que l'oisiveté et l'inutilité dans cette vie qui se passe au jeu, ce doit être assez pour le condamner, et pour faire voir combien cette sorte de vie est éloignée de celle que doit mener un chrétien.

*Première Partie.* — Exposer les désordres qui naissent du jeu. — 1°. De l'inclination qu'on y a se forme la passion, de la passion l'habitude, de l'habitude l'attachement, qui est aussi dangereux que celui qu'on a aux biens de la terre et aux autres plaisirs. — 2°. L'injustice y règne : on y trompe, on use de fourberie ; autant d'injustices qui obligent à restitution. — 3°. Il est une occasion des plus grands emportements, des jurements, des blasphèmes, des querelles, des disputes, etc. — 4°. On y est responsable du temps qu'on y perd, et de ses obligations indispensables qu'on néglige. — 5°. On y perd son bien, pendant qu'une femme pleure, que des enfants gémissent et manquent souvent du nécessaire. — 6°. Enfin, le jeu est cause de la décadence des familles, et des plus grands désordres qui y arrivent.

*Deuxième Partie* — On sait que la vie des joueurs est une vie oisive, que ces personnes sont inutiles à l'Etat ; des chrétiens de nom, qui ne s'acquittent d'aucun devoir de la religion comme ils le devraient.

IX. — On peut montrer qu'il faut fuir le jeu en général.

1°. Parce qu'il entretient et fomenté l'oisiveté ; comme nous voyons en tant de personnes, qui ne pensent qu'à passer le temps, et dont l'unique occupation est le jeu.

2°. Parce que le jeu excite les passions les plus criminelles, la colère, la vengeance, l'avarice.

3°. Parce qu'il est une occasion de plusieurs grands péchés, des jurements, des blasphèmes, des injustices, des fourberies, etc.

X. — Dans le jeu on perd ordinairement trois choses, qui sont connues



de tout le monde, mais que nous n'avons peut-être jamais assez pénétrées.

La première est *le temps*. — C'est ce qui arrive aux personnes qui se font une occupation du jeu, ou plutôt qui en font leur principale affaire. On sait que le temps est précieux, et que la perte en est irréparable; mais on ne fait pas assez réflexion combien le jeu en emporte, et combien le temps est mal employé en cette oisive et frivole occupation.

La seconde: on y perd de *l'argent* et l'on s'y ruine: De quoi il ne faut point d'autre preuve que l'expérience: on n'en connaît aucun qui s'y soit enrichi, et on en voit une infinité abimés de dettes, et les plus florissantes familles anéanties par le jeu.

La troisième est *la conscience*: par les crimes qu'on y commet, et dont le jeu est la cause ou l'occasion.

---

XI. — Afin que le jeu soit innocent, il faut avoir égard à trois choses.

1°. *A l'intention* avec laquelle on joue; parce que le jeu n'est permis que pour le divertissement, et non pour le gain, ce serait en changer la fin et en pervertir l'usage, qui est de réparer les forces de l'esprit et du corps, pour retourner ensuite au travail avec plus de vigueur.

2°. *Au temps* qu'on y met: car il devient déréglé, dès lors qu'on y en emploie trop, comme ceux qui y passent les jours et les nuits.

3°. *A l'argent* qu'on y joue: car il n'est nullement licite de s'exposer à y perdre des sommes considérables, qui peuvent incommoder la famille, ou qui devraient être employées à payer ses dettes, et à faire des aumônes du superflu de son bien.

---

XII. — Dans le jeu on commet ordinairement trois grands crimes qui nous obligent à l'éviter.

Le premier est *l'avarice*: car c'est par le désir et l'espérance du gain plutôt que par divertissement que l'on joue.

Le second est *l'impiété*, par le mépris des ordres de l'Eglise et par les jurements qu'on y profère.

Le troisième est *le scandale* et le mauvais exemple que l'on donne.

---

XIII. — Parmi les jeux et les autres divertissements, il y en a beaucoup de dangereux, encore plus de criminels, et très-peu qui soient permis. Il faut craindre les premiers, fuir les seconds, user avec une grande modération des troisièmes. La piété, la justice et la tempérance nous sont particulièrement nécessaires en ces occasions.

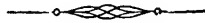
*La piété*, pour ne pas s'engager dans des divertissements dangereux.

*La justice*, pour renoncer absolument à tous ceux qui sont criminels.

*La tempérance*, pour user avec sobriété et sans attachement de ceux qui sont permis. *Piè, justè, sobriè, vivamus in hoc seculo.*

XIV. — Le jeu étant, dans sa fin, un divertissement honnête, et dans sa forme un contrat entre les joueurs, il n'y a point de jeu, par conséquent, qui ne doive être réglé par deux vertus : *la tempérance et la justice*. La tempérance doit régler le jeu comme un plaisir ; la justice doit régler le jeu comme un contrat. Or, on peut faire voir que, dans la pratique, il n'y a presque point de jeu dans lequel ou l'intempérance, c'est-à-dire l'excès, ou l'injustice ne dominant. Ce peuvent être les deux parties d'un discours.

XV. — L'excès du jeu ne peut être élevé par aucun motif surnaturel, ni soutenu par aucun motif d'honnêteté naturelle, ni enfin toléré par aucun motif de nécessité. Ce sont les trois prétextes qu'on apporte pour l'autoriser. — 1°. Les uns disent qu'ils jouent par conscience, pour éviter un plus grand mal. — 2°. Les autres par bienséance, par l'engagement des compagnies et de la société. — 3°. Les autres par nécessité, par une espèce de devoir attaché à certains états de vie, qui semblent n'avoir point d'autre occupation : on peut réfuter ces trois motifs en autant de parties d'un discours.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Cyprien** a un traité *De Aleatoribus*. Que cet ouvrage soit de ce saint ou de quelque autre auteur, on y voit les désordres et les malheurs que cause le jeu.

**S. Augustin**, ou celui qui est l'auteur du Sermon 36, *de tempore*, s'élève, dans ce sermon, contre les jeux de hasard, et les condamne absolument.

**S. Chrysostôme**, *Orat. de muliere et pulchrit.*, fait un assez long détail des divertissements honnêtes et permis.

**S. Ambroise**, *I Offices*, donne des préceptes pour l'usage des divertissements permis et nécessaires.

**S. Bernardin de Sienne**, c. 26, s'élève puissamment contre le jeu, et l'on ne peut rien dire de plus fort que ce qu'il en dit.

**S. Antonin**, de Florence, fait voir que les joueurs négligent ordinairement tous les devoirs de la religion. (2<sup>e</sup> partie, ch. 23, § 6.)

Les SS. Pères qui ont prêché ou écrit contre les jeux et les divertissements de leur siècle se sont attachés aux spectacles, aux danses et aux festins, où se commettaient de grands désordres : comme Tertullien, Arnobe, Lactance, S. Jérôme, S. Augustin, S. Grégoire, S. Eucher, S. Chrysostôme, et les autres. Nous en marquerons les endroits, et en rapporterons les passages les plus remarquables, quand nous parlerons de ces sujets au titre des *Spectacles*.

[Livres spirituels et autres.] — **S. François de Sales** déclare ce qu'il pense des jeux et des autres divertissements, dans l'*Introduction à la vie dévote*, 2<sup>e</sup> partie, 32.

**Combolas**, dans le livre *Modèle de la vie chrétienne*, a un traité particulier des récréations et divertissements en esprit chrétien.

**Le P. Suffren**, *Année chrétienne*, ch. 9, a aussi fait un assez ample traité des récréations, jeux et autres divertissements.

**Le P. Cordier**, dans la *Famille sainte*, ch. 11, traite cette matière, et parle de chaque sorte de divertissement en particulier.

**Du Tremblay** a fait un livre entier sur ce sujet, intitulé *Conversations morales sur les jeux et les divertissements*, où il n'a rien omis.

**Thiers**, curé de Champrond, a aussi fait un livre sur cette matière, qu'il a intitulé : *Traité des jeux et des divertissements, qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux chrétiens, selon les règles de l'Eglise et les sentiments des Pères*.

**Barbeirac** a fait un traité *du Jeu*, où il entreprend d'en parler par principes, et de suivre les véritables sources de la morale, en s'éloignant également du relâchement et de la rigueur excessive.

**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*, traite amplement des divertissements, du jeu et des divertissements du carnaval, etc.

Le livre intitulé *la Conduite du sage dans les différents états de la vie*, a un chapitre particulier sur les divertissements.

**Le P. Pierre le Moine**, livre de la *Dévotion aisée*, ch. 4, montre que la dévotion ne condamne point les divertissements honnêtes, et, dans les chapitres suivants, marque les conditions que doivent avoir ces divertissements.

**Le P. Héliodore de Paris**, capucin, auteur des *Discours sur les sujets les plus ordinaires des désordres du monde*, dans le 11<sup>e</sup> discours, parle des désordres du jeu.

**Le P. Nepveu**, *Conduite chrétienne*, ch. 8 : usage des plaisirs et des divertissements.

**Pétrarque**, dialog. 27<sup>e</sup> de *Remed. Fortunæ*, se déchaîne contre les

joueurs de profession, et semble les faire les plus scélérats de tous les hommes.

[Prédicateurs.] — L'auteur des *Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne*, en a un sur le jeu et un autre sur les divertissements du carnaval.

Dans les *Discours moraux*, il y en a un sur le jeu.

Ceux qui ont parlé des débauches du carnaval ont dit bien des choses sur ce sujet.

**Busée, Peraldus, Lohner, Mansi, Berchorius.**

### § III.

#### Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Sedit populus manducare et bibere et sur-  
rexerunt ludere.* Exodi xxxii, 6.

*Non sedi in concilio ludentium.* Jerem. xv,  
17.

*Nunquam cum iudentibus miscui me, ne-  
que cum his qui in levitate ambulant, parti-  
cipem me prabui.* Tob. iii, 17.

*Exultent justi in conspectu DEI, et delectentur in lortitiâ.* Ps. 67.

*Gaudete in Domino semper : iterum dico, gaudete, modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* Philipp. iv, 4.

Tout le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent ensuite pour jouer.

Je ne me suis point trouvé dans les assemblées de jeux et de divertissements.

Je ne me suis jamais mêlé avec ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec ceux qui se conduisent avec légèreté.

Que les justes se réjouissent en la présence de DIEU, et qu'ils soient dans des transports de joie.

Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur. je le dis encore, réjouissez-vous, que votre modestie paraisse aux yeux de tous les hommes.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

[Le veau d'or.] — Rien ne marque mieux combien le jeu et le divertissement qui n'est pas rapporté à une fin honnête est blâmable et pernicieux, que l'exemple des Israélites après leur sortie de l'Égypte. Ce peuple, qui avait un penchant incroyable à l'idolâtrie, oubliant la manière dont DIEU

l'avait tiré de la servitude, et tous les prodiges qu'il avait faits en sa faveur, prit occasion de l'absence de Moïse pour se soustraire à la conduite du Seigneur, pour obliger Aaron à lui fabriquer des dieux pour être ses guides et pour l'introduire dans la terre promise. Aaron, intimidé par la crainte de la mort, condescendit à l'importunité de ces rebelles, qui donnèrent aussitôt ce qu'ils avaient de plus précieux pour en faire un veau d'or, qu'ils reconnurent pour leur DIEU, et l'honorèrent par des fêtes, des festins, des réjouissances, des divertissements et des jeux solennels: *Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere*. Ce peuple ingrat et perfide, après avoir bu et mangé par excès, se mit à jouer et à se divertir. — Voilà d'où naissent tous les divertissements mondains et déréglés, ces jeux profanes et à contre-temps; ce sont des effets de la bonne chère et d'une vie oisive et voluptueuse, des marques d'une âme dégoûtée du service de DIEU, et qui s'est fait une idole de son plaisir, et enfin qui ne reconnaît que ses passions pour règle de sa conduite. C'est ce que répondit Moïse, qui de la montagne où il était, avait entendu le bruit de ces réjouissances impies, et avait été instruit de Dieu même de tout ce qui s'était passé. On voulut lui faire accroire que les cris qu'il entendait, venaient peut-être de ce que le peuple était aux mains avec l'ennemi qui l'avait surpris. — Non, dit ce grand législateur, c'est plutôt un épanchement de joie de gens qui se divertissent, et qui ne savent pas que le Seigneur qu'ils ont abandonné est prêt à lancer sur leurs têtes les foudres de sa vengeance, si par mes prières je ne retenais son bras.

[Jérémie.] — Le prophète Jérémie déclare qu'il a fui et évité la compagnie des joueurs, dans l'appréhension d'être enveloppé dans la punition que DIEU a coutume de faire de ces sortes de gens: *Non sedi cum concilio ludentium, quia comminatione replésti me*: Je ne me suis point assis, dit-il, avec la compagnie des joueurs, parce que vous avez rempli mon esprit de vos menaces. Il ne dit pas simplement qu'il ne s'est point trouvé dans la compagnie de ceux qui jouent, parce qu'il pouvait s'y être rencontré sans dessein et par surprise, mais il dit: « Je ne m'y suis point arrêté, parce que la crainte de vos jugements s'était emparée de mon cœur, et que j'appréhendais d'être puni comme approbateur des crimes que vous me commandez de punir. »

[Notre-Seigneur.] — Le Fils de DIEU, qui est venu pour déclarer la guerre aux plaisirs sensuels, qui a obligé ceux qui veulent être de sa suite à porter leur croix tous les jours, comme parle un de ses évangélistes, et qui enfin a fulminé des malédictions sur ceux qui se réjouissent en ce monde et qui n'y cherchent qu'à se divertir, le Fils de DIEU, dis-je, ne s'est point déclaré ennemi de toutes sortes de divertissements, et n'en interdit pas l'usage à ceux mêmes qui font profession de suivre ce parfait modèle de sainteté. En effet, lui-même, tout saint, tout sage, tout sérieux et tout

modeste qu'il était, semble avoir pris un singulier plaisir à voir les petits enfants, et s'en être fait une espèce de divertissement. « Laissez-les venir à moi, dit-il dans S. Matthieu ; ne les empêchez pas de s'approcher de moi. » Il les caressait, et leur mettait ses mains sacrées sur la tête ; et cette action, à laquelle on trouverait peut-être à redire dans un homme grave et sérieux, n'était pas indigne d'un Homme-DIEU, qui, pour s'accommoder à la faiblesse humaine, a jugé à propos d'user de quelque relâchement dans les travaux et les fatigues qu'il prenait pour le salut des hommes.

Ce que le Sauveur a pratiqué lui-même si saintement, il l'a permis à ses disciples, et en leur personne à tous les chrétiens : car nous lisons dans l'Évangile que, les voyant fatigués des travaux de la prédication, il les menait quelquefois dans des lieux champêtres et écartés où il les faisait reposer quelque temps, pour se délasser l'esprit par quelque honnête conversation. Et l'évangéliste S. Marc rapporte qu'un jour ses Apôtres s'assemblèrent autour de lui, et lui racontèrent ce qu'ils avaient fait et ce qui leur était arrivé. Ces entretiens familiers étaient un délassement que ce charitable Maître leur accordait avec une aimable condescendance, afin de leur faire continuer leurs travaux avec plus de vigueur et de courage. Pour ce qui est des jeux et des divertissements mondains, il les a condamnés, et il a frappé d'anathème ceux qui les rechercheraient : *Va volis qui ridetis* (Luc. vi).

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Æstimaverunt esse lusum vitam nostram*, (Sapient. xv). Ces paroles qui, dans la Sagesse, s'adressent aux impies et idolâtres, lesquels s'imaginaient que notre vie n'était qu'un jeu et une agréable illusion, ou bien qui regardaient leurs idoles comme si elles eussent eu de la vie et du sentiment : ces paroles, dis-je, sans beaucoup les détourner de leur sens naturel, se peuvent appliquer aux joueurs, qui passent la plus grande partie de leur vie à manier des cartes et des dés. Ils ont cru que la vie ne nous était donnée que pour jouer, ou bien que le jeu était leur vie : c'est-à-dire qu'ils n'ont point d'autre occupation, et que le jeu est leur passion. Cette manière de parler qui est assez en usage, répond aux paroles qui suivent : *Et conversationem vitæ compositam ad lucrum*. (Sap. xv). Ils croient que la conversation n'est faite que pour jouer, et pour gagner l'argent les uns des autres. *Et oportere undecumque, etiam ex malo, acquirere* : Et leur cupidité leur a persuadé qu'il en fallait amasser par cette voie, qui est la plus prompte et la plus facile, mais qui n'est pas la moins criminelle.

*Fiat mensa eorum coràm ipsis in laqueum.... et scandalum*. (Ps. LXVIII).

Le Prophète-Roi, transporté d'un juste mouvement de colère contre l'ingratitude et la dureté des Juifs, souhaite, par une espèce d'imprecation, que leur table soit pour eux un piège et un scandale perpétuel. Mais ces mêmes paroles, et celles qui suivent, peuvent bien s'appliquer aux joueurs. La table du jeu est un piège continuél à leur égard et un scandale, parce que le jeu leur est une occasion, un motif et un enchaînement de crimes, par une espèce de nécessité d'en commettre à tout moment. Les malédictions que ce saint roi continue de fulminer contre ce peuple perfide et ingrat ne peuvent-elles pas s'adresser à ces mêmes joueurs? *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva*: Qu'ils soient aveuglés, et qu'ils ne voient pas les malheurs dans lesquels ils s'engagent; qu'ils agissent en furieux, et soient eux-mêmes leurs plus grands ennemis. *Dorsum eorum semper incurva*: Qu'ils soient toujours courbés vers la terre, toujours appliqués et attentifs au gain, et esclaves de leur avarice qui les domine.

*Qui ponitis fortunæ mensam, et libatis super eam* (Isaiæ LXV). S. Antonin applique ce passage aux joueurs, qui semblent en effet dresser une table à la fortune, pour lui sacrifier, comme à une divinité, leurs biens, leur temps et tous leurs soins. Ils semblent même l'invoquer et la reconnaître comme le seul arbitre de leur sort. Ce qui a fait dire à quelques SS. Pères que le jeu porte à l'idolâtrie, et qu'il en est une espèce. Jusque-là qu'un ancien ne souhaitait autre chose, pour être heureux, que d'avoir la fortune favorable, puisqu'avec sa faveur il pouvait pourvoir à tous ses besoins: *Utinam fortunatus fiam! nullam aliam virtutem desidero*. Outre que, si l'Apôtre appelle l'avarice *une servitude d'idoles*, et s'il n'y a point de gens plus ardents au gain que les joueurs, lesquels, quoi qu'ils disent et quelque prétexte qu'ils apportent pour cacher cette sordide passion, n'ont point d'autre vue ni d'autre motif, on peut, sans se tromper, juger de la passion qu'ils ont pour l'argent par celle qu'ils ont pour le jeu, et dire qu'ils sont idolâtres de la fortune: *Qui ponitis fortunæ mensam, et libatis super eam*.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Christianus quicumque es, et alea ludis, hoc, primo in loco, credere debes, quia non christianum sed ethnicum tibi nomen est.* Cyprianus (aut quisvis auctor operis de Alcatonibus.)

*O manus crudeles, et ad periculum sui armatae! quae bona patrum, et opes avorum sudore quaesitas, ignominioso studio dilapidant!* Idem.

*Membra nostra, quae jam consecrata sunt, lusibus atque ineptis motibus dare non decet.* Augustinus. Serm. 1 de Decoll. Joan.-Baptist.

*Alea tractare non videtur multis peccatum esse manifestum; sed infinita vitae mala solet inferre.* Chrysostom. Homil. 15 ad pop. Antioch.

*Furiosus tabulae ludus.* August. (aut alius auct. Serm. 56 de Temp.)

*Initium et caput iniquitatis estis, qui totam diem in tam perniciosâ voluptate consumitis.* Chrysost. Homil. 7 in Matth.

*Quot in tavillis sunt puncta, tot scelera ex ludo procedunt.* Antoninus Summ. II, tit. 1, 23.

*Non est aliquod vitium quod reddat homines ita infames et abominabiles sicut ludus.* Idem.

*Vix est dare actum in quo concurrant tibi mala quot in ludo.* Antonin. Ibid.

*Lusor ludum facit deum suum, eò quòd illum in amore praepunit ipsi altissimo DEO: nùm illud ab homine colitur, quod in amore praeceteris honoratur.* Bernardinus Senensis, serm. 42.

*Scelasti homines sunt lusores: quid enim est ludus, nisi fomes iniquitatis et cupiditatis?* Id. Serm. 16.

*Prima iniquitas ludi, quòd ludus generat cupiditatem in lusore.* Id. Serm. 37.

*Non impedit liberam voluptatem, sed cum honestate fieri volo.* Chrysost.

Chrétien, qui que vous soyez, si vous êtes adonné aux jeux de hasard, vous devez être persuadé que vous ne méritez pas de porter ce nom de chrétien, mais celui de païen et d'infidèle.

Mains cruelles, armées contre elles-mêmes, qui dissipent, par un honteux attachement au jeu, les biens qui sont le fruit des sucurs et des travaux de leurs ancêtres.

Les membres de nos corps, consacrés par la grâce du baptême, ne doivent point être profanés par des jeux immodestes et par des agitations extravagantes.

Plusieurs prétendent que ce n'est pas évidemment péché de manier des dés. Ils doivent du moins savoir que c'est la source d'une infinité de maux et de péchés.

La fureur s'empare de celui qui s'attache à une table de jeu.

Vous commencez et finissez la journée par le crime, vous qui passez le jour entier dans un divertissement aussi pernicieux.

Il se commet autant de crimes dans le jeu de hasard qu'il y a de marques dans les dés que l'on manie.

Rien ne déshonore et n'avilit autant que la passion du jeu.

A peine peut-on citer une action où se commettent tant de maux tout à la fois que dans le jeu.

Un-joueur de profession fait son dieu de son jeu, parce que, dans son cœur, il le préfère au souverain Seigneur: l'homme adore comme son dieu ce qu'il estime et aime plus que tout le reste.

Les joueurs doivent être considérés comme des scélérats: car que fait le jeu, sinon d'entretenir l'iniquité et l'avarice?

C'est le premier désordre du jeu, de faire naître dans celui qui y est adonné la cupidité et le désir déréglé du lucre.

Je ne m'oppose point au divertissement qu'on peut prendre quelquefois, pourvu qu'il soit honnête et bienséant.

[Parum delectationis sufficit ad vitium, si-

[La vie de l'homme a besoin de fort peu



*cat parum salis sufficit ad condimentum cibi.*  
Aristoteles, 4 Ethic. 2 et 3.

*Ludo et joco uti quidem licet, sed sicut somno et quietibus ceteris.* Cicero 1 Offic.

*Dandum est aliquod intervallum animo, non ut resolvatur, sed ut mediocriter remittatur, et ad bona revocetur.* Seneca.]

de divertissement, comme bien peu de sel suffit à assaisonner un mets.

On peut se divertir au jeu, mais il en faut user comme l'on use du sommeil et du repos qu'on a coutume de prendre.

Il faut accorder à l'esprit quelque intervalle de divertissement, non afin qu'il se relâche tout-à-fait, mais pour qu'il se délasse un peu, et qu'il prenne de nouvelles forces pour recommencer à faire le bien.]



## § V.

### Ce que l'on peut tirer de la Théologie.

[Définitions.] — *Le divertissement*, en général, de quelque nature qu'il soit, comme le nom même le signifie, est une diversion d'un objet qui lasse l'esprit, par une application trop longue et trop violente, à un autre moins fatigant, qui le récrée pour un temps; ou bien, le changement d'un travail pénible, qui affaiblit le corps, en quelque occupation moins sérieuse. D'où il suit — 1°. Que le divertissement n'est pas un simple repos et une inaction, mais le changement d'une action en une autre moins fatigante; — 2°. Que le divertissement ne doit pas être continu, parce qu'autrement il deviendrait pénible et cesserait d'être un divertissement; — 3°. Que la fin du divertissement est de délasser l'esprit et le corps, afin de reprendre une nouvelle vigueur pour continuer son travail ou son occupation ordinaire; — 4°. Qu'il y a de la différence entre se divertir et prendre plaisir à quelque chose; tout divertissement est un plaisir, mais tout plaisir n'est pas un divertissement. Car l'étude est un plaisir au savant, la guerre au conquérant, la peinture au peintre; mais ces exercices sont leur travail, et ils prennent leur divertissement à quelque autre chose.

*Le jeu*, dans le sens où on le prend communément, est une action inventée ou instituée pour se récréer et se divertir, et par conséquent une espèce de divertissement. Les théologiens néanmoins, et les jurisconsultes en donnent une autre idée, et disent que c'est une convention, ou un contrat, par lequel deux ou plusieurs personnes s'accordent pour racheter le même gain, aux mêmes conditions et aux mêmes risques, et pour céder à celui qui vainera l'argent que chacun aura mis au jeu et exposé au hasard.

Il ajoute que ce contrat est permis de droit naturel, pourvu que les conditions qui y sont requisesoient exactement observées, que d'ailleurs il n'y ait nul scandale, qu'il ne soit point défendu par une autorité légitime, qu'il n'y intervienne aucune injustice, et qu'il ne donne nulle occasion de pécher. Mais, nonobstant ces conditions qui rendent cette convention et ce contrat licite, les dangers qui se trouvent dans l'usage et dans la pratique du jeu, et l'abus qu'on en fait, donnent occasion à bien des difficultés et des réserves, dont il est à propos que le prédicateur soit instruit pour parler juste en cette matière.

[La récréation permise.] — Il n'y a point de théologien qui puisse, avec quelque apparence de raison, condamner les divertissements honnêtes et réglés; ni l'Evangile ni la religion ne les défendent; l'exemple de plusieurs grands saints les autorise; plusieurs maîtres de la vie spirituelle les conseillent aux personnes mêmes qui font profession de piété et de dévotion. La philosophie morale ne les improuve pas, puisqu'elle établit une vertu qu'elle appelle eutrapélie, qui tient le milieu entre une vie trop triste ou trop farouche et celle qui est trop enjouée: de manière que l'office de cette vertu est de régler les divertissements selon la bienséance. La nécessité même, qui est la première de toutes les lois, nous oblige d'en user quelquefois, parce que la condition de l'homme condamné au travail n'est pas capable d'en soutenir un continuel et sans relâche. C'est pourquoi DIEU, qui nous y a condamnés, a condescendu à notre infirmité en instituant un temps de repos, et en nous permettant de nous délasser. D'où il suit qu'il y a une nécessité de divertissement, comme il y a une nécessité de repos et de nourriture. Ceux-là, selon mon avis, ont raisonné plus juste, qui ont considéré, avec S. Thomas, les divertissements, de quelque nature qu'ils soient, comme des médicaments et des remèdes, dont on ne se sert que dans la nécessité; et qui, faits pour rétablir la santé, lui seraient préjudiciables et la ruineraient entièrement si on en faisait sa nourriture ordinaire, ou s'ils étaient pris sans mesure ni discrétion.

Les divertissements de cette vie ne doivent se regarder que comme des moyens, et non pas comme la fin. Ce sont des secours et des soulagemens pour nous faciliter les occupations et les exercices auxquels nous sommes nécessairement engagés; mais ce n'est pas le terme où il faut tendre, ni la fin à laquelle nous devons nous attacher. Or, les personnes dont tous les jours de la vie ne sont qu'une suite de divertissements n'en font-elles pas leur fin? ne les regardent-elles pas comme leur principale occupation: n'y pensent-elles pas plus qu'à DIEU et à leur salut? ne rapportent-elles pas presque tout à cela? Et qu'est-ce que faire sa fin d'une chose, si cela ne l'est pas! Or, au sentiment de S. Augustin, le dérèglement du péché mortel consiste à vouloir jouir des biens dont on ne doit avoir que l'usage, c'est-à-dire à faire des moyens la fin, et la fin des moyens.

[ Divertissements criminels. ] — Les divertissements innocents et les criminels ont très-souvent le même objet ; ils ne diffèrent que par les circonstances, que par la modération ou par l'excès. Le jeu, par exemple, est un divertissement, qui peut être innocent regardé en lui-même ; mais, si on s'en fait une occupation, comme il arrive à tant de gens, si on y emploie trop de temps, si on y a trop d'attache, si cette attache nous fait négliger nos devoirs, si on y hasarde trop d'argent, qui doute que le jeu ne soit criminel ! Or, n'est-il pas moralement impossible, dès-là que le divertissement devient une passion, de distinguer jusqu'où vont précisément les bornes du juste plaisir ? Et quand on le distinguerait, est-il moins impossible de s'en tenir justement là, et de s'arrêter sur le bord du précipice, lorsque tout nous y attire et nous y pousse ?

[ Conditions. ] — Comme il est constant que la fin du divertissement n'est que de réparer les forces de l'esprit ou du corps, épuisées ou diminuées par le travail, c'est le sentiment de tous les docteurs que l'on n'a droit de se divertir que lorsqu'on a assez travaillé pour en avoir besoin : hors cela. le divertissement ne nous est point permis. D'autres ajoutent que les divertissements doivent être réglés par le travail passé ou par le travail à venir : c'est-à-dire qu'il n'est permis à un chrétien de se divertir qu'autant qu'il en a besoin pour se refaire du travail passé, ou pour se mettre en état de supporter le travail à venir : *Regulamur aut præterito aut futuro labore*. D'où il suit que les gens du monde qui ne travaillent point et qui ne veulent point travailler ne peuvent se permettre aucun divertissement, puisque ce ne peut être que la mollesse et la sensualité qui les portent à les rechercher. Et ainsi l'usage des choses permises est criminel à leur égard, parce que leur intention est criminelle. Mais il arrive, par un des plus grands désordres qui règnent dans le monde, que les gens qui travaillent le moins sont ceux qui se divertissent le plus.

Ce n'est pas assez de n'aimer les divertissements que pour nous rendre plus propres au travail, et de n'en user qu'autant que nous avons besoin pour réparer nos forces épuisées et pour relâcher notre esprit : c'est encore une nécessité de faire choix des plus innocents, si on veut conserver la sainteté de son âme et la liberté de son cœur. Car il est constant que, entre les divertissements des gens du monde, il y en a de criminels et d'absolument défendus par la loi de DIEU ; qu'il y en a de dangereux, qu'on ne peut se permettre sans s'exposer au péché ; et qu'enfin il y en a d'indifférents, dont on peut bien ou mal user : et ce sont ceux qu'on doit tâcher de sanctifier par une droite intention.

Pour ce qui regarde les ecclésiastiques, qui ont besoin de divertissement aussi bien que les autres, ils sont encore plus obligés à ne prendre que des divertissements que l'Eglise ne puisse condamner, et, de plus, à garder toute sorte de modération pour le temps, de prendre garde aux lieux, comme de ne le faire jamais en public ; et surtout d'avoir égard à ceux

avec qui ils se divertissent, et se comporter de telle sorte, qu'on ne perde jamais le respect dû à leur caractère et à leur dignité.

Il faut que les divertissements aient un temps réglé ; mais ce temps-là ne doit pas revenir tous les jours ni à toute heure ; autrement-ils changeraient de nom et de nature, et ce ne seraient plus des divertissements et des passe-temps, ce seraient des vacations et des emplois ; et ils sont déréglés, quand ils sont ordinaires et perpétuels, quand ils tiennent la place des devoirs et des affaires, quand on en fait le capital et l'essentiel. Outre que leur pointe s'émousse, et leur douceur se corrompt, ils perdent ce qu'ils ont de piquant ; ils ne délassent plus l'esprit, ils l'accablent, quand on les prend sans relâche, sans mesure. On doit ajouter à cela que les divertissements sont aux actions sérieuses ce que le sel est aux viandes : on ne prend pas le sel à pleines mains. Ils sont au travail ce que les remèdes sont aux malades ; ils sont à l'esprit ce que la nourriture et le repos sont au corps : on ne fait pas un ordinaire de médecines ; on ne dine pas à toutes les heures du jour, on ne dort pas toute l'année. Il faut donc que le temps des divertissements soit réglé ; et on ne peut y apporter de plus justes règles que celles qui se prennent de la nécessité, de la bienséance, de la charité, de la coutume, de l'ordre qui nous est prescrit.

[Bienséances.]—Ce n'est pas assez que le divertissement ne soit ni illicite ni excessif : il ne doit point être messéant, ni faire déshonneur à la personne qui le veut prendre. Les conditions des hommes ont je ne sais quelle bienséance qui ne peut être blessée sans offenser la raison ; tout ce qui serait permis à un homme du commun ne serait pas approuvé par un magistrat et dans un homme qui est en place. Non que ces personnes doivent garder le même sérieux et la même gravité dans leurs divertissements qu'ils ont soin de garder dans les fonctions publiques de leur charge, mais, les qualités des hommes étant comme inséparables de leurs personnes, il y a toujours quelque obligation plus grande de garder la bienséance pour les uns que pour les autres. Ainsi, tel divertissement dont personne ne se choquerait dans un artisan rendrait méprisable un homme de distinction. Si vous demandez des règles là-dessus, je vous renverrai à la raison, qui parle assez haut quand on la veut écouter ; à la coutume des pays, qui peut passer pour loi ; à l'état, à l'âge et à la condition de chacun : c'est de là qu'il faut prendre ses mesures pour ne se rien permettre que l'honneur et la bienséance puisse défendre.

Il y a des divertissements que l'Eglise ne condamne point, et ce sont ceux-là que les chrétiens doivent choisir, comme les plus innocents, ou, pour parler plus exactement, comme les moins nuisibles. Car, comme il n'y a point de remèdes absolument innocents, et qui n'affaiblissent toujours le tempérament, il n'y a point non plus de divertissement qui ne dessèche tant soit peu le cœur. Il n'y a guère de personnes, qui, au sortir d'une promenade, d'une conversation, ou de quelque autre divertissement de cette

nature, n'aient contracté quelque chose de terrestre. Si donc nous n'avons pas assez de santé pour nous passer des remèdes, si nous sommes dans la nécessité de relâcher notre esprit, choisissons ceux qui pourront moins nous nuire, et usons-en le plus rarement qu'il nous sera possible.

[Jeux permis, jeux défendus.] — On distingue ordinairement trois sortes de jeux : ceux *d'adresse*, ceux de pur *hasard*, et ceux qui sont *mêlés* de l'un et de l'autre. C'est ce que les lois expriment par ces termes : *Ubi victoria pro virtute est, ubi fortuna vincit, ubi virtus et fortuna concurrunt*. De ces trois sortes, quelques docteurs croient qu'il n'y a que ceux de pure adresse qui soient permis et innocents. Cette opinion est un peu outrée : car ni les lois, ni la coutume, ni la raison, n'excluent ceux qui sont mêlés d'industrie et de hasard, qui ont toujours passé pour honnêtes, parce que ceux qui y jouent comptent plus sur leur industrie que sur ce qu'ils appellent bonheur dans le jeu. Outre que, l'esprit y ayant plus de part que le hasard, ils conviennent aux honnêtes gens ; et quoiqu'il y faille apporter plus d'application d'esprit que dans les autres jeux, et quelquefois autant que dans les affaires les plus sérieuses, ce qui semble empêcher la fin du jeu, qui est le divertissement, le changement d'occupation passe alors pour divertissement, et le plaisir de vaincre est plus grand et plus digne d'un homme que si on gagnait par pur hasard. Pour les jeux de hasard, ils sont sujets à de si funestes désordres, que les lois civiles se sont récriées contre eux comme elles auraient fait contre les plus grands crimes. Elles les ont proscrits et défendus sous les plus rigoureuses peines ; elles ont mis hors de leur protection tous ceux qui donneraient retraite aux joueurs ou leur prêteraient leurs maisons pour une si infâme pratique.

[De l'Eglise.] — Les canons n'ont pas exercé moins de sévérité contre ceux qui jouent aux jeux de hasard, et qui tiennent des académies publiques pour les recevoir ; et nous avons un des premiers conciles qui les frappe d'anathème, et grand nombre de canons qui confirment et réitèrent ces excommunications. Il ne faut point dire que ces canons ne sont plus en usage et que la coutume y a dérogé : car, quoique l'Eglise n'exerce pas aujourd'hui tant de rigueur à l'extérieur, nous devons toujours regarder quel a été son esprit dans l'établissement de sa discipline. Or, cet esprit ne peut changer, en approuvant ce qu'elle a condamné. Elle hait et improuve encore autant aujourd'hui ces sortes de jeux qu'elle les improuvait en ce temps-là ; et, si elle ne les punit pas des mêmes peines, c'est qu'elle sait que ses enfants sont faibles, et qu'elle craint qu'ils ne soient pas en état de porter la sévérité de ces peines. Mais cela ne veut pas dire que le péché en soit moins grand, et le dérèglement moins pernicieux. Or, quoique ces lois et ces canons obligent sous peine de péché grief, il faut cependant y apporter cette modification, qu'une personne qui jouerait par occasion, sans scandale, et uniquement pour se divertir, ne pécherait pas mortellement.

[Désordre du jeu en général.] — Tout le désordre du jeu, en général, vient du désir de gagner : c'est là uniquement la cause de tous les fâcheux accidents et de tous les dérèglements qui le décrient et le rendent si pernicieux au public et aux particuliers. Tant qu'on s'est contenté d'en user pour le plaisir, il a passé comme un divertissement innocent ; mais, sitôt que l'avarice s'y est mêlée, il est devenu si dangereux, qu'il est plus aisé de s'en abstenir tout-à-fait que d'y garder la modération nécessaire : et depuis ce temps-là ce n'est presque plus qu'une semence de querelles et un négoce mercenaire. Justinien appréhendait tellement les suites de ce désir du gain, qu'il ne voulut pas même permettre que, dans les jeux de pure industrie, on pût perdre plus d'un sou ; jugeant sagement que, si la cupidité y entraît une fois, elle en deviendrait bientôt la fin et le motif, et y serait, comme partout ailleurs, la cause de tous les maux et de tous les désordres : *Radix omnium malorum cupiditas* (I Tim. VI).

[L'attachement au jeu.] — Quand il n'y aurait que la passion violente qui attache les hommes au jeu, c'est assez pour nous faire juger qu'il y a du dérèglement, et par conséquent du péché. Il y a en effet, un charme secret et un attrait si engageant, que ceux qui y sont pris, et qui s'y laissent aller, ne peuvent qu'à grand peine s'en défendre dans la suite, quoiqu'ils voient bien qu'ils y perdent leur temps, qu'ils abandonnent leurs affaires domestiques, et que, pour cela, toute leur famille est en désordre. Mais ils n'en sont point touchés, comme s'ils étaient enchantés, et s'ils avaient perdu tout sentiment. Or, qui peut douter qu'un si grand attachement ne soit criminel ? Outre qu'on ne peut, sans un grand dérèglement et sans un péché considérable, se mettre dans une impuissance morale de s'acquitter des devoirs attachés à notre état et à nos emplois, de remplir les devoirs propres du christianisme, de pratiquer les bonnes œuvres et les vertus auxquelles la qualité de chrétien nous engage. Or, c'est ce qui fait l'attache excessive au jeu, et la passion violente qu'on y voit dans tant de personnes.

Quand on joue par intérêt et par avarice et que le principal motif qu'on se propose en jouant est de gagner et de s'enrichir aux dépens d'autrui, c'est une circonstance qui rend le jeu criminel, puisqu'on ne saurait jouer avec cette intention sans abuser du jeu : car alors on ne s'en sert pas pour se délasser l'esprit, mais on en fait une espèce de trafic et de commerce honteux, dit le cardinal Cajétan : *Ludere principaliter propter lucrum semper est peccatum, quia est dare operam turpi lucro*. Tous les théologiens conviennent de cette vérité ; et c'est principalement dans cette vue que les conciles et les pères de l'Eglise ont condamné les jeux de hasard.

[De l'argent perdu.] — Quoiqu'il soit permis d'exposer au jeu quelque argent sans quoi le jeu languirait, il n'y a point de casuiste qui ne condamne comme péché grief de risquer des sommes excessives, nécessaires pour entretenir sa maison, payer ses dettes, satisfaire à ses autres obligations. Et

c'est, disent ces docteurs, pécher contre la justice, parce que ce qui est d'obligation et de devoir doit être préféré à tout le reste, et qu'il y a de la conscience à négliger des devoirs si justes et si importants pour avoir de quoi fournir au jeu, et même de se mettre en danger de ne pouvoir satisfaire à ces obligations : car, en jouant et en perdant de grosses sommes au lieu de payer ce qu'on doit, on fait de nouvelles dettes, soit pour le jeu, soit pour l'entretien de sa maison. Sur quoi il faut remarquer qu'une somme peu considérable en elle-même peut être considérable à raison de la condition et du besoin des personnes qui jouent.

Ils disent, de plus, que c'est un péché mortel de causer un dommage notable au prochain par le jeu, et même de le mettre en danger de recevoir ce dommage. Or, quel dommage plus considérable que celui où il s'agit d'une grande partie du bien d'une personne, de la subsistance de sa famille, du paiement de ses créanciers, du soulagement qu'il doit aux pauvres, etc ? S'il n'est pas permis à un homme d'exposer au jeu des sommes si nécessaires, quoiqu'il n'ait pas dessein de les perdre et qu'il ne joue au contraire qu'avec espérance de gagner, il est bien moins permis de souhaiter qu'il perde, et de le dépouiller en effet d'un bien dont la perte est si funeste et à lui et à tant d'autres.

[De la restitution.] — Il n'y a point de doute que l'on ne soit obligé, en plusieurs occasions, de restituer l'argent qu'on a gagné au jeu : — 1°. Quand on a usé de fraude et de fourberie, car c'est la même chose que si on avait volé cet argent. 2°. Quand on a forcé un homme à jouer malgré lui, ou qu'on l'a attiré par adresse, sûr que l'on était de le gagner. 3°. Quand la partie et les conditions n'ont pas été égales de part et d'autre. 4°. Quand on a joué contre des personnes qui n'ont pas le domaine de leur bien, tels que sont les enfants de famille, qui ne peuvent rien aliéner, les religieux qui ne possèdent rien en propre. Mais, outre ces occasions, plusieurs docteurs enseignent qu'on est absolument obligé de restituer ce que l'on a gagné au jeu quand la somme est tant soit peu considérable. Voici le raisonnement par où ils le prouvent. Nous ne pouvons, disent-ils, retenir une chose que nous ne possédons à aucun titre légitime : car vous savez assez que c'est par les lois des princes de la terre que se divisent et se conservent entre les hommes les biens de fortune, et qu'il faut, pour posséder justement ces biens, avoir un titre légitime, c'est-à-dire une loi du prince qui nous l'adjudge. Or, vous ne trouverez aucune loi qui adjuge à un joueur l'argent qui est au jeu, lorsqu'un dé, par exemple, a tourné d'un côté ou qu'il lui est venu une certaine carte. Vous n'avez donc aucun droit de vous l'attribuer. Les justes titres pour acquérir et pour posséder légitimement un bien sont les successions, les contrats, les donations, le commerce, le salaire des mercenaires. Or, nous ne voyons point qu'entre ces titres le jeu soit compris ; au contraire, nous voyons que le gros jeu est condamné par les lois, et que, en particulier, les jeux de hasard sont

défendus : le jeu donc ne saurait nous rendre possesseurs d'aucun bien tant soit peu considérable. On répondra que cet argent nous appartient par la convention qu'on a faite en jouant, de céder au gagnant l'argent qui a été exposé au jeu, que c'est une espèce de donation. Mais, si cette convention est faite contre les lois, cet argent peut-il nous appartenir légitimement ? Ce qui est constant, c'est qu'en justice on ne condamne point un joueur à payer ce qu'il a perdu : marque évidente que cet argent n'est pas dû. Je laisse à décider cette question à de plus habiles gens que moi ; mais, si cette opinion est véritable, comme elle semble l'être, elle est capable de jeter bien des gens dans un terrible embarras de conscience. S. Bonaventure semble être dans ce sentiment, puisqu'il soutient qu'on ne peut faire l'aumône d'un argent gagné au jeu, comme étant le bien d'autrui.

[Du temps qu'il est permis d'employer au jeu.] — Les docteurs mettent la perte du temps entre les péchés qui accompagnent ordinairement le jeu. Ce qui peut arriver en trois manières : — quand on emploie trop de temps au jeu, quand on y fait perdre le temps aux autres, et quand on joue en des temps où il n'est pas permis de jouer. — 1°. On emploie trop de temps au jeu lorsqu'on joue sans nécessité ; car, puisqu'on ne doit jouer que pour se divertir, on ne doit point jouer à moins qu'on n'ait besoin de divertissement : autrement, on pèche contre la fin du jeu. Or, on n'a besoin de divertissement qu'après qu'on s'est occupé à des affaires sérieuses, pénibles et fatigantes. Et c'est ce qui condamnera devant DIEU les joueurs de profession, qui, étant sans occupation, en font un jeu. — 2°. Le jeu en devient mauvais, quand il est cause que ceux qui en sont les fauteurs ou les spectateurs y perdent leur temps : car c'est une des principales raisons pour lesquelles les conciles ont défendu aux ecclésiastiques non-seulement de jouer aux jeux de hasard, mais encore d'y regarder jouer les autres et de les y favoriser. — 3°. Supposé qu'on eût véritablement besoin de se divertir et qu'on ne donnât point au jeu plus de temps qu'il ne faut, on doit encore considérer en quel temps on joue : car il n'est pas permis de le faire en tout temps. Les divertissements publics sont défendus aux jours de dimanches et de fêtes plus solennelles. Il n'y a personne qui ne se doive faire un point de conscience de jouer pendant le carême, aux jours de la Passion, de Pâques, et en semblables temps consacrés à la dévotion et à la célébration de nos plus saints mystères. D'où il suit que c'est un abus, qui faisait gémir S. Augustin, de voir dans le christianisme que les dimanches et les fêtes, destinés à la piété et au service du Seigneur, sont les jours que la plupart des chrétiens destinent au jeu et aux autres divertissements profanes. Nous avons parlé de ce désordre quand nous avons traité de l'observation du dimanche et des fêtes.

[But des divertissements.] — On doit supposer, comme un principe de la reli-



gion, qu'un chrétien, ayant renoncé au monde, à ses pompes et à ses plaisirs, ne peut rechercher le plaisir pour le plaisir, ni le divertissement pour le divertissement. Il faut, afin qu'il en puisse user sans péché, qu'ils lui soient nécessaires en quelque manière, et qu'il s'en serve avec la modération de celui qui en use, et non avec la passion de celui qui les aime : *Ulentis modestiâ, non amantis affectu*. Or, comme la seule utilité du divertissement est de renouveler les forces de l'esprit et du corps lorsqu'elles sont abattues par le travail, il est clair qu'il n'est permis de se divertir, tout au plus, que comme il est permis de manger. D'où il est aisé de conclure que ce n'est point une vie chrétienne, mais une vie païenne et mondaine, de passer la plus grande partie de son temps dans le divertissement, puisque le divertissement n'est pas permis pour soi-même, mais seulement pour rendre l'âme et le corps plus capables de travail.

En quelle qualité un Chrétien pourrait-il prendre part aux divertissements profanes? Car, s'il se considère comme pécheur, il doit reconnaître qu'il n'y a rien de plus contraire à cet état, qui oblige à la pénitence, aux larmes, à la fuite des plaisirs, que la recherche des divertissements dangereux. S'il se considère comme enfant de DIEU, comme membre de JÉSUS-CHRIST, illuminé par sa vérité, enrichi de ses grâces, nourri de son corps, héritier de son royaume; il doit juger qu'il n'y a rien de plus indigne d'une si haute qualité que de prendre part à ces folles joies des enfants du siècle.

[Autres principes.] — Voici quelques principes par lesquels il faut juger des divertissements. — 1°. Tout plaisir ou divertissement que nous ne pouvons rapporter à la gloire de DIEU est un plaisir criminel et défendu, parce que le plaisir et le divertissement ne peut être recherché pour lui-même. — 2°. Tout plaisir et tout divertissement qui est une occasion prochaine au péché, qui nous y fait tomber souvent, et qui est à notre frère un sujet de chute et de scandale, est aussi absolument défendu. — 3°. Tout plaisir qui va à un grand excès est toujours criminel.

Si l'on veut examiner les choses de bonne foi, on trouvera que le besoin que les hommes ont de se divertir est beaucoup moindre que l'on ne croit, et qu'il consiste plus en imagination ou en coutume qu'en une nécessité réelle. Ceux qui sont occupés aux travaux extérieurs n'ont besoin que d'une simple cessation de travail; ceux qui sont occupés dans des affaires pénibles à l'esprit, et peu laborieuses pour le corps, ont besoin de se recueillir de la dissipation qui naît naturellement de ces sortes d'emplois, et non pas de se dissiper encore davantage par des divertissements qui attachent fortement l'esprit.

## § VI.

**Endroits choisis des Livres spirituels  
et des Prédicateurs.**

[Modération.] — Quelque bon et honnête que soit le divertissement, il doit être modéré : il en faut user comme d'un remède, et se persuader qu'il y a autant à craindre des remèdes, à celui qui en prend sans nécessité, que des maladies mêmes. Ils ruinent la santé, et l'expérience nous fait voir tous les jours que ceux qui usent si souvent de médicaments, outre qu'ils ne sont jamais robustes, sont encore extrêmement sensibles à tous les accidents de la vie. D'autres ont dit que le divertissement doit être comme le sel, qui donne du goût et de la saveur aux viandes ; mais il en faut peu, et on ne peut en prendre par excès qu'il ne nuise plus qu'il ne profite. C'est une espèce de sommeil, qui répare les faiblesses de la nature ; mais, s'il est pris sans mesure, il nous charge de mauvaises humeurs et appesantit le corps pour tous les emplois. Si nous prenons le divertissement comme un secours contre notre faiblesse, nous n'en userons jamais que dans les termes d'une juste modération ; nous y regarderons plus la nécessité que le plaisir ; et, pour une heure que nous y donnerons, nous emploierons un jour pour le travail.

Quoique le travail ait de grandes utilités et qu'il ne manque pas de plaisirs, comme néanmoins il est plus pénible qu'il n'est agréable, il ne serait pas supportable s'il n'était quelquefois interrompu. Certainement il faut bien en user de la sorte : car, comme il n'y a point de corps si robuste qui ne se ruine par un travail continuel, il n'y a point pareillement d'esprit qui ne s'épuise dans une trop longue application ; et, comme ce serait une espèce d'inhumanité de ne point accorder de sommeil à un homme qui travaillerait beaucoup, il y aurait bien de la dureté de refuser un honnête divertissement après le travail d'esprit. Nos forces sont limitées, et, si on ne les ménage avec adresse, on se fatigue et on s'épuise bientôt. Il est vrai que notre âme, qui est destinée pour les plus nobles fonctions de la vie, est moins dépendante de la matière dans ses opérations, mais elle n'agit point sans le secours des facultés corporelles, qui se lassent par l'excès, la continuité, la contention. Les organes se blessent quand ils sont trop tendus, les esprits se consomment, notre attention se perd, et, pour vouloir trop faire, souvent nous nous mettons en état de ne faire pas assez, ou de ne pouvoir plus rien faire du tout.

Il faut mettre quelque différence entre le repos et le divertissement. Celui-là est une cessation de travail ; celui-ci n'est pas une simple inaction, c'est plutôt un exercice de plaisir, qui, nous détachant pour un temps d'une occupation sérieuse, donne une honnête relâche à notre esprit, lui permet de se défaire de cette morne mélancolie qui est inséparable de la solitude et des affaires trop sérieuses. Celui-là n'accorderait que la moitié de ce qu'il faut à un homme d'esprit, qui ne lui voudrait accorder que le repos ou l'interruption de son travail. C'est suffisamment soulager le corps, de lui permettre de ne pas continuer son ouvrage ; mais c'est trop peu pour l'esprit : sa nature est de toujours agir, et on ne le peut laisser oisif sans l'exposer aux dangers qu'attire l'oisiveté. (**Le P. Cordier, La famille sainte.**)

[ Passion du jeu. ] — Il est incontestable que le jeu n'est plus un simple délassement dès-lors qu'on s'y porte par quelque passion violente, ou qu'il est suivi d'un dérangement notable dans nos emplois, dans nos biens, ou dans nos obligations de chrétien. Or, je soutiens que, parmi les gens du monde, de la manière dont on joue aujourd'hui, le jeu est presque toujours tel. Pour la passion, n'est-il pas vrai qu'on s'endort sur les cartes, qu'on se fatigue au lieu de se délasser, lorsque le gain ne réveille pas l'attention des joueurs ? A moins qu'un gros intérêt n'anime la lenteur mélancolique d'un jeu trop sérieux, il se termine à une rêverie chagrine. Ainsi, jouer, pour le commun du monde, c'est chercher tout ce que la passion d'avarice a de plus piquant ; c'est rappeler dans son cœur tout ce que le pur amour du gain a de plus engageant et de plus vif. De-là naissent successivement les mouvements différents d'une passion toujours violente : tantôt l'empirement dans le malheur, tantôt la joie immodérée que donne un bonheur inespéré. Jouer de la sorte, c'est exposer sur son visage, comme sur un théâtre, mille passions bizarres. Quel dérèglement !

« Pour moi, dit-on, il n'en est pas ainsi : je joue pour jouer, et le jeu n'a point d'autre conséquence que celle du jeu même. » Eh ! n'est-ce pas assez pour se rendre criminel : les conséquences du jeu sont la perte d'un argent mieux employé en des œuvres de piété, à soulager la disette d'un parent, que sais-je, moi ? aux besoins peut-être d'une famille. Les conséquences du jeu sont la perte d'un temps dû à DIEU ou à ses affaires, au règlement de son domestique : car que devient une fille tandis que la mère passe la meilleure partie de la nuit à manier des cartes ? Quelque surveillante qu'on lui donne, quels yeux valent ceux d'une mère attentive ? Quel désordre parmi des valets, tandis qu'un maître s'obstine encore au jeu après ses pertes ? Non, Chrétiens : hors ces petits jeux domestiques, qui se bornent au père avec ses enfants, et que l'innocence assaisonne de gaieté, il n'en est presque point d'innocents. (**Anonyme.**)

[ Jeux de hasard. ] — Toutes les lois condamnent les jeux où l'on hasarde

des sommes excessives, parce que ces jeux ne sont, à vrai dire, ni d'honnêtes exercices pour le corps ni d'agréables divertissements pour l'esprit. Ce sont des voleries autorisées, des banques ruineuses à ceux qui gagnent et à ceux qui perdent; ce sont des brigandages privés, où les parents, les alliés et les amis se détruisent de gré à gré et tour à tour. Bien loin de s'y délasser l'esprit, on y tremble et on y pâlit comme dans un vaisseau battu de l'orage : on y crie et on s'y tourmente, comme dans un embrasement ; on y a des emportements et des fougues, on y a des colères et des rages, comme dans un combat à outrance. Non-seulement on y perd le bien, et les familles en sont ruinées ; on y perd encore la conscience, et toutes les lois du christianisme y sont violées, on y apprend à jurer de sens rassis, à inventer des imprécations inouïes et des impiétés de nouvelle forme, à trafiquer de faux serments et de tromperies.

Il faut que quelque considération chrétienne et quelque réflexion sérieuse empêche que l'esprit ne se dissipe, et les rapporter en soi-même par quelques pensées semblables à celles-ci : — Je joue, et, quoique je gagne, je perds le temps, et ce temps est un bien dont il ne se peut faire de fonds ni de rente ; un bien qui ne se vend ni ne se prête ; et, quand je pourrais gagner tous les trésors du monde, avec tous ces trésors gagnés je ne rachèterais pas une heure perdue. Néanmoins avec cette heure perdue je pouvais acheter une éternité bienheureuse ; je pouvais acquérir une couronne dans le ciel ; je pouvais acquitter les dettes que mes péchés m'ont laissées. Je joue, et peut-être que la justice de DIEU a la main levée sur ma tête. (**Le P. Lemoine**, *Dévotion aisée*, chap. 7.)

[ Temps perdu. ] — Peut-on, sans un grand péché, mener une vie qui nous met dans une impuissance morale de remplir les devoirs attachés à notre condition, à notre état et à la qualité de chrétiens que nous portons ? Une trop grande attache au jeu et aux divertissements ne nous met-elle pas dans cette impuissance ? Un juge qui aime passionnément le divertissement ne fuira-t-il pas le travail ? ne se fera-t-il pas une peine de l'étude nécessaire pour acquérir la capacité sans laquelle il ne peut s'acquitter de son emploi, ni par conséquent y demeurer ? Apportera-t-il toute l'application qu'il faut pour examiner une affaire embrouillée, et pour s'en instruire à fond ? Un ecclésiastique, un pasteur qui aimera à se divertir, aura-t-il le zèle dont il ne peut manquer sans être prévaricateur de son ministère ? Une femme entêtée du jeu, qui ne pense qu'à se divertir, pourra-t-elle s'assujettir à prendre tous les soins nécessaires pour s'appliquer au règlement de sa famille, à l'éducation de ses enfants, à veiller sur la conduite de ses domestiques ? Tout cela ne renferme-t-il pas les devoirs essentiels à un chrétien ! Et si l'attache aux divertissements empêche de les remplir, ne met-elle pas dans l'impuissance de se sauver ? (**Le P. Nepveu**, *Réflexions Chrét.*)

S. Cyprien, ou quiconque est l'auteur de ce beau traité qui se trouve

parmi les ouvrages de ce Père, me suggère une pensée qui vaut un sermon entier : savoir, que c'est une invention du démon, qui a ramassé dans le jeu les crimes et les désordres de tous les états. C'est un trafic : car il y en a qui en vivent, et qui n'ont point d'autre revenu que ce qu'ils gagnent au jeu ; aussi y voit-on les mêmes fourberies, les mêmes supercheries, les mêmes artifices. C'est un procès, où l'on conteste de quel côté est le droit ; les pièces y sont produites et contestées ; on juge, on examine ; les témoins et les raisons de part et d'autre sont écoutés. C'est une guerre et un combat, où l'on dispute la victoire, et où elle est souvent funeste et sanglante, etc. (*Auteur italien*).

[L'argent qu'on joue.] — Vous n'avez point, dites-vous, de famille ; vous vivez sans charge et sans soin ; mais n'avez-vous point de dettes ? et ces dettes ne vous chargent-elles point ? Cela est bien étrange. — Une ville entière, marchands, artisans, domestiques, travaillent pour les besoins d'un particulier : il n'aura soin de payer personne, et cependant il se persuadera que le bien qu'il joue est à lui. Hé ! comment serait-il à lui ? l'habit qu'il porte n'est pas à lui ; ses meubles ne sont pas à lui, mais à ceux qui, pour lui faire crédit, se font violence et s'incommodent. Non, je ne comprendrai jamais l'injustice des gens du monde, qui, gueux et misérables à l'égard de leurs créanciers, ont toujours de l'argent à l'écart pour le commerce du jeu : un argent sacré, dont le plaisir seul est l'économe, et où les plus pressantes nécessités n'obligeraient pas de toucher. Si vous avez le moindre sentiment de conscience, osez-vous jamais confesser vos péchés sans joindre ces deux choses ensemble : « Je dois beaucoup et je joue beaucoup » ? et si vous le faites avec cette sincérité, trouvez-vous par le monde un confesseur assez ignorant ou assez faible pour vous absoudre ?... Vous n'avez, dites-vous encore, ni dettes ni bien d'autrui : tant mieux ; mais, en troisième lieu, n'avez-vous point le bien des pauvres ? N'est-ce rien chez vous que l'obligation de la charité ? Ce que vous jouez, c'est votre superflu ou votre nécessaire. Si c'est votre nécessaire, n'êtes-vous pas bien désespéré de vous en dépouiller par le jeu ? mais si c'est votre superflu, vous êtes bien sourd à la voix de DIEU, de ne pas concevoir que vous le devez aux pauvres, et que le superflu du riche est le seul fonds destiné par la Providence à la subsistance des malheureux. Vous demandez si souvent ce que c'est que ce superflu que l'on dit être la matière de l'aumône : c'est ce bien même que vous jouez ; c'est cet argent qui sort à pleines mains quand il est question de l'exposer, et qui a tant de peine à sortir quand il faut le consacrer à DIEU. Car, pour vous dire mes sentiments, je ne puis me persuader qu'un riche, ou qui que ce puisse être, ne soit criminel devant DIEU quand il expose plus d'argent au jeu qu'il n'en emploie au secours des pauvres ou en œuvres de piété. Voici ma raison invincible : puisque les charités et le jeu doivent être prises dans la même source, je veux dire dans le superflu, de quel droit osez-vous prétendre

que le partage ne doive pas être au moins égal ?.. Faire autrement, c'est être plus joueur que chrétien. Ah ! mon cher frère ! dit S. Cyprien, *Esto potius non aleator, sed Christianus!* Changez je vous prie, de conduite, et ayez plus de soin de votre foi que du jeu. (**Le P. de Larue.**)

[ Désordres qui suivent. ] — Je ne sais si vous faites réflexion aux malheurs que le jeu peut causer à vos enfants. Je souhaiterais pour vous que vous n'en eussiez point, du moins ne seriez-vous pas coupables de la perte de leurs âmes, qui s'élèveront sans doute contre vous au jour du jugement : car, de deux choses l'une : ou vous les abandonnez pendant que vous jouez, particulièrement vos filles, Mesdames ; ou, si vous les menez avec vous, quel exemple leur donnez-vous ? En les abandonnant, de quels péchés ne sont-elles point capables ? et, si elles viennent à en commettre, pensez-vous n'en être point responsables devant DIEU ? Pour moi, je ne vois pas qui vous en pourrait dispenser, non plus que de la malédiction du Sauveur contre ceux qui les scandalisent... Les effets funestes de ces jeux passent à vos serviteurs, dont vous négligez le salut pendant que vous jouez, ne songeant pas que le démon joue son jeu cependant, et je ne sais si DIEU ne vous imputera point les paroles déshonnêtes qu'ils profèrent, les ivrogneries et les autres débauches auxquelles ils se laissent aller durant que vous jouez, puisqu'en effet vous en êtes en quelque façon la cause, en se persuadant qu'il faut qu'ils passent ainsi leur temps, puisque vous passez bien le vôtre.

S. Chrysostôme nous assure que ce n'est point DIEU qui incite personne au jeu, mais le démon. Il se sert de plusieurs moyens pour cela, mais particulièrement de l'orgueil, de l'avarice, de la paresse. L'orgueil fait que vous voulez toujours jouer gros jeu au préjudice non-seulement des pauvres mais de votre famille. L'avarice fait que vous voulez toujours gagner au préjudice non-seulement de votre prochain, mais souvent même de votre conscience. La paresse fait que vous voulez toujours continuer à vivre de la sorte. Un seul de ces péchés est capable de vous perdre.

Quelle occasion de libertinage, Mesdames, en jouant continuellement avec des hommes, quelquefois seul à seul, ayant toujours les yeux attachés sur vous, lâchant à tout propos mille paroles trop libres, se laissant même gagner pour vous perdre ! Je ne sais point quelles sont vos pensées durant ce temps-là ; mais je ne puis me persuader qu'elles soient de DIEU. Ah ! que ces occasions sont dangereuses, quelque mine que vous fassiez, et que vous n'êtes point innocentes devant DIEU en vous exposant ainsi à ce danger. Vous savez de quelle manière on joue d'ordinaire avec les jeunes filles, combien on se relâche de ses intérêts, combien on fait d'injustice aux autres pour les faire gagner : les pères et les mères le voient et n'en rougissent point de honte. Il faut, en vérité, qu'ils soient étrangement aveuglés sur le point d'honneur, ou qu'ils y soient étrangement insen-

sibles. Je ne parle point des engagements fâcheux qui se forment souvent par ces complaisances au jeu, ou que le jeu sert à entretenir, qui déshonorent quelquefois les familles.

Le jeu est un plaisir qui peut être innocent, regardé en lui-même; mais, si on s'en fait une occupation, comme il arrive à tant de gens, si on y emploie trop de temps, si on y a trop d'attache, si cette attache nous fait négliger nos devoirs, si on y hasarde trop d'argent, qui doute que le jeu ne soit criminel? Or, n'est il pas moralement impossible, dès-là que le jeu devient une passion, de distinguer jusqu'où vont précisément les bornes du juste plaisir? Quand on le distinguerait, est-il moins impossible de s'en tenir précisément là, et de s'arrêter sur le bord du précipice? (**Anonyme.**)

[Des scandales que l'on donne dans le jeu.] — Il est presque impossible que tous les vices d'un emporté n'éclatent pas dans le jeu; les passions l'agitent avec des irrégularités si violentes, qu'il ne se peut faire que tout ce qu'il a dans le cœur ne paraisse aux yeux de tout le monde. Les paroles vaines échappent dans la joie et dans l'espérance; les mensonges et les faux serments dans la crainte, les blasphèmes dans la douleur et dans le désespoir; les emportements découvrent tout le fond de ce cœur: l'avarice, la colère, l'impïété se montrent sans retenue; et ce mélange de péchés n'offense pas moins DIEU qu'il scandalise les hommes.

Un homme peut s'emporter par surprise dans le jeu; quand vous savez qu'il ne continue pas, vous n'avez aucune part à sa faute, vous ne l'avez pas prévue; vous n'avez pas contribué par votre obstination à le faire jurer et blasphémer. Mais, quand vous savez qu'un homme s'emporte d'ordinaire; quand vous êtes assuré qu'il ne joue presque jamais sans jurer et sans blasphémer, vous participez à ses péchés, non-seulement quand vous contestez contre lui, ce que vous ne devez faire qu'après que sa fureur est passée, mais vous vous en rendez participants, si vous continuez de jouer avec lui, jusqu'à ce que vous sachiez qu'il est plus modéré, qu'il a plus de force sur lui-même. (**Le P. Héliodore, capucin.**)

[Les ecclésiastiques.] — On ne doit pas s'étonner que les idolâtres aient été sujets à toutes les passions, et entre autres à celle du jeu; mais ce qui doit surprendre est de voir qu'un empereur l'ait reproché aux ecclésiastiques de son temps, et même aux ecclésiastiques de tous les ordres. Nous le voyons dans la préface d'une constitution de Justinien, laquelle est rapportée dans la loi dernière, au Code. « Nous sommes fort persuadé, dit ce Prince, que la pureté des prêtres, l'innocence de leur vie et la ferveur de leurs prières continuelles contribuent beaucoup à attirer sur nous et sur notre état la faveur du Ciel; mais nous avons été surpris d'apprendre des choses que l'on aurait peine à croire, que quelques-unes de ces personnes qu'on ne doit regarder qu'avec respect n'ont point de honte de

jouer aux dés. » Qu'aurait dit ce sage prince s'il avait été témoin de ce qui se passe dans ce dernier siècle ?

[Le jeu foment l'avarice.] — Ce n'est que l'avarice qui fait naître, qui foment la passion du jeu, et qui la fait croître jusqu'à tel excès qu'elle devient une fureur, comme l'appelle un savant auteur : *Furax dementia*. Mais aussi le jeu à son tour, foment l'avarice, et la rend beaucoup plus vive et plus ardente. Rien n'invite davantage la passion que la présence des objets et la facilité apparente d'en jouir. Tous les hommes naturellement aiment l'argent ; le sentiment de leurs besoins les porte à rechercher sans cesse ce qui les peut soulager : or, il n'y a point de moyen plus prompt ni plus facile d'en gagner qu'au jeu, et par conséquent le jeu irrite nécessairement l'avarice.... Un homme qui a de la hardiesse pour hasarder perd ou gagne : s'il gagne, sa passion s'allume davantage, il croit qu'il n'est rien de tel que de hasarder, et il regarde déjà tout l'argent des joueurs comme à lui ; s'il perd, l'envie de regagner ce qu'il a perdu ne lui donne point de repos : il faut qu'il joue encore : s'il a perdu, il faut réparer sa perte. De cette manière, en gagnant et en perdant, sa passion pour l'argent se fortifie, et devient enfin si vive et si forte, qu'elle s'enflamme à la moindre occasion... S'il joue d'abord peu de chose, le petit jeu réveille la passion, et, lorsque la passion est émue, le joueur n'est plus le maître de faire ce qu'il avait résolu ; dans cet état, il ne se souvient pas même de ses résolutions ; et, si elles lui reviennent dans l'esprit, la passion les fait évanouir en un moment.

Le jeu est un si malheureux commerce, que c'est une nécessité de souhaiter la perte d'autrui, puisque nous ne pouvons souhaiter autrement notre profit, ne pouvant gagner que les autres ne perdent, et les autres, de même, ne pouvant gagner que nous ne perdions. Voilà la cruauté du jeu : et c'est sans doute pour cette raison qu'Aristote traite les joueurs de larrons et de voleurs, puisque leur volonté est aussi injuste que la leur ; et, comme la cupidité n'a point de bornes, si on a cette mauvaise volonté pour un écu, elle peut toujours croître, et enfin aller jusqu'à souhaiter la ruine entière de celui contre lequel on joue.

Encore si les joueurs jouaient avec toute sorte de justice, si les parties étaient toujours autant égales qu'elles le peuvent être ; mais cela ne se rencontre presque jamais ; et, si cela se rencontre, c'est contre leur intention. Les joueurs ne tâchent-ils pas toujours de faire leurs parties si fortes, qu'ils ne puissent perdre ? Lorsqu'on voit dans une compagnie ce qu'on appelle une dupe, n'est-ce pas à qui jouera avec lui, parce qu'on croit que c'est de l'argent sûr ? N'avez-vous jamais remarqué comment on le tourne pour l'embarquer ? Comment peut-on appeler cette finesse ? mais si cette finesse n'est qu'un tour d'habile-homme selon le monde, je puis assurer que ce n'est pas d'un homme qui a de grands sentiments de religion.

(Du Tremblay, *traité des jeux.*)



[Que de péchés!] — Il est incontestablement vrai que tous les divertissements déréglés sont des péchés; et je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y en a point, de la manière dont vous les prenez, où il ne se trouve beaucoup de dérèglements. Pour quelle raison? Vous l'allez apprendre. Les plaisirs et les divertissements se règlent par leur fin. Par rapport au travail passé, ce sont des relâches; et par rapport au travail à venir, ce sont des dispositions et des préparatifs. Ils ne vous sont donc permis qu'autant qu'ils sont nécessaires ou pour vous délasser, ou pour vous donner de nouvelles forces. En voilà la mesure. Tout ce qui va au-delà est contre les desseins de Dieu, et par conséquent défendu. Mais qui ne voit pas que les divertissements du monde ne sont communément ni précédés par le travail, ni suivis du travail? qu'on ne les recherche que pour eux-mêmes, sans autre vue que d'en goûter la douceur et de mener une vie commode? qu'on y consume tout le temps, sans modération et sans bornes, et que c'est se rendre coupable que de renverser ainsi l'ordre de la Providence?

J'avoue qu'il y a certains jeux innocents, pourvu qu'ils soient sans excès. C'est quelquefois une récréation due et à l'esprit et au corps, pour remettre l'un de son application, et l'autre de ses fatigues. Mais des jeux de profession, jeux de tous les jours et presque de toutes les heures de la nuit et du jour, hors celles que le repos et le sommeil occupent; des jeux qui sont l'unique entretien et comme le fond de la vie, lorsque c'en devrait être un des moindres accessoires; en un mot, des jeux tels que nous les voyons dans le monde; voilà ce que je condamne, et ce que j'ai raison de condamner. Je ne trouve point là les desseins de DIEU sur vous; ce n'est point même là ce que la nature vous enseigne. Je ne vous demande pas si c'est vivre en chrétiens, mais si c'est vivre en hommes. Un amusement si vide a-t-il été fait pour arrêter toutes les pensées d'une âme raisonnable? (**Giroust, Avent.**)

Vous aimez le jeu; et ce qui perd votre conscience, c'est ce jeu même, un jeu sans mesure et sans règle; un jeu qui n'est plus pour vous un divertissement, mais une occupation, mais une profession, mais un trafic, mais une attache et une passion; mais, si j'ose ainsi parler, une rage et une fureur: un jeu dont on peut bien dire à la lettre, que c'est un abîme qui attire un autre abîme, ou même cent autres abîmes: *Abyssus abyssum invocat*. Car de-là viennent ces innombrables péchés qui en sont les suites. De-là l'oubli de vos devoirs; de-là le dérèglement de votre maison; de-là le pernicieux exemple que vous donnez à vos enfants; de-là la dissipation de vos revenus; de-là ces tricheries indignes, et, s'il m'est permis d'user d'un terme plus fort, ces friponneries que cause l'avidité du gain; de-là ces emportements, ces jurements, ces désespoirs dans la perte; de-là souvent ces honteuses ressources où l'on se voit forcé d'avoir recours; de-là cette disposition à tout, pour trouver de quoi fournir au jeu. Retranchez ce jeu; et, parce qu'il est plus aisé de le quitter absolument que de le

modérer, quittez-le : faites-en une déclaration publique. (**Bourdaloue**, *Sermon sur la pénitence*).

[Bals.] — Ces représentations profanes, ces spectacles où assistent tant de mondains oisifs et voluptueux ; ces assemblées publiques et de pur plaisir où sont reçus tous ceux qu'y mène soit l'envie de paraître soit l'envie de voir ; en deux mots, pour me faire toujours mieux entendre, ces bals, sont-ce des divertissements permis ou défendus ? Les uns éclairés de la véritable sagesse, qui est la sagesse de l'Évangile, les réprouvent ; les autres, trompés par les fausses lumières d'une prudence charnelle, les justifient ou s'efforcent de les justifier ; chacun prononce selon ses vues et donne ses décisions. Pour moi, il me semble d'abord, que, pour m'y faire renoncer, il ne faudrait rien davantage que cette diversité de sentiments : car pourquoi mettre ma conscience au hasard, dans une chose aussi vaine que celle-là, et dont je puis aisément me passer ? D'une part, on m'assure que ces sortes de divertissements sont criminels ; d'autre part, on soutient qu'ils sont exempts de péché : ce qui doit résulter de-là, c'est qu'ils sont au moins suspects ; et puisque ceux qui soutiennent que l'innocence y est blessée sont du reste les plus réglés dans leur conduite, les plus attachés à leur devoir, les plus versés dans la science des voies de DIEU, n'est-il pas plus sûr et plus sage que je m'en rapporte à eux, et que je ne risque pas si légèrement mon salut ? (**Bourdaloue**, *Dominicale*.)

Que voient, par exemple, les gens du monde dans un bal ? Une assemblée de personnes agréables qui ne songent qu'à se divertir, à prendre part, et à contribuer au plaisir commun ; des femmes qui font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre aimables, des hommes qui font ce qu'ils peuvent pour leur témoigner qu'ils les aiment. Ils y voient un spectacle qui frappe les sens, qui remplit leur esprit, qui amollit leur cœur, et qui y fait entrer doucement et agréablement l'amour du monde et des créatures. Mais qu'est-ce que la lumière de la foi découvre, dans ces assemblées profanes, à ceux qu'elle éclaire, et à qui elle fait voir tout le spectacle qui est véritablement exposé à leurs yeux, et que les anges y voient ? Elle leur découvre un massacre horrible d'âmes qui s'entretuent les unes les autres ; elle leur découvre des femmes qui font à de misérables hommes mille plaies mortelles, et des hommes qui percent le cœur de ces femmes par une idolâtrie criminelle. Elle leur fait voir les démons qui entrent dans ces âmes par tous les sens de leur corps, qui les empoisonnent par tous les objets qu'ils leur présentent, qui les lient de mille chaînes, qui leur préparent mille supplices, et qui se rient de leur illusion et de leur aveuglement : Elle leur fait voir DIEU, qui regarde ces âmes avec colère, etc. (*Traité de la crainte de DIEU*.)

[Assemblées mondaines.] — Bon DIEU ! Quelle vertu à l'épreuve de tant de pièges ? Quelle innocence persévéra au milieu de tant de périls ? si le

monde est une grande mer pleine d'orages, on peut dire que les assemblées mondaines en sont les plus dangereux écueils. On ne s'en défie pas, parce que tout y rit, tout y paraît tranquille. Mais il y a des tempêtes muettes : on ne périt pas seulement par des coups de vent ; les naufrages qui arrivent dans un grand calme, sont les plus tristes ; et on périt sans ressource quand on périt sans avoir prévu le danger, quand on périt sans bruit : et personne ne se défie de ces assemblées. L'esprit du monde qui y préside, y étale toutes ses maximes, comme autant de lois. Quelque dures, quelque gênantes, quelque irreligieuses quelles soient, il n'est pas permis d'y trouver à redire. On dirait que le monde est l'idole de l'assemblée ; et c'est à cette idole que des mères chrétiennes vont chaque jour immoler leurs filles ! C'est dans cette école qu'elles leur vont faire apprendre tout ce que la vanité a de plus raffiné, tout ce que l'esprit du monde a de plus malin, tout ce que les passions ont de plus sensible : et l'on s'étonne, après cela, s'il y a si peu de piété, si peu de religion au milieu du christianisme ? C'est à ces assemblées mondaines qu'on doit la perpétuité de l'esprit du monde, du relâchement et de l'irreligion. (**Le P. Croiset.** *Exercices de piété.*)

[Du carnaval, etc.] — L'Eglise et la religion défendaient d'abord aux premiers chrétiens les désordres publics qui se commettaient dans certains temps ; mais, la ferveur de ces premiers siècles s'étant ralentie à mesure que la foi et la religion s'est étendue, la cupidité l'a enfin emporté sur la charité ; la passion a prévalu sur les lois qui s'observaient dans la vigueur de la première discipline ; et tous les anciens canons n'ont pas empêché que la coutume n'ait passé jusqu'à notre temps, comme un témoignage de la disposition que le cœur de l'homme a eue dans tous les siècles pour le plaisir. Vous m'avouerez qu'il faut que ce penchant soit bien fort et que nous y ayons une étrange disposition, puisqu'on se rend sans résistance et qu'on se prépare même de longue-main aux divertissements publics, qu'on prend ses mesures, qu'on lie des parties ; que chacun se fait honneur de régaler les autres à son tour en ces saisons de joie et de plaisir, de donner le bal, et d'inventer quelque nouveau moyen de passer plus agréablement ce temps. Or, qui pourra se persuader que, dans cette disposition d'esprit de se bien divertir et de contribuer aux divertissements des autres, on gardera la modération chrétienne, qui est de prendre un simple relâchement d'esprit ou un salutaire exercice du corps, seuls motifs qui peuvent rendre les divertissements honnêtes et permis ?

Je n'approuve point les excès, me direz-vous, qui se commettent dans certains temps de désordres, dans des bals, dans des danses, dont les hommes font leur principale occupation. Vous devez donc aussi condamner les occasions qui vous y portent, et éviter le danger qui vous y expose. Or, ces occasions, ce sont ces plaisirs mêmes que vous êtes disposé à vous permettre. Vous défendez-vous mieux des excès du jeu, auquel vous êtes plus porté en des temps où l'on y passe les nuits entières, après avoir passé

souvent les jours à mille autres folies ; pour lequel on a souvent fait des épargnes de plusieurs mois, ou emprunté des sommes considérables, sur l'espérance de regagner ce que l'on a perdu en d'autres temps ? Le bal, et les autres spectacles du temps que l'on nomme Carnaval, seront-ils plus innocents et plus exempts de danger, dans ces jours où l'esprit est dissipé par toutes sortes de divertissements, le cœur amolli et corrompu par le plaisir des compagnies plus libres, plus enjouées, et même plus déguisées et travesties, comme pour couvrir la honte qu'elles auraient de paraître en des divertissements si peu honnêtes ! Bien des personnes n'oseraient s'y trouver, si le temps ne favorisait l'inclination qui les y porte, et ne leur procurait le moyen de la satisfaire avec plus de liberté. Nous pouvons donc dire hardiment que, si les excès sont blâmables, comme personne n'en peut disconvenir, c'est, par une suite nécessaire, un crime que de s'y exposer, et de se mettre en danger de s'y laisser emporter. Or, ce danger ne peut être plus grand que dans le temps des divertissements publics, puisque, outre la grande disposition que tout le monde y a, la saison même, autorisée par une coutume générale, la favorise et l'y invite plus fortement.

Il est évident que tout ce qui nous doit faire le plus appréhender le péril de nous abandonner à la joie et aux plaisirs dans les fêtes du siècle, et surtout dans celles qu'on appelle Carnaval, qui est comme le cloaque de tous les désordres ; tout cela, dis-je, nous y pousse et nous y précipite, et semble même justifier devant les hommes ceux qui se laissent aller à ces dérèglements, et tenir lieu d'excuse quand on y est tombé. Car n'est-il pas vrai que, quand nous ne serions pas portés de notre naturel à ces sortes de divertissements, ou que notre âge, notre rang, notre emploi, nos affaires, nous en détourneraient en tout autre temps, tout cède à la coutume en celui-ci ? On surseoit aux procès dans le palais ; les artisans interrompent leur travail et leurs ouvrages, et les autres donnent trêve à leur négoce ou à leurs occupations ordinaires. Il semble que l'unique affaire de ce malheureux temps soit de se divertir. Si c'était pour recommencer ensuite avec plus de force et de vigueur, et qu'on prit ce relâche avec modération dans cette vue, ce serait être trop sévère que de condamner les divertissements en cette saison plutôt qu'en une autre : mais qui peut approuver qu'on autorise des désordres et des débauches sur le temps et sur la coutume, et que l'on franchisse les bornes de ce que la raison accorde à la faiblesse humaine ? Car c'est sous ce prétexte qu'on se laisse plus facilement aller à ces excès, parce que, dit-on, la coutume est un torrent qui entraîne ordinairement les plus forts et les plus constants ; et, comme si cette coutume avait prescrit contre la raison et contre les lois les plus justes du christianisme, on l'allègue pour se justifier. La crainte qu'on a de la raillerie et de la censure des autres, si l'on est plus retenu qu'eux, n'a-t-elle pas souvent plus de force que l'amour de la vertu et l'attachement au devoir ? Les compagnies, qui ne sont jamais plus nombreu-

sos ne semblent-elles pas mettre à couvert de tout blâme ceux qui les suivent et qui les imitent? Ne se croit-on pas exempt de reproche quand on dit que c'est pour faire voir qu'on est de belle humeur, qu'on sait le monde, et qu'on se fait une loi de faire ce que font les honnêtes gens? Quand tout cela se joint ensemble, coutume, exemple, compagnies, crainte de choquer ou de déplaire par un refus qui passerait pour malhonnête et pour incivil ne se croit-on pas assez justifié si l'on se laisse aller à quelque excès, puisqu'à peine même y prend-on garde en ce temps et en ces occasions? Cependant, qui ose avancer qu'ils sont innocents, et que la coutume puisse les autoriser devant DIEU? (*Sermons sur tous les sujets etc.*)

[Même sujet.] — On peut dire avec justice que les désordres où l'on se laisse aller, surtout dans les saisons que la coutume a consacrées aux dérèglements, sont beaucoup plus fréquents et plus grands par rapport aux personnes qui les commettent. Car, si ces personnes sont sujettes à quelque vice, elles ne manquent guère de s'y abandonner alors avec plus de liberté, dans la vue et dans la pensée que le temps qui doit suivre réparera tout, et suppléera à toutes les obligations qu'elles ont négligées durant ces jours de dérèglements. C'est assez de dire que c'est un temps de débauches, auquel régnent les puissances des ténèbres, pour s'imaginer que tout y est permis. Vous diriez que, comme DIEU, après la création du monde, se réserva un jour pour être uniquement employé à son service, de même le prince des ténèbres, qui veut imiter en tout la Divinité et usurper son culte, comme il a fait durant tant de siècles parmi les païens, banni qu'il est du monde, selon la parole du Sauveur, semble y avoir encore ses jours destinés, comme DIEU y a les siens; et le nom même que portent ces temps de divertissement et de débauche marque assez nettement qu'il en est venu à bout : jours où la plupart des hommes étouffent tous les remords de la conscience, les lumières même de la raison, en s'abandonnant à des débauches outrées qui vont jusqu'à l'extravagance et à la folie; et, ce qui passe l'imagination, faisant même gloire de tous ces excès. (*Ibid.*)

[Danger de l'illusion.] — Quand on s'est une fois laissé aller au dérèglement si ordinaire dans les assemblées de bals et de danses, on n'est pas toujours le maître de lui prescrire des bornes. Quelque modération que l'on se propose de garder, le passage est trop glissant pour se promettre de se contenir dans ces termes, sans passer plus avant. On tombe ou l'on est entraîné lorsqu'on y pense le moins; et c'est ne pas assez se connaître que de croire que l'on résistera à toutes les sollicitations, à toutes les instances, à toutes les tentations qui se présenteront, lorsqu'on se sera une fois engagé. Le passage de ce qui est précisément permis à ce qui est absolument défendu a souvent peu d'étendue, et il n'y a pas si loin de l'un à l'autre pour pouvoir répondre qu'on ne franchira point les bornes. Si bien

qu'il n'arrive que trop souvent ce que S. Augustin rapporte de son ami Alypius, lequel s'était laissé entraîner aux spectacles des gladiateurs, défendus en ce temps-là : ce ne fut qu'avec répugnance que ce jeune homme y alla, et comme forcé par l'importunité de la compagnie, qui lui fit violence. Mais il n'y fut pas longtemps sans y prendre plaisir, sans y applaudir, et sans s'y récrier comme les autres : et ensuite il se montra le plus ardent à y retourner. C'est ce qui arrive à ceux qui prétendent assister aux bals et aux danses, et qui se flattent qu'ils ne s'oublieront jamais de leur devoir, de leur rang, de leur profession ; qu'ils sont trop bien instruits des règles de la religion. Ah ! dans cette occasion, ne vous fiez pas à vous-mêmes ; vous n'en serez pas les maîtres ; et il est beaucoup plus aisé de s'en abstenir que de s'y conserver quand on y est une fois engagé. (*Ibid.*)

[Des bals.] — Quoiqu'il y ait plusieurs occasions qui portent à l'impureté, et plusieurs causes extérieures qui contribuent à embraser ce feu extérieur de la concupiscence qui n'est déjà que trop allumé de lui-même, je n'en trouve point ni de plus ordinaires, ni de plus périlleuses que ces assemblées profanes de personnes de sexe différent, qui se font pour danser, et qu'on appelle communément bals. C'est comme une académie publique pour apprendre l'impureté aux jeunes gens, pour leur donner des leçons de cette malheureuse science qui ne s'apprend que trop tôt d'elle-même. C'est d'ordinaire un lieu où les jeunes hommes s'accoutument à prendre des libertés avec de jeunes personnes de l'autre sexe, qui, jusque-là ayant toujours vécu dans la retenue et dans la modestie, en viennent enfin peu à peu à perdre la pudeur et cette modestie qui conviennent si bien à leur sexe, et qui en sont un des plus beaux ornements. C'est, en un mot, dans ces lieux infortunés et consacrés aux plaisirs, où jamais telle personne fut introduite qu'elle n'y ait tout-à-fait perdu ou altéré de beaucoup sa pureté ; puisque c'est un des endroits du monde où le dérèglement semble avoir établi son règne, et où il est presque permis à toute personne de prendre telles libertés qu'il lui plaira. (**Le P. Le Jeune.**)

Les païens même ont jugé la danse indigne de personnes qui ne seraient pas folles, ou que l'excès du vin n'aurait pas mises hors de leur bon sens. *Nemo enim*, dit un d'entre eux (Cicéron), *saltat sobrius, nisi insanit*. Mais les SS. Pères en détournent les chrétiens par la considération des dangers d'offenser DIEU inséparables de la danse. Ils la regardent comme une des œuvres de Satan auxquelles nous avons renoncé par notre baptême, comme l'écueil de la pureté et de la pudeur, et comme une invention pernicieuse pour réveiller beaucoup de passions. Car, quoique la danse ne fasse peut-être pas toujours cet effet dans toutes les personnes qui l'aiment, il suffit qu'elle le fasse quelquefois pour être obligé de l'éviter comme une occasion de péché très-dangereuse. DIEU, dit saint Chrysostôme, ne nous a point donné des pieds pour un usage si vain et si dérégé, mais pour mar-

cher avec modestie. Il dit ailleurs que JÉSUS-CHRIST n'est point dans les lieux où l'on introduit les musiques profanes. Les personnes pesantes de cœur, amateurs du mensonge, disent : « Quel mal y a-t-il à se relâcher l'esprit et à se divertir ? En quoi la symphonie ou la danse est-elle mauvaise ? » Sur quoi il s'écrie : « O mauvaise pensée ! ô folie extrême ! JÉSUS-CHRIST n'appelle point les pécheurs à de grands repas ni à faire bonne chère, mais aux jeûnes, aux veilles et aux oraisons ; ni à des danses et à des musiques profanes, mais aux pleurs, aux tribulations et aux angoisses. »  
**(Le Tourneux. Année chrétienne.)**

[Faux prétextes.] — Un peu de divertissement est permis, je l'avoue : mais appelez-vous se divertir, de ne penser à autre chose ? passer d'un divertissement à un autre, sans être arrêté par les devoirs de l'état, par les besoins du domestique, par les bienséances de la modestie ? Appelez-vous se divertir, assister aux spectacles les plus dangereux ? exposer sa pudeur aux libertés d'un enjouement dissolu ? ne retenir que des apparences de piété, pour se livrer sans scrupule aux dérèglements scandaleux du jeu et des assemblées ? Appelez-vous se divertir se mettre, par une dissipation étrange, hors d'état de prendre un sentiment de dévotion et de faire une réflexion salutaire sur ses devoirs ? étudier toutes les aises, tous les goûts d'une chair voluptueuse et criminelle ? veiller avec inquiétude aux moyens de ne point languir dans sa joie, sans jamais tourner son cœur du côté de DIEU ? Si c'est là, selon vous, se divertir, je vous assure que ce n'est point là, selon JÉSUS-CHRIST, être chrétien. N'endurez pas tous les travaux et toutes les souffrances de ce divin législateur : il y consent. Ne vous privez pas, comme lui, de tout plaisir : il vous le pardonne. Mais donner à la joie autant de temps que vous pouvez, sans ménagement, sans modération, sans crainte et sans honte, c'est violer ouvertement la loi. Il ne vous reconnaîtra point pour ses disciples, tant que vous serez plongés dans les mouvements agréables et licencieux du monde. **(Le P. de la Pesse.)**

## E.



## ECCLÉSIASTIQUE

## SAINTETÉ DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE

Sacerdoce. — Vocation.

Devoirs et obligations. — Respect dû aux Ecclésiastiques.

Bénéfices, Biens de l'Eglise, etc.



## AVERTISSEMENT.

*Sous ce nom d'Ecclésiastique on comprend ici tous ceux qui sont consacrés au service de DIEU et au ministère des autels, de quelque rang qu'ils soient et quelque dignité qu'ils occupent dans l'Eglise et dans le clergé. C'est pourquoi nous parlerons de l'état religieux dans un titre séparé.*

*Il y a une infinité de livres, anciens et nouveaux, qui traitent de l'état ecclésiastique, des obligations, des devoirs et des fonctions qui y sont attachés; et c'est de tout temps qu'on se plaint des abus qui s'y sont introduits, des mœurs peu réglées de la plupart de ceux qui s'y sont engagés sans vocation, et du peu d'application à leurs charges : ce qui donne une ample matière aux prédicateurs, tantôt de s'élever contre le dérèglement de leur vie, et tantôt d'exhorter le peuple à les respecter et à leur être soumis, nonobstant les désordres de leurs personnes.*



Il est seulement à propos d'avertir que ce sujet n'a nulle connexion avec celui de l'Église, dont nous parlerons à son titre, parce que nous ne le considérons alors que comme le corps Mystique de JÉSUS-CHRIST, composé de tous les fidèles : et ici nous parlons des ministres de l'Église, à qui nous représentons les devoirs de leur état et la sainteté de leur ministère, qu'ils soient prêtres, pasteurs, bénéficiers ou qu'ils soient seulement dans les ordres sacrés. — Il y a deux écueils à éviter en traitant ce sujet : Le premier est de s'étendre trop sur le relâchement de l'ancienne discipline et sur l'inobservation des anciens canons, qu'il n'est pas au pouvoir des prédicateurs de rétablir : il vaut mieux les exhorter à observer exactement les réglemens qui sont aujourd'hui en usage, et que l'Église leur prescrit ; le second est de tellement exagérer les désordres des personnes, qu'on diminue l'estime de leur état, comme ont tâché de faire les hérétiques, et comme font encore aujourd'hui les libertins, qui se servent de ce prétexte pour autoriser leurs vices et leurs débauches.

---

§ I.

### Desseins et Plans.

I. — Embrasser l'état ecclésiastique, c'est contracter une obligation plus étroite que le reste des chrétiens à mener une vie sainte et parfaite. Cette obligation se prend de trois chefs, qui peuvent faire la division d'un discours. — Le premier est de l'état auquel DIEU nous a appelés, qui est un état de sainteté, puisque c'est s'approcher de plus près que de s'engager à son service et au culte de ses autels. Le second, à raison du caractère de l'Ordre, puisque c'est par-là qu'on s'engage à son service, et qu'on y est voué et consacré. Le troisième est pris du ministère qu'on y exerce et des fonctions auxquelles on est appliqué.

1°. L'état auquel DIEU appelle les ecclésiastiques est saint de lui-même, et par conséquent engage à la sainteté tous ceux qui l'embrassent. D'où vient que DIEU les appelle saints dans l'ancienne Loi : *Sancti erunt sacerdotes* (Levit. XXI). C'est pour cela qu'il les choisissait parmi ceux de son peuple, qu'il les séparait du commun des hommes, qu'il voulait être leur partage leur portion et leur héritage, et qu'ils lui appartenaient d'une manière toute particulière. Ce qui est encore plus véritable dans la nouvelle loi, où le sacerdoce est incomparablement plus excellent, le culte qu'on rend à DIEU plus parfait, et par suite, l'état destiné et établi par la foi de DIEU

même pour rendre ce culte au Seigneur, plus saint : tellement qu'un ecclésiastique est saint par état, puisqu'il est dans un état qui engage à la sainteté, qui en fait une profession publique, et qui par-là est distingué du laïque, c'est-à-dire du commun des chrétiens. Mais ils ne doivent pas se contenter de cette sainteté d'état, et je soutiens qu'ils sont indispensablement obligés à le soutenir par une sainteté de mœurs, s'étudier à l'acquérir, s'efforcer d'y croître, et se servir des moyens que cet état leur fournit pour y parvenir. C'est pourquoi, avant de s'y engager, ils doivent bien examiner leur vocation, non-seulement en tâchant de connaître si elle vient de DIEU, et en s'éprouvant pour voir s'ils ont pour cela un assez grand fonds de vertu ; mais encore plus particulièrement quelle est leur vue, leur intention et leur but ; si c'est pour y mener une vie commode, pour posséder les charges, les revenus, les bénéfices, plutôt que pour se sanctifier, etc.

2°. Les ecclésiastiques sont obligés à la sainteté de vie à raison du caractère de l'Ordre, qui les élève à une dignité que les SS. Pères préfèrent à toutes celles de la terre. Ce caractère, en effet, leur donne un pouvoir que DIEU n'a pas même communiqué aux plus sublimes intelligences ; il leur donne ensuite une autorité presque souveraine sur les âmes, laquelle mérite le respect des plus hautes puissances, et des anges mêmes. Or, ce rang, cette élévation, cette incomparable dignité, qui les rend si respectables, les oblige en même temps à une vie plus sainte et plus parfaite : car, comme ils sont élevés au-dessus des autres, ils leur doivent donner l'exemple, et être des modèles que chacun puisse imiter : *Forma facti gregis ex animo*. Que s'il arrive qu'ils déshonorent leur caractère par une vie peu réglée, outre que le scandale est incomparablement plus grand que celui des autres pécheurs, ils se rendent eux-mêmes méprisables, et donnent occasion de faire peu d'état de la religion, qu'on voit déshonorée par de si indignes ministres. Aussi, leurs péchés en sont-ils plus énormes, et ont un certain caractère d'infamie et d'horreur, qui leur attire maintenant la censure des hommes, et qui leur attirera un jour de sanglants reproches de la part du Fils de DIEU.

3°. Le ministère auquel les ecclésiastiques sont appliqués et les fonctions qu'ils doivent exercer les obligent à une haute sainteté. Ces fonctions sont, selon leur degré et leur charge : servir à l'autel ; chanter les louanges du Seigneur, offrir le sacrifice non sanglant ; célébrer les plus divins mystères ; réconcilier les pécheurs avec DIEU, leur ouvrir le ciel ; prêcher aux peuples ; avoir soin du troupeau du Sauveur : en un mot, exercer les mêmes fonctions que JÉSUS-CHRIST sur la terre, puisqu'ils sont ses ministres. Or, peut-on s'y appliquer et s'y livrer sans avoir une vertu non commune, vu le travail et les difficultés qui s'y rencontrent ? et peut-on s'en dispenser sans manquer à ses plus essentielles obligations ? S'ils doivent tâcher de s'en acquitter dignement, pourront-ils, sans être saints eux-mêmes, ou sans être regardés sur ce pied-là, porter les autres à

la sainteté ? ne détruiront-ils pas, plutôt qu'ils n'édifieront, si l'on voit tout le contraire de ce qu'ils disent ? De plus, ces fonctions mêmes ne sont-elles pas les moyens que DIEU leur donne pour acquérir la perfection de leur état ? S'ils les négligent, ou s'ils refusent de les exercer, ils font le sujet de leur damnation des choses mêmes qui sont les moyens que DIEU leur a ménagés pour parvenir à la sainteté de leur état.

---

II. — 1°. Ceux qui ont embrassé un état si saint doivent s'acquitter avec toute l'exactitude, la fidélité et le zèle qui leur est possible, d'un ministère si élevé, et des fonctions que l'Eglise attend d'eux.

2°. Ceux qui prétendent et qui aspirent à cet état doivent avoir des marques moralement certaines de leur vocation ; sonder et éprouver leurs forces, examiner s'ils ont les talents et les qualités nécessaires ; implorer les lumières du Ciel, et s'y disposer par la pratique des vertus et des bonnes œuvres.

3°. Ceux qui s'y sont engagés sans vocation et sans les qualités nécessaires, ou par des vues et des considérations mondaines et toutes profanes, doivent avoir recours à la pénitence, rectifier leur première intention, et travailler avec plus de précaution à leur salut : sans quoi ils sont en danger évident de leur damnation.

---

III. — 1°. L'état ecclésiastique est le plus avantageux pour se sanctifier, puisque c'est celui où l'on trouve plus de moyens, plus de secours et plus de motifs qui nous y portent et nous y excitent.

2°. C'est l'état où l'on peut rendre plus de gloire à DIEU et plus de service au prochain ; mais aussi celui où l'on déshonore davantage DIEU et l'Eglise, et où l'on cause plus de mal au prochain, quand on ne vit pas conformément à cet état.

---

IV. — 1°. Pour répondre à la vocation de DIEU dans l'état ecclésiastique, il faut entièrement quitter l'esprit du monde, pour se revêtir de JÉSUS-CHRIST, c'est-à-dire pour prendre son esprit : et pour cela, il faut savoir en quoi l'un et l'autre consiste.

2°. Il faut, dans cet état, mener une vie retirée, appliquée à DIEU, et n'entrer dans le commerce du monde que pour le sanctifier par nos discours et par notre exemple.

---

V. — 1°. On ne doit point entrer dans l'état ecclésiastique sans y être

appelé. Les désordres qui arrivent par ce défaut de vocation sont sans nombre.

2°. Lorsqu'on y est entré par la voie légitime, on ne doit point s'épargner, mais travailler avec zèle et application aux ministères auxquels nous sommes appliqués.

---

VI.—1°. Il faut se disposer à l'état ecclésiastique, et particulièrement au sacerdoce, par les principales vertus dont on a besoin en cet état : l'humilité, la prière, la mortification, la charité.

2°. Il faut être tellement résolu de suivre la vocation de DIEU sur ce point, qu'on se défie toujours de sa vertu, et qu'on se juge indigne d'un si grand bonheur : et par conséquent il faut délibérer, s'éprouver et attendre que DIEU nous fasse connaître sa volonté, ou par les conseils d'un sage directeur ou par quelque autre voie.

3°. Quand on est engagé dans cet état, il faut tâcher de s'en rendre digne et de justifier le choix que DIEU a fait de nous, par les services qu'on s'efforce de lui rendre, comme parle S. Pierre.

---

VII. — 1°. L'état ecclésiastique demande une vocation de DIEU toute particulière pour y entrer, et dont on doit avoir des preuves et des marques ;

2°. Une exactitude et une fidélité inviolable dans les devoirs qui sont attachés à cet état ;

3°. Un zèle et une liberté apostolique dans l'exercice des fonctions et du ministère auxquels DIEU applique ceux qu'il a appelés à un état si saint.

---

VIII. — Les pasteurs de l'Eglise, tenant la place du souverain Pasteur, qui est JÉSUS-CHRIST, sont obligés — 1°. de nourrir leur troupeau par la parole de DIEU et par une sainte doctrine ;

2°. De le défendre contre les loups couverts de la peau de la brebis, c'est-à-dire contre ceux qui s'efforcent de le séduire par des nouveautés suspectes et pernicieuses.

3°. De le conduire par une voie sûre, par des avis salutaires, de bons préceptes, et par une vigilance assidue sur la conduite et sur les mœurs de ceux que DIEU leur a confiés.

---

IX. — Deux choses sont à éviter dans l'office pastoral :

*La première* est la lâcheté et la négligence, qui fait qu'on abandonne le

soin de son troupeau, qu'on tolère les vices et les désordres, et qu'on ne cherche et ne prétend dans cette charge que de mener une vie commode, en se déchargeant de la peine et du travail.

*La seconde* est la sévérité ou la trop grande rigueur, par un zèle trop ardent, qui n'a ni égard ni ménagement pour les faibles, ni assez d'adresse pour gagner et attirer les pécheurs.

---

X. — Sur les qualités d'un bon pasteur, qui sont principalement :

1°. *La science*, pour instruire son troupeau et le nourrir d'une saine doctrine : *Labia sacerdotis custodient scientiam.*

2°. *Une vie pure* et exemplaire, pour l'édifier et lui servir de modèle : *Forma facti gregis ex animo.*

3°. *Une charité fervente*, pour procurer son salut, et pour tout entreprendre dans cette vue.

---

XI. — 1°. L'obligation des prêtres et des ecclésiastiques d'être plus saints et plus parfaits que les autres.

2°. Les fruits que l'Eglise retire de leur sainteté, de leurs bons exemples et de leur zèle.

---

XII. — 1°. Autant un ecclésiastique est élevé au-dessus des autres par son état, son rang et sa dignité, autant il est obligé de s'humilier.

2°. Il ne peut soutenir le rang dans lequel il est placé, qu'en menant une vie très-exacte et très-pure.

3°. Le ministère ecclésiastique est un honneur auquel sont attachées de grandes obligations, que l'on ne peut remplir qu'en travaillant continuellement.

---

XIII. — 1°. On doit porter respect aux prêtres et aux ecclésiastiques, indépendamment de leurs mauvaises qualités, parce qu'ils sont les ministres du Seigneur.

2°. Les ministres du Seigneur doivent se rendre dignes de ce respect par la sainteté de leur vie et les vertus nécessaires, afin d'honorer leur ministère, comme parle S. Paul.

---

XIV. — 1°. Les peuples ne doivent jamais mépriser les ecclésiastiques, et particulièrement les prêtres, de quelque manière qu'ils se comportent.

2°. Les prêtres et les ecclésiastiques doivent vivre de telle sorte, qu'ils ne s'attirent pas le mépris des peuples.

XV. — 1°. Je veux aujourd'hui vous faire connaître ce que c'est que l'état ecclésiastique, et je me propose de vous en expliquer la véritable grandeur : — 1°. Par l'honneur que DIEU veut que l'on rende à ses ministres ; — 2°. Par rapport à l'idée que les saints ont eue de la grandeur de cet état : — 3°. Par rapport aux grands pouvoirs que JÉSUS-CHRIST communique à ses ministres.

2°. Je veux tâcher de vous inspirer les sentiments dont les ecclésiastiques doivent être pénétrés en méditant la noblesse et l'excellence de leur condition. C'est le dessein que je me suis proposé dans les deux parties de ce discours.

XVI. — Il y a trois choses à considérer dans un ecclésiastique, et particulièrement dans un prêtre, dit S. Thomas : son *caractère*, sa *doctrine*, sa *vie*, ou, si vous voulez, sa *puissance*, ses *discours*, sa *personne*.

1°. A l'égard de son caractère, il demande toujours un inviolable respect, parce que ce caractère est le sceau de DIEU même, et ce qui l'élève à la participation de son sacerdoce.

2°. A l'égard de sa doctrine, elle demande une humble et aveugle soumission ; parce qu'une doctrine saine et droite est la parole de DIEU et sa loi annoncée aux hommes, qu'ils doivent recevoir avec une attention et une docilité particulières.

3°. A l'égard de la troisième chose, qui est sa vie, elle ne demande ni le respect comme la première, ni la soumission comme la seconde, parce que, s'il arrive que la vie des ministres soit dérégulée, bien loin qu'elle puisse servir de modèle aux hommes, elle doit être la matière de leur indifférence et de leur haine. ( Voir **Bourdalous**, *Sermon sur le sacerdoce*. )

XVII. — Il faut qu'un pasteur ait trois qualités essentielles à son ministère.

1°. Il faut qu'il mène une vie pure, afin qu'il édifie son peuple par ses exemples.

2°. Une doctrine saine, afin de l'instruire et de le réformer par ses instructions.

3°. Une charité fervente, afin de le secourir dans tous ses besoins. ( Voir **Fléchier**, *Sermon sur S. Charles* ).

XVIII. — Il y a trois choses qui sont attachées à l'état ecclésiastique, particulièrement à l'égard de ceux qui sont pasteurs et qui ont charge d'âmes. — 1°. La peine de travailler au salut de ceux qui sont commis à leurs soins. 2°. La prééminence de cet emploi. 3°. Les revenus qui y sont attachés. — Celui qui n'a en vue que le revenu et les émoluments agit par intérêt et est un mercenaire. Celui qui ne cherche que l'honneur et la prééminence agit par ambition, et d'un état d'humilité fait un moyen de nourrir son orgueil. Celui-là seul agit par un motif légitime, qui ne se propose que le soin de travailler à la gloire de Dieu et au service du prochain.

XIX. — Il n'y a point d'état qui ne demande une particulière *vocation* ; mais il faut tomber d'accord que l'état ecclésiastique en demande encore une plus grande et plus certaine que les autres :

1°. A cause *de sa dignité* qui est incomparablement plus relevée, et qui exige des qualités et des talents qui ne sont pas absolument nécessaires dans les autres.

2°. A cause *des emplois* beaucoup plus difficiles, où l'on a besoin d'un plus grand secours du Ciel.

3°. A cause *des dangers* qui s'y trouvent plus grands, et plus terribles que dans les autres.



## § II.

### Les Sources.

[Comme, dans la multitude des auteurs qui ont parlé des ecclésiastiques et des devoirs des prêtres, des prélats et des pasteurs, il m'a été impossible de les indiquer tous, et d'en faire une liste exacte, je me suis contenté de marquer ceux qui me sont tombés entre les mains, et dont j'ai tiré les sentiments et les endroits que j'ai remarqués.]

[Les SS. Pères.] — **S. Cyprien**, *Epist.* 9, montre qu'un ecclésiastique ne doit pas s'embarrasser des affaires temporelles.

**S. Jérôme**, dans sa longue lettre à *Népotien*, lui donne d'excellents

préceptes pour bien vivre dans l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé. — *Lettre à Héliodore* sur la mort de ce jeune homme, il le propose comme un modèle que tous les prêtres doivent imiter. — *Lettre ad Oceanum* : qualités que doit avoir un prélat. — *Commentaire* sur le chap. 1, de l'Ep. à Tit. ; il s'étend entre autres avis qu'il donne aux ecclésiastiques, sur les vertus que doivent avoir les prêtres, et sur les vices qu'ils doivent éviter. — *Epist. ad Fabiolam* : qualités que doivent avoir les prêtres, par comparaison à ceux de l'ancienne loi.

**Le même**, 13 *in c. 43 Ezechielis* : des vêtements sacerdotaux et de ce qu'ils signifiaient. — *In 2 Petri*, il montre encore les vertus et les bonnes qualités que doivent avoir les prêtres et les pasteurs.

**S. Ambroise** a fait un livre *De la dignité sacerdotale* et de la sainteté attachée à cet auguste ministère. — I *Offic.*, dern. ch., et au 2<sup>e</sup> liv., 21 et 24, il fait voir que les prêtres doivent surpasser les laïques en vertu. — *Epistola ad Irenæum Pythagoricum* : que les ecclésiastiques ne doivent pas mener une vie commune. — I *de Pœnitentiâ* : que ceux qui, parmi les ecclésiastiques, ont la charge de veiller sur les autres, doivent les gouverner avec douceur.

**S. Jérôme**, outre ce que nous avons déjà marqué sur le 3<sup>e</sup> chap. d'Isaïe, expliquant ces paroles du Prophète, *Vos depasti estis vineam meam*, les applique à ceux qui abusent des revenus de l'Eglise. — Sur ces paroles : *Vae Pastoribus Israël qui pascebant semetipsos*, il montre quel malheur s'attirent ceux qui possèdent les biens et les dignités de l'Eglise, et qui vivent dans les délices. — Il traite le même sujet au liv. 6, sur le 8<sup>e</sup> chap. d'Amos. — Liv. 3 sur le ch. 11 de Zacharie : contre ceux qui ne cherchent qu'à se faire honorer dans les dignités ecclésiastiques.

**S. Cyprien** a fait un livre *De Singularitate Cleric.*, où, entre autres choses, il montre combien la demeure et la familiarité avec les femmes est dangereuse aux ecclésiastiques. — Trois Epîtres : la 1<sup>re</sup> *ad Rogat. et cæteros confessores*, où il parle de la manière d'observer la discipline ecclésiastique ; la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> *ad Clerum et Plebem*, où il montre les conditions qu'on doit chercher dans les ministres de l'Eglise.

**S. Grégoire**, Homél. 17 sur les Evangiles, combien l'exemple des mauvais ecclésiastiques est pernicieux. — 23 *Moral.*, 17, il compare ceux qui s'engagent dans l'état ecclésiastique pour avoir de quoi vivre, à ceux qui suivirent le Sauveur pour avoir été rassasiés dans la multiplication des pains. — V sur le 1<sup>er</sup> liv. des *Rois*, 3 : danger de se perdre, où sont ceux qui s'ingèrent dans l'état ecclésiastique sans y être appelés. — *In cap. 9, I Regum 4* : désordres du Clergé de son temps.

**S. Augustin**, *Epist.* 148, *ad Valerium* : combien il est difficile qu'un prêtre s'acquitte dignement de son ministère. — *Epist.* 209, *ad Feliciam virginem* : ne pas se scandaliser de la mauvaise vie de quelques pasteurs. — Trois traités sur l'Evang. de S. Jean : savoir, le 45<sup>e</sup>, le 46<sup>e</sup> et le 47<sup>e</sup>, où il parle des pasteurs et des brebis, sur ces paroles du ch. 10 : *Qui non*



*intrat per ostium in ovile.* — Deux autres traités ; l'un des pasteurs, et de leurs fonctions, et l'autre de la soumission que les brebis doivent rendre à leurs pasteurs. — Deux sermons : *De Verbis Dom. secund. Joan.* : dans l'un, qui est le 49<sup>e</sup> il parle du pasteur et du mercenaire ; et dans l'autre, qui est le 50<sup>e</sup>, il parle du véritable pasteur, qui est JÉSUS-CHRIST. — *Sermon. div.* : deux sermons qui traitent de la vie commune des ecclésiastiques. — *Quæst. utriusque Testamenti* : de la pureté des prêtres.

Le livre de *singularitate Clericorum*, que quelques-uns attribuent à S. Augustin et qui se trouve parmi ses ouvrages, est de S. Cyprien et nous l'avons cité sous ce nom.

Le livre *De conceptu sæculi*, où il est parlé du détachement que doivent avoir les prêtres et les ecclésiastiques de toutes les choses du monde, n'est pas non plus de ce saint docteur, non plus que les Sermons *ad Fratres in Eremo*, parmi lesquels le 36<sup>e</sup>, le 37<sup>e</sup>, le 40<sup>e</sup>, le 42<sup>e</sup>, le 64<sup>e</sup>, contiennent des choses très-utiles aux ecclésiastiques.

**S. Grégoire de Nazianze** dans son *Discours apologétique*, rapporte les charges et les dangers de la dignité épiscopale, et les raisons qu'il a eues de fuir un si pesant fardeau. — Il se plaint de ce que plusieurs regardent la prêtrise et la charge des âmes comme un moyen pour avoir de quoi subsister.

**S. Basile**, *Homil. de Baptismo* : combien il est dangereux à un prêtre de célébrer les saints mystères avant d'avoir examiné sa conscience et effacé ses péchés par la pénitence.

**Origène**, *Homil. 16 in Genesim, exposit. 27* : quels doivent être les prêtres de la nouvelle Loi.

**S. Prosper** a fait trois livres sur ce sujet : le 1<sup>er</sup> traite de la vie contemplative des prêtres : le 2<sup>e</sup>, de leur vie active ou de leurs emplois ; le 3<sup>e</sup>, de leurs vertus et de leurs vices. — Opuscule sur la dignité du sacerdoce. — Autre opuscule sur la fuite des dignités ecclésiastiques ; — et un troisième qui contient une apologie pour s'être démis de son épiscopat : — un quatrième, *De communi vitâ Canonicorum* ; — un cinquième contre les courtisans ecclésiastiques qui briguent les dignités de l'Eglise ; — un cinquième contre l'ignorance et la lâcheté des ecclésiastiques ; — un septième sur le célibat des prêtres ; — un huitième *Contrâ intemperantes clericos*.

**S. Grégoire-le-Grand**, outre les endroits que nous avons cités, parle encore des ecclésiastiques dans le livre *Du soin pastoral (ad Episcopum Ravennatem)* ; — dans l'Homél. 14 *in Evangelia* ; — *In Epist. ad Vigilum Arelatensem*.

**S. Isidore**, dans les cinq livres de ses *Epîtres*, parle souvent des ecclésiastiques, de leurs vertus et de leurs défauts.

**Salvien**, dans les livres *ad Ecclesiam catholicam*, et particulièrement dans le 2<sup>e</sup>, s'élève fortement contre l'avarice des prêtres.

**S. Léon pape**, *Epist. ad Anastasium Episcopum*, lui mande qu'il ne faut admettre personne aux ordres sacrés qu'il n'ait promis de garder la

continence. — *Epist. 87. ad Episcopos Africanos*, il leur ordonne de faire garder les canons qui regardent le règlement des ecclésiastiques.

**S. Chrysostôme** est celui de tous les Pères qui a le plus amplement parlé de tout ce qui regarde cette matière, dans les six livres *De sacerdotio*. — Homél. 5 sur le 6<sup>e</sup> chap. d'Isaïe : de l'honneur et du respect dû aux prêtres, et de leur incomparable dignité. — Homél. 10 sur la 1<sup>re</sup> à Timothée : qualités nécessaires dans un évêque, et combien le défaut de ces qualités cause de préjudice à toute l'Eglise. — Homél. 3 sur les *Actes*, après avoir parlé de l'élection de S. Matthias à l'apostolat, il expose toutes les difficultés et les dangers qui se trouvent dans les charges et les dignités de l'Eglise. — Homél. 32 sur l'Épître aux Hébreux : Devoirs d'un pasteur à l'égard de ceux qui sont confiés à sa conduite. — Homél. 4 et 5 sur ces paroles d'Isaïe, *In anno quo mortuus est Rex Osias, etc.*, il prend occasion de la témérité d'Ozias, qui voulut mettre la main à l'encensoir, pour parler de la sublimité du sacerdoce.

**Le même**, Homél. 10 de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu : quelles doivent être les vertus et les fonctions des prêtres. — Homél. 40 du même ouvrage : que les mauvais prêtres sont plus incorrigibles que les grands pécheurs qui vivent dans le siècle. — Homél. 43, qu'ils font comme les pharisiens, qui commandaient des choses qu'ils n'observaient pas eux-mêmes.

**S. Bernard** a aussi été un de ceux qui ont le mieux parlé des devoirs ecclésiastiques, et le plus fortement invectivé contre leurs désordres. En voici les principaux endroits. — Lettre au pape Eugène, où il lui témoigne sa crainte en le voyant élevé à une dignité formidable pour les obligations qui y sont attachées. — Dans les cinq livres de la *Considération*, dédiés à ce même pape, il n'omet rien de ce qui regarde les ecclésiastiques. — Il a fait un traité *De moribus et officio Episcoporum*, contenant 23 chapitres, où il ne laisse rien à dire sur ce vaste sujet. — Il a fait encore un autre traité intitulé *De contemptu mundi*, ou bien *Declamatio super « Ecce nos reliquimus omnia »*, ou enfin, *Exhortatio de vitâ et moribus Clericorum rectè instituendis*. Ce traité contient 22 chapitres, et descend dans un grand détail. — Il a un excellent sermon sur le devoir des pasteurs, intitulé *Ad Pastores in synodo congregatos*; quoique quelques-uns doutent que ce sermon soit de lui. — Autre discours sur le même sujet : *Ad Clerum in concilio Rhemensi congregatum*. — Deux lettres à Brunon, archevêque de Cologne, dans lesquelles il lui représente la pesanteur du poids de cette dignité et les obligations de cette charge. — Dans le 1<sup>er</sup> serm. sur la Convers. de S. Paul, il déplore les persécutions que l'Eglise souffre de ses propres ministres, par leurs mœurs déréglées. — Dans l'Apologie *ad Guilelmum abbatem*, il s'élève contre plusieurs désordres des ecclésiastiques. — Il parle encore de ce qui regarde cette matière en plusieurs autres endroits, Sermon 23 et 44 sur les Cantiques; — Sermon sixième sur le Ps. *Qui habitat, etc.*; — dans la 2<sup>e</sup> Epître *ad Fulconem Canonicum*; —

dans l'Épître 152 *ad Innocentium Papam*. — *In Prologo vite S. Malachie*. — *In Vita ejusdem sancti*, 19, et dans plusieurs autres endroits.

**S. Ephrem** a fait un livre du Sacerdoce.

[Livres spirituels et autres.] — **Hugues de Saint-Victor** a un sermon aux prêtres pour les exhorter à veiller au salut des âmes.

**S. Bonaventure** a fait six ouvrages très-utiles sur ce sujet.

**Gerson**, chancelier de l'Université de Paris, en a aussi composé plusieurs traités et plusieurs sermons.

**S. Thomas**, Commentaires sur la 1<sup>re</sup> à Timothée.

**S. Laurent Justinien** a fait un bel ouvrage : *De Institut. et regimine prelatorum*.

**Dom Barthélemy des Martyrs**, *speculum pastorum*.

**S. Charles Borromée** a six discours pour ses conciles provinciaux.

**Claude Lejay**, de la Compagnie de Jésus, a composé le *Miroir des prélats*, des paroles de l'Écriture, des canons et des docteurs.

**Bellarmin** a un livre particulier intitulé *De Clericis*.

**A. Molina**, chartreux, *De Instructione sacerdotum*.

**Hieronimus Platus**, *De Cardinalis dignitate*, parle aussi des devoirs et des vertus propres des prélats.

**Alphonsus Tostatus**, outre ce qu'il a dit en différents endroits de ses commentaires, du devoir des pasteurs, a fait un opuscule contre les prêtres concubinaires.

**André du Saussay**, *Panoplia sacerdotalis*.

**La Pesse**, prédicateur du siècle passé, a fait un livre *Du Sacerdoce*.

**Nicolaus Lancicius**, Opuscul. 13.

**Louis du Pont**, de la Perfection.

**Abelly**, *Sacerdos christianus*.

**Marchantius**, *Hortus Pastorum*, de virgâ Aaronis.

*Pratique des devoirs des curés*, du **P. Paul Ségnéri**, traduit par le **P. Buffier**.

*Les trois devoirs d'un bon prêtre*, par le **P. Modeste de S. Amable**, carme déchaussé.

[Les Prédicateurs.] — **Lambert** a fait deux volumes de Discours sur la *vie ecclésiastique*, dont trois parlent plus particulièrement de notre sujet.

Le 1<sup>er</sup> est sur la Vocation à l'état ecclésiastique.

Le 2<sup>e</sup> sur l'excellence de cet état.

Le 3<sup>e</sup>, de l'esprit ecclésiastique.

**Bourdaloue**, dans les Sermons imprimés sous son nom, 2<sup>e</sup> mardi de Carême : de l'honneur et du respect qui est dû au caractère des prêtres.

**Molinier**, 4<sup>e</sup> lundi du Carême : du devoir des Prêtres d'édifier tout le monde par la parole et par l'exemple.

*Essais de Sermons pour tous les dimanches de l'année* : il y en a un pour le 2<sup>e</sup> dimanche de l'année, de la Vocation de DIEU pour entrer dans l'état et dans les dignités ecclésiastiques, et des qualités qu'il faut pour en remplir les devoirs.

L'auteur des *Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne* en a un sur l'état ecclésiastique, sujets particuliers ; — Plus un sur le respect qu'on doit aux prêtres.

[Recueils.] — **Busée**, de *Clericorum statu*, — *Episcoporum*, — *Prælatorum* (art. *status*).

**Lohner**, *Biblioth. manualis*.

**Labatha** et les autres compilateurs, *Tit. Sacerdos*.

---

### § III.

## Passages, Exemples et Applications de l'Écriture

*Sancti erunt* (sacerdotes) *DEO suo*, et non polluent nomen ejus ; *incensum enim Domini et panes DEI sui offerunt.... Sint ergo sancti, quia ego sanctus sum, Dominus, qui sanctifico eos.* Levitici XXI, 6, 8.

*Consecrati sunt DEO suo.* Ibid. 7.

*Sacerdotes tui induantur justitiam.* Ps. 131.

*Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet.* I Reg. II, 35.

*Peccatori dixit DEUS : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum ?* Ps. 49.

*Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera : non enim jugiter habebis potestatem.* Prov. XXVII, 23.

*Et nunc, fratres mei, quoniam vos estis presbyteri in populo DEI, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite.* Judith. VIII, 21.

*Presbytero humilia animam tuam.* Eccli. IV, 7.

*In tota anima tua time Dominum, et sacerdotem illius sanctifica.* Eccli. VII, 31.

*Constituit coram arca Domini de levitis qui ministrarent et recordarentur operum ejus,*

ils se conserveront saints pour leur DIEU, et ils ne souilleront point son nom : car ils présentent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains de leur DIEU. C'est pourquoi ils seront saints, parce que je suis saint et le Seigneur qui les sanctifie.

Ils sont consacrés à leur DIEU.

Que vos prêtres soient revêtus de justice.

Je me susciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et selon mon âme.

DIEU a dit au pécheur : Pourquoi racontez-vous mes jugements, et pourquoi avez-vous toujours mon alliance dans la bouche ?

Remarquez avec soin l'état de vos brebis, et considérez vos troupeaux ; car la puissance que vous avez ne durera pas toujours.

Maintenant, mes frères, comme vous êtes les anciens du peuple de DIEU, et que leur âme et leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une manière qui leur relève le cœur.

Humiliez votre âme devant les prêtres.

Craignez le Seigneur de toute votre âme, et révérez ses prêtres.

David établit des lévites pour servir devant l'arche du Seigneur, pour le glorifier,

*et glorificarent atque laudarent Dominum DEUM Israël.* I Paralip. xvi, 4.

*Mundamini, ° qui fertis vasa Domini.* Isaïæ lii, 11.

*Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientiâ et doctrinâ.* Jerem. iii, 15.

*Sacerdotes non dixerunt : Ubi Dominus? et tenentes leges nescierunt me, et pastores prevaricati sunt in me.* Jerem. ii, 8.

*Vae pastoribus qui disperdunt et dilacerant gregem pascuæ meæ!* Jerem. xxiii, 1.

*Hæc dicit Dominus DEUS Israël ad pastores qui pascent populum meum : « Vos dispersistis gregem meum; et eiecistis eos, et non visitastis eos : ecce ego visitabo super eos militiam studiorum vestrorum. »* Ibid. 2.

*Vae pastoribus Israël qui pascebant semet-ipsos ! Nonne greges à pastoribus pascentur ? Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis : gregem autem meum non pascebatis.* Ezechiel. xxxiv, 3.

*Super omnem faciem terre dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret.* Id. ibid. 6.

*Ecce ego ipse super pastores requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos, ut ultra non pascant gregem meum.* Id. xxxiv, 10.

*Sacerdotes ejus contempserunt legem meam et polluerunt sanctuaria mea.* Ezech. xxii, 26.

*Qui ad justitiam erudiunt multos (fulgebunt) quasi stelle in perpetuis æternitates.* Daniel xii, 3.

*Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus.* Malach. ii, 7.

*Quia tu scientiam repulisti, repellam te ne sacerdotio fungaris mihi.* Oseæ iv, 6.

*Sacerdotes polluerunt sanctum ejus.* Sophonias cap. ult. 4.

*Sicut populus sic sacerdos; et visitabo super eum vias ejus.* Oseæ iv, 9.

*O pastor et idolum derelinquens gregem !* Zachar. xi, 17.

*Vos recessistis de viâ, et scandalizastis plurimos in lege; irritum fecistis pactum Levi; propter quod et ego dedi vos contemptibiles, humiles omnibus populis.* Malach. ii, 9.

et lui rendre de continuelles actions de grâces, et pour chanter les louanges du Seigneur, DIEU d'Israël.

Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.

Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, qui vous distribueront la nourriture de la science et de la doctrine.

Les prêtres n'ont point dit : Où est le Seigneur? les dépositaires de la loi ne m'ont point connu; les pasteurs ont été les violeurs de mes préceptes.

Malheur aux pasteurs qui font périr et qui déchirent les brebis de mes pâturages!

Voici ce que dit le Seigneur DIEU d'Israël aux pasteurs qui conduisent mon peuple : « Vous avez dispersé les brebis de mon troupeau; vous les avez chassées, et vous ne les avez point visitées; et moi je vous visiterai pour punir les dérèglements de votre cœur et de vos œuvres. »

Malheur aux pasteurs d'Israël qui se repaissent eux-mêmes! Les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux? Et cependant vous mangiez le lait de mon troupeau, et vous vous couvriez de sa laine, et vous ne vous mettiez point en peine de le mener dans les pâturages.

Mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, sans qu'il y eût personne qui se mit en peine de les chercher.

Je viens moi-même à ces pasteurs; j'irai chercher mon troupeau, et je le reprendrai d'eux leurs mains : je les empêcherai à l'avenir de continuer à paître mon troupeau.

Ses prêtres ont méprisé ma loi, ils ont violé mon sanctuaire.

Ceux qui instruisent les hommes dans les voies de la justice luiront comme des étoiles pour toute l'éternité.

Les lèvres du prêtre sont les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherche la connaissance de la loi.

Parce que vous avez rejeté la science, je vous rejeterai aussi, afin que vous n'exerciez plus les fonctions de mon sacerdoce.

Les prêtres ont souillé les choses saintes.

Le prêtre est comme le peuple; je me vengerai sur lui du dérèglement de ses œuvres.

O pasteur, ô idole, qui abandonnez le troupeau!

Vous vous êtes écartés de la droite voie; vous avez été à plusieurs une occasion de scandale dans la loi, et vous avez rendu nulle l'alliance que j'avais faite avec Lévi : c'est pourquoi je vous ai rendus vous-mêmes vils et méprisables aux yeux de tous les peuples.

*In omni virtute tui dilige eum qui te fecit, et ministros ejus ne derelinquas.* Eccli. vii, 32.

*Vos estis sal terræ : quod si sal evanuerit, in quo salicetur?* Matth. v, 13.

*Vos estis lux mundi : non potest civitas abscondi suprâ montem posita.* Ibid.

*Sic luceat lux vestra corâ hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.* Ibid.

*Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Joann. x, 11.

*Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro.* Ibid. 1.

*Simon Joannis, diligis me plus his? etc... Dicit ei : Pasce agnos meos.* Joan. xxi, 15.

*Attendite vobis et universo gregi, in quo vos SPIRITUS-SANCTUS posuit episcopos, regere Ecclesiam DEI, quam acquisivit sanguine suo.* Act. xx, 28.

*Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum DEI.* I Cor. iv, 1.

*Hic jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniat.* Ibid. 2.

*Qui alium doces, teipsum non doces.* Roman. ii, 1.

*Pro Christo legatione fungimur, tanquam DEO exhortante per nos.* II Corinth. v, 20.

*Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum.* II Corinth. vi, 3.

*In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut ministros DEI.* Ibid.

*Vidi ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.* Colossens. iv, 17.

*Esto exemplum fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate : hæc meditare.* I Timoth. iv, 12.

*Qui benè præsent præbyteri duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrinâ.* Ibid. v, 17.

*Oportet episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, pudicum, hospitalem, etc.* I Tim. iii, 2.

*Labora sicut bonus miles Christi JESU.* II Timoth. ii, 3.

*Sollicitè cura teipsum probabilem exhibere DEO, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.* Ibid.

Aimez de toutes vos forces celui qui vous a créés, et n'abandonnez point ses ministres.

Vous êtes le sel de la terre : que si le sel devient insipide, avec quoi lui donnera-t-on du goût?

Vous êtes la lumière du monde : une ville bâtie sur une montagne ne peut être cachée.

Que votre lumière luise de la même sorte devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans le ciel.

Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Celui qui n'entre point par la porte dans la bergerie, et qui y monte par un autre endroit, est un larron et un voleur.

Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne m'aient ceux-ci ? Jésus lui dit : Paissez mes agneaux.

Faites attention à vous-mêmes et au troupeau dans lequel le SAINT-ESPRIT vous a constitués évêques pour gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise au prix de son sang.

Qu'on nous regarde comme les ministres de JÉSUS-CHRIST et comme les dispensateurs des mystères de DIEU.

Maintenant, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que celui qui l'est soit trouvé fidèle.

Vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-même.

Nous faisons la fonction d'ambassadeurs de la part de JÉSUS-CHRIST.

Prenons garde de donner aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit point déshonoré.

Montrons-nous en toutes choses tels que doivent être des ministres de DIEU.

Faites réflexion sur le ministère que vous avez reçu au nom du Seigneur, afin de vous en acquitter parfaitement.

Soyez l'exemple des fidèles dans vos discours, dans votre conduite, dans ce qui regarde la charité, la foi, la chasteté.

Que les prêtres qui se conduisent bien dans le gouvernement qu'ils ont soient regardés comme méritant une double reconnaissance, surtout ceux qui prêchent et qui instruisent.

Il faut que l'évêque soit irrépréhensible, sobre, sage, honnête, chaste, exerçant l'hospitalité.

Travaillez comme un généreux soldat de JÉSUS-CHRIST.

Ayez soin de vous rendre agréable aux yeux de DIEU, d'être un ouvrier sans reproche, qui manie bien la parole de la vérité.

*Nemo militans DEO implicat se negotiis secularibus.* Ibid. 4.

*Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à DEO, tanquam Aaron.* Hebr. v, 4.

*Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad DEUM, ut offerat dona et sacrificiæ pro peccatis.* Ibid.

*Diem venio, attende lectioni, exhortationi et doctrinæ.* I Timoth. iv, 13.

*Prædica verbum : insta opportunè, importunè ; argue, obsecra, increpa ; in omnibus labora ; opus fac evangelistæ ; ministerium tuum imple.* II Tim. iv, 2.

*In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate.* Tit. II.

*Pascite qui in vobis est gregem DEI, providentes non coactè, sed spontaneè, secundùm DEUM ; neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè ; neque dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.* I Petri, v, 2.

*Qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit.* Luc. x, 16.

*Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi : omnia ergò quæcunque dixerint vobis servate et facite ; secundùm opera verò eorum nolite facere ; dicunt enim, et non faciunt.* Matth. xxiii, 2.

*Separavit vos DEUS Israël ab omni populo et junxit sibi, ut serviretis ei in cultu tabernaculi, et ministraretis ei.* Num. xvi, 9.

Dès qu'on est dans la milice de DIEU, on évite de s'engager dans les affaires du siècle.

Personne n'a droit de prétendre à un tel honneur, que celui qui est appelé de DIEU, comme le fut Aaron.

Tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes dans les choses qui ont rapport à DIEU, afin d'offrir des présents et des sacrifices pour les péchés.

En attendant ma venue, attachez-vous à lire, à exhorter, à enseigner.

Prêchez la parole ; pressez dans l'occasion, sans occasion ; employez les réprimandes, les prières, les menaces, sans vous lasser jamais ; acquittez-vous des fonctions d'un prédicateur de l'Évangile ; remplissez votre ministère.

Soyez en toutes choses l'exemple des bonnes œuvres, dans ce qui regarde la doctrine, l'intégrité, la sagesse.

Paissez le troupeau de DIEU, que vous avez en garde, lui donnant vos soins, non par force, mais de bon gré et selon DIEU ; non en vue d'un gain sordide, mais par affection ; ni comme des gens qui veulent dominer sur l'héritage du Seigneur, mais vous appliquant de tout votre cœur à être le modèle du troupeau.

Celui qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise.

Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; observez donc tout ce qu'ils vous diront, mais ne faites pas comme eux : car ils disent et ne font pas.

Le DIEU d'Israël vous a séparés de tout le peuple, et vous a joints à lui pour le servir dans le culte du tabernacle et faire les fonctions de votre ministère.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Prêtres dans la loi de nature.] — Dans la loi de nature, qui est commune à tous les hommes quant aux premiers principes, les aînés des familles illustres, étant parvenus à l'âge nécessaire, prenaient le sacerdoce, en faveur duquel ils jouissaient d'un préciput qui consistait à revêtir la robe du prêtre, à offrir les sacrifices, à recevoir la dernière bénédiction de leurs pères, à bénir les autres aux festins et aux actions solennelles, à prendre deux parts dans la succession paternelle, et à avoir autorité sur leurs frères. Mais la loi écrite étant venue ensuite, elle corrigea les défauts de

celle de la nature, et DIEU voulut avoir un peuple, auquel il donna la loi et la forme de bien vivre. Il établit des prêtres qu'il commanda d'honorer, et ordonna à Moïse de destiner à ce saint ministère Aaron avec ses quatre enfants, et de leur faire faire, pour les sacrifices, les plus somptueux habits qu'il pourrait imaginer. Ce qui fut exécuté ponctuellement, afin que le peuple eût une plus grande idée des divins mystères, et une plus grande vénération pour la personne des prêtres.

[Punition d'Osias.] — L'exemple d'Osias fait connaître combien la divine Majesté a pour agréable l'honneur qu'on rend à ses ministres, et avec quelle rigueur elle punit ceux qui sans vocation s'ingèrent dans leur ministère. Car nous lisons dans l'histoire sainte qu'Osias commença à régner dès l'âge de seize ans, qu'il remporta plusieurs victoires sur ses ennemis, fit bâtir quantité de villes et de forteresses, et leva trois cent mille combattants pour son service ; et que, au lieu de rendre grâces à l'auteur de sa prospérité pour tant de faveurs, il se revêtit des habits sacerdotaux, prit l'encensoir dans le sanctuaire, exerça les fonctions des prêtres nonobstant leurs remontrances : ce qui fut cause que DIEU frappa ce roi d'une infâme lèpre, dont il fut affligé toute sa vie, ce qui le contraignit d'abandonner le royaume à Jonathan son fils. (I *Paralipom.* xxvi.)

[Prêtres honorés.] — La dignité sacerdotale était si considérable parmi les Juifs, que le roi Agrippa, écrivant à l'empereur, assure que plusieurs de ses ancêtres, qui avaient aussi été grands-prêtres, faisaient plus d'état du sacerdoce que de la royauté, Voici ses paroles, et la raison de l'estime qu'ils faisaient de cette éminente dignité : *Quam illi dignitatem pluris faciebant quam regiam, rati quanto DEUS antestat homini, tanto Pontificatum regno excellentiorem esse* : Persuadés qu'autant DIEU est élevé au-dessus des hommes, autant le sacerdoce est au-dessus de la dignité royale. (*Dans le juif Philon.*)

[Moïse et les enfants d'Aaron.] — Moïse fut le premier qui érigea en l'honneur de DIEU un Temple, quoique portatif, un autel, des prêtres, des sacrifices, et en un mot un culte réglé, qui n'avait point encore paru sur la terre. Son plus grand soin en cela fut d'être exact lui-même, et de donner ordre que tous les prêtres le fussent aussi, à observer les moindres circonstances que DIEU leur avait marquées. L'idée qu'il avait de sa grandeur lui fit connaître qu'il ne pouvait être bien honoré, qu'en la manière qu'il avait marquée lui-même, et que l'on ne pouvait impunément omettre dans son culte la plus petite particularité sans l'offenser.

Il est marqué, au chapitre 10 du Lévitique, qu'Aaron ayant offert, revêtu de ses habits sacerdotaux, les sacrifices que Moïse lui avait prescrits, le lendemain les deux plus grands de ses fils, Nadab et Abiu, allèrent un peu trop inconsidérément offrir des parfums, et qu'au lieu de prendre



dans leurs encensoirs du feu sacré qui, descendu du ciel, se conservait très-inviolablement, par le soin des prêtres, dans le tabernacle, ils prirent, pour les encensements, un feu étranger et profane; mais DIEU, voulant faire voir, par cette loi qu'il avait ordonnée, l'horreur qu'il aurait dans tous les siècles de ceux particulièrement d'entre ses ministres qui brûleraient devant lui d'un feu profane, c'est-à-dire de l'amour du monde et de ses vanités criminelles, il frappa ces deux jeunes prêtres d'une mort soudaine. Il lança sur eux une flamme comme un coup de foudre, qui les brûla sans les consumer; il vengea par le feu ceux qui avaient péché par le feu; il opposa l'ardeur de ses flammes vengeresses à l'ardeur bouillante de la jeunesse; et il fit voir que des omissions supportables dans le commun du peuple sont des crimes dans un prêtre.

Toutes les résistances que Moïse fit aux ordres de DIEU, qui lui commandait d'aller trouver Pharaon de sa part, ont fait douter quelques SS. Pères si l'on pouvait, en cette rencontre, excuser Moïse de péché, vu particulièrement que, dans la suite, Dieu se mit en colère contre lui de ce qu'il refusait toujours de se soumettre. Mais, quand on jette les yeux sur ce fond d'humilité qui était l'unique cause de tant d'oppositions, bien loin de penser à le blâmer, on souhaiterait au contraire qu'on le pût imiter davantage, et que ceux qui s'engagent à la conduite des peuples, bien loin de courir si avidement à ces sortes d'emplois, résistassent avec quelque espèce d'opiniâtreté, et se missent presque en état, par un refus plein d'humilité, de fâcher DIEU même.

Lorsqu'il fut question de savoir ceux que DIEU avait choisis pour ministres et qu'il avait élevés à la qualité de lévites, DIEU les ayant déclarés, voici les paroles qu'il dit à ceux qui voulaient par ambition monter au rang et à la dignité de prêtres du Seigneur. « Le DIEU d'Israël vous a distingués et séparés de tout le peuple; il vous a unis et attachés à lui, afin que vous le serviez dans le culte de son tabernacle et que vous soyez ses ministres. » Un ecclésiastique, par conséquent, doit être un homme séparé du monde et appliqué à DIEU. Nous ne sommes plus du monde; JÉSUS-CHRIST nous en a retirés; nous y renoncâmes nous-mêmes volontairement quand nous reçûmes les ordres. Notre ordination est un mystère de consécration et de séparation tout ensemble; nous y recevons un caractère qui nous consacre à DIEU; nous y faisons un divorce qui nous sépare du monde; et, comme le caractère que nous y recevons de DIEU ne se peut effacer, le divorce que nous faisons avec le monde ne doit jamais finir.

[Aaron.] — L'exemple d'Aaron prouve manifestement qu'il faut être appelé de DIEU à l'état ecclésiastique, et ne pas s'ingérer de soi-même dans le ministère du sacerdoce et dans les fonctions de cet état. Ce premier prêtre de l'ancienne loi fut consacré par un exprès commandement de DIEU; car ce fut DIEU qui dit à Moïse : *Prenez Aaron et ses enfants; revêtez-les des habits*

*sacerdotaux, répandez l'huile sacrée sur leurs têtes.* Voilà donc une loi générale, et dont aucun homme ne peut être dispensé : et S. Paul apporte cet exemple même pour montrer la nécessité de la vocation : *Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il y faut être appelé de DIEU comme Aaron.*

[ Péchés des prêtres. ] — Au livre du Lévitique, il est dit, que DIEU ayant établi dans l'ancienne loi divers sacrifices pour différentes sortes de péchés, il en ordonna un qui s'appelait la victime publique, pour les offenses de tout le peuple généralement ; et, ce qui est remarquable, le même sacrifice qui était institué pour les péchés de tout le peuple, devait être présenté pour un seul péché d'un prêtre. Réflexion qui doit bien faire trembler ceux qui sont engagés dans cet état, de voir que leurs péchés sont si énormes, au jugement de DIEU, qu'il en met dans la même balance un seul avec tous ceux du peuple, et qu'une seule de leurs transgressions égale à son jugement toutes les désobéissances d'une infinie multitude.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Notre-Seigneur.] — JÉSUS-CHRIST, la sagesse éternelle, était prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ainsi que la foi nous oblige de le croire. Voici ce que l'Apôtre en dit : *Il n'a point pris de lui-même la qualité glorieuse de Pontife; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils.* Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'éminence de son sacerdoce, ni du sacrifice qu'il a offert sur la croix, ni de celui de l'autel qu'il institua la veille de sa mort, ni du pouvoir qu'il a donné à ses Apôtres, et en leur personne à tous les prêtres, d'offrir à DIEU ce sacrifice non sanglant, ni enfin de lui justifier cette qualité de prêtre de la nouvelle Loi qui est incontestable. Il paraît seulement, dans l'Evangile, que lui-même a honoré cette qualité respectable. La première visite qu'il ait faite après être venu au monde a été au grand-prêtre Siméon, et peut-être a-t-il été circoncis par son ministère. Il envoyait aux prêtres ceux qu'il délivrait de la lèpre, afin qu'ils déclarassent s'ils étaient bien guéris, et qu'ils en reçussent l'offrande commandée par la loi ; il a même commandé qu'on respectât leur dignité indépendamment de leurs vices et de leur mauvaise vie : *Faites, disait-il, ce qu'ils vous diront ; mais ne suivez point leur exemple.* (Matth. xxiiii) Au temps de sa passion, ne leur rendit-il pas le respect dû à leur caractère, quoiqu'ils l'accusassent et le condamnassent injustement, gardant un respectueux silence, excepté lorsqu'il fut accusé d'avoir perdu le respect au souverain Pontife !

[S. Paul.]— S. Paul était dans le même sentiment que le Sauveur à l'égard des prêtres de l'ancienne loi : car nous voyons, au 3<sup>e</sup> chap. des Actes, qu'étant une fois accusé d'avoir parlé avec trop de hauteur au prince des prêtres, et d'avoir manqué au respect qui était dû à sa dignité, il s'en défendit aussitôt, et s'excusa sur ce qu'il avait ignoré sa qualité de premier prêtre de la loi ; marquant par-là qu'il aurait agi d'une autre manière s'il l'eût connu, et montrant en même temps comment il en faut user envers les prêtres de la nouvelle loi.

[Les Anges.]— Nous apprenons, dans l'Apocalypse, le respect que les anges mêmes ont pour ceux qui sont honorés de ce divin caractère : puisque, l'un d'eux étant apparu à S. Jean, comme il le rapporte lui-même, ce saint voulut se prosterner en terre pour l'adorer : mais l'ange l'en empêcha, en lui disant : « Je ne suis que le serviteur de DIEU, comme vous l'êtes aussi, et nous sommes égaux dans l'office que nous exerçons d'une différente manière. » A quoi il pouvait ajouter, selon S. Chrysostôme, qu'il était inférieur à cet apôtre en dignité et en pouvoir.

[La vocation.] — La nécessité d'une vocation spéciale pour l'état ecclésiastique, à l'égard des prélats, des pasteurs et des prêtres, n'est pas moins expressément marquée dans la nouvelle loi que dans l'ancienne : comme nous voyons dans l'élection de S. Etienne pour la fonction de diacre, et dans celle de S. Matthias, pour la prêtrise et l'Épiscopat. Et, comme la dignité de celui-ci était plus noble, le pouvoir plus grand et le ministère plus auguste, on y apporta aussi plus de précaution et de cérémonies. Quoique les Apôtres connussent la vertu des deux qui furent proposés, Joseph surnommé Barsabas, et Matthias, ils consultèrent la volonté de DIEU, et voulurent avoir une marque sensible du choix que lui-même en ferait pour tenir la place du traître Judas ; ils tirèrent au sort, et la Providence permit que le sort tombât heureusement sur S. Matthias, qui fut le sujet du choix de DIEU.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Sacerdotes sine maculâ, voluntatem habentes in lege DEI.* (I Machab. IV) — Il serait à souhaiter que, les prêtres ayant le pouvoir de produire moralement dans les âmes, et réellement sur nos autels, le même JÉSUS-CHRIST que la Sainte Vierge, la plus pure de toutes les créatures, a produit dans le temps, et que le Père céleste, qui est la pureté même, produit dans l'éternité, ils eussent aussi une pureté semblable et toute céleste. Si cela n'est pas en leur pouvoir, ils doivent du moins ressembler aux prêtres

que choisit autrefois Judas Machabée, et être, comme eux, des hommes sans tache, des hommes qui aiment la loi de DIEU, qui la portent dans leurs cœurs, qui l'observent religieusement, qui ne s'en éloignent jamais, et qui n'ont point de plus grand plaisir que de la garder parfaitement et inviolablement. *Sacerdotes sine maculâ, voluntatem habentes in lege DEI.*

*Propter peccata prophetarum ejus et iniquitates sacerdotum ejus, erraverunt cæci in plateis.* (Thren. iv.) — Le pauvre peuple, dit Jérémie, s'est égaré dans les places publiques; il est tombé dans les chemins les plus droits du monde; il s'est laissé aller à des crimes dont il était incapable; il est devenu aveugle; il ne voit plus rien, ni dans les points de foi dont il n'avait jamais douté, ni dans les maximes de morale les plus claires et les plus constantes: *Erraverunt cæci in plateis.* Et pourquoi cela? *Propter peccata prophetarum ejus et iniquitates sacerdotum ejus.* Ce sont les péchés de ses prophètes; ce sont les iniquités de ses prêtres et les scandales de leur vie peu réglée, qui l'ont jeté dans tous ces malheurs.

*Audite hoc, sacerdotes, et attendite, quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis et rete expansum super Thabor.* (Oseæ v.) — Prêtres, dit le prophète Osée, comprenez bien ce que je vais dire et méditez-le attentivement: *Quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis et rete expansum super Thabor.* Vous servez de pièges au peuple de DIEU; vous êtes exposés sur le Thabor, sur la sainte montagne, dans l'élévation et dans la dignité sacerdotale, comme des rêts et des filets étendus pour envelopper les fidèles, pour les engager dans le péché et dans l'erreur, pour les y retenir et pour les y perdre. Dès à présent DIEU vous cite au jugement universel; il vous y attend; c'est pour vous, c'est particulièrement pour vous, qu'il prépare cette terrible journée: *Vobis judicium est.*

*Consecrati sunt sacerdotes DEO suo, et panes propositionis offerunt: sint ergò sancti, quia et ego sanctus sum, Dominus qui sanctifico eos.* (Levitic. xvi.) — Toutes ces paroles méritent une réflexion particulière; mais principalement celles-ci. *Consecrati sunt DEO suo.* DIEU commande aux prêtres d'être saints, parce qu'ils lui sont spécialement consacrés. Ce qui est consacré à DIEU est saint; il ne doit plus servir à aucun mauvais usage; il ne doit plus servir même aux usages ordinaires du monde. Il ne doit pas non plus être inutile; il doit servir, mais il ne doit servir qu'à l'honneur de DIEU et à de saints usages. Vous êtes consacrés à DIEU par votre ordination; vous devez donc être saints; vous ne devez plus vous employer à rien de profane; vous ne devez plus employer ni vos esprits ni vos cœurs, ni vos langues ni vos mains, à rien qui soit purement indifférent; vous devez toujours être occupés de choses saintes; toutes vos pensées doivent

être saintes, toutes vos affections, toutes vos paroles, toutes vos actions, doivent ressentir la sainteté et l'inspirer à tout le monde.

*Pastor et idolum derelinquens gregem.* (Zachar. XI.) — S. Bernard ne faisait jamais réflexion sur ces paroles qu'en frémissant pour tous ceux qui se chargent de la conduite des âmes. Qu'est-ce à dire, des pasteurs et des idoles ! Des pasteurs de nom, et des idoles en effet, puisqu'ils ont des pieds et qu'ils ne marchent pas, des mains et qu'ils n'agissent pas, des yeux et qu'ils ne voient pas, des oreilles et qu'ils n'entendent pas, des langues et qu'ils ne parlent pas, ou plutôt parce qu'ayant des pieds pour marcher dans les voies de la justice, ils ne marchent que dans celles de l'iniquité ; des mains pour offrir aux autels et traiter les mystères sacrés, et ils ne les font servir qu'à des négoce honteux ; des yeux pour régler les mœurs des peuples selon les maximes de l'Évangile et ils ne regardent que les objets qui peuvent flatter leurs sens et leurs passions, des oreilles pour entendre la voix de DIEU, et ils n'écoutent que celle de leurs intérêts ; des langues enfin pour instruire les autres, et ils n'en ont que pour les entretenir des choses du monde. *O Pastor et idolum derelinquens gregem.*

[Les Ecclésiastiques mondains prétendent inutilement servir Dieu et le monde.] — *Nemo potest duobus dominis servire.* (Matth. VI.) — Quoique cette parole s'adresse à tous les chrétiens en général, qu'on ne peut servir deux maîtres, c'est-à-dire être à DIEU et au monde en même temps, on peut dire néanmoins qu'elle regarde en particulier les ecclésiastiques, qui, en qualité de ministres du Seigneur, sont spécialement consacrés à son service. C'est pourquoi, quand ils entrent dans le commerce du monde et qu'ils vivent comme ceux qui lui sont entièrement dévoués, c'est d'eux qu'on peut dire qu'ils servent deux maîtres ; mais l'un les désavoue et ne les reconnaît point, et l'autre les méprise et les rebute ; et aussi ils ne sont ni à l'un ni à l'autre. En effet, est-il croyable que l'on puisse joindre ainsi l'esprit du siècle et l'esprit du sacerdoce ? que l'on puisse être esclave du monde et ministre de JÉSUS-CHRIST ? Peut-on servir ensemble deux maîtres si opposés ? peut-on boire en même temps le calice du Seigneur et le calice des démons ! participer en même temps à la table du Seigneur et à la table des démons ? comme parle S. Paul.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Nemo in Ecclesiâ amplius nocet quàm qui, perversè agens, nomen vel ordinem sanctitatis tenet. Delinquentem namque hunc redarguere nullus præsumat, et in exemplum culpa vehementer extenditur, quando pro reverentiâ ordinis peccator honoratur.* Gregor. Pastor.

*Ingrediuntur electi, et sacerdotum manibus expiati, cœlestem patriam : et sacerdotes Christi per vitam reprobam ad inferni supplicia festinant.* Id. Homil. 27.

*Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina si peccant.* Gregor. in Ezechiel.

*Nullum puto ab aliis majus præjudicium quàm à sacerdotibus tolerat DEUS, quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit.* Gregor. Homil. 17 in Evangel.

*Nullum facere subdiaconum præsumant episcopi, nisi qui se victurum castè promiserit.* Id. Epist. 42.

*Penset sacerdos, qui ad satisfaciendum districto iudici de sui tantummodò animâ fortassè vix sufficit, et quot regendis subtilis præest, tot, ut ita dicam, animas habet.* Gregor. Moral.

*Causa sunt ruinae populi sacerdotes mali : quis enim se pro populi peccatis objiciat, si sacerdos, qui orare debuerat, graviora committat?* Id. Epist. 64.

*Tot occidimus quot ad mortem ire quotidie tepidi et tacentes vidimus.* Gregor. Homil. 11 in Ezechiel.

*Cujus vita despicitur, necesse est ut ejus*

Il n'y a personne dans l'Eglise dont l'exemple soit plus pernicieux qu'est celui qui porte le nom et le caractère de la sainteté ; parce que nul n'ose prendre la hardiesse de lui faire des réprimandes sur sa mauvaise vie ; et le désordre croit et se répand sans bornes, quand celui qui mène une vie déréglée est en honneur et en vénération pour la dignité de son caractère.

Il arrive que les élus sont reçus dans le ciel après avoir expié leurs péchés et reçu l'absolution par les mains des prêtres : et les prêtres mêmes de JÉSUS-CHRIST, grâce à leur mauvaise vie, se précipitent dans les tourments de l'enfer.

Haute et éminente sans doute est la dignité des prêtres ; mais leur chute est d'autant plus terrible quand ils pèchent.

Je ne crois pas que DIEU soit offensé plus grièvement et que sa gloire souffre plus de préjudice que de la part des prêtres, quand ceux-là mêmes qu'il a établis pour l'édification et la correction des autres sont cause de leur perte par le mauvais exemple.

Que les évêques ne présument point d'ordonner personne sous-diacre qu'il n'ait promis de garder la chasteté.

Que le prêtre fasse une sérieuse réflexion, qu'à peine peut-être pourra-t-il répondre pour son âme propre au souverain juge, et que néanmoins il doit répondre du salut d'autant d'âmes qu'il y a de personnes qui lui sont confiées.

Les prêtres qui vivent mal sont la cause de la perte des peuples : car qui se fera leur médiateur et s'opposera pour eux à la justice divine, si le prêtre, qui doit intercéder pour obtenir le pardon de leurs péchés, en commet lui-même de plus grands et de plus griefs ?

Nous donnons la mort à autant de personnes que nous en laissons malheureusement périr par notre négligence et par la tiédeur dans notre ministère.

On méprise aisément la prédication de

*prædicatio contemnatur.* Id. Homil. 12 in Evangel.

*Perit reverentia, adimitur disciplina, si qui culpas debuit emendare committit.* Gregor. Epist. 113.

*Cùm sacerdotialis dignitas aliis videatur dignitatibus emînere, ita quisquis eî ornatus est, cunctis se imitantium debet ostendere.* Id. Epist. 117.

*Non est jam dicere : « Ut populus sic sacerdos : » quia nec sic populus ut sacerdos. Heu! heu! Domine DEUS! quia ipsi sunt in persecutione tuâ primi qui videntur in Ecclesiâ tuâ principatum diligere, regere principatum.* Greg. Serm.

*Domum DEI convertit in speluncam latronum qui lucra de religione sectatur, cultusque ejus non tam cultus DEI quàm negotiationis occasio est.* Hieronymus in Matth.

*Procuratores domorum ac villarum alienarum quomodo possunt esse clerici, qui proprias jubentur contemnere facultates?* Id. Epist. ad Nepotianum.

*Qui Christi servit Ecclesiæ interpretetur primo vocabulum suum, et nominis definitione prolata nitatur esse quod dicitur.* Id. Ibid.

*Propterea vocantur clerici, vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors id est pars clericorum est. Qui autem vel ipse pars Domini, vel Dominus partem habet, talem se exhibere debet, ut et ipse possideat Dominum et possideatur à Domino.* Id. Ibid.

*Ignominia sacerdotum est propriis studere divitiis.* Hieronym. Ibid.

*Propter vitia sacerdotum, non modo sanctuarium destituitur, sed etiam destruitur.* Id. Epist. ad Sabinianum.

*Vita illius laudanda est, qui venerationi habet sacerdotes Christi, et non detrahit gradui, per quem factus est christianus.* Hieronym. Epist. 1 ad Heliodorum.

*Negotiatorem clericum, et ex inope divitem, et ex ignobili gloriosum, quasi quandam pestem fuge.* Hieronym. ad Nepotianum.

*Si sacerdos est, sciat legem Domini; si ignorat legem Domini, ipse se arguit non esse sacerdotem Domini.* Id. in Aggreum.

celui dont la vie n'inspire point de respect.

On perd le respect et on ne fait nul profit de l'instruction de celui qui commet les fautes qu'il aurait dû corriger dans les autres.

La dignité sacerdotale étant élevée au-dessus de toutes les autres dignités, quiconque en est revêtu doit servir de modèle et d'exemple à tout le monde.

On n'a plus sujet de dire : « Le prêtre ne vaut pas mieux que le peuple : « car le peuple n'est pas même si déréglé que le prêtre. Hélas! Seigneur, ceux-là sont les premiers à vous persécuter qui tiennent et ambitionnent les premiers rangs dans votre Eglise et parmi vos ministres.

Celui-là change la maison de DIEU en une retraite de voleurs qui fait un gain scandide de l'exercice de la religion, et ce n'est pas tant un culte qu'on rend à DIEU qu'un moyen et une occasion de trafic.

Ceux qui se font les économes des maisons et les fermiers des terres d'autrui, comment peuvent-ils être admis au rang du clergé, eux qui sont obligés de mépriser leurs propres biens pour vaquer uniquement au service de DIEU.

Que celui qui sert à l'Eglise en qualité de ministre du Seigneur, entende bien d'abord la signification de son nom, et, en comprenant la force du mot, qu'il s'efforce d'en remplir les devoirs.

Les clercs portent ce nom, soit parce qu'ils sont une portion de l'héritage du Seigneur, ou parce que le Seigneur est leur sort et leur partage. Or, celui qui est ainsi l'héritage du Seigneur, ou qui a DIEU même pour son partage, doit se montrer tel qu'il mérite de posséder DIEU et que DIEU le possède.

L'ignominie d'un prêtre est de travailler à s'enrichir.

A cause du désordre des prêtres, le sanctuaire est non-seulement abandonné, mais détruit.

La vie de celui-là est louable qui a un grand respect pour les prêtres et les ministres de JÉSUS-CHRIST, et qui ne parle jamais mal de celui par le ministère duquel il a été fait chrétien.

Fuyez et ayez en horreur comme une peste, un clerc qui trafique, qui de pauvre est devenu riche, et qui, par le moyen de ses richesses, s'est tiré de l'obscurité et s'est rendu considérable.

Si c'est un prêtre, il doit savoir la loi du Seigneur; et, s'il l'ignore, il montre par-là qu'il n'est pas un véritable prêtre du Seigneur.

*Absit ut quidquam sinistrum de iis arbitremur qui, apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt!* Hieronym. Epist. 1 ad Heliodorum.

*Regum colla submittuntur genibus sacerdotum.* Ambros. Epist. ad Marcellinam.

*Quod sumus professione, actione potius quam nomine monstremus, ut actio respondeat nomini, et nomen cum operatione concordet.* Id. Sacerdot. dignit. 3.

*Quomodo potest à populo observari qui nil habet secretum à populo, et à multitudine dispar! Quid in te miretur, si sua in te recognoscat, si nil in te aspiciat quod ultra se inveniat!* Ambros. 1 Epist. 6.

*Non merita personarum consideres, sed officia sacerdotum.* Idem.

*Sacerdos Christi Evangelium tenens et Christi præcepta custodiens, occidi potest, vinci non potest.* Cyprianus Epist. 3.

*O sacerdotes, si anima cuilibet justis sedes est DEI, multò magis sedes et templum DEI esse debetis mundum et immaculatum.* August. in 11 Isaïaë.

*Presbyteri qui bene præsuat vitæ et doctrinæ, digni habentur à subditis duplici honore, scilicet ut spiritualiter ei obediunt, et exteriora bona ministrant.* Id. in 1 Tim.

*Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus DEI Filius, velut in utero matris, incarnatur.* August. Homil. 11 in Ps. 37.

*Altari vacare debent qui de altari vivunt.* Id. De singul. Cleric.

*Evangelicam et angelicam vitam ducat sacerdos oportet.* Clemens Alexand.

*Non aliunde hæreses exorte sunt, aut nata sunt schismata, quam inde quod sacerdoti DEI non obtemperatur.* Cyprian. Epist. 3.

*Custodes animarum (sacerdotes).* Gregor. Nazianz. Orat. ad Sacerd. congreg.

*Tantum interesse debet inter sacerdotem et quemlibet virum probum, quam inter cælum et terram discriminis est.* Isidor. Pelus. II Epist. 205.

*Sacerdotes pro populorum iniquitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudiunt, aut peccantes non arguunt.* Isidor. De summo bono.

*Sacerdotem virum oportet esse divinum.* Synesius Epist. 105.

A DIEU ne plaise que nous soupçonnions ou que nous croyions du mal de ceux qui, ayant succédé à la dignité et au ministère des Apôtres, produisent par la parole de leur bouche le corps de JÉSUS-CHRIST!

Les rois de la terre courbent le front et s'abaissent aux genoux des prêtres.

Montrons ce que nous sommes plutôt par nos actions que par le nom que nous portons, afin que nos œuvres répondent à la dignité du nom, et que le nom s'accorde avec nos œuvres.

Comment celui-là peut-il mériter les honneurs et les respects du peuple, qui n'a rien au-dessus du peuple, rien qui le distingue de la multitude? Que pourra admirer le peuple en vous, s'il n'y reconnaît rien que ce qu'il voit en soi-même, qu'il n'y remarque rien davantage?

Ne regardez point, dans le prêtre, le mérite de la personne, mais les fonctions et le ministère.

Le prêtre s'attachant à l'Évangile de JÉSUS-CHRIST et qui garde ses préceptes, peut bien être mis à mort, mais non vaincu.

Prêtres du Seigneur, si l'âme de chaque juste est la demeure du DIEU vivant, à plus forte raison devez-vous être le temple pur et sans souillure de ce même DIEU, consacrés à son service comme vous l'êtes.

Les prêtres qui, par la sainteté de leur vie et par leur doctrine, sont établis pour gouverner les autres, méritent un double honneur, un double respect, de la part de ceux qui leur sont soumis, obéissance de cœur et d'esprit, les nécessités du corps et de la vie.

On doit un grand respect et une singulière vénération aux prêtres, entre les mains desquels le Fils de DIEU prend une nouvelle naissance, comme dans le sein de sa sainte Mère.

Il est juste que ceux qui vivent de l'autel servent l'autel.

Il faut que le prêtre mène une vie conforme à l'Évangile et tout angélique.

Les hérésies n'ont point d'autre source, et les schismes d'autre origine que la désobéissance au prêtre du Seigneur.

Les prêtres sont les gardiens et les conducteurs des âmes.

Il doit y avoir autant de différence entre un prêtre et un autre homme de bien, qu'il y a de différence entre le ciel et la terre.

Le prêtre est condamné et réprouvé de DIEU pour l'iniquité des peuples, quand il manque de les instruire dans leur ignorance ou de les reprendre dans leurs fautes.

Il faut que le prêtre soit un homme tout divin.



*Dignitas, in indigno, est ornamentum in tuto : et idcirco, qui sacri altaris suggestu eminent, quantum gradu tantum merito excellere debeant.* Sidonius Apollinaris, de Eccles. cathol.

*Professio vestra vita celestis est.* Cassiodor. Epist. 24.

*Sacerdos, inter DEUM et hominem medius constitutus, citrà DEUM sed ultrà hominem, minor DEO sed major homine.* Innocentius III in 1 Apocal.

*Honorate sacerdotes ut patres, ut dominos, ut beneficos, ut bene vivendi auctores.* S. Clemens, de Constit. Apost. vii, 32.

*Quos necesse est quotidie sacrosanctis Agni carnibus vesci.* Cassianus, vi, 8.

*Sacerdos est miraculum stupendum, potestas ineffabilis; celum attingit, cum angelis versatur, cum DEO familiariter agit.* Ephrem. Serm. de Sacerd.

*Sacerdos quasi communis quidam omnium pater est; dignum est igitur ut omnium curam agat, omnibusque providcat, sicut et DEUS, cujus fungitur vice.* Chrysost. Homil. 6 in 1 Tim. 2.

*Qui in terrâ versantur, iis commissum est ut ea que in caelis sunt dispensent; iis datum est ut potestatem habeant quam DEUS optimus neque angelis neque archangelis datum esse voluit.* Id. v de Sacerdotio.

*Medius stat sacerdos inter DEUM et humanam naturam : illinc venientia beneficia ad nos deferens, nostras preces illuc perferens, et Dominum iratum reconcilians.* Chrysost. Homil. 5 in Isaiam.

*Sacerdotes majore honore quàm parentes proprios debemus honestare.* Id. iii de Sacerdot.

*Sacerdotes Christi vicarii sunt, et qui honorat sacerdotem Christi honorat Christum.* Id. Homil. 7 in Matth.

*Verè magna confusio sacerdotum et omnium clericorum, quando laici inveniuntur ipsis fideliores et justiores.* Chrysost. in Matth. 25.

*Sacerdotium principatus est ipso etiam regno venerabilius ac majus.* Chrysost. Hom. 5 in Isaiæ. « Anno quo mortuus est Ozias rex, etc. »

*Quenam, queso, potestas hæc unâ major esse queat? Pater omnifariam potestatem Filio dedit : ceterum video ipsam eandem omnifariam potestatem à Filio sacerdotibus traditam.* Id. de Sacerdotio, iii.

La dignité dans un homme qui en est indigne, est comme une perle et un diamant dans la boue. C'est pourquoi ceux qui ont l'honneur d'approcher des autels, plus ils sont élevés en dignité, plus ils doivent exceller en vertus et en mérites.

Votre état et votre profession est de mener une vie toute céleste.

Le prêtre, tenant comme le milieu entre DIEU et l'homme, est au-dessous de DIEU, mais au-dessus de l'homme ; inférieur à DIEU, mais supérieur à l'homme.

Honorez les prêtres comme vos pères, comme vos maîtres, vos bienfaiteurs, comme ceux qui vous portent à bien vivre et qui vous en donnent les moyens.

Concevez la dignité, la sainteté, qui doit être dans les prêtres, qui doivent tous les jours se nourrir de la chair de l'Agneau.

Le prêtre est un miracle ; il a un pouvoir qui ne se peut exprimer ; c'est un habitant du ciel, il entretient commerce avec les anges ; il commerce familièrement avec DIEU même.

Le prêtre est comme le père commun de tous les fidèles : il est donc juste qu'il prenne soin de tous, qu'il pourvoie aux besoins spirituels de tous, comme DIEU, dont il tient la place.

Le prêtre, quoique sur la terre, est chargé de la dispensation des biens du ciel : DIEU lui donne un pouvoir qu'il n'a pas voulu communiquer aux anges mêmes ni aux archanges.

Le prêtre tient le milieu entre DIEU et la nature humaine : d'un côté il attire sur nous les faveurs et les bienfaits du ciel ; de l'autre il offre et présente à DIEU nos prières pour nous réconcilier avec lui, lorsqu'il est justement irrité.

Nous devons rendre plus d'honneur aux prêtres qu'à nos propres parents, de qui nous avons reçu la vie.

Les prêtres sont les vicaires et les substitués de JÉSUS-CHRIST dans leurs ministères, et celui qui honore le prêtre honore JÉSUS-CHRIST même.

C'est une honte, une confusion pour le prêtre, quand on trouve des laïques plus fidèles à DIEU et plus gens de bien que lui.

La puissance et la dignité sacerdotale est plus grande et plus respectable que la royauté.

Quel pouvoir, je vous prie, peut être plus grand que celui qui est attaché au sacerdoce ! Le Père éternel a donné tout pouvoir à son Fils, et ce Fils a communiqué ce même pouvoir à ses ministres.

*Læci delinquentes facillè emendantur, clerici autem, si semel mali evaserint, inemendabiles fiunt.* Id. in Matth.

*Consecrasti os tuum Evangelio : nugis igitur jam os aperire illicitum est, assuescere verò nugus loqui, sacrilegum est. Labia sacerdotis custodient scientiam, et ex ore ejus requirunt legem, non nugam et fabulas.* Bernardus, 11 de Considerat.

*Inter sæculares, nugæ nugæ sunt : in ore sacerdotis blasphemia.* Id. ibid.

*Periclitatur sacerdotis castitas in deliciis, humilitas in honoribus, pietas in negotiis, veritas in multiloquio, et charitas in hoc nequam sæculo.* Bernardus. de Conversat.

*Tineant clerici, timeant ministri Ecclesie qui in terræ sanctorum, quam possident, tunc iniqua gerunt, ut, stipendiis quæ sufficere debeant non contenti, superflua quibus egeni sustentandi forent impie sacrilegèque retinent.* Id. Serm. 24 in Cant.

*Quidquid præter necessarium victum aut simplicem vestitum de altari retines, tuum non est ; rapina est, sacrilegium est.* Ibid. Epist. 2.

*Conceditur tibi ut, si benè deservis, de altario vivas, non autem ut de altario superbias.* Bernard. Ibid.

*Ece sacerdos factus es : non allevasti onus tuum, sed arctiori jam alligatus es vinculo disciplinæ, et ad majorem teneris perfectionem.* De Imitatione Christi, iv, 5.

*Sacerdos omnibus virtutibus debet esse ornatus, et aliis bonæ vitæ exemplum præbere.* Id. Ibid.

*Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assiduè instruat quàm eorum vita et exemplum qui se divino ministerio dedicârunt.* Concil. Trid. sess. 22.

*Cùm à rebus sæculi in altiore sublati locum conspiciantur, in eos tanquàm speculum reliqui oculos conjiciunt, ex eisque sumunt quod imitentur.* Ibid.

*Sacerdotium est omnium bonorum quæ sunt in hominibus apex.* Ignatius martyr. Epist. 10.

Les laïques se corrigent aisément ; mais, lorsque les ecclésiastiques sont dans le désordre, ils deviennent incorrigibles.

Vous avez consacré votre bouche à l'Évangile : il ne vous est donc plus permis de l'ouvrir pour les bagatelles ; mais, s'accoutumer à proférer des niaiseries, c'est un sacrilège. Les lévres du prêtre sont les dépositaires de la science : on attend donc de lui ce qui est conforme à la loi de Dieu, et non pas des bagatelles et des plaisanteries.

Parmi les séculiers, les bagatelles sont des bagatelles... ; mais, dans la bouche d'un prêtre, ce sont des blasphèmes.

La pureté d'un prêtre court risque dans les délices ; son humilité, dans les honneurs et les applaudissements ; sa piété et sa dévotion, dans l'embarras des affaires ; la vérité dans les entretiens inutiles ; et la charité dans le commerce de ce siècle corrompu.

Que ces ministres de l'Église tremblent, qui, possédant la terre des saints, ne se contentent pas du nécessaire dans l'usage des biens temporels qu'ils en retirent, mais retiennent, par une impiété et une injustice sacrilège, le superflu qui doit être employé à la nourriture des pauvres.

Ce que vous retenez du bien de l'autel au-delà de ce qui vous est nécessaire pour la nourriture et le vêtement simple ne vous appartient pas ; c'est un vol et c'est un sacrilège que vous commettez.

On vous permet de vivre de l'autel, si vous servez dignement l'autel, mais non de vivre magnifiquement aux dépens de l'autel.

Vous voilà enfin élevé à la dignité sacerdotale : par-là vous n'avez pas rendu votre fardeau plus léger : vous avez plutôt contracté une obligation plus étroite de vous acquitter de vos devoirs et d'aspirer à une plus haute perfection.

Le prêtre doit être orné de toutes les vertus et montrer aux autres l'exemple d'une sainte vie.

Rien n'instruit mieux, rien n'excite davantage à la piété et au culte de Dieu, que la vie sainte et exemplaire de ceux qui se sont dévoués aux divins ministères.

Comme les ecclésiastiques sont par leur état éloignés des affaires séculières et placés dans un rang plus élevé, les autres ont les yeux sur eux, pour voir, comme dans un miroir, et apprendre d'eux ce qu'ils doivent imiter.

Le sacerdoce est le comble de tous les biens qui se trouvent parmi les hommes.

## § V.

**Ce que l'on peut tirer de la Théologie.**

[Définition du sacerdoce.] — Comme on ne peut séparer la qualité de prêtre et celle de clerc, la définition du premier donne et renferme nécessairement l'idée et la notion qu'on doit se former du second. Ainsi, le prêtre est un clerc légitimement ordonné par l'évêque pour offrir à DIEU le sacrifice non sanglant du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, et pour administrer les autres sacrements de la nouvelle loi. Dans cette définition, le mot de *clerc*, qui est plus étendu, et qui est commun à tous ceux qui ont reçu la tonsure, tient lieu de genre; et le pouvoir d'offrir le sacrifice à l'autel et d'administrer les autres sacrements spécifiés dans son ordination tient lieu de différence.

Le prêtre est essentiellement clerc, c'est-à-dire, selon la force de ce mot, et selon S. Jérôme (Epître à Népotien), *DIEU est son sort, sa part et son héritage*. C'est l'avantage que DIEU faisait aux lévites de l'ancienne loi. Ou bien, eux-mêmes sont l'héritage de DIEU : ce qui ne leur est pas moins glorieux. Le mot de *prêtre* ajoute à celui de *clerc* un pouvoir incomparablement plus ample, et le mot latin *Sacerdos* lui est particulièrement affecté, soit parce qu'il enseigne les choses sacrées en qualité de maître qui instruit, ou parce qu'il donne ou administre les saints mystères, selon l'étymologie que quelques-uns donnent de ce mot. Pour ce qui est du nom de *prêtre*, on sait assez que, dans sa propre signification voulant dire *ancien*, il leur est particulièrement affecté, parce que leur caractère mérite le même honneur et le même respect qui sont dus aux personnes considérables par leur âge.

[Division en deux classes.] — On distingue communément les ecclésiastiques, et particulièrement ceux qui ont l'ordre de prêtrise, en deux classes : les uns sont prélats, curés, pasteurs, qui sont pourvus de bénéfices à charge d'âmes; les autres sont simplement prêtres et n'ont nulle charge, nulle inspection, nulle juridiction sur personne. Or, de ces notions, distinctions et différences, dont il est quelquefois important que les laïques soient instruits, les théologiens, et particulièrement les casuistes, tirent plusieurs conséquences qui regardent, les unes les laïques envers les ecclésiastiques, et les autres

les ecclésiastiques à l'égard des laïques. Mais, sans entrer dans un long détail en ce qui concerne les bénéfices ou les obligations particulières de chaque ecclésiastique selon l'état où il est et le rang qu'il occupe, voici seulement les devoirs, et les vérités que le prédicateur doit faire entendre aux ecclésiastiques et aux laïques.

[Vocation.] — Deux choses sont absolument nécessaires pour exercer les fonctions ecclésiastiques : le pouvoir et la grâce. Le pouvoir est donné par l'ordination ; mais la grâce nécessaire pour exercer saintement ces fonctions n'est pas donnée à tous ceux qui sont revêtus du caractère ecclésiastique ; elle l'est seulement à ceux qui sont particulièrement appelés à cet état. Il n'y a rien de si établi, dans toutes les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, que la nécessité de cette vocation. Nous y voyons que tous ceux qui ont été employés au culte divin et aux sacrés ministères ne l'ont fait que par un ordre exprès de la part de DIEU ; et, si quelques-uns ont été si hardis que de l'entreprendre de leur propre mouvement, ils ont reçu à l'instant la punition de leur témérité. Le SAINT-ESPRIT a commencé à former l'Eglise par l'établissement de cette vérité dans l'élection de S. Matthias à l'apostolat. Et S. Paul a posé cette règle comme la pierre fondamentale de l'Eglise. *Personne ne doit s'introduire lui-même dans l'honneur du sacerdoce ; c'est à DIEU à le choisir et à l'appeler, comme il a appelé et choisi Aaron.* Ce que l'Apôtre confirme par l'exemple de JÉSUS-CHRIST même, *qui n'a eu garde, dit-il, de s'établir lui-même pontife, mais qui a reçu son pontificat par l'autorité de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, etc.* C'est pourquoi tout homme qui entre dans cet état sans y être appelé y entre contre la volonté de DIEU ; il transgresse une loi solennelle dont DIEU a toujours recommandé l'exécution. La punition ordinaire de ce crime, quelle est-elle ? La privation des grâces, sans lesquelles les fonctions ecclésiastiques ne peuvent être exercées avec fruit.

[Etude de la loi.] — La première obligation d'un ecclésiastique, c'est de s'appliquer sérieusement à l'étude de la loi de DIEU, tant pour soi-même, afin d'être instruit de ses obligations, que pour les autres afin de se rendre capable de les instruire : car de l'ignorance des ecclésiastiques naissent deux grands maux ; leur propre dérèglement et le dérèglement des peuples qu'ils abandonnent, qu'ils laissent sans instruction. En effet, tous les péchés qui règnent dans le monde ne viennent que de l'ignorance qu'on a de DIEU, dont on néglige d'étudier la loi. Ainsi, les peuples ne l'écoutant point, et les ecclésiastiques qui sont chargés du soin de la leur enseigner n'étant pas capables de le faire, ou s'occupant de tout autre soin, les uns et les autres se perdent en menant une vie dérégulée. Les uns s'égarer dans les voies du salut, faute de conducteurs, et les autres sont des guides aveugles qui conduisent d'autres aveugles, selon la parole de l'Évangile : *Cæci sunt et duces cæcorum.*

[Pouvoir admirable des prêtres.] — La puissance est une des choses qui rendent les hommes plus recommandables, en ce qu'ils approchent de la divine Majesté, qui est toute-puissante et à qui rien n'est impossible. Les prêtres possèdent éminemment cet avantage : car ils ont entre les mains les clefs du ciel, le pouvoir de lier et de délier les coupables; ce qui passe de beaucoup, dit S. Chrysostôme, toute l'autorité des puissances de la terre, laquelle s'étend seulement sur les corps. Mais, si quelque chose rend les prêtres considérables, c'est d'être les lieutenants de DIEU, comme les appelle l'Apôtre, de faire en terre l'office de JÉSUS-CHRIST, et de produire son corps sur les autels. C'est pourquoi, l'Eglise, qui est toujours conduite et éclairée par le SAINT-ESPRIT, ordonne de les honorer et de les respecter: respect et honneur qui sans doute leur sont dus à plus juste titre qu'aux prêtres de l'ancienne loi, que DIEU avait si expressément commandé d'honorer.

[Honorer le prêtre.] — C'est un grand malheur dans l'Eglise quand les ecclésiastiques, et particulièrement les prêtres et les pasteurs, mènent une vie déréglée, et quelquefois scandaleuse; et c'est une plainte que l'on fait assez ordinairement, qu'ils déshonorent leur caractère par le dérèglement de leurs mœurs. On ne prétend pas ici consacrer leurs désordres, ni même les excuser en aucune manière; mais tous les docteurs soutiennent que, nonobstant cela, on leur doit toujours du respect. La raison en est que les désordres des prêtres ne diminuent rien de la grandeur de leur caractère; que leurs injustices ne leur ôtent rien de leur puissance, ni du droit d'administrer validement les sacrements, qui sont toujours administrés, de quelque indignité que leur conscience soit souillée, quoi qu'en aient pensé plusieurs hérétiques que l'Eglise a condamnés. DIEU n'a pas attaché leur pouvoir et leur autorité à la bonté de leur vie, parce que nous ne pourrions pas toujours distinguer les bons des mauvais; il a voulu que ce pouvoir fût inséparable de leur caractère, et la juridiction de leur charge.

La cause du manque de respect envers les prêtres et les ecclésiastiques, et quelquefois même du mépris formel que leur mauvaise vie inspire à plusieurs, vient — ou de ce que l'on confond trop le caractère avec le ministre, c'est-à-dire avec la personne qui est revêtue du caractère; ce qui fait qu'on méprise l'autorité et le pouvoir que donne ce caractère, comme s'il était devenu méprisable à cause qu'il est déshonoré en quelque manière dans la personne qui le porte et c'est alors une impiété à laquelle le dérèglement des ecclésiastiques donne lieu; ce que l'Ecriture appelle faire blasphémer le nom de DIEU; — ou bien cela vient de ce qu'on sépare trop le caractère, le pouvoir et l'autorité, de la personne, car, comme le sacerdoce est inséparable de celui qui est revêtu de ce caractère, et que DIEU ne commande pas aux peuples d'honorer le caractère en général, mais celui auquel il l'a attaché, on ne peut mépriser ou déshonorer l'un sans

mépriser et déshonorer l'autre. Du premier principe il suit qu'on doit toujours honorer les prêtres nonobstant leur mauvaise vie, mais en telle sorte qu'on ne suive pas leur exemple et qu'on n'approuve point leurs désordres; et, du second, qu'on ne peut mépriser leurs personnes sans mépriser leur caractère ce qui est une impiété.

[Péchés du prêtre.] — Les crimes changent d'espèce selon la différence de l'objet ou du principe. Ainsi, une raillerie faite contre l'honneur du prochain, quoiqu'en matière de conséquence, retient son nom de raillerie accompagnée de médisance; mais une raillerie contre le respect qui est dû à DIEU, aux choses saintes, est un blasphème. Il faut dire la même chose à l'égard du principe: une personne qui, à raison de son état, de sa profession ou de son caractère, est plus obligée de bien vivre, commet un plus grand péché quand elle souille son caractère, et déshonore sa profession, comme font les prêtres et les ecclésiastiques, et c'est en ce sens que S. Bernard dit que les badineries dans la bouche des laïques sont des badineries, mais que dans la bouche d'un prêtre, ce sont des blasphèmes: *Nugæ in ore laici nugæ sunt, in ore sacerdotis blasphemie.*

[Devoirs du prêtre.] — Comme cet état, distingué de celui des laïques par une consécration particulière, engage les ecclésiastiques au service divin, au soin des âmes et des pauvres, ils ne doivent point, comme le prescrit S. Paul, se mêler des affaires du siècle; *Nemo militans DEO implicat se negotiis secularibus.* C'est-à-dire qu'ils doivent être éloignés des intrigues du monde, débarrassés des soins d'une famille, fuir les divertissements mondains, et tout ce qui les peut détourner de leur ministère et des fonctions propres de leur état. C'est pourquoi les conciles leur défendent le commerce, et, comme l'explique S. Chrysostôme, d'acheter une chose pour la revendre plus cher; d'exercer par profession un métier mécanique; ce qu'ils peuvent faire par divertissement, ou pour fuir l'oisiveté. Les saints canons leur interdisent les spectacles, les danses, et même la chasse quand elle se fait avec chiens, chevaux et l'appareil nécessaire à cet exercice: non que les conciles ne sussent bien que cette chasse n'est point criminelle en elle-même, mais parce qu'elle est contre la bienséance d'un état dévoué au culte de DIEU, et incompatible avec la dissipation d'esprit que leur causerait cet exercice.

[Des pasteurs mercenaires.] — Les mercenaires, selon la définition que S. Augustin nous en donne, sont ceux qui cherchent leur intérêt dans la conduite des âmes, qui ne servent point JÉSUS-CHRIST pour JÉSUS-CHRIST même, mais qui regardent principalement leur utilité temporelle, qui sont possédés de l'amour du gain ou qui se laissent éblouir à l'éclat des honneurs. Ces mercenaires sont d'autant plus coupables qu'ils renversent entièrement l'ordre que DIEU a établi. L'ordre de DIEU est que ses

ministres se proposent en premier lieu d'annoncer son Evangile. Il leur permet ensuite d'user des biens de ce monde, parce que, s'ils n'avaient pas de quoi se soutenir, ils ne pourraient pas exercer leur ministère. Les mercenaires, au contraire, ont pour première fin leur intérêt ; ils considèrent leur ministère évangélique comme un moyen d'arriver à la fin honteuse qu'ils se proposent.

Les biens ecclésiastiques sont communément appelés les *vœux des fidèles*, le *prix des péchés*, le *patrimoine des pauvres*. Ce sont les vœux des fidèles, parce que les fidèles ont présenté ces biens à l'Eglise comme une oblation sainte, pour attirer les bénédictions du ciel. C'est le prix des péchés, parce qu'ils ont cru qu'en se dépouillant de leurs biens en faveur de l'Eglise ils obtiendraient miséricorde et le pardon de leurs péchés. C'est le patrimoine des pauvres, parce qu'ils ont prétendu que ces biens seraient une ressource assurée pour les pauvres. Et parce que les biens ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres, il suit de-là qu'un ecclésiastique doit avoir toujours dans l'esprit d'épargner, de se retrancher, afin d'être en état de rendre aux pauvres ce qui leur appartient. Il s'ensuit, de plus, que dissiper les biens ecclésiastiques c'est dissiper le patrimoine des pauvres ; et ceux-là sont dans une erreur très-grossière qui croient pouvoir les dépenser selon les désirs de leur cœur.

C'est une question entre les théologiens, si ceux qui sont légitimement pourvus des bénéfices sont les maîtres ou seulement les économes des biens et des revenus qui y sont attachés. Quelque parti que l'on prenne, et que l'on suive sur cela, il est toujours constant que le sentiment de ceux qui soutiennent qu'ils en sont les maîtres est qu'ils ne les possèdent qu'à titre onéreux, avec obligation de donner aux pauvres le superflu, après un honnête entretien. Mais les SS. Pères ont prononcé d'une voix unanime que ceux qui ont entre les mains les richesses ecclésiastiques se devaient regarder comme des économes. Vous les entendez universellement s'élever contre ceux qui dissipent les revenus de l'Eglise, et leur reprocher qu'ils abusent d'un bien qui n'est point à eux, mais qui appartient aux pauvres. « Leur crime, dit S. Bernard, n'est pas un simple vol, c'est une rapine, c'est un sacrilège. »

## § VI.

**Endroits choisis des Livres spirituels  
et des Prédicateurs.**

[Devoirs généraux.] — C'est une vérité, dans l'ordre de la sagesse et de la providence de DIEU, que toutes les dignités sont des ministères; elles honorent, mais elles chargent. Il est juste, dit S. Bernard, que ceux qu'on y élève trouvent dans leurs obligations, un contrepois qui les rabaisse, et que le respect qu'on leur rend soit tempéré par le travail qu'on leur ordonne. C'est encore une vérité, que les devoirs sont proportionnés aux honneurs, et que l'épiscopat et le sacerdoce de JÉSUS-CHRIST étant le comble de la grandeur et de la gloire de l'Eglise, obligent aussi à plus de soins et de devoirs, et rendent ou plus vigilants ou plus coupables. Il faut s'être rempli de la vérité et la répandre; dispenser aux hommes la miséricorde de DIEU, sans s'attirer sa justice; conduire les âmes par sa sagesse, et posséder la sienne par sa patience: un fond de connaissance et de lumière, un empressement de zèle, une sollicitude de charité, une condescendance raisonnable, une discrète sévérité, une prière continuelle, et une vigilance sans relâche. Tant de vertus ne sont qu'une partie des qualités que doit avoir un pasteur fidèle; il faut qu'il éclaire les esprits, qu'il gagne les cœurs, qu'il lise dans les consciences, qu'il soit le docteur de tous les ignorants, le consolateur de tous les affligés, le pourvoyeur de tous les pauvres, l'esclave de tous ses sujets, et le père de tous les fidèles.

Ce n'est pas sans raison que l'apôtre S. Paul donne aux évêques, appelés au gouvernement de l'Eglise de DIEU, pour la première et plus nécessaire qualité, celle d'être irrépréhensibles; et que les saints canons défendent d'ordonner ceux qui, par quelque péché public ou par une suite de mauvaise vie, avaient scandalisé leurs frères, quelque désir qu'ils eussent de travailler à leur salut, et à la conversion des autres. Ils voulaient que l'innocence fût le degré pour monter à l'épiscopat. Ils craignaient que le souvenir et la connaissance des faiblesses des supérieurs ne diminuât le respect qu'on doit avoir pour leur dignité et pour leur personne; ils ne croyaient pas qu'ils eussent toute la liberté de reprendre ceux qui tombaient dans les mêmes fautes qu'ils avaient commises, et ils étaient convaincus que DIEU ne souffrait auprès de ses autels ni de vie impure ni de



réputation décriée, et que, pour servir dignement l'Eglise, il fallait auparavant, chacun selon son état, l'avoir édifiée.

Un pasteur doit être au-dessus de toute sorte d'intérêts. Il est le tuteur général des pauvres ; il ne doit pas posséder pour lui les biens dont il est le dispensateur ; puisqu'il ne doit pas même posséder son âme, qu'il doit être prêt de donner à tout moment pour son troupeau, et qu'étant à la place du souverain Prêtre et du Prince des pasteurs, qui nous a rachetés, non par l'or ni par l'argent, mais par le sang précieux de ses veines, il doit représenter son désintéressement et sa pauvreté, comme il représente son sacerdoce. Le soin des pauvres a toujours été une des plus nobles et des plus importantes parties de l'office pastoral, et la plus noble fonction des ecclésiastiques, qui doivent regarder les biens de l'Eglise comme l'héritage du Fils de DIEU, et croire qu'un sage pasteur, après avoir donné la nourriture spirituelle à ses peuples, leur doit encore celle du corps dans leur besoin.

Il n'y a rien de si saint ni de si grand, dans l'ordre du christianisme, que l'office des évêques et des pasteurs évangéliques, que le SAINT-ESPRIT a établis pour gouverner son Eglise, pour être les ministres du Nouveau-Testament et de la réconciliation des hommes, les dispensateurs des sacrés mystères, et les lumières qui doivent éclairer et enflammer le monde. Ils sont appelés à être parfaits et à perfectionner les autres : non-seulement DIEU les sépare des pécheurs, mais il les tire même de l'ordre commun des fidèles, afin qu'ils soient saints et qu'ils travaillent à la sanctification des peuples, afin qu'ils soient à DIEU et qu'ils lui offrent les âmes que sa Providence leur a commises. Mais, quoique la grâce de l'épiscopat soit toujours égale, on peut dire pourtant qu'elle agit avec plus d'abondance dans l'âme de tous ceux qu'il destine à défendre la vérité, ou à maintenir la discipline des mœurs, dans les conjonctures difficiles et dangereuses. Il faut alors que l'esprit soit éclairé de la lumière divine, le cœur si dégagé des affections humaines, le courage si affermi pour résister à l'iniquité, le zèle si ardent pour s'opposer au relâchement, la charité si vive et si agissante, la tempérance si austère, la douceur si vigoureuse, la sévérité si prudente et si raisonnable, et toute la vie si pure et si irréprochable, qu'il paraisse que DIEU les a choisis pour être les images de sa vie et les imitateurs de son sacerdoce.

Il n'y a point d'état plus noble ni plus élevé que celui des prêtres de JÉSUS-CHRIST ; il n'y en a point aussi qui demande plus de préparation. Ils sont à DIEU par une consécration particulière ; ils doivent lui être plus attachés. Ils approchent de DIEU par le privilège de leur caractère, et ils doivent être plus purs. Ils prient et apaisent DIEU pour les fidèles, et ils doivent l'avoir propice et favorable pour eux-mêmes. Ils représentent JÉSUS-CHRIST : ils doivent entrer dans ses sentiments et dans son esprit. Ils offrent et dispensent les saints mystères, il faut qu'ils en recueillent les premiers fruits. Ils sont les maîtres de la vie spirituelle : il est juste

aussi qu'ils l'établissent dans leur cœur et qu'ils la fassent aimer dans leurs actions. Ils corrigent les autres, ils doivent être irrépréhensibles. Ils ont reçu plus de grâces, leur reconnaissance doit être plus grande; leurs péchés sont plus regardés, et ils doivent avoir plus de précaution. Il leur est difficile de se relever de leur chute, et ils doivent se conserver dans l'innocence avec plus de soin et de crainte. Ces considérations doivent sans doute porter ceux que DIEU appelle à cet état à s'y disposer avec tout le soin imaginable.

L'oisiveté et le dégoût suivent ordinairement la précipitation et l'imprudence, dit S. Bernard; celui qui est usurpateur de sa prêtrise en sera du moins inutile possesseur. N'ayant pas consulté DIEU, il ne sera pas l'ouvrage de DIEU; et, ayant fermé dès l'entrée la porte à ses grâces, il n'accomplira pas les fonctions que la seule grâce de DIEU lui peut faire accomplir dignement. Au lieu que la pureté de la vocation produit ordinairement la ferveur de l'action, et qu'il est difficile que celui qui a mis tous ses soins et toute sa joie à être reçu dans le service de DIEU ne mette son mérite et son application à l'honorer et à le servir.

La prêtrise de JÉSUS-CHRIST n'est pas un titre sans fonction, mais un ministère d'occupation et de travail, qui comprend une multiplicité de devoirs essentiels et difficiles à accomplir. *Pour vous, veillez continuellement*, disait l'Apôtre à Timothée, l'exhortant à se fortifier par la grâce de JÉSUS-CHRIST dans sa vocation sainte mais laborieuse, et à travailler, tantôt *comme un soldat enrôlé dans la sacrée milice du Fils de DIEU*, qui doit résister aux puissances des ténèbres; tantôt comme un évangéliste, pour annoncer au peuple la loi de DIEU, après l'avoir lui-même écrite dans son propre cœur et rendue vivante dans ses actions. *Fuyez la charge d'un évangéliste*: tantôt comme dépositaire de la doctrine de la foi, qu'il faut conserver pure et saine; des mystères du Sauveur, qu'il faut dispenser avec discernement et avec crainte, et des secrets de conscience qu'il faut garder avec religion. *Gardez le dépôt qui vous a été confié*: Et enfin *comme DIEU, qui doit être bon pour instruire* et préparé à toute sorte de fonctions que la vérité, la justice et la charité lui imposent. (**Fléchier**, *panégyriques divers*.)

[Ne point aimer le monde.]— J'avoue que cela est bien honteux pour des ecclésiastiques, mais on n'en voit que trop qui aiment encore le monde, pour lequel ils ne devraient avoir que de l'horreur; qui le cherchent au lieu de le fuir; qui y sont plus engagés que bien des laïques; qui s'y engagent encore tous les jours de plus en plus, par mille intrigues, par un commerce infini de lettres fort inutiles, par de continuelles visites qu'on appelle de civilité, et qui ne sont en effet que des visites de vanité, d'intérêt, d'oisiveté, de plaisir, de péché; des visites où l'on ne cherche qu'à apprendre et à débiter toutes sortes de nouvelles publiques, secrètes, indifférentes, scandaleuses; des visites que l'on rend surtout aux personnes de qualité,

aux personnes qui passent pour savoir le monde et pour en avoir l'esprit, aux hommes de bonne humeur et de bonne chère ; des visites où s'accomplit la prédiction d'Isaïe : car le prêtre veut paraître comme un autre, propre comme un autre, agréable comme un autre, du monde comme un autre ; toujours prêt à railler, à jouer, à chanter, à se divertir comme un autre : *Erit sicut populus sic sacerdos*, des visites enfin où l'on ne cherche point DIEU, où l'on ne parle point de lui, où l'on ne le trouve jamais, où on le perd très-souvent, et où on le fait peut-être souvent perdre aux autres. Quel scandale!

Quand le christianisme nous laisserait la liberté d'être du monde, ne la perdriions-nous pas dans notre ordination ? Ne sommes-nous pas alors distingués, et comme séparés du commun des hommes, et même du commun des fidèles ? Ne sommes-nous pas solennellement consacrés à DIEU, attachés au culte de ses autels et au service de son Eglise ? Pouvons-nous nous en séparer après y avoir été attachés de la sorte ? Pouvons-nous nous y attacher comme nous devons, sans nous détacher du monde ? Pouvons-nous nous détacher comme il faut du monde, en demeurant toujours dans le monde, en pensant, en parlant, en agissant et en vivant comme le monde ? S'il n'est pas absolument nécessaire, pour cela, de vivre dans la solitude ou de se retirer dans les cloîtres, n'est-ce pas une nécessité, du moins autant que les occupations de charité le peuvent permettre, de nous retirer du commerce du monde ?

S. Grégoire de Nazianze dit admirablement qu'il faut que le prêtre et l'ecclésiastique soit éclairé. afin de pouvoir éclairer les fidèles, afin de purifier la terre des péchés dont elle est remplie. Il faut qu'il le soit pour lui-même ; il faut qu'il se sanctifie par la pratique des vertus, pour se rendre capable de sanctifier les autres. En un mot, puisqu'il est l'ange du Seigneur des armées, il doit avoir la lumière, la pureté et la sainteté des Anges. Or, je vous demande où se trouvent ces qualités angéliques, et où le prêtre et l'ecclésiastique les pourront prendre, si ce n'est dans la retraite, dans l'oraison, dans les entretiens fréquents avec DIEU !

Comment voulez-vous que les laïques vous regardent comme les juges et les ministres du Seigneur, tandis qu'ils vous voient d'intelligence avec son ennemi ? que voulez-vous qu'ils pensent quand, après vous avoir vus dans les compagnies plus dissipés, plus vains, plus libres, plus laïques qu'eux-mêmes, s'ils vous trouvent par hasard dans une Eglise, s'ils vous aperçoivent à un autel, dans un confessional, ou dans une chaire pour annoncer la parole de DIEU, quelle pensez-vous que soit alors leur surprise et leur indignation ? quelle dévotion peuvent-ils avoir à entendre vos messes ? Quelle confiance pour se confesser à vous ? Croyez-vous qu'ils respectent la parole de DIEU dans votre bouche ? Croyez-vous qu'ils en profitent ? Bien loin d'en profiter, ils en sont scandalisés. S'ils croyaient ce qu'ils nous prêchent, disent-ils, vivraient-ils comme ils vivent ? Ne

paraît-il pas de la contradiction entre ce qu'ils font et ce qu'ils disent ? Ne devons-nous pas juger de ce qu'ils pensent plutôt par leurs actions que par leurs paroles ? (*Le même.*)

[Vertus du prêtre.] — Il est marqué, au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, que les prêtres et les lévites avaient soin de se sanctifier quand ils devaient porter l'arche du Seigneur DIEU d'Israël : *Sanctificati sunt sacerdotes et levitæ, ut portarent arcam Domini DEI Israël.* Si les prêtres de l'ancien Testament devaient être saints pour offrir de l'encens et du pain commun, s'ils devaient être saints pour porter l'Arche du Seigneur DIEU d'Israël, les prêtres du nouveau Testament, qui offrent le pain céleste, le pain de vie, le Fils unique de DIEU, et qui ont l'honneur de porter tous les jours le Seigneur même de l'Arche, et le DIEU même d'Israël, ne seront-ils point obligés d'être saints ? *Mundamini, qui fertis vasa Domini,* est-il dit dans un autre endroit : Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur. Vous ne portez pas seulement les vases du Seigneur, mes Frères : vous portez le Seigneur même; vous le portez dans vos mains, vous le portez sur vos langues, vous le portez dans vos estomacs et sur vos cœurs : comment pouvez-vous le porter dans des mains profanées, sur des langues indiscretes, dans des estomacs et sur des cœurs corrompus ? Comment avez-vous la cruauté de le porter dans le monde, qui est son ennemi, et qui n'est que péché et abomination ?

Le grand-prêtre disait un jour ; « Comme j'ai toujours vécu fort éloigné du monde, je croyais que mes confrères y vécussent comme moi ; mais j'ai été bien surpris par des personnes de la première considération qui me sont venues trouver, et qui m'ont appris qu'il y avait non-seulement des Israélites mais même des lévites et des prêtres qui n'étaient pas séparés des peuples de la terre, qui prenaient toutes leurs manières, et qui donnaient dans toutes leurs abominations, *Accesserunt ad me principes dicentes : « Non est separatus populus Israël, sacerdotes et levitæ à populis terrarum et abominationibus eorum.* (I. Esdr. ix.) J'ai été si sensiblement touché à cette nouvelle, continue ce grand homme, que j'ai déchiré mon manteau et ma tunique ; je me suis arraché les cheveux ; et, la douleur m'accablant, et ne me laissant plus la force de me soutenir, j'ai été obligé de me laisser tomber sur un siège, sans pouvoir parler, mais non pas sans beaucoup gémir devant DIEU.

Les prêtres seront saints, dit DIEU, parce que je suis saint, et qu'étant saint comme je suis, je veux que mes ministres soient saints, et je ne puis souffrir que d'autres que des saints approchent ni de moi ni de mes Autels. La sainteté est un titre que j'exige nécessairement pour le sacerdoce, et le défaut de sainteté est une espèce d'irrégularité dont je ne saurais me résoudre à dispenser personne. Que ceux qui n'ont pas le courage de s'appliquer à se faire des saints n'aient donc pas la témérité de se faire prêtres ni ministres de mes autels : *Non appropinquabunt ad me, ut sacerdo-*

*tio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum, juxta sancta sanctorum.* (Ezech. XLIV.) C'est donc à dire que les prêtres qui ne sont pas saints font injure à DIEU ; ils flétrissent la gloire de son nom ; ils souillent son temple, ses autels, son sacrifice ; ils scandalisent sa religion, ils font violence à sa sainteté ; ils offensent sa majesté, ce que semblent signifier ces paroles : *Et non polluent nomen ejus.* (Fléchier.)

[Manque de vocation.] — Voulez-vous connaître un grand crime, et que DIEU a sévèrement repris par la bouche de ses prophètes ? C'est de marcher sans être envoyé, c'est d'expliquer les ordres de DIEU avant qu'il nous ait parlé. *Je ne les envoyais pas*, dit DIEU par Jérémie, (chap. 23.) *et ils couraient d'eux-mêmes ; je ne leur parlais point, et ils osaient expliquer leurs vaines imaginations comme s'ils étaient prophètes.* Ils sont donc criminels, ce sont des téméraires : et voilà leur crime. Ils ont marché sans ordre ; ils ont prévenu la vocation du Sauveur ; *je ne les envoyais pas, et ils couraient.* Cette expression mérite d'être remarquée. Elle nous fait bien connaître le génie de ceux qui s'appellent eux-mêmes. Il n'y en a point de plus hardis : quoiqu'ils aient tant de raison de craindre. Les amis de DIEU, les justes, ceux à qui DIEU a parlé, sont toujours dans la crainte, ils reculent, ils n'avancent qu'en tremblant. Les usurpateurs, au contraire, marchent la tête levée ; ils se hâtent ; les places les plus éminentes sont l'objet continuel de leurs désirs et de leurs empresses.

C'est une grande témérité que d'entrer de soi-même dans l'état ecclésiastique. Les fonctions qui y sont attachées sont grandes, elles sont élevées au-dessus des forces de l'homme ; elles ne peuvent être exercées à moins que l'homme ne soit puissamment soutenu, et il est infailible que celui qui n'est pas aidé succombera sous le fardeau, et ne sera point en état d'en supporter la pesanteur. Aussi voyons-nous que JÉSUS-CHRIST, en choisissant ses Apôtres, a eu grand soin de les assurer qu'il serait toujours avec eux. Hélas ! qu'auraient-ils pu faire sans un secours aussi puissant ? A peine auraient-ils paru, qu'ils auraient été accablés. Le Fils de DIEU les revêt de son esprit : *Recevez*, leur dit-il, le SAINT-ESPRIT. Avant qu'ils aient reçu ce don, il ne veut point qu'ils forment aucune entreprise : *Demeurez*, leur dit-il encore, *jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.* Il connaissait ses apôtres, ce qu'ils étaient d'eux-mêmes, il savait bien que les saintes fonctions de leur ministère étaient au-dessus de leur portée : voilà pourquoi il les change, il les transforme par la force de l'esprit qu'il leur communique. (Lambert, *Discours sur l'état ecclésiastique.*)

[Le travail.] — Etre ecclésiastique et vivre dans la paresse et dans l'oïveté sont deux idées qui se combattent, et c'est un principe sûr que tout ecclésiastique qui est oisif n'est point en voie de salut, parce qu'il ne remplit point une condition essentielle de son état. C'est un poids que vous ne

sentez point. Tout vous plaît dans l'état ecclésiastique, tout vous flatte ; vous n'apercevez rien qui vous trouble et qui vous effraie. Il est doux de jouir d'un revenu dont on se trouve en possession sans se donner aucun soin, ni sans prendre aucune peine ; c'est là tout ce que vous prétendez dans l'état ecclésiastique. Vous n'avez jamais songé à y travailler : bien loin de là, le travail vous rebute et vous fatigue. Il est absolument nécessaire que vous renonciez à l'état ecclésiastique, et il est sûr que vous n'y êtes point appelés.

DIEU, qui veut que tous les ecclésiastiques travaillent, n'appelle que ceux qui ont quelque talent pour cultiver le champ de son Eglisé. Je ne demande pas que tous ceux qui se consacrent à DIEU aient des talents distingués : il n'est pas nécessaire que tous aient un génie supérieur, une science sublime, des connaissances recherchées ; il n'est pas nécessaire que tous approfondissent ce qu'il y a de plus secret et de plus curieux dans les mystères et dans la sainte antiquité. Il est encore moins nécessaire, pour être ecclésiastique, d'avoir les talents qui brillent, que le monde estime, et qui souvent sont plus dangereux qu'ils ne sont utiles ; mais au moins nul ne doit aspirer à cet état laborieux, à moins qu'il ne puisse soutenir les travaux auxquels l'ordre de la Providence les doit appliquer. (Lambert.)

[Ambition, humilité.] — D'où viennent ces fausses idées que l'on a de l'état ecclésiastique ? C'est que les dignités de cet état sont à peu près considérées comme les dignités séculières. On les regarde comme des titres fastueux qui donnent droit de se distinguer des autres hommes et de s'élever au-dessus d'eux. Par-là l'esprit d'orgueil et de domination s'est introduit dans l'Eglise ; le véritable honneur attaché aux dignités ecclésiastiques s'est détruit, parce qu'on a pris de mauvaises voies pour le soutenir. Voilà de fausses idées, qui seraient aisément effacées si l'on s'appliquait sérieusement à connaître l'état ecclésiastique. L'élévation de cet état n'est point pour nourrir l'orgueil ou l'oisiveté ; elle est au contraire pour abattre l'orgueil et pour animer au travail.

[L'honneur qui est dû aux Ecclésiastiques, et particulièrement aux Prêtres.] — Si l'on rend un si grand honneur à ceux qui empruntent des hommes leur autorité, le Fils de DIEU prétend que l'on ait bien d'autres sentiments de vénération pour ceux à qui il confie son pouvoir. Il prétend que, comme on honore les puissances séculières sans examiner le mérite de ceux qui en sont revêtus, on rende honneur au caractère sacré, quand bien même celui qui le porte s'en rendrait indigne par l'irrégularité de ses mœurs. Il faut donc que le caractère des ministres de JÉSUS-CHRIST soit bien élevé, il faut que ce caractère soit bien considérable et bien excellent, puisque l'éclat n'en peut être obscurci par les mœurs dépravées de ceux qui le portent indignement. (Le même.)

[Dignité du prêtre.] — Il serait avantageux, disait un ancien, qu'au commencement de chaque journée on vint avertir les rois, et qu'on leur dit : « Vous êtes hommes ; » mais il serait aussi très-avantageux que les ministres du Seigneur fissent tous les jours cette réflexion : Je suis ecclésiastique, je suis prêtre, et DIEU m'a donné le soin des âmes, qu'il a rachetées de son sang. S'il faut dire à un roi ? « Vous êtes un homme quoique vous ayez l'autorité d'un DIEU, » de peur que l'orgueil ne lui enfle le cœur et ne rende sa domination insupportable, il faut dire à un prêtre : « Vous avez l'autorité d'un DIEU, quoique vous paraissiez homme ; » de peur que le grand épanchement avec le peuple ne lui abaisse le courage, et ne rende son ministère vil et méprisable.

Il se trouve des ecclésiastiques qui ont honte de leur profession, qui en effacent les marques extérieures pour se dérober aux yeux du public. Leur emploi les incommode. C'est un fardeau pour les saints, c'est aussi un fardeau pour eux ; mais quelle différence ! Les saints le supportent, et les pécheurs s'en déchargent. Affectant sous le nom de propreté une délicatesse étudiée, se dispensant de porter les ornements de la cléricature, qui ne sont honteux qu'autant que leur dérèglement leur a attaché de honte, il semble qu'ils veuillent cacher leurs fautes en cachant leur dignité, tromper les yeux des hommes pour surprendre leur estime, se mettre à l'abri de leurs reproches en essayant de leur faire voir la sainteté d'un état qu'ils profanent. Il ne veulent pas qu'on voie ce qu'ils sont, afin qu'on ne découvre pas ce qu'ils doivent être : et de-là vient que le commun des hommes méprise et le caractère qu'il faut honorer pour lui-même et la personne qu'il faut honorer pour le caractère.

Voilà à quoi se termine une lâche complaisance : le commerce dans les affaires temporelles, la fréquentation des laïques scandaleux ; plus d'application au jeu qu'à la lecture ; l'intrigue des procès, qui les fait rencontrer plus souvent dans les barreaux que dans l'Eglise ; cette humeur enjouée dans les conversations, ou la curiosité des nouvelles et une affectation de plaisanterie. Toutes ces choses ne sont que des badineries dans la bouche des laïques, mais ce sont des blasphèmes dans celle d'un prêtre. Ce sont les paroles de S. Bernard, que nous ne devons pas prendre pour des exagérations d'un orateur. (**Bourdaloue**, 2<sup>e</sup> mardi de Carême.)

Les SS. Pères ont toujours eu tant de respect pour la dignité des prêtres, qu'ils n'ont rien trouvé dans l'Eglise à quoi ils pussent comparer leurs mains que les chastes entrailles de la bienheureuse Vierge ; parce que, comme dès qu'elle eut achevé ces mots : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*, le Fils de DIEU s'incarna dans son sein, ainsi, au moment où le prêtre a achevé les paroles de la consécration, qui ne sont point des paroles d'humilité comme celles de la Vierge, mais de commandement, JÉSUS-CHRIST obéit à sa voix, se rend dans ses mains, s'y incarne, pour ainsi dire, une seconde fois ; il y change du moins la

substance du pain et du vin en la substance de son corps et de son sang, et s'y fait la viande de son ministre et de tous les fidèles.

Tant de grandeurs, tant de merveilles, tant de puissance que DIEU a rassemblées en leur personne, pour la consolation des peuples et la gloire de son Eglise, ne sont-elles pas les fondements de l'étroite obligation que nous avons de les honorer ? Cependant, où sont les chrétiens persuadés que ces deux devoirs sont inséparables, comme dit le Sage : craindre DIEU et honorer les prêtres ; *In totâ animâ tuâ time DEUM, et sacerdotes illius sanctifica ?* Où sont les Chrétiens convaincus, que de les mépriser, c'est mépriser JÉSUS-CHRIST même ?

Si les personnes consacrées à DIEU par le sacerdoce ont un rang plus élevé que les laïques, elles sont aussi plus obligées de s'élever au-dessus d'eux par l'exemple d'une plus grande perfection. Leur vertu doit être si éclatante, qu'elle puisse servir de règle à tous ceux qui tendent à la sainteté ; leur exemple doit être irrépréhensible ; on ne les doit voir que pour les admirer et pour être édifié de toute leur conduite ; leur vie est une lampe posée sur le chandelier de l'Eglise, pour porter les lumières de la foi et des vertus chrétiennes à tous ceux qui les regardent ; leurs actions sont toutes observées ; les moindres fautes sont considérables dans les ministres de JÉSUS-CHRIST, et ce qui bien souvent ne serait rien dans un laïque passe pour une grande faute dans un prêtre. (*Discours chrétiens.*)

[Malignité à l'égard du prêtre.] — Quoi de plus déplorable que de voir des personnes, aveugles sur leurs propres défauts, éclairer d'une pénétration aveugle les moindres fautes des oints du Seigneur, auxquels il défend de toucher ; saisir avec une avidité pleine de joie tout ce qui donne la moindre prise à leur censure ; couvrir sous des plaintes affectées et sous des discours plus doux que l'huile en apparence, comme parle le prophète, les traits les plus aigus de la médisance ; condamner toutes les dévotions qui ne sont pas du caractère de la leur, et, comme si elles étaient l'idéal de la perfection et de la spiritualité, régler l'estime et le mépris qu'elles font des autres par le rapport qu'elles ont ensemble. Efforçons-nous de contribuer chacun de quelque chose à la gloire de notre état et à l'honneur de notre ministère, en gémissant sur l'aveuglement des sévères censeurs de nos moindres fautes ; tirons de leur malignité un redoublement d'application à remplir nos devoirs. Ils ne nous pardonnent rien, pour se pardonner tout à eux-mêmes ; mais ôtons-leur cette dernière ressource et ce malheureux plaisir qu'ils prennent à se réjouir de nos chutes ; soyons aussi vigilants sur notre conduite, pour la régler, qu'ils sont attentifs sur nos mœurs pour les condamner ; revêtus de toutes parts des armes de lumière, ne laissons voir au monde aucun endroit faible par où sa malignité nous puisse prendre. (*Du Jarry, Panégyrique de S. Philippe Néri.*)



[ Prêtres scandaleux. ] — Il faut l'avouer, Chrétiens, de tous les pécheurs scandaleux les plus funestes à la religion sont ses ministres, quand ils la déshonorent par une conduite opposée à la sainteté de leur caractère ; lorsque ceux qui sont la lumière du monde ne font que des œuvres de ténèbres, que l'éclat de leur dignité ne sert qu'à rendre plus visibles les taches de leur vie, et que le rang où ils sont élevés n'attire les regards du monde sur eux que pour le rendre témoin de leurs faiblesses. Un pécheur de ce caractère est véritablement l'idole d'abomination placée dans le lieu saint. C'est un embrasement dont les étincelles volent partout ; c'est un cadavre corrompu dans une place publique ; c'est une source commune empoisonnée. Le péril du scandale se redouble, dit S. Augustin, lorsque la réputation de la doctrine se joint à l'élevation du rang : parce que les peuples n'ayant pas assez de lumière pour juger par eux-mêmes des choses de la religion, ne la révèrent qu'autant qu'ils la voient révérée par ceux qui sont leurs chefs et leurs guides. Cependant, bien loin de diminuer nos fautes par ceux qui sont élevés en dignité, je dis, que nous devenons doublement coupables quand nous nous abandonnons au péché sous ce malheureux prétexte, puisque nous ajoutons au crime que nous commettons celui de recevoir volontairement l'impression du scandale que nous devons repousser de toutes nos forces.

On n'entend autre chose que les murmures des peuples contre ces ministres revêtus d'un habit et d'un caractère sans fonction, dont l'Eglise ne nourrit qu'à regret la scandaleuse oisiveté, qui emploient le patrimoine des pauvres à repaître les yeux du monde du vain spectacle de leur luxe, qui consomment en dépenses superflues, pour ne pas dire criminelles, le sacré dépôt des aumônes dont la pieuse libéralité de nos pères n'avait pas enrichi l'Eglise pour le faire passer dans leurs mains, et les accumuler sur leurs têtes ; qui, dissipateurs de ces biens immenses dont ils doivent être de religieux économes, semblent insulter par leur orgueil à la misère du pauvre, dont ils dévorent la subsistance ; qui, n'ayant souvent pour mérite que des qualités séculières, ravissent par leur avidité les récompenses dues à la vertu, et font blasphémer aux faibles, qui voient ces étranges désordres, le nom de JÉSUS-CHRIST, dont ces ministres indignes déshonorent ainsi le sacerdoce.

[ De la dignité et des fonctions du Sacerdoce. ] — Le nom d'ange marque l'emploi, non pas la nature de ces esprits célestes que DIEU a commis à la garde des hommes, et qui se font une gloire de veiller à la conduite de ces âmes rachetées par le sang de l'Agneau, dont ils environnent le trône et composent la cour. Heureux les prêtres qui partagent un si grand ministère avec ces divines intelligences ! Quand ils dirigent les pécheurs dans le chemin du ciel, ne sont-ils pas figurés par cet ange envoyé au jeune Tobie, qui le conduisit si fidèlement dans son voyage, et qui, après l'avoir ramené dans la maison paternelle, appliqua sur les yeux du saint vieillard

Tobie le remède mystérieux, et en fit tomber les écailles. Chrétiens, DIEU vous a mis sous la garde des anges, de ces saints directeurs, dont l'Eglise ne manquera jamais pour vous guider en toutes vos voies. Avec leur secours, vous foulerez aux pieds les serpents et les basilics ; vous sortirez vainqueurs des tentations les plus violentes et des occasions les plus périlleuses. (*Le même.*)

[ Qualités d'un bon pasteur. ] — L'Apôtre réunit la qualité de pasteur à celle de docteur, pour montrer le véritable devoir des pasteurs de l'Eglise, qui est d'enseigner ce qui concerne la foi et les bonnes mœurs. Le même apôtre fait entendre par-là qu'on doit distinguer les vrais pasteurs d'avec ceux qui n'en ont que le nom et l'apparence : *Mementote prepositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum DEI* : Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont annoncé la parole de DIEU : comme si ni les aumônes dont ils sont les distributeurs, ni les sacrifices qu'il leur appartient d'offrir, ni les sacrements dont l'administration leur est confiée, ni leur propre sang quand ils le répandraient pour leur troupeau, ne pouvaient les rendre dignes de leur ministère, sans la prédication de la parole de DIEU.

L'excuse qu'on pourrait apporter, prise de l'incapacité pour s'acquitter des devoirs qui sont attachés à votre état, est honteuse et illégitime : c'est à vous d'acquérir ce qui est nécessaire pour les remplir. Cette connaissance de votre incapacité n'est pas nouvelle : vous l'aviez quand vous êtes entré dans votre emploi : quelle était donc alors votre témérité, de vous charger d'un poids si fort au-dessus de vos forces ? *Miserum est cum magistrum fieri qui nunquam discipulus fuit*, dit un saint Père : c'est une chose bien déplorable de devenir maître sans avoir été disciple. Pourquoi donc avez-vous accepté votre bénéfice, ou pourquoi ne le quittez-vous pas ? L'occasion s'est trouvée, dites-vous : quelle raison ! Il n'est pas temps d'apprendre, quand il est temps d'enseigner les autres.

Ce n'est qu'à force de travailler, et de travailler utilement, qu'on peut mériter les revenus de l'Eglise ; hors de-là, on n'en jouit point sans une espèce de rapine. *Si fructus ejus terræ comedi absque pecuniâ* (Job. xxxii) : qu'est-ce que manger les fruits de la terre sans argent ? dit S. Grégoire : c'est en jouir sans les mériter ; c'est tirer d'un bénéfice la subsistance du peuple, et ne lui fournir pas toute la subsistance qu'il lui doit. *Fructus terræ absque pecuniâ comedere est ex Ecclesiâ quidem sumptus accipere, sed eidem Ecclesiæ prædicationis officium non præstare.* (*Ségneri, Devoirs des curés.*)

[La sainteté que doivent avoir les prêtres et les ecclésiastiques.] — Guillaume de Paris distingue deux sortes de sainteté en DIEU : une sainteté de séparation, et une sainteté d'union. Une sainteté de séparation, qui l'éloigne de tous ses ouvrages, et le sépare infiniment d'eux ; une sainteté d'union, par laquelle

DIEU, ne trouvant et ne pouvant trouver aucun bien qui l'égalé, se repose et demeure en lui-même. Prêtres du Seigneur, voilà, en un sens, ce que vous devez imiter pour travailler à votre sanctification particulière. Vous devez vous séparer du mélange et de la corruption du monde, par la dignité de votre ministère; et, comme votre sainteté ne peut être en toutes choses semblable à celle de DIEU, et que vous ne pouvez vous reposer en vous-même comme lui, c'est à lui que vous devez uniquement vous attacher. Les prêtres sont sur la terre les images vivantes de DIEU, dont ils doivent représenter la sainteté, et ils doivent lui être tellement unis qu'ils fassent tous leurs efforts pour se rendre semblables à lui. Pour cet effet, à quoi sont-ils obligés? à une sainteté toute particulière et à une application continue à s'enrichir par l'application de toutes les vertus.

C'est un sanglant reproche que Tertullien faisait autrefois aux idolâtres, lorsqu'il leur disait qu'ils étaient si aveuglés que de prendre garde si les victimes qu'ils égorgaient étaient saines, sans se soucier si eux-mêmes qui les sacrifiaient étaient innocents et sans tache : *Miror cur hostiæ probantur penès vos, cur potius victimarum præcordia quàm vestra scrutemini.* Que n'aurait-il pas dit des ministres du vrai DIEU, s'il avait vu qu'ils se fussent peu mis en peine de mener une vie pure et irrépréhensible, dans une religion toute sainte et dans un emploi tout divin? Quel sujet n'aurait-il pas eu de se plaindre qu'examinant les consciences des fidèles et ayant l'honneur de sacrifier sur nos autels JÉSUS-CHRIST, de se plaindre, dis-je, qu'ils s'ingèrent dans un si redoutable ministère, sans prendre garde s'ils ont la pureté, l'innocence et la sainteté qu'il demande. (**Fromentières.**)

[Prêtres dignes de mépris.] — Si ceux qui par leur état, sont les appuis, les soutiens, les pierres de la maison de DIEU sont dispersés et vagabonds par le monde, embarrassés dans les intrigues, les soins et les misères du monde, par où prétendent-ils que leur ministère soit honoré, lorsqu'eux-mêmes le déshonorent? *Jacent per ministerium operis, et honorari volunt de imagine sanctitatis!* dit S. Grégoire. Rien ne soutient le respect, que l'élévation. Jamais on ne respecte, on n'admire, que ce qui est au-dessus de sa portée, de sa vue, de son intelligence, de son rang. Elevés que nous sommes au-dessus du vulgaire, ou profane ou ignorant, par la sainteté du caractère qui nous distingue, nous perdons tout dès que, par nos mœurs et par nos manières, nous nous abaissons aussi bas qu'eux, comme dit admirablement S. Ambroise : *Quomodo observari potest à populo qui nil habet separatam à populo, nil dispar à multitudine? quid in te miretur, si sua in te recognoscat?* Comment le peuple admirera-t-il celui qui n'a rien au-dessus du peuple, rien même de différent? que respectera-t-il en nous, s'il n'y trouve rien que ce qu'il voit en lui, les mêmes inclinations, les mêmes passions, les mêmes faiblesses? s'il remarque dans nos actions ce qui lui paraît dans les siennes, s'il voit les personnes dévouées au culte de DIEU se dévouer à l'intérêt et à l'avarice, devenir les esclaves des grands, les

économes de leurs maisons, les fermiers de leurs biens, les surveillants de leurs affaires, les sollicitateurs de leurs procès, les ministres mêmes de leurs passions.

Quand on voit des ecclésiastiques, par des gestes mal compassés, par des manières brusques et indécentes, attirer le mépris des assistants sur le plus auguste de nos mystères, quels principes imprimons-nous dans l'esprit et dans le cœur des fidèles, pour la prière, pour la confession, pour la communion, pour tout ce qui sert de nourriture à notre âme ? Ce qu'ils apprennent de nous, par-là, c'est que l'on peut parler à DIEU comme on ne voudrait pas parler aux hommes ; c'est que l'on peut prier sans penser à DIEU ; c'est que l'on peut faire une coutume, un jeu, du fréquent usage de la pénitence ; c'est que l'on peut participer à la table du Fils de DIEU non-seulement une fois l'an, mais tous les jours de l'année, sans nulle préparation, et, ce qu'il y a de plus terrible, sans nul fruit. (**Anonyme.**)

[Grâces réservées au prêtre.] — Après tout, on ne peut nier que, dans l'état ecclésiastique, il n'y ait de grandes grâces et de grands moyens pour mériter le bonheur des saints. Où sont les plus zélés serviteurs du Seigneur ; où sont ces âmes généreuses qui s'exposent à tout pour travailler à sa gloire ? ne sont-elles pas dans l'état ecclésiastique ? O travaux apostoliques ! ô soins, ô veilles, ô rigoureuses vertus, pour qui êtes-vous, que pour ces hommes consacrés au Seigneur ! A entendre quelques libertins ou quelques zélés indiscrets, tout est corrompu dans l'Eglise ; il n'y a plus, parmi les prêtres, que mollesse, avarice. Il y a de méchants prêtres ; il y a des pasteurs mercenaires : plutôt à DIEU qu'il n'y en eût point ! Mais jusqu'à quand se servira-t-on de ces malignes inventions ? Ne nous représentera-t-on jamais que, tant qu'il y aura des hommes descendus d'Adam, il y aura toujours des méchants dans les plus saints ministères ! Mais cela empêche-t-il qu'il n'y ait un grand nombre d'ecclésiastiques qui servent DIEU en esprit et en vérité ? Jamais a-t-on vu plus de probité, de modestie, de retenue dans les ministres de l'Eglise ? Jamais les prélats ont-ils veillé sur leur troupeau avec plus d'exactitude ? On voit encore, malgré la corruption du siècle, des directeurs et des confesseurs qui, dans le tribunal de la pénitence, dévorent avec une patience édifiante mille peines et mille dégoûts. On voit encore des missionnaires qui, animés de l'esprit de DIEU, arrosent de leurs sueurs les champs stériles d'une campagne ignorante, qui courent des déserts inconnus, et qui font retentir de vastes forêts du bruit impétueux de leur zèle. On en voit encore qui vont aux extrémités de la terre chercher, au péril de leur vie, des âmes perdues, dans ces barbares climats où la lumière de l'Evangile n'avait pas jusqu'ici brillé. (*Dictionnaire moral.*)

[Le sacerdoce.] — Le sacerdoce est comme la piscine probatique, où les malades viennent recouvrer la santé. Vous êtes la lumière du monde, dit

le Sauveur à ses ministres ; vous êtes le sel de la terre : ils doivent donc se sanctifier au milieu du monde, et sanctifier le monde avec eux ; éclairer le monde, sans se laisser obscurcir par les ténèbres du monde ; préserver le monde de la corruption, et demeurer eux-mêmes incorruptibles au milieu du monde corrompu. Telle est la grâce de leur état, tel est l'esprit de leur vocation. Si vous voulez remplir les devoirs d'un prêtre, écrivait S. Jérôme à S. Paulin, *Si officium vis exercere sacerdotis*, vivez parmi les peuples, et faites consister votre salut à procurer le salut des autres.

S. Jean-Baptiste se retira dans le désert pour se disposer aux fonctions de son ministère : *Et erat puer in desertis, usque in diem ostensionis sue ad Israël*. Il ne devait exercer que les plus communs emplois du sacerdoce, prêcher la pénitence, préparer les voies du Seigneur, administrer un baptême qui n'était qu'une simple cérémonie, et montrer JÉSUS-CHRIST du doigt, le baptiser dans son corps naturel, et rendre témoignage qu'il avait vu le SAINT-ESPRIT descendre sur lui : il passe néanmoins ses jours dans la solitude, pour y puiser la grâce nécessaire à sa mission. Que ne doit point faire le prêtre pour se disposer à exercer les fonctions de la sienne ? Ne doit-il pas prêcher la parole de DIEU aussi bien que lui ? porter les hommes à faire pénitence ? Ne confère-t-il pas un excellent baptême ? Ne fait-il pas davantage que de montrer JÉSUS-CHRIST au doigt, puisqu'il le touche, qu'il le porte, qu'il le distribue aux fidèles ? Pour remplir tant de devoirs, ne faut-il pas non-seulement qu'il y soit appelé de DIEU, mais encore qu'il se dispose à de si hauts ministères, qu'il écoute la voix de DIEU dans la retraite, avant d'exiger qu'on l'écoute lui-même. (*Retraite pour les ordinants.*)

[Paroisses mal gouvernées.] — Comme la conduite de ceux que DIEU appelle à l'état ecclésiastique, et qu'il élève aux dignités pour prendre le soin de son troupeau, est toujours accompagnée de grâces particulières qui font qu'ils réussissent dans leur emploi, de même ceux qui se trouvent établis par une élection purement humaine, par des considérations auxquelles DIEU n'a point de part, sont abandonnés à eux-mêmes, destitués de ces secours sans lesquels on ne peut s'acquitter qu'avec beaucoup d'indignité des fonctions d'une condition si relevée. Ils se conduisent par leurs propres lumières, ou plutôt ils sont environnés de ténèbres qui les empêchent de connaître les vérités selon lesquelles ils doivent régler leur vie et celle de tous ceux qui sont sous leur charge. Ainsi, comme le pasteur ne fait rien de ce qu'il doit faire pour l'instruction de ses peuples, et qu'il marche par des voies toutes contraires à celles qu'il devrait tenir, et que DIEU a tracées à ceux qui sont établis pour conduire les peuples, ceux-ci marchent par des routes perdues. Le mensonge passe pour vérité, l'iniquité pour justice, le vice pour vertu ; tout est dans le désordre et dans la confusion, et on peut dire ces paroles du prophète : *Sicut populus, sic et sacerdos.*

On voit, à la honte et à la confusion de l'Eglise, des ecclésiastiques dans une propreté étudiée, dont l'affectation pourrait tenir lieu de parure, avec

des airs et des manières libres, fréquenter toutes sortes de compagnies, et se permettre les divertissements les plus mondains; en un mot, mener une vie molle et toute séculière. Sont-ce là des qualités propres à un homme consacré au ministère des autels? Mais ne sont-elles jamais les seules qu'on trouve dans un ecclésiastique? On en voit qui n'ont nulle autre vocation que celle que donne un gros revenu, nul talent pour les obligations de leur état : il semble qu'on regarde un bénéfice comme un supplément de légitime; et l'usage que plusieurs en font ne prouve que trop l'idée qu'ils en ont. Aussi le soin du temporel tient-il souvent lieu de tous leurs devoirs. Quelque talent qu'on ait pour se faire valoir, on est toujours méprisable dès que l'on sort de son état; tout choque, tout déplaît, dès qu'il n'est plus à sa place. Eût-on de la naissance, de l'esprit, de l'éclat, si l'on ne remplit pas ses devoirs, on n'a nul mérite. Mais ces gens consacrés au Seigneur, et tous les jours moins appliqués à son service, les remplissent-ils, ces devoirs? Leurs occupations répondent-elles toujours à la sainteté de leur état, et font-elles honneur à leur ministère!

En bonne foi, le Seigneur n'interdit-il aux gens d'Eglise toute profane occupation que pour faire des gens oisifs? Et n'est-ce que pour avoir de quoi vivre splendidement, de quoi fournir au jeu, à un magnifique équipage, que l'Eglise les enrichit du bien des pauvres? Quand les fidèles ont consacré leurs sueurs et leurs épargnes pour l'entretien des personnes dévouées au service des autels, ont-ils prétendu nourrir des ecclésiastiques sans piété, des prêtres aussi mondains que des laïques? N'est-on séparé du peuple, n'est-on de la famille même de JÉSUS-CHRIST, que pour avoir place dans les assemblées mondaines? Quelle scène plus scandaleuse que celle qu'on donne au public? Tantôt dans les fonctions sacrées, plus souvent dans des exercices profanes, partout avec des manières mondaines. On fait toujours une triste figure, quand on joue un personnage qui ne nous convient point. Le ridicule est encore plus sensible dans un ecclésiastique. L'air du monde est pernicieux à ses partisans, mais il l'est encore davantage à ceux qui, par leur état, doivent être ses plus grands ennemis. L'un des plus grands malheurs, selon l'expression du prophète, est quand les personnes consacrées au ministère des autels, quand les prêtres seront confondus par l'irrégularité de leur vie avec le peuple, et mèneront une vie aussi mondaine que les personnes du siècle les plus déréglées : *Erit sicut populus, sic sacerdos*. Vous suivez une route tout opposée à celle que vous devez tenir : *Vos recessistis de viâ et scandalizastis plurimos* : Vous scandalisez tous ceux qui vous voient mener une vie si peu régulière, si peu conforme à la sainteté de votre état. Rien ne vous décrie tant qu'une misérable conduite; mais je vous rendrai moi-même, dit le Seigneur, encore plus misérables : *Ego dedi vos contemptibiles et humiles* (Malach. II). Heureux encore si le mépris qu'on s'attire par ces airs séculiers et mondains était le seul châtement qu'on dût craindre. (L'abbé de la Trappe, *Réflexions*.)

---

---

# ÉDUCATION DES ENFANTS

## SOIN QUE LES PÈRES ET MÈRES

en doivent prendre

---

### AVERTISSEMENT.

*Nous traitons ici l'un des plus importants sujets, et peut-être le plus nécessaire de toute la morale chrétienne, puisque de la bonne ou de la mauvaise éducation des enfants dépend ordinairement leur bonne ou mauvaise vie, la paix et l'union des familles, le bon ordre des États et la conservation de la piété et de la religion.*

*Il semble d'abord qu'en parlant des enfants on devrait plutôt parler de leurs devoirs envers ceux à qui ils sont redevables de la vie que des devoirs qui engagent les pères et les mères envers eux : l'ordre en serait peut-être plus naturel ; mais, la matière étant trop ample pour joindre ces devoirs réciproques dans un même corps de discours, comme la négligence des parents est plus ordinaire et les désordres qui en arrivent plus dangereux, nous préférons l'utilité à l'ordre, que nous ne changeons qu'en cette vue ; et nous remettons à traiter des devoirs des enfants envers leurs parents au titre des Enfants, que nous placerons en son lieu.*

*Ce qu'il y a à remarquer, dans cet important sujet, est que le prédicateur doit tellement partager son discours, qu'il fasse sentir la grandeur du mal que font les pères et les mères par leur négligence criminelle, et qu'il les instruisse des moyens qu'ils doivent prendre pour bien élever ceux que DIEU a confiés à leurs soins, et qu'enfin il leur fasse entendre que c'est là leur obligation la plus essentielle, et que leur salut est comme attaché à celui de leurs enfants.*

## § I.

**Desseins et Plans.**

I. — Les devoirs des pères et des mères envers les enfants peuvent se réduire à deux qui en renferment plusieurs autres : à l'éducation et au soin de leur établissement.

*Premièrement* : — Ils doivent à leurs enfants l'éducation, et c'est un devoir si essentiel pour eux, que, s'ils ne s'en acquittent avec exactitude, ils se rendent très-coupables devant DIEU ; ils ne méritent plus, pour ainsi dire, d'être regardés comme pères. En effet, quelle obligation auraient les enfants à leurs pères et à leurs mères de leur avoir donné une vie qui les rend criminels et malheureux, s'ils ne travaillaient ensuite à réparer le malheur de leur naissance en leur procurant, par une bonne éducation, une vie sainte et heureuse ? Or, l'éducation renferme trois choses, auxquelles les parents sont également obligés : l'instruction, l'exemple et la correction. — 1°. Pour *l'instruction*, il est certain que les parents doivent être les premiers maîtres de leurs enfants. Dès leur plus tendre jeunesse, et même dès l'enfance, lorsque leurs cœurs et leurs esprits dociles commencent à être susceptibles des impressions qu'on leur veut donner, on doit s'appliquer à exciter en eux des sentiments de piété, de crainte de DIEU et d'horreur du péché. À mesure qu'ils avancent en âge et que leur raison se fortifie, on développera davantage les premières instructions, et on tâchera de perfectionner cette ébauche par de nouvelles connaissances et de nouveaux enseignements, proportionnés à leur âge et à leur capacité. Ce n'est pas qu'on prétende qu'il faille négliger de leur inspirer les sentiments d'honneur qui conviennent à leur état et à leur naissance ; mais les parents doivent encore avoir plus de zèle à les former aux vertus du christianisme, et à leur faire observer exactement la loi de DIEU. Qu'ils prennent garde que, au lieu de leur inspirer des sentiments d'honneur et de leur apprendre les usages du monde, ils ne jettent dans leurs esprits des semences funestes de vanité, d'ambition, et ne leur apprennent à suivre les lois corrompues et déréglées du siècle. — 2°. Comme la vertu et le vice s'apprennent encore plus promptement et plus efficacement par les exemples que par les instructions, les pères et les mères, pour travailler à l'instruction de leurs enfants, ne sont pas moins obligés de leur donner de *bons exemples* que de les bien instruire. Car, comme les enfants sont naturellement portés à imiter tout ce qu'ils voient faire, et surtout par des personnes à qui ils doivent de l'amour et du respect, on



peut dire que les exemples des pères et des mères sont à l'égard de leurs enfants des leçons journalières, et les plus efficaces. — 3°. La *correction* remédie ordinairement aux fautes où ils peuvent tomber, et elle en empêche les suites. Les parents sont donc obligés de corriger leurs enfants, et ils sont responsables des fautes qu'ils commettent, s'ils ne les préviennent par leur vigilance, s'ils n'en arrêtent le cours : en quoi on doit éviter la trop grande mollesse et la trop grande sévérité.

*Secondement* : — Les parents doivent à leurs enfants le soin de leur établissement. Ils sont obligés d'y penser sérieusement et de bonne heure; d'y pourvoir efficacement, selon leur état et leur condition, mais plus encore suivant la vocation de DIEU; et, afin d'agir en cela conformément aux règles de la prudence chrétienne, ils doivent consulter le Seigneur, examiner l'inclination et les talents de leurs enfants, prendre conseil de ceux qui les conduisent et qui les connaissent. Le malheur est que la plupart des parents ne consultent sur cela que l'ambition ou l'intérêt, ou même laissent aller les choses au hasard, et ne suivent que le caprice de leurs enfants. Il y a deux choses à observer sur ce chapitre : — 1°. De prendre garde de les porter à embrasser l'état religieux ou ecclésiastique dans la vue de décharger leur famille, si leurs enfants n'ont ni la vocation ni les talents propres pour en remplir les devoirs; — 2°. De ne pas les empêcher de suivre là-dessus la vocation de DIEU, quand il les y appelle. Les parents doivent se souvenir qu'ils tiennent de DIEU l'autorité qu'ils ont sur leurs enfants, et qu'ainsi ils ne peuvent, sans une horrible prévarication, s'en servir pour les empêcher de suivre l'ordre de DIEU qui leur est marqué par la vocation, et ils doivent se persuader que leurs enfants ne sont plus obligés de leur obéir quand ils veulent les engager à désobéir à DIEU.

—

II. — Avoir mis des enfants au monde, c'est le moindre bienfait des parents envers leurs enfants : il doit être suivi du soin de les bien élever, parce que ce n'est pas un bien de vivre, mais de bien vivre, et de vivre éternellement.

C'est pourquoi, — 1°. La loi naturelle les oblige à s'acquitter fidèlement de ce devoir si essentiel, par lequel les causes doivent donner aux effets qu'elles produisent ce qui est nécessaire pour la conservation, pour le progrès et pour la perfection de leur être.

2°. L'amour qu'ils portent naturellement à leurs enfants, et la charité chrétienne qu'ils doivent avoir pour eux, les obligent de procurer leur plus grand bien spirituel et temporel, et l'un et l'autre dépendent de la bonne éducation qu'ils leur donnent.

3°. Le propre intérêt des parents même les y doit engager, parce que ces enfants feront leur gloire ou leur honte, leur joie ou leur supplice, selon qu'ils seront bien ou mal élevés.

III. — DIEU, en donnant l'être aux hommes, leur donne en même temps, ou du moins leur destine, trois sortes de vies, qui nous font connaître trois sortes de soins et de providence à leur égard. — Il leur donne la vie *naturelle*, d'où ensuite il pourvoit à ce qui est nécessaire pour leur conservation; il les destine à une vie *immortelle*, qui est la fin pour laquelle il les a créés. C'est pourquoi il a à leur égard une seconde providence surnaturelle, qui veille, à leur préparer les grâces et les moyens nécessaires pour leur salut. Enfin, il les fait naître parmi les autres hommes pour faire une partie de la république et y mener une vie *civile*: ce qui fait que, par une troisième providence, que nous appelons vocation, et qui est en partie naturelle et en partie surnaturelle, il les appelle à tel état ou à tel genre de vie. C'est en ces trois choses que les pères et les mères doivent imiter DIEU, dont ils tiennent la place à l'égard de leurs enfants.

1°. Comme ce sont eux dont DIEU se sert pour leur donner la vie naturelle, ils sont obligés au soin de leur entretien et de leur conservation, par un amour qui doit imiter celui de DIEU.

2°. Ils doivent contribuer à leur salut par la bonne éducation, qui est une seconde vie morale, infiniment plus noble que la première, en les élevant dans la vertu pour leur faciliter le chemin du ciel.

3°. Ils doivent les aider à s'établir dans la vie civile, en secondant leur naturel et leur vocation.

---

IV. — 1°. Les pères sont doublement les pères de leurs enfants quand ils les rendent vertueux par leurs instructions et par leurs bons exemples. On peut s'étendre sur les avantages et sur les biens que cause une bonne éducation soit aux enfants soit aux parents mêmes.

2°. Ils en sont les parricides, quand ils les élèvent mal, et qu'ils sont cause de leur damnation, en les laissant mener une vie libertine et déréglée.

---

V. — Il y a ordinairement trois grands défauts dans l'éducation des enfants qui sont cause de leur réprobation aussi bien que de celle des parents mêmes, qui ne font pas assez réflexion sur l'obligation essentielle qu'ils ont de les bien élever.

1°. On les élève dans un grand oubli de DIEU, sans les instruire des vérités de la religion et des devoirs d'un chrétien.

2°. On les élève dans l'amour du libertinage, sans les corriger de leurs désordres, et les abandonnant à leurs passions déréglées, qu'on ne se met point en peine de réprimer.

3°. On les élève dans les maximes du monde, dans la vanité, dans l'am-

bition, dans le faste, particulièrement les enfants d'une naissance distinguée.

---

VI. — Trois choses obligent les pères et les mères à prendre un grand soin de l'éducation de leurs enfants, après leur avoir donné l'être et la vie :

1°. L'intérêt de DIEU, qui ne leur a donné des enfants que pour les élever dans son service : aussi lui rendront-ils un compte sévère et exact de la manière dont ils se seront acquittés de cette obligation.

2°. L'intérêt et la considération du public, auquel ils doivent se rendre utiles, et qui est frustré de ce secours par leur mauvaise éducation.

3°. L'intérêt enfin des enfants et des parents mêmes, puisque leur bonheur ou leur malheur mutuel est attaché à cette éducation.

---

VII. — 1°. Les enfants seront un jour la consolation ou l'affliction de leurs parents, selon la bonne ou la mauvaise éducation qu'ils en auront reçue.

2°. Ils seront les héritiers de leurs vices et de leurs vertus autant que de leurs biens.

3°. Ils seront la cause et le moyen de leur salut ou de leur damnation.

---

VIII. — La mauvaise éducation des enfants est une espèce de péché originel.

1°. C'est le péché des parents, par leur négligence et par une prévarication toute visible au plus essentiel de leurs devoirs : péché *grief*, comme on peut juger par la manière que S. Paul en parle, péché presque *universel*, et qui en comprend une infinité d'autres ; péché qui enveloppe toute la postérité de ceux qui le commettent personnellement.

2°. Un péché héréditaire dans les enfants, qui héritent des maux, c'est-à-dire des vices de leurs parents, avant de jouir de la succession de leurs biens ; qui sont vicieux comme l'ont été leurs parents, et qui, étant mal élevés, trouvent dans cette mauvaise éducation la source et le principe d'une infinité d'autres crimes.

---

IX. — Obligation de bien élever les enfants,

1°. Cette obligation doit être *la plus douce* aux pères et aux mères ; parce qu'elle est plus conforme aux inclinations de la nature. C'est assez

d'être père, d'être mère, pour aimer ses enfants : et peut-on les aimer et négliger leur éducation.

2°. Cette obligation est *la plus essentielle* : c'est par là qu'un père est véritablement père, et c'est pour cela qu'il l'est; et, quand il s'acquitterait de tous les autres devoirs, s'il manque à celui-là, qui doit tenir le premier rang, l'accomplissement de tous les autres lui servira de peu.

3°. Cette obligation est *la plus terrible* pour les parents, s'ils ne s'en acquittent pas, ils sont responsables de tous les péchés que commettront leurs enfants : et quel compte n'auront-ils point à rendre à DIEU ?

## X. Le faux et le véritable amour pour les enfants.

*Premièrement* : — Le faux amour est celui 1°. Qui condescend à leurs mauvaises inclinations, et qui connive à leurs vices et à leurs désordres ; 2°. Qui est injuste dans la préférence qu'il donne aux uns sur les autres ; 3°. Celui qui ne se règle que par les sens, chérissant ceux qui sont bien faits et n'ayant que des rebuts pour les autres.

*Secondement* : — Le véritable amour est celui 1°. Par lequel on les aime pour DIEU ; on les lui offre et on les élève en cette vue ; 2°. Celui qui n'épargne rien pour les rendre saints et vertueux ; 3°. Celui qui ne peut souffrir leurs vices et qui emploie tous les moyens pour les corriger.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, in *Ps.* 50, montre de quelle manière il faut élever les enfants, et faire l'office des pasteurs à leur égard.

**S. Ambroise**, *De Josepho* 8 : comment on doit aimer les enfants. — *Epist.* 43 (*ad Sabinum*), il le loue de ce qu'il avait pardonné à son fils, qui avait reconnu sa faute.

**S. Jérôme**, *Epist.* 7 (*ad Latam*), exhorte cette sainte dame à bien instruire sa fille dès son enfance, et lui prescrit ce qu'elle doit faire et les écueils qu'il faut éviter. — *Epist.* 12 (*ad Gaudentium*) : d'excellents préceptes pour élever une fille dans la piété, et dans le service de DIEU. — *In cap.* 6 *Epist. ad Ephes.* : qu'il est souvent nécessaire de corriger les enfants.

**S. Grégoire**, II in *cap.* 3, 1 *Regum* : comment DIEU punit le grand prêtre Héli pour n'avoir pas repris et corrigé ses enfants.

**Origène**, I in 1 *Jobi* : importance de bien élever les enfants ; comment il les faut aimer.

**S. Basile**, *Homil. 21 (ex variis)*, fait voir que les enfants ressemblent ordinairement à leurs pères et se forment sur leur exemple. — Préface du livre de *Moribus*, il prouve, par l'exemple d'Héli, que les pères sont souvent punis pour les péchés de leurs enfants.

**Salvien**, I *ad Ecclesiam catholicam*, enseigne la manière dont les parents doivent élever leurs enfants ; et, dans le même livre, il fait voir que la cause de la mauvaise éducation vient de celle des pères, qui élèvent comme ils ont eux-mêmes été élevés. — Au 3<sup>e</sup> livre, il s'élève contre les pères avarés, qui ont pour maxime d'enrichir les enfants qu'ils destinent à DIEU et à l'Eglise.

**S. Chrysostôme**, *Homil. 9 in Hebr.*, montre que les pères et mères doivent regarder leurs enfants comme un dépôt que DIEU leur a confié, et en prendre soin en cette vue. — *Homél. 60 sur S. Matthieu*, il compare ceux qui négligent l'éducation de leurs enfants à ceux qui négligent de réparer leur maison qui tombe en ruine, et qui font tout autour de beaux jardins ; et, dans le même endroit, il fait voir que l'art le plus difficile et le plus sublime qui soit au monde est celui de bien élever les enfants. — III *advers. vituperat. vitæ monasticæ*, il apporte les raisons et les causes de la mauvaise éducation des enfants. Au même endroit, il traite de scélérats et de parricides ceux qui négligent la correction de leurs enfants. — Le même (ou l'auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu), parle de l'ardeur qu'ont les pères d'avancer leurs enfants et de les rendre puissants dans le monde, en se mettant peu en peine qu'ils soient vertueux. — *Homil. 59 in Genesim* : que la plus grande partie des désordres qui se voient dans le monde viennent de la mauvaise éducation des enfants. — *Homil. de Annâ* : montre comment il faut instruire de bonne heure les enfants à la vertu. — *Homil. de Nativit. septem Machab* : comment les pères et les mères doivent aimer leurs enfants, à l'exemple de la généreuse mère des Machabées. — Le même (ou l'auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matth.) fait voir que les mères prennent ordinairement plus de soin du corps que de l'âme de leurs enfants.

**Le même Hom. 7 in Roman.** : que les pères doivent se mettre plus en peine de rendre leurs enfants vertueux que de leur laisser de grands biens. — *Homil. 9 in 1 Timoth.* : que le premier devoir des pères et des mères est de bien instruire leurs enfants dans leur bas âge, et qu'ils doivent préférer ce soin à tous les autres. — *Serm. 21 in Ephes.*, expliquant ces paroles, *Patres nolite provocare ad iracundiam filios vestros* : comment les pères doivent traiter leurs enfants, et qu'ils doivent leur donner bon exemple.

[Les livres spirituels et autres.] — **Le P. Cordier**, *La sainte Famille* traite amplement et méthodiquement tout ce qui regarde ce sujet.

**Combolas**, *Modèle de la vie chrétienne*, ch. 5, sect. 3, traite aussi cette

matière fort au long, et parle, en différents paragraphes, de la bonne et mauvaise éducation des enfants.

**Joly**, livre des *Avis chrétiens et moraux pour l'instruction des enfants*.

**Le P. Louis Camaret**, *Le pur et parfait christianisme*, livre 2, où il parle des obstacles, met pour le second la mauvaise éducation des enfants, et fait voir combien elle est contraire à l'esprit et aux maximes de JÉSUS-CHRIST.

**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*.

*Morale chrétienne*, livre 1, section 3 : long traité sur ce sujet, divisé en plusieurs articles.

Le livre intitulé *Guerre aux vices*, 19<sup>e</sup> combat, contre le faux amour des enfants.

*Essais de morale* : traité de l'éducation d'un prince, dont plusieurs choses peuvent être appliquées à l'éducation des enfants en général.

**Le P. Nepveu**, *Conduite chrétienne*, chap. 4. — *Réflexions chrétiennes* pour tous les jours de l'année, tome 4.

*Le Pédagogue chrétien*, part. 1, chap. 6, § 1 et 2.

**Gobinet**, principal du collège du Plessis-Sorbonne, *Instruction de la jeunesse*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1, met pour premier obstacle du salut de la jeunesse, le manque d'instruction, et pour second la trop grande indulgence des parents et leur mauvais exemple.

*Instructions sur divers sujets de morale, pour l'éducation chrétienne des filles*, où tout ce qui peut se dire sur cette matière est éloquemment traité.

*De l'éducation chrétienne des enfants*, par un auteur anonyme.

*Maximes et réflexions sur l'éducation de la jeunesse*.

*La connaissance du monde, ou l'Art de bien élever la jeunesse*.

[Les Prédicateurs.] — **Henricus Engelgrave**, *Lux Evangelica*, Dom. 6 post Pascha.

**Matthias Faber**, Conc. 4 in Fest. S. Nicolai.

**Joly**, prône pour le 20<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte. — Pour le 2<sup>e</sup> dimanche après l'Epiph. — Il a aussi un sermon sur l'éducation des enfants.

**Le P. Texier**, dans son Avent, de l'Impie malheureux ; — Dans son Carême.

**Biroat**, sermon pour le 2<sup>e</sup> jeudi de carême.

**Le P. d'Orléans**, au tome 1 de ses *Sermons*.

[Recueils.] — Les *Lieux communs* de **Grenade**, titul. *Juventus*.

**Busæus** (in Statibus) *De puerorum et adolescentiæ statu*.

**Lohner**, tit. *Educatio*.

## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Ego sum Dominus DEUS tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios, in tertiam et quartam generationem.* Exod. xx, 5.

*Adolescentulus sum ego et contemptus : justificationes tuas non sum oblitus.* Ps. 118.

*Magis honorasti filios tuos quam me.* I Reg. II, 29.

*Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et ne dimittes legem matris tuæ.* Proverb. I, 8.

*Tene disciplinam, ne dimittas eam ; custodi illam, quia ipsa est vita tua.* Proverb. IV, 13.

*Via vitæ custodienti disciplinam.* Proverb. X, 17.

*Qui parcit virgæ odit filium suum ; qui autem diligit illum, instanter erudit illum.* Proverb. XIII, 24.

*Noli subtrahere à puero disciplinam : tu virgâ percuties eum ; animam ejus de inferno liberabis.* Proverb. XXIII, 13, 14.

*Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ.* Prov. XXII, 6.

*Egestas et ignominia ei qui deserit disciplinam.* Prov. XIII, 18.

*Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro : viam viri in adolescentiâ.* Prov. XXX, 18, 19.

*Virga atque correptio tribuit sapientiam ; puer autem qui dimittitur voluntati suæ confundit matrem suam.* Prov. XXIX, 15.

*Sapientiam et disciplinam qui abiecit infelix est, et vacua spes illorum, et labores sine fructu.* Sapient. III, 11.

*Filii tibi sunt ? erudi illos, et curva illos à pueritiâ illorum.* Eccli. VII, 25.

*Erudi filium tuum, et refrigerabit te, et dabit delicias animæ tuæ.* Prov. XXIX, 17.

*In filiis suis agnoscitur vir.* Eccli. XI, 30.

*Qui docet filium suum laudabitur in illo.* Eccli. XXX, 2.

Je suis le Seigneur votre DIEU puissant, jaloux, qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération.

Je suis un jeune enfant et méprisé : mais je n'ai point oublié la justice de vos ordonnances.

Vous avez honoré vos enfants plus que moi. (Il s'agit d'Héli.)

Ecoutez, mon fils, les instructions de votre père, et n'abandonnez point la loi de votre mère.

Tenez-vous attaché à la discipline, ne la quittez point : gardez-la, parce que c'est votre vie.

Celui qui garde la discipline est dans le chemin de la vie.

Celui qui épargne la verge hait son fils ; mais celui qui l'aime s'applique à le corriger.

N'épargnez point la correction à l'enfant : car, si vous le frappez de la verge, il ne mourra point, et vous délivrerez son âme de l'enfer.

Le jeune homme qui suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera point.

Celui qui se retire de la discipline tombe dans l'indigence et l'ignominie.

Trois choses me sont difficiles à comprendre, et la quatrième m'est complètement inconnue, la voie de l'homme dans sa jeunesse.

La verge et la correction donne la sagesse ; l'enfant qui est abandonné à sa volonté couvre sa mère de confusion.

Celui qui rejette l'instruction est malheureux ; l'espérance de ces personnes est vaine et leurs travaux sans fruit.

Avez-vous des enfants ? instruisez-les bien et accoutumez-les au joug dès leur enfance.

Élevez-bien votre fils, et il vous consolera ; il deviendra les délices de votre âme.

On connaît un homme par ses enfants.

Celui qui instruit son fils trouvera en lui sa gloire.

*Non des filio potestatem in juventute.* Eccli. xxx, 11.

*Confusio patris est de filio indisciplinato.* Eccli. xxii, 3.

*Ne jucunderis in filiis impiis si multiplicentur, nec oblecteris super illos si non est timor DEI in illis.* Eccli. xvi, 1.

*Melior est unus timens DEUM quàm mille filii impii, et utile mori sine filiis quàm relinquere filios impios.* Ibid. 3.

*Equus indomitus evadit durus, et filius remissus evadit præceps.* Eccli. xxx, 8.

*Pater filiis notam faciet veritatem tuam* (ó DEUS.) Isaïæ xxxviii, 19.

*De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio.* Eccli. xli, 10.

*Si quis suorum, et maxime domesticorum, curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.* I Timoth, v, 8.

*Patres, nolite provocare ad indignationem filios vestros, ut non pusillo animo fiant.* Coloss. iii.

*Quis filius quem non corripit pater?* Heb. xii, 7.

Ne rendez point votre fils maître de lui-même dans sa jeunesse.

Le fils mal élevé est la honte de son père.

Ne vous réjouissez point d'avoir beaucoup d'enfants s'ils sont méchants, et ne mettez point en eux votre joie s'ils n'ont point la crainte de DIEU.

Un seul enfant qui craint DIEU vaut mieux que mille qui sont méchants, et il est plus avantageux de mourir sans enfants que d'en laisser qui soient sans piété.

Un cheval indompté devient intraitable, et l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent.

Le père, Seigneur, apprendra votre volonté à ses enfants.

Les enfants d'un méchant père se plaignent de lui, parce qu'à cause de lui ils sont dans l'opprobre.

Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux qui sont dans sa maison, il a renoncé à la foi, il est pire qu'un infidèle.

Pères, ne chagrinez point vos enfants et n'excitez point leur colère, de peur qu'ils ne viennent à perdre courage.

Quel est l'enfant que son père ne corrige point ?

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Les pères.] — S. Chrysostôme dit que les pères sont les prédicateurs, les maîtres et les apôtres de leurs enfants, et que c'est à eux à leur apprendre la religion et la loi de DIEU : ce qui est si vrai que, dans l'Ancien-Testament, on remarque plus de trente différents endroits où il est expressément parlé de cette obligation. — *Vous direz à vos enfants combien de grâces je vous ai faites* : — Voici, dit DIEU à son peuple dans le Deutéronome, *voici la loi que je te donne : je veux qu'elle soit gravée dans ton cœur ; mais je veux en même temps que de ton cœur elle passe sur les lèvres pour l'annoncer à tes enfants*. — De-là vient que, quand ils s'entretenaient eux-mêmes des faveurs singulières qu'ils avaient reçues de la bonté de DIEU, ils ne manquaient jamais d'ajouter qu'ils les tenaient d'une tradition ancienne, et que c'était là ce que leurs pères et leurs ancêtres leur avaient appris : *Narraverunt patres nostri atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus* ( Judic. vi ) : pour faire connaître aux pères et aux mères que leur grande obligation est d'apprendre les vérités de la religion et les commandements de DIEU à leurs enfants.



[Job.] — Imitez, pères et mères, imitez le saint homme Job, qui, dans la crainte que ses enfants n'eussent offensé DIEU, offrait pour eux tous les jours des prières et des sacrifices, et pensait sans cesse à ce qui regardait leur salut. C'est le modèle du soin que vous devez avoir de vos enfants; veiller continuellement sur leur conduite, de crainte qu'ils ne se portent à quelque désordre, et qu'ils ne commettent quelque action qui attire sur eux et sur vous la colère de DIEU, préférer leur salut à tous les autres intérêts; les recommander souvent au Seigneur dans vos prières, et leur donner l'exemple de la piété et de la religion.

[Abraham.] — Imitez le patriarche Abraham, qui, ne se mettant pas en peine de ses richesses et de ses possessions, ne songea qu'à laisser pour héritage à sa postérité l'exacte observation des lois divines : ce que DIEU déclare dans la sainte Ecriture en rendant ce témoignage à sa vertu : « Je sais qu'Abraham ordonnera à ses descendants de garder mes commandements et mes lois. » Mais, outre cette pieuse prévoyance, qui s'est étendue jusqu'à sa postérité la plus reculée, ce grand patriarche peut encore servir de modèle à tous les pères dans l'amour qu'il porta à son cher et unique fils Isaac, l'espérance de la postérité nombreuse que DIEU lui avait promise. Nonobstant cela, il se tint prêt à faire le sacrifice de ce fils bien-aimé à celui qui le lui avait donné. Bel exemple de l'amour que les pères doivent avoir pour leurs enfants, d'être prêts de les donner à DIEU quand il les appellera à son service, et de faire ce sacrifice malgré toutes les tendresses que la nature inspire en ces occasions.

[David et Salomon.] — David, étant proche de sa mort, crut laisser à son fils Salomon une grande succession en lui donnant cet avis, et en le portant par ces paroles si touchantes au service du Seigneur : « *Mon fils, appliquez-vous à connaître le DIEU de votre père, et le servez avec un cœur parfait et une pleine volonté : car le Seigneur sonde tous les cœurs et pénètre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.* » C'est ce que les pères doivent inspirer à leurs enfants : que, s'ils vivent selon la loi de DIEU et s'ils sont fidèles à son service, DIEU aura soin d'eux et de leurs affaires, que si, au contraire, ils détournent ce secours par leur mauvaise vie, ils périront éternellement.

[Tobie.] — Nous voyons, dans l'Ecriture, que le grand fond de vertu que Tobie avait fait dès ses plus tendres années par la bonne éducation qu'il reçut de son père et de sa mère fut cause qu'il ne murmura point lorsqu'il devint aveugle : car, ayant toujours eu la crainte de DIEU dans le fond de son cœur, et ayant observé ses commandements avec une entière fidélité, il ne s'affligea point de ce fâcheux accident, mais demeura ferme dans son amour, et rendit grâces tous les jours de sa vie. Or, ce qui vient plus par-

ticulièrement à notre sujet, est que, comme ce saint homme avait été élevé dans la crainte de DIEU, il n'eut aussi rien plus à cœur que d'inspirer à son fils cette même crainte, la haine du péché et la fidélité au service du Seigneur, comme il paraît par ses saintes et admirables instructions qu'il lui donna avant de mourir, et qu'il lui laissa comme un précieux héritage. (*Le P. Croiset a très-bien paraphrasé ces instructions, au 2<sup>e</sup> tome de ses Réflexions chrétiennes.*)

[Suzanne.] — Quand le texte sacré fait le récit de l'action généreuse de la chaste Suzanne, qui aima mieux s'exposer à être fausement accusée et poursuivie à mort par deux infâmes vieillards que de pécher en présence de DIEU, ce texte en attribue la cause à sa piété et à l'instruction qu'elle avait reçue de ses parents. Les paroles dont il se sert sont remarquables: *Elle avait la crainte de DIEU, parce que ses parents, étant gens de bien, l'avaient instruite selon la loi de Moïse* (Daniel, XIII.)

[Jacob.] — S. Ambroise n'excuse pas Jacob, tout juste et tout agréable à DIEU qu'il était, pour avoir été cause du désordre de ses enfants en mettant une trop grande différence entre eux, et parce qu'il attira sur son fils Joseph l'envie et la fureur de ses frères, pour lui avoir donné une robe un peu plus belle qu'aux autres. Cela se renouvelle encore tous les jours dans les familles, où souvent les pères et les mères donnent tout à l'un, sans laisser presque rien aux autres; où l'on regarde l'un comme un enfant légitime, et les autres comme des esclaves. La jalousie se met donc dans la famille de ce saint patriarche; la jalousie y fait entrer la haine; la plupart des frères de Joseph le veulent tuer, et tous enfin le vendent aux Ismaélites, qui le mènent en Egypte, où il souffre la servitude, les prisons et tous les outrages de la calomnie. Qui a fait cela? l'amour trop tendre de Jacob. Il aimait Joseph plus que ses autres enfants; toutes les grâces, toutes les caresses, toutes les douceurs étaient pour lui. C'est que son amour n'était pas selon l'égalité de la justice, qui veut que la nature soit ici la règle de l'amour, et que les pères et les mères aiment également ceux qui partagent également leur sang.

[Eléazar.] — L'exemple le plus illustre du fruit que produit la bonne éducation est Eléazar, ce vénérable vieillard que l'on voulait contraindre à manger des viandes défendues par la loi, jusque-là même que ses plus intimes amis, ayant compassion de sa vieillesse, voulurent lui persuader, pour contenter le Roi, d'user de viandes permises, et de faire semblant d'avoir mangé de celles du sacrifice. Mais ce saint homme, considérant son âge, l'éminence de sa dignité, l'honneur et l'antiquité de sa maison, et la vie irréprochable qu'il avait menée dès son enfance, par le grand soin que ses parents avaient pris de l'élever saintement selon les préceptes de la loi divine, s'écria qu'il aimait mieux mourir, que ce serait un scandale

public et un piège tendu aux jeunes gens, s'ils voyaient un vieillard de quatre-vingt-dix ans, après avoir été élevé dans la crainte et au service du vrai DIEU toute sa vie, lui manquer de fidélité sur ses dernières années, en renonçant à sa loi toute sainte pour embrasser le culte des idoles.

[ La mère des Machabées. ] — Je me représente la mère des Machabées, qui, dans la violence des supplices, soutenait le cœur de ses enfants par la vertu de ses paroles. « Ce n'est pas moi qui vous ai donné le corps que vous avez, leur disait-elle; il vient de DIEU; rendez-lui avec courage ce qu'il vous a donné avec libéralité; vous êtes ses créatures sans réserve, soyez ses victimes sans partage. » Elle les encouragea tous, et les anima à tout souffrir pour la défense de leur loi. Elle les eût désavoués pour ses enfants s'ils eussent marqué de la faiblesse; et jamais mère ne témoigna tant de désir de sauver la vie à ses enfants que celle-ci en témoigna de la leur voir perdre; jamais elle ne les aima plus véritablement qu'en renonçant, en cette occasion, à toutes les tendresses du sang et de la nature. Aussi se rendit-elle digne, par-là, de les suivre à la gloire qu'elle leur avait fait acquérir par ses vives exhortations, et de souffrir la mort en chacun d'eux avant de la souffrir en son propre corps.

[ Héli. ] — Le grand-prêtre Héli, en ce qui regardait sa propre conduite, était très-homme de bien; mais, parce qu'il ne fut pas assez ferme pour réprimer les désordres de ses enfants, il se trouva enveloppé dans les terribles vengeances que DIEU prit de leur impiété et du scandale qu'ils donnaient à tout le peuple. Plusieurs pères, dans le christianisme, auront le même sort, parce qu'ils ont la même indulgence pour leurs enfants. Quelque réglés qu'ils soient en ce qui concerne leurs devoirs particuliers et personnels, la mauvaise conduite et les dérèglements de leurs enfants, qu'ils ont négligé de corriger par une tendresse mal entendue et par une mollesse qui ne se peut pardonner, les entraîneront dans le même malheur et dans la même réprobation qu'eux.

[ Sara. ] — Sara, femme du saint patriarche Abraham, laquelle est si célèbre dans l'Écriture pour sa vertu et sa sagesse que l'apôtre S. Paul nous la fait considérer comme notre mère et comme la figure de l'Église, qu'il loue pour sa grande foi, et que S. Pierre veut que toutes les femmes dans le mariage regardent comme un modèle: cette sainte femme, dis-je, avait tant d'application à tout ce qui pouvait être pernicieux ou avantageux à son fils Isaac, qu'ayant remarqué qu'Ismaël, le fils de sa servante, se jouait avec lui, elle pria son mari de chasser de la maison cette servante et son fils, de peur que, par son mauvais exemple, il ne corrompît l'innocence d'Isaac: et DIEU même autorisa cette conduite de Sara en commandant à Abraham de la contenter en ce point.

[Rébecca.] — Rébecca, femme du patriarche Isaac, voyant que son fils aîné portait une envie mortelle au jeune, qui était Jacob, elle inspira à celui-ci, quoiqu'elle l'aimât tendrement, de sortir de la maison et de s'en aller dans un pays éloigné, où il fut vingt ans à garder les troupeaux au service de son oncle, quoiqu'il fût né de parents si considérables. Mais elle aimait mieux le voir séparé d'elle, éloigné de son pays et réduit à la condition d'un serviteur, afin de prévenir par ce moyen les maux qui pouvaient naître de la haine d'un frère contre un frère, que d'en éloigner l'aîné, qui, étant d'un mauvais naturel, avait besoin de la discipline d'un père et d'une mère vigilants et soigneux. Les mères pourront apprendre de ces deux exemples quelle doit être leur vigilance et leur application à éloigner de leurs enfants tout ce qui les peut corrompre et engager dans le mal.

[Anne et Samuel.] — Anne, mère de Samuel, ayant obtenu de DIEU cet enfant par ses prières, le lui remit aussi entre les mains. Sitôt qu'elle l'eut sevré, elle le mena au grand-prêtre Héli, le consacra au service de DIEU, et le laissa pour tous les jours de sa vie dans le lieu saint, renonçant pour jamais à la consolation qu'elle pouvait en recevoir. DIEU approuva et bénit de telle sorte le zèle de cette mère, qu'il lui donna depuis plusieurs enfants pour celui-là, quoiqu'elle eût été stérile auparavant, et le petit Samuel, étant rempli de ses grâces, devint ensuite un saint prophète.

[Zacharie et Elizabeth.] — Les derniers parents que l'ancienne loi nous donne pour modèles en cette matière, sont le père et la mère de S. Jean-Baptiste. Il passe au désert, quittant la maison d'un père et d'une mère si saints, dès sa plus tendre enfance, de peur de se souiller par la moindre faute et de contracter la moindre tache de la corruption du siècle. Il y mène une vie extraordinairement austère ; il n'y est vêtu que de poil de chameau ; il n'a que la terre toute nue pour lit ; il n'a point d'autres compagnies que celle des bêtes. Il est entièrement caché aux hommes ; il est sur la terre comme s'il n'y était point ; il n'a ni secours, ni biens, ni amis. Cependant Zacharie et Elizabeth ne s'opposent point à ce dessein si particulier, et dont il n'y avait pas eu d'exemple dans les siècles précédents. C'est DIEU qui l'y appelle, cela leur suffit. Ils savent qu'il est destiné pour être le précurseur du Messie, et qu'il doit prêcher sa venue, et par conséquent éclater dans toute la Judée, se faire admirer, et causer à tout le monde une joie extraordinaire : et néanmoins ils n'ont point d'empressement de le voir commencer bientôt un si saint ministère. Ils ne préviennent point, par un esprit inquiet, les moments de DIEU ; ils laissent leur fils, et un tel fils, dans cette obscurité, dans cette pauvreté ; dans cette séparation de tout commerce des hommes, entre les mains de DIEU, sans le rappeler ; ils l'abandonnent entièrement entre les mains de

la Providence, sans vouloir, par une tendresse mal réglée ou par une dévotion mal entendue, lui rien prescrire de contraire à ce que DIEU demande de lui.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Enfants de Zébédée.] — Nous n'avons, dans le Nouveau-Testament, que trois personnes qui se soient intéressées pour procurer quelque avantage à leurs enfants. L'une est la mère des enfants de Zébédée, qui s'adressa au Sauveur pour lui demander les deux premières places de son royaume, qu'elle croyait devoir être temporel, en faveur de ses deux enfants. Mais l'Evangile marque assez que cette mère, qui était poussée plus par son ambition que par un véritable amour pour ses enfants, ne fut pas favorablement reçue du fils de DIEU, qui lui répondit que ni elle ni ses enfants, qui l'avaient portée à faire cette indiscrete prière, ne savaient ce qu'ils demandaient; pour apprendre, en sa personne, aux pères et aux mères qu'ils s'abusent quand ils souhaitent ou s'efforcent de procurer à leurs enfants des richesses, des charges, ou de semblables avantages temporels; qu'ils doivent, à la vérité, s'adresser au Seigneur et demander pour eux les grâces et les vertus qui leur sont nécessaires, mais, pour les biens de fortune et pour leur établissement, s'en remettre à la divine volonté.

[La Chananéenne] — Le second exemple est celui de la femme Chananéenne qui s'empresse pour obtenir du même Sauveur la guérison de sa fille, tourmentée cruellement par un démon. Le Fils de DIEU la rebute d'abord, la traite d'importune, et lui dit des paroles qui l'eussent peut-être rebutée elle-même si elle n'eût eu un extrême désir de procurer quelque soulagement à sa fille. Mais le refus et les paroles dures dont usa le Fils de DIEU en cette occasion n'étaient, comme remarquent quelques SS. Pères, que pour l'exciter à demander avec plus d'ardeur et de confiance; aussi lui accorda-t-il ce qu'elle demandait, et fit voir par-là combien les prières que les pères et les mères font pour leurs enfants sont efficaces, particulièrement quand on demande pour eux la délivrance des vices auxquels ils sont sujets, et qui sont comme autant de démons qui les possèdent.

[Le père du possédé.] — Le troisième exemple est celui d'un père qui s'adresse pareillement au Sauveur pour le conjurer d'avoir compassion de son affliction et de la misère de son fils, qu'un démon muet et sourd tourmentait depuis son enfance, et qui était continuellement en danger de

sa vie, comme il est rapporté dans S. Mare, chap. 9. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la compassion de ce charitable Sauveur, qui avait fait voir en tant d'autres occasions le pouvoir et l'empire souverain qu'il avait sur les démons. Mais, en cette occasion, il déclara à ses disciples, qui n'avaient pu chasser celui-ci, que ces sortes de démons ( ce que l'on peut entendre des vices et des mauvaises habitudes que contractent les enfants dès leur jeunesse) ne se chassent qu'avec peine, et que les parents doivent s'efforcer d'obtenir cette grâce à force de jeûnes et de prières : *Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione et jejuniis.*

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Commodavit eum Domino* (I. Regum II.). — Quand DIEU vous a donné des enfants, sachez, pères et mères, dit S. Chrysostôme, qu'il vous a mis entre les mains un dépôt précieux et considérable. Vous êtes donc obligés de les conserver avec soin, comme des choses sacrées et qui portent l'image de DIEU, afin de les pouvoir remettre un jour entre ses mains. En même temps qu'ils sont vos enfants, ils sont aussi les enfants de ce père céleste, qui les a confiés à votre conduite : vous devez donc les élever en son nom, et les préparer à cet immortel héritage qu'il leur veut donner par vos mains. Que cette mère de Samuel entendait bien cette obligation et ce devoir, quand, après avoir reçu son fils par une espèce de miracle, elle l'alla consacrer aux autels, comme pour mettre ce dépôt en assurance, et le rendre à celui qui le lui avait donné ! *Commodavit eum Domino* ; ou comme tourne S. Chrysostôme, *Depositum accepit, hoc ei restituit qui dedit.*

*Immolaverunt filios suos et filias suas demoniis.* (Ps. 105). David parle de ces malheureux pères qui sacrifiaient leurs petits enfants aux faux dieux, les jetant dans une fournaise ardente, pendant que les prêtres des idoles, ministres de leur cruauté, jouaient de divers instruments afin que les pères et les mères n'entendissent point les cris de ces petites créatures mourantes. Que fait-on dans la plupart des familles chrétiennes ? on immole les enfants au démon de la vanité et du libertinage : et cependant les divertissements, les compagnies, les bals, étouffent les gémissements de ces âmes mourantes, et les conduisent à un malheur éternel au son de ces harmonies. *Immolaverunt filios suos et filias suas demoniis.*

*Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis* (Galat. iv. — Les pères et les mères doivent avoir sans cesse dans l'esprit qu'ils doivent donner une seconde naissance à leurs enfants, plus noble que la première, qui est une vie sainte, sur le modèle de celle du fils de DIEU ;

qu'ils doivent former JÉSUS-CHRIST en eux par les vertus qu'ils doivent tâcher de leur inspirer ; que ces enfants ne sont qu'un commencement d'une créature de DIEU, comme parle un autre apôtre, à laquelle ils doivent donner les derniers traits de perfection par leurs instructions, leurs sages conseils et leurs bons exemples. Il faut vous persuader, pères et mères, que vous êtes comme des peintres et des statuaires, et que vos enfants sont comme de belles images et des statues d'or, que vous devez former, tailler et embellir chaque jour, jusqu'à ce que JÉSUS-CHRIST y soit entièrement produit et formé. Travaillez continuellement à orner leurs âmes de toutes sortes de vertus.

*Videte ne scandalizetis unum de pusillis istis.* (Matth. VIII.) Si on doit se conduire avec beaucoup de circonspection en présence des jeunes enfants en général, les pères et les mères en particulier doivent prendre garde de ne point servir de pierre de scandale à leurs propres enfants, dont ils sont eux-mêmes les anges tutélaires. Ce qui ne s'entend pas seulement du mauvais exemple qu'ils pourraient leur donner, mais encore de leur négligence et du peu de soin de les former aux bonnes mœurs, ce qui est l'occasion et la véritable cause de leur perte. Aussi est-ce l'une de ces choses dont DIEU demandera un compte plus sévère. La molle complaisance qu'ils ont quand ils leur voient faire des fautes entretient les enfants dans le vice, et les dispose à de plus grands désordres. En négligeant de les instruire ou en leur donnant une mauvaise éducation, ils sont la cause de leur perte : c'est ce qu'on peut appeler, les scandaliser : *Videte ne scandalizetis unum de pusillis istis.*

*Quis, putas, puer iste erit ?* (Luc. I.) Si l'on demandait, comme on fit autrefois du grand S. Jean-Baptiste : Que pensez-vous que sera cet enfant que vous élevez selon les maximes et l'esprit du siècle ? vous pourrez bien me répondre qu'il sera grand dans le monde par les avantages d'une illustre naissance, par les grands biens et les éminentes charges que vous lui laissez ; mais pourrez-vous bien dire, comme on a dit de S. Jean, qu'il sera grand devant le Seigneur. Vous qui flattez ses passions, qui entretenez ses vices, qui condescendez à ses désordres, qui souffrez et qui autorisez son libertinage et ses friponneries, répondez au contraire qu'il sera tel que vous l'avez fait, et que ces mauvais commencements que vous lui donnez ne se termineront qu'à une mauvaise fin.

*Quantum temporis est ex quo ei accidit ? At ille ait : Ab infantia.* (Marc. IX.) L'évangéliste S. Marc rapporte qu'un jour un père amena son fils à JÉSUS-CHRIST, afin qu'il le délivrât d'un démon muet, si furieux qu'il déchirait le corps de ce pauvre jeune homme. Le Sauveur, avant de le délivrer, demande depuis quand ce jeune homme est possédé. Le père lui répond : *Ab infantia*, depuis son enfance. Nous pourrions dire la même

chose de la plupart des chrétiens que le démon possède par le vice : car, si je demande à ce jeune libertin : Depuis quand êtes-vous blasphémateur, impudique et débauché? il me répondra : *Ab infantiâ*. A peine savais-je parler, qu'entendant les blasphèmes de mon père et les imprécations de ma mère, je commençai à les imiter. Ils ne m'avaient jamais encore parlé de DIEU, ni appris à faire mes prières, qu'ils m'avaient déjà appris à dire des paroles infâmes et à chanter des paroles lascives : *Ab infantiâ*, etc.

*Erudi filium tuum, et dabit delicias animæ tuæ.* (Proverb. xxix.) — Un père et une mère n'ont point de plus douce ni de plus solide consolation, dit le Sage, que d'avoir des enfants bien élevés : *Qui docet filium suum laudabitur in illo*. Rien ne fait tant d'honneur à un père que la bonne éducation de ses enfants. Rien aussi ne déshonore plus un père et une mère que les mauvaises mœurs des enfants, leur ignorance et leur impolitesse : *Confusio patris est de filio indisciplinato*. Rien donc ne doit être plus intéressant, rien n'est de plus grande conséquence, et rien n'est aujourd'hui plus négligé, que l'éducation des enfants.

---

#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Valde perniciosè sentiet filius patris lenitatem, ut postea justè sentiat Dei severitatem.* August. in Ps. 50.

*Non laudo in homine quod video in tigride (nempe amorem in filios).* Id. Homil. 33 ex 50.

*Non laudandus est qui filios amat, sed detestandus qui non amat.* August. Ibid.

*O dolosa libertas! ô grandis filiorum perditio! ô paterams amor mortiferus! Ecce filios se dicunt diligere quos jugulari procurant; dicunt eos amare quibus jam dispendia parant.* Id. (vel alius auctor Serm. 33 ad fratres in Eremito.)

*Fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat.* III Confess. 12.

*Quantò amplius diligunt filios patres, tantò*

Un fils éprouvera, à son grand dommage, la trop grande douceur d'un père, pour être exposé ensuite à la juste sévérité d'un DIEU.

Je n'ai garde de louer dans un homme l'amour envers ses enfants, quand je vois la même chose dans les tigres et les bêtes les plus féroces.

Un homme n'est pas à louer de ce qu'il aime ses enfants, mais il serait à blâmer et à détester s'il ne les aimait pas.

O trompeuse liberté, cause de la perte des enfants! amour déréglé des pères! Ils disent et déclarent qu'ils aiment ceux dont ils procurent la perte, et à qui ils préparent une mort très-cruelle par une malheureuse indulgence.

Il ne se peut faire qu'un fils qui a coûté tant de larmes périsse éternellement.

Plus un père aime tendrement ses en-



*amplius ad bonam vitam compellant.* Id. August. Epist. 167.

*Adolescentes magis metu quàm ratione revocantur à vitio.* Ambros. De Josepho.

*Ad negligentiam patrum refertur insolentia filiorum.* Id.

*Jungat liberos aequalis gratia, quos jungit aequalis natura.* Id. De Josepho, 2.

*Memnisse debent patres quòd et ipsi fuerunt filii, et noluerunt utiquè exacerbari à patribus; filii quoque cognoscere debent quòd futuri sunt patres, et nolent inhonorari ab eis. Idcirco, utriusque exultent invicem quod exquirunt ab invicem.* Ambros. Epist. ad Epiph. 6.

*Magnum depositum habent parentes filios.* Chrysost. Homil. 9 in Hebr.

*Magna est naturæ tyrannus, et expugnabilis viscerum necessitas.* Id. Homil. 17 ad pop. Antioch.

*Apostoli estis familiæ vestræ: hanc Apostolus vocat Ecclesiam domesticam; huic præsidetis, hanc instruitis.* Ambros. in hæc verba: *Ecclesia domestica.*

*Libri sunt tabia parentum; nempè ad erudiendos filios.* Id. advers. vituperat. vita monast.

*Adolescentia tanquàm subacta et mollis cera est, quæ impressas quascumque formas in se facile recipit, et mollissimè cedit.* Basil. Regul. fusiis inter. 15.

*Omnia quæ deliquerint filii de parentibus requirentur, qui non erudierint, neque corriperint eos.* Origen. 11 in Job.

*Ostendite eis filiis, de vestra conversatione, fugere malum, appetere bonum, odisse peccatum, timere judicium et amare DEUM.* Emissenus, Homil. 4 Epiph.

*Non parentes, sed peremptores (sic eos vocat qui malè liberos institunt.)* Bernard. Serm. 2 in Missus est.

*Ex hoc affectu quo amare nos fecit DEUS pignora nostra, intelligere nos voluit quantum ipse amaret pignora sua.* Salvianus, lib. 4 de Providentiâ.

*DEUS curis suis patres associat.* Chrysost.

*Esto filiis tuis pater, non proditor.* Cypr. Serm. 1 Eleem.

fauts, plus il tâche de les obliger à mener une vie irréprochable.

C'est la crainte, plutôt que la raison, qui détourne les jeunes gens du vice.

L'insolence et la trop grande liberté des enfants vient de la négligence des parents.

Il faut que les enfants soient unis ensemble par la grâce comme ils le sont par le sang.

Les pères doivent se souvenir qu'ils ont été fils eux-mêmes et qu'ils n'ont pu souffrir d'être maltraités de leurs parents: les enfants doivent songer qu'un jour ils seront pères, et qu'ils ne voudraient pas que leurs enfants les déshonorassent. Que les uns et les autres donc pensent à ces relations mutuelles.

Les enfants sont un grand et saint dépôt.

C'est une espèce de tyrannie que la nature exerce sur les cœurs de ceux qui ont des enfants, et une nécessité qu'elle a imprimée dans leurs entrailles, de les aimer comme eux-mêmes.

Pères et mères, vous êtes les apôtres de votre famille: c'est ce que S. Paul appelle une église domestique; vous en êtes établis les administrateurs pour la conduire et les docteurs pour l'enseigner.

Les lèvres des parents sont des livres pour les enfants.

La jeunesse est comme une cire molle et docile, qui reçoit toutes les figures qu'on y veut imprimer, et cela sans peine ni résistance.

Les fautes que commettent les enfants, on en demandera compte aux parents qui ne les auront pas instruits et corrigés.

Apprenez, pères et mères, par votre conversation et par vos manières, à vos enfants à fuir le mal, à rechercher le bien, à haïr le péché, à aimer DIEU et à craindre ses jugements.

Ceux qui n'ont pas soin de bien élever leurs enfants n'en sont pas tant les parents que les meurtriers et les bourreaux.

Par cet amour que DIEU a inspiré aux hommes pour ceux à qui ils ont donné la vie, il a voulu faire entendre combien lui-même aime ses enfants.

DIEU veut bien partager avec les pères les soins que sa Providence prend des enfants.

Soyez le père de vos enfants, et non un traître qui les livre au démon.

## § V.

**Ce que l'on peut tirer de la Théologie.**

[ *Ordre de la Providence.* ] — L'éducation chrétienne que les pères et les mères doivent donner à leurs enfants, c'est de les élever dans la crainte de DIEU, de les instruire ou de les faire instruire des choses nécessaires à leur salut et aux devoirs de la vie civile, selon leur condition; de veiller sur leurs mœurs et sur leur conduite, de les corriger de leurs défauts, de les entretenir selon leurs moyens, et enfin de les aider à s'établir dans l'état où DIEU les veut et les appelle: en cela consistent les devoirs des parents.

On demande pourquoi DIEU a établi cet ordre de sa Providence que nous voyons dans la propagation du genre humain, et pourquoi il a voulu qu'il y eût des pères et des enfants, et que les uns fussent produits par les autres: car il pouvait créer immédiatement tous les hommes de sa main, comme il a créé tous les Anges, parmi lesquels il n'y a ni pères ni enfants. S. Chrysostôme dit qu'il a voulu qu'il y eût des pères parmi les hommes afin qu'ils apprissent, par l'expérience de l'amour qu'ils ont pour leurs enfants, celui que DIEU a pour tous les hommes, en qualité de leur père et de leur créateur; mais d'autres croient, avec autant de probabilité, que ç'a été pour sauver les uns plus doucement et plus efficacement par le ministère des autres; c'est-à-dire afin de sauver les enfants par le soin et par la coopération des pères.

DIEU a voulu que le mariage fût un sacrement, afin de consacrer les sources d'où devaient naître les enfants, et afin de tirer de la sanctification de leur père des dispositions à les sauver: car il faut remarquer qu'une partie des grâces de ce sacrement sert pour conduire les pères et les mères dans l'éducation de leurs enfants. Aussi faut-il avouer qu'un père et une mère, quand ils sont gens de bien et qu'ils s'acquittent fidèlement de leur charge, sont de puissants moyens du salut et de la prédestination de leurs enfants,

[ *Amour dû aux enfants.* ] — Une des plus puissantes raisons qui obligent les pères et les mères à travailler à la sainteté de leurs enfants se prend de l'obligation qu'ils ont de les aimer. Il ne faut point ici employer les rai-

sonnements pour persuader les pères et les mères qu'ils doivent aimer leurs enfants : la nature qui inspire cet amour aux tigres et aux bêtes les plus féroces, les instruit assez sur ce point. Aussi voyons-nous souvent que, pour les aimer trop et d'un amour trop naturel, ils les aiment mal, et d'un amour déréglé quand il n'est pas subordonné aux lois divines, quand ils souffrent qu'ils soient vicieux pour ne pas leur déplaire ni les contrister ; quand ils ont plus de soin de leur corps que de leur âme, de leur amasser des biens temporels que de leur faire acquérir des vertus. C'est pourquoi, afin que cet amour soit juste et réglé, ce doit être une charité chrétienne, qui oblige à les aimer pour DIEU, selon les ordres de DIEU, qui leur fait agréer la disposition que DIEU fera d'eux, et n'oublier jamais qu'ils sont plus à DIEU qu'à eux.

La plupart des pères et des mères ne font pas assez réflexion sur les vues et sur les desseins de DIEU quand il leur donne des enfants : car ils ne doivent pas s'imaginer que ce soit pour la gloire ou pour le soutien de leurs familles, pour leur satisfaction, pour laisser des héritiers de leur nom et de leurs grands biens, pour succéder à leurs charges, ni même pour la conservation des Etats. Et pourquoi donc ? Uniquement pour faire des prédestinés et peupler le ciel, en un mot, afin qu'ils contribuent à donner une vie heureuse et éternelle à ceux à qui ils ont donné la vie du corps. C'est donc ce qu'ils doivent principalement avoir devant les yeux, et à quoi ils doivent appliquer leurs premiers soins.

[Païens et chrétiens.] — Ceux qui vivent dans le paganisme, et qui n'ont pas de plus hautes lumières que celles de la raison, ne pensent qu'à remplir le monde d'hommes infidèles comme eux ; ils ne leur donnent d'autre éducation que celle que la nature corrompue leur inspire. Ils n'ont d'autre dessein sur eux que celui de les élever à quelque fortune temporelle, parce qu'ils n'en connaissent pas une meilleure. Mais les pères chrétiens les élèvent pour le ciel, et pour en faire autant de prédestinés.

C'est à titre de justice que les pères et les mères sont obligés de procurer à leurs enfants une sainte et chrétienne éducation, parce que c'est un axiome reçu en philosophie et fondé sur la raison, que les causes qui donnent l'être à une chose lui doivent donner tout ce qui lui est nécessaire à son ornement et à sa perfection. Ainsi DIEU, remarque S. Thomas, est obligé, par une espèce de convenance naturelle, de donner aux créatures ce qui est nécessaire pour leur conservation et pour l'accomplissement de leur être : et c'est sur ce sentiment si raisonnable qu'est fondée l'inclination des pères et des mères, après avoir donné la vie à leurs enfants, de leur laisser de quoi l'entretenir, conformément à la condition où ils ont été mis par leur naissance. Ce soin est juste, et on ne le peut blâmer. Mais de ces devoirs naturels on doit tirer une obligation plus relevée, et une justice surnaturelle qui oblige les pères et les mères à n'arrêter

pas leurs soins à ces biens périssables, mais à pourvoir à la sainteté de leurs enfants et à leur bonheur éternel, puisqu'il y a deux êtres différents dans un chrétien, l'être naturel et l'être surnaturel; et c'est à l'achèvement et à la perfection de ces deux êtres que les pères et les mères doivent pourvoir, suivant ces deux conditions auxquelles la Providence les destine.

[Mauvaise éducation.] — Après le péché d'origine, je ne sache pas qu'il y ait un mal ni plus universel ni plus contraire à la vie chrétienne que la mauvaise éducation des enfants. C'est une seconde espèce de péché originel : car il n'est guère moins commun que le premier. Aussi le contractons-nous par le péché personnel de nos pères et de nos mères. Et c'est une seconde nature qui n'est guère moins corrompue que la première. C'est le péché de nos pères et le nôtre : le leur en effet, le nôtre en principe. En effet, la mauvaise éducation des enfants est un grand péché aux pères et aux mères, et un péché fort commun : car combien en voyons-nous qui manquent à ce devoir ou par ignorance, ou par négligence, ou par faiblesse, ou, ce qui est encore pire, par malice. Mais ce qui est à plaindre est que les enfants portent la peine du péché de leurs pères, comme dans le péché originel.

Il faut que le péché des pères et des mères qui négligent l'éducation de leurs enfants soit bien grand, puisque l'apôtre S. Paul dit que celui qui le commet renonce à la foi et est pire qu'un infidèle. Les infidèles, dit S. Jean-Chrysostôme, les surpassent en cela, qu'ils ne négligent point les personnes qui leur appartiennent : car, quoique la vanité les porte souvent à mépriser ceux qui ne leur appartiennent pas, ils ont cependant des sentiments de tendresse pour leurs domestiques ; et l'on ne peut commettre cette faute, que l'on ne viole non-seulement la loi divine, mais encore la loi naturelle : *Divinas leges planè violat et jura naturæ*. C'est donc un péché d'omission, en matière griève et importante, et par conséquent très-grief ; et, encore que les pères soient irréprochables pour leurs personnes et qu'ils remplissent tous les autres devoirs du christianisme, ils seront réprochés pour avoir manqué à celui-là seul.

[De la correction.] — Les pères chrétiens doivent reprendre et châtier leurs enfants pour corriger leurs vices et leurs imperfections ; mais comment ? Comme DIEU châtie ses élus, c'est-à-dire parce qu'il les aime : leurs répréhensions et leurs châtiments doivent procéder de l'affection qu'ils leur portent, et du désir qu'ils ont de les rendre vertueux et parfaits. Il est vrai qu'il ne faut se servir de cette voie qu'à la dernière extrémité, S. Paul les avertissant de ne pas mettre leurs enfants en colère, de ne les pas irriter ni rebuter par leurs mauvais traitements, de peur qu'ils ne perdent courage, et qu'à force de se voir maltraiter ils ne deviennent incorrigibles. Mais, quand la douceur et la prudence n'y font rien, il ne faut

pas épargner les remèdes violents, ni, pour les trop aimer, souffrir tranquillement leurs vices. S. Augustin attribue une partie de ses désordres à la molle complaisance de son père. « Lorsque je parlais ou que je faisais mal, mon père, dit-il, tournait tout en risée, et disait que j'avais de l'esprit. J'avais beau être libertin et débauché, il souffrait tous mes vices, et je ne trouvais point de main charitable qui me les arrachât par de salutaires corrections: *Excesserunt caput meum tribuli libidinum, et nulla erat eradicans manus.* »

[ Amour aveugle. ] Il y a deux sortes d'aveuglement dans les parents. Le premier consiste à prendre les plus grands dérèglements de leurs enfants pour des bagatelles, ou tout au plus pour des emportements de jeunesse, que l'âge rend innocents; l'autre à leur accorder tout ce qu'ils demandent, quoique ce soient des choses qui les engagent souvent dans le péché. DIEU, pour punir leur lâcheté, refuse toutes choses à leurs enfants. Vous vouliez les enrichir, et DIEU les rendra misérables: vous vouliez les élever, et DIEU les abaissera; vous ne regardiez que leur personne sans regarder leurs péchés, et DIEU, au contraire, ne considérera que la grandeur de leurs péchés; enfin, il les punira à proportion de l'indulgence que vous avez eue pour eux.

[ Nécessité de l'exemple. ] — La plupart des parents se persuadent qu'il suffit d'avoir donné la naissance à leurs enfants, sans qu'il soit besoin de se mettre en peine de leur faire acquérir la vertu: ou, tout au plus, qu'il suffit de les instruire, de les avertir de leur devoir, de les louer quand ils font bien, de les corriger quand ils manquent. Tout cela est bon; mais il faut quelque chose de plus: il faut que la parole soit soutenue par la démonstration des choses mêmes. La raison est que les enfants, naturellement, suivent l'exemple de leurs pères; et, parce que notre nature est corrompue par le péché avec lequel nous naissons, ils se portent plutôt à imiter leurs vices que leurs vertus. C'est ce qui oblige les pères et les mères à avoir presque autant de respect pour leurs enfants que leurs enfants en doivent avoir pour eux. Il faut qu'ils soient grandement circonspects en leurs paroles et en leurs actions, et, s'ils ont la pensée de faire quelque chose de mal, la vue et la présence de leurs enfants doit être un obstacle qui les arrête et les empêche.

## § VI.

**Endroits choisis des Livres Spirituels  
et des Prédicateurs.**

[Importance de l'éducation.] — L'esprit du monde, qui est un esprit de désordre et de renversement, ayant tellement ruiné les fondements de la piété dans le cœur de la plupart des chrétiens, il faut nécessairement opposer une forte digue à ce torrent impétueux qui nous menace d'une ruine universelle ; et, comme il a commencé par la corruption de la jeunesse et par la mauvaise éducation des enfants, il faut nécessairement remonter à l'origine, et tâcher de purifier cette source empoisonnée. Quand un fruit est entièrement gâté et pourri, le seul moyen pour le faire renaître et lui rendre sa première bonté, c'est de prendre son pépin, et de le jeter dans une terre bien préparée : le pépin germe, il pousse des feuilles, des fleurs et des fruits. Voilà justement le secret de faire revivre, dans l'ordre de la grâce, l'esprit du christianisme, qui est presque entièrement détruit dans le cœur des fidèles. C'est de s'appliquer particulièrement à l'éducation de la jeunesse, et singulièrement à bien élever les enfants dès leur bas âge : car le manquement à ce premier devoir est la cause de la corruption des mœurs, et ensuite des divisions et des malheurs qui arrivent dans les Etats et dans les familles.

Tout le bonheur des pères et des mères consiste à donner la vie corporelle à leurs enfants, pour les régénérer en JÉSUS-CHRIST, hors duquel il n'y a que misère, et misère temporelle et éternelle. L'intention des personnes mariées, qui ont de la piété doit être, dit S. Augustin, de se préparer à la génération spirituelle, par la génération corporelle, et ils ne doivent pas se contenter d'avoir des successeurs et des héritiers dans leurs familles ; mais ils doivent avoir aussi dessein de donner des héritiers à DIEU, et des cohéritiers à JÉSUS-CHRIST, comme parle le grand Apôtre ; les pères et les mères étant comme des canaux vivants et animés, par lesquels JÉSUS-CHRIST fait couler dans le cœur des enfants les grâces et les bénédictions du Ciel, dont il a le trésor entre les mains. Car ce n'est point aux enfants à amasser des trésors pour leurs pères, mais aux pères à en amasser pour leurs enfants ; et ce trésor, dit S. Basile, n'est autre chose que de les instruire et de leur apprendre à craindre et servir DIEU. C'est ce grand trésor que Tobie le père laissa à son fils en mourant, et c'est

cette succession de piété et de vertu que l'Écriture veut qu'on laisse à ses héritiers après la mort.

La négligence des mères et les affaires des pères ont introduit la coutume de confier à des personnes étrangères l'instruction de leurs enfants. Ce n'est pas, toutefois, ce que prétendait la nature, lorsqu'elle donnait du lait et des tendresses à la mère, et de l'intelligence et de la prudence au père. Son dessein était d'accomplir la gloire de leur fécondité, et de les rendre père et mère d'un fils ou d'une fille qui fussent entièrement à eux, et qui ne dussent leur nourriture et leur éducation qu'à leur peine et à leur conduite : car, si un enfant tient sa vertu d'un autre que de ses parents, il n'est à eux qu'à demi, et ils n'ont pas le droit de se rien attribuer de ses belles actions. Il tient d'eux, à la vérité, le pouvoir de manger et de dormir ; mais il tient de ses maîtres le pouvoir d'agir sagement, de vivre en honnête homme, et de mourir en bon chrétien.

Dans cette grande corruption de mœurs où le monde est aujourd'hui, ayez, dit S. Augustin, un soin tout particulier de bien régler vos maisons, et de bien gouverner vos enfants dans vos familles. C'est le moyen de réformer les plus grands désordres, et de remédier aux plus grands maux ; et comme il est de notre devoir de vous parler, et de vous instruire dans l'Église, il est du vôtre de travailler chez vous avec application : car vous pouvez faire l'office de pasteur, dit ce saint docteur. Oui, vous pouvez non-seulement imiter mais coopérer avec les évêques et les prêtres, et partager avec eux le ministère de la parole évangélique : afin qu'ayant repris, enseigné, exhorté vos enfants, vous puissiez un jour les présenter en assurance devant le tribunal du Souverain Juge des vivants et des morts.

La bonne éducation est le fondement des belles vies et le principe des actions les plus chrétiennes et des plus vertueuses. La plupart des saints et des saintes qui sont dans le ciel doivent, après Dieu, leur sainteté à l'éducation sainte et chrétienne de leurs pères et de leurs mères. Abraham est loué dans l'Écriture pour avoir attiré sur son fils Isaac et sur toute sa nombreuse postérité les bénédictions du Seigneur, par l'exemple d'une foi héroïque. Tobie a reçu mille louanges, et en reçoit encore tous les jours, des instructions salutaires qu'il a données à son fils, et à tous les chrétiens en sa personne. Mais, si c'est la gloire de l'Église que les enfants des chrétiens soient bien instruits et qu'ils soient nourris et élevés dans les saintes maximes qu'elle leur donne, il n'y a pas moins d'avantage pour les Etats et pour la politique que la jeunesse soit bien élevée.

De tous les soins que les mères doivent prendre de bien élever leurs enfants, il n'y en a point que S. Jean-Chrysostôme leur recommande plus instamment que celui de leurs filles, qui sont si faciles à prendre les bonnes ou mauvaises impressions : comme leur naturel est plus doux, elles sont aussi plus traitables et plus dociles. Il faut donc leur inspirer de

bonne heure l'amour de la vertu, et leur ôter cet air de vanité qu'elles prennent si facilement : car on ne voit aujourd'hui, dans la plupart des filles, qu'une ambition démesurée, qu'une vanité qui va jusqu'à l'excès ; on n'y remarque que faste, que licence et libertinage : et tout cela vient du peu de soin des mères, qui, n'ayant pas elles-mêmes été élevées chrétiennement, ont une basse idée de la vie chrétienne, et n'ont pas pour les autres des vues plus nobles et plus relevées que pour elles-mêmes.

Ce n'est pas assez d'avoir empêché le progrès du vice dans l'enfance : il faut encore faire ses efforts afin qu'il ne se fortifie point dans la jeunesse, où les passions deviennent plus fortes, plus vives et plus violentes, où les yeux et le cœur s'ouvrent à la vanité et au plaisir. La première démarche dans la carrière du crime, est bientôt suivie d'une autre ; c'est le progrès ordinaire du vice ; et c'est ainsi que d'un petit pécheur on devient un grand réprouvé. C'est pourquoi la maxime qu'on donne communément pour la santé du corps est extrêmement importante pour le salut de l'âme. Opposez-vous, dit-on, aux commencements. Ne négligez rien, de peur que les suites ne vous soient funestes. La jeunesse, où les passions sont plus en mouvement et plus impétueuses par l'ardeur de l'âge, est le temps le plus propre à cultiver les enfants ; c'est la saison d'arracher les mauvaises plantes qui croissent dans cette terre neuve, qui jette son premier fruit ; enfin, c'est l'âge le plus susceptible des bonnes ou des mauvaises impressions, et le plus propre à faire naître de saintes habitudes. (*Instruction chrétienne pour l'éducation des filles.*)

[Erreur des pères.] — Il y a plusieurs pères qui n'oublient rien pour acquérir à leurs enfants de grandes possessions, des maisons magnifiques, des terres de grand prix, et leur faire avoir de beaux habits et un superbe équipage, mais qui ne se mettent nullement en peine que leur âme soit ornée de vertus, et que la conduite de leur vie soit pieuse et chrétienne : et c'est ce qui remplit le monde d'une infinité de désordres. Avec toutes leurs grandes richesses, si les enfants ne sont gens de bien pour les gouverner avec sagesse et avec vertu, elles périront en peu de temps par leur mauvaise conduite, et ne serviront qu'à attirer la malédiction de DIEU sur ceux qui les auront possédées ; au lieu que, s'ils sont sages, s'ils ont le cœur magnanime et généreux, s'ils ont l'esprit rempli de cette divine et sublime philosophie que le Fils de DIEU est venu apprendre aux hommes, n'ayant rien ils posséderont tout parce qu'ils seront au-dessus de tous ces biens. Ce discours est tiré de S. Chrysostôme.

Que sera-ce, s'il se trouve que vous n'avez pas eu soin de vos propres enfants, dont vous devez rendre un compte terrible au jugement dernier, non au poids de la balance des hommes, mais au poids du sanctuaire ? DIEU vous dira alors : « N'ai-je pas mis cet enfant dans votre maison dès le commencement de sa vie ? Ne vous ai-je pas établi son maître, son conducteur et son juge ? Ne vous ai-je pas donné une pleine et entière puissance sur



lui? Ne vous l'ai-je pas mis entre les mains dès son berceau, pour le former et le dresser à la piété? Osez-vous espérer que je vous pardonne, si vous le laissez emporter aux mouvements impétueux d'une jeunesse inconsidérée, et capable de toutes sortes d'emportements? » Que répondrez-vous alors? Direz-vous que cet enfant était fâcheux et difficile à conduire? qu'il était indocile et libertin? Mais c'est à quoi vous deviez pourvoir de bonne heure: et, lorsqu'il était encore tendre et facile à gouverner, il fallait l'accoutumer au joug d'une sainte discipline, le ranger peu à peu à son devoir, le former à la vertu, réprimer ses passions et guérir les maladies de son âme lorsqu'elles étaient encore peu enracinées; il fallait arracher ces épines lorsqu'elles ne faisaient que de naître. Quelle excuse aurez-vous donc pères et mères, si DIEU, prenant une vengeance si sévère des injures que vos enfants vous font, vous ne tenez compte de celles qu'ils font à DIEU? Si DIEU, les punissant de mort lorsqu'ils vous offensent, vous ne vous mettez pas seulement dans une sainte colère contre eux lorsqu'ils offensent sa majesté infinie? « J'ai bien voulu, vous reprochera-t-il un jour, ôter la vie aux enfants ingrats qui vous avaient outragé: et vous ne leur avez pas seulement dit une parole dure et fâcheuse lorsqu'ils foulaient aux pieds mes commandements et mes lois. »

Que si votre fils ou votre fille attire par sa vertu la vénération des hommes, quelle joie sentirez-vous, vous qui êtes son père et vous qui êtes sa mère, et qui trouverez dans sa piété un plus grand sujet de l'aimer que n'est l'union du sang et de la nature? Certes, comme ceux qui sont ingrats envers DIEU n'ont aussi d'ordinaire que du mépris pour leurs pères et pour leurs mères, de même, tout au contraire, ceux qui honorent DIEU par leur piété ne manquent point de rendre l'honneur aux personnes dont il s'est servi pour les mettre au monde. Ainsi, toutes choses nous obligent à prendre ce soin: la considération de DIEU, qui nous le commande; celle des hommes, qui nous en estimeront davantage; notre propre consolation dans la vie présente, que la vertu de nos enfants nous rendra douce, heureuse et agréable, et enfin la juste appréhension des peines à venir, qui nous sont préparées si nous y manquons.

Pères et mères, si vous élevez bien vos enfants, vos enfants élèveront bien les leurs, et ces derniers en feront de même. Ainsi se fera une suite et comme une chaîne de piété et de vertu, qui ayant pris son origine de vous, passera bien avant dans votre postérité; et il naîtra d'excellents fruits de cette première racine d'une sainte éducation. Vous devez méditer la loi de DIEU, la digérer et vous en nourrir, afin que, l'ayant convertie en lait à l'exemple d'une charitable nourrice, vous la fassiez couler par vos instructions dans le sein de vos enfants. Si les pères et les mères élevaient ainsi leurs enfants, les lois seraient inutiles; on ne verrait point parmi eux de jugements, de peines et de supplices: car la loi, comme dit S. Paul, n'est pas faite pour le juste.

Qu'on ne dise point que l'on ne peut dompter la jeunesse: car, si

S. Paul oblige les femmes mêmes à prendre ce soin, c'est une marque que cela n'est pas impossible, autrement il ne l'aurait pas commandé. Mais tout le mal vient de notre lâcheté et de notre négligence, et de ce que nous ne travaillons pas dès les plus tendres années de nos enfants à les former à la piété. On se donne beaucoup de peine pour les faire instruire dans les arts et dans les sciences profanes; on leur procure des emplois honorables à la cour, dans le barreau, dans les armées; on leur amasse du bien pour les rendre considérables dans le monde, mais on ne prend aucun soin de leur acquérir la faveur du Roi du ciel et de la terre, et de leur faire obtenir un rang honorable dans sa cour céleste. (*Même ouvrage.*)

[De la Correction.] — Cette correction dont les parents sont obligés d'user envers leurs enfants doit avoir pour principe le zèle et la charité, et non pas la passion. Car, quand on agit par passion, on n'est pas propre à remettre les autres dans leur devoir; au contraire, l'emportement où on se laisse aller ne sert qu'à les aigrir et à les irriter. Ainsi, les pères et les mères doivent éviter de corriger leurs enfants lorsqu'ils se sentent eux-mêmes dans le transport et dans le mouvement de la colère. La faute qu'ils commettent alors est peut-être plus grande que celle qu'ils veulent corriger, et le mauvais exemple qu'ils donnent à leurs enfants, par leur promptitude et leur emportement, ne les rend pas dociles ni capables de profiter de la correction qu'ils leur font.

Les enfants sont plus obligés aux parents de l'éducation qu'ils leur procurent que de la vie qu'ils leur donnent, parce qu'il est plus avantageux d'être homme de bien que d'être homme. Un homme qui est réprouvé faute d'éducation ne serait-il pas heureux de n'avoir jamais été? Des parents se croiraient coupables s'ils avaient négligé de faire conférer à leurs enfants le sacrement qui les fait chrétiens : le sont-ils moins de négliger l'éducation qui leur apprend à vivre en chrétiens? Que leur sert d'être chrétiens s'ils ne vivent pas en chrétiens, sinon à les rendre moins excusables devant DIEU?

A qui appartient-il de former de bonne heure la jeunesse à la vertu, si ce n'est à vous, pères et mères? Qui en aura soin, si ce n'est vous? Qui en répondra devant DIEU, si ce n'est vous? Qui en aura de la gloire si elle vit bien? qui en recevra de la confusion et des reproches si elle mène une vie libertine, si ce n'est vous? Si ces enfants, comme ces impies dont il est parlé dans le livre de Job, ont leurs os remplis des vices dès leur jeunesse, s'ils sont débauchés, s'ils aiment le jeu et la bonne chère, s'ils font des actions indignes non-seulement d'un chrétien mais d'un homme d'honneur, si cette fille par sa mauvaise conduite, scandalise toute une ville, si elle tombe dans un désordre qui la déshonore et toute votre maison, si cet aîné s'engage dans quelque mauvaise affaire qui le ruine ou qui le mette en danger de sa vie, qui en sera la cause sinon vous, père et mère qui n'en avez pas pris soin dès la jeunesse? (**Le P. Népveu, passim.**)

[Mauvaises maximes des parents.] — Des pères et des mères élèveront soigneusement auprès d'eux quelque enfant favori; mais, bien loin de s'appliquer à jeter dans un cœur tendre et docile des semences de vertu, une mère instruira sa fille dans l'art de se faire des adorateurs, et la produira pour cet effet dans ces assemblées mondaines où l'on ne voit que la vanité, et où l'on respire un air de sensualité et de mollesse propre à corrompre et empoisonner les cœurs. Un homme de qualité répétera sans cesse à son fils qu'on ne peut réparer l'affront qu'on a reçu, que par l'outrage qu'on fait à son ennemi; des parents applaudiront à la première lueur d'une passion naissante, qu'ils regarderont comme leur ouvrage; et, bien loin de la réprimer, pourvu que ce soit une de celles que la corruption du siècle autorise, l'on s'occupera de tout ce qui peut la fomenter et l'entretenir. Ne nous étonnons donc plus si nous voyons tantôt des enfants traiter leurs parents avec indignité, n'avoir pour eux ni tendresse ni respect, ils ne les ont jamais connus; tantôt des jeunes gens sans piété et sans crainte de DIEU, on ne leur a jamais enseigné les premiers éléments de la religion.

Ce n'est pas être tendre que de nourrir le vice et les mauvaises habitudes dans un enfant, pour lui épargner quelques larmes; et celui, dit S. Augustin, qui l'entretient dans le mal, par cette cruelle indulgence, ne le traite pas en père mais en ennemi. La conduite de Job envers ses enfants n'était point molle et relâchée comme la nôtre, mais pleine de vigilance et d'une sage sévérité, dit S. Chrysostôme: car, s'il avait tant de soin d'offrir à DIEU des victimes pour leurs fautes secrètes, avec quel zèle les a-t-il dû reprendre pour celles qui étaient visibles? Malheur donc à ces pères et à ces mères qui font leur divertissement des vices d'un enfant qu'ils aiment follement, et qui, regardant les premières lueurs des passions comme des signes d'un naturel heureux et des marques d'un génie extraordinaire, se réjouissent de voir les premières étincelles d'un feu qu'ils allument de plus en plus, et qui deviendra dans la suite un brasier que rien ne pourra éteindre. (*Monmorel, Homélie*).

[De la mauvaise éducation.] — Pourquoi voyons-nous de ces péchés qui passent de père en fils, qui sont comme originels, et qui se perpétuent dans les familles, ou par une corruption secrète qui se mêle avec le sang, ou par un juste jugement de DIEU, qui punit les pères par les enfants et les enfants par les pères? Il n'y a rien de si commun, et personne n'y fait réflexion. Un père, au lieu d'apprendre la crainte de DIEU à ses enfants, leur inspire, tantôt par ses discours, tantôt par ses actions, les vices qu'il a, et leur forme insensiblement une vie semblable à la sienne; au lieu de corriger leurs passions naissantes, les nourrit par ses complaisances, les excite par ses persuasions, les fortifie par ses exemples, et leur laisse souvent après sa mort, avec l'héritage d'un bien mal acquis, la triste succession de son ambition, de son avarice ou de sa vengeance. Une mère, après avoir passé ses meilleures années dans les vanités et dans les plai-

sirs, se plaît à composer de ses propres mœurs les mœurs d'une fille qu'elle idolâtre. C'est assez pour elle de lui avoir fait donner, par bienséance, une légère teinture de religion : elle s'applique à lui donner l'esprit du monde : ravie de se remettre devant les yeux l'image de sa jeunesse mondaine, d'attirer sur une partie d'elle-même l'encens qu'on commence à lui refuser, et de voir rajeunir, pour ainsi dire, sa vanité dans celle qu'elle inspire à cette âme sans expérience.

Qu'il serait à souhaiter que tous les pères eussent les soins qu'ils sont obligés d'avoir de leurs enfants ! et combien de vies chrétiennes sont étouffées aujourd'hui par des éducations mondaines ! A peine les a-t-on consacrés à JÉSUS-CHRIST par le baptême, qu'on les lui ravit pour les rendre de nouveau esclaves du monde, auquel ils viennent de renoncer. A peine se sentent-ils, à peine savent-ils parler, qu'on leur apprend à flatter, qu'on les accoutume à être flattés. On allume, par des caresses et des approbations indiscrettes, les premiers feux de leurs cupidités naissantes. On jette dans leurs cœurs encore tendres des semences d'ambition, qui ne croissent que trop avec l'âge. On se met en peine de les rendre polis et civils, en leur révélant tous les mystères de la chair et du sang, et non pas de les rendre vertueux en leur apprenant les mystères de JÉSUS-CHRIST. On les produit dans les compagnies, pour leur faire perdre cette pudeur et cette innocence qui ne revient plus, et pour les familiariser avec la vanité, la volupté et le mensonge. On les sacrifie au démon, en les immolant aux torrents, comme parle le prophète Isaïe, c'est-à-dire en les exposant au courant du monde et au torrent de la coutume et de la nature corrompue.

Vous le savez, Messieurs : à peine sont-ils nés, ces enfants, qu'on les accoutume à l'orgueil et à la mollesse. On les élève sans aucun principe de religion ; au lieu de maintenir en eux l'esprit de DIEU, on leur souhaite et on leur inspire l'esprit du monde ; à peine viennent-ils de renoncer aux pompes du siècle, qu'on les leur montre, et qu'on leur enseigne à les aimer ; ils ont promis de suivre l'Évangile, et on les assujettit à la coutume. Ainsi la vanité se saisissant de ces âmes encore tendres, elles cessent d'être fidèles à mesure qu'elles deviennent raisonnables, et perdent l'innocence de leur baptême presque aussitôt qu'elles l'ont reçu. (**Fléchier**, *Sermons divers*.)

[Indulgence excessive.] — Il n'est pas imaginable comme cette faute est commune parmi les parents, et combien elle perd d'enfants tous les jours, comme l'expérience le fait voir. La plus grande partie des pères et des mères aiment leurs enfants d'un amour fou et aveugle, qui ne regarde que le bien présent et sensible des enfants. Ils craignent de leur donner la moindre affliction en les retenant dans les bornes de la vertu, par une sage remontrance ou par une correction raisonnable ; ils aiment mieux leurs mauvaises habitudes, qui croissent avec l'âge faute de correction, et les rendent

méchants et vicieux pour le reste de leur vie, et misérables après cette vie pour l'éternité. Malheureux pères qui, par cette sottise douce, précipitent leurs enfants dans le comble de tous les malheurs : semblables à ces sots animaux qui étouffent leurs petits à force de les embrasser. Pères aveugles, qui ne voyez pas que cette miséricorde pour vos enfants est la plus grande cruauté que vous puissiez exercer envers eux, et que vous ne seriez pas si cruels, si vous leur aviez donné la mort de votre propre main. Le temps viendra auquel vos enfants, que vous flattez ainsi, demanderont à DIEU vengeance contre vous et vous accuseront comme les auteurs de leur malheur. (**Gobinet**, *Instruction de la jeunesse*.)

[Les mères.] — Le principal ouvrage d'une mère, dit S. Chrysostôme, n'est pas de mettre des enfants au monde, c'est celui de la nature, mais d'élever ses enfants dans la vertu, car c'est celui de l'esprit et de la volonté. C'est pourquoi S. Paul veut qu'une veuve ait pour elle le témoignage d'avoir bien élevé ses enfants, et ne demande pas qu'elle en ait mis au monde : *Testimonium habens si filios educavit*. Semblable à un habile jardinier, qui dresse et qui taille ses arbres lorsqu'ils sont encore tendres, elle forme sur les règles de la vertu ses jeunes filles, et empêche qu'elles ne prennent l'esprit du monde. Persuadée que c'est un bon fond qu'il faut cultiver, et qui autrement produirait de mauvaises herbes en abondance, elle s'applique à en déraciner toutes les semences du vice, à y jeter les principes de la religion. Elle cultive par tous ses soins ces plantes délicates que DIEU lui a confiées, et ne cesse point de les arroser de ses sueurs que JÉSUS-CHRIST ne soit formé en elles, pour parler le langage de l'Apôtre : *Donec formetur Christus in vobis* (*Discours chrétiens*, Ste Ursule.)

[Le véritable héritage.] — Il se trouve de malheureux pères qui se flattent, en mourant et lorsqu'ils sont sur le bord de l'enfer, de ce qu'ils laissent après eux une grande maison. Grande maison, je le veux ! mais insensés qu'ils sont ! ils l'ont bâtie sur le sable, et ils ont en même temps excité contre elle, par leurs péchés, les fléaux de la colère de DIEU. C'est pourquoi il faut que leurs enfants soient accablés sous ses ruines : *Filii ejus opprimuntur egestate* (Job. xx). Grande maison ; mais ils ne disent pas que, par leurs injustices, ils ont attiré la malédiction de DIEU, laquelle, comme un feu dévorant, dit Zacharie, consumera jusqu'aux chevrons et aux murailles. Ils laissent, disent-ils, une postérité nombreuse et opulente, qui, comme un grand arbre, jette de profondes racines et porte bien loin les branches par ses alliances : oui, mais que n'ajoutent-ils que leur mauvaise vie a pourri le cœur de cet arbre, qui doit bientôt se sécher ? Que ne confessent-ils que, par leurs péchés, ils ont irrité DIEU, qui prononce déjà l'arrêt qui ordonne que cet arbre soit coupé, et qu'il n'y reste ni branche, ni feuilles, ni fruits : *Succidite arborem, et præscindite ramos ejus ; excutite folia ejus et dispergite fructus ejus*. (Daniel VII.)

DIEU voit ce père tellement occupé de l'amour de ses enfants, qu'il ne pense ni à DIEU ni à son salut, ni à la mort ni à l'éternité; il est toujours occupé à former des desseins pour les élever aux premières charges; il n'y a justice qu'il ne corrompe ni conscience qu'il n'engage; en un mot, il est prêt à faire le personnage du mauvais riche dans les enfers, pourvu qu'il laisse de grands trésors et de belles charges à ses enfants. Eh bien! il sera réprouvé, puisqu'il a tant d'envie de l'être; mais, outre cela, en haine de cet amour désordonné qu'il a pour eux, DIEU mettra en pièces toutes ces idoles; il ensevelira tout cela dans le fond d'un cercueil, et il n'en sera plus parlé.

Comme DIEU promet aux gens de bien, dans l'Écriture, que leurs enfants seront leur consolation, leur couronne, leur joie, et leurs délices : *Erudi filium tuum, et refrigerabit te, et dabit delicias animæ tuæ; filius sapiens letificat patrem*: tout au contraire, il menace les méchants qu'ils auront des enfants qui seront leur honte, leur confusion, leur tourment, leurs bourreaux, qui avanceront leurs jours, ou les feront mille fois mourir d'amertume et de douleur. *De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio*. Hélas! vous vous étonnez, dites-vous, de voir dans ces enfants des inclinations si perverses, un naturel si mal fait, des passions déjà si fortes pour le mal, des aversions pour les lettres et pour la piété, et pour tout ce qui peut faire un honnête homme dans le monde. Vous diriez, dites-vous, qu'il y a quelque malédiction de DIEU. Cela se peut bien faire! Voyez comment vous avez vécu, quelles sont vos mœurs, et si cette parole du SAINT-ESPRIT ne s'accomplit pas en votre personne. (**Le P. Texier.**)

[Soin de l'âme.] — Mères chrétiennes, vous imitez souvent la femme Chananéenne : vous pleurez et vous gémissiez si le corps de votre fille est possédé du démon; et, lorsque vous voyez son âme possédée de l'esprit du monde, lorsque son cœur est enflé de vanité, qu'elle ne cherche qu'à plaire aux hommes sans se soucier de plaire à DIEU, vous n'en avez point d'horreur : et cependant c'est alors qu'il faudrait pleurer avec des larmes de sang, ou plutôt ne pas gémir seulement, mais réprimer ses passions déréglées, la porter à la vertu par de salutaires conseils, lui inspirer l'horreur du vice par de sévères réprimandes, et enfin employer toutes sortes de remèdes pour guérir un mal si dangereux. (*Instruct. chrét. pour l'éducation des filles.*)

[Vraie fraternité.] — C'est ici, pères et mères, que vous devez vous servir de toute la prudence que l'Évangile vous inspire dans l'établissement de vos enfants. Amassez-leur du bien, à la bonne heure; mais ne leur en amassez jamais aux dépens de leur salut et de votre conscience. Vous croyez les rendre considérables dans le monde, et établir leur fortune sur de solides fondements : mais DIEU proteste qu'il détruira ce faible ouvrage

de vos injustices, sans que vous puissiez en trouver la véritable cause. Vous l'attribuerez à ce procès, à la persécution de cet ennemi, à cette mort, aux débauches et au libertinage de ces enfants, et ce seront les injustices que vous aurez commises pour les pousser dans le monde. Si vous aimez véritablement vos enfants, vous prendriez, avant toutes choses, un grand soin de leur salut et de leur avancement spirituel; vous préféreriez cette importante affaire à toutes les autres; vous vous persuaderiez que vous ne les avez reçus de DIEU qu'afin de les mener à lui, qu'il ne vous a confié ces chers dépôts qu'afin de les lui rendre; et, comme vous vous souciez peu de ces devoirs, c'est une marque, dit S. Grégoire-le-Grand, que vous ne les aimez pas.

C'est ici, pères et mères, qu'il faut vous dire, en passant, que ce qui est capable d'attirer sur vos personnes les bénédictions du Ciel est ce soin que vous prenez d'élever vos enfants dans la crainte de DIEU, de leur inspirer de bonne heure des sentiments de piété, de les offrir au Seigneur, de les élever dans les maximes du christianisme, de les regarder comme des victimes consacrées, sur lesquelles vous n'avez presque plus d'autre droit que celui de les ramener dans le bon chemin si par malheur, nonobstant leur pieuse éducation, ils venaient à s'en détourner. C'est alors que vous rendez à DIEU ce sacrifice de justice qu'il vous demande; c'est alors que vous rendez à vos enfants ces offices de piété et de sollicitude que vous leur devez; c'est alors que DIEU est loué et béni, puisque vous les formez de bonne heure à la vertu. (*Discours moraux.*)

[ Pères et mères punis. ] — Quelques SS. Pères demandent pourquoi DIEU a proposé une loi et un précepte aux enfants d'honorer leurs parents, et n'en a point fait pour obliger réciproquement les parents à prendre le soin de leurs enfants. Mais c'est que la loi de la nature, qu'il a imprimée jusqu'aux bêtes les plus farouches. envers ceux à qui ils ont donné la vie, les y obligeait assez, et que ces sentiments naturels tenaient lieu de loi, de précepte, et de tous les commandements qu'il leur eût pu faire. Les parents y sont obligés par justice, par leur propre intérêt et par honneur, puisque c'est leur gloire d'avoir des enfants bien nés; mais, hélas! souvent les parents portent les premiers la peine de leur négligence en ce point, et du mauvais exemple qu'ils leur ont donné. *Quæ seminaverit, hæc et metet*: vous recueillerez ce que vous avez semé. Vous avez semé dans les yeux de cet enfant l'image de vos crimes, par le dérèglement où il vous voit; vous avez semé des jurements et des paroles dissolues dans ses oreilles, en les proférant en sa présence: et quelle merveille si vous ne recueillez que des vices, et s'ils sont tels que vous les avez formés! *Quæ seminaverit homo, hæc et metet*. Mais ce sera vous, pères et mères, qui recueillerez ces fruits d'iniquité, qui aurez un mortel déplaisir de voir ces enfants sans amour pour vous, désobéissants, et qui porteront l'infamie dans votre famille. (**Anonyme.**)

Pères et mères, méditez bien cette vérité terrible : ces enfants mal instruits et mal élevés seront, je ne dis pas vos bourreaux dès cette vie présente, pour vous tourmenter et pour avancer vos jours, mais ils seront de puissants témoins au jour du jugement, qui s'élèveront contre vous et qui demanderont justice de votre cruauté. Ils s'écrieront, dit S. Cyprien : *Perdidit nos aliena perfidia, parentes sensimus parricidas* : nos pères ont été nos parricides ; c'est leur impiété, ce sont leurs vices, beaucoup plus que les nôtres, qui nous ont damnés : *illi nobis Ecclesiam matrem, illi patrem DEUM negaverunt*. Ce sont leurs maudites maximes et leurs pernicious exemples qui nous ont empêchés de suivre la doctrine de l'Église et de rendre obéissance à DIEU. Oui, pères et mères, vous n'aurez point de démons plus cruels dans les enfers pour vous brûler et pour vous tourmenter, que vos enfants damnés par votre faute.

Pères ambitieux et vindicatifs, qui engagez vos enfants dans vos intérêts et dans vos inimitiés ; qui, par vos exemples et vos discours, ne leur inspirez que de l'orgueil et de la vengeance ; qui êtes ravis de leur voir faire une belle figure dans le monde, ou tirer raison d'une injure : de bonne foi, n'en êtes-vous pas les meurtriers, ne les laissez-vous pas, et ne vous laissez-vous pas vous-mêmes ? Mères indulgentes et mondaines, qui savez que vos filles prennent trop de liberté, qui les voyez dans des engagements honteux ou suspects, n'appréhendez-vous pas qu'ayant part à leurs péchés vous n'ayez part à leur supplice ! (**Fromentières, Sermon sur S. Joseph.**)

[ Enfants gâtés. ] — Si vos enfants ont des défauts, la nature vous aveugle pour ne vous en laisser voir qu'une partie, et les déguiser même en vertus. Ils sont inquiets, turbulents, malicieux : vous appelez cela vivacités. S'ils sont pesants, stupides, mélancoliques, chagrins, vous appelez cela profondeur et solidité de génie, ou tout au plus lenteur d'esprit. S'ils ont des défauts inexcusables, un amour effréné pour le jeu, une pente horrible au libertinage, une aversion visible des choses de DIEU, vous traitez cela de légèreté, de nonchalance, d'emportement attaché à l'âge. Mais ont-ils quelque étincelle de mérite et quelques premiers traits de vertus, dès lors ce sont des prodiges ; vous ne voyez rien qui approche d'eux : un petit mot dit à propos, c'est un miracle d'esprit ; un peu de complaisance pour vous, c'est le plus rare naturel du monde ; un peu de hardiesse et de fierté, ce sera le courage et la valeur même ; la moindre inclination pour les choses de piété, il est dévot comme un religieux ; un ou deux ans d'études sérieuses, il est savant comme les docteurs. Est-il dans un emploi ? c'est une application et une adresse que l'on ne peut assez admirer ; est-il auprès des grands et des princes ? il fait sa cour on ne peut pas mieux ; est-il dans la profession des armes ? il ne se passe nulle occasion, où il ne se distingue et ne fasse parler de lui. (**Anonyme.**)



[Parents méprisés.] — Pères dénaturés, je ne parle point ici de la contagion de vos désordres et de la corruption qu'ils inspirent à vos enfants; je ne dis rien des crimes où la négligence de leur éducation, où votre peu d'autorité sur eux, où la pauvreté les expose et peut-être les engage; je parle du mépris qu'ils conçoivent de vous, de la haine qui les anime contre vous, des malédictions qu'ils vous donnent, du peu de soin qu'ils auront de vous, quand leur esprit, leur travail et leur conduite les retireront de l'abîme où vous les avez précipités, et rétabliront leur fortune que vous avez ruinée. Le moyen qu'ils conservent quelque estime pour un père qui n'a pris nul soin d'eux, qui n'a eu aucun sentiment ni pour son honneur ni pour son sang? le moyen qu'ils aiment celui qui s'est défait de la qualité de leur père? qu'ils se souviennent du devoir des enfants pour celui qui a oublié les tendresses du père? qu'ils se considèrent comme redevables de la vie à celui qui par ses débauches les a rendus misérables, et qu'ils agissent par des sentiments de reconnaissance à l'égard d'un homme qui semble s'être repenti de les avoir obligés! (**Le P. Héliodore de Paris.**)

Les enfants seront les bourreaux de leurs pères durant l'éternité, s'ils sont damnés tous deux. Comme il arrive souvent qu'en même temps qu'un père est la cause de la damnation de son fils, le fils est la cause de la damnation du père, DIEU! quel redoublement d'enfer! Si un père avait engagé son fils entre les mains de la justice et qu'il fût obligé d'assister à son supplice comme il en a été la cause, quel tourment pour ses yeux! Ce sera à la vue de ce père négligent qu'on tourmentera éternellement ce fils, qui sera damné par sa faute; ce sera aux yeux de cette mère qu'on brûlera cette fille; et quand cette fille ne ferait point de reproches à sa mère, quelles peines ne souffrira-t-elle pas de voir ce corps qu'elle a porté dans ses flancs brûler dans les flammes éternelles! (**Biroat, 2<sup>e</sup> jeudi de Carême.**)

[De la vocation des enfants.] — Pères et mères, vous ne devez point prévenir vos enfants sur la profession qu'ils doivent suivre, ni traverser leur vocation en les destinant à un autre état que celui où DIEU les appelle. Vous ne pouvez user de l'autorité que vous avez sur eux que pour les éloigner de ce qui leur est contraire, ni leur faire de violence que pour les rendre véritablement heureux. Songez donc que vous ne vous opposez à leur vocation que pour satisfaire à votre inclination en forçant la leur, et que vous ne craignez leur choix, sous le prétexte spécieux de leur bien, que pour des raisons qui ne les regardent pas. Vous ne sauriez les sacrifier à l'éclat de votre maison et au bien prétendu de votre famille, soit que vous les fassiez renoncer au monde ou que vous les y reteniez de force, que nous ne rendiez leur état malheureux et que vous ne mettiez leur salut dans un évident danger. Quelle injustice de ne vous servir du pouvoir que la nature vous a donné sur vos enfants que pour contenter votre orgueil

en les élevant malgré eux, ou votre tendresse mal réglée en les retenant auprès de vous lorsque la voix de DIEU les appelle ailleurs, ou votre avarice insatiable en leur faisant embrasser un état de retraite et de pauvreté involontaire, pour les priver d'un bien dont vous ne pouvez vous résoudre à vous défaire, et que vous êtes pourtant obligés de donner pour les établir.

Non, pères et mères, vous ne sauriez avoir de raison qui ne soit injuste, lorsque vous empêchez vos enfants d'aller où DIEU les appelle. Comme il les fait naître pour leur bien de même qu'il vous a fait naître pour le vôtre, ce n'est point pour se conformer aux raisons que vous avez de maintenir ou d'augmenter l'éclat de votre maison, qu'il les appelle plutôt à un genre de vie qu'à un autre, mais uniquement pour leur salut. Vous vous opposez formellement à DIEU en les empêchant de suivre ce qu'il leur inspire, et vous traversez ses desseins pour réussir dans les vôtres. Dans le droit naturel et divin, vos enfants vous doivent être plus chers que la gloire de votre nom et du rang que vous tenez dans le monde. Il est juste qu'ils passent avant l'intérêt de votre maison, et que le motif de leur salut détruise dans votre esprit cette chimère de grandeur dont vous avez été occupés toute votre vie, et que vous voulez transmettre à leur personne en les établissant avec éclat, contre leur propre inclination et contre les vues de DIEU sur eux. Cependant vous faites passer l'intérêt de votre maison avant eux ; sa gloire, son éclat, sa grandeur, sa conservation et le salut éternel de vos enfants, que vous direz avoir en vue préférablement à toutes choses, cèdent à celles que vous ne devez pas avoir pour votre maison. (**Pic**, *L'éducation des enfants.*)

[Éducation toute mondaine.] — A quoi applaudit-on dans un jeune enfant, et qu'est-ce qu'une mère loue dans une jeune fille ? Est-ce un air de modestie, une piété naissante, un esprit chrétien qu'elle lui a inspiré presque dès le berceau ? Ce devrait être là le fruit de ses premières instructions. Hélas ! elle lui donne peut-être des instructions bien contraires par ses exemples. On loue une vivacité prématurée, une répartie prompte et hardie, un air vain et suffisant, des manières aisées et déjà trop libres, un goût pour la mondanité ; on loue la voix, la danse, la taille, et tout ce qui est mondain et profane. Les leçons de piété ne sont que pour les enfants que l'on destine à la profession religieuse. Et l'on se plaint que les enfants naissent avec le goût du luxe et des vanités mondaines, et vivent avec un étrange dégoût de la piété ! On serait même souvent bien fâché qu'une fille, qui est l'idole de la mère, eût des inclinations plus chrétiennes. On veut beaucoup de ces belles qualités qui brillent. On cherche de bonne heure des maîtres habiles pour les enfants ; mais c'est pour le chant, pour la danse, pour les instruments de musique. Mais pour former un jeune homme aux bonnes mœurs, pour inspirer la crainte de DIEU à une jeune fille, une gouvernante en sait toujours assez, un précepteur est toujours

assez habile. Cela prouve bien peu de religion. (**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes.*)

[Défaut des corrections.] — Ce qui est cause que les enfants profitent rarement des remontrances qu'on leur fait, c'est qu'on les reprend plutôt pour soi que pour eux, plutôt parce qu'on trouve leurs fautes incommodes que parce qu'elles sont dangereuses. Au lieu de faire entrer la tendresse et la raison dans la conduite qu'on tient à leur égard, on ne les aime, on ne les loue, on ne les châtie que par humeur ; au lieu de les caresser et de les menacer pour les encourager à mieux faire ou pour les intimider de ce qu'ils font mal, on ne les caresse et on ne les menace que pour se satisfaire soi-même ; et, pour parler en général, on envisage moins, le plus souvent, le bien des enfants que l'on n'envisage son plaisir ou sa passion. Les uns les envoient dans les collèges parce qu'ils sont à charge au logis, parce qu'ils ne comprennent pas que leur éducation soit assez importante pour mériter la dépense qu'il faudrait faire, ou, parce qu'ils les aiment d'une tendresse déraisonnable, ils ne peuvent se résoudre à les éloigner. Leur intérêt devrait être l'unique règle dans la manière de les élever : ce n'est souvent que sa commodité ou une tendresse déraisonnable que l'on consulte et que l'on suit. C'est pourquoi le bien des enfants entre fort souvent dans leur éducation comme une simple circonstance, plutôt que comme la véritable raison. C'est sur ce principe que roule souvent la conduite que les pères et les mères tiennent envers les enfants ; ils se cherchent en cela comme en tout le reste. Ils ont peu d'égard à la réformation de leurs mœurs, à leur instruction, à leur avancement en toutes choses, dès qu'il est question de se contraindre. Les soins qu'ils leur donnent et les leçons qu'ils leur font ont plus de rapport à leur fantaisie ou à leur commodité qu'à leur devoir. La corruption est si grande en ce point, qu'elle infecte jusqu'aux sentiments les plus naturels de l'homme.

Lorsque les enfants ont quelque brillant et quelque vivacité qui divertit, on leur passe beaucoup de défauts qu'ils ont, et on leur en laisse contracter de nouveaux dont ils se sentent toute leur vie : ce qui ne persuade que trop qu'on ne souhaite qu'ils soient jolis et agréables que pour son plaisir, et rarement pour leur bien. Nous voyons même qu'on chagrine un père et une mère quand on les avertit des mauvais endroits de leurs enfants ; ils n'en veulent savoir que les bons. Cependant ils ne peuvent se dispenser en conscience de s'instruire également de ce qu'ils ont de bon et de mauvais, et d'avoir le goût de leurs défauts, comme ils ont le plaisir de leurs bonnes qualités.

Ne faites pas toujours connaître à vos enfants que vous les jugez capables de tout le mal qu'ils vous donnent parfois sujet de penser d'eux ; ce serait leur aider en quelque sorte à surmonter la pudeur qui les retient, que de découvrir à leurs yeux ce qu'ils prennent soin de cacher aux vôtres, et leur donner peut-être occasion de se rendre à des sentiments

que la honte de les mettre au jour les avait empêchés d'écouter. C'est pourquoi, paraissez toujours disposés à bien juger d'eux, dans le temps même qu'ils vous donnent occasion d'en juger mal. Ménagez adroitement leur gloire, tant que vous pourrez dissimuler leurs défauts sans danger. La confusion où les jettera la bonne opinion que vous leur témoignerez, dans le temps même qu'ils s'en trouveront indignes, leur fera une secrète peine, et aura sans doute plus de pouvoir pour les aider à surmonter leur penchant que toutes les leçons, que tous les reproches et les menaces que vous leur pourrez faire.

Si vous voulez réussir à corriger vos enfants des défauts qu'ils ont contractés et les empêcher d'y retomber, ne vous accoutumez point à leur faire de longs discours : vous vous exposeriez bientôt à n'être point écouté, et vous vous feriez regarder sur le pied d'un homme qui aimerait à parler, et qui leur parlerait autant pour lui que pour eux, c'est-à-dire autant pour satisfaire à la démangeaison de faire des remontrances que pour les éloigner de ce qui leur peut faire tort. Corrigez-les en peu de mots, sans les troubler ; faites en sorte que ce que vous leur direz leur demeure et fasse impression sur leur esprit, mais surtout qu'il n'y ait aucun air ni de passion, ni de mauvaise humeur, ni d'envie de reprendre (**J. Pic**, *De l'éducation des enfants.*)

[Pas trop de liberté.] — Il est de grande importance de ne pas laisser prendre aux enfants une trop grande liberté dès le commencement, de peur que dans la suite le mal, qui a toujours de petits commencements, ne s'accroisse et ne grossisse jusqu'à devenir incurable ; comme il arrive à la plupart des enfants, auxquels les parents donnent toute liberté pendant qu'ils sont petits, et qui deviennent ensuite leurs maîtres par cet esprit d'indépendance dans lequel ils les ont laissés croître. Il faut donc y remédier de bonne heure, et, sitôt qu'on aperçoit en eux les moindres étincelles des passions, y apporter le remède ou de douceur ou de sévérité, et même de châtement, que la prudence et la charité font juger plus propre et plus utile. Un mensonge, une désobéissance, une parole deshonnête, une vengeance, une injure, et choses semblables, ne doivent jamais être souffertes sans quelque châtement.

Un père ou une mère charitable ne peuvent d'ailleurs éviter de se mettre en colère quelquefois : car autrement ils manqueraient à leur devoir ; mais il faut que ce soit une sainte colère, qui soit conduite par la raison, animée de l'esprit de DIEU, et qui ne s'arme pas contre la personne de leurs enfants, mais uniquement contre leurs défauts et leurs vices, auxquels ils ne peuvent être indifférents ni complaisants sans pécher contre les règles de la charité de DIEU et du prochain. Ils imiteront les médecins, qui se fâchent contre le mal pour sauver le malade, et ne craignent pas de le contrister et de lui faire un mal quelquefois assez sensible afin d'en détourner ou d'en détruire un plus grand. Ainsi, il faut

conserver toujours une douceur véritable dans le cœur, pendant que les paroles et les actions ne font paraître que de la sévérité. (*Avis salutaires à une mère.*)

[Véritable piété de la mère.] — S. Paul nous assure qu'une mère de famille doit se sauver par les enfants qu'elle mettra au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans une vie bien réglée. Toute autre porte pour entrer dans le ciel lui est fermée, et il n'y a point pour elle d'autre voie d'aller à DIEU. Elle doit former toute sa piété là-dessus, ne se point figurer d'autre plus pressante dévotion pour elle que celle-là, puisque toute dévotion qui ne concourrait pas à ce dessein serait pour le moins fort suspecte. Toutes les actions de piété sont par elles-mêmes très-saintes, j'en tombe d'accord ; mais ce seraient des dévotions indiscrettes et mal réglées pour une mère qui doit travailler dans son ménage, veiller sur sa famille, y mettre bon ordre, retenir ses enfants et les instruire, parce que c'est là son obligation la plus importante, et sur laquelle il sera décidé de son éternité. (**Le même.**)

[Motifs de vertu et d'étude.] — S. Augustin se plaint que son père réduisait tous les motifs qu'il lui apportait pour l'engager à étudier au désir qu'il avait de se distinguer des hommes vulgaires. Cela était pardonnable à un païen ; mais un chrétien est-il excusable s'il ne se propose pour fin, dans l'éducation de ses enfants, que d'en faire d'honnêtes gens, et qu'il néglige ce qui peut en faire de bons et de parfaits chrétiens ; s'il ne s'applique pas à leur inspirer les maximes de l'Évangile, à les reprendre et à les corriger de leurs défauts, à réprimer de bonne heure leurs passions naissantes, à les faire instruire des principes de la religion. C'est à quoi peu de gens pensent, et c'est ce qui fera un jour la matière de leur jugement.

Un ancien disait sagement qu'il fallait respecter les enfants ; il voulait dire que non-seulement il ne faut pas faire devant les enfants ce qu'on ne veut pas qu'ils imitent, mais qu'il ne faut pas même dire devant eux ce qu'il est dangereux qu'ils entendent. Trop tôt la corruption commune leur donnera ces leçons si fatales à leur innocence : si par des discours indiscrets un père les a prévenues, comment en arrêtera-t-il les effets ? On se plaint si souvent qu'aujourd'hui le dérèglement prévient l'âge : le cœur n'est pas plus corrompu aujourd'hui qu'il n'était autrefois ; mais on craint moins la corruption, et, loin de donner à l'enfance les préservatifs nécessaires contre les vices de la jeunesse, on prépare aux vices de la jeunesse la plus innocente enfance. (**Le P. d'Orléans.**)

[Scandale par les parents.] — Quel est, mes chers auditeurs, le crime d'un père qui, déshonorant sa qualité de chrétien, et non moins indigne du nom de père qu'il porte, scandalise lui-même ses enfants et les corrompt par ses exemples ? C'était à lui, comme père, à les former aux exercices

de la religion : et c'est lui, au contraire, qui par des discours impies, par ses railleries au moins imprudentes sur nos mystères, par son éloignement des choses saintes, par son opposition affectée à tout ce qui s'appelle œuvres de piété, en un mot, par sa vie toute païenne, leur communique son libertinage et son esprit d'irréligion. C'était à lui, par son devoir de père, à corriger les emportements de leur jeunesse et à réprimer les saillies de leurs passions : et c'est lui-même qui les autorise, par des emportements encore plus honteux dans un âge aussi avancé que le sien, et par des passions encore plus folles et plus insensées. C'était à lui à régler leurs mœurs : et c'est lui-même qui, par des débauches dont ils ne sont que trop instruits, et qu'il n'a pas même soin de leur cacher, semble avoir entrepris de les entraîner et de les plonger dans les plus infâmes dérèglements. A combien de pères dans le christianisme ce caractère ne convient-il pas ? On ne se contente pas d'être libertin ; on fait de ses enfants, par l'éducation qu'on leur donne, une succession et une génération de libertins. On n'a sur eux de l'autorité que pour contribuer plus efficacement à leur perte ; on n'est leur père que pour leur transmettre ses vices, que pour leur inspirer son ambition, que pour leur faire sucer avec le lait le fiel de ses inimitiés, que pour les engager dans ses injustices en leur laissant pour héritage des biens mal acquis. Ne vaudrait-il pas mieux, dit S. Chrysostôme, les avoir étouffés dès le berceau ? et, si nous avons horreur de ces peuples infidèles qui, par une superstition barbare, immolaient leurs enfants à leurs idoles, en devons-nous moins avoir de ceux qui, au mépris du vrai DIEU, à qui ils savent que leurs enfants sont consacrés par la grâce du Baptême, les sacrifient aux démons du siècle, dont ils sont eux-mêmes possédés ?

Quel est le désordre d'une mère mondaine, qui, chargée de l'obligation d'élever dans la personne de ses filles des servantes de DIEU et des épouses de JÉSUS-CHRIST, est assez aveugle, disons mieux, et souffrez ces expressions, est assez cruelle, pour en faire des victimes de Satan et des esclaves de la vanité du monde ; qui, sous ombre de leur apprendre la science du monde, leur apprend celle de se damner ; qui leur en montre le chemin, et qui détruit par ses exemples toutes les leçons de vertu qu'elle sait si bien d'ailleurs leur faire par ses paroles ? Car, malgré le scandale qu'on leur donne, on prétend encore avoir droit de leur faire des leçons : à quelque liberté que l'on se porte et quelque commerce, ou suspect ou même déclaré, que l'on entretienne, en vertu du titre de mère on ne laisse pas de prêcher à une fille la régularité, et d'exiger d'elle la modestie et la retenue ; on veut qu'elle soit souple et docile, tandis que l'on s'émancipe, et que l'on secoue le joug de ses devoirs les plus essentiels. Mais quelle force peut avoir ce zèle, quoique maternel, quand l'exemple ne le soutient pas, ou plutôt quand l'exemple l'anéantit ? (**Bourdaloue**, 1<sup>er</sup> Avent, *du scandale*.)

[Devoirs des pères et des mères.] — Il faut que les pères et les mères, suivant

les règles de l'Évangile, aiment leurs enfants d'un amour ferme, prudent et sérieux; qu'ils ne s'amuse point à les flatter et à les caresser lorsqu'ils font mal, mais qu'ils les élèvent dans une grande crainte de DIEU, qu'ils les reprennent et les châtient même lorsqu'ils manquent à leurs devoirs. DIEU le veut ainsi, et il le déclare assez fortement dans l'Écclésiastique, lorsqu'il dit : « *Avez-vous des enfants ? ayez soin de les instruire et de leur donner un bon pli dès leurs premières années.* » Il est écrit de Tobie qu'il apprenait à son fils, encore tout jeune, à craindre DIEU et à s'abstenir du péché. Suivant cela, S. Paul exhorte les pères à ne point fâcher leurs enfants, à ne les point trop charger, de peur qu'ils ne viennent à s'abattre et à se décourager. Il leur recommande de les élever d'une manière chrétienne, de leur enseigner ce qui est de leur devoir selon DIEU, de les corriger s'ils manquent; en un mot, de les traiter comme leurs enfants, et non comme des esclaves. Car, s'ils usent de trop de sévérité, s'ils ne leur parlent qu'avec hauteur, avec rudesse et avec menaces, s'ils les châtient indiscrètement et avec excès pour les moindres fautes, ce n'est pas avoir pour eux un amour de père, c'est leur donner occasion de se chagriner, et peut-être de s'enfuir et d'abandonner la maison. (**Bellarmin**, *Opuscules*.)

[Devoirs des enfants.] — S. Paul témoigne que la nature oblige généralement tous les enfants à rendre à leurs pères et à leurs mères les mêmes assistances qu'ils ont reçues d'eux; et ils s'acquittent de cette obligation lorsque, voyant ou leurs mères infirmes ou leurs pères cassés de vieillesse, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour les soulager, comme ils en ont été soulagés dans leurs besoins étant encore petits et dans l'impuissance de se procurer leurs nécessités. Le Sauveur du monde voulut lui-même satisfaire à ce devoir naturel envers sa mère, lorsque, près de la laisser sans aucun secours humain, il substitua son disciple bien-aimé en sa place pour être auprès d'elle, et pour la servir dans ses besoins tant qu'elle vivrait. « Voilà, dit-il à ce disciple, voilà votre mère : » comme s'il lui eût dit : Vous êtes obligé de lui rendre les devoirs d'un bon fils, de la respecter, de l'honorer, et de lui rendre tous les services qu'un fils est obligé, par le droit naturel, de rendre à une mère chérie, ainsi que je l'ai fait moi-même pendant que j'ai vécu sur la terre. Le Fils de DIEU montra en cela le respect et les services que les enfants doivent à leurs parents, à ceux qui leur ont donné l'être, puisqu'il n'oublia rien lui-même de ce qu'un bon fils pouvait faire pour une mère si chérie, déjà avancée en âge, déstituée de tout appui de la part du monde, et hors d'état de pourvoir par elle-même à sa subsistance. (*Le même*, *ibid.*)

[Intérêt des parents.] — Si vous craignez que vos enfants ne se déçoivent à votre égard de tous les sentiments naturels par une conduite digne de l'exécration de tout le monde, ayez soin de les rendre dociles dès leur enfance, élevez-les d'une manière si sage et si chrétienne qu'ils vous ren-

dent ce qu'ils vous doivent; mais, si vous les négligez dans un temps où l'on doit corriger ce qu'il y a de mauvais en eux et perfectionner ce qu'ils ont de bon, si vous vous mettez peu en peine d'empêcher qu'ils ne se perdent par la compagnie de ceux dont l'exemple leur est une instruction pour toute sorte de dérèglements, ne vous étonnez pas que, par une juste punition de DIEU, ils oublient que vous leur avez donné la vie, après que vous vous serez si peu souvenus qu'ils étaient vos enfants; et qu'ils deviennent votre supplice parce que vous n'avez rien fait de ce que vous deviez afin qu'ils devinssent le sujet de votre joie. Que si vous vous plaignez alors de leurs désordres, on se plaindra de votre négligence, et l'on vous dira; « Vos enfants vous méprisent, parce que vous vous êtes rendus à leur égard dignes de mépris. Vous les avez laissé perdre dans leur enfance, et ils s'élèvent maintenant contre vous dans leur jeunesse. Vous les souffrez tels que vous les avez faits : *Tales fertis, quales fecistis.* » (Anonyme.)

[Combien est difficile l'éducation des enfants.] — Quelles inquiétudes et quels embarras ne cause point aux parents la conduite déréglée de leurs enfants! Incertains sur le parti qu'ils ont à prendre à leur égard, ils ne savent lequel choisir pour les corriger. S'ils prennent le parti de la douceur, l'exemple du grand-prêtre Héli doit les faire trembler. Ce père, d'ailleurs homme de bien, est puni par une mort tout-à-fait lamentable, pour n'avoir pas châtié ses enfants avec assez de rigueur. Il les reprit, à la vérité, il leur fit de grandes remontrances, mais tout cela selon la douceur d'un père indulgent; et leur impiété était un mal trop grand pour être guérie par des remèdes si doux. Il en fallait qui les effrayassent; et pour y avoir manqué, on prononce contre lui cette épouvantable sentence : *Ecce ego facio verbum in Israël, quod quicumque audierit tinnient ambæ aures ejus*: Voilà que je vais faire dans Israël un coup d'éclat, qui étourdira tous ceux qui l'entendront. L'Écriture marque que ce père indulgent exhortait ses fils en ces termes: « Abstenez-vous, mes enfants, des crimes dont on vous accuse. Ce que l'on dit de vous est tout-à-fait contraire à la piété et à la religion. Si un homme pèche contre un homme, on peut intercéder pour lui auprès de DIEU; mais, s'il pèche contre DIEU même, qui osera prier pour lui? » Mais parce que ce grand-prêtre, voyant ses fils si débordés, ne les traite pas assez sévèrement, il est puni de mort. Ce châtement d'Héli apprend aux pères et aux mères qu'il ne faut pas traiter les enfants avec trop de douceur, quand ils sont sujets à de grands désordres. Mais, le pouvoir des parents sur leurs enfants étant puissant, il est à craindre aussi qu'on ne s'abandonne à une trop grande sévérité. Le meilleur et le plus sûr est de suivre le conseil de l'Apôtre: N'irritez pas vos enfants, dit-il, mais ayez soin de les corriger en les édifiant. (*Manière de réciter l'oraison dominicale.*)

[Soumission des enfants.] — Comprendons-le bien: DIEU étant le premier auteur de notre être, nous lui devons le premier et le souverain culte de religion.



Par conséquent, nos pères et nos mères étant les seconds auteurs de notre être, nous leur devons le culte d'une seconde religion après DIEU : c'est l'expression de Tertullien : *Secundam à DEO religionem*. Or, qu'est-ce qu'exige de nous la première et la souveraine religion que nous devons à DIEU ? Elle nous oblige, premièrement, à être tout pénétrés du respect, de la soumission et de l'obéissance que nous lui devons ; secondement, à l'aimer préférentiellement à qui que ce soit ; troisièmement, à être toujours dans la disposition de sacrifier pour lui tous nos intérêts, et notre vie même. C'est là aussi ce que nous devons à ceux de qui nous avons reçu la vie. — Premièrement, une grande déférence, une grande soumission et une obéissance parfaite. — Secondement, un amour de préférence à toute autre personne. — Troisièmement, une sincère et généreuse disposition à sacrifier nos intérêts, nos biens, notre vie même, pour les assister dans leurs besoins ; mais une déférence, une soumission et une obéissance, qui soit toujours inférieure et subordonnée à celle que nous devons à DIEU ; un amour de préférence dépendant de celui que DIEU attend de nous ; une disposition à sacrifier tout pour eux, toujours cependant subordonnée à la disposition où nous devons être de tout sacrifier pour DIEU. Car, si je dois à mes parents une obéissance accompagnée de respect, un amour de préférence, une généreuse disposition à sacrifier tout pour eux, parce qu'ils m'ont donné l'être et la vie, parce qu'ils ont eu le soin de me procurer les choses nécessaires pour me les conserver, parce qu'ils doivent perfectionner en moi l'un et l'autre, et qu'ils doivent travailler à me rendre digne de posséder un jour l'éternelle félicité : ces trois choses étant en DIEU par excellence, il s'en suit que je lui dois une soumission infiniment au-dessus de celle que je dois à mes parents.

La charité que nous devons à ceux de qui nous avons reçu la vie exige de nous de prier DIEU incessamment pour leur salut ; de lui demander les mêmes grâces que nous lui demandons pour nous-mêmes. Le seul bien qu'ils nous ont procuré en nous procurant le baptême et en prenant soin de nous le faire recevoir nous oblige à tous les devoirs possibles à leur égard, et pour le spirituel et pour le temporel. C'est par le baptême qu'ils nous ont élevés à la divine adoption, qu'ils nous ont faits enfants de l'Eglise ; c'est par là qu'ils nous ont ménagé le droit à l'héritage éternel : nous ne pouvons donc nous dispenser de demander à DIEU pour eux la grâce d'une vie assez réglée et assez sainte pour obtenir la jouissance de ce bienheureux héritage. Enfants chrétiens, si ceux à qui vous devez la vie s'égarer dans les voies du salut, travaillez à leur conversion par la prière. Ils sont vos pères selon la chair ; efforcez-vous d'être leurs pères selon l'esprit. Procurez-leur la vie de la grâce par des prières fréquentes. Pressez la bonté infinie de DIEU de leur être favorable, de changer leur cœur : employez pour cela tous les pieux moyens que le Ciel vous inspirera. (*Manière de réciter l'Oraison Dominicale.*)

[Maîtres et supérieurs.] — Combien y a-t-il peu de maîtres, de supérieurs

et même de parents peu chrétiens, auxquels on pourrait faire le reproche que fait S. Augustin aux magistrats de l'ancienne Rome, qui punissaient avec beaucoup de sévérité les poètes qui parlaient contre les citoyens Romains, et qui souffraient sans punition que ces mêmes poètes composassent des vers qui déshonoraient leurs dieux ! Combien de maisons où l'on souffre les juréments, les paroles déshonnêtes, les commerces criminels, les habitudes vicieuses, les engagements déréglés, en un mot, les offenses de DIEU, sans correction, sans répréhension, et où tout cela se passe sans qu'on pense seulement à le punir ; pendant que ces mêmes maîtres punissent avec le dernier excès de colère la moindre infidélité commise contre leur service ! Combien de parents se soucient peu des offenses que l'on commet dans leurs maisons contre DIEU, qui les regardent comme des choses de peu de conséquence, pendant qu'ils se plaignent amèrement de la dureté de leurs enfants à leur égard, du peu de respect qu'ils ont pour eux. Quel compte auront à vous rendre, ô mon DIEU ! ces maîtres, ces lâches pères et mères, au jour de vos vengeances, de la négligence qu'ils ont eue à punir tant d'excès qui déshonorent votre souveraine majesté ! Quel malheur pour ces enfants d'avoir eu de tels parents ! Que de crimes commis en cela par les uns et par les autres ! Ne souffrez pas, ô mon DIEU ! que nous nous laissions aller à une tolérance si criminelle. (Anonyme.)

[Vocation religieuse.] — Non, non, Chétiens : quelque intérêt qu'ait un père de voir un enfant établi selon le monde, il ne peut, sans une espèce d'infidélité, se plaindre de DIEU quand DIEU l'appelle à une vie plus sainte ; et traverser cette vocation ou par artifice ou par de longues et d'insurmontables résistances, c'est ce que je puis appeler une rébellion contre DIEU et contre sa grâce. Pourquoi tant de soupirs et tant de pleurs ? écrivait S. Jérôme à une dame Romaine, lui reprochant son peu de constance et son peu de foi dans la perte qu'elle avait faite d'une fille qui lui était chère et que le Ciel lui avait ravie. Vous vous affligez, vous vous désolerez ; mais écoutez JÉSUS-CHRIST même qui vous parle, ou qui peut bien au moins vous parler de la sorte : « Hé quoi, Paule, vous vous laissez emporter contre moi, parce que votre fille est présentement toute à moi ; et, par des larmes criminelles que vous répandez sans mesure et sans soumission, vous offensez le divin Epoux qui possède le sujet de votre douleur et de vos regrets : *Irasceris, Paula, quia filia tua mea facta est, et rebellibus lacrymis facis injuriam possidenti ?* » Beau reproche, mes chers auditeurs, qui ne convient que trop à tant de pères chrétiens. Et ne pensez pas que ce soit une bonne raison à y opposer, de me répondre que ce fils est le seul qui vous reste d'une ancienne et grande famille, et que sans lui elle va s'éteindre : comme si DIEU était obligé de s'accommoder à vos idées mondaines ; comme si la conservation de votre famille était quelque chose de grand lorsqu'il s'agit des volontés de DIEU ; comme si, tôt ou tard, tou-

tes les familles ne devaient pas finir, et que la vôtre pût avoir une fin plus honorable que par l'exécution des ordres du Seigneur votre DIEU. (**Bourdaloue**, *Dominicale*.)

En conservant tout le respect et toute l'affection que la nature, que la raison et que la loi de DIEU ordonne aux enfants d'avoir pour leurs pères, ils doivent cependant leur résister quand ils veulent les empêcher de vivre religieusement. Renoncer à JÉSUS-CHRIST ou l'offenser par un péché, pour ne pas attrister ceux qu'on aime, c'est aimer quelqu'un plus que JÉSUS-CHRIST et par conséquent être indigne de lui. Ainsi, dit S. Jérôme, lorsque le fils de DIEU vous appelle, si votre père se couche sur le seuil de la porte pour vous empêcher de passer, si votre mère, pour vous toucher, déchire ses cheveux devant vous, répand des larmes et vous montre les mamelles dont elle vous a nourri, marchez sur votre père, méprisez les larmes de votre mère, et, sans vous laisser attendrir, allez avec une ferme résolution vous ranger sous l'étendard de la Croix; et croyez que la seule piété que DIEU demande de vous en cette occasion est que vous soyez cruel, et que vous renonciez, pour l'amour de lui, à tous les sentiments de piété naturelle. (**Le Tourneux**, *Année chrétienne*.)

Que faudrait-il à un père pour prescrire à un enfant la vocation qu'il doit suivre? Il faudrait qu'il connût les voies de son salut, qu'il entrât dans le secret de la prédestination, qu'il sût l'ordre des grâces qui lui sont préparées, les tentations dont il sera attaqué, les occasions de ruine où il se trouvera engagé; qu'il pénétrât dans le futur, pour voir les événements qui pourront changer les choses présentes; qu'il lût jusque dans le cœur de cet enfant pour y découvrir certaines dispositions cachées qui ne se produisent point encore au-dehors. Car c'est sur la connaissance de tout cela, qu'est fondé le droit d'assigner aux hommes des vocations, et quand DIEU appelle quelqu'un, il y emploie la connaissance de tout cela. Mais où est le père, sur la terre, qui ait la moindre de ces connaissances? Et n'est-ce donc pas dans un père une témérité insoutenable de vouloir se rendre maître des vocations et des états dans sa famille? N'est-ce pas ou s'attribuer la sagesse même de DIEU, ce qui est un crime, ou entreprendre avec la sagesse de l'homme ce qui demande une sagesse supérieure et divine: entreprise qu'on ne peut autrement traiter que de folie. (**Bourdaloue**, *Ibid.*)

Nous vous demandons la grâce, ô mon DIEU, que les desseins que vous avez formés dans le ciel sur la personne de nos enfants soient accomplis sur la terre en ce qui regarde leur établissement. Si votre volonté est qu'ils vivent dans le siècle, nous y consentons de bon cœur: qu'ils y vivent et qu'ils aient toujours le vice en horreur, et votre gloire en recommandation. Si vous les placez dans la magistrature, qu'ils y conservent un grand zèle pour votre loi, et un grand amour pour la justice. Si vous les appelez à la profession des armes, qu'ils n'oublient jamais

qu'ils sont chrétiens. Si c'est à l'état du mariage, qu'ils y élèvent saintement leurs enfants. S'ils sont riches, qu'il fassent un saint usage de leurs richesses. S'ils sont pauvres, qu'ils portent leur pauvreté avec patience. Si vous daignez les avancer à l'état ecclésiastique ou religieux, ah ! je consens de très-bon cœur que vous les preniez à votre service particulier, au service de vos saints autels : je croirai que c'est un double gain, et pour moi et pour eux, de vous les offrir en sacrifice, pour servir et d'enfants et de victimes à votre infinie Majesté. (*Manière de réciter l'Oraison Dominicale.*)

[ Les pères et les mères doivent surtout craindre de former de mauvais exemples aux enfants. ] — Les défauts des enfants ne sont pas toujours ceux que l'on doit plus appréhender dans leur éducation : ce sont les défauts des parents mêmes. *Induraverunt cervicem suam, juxta cervicem parentum*, dit l'Écriture : les enfants s'obstinent dans leurs mauvaises habitudes, selon les mauvaises habitudes de leurs parents. Les pères et les mères n'ont pas eux-mêmes les sentiments qu'ils devraient communiquer à leurs enfants. Ils sont eux-mêmes les esclaves de leurs passions propres : Faut-il s'étonner qu'ils livrent leurs enfants aux leurs. Comment un père violent et emporté inspirera-t-il à un enfant une conduite raisonnable, la soumission envers ses supérieurs, le respect envers ses égaux, la modération envers tout le monde ? Comment une mère fière et chagrine formera-t-elle une fille à la douceur, à la retenue, et à toutes ces manières honnêtes, qui sient si bien à son sexe ? Des parents toujours dérégés ignorent même le plus souvent ce qu'il y a à corriger dans les démarches d'un enfant. (*Le même, Tome 3.*)

[ Étudier les enfants. ] — Pères et mères, étudiez le naturel de vos enfants, pour leur rendre plus utiles vos instructions, vos corrections, vos louanges, vos récompenses et vos châtimens, pour employer à propos la sévérité et la douceur : car crier et frapper, ou se taire et flatter toujours, sont deux excès également dangereux. Caressez-les sans cesser de vous faire craindre ; châtiez-les sans cesser de vous faire aimer ; tenez-les dans leur devoir sans leur ôter tout-à-fait la liberté ; obligez-les à faire le bien, mais obligez-les aussi à aimer le bien qu'ils font ; ménagez si bien leur docilité, qu'ils appréhendent également et de vous déplaire et de se séparer de vous ; que votre silence et votre froideur soient leurs plus rudes châtimens : que vous leur paraissiez aimables lors même que vous ne paraissiez pas les aimer. Ne leur souffrez point de faute, mais punissez-en quelques-unes en les pardonnant. Conservez un cœur de père avec un visage de juge. Ne les reprenez point parce que vous êtes de mauvaise humeur, mais parce qu'ils sont coupables. Ne vous emportez pas en les corrigeant : un furieux ne saurait apprendre la sagesse ; votre emportement étourdira le criminel sans le changer ; surtout, ne donnez pas de mauvais exemples en donnant de bons avis. (**Le P. La Pesse.**)

[Tendresse mal placée.] — Vous me direz : « Cet enfant est unique ; j'appréhende d'affaiblir sa santé si je le contrarie et si je m'oppose à ses volontés et à ses plaisirs. » Il est unique : donc il doit être débauché ; du moins vous ne trouvez pas mauvais de le laisser dans le danger de le devenir. Oh ! que vous raisonnez mal ! vous devez favoriser ses vices par tendresse. Et n'êtes-vous pas plus coupables si, n'ayant qu'un enfant, vous ne tâchez point de le sanctifier ? à quoi il vous serait aisé de réussir en réunissant sur lui toute votre vigilance, toute votre application. Cette généreuse mère dont l'Eglise fait une si honorable mention, et que S. Basile appelle véritable mère d'un martyr, *reverè martyris mater*, avait bien d'autres sentiments que vous. Après avoir vu mettre en pièces ses autres enfants, elle ne peut souffrir que le bourreau lui laisse son Méliton mutilé et sanglant, mais encore vivant sans l'achever ; elle prend entre ses bras cet enfant unique qui lui restait, et court après le chariot chargé des corps des autres martyrs. Est-elle arrivée au bûcher ? elle le voit expirer sur son sein, et le jette elle-même dans les flammes pour y être consumé avec les compagnons de son bonheur. Vous savez comment la mère des Machabées témoigna sa tendresse à l'enfant que le tyran eût voulu lui conserver. Son exemple vous doit apprendre à raisonner d'une manière plus religieuse. (*Le même, Tome 3.*)

---

---



---

# ÉGLISE

## SOUMISSION ET OBÉISSANCE QUI LUI EST DUE

### Infailibilité de l'Église en matière de Foi

#### Hérésie, — Hérétiques

---

#### AVERTISSEMENT.

*Dans le sens où nous prenons ici l'Église, on voit assez que ce sujet est entièrement séparé de la foi, dont nous parlerons en son lieu, et de l'établissement de la religion chrétienne, dont nous avons déjà parlé. Il est pourtant vrai que la foi, l'Église et la religion chrétienne sont quelquefois des noms synonymes, et, quelque distinction qu'on y mette, elles se renferment et se contiennent les unes les autres. Mais il suffit d'avertir que nous ne mettrons rien dans cet article qui ne soit propre à l'Église prise dans son sens naturel : savoir, pour l'assemblée des chrétiens unis dans la même créance, qui participent aux mêmes sacrements et qui reconnaissent le même chef visible, successeur de S. Pierre et vicaire de JÉSUS-CHRIST.*

*Comme l'Église, prise en ce sens, établie par le Fils de DIEU et gouvernée par le SAINT-ESPRIT, a différentes qualités qui la distinguent des autres sociétés schismatiques ou hérétiques, qu'elle est Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine; qu'elle est perpétuelle et infailible, nous mettrons ce que nous avons trouvé de plus remarquable sur tous ces titres, soit pour prouver qu'elle est l'Église véritable, et porter ceux qui en sont séparés à y rentrer, soit pour exhorter ceux qui sont nés et élevés dans son sein à se rendre de dignes membres d'un corps si saint.*

Ainsi, soit qu'on fasse un discours de controverse, soit qu'en supposant la doctrine orthodoxe sur cette matière, on se contente d'exciter les auditeurs à vivre en véritables enfants de l'Église, on trouvera de quoi remplir son sujet. Mais, comme on ne peut guère se dispenser de parler de ceux qui sont séparés de l'Église et qui lui sont rebelles, nous y joindrons ce qui regarde l'opiniâtreté des hérétiques et les maux que cause l'hérésie.



## § I.

**Dessains et Plans.**

I. — Deux propositions très-certaines et très-morales peuvent faire le sujet et le partage d'un discours sur l'Église. *La première* est que hors de l'Église on ne peut espérer d'être sauvé, et *la seconde* que, pour être sauvé, ce n'est pas assez d'être dans l'Église, si l'on ne vit selon les lois et les maximes qu'elle nous enseigne et nous prescrit.

Pour ce qui regarde la première de ces propositions : — 1°. Il est évident que sans la foi on ne peut être sauvé, c'est l'Apôtre qui nous en assure : *Sine fide impossibile est placere DEO.* (Hebr. XI.) Or, ce n'est que dans l'Église que se trouve la véritable foi, c'est-à-dire la croyance des vérités que le Fils de DIEU a révélées aux hommes ; c'est par l'Église qu'il nous les propose, et par son organe qu'il nous les fait connaître et nous en instruit. C'est pourquoi les hérétiques, qui sont hors de l'Église, ou ne croient point du tout ces vérités, ou, en les partageant et n'en croyant qu'une partie, détruisent l'unité de la foi, et par conséquent n'en ont point du tout, et ainsi périssent misérablement. L'Église est comparée à l'arche de Noé, où il n'y eut que ceux qui y étaient renfermés qui échappèrent au naufrage universel. Sur quoi nous devons bénir et admirer la miséricorde de DIEU sur nous, de nous avoir fait naître dans le sein de son Église et de nous avoir renfermés dans cette arche, pour mettre, si nous le voulons, notre salut en assurance. Ne devons-nous pas nous répandre en actions de grâces pour un si grand bienfait, qui est la source et le principe de notre bonheur éternel ? etc. — 2°. Hors de l'Église il n'y a pas plus de charité que de foi, ni de véritable amour de DIEU, ni de grâce sanctifiante, qui, en

nous rendant enfants de DIEU, nous fait héritiers du royaume éternel. C'est ce que nous enseigne S. Augustin, par ces paroles, qui sont en la bouche de tout le monde : *Si quis absque Ecclesiâ inventus fuerit, alienus erit à numero filiorum DEI; nec habebit DEUM patrem qui Ecclesiam noluerit habere matrem* (IV De symbolo, x.) — 3°. Il n'y a que dans l'Eglise où l'on soit dans la voie de salut, donc ceux qui sont hors de cette voie ne doivent point espérer d'arriver à cet heureux terme où tous les chrétiens doivent aspirer, C'est l'Eglise qui nous guide et nous conduit par ses instructions, par la véritable parole de DIEU, par les sacrements qu'elle nous confère, et qui sont des sources de grâces et de salut, et par les lumières qu'elle nous obtient du Ciel. Ceux qui sont hors de l'Eglise sont privés de tous ces secours, et, hors de la voie, plus ils avancent, plus ils s'égarerent, et enfin se perdent sans ressource.

Pour la seconde proposition : — Ce n'est pas assez, pour faire son salut, d'être dans la véritable Eglise et d'en faire extérieurement une profession publique, si l'on n'observe ses lois, et si la vie d'un chrétien ne répond à cette profession. — 1°. Parce que pour être sauvé, la foi seule ne suffit pas, comme prétendent les hérétiques, si la charité et les bonnes œuvres ne l'accompagnent : car, sans cela, nous ne sommes dans l'Eglise que comme des membres morts, qui ne sont point animés de l'ESPRIT-SAINTE qui vivifie le reste du corps, et, quoique nous n'en soyons pas retranchés comme les hérétiques et les schismatiques, nous ne participons pas à la vie de la grâce que JÉSUS-CHRIST nous a méritée; et, si nous demeurons en cet état, si nous ne vivons en chrétiens et en véritables enfants de l'Eglise, nous n'aurons jamais de part au royaume du Fils de DIEU dans le ciel. — 2°. Parce que, l'Eglise étant sainte, il faut que ceux qui la composent, et qui sont ses membres et ses enfants, soient aussi saints puisque DIEU ne l'a établie que pour leur donner les moyens de le devenir : c'est à quoi tendent toutes ses instructions, les règles de mœurs qu'elle leur prescrit, et les sacrements qu'elle leur confère et qui sont autant de sources de salut. — 3°. Parce que, si nous ne vivons conformément à l'honneur que nous avons d'être membres de l'Eglise, elle nous regarde comme des enfants rebelles, qui lui déclarent la guerre dans son propre sein : aussi sont-ils plus ingrats et plus criminels, que ceux à qui il n'a pas fait la grâce d'y être admis dès leur naissance, ou qui n'ont jamais eu le bonheur d'y être appelés. C'est pourquoi ils seront plus sévèrement punis que les païens et les infidèles, et il ne faut point douter qu'il n'y ait un enfer tout particulier pour les mauvais chrétiens, pour ces ingrats et ces perfides qui ont négligé tant et de si puissants moyens de salut, qui n'ont pas laissé que de faire naufrage lorsqu'ils fussent dans l'arche : *Ah! vae nobis si tantam neglexerimus salutem*, s'écrie l'Apôtre (Hebr. II.) Quel reproche ne leur fera point le Fils de DIEU lorsque, à la fin des siècles, il séparera l'ivraie d'avec le bon grain, et que les mauvais chrétiens auront le même sort que les infidèles et les hérétiques.



II. — 1°. L'Eglise est l'ouvrage de DIEU, nul autre que lui n'en pouvant être l'auteur. La multitude et la diversité des nations et des personnes qui la composent, l'excellence des vérités qu'elle enseigne, la difficulté et la répugnance que les hommes ressentent à soumettre leur esprit à ce qui est au-dessus de leur raison, et leur volonté à des lois qui choquent toutes leurs inclinations naturelles, ne nous permettent pas d'en juger autrement; nulle puissance humaine n'aurait pu venir à bout de réduire tant de peuples à embrasser sincèrement une croyance combattue par tant de tyrans et d'hérétiques.

2°. C'est son esprit qui la conduit et la gouverne depuis tant de siècles; car, sans cela, elle n'aurait jamais résisté aux portes de l'enfer, qui lui ont donné, et qui lui donnent encore tous les jours, tant d'attaques. Ainsi, le faux zèle des hérétiques, leurs artifices et leurs violences, ne prévaudront jamais contre elle pour la faire tomber dans l'erreur; mais c'est à nous de nous y tenir inséparablement attachés.

III. — On peut prendre pour sujet les principales qualités ou propriétés de l'Eglise, comme ont fait presque tous les prédicateurs et tous les auteurs qui ont traité cette matière. — 1°. *Son Unité*. Tous les membres de l'Eglise sont unis à JÉSUS-CHRIST, qui est leur chef, et ne sont qu'un corps, comme dit l'apôtre; unis entre eux par la même croyance, unis par la soumission aux mêmes pasteurs, qui sont unis eux-mêmes au même chef visible, successeur de S. Pierre, sur lequel JÉSUS-CHRIST a fondé son Eglise.

2°. *Sa perpétuité* dans la légitime succession des pasteurs, en remontant jusqu'aux Apôtres: ce qui prouve plus invinciblement qu'elle est la véritable Eglise.

3°. *Son Universalité* et son étendue, qui lui donne le nom de Catholique et que nulle secte n'a jamais osé usurper.

IV. — Si la matière paraît trop ample pour un sermon, de s'étendre sur les trois ou quatre propriétés de l'Eglise, Une, Sainte, Universelle, Apostolique, comme le concile de Nicée les a expliquées, on peut en choisir deux qui semblent les plus essentielles:

1°. *Sa vérité*. Inspirée du SAINT-ESPRIT, elle est infaillible en matière de foi.

2°. *Sa sainteté*, qui consiste en trois choses — 1°. qu'il n'y a rien dans sa croyance qui soit injurieux à DIEU; au contraire, tous ses sentiments lui sont honorables et conformes à l'excellence de son être. — 2°. Elle n'approuve aucun mal, mais plutôt elle approuve et conseille tout bien.

— 3°. Tout ce qu'elle fait, et ce qui peut être attribué au corps, est louable et tend au culte de DIEU : au lieu que les fautes sont le fait des particuliers, et n'empêchent pas que le corps ne soit saint.

---

V. — On peut même se borner à la seule *infaillibilité* de l'Eglise en matière de foi, et la prouver.

1°. Par son Unité : car, s'il n'y a qu'un seul esprit qui la gouverne, qui est l'ESPRIT-SAINT, peut-il la laisser tomber dans l'erreur, lui qui est la vérité même ? De plus, si la foi qu'elle professe est tellement une, que de la diviser ou la partager c'est la détruire, comme c'est par l'Eglise que DIEU nous enseigne les vérités de la foi, elle ne serait plus une si les membres de cette Eglise étaient partagés dans leurs sentiments sur un seul article de notre foi.

2°. Par sa durée et sa perpétuité : car, si elle n'était infaillible, elle ne serait pas perpétuelle, puisqu'elle cesserait d'être la vraie Eglise dès-lors qu'elle serait tombée dans l'erreur.

3°. Par son universalité : car si, dans les choses humaines, le sentiment uniforme de tous les peuples, et le consentement de tous les sages suffit pour rendre une vérité certaine et constante ; c'est ce qui doit avoir encore plus lieu dans la foi, puisqu'il est de la sagesse de DIEU et de la fidélité de sa promesse que toute l'Eglise ne tombe point dans l'erreur.

---

VI. — On peut appliquer à l'Eglise ces trois paroles que le Fils de DIEU a dites de lui-même : *Ego sum via, veritas et vita* : et en faire les trois points d'un discours.

1°. C'est la seule Eglise catholique qui nous enseigne *la voie* d'aller au ciel, et qui nous y conduit comme un guide fidèle.

2°. Elle a seule *la vérité* de la doctrine, dont elle est l'appui et la colonne, comme parle l'Apôtre.

3°. C'est dans la seule Eglise catholique que l'on trouve *la vie* de la grâce, puisqu'elle nous enfante à JÉSUS-CHRIST, et qu'elle conserve et entretient cette vie par les sacrements et la parole de DIEU.

---

VII. — 1°. On ne risque rien en se soumettant en tout aux sentiments de l'Eglise. Nous suivons le seul guide que DIEU nous a donné ; nous suivons la règle que les plus grands hommes du monde et les plus grands saints ont suivie : nous avons les plus sûrs garants de notre conduite, qui sont les pasteurs éclairés.

2°. On risque tout en ne s'y soumettant pas, parce que ou bien l'on suit son esprit particulier, qui est la source de toutes les erreurs et de toutes les hérésies; ou bien l'on suit le sentiment de ceux qui sont dans l'erreur, et qui, en s'éloignant de la vérité et de la voie que le fils de DIEU nous a prescrite lui-même, ne peuvent manquer de s'égarer, et de nous entraîner avec eux dans le précipice.

---

VIII. — 1°. Il y a une chaire visible dans l'Eglise, qui est celle de S. Pierre, où sont assis ceux qui gouvernent l'Eglise; le pouvoir qu'ils ont de lier, et de délier, d'instruire, etc.

2°. Cette chaire est une, quoique plusieurs personnes y soient assises, par l'union que toutes les autres particulières ont avec celle de S. Pierre.

3°. Encore que ceux qui y sont assis fussent vicieux, ils ne laissent pas d'avoir la même autorité et le même pouvoir, et nous leur devons le même respect et la même soumission.

---

IX. — 1°. L'Eglise est l'épouse de JÉSUS-CHRIST, à laquelle il a communiqué son esprit, sa puissance et son autorité pour lier et délier les pécheurs, sa sainteté, etc.

2°. Elle est, ensuite, la mère des fidèles, puisque c'est par elle que le Fils de DIEU, son céleste époux, nous donne la vie, qu'il nous la rend quand nous l'avons perdue, et qu'après nous avoir donné cette vie divine et surnaturelle il l'entretient par la nourriture de son propre corps, qu'il lui a laissé, par sa parole dont elle est la dépositaire, et par les sacrements. D'où il suit que nous devons l'honorer comme notre mère, lui obéir, recevoir d'elle les instructions, et acquiescer à tous ses sentiments.

---

X. — 1°. L'Eglise est sainte, puisqu'elle est l'épouse de JÉSUS-CHRIST, qui, comme dit l'Apôtre, l'a sanctifiée en versant son sang pour elle, afin de la rendre sans ride et sans tache : nous ne devons donc pas la déshonorer par nos vices et par les désordres de notre vie.

2°. Elle est conduite par le SAINT-ESPRIT, qui l'inspire et qui la gouverne : il ne faut donc pas prétendre être du nombre de ses enfants en nous conduisant par un autre esprit, et en suivant des sentiments contraires aux siens.

---

XI. — 1°. Pourquoi DIEU permet des hérésies qui causent tant de divi-

sions et de ravages dans son Eglise; les avantages qu'il en retire pour le bien de ses élus et pour la perfection des fidèles.

2°. Le moyen de les distinguer et de les connaître, c'est de voir le sentiment de l'Eglise et ce qu'elle a décidé sur ces opinions.

3°. Le moyen de s'en défendre, et de s'en garantir, c'est de se tenir inviolablement attaché à la chaire de S. Pierre.

—

XII. — On peut prendre, enfin, ce passage de S. Augustin, qui réunit tous les avantages de l'Eglise: *In quâ benè creditur et benè vivitur.*

1°. L'Eglise est la règle que nous devons suivre dans nos sentiments sur les vérités de la foi.

2°. L'Eglise est la règle de la conduite de notre vie et de nos mœurs dans les lois qu'elle nous prescrit.



## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin** a parlé de l'Eglise en une infinité d'endroits. Nous en rapporterons seulement les principaux. — Le premier est un livre entier de *Unitate Ecclesie*, où il montre, entre autres choses, que, pour avoir l'intelligence du vrai sens de l'Ecriture, il faut recourir à l'Eglise. — II *Contre Pétilien*, il lui prouve qu'il est schismatique, parce qu'il ne communique point avec les chrétiens de toute la terre. — *Epist. 222 (ad Consentium)*: tous les hérétiques abusent de l'Ecriture pour autoriser leurs erreurs. — *De utilit. credendi*: comment il faut chercher la vérité, et de quel moyen il s'est servi lui-même pour sortir de l'erreur.

**Le même**, *contrà Epist. Manichæi*, déclare ce qui le tient attaché à l'Eglise Romaine. — *De moribus Ecclesie*, 30, il exalte la morale que l'Eglise enseigne. — Au ch. 31 du même livre, il enseigne qu'on ne doit point se séparer de la doctrine de l'Eglise, sous prétexte des vices et

de la mauvaise vie de ceux qui la gouvernent ou qui y sont attachés. — Sur le Ps. 128, expliquant ces paroles, *Sapè expugnauerunt me à iuuentute meâ*, il fait voir combien l'Eglise a souffert des méchants chrétiens dans tous les siècles. — *De catechizandis rudibus* : que, dans l'Eglise, le nombre des pécheurs et des méchants surpasse celui des bons et des justes. — Sur le Ps. 23, expliquant ces paroles; *Ipsè super maria fundavit eam et super flumina præparavit eam*, il montre comment DIEU a affermi son Eglise contre toutes les tempêtes des persécutions et des hérésies.

**Le même**, *Homil. 1 in Apocal.*, sur ces paroles, *Et pedes ejus similes auricalcho*, montre que l'Eglise, en ce qui regarde les mœurs, sera bien différente à la fin des siècles de ce qu'elle était en ses commencements. — Sermon 182 *de tempore* : que celui qui est hors de l'Eglise n'est pas véritablement chrétien ; la même chose au traité 3<sup>e</sup> *de Symbolo*, 11. — Sermon 10 *de Tempore* : comparaison de l'Eglise avec la sainte Vierge Mère de DIEU. — Sur le Ps. 126 : que l'Eglise est sortie du côté ouvert du Fils de DIEU sur la croix, comme Eve fut tirée du côté d'Adam. Il enseigne la même chose au traité 120 sur S. Jean. — Sermon 49 *de Verbis Domini* : comment il ne s'est fait qu'une Eglise des Juifs et des gentils. — *De fide et symbolo*, 10 : que les hérétiques et les schismatiques sont séparés de l'Eglise, les uns parce qu'ils en abjurent la foi, et les autres parce qu'ils en rompent l'unité.

**Le même**, *De verâ Relig.* 7, montre que l'Eglise Romaine est reconnue pour catholique et la seule qui en porte le nom, par ceux qui en sont et par ceux qui n'en sont pas, par les païens et par les hérétiques. — *Quest. sup. judic.*, 49 : que l'Eglise a été dans tous les âges et dans tous les siècles, en commençant depuis Adam. — *In Ps. 101* : que l'Eglise ne peut périr, et qu'elle subsistera toujours, quoique plusieurs s'en séparent et la quittent. — *In Ps. 103* : que l'Eglise, étant fondée sur JÉSUS-CHRIST, est appuyée sur un fondement inébranlable. — *Tract. 124 in Joam.* : la promesse de S. Pierre sur les autres Apôtres, et que c'est sur cette pierre que l'Eglise est fondée. — *De Agone christiano*, 12 : fermeté de l'Eglise contre les attaques des païens et des hérétiques. — II *Contrâ Crescon.* 33 : l'Eglise est infaillible dans les choses de la foi.

**Le même**, III *de Baptismo*, 16 : qu'il n'y a ni charité ni SAINT-ESPRIT hors de l'Eglise. — VII, 51 du même livre : que l'Eglise renferme les bons et les méchants. *Tract. 18 in Joannem* : que toutes les hérésies viennent de ce qu'on donne à l'Ecriture un sens contraire à celui de l'Eglise. — XVIII *Civit.* 51 : que ceux-là sont hérétiques qui résistent opiniâtrement aux décisions de l'Eglise. — *Epist.* 162 (*ad episcop. Donatistas*) : que tous ceux qui sont dans l'erreur ne sont pas pour cela hérétiques, s'ils sont disposés d'acquiescer au sentiment de l'Eglise.

**S. Grégoire**, *Homil. 15 in Ezechiel.*, parle de l'unité de l'Eglise, qui a été dès le commencement du monde et durera jusqu'à la fin. — Sur le Ps. *Penitent.* 4 : que l'Eglise universelle est une, sous un même chef.

**Le même**, II *Moral. in Job*, 9 ; montre que toutes les vertus et les bonnes œuvres des hérétiques sont sans aucun mérite ; la même chose XII *Epist. Epist.* 53. — Sur le ps. 5 : que l'Eglise durera toujours. — XXVI *Moral. in Job*, il ramasse tout ce qu'on peut dire de l'Eglise, dans un long discours qu'il fait sur l'arche de Noé. — III *in Reges* ; que la gloire de la Synagogue a été transférée à l'Eglise.

**S. Ambroise**, *De Abraham*, compare l'Eglise à Rébecca, qui donne à boire à Eliezer : ingénieuse comparaison. — *De fide orthodoxâ contrâ Arianos* : combien les hérétiques sont pernicieux à l'Eglise.

**Clément d'Alexandrie**, I *Pædag.* 7, représente l'Eglise comme une école où les fidèles apprennent la vérité et la solide piété.

**S. Jérôme**, sur ces paroles du ps. 39, *Annuntiavi justitiam tuam in ecclesiâ magnâ*, rend grâces à DIEU de ce qu'il a appelé à son Eglise des gens des quatre parties du monde, et de ce qu'elle est étendue par toute la terre. — *Dialog. contrâ Luciferianos*, il compare l'Eglise à l'arche de Noé, où étaient renfermés toutes sortes d'animaux, vu que l'Eglise contient des personnes dont les mœurs sont si différentes. Il montre encore la même chose sur le ch. 41 d'Isaïe. — Sur le 23<sup>e</sup> de Jérémie, il fait voir comment les hérétiques sont sans mission, et s'ingèrent dans le ministère apostolique. — II *In cap. 6, Osée*, sur ces paroles, *Vae eis quoniam recesserunt à me*, il fait voir la vie déréglée des hérétiques.

**Origène I**, *in Job*, fait voir comment les hérétiques s'élèvent dans l'Eglise, et le ravage qu'ils y font. — *Homil. 7 in Ezechiel.* : comment les hérétiques séduisent les peuples par leur hypocrisie et leurs vertus apparentes.

**Tertullien**, *Des Prescriptions*, 19, montre qu'on n'avance rien par l'autorité de l'Ecriture contre les hérétiques, parce qu'ils l'éluent et l'interprètent à leur manière, et qu'il n'appartient qu'à l'Eglise d'en déclarer le vrai sens.

**S. Chrysostôme**, Homél. 36 sur la 1<sup>re</sup> aux Corinthiens, fait voir l'état de la primitive Eglise, et la compare avec celle de son temps. — Serm. 6, *in Ephes.* : comment les premiers chrétiens étaient incomparablement plus saints et plus réguliers que ne le sont ceux d'à présent. — Homél. 23 *ex Imperfecto opere, in cap. 8 Matth.* : long parallèle de l'Eglise avec un navire sur la mer. — Homél. 48 du même ouvrage, *in 24 Matth.* : combien les hérésies se sont multipliées. — Homél. 19 sur le 7<sup>e</sup> ch. de S. Matthieu, il dépeint les artifices des hérétiques pour séduire les peuples.

**S. Cyprien** a fait un excellent livre *De unitate Ecclesiæ*, où il dit de très-belles choses sur ce sujet ; et il en parle encore en différents endroits de ses ouvrages.

**S. Basile**, *Epist. 7*, montre combien l'Eglise était étendue de son temps, nonobstant le ravage qu'avaient fait les ariens.

**Vincentius Lirinensis**, *in comm. c. 3*, montre que les vérités catholiques sont celles que l'Eglise enseigne partout.

**S. Bernard**, *Ad pastores in synodo*, se plaint amèrement de ce que les mauvais chrétiens persécutent l'Eglise plus cruellement que les tyrans et les hérétiques. — Sermon 65 sur les Cantiques, expliquant ces paroles, *Capite nobis vulpes parvulas*, il dépeint parfaitement les mœurs et les artifices des hérétiques.

**S. Justin**, et **S. Irénée** ont dit plusieurs choses remarquables sur l'Eglise et sur les hérétiques.

[Livres spirituels et autres.] — **Petrus Canisius**, tom. 1 *De Doctrinâ christianâ*.

**Marchantius** *Hortus Pastorum*, Tract. 1, lect. 6 et 11.

**Bellarminus** *De ecclesiâ*.

**Morel**, livre sur l'infailibilité de l'Eglise intitulé *l'Oracle de la vérité*.

*La sagesse chrétienne* du **P. Guillemillot**, chap. 7.

*Catéchisme du Concile de Trente*, Symbole des Apôtres.

**Brovius**.

Traité de *Controverse* de **Maimbourg**, 2<sup>e</sup> traité, De la vraie Eglise.

La *Méthode pacifique* du même auteur.

**Le P. Thomassin**, *De l'unité de l'Eglise*.

**Péllisson**, traité de l'Eglise.

[Prédicateurs.] — **Matthias Faber**, *Op. tripart. conc.* 8 et 9 *in Dominic.* 4 *post Pentec.* Item *Conc.* 8; *in dom.* 2 et 3 *post Pent.*

**Molinier**, vendredi de Carême.

**Le P. Le Jeune**, Providence de DIEU sur l'Eglise contre les hérésies.

**Le P. Texier**, Jeudi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême, sur l'unité et l'infailibilité de l'Eglise. — Mercredi de la même semaine, perpétuité de l'Eglise.

**Joly**, Prône pour le 2<sup>e</sup> dimanche apr. Pâques: obéissance que nous devons à l'Eglise, et en quoi elle consiste.

**Maimbourg**, 2<sup>e</sup> mardi de Carême: prérogative de la chaire de S. Pierre.

**Bourdaloue**, Panégyriques, S. Pierre.

[Recueils.] — **Louis de Grenade**, — Titulo *Ecclesiâ*.

**Lhoner**, tit. *Hæresis*.

**Busæus**, *Panario*.

**Labatha**. } tit. *Hæretici*

## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Postula à me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ.* Ps. 2.

*Apud te laus mea in ecclesiâ magnâ.* Ps. 21.

*DEUS fundavit eam in æternum.* Ps. 47.

*Civitas regis magni.* Ps. 47.

*Mons in quo beneplacitum est DEO habitare in eo.* Ps. 67.

*Dominabitur à mari usquæ ad mare et à flumine usquæ ad terminos orbis terrarum.* Ps. 72.

*Sæpè expugnaverunt me à juventute meâ : etenim non potuerunt mihi.* Ps. 128.

*Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.* Cant. IV, 7.

*Terribilis ut castrorum acies ordinata.* Cant. VI, 3.

*Civitas DEI.* Isaïæ XLV.

*Mons domus Domini in vertice montium.* Isaïæ II, 2.

*Solum Domini.* Jerem. III.

*Vinea electa.* Jerem. II.

*Regnum æternum.* Daniel II.

*Potestas ejus à mari usquæ ad mare, et à fluminibus usquæ ad fines terræ.* Zach. IX, 10.

*Vocabitur Jerusalem Civitas veritatis.* Zach. VIII, 3.

*Attendite à falsis prophetis.* Matth. VII, 15.

*Venit inimicus homo et superseminavit zizania.* Matth. XIII, 35.

*Super cothedram Moysi sederunt scribæ et pharisæ : omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite.* Matth. XXIII, 2.

*Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* Matth. XVIII, 17.

*Simile est regnum colorum grano sinapis etc.* Matth. XIII, 31.

*Simile est regnum colorum decem virginitibus, etc.* Matth. XXV.

*Simile est regnum colorum sagenæ missæ*

Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre.

Je publierai vos louanges au milieu de l'Église et de l'assemblée des fidèles.

DIEU l'a fondée et affermie par toute la terre.

La cité du grand Roi.

C'est une montagne où il a plu à DIEU d'habiter.

Il règnera d'une mer à une autre mer et jusqu'aux extrémités du monde.

Ils m'ont, depuis ma jeunesse, souvent attaqué, et ils n'ont pu prévaloir sur moi.

Vous êtes toute belle, ô mon amie, et il n'y a point de tache en vous.

Vous êtes terrible, comme une armée rangée en bataille.

C'est la cité de DIEU.

La maison du Seigneur est sur toutes les montagnes les plus hautes et sur toutes les collines les plus élevées.

C'est le trône du Seigneur.

C'est la vigne choisie du Seigneur.

C'est un royaume éternel.

Sa puissance s'étendra depuis une mer jusqu'à l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités du monde.

Jérusalem sera appelée la ville de la vérité.

Donnez-vous de garde des faux prophètes.

L'ennemi vint, et sema l'ivraie parmi le froment.

Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse : observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront.

Si votre frère n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain.

Le royaume des cieus (qui est l'Église) est semblable à un grain de sénévé.

Le royaume des cieus est semblable à dix vierges qui, prenant leurs lampes, s'en allèrent au devant de l'époux, etc.

Le royaume des cieus est semblable à un



*in mare, et ex omni genere piscium congreganti.* Matth. XIII, 47.

*Eccc ego vobiscum sum omnibus diebus, usquē ad consummationem sæculi.* Matth. XXVIII, 20.

*Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua.* Luc. XXII, 32.

*Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam.* Matth. XVI, 18.

*Regnabit in domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis.* Luc. I, 32, 33.

*Ego sum ostium : per me si quis introierit, salvabitur ; et ingrediētur et egrediētur, et pascua inveniet.* Joan. X, 9.

*Erit unus ovile et unus pastor.* Ibid.

*Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus JESUS.* Corinth. III, 11.

*Vos estis corpus Christi, et membra de membro.* Ibid. XII, 27.

*Ut non sinus parvuli fluctuantes, et circumferantur omni vento doctrinæ... ad circumventionem erroris.* Ephes. IV, 14.

*Ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios cerō evangelistas, alios autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in œdificationem corporis Christi.* Ibid. 12.

*Ipse est caput corporis Ecclesie, qui est principium.* Coloss. I, 18.

*Vos estis cives sanctorum et domestici DEI, superœdificasti super fundamentum Apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo JESU.* Ephes. II, 19, 20.

*Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro eā, ut illam sanctificaret, mundans, lavacro aquæ in verbo vite, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.* Ephes. V, 25-27.

*Ecclesia que est domus DEI.* Timoth. III.

*Dedit (Christus) semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Tit. XI, 14.

*Ecclesia DEI vivi, columna et firmamentum veritatis.* I Timoth. III, 13.

*Hæreticum hominem post unam et secundam correctionem devita, sciens quia subversus est qui ejusmodi est et delinquit, cum sit proprio judicio convictus.* Titium III, 10.

*Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci.* Hebr. XIII, 9.

filet, qui étant jeté dans la mer, ramasse toute sorte de poissons.

Voilà que je suis avec vous, en tout temps, jusqu'à la consommation des siècles.

J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne vienne point à nauquer.

Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.

Il règnera éternellement dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.

Je suis la porte : si quelqu'un entre par moi, il se sauvera ; il entrera, il sortira, et il trouvera les pâturages nécessaires.

Il n'y aura qu'une bergerie et un pasteur.

Personne ne peut mettre d'autre fondement que celui qui a été mis, et c'est JÉSUS-CHRIST.

Vous êtes le corps de JÉSUS-CHRIST, et des membres dépendant d'un autre membre.

Afin que nous n'ayons plus l'esprit flottant comme des enfants, et que nous ne soyons point emportés çà et là à tout vent en fait de doctrine... séduits par la malice des hommes.

C'est lui qui en a fait quelques-uns apôtres, quelques-uns prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, pour la complète édification du corps de JÉSUS-CHRIST.

Il est lui-même le chef du corps de l'Église, lui qui est le principe, etc.

Vous êtes de la cité des saints et de la maison de DIEU, étant un nouvel édifice bâti sur le fondement des Apôtres et des prophètes, où JÉSUS-CHRIST est la première pierre de l'angle.

JÉSUS-CHRIST a aimé l'Église jusqu'à se livrer pour elle afin de la rendre sainte, en la nettoyant et la lavant avec l'eau, par la parole de vie, afin de se donner à lui-même une Église toute glorieuse, qui n'eût ni tache ni ride, ni rien de cette nature, mais qui fût sainte et sans tache.

L'Église est la maison de DIEU.

Le Fils de DIEU s'est donné lui-même pour nous, afin de nous affranchir de toute iniquité, et de se faire un peuple pur, agréable, adonné aux bonnes œuvres.

L'Église du DIEU vivant est la colonne et l'appui de la vérité.

Après que vous avez averti deux fois un hérétique, n'avez plus de commerce avec lui, vous persuadant qu'un tel homme est perverti, et en état de péché, puisque sa propre conscience le condamne.

Gardez-vous de vous laisser aller à la variété des opinions ni à des doctrines étrangères.

*Maledictionis filii (heretic), derelinquentes rectam viam, erraverunt.* II Petri II, 14-15.

*Arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ, sidera errantia.* Judæ XII.

*Murus civitatis habent fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni.* Apocal. XXI, 14.

Les enfants de malédiction, après avoir quitté le droit chemin, se sont égarés.

Ce sont des arbres qui ne poussent qu'en automne, qui ne donnent point de fruit, qui sont morts doublement, et qui n'ont point de racine.

La muraille de cette ville avait douze fondements, où sont les noms des douze Apôtres de l'Agneau.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Ève.] — La première et la plus ancienne figure qui nous représente l'Eglise sainte est, au sentiment de S. Augustin et de plusieurs SS. Pères, Eve, laquelle fut formée d'une des côtes d'Adam durant son sommeil. Il est remarquable que l'Écriture, pour exprimer la formation de cette première femme, se sert d'un mot qui a du rapport à la structure d'un bâtiment : *Edificavit Deus costam in mulierem*, parce que l'Eglise est représentée dans les saintes lettres sous le nom d'un édifice bâti de la main de DIEU, et dont le Seigneur est lui-même l'architecte, la première pierre, et le fondement. Or, comme Eve fut tirée du côté du premier homme, de même, disent ces saints docteurs, l'Eglise a été tirée du côté de JÉSUS mourant et fermant les yeux pour s'endormir du sommeil de la mort. Pour continuer l'allégorie, cette Eglise est appelée l'épouse de JÉSUS-CHRIST, qui l'a chérie en cette qualité jusqu'à donner sa vie et verser son sang pour la laver, et la rendre sans ride et sans tache, comme parle l'Apôtre. C'est d'elle que tous les chrétiens ont reçu une naissance spirituelle, par elle qu'ils sont enfants de DIEU, qu'ils l'appellent leur mère, pour leur avoir procuré la vie de la grâce; c'est elle qui les nourrit et qui les élève dans son sein, et c'est par son moyen qu'ils obtiendront la vie éternelle, pendant qu'ils y seront unis, soumis et inséparablement attachés.

[Arche de Noé.] — L'arche de Noé est une autre figure de l'Eglise, et même celle dont les SS. Pères se servent communément pour nous marquer que hors de l'Eglise il n'y a point de salut à espérer. En effet, la figure en est naturelle, et consiste en plusieurs choses. — 1°. Comme il n'y eut que ceux qui entrèrent dans cette arche qui évitèrent le naufrage universel, il n'y a que ceux qui sont dans l'Eglise, et qui s'y tiennent fortement attachés, qui évitent le malheur éternel. — 2°. Comme dans l'arche il y avait des bons et des méchants, savoir Sem et Japhet avec leur mauvais frère Cham, et que les hommes y demeuraient avec toutes sortes de bêtes féro-

ces, l'Eglise n'est pas composée des seuls justes et des gens de bien, mais de méchants et de scélérats, qui n'en seront séparés que lorsque DIEU en fera le partage. — 3°. Comme les enfants de Noé durent avoir la patience de demeurer enfermés dans l'arche, pendant que dura le déluge, s'ils ne voulaient être submergés dans les eaux avec les géants qui étaient alors sur la terre, les fidèles doivent demeurer dans l'Eglise, jusqu'à la fin de cette vie, et ne point sortir de cet asile, sous peine de périr avec les déserteurs et les apostats qui s'en séparent, et qui se perdent sans ressource.

[Jacob et Esaü.] — Rébecca a toujours été regardée comme une figure de l'Eglise, et le combat de ses deux enfants Jacob et Esaü dans son sein comme une image de ce qui s'y ferait et s'y fait encore tous les jours : car c'est cette église qui, dans la suite de tous les siècles, sentira ces déchirements intérieurs que Rébecca n'a senti qu'une seule fois. Elle y renfermera deux peuples : l'un sera un peuple de bons chrétiens, l'autre un peuple de chrétiens méchants et corrompus. Ces différents peuples se feront une guerre continuelle. S'il n'y avait que des justes dans l'Eglise, ou s'il n'y avait que des méchants, peut-être qu'il y aurait moins de guerre. Les bons n'auraient point de zèle pour convertir les méchants, et les méchants n'auraient point le désir de pervertir et de persécuter les bons. Mais la guerre qui déchire ses entrailles durera jusqu'à la fin du monde, parce que du même sein de Rébecca, c'est-à-dire du sein de la même Eglise, sortira un peuple charnel appartenant à Esaü, et un autre peuple spirituel appartenant à Jacob, c'est-à-dire à JÉSUS-CHRIST.

[Coré, Dathan et Abiron.] — Malheur à ceux qui divisent l'Eglise ! ils n'ont point de part aux promesses de JÉSUS-CHRIST, et n'en doivent attendre que de sévères châtimens. La terre se rompt sous les pieds de ceux qui rompent l'unité ; elle se déchire elle-même en quelque sorte, pour abîmer ceux qui déchirent cette robe mystique du Rédempteur ; et le SAINT-ESPRIT, parlant par la bouche de David, avait en vue les chefs d'un dessein si détestable lorsqu'il disait : « Que la mort vienne fondre sur ces hommes, et qu'ils descendent tout vivants dans les enfers, comme y sont descendus Coré, Dathan et Abiron ! » qui furent les premiers qui donnèrent l'exemple d'une séparation si pleine d'impiété, lorsqu'ils se détachèrent de Moïse et voulurent envahir le sacerdoce que DIEU destinait à Aaron.

[La synagogue.] — La synagogue a été la figure de l'Eglise ; le sacerdoce d'Aaron l'ombre du sacerdoce de JÉSUS-CHRIST ; la puissance et la juridiction donnée à Moïse et à ses successeurs d'enseigner et d'expliquer la loi de DIEU a été pareillement la figure d'une plus grande puissance et d'une juridiction incomparablement plus ample donnée à S. Pierre et à ses successeurs. Le sacerdoce, la juridiction et la chaire de la Synagogue eurent leur commencement en Moïse et Aaron, et leur fin après l'ascension

du Sauveur et la promulgation de l'Évangile. Car, comme les ombres se dissipent quand le jour paraît, de même les figures s'évanouirent quand la vérité se fit voir. Alors, comme dit Origène, la chaire de Moïse fut changée en la chaire de l'Église, qui est la chaire de JÉSUS-CHRIST : *Post adventum Christi sedent Apostoli super cathedram Ecclesie, quæ est cathedra Christi* (24 in Matth.)

Tant que dura la Synagogue, depuis Moïse jusqu'à la venue du Fils de DIEU, jamais la succession des pasteurs légitimes n'a manqué, et avec la succession des pasteurs la véritable doctrine, et la juridiction y a toujours continué, quoique la vertu et la sainteté de Moïse et d'Aaron n'y persévérât pas, et que les prophètes accusassent souvent les prêtres de la Synagogue d'avarice, d'ambition, d'injustice et du peu de soin qu'ils prenaient de leur troupeau. Parmi la corruption de leurs mœurs et le dérèglement de leur vie, nous trouvons toujours une succession légitime de pasteurs, d'autorité et de doctrine, la Providence divine n'ayant jamais permis que les vices et les désordres des hommes prévalussent sur l'ordre établi de DIEU même, ni que la puissance et la doctrine qui venait de lui, se perdit ou se corrompît avec les mœurs : de manière que, quoique les prêtres et les docteurs fussent vicieux pour la plupart, la chaire de Moïse, où ils présidaient, et la dignité qu'ils tenaient de DIEU ne permettait pas qu'ils errassent dans la doctrine, mais les obligeait en quelque manière de bien parler, encore qu'ils vécutent mal, dit S. Augustin : *Cathedra Moysis cogebat eos bona dicere, etiam non bona facientes*. Le Fils de DIEU en a rendu le même témoignage, en avertissant ses disciples d'écouter et de suivre la doctrine des scribes et des pharisiens, mais de se donner de garde d'imiter leurs actions et de former leur vie sur les mœurs de ces personnes si corrompues. C'est ce qui doit se dire à plus forte raison de l'Église, puisque la Synagogue, à laquelle l'Église a succédé, n'a pas dû avoir sur elle des privilèges et des avantages plus considérables.

#### EXEMPLES TIRÉS DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Il est inutile de faire voir que c'est JÉSUS-CHRIST qui a institué l'Église, ou que l'Église est son Etat, son royaume, son héritage et sa possession, puisque, dès-là que nous sommes chrétiens, que nous suivons sa nouvelle loi et que nous embrassons sa doctrine, nous croyons qu'il y a une Église qu'il gouverne par son Esprit et qu'il a faite la dépositaire de sa doctrine, et hors de laquelle on ne peut se sauver. C'est pourquoi, il ne

fait qu'en voir les principales propriétés dans le Nouveau-Testament, par quelques faits ou par quelques paraboles qui les marquent évidemment.]

[S. Pierre.] — Il n'y a point de vérité exprimée plus clairement dans l'Évangile que la primauté de S. Pierre, que le Fils de DIEU a établi le chef de son Eglise par ces paroles : *Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam*. Paroles qu'il lui dit ensuite de la glorieuse confession que Pierre avait faite de la divinité de son Maître : *Tu es Christus, Filius DEI vivi*. Car ce fut pour récompenser la foi de ce disciple, qui avait appris non de la chair et du sang mais par révélation du Père céleste, ce qui regardait la personne du Messie ; ce fut, dis-je, pour récompenser cette vive foi que le Fils de DIEU le déclara la pierre fondamentale sur laquelle il établirait son Eglise pour maintenir cette foi. C'est pour cela qu'il l'assura ensuite qu'il avait prié pour lui afin qu'il ne la perdit point : *Rogavi pro te, ut non deficiat fides tua* ; qu'il lui donna le soin de paître son troupeau, après avoir éprouvé sa charité aussi bien que sa foi : *Simon, amas me ? Pasce oves meas* ; qu'il lui donna les clefs du royaume des cieux et la puissance de lier et de délier, dignité que les autres Apôtres ne lui ont jamais contestée, que les premiers Pères de l'Eglise ont reconnue dans la personne de ses successeurs, comme celle qui fait le lien et le nœud de l'Eglise.

[Infaillibilité.] — L'infailibilité de l'Eglise en matière de doctrine est marquée par ces paroles du Sauveur : *Et portæ inferi non prævalent adversus eam* ; puisque ces portes de l'enfer ne sont autres que l'erreur et le vice. C'est ce qui a été évidemment accompli : car ni l'un ni l'autre n'a jamais prévalu contre la véritable Eglise, c'est-à-dire contre la chaire de S. Pierre et l'Eglise Romaine, qui n'a jamais enseigné d'erreur, ni approuvé et autorisé de vice, mais au contraire qui a toujours retranché de son corps les hérétiques et condamné le vice partout où il s'est trouvé.

La conduite que DIEU tient à l'égard des hommes dans l'affaire de leur salut, c'est de les appeler par ses grâces intérieures, de leur toucher le cœur et de les convertir, mais ensuite de les envoyer aux ministres de l'Eglise pour être instruits de ce qu'ils doivent croire et de ce qu'ils doivent faire. Ainsi, un ange fut envoyé à Cornélius le Centurion, non pour l'instruire, mais pour lui dire qu'il fit appeler S. Pierre, qui était à Joppé. *Hic dicit tibi quid te oporteat facere*. N'aurait-il pas été plus court que l'ange même l'eût instruit ? Mais DIEU voulait que nous sussions que ce n'est pas des anges mais des hommes que nous devons attendre notre instruction. S. Augustin trouve bien plus admirable que S. Paul, qui devait être le maître et le docteur des nations, et à qui le Sauveur était apparu pour le convertir, fût envoyé à un disciple nommé Ananias : *Surge et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere*.

[L'Eglise renferme bons et méchants.] — Le Fils de DIEU a déclaré, par plusieurs paraboles et similitudes, dans l'Évangile, que dans son royaume, c'est-à-dire dans l'Eglise, les méchants se trouvent mêlés et souvent confondus avec les bons. C'est ce que signifie la parabole de l'ivraie mêlée avec le bon grain, la comparaison d'une aire où la paille est mêlée avec le froment, la similitude d'un rets jeté dans la mer pour prendre des poissons, où il s'en trouve de toutes les sortes ; la parabole des dix Vierges, dont une partie qui étaient les sages, s'était pourvue d'huile pour aller au-devant de l'époux, les lampes allumées en main, et l'autre des folles, qui s'en trouvèrent dépourvues : paraboles et similitudes que le Fils de DIEU explique lui-même du mélange des bons avec les méchants, dont il saura bien faire un jour la séparation.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Ecclesia, quæ est domus DEI* ( I TIM. III. ) — Admirons la conduite du sage architecte qui a jeté les fondements de cet édifice, et qui en a pris toutes les dimensions. Il ne l'a point bâtie sur le sable mouvant : tant de furieux orages qui sont survenus l'eussent renversée mille et mille fois : mais sur la pierre vive, où elle est à l'épreuve des inondations. Cet homme sage est le Fils de DIEU, la sagesse même, qui n'a point bâti sur le sable mouvant des opinions humaines, mais sur la foi inébranlable de celui à qui il a donné le nom de *Pierre*. Les persécutions sont venues avec un déluge de sang, et ont duré trois cents ans ; les hérésies ont suivi et ont duré plusieurs siècles : mais cette maison, étant solidement établie, a toujours résisté à toutes ces secousses et est demeurée inébranlable.

*Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus* (Apocal. XII.) — Cette femme revêtue du soleil et qui a la lune sous ses pieds est, au sentiment des SS. Pères, une figure de l'Eglise. Elle est revêtue du soleil, et cette métaphore revient à l'expression de S. Paul, qui veut que les chrétiens se revêtent de JÉSUS-CHRIST comme d'un habit, c'est-à-dire que non-seulement ils aient intérieurement son esprit qui les gouverne, mais qu'ils en portent les marques au-dehors, et, si j'ose me servir de cette expression, qu'ils en portent les couleurs, pour faire connaître qu'ils sont de sa suite et qu'ils lui appartiennent. Mais les paroles qui suivent. *Et luna sub pedibus ejus*, que cette femme a sous ses pieds la lune, symbole de l'inconstance, signifient que l'Eglise n'est point sujette aux changements, qu'elle est toujours la même dans ses sentiments et dans sa doctrine : au lieu que les

autres sectes qui s'attribuent faussement le nom d'Eglise changent sans cesse et ne savent à quoi s'en tenir.

*Confundamus linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.* (Genes. XI.) — DIEU, autrefois, pour rabattre l'orgueil de ces superbes qui voulurent élever la tour de Babel, ne fit autre chose que confondre leur langage, en sorte qu'ils ne s'entendaient point et ne pouvaient s'accorder dans le dessein qu'ils avaient pris d'élever leur ouvrage. C'est ce qu'il semble que la Providence ait permis dans le projet que les hérétiques ont conçu d'élever une nouvelle Eglise opposée à l'Eglise catholique. Leur langage est confondu : ils ne s'entendent point ; ils varient tous les jours et se divisent, et sont enfin plus opposés entre eux qu'ils ne le sont aux catholiques. C'est ce qui a paru dans l'hérésie protestante, divisée et partagée en une infinité de sectes.

*Proteges eos, in tabernaculo tuo, à contradictione linguarum* (Psalm. XXX.) — « Nous entendons dit S. Augustin, tous les jours expliquer les Ecritures diversement, Arius d'une façon et Manés d'une autre, et de l'abus de cette sainte parole naissent diverses hérésies : *diversæ doctrinæ personant, diversæ hæreses oriuntur.* Que faut-il pour n'être point trompé ? » A quoi répond ce saint docteur : *Curre ad tabernaculum DEI, id est Ecclesiam catholicam: ibi protegeris à contradictione linguarum.* De-là il suit que ce saint docteur juge que l'Eglise est infaillible quant au sens de l'Ecriture, puisque, nous renvoyant à elle pour le recevoir, il assure que nous ne serons point exposés au mensonge.

*Imperavit ventis, et facta est tranquillitas magna.* (Matth. VIII.) — Les SS. Pères demandent quelle est cette barque dans laquelle le Fils de DIEU préserva ses disciples du naufrage, et où il calma les vents les plus impétueux. S. Bonaventure dit que c'est l'Eglise catholique : c'est là que l'on trouve un calme parfait. Que l'hérésie, le schisme, l'erreur, troublent les déserteurs de la véritable religion : qu'ils soient agités par les tempêtes les plus violentes, et qu'ils périssent par les plus funestes naufrages, ils ne le méritent que trop, puisqu'ils se sont écartés de cet heureux vaisseau, dans lequel ils eussent été en sûreté. Quant à nous, nous sommes à l'abri des orages, et il ne tient qu'à nous de mettre notre salut en assurance, puisque nous sommes dans cette heureuse barque qui, comme une autre arche, nous défendra du déluge.

*Dabo tibi claves regni cælorum, etc.* (Matth. XVI.) — Ces clefs que le Fils de DIEU a données à son Eglise, et qu'il a mises entre les mains des prêtres en la personne des Apôtres, sont la clef de la science et la clef de la puissance : la clef de la science, pour déterminer ce qui touche la foi et les mœurs, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire ; la clef de la puis-

sance, pour juger et absoudre, pour lier et délier, pour fermer le ciel et pour l'ouvrir. Cette science ne peut manquer dans l'Église, ni cette puissance être révoquée, parce qu'elles ne se perdent pas par les vices des personnes, étant inséparablement attachées au ministère et au caractère.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Nobis et hæreticis nec fides nec ecclesia communis.* Cyprianus Epist. 73.

*Extrâ Ecclesiam non est salus.* Id.

*Ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem, undè unitas sacerdotalis exorta est.* II Epist. 3.

*Credendum est testimonio Ecclesie, quam veracem Christus testatus est.* Cyprianus.

*Non potest Evangelium ex parte consistere, aut ex parte mutare, aut enim utrumque necesse est ut valent, aut utrumque vim veritatis amittat.* Idem.

*Nulla cum talibus, nempe hæreticis, commercia, nulla convivæ, nulla colloquia misceantur: sinusque ab eis tùm separati quàm sunt ab Ecclesia profugi.* Id. Epist. 55.

*Non potest DEUM habere patrem qui Ecclesiam noluerit habere matrem.* Cypr. De unitate Ecclesie.

*Episcopatus unus atque indivisus est, cujus à singulis episcopis in solidum pars tenetur.* Id.

*Primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstratur.* Cyprian.

*Numerositas licèt diffusa videatur, unitas tamen servatur in origine.* Idem.

*DEUS unus et Christus unus et cathedra una, super Petrum Domini voce fundata.* Id. I Epist. 8.

*Christianâ Ecclesiâ caretis, christianam ergò charitatem non habetis.* August. II contrâ Cresconium.

*Et si pro Christi nomine vivisincenderis,*

Nous n'avons ni la même foi ni une église commune avec les hérétiques.

Hors de l'Église il n'y a point de salut.

Il faut recourir à la chaire de S. Pierre et à l'Église première et principale, d'où l'unité sacerdotale a pris naissance.

Il faut ajouter foi au témoignage de l'Église, dont JÉSUS-CHRIST atteste la véracité.

L'Évangile ne peut être en partie véritable et en partie faux ; il faut, de nécessité, ou que tout soit appuyé sur la vérité éternelle, ou que tout perde la force que la vérité lui donne.

Il ne faut avoir nul commerce avec les hérétiques, nulle société ni pour la table ni pour la conversation, et nous devons autant être séparés d'eux qu'ils sont eux-mêmes séparés de l'Église.

Celui-là ne peut avoir DIEU pour père qui refusera d'avoir la sainte Église pour mère.

Il n'y a qu'un épiscopat, dont chaque évêque possède solidairement une partie.

La primauté est donnée à Pierre, afin qu'on puisse voir qu'il n'y a qu'une Église et une seule chaire de JÉSUS-CHRIST.

Quoique la pluralité se trouve dans les églises répandues en différents endroits, cependant l'unité s'y conserve dans la source.

Il n'y a qu'un DIEU, un JÉSUS-CHRIST et une Église que la parole du Seigneur a établie et fondée sur Pierre.

Vous n'êtes point dans l'Église chrétienne et catholique : vous n'avez donc point la charité chrétienne.

Quand vous seriez brûlé tout vif pour le



(extra Ecclesiam), eterno supplicio puni-  
ris. Id. Ibid.

*Ecclesia aut una aut nulla.* Id.

*Ego Evangelio non crederem, nisi me catholica Ecclesia commoveret auctoritas.* August. contra Epist. Manichæi.

*Eccce Ecclesia tot manifestissimus scripturarum testimoniis commendata, predicta et demonstrata: quid tergiversaris?* Id. contra Donatum.

*Christianus non est qui in Christi Ecclesia non est.* August. Serm. 181 de Temp.

*Sola est in qua opus bonum fructuose peragitur.* Id. Ibid.

*Nec amare DEUM nec diligere quis potest, qui in Ecclesia ejus non est.* Id. in de Symb. 11.

*Hæc errantes filios rocoent, mortuos graviter dolet, secum persecerantes indeficienter pascit.* August. Ibid.

*Ecclesia et virgo est et parit; Mariam imitatur que Dominum peperit.* Id. Serm. 119 de Temp.

*Duo parentes qui nos genuerunt ad mortem, Adam et Eva: parentes qui nos genuerunt ad vitam, Christus est et Ecclesia.* Id. Serm. 109 de Temp.

*Congruis alimentis Ecclesia pascit quos portat in utero, ut ad diem partus sui lætos læta perducat.* Id. Tract. 4 de Symbolo.

*Tota Ecclesia constans ex omnibus fidelibus, quia fideles omnes membra sunt Christi, habet illud caput in celestibus.* August. in Ps. 56.

*Si quis absque Ecclesia inventus fuerit, alienus erit à numero filiorum DEI, nec habebit DEUM patrem qui Ecclesiam noluerit labere matrem.* Id. iv de Symb. 10.

*Teneamus unitatem: præter unitatem qui facit miracula nihil est.* Id. Tract 13 in Joannem.

*Latus Christi lancea percussus est, et sacramenta fluxerunt, unde facta est Ecclesia.* August. in Ps. 126.

*Ille que per universam constituuntur Ecclesiam, ab ipsis Apostolis tradita et commemorata creduntur, quamvis in eorum dictis vel conciliis non reperiantur.* Id. II de Bapt. 7 et v, 23.

*Ab Jerusalem cepit Ecclesia, et pervenit ad omnes gentes.* Id. II in Epist. Joannis.

*Ecclesiam accipite, fratres, non ii solum qui post Domini adventum et nativitatem esse*

nom de JÉSUS-CHRIST, si vous n'êtes pas dans son Église, vous ne laisserez pas de souffrir un supplice éternel.

On l'Église est une, ou il n'y en a point du tout.

Je ne croirais point à l'Évangile même, si je n'y étais porté par l'autorité de l'Église qui me l'enseigne.

Voilà l'Église qui nous est recommandée, prédite et marquée par tant et de si manifestes témoignages de l'Écriture : pourquoi cherchez-vous des prétextes pour ne pas vous rendre à son autorité?

Celui-là n'est pas chrétien qui n'est pas dans l'Église de JÉSUS-CHRIST.

Ce n'est que dans l'Église qu'on peut faire des œuvres méritoires de la vie éternelle.

Nul ne peut véritablement aimer DIEU, qui n'est point membre de son Église.

Cette Église rappelle ses enfants égarés, elle gémit sur ceux qui sont morts à la grâce, et nourrit continuellement ceux qui persévèrent avec elle.

L'Église est vierge, et elle donne des enfants; elle imite en cela Marie, qui a mis le Seigneur au monde.

Adam et Eve sont les parents qui nous ont engendrés à la mort: JÉSUS-CHRIST et l'Église nous ont engendrés à la vie.

L'Église nourrit d'aliments propres et convenables ceux qu'elle porte dans son sein, afin qu'elle puisse un jour les enfanter, et leur faire voir heureusement le jour.

L'Église, composée de tous les fidèles, parce que tous les fidèles sont les membres de JÉSUS-CHRIST, a ce même JÉSUS-CHRIST pour chef dans le ciel.

Si quelqu'un se trouve hors de l'Église, il sera exclu du nombre des enfants de DIEU, et celui-là n'aura point DIEU pour père qui n'aura pas voulu avoir l'Église pour mère.

Conservons l'unité, car sans l'unité, quand on ferait des miracles, on n'est rien, on ne doit être compté pour rien.

La lance a ouvert le côté de JÉSUS-CHRIST, d'où ont coulé les sacrements et c'est de là qu'est sortie l'Église.

Quand les choses sont établies dans toute l'Église, on doit croire qu'elles sont venues des Apôtres, quoiqu'on n'en trouve la trace ni dans leurs paroles ni dans les conciles tenus par eux.

L'Église a commencé par la ville de Jérusalem, et de là elle s'est étendue dans toutes les nations.

Entendez, mes frères, par l'Église, non-seulement ceux qui ont vécu saintement

*ceperunt sancti, sed omnes quotquot fuerunt sancti ad ipsam Ecclesiam pertinent.* Aug. Serm. 44 de Divers.

« *In sole posuit tabernaculum suum* » : *id est, in manifesto. Tabernaculum ejus Ecclesia ejus; in sole posito est, quia non in nocte sed in die.* Id. in Ps. 18.

*Templum DEI sanctum ipso est Ecclesia sancta, Ecclesia una, Ecclesia vera, Ecclesia catholica, contrà omnes hæreses pugnans : pugnare potest, expugnari non potest.* August. 1, de Symb. 5.

*Hoc tenete, ovile Christi esse catholicam Ecclesiam.* Id. 43 in Joann.

*Ecclesia catholica solo corpus est Christi; extrà hoc corpus neminem vivificat SPIRITUS-SANCTUS.* Id. Epist. 50 (ad Bonifac.).

*Mater omnium hæreticorum est superbia.* August. contrà Epist. Manich.

*Non possent error aboriri palliatus nomine christiano, nisi de scripturis malè intellectis.* Lib. 83 Quæst. 4.

*Non ad diabolum pertinet sive quis isto vel illo modo erret : omnes errantes vult, quibuslibet erroribus.* Id. 1 de Past.

*Hoc omnium hæreticorum est, qui rem manifestissimam in luce omnium gentium constitutam videre non possunt.* August. II contrà Parmen.

*Non ob aliud sunt hæretici qui scripturas catholicas legunt, nisi quòd, eas non intelligentes, suas falsas opiniones contrà eorum veritatem pertinaciter asserunt.* Id. VII de Gen. 9.

*Inter catholicos malos et hæreticos hoc interesse, quòd hæretici falsa credunt, illi autem, vera credentes, non vivunt ità ut credunt.* August. Quæst. Evang. Matth. 11.

*Sub uno capite Petro, omnes membra sunt Ecclesiæ.* Id. IV Epist.

*Si vis vivere de spiritu Christi, esto in corpore Christi.* August.

*Cathedra Moysis cogebat eos (pharisæos) bonu dicere, etiam non bona facientes.* Id. IV Doctr. Christi.

*Quisquis falli metuit hujus obscuritate questionis, Ecclesiam de illà consulat.* Id. contrà Crescon. 33.

*Deus judicabit omnes qui sunt extrà veritatem, id est extrà Ecclesiam.* Iræneus IV de Unitate Eccles. 6.

*Si quis in arcà Noe non fuerit, peribit regnante diluvio; quicumque extrà hanc do-*

puis la venue et la naissance de JÉSUS-CHRIST, mais tous ceux qui, en quelque temps que ce soit, ont été véritablement saints; car ils appartiennent à l'Église.

« Il a placé son tabernacle dans le soleil » : c'est-à-dire dans un lieu éminent pour être vu. Or ce tabernacle, c'est son Église : elle est dans le soleil, parce qu'elle n'est point cachée dans les ténèbres de la nuit, mais exposée au grand jour.

Le temple de DIEU est saint, et ce temple est l'Église, l'Église qui est une, véritable, catholique, opposée à toutes les hérésies. Elle peut bien combattre, mais elle ne peut être vaincue.

Soyez-en persuadés, le berceau de JÉSUS-CHRIST, c'est l'Église catholique.

L'Église catholique est le corps mystique de JÉSUS-CHRIST : hors de ce corps, le SAINT-ESPRIT ne vivifie personne.

L'orgueil est le père de tous les hérétiques.

L'erreur ne pourrait paraître sous un nom chrétien, sans l'Écriture mal entendu.

Il n'importe au démon de quelle manière celui-ci ou celui-là tombe dans l'erreur; il souhaite que tous y tombent de quelque façon que ce soit.

C'est le propre des hérétiques de ne pas voir ce qui est manifeste à tout le monde, et de s'aveugler au milieu des plus éclatantes lumières.

Les hérétiques qui lisent les saintes Écritures, ne sont dans l'erreur que parce qu'ils ne les entendent pas : c'est pourquoi ils soutiennent opiniâtement leurs fausses opinions.

Il y a cette différence entre les mauvais chrétiens et les hérétiques, que ceux-ci croient des faussetés et que ceux-là, persuadés de la vérité, ne mènent point une vie conforme à leur foi.

Tous les membres de l'Église sont sous un seul chef visible, qui est Pierre.

Voulez-vous vivre de l'esprit de JÉSUS-CHRIST? soyez unis au corps de JÉSUS-CHRIST (qui est l'Église).

La chaire de Moïse (où étaient assis les scribes et les pharisiens) leur faisait dire la vérité, quoiqu'ils véussent mal et la combattissent par leurs mœurs.

Si quelqu'un craint d'être trompé par l'obscurité d'une question difficile à résoudre, qu'il consulte là-dessus l'Église.

DIEU jugera tous ceux qui se sont écartés de la vérité, c'est-à-dire qui sont hors de l'Église.

Si quelqu'un, durant le déluge, n'est pas dans l'Arche de Noé (c'est-à-dire dans l'É-

*manu aquam comederit profanus est.* Hieron. Epist. 57 ad Damas. Pap.

*Ego portas inferi reor esse hæreticorum doctrinas, per quas illecti homines ducuntur ad tartara.* Id. 3 in Matth.

*Quis hæreticorum non in superbium ex-tollitur?* Id. in c. 1 Abdie.

*Hæretici in semetipsos sententiam ferunt arbitrio suo, de Ecclesiâ recedentes, quæ recessio propriæ conscientie videtur esse damnatio.* Hieronymus.

*Hæretici omnes idololatrias vincunt impietate.* Id. in Isaiam.

*Falcor me nunquam hæreticis pepercisse, et omni egisse studio ut hostes Ecclesiæ mei quoque hostes fierent.* Hieron. 1 contra Pelagianos.

*Omnes hæretici tument, omnes scientiam pollicentur.* Tertull. De Præscript.

*Si hæretici sunt, christiani esse non possunt.* Id. Ibid.

*Facilius est solem extinguere quàm Ecclesiam obscurari.* Chrysost. Homil. 1 de Verbis Domini.

*Viperæ hæreticorum vitæ colloquia, nihil vobis commune sit cum iis qui solo nomine christiani.* Leo Serm. 13 de pass. Domini.

*Hæreticorum et schismaticorum venena vitæ, neumque circù eos odium sectantini : scitis ipsi quòd nullus mihi nec pacificus quidem sermo cum eis unquam fuerit.* (Antonius moriens), Athanasius Vita Anton.

*Diversis locis sunt diversa, sed una mater superbia omnes hæreses genuit, sicut una mater catholica omnes christianos fideles toto orbe diffusos.* August. De Pastor. 8.

*Ecclesia mater est, quæ nos de Christo peperit : hæc martyrum sanguine parturivit, hæc in sempiternam vitam peperit, et fidei lacte nutrivit et nutrit.* Id. Epist. 38 (ad Lætam.)

*Perhibet testimonium Christus Ecclesiæ.* August. De unitate Eccles.

*Habent illi (alii pastores) sibi assignatos greges, singuli singulos : tibi universi crediti, unû unus ; nec modò ovium, sed et pastorum omnium unus pastor.* Bernard. ad Eugenium.

*Doctrina fidei una est, aliis doctrinæ multæ sunt, quia à recto multis modis contigit deviare.* Thomas in Hebr.

*Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri,*

glise), il périra ; quiconque mangera l'Agneau hors de cette maison est un profane.

Je crois que les portes de l'enfer ne sont autre chose que les mauvaises doctrines des hérétiques, par lesquelles les hommes sont attirés et conduits dans l'enfer.

Quel est l'hérétique qui ne soit point enflé d'orgueil.

Les hérétiques se condamnent eux-mêmes en s'écartant volontairement du sentiment de l'Église ; cet éloignement est la condamnation de leur propre conscience.

Les hérétiques surpassent les idolâtres en impiété.

J'avoue que je n'ai jamais pardonné aux hérétiques, et que j'ai toujours fait, autant qu'il m'a été possible, mes propres ennemis des ennemis de l'Église.

Tous les hérétiques sont orgueilleux, tous promettent d'enseigner ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes.

Si ces gens-là sont hérétiques, il est constant qu'ils ne peuvent être des chrétiens.

Il est plus aisé d'éteindre la lumière du soleil que de cachier tellement l'Église qu'on ne voie point où elle est.

Évitez les entretiens empoisonnés des hérétiques, et n'ayez rien de commun avec ceux qui n'ont de chrétien que le nom.

Donnez-vous de garde du poison que les schismatiques et les hérétiques vous présentent ; imitez l'aversion que j'en ai : car vous savez que je n'ai jamais entretenu commerce avec eux, ni liaison d'aucune sorte.

Il y a, selon la différence des lieux, diverses causes des hérésies ; mais l'orgueil les a toutes fait naître : de même que l'Église catholique est la mère de tous les fidèles dispersés dans l'univers.

L'Église nous a enfantés par la vertu qu'elle a reçue de Jésus-Christ, et avec le sang des martyrs elle nous a enfantés à la vie éternelle : elle nous a nourris, et nous nourrit encore.

Jésus-Christ rend témoignage lui-même à son Église.

Les autres pasteurs ont leur troupeau particulier, qui leur est assigné à chacun ; mais à vous, en qualité de Souverain-Pontife, on les a confiés tous ; vous n'êtes pas seulement le pasteur des brebis, mais le pasteur des pasteurs mêmes.

La doctrine de la foi est une, au lieu qu'il y a une multiplicité d'opinions dans les sociétés séparées de l'Église, parce qu'il y a plusieurs manières de s'écartier quand on a une fois quitté le droit sentier de la vérité.

Je suis uni de communion avec vous,

*communione consocior. Ego clamito : Si quis cathedræ Petri jungitur, meus est.* Hieron. ad Damasum.

*Illa sola est credenda veritas que in nullo ab ecclesiasticâ traditione discordat.* Origènes 29 in Matth.

*Non potest abscondi civitas suprâ montem posita : sed donatistis aperta est, quia audiunt lim lucida et manifesta testimonia que illam toto orbe demonstrant, et malunt clausis oculis ostendere montem quàm in illum ascendere.* August. ad Donatistas.

Saint-Père, c'est-à-dire avec la chaire de S. Pierre; et je crie sans cesse : « Je suis uni de croyance avec celui qui se tient attaché à la chaire de Pierre. »

On ne doit tenir et regarder comme une vérité que ce qui n'est contraire en rien à la tradition constante de l'Église.

Une ville située sur une montagne ne peut être cachée : or, les donatistes ne peuvent pas ne pas connaître quelle est la véritable Église, dont ils voient des preuves si claires, si manifestes pour tout le monde ; ils aiment mieux montrer, les yeux fermés, cette montagne que d'y monter eux-mêmes.

## § V.

### Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Définition.] — L'Église, dans le sens où nous la prenons ici, est l'assemblée de tous les fidèles chrétiens, répandus et dispersés par tout le monde, qui professent la même foi, ont la même espérance, tendent à la même fin, et sont unis dans la participation des mêmes sacrements, sous un même chef visible, vicaire de JÉSUS-CHRIST en terre. C'est la notion que nous en donnent les SS. Pères, et qui est exprimée en ces termes dans le Symbole de notre foi : *Credo in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.* Toutes les parties de cette définition s'entendent assez par ce que nous en dirons dans la suite.

[Nécessité qu'il y ait une Eglise.] — Quand le verbe divin ne se serait pas incarné et qu'il n'y aurait point eu de DIEU-Homme qui fût chef de l'Église, il aurait toujours été nécessaire qu'il y eût un corps qui professât la foi du vrai DIEU : aussi y en a-t-il eu toujours un dans tous les siècles, depuis la naissance du monde. Mais cette vérité est encore plus évidente depuis que DIEU a envoyé son Fils pour faire connaître aux hommes sa divinité. Car, supposé, ce qui est incontestable, que JÉSUS-CHRIST soit venu pour être le Sauveur de tout le monde et le maître des hommes, il faut qu'il soit reconnu pour vrai DIEU et qu'il ait des adorateurs suivant et observant sa loi

et sa doctrine. Or, ceux qui le reconnaissent et qui l'honorent de la sorte, ou du moins qui font profession de croire en lui, composent le corps de la vraie Eglise, dont il est le chef, le principe et la fin. Cette vérité est si constante, que tous ceux qui disputent quelle est la vraie Eglise supposent la nécessité d'une vraie Eglise, et l'on ne croit rien si fermement que ce que l'on croit avant toute controverse. C'est pourquoi c'est un des articles de notre foi : *Credo in unam Ecclesiam.*

[Deux significations du nom d'église.] — Avant de parler des qualités et des propriétés essentielles de cette Eglise, il faut remarquer que, entre plusieurs significations du nom d'*Eglise*, il y en a particulièrement deux qui vont à notre sujet, et que nous trouvons dans l'Ecriture. Quelquefois ce nom est pris pour l'assemblée de tous les fidèles depuis la naissance du monde, parce que, comme de tout temps il y a eu une véritable religion, il faut de nécessité qu'il y ait eu une assemblée et une société de personnes qui l'aient professée, soit dans la loi de nature, soit dans la loi écrite. En second lieu, le nom d'Eglise, dans la loi de grâce, se prend en un sens plus restreint, pour l'assemblée des fidèles unis dans la même foi et dans la participation aux mêmes sacrements. Il est bon pourtant de savoir que, quoique dans le langage ordinaire on parle de ces deux sociétés comme de deux Eglises différentes, elles n'en font proprement qu'une, mais sous deux différents états, puisque, l'une étant la figure de l'autre, on y croit les mêmes vérités qui ont été promises dans l'une et accomplies dans l'autre, et qu'ainsi l'unité qui est essentielle à l'Eglise, y est parfaitement gardée.

[Bons et méchants.] — Puisque l'Eglise dont nous parlons est l'assemblée des fidèles, la première chose qu'il faut remarquer c'est que cette assemblée est composée de deux sortes de personnes, les bons et les méchants. Les méchants sont ceux qui, bien qu'ils participent aux mêmes sacrements et qu'ils aient la même foi que les bons, en sont néanmoins différents par leur vie et par leurs mœurs. Et les bons sont ceux qui sont unis ensemble, non-seulement par la profession de la même foi et la communion des mêmes sacrements, mais encore par l'esprit de la grâce et par le lien de la charité; et c'est d'eux que l'Apôtre dit : *Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui.* (II Timoth. II.) Or, quoique l'on puisse conjecturer par quelques marques ceux qui sont du nombre des saints, on ne peut néanmoins en avoir une entière assurance. C'est pourquoi il ne faut pas croire que par l'Eglise, à laquelle le Sauveur nous renvoie et à laquelle il nous commande d'obéir, il ait entendu parler de cette partie de l'Eglise composée de justes et de saints, puisque, étant inconnue, il serait impossible de savoir au jugement de qui il faudrait avoir recours et à qui on devrait obéir. Ainsi, l'Eglise comprend les bons et les méchants. Mais, quoique la foi catholique tienne comme une vérité constante que les bons et les méchants appartiennent à l'Eglise,

il faut néanmoins faire connaître aux fidèles que la même foi enseigne qu'il y a une aussi grande différence entre ces deux parties qui composent l'Eglise qu'il y a entre la paille et le bon grain qui sont confusément dans l'aire, et entre les membres sains et les membres morts qui sont dans le même corps.

[Objection calviniste.] — Les calvinistes font une objection injuste et frivole aux théologiens catholiques, de ne définir que le corps de l'Eglise en ne faisant point mention de la charité, qui en doit être comme l'âme. Ils suppriment donc, disent-ils, une partie de son essence, et la plus notable partie ; et selon eux, ajoutent-ils, on peut reconnaître pour vraie Eglise une société privée de vie et de charité. Voici ce que Bellarmin leur répond. — Il faut remarquer, dit ce cardinal, que, selon S. Augustin, l'Eglise est un corps vivant, composé de corps et d'âme. L'âme de l'Eglise consiste dans les dons intérieurs du SAINT-ESPRIT, la foi, l'espérance et la charité ; le corps dans la profession extérieure de la foi et la communion des sacrements. Il arrive de-là que quelques-uns sont de l'âme et du corps de l'Eglise, et par conséquent unis à JÉSUS-CHRIST leur chef, et intérieurement et extérieurement : et ceux-là sont parfaitement de l'Eglise, parce qu'ils y sont comme les membres vivants sont dans le corps. D'autres participent à l'âme de l'Eglise, mais ne sont point encore de son corps, comme les catéchumènes, s'ils ont la foi et la charité. Enfin, quelques-uns sont du corps de l'Eglise et non pas de l'âme, et ce sont ceux qui n'ont aucune vertu intérieure, mais qui, par quelque motif que ce soit, font profession de foi et participent aux sacrements, sous le gouvernement des pasteurs. La définition donc que les théologiens donnent de l'Eglise ne comprend que cette dernière manière d'en être, qui du moins est nécessaire afin que quelqu'un puisse être partie de l'Eglise visible : manière qui est à la vérité la plus imparfaite, mais sans laquelle on n'en est point du tout.

[Fausse définition.] — Ceux de la religion prétendue réformée montrent bien qu'ils ont une fausse idée de la véritable église, lorsqu'ils disent et publient dans leurs écrits que l'Eglise universelle et catholique est l'assemblée générale de tous ceux qui font profession de l'Évangile de JÉSUS-CHRIST par tout le monde, et que cette Eglise est divisée en plusieurs églises particulières, dont les unes sont pures et les autres impures ; les unes hérétiques et les autres schismatiques, qui néanmoins sont toutes l'Eglise de JÉSUS-CHRIST : comme un homme menteur ne laisse pas d'être un homme quoiqu'il soit menteur. Belle comparaison, sans doute ! Ne voit-on pas que l'essence de l'homme ne consiste pas dans les paroles, mais que l'essence de l'Eglise est d'enseigner la vérité, et celle d'un chrétien catholique consiste à la croire ? N'est-ce pas faire du corps mystique de JÉSUS-CHRIST un corps monstrueux, composé de vérité et de mensonge, de foi et d'hérésie ? Ce principe n'enveloppe-t-il pas une manifeste contradiction

puisqu'être hérétique et schismatique c'est être hors de l'Eglise? L'unité, l'infaillibilité, la vérité, et toutes les qualités essentielles à l'Eglise de JÉSUS-CHRIST, ne sont-elles pas détruites par cette opinion?

[Il n'y a qu'une seule Eglise.] — C'est une opinion que les libertins et les hérétiques se persuaderaient volontiers, que toutes les religions qui reconnaissent le vrai DIEU sont bonnes. Si cela était, personne ne devrait être inquieté d'aucun remords de conscience touchant le choix qu'il a fait de la secte où il s'est engagé, et il serait libre à chacun de servir DIEU à sa manière et selon son caprice. DIEU étant la vérité par essence, il ne peut être honoré par le mensonge. C'est pourquoi il faut que le culte qu'on lui rend soit établi sur une croyance conforme à la vérité. Or, la vérité est parfaitement une : elle ne peut jamais admettre de contrariétés ni de contradictions; il n'y a rien de si simple que son essence, qui est indivisible. L'unité donc étant si intime à la vérité et si inséparable de sa nature, comment la vérité pourrait-elle compatir et subsister avec les grandes contradictions qui devraient nécessairement se trouver dans la croyance de deux religions contraires et de deux Eglises? Car, enfin, pour faire deux Eglises et deux religions, il faut qu'elles soient différentes en quelque point considérable touchant les choses divines ou touchant les mœurs. En ce cas, il ne se peut faire que l'une et l'autre croyance soient vraies, puisque la vérité est essentiellement attachée à l'unité, et ne peut souffrir de diversité : et par conséquent il ne se peut faire que l'une et l'autre religion soient bonnes, et l'une et l'autre véritables.

[Opinions libres.] — On voit, à la vérité, des opinions différentes parmi les docteurs catholiques, et on agite tous les jours de nouvelles questions dans les écoles sur les plus hautes matières, où les sentiments des plus habiles théologiens sont partagés. C'est une objection que nous font tous les jours les hérétiques. Mais il est aisé de répondre que les catholiques ne diffèrent sur aucun point de ceux que l'Eglise oblige de croire, mais seulement sur ceux où elle laisse à chacun la liberté d'en dire et d'en juger ce que bon lui semble, comme n'étant point décidés ni déterminés par l'Ecriture-Sainte ou par les conciles ou par la tradition : car dans ces choses, tous captivent leur entendement sous l'autorité de la chaire de S. Pierre, qui est celle de JÉSUS-CHRIST.

[De l'unité de l'Eglise.] — La première des propriétés de l'Eglise, selon qu'il est marqué dans le Symbole de Nicée, est qu'elle est *Une*. Or, une si grande multitude d'hommes répandus en tant de lieux, si éloignés les uns des autres, est appelée une Eglise, pour les raisons que l'Apôtre a marquées dans son Epître aux Ephésiens, qui sont : *Qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême*; et qu'elle n'est conduite et gouvernée que par un chef invisible et par un chef visible. JÉSUS-CHRIST est son chef invisible,

*le Père éternel l'ayant donné pour chef à toute l'Eglise, qui est son corps.* Son chef visible est celui qui, en qualité de légitime successeur de S. Pierre, remplit le siège de l'Eglise de Rome : car tous les pères sont dans ce sentiment, qu'il était nécessaire qu'il y eût un seul chef visible, pour établir et maintenir l'unité de l'Eglise. S. Irénée, S. Cyprien, Optat de Mileve, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Basile, etc., enseignent tous la même chose sur ce point. Ainsi, lorsque plusieurs peuples sont soumis à l'autorité d'un monarque, ils ne font qu'un Etat et un corps. De plus, comme l'âme anime tous les membres du corps, c'est aussi le même esprit qui communique la grâce à tous les fidèles. De sorte que, de même que le corps humain est composé de plusieurs membres, et que tous ces membres sont animés par une même âme, ainsi le corps mystique de JÉSUS-CHRIST, qui est l'Eglise, est composé de plusieurs fidèles en qui un seul et même esprit opère toutes choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît. Nous n'avons tous, aussi, qu'une même espérance, à laquelle nous avons été appelés, comme le témoigne le même Apôtre : car nous espérons tous la même chose, qui est la félicité éternelle. Enfin, nous faisons tous profession de garder et de suivre la même foi, afin, comme dit encore cet apôtre, *qu'il n'y ait point de schismes ni de divisions parmi nous.* Et il n'y a qu'un même baptême, qui est le sceau et le sacrement de la foi chrétienne.

[Sainteté.] — La seconde propriété de l'Eglise est d'être *Sainte*. Nous tenons cette vérité de S. Pierre : *Vous êtes, dit-il, la race choisie, la nation sainte.* Or, l'Eglise est appelée sainte. 1°. Parce qu'elle est consacrée au service de DIEU, et qu'on a coutume d'appeler saint tout ce qui est destiné au culte du Seigneur ; et les fidèles sont devenus saints parce qu'ils sont devenus le peuple de DIEU lorsqu'ils se sont consacrés à lui en recevant le baptême et en embrassant la foi, quoique souvent ils ne s'acquittent pas de ce qu'ils ont promis, de même que ceux qui font profession d'un art ne laissent pas de porter le nom que l'on donne communément à ceux qui l'exercent, encore qu'ils n'en suivent pas toutes les règles. — 2°. L'Eglise est appelée sainte, parce qu'elle est unie à JÉSUS-CHRIST comme à son chef, qui est la source de toute sainteté, d'où se répandent sur toute l'Eglise les dons du SAINT-ESPRIT et les richesses de la bonté de DIEU. — 3°. L'Eglise est sainte parce qu'elle seule offre un véritable sacrifice et qu'elle peut user utilement des sacrements, par lesquels, comme par les instruments efficaces de la grâce, DIEU communique la véritable sainteté : en sorte que personne ne peut être vraiment saint, et n'être pas dans le sein de cette Eglise.

[Catholicité.] — La troisième propriété de l'Eglise est qu'elle est *Catholique*, c'est-à-dire universelle. Ce nom lui a été donné avec justice, parce que, comme le remarque S. Augustin, elle s'étend à la faveur de la foi, depuis



l'Orient jusqu'à l'Occident ; en sorte qu'elle n'est pas seulement renfermée dans les limites d'un seul royaume ou d'une nation, comme les Etats de la terre ou les sociétés des hérétiques, mais qu'elle renferme dans son sein généralement tous les hommes, *soit barbares ou Scythes, soit libres ou esclaves, soit hommes ou femmes*, comme dit l'Apôtre. (Coloss. III.) Enfin tous les fidèles qui ont été depuis Adam jusqu'ici, et qui seront jusqu'à la fin du monde, et qui ont fait profession de la vraie foi, appartiennent à la même Eglise. Et cette propriété est la marque la plus assurée par laquelle on peut distinguer la véritable Eglise de celles qui sont fausses.

[Apostolicité.] — L'Eglise s'appelle de ce nom parce qu'elle tire son origine des Apôtres qui ont publié l'Evangile : car la doctrine de l'Eglise n'est pas une doctrine nouvelle, et qui ne commence qu'à paraître ; c'est celle-là même qui a été enseignée par les Apôtres et qui a été répandue dans le monde par leur ministère. C'est pourquoi les pères du concile de Nicée, inspirés de DIEU, voulant nous faire comprendre quelle était l'Eglise Catholique, ont ajouté dans le Symbole le mot d'*Apostolique*.

[Infaillibilité de l'Eglise.] — L'Eglise ne serait plus l'Eglise de JÉSUS-CHRIST si elle avait erré ou si elle pouvait errer dans la foi, parce que la vérité et la pureté de la foi et de la doctrine est essentielle à l'Eglise que JÉSUS-CHRIST a établie. C'est sa définition, et pour parler avec les théologiens, sa forme essentielle. Elle ne peut subsister sans cela. Or, comme l'Eglise doit toujours subsister, selon l'Ecrituré, elle doit toujours être infaillible dans sa foi. Il faut donc que nous trouvions sur la terre une église dans laquelle se vérifient ces paroles de JÉSUS-CHRIST : *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* ; et cette autre promesse, que son assistance ne lui manquerait point jusqu'à la fin du monde. Que sont devenues toutes ces promesses, s'il est vrai, comme disent les novateurs, que la vraie doctrine a manqué aux pasteurs de l'Eglise depuis mille ou douze cents ans, que ses docteurs ont prêché le mensonge, que ses prélats, ses conciles, ses papes ont erré ; et qu'eux, nouveaux prophètes et nouveaux apôtres, ont ressuscité la foi, ramené la vérité bannie, expliqué l'Evangile mal entendu, rallumé la lumière éteinte, rétabli le fondement ruiné, et enfin rebâti le temple et l'Eglise renversée. C'est le langage de quelques-uns de leurs auteurs. Y a-t-il là la moindre apparence de vérité ? Sans cette infaillibilité de l'Eglise, nous serions plus incertains, en ce qui regarde la foi, que les pyrrhoniens ne l'étaient autrefois dans les sciences humaines. Qui est-ce qui m'assurera des livres canoniques de l'Ecriture, si cette Eglise qui me les présente se peut tromper ? Quand je serais assuré que c'est la parole de DIEU et l'Ecriture-Sainte, ce n'est pas assez d'avoir la lettre, puisque S. Paul dit qu'elle tue, et que l'expérience nous fait voir que les hérétiques s'en servent. Il faut donc avoir le sens : et qui est-ce qui me le donnera, si ce n'est l'Eglise, puisque j'ai ordre de m'adresser à elle et de l'écouter ?

Mais, si cette Eglise peut me tromper en matière de foi, on m'expose à être trompé lorsqu'on m'adresse à elle.

Il fallait que dans l'Eglise il y eût une chaire de vérité, où DIEU nous enseignât la sagesse pour la foi et pour les mœurs, afin qu'on y pût avoir recours dans les occasions et les nécessités pressantes. On ne peut pas dire que c'est l'Écriture-Sainte, comme font les hérétiques, puisque c'est du sens de cette Écriture qu'il est question, et que chaque parti prétend être de son côté ; autrement, c'est ne finir jamais la dispute, et même ouvrir la porte à toutes les erreurs, si chacun a le droit de l'interpréter selon le sens qu'il se sera imaginé. Comme donc il ne suffit pas que, dans un État, il y ait de bonnes lois, mais il faut qu'il y ait des juges pour prononcer selon ces lois et les expliquer par leurs sentences, parce que ces lois ne s'expliquent pas elles-mêmes, ainsi ce n'est pas assez que, dans l'Église, il y ait une écriture incontestable et divine ; il y faut un juge établi de JÉSUS-CHRIST, qui prononce selon le sens de l'Écriture, et qui décide les doutes dans les matières de la foi. C'est ce que la coutume de tous les siècles fait voir, puisqu'on s'y est toujours adressé.

[Esprit des hérétiques.] — La prévention et la ridicule persuasion des hérétiques, que l'esprit de DIEU les inspire sur le vrai sens de l'Écriture, et par conséquent qu'ils sont pleinement assurés de la vérité de leur croyance, et qu'ils ne peuvent pas douter qu'ils ne soient dans la bonne voie, cette prévention, ou plutôt cette présomption, qui s'appelle esprit particulier, est la source de toutes les erreurs, et un principe sur lequel les plus ignorants et les plus entêtés de tous les hommes pourront établir une nouvelle religion et fonder une nouvelle Église, en méprisant l'autorité de celle qui a été de tout temps, et en rejetant les décisions des conciles, la tradition constante et le sentiment unanime de tous les saints docteurs. Les anabaptistes, les trembleurs, les sociniens, ne peuvent-ils pas alléguer qu'ils ont l'esprit de DIEU, et, s'il ne tient qu'à en être fortement persuadé, ils le seront encore plus que les calvinistes. Or, si cela a lieu, il n'y aura plus d'Église ni de lien commun entre les chrétiens ; nous serons réduits à un peuple de fanatiques et d'enthousiastes, dont chacun s'assurera qu'il est guidé par l'esprit de DIEU, sans se mettre en peine de ce qui guide les autres. Plus de raisonnement entre les hommes, plus de moyens de s'éclaircir ; le plus impertinent de tous les sophistes, après avoir violé toutes les règles du bon sens, dira qu'il a l'esprit de DIEU et que nous ne l'avons pas. Les réformateurs du xvii<sup>e</sup> siècle n'avaient presque autre chose dans la bouche ; mais on leur fit tant la guerre sur cet esprit particulier, dont ils ne pouvaient avoir de preuve, que leurs successeurs en ont eu honte : ce n'est plus aujourd'hui qu'à l'extrémité, et quand on n'a plus rien à dire, qu'on revient à ce faux-fuyant.

La véritable Église ne peut consentir à aucune réformation de ses dogmes sur la foi ; elle ne serait plus véritable Église si cette réformation

pouvait avoir lieu. Quant à la réformation des abus dans la pratique, non pas générale mais particulière, l'Église n'a jamais nié qu'elle n'en ait besoin; et c'est pour cela même qu'elle s'est très-souvent assemblée dans ses conciles généraux, et qu'elle a ordonné des synodes et des conciles particuliers, qui y travaillent sans cesse. De même, quand on verrait encore maintenant, comme il s'en est vu autrefois, des personnes qui déshonorassent leur caractère par l'infamie de leurs actions et par la honte de leur vie, cela ne saurait être un prétexte de se soustraire à l'obéissance des prélats et des pasteurs qui gouvernent l'Église, parce que la vérité ne laisserait pas de se faire entendre par leur bouche: elle est attachée non aux personnes, mais à l'Église qui les envoie, qui les autorise, et qui par elles nous instruit.



## § VI.

### Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs.

[L'Église est l'ouvrage de Dieu.] — Si nous jugeons de la perfection de l'Église par ce qu'elle est, par celui qui l'a formée, par le prix qu'elle a coûté, par l'ordre qui la fait subsister, par les richesses qu'elle renferme, par sa fermeté inébranlable et par la sainteté enfin de ceux qui la composent, nous ne trouverons rien de si grand, de si divin, de si beau, de si accompli, de si riche, de si miraculeux, de si saint, et par conséquent de si admirable, que l'Église. Les plus aveugles en deviendront les admirateurs et se récrieront : « Ce merveilleux ouvrage est l'œuvre du Seigneur, et il n'y a rien de si admirable à nos yeux : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.* » En effet, il n'y a rien de plus grand et de plus divin que celle qui est le corps mystique de JÉSUS-CHRIST, et qui a pour ses membres tous les fidèles, et JÉSUS-CHRIST lui-même pour son chef; il n'y a rien qui ait coûté davantage, puisque son prix est la vie et le sang d'un DIEU. Il n'y a point d'ouvrage qui ait donné plus de peine à achever, puisque, pour le former et lui donner sa perfection, il a fallu qu'un DIEU mourût par la violence des plus cruels tourments. Il n'y a rien de plus ordonné, puisque son ordre n'est autre que celui du ciel, où est son exem-

plaire ; il n'y a rien de plus riche, puisqu'elle a pour son héritage tous les biens célestes et toutes les grâces ; il n'y a rien qui puisse disputer avec elle en force et en fermeté, puisqu'elle est plus forte que les enfers et que tous les efforts des démons, qui ne prévaudront jamais contre elle : *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* (Sarazin, *Avent.*)

[L'Eglise royaume de Dieu.] — Il n'y a rien de plus illustre, entre les ouvrages de DIEU, après l'Incarnation de son Fils, que le corps mystique de l'Eglise, dont la sainteté est composée de celle de tous les saints. Tout ce qu'il y a jamais eu d'éclatant dans les empires de la terre n'est rien en comparaison de cette monarchie, puisque son étendue n'a point de bornes, que sa durée égale l'éternité ; ses richesses sont celles de la grâce, qui sont inestimables ; sa force ne peut être ébranlée par tous les efforts de l'enfer ; sa gloire renferme une infinité de victoires qu'elle a remportées sur l'athéisme, sur l'idolâtrie et sur l'infidélité. Il y a tant de différence entre cet empire et ceux des princes de la terre, qu'il vaut infiniment mieux être simple sujet en celui-ci que de posséder tous leurs sceptres hors de lui. Il est vrai que ce n'est pas assez d'être dans l'Eglise pour être heureux ; mais il est aussi véritable qu'on ne peut être heureux sans y être, et qu'il ne tient qu'à ceux qui y sont d'être heureux ; le bonheur même éternel est en leur pouvoir avec l'aide du ciel, qui ne leur manque pas, et ils peuvent tous être des rois, dont DIEU même sera la possession et le sort sans partage. (Livre intitulé *La Sagesse chrétienne*, ch. 7.)

[ Il n'y a qu'une seule et vraie Eglise. ] — Il n'y a point de doute que le Fils de DIEU, ayant une autorité souveraine et un pouvoir indépendant de tout ce qui est créé, n'ait dû établir une Eglise, une monarchie que toute la puissance des hommes et même de l'enfer ne pût renverser. Ce qui ruine les royaumes et les monarchies humaines, c'est la force des ennemis qui les combattent. Il n'y a point de force créée qui ait aucun pouvoir contre la vertu infinie d'un Homme-DIEU : et par conséquent ce qu'il a établi, ce qu'il conserve par sa toute-puissance, doit être inébranlable, invincible, inaltérable. Aussi a-t-il prédit cette force inexpugnable de son Eglise : et, avant de monter au ciel, il promit à ses disciples, qui représentaient cette Eglise, qu'il serait avec eux, par sa protection et par le secours de ses grâces, jusqu'à la fin du monde. Cette vérité est si constante, que tous ceux qui disputent quelle est la vraie Eglise supposent la nécessité d'une vraie Eglise, et l'on ne croit rien si fermement que ce que l'on suppose avant toute controverse. Et ainsi on ne peut nier qu'il n'y ait une vraie Eglise : la question est seulement où elle est, et quels sont les caractères qui la doivent faire reconnaître.

Si nous considérons ce qui doit servir de base et de fondement à la vraie religion, nous verrons clairement qu'il n'y en peut avoir qu'une. Cette base et ce fondement est la vérité, en ce qui regarde les choses divines :

car, DIEU étant la vérité par essence, il ne peut être honoré par le mensonge ; il faut nécessairement que le culte qu'on lui rend soit établi sur une croyance conforme à la vérité ; or, comme la vérité est parfaitement une, elle ne peut jamais admettre de contrariété ni de contradictions ; et, de toutes les choses dont l'unité est inséparable, il n'y en a pas une à laquelle elle soit plus intime qu'à la vérité. Comment donc la vérité pourrait-elle compatir et subsister avec les grandes contradictions qui devraient nécessairement se retrouver en la croyance de deux religions et de deux églises contraires ? Pour faire deux religions et deux églises, il faut qu'elles soient différentes en quelque notable point de la doctrine, touchant les choses divines ou touchant les mœurs, et, en ce cas, il ne peut se faire que l'une et l'autre croyance soient vraies, puisque la vérité est essentiellement attachée à l'unité et ne peut souffrir de diversité.

Toute la diversité en fait de religion ne saurait faire deux vraies Eglises. La raison en est, que cette diversité ou détruit la fin de la religion, ou non : si elle ne la détruit pas, comme les différentes cérémonies extérieures, qui peuvent changer selon les temps et les pays, elle ne fera pas une distinction essentielle, et ne rompra point l'unité, qui est inséparable de la vérité. Si elle la détruit par quelque chose qui lui soit contraire, elle mettra le parti qui l'embrassera au nombre des hérésies et des schismes que DIEU ne saurait approuver. Et non-seulement un tel parti n'est pas une véritable Eglise, mais même, étant ennemi de la vérité et de l'union, il est nécessairement ennemi de DIEU, et, faisant une fausse profession de l'honorer, il lui est plus opposé que l'ignorance de ceux qui ne l'ont jamais connu. (*Le même.*)

[L'Eglise est visible.] — S. Chrysostôme a eu raison de dire que le soleil cesserait plutôt de nous éclairer que l'Eglise d'être visible et connaissable à tous les hommes. DIEU n'a pas voulu que nous fussions dans l'incertitude touchant un point de notre salut aussi essentiel que celui-là. Sa Providence, qui s'étend à tous les besoins de ses créatures, n'a pas voulu manquer à l'homme dans une chose si nécessaire à sa conduite, ni lui refuser les lumières qui lui doivent faire connaître le chemin de son bonheur éternel. Il a voulu faire connaître son Eglise par des caractères si bien marqués, qu'elle est comparée tantôt à une haute montagne, tantôt à une ville située sur un lieu éminent, tantôt à un royaume étendu par tout l'univers, tantôt à la lune et au soleil, qui sont les choses les plus éclatantes dans ce monde visible. Si DIEU en avait usé autrement, serions-nous criminels pour avoir suivi des routes écartées ? et, notre prudence n'étant pas assez éclairée pour faire un juste choix lorsque tout paraîtrait incertain, serions-nous coupables d'avoir pris le faux pour le vrai ? Non : cette colonne de nuée qui marquait aux Israélites, durant le jour, la voie qu'ils devaient suivre, et celle de feu qui les conduisait pen-

dant la nuit, n'étaient que des figures de l'Eglise, qui doit être visible et tellement marquée, qu'on ne puisse la méconnaître que par un aveuglement volontaire. (*Le même.*)

[Perpétuité de l'Eglise.] — S. Augustin, pour prouver aux donatistes que l'Eglise Romaine est la seule véritable, leur apporte pour une démonstration sans réplique la succession de tous les Souverains-Pontifes depuis JÉSUS-CHRIST et S. Pierre jusqu'à celui qui tenait la chaire de son temps. Or, si une suite de trois cents ans, sans aucun intervalle, était une preuve invincible, au sentiment de ce saint docteur, qui appuyait ce raisonnement sur ce principe que la vraie Eglise doit être perpétuelle, combien maintenant cette preuve doit-elle être plus forte et plus incontestable que cette même Eglise est infailliblement la seule véritable, puisque cette perpétuité est plus sensible et plus remarquable, y ayant plus de seize cents ans depuis son premier établissement? Comparez maintenant la durée de toutes les autres sectes avec celle-ci. Elles sont passées comme des torrents, qui, ne tirant point leur origine d'une vive source, sont d'autant plus tôt desséchés qu'ils ont un cours plus rapide et plus violent. Elles ont fait voir qu'elles n'étaient que des erreurs et des illusions, puisque la vérité doit toujours subsister. Et non-seulement elles ont paru fausses lorsqu'elles ont cessé d'être; mais, lors même qu'elles duraient, elles portaient la marque visible de leur condamnation, en ce qu'il était évident qu'elles n'avaient commencé que depuis peu d'années; on savait les auteurs qui les avaient inventées, l'occasion qui y avait donné lieu, le temps auquel on avait commencé à publier ces erreurs, les troubles qu'elles avaient causés, et toutes les circonstances qui avaient contribué au progrès de ces dangereuses nouveautés.

Quand il se forme quelque comète en l'air, quoiqu'elle ne se dissipe pas tout aussitôt, comme font quelques autres météores, on sait cependant que ce ne sont pas de véritables astres du ciel, non-seulement parce qu'elles ont des effets très-pernicieux, tels que l'intempérie de l'air, les mortalités, les pestes qui dépeuplent quelquefois les provinces entières, mais encore parce qu'elles ne sont formées que depuis quelques jours ou quelques mois. Il en est de même de ces sectes que l'Eglise condamne. Quand même celles qui sont déjà évanouies subsisteraient encore, on pourrait manifestement reconnaître que ce ne sont pas des astres qui soient attachés de la main de DIEU dans le firmament immuable de la vérité, non-seulement par la malignité de leurs effets, qui sont les discordes, les révoltes contre les puissances légitimes, le libertinage et les cruautés, mais encore plus particulièrement par la nouveauté inopinée de leur naissance, qui les a fait paraître tout-à-coup, comme en l'air, après que tant de siècles se sont déjà écoulés sans qu'on ait rien vu de semblable. La véritable Eglise ressemble à l'assemblage des vraies étoiles qui sont dans le firmament: toutes ses vérités sont autant d'astres et de

lumières qui subsistent toujours avec le même éclat. L'enfer et tout ce qui est ennemi de la vérité les a voulu obscurcir par de fausses doctrines; mais l'éclat de ces brillantes lumières a toujours dissipé toutes ces épaisses nuées. Qu'est-ce qui n'admira en cela la vertu divine, sans laquelle un vain éclair, si celui de l'Eglise avait été tel, se serait évanoui depuis longtemps? Il n'y a que DIEU seul qui donne la perpétuité au bien : et par conséquent la perpétuité d'une Eglise si sainte montre évidemment qu'elle a DIEU pour principe et que c'est Lui qui la maintient.

Quand S. Paul disait aux Corinthiens : « Il faut qu'il y ait des hérésies », il semblait, à juger humainement, que cette prédiction pouvait préjudicier à celle par laquelle JÉSUS-CHRIST avait assuré la perpétuité de son Eglise; car, chaque hérésie détruisant toujours une partie du tout, et souvent une très-considérable, il était à craindre que ce tout ne vint enfin à être réduit à rien, par tant de retranchements et de diminutions. Combien de fois est-il arrivé que des nations entières, et quelquefois plusieurs nations ensemble, se sont séparées de ce corps? et cependant son intégrité n'a point été détruite. Au contraire, cette perte a été toujours accompagnée de deux grands biens, qui n'ont pu être que des effets d'une providence supérieure à tous les conseils des hommes. Car, premièrement, ces divisions ont contribué à confirmer la vraie doctrine, et ranimé le zèle des fidèles qui commençait à se ralentir : c'est pourquoi l'Apôtre, ayant dit « Il faut qu'il y ait des hérésies », ajoute : « Afin qu'on voie manifestement parmi vous ceux dont la fermeté aura pu soutenir l'épreuve des contradictions : *Oportet hereses esse, ut qui probati sunt manifesti fiant in vobis* (I Cor. 11). » En second lieu, le retranchement et la diminution que ces divisions ont causés à l'Eglise ont été réparés par de nouveaux accroissements, et souvent par de plus grands progrès. Il est arrivé dans ces pertes la même chose que dans l'obstination des Juifs : *Numquid incredulitas eorum fidem DEI evacuabit? Absit.* (Rom. 11.) Leur incrédulité ira-t-elle jusqu'à l'ancantissement de la foi divine? demande S. Paul : à DIEU ne plaise ! au contraire, le refus des Juifs de croire en JÉSUS-CHRIST a fait appeler les païens en leur place, et les a fait entrer dans l'Eglise. La même chose, dis-je, est arrivée lorsque les peuples qui croyaient en JÉSUS-CHRIST se sont séparés de son Eglise par des schismes et par les hérésies ; DIEU a éclairé en même temps d'autres nations de la lumière de la foi, et leur conversion a compensé, même avec avantage, le dommage que ces divisions avaient causé.

C'est une remarque que plusieurs personnes ont faite, que jamais les hérétiques n'ont eu le zèle ou le pouvoir de faire quelque conquête sur les infidèles, mais seulement de pervertir ceux qui n'ont point eu de fermeté dans la foi qu'ils avaient reçue dans l'Eglise. La raison de cela est que le mal, comme dit S. Denis, n'a d'autre pouvoir que de détruire et de ruiner, non d'édifier et de produire, parce que cela n'appartient qu'au

bien. L'expérience l'a fait voir de nos jours dans la conversion du Nouveau-Monde et de tant de royaumes à la foi de JÉSUS-CHRIST : toutes ces conversions se sont faites et se font encore par les prédicateurs de l'Eglise catholique, sans que jamais les hérétiques, qui y vont pour trafiquer, aient attiré un seul de ces barbares à la foi. (*Même ouvrage.*)

[ L'Eglise invincible. ] — Les chrétiens de la primitive Eglise attiraient les païens par leur généreuse et invincible patience et par la sainteté de leur vie, et les hérétiques, aussi corrompus dans leurs mœurs que dans leur foi, étaient cause que le nom de JÉSUS-CHRIST était blasphémé parmi les Gentils, et que l'innocence de l'Eglise était noircie d'une infinité de calomnies. Lisez l'histoire ecclésiastique, et vous ne trouverez point de siècle où l'Enfer n'ait vomé quelque nouvelle hérésie, et où le démon n'ait trouvé moyen de séduire quelque membre de l'Eglise, pour l'armer et le faire combattre contre le corps. Vous verrez qu'il n'y a aucun article de notre croyance qui n'ait été combattu, aucune vérité de foi pour la destruction de laquelle on n'ait même voulu faire servir l'Ecriture Sainte et la force de la parole de DIEU. Pour moi, je vous avoue que je ne vois rien qui me fasse davantage paraître la vertu d'un DIEU, et une protection miraculeuse, que la conservation et l'augmentation de l'Eglise au milieu des hérésies.

Un nombre infini d'hérésies ont attaqué l'Eglise, mille tempêtes l'ont agitée ; mais au milieu de tant d'orages, ce vaisseau battu de tant de flots n'a point été brisé ni submergé. La vérité demeure, les erreurs passent ; toutes ces hérésies, portées par l'éloquence, par la doctrine et par la subtilité de leurs auteurs, appuyées par le crédit des grands et des puissants du monde, soutenues même par les armes des empereurs ; toutes ces hérésies ont fait beaucoup de bruit, et par l'impétuosité de leurs flots elles ont emporté tous ceux qui ne se sont pas fortement attachés à l'Eglise, mais elles ont passé comme des torrents, dit S. Jérôme : *Feruntur hæreses prono eloquentiæ cursu ; quemcumque obvium et levem invenerint, secum trahunt : sed, tanquam torrentes, velociter transierunt.* En voici la raison : c'est que ce sont des torrents qui prennent leur naissance de l'invention des hommes, et non pas des fleuves qui procèdent de DIEU, lequel est la fontaine et la source de la sainteté : *Quia non creavit flumina perennia de DEO, veritatis et sanctitatis fonte.*

Si les Apôtres et les personnes apostoliques, éminentes en sainteté, eussent été, non pas les instruments de DIEU, mais les propres auteurs de l'Eglise, ces hommes apostoliques et vertueux n'étant plus, l'Eglise eût manqué. Or, il ne faut point le dissimuler, combien de fois a-t-on vu que ceux qui tenaient la place des Apôtres n'étaient pas héritiers de leurs vertus, mais au contraire vivaient d'une manière tout opposée à la leur ? Leurs vices néanmoins n'ont jamais fait glisser l'erreur dans la doctrine dont ils étaient les dépositaires et les oracles, et la corruption de leurs



mœurs n'a jamais corrompu la sincérité de la religion qui leur avait été commise. Chose étrange ! dans toutes les autres sectes, la doctrine est conforme aux mœurs de ceux qui l'enseignent : il n'en est pas ainsi dans la religion chrétienne : il faut donc nécessairement avouer que sa conservation ne dépend pas des hommes, et qu'il y a une vertu secrète, une vertu divine, qui la maintient dans la sainteté, et qui la fait subsister parmi les efforts continuels de tous ceux qui conjurent sa perte, soit au-dedans soit au-dehors. (**Le P. Texier, Carême.**)

[ L'Eglise annoncée par les prophètes. ] S. Augustin remarque que les prophètes ont parlé plus clairement de l'Eglise que de JÉSUS-CHRIST : car, lorsqu'ils parlent du Messie, c'est ordinairement sous des ombres et sous des figures ; mais, pour l'Eglise, ils en parlent ouvertement : *Penè utique Christus in aliquo sacramento à prophetis prædicatur: Ecclesia aperta.* En voici un exemple, dit ce saint docteur, dans l'histoire du sacrifice d'Abraham. JÉSUS-CHRIST portant sa croix est signifié par Isaac, qui porte le bois destiné pour lui servir de bûcher ; sa mort est représentée par le sacrifice du bœuf : voilà des figures. Mais, quand le SAINT-ESPRIT parle de l'Eglise, qui doit être la postérité d'Abraham selon l'esprit, il parle clairement : il dit que ce sera une postérité bénie et multipliée au-delà du nombre des étoiles et des sables de la mer : *Cùm cepit Spiritus Domini prædicare Ecclesiam, abstulit figuras: « Benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli. »* Or, pourquoi parle-t-on plus clairement de l'Eglise que de JÉSUS-CHRIST, sinon pour deux raisons, répond S. Augustin. C'est, en premier lieu, que les prophètes prévoyaient qu'il y aurait plus de disputes touchant l'Eglise que touchant JÉSUS-CHRIST : *Illud clariùs et apertiùs prædicatum undè majores lites futuræ erant.* C'est, en second lieu, que le SAINT-ESPRIT savait que, en ayant une véritable idée de l'autorité et de l'infailibilité de l'Eglise, on ne pourrait se tromper en suivant la doctrine qu'elle nous enseignerait touchant JÉSUS-CHRIST et les autres mystères de notre salut. « Toutes les erreurs et les hérésies, dit S. Cyprien, ne viennent que du refus qu'on fait d'obéir à la doctrine des prélats qui composent l'Eglise. » (*Le même.*)

[ Primauté de S. Pierre. ] — Le Seigneur, dit S. Cyprien, a établi son Eglise sur Pierre seul ; et, quoiqu'il ait donné une pareille puissance à tous ses Apôtres, après sa résurrection, en leur disant : *Comme mon Père m'a envoyé, de même je vous envoie* ; néanmoins, pour montrer l'unité, il en a établi par son autorité l'origine sur une seule chaire, et a fait descendre cette unité d'un seul. Les autres apôtres étaient ce qu'était S. Pierre, et ils jouissaient tous avec lui d'une même puissance et du même honneur ; mais l'on commence par l'unité, et la primauté est donnée à Pierre, afin qu'il n'y ait qu'une Eglise et une chaire épiscopale. Ils sont tous pasteurs, mais il n'y a qu'un troupeau, que tous les Apôtres doivent paître

d'un commun accord. » Ce sont les propres paroles de S. Cyprien. (**Mon-morel.**)

[Infaillibilité de l'Eglise.] — Quand il serait vrai que DIEU, par une assistance particulière, ne prendrait aucun soin de conserver dans son Eglise la véritable foi que les Apôtres ont enseignée, quand nous ne prendrions aucun avantage du témoignage que l'Apôtre rend à l'infaillibilité de l'Eglise, qu'il appelle la colonne et la base de la vérité, c'est-à-dire quand nous ne regarderions les chrétiens que comme une société de gens comme les autres hommes : il est évident que tous les points de foi dont ils conviennent entre eux, et dont ils ont une croyance parfaitement uniforme, sont venus depuis JÉSUS-CHRIST jusqu'à nous par la voie de la tradition, sans que qui que ce soit y ait rien mêlé de ses imaginations ou de ses opinions particulières. Il n'est pas possible qu'un particulier, ayant ou rêvé ou raisonné à sa manière, répande une nouveauté dans toutes les Eglises du monde, et l'y fasse recevoir en qualité d'article de foi ; quiconque oserait l'entreprendre trouverait des oppositions qui l'arrêteraient tout court. Comment donc se pourrait-il faire qu'une infinité de gens suivant naturellement et sans affectation, chacun, ou leur imagination ou leur raisonnement, eussent tous donné dans la même pensée ? Quand deux témoins déposent d'un même fait et des mêmes circonstances de ce fait, on ne doute point qu'ils ne disent vrai, pourvu qu'ils n'aient point concerté leur déposition, parce qu'il n'y a que la vérité, qui, étant une, puisse faire l'uniformité de leur témoignage. S'ils avaient inventé, visant chacun de leur côté à dire quelque chose de vraisemblable, comme ils auraient eu des vues différentes, ils auraient nécessairement varié dans les circonstances dont ils ne seraient pas convenus. C'est pourquoi le témoignage uniforme de tous les chrétiens, qui font profession de croire un dogme comme ils l'ont reçu de JÉSUS-CHRIST par le ministère des Apôtres, est une preuve évidente que la raison humaine n'y a point de part, qu'elle n'y a rien ajouté du sien, et que c'est un dépôt que la simplicité de la foi nous a conservé sans altération et sans mélange, les disciples des Apôtres n'ayant rien enseigné précisément que ce qu'ils avaient appris de leur Maître ; et ainsi de main en main et de siècle en siècle jusqu'à nous. (**Anonyme.**)

Il ne faut qu'un peu de sens commun pour juger que l'on ne peut faillir en suivant les lumières de l'Eglise, puisque l'on ne suit que les lumières de l'Esprit de vérité, dont l'Eglise est toujours éclairée. Quel est encore l'esprit raisonnable qui en puisse douter ? Y a-t-il raison de croire que le SAINT-ESPRIT enseigne toute vérité à l'Eglise, s'il la laisse dans quelque erreur ? Quelle société entre la lumière et les ténèbres ? quel rapport entre JÉSUS-CHRIST, et Bélial ? Pourquoi S. Paul a-t-il écrit que l'Eglise du DIEU vivant est la colonne et le fondement de la vérité ? Certes, on ne peut dire sans blasphème, ni même sans extravagance, que DIEU nous

oblige à suivre une règle qui puisse nous conduire à l'erreur, et que ses lumières, qu'il fait luire sur nous pour nous instruire en la foi des vérités divines, soient pour nous séduire et pour nous égarer. DIEU, qui est la vérité même, nous jetterait dans l'erreur si l'Eglise pouvaît errer en un seul point, puisqu'il veut que nous l'écoutions sans jamais refuser de lui obéir. Il faut donc avouer qu'elle est toujours infaillible et immuable dans la foi.

S. Augustin nous fait voir combien ses pensées sont contraires aux imaginations de l'hérésie, quand il a écrit qu'il ne croirait point à l'Evangile s'il n'y était comme forcé par l'autorité de l'Eglise. Cet illustre docteur nous a déclaré, en un mot, qu'il tenait pour constant que l'Eglise a une autorité divine et infaillible, puisqu'il dit qu'autrement il n'aurait pas cru à l'Evangile, comme à une écriture sainte. Ce n'est pas qu'il ait voulu dire que l'Eglise autorise d'elle-même l'Evangile et les autres Ecritures, d'où elle tire plutôt son autorité ; mais c'est que l'Eglise, par l'autorité qu'elle a reçue de DIEU, nous déclare infailliblement quels sont les livres divinement inspirés, qui lui ont été mis comme en dépôt par les Apôtres, et qu'elle nous oblige de les recevoir avec une autorité divine.

Luther a dit nettement, en un lieu, que l'Eglise universelle ne peut errer : *Universalis Ecclesia non potest errare.* ( *Respons. ad Diat. Sytr.* ) *Impossibile est illam errare in minimo articulo de servo arbitrio.* Et Calvin a écrit que, quand S. Paul appelle l'Eglise la colonne et le fondement de la vérité, il veut dire qu'elle est la fidèle gardienne veillant à ce que la vérité de DIEU ne périsse pas dans le monde, et qu'elle est l'unique instrument pour retenir la vérité : *Ne intercidat veritas DEI in mundo, Ecclesiam esse ejus fidam custodem, quia unicum est instrumentum retinendæ veritatis* : ( v *Instit.* 4, 10. ) Voilà comment les plus déclarés ennemis de l'Eglise sont convaincus de la vérité qu'ils osent combattre : ils lui rendent témoignage contre eux-mêmes, confessant qu'elle ne peut faillir dans un point de foi : de même que les démons dans l'Evangile sont contraints de confesser que JÉSUS-CHRIST est le Fils de DIEU, pour leur confusion. ( **Morel**, *l'oracle de la vérité.* )

[ S'en rapporter à l'Eglise. ] — Quelle consolation les hérétiques peuvent-ils trouver dans les promesses que JÉSUS-CHRIST nous a faites, d'être toujours avec nous ? C'est aux catholiques de se nourrir de cette foi, eux qui croient que jamais l'Eglise n'a pu être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque, et qui, en effet, l'ont trouvée toujours invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promesse dans la nouvelle réforme, dont le premier fondement, quand elle rompaît avec l'Eglise, était que JÉSUS-CHRIST l'avait délaissée jusqu'à la laisser tomber dans l'idolâtrie ? Mais, quoiqu'il soit vrai que la vérité demeure toujours dans l'Eglise, cependant, à force de disputer, elle échappe aux particuliers. Il n'y a

point d'erreur si prodigieuse où l'ardeur de la dispute n'entraîne un esprit emporté. (**Bossuet**, *Variations*, II.)

[ Reprendre l'hérétique avec douceur. ] — On ne gagne presque jamais rien sur les hérétiques par les disputes et les contentions. Vous avez beau les battre avec les canons des conciles et les foudres de l'Eglise : leur orgueil fait gloire, en ces occasions, de ne pas céder ; ils ont trop de honte d'avouer qu'ils sont tombés dans l'erreur : plus on les presse, plus ils se raidissent contre la vérité et s'obstinent à ne la pas voir ; ou, s'ils la voient, ils ne veulent pas la recevoir d'une main odieuse, qui les a obligés à rendre les armes. C'est pourquoi, quand il est question de détromper ces opiniâtres et de ramener au giron de l'Eglise ceux que le malheur de la naissance en avait séparés, il faut se servir de tous les ménagements que nous peuvent suggérer le zèle et la charité, les instruire en paraissant instruire les autres, avoir pour eux toute la douceur, la sagesse et la complaisance possible. Il ne faut pas, dit S. Chrysostôme, les accabler avec dureté, mais les avertir avec douceur ; ni les charger d'injures, mais les aider d'un bon conseil ; ni s'élever contre eux insolemment, mais les corriger avec amour. On gagnera plus sans doute, par ces voies de douceur, que par des disputes âcres et contentieuses, où l'on se répand en injures qui les aigrissent davantage et qui ne servent qu'à les rebuter ; et, si on les ramène par ces voies de douceur, c'est alors qu'on pourra dire ces paroles de l'Evangile : *Lucratus eris fratrem tuum.* (**Anonyme.**)

[ Eglise toujours reconnaissable. ] — Dans cette confusion de sectes qui se sont vantées d'être chrétiennes, DIEU n'a pas manqué à son Eglise : il a su lui conserver un caractère d'autorité que les hérésies ne pouvaient prendre. Elle était catholique et universelle, elle embrassait tous les temps, elle s'étendait de tous côtés ; elle était apostolique : la suite, la succession, la chaire de l'unité, l'autorité primitive lui appartenaient ; tous ceux qui la quittaient l'avaient premièrement reconnue, et ne pouvaient effacer le caractère de leur nouveauté ni celui de leur rébellion. Les païens eux-mêmes la regardaient comme celle qui était la tige, le tout dont les parcelles s'étaient détachées, le tronc toujours vif que les branches retranchées laissaient en son entier.

Chose étrange, que les païens ne persécutaient que l'Eglise qu'ils voyaient s'étendre par toute la terre, et ne reconnaissaient qu'elle seule pour l'Eglise de JÉSUS-CHRIST ! Qu'importe qu'on lui arrachât quelque branche ? sa bonne sève ne se perdait pas pour cela ; elle poussait par d'autres endroits, et le retranchement du bois superflu ne faisait que rendre ses fruits meilleurs. Cette Eglise, toujours attaquée et jamais vaincue, est un miracle perpétuel et un témoignage éclatant de l'immutabilité des conseils de DIEU : au milieu des agitations des choses humaines, elle se

soutient toujours avec une force invincible: en sorte que, par une suite non interrompue depuis plus de dix-sept cents ans, nous la voyons remonter jusqu'à JÉSUS-CHRIST. (**Bossuet**, *Hist. univers.*)

[Aveuglement des hérétiques.] — Quel aveuglement, que chaque hérétique se forme une idée de sa religion selon son propre sens, en refusant de souscrire au sentiment de l'Eglise; que chacun devienne le juge et l'arbitre des vérités éternelles; que des particuliers se fassent un culte et des cérémonies pour adorer la grandeur de DIEU ou pour apaiser sa justice; qu'ils entreprennent de réformer, d'interpréter et de renverser même les préceptes de la loi et de la morale chrétienne que DIEU a révélée à son Eglise, et que les hommes divins nous ont laissée par écrit! Les hérétiques ont compris cette injustice: car, après avoir refusé d'obéir au légitime successeur de S. Pierre, pour qui JÉSUS-CHRIST a prié afin que sa foi ne manquât point, ils ont été obligés d'établir des chefs de leurs sectes: de sorte qu'ils cherchent dans leurs synodes, qu'ils tiennent sans aucun droit et sans aucune forme ancienne, la même puissance qu'ils ne peuvent souffrir dans l'Eglise catholique; et après avoir refusé les Augustins et les Ambroises, ils reconnaissent des rebelles et des hérésiarques pour leurs maîtres et pour les interprètes de leur religion. (**Fléchier**, *Vie du cardinal. Commendon.*)

[J.-C. fondement de l'Eglise.] — L'Eglise est comparée à un édifice. Un édifice a un fondement, sur lequel un habile ouvrier place plusieurs pierres. Il les unit ensemble selon les règles de son art, et ces pierres ainsi jointes composent un bâtiment. Le fondement sur lequel l'Eglise est bâtie, c'est JÉSUS-CHRIST. L'apôtre S. Pierre appelle le Fils de DIEU *la pierre vivante*. S. Paul ajoute: *Personne ne peut poser d'autre fondement que celui que j'ai mis, qui est JÉSUS-CHRIST*. Le Fils de DIEU est lui-même le principal architecte qui a bâti cette Eglise. Quoiqu'il fût tout-puissant; quoiqu'il n'eût pas besoin du ministère des hommes, il les a appelés; il s'est servi d'eux; il les a envoyés dans tout le monde; et par-là il a montré sa sagesse et sa puissance: car comment des hommes faibles auraient-ils pu conduire, aussi heureusement qu'ils ont fait, l'ouvrage le plus difficile et le plus important qui ait jamais été, si un DIEU tout-puissant n'eût pas été leur protecteur? JÉSUS-CHRIST est donc le solide fondement sur lequel l'Eglise est bâtie; ceux dont il veut bien se servir pour l'exécution de ce grand dessein participent à cette auguste qualité, qui, à proprement parler, ne convient qu'à lui seul.

Le dessein du Fils de DIEU a été d'élever un grand édifice. Les fidèles sont les pierres qui composent cet édifice. C'est pourquoi S. Pierre, après avoir dit que JÉSUS-CHRIST est la pierre vivante, ajoute en parlant aux fidèles: *Entrez vous-mêmes dans la structure de l'édifice, comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle*. (I Pet. XI.) Ceux-là sont

des pierres vivantes, ceux-là composent une maison spirituelle, qui, instruits de la parole de DIEU, sont fidèles à la pratiquer. Ah ! le merveilleux édifice que celui qui est composé des fidèles unis ensemble par les liens de la même foi et par les nœuds de la charité ! C'est là la véritable Eglise, c'est la maison spirituelle, c'est le temple du DIEU vivant. Tout ce que JÉSUS-CHRIST a fait ne tend qu'à la conservation de cet édifice. C'est pour cela qu'il a établi Pierre chef de son Eglise ; c'est pour cela qu'il a ordonné à ses apôtres de parcourir toutes les parties du monde ; c'est pour cela qu'il a voulu que, dans toute la suite des siècles, l'Eglise fût gouvernée par les évêques et par les autres pasteurs. Il les a chargés d'instruire les peuples, de dispenser ses mystères et ses sacrements. Il y aura toujours des docteurs qui enseigneront la vérité, qui combattront l'erreur, qui nourriront les fidèles du pain de la parole, qui les soutiendront en leur administrant les sacrements. Le Fils de DIEU l'a ainsi voulu, parce que c'est là la voie par laquelle il conserve les vrais fidèles. (Lambert, *Homél.* 78<sup>e</sup>.)

[Les pasteurs de l'Eglise.] — *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* S. Pierre, comparé aux autres apôtres, est le principal fondement ; il est la première pierre, il est le chef de toute l'Eglise. Mais pourquoi JÉSUS-CHRIST a-t-il voulu qu'il y eût dans son Eglise un chef qui fût au-dessus de tous les autres pasteurs ? C'est que la qualité et l'autorité de chef, qui devait être perpétuelle dans l'Eglise, et qui a passé de S. Pierre à ses légitimes successeurs, a toujours été nécessaire pour soutenir l'Eglise, pour conserver cette unité si précieuse au Sauveur du monde, et pour aider les fidèles à discerner quelle est la véritable Eglise de JÉSUS-CHRIST. C'est à l'Eglise fondée par S. Pierre, gouvernée par ses successeurs, que toute l'Eglise doit se réunir, à cause de la prééminence de cette Eglise première et principale. Tel a toujours été le langage des pères de l'Eglise, dès les premiers temps.

DIEU, qui nous a laissé ses Ecritures, a voulu qu'elles vinsent à nous de pasteur en pasteur, de main en main. On sépare sa sainte doctrine d'avec cette chaîne de succession : c'est séparer le ruisseau d'avec le canal. Se vanter de l'intelligence de l'Ecriture quand on reconnaît qu'on a perdu la suite de la tradition dans les pasteurs, c'est se vanter d'avoir conservé les eaux après que les canaux sont ou rompus ou détournés. Ces faux pasteurs qui ont prétendu réformer l'Eglise, ou plutôt qui en ont voulu faire une toute nouvelle, d'où sont-ils venus ? peuvent-ils se flatter d'une mission légitime ? où est leur vocation ? où sont leurs miracles ? de qui tiennent-ils le ministère ? l'ont-ils reçu de DIEU même ? ont-ils succédé aux Apôtres ? où est leur tradition, eux qui ne la peuvent souffrir ? ont-ils parlé des langues inconnues ? ont-ils prophétisé ? ont-ils ressuscité des morts ? Ils devaient être revêtus de quelqu'un de ces dons miraculeux, pour avoir droit d'introduire un nouvel Evangile. (*Le même.*)

[ De la sainteté de l'Eglise. ] — Toute religion et toute église qui n'est pas sainte ne vient pas de DIEU, et celle qui vient d'un autre principe n'est pas une religion, ni la véritable église : car DIEU ne saurait approuver ce qui a quelque tache d'impiété, et bien moins d'en être la cause. Il est saint en toutes ses œuvres, et par conséquent il ne saurait se démentir dans celle dont la forme est la sainteté même. Tellement qu'il y a preuve évidente qu'une église est fausse et ne tire point de lui son origine, quand la sainteté y manque. Et au contraire la sainteté est une marque très-assurée que la religion où elle se trouve est véritable et vient de DIEU, puisqu'il ne peut y avoir d'autre cause d'un tel effet que celui qui est saint par essence. Mais, pour juger de la sainteté de l'Eglise, il ne faut pas considérer la vie et les mœurs de ceux qui font profession de la religion catholique, ni même de ceux qui sont les principaux membres de l'Eglise, puisque comme nous avons déjà dit, elle est composée de bons et de méchants, et qu'il peut arriver que ceux qui la gouvernent ne soient pas les plus saints. Mais il faut examiner la grandeur et la majesté des mystères qu'elle nous enseigne, la pureté de sa morale, le culte qu'elle rend à DIEU, et regarder tout le reste comme des faiblesses inséparables de la nature humaine.

Nous disons tous les jours, dans le Symbole : « Je crois que l'Eglise est sainte ; » mais notre cœur s'accorde-t-il avec nos paroles ? Nous croyons qu'elle est le corps mystique de JÉSUS-CHRIST, et nous vivons comme si nous étions les membres du démon ; nous croyons que c'est une assemblée des saints, car c'est le nom que S. Paul donne à ceux qui la composent, et nous menons une vie déréglée et criminelle. Nous la croyons un temple mystique consacré aux divins mystères, et nous la profanons par nos dérèglements et nos désordres, Pouvons-nous nous flatter d'être encore ce sacerdoce royal, comme le Prince des Apôtres appelait les premiers chrétiens ; et, par rapport à notre conduite, pourrait-on dire, avec S. Paul, que l'Eglise est sans tache et sans ride, sainte et irrépréhensible ?

Consolez-vous, à la bonne heure, d'être enfants de l'Eglise ; mais voyez en même temps si vous êtes saints comme elle est sainte ; voyez si vos mœurs et votre conduite répondent à sa sainteté, et si, prétendant au bonheur qu'elle vous promet, vous renoncez avec soin au siècle présent, pour en mépriser les faux biens et pour en éviter les crimes et la corruption. Quand vous nommez l'Eglise *sainte*, ne vous condamnez-vous point ? En augmentant le nombre des vicieux, ne renoncez-vous pas à la communion des saints ? Il est vrai que le corps de l'Eglise vous renferme avec les justes et les élus ; c'est l'aire du Seigneur, où la paille se trouve mêlée avec le bon grain ; on y rencontre des vicieux, des profanes et des intempérants, avec ceux qui craignent Dieu, qui l'aiment et qui l'adorent ; mais que sert de vivre avec les gens de bien, si l'on ne se rend pas imitateur de leur justice ? Ne vous y trompez pas : fussiez-vous persuadés de toutes les vérités

célestes, cette foi seule ne sera pas capable de vous procurer le salut : elle ne servira qu'à vous confondre, si les œuvres n'y répondent, et ne l'accompagneront. (**Anonyme.**)

[La soumission à l'Eglise est nécessaire.] — Quand vous mèneriez la vie du monde la plus régulière et que vous répandriez partout l'éclat de vos vertus par le bon exemple que vous donnez, cela ne suffit pas si vous n'y ajoutez une parfaite soumission d'esprit aux sentiments de l'Eglise : pourquoi ? parce qu'il n'y a point du tout de solide vertu ni de sainteté sans la foi, qui est le fondement de tout et sans laquelle il est impossible de plaire à DIEU, selon cette parole de S. Paul : *Sine fide impossibile est placere DEO*. Or, cette révolte d'esprit contre les décisions de l'Eglise détruit entièrement la foi, par le schisme et par l'hérésie : par le schisme en le séparant de l'unité, par l'hérésie en combattant la vérité, qui sont les deux propriétés de l'Eglise et inséparables l'une de l'autre.

Puisqu'il est impossible d'être sauvé hors de l'Eglise, ô funeste aventure, sort malheureux attaché injustement à l'opiniâtreté de ceux qui renoncent à la chaire de vérité pour adhérer à de nouveaux évangélistes d'une doctrine condamnée ! Eh quoi ? sont-ils donc vos sauveurs ? ont-ils donné leur vie pour assurer la vôtre dans l'éternité ? vous ont-ils rachetés de leur propre sang, pour vous obliger, en quittant le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, de quitter JÉSUS-CHRIST lui-même, pour vous attacher à des particuliers sans mission, sans caractère, sans autorité, et qui ne sont devenus fameux que par leur révolte ! *O insensati, quis vós fascinavit non obedire veritati !* (Galat. III.) — O déplorable aveuglement de tant de personnes, d'ailleurs si raisonnables et si éclairées ! par quel charme avez-vous perdu la raison, l'esprit et la conscience, pour ne pas voir la vérité qui brille avec tant d'éclat, et pour ne vous pas soumettre ensuite à son empire ? (**Maimbourg, 2<sup>e</sup> mardi de Carême.**)

[L'Eglise interprète de l'Écriture.] — L'hérétique veut bien se soumettre à la parole de DIEU ; mais sa peine est de se soumettre à cette parole expliquée par l'Eglise. Il semble sacrifier les lumières de sa raison à la parole divine, mais il se réserve la meilleure partie de ce sacrifice, en suivant sa curiosité naturelle, en voulant creuser dans l'abîme des Ecritures, en se faisant le juge et l'interprète de ses ordres. C'est ici que je ne puis assez admirer la Providence de DIEU, qui, après nous avoir appelés à la foi, nous a voulu fixer au centre de l'unité qui ne se trouve que dans l'Eglise qu'il nous a donnée pour mère et pour règle. Sans cela, quelle confusion et quelle diversité de doctrine ! Je sais que l'Écriture-Sainte est l'oracle qu'il faut consulter ; mais enfin cet oracle ne parle pas, il ne s'explique pas sur les difficultés qui peuvent naître. Je vois les paroles de l'Écriture les plus claires sur lesquelles on forme des contestations et des disputes ; je vois de part et d'autre des raisons qui semblent autoriser le sens que



chacun y donne ; les partis les plus opposés se servent des mêmes armes pour les détruire ; je trouve de grands hommes des deux côtés : que fera le fidèle pour démêler, au travers de ce chaos, la véritable doctrine sans laquelle il n'y a point de salut ? L'esprit particulier est un guide que l'on doit reconnaître évidemment pour trompeur, parce qu'il dicte des articles de foi qui sont opposés ; on ne sait si c'est Lucifer transfiguré en ange de lumière ou l'esprit de vérité qui parle ; souvent même cet esprit, consulté, ne répond rien qui arrête les fidèles. Que feront-ils donc dans cette étrange perplexité. Ah ! Seigneur l'oserai-je dire ? vous avez beaucoup fait pour l'Eglise votre épouse, en lui laissant le saint livre des Evangiles et des autres Ecritures ; c'est une source de lumière pour elle : mais après tout, si vous n'aviez encore établi un juge pour éclaircir ce qu'elle a d'obscur, qu'auriez-vous laissé dans ce dépôt sacré, qu'une occasion de schisme, de scandale, de partialité et de libertinage de croyance ? Vous auriez moins pourvu au repos, à l'union, à la foi de votre Eglise que le législateur le moins éclairé, qui ne se contente pas de donner un volume de loi, mais qui établit des juges légitimes pour décider des différends qui naissent tous les jours sur le vrai sens de la loi. Ce n'est donc qu'en nous attachant à suivre ce guide inspiré du ciel pour conduire le troupeau de JÉSUS-CHRIST que nous pouvons trouver un repos assuré. (*Essais de Sermons, Avent.*)

[Sentiments particuliers.] Certainement rien n'est plus étonnant que de voir les illusions d'un esprit entêté de son opinion, quand elles sont autorisées du prétexte de religion : sentiments naturels, lumière de la raison, décisions infaillibles, lois divines et humaines, tout cède, tout est sacrifié à l'esprit particulier ; et, par un pitoyable renversement, effet nécessaire de l'illusion, les injustices les plus criantes, les duretés les moins chrétiennes, la plus amère animosité, sont applaudies et passent même pour des vertus. On voit des personnes de probité, gens d'esprit d'ailleurs, que la prévention rend esclaves, marcher par des sentiers épineux dans les ténèbres épaisses, qui ne servent qu'à les écarter tous les jours davantage de la vraie voie. L'illusion de l'esprit produit cette opiniâtreté aveugle ; et non-seulement elle égare, mais elle fait même aimer l'égarément où l'on est, et regarder en pitié ceux qui les veulent redresser. (**Croiset**, *Réflexions spirit.*)



---



---

# ÉGLISES MATÉRIELLES

## TEMPLES

**Modestie et Respect qu'on y doit garder**

**Dédicaces des Églises, etc.**

---

### AVERTISSEMENT.

*La profanation des lieux saints, et le peu de respect que la plupart des chrétiens portent à la divine Majesté dans les églises, est un péché si ordinaire, et en même temps si énorme, que les prédicateurs ne sauraient marquer assez de zèle pour abolir une coutume si détestable. L'Écriture, les SS. Pères et tous les livres spirituels, sont pleins d'invectives contre cette profanation, et d'exhortations pour garder la modestie, le respect et l'attention aux saints mystères qui se célèbrent dans les temples. C'est pourquoi nous ne serons pas en peine de trouver des matériaux sur ce sujet, et tout notre soin sera d'en faire le choix.*

Premièrement : *Il faut remarquer que, comme on doit joindre dans le même discours le respect qui est dû à des lieux si vénérables avec la profanation qu'on en fait et les crimes qui s'y commettent, nous avons tâché de réunir tout ce que nous avons de plus fort, pour porter les chrétiens au culte et à la dévotion qu'ils y doivent faire paraître, et pour donner de l'horreur des abus qu'on y voit.*

Secondement : *Comme, dans les dédicaces qu'on fait des églises et dans les fêtes où l'on rappelle la mémoire de cette auguste cérémonie, on n'omet guère de parler du respect qu'on doit observer ensuite dans ces temples consacrés,*

nous ne séparerons point ces deux sujets, qui renferment la même instruction.

Troisièmement : Il y a une chose à quoi l'on doit bien prendre garde : c'est que, dans les peintures qu'on fera des désordres qui se commettent dans les églises, et dans le détail de ce qui s'y passe durant nos plus saints mystères, on ne doit désigner aucune personne par des caractères si bien marqués, qu'on ne puisse les appliquer à d'autres, de crainte que en déclamant contre un scandale public, on ne scandalise quelqu'un en particulier.

---

## § I.

### Desseins et Plans.

I. — *Cum videritis abominationem desolationis statim in loco sancto,* (Matth. xxiv.) — On l'a vue, cette abomination désolante, dans la destruction et la profanation du temple auguste de Jérusalem, et on la voit encore tous les jours dans les abominations qui se commettent dans les Eglises, qui sont le lieu saint, où, entre les mystères qui s'y célèbrent, on offre tous les jours le sacrifice adorable du corps et du sang d'un DIEU : de manière que l'on ne peut en relever davantage la dignité que de dire que c'est le lieu saint, où l'on offre tous les jours un sacrifice au DIEU du ciel et de la terre.

Or, il y a dans la religion chrétienne trois sortes de sacrifices, qui ont du rapport à ceux que l'on offrait autrefois dans l'ancienne loi. — Le premier est un sacrifice *de louange*, par lequel on rend à DIEU l'honneur qui lui est dû. — Le second un sacrifice *de propitiation*, par lequel on obtenait la rémission de ses péchés, ce qu'on peut appeler aujourd'hui un sacrifice de pénitence. — Le troisième un sacrifice *d'impétration*, qu'on offrait pour obtenir de DIEU quelque faveur. Or, les Eglises sont le lieu où s'offrent aujourd'hui ces trois sacrifices, ou du moins celui qui les comprend tous, qui est le sacrifice adorable de l'autel. Mais ce qui est déplorable, c'est que la plupart des chrétiens en font l'abomination de la désolation par les profanations qu'ils y commettent. C'est ce que nous verrons dans les trois parties de ce discours.

1°. — L'Eglise est le lieu où l'on offre un sacrifice de louange au Seigneur, et où on l'honore par le plus parfait holocauste qui fut jamais. Il n'était pas permis, dans l'ancienne loi, d'offrir à DIEU des sacrifices en

toutes sortes de lieu; et, quoique tout ce grand monde soit comme le temple de DIEU, il avait cependant choisi un lieu particulier, qu'il regardait comme sa maison et son temple, où il donnait des signes plus visibles de sa présence. Or, le lieu qu'il choisit maintenant, ce sont nos temples. C'est où il est présent, non-seulement par son immensité, mais par la présence réelle de son corps. Mais voyez l'abomination qui s'y commet, puisque la plupart des chrétiens, au lieu d'y venir reconnaître la grandeur du Seigneur, y viennent pour faire reconnaître la leur propre. Voyez comme on y vient en carrosse, avec pompe, avec un cortège magnifique de laquais; comme on porte des marques de distinction par des livrées et des habits somptueux: comme on y affecte des rangs et des préséances. N'y vient-on pas souvent plutôt pour y recevoir des honneurs que pour en rendre à DIEU? Voyez avec quel appareil les dames y viennent, et avec quels ornements, au lieu de s'humilier devant la majesté divine, parce que ce n'est que par nos abaissements que nous reconnaissons la grandeur de DIEU. Faut-il que je sois obligé de vous mettre ici devant les yeux l'exemple des païens, et des idolâtres, pour vous apprendre le respect que l'on doit à la divine majesté? Avec quel respect ces idolâtres se tenaient-ils dans les temples de leurs fausses divinités? Ah! si quelqu'un de ces infidèles à qui on annonce la foi entrerait dans nos Eglises, et qu'après avoir admiré la sainteté de la morale chrétienne, il vit comment nous traitons Celui qui en est l'auteur, et les indécentes que nous commettons dans nos temples, ne s'écrierait-il pas: « Ces chrétiens se moquent de nous? ils ne croient rien de ce qu'ils disent: il ne faut que voir leurs actions et la manière dont ils honorent celui qu'ils nous prêchent. » Ah! faisons réflexion aux honneurs que lui rendent les Anges, et comme les séraphins se couvrent le visage de leurs ailes, etc.

2° C'est le lieu où l'on offre à DIEU un sacrifice de propitiation, qui n'est autre que celui de nos autels, et qui est le même que celui de la croix, dont il contient la vertu, et qui nous en applique le mérite. D'où vient que l'on y doit assister avec le même respect et pénétré des mêmes sentiments de douleur, puisque nous venons dans le temple pour lui demander pardon et pour lui offrir cette même victime de propitiation. Mais hélas! avec quelle immodestie y assistons-nous? On y vient pour voir, pour être vu, on y fait paraître des nudités scandaleuses! L'oserai-je dire! corruption et désordre de notre siècle, à quoi me réduisez-vous! on y porte des yeux pleins d'adultère; on jette des regards de tous côtés et sur tous les objets, et, en un mot, au lieu d'y venir expier nos péchés, nous en commettons de nouveaux et de plus grands.

3°. C'est là que l'on offre un sacrifice d'impétration, que l'on vient demander des grâces à DIEU; car l'église est un lieu de prière et d'oraison: *Domus mea domus orationis*. Or, dans ce lieu destiné à ce ministère, avec quelle attention et quel respect s'y tient-on? Combien d'évagations d'esprit! A quoi pense-t-on? etc.

II. — 1°. C'est la piété qui nous doit faire venir à l'église pour y adorer le Seigneur, et pour y rendre nos devoirs au souverain du ciel et de la terre : il faut donc y venir avec une pure intention, et non par coutume, par curiosité, pour y voir ou pour s'y montrer.

2°. Quand nous y sommes entrés, nous devons nous y tenir avec respect, avec révérence et avec modestie, comme des courtisans qui viennent faire leur cour à leur roi ; avec crainte, comme des criminels qui sont venus demander miséricorde ; avec humilité, comme des gens qui demandent des grâces et des faveurs.

3°. Il en faut sortir avec une nouvelle ferveur de dévotion, qu'on ne peut manquer de puiser au pied des autels ; avec de nouveaux sentiments de piété ; avec l'instruction que nous y avons reçue par la parole de DIEU ; avec une ferme résolution de vivre plus saintement : car c'est le fruit que nous devons remporter chez nous.

---

III. — 1°. L'indécence et l'immodestie dans les églises est un crime plus grand qu'on ne s'imagine. C'est manquer de respect envers la Majesté divine ; c'est l'offenser dans sa propre maison ; c'est l'outrager dans le lieu même destiné pour l'honorer, etc.

2°. C'est un crime scandaleux, qui donne occasion aux hérétiques et aux infidèles de juger que nous ne sommes pas persuadés de la vérité des saints mystères que nous leur prêchons ; qui donne occasion aux libertins de se confirmer dans leur libertinage, et de railler nos plus saints mystères, auxquels ils voient que nous portons si peu de respect ; qui donne mauvaise édification aux gens de bien, qui sont détournés de leurs dévotions et de l'attention qu'ils apporteraient à ce qui se passe dans un lieu si saint.

---

IV. — 1°. Nos églises sont saintes, parce qu'elles sont destinées au culte de DIEU. Elles sont saintes par le sacrifice qu'on y offre du corps adorable du Fils de DIEU, par la présence de ce même corps qu'on y conserve jour et nuit.

2°. C'est le lieu où les chrétiens doivent se sanctifier, parce que c'est là qu'ils reçoivent les sacrements, là qu'ils entendent la parole de DIEU, là qu'ils assistent au sacrifice de la Messe, là qu'ils reçoivent des grâces particulières du ciel.

---

V. — Trois raisons, particulièrement, rendent nos églises dignes d'une singulière vénération, que nous devons marquer par notre piété et notre dévotion.

1°. Elles sont la demeure du Père éternel, qui y habite par la présence de sa majesté, d'une manière encore plus particulière qu'elle ne parut dans le temple de Salomon.

2°. Elles sont le temple de JÉSUS-CHRIST, qui est tout ensemble prêtre et victime, et qui y demeure par la présence réelle.

3°. Elles sont le sanctuaire du SAINT-ESPRIT, qui y répand ses grâces et ses dons plus abondamment que partout ailleurs.

---

VI. — DIEU est dans nos églises d'une manière toute particulière : c'est une vérité dont nul chrétien ne peut douter : mais ce à quoi ils doivent bien faire réflexion, c'est qu'il y est :

1°. En qualité de *Souverain*, qui en fait sa maison, son palais et son trône : ce qui nous oblige à nous y tenir avec tout le respect possible, comme font les courtisans dans les palais des princes, où les moindres indécentes ne seraient pas impunies.

2°. En qualité de *Juge*, qui condamne ou qui absout, qui fait miséricorde ou qui punit, selon la manière dont nous nous comportons.

3°. En qualité de *Père*, qui nous y donne des marques de son amour et de ses tendresses, par les bienfaits qu'il nous accorde, mais où nous devons lui donner des preuves de notre respect, de notre amour et de nos devoirs.

---

VII. — Je trouve que les trois objets des plus tendres complaisances de DIEU sont *les églises* consacrées à son culte, *les mystères* qu'on y célèbre en son honneur, et *les âmes* qui viennent s'y sanctifier. Or, DIEU est jaloux de la sainteté de ses maisons, de la vénération due à ses mystères, et de la sanctification des âmes fidèles. Cependant, je veux vous faire voir que les irrévérences scandaleuses des libertins dans nos églises l'attaquent en ces trois objets qu'il chérit le plus.

1°. Elles déshonorent la sainteté des *maisons* qu'il a choisies pour son culte.

2°. Elles violent le respect dû à la grandeur des *mystères* qu'on y célèbre.

3°. Elles mettent obstacle à la sanctification des âmes.

---

VIII. — 1°. Nos églises sont le lieu que DIEU a choisi pour y être honoré et glorifié par ses créatures : et c'est là qu'ordinairement il reçoit de plus grands mépris de la part des chrétiens, par les profanations qu'ils y commettent.

2°. C'est le lieu où nous recevons le plus de grâces et de faveurs de ce DIEU libéral et magnifique, qui a coutume d'en faire une profusion à ceux qui les lui demandent : et c'est là qu'ils lui témoignent plus d'ingratitude, par le refus ou par l'abus qu'ils en font.

3°. C'est là que DIEU nous donne des marques plus sensibles de son amour et de sa bonté, et c'est là qu'une infinité de chrétiens l'outragent plus cruellement et plus impunément par les crimes qu'ils y commettent.

---

IX. — Nous devons avoir du respect et de la révérence pour les églises et nous y comporter avec modestie et édification.

1°. — Parce que c'est la maison de DIEU : car, quoique tout ce grand monde soit comme son temple, et que tous les lieux lui appartiennent, il est néanmoins constant qu'il a choisi nos églises pour sa demeure plus particulière.

2°. Parce qu'elles sont des maisons de prière : *Domus mea domus orationis vocabitur*. Il faut y assister avec humilité et recueillement intérieur et extérieur, et quelle indignité que d'y paraître avec un esprit dissipé et en des postures indécentes.

3°. C'est le lieu où DIEU nous fait des grâces et des faveurs à proportion de la dévotion que nous y apportons.

---

X. — 1°. On vient à l'Eglise pour donner à DIEU : car c'est pour lui rendre nos hommages et notre culte. Avec quels sentiments de respect et de dévotion ne devons-nous donc point nous tenir en présence de ce DIEU de majesté.

2°. On y vient pour recevoir de lui des grâces, le pardon de nos péchés et les grâces que nous lui demandons. Quelles dispositions ne devons-nous donc point y apporter pour nous en rendre dignes ?

---

XI. — Sujet d'un sermon pour la dédicace d'une église. (*Pris de Flé-  
chier, Panégyriques.*)

1°. La sainteté qu'acquiert une église par sa consécration extérieure, qui la rend la maison propre de DIEU, et uniquement destinée à son culte.

2°. La sainteté que nous y devons acquérir par une consécration intérieure de nos âmes.

---

XII. — Je trouve, dans l'Ecriture-Sainte, que DIEU a pris particuliè-

rement trois qualités qui ont porté les hommes à lui bâtir des temples , et qui ensuite exigent de nous tous les respects dont une créature est capable.

*La première* est celle de Monarque et de Souverain, qui fait de nos églises comme son palais et le lieu qu'il remplit d'une manière toute singulière.

*La seconde* est celle de Prêtre qu'a prise le Sauveur ; et c'est en cette qualité qu'il a choisi nos églises, pour le lieu du sacrifice dont il est lui-même la victime.

*La troisième* est la qualité de Protecteur et de Défenseur de son peuple : ce qui l'a porté à établir ces temples comme autant d'asiles et de lieux de refuge contre sa propre justice, mais où il est bien juste qu'il soit aussi lui-même à couvert de nos outrages.

---

XIII. — Pour la *Dédicace d'une église*, on peut prendre pour sujet ces paroles : *Terribilis est locus iste : non est hic aliud nisi domus DEI et porta cæli.* (Gen. XXVIII.)

1°. Ces temples , consacrés et dédiés à la majesté divine, sont pour les uns un tribunal *terrible*, où il condamne et punit, souvent même dès cette vie : l'insolence de ceux qui profanent ce saint lieu par leur immodestie et par les crimes qu'ils y commettent en sa présence.

2°. Ces mêmes églises sont des lieux *aimables*, puisqu'ils sont pour nous un asile de miséricorde, et nous donnent entrée dans le ciel, par les grâces que nous y recevons quand nous y venons avec de véritables sentiments de dévotion.

---

XIV. — Sur la même cérémonie d'une *Dédicace*. — Il faut élever nos esprits, et de cette consécration extérieure de nos églises les porter à la considération d'une autre plus sainte et plus parfaite , qui se fait de notre âme, laquelle, comme parle S. Paul, est le temple du DIEU vivant. Pour cela, je remarque que la sainteté propre de tout ce qui est destiné au culte de DIEU consiste en deux choses, qui feront le partage de ce discours.

*La première* est l'éloignement et la séparation de tout usage commun : ce que signifie le nom même de *sainteté*.

*La seconde*, une application et une destination à des usages entièrement saints.

---

XV. — Tous les lieux étant d'eux-mêmes indifférents, ils tirent leur dignité et leur excellence des usages auxquels ils sont destinés par le



choix et la volonté de ceux à qui il appartient d'en faire l'application. Or, nos églises sont destinées à trois usages, qui les rendent saintes et respectables :

1°. Pour rendre nos devoirs et nos hommages à la divine Majesté qui s'y rend présente.

2°. Pour y traiter de l'affaire la plus importante que nous ayons au monde, qui est celle de notre salut.

3°. Pour y célébrer les plus saints mystères de notre religion.

—

XVI. — 1°. C'est dans les églises que les chrétiens doivent donner de plus grandes preuves de leur religion. Les raisons en sont claires et convaincantes.

2°. C'est cependant dans les églises que les chrétiens en donnent le moins, et où, au contraire, ils font le plus paraître d'impiété.

—

XVII. — 1°. Il n'est rien de plus saint que nos églises, pour leur consécration et leur dédicace; pour les mystères qui s'y célèbrent et auxquels elles sont destinées, les sacrements, les sacrifices, les louanges de DIEU qu'on y chante, les grâces et les faveurs qu'on y reçoit, la parole de DIEU qu'on y entend, le pardon de nos péchés qu'on y obtient, etc.

2°. Il n'est rien de plus impunément ni de plus indignement profané, par les immodesties qu'on y voit, par les discours qu'on y tient, par les crimes même qu'on y commet.

—

XVIII. — Sur la *Dédicace des églises*, on peut faire voir que la dédicace des temples est l'image de la dédicace de nos âmes, qui sont le temple du SAINT-ESPRIT : et cela par l'application de tout ce que l'on pratique dans cette cérémonie.

1°. La consécration nous avertit de quelle manière nous devons être consacrés à DIEU.

2°. Les mystères qui se célèbrent dans les églises consacrées sont des moyens de nous sanctifier, et de répondre à l'honneur que nous avons d'être consacrés à DIEU par le baptême et les autres sacrements.

## § II.

## Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, *Serm. 257 de Tempore*, montre qu'il faut prendre plus de soin d'orner le temple intérieur de notre âme que les temples extérieurs. — Tract. 10, *in Joann.*, il laisse à juger, par ce que le Sauveur a fait contre les profanateurs du temple de Salomon, de ce qu'il aurait fait contre ceux qui profanent si indignement nos églises. — Sermon 256 sur une dédicace : à quel usage les temples sont destinés. — Il a, en outre, fait plusieurs sermons sur la dédicace des temples.

**S. Jérôme**, *Epist. 48 (ad Sabinianum)*, invective de toute la force de son éloquence contre cet impie sacrilège qui avait eu la hardiesse de commettre une action même dans la grotte de Bethléem, où le Fils d'une vierge avait pris naissance.

**Salvien**, *III de Gubernat. DEI*, s'élève aussi fortement contre les profanations qui se commettent dans les temples.

**S. Basile**, *Homil. 5, in ps. 28*, expliquant ces paroles, *In Templo ejus omnes dicent gloriam*, montre que dans les églises on doit s'abstenir de tout vain discours.

**S. Chrysostôme**, *Homil. 33 in Matth.* : que la demeure dans les temples est préférable à toutes les autres demeures du monde. — Homél. 13 *in Marcum*, expliquant ces paroles, *Domus mea domus orationis vocabitur* : combien nous devrait être sensible la profanation de nos églises. — *Homil. 74 in Matth.* : impudence des libertins, qui dans les églises jettent les yeux sur toutes sortes d'objets. — *Homil. 24 in Matth.* : énormité du crime que l'on commet en profanant les églises par les indécences et les immodesties : ce qui mérite que DIEU en tire une sévère punition. — *Homil. 36* sur la 1<sup>re</sup> aux Corinth., il montre par un long détail, que l'on fait dans les églises tout ce que l'on fait dans les maisons profanes. — *Homil. 9 in 1 Tim.* : il blâme la liberté que se donnent les femmes de parler et de s'entretenir dans les églises. — *Serm. 1 ex variis* : contre ceux qui manquent de respect pendant qu'on célèbre les saints mystères.

**Le même**, sermon sur l'Oraison : du silence et du respect qu'on doit garder dans les églises. — *Homil. 33 in Matth.* : avec quelle ferveur de dévotion on doit venir à l'église et y demeurer.

**S. Bernard**, *libro cui titulus Doctrina Bernardi*, montre avec quelle attention et quels sentiments de piété on doit entrer dans l'église. — *Serm. 6 de Dedicutione Ecclesie*, sur ces paroles de Jacob, *Quàm terribilis*

*est locus iste* : combien ce lieu est terrible en effet, et digne qu'on s'y tienne avec tout le respect imaginable. — *Méditations* chap. 6 et 8, il traite plus amplement le même sujet.

**S. Bonaventure**, sermon 4 sur la *Dédicace*, apporte plusieurs raisons pourquoi l'Eglise est appelée maison d'oraison.

**Hugo Cardin.**, *in cap. 4 Joannis*, rend raison pourquoi les églises sont plus propres à la prière que tout autre lieu.

[Les Livres Spirituels et autres.] — **Le P. Suffren**, *Année chrétienne*.

**Le P. Nepveu**, *Réflexions chrétiennes*.

**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*.

**Theophilus Renaudus**, *De attributis Christi*, sect. 4, cap. 4.

**Cresolius**, *Mystagogus*, part. 2, lib. 3, *De precipuis templi functionibus*.

[Les Prédicateurs.] — **Le P. de Lingendes**, *Feria dominica 4 in quadragesimâ*.

**Le P. Caussin**, dans un Aventure intitulé *le Buisson ardent*.

**Le P. Lejeune**, de l'Oratoire, 10<sup>e</sup> tome de ses Sermons.

**Lanusa**, *in quadrag.*, homil. 28. § 9.

**Matthias Faber**, *Domin. 1 post Epiph.*

**Henricus Angelgrave**, *domin. 9 post Pent.*

**Le P. Texier**, 4<sup>e</sup> lundi de Carême. — *Dédicace*.

**Biroat**, 4<sup>e</sup> lundi de Carême.

**Joly**, *Dédicace*.

*Essais de Sermons*, de **Bretteville** : trois discours de suite sur le respect des Temples, 4<sup>e</sup> lundi de Carême.

**Le P. Duneau**, 4<sup>e</sup> lundi de Carême.

*Discours chrétiens*, 9<sup>e</sup> dimanche apr. la Pentec.

**Fléchier**, *Panegyriques*, sermon sur la *Dédicace*.

**Maimbourg**, 4<sup>e</sup> lundi de Carême.

**La Volpillière**, Sermons.

**Monmorel**, 9<sup>e</sup> dimanche apr. la Pentec.

**La Font**, 24<sup>e</sup> dimanche après la Pentec.

**Le P. de la Colombière**, *Réflexions chrétiennes*.

**Le P. Hyacinthe Lefèvre**, religieux récollet, 1<sup>er</sup> mardi de Carême.

**Le P. de la Pesse**, Sermons.

[Recueils.] — **Labatha**,  
**Lohner**, } titulo *Templum*.

## § III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Verè Dominus est in loco isto, et ego nesciebam.* Genes. xxviii, 16.

*Terribilis est locus iste : non est hic aliud nisi domus DEI et porta cæli.* Ibid.

*Solve calcamentum a pedibus tuis : locus enim in quo stas terra sancta est.* Exod. iii, 5.

*Pavete ad sanctuarium meum.* Levit. xxvi, 2.

*Non est alia natio tunc grandis, que habeat deos appropinquantes sibi, sicut DEUS noster adest.* Deuter. iv.

*Si cælum et cœli colorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi !* III Regum viii, 27.

*Sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum ; et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.* III Reg. ix, 3.

*Oculi mei erunt aperti et aures erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit.* II Paralip. vii, 15.

*Majestas Domini implevit totam domum.* Ibid.

*Sint oculi aperti super domum hanc nocte ac die, super domum de qua dixisti : Erit nomen meum ibi, ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus.* III Reg. viii, 29.

*Elegi et sanctificavi locum istum, ut permanceant oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.* II Paral. vii, 16.

*Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in eo quem elegerit Dominus.* Deuter. xii, 14.

*Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo.* Ps. 5.

*Adorate Dominum in atrio sancto ejus.* Ps. 23 et 95.

*Uram petii à Domino, hanc requiram : ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vita mee.* Ps. 26.

Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, et je ne le savais pas.

Que ce lieu est terrible ! c'est véritablement la maison de DIEU et la porte du ciel.

Otez les souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte.

Tremblez devant mon sanctuaire.

Il n'y a point d'autre nation, si puissante qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proches d'elle que notre DIEU est proche de nous.

Si les cieus et le ciel des cieus ne vous peuvent renfermer, combien moins cette maison que je vous ai bâtie !

J'ai sanctifié cette maison que vous n'avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, et mes yeux et mon cœur y seront toujours attentifs.

Mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu.

La majesté de DIEU remplit toute la maison.

Que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit : C'est là que sera mon nom, afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre en ce lieu.

J'ai choisi ce lieu et je l'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y demeurent toujours attachés.

Prenez garde d'offrir vos holocaustes en tous les lieux que vous verrez ; offrez-les dans celui que le Seigneur aura choisi.

J'entrerai dans votre maison, et, rempli de crainte, je vous adorerais dans votre saint temple.

Adorez le Seigneur à l'entrée de son tabernacle.

J'ai demandé au Seigneur une seule chose, et je la rechercherai uniquement : c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie.

*Domine, dāxi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ. Ps. 25.*

*Suscipimus, Domine, misericordiam tuam in medio templi tui. Ps. 47.*

*Introbo in domum tuam in holocaustis; reddam tibi vota mea quæ distinxerunt labia mea. Ps. 65.*

*Replebimur in bonis domus tuæ: sanctum est templum tuum. Ps. 64.*

*Quam dilecta tabernaculi tua, Domine virtutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Ps. 83.*

*Beati qui habitant in domo tuâ, Domine. Ibid.*

*Inceuderunt igni sanctuarium tuum, polluerunt tabernaculum nominis tui. Ps. 73.*

*Quanta malignatus est inimicus meus in sancto! Ibid.*

*Nequando dicant gentes: Ubi est DEUS eorum? Ps. 113.*

*Zelus domus tuæ comedit me. Ps. 68.*

*Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. Ps. 131.*

*Custodi pedem tuum ingrediens domum DEI. Eccles. iv, 17.*

*Domum tuam decet sanctitudo, in longitudine dierum. Ps. 92.*

*In terrâ sanctorum iniqua gessit, et non videbit gloriam Domini. Isaïe xxvi, 10.*

*Adducam eos in montem sanctum meum et lætificabo eos in domo orationis meæ. Id. lvi, 7.*

*Holocausta eorum et victimæ eorum placebunt mihi super altari meo, quia domus mea domus orationis vocabitur cuiculis populis. Id. Ibid.*

*Quid est quod dilectus meus in domo meâ fecit scelera multa? Jerem. xi, 15.*

*Vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic. Ezech. viii, 9.*

*Hoc fecerunt mihi, polluerunt sanctuarium meum. Ezech. xxiii, 30.*

*Dominus in templo sancto suo. Habacuc. ii, 20.*

*Domus mea deserta est, et vos festinastis unusquisque in domum suam. Aggæi i, 9.*

*Implebo domum istam gloriâ. Aggæi ii, 8.*

*Faciunt abominationes magnas, ut procul recedam à sanctuario meo. Ezech. viii, 6.*

*Domus mea domus orationis vocabitur: et vos fecistis eam speluncam latronum Matth. xxi et Luc. xvi.*

Seigneur, j'ai aimé uniquement la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire.

Nous avons reçu, Seigneur, votre miséricorde au milieu de votre temple.

J'entrerai dans votre maison, où je vous offrirai des holocaustes; je n'acquitterai envers vous des vœux que mes lèvres ont prononcés.

Nous serons remplis des biens de votre maison; votre temple est saint.

Seigneur, que vos tabernacles sont aimables! Mon âme se consume du désir d'habiter dans la maison du Seigneur.

Heureux ceux qui demeurent dans votre maison, Seigneur!

Ils ont mis le feu à votre sanctuaire et l'ont brûlé; ils ont souillé sur la terre le tabernacle de votre saint nom.

Combien l'ennemi a-t-il commis de méchancetés dans le sanctuaire?

De peur que les nations ne disent: Où est leur DIEU?

Le zèle de la gloire de votre maison m'a dévoré.

Nous entrerons dans son tabernacle, nous l'adorerons dans le lieu où il a posé ses pieds.

Considérez où vous mettez le pied, lorsque vous entrez dans la maison du Seigneur.

La sainteté doit être l'ornement de votre maison dans toute la suite des siècles.

Il a fait des actions injustes dans la maison des saints; il ne verra point la gloire du Seigneur.

Je les ferai venir sur ma montagne sainte; je les remplirai de joie dans la maison consacrée à me prier.

Les holocaustes et les victimes qu'ils m'offrent sur mon autel me seront agréables, parce que ma maison sera appelée la maison de prière pour tous les peuples.

D'où vient que mon bien-aimé a commis tant de crimes dans ma maison?

Voyez les grandes abominations que la maison d'Israël fait en ce lieu.

Ils m'ont fait cet outrage, ils ont violé en ce jour-là mon sanctuaire.

Le Seigneur est dans son saint temple.

Ma maison est déserte, pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la sienne.

Je remplirai de gloire cette maison.

Ils commettent toutes ces abominations pour m'obliger à me retirer de mon sanctuaire.

Ma maison sera appelée la maison de la prière: et vous en avez fait une caverne de voleurs.

*Nolite facere domum Patris mei domum negotiationis.* Joan. II, 16.

*Nescitis quia templum DEI estis vos, et Spiritus DEI habitat in vobis?* I Cor. III, 16.

*Namquid domos non habetis ad manducandum vel bibendum, aut ecclesium DEI contemnitis?* I Cor. XI, 22.

*Si quis templum DEI violaverit, disperdet illum DEUS.* I Cor. III, 17.

*Mulieres in ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui.* Ibid. XIV, 34.

*Vos estis templum DEI vivi.* II Cor. VI, 16.

*Templum DEI sanctum est.* I Cor. III, 17.

Ne faites pas de la maison de mon père une maison de trafic.

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de DIEU et que l'Esprit de DIEU habite en vous ?

Est-ce que vous n'avez pas des maisons pour manger et pour boire, et méprisez-vous l'église de DIEU ?

¶ Si quelqu'un profane le temple de DIEU, DIEU le fera périr.

Que les femmes se fassent dans l'église : il ne leur est pas permis d'y parler.

Vous êtes le temple du DIEU vivant.

Le temple du Seigneur est saint.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Vision mystérieuse de Jacob.] Jacob, ayant vu dans un songe mystérieux une échelle au haut de laquelle DIEU paraissait et sur laquelle des anges montaient et descendaient, fut saisi de crainte, et pénétré d'un sentiment de respect, il s'écria : *« Quàm terribilis est locus iste ! Ah ! que ce lieu est saint et terrible ! »* Voilà une figure de nos églises, dont les fidèles se servent pour monter à DIEU. « Il n'y a point de temple, dit S. Grégoire, qui ne soit une échelle pour monter au ciel : par le moyen de cette échelle, nos prières montent à DIEU, et les miséricordes divines descendent sur les hommes : *Ascendit precatio, descendit miseratio.* » Ainsi, lorsque les chrétiens viennent dans les églises pour y demander des grâces à leur souverain, ils doivent avoir des sentiments d'une profonde humilité, d'une crainte respectueuse et d'une parfaite soumission à ses ordres. Ce qui fit plus d'impression sur l'esprit et sur le cœur de ce saint patriarche fut lorsqu'il vit DIEU appuyé sur le haut de cette échelle, qui lui dit : « Je suis le Seigneur d'Abraham ton père et d'Isaac ; je te promets ma bénédiction, et je te donnerai la terre sur laquelle tu reposes. » Quelque consolantes que fussent ces paroles, elles ne laissèrent pas d'imprimer une sainte et respectueuse frayeur dans l'âme de Jacob. Oh ! que ce lieu est terrible ! c'est la maison du Seigneur et la porte du ciel.

[ Punition des enfants d'Aaron. ] — Entre les châtimens dont DIEU, dans l'ancienne loi, a puni la profanation des choses saintes, et particulièrement du lieu où il a voulu être reconnu et honoré, la punition des enfants d'Aaron est remarquable, puisque, sans avoir égard à la dignité dont il avait honoré leur père et de laquelle ils étaient eux-mêmes revêtus, ils furent consumés par un feu descendu du ciel, pour s'être servis d'un feu

profane pour consumer les victimes qu'ils voulaient offrir à DIEU. Moïse prit occasion d'un châtement si sévère pour faire voir à Aaron comment DIEU voulait être honoré et, comme parle l'Écriture, sanctifié par ceux qui approchent du sanctuaire, et que rien de profane ne doit avoir part au sacrifice qu'on vient faire en ce lieu. Sur quoi quelques auteurs font cette réflexion : que DIEU ne réserve pas de moindres châtements à ceux et à celles qui, dans son temple, allument le feu profane d'un amour criminel, ou qui l'entretiennent par des regards et des désirs impurs, dans le lieu même où ils devraient être tout embrasés du feu divin de l'amour d'un DIEU qui s'immole lui-même pour leur amour.

[ Autres châtements. ] — Si vous désirez savoir quels châtements DIEU, dans l'ancienne loi, a tirés des profanateurs des choses saintes, voyez comment Osa fut puni pour avoir voulu toucher l'arche afin de la soutenir lorsqu'elle était près de tomber. Il manqua seulement de respect dans cette occasion, où son secours paraissait nécessaire. Considérez comment DIEU frappe de mort plus de cinquante mille Bethsamites pour avoir regardé cette même arche trop curieusement. Demandez au prophète Daniel pourquoi Balthazar perdit le royaume et la vie. Voyez, dans le second livre des Machabées, pourquoi Héliodore fut cruellement fouetté par les anges, et pourquoi Antiochus fut rongé des vers et consumé de pourriture : et ils vous répondront que ce fut à cause qu'ils avaient profané le temple de DIEU. Demandez à Jérémie pourquoi DIEU a affligé les Juifs avec tant de rigueur, pourquoi il les a dispersés par tout le monde, après la déplorable destruction de leur ville et de leur temple : et il vous répondra, dans un esprit prophétique, que c'est à cause que ce peuple, qu'il avait tant aimé et auquel il avait donné des témoignages si sensibles de sa protection, n'a pas laissé, après tant de faveurs, de souiller son temple par l'énormité de ses crimes : *Dilectus meus in domo meâ fecit scelera multa.* (Jerem. xi.)

[ Exemples contraires. ] — Le Tabernacle était comme le temple des Israélites, avant que le temple de Salomon fût bâti. Quand Moïse et Aaron se trouvèrent en péril d'être massacrés par la rébellion du peuple, ils entrèrent dans le Tabernacle pour y prier. Ezéchias, ayant ouï les menaces de Sennachérib roi d'Assyrie, s'en alla au Temple et se prosterna devant l'autel, où il fut favorablement écouté. Daniel, étant captif à Babylone, ouvrait trois fois chaque jour les fenêtres de sa chambre du côté où était le temple de Jérusalem, et, ne pouvant y être de corps, il s'y transportait en esprit. David n'avait point de désir plus ardent que d'être au pied des autels et près de l'arche : *Quàm dilecta tabernacula tua, Domine virtutum ! concupiscit et deficit anima mea in atria tua.* Et quand la révolte de son fils Absalon le contraignit de sortir de Jérusalem, sa plus grande douleur fut de se voir séparé de l'arche, et il ne s'en pouvait consoler que par

l'espérance du retour. Jonas, étant dans le ventre de la baleine, se souvint du temple, et fit sa prière comme s'il y eût été: *Cùm angustioretur anima mea, Domini recordatus sum, ut veniat ad te oratio mea ad templum sanctum tuum.*

[Du temple de Jérusalem.] — Quand il fut question de bâtir un temple au Seigneur, David et Salomon avertirent leurs sujets, plusieurs années auparavant du dessein qu'ils avaient pris; ils en firent dépendre le bonheur et l'éclat de leur royaume; ils employèrent leur crédit auprès de leurs voisins et de leurs alliés afin que rien ne manquât à la magnificence: ils amassèrent des richesses immenses; ce n'étaient à chaque moment que promesses de mettre au plus tôt la main à l'œuvre. Que prétendaient ces princes par cette conduite? C'était de faire naître dans le cœur du peuple Juif des pensées sublimes et dignes du DIEU d'Israël, et de réveiller parmi cette nation l'esprit de religion, presque éteint par les rechutes fréquentes dans l'idolâtrie. Le temple fut-il enfin achevé: on ne vit jamais tant de victimes immolées; le nombre des prêtres se trouva trop petit, le ciel fut obscurci de la fumée de l'encens qu'on y brûla; l'air retentit des cris et des vœux que poussaient des milliers d'hommes prosternés. Toute la Judée accourut à ce spectacle, et elle se sentit une nouvelle ardeur d'observer plus religieusement ce que la loi lui prescrivait pour honorer son Créateur. Mais ce qui fut plus remarquable, c'est que l'on vit la majesté de DIEU remplir sensiblement ce temple. Ce fut un signe non-seulement de sa présence dans ce temple matériel, comme devant particulièrement résider sur ses autels, mais comme le consacrant lui-même à sa gloire.

[Profanations.] — C'est dans nos églises que s'accomplit la vision du prophète Ezéchiel. Le Seigneur, dit-il, m'ayant mené à la porte du temple, je vis des femmes assises en ce lieu qui pleuraient Adonis; et, étant entré dans le parvis intérieur, je vis, entre le vestibule et l'autel, environ vingt-cinq hommes qui tournaient le dos au temple du Seigneur, et dont le visage adorait l'Orient, et ils adoraient le soleil levant! Coupables que nous sommes de la même profanation, puisque l'abomination que le prophète vit alors est une image de ce qui se passe tous les jours dans nos églises. Craignons que la menace que DIEU fit par la bouche de son prophète ne tombe sur nous. « Je les traiterai ainsi dans ma fureur: mon œil les verra sans être fléchi; je ne serai point touché de compassion, et lorsqu'ils crieront vers moi à haute voix, je ne les exaucerai pas. » (*Sophon. 1.*)

[Aujourd'hui plusieurs temples.] — Les Juifs n'avaient qu'un seul temple où il fût permis de sacrifier, qui était le temple de Jérusalem: et le Seigneur l'avait ordonné ainsi par un effet de sa sagesse, parce que, connaissant le



penchant des Juifs à l'idolâtrie, il aurait été dangereux de leur permettre d'ériger des autels en plusieurs lieux. Mais, aujourd'hui que les églises et les autels sont multipliés à l'infini, la dévotion et la vénération que l'on doit avoir pour ces saints lieux est diminuée, et il semble que l'abondance en ait donné du mépris.

[Exemple de vénération.] — Les Juifs avaient tant de vénération pour le lieu où DIEU faisait seulement paraître sa majesté par une nuée, qu'il n'eut pas plus tôt commandé à Moïse de lui faire un tabernacle, qu'on vit toutes les femmes, à l'envi les unes des autres, apporter ce qu'elles avaient de plus riche, et de plus précieux; et elles occupaient tellement les ouvriers à recevoir leurs présents, qu'ils n'avaient pas le loisir de travailler, si bien que Moïse fut contraint de leur défendre de rien apporter de plus. Quelle honte à des chrétiens, qui, ayant des logements magnifiques, des appartements superbement meublés, de la vaisselle d'argent, et tant de riches meubles, souffrent que de pauvres églises manquent de tout ou n'aient que des ornements déchirés. Et n'est-il pas surprenant que ces personnes aient si peu de sentiment de piété et de religion, que de ne pas daigner retrancher la moindre chose de leur luxe pour orner des églises où leur DIEU est si indécemment logé?

[ Les dédicaces. ] — Nous apprenons de l'Écriture-Sainte que le temple de Jérusalem a été dédié par trois fois. La première dédicace s'en fit par Salomon: vous savez ce qui en est dit dans le 3<sup>e</sup> livre des Rois, les magnifiques, saintes et majestueuses cérémonies qu'on y observa. La seconde se fit par Zorobabel, après le retour des Israélites de leur captivité, où ils demeurèrent si longtemps, et c'est d'elle qu'Esdras parle dans son 4<sup>e</sup> livre. La troisième se fit par le vaillant Judas Machabée, et ce fut de cette dédicace qu'on voulut célébrer tous les ans la fête: ce qui a donné lieu à S. Grégoire-le-Grand d'ordonner quelque chose de semblable.

#### EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Les vendeurs chassés.] — Quand nous n'aurions point d'autre considération, pour nous garder des irrévérences qui se commettent dans les églises, que celle qui nous est marquée dans l'Évangile, ce serait assez pour nous faire voir que, de tous les péchés, il n'en est point que DIEU châtie plus rigoureusement. Car c'est chose digne d'étonnement que le Sauveur commença la première année de sa prédication et finit la dernière par

deux actions pareilles, et qui semblent bien éloignées de cette douceur prophétisée par Isaïe. Car S. Jean a remarqué que, quelque temps après son baptême, la fête de Pâque s'approchant, et étant allé à Jérusalem pour y paraître la première fois, il entra dans le temple, et, y trouvant des vendeurs de bœufs, de moutons et de pigeons destinés aux sacrifices, il les chassa honteusement à coups de fouet, commençant sa prédication par un effet du zèle brûlant de la gloire de son Père. Trois ans après, étant retourné à Jérusalem pour y célébrer la dernière Pâque et rencontrant le même désordre, il les châtia de même, ainsi que raconte S. Matthieu. Que si on a de la peine à comprendre comment un seul homme, inconnu, sans autorité ni commandement dans le temple, et qui ne s'était encore signalé par aucun miracle, pût ainsi chasser ces vendeurs et acheteurs qui profanaient le saint lieu, sans que personne lui ait fait la moindre résistance, S. Jérôme nous apprend qu'il sortait de ses yeux un feu brillant et terrible, et que l'éclat de la majesté divine rejaillissait sur son visage: ce qui saisit tout le peuple de crainte et de frayeur.

[Les premiers chrétiens.] — Il est rapporté au 2<sup>e</sup> chap. des Actes, que les premiers chrétiens qui se convertirent par la prédication de S. Pierre passaient la plus grande partie du jour dans le temple: *Erant quotidie perdurantes unanimiter in templo*. Il n'y a pas une de ces paroles qui ne mérite d'être pesée avec attention. *Erant quotidie*: ce n'était pas une fois ou deux la semaine, mais tous les jours sans y manquer: ce que devraient faire tous les fidèles, en assistant chaque jour au sacrifice adorable qui se célèbre dans nos églises. *Perdurantes*: ils n'y entraient pas pour en sortir aussitôt, mais ils y demeuraient longtemps. *Unanimiter*: c'était de concert et tous ensemble, afin que leurs prières eussent plus de force pour obtenir les grâces du ciel. *In templo*: ils ne s'assemblaient pas dans des salles ou en d'autres lieux profanes, mais dans le temple, comme dans un lieu consacré au service du vrai DIEU.

[ De la consécration de nos temples. ] — Il est certain que, dans la dédicace des temples et dans la consécration des autels, la principale vue des chrétiens doit être qu'ils soient eux-mêmes les temples et les autels du DIEU vivant, et que ce qui se fait extérieurement en ceux-là, par les purifications de la loi de JÉSUS-CHRIST, s'accomplisse intérieurement dans ceux-ci par les opérations de la grâce: car, encore que ces édifices soient saints et agréables à DIEU, nos corps néanmoins et nos cœurs lui sont infiniment plus précieux, parce que les premiers sont les ouvrages des hommes, et que les seconds sont l'ouvrage du Créateur.

## APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Acervus lapidum testimonii.* (Genes. xxxii.) — Disons que nos temples doivent être comparés à ces pierres de Jacob dont il dit qu'il les assembla, et qu'il en fit un monceau de témoignage : *acervus testimonii*. Cette église où nous sommes et où vous venez souvent n'est qu'un monceau de pierres unies ensemble ; c'est l'ouvrage d'un artisan, mais, à l'intérieur, ce sont des cœurs unis ensemble, qui portent témoignage à DIEU de leur fidélité et de leur amour. Et comme, dans cette Eglise matérielle, il y a des pierres qui, par leur beauté et leur éclat, relèvent et cachent la bassesse des autres, ainsi, dans l'union de tous les cœurs des chrétiens qui prient dans l'église, il y en a qui, par leur sainteté et leur vertu, couvrent l'indignité des autres, et leur obtiennent par leur charité les grâces nécessaires pour devenir plus parfaits.

*Verè DEUS est in loco isto, et ego nesciebam.* (Genes. xxviii.) — Vraiment le Seigneur est en ce lieu-ci, et je ne le savais pas, disait Jacob après avoir vu cette échelle mystérieuse qui touchait par ses extrémités le ciel et la terre : je veux y dresser un autel, pour mémoire de la bonté que DIEU a eue de se communiquer à moi. — Que dites-vous, grand patriarche ? Ne saviez-vous pas que DIEU est partout ? — Je sais qu'il est partout, mais je le sens ici ; je le goûte ici ; je le possède ici. Je crois partout sa présence ; mais je reçois ici sa bénédiction. Je sais qu'il est en tous lieux ; mais je ne savais pas qu'il fût ici si efficacement. C'est, pourquoi la pierre que j'ai dressée pour marque de mon bonheur sera éternellement appelée la maison de DIEU.

*Erit cor meum ibi* (III Reg. ix), dit DIEU à Salomon. — Je serai en ce lieu pour écouter tes prières ; j'y aurai des yeux favorables pour voir tes nécessités, et un cœur sensible pour me laisser fléchir à tes demandes : *Erit cor meum ibi*. Il est vrai que nous avons cet avantage dans notre religion, que nous pouvons prier partout, et que DIEU nous a assuré qu'il écouterait nos prières, en quelque endroit que ce soit de la terre, aussi bien à la campagne que dans les villes, dans les déserts comme dans les maisons ; mais il est toujours vrai de dire qu'il écoute plus volontiers les prières qui sont faites dans l'église, parce que, maître de ses grâces, il a pu poser telle condition qu'il a voulu pour les donner, et tel lieu qu'il lui plaît, comme il marqua à Salomon le lieu où il voulait qu'on bâtît le temple pour l'adorer. Ainsi, il veut que les églises soient les lieux destinés pour lui rendre le culte de la religion.

S. Augustin remarque que, « comme il y avait deux autels dans le temple de Salomon, l'autel du dehors où on égorgait les victimes, et l'autel du dedans où l'on offrait des parfums, » il y a de même deux autels en nous, notre corps et notre cœur ; que nous devons offrir sur l'un, par la mortification et la pénitence, toutes sortes de bonnes œuvres ; que nous devons envoyer, de l'autre, vers le ciel les parfums odoriférants de toutes sortes de saintes pensées, et que c'est alors que nous assisterons dignement à l'église, quand nos corps et nos cœurs seront purs devant la Majesté divine, quand le feu de l'autel, qui est le SAINT-ESPRIT, aura consumé tout ce que la chair et le sang peut produire en nous d'opposé à la pureté qu'il nous demande, et à la sainteté de ce temple vivant et spirituel qu'il nous a promis de former au fond de nos cœurs. (**Fléchier.**)

*Et ipsi, tanquam lapides vivi, superædificamini, domus spiritualis* (I Petri II). — Vous êtes des pierres vivantes et une maison spirituelle. dit l'apôtre S. Pierre, pour nous apprendre que nous avons comme un corps de religion au-dedans de nous, que nous sommes tout ensemble le temple, les adorateurs, les prêtres et les victimes ; qu'il y a en nous une demeure et une habitation secrète de DIEU, un culte d'esprit et de vérité, et une immolation des sentiments de notre cœur et des puissances de notre âme, lorsque nous sommes unis à JÉSUS-CHRIST, auteur de la véritable adoration et de la véritable justice. (*Le même.*)

*Non habebis deos alienos* (Exode xx). — Le Seigneur veut être adoré seul dans son temple ; il ne veut pas qu'on y adore des dieux étrangers. Cependant, combien de chrétiens ne viennent dans nos églises que pour y adorer des idoles ! Chacun y apporte son idole, en y apportant sa passion dérégée. Cette dame mondaine, avec tous ses ornements si peu modestes, où je vois régner le luxe et la vanité, ne témoigne-t-elle pas qu'elle est idolâtre de sa vaine beauté, qu'elle adore elle-même et qu'elle vient faire adorer ? Elle est idolâtre, et elle vient faire des idolâtres de tous ceux qui la regardent.

*Recedam de sanctuario meo* (Ezech. viii). — Le prophète Ezéchiel, surpris de voir que DIEU abandonne son temple, ne peut s'empêcher de lui dire : « Quoi ! Seigneur, ne vous souvenez-vous plus de vos promesses ? Est-ce ainsi que vous quittez le lieu que vous avez choisi pour votre demeure ? — Je suis trop outragé, lui dit DIEU ; je sortirai de mon sanctuaire : *Recedam de sanctuario meo* ; et pour te faire voir le juste sujet de mon indignation, perce cette muraille, et regarde ce qui s'y passe. » Le prophète obéit et il voit les plus anciens du peuple prosternés contre terre, adorer de fausses divinités. Il avance, et il voit des femmes échelées qui pleurent la mort de l'infâme Adonis. Ce n'est pas assez : il

trouve des vieillards tournant le dos à l'autel et adorant le soleil levant. « Eh bien, prophète, puis-je demeurer avec ces détestables divinités, et recevoir de l'encens de ces mains sacrilèges qui en donnent aux idoles ? Non : je sortirai de mon sanctuaire. »

*Quanta malignatus est inimicus in sancto* (Ps. 73). — Par combien de sortes de péchés va-t-on déshonorer DIEU et JÉSUS-CHRIST dans le lieu qu'ils ont choisi pour y être honorés ? Que d'irrévérences, que d'évagations d'esprit ; que de pensées basses et terrestres, que d'imaginations folles et extravagantes ! *Quanta malignatus est !* Que de discours impertinents ! que de regards curieux et criminels ! *Quanta malignatus est !* Que de désirs honteux, que de rendez-vous infâmes, que d'impiétés, que de profanations ! que de péchés énormes que DIEU sait ! *Quanta malignatus est in sancto ?* Oui, dans la maison de DIEU, dans son sanctuaire : *in sancto.*

*Quid est quòd dilectus meus in domo meâ fecit scelera multa ?* (Jerem. XI.) — L'un des plus grands outrages qu'on puisse faire à un homme d'honneur, et dont il se tient le plus offensé, c'est quand on vient l'attaquer dans son propre logis. Parmi toutes les nations, le domicile de chacun est un lieu de sûreté, et l'on se retire chez soi pour y être en assurance. Que si on y est forcé et violenté, ce ne peut être qu'en violant toutes les lois et par un crime capital. Est-il possible que les hommes ne se contentent pas d'offenser la divinité dans les villes, dans les places publiques, et qu'ils arrivent jusqu'à ce point d'insolence de l'offenser dans sa maison propre ? C'est de quoi il se plaint. *Quid est quòd dilectus meus in domo meâ fecit scelera multa ?*



#### § IV.

### Pensées et Passages des SS. Pères.

*Omnes ad orandum in idem loci convenite ; sit una communis precatio, una spes in charitate et spe inculpatâ in Christum JESUM ; omnes, velut unus quispiam, ad templum DEI convenite, velut ad unum altare, ad unum JESUM-CHRISTUM sacerdotem.* Ignat. Epist. ad Magnes.

Que tous s'assemblient dans un même lieu pour prier ; que la prière soit commune et tende à obtenir de DIEU la même faveur. Ayez une même espérance fondée sur la charité en JÉSUS-CHRIST. Que tous se rangent et viennent ensemble à l'église comme au même autel et au même prêtre, qui est JÉSUS-CHRIST.

*Ecclesiam non secus ac cælum frequenta, nihilque in eâ aut loquere aut age quod terram sapiat.* S. Nilus.

*Hoc faciunt qui malè vivunt : quantum in eis est, domum DEI speluncam latronum facere volunt.* August. in ps. 130.

*Movet me dolor magnus adversus fratres nostros christianos, qui sic volunt intrare ecclesiam, ut hic corpus habeant, et alibi cor.* August. 6 de Verbis Domini.

*Cum parvo peccato ad ecclesiam veniunt, et cum peccatis multis de ecclesiâ recedunt.* Ambros. Serm. 33.

*Religionem nostram paganam facere volunt.* Hieronym. Epist. 4.

*Coimus in cætum et congregationem, ut ad DEUM, quasi manu factâ, precationibus ambiamus orantes.* Tertull. Apolog. 39.

*Tantum portus in mari, sic ecclesias in urbibus fixit DEUS.* Joannes Damascenus.

*Sub titulo religionis DEUM ludimus, qui in rebus religionis peccamus.* Salvianus III de Gubernat.

*Non in hoc solum Domini timoris officium est, ad domum DEI corporaliter convenire et visibilibus genuflectere, sed animam, supplicationis affectu, imprecationis fructu, dignam facere, et ad exorandum fide et operibus præparare.* Eucherius in verba : *Oportet semper orare.*

*Nolens Christus, in domo sua, terrenæ negotiationis opus ne ejus quidem quæ honesta putaretur exhiberi, dispulit negotiatores : quid ergo putamus faceret Dominus si rixis dissidentes, si fabulis vacantes, si risu dissolutos reperiret, qui hostias quæ tibi immolarentur cmentes in templo videt, et eliminare festinavit? Bedo in II Joannis.*

*Terribilis planè locus et dignus omni reverentiâ, quem fideles viri inhabitant, quem sancti angeli frequentant, quem suâ quoque præsentia Dominus ipse dignatur.*

*Ecclesia non est officina forensis, sed locus angelorum, regia cæli, cælum ipsum.* Chrysost. in I Cor.

*Ecclesia cælum est in angustum redactum.* Id.

*Non mirum esse si fulmen dimitteretur :*

Venez souvent à l'église comme si vous alliez au ciel même : et là ne parlez de rien qui sente la terre.

Voilà ce que font les gens de mauvaise vie : autant qu'il est en leur pouvoir, ils font de la maison de Dieu une retraite de voleurs.

Je me sens outré de douleur contre ces chrétiens, qui sont cependant mes frères, qui entrent et se tiennent de telle sorte dans l'église, qu'ils y sont de corps seulement, leur cœur étant bien loin.

Plusieurs viennent à l'église avec quelque péché assez léger, et en sortent chargés de plusieurs péchés plus griefs.

Ces gens qui manquent de respect dans les églises veulent rendre notre religion toute païenne.

Nous nous assemblons en grand nombre dans le même lieu, comme pour contraindre Dieu de vive force d'accorder à nos prières ce que nous désirons obtenir.

Dieu a établi dans toutes les villes chrétiennes des églises, qui sont comme autant de ports sûrs à ceux qui sont surpris de la tempête.

Nous nous moquons de Dieu, sous prétexte de religion, quand nous l'offensons dans les choses mêmes qui regardent la religion.

Ce n'est pas par crainte de Dieu et par le respect qu'on lui doit, qu'on vient seulement de corps à l'église et qu'on fléchit visiblement le genou, mais par une sainte affection pour se rendre digne d'obtenir ce qu'on demande, et se préparer par la foi et par les bonnes œuvres à être exaucé.

Le Fils de Dieu, ne pouvant souffrir qu'on fit de sa maison aucun trafic, non pas même celui qui paraissait honnête et permis, en chassa les vendeurs et les acheteurs : que pensons-nous qu'il ferait s'il y trouvait des gens qui se querellassent, qui s'y entretenaient de contes, qui éclatassent en ris immodestes, lui qui, voyant des personnes acheter ce qu'on lui devait offrir pour victimes, se hâta de les chasser hors du temple?

Ce lieu est véritablement terrible, et on ne doit en approcher qu'avec une crainte respectueuse, puisque c'est là que demeurèrent les fidèles, là que les anges habitent, un lieu que le Seigneur même veut honorer de sa présence.

L'église n'est pas un lieu de foire et de marché, mais un lieu où les anges se trouvent, un palais tout céleste, et le ciel même.

L'église est un ciel réduit en petit.

Il ne faudrait pas s'étonner si Dieu lan-

*digna enim subnive sunt hæc que in ecclesiis fiunt.* Id. Homil. 24 in Acta.

*O audaciam! quomodo DEUM placare poterimus?* Chrysost. Ibid.

*Nunquid theatrica sunt hæc que hic geruntur.* Id. Ibid.

*Habes ecclesiam, sacrificium quod perficitur, Patrum orationes habes, SPIRITUS-SANCTI domum, martyrum memorias, sanctorum congregationem, multaque alia que possunt te à peccatis ad justitiam revocare.* Id. Homil. 69.

*Tunc, primis Ecclesie temporibus, domus erant ecclesie; nunc ecclesia est domus, vel potius quavis domo deterior!* Idem.

*Quid facis homo! Mulieris speciem curiosus in ecclesiis perscrutaris, nec horrescis tantum templum DEI afficiens contumeliis.* Chrysost. 74 in Matth.

*Dominus est in loco isto, ubi non duo aut tres, sed tum multi in ipsius congregati nomine perseverant.* Id. Ibid.

*Stat sacerdos DEO offerens orationem cunctorum, tu autem rides? Nihil times? Non contremiscis?* Chrysost. Homil. 15 in Hebr.

*In foro silentium, in ecclesia clamor!* Id. Homil. De baptismo Christi.

*Ad quidquam indignius est quam oraculo divina circumstrepere, circumsonari sacramenta confusis vocibus, cum gentiles idolis suis reverentiam tacendo deferunt?* Ambros III de Virg.

*In templa passim omnes, sordidi atque flagitiosi, sine ulla penitus reverentia irrumpunt; non qui non omnes ad exorandum DEUM currere debeant, sed qui qui ingreditur ad placandum non debet egredi ad exacerbandum.* Salvianus III de Gubernat. DEI.

quit ses foudres : les crimes qui se commettent en ces lieux si saints méritent cette punition.

Audace surprenante! par quel moyen pourra-t-on apaiser DIEU, si on l'offense dans le lieu même où l'on vient pour le fléchir?

Ce qui se passe dans nos églises, n'est-ce pas ce qui se fait souvent sur les théâtres? Vous avez l'église, qui est un asile; vous avez le sacrifice qui y est offert et consommé; vous avez la maison où le SAINT-ESPIRIT accorde plus de grâces que partout ailleurs; vous avez les tombeaux et les mémoires des martyrs, et bien d'autres choses qui peuvent vous faire revenir de l'état du péché à la grâce et à la justice.

Dans les commencements du christianisme, les maisons servaient d'églises, et maintenant les églises servent de maison, et peut-être de quelque chose de pis!

Que faites-vous, homme libertin? Dans l'église, vous vous occupez à considérer la beauté des femmes; vous n'avez point d'horreur de faire un tel outrage au Seigneur qui y est présent!

DIEU est dans ce lieu, où non-seulement deux ou trois personnes mais plusieurs sont assemblées en son nom, et y persévèrent en prières.

Là est le prêtre offrant à DIEU les oraisons de tous ceux qui prient : et vous vous y comportez avec immodestie! et vous ne tremblez pas en commettant une telle insolence!

Souvent il y a du silence dans une foire et dans un marché, et on entend du bruit et des cris dans l'église!

Y a-t-il rien de plus indigne que de voir dans les églises le bruit empêcher d'entendre les divins oracles, les sacrements qu'on y administre troublés par des voix confuses, lorsque les gentils même montrent, par leur silence, le respect qu'ils portent à leurs idoles.

Nos églises sont remplies de libertins et de débauchés qui s'y précipitent sans respect. Ce n'est pas que l'entrée de ce saint lieu soit interdite aux pécheurs; mais ce qu'il y a de déplorable est que ceux qui y doivent entrer pour obtenir miséricorde de DIEU en sortent après avoir irrité sa justice.

## § V.

## Ce qu'on peut tirer de la Théologie.

[Ce que c'est qu'une Eglise.] — On appelle *église* ou *temple*, selon S. Bonaventure (*Serm. 2 de Dedicat.*), un lieu destiné aux exercices de religion, aux prières, aux sacrifices, aux louanges de DIEU, et aux autres devoirs de piété que l'on rend au DIEU que l'on adore : ce qui fait qu'on les regarde comme des lieux saints ; qu'on les nomme des *églises* à cause du monde qui s'y assemble pour rendre son culte public ; des *temples* à cause du sacrifice qu'on y offre, et enfin la *maison* ou le *palais* où DIEU est présent et fait sa demeure d'une manière toute particulière. Et l'on peut dire que c'est de cette idée que l'on tire les raisons et les preuves du respect, du silence et de la modestie qu'on doit observer là.

[Temples nécessaires.] — Comme tout homme de bon sens, à la vue de cet ordre admirable qui paraît dans le monde, doit s'élever à la connaissance d'un premier principe qui a produit et ordonné tout cela, il faut nécessairement qu'il reconnaisse une religion établie de DIEU, qui lui fasse connaître ce qu'il est et de quelle manière il veut être honoré. Or, la religion étant instituée pour reconnaître solennellement la divinité qu'on y adore, il faut qu'il y ait un culte commun et public, et par conséquent de certains lieux dans lesquels les fidèles assemblés fassent profession publique de leur foi et de leurs devoirs envers DIEU : et c'est ce que nous appelons églises ou temples, que DIEU a sanctifiés, les choisissant pour y mettre son nom, c'est-à-dire sa gloire, ainsi que parle le SAINT-ESPRIT : *Elegi et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum.*

Quoique DIEU soit essentiellement partout à cause de l'immensité de son être, et qu'il mérite d'être honoré partout à cause de la gloire et de la sainteté de son nom, et enfin quoique tout le monde lui appartienne en qualité de maître et de souverain de l'univers, cependant, comme il a choisi certains jours et certains temps qu'il a destinés comme des jours de fêtes et des temps solennels pour reconnaître son autorité et sa grandeur, aussi a-t-il marqué certains lieux pour être les trônes de sa gloire et comme les temples de sa souveraine majesté, afin de nous rendre plus facile l'acquit de nos devoirs, où nous puissions lui aller rendre nos hommages. C'est ainsi que, dans l'ancienne loi, il a toujours choisi quelque lieu pour



y recevoir le culte de son peuple, et y donner des marques plus sensibles de sa présence. On sait ce qui arriva à la dédicace du temple de Salomon, où l'on vit la majesté de DIEU remplir sensiblement tout le temple : et la raison qu'en apporte S. Augustin est que toute la terre était alors profanée par la fumée des victimes et par les sacrifices des idolâtres : *Immundæ erat tunc universa terra fumo victimarum et nidore.* (130 de temp.). Dans cette publique profanation, DIEU s'était réservé ce petit coin du monde ; il a voulu qu'on le regardât comme un lieu sacré. Or, ce que DIEU a fait dans l'Ancien-Testament, il l'a fait encore dans la loi de grâce, en choisissant particulièrement les églises pour y être solennellement et publiquement honoré par les fidèles.

Si l'homme était un pur esprit et semblable aux intelligences spirituelles, il les imiterait dans les adorations qu'il rendrait à son DIEU, et il serait, à leur exemple, indépendant des lieux pour s'acquitter de ce devoir indispensable ; mais il est homme, je veux dire qu'il est composé d'une âme et d'un corps : par conséquent, il se trouve obligé d'honorer cet être suprême par deux sortes de cultes différents, l'un intérieur et proportionné à cette partie supérieure et relevée ; l'autre extérieur, qui ait du rapport à ce corps terrestre et grossier. Le premier est sans doute le plus solide, le plus parfait, le plus excellent ; mais l'extérieur, de son côté, a je ne sais quoi qui nous touche, qui nous frappe, qui nous arrête davantage : et cette nécessité d'adorer le Créateur de cette manière a inspiré à la créature d'avoir un lieu fixe et déterminé où tous viendraient remplir plus parfaitement l'étendue d'une si juste obligation, et où, retirés du tumulte, ils seraient plus en état de rendre à DIEU ce qu'ils lui doivent.

On sait bien que, selon S. Paul, nous pouvons prier en tout lieu, et que dans la loi de grâce, les vrais adorateurs adorent DIEU en esprit et en vérité, cette adoration spirituelle n'étant attachée, de sa nature, ni aux cérémonies extérieures, ni au lieu, ni au temps ; que DIEU n'habite point dans les temples matériels comme les idoles qui en ont besoin pour les contenir, et qu'on peut même recevoir ailleurs quelquefois les sacrements. Mais, parce qu'il est juste que les divins mystères s'accomplissent avec beaucoup de vénération et de crainte respectueuse, et que le service divin se fasse par ordre et dans une certaine majesté mystérieuse qui marque la grandeur infinie du maître qu'on sert, il a voulu qu'on lui consacrat certains lieux qui fussent destinés à cet usage.

[Présence de Dieu.] — Si c'est la marque sûre et infaillible de la présence d'une cause, que son action et son effet, il s'ensuit que, plus elle agit noblement dans un lieu, plus il est vrai de dire qu'elle y est présente. C'est ainsi que nous disons que l'entendement de l'homme, qui n'est point réellement distingué de la substance de l'âme, est plus à la tête qu'au reste du corps, parce qu'il y exerce des opérations plus nobles, et plus proportionnées à l'excellence de sa nature. Or, suivant cette manière de raisonner,

DIEU est dans le ciel et dans nos temples d'une façon toute particulière, selon cette parole du Psalmiste : *Dominus in templo suo, Dominus in celo sedes ejus*. Dans le ciel, par l'effusion et la manifestation de sa gloire ; dans nos temples, parce qu'on les lui a consacrés pour être le lieu où il produit régulièrement tous les effets de la grâce sur nous. De-là vient qu'ils sont destinés à un usage tout-à-fait sacré, pour l'adorer, pour le prier, pour lui sacrifier, pour recevoir l'expiation des péchés par le sacrement de Pénitence, les divins oracles par sa parole qu'il y fait entendre, les grâces et les dons célestes par l'entérinement de nos requêtes.

Nos temples sont respectables par l'avantage infini qu'ils ont par-dessus cet auguste temple de Salomon : car, outre que DIEU y est présent par les mêmes effets, et encore plus considérables, ils contiennent encore effectivement le même DIEU fait homme, qui y habite corporellement dans l'adorable sacrement de l'autel; et nous pouvons dire d'eux ce que l'Apôtre a dit de JÉSUS-CHRIST : *In ipsis habitat plenitudo divinitatis corporaliter*.

[Sainteté des églises.] — Nos temples doivent être saints, parce qu'il faut qu'il y ait de la proportion entre ce qui regarde le culte de DIEU, et DIEU même. Rien de profane, rien d'impur ne doit entrer dans son sanctuaire. L'esprit du sacerdoce et des ministres vivants est une sainteté d'action, qui les unit à DIEU et les sépare de toute corruption du siècle; et l'état des églises matérielles, et des ministères inanimés est une sainteté de consécration et d'usage, par laquelle ils deviennent propres à la religion, et ne peuvent plus être employés au service du siècle et aux besoins des hommes. C'est ainsi que l'église appartient à DIEU par nécessité et par bienséance, et, comme le Seigneur de la maison est saint, il faut aussi que la maison du Seigneur soit sainte.

Les églises nous doivent être vénérables pour une autre raison, parce qu'elles sont comme le centre de l'unité de communion des prières chrétiennes. Comme il n'y a point de précepte qui nous soit plus recommandé ni plus nécessaire que celui de la charité envers DIEU et envers nos frères, il n'y a point dans le christianisme d'usage plus ancien et plus autorisé que les assemblées et la convocation des fidèles dans les maisons d'oraison, parce que, reconnaissant leur faiblesse et la dépendance générale qu'ils avaient de DIEU, ils s'excitaient à le servir et à l'aimer par une sainte émulation, et que d'ailleurs, ayant besoin des mêmes grâces et s'adressant au même Père, ils s'unissaient dans le même esprit et s'assistaient les uns les autres dans leurs désirs et dans leurs demandes.

Comme on parle souvent de la sainteté des églises, qu'on dit que tout y est saint, jusqu'aux murailles, cela ne s'entend pas d'une sainteté intérieure et formelle, ce qui n'appartient qu'aux créatures douées de liberté et de raison, dit S. Thomas, mais d'une sanctification extérieure, soit parce qu'elles sont consacrées à DIEU, qui est le Saint des Saints, soit parce que ceux qui y prient comme il faut y trouvent certaines grâces spéciales, qui

les disposent à acquérir la sainteté s'ils ne l'ont pas, ou à la conserver s'ils l'ont, qu'il s'y trouve des reliques de saints etc. Ne peut-on pas dire même, avec S. Bernard, que les murailles de l'église sont saintes, étant consacrées par tant de cérémonies et par les mains sacrées des pontifes ?

[Erreur de quelques-uns.] — S'il était vrai que DIEU n'habite en aucune façon dans les temples que les hommes ont élevés à sa gloire, pourquoi dans la loi de nature, Noé, Abraham et Jacob lui auraient-ils dressé des Autels ? Pourquoi, dans la loi écrite, aurait-il commandé à Moïse de lui construire un tabernacle ? Pourquoi lui en aurait-il donné le modèle, et pourquoi lui aurait-il promis d'y attacher sa protection et sa présence ? Pourquoi David aurait-il si souvent exhorté les peuples à lever leurs mains vers le sanctuaire pendant la nuit, qui leur en empêchait l'entrée ? Pourquoi DIEU aurait-il dit à Salomon, après la construction du plus magnifique temple qui fut jamais : « J'ai choisi ce lieu pour ma maison ? » Pourquoi les Juifs, chassés de leur ville, auraient-ils versé tant de larmes sur les bords des fleuves de Babylone, en se ressouvenant de leur sainte Sion ? Pourquoi auraient-ils refusé de chanter les cantiques du Seigneur et de lui sacrifier dans une terre étrangère ? Enfin pourquoi Daniel durant sa captivité, se serait-il tourné trois fois le jour du côté de Jérusalem et du temple, où il ne pouvait aller, afin que de-là il pût implorer la miséricorde de DIEU, dont il croit être écouté plus sûrement dans le sanctuaire ? DIEU, en effet, réside dans nos temples d'une manière plus excellente et plus conforme à sa divinité. Tout l'univers est la maison de DIEU ; cependant il appelle la terre sa demeure, *Domus mea*, parce que, encore qu'il soit également partout, c'est ici toutefois qu'il se manifeste davantage. Sa divinité n'y habite pas plus que dans les campagnes, mais sa miséricorde s'y distingue par une effusion plus libérale de grâces.

[Prières à l'Eglise.] — Un acte de religion fait à l'église, de particulier, devient public et honore davantage DIEU, tant par l'exemple qu'il donne aux autres que par l'union qu'il fait avec eux de corps et d'esprit. C'est pourquoi le Fils de DIEU dit à ses Apôtres que, quand il y aura deux ou trois personnes assemblées en son nom pour lui rendre le respect, il se trouvera au milieu d'elles pour les écouter. Outre, que l'Eglise prie particulièrement pour ceux qui sont présents ; si elle adresse ses prières pour les absents, ce n'est qu'après avoir demandé les besoins de ceux qui y assistent. Vous priez, et l'Eglise prie avec vous, et il se fait, dit S. Grégoire, de cette assemblée de fidèles une sainte harmonie, qui, par sa douceur, va toucher le cœur de DIEU, et l'oblige, par une agréable contrainte, à nous accorder ce que nous demandons ; et, encore qu'il pût le refuser par justice à nos propres prières, il l'accorde en faveur de l'Eglise, qui prie pour nous et avec nous.

[De l'irrévérence.] — On ne peut douter, premièrement, que les irrévérences et les immodesties qui se commettent dans les églises ne soient proprement un scandale que l'on donne à ceux qui nous voient témoigner si peu de respect à DIEU dans un lieu si saint, qui lui est spécialement consacré : je dis un scandale de sa nature, car c'est une action publique qui se fait aux yeux des fidèles assemblés, qui ne peuvent même souvent s'empêcher de faire connaître combien ils en sont mal édifiés ; de plus, c'est une action qui non-seulement est capable de porter les autres au péché, mais qui les y porte effectivement : car on les excite par-là à y parler, à s'y tenir dans les mêmes postures, et on se persuade aisément, en voyant ce désordre si fréquent et impuni, que ce n'est pas un si grand mal qu'on s'imagine : en quoi consiste proprement la malice du scandale. Secondement, la circonstance d'un lieu saint fait un péché de ce qui pourrait passer pour indifférent dans un lieu profane, comme serait de s'y entretenir, d'y rire ou d'y tourner la tête de tous côtés. Mais, quand c'est une action mauvaise d'elle-même, la circonstance d'un lieu saint et consacré au culte de DIEU la rend sacrilège, comme seraient les regards, les pensées et les désirs impudiques qu'on y conçoit souvent. Aussi n'est-il rien à quoi DIEU ait paru plus sensible, tant dans l'ancienne loi que dans la nouvelle, et qui ait plutôt attiré les vengeances les plus rigoureuses du Ciel.

[Dédicace des églises.] — La dédicace d'une église est un acte extérieur de religion fait par l'évêque, ou par celui qui a un légitime pouvoir : acte par lequel un édifice matériel devient, par une spéciale bénédiction, la maison de DIEU, dans laquelle les fidèles doivent venir lui rendre l'honneur dû à son adorable Majesté. Je dis un acte de religion : car, comme les temples sont, par leur institution spéciale, destinés au service de DIEU, à qui on rend l'honneur qu'on lui doit, la consécration de ces temples appartient à la religion, afin qu'ils deviennent la maison et le palais où les hommes lui rendent la vénération, le respect et l'adoration dus à ce souverain du ciel et de la terre.



## § VI.

## Endroits choisis des Livres spirituels et des Prédicateurs.

[Ce qu'il faut considérer dans les temples.] — N'arrêtons pas nos yeux à ce qui paraît ou à ce qui se présente d'abord dans les temples, et ne regardons pas ce que la nature ou l'art a mis dans ces lieux ; mais usons de notre foi et de notre raison pour voir leur consécration, qui les a séparés des usages communs pour les appliquer au culte de DIEU, qui les a retirés d'un état ou profane ou indifférent pour les mettre dans un ordre surnaturel. D'où il suit que DIEU leur a donné comme deux impressions : l'une, qu'ils sont au rang des choses saintes, qu'ils appartiennent singulièrement à DIEU, et qu'ils sont destinés à son culte et à sa gloire. L'un et l'autre méritent nos respects, par des sentiments non-seulement de religion, mais par quelque espèce de justice, qui doit rendre à DIEU ce qui lui appartient. Ça été toujours un sentiment de religion commun à tous les peuples du monde qui ont reconnu quelque divinité, de lui consacrer des temples et des autels ; et en suite de cette consécration, ils ont regardé ces lieux avec respect, et s'y comportaient avec révérence. Ils ont cru raisonnablement que ces choses avaient comme changé d'état, et que quelque rayon de la divinité se répandait en quelque façon sur elles. Mais c'est en cela l'avantage de notre religion, que les temples où nous adorons le vrai DIEU ne lui sont pas seulement consacrés et appliqués par les hommes, mais que lui-même préside à leur consécration et les sanctifie pour lui-même.

C'est le grand avantage de notre religion, d'avoir toujours le Fils de DIEU présent sur nos autels : car il n'y est pas seulement pendant l'auguste sacrifice de la Messe ; il est dans nos tabernacles, où on le garde jour et nuit ; et nous pouvons dire que ça été un effet de sa bonté, de choisir un lieu où il pût donner occasion de l'adorer à chaque moment. C'est une grande faveur pour tous les chrétiens, puisqu'ils lui peuvent adresser immédiatement leurs prières et lui parler en personne. Mais quelle gloire pour ce Sauveur même, puisqu'il peut attirer par-là plus facilement nos devoirs et nos hommages ! Vous savez l'honneur qu'on rend aux rois, et le respect qu'on doit à leur personne lorsqu'ils sont présents ; mais pourtant il faut avouer qu'ils attirent davantage le respect des peuples en certaines occasions et en certains lieux comme lors -

qu'ils paraissent sur leur trône, avec l'appareil de leur dignité, et lorsqu'ils viennent à dessein de se faire respecter de leurs sujets. Cet appareil de leur puissance ajoute un nouveau titre à leur gloire, et une nouvelle obligation au reste des hommes.

Tous les lieux du monde sont indifférents par eux-mêmes ; mais ils tirent la différence de leur dignité des usages différents auxquels on les emploie, des affaires qu'on y traite et des choses qu'on y fait. On respecte les trônes des rois non-seulement pendant que leur personne royale y réside, mais parce que c'est le lieu où ils exercent leur autorité souveraine. On considère les palais ou les sièges des juges, parce qu'on y rend la justice, qui décide de la vie et de la mort des peuples qui offensent les lois. Que si nous avons du respect pour tous ces lieux, quel respect ne devons-nous pas avoir pour les églises, lieux destinés à de plus importants usages ?

Un ancien Père a appelé les temples les fondements du monde. Il y a longtemps que le monde aurait été ruiné, pour les injustices et pour les crimes qui s'y commettent, si nous n'avions des lieux où le Sauveur du monde est sacrifié pour satisfaire à la justice de son Père et pour plaider la cause des coupables. Le monde subsistera donc autant que nos églises seront conservées pour être les fondements de ce vaste univers. *Erunt fundamenta orbis*. Voilà pourquoi, quand DIEU voudra exercer sa justice sur les hommes, et qu'il détruira le monde, *Et auferent juge sacrificium*, il n'y aura plus d'églises, il n'y aura plus de sacrifice, et la dernière hostie, comme on croit, sera portée au ciel, non pour être sacrifiée, mais pour exciter la vengeance contre ceux qui auront méprisé sa gloire et refusé les hommages qu'elle attendait d'eux dans nos Églises. ( *Biroat, 4<sup>e</sup> dim. de Carême.* )

[ Irrévérances ] — Où est la foi des chrétiens maintenant ? Croyons-nous qu'un DIEU soit réellement sur nos autels, par les postures et les discours que nous tenons devant eux ? voudrions-nous dire devant quelques personnes de considération ce que nous disons en leur présence ? et, si un païen entrait dans nos églises, croirait-il que ce soit la demeure de notre DIEU, après avoir vu la manière dont nous nous y comportons ? Non, non. Disons plutôt que ces chrétiens méritent le nom d'infidèles et d'idolâtres, ou du moins celui d'insolents, puisqu'ils viennent jusqu'au pied des autels, pour offenser le DIEU qu'ils y doivent adorer. O mon DIEU, où serez-vous désormais en assurance, et quel lieu pourra vous mettre à couvert des crimes des libertins ! Votre palais, qui devrait vous servir d'asile contre leurs attaques, devient le théâtre de leur insolence, et le lieu que vous avez choisi pour entendre nos prières se trouve changé en une retraite de voleurs, comme vous vous en êtes plaint autrefois. Quel supplice pour punir le crime que l'on commet dans le palais d'un Roi ! mais, s'il est contre sa personne, quel tourment peut-on trouver pour punir le coupable ?

Ah ! aujourd'hui que l'on offense non pas un roi mortel, mais le roi du ciel et de la terre sur ses autels, quelle punition peut expier ce crime, et quel supplice pourra venger cette insolence ? (*Le même.*)

Qu'il y a peu de chrétiens qui respectent DIEU dans sa maison, qui est l'église ? J'ai honte de le dire : il n'y a que des chrétiens pour se comporter insolemment et avec mépris dans la maison du DIEU qu'ils adorent. Les Turcs dans leurs mosquées, les idolâtres dans leurs temples, se tiennent avec respect : et plusieurs des fidèles semblent n'entrer dans nos églises que pour braver DIEU dans sa propre maison, et pour porter leur insolence jusqu'au pied des autels. DIEU ne peut-il pas maintenant reprocher à son peuple, ce qu'il reprochait aux Israélites par Jérémie : *Transite ad insulas Cethim, et considerate si factum est ejusmodi, si mutavit gens deos suos, et certè ipsi non sunt dii ! Populus vero meus mutavit gloriam in idolum. Obstupescite, cæli, super hoc, et portæ ejus, desolamini vehementer.* Allez, chrétiens, dans le fond de la Barbarie : voyez s'il y a quelque peuple infidèle qui traite ses idoles avec le même mépris que vous traitez votre DIEU. Les païens, au rapport de S. Justin martyr, n'entraient dans leurs temples que les pieds nus et en tremblant ; aussitôt qu'ils y étaient entrés, ils voyaient, dit S. Chrysostôme, l'image du silence peinte sur les murailles et les fidèles, présentement, font de l'église, qui est la maison de DIEU, une foire, un marché et un lieu de profanation. Oh ! la honte de notre foi ! c'est la majesté adorable du Tout-Puissant qu'on traite avec tout le mépris imaginable. On voit souvent des dévotes prétendues, qui causent et s'entretiennent dans l'église, lors même qu'on y célèbre les divins mystères ou que le Saint-Sacrement est exposé, on voit des personnes de qualité qui y débitent des nouvelles, et qui y traitent des mêmes affaires dont on traiterait dans un lieu profane ; *Numquid forum est ecclesia ?* « Quoi donc ! dit S. Chrysostôme, l'Eglise n'est plus la maison de DIEU ? C'est une foire et un marché ? » On voit des mondaines qui se produisent dans nos églises avec des nudités scandaleuses, et dans le même air de vanité qu'elles portent au bal et à la comédie. (**Texier, Dominicale.**)

[ *Sainteté des églises.* ] — Les temples des chrétiens doivent être sanctifiés, parce qu'ils renferment une hostie pure et sans tache. C'est là que JÉSUS-CHRIST s'offre pour nous, et nous offre avec lui à son Père, prêtre et victime, sacrifice et sacrificateur tout ensemble. C'est là qu'il s'expose à la vue et à l'adoration des peuples, et que, après avoir été le prix de notre rédemption, il devient le spectacle de notre foi, et l'objet de notre amour et de notre reconnaissance. C'est là qu'il se donne à nous comme une nourriture céleste. Quelle pureté est donc requise à tout ce qui le touche, à tout ce qui l'approche, à tout ce qui le conserve et qui le renferme ? Si le tabernacle où reposait l'arche et les vaisseaux du ministère eurent besoin d'être purifiés par les consécérations du Testament, comme parle

S. Paul ; si ces images des choses célestes doivent être si pures, que sera-ce des choses célestes mêmes ? Si le sang des animaux immolés à DIEU ne devait tomber que sur une terre bénite et sainte, le sang de l'Agneau sans tache, qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés, serait-il offert dans des lieux indifférents ou profanes ? On aurait puni, dans la loi ancienne, celui qui eût sacrifié hors des lieux sacrés : quelle précaution d'honneur et de pureté doit-on apporter pour les lieux où l'on immole JÉSUS-CHRIST, qui est la fin de tous les sacrifices !

Disons donc que les églises de JÉSUS-CHRIST doivent être saintes. Ces murailles, dites-vous, ces pierres, ce corps d'édifice, ouvrage de la main et de l'industrie des hommes ? Oui, disait S. Bernard. Pourquoi n'appellerai-je pas saintes, ces pierres que la charité et la religion ont rassemblées avec tant de zèle, que la main des Pontifes a bénites avec des cérémonies si vénérables et si touchantes, qui retentissent du chant des louanges de DIEU et du récit de ses Ecritures, où l'on garde les précieuses reliques de ses martyrs, et où l'on sent la protection de ses anges ; où les anges veillent incessamment à la garde du tabernacle ; où se rassemble le peuple chrétien ; où se réunit la dévotion des fidèles et où réside JÉSUS-CHRIST lui-même sur ses autels ? Et c'est de cette sainte considération que doit naître cette sainte frayeur et ce profond respect dont nous devons être touchés à l'entrée de nos églises. Vous, patriarche béni de DIEU, et rempli de la foi des vérités futures que nous voyons accomplies, au milieu d'un champ où DIEU vous apparut en songe une seule fois, vous vous écriez : « Que ce lieu est saint et terrible ! » Et nous, à qui les mystères ont été révélés, et qui voyons notre DIEU présent et comme établi parmi nous jusqu'à la consommation des siècles, nous sommes dans l'église où il demeure, où il s'immole pour nous, avec aussi peu de respect que si nous étions dans une campagne. (*Fléchier, Dédicace de S. Jacques-du-Haut-Pas, à Paris.*)

[Irrévérances.] On entre dans les églises sans humilité et sans retenue ; on court aux solennités plus pour le spectacle que pour la religion. Au lieu de se faire une instruction et une occupation de piété, on se fait un jeu et un amusement de ce qu'on y voit. Tout chargé qu'on est de péchés, on foule insolemment le seuil de ces portes sacrées, selon le langage du prophète ; on affecte des distinctions d'honneur et de qualité dans ces lieux où doit s'anéantir toute la gloire humaine. On se jette dans la foule pour être témoin des cérémonies, plus que pour être participant des grâces célestes. On force jusqu'aux saints balustres, non pas par un empressement de dévotion, mais par une indiscretion et un emportement de curiosité. On y apporte un cœur mondain ; et lors même qu'on parle à DIEU par de froides et de vaines prières, on s'entretient avec soi-même de ses vanités. Enfin, on se fait un scrupule de n'y pas venir, et l'on ne s'en fait point d'y venir traîner ses iniquités, sans componction et sans repentir.



Que dirai-je de ces impiétés qui s'y commettent tous les jours, à la vue même de JÉSUS-CHRIST, qui, tout invisible qu'il est, n'en est pas moins adorable ; de ces profanes discours qui, rompant le saint et vénérable silence des sacrés mystères, après avoir troublé par un silence importun la piété des fidèles, vont jusque dans le sanctuaire interrompre l'attention des ministres qui servent à l'autel et du prêtre qui y sacrifie ? de ces airs inquiets et de ces postures indécentes, qui scandalisent les gens de bien, et qui sont, selon la parole de JÉSUS-CHRIST, la désolation des lieux saints, où les anges assistent avec tremblement et avec crainte ? Que dirai-je de ces affectations de voir et d'être vus, qui font dans la maison du Seigneur comme un trafic et un commerce de regards impurs et de pensées criminelles ? On voit, et l'on ne peut voir sans indignation, des chrétiens, si j'ose leur donner ce nom, qui fléchissent un genou avec peine lorsqu'on propose JÉSUS-CHRIST à l'adoration des fidèles, semblent lui disputer l'hommage qui lui est dû, et se raidir contre leur conscience et contre ce peu de sentiment de religion qui leur reste. On voit des personnes mondaines, plus parées que les autels dont elles s'approchent, étaler sans pudeur et sans retenue un luxe et des parures indécentes, aux yeux de JÉSUS-CHRIST pauvre et humilié dans le sacrement de l'Eucharistie. On voit des pécheurs qui, laissant aller leur cœur et leurs yeux, vont entretenir et rallumer peut-être leurs passions en ces lieux, où l'on devrait les étouffer et les éteindre, et commettre de nouveaux péchés devant ces tribunaux où on les confesse et où on les pleure. Il arrive que les moyens de notre salut deviennent les instruments de notre perte ; que l'Eglise, qui est le lieu de notre sanctification, devient le théâtre de nos désordres ; que nos oraisons se convertissent en péché, que le sacrifice même de JÉSUS-CHRIST, qui est une source de grâces, devient un sujet de condamnation, et que rien dans son jugement ne nous rendra peut-être plus coupables que d'être entrés dans son temple et d'avoir assisté à ses mystères.

Combien y a-t-il de chrétiens qui viennent à l'église par bienséance, pour conserver un peu de réputation, pour s'établir une fausse paix, pour s'accommoder à l'usage et à la coutume, et pour n'offenser pas, par une singularité scandaleuse, le monde, qui, tout déréglé qu'il est, se pique encore de quelque régularité, et veut qu'on ait du moins des apparences de religion ! Combien y en a-t-il qui ne reconnaissent qu'un culte extérieur et tout humain, qui glorifient DIEU des lèvres, et qui s'en éloignent du cœur ; qui, abandonnant leur esprit à des distractions volontaires, parlent sans penser, prient sans savoir, et veulent que DIEU les écoute, lorsqu'ils ne s'écoutent pas eux-mêmes, dit S. Cyprien ! Combien y a-t-il de personnes qui se font un art de la dévotion, qui se font honneur des églises qu'elles fréquentent, qui sont toujours dans les endroits de l'Eglise les plus regardés, et qui ne s'approchent de DIEU que pour être vues des hommes ! Combien y en a-t-il qui viennent à l'église par contrainte, à qui

les grandes fêtes sont à charge, et qui regardent comme un joug pesant la nécessité d'entendre un sermon ou une grand'messe! N'est-ce pas abuser des choses saintes?

Nous ne devons entrer dans le temple de DIEU que pour nous rendre saints devant lui. Il semble même que tout ce qu'on y voit nous invite à cette sanctification : ces fonts sacrés nous rappellent à l'origine de notre foi et de notre régénération spirituelle, et nous font ressouvenir de la grâce et des obligations de notre baptême ; ces autels nous apprennent que nous avons un cœur où JÉSUS-CHRIST veut reposer, et où nous pouvons offrir autant de sacrifices que nous avons de passions qui nous environnent ; ces tribunaux de la pénitence ne nous invitent-ils pas à gémir dans la vue de nos péchés, et à replonger ces Egyptiens dans la mer Rouge, je veux dire le sang de JÉSUS-CHRIST ? Cette chaire ne nous pêche-t-elle pas même que nous sommes des créatures nouvelles, engendrées de la parole de la vérité ? et cette divine et adorable Eucharistie ne nous oblige-t-elle pas à venir et paraître, non-seulement avec une grande pureté d'intention, mais encore avec une grande pureté de mœurs ?

Ecoutez, chrétiens, vous qui, par vos inquiétudes et par vos profanes discours, troublant le saint et vénérable silence des sacrés mystères, interrompez l'attention des fidèles qui assistent au sacrifice et des ministres mêmes qui le célèbrent ; vous qui portez jusqu'au pied des autels l'attirail de vos vanités et de vos pompes mondaines ; vous qui, fléchissant à peine les genoux lorsqu'en propose JÉSUS-CHRIST à l'adoration des peuples, laissez douter par vos postures indécentes si vous le croyez sans l'adorer, ou si vous l'adorez sans le croire ; vous enfin qui venez entretenir vos passions là où la loi de DIEU vous commande de les venir étouffer, et commettre de nouveaux péchés où vous devez prier DIEU qu'on vous pardonne ceux que vous avez déjà commis ? (*Le même.*)

[ Même sujet. ] — Hélas ! n'est-ce pas une chose horrible qu'il n'y ait que dans le christianisme où les temples soient profanés par les chrétiens mêmes, et par ceux qui se disent enfants de l'Eglise ? Les païens et les infidèles peuvent bien profaner les temples d'une religion étrangère, qu'ils ne connaissent point : mais on les verra pleins de religion et de modestie dans leurs propres temples. Les Romains ont profané le temple des Juifs ; les païens et les hérétiques ont profané nos églises : mais ces hérétiques et ces païens se comportent avec tout l'honneur et la révérence possible dans leurs temples, où ils n'ont que de faux sacrifices et de fausses cérémonies. Cela étant, où en sommes-nous réduits, qu'il n'y ait que les temples de la véritable religion qui soient profanés, pendant que ceux des idolâtres sont respectés, et qu'il n'y ait que le plus auguste de tous les sacrifices qui soit déshonoré, pendant que les infidèles assistent à ceux qu'ils font au démon avec respect, et même avec tremblement ! Ah !

j'en conçois la raison : c'est que le démon ne trouble point les païens, ni dans les sacrifices qu'ils font aux idoles ni dans les prières qu'ils leur adressent ; il ne les trouble point dans leurs cérémonies ; il ne les distrait point dans l'exercice de ce culte, parce que c'est pour lui qu'il se fait, et parce que l'exercice de cette damnable religion fera un des chefs de leur condamnation au jugement de DIEU. Mais il fait tout son possible pour ôter aux chrétiens les moyens de se sanctifier dans les temples, où ils le peuvent faire si avantageusement.

Donnez-vous de garde, chrétiens, d'imiter le désordre des enfants d'Aaron, qui furent mis à mort parce qu'ils s'étaient servis d'un feu profane pour consumer les victimes qu'ils voulaient offrir à DIEU. Si, dans le temps que vous êtes dans l'église, et que vous assistez au sacrifice qui s'y fait, vous cherchez à plaire aux créatures et non à DIEU, si vous entreprenez un autre feu que celui du ciel, si vous avez des complaisances pour d'autres objets que pour DIEU, vous renouvellez le crime des enfants d'Aaron, et vous attirerez sur vos têtes le même supplice que mérita un si grand attentat. Que si cette punition ne se fait pas visiblement et aux yeux de tout le monde, comme elle parut à l'égard des enfants d'Aaron elle n'en est pas moins terrible pour cela : et sachez que DIEU ne retient son bras que pour vous frapper d'un coup plus rude. Oni, je dis d'un coup plus rude : car, la profanation que vous faites dans la nouvelle loi étant plus criminelle que celle qu'ils faisaient dans l'ancienne, il est juste que votre punition soit plus sévère et plus rigoureuse, quoiqu'elle soit moins exemplaire. (**Bourdaloue**, *lundi de la 4<sup>e</sup> sem. de Carême.*)

Je me persuade que DIEU me dit ce qu'il disait autrefois au prophète Ezéchiel : *Fili hominis, fode parietem*. Fils de l'homme, perce cette muraille, et fais-y une ouverture, et tu verras les abominations horribles qui se commettent dans le temple : *Et videbis abominationes quas isti faciunt hic*. Tu verras des prêtres qui, avec des mains profanes et une bouche impure, osent toucher et baiser le corps adorable de JÉSUS-CHRIST ; tu verras des rendez-vous et des assignations qui y sont données par des chrétiens et des chrétiennes qui n'y vont que pour voir et pour être vus, et qui se mettent dans un état capable d'allumer dans le cœur de ceux qui les regardent des flammes d'un amour déshonnéte. Tu y verras des femmes qui pleureront Adonis, dit Ezéchiel : *Mulieres plangentes Adonidem*. Tu y verras des hommes fléchir les genoux devant les idoles, et d'autres qui ont le dos tourné à l'autel pour chercher ailleurs une autre divinité. Ce sont des chrétiens, qui ont été régénérés par le sang d'un DIEU crucifié, qui ont été si souvent nourris de la chair adorable de ce DIEU vivant. Et où sont les marques du christianisme ? Considérez ces femmes : voyez ces airs enjoués avec lesquels elles paraissent à l'Eglise, cette immodestie, ces yeux égarés, cette liberté qu'elles se donnent de regarder de tous côtés. Eh bien, qu'est-ce que cela, sinon déshonorer JÉSUS-CHRIST, dans le lieu même où elles viennent pour l'adorer et

pour lui rendre hommage? etc. ( **Le P. Texier**, *lundi de la 4<sup>e</sup> sem. de Carême* )

[ La maison de prière. ] — Ma maison est la maison de la prière, et vous en avez fait une retraite de voleurs. C'est ainsi que les prophètes ont parlé du temple de Jérusalem, mais c'est ce que nous pouvons dire à plus forte raison de nos églises. Ma maison est la maison de prière : car, quoique le temps soit venu d'adorer le Seigneur en esprit et en vérité, sans qu'il y ait aucun lieu où l'on ne puisse le prier, et que même le Fils de DIEU nous ait recommandé de le prier en secret, on ne peut douter cependant que le Seigneur, résidant d'une manière spéciale dans nos églises, n'y répande ses grâces avec plus de profusion, et que les prières qui se font en commun et où tous les cœurs réunis semblent ne parler que par une seule bouche, n'aient plus de force pour obtenir ce que nous demandons. Mais, afin que les prières que nous faisons à DIEU dans les temples lui soient agréables, il faut que nous y paraissions devant lui l'esprit humilié, le cœur contrit, nous édifiant les uns les autres par des postures les plus convenables à la Majesté divine, véritablement présente en ce saint lieu. Hélas ! une funeste expérience ne nous apprend-elle pas que c'est là le plus souvent que l'on traite de toute autre affaire ?

Voilà, dit l'éloquent Salvien, ce qu'il y a de plus criminel et de plus digne de nos gémissements. L'église destinée pour apaiser DIEU est le lieu où on l'irrite le plus : car, si nous en exceptons quelques saintes âmes, que peut-on dire de presque toutes les assemblées de chrétiens, sinon que c'est une sentine de vices ? ceux qui y entrent pour y détester leurs péchés en sortent pour en commettre de nouveaux ; ils semblent même, continue ce Père, en avoir pris la résolution pendant les sacrés mystères, puisque, sitôt qu'ils sont finis, chacun retourne à l'objet de ses passions. Les uns vont travailler à contenter leur avarice, les autres à satisfaire leur ambition ; les uns, dans le moment même, se livrent à l'intempérance, et les autres au dérèglement d'un plaisir honteux et criminel : et c'est ainsi que la maison de DIEU au lieu d'être une maison de prière, est une retraite de voleurs. (**Monmorel**, 3<sup>e</sup> dim. apr. la Pentec.)

[Péchés dans l'Église.] — Il faut, dit le grand S. Augustin, que ce soit un crime bien abominable que de manquer de respect dans les églises, puisque c'est le seul péché qui ait pu ôter à JÉSUS-CHRIST la douceur qu'il a toujours eue pour les plus grands scélérats, et le seul attentat que DIEU se soit réservé de punir lui-même, ne s'étant servi que de ses créatures pour punir tous les autres. Adam pèche, et DIEU envoie un ange pour le chasser du paradis. Sodome et Gomorrhe pèchent, et il envoie des anges pour faire pleuvoir sur elles le soufre et le feu. Le monde entier s'était corrompu dans les plaisirs de la chair, et il envoie les eaux du déluge pour le noyer. Pharâon pèche, et il envoie Moïse pour frapper l'Égypte de toutes les

plaies qui la désolèrent ; David pécha, et il envoya le prophète Nathan pour lui en faire des reproches, et un ange pour exterminer son peuple. Mais, pour chasser les impies hors du temple, il vient prendre le fouet lui-même ; le zèle de ses ministres n'est point assez ardent pour le venger de cette profanation. (*Discours chrétiens pour les dimanches*)

[Dieu favorable dans nos temples.] — Si le cœur de DIEU était toujours ouvert pour les Juifs, dans le temple de Salomon où il n'y avait que les ombres de nos mystères, combien le sera-t-il davantage pour les fidèles dans les églises que la piété chrétienne a consacrées par toute la terre ! dans les temples, où l'on ne prêche plus une loi de servitude, mais une loi d'amour ; où l'on conserve, non plus la baguette avec laquelle Moïse faisait des miracles en Egypte, et dont il frappait les rochers dans le désert pour en tirer de l'eau, mais la croix sur laquelle le Fils de DIEU a vaincu le monde et le péché ; où l'on garde non plus un peu de cette manne qui avait nourri les Israélites dans la terre promise, mais le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST, le véritable pain des Anges, où nous avons, non plus les restes de l'arche ancienne, qui n'était que de bois, mais la sacrée humanité de JÉSUS CHRIST, l'arche vivante du Nouveau-Testament ; où l'on distribue, non plus ces faibles éléments qui promettaient la grâce et la signifiaient, mais les sacrements qui la contiennent et qui la donnent ; où l'on offre enfin, non plus les sacrifices sanglants des animaux, mais l'adorable et ineffable sacrifice du corps et du sang du Sauveur, que l'on y réitère tous les jours d'une manière non sanglante ! Nous y goûterions les grâces des autres mystères de sa vie, dont on y renouvelle de temps en temps la mémoire, si, pour répondre à la tendresse de la miséricorde qui nous y ouvre le cœur de DIEU, nous venions à ouvrir le nôtre par la piété et par de saints désirs ; si, pour reconnaître la bonté de celui qui y a attaché son cœur par les chaînes de son amour, nous y attachions les nôtres par une forte attention aux redoutables mystères qu'on y célèbre. (*Ibid.*)

[Nos églises représentent le Calvaire.] — Nos églises représentent le Calvaire : avec quels sentiments d'humilité, de respect, de componction, n'y devons-nous pas assister ? Le même sacrifice, la même victime est offerte sur nos autels que sur le Calvaire, et par le même Prêtre, c'est-à-dire JÉSUS-CHRIST, qui est le prêtre invisible que représente le prêtre visible. Le même sang y est répandu, pour la même fin, et il y a la même vertu ; le Sauveur y répand son sang pour vous, et vous le foulez aux pieds par vos impiétés ! il tâche d'apaiser la colère de son Père courroucé contre vous, et vous ne travaillez qu'à l'irriter davantage ! il offre ce grand sacrifice pour vous, et vous sacrifiez peut-être, en ce temps-là même, par vos regards immodestes, par vos désirs impurs, au démon d'impureté ! Si vous eussiez assisté au sacrifice du Calvaire, quels eussent été alors vos sentiments ?

Ne devez-vous pas avoir les mêmes dans les églises, en assistant au divin sacrifice qui s'y fait, puisque c'est le même sacrifice qui y est offert? Eussiez-vous voulu vous joindre à ses ennemis pour lui insulter, ou à ses bourreaux pour le tourmenter? et ne le faites-vous pas par vos immodesties et vos irrévérences, souvent même durant le sacrifice non sanglant, lesquelles renouvellent les opprobres de la passion dont le sacrifice est le mémorial. (**Le P. Nepveu, Réflex. chrétiennes.**)

[Les pécheurs y doivent venir.] — Quoiqu'il faille entrer dans nos temples avec pureté, on ne prétend pas pourtant que l'église doive être fermée aux pécheurs : l'église contient plus de mystères et de trésors de grâces que les pécheurs n'ont de malice et de désordres. C'est en ce saint lieu que l'on trouve un asile contre la colère du Seigneur; ici est contenue la source des grâces vivifiantes, dans les sacrements qui seuls purifient la conscience : ici sont élevés les tribunaux sacrés, où les plus grands pécheurs trouvent la délivrance de leurs crimes et le principe de leur salut; ici sont dressées des chaires chrétiennes, où les ignorants sont éclairés dans leurs ténèbres, fortifiés contre leurs faiblesses, où les lâches sont ranimés contre la tiédeur, et où les justes sont consolés dans leurs afflictions. Oui, à tous les maux les plus désespérés la religion offre de salutaires remèdes. Aussi, ce n'est qu'aux pécheurs capables d'être touchés que l'église offre le sein de ses grâces; leur componction toute seule leur donne droit de paraître dans le temple et en présence du Seigneur; et si, après s'être souillés par le péché, ils ne portent dans les temples les sentiments d'une sincère pénitence, les temples leur deviennent inutiles, et l'on peut dire, en un sens, qu'ils ne sont point pour eux. (**Anonyme.**)

[Avec quels sentiments il faut être dans l'église.] — Lorsqu'un chrétien entre dans une église, il doit sacrifier son corps et son cœur : l'un par la modestie et par une posture humiliée, et l'autre par une sincère contrition de cœur. Il doit s'immoler pour honorer DIEU son souverain, pour le remercier de tous ses bienfaits, pour satisfaire à sa justice, et pour implorer le secours de ses grâces. Qui ne se sacrifie pas de la sorte durant le sacrifice de la messe, auquel il assiste, n'y assiste pas en chrétien. Mais, mon DIEU, qu'il y a donc peu de véritables chrétiens aujourd'hui! Car diriez-vous que ce jeune homme, qui apporte jusqu'au pied des autels des yeux lascifs, a un esprit de victime! diriez-vous que cette dame mondaine, qui ne vient à l'Eglise que pour faire sacrifier à sa beauté et pour se faire des victimes, a les sentiments d'une âme chrétienne qui doit s'immoler soi-même? (**Anonyme.**)

Il n'y a personne, si nous avons encore un peu de foi et de religion, qui ne fit ce raisonnement en entrant dans l'église : J'entre dans un lieu où est le même DIEU que les anges adorent dans le ciel et que les rois ont

adoré dans une crèche ; j'entre dans un lieu où la même hostie qui a été sacrifiée sur la montagne du Calvaire est immolée sur cet autel ; dans un lieu où le même sang qui a coulé de la croix coule encore tous les jours ; dans un lieu où le même Esprit qui est descendu autrefois visiblement sur les Apôtres descend invisiblement sur tous les fidèles : il faut donc que je porte en ce lieu le respect et l'humilité de ces rois ; il faut donc que j'y assiste avec la même dévotion que les femmes pieuses assistaient au sacrifice de la croix ; avec la même piété, la même ferveur, que les Apôtres attendaient dans le Cénacle la descente du SAINT-ESPRIT. (**Saint-Martin, Carême.**)

De tout l'univers, que DIEU a bâti pour nos usages, il ne s'est réservé qu'un petit endroit pour sa demeure. Il nous a laissé la mer pour le commerce, la terre pour notre séjour, les villes pour notre société, les campagnes pour nos moissons : il n'a retenu pour lui qu'un petit espace qu'il a consacré à son nom, qu'il a dédié à sa gloire : nous le lui envions, et nous y commettons des profanations afin qu'il en sorte ! Nous ne nous contentons pas de remplir la mer de notre avarice, la terre de nos dissolutions, les villes de notre luxe et les campagnes de nos injustices : nous venons commettre tous ces péchés dans sa maison ! *Replentes terram iniquitate. conversi sunt ad irritandum me.*

On fait toutes choses, dit DIEU par la bouche du prophète Ezéchiel, afin que j'abandonne mon sanctuaire : *Ut procul recedam à sanctuario meo.* Car enfin comment voulez-vous que DIEU demeure dans un lieu qui se trouve profané en toute manière ? comment espérez-vous qu'il ouvre ses trésors et qu'il y répande ses grâces ? Ne vous étonnez pas si, à l'égard de tant de personnes, il ne s'y fait plus sentir par ses opérations surnaturelles. C'est qu'ils l'ont obligé, par leurs profanations, de se retirer : *Ut procul recedam à sanctuario meo.* O mon Sauveur, où pourrez-vous désormais vous retrancher pour vous défendre de nos persécutions ? On vous offense dans la cour des princes, dans les campagnes et dans les villes, s'il y a quelque lieu dans le monde où vous deviez être en sûreté, c'est sans doute dans votre maison. Roi du ciel, que vous êtes maltraité sur la terre ! que vous êtes outragé dans le lieu même qui est destiné pour vous honorer ! Quoi de plus injuste et de plus insolent que de vous attaquer dans votre palais et dans le siège de votre gloire. Voit-on rien de pareil dans le monde ? (**De la Volpillière.**)

[ Respect pour nos mystères. ] — Le corps et le sang du Rédempteur sur nos autels, et toute la majesté du DIEU vivant que nous venons adorer dans nos temples, ne suffira-t-elle jamais pour nous inspirer un culte respectueux ? Avons-nous besoin d'une autre religion que de la nôtre pour nous obliger de rendre à DIEU les honneurs qu'il mérite ? et la foi chrétienne ne nous instruit-elle pas assez sur ce point capital de la religion ? Notre raison souffre beaucoup quand elle veut ajuster sur cet article notre con-

duite avec notre créance, et rien ne révolte tant l'esprit des infidèles que d'entendre ce que les chrétiens croient de nos divins mystères, et de voir ce qu'ils font en y assistant. Il n'est point de lieu dans le monde si saint ni si respectable que nos églises; et en est-il beaucoup de plus scandaleusement profanés? On peut dire que toute la divinité y habite corporellement, parce que JÉSUS-CHRIST y fait sa demeure sur la terre; mais sa présence y attire-t-elle beaucoup d'adorateurs? Toute la richesse et la magnificence du temple de l'ancienne loi n'était que la figure de la majesté redoutable des nôtres. Ce DIEU présent partout par son immensité se rend ici comme sensible, par les bienfaits qu'il y répand et par le culte spécial qu'il exige. De tout ce que le Calvaire a eu de plus précieux et de plus adorable, rien ne manque sur nos autels. Tout ce que le ciel a de plus saint et de plus sacré se trouve miraculeusement renfermé dans nos temples: trône des miséricordes d'un DIEU, trésor de ses grâces, siège de sa puissance toujours bienfaisante! oh! qu'une église est digne d'un profond respect! (**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*.)

[ Punition des Juifs. ] — Le temple de Jérusalem qui était la merveille du monde par sa beauté, par sa magnificence comme par sa sainteté, qui attirait les hommes des extrémités de la terre pour rendre au Seigneur des adorations et des hommages, et pour lui offrir tous les sacrifices qui se peuvent offrir à la divine majesté; ce temple enfin que la toute-puissance d'un DIEU a soutenu pendant tant de siècles, a été abandonné de DIEU, et sa destruction a été si entière, qu'il n'en reste pas une pierre sur une autre pour en conserver la mémoire. Cet édifice si noble et si considérable, construit et élevé par l'ordre que DIEU en avait donné au plus grand et au plus sage de tous les rois, et dont, Seigneur, vous aviez déjà permis la ruine par une providence pleine de justice, et que vous aviez rétabli par un excès de miséricorde, vous l'avez abandonné sans ressource, et sa ruine ne se réparera jamais. Mais ce qui doit être remarqué, ce qui ne doit jamais sortir de notre mémoire, c'est que vous ne l'avez abandonné qu'après y avoir été contraint par le mauvais usage qu'on faisait de cette maison si sainte, par la manière dont on avait traité un lieu qui vous appartenait par une consécration si particulière; enfin, qu'après y avoir été comme forcé par une profanation publique et scandaleuse, qui tira ces paroles de votre bouche : *Il est écrit que ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs*. Hélas! Seigneur, qu'il y a eu et qu'il y a encore de temples dans votre Eglise, dont le sort ne sera peut-être pas plus heureux! La plupart de ces temples, Seigneur, où personne ne devrait aller que pour donner des marques de sa piété, de sa religion, de son culte, que pour offrir des vœux et des prières et pour vous rendre des actions de grâces, pour vous parler de ses nécessités et de ses besoins, pour s'y tenir prosterné à vos pieds dans le sentiment d'une humilité profonde, par un changement qu'on ne



saurait assez déplorer, devient un rendez-vous où s'assemblent des gens qui ont des dispositions toutes contraires, dont le cœur est plein de passions, plein d'intérêts, etc. (**L'Abbé de la Trappe.**)

## ENFANTS.

### DEVOIRS DES ENFANTS ENVERS LES PÈRES ET MÈRES, ETC.

#### AVERTISSEMENT.

*Nous ne traitons ici que des devoirs des Enfants envers leurs pères et leurs mères, sans y comprendre ceux des pères et des mères envers leurs enfants, dont nous parlerons sous le titre de Père. Ce sujet n'est point si borné qu'on n'y trouve assez de matière pour un discours utile et instructif. Je suis même surpris que si peu de prédicateurs en aient parlé, et qu'ils l'aient laissé aux catéchistes, aux casuistes et aux théologiens, qui traitent des commandements de DIEU, dont celui-ci est l'un des principaux. On peut même s'étendre sur la justice de ce commandement, sur la loi naturelle et sur les lois civiles qui y obligent, et qui en punissent les infracteurs, sur le droit des parents, sur les malédictions que DIEU même donne aux enfants rebelles et désobéissants. On trouvera par là le moyen de tirer ce sujet de l'ordre et du style du catéchisme.*

*On sait bien que ce précepte d'honorer son père et sa mère est de plus grande étendue qu'il ne paraît d'abord, puisqu'il s'étend aux pères spirituels, confesseurs, directeurs, prélats, à ceux qui sont élevés à quelque dignité, soit ecclésiastique soit séculière; mais cela n'entre point dans notre sujet, ou demande des sujets particuliers, que nous avons traités ailleurs.*

*Du reste, quoique cette matière soit commune aux prédicateurs et aux*

catéchistes, il doit pourtant y avoir de la différence dans la manière de la traiter. Si le prédicateur ne doit pas descendre dans tous les détails comme fait le catéchiste, il ne doit pas plus négliger les instructions nécessaires pour se tirer de l'ordre et du style d'un catéchiste par une élévation affectée.



### § I.

#### Desseins et Plans.

I. — Ne serait-ce pas, à votre avis, augmenter les commandements de DIEU, de vouloir multiplier les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents, puisque le précepte qui en parle ne les oblige uniquement qu'au respect quand il leur dit: *Honora patrem tuum*? Je les multiplierais, je l'avoue, sans nécessité, si je n'apprenais des savants que l'honneur auquel ce commandement les oblige renferme trois choses: l'amour, la soumission et le service. — 1°. Cet honneur renferme *l'amour* et la dilection, parce que cet acte de dilection est si essentiel à l'honneur, que la théologie en fait l'origine, la racine et la source: *Dilectio radix est honoris*. En effet, ôtez l'amour du respect, ce n'est plus qu'un vain compliment, qu'une civilité extérieure: de sorte qu'il faut que l'honneur qu'un enfant rend à son père et à sa mère naisse d'un principe d'amour et de dilection. — 2°. Cet honneur marque *la soumission*, parce que ce n'est pas assez que je porte du respect à ceux qui m'ont donné la vie, il faut que je défère en toutes choses à leur sentiment, et que je me reconnaisse tellement dépendant de leur conduite que je ne fasse rien ou sans leur ordre ou sans leur aveu. — 3°. Cet honneur non-seulement demande de l'amour et de la soumission, mais il doit principalement être accompagné de *services réels*, parce que DIEU, ne se contentant pas simplement ou d'un cœur qui aime ou d'un esprit soumis, veut voir des effets, et ne serait pas satisfait d'un enfant à qui il commande d'honorer ses parents, si cet honneur n'était accompagné de véritables secours dans le besoin et dans la nécessité d'un père et d'une mère. C'est, à mon avis, ce que S. Bonaventure a renfermé en trois mots, lorsque, parlant de ce précepte, et de l'honneur auquel il obligeait les enfants, il a dit qu'il consiste en trois choses, dans l'amour,

dans le respect et dans le service : *Est honor dilectionis, est honor reverentia, est honor obsequii.* — J'embrasse volontiers son sentiment ; mais, pour en donner une idée plus facile et que tout le monde puisse retenir, j'applique à l'amour ce qu'il a dit de l'honneur et du respect en général : et sur ce fondement je dis que, dans le commandement que DIEU nous fait aujourd'hui d'honorer nos pères et nos mères, il nous demande trois sortes d'amour : un amour *respectueux*, un amour *soumis* et un amour *officieux*. Ces trois obligations, qu'il sera aisé de faire voir par les preuves que nous en apporterons dans la suite, feront le partage de ce discours.

II. — C'est une vérité constante, et un principe en morale, que les pères et les mères ont, à l'égard de ceux qu'ils ont mis au monde, deux qualités ou deux prérogatives, qui exigent deux différents devoirs de leurs enfants, et qui leur imposent deux obligations indispensables. — *La première* est une alliance de proximité, la plus étroite qui soit dans la nature. — *La seconde* est une élévation que DIEU et la nature leur donne au-dessus d'eux. — Or, c'est en conséquence de ces deux qualités que DIEU, la raison et les lois civiles obligent les enfants à avoir de l'amour et du respect pour ceux dont ils ont reçu la vie. — 1°. A raison de cette alliance et de cette proximité, ils leur doivent un amour filial, le plus grand et le plus juste, après celui qu'ils doivent à DIEU, qu'on doit à aucune autre créature. C'est pourquoi le commandement que DIEU en fait est mis immédiatement après les devoirs qu'il veut qu'on lui rende à lui-même, et tient le premier rang dans la seconde table. — 2°. A raison de cette élévation et de cette supériorité, les enfants doivent à leurs parents une soumission entière et l'obéissance à tous leurs ordres qui ne sont point contraires à ceux de DIEU ; une déférence à tous leurs sentiments, à leurs conseils dans leurs affaires, dans leur établissement et dans toute la conduite de leur vie.

III. — Les devoirs des enfants envers leurs parents se réduisent :

1°. *A l'honneur et au respect*, parce qu'ils tiennent à leur égard la place de DIEU, et que les enfants ont reçu d'eux la vie et tout ce qu'ils ont. — 2°. *A l'obéissance et à la soumission*, parce que, la jeunesse ayant besoin de conseil et de conduite, de qui les peut-elle mieux prendre et recevoir que des parents qui ont plus d'expérience, plus d'affection, et qui ont le plus d'intérêt dans tout ce qui regarde leur besoin ? — 3°. *Au secours et à l'assistance* qu'ils leur doivent donner dans leurs besoins et leurs nécessités.

IV. — Trois motifs, pris de l'Écriture-Sainte, nous obligent d'honorer, d'aimer, de servir nos pères et nos mères.

*Le premier* est pris de S. Paul chap. 6 de l'Épître aux Ephésiens : *Filii, obedite parentibus vestris in Domino: hoc enim justum est.* Faire voir que cela est juste, et même que tous les devoirs de la justice nous y obligent.

*Le second*, parce que DIEU le veut et en a fait un commandement exprès ; *Filii, obedite parentibus per omnia, hoc enim placitum est Domino*, dit le même Apôtre aux Colossiens, chap. 3. Faire voir combien ce commandement est conforme à la raison, et combien DIEU l'a à cœur, puisqu'il promet une si grande récompense, dès cette vie, à ceux qui l'observeront, et qu'il fait de si terribles menaces à ceux qui le violeront.

*Le troisième*, parce que la gratitude et la reconnaissance nous y obligent. C'est ce qu'on doit conclure des paroles de l'Écclésiastique, chap. 3 : *Honora patrem tuum, et gemitus matris tue ne obliviscaris ; memento quoniam nisi per illos natus non fuisses, et retribue illis quomodo illi tibi.* Et il faut faire voir que comme, après DIEU, il n'y a personne de qui nous ayons reçu de plus grands bienfaits, il n'y a aussi personne à qui nous soyons obligés de marquer plus de reconnaissance par les devoirs que nous devons leur rendre.

V. — Les enfants respecteront comme ils doivent leurs parents, s'ils ont égard à trois choses, qui peuvent faire le partage d'un discours.

1°. A aimer leurs personnes d'un amour véritable et sincère, qui consiste à leur faire tout le bien qu'ils doivent attendre de ceux à qui ils ont donné la vie.

2°. A supporter leurs défauts, leurs faiblesses et leurs infirmités, tant du corps que de l'esprit.

3°. A obéir à leur volonté et aux commandements qu'ils leur font.

VI. — Sur les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs pères et à leurs mères, on peut proposer trois questions :

1°. Si un enfant ne peut jamais rendre la pareille à son père ni s'acquitter de ce qu'il lui doit. — Toute la philosophie morale enseigne que, la vie que nous avons reçue de nos parents étant le fondement de tous les autres biens, et un bienfait que nul autre ne peut égaler, on ne peut rien faire pour eux qui puisse acquitter cette dette : de sorte même que quand, par quelque accident qui est assez rare, ils leur sauveraient la vie et les garantiraient de la mort qui leur serait inévitable sans ce secours, ils ne feraient que satisfaire à leur devoir. Mais dans la morale chrétienne,

je soutiens que les enfants leur peuvent rendre la pareille et même quelque chose de plus précieux que la vie naturelle qu'ils ont reçue d'eux, puisqu'ils peuvent leur procurer la vie de l'âme et le salut éternel.

2°. Si les enfants sont toujours obligés d'obéir à leurs parents et en toutes choses, ce que l'Apôtre semble dire par ces paroles : *Fili, obedite parentibus per omnia*. Il est pourtant certain qu'ils ne le doivent pas faire dans les choses qui sont contre la loi de DIEU ou contre son service, comme quand les parents veulent empêcher leurs enfants d'embrasser l'état religieux ou ecclésiastique auquel DIEU les appelle, etc.

3°. Si les enfants sont toujours obligés d'assister et de secourir leurs parents : ce qui est, ce semble, du droit naturel. Ils ne peuvent pourtant leur prêter secours dans leurs poursuites injustes, ni les assister dans leurs besoins par des voies illicites : et c'est une question s'ils doivent abandonner l'état religieux pour les secourir quand leur nécessité n'est pas extrême : sur quoi il faut consulter les Théologiens.

VII. — Obéissance que les enfants doivent à leurs pères et à leurs mères. Il y a trois sortes de commandements que les parents peuvent faire à leurs enfants, selon lesquels les enfants doivent régler leur obéissance et leur soumission.

1°. Aux uns ils sont obligés d'obéir, tels que ceux qui regardent leur bien spirituel et temporel, leur éducation, le service de DIEU, le bon exemple, et même dans les choses indifférentes, qui ne sont que pour le règlement de la famille.

2°. Aux autres ils ne doivent jamais obéir, tels que les choses qui seraient contre le service de DIEU, ou qui d'elles-mêmes sont criminelles, comme la vengeance, l'injustice, etc.

3°. Aux troisièmes ils peuvent obéir, mais ils n'y sont pas toujours obligés, comme le choix d'un état de vie, d'une alliance, etc.

VIII. — Comment les enfants se doivent comporter à l'égard de leurs parents pour satisfaire au précepte que DIEU a fait de les honorer.

1°. Ils doivent les soulager dans leur vieillesse, dans leurs maladies, dans leurs besoins, et dans la nécessité où ils peuvent être réduits.

2°. Ils doivent cacher tant qu'il leur sera possible les vices, les défauts et les imperfections de ceux de qui la réputation leur doit être chère comme la leur propre.

3°. Ils doivent souffrir leur mauvaise humeur, leurs impatiences et leurs

rebuts, et se souvenir de la peine et des chagrins qu'ils leur ont causés durant leur jeunesse.

---

IX. — Ces deux vérités peuvent faire le partage d'un juste discours.

*La première* : DIEU permettra que vous soyez traité de vos enfants de la même manière que vous aurez traité vos parents vous-même.

*La seconde* : Comme une longue et heureuse vieillesse est la récompense de l'amour du respect des enfants envers leurs parents, de même une mort avancée et précipitée est la punition de leur dureté.

---

X. — Ces paroles du Sage nous enseignent les moyens de nous acquitter de nos devoirs envers nos pères et nos mères : *In opere et sermone et omni patientiâ, honora patrem tuum.* (Eccles. III.)

1°. Vous marquerez votre respect *par vos actions*, quand vous n'entreprendrez rien d'important sans le conseil de votre père, quand vous ferez paraître de la déférence à ses avis, et quand vous prendrez garde de lui déplaire par votre conduite, ou par quelque action qui puisse attirer son indignation et sa colère.

2°. Vous marquerez ce respect *par vos paroles*, non-seulement en ne sortant jamais du respect que vous lui devez par des brusqueries ou par des réponses qui ont l'air de mépris, mais en usant toujours des termes les plus soumis et les plus respectueux.

3°. Vous marquerez enfin ce respect et cette soumission *en souffrant avec patience* leurs défauts, leurs infirmités et leur mauvaise humeur.

---

## § II.

## Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, *contra Adimantum*, montre en quel cas le précepte d'aimer ses parents doit céder à celui d'aimer DIEU. Il montre la même chose *Conc.* 1 *in psal.* 70. — Sur le même ps., il montre, par l'exemple de Jonadab, comment DIEU bénit l'obéissance que les enfants rendent à leurs pères. — Sermon 40 *ad fratres in eremo* : exemple de l'obéissance qu'Isaac rendit à Abraham.

**S. Ambroise**, I *Offic.* 17 : exemple d'Isaac et de Joseph. — III *Offic.* 12, vers la fin : exemple de la fille de Jephthé, qu'il préfère à tous les exemples des anciens en cette matière. — V *Hexameron.* 46 : exemple de quelques animaux auxquels la nature inspire de l'amour pour ceux qui leur ont donné la vie. — *De benedict. patriarch.* 1, il exhorte les enfants à s'acquitter de ce devoir envers leurs pères. — VI *in VIII Lucæ*, sur ces paroles : *Qui facit voluntatem Patris mei, hic mater et frater, et soror est.*

**S. Jérôme**, *Epist.* 1 *ad Heliodor* : en quelle occasion on doit préférer le service de DIEU à l'autorité des pères et des mères. — III *in VI Ephes.* sur ces paroles, *Filii, obedite parentibus vestris in Domino* : obligation pour les enfants d'obéir à leurs parents, et excellence du commandement que DIEU en a fait.

**Origène**, *Homil.* 8 *in Genes.* 22, fait une éloquente description du sacrifice que voulut faire Abraham, et de l'obéissance d'Isaac en cette rencontre.

**S. Cyrille**, VII *de Adorat.*, traite du précepte d'honorer ses parents.

**Clément d'Alexandrie**, V *Stromat.* 1 : qu'on ne doit pas seulement mettre en question si l'on doit honorer son père et sa mère.

[**Philon le Juif**, *De Decal.* 5, s'élève contre les enfants qui manquent de respect envers leurs parents.

**Cassiodore**, II *Epist.* 14, a une pareille invective contre l'impiété des enfants.]

[Livres spirituels et autres.] — **Le P. Cordier**, *Famille sainte*, 1<sup>re</sup> partie, long traité sur l'amour des enfants envers leurs parents.

**Combolas**, le livre intitulé *Le modèle de la vie chrétienne*, a fait aussi un assez ample traité sur ce sujet.

*Le Pédagogue chrétien*, ch. 6, § 3 : péchés des enfants à l'égard des parents.

**Gobinet**, *Instruction de la jeunesse*, 4<sup>e</sup> partie, ch. 4.

**Pean**, *L'École de Jésus*, ch. 28.

**Bellarmin**, *Sept paroles de J.-C. sur la Croix*, ch. 2.

**L'Abbé de la Trappe**, *Devoirs de la Vie Monastique*, ch. 16, 13.

*Règlement des familles*, par le **P. Sandret**, 3<sup>e</sup> part.

**Le P. Caussin**, *Cour sainte*, sect. 40.

[Les Prédicateurs.] — **Joly**, sermon sur l'Éducation des enfants.

*Discours moraux*.

**Le P. Lejeune**, dit communément le P. Aveugle, serm. 52. — Serm. 49, 2<sup>e</sup> partie (sur les commandements de DIEU).

*Hortus Pastorum*, *Tract.* 4, *Lect.* 1.

**Matthias Faber**, in *Auctuario*, *Dominica* 17 post. Pentec.

[Recueils.] — **Engelgrave**, *Lux evangelica*, domin. 1, post. Epiph.

*Summa Prædicantium*.

**Berchorius**.

**Langius**.

**Labatha**.

} *titulo Filii.*



### § III.

## Passages, Exemples et Applications de l'Écriture

*Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.* Exodi xx.

*Qui percusserit patrem suum aut matrem, morte morietur.* Exodi, xxi, 15.

*Maledictus qui non honorat patrem suum.* Deuter. xxvii, 16.

*Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et ne dimittas legem matris tuæ.* Proverb. i, 8.

*Stultus irridet disciplinam patris sui.* Proverb. xv, 5.

*Qui affligit patrem et fugat matrem, ignominiosus est et infelix.* Proverb. xix, 26.

Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.

Celui qui aura frappé son père ou sa mère sera puni de mort.

Maudit celui qui n'honore point son père et sa mère.

Écoutez, mon fils, les instructions de votre père, et n'abandonnez point la loi de votre mère.

L'insensé tourne en dérision la correction de son père.

Celui qui afflige son père et qui met en fuite sa mère sera infâme et malheureux.



*Qui maledixit patri suo et matri, extinguetur lucerna ejus in mediis tenebris.* Proverb. xx, 20.

*Qui subtrahit aliquid à patre suo, et à matre, et hoc dicit non esse peccatum, participes homicidæ est.* Proverb. xxviii, 24.

*Oculum qui subsannat patrem et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ.* Proverb. xxx, 17.

*Qui timeat DEUM honorat parentes, et quasi dominis serviet his qui se genuerunt.* Eccli. iii, 8.

*Quàm male est famæ qui derelinquit patrem et est maledictus à DEO qui exasperat matrem.* Ibid. 18.

*Fili, suscipe senectam patris tui, et non contristes eum in vitâ illius, et, si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas eum in virtute tua.* Ibid. 14.

*Benedictio patris firmat domos filiorum; maledictio autem matris eradicat fundamenta.* Ibid. 14.

*Sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam.* Ibid. 5.

*Qui honorat patrem suum jucundabitur in filiis suis, et in die orationis suæ exaudietur.* Id. 6.

*Qui honorat patrem suum vitâ rivet longiore.* Ibid. 7.

*In opere et sermone, et omni patientia, honora patrem tuum, ut superveniat tibi benedictio ab eo.* Ibid. 9.

*Honora patrem tuum, et gemitus matris tuæ ne obliviscaris: memento quoniam nisi per illos notus non fuisses et retribue illis quomodo et illi tibi.* Eccli. vii, 30.

*Honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus: memor enim esse debes quæ et quanta pericula passa sit propter te.* Tob. iv, 3, 4.

*Filii, obedite parentibus vestris in Domino: hoc enim justum est.* Ephes. vi, 1.

*Filii, obedite parentibus per omnia: hoc enim placitum est in Domino.* Coloss. iii, 28.

*Mandatum primum in promissione (nempè honorandi parentes).* Ephes. 6.

Quiconque maudit son père et sa mère, sa lampe s'éteindra au milieu des ténèbres.

Celui qui déroche à son père et à sa mère, et qui dit que ce n'est pas un péché, celui-là a part au crime de l'homicide.

Que l'œil qui insulte à son père et qui méprise l'enfantement de sa mère soit arraché par les corbeaux des torrents, et dévoré par les enfants de l'aigle.

Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.

Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de DIEU celui qui aigrit l'esprit de sa mère!

Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez point durant sa vie; que si son esprit s'affaiblit, ne le méprisez pas à cause de l'avantage que vous avez sur lui.

La bénédiction du père affermit la maison des enfans; la malédiction de la mère en détruit jusqu'aux fondemens.

Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor.

Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfans.

Celui qui honore son père jouira d'une longue vie.

Honorez votre père par actions, par paroles et par toute sorte de patience.

Honorez votre père de tout votre cœur, et n'oubliez pas les douleurs de votre mère: souvenez-vous que vous ne seriez point sans eux, et faites tout pour eux comme ils ont tout fait pour vous.

Honorez votre mère tous les jours de sa vie; vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, à combien de périls elle a été exposée lorsqu'elle vous portait dans son sein.

Enfans, obéissez à vos pères et à vos mères: car cela est juste.

Enfans, obéissez à vos pères et à vos mères en toutes choses: car cela est agréable aux yeux du Seigneur.

(Honorez votre père et votre mère): c'est le premier commandement de ceux auxquels est attachée une promesse.

EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN ET DU  
NOUVEAU TESTAMENT.

[Enfants désobéissants.] — Outre les menaces que DIEU fait, dans l'Ecriture, aux enfants qui oublient leurs devoirs envers leurs parents, voici la loi rigoureuse que DIEU avait établie dans l'Ancien-Testament. Comme elle est remarquable, je la rapporte tout entière : *Si un homme a mis au monde un fils qui soit rebelle et désobéissant, qui ne daigne pas écouter le commandement de son père ou de sa mère, ou qui, étant repris, néglige de leur obéir, ils le prendront et le mèneront au lieu où l'on rend la justice, et, le présentant aux juges, ils diront : « Voici notre fils que nous vous présentons pour être puni selon qu'il l'a mérité : il est obstiné et endurci dans sa malice ; il est adonné aux femmes, à l'ivrognerie et à toutes sortes de débauches ; il méprise tous nos avertissements ; il nous déshonore et se moque de nous ; en un mot, il est incorrigible. » Sur cette déposition seule, il sera lapidé par le peuple, afin que soit ôté du milieu de vous ce mauvais exemple, et que tout Israël soit dans la crainte.* Telle est la loi sévère que DIEU avait portée contre les enfants rebelles ; et, quoiqu'il ne l'ait pas établie dans la loi évangélique, ils ne doivent pas moins appréhender sa colère et sa vengeance, de laquelle on ne voit que trop d'effets tous les jours par les punitions visibles qu'il envoie tôt ou tard aux enfants qui manquent à ce devoir si saint et si inviolable.

Il est remarquable dit S. Chrysostôme, qu'il n'est point dit par cette loi que ce fils débauché et désobéissant sera mené par des bourreaux, mais par son propre père ; il n'est point dit qu'il sera puni hors de la ville, mais au milieu de la ville même ; et que là, sur la seule déposition du père et de la mère, sans autre forme de procès, il sera lapidé par tout le peuple : et avec raison : car est-il croyable qu'un père et une mère, dans leur tendresse pour un enfant qui est le fruit de leurs entrailles, et qui seraient d'ailleurs disposés à donner pour lui leurs biens et leur vie, voulussent ainsi l'accuser publiquement s'ils n'en avaient un juste sujet ? Ils le mènent donc au milieu de la ville, et ils s'en rendent eux-mêmes les dénonciateurs ; et, à leur seule parole, tous ceux qui se trouvent là sont obligés de le massacrer à grands coups de pierres. L'auteur de la loi ne se contente pas qu'ils soient seulement les spectateurs du supplice ; il veut qu'ils soient les bourreaux, afin que quand chacun d'eux regardera la main qui aura jeté la pierre contre la tête de ce parricide, ce lui soit un avertissement de se conduire plus sagement. — Ce n'est pas seulement pour cette raison que ce divin législateur a publié cette loi : il l'a faite en-

core afin que l'on sût que tout enfant qui traite indignement son père et sa mère n'offense pas seulement ceux auxquels il doit la vie, mais tous les hommes : et c'est pourquoi il veut que tout le monde contribue à son supplice, comme se tenant tous déshonorés. Il veut que toute la ville et tout le peuple s'assemble pour venger une injure qui leur est commune, et ôte non-seulement de la ville mais du monde, un homme que chacun doit avoir en abomination comme une peste publique, pour avoir souillé et flétri dans ses parents tout le genre humain.

[Isaac.] — Voici l'exemple d'un enfant qui par son obéissance à son père a immortalisé son nom, et donné à tous les siècles un modèle de la soumission et de la déférence que les enfants doivent à leurs parents. C'est Isaac, fils d'Abraham, la joie et la consolation de son père, et l'espérance d'une postérité nombreuse que DIEU lui avait promise. Abraham, l'ayant éveillé, lui commande de le suivre. — « Allons, lui dit-il, dans un lieu solitaire sacrifier à DIEU. » Isaac se lève à la première parole qu'on lui dit ; et, après un voyage de trois jours, arrivés au pied d'une montagne avec deux domestiques et une bête de charge qui portait le bois du sacrifice, Abraham en décharge l'animal, le met sur les épaules d'Isaac, et monte avec lui sur la montagne. Comme ils marchaient ensemble, Abraham tenant en main le couteau et le feu du sacrifice, et Isaac portant le bois du bûcher : « Mon père, dit Isaac, voici le bois et le feu ; mais où est la victime du sacrifice ? Ne vous en mettez point en peine, mon fils : DIEU saura bien y pourvoir. » Dès qu'ils furent arrivés sur la cime de la montagne, Abraham élève un autel, dresse un bûcher, et, regardant Isaac : « C'est vous, mon fils, lui dit-il, qui devez être la victime : DIEU me l'a ainsi commandé. » Isaac, au lieu de répondre ou de rien représenter, s'étend lui-même sur le bûcher, et donne à son père toute la liberté de faire de sa vie un holocauste à DIEU.

[Cham.] — Il est dit dans l'Écriture que Noé ayant bu du fruit de la vigne qu'il avait plantée, et dont jusque-là il avait ignoré la vertu et la force, il en perdit le sens et tomba dans l'ivresse, qui fut suivie d'une circonstance fâcheuse. Car Noé, étant ainsi pris de vin et dormant dans une posture indécente, fit paraître quelque nudité. Cham, le second de ses fils, ayant aperçu son père en cet état, s'en divertit, et appela ses deux frères pour en rire aussi avec lui ; mais ses deux frères, plus sages et plus respectueux envers celui à qui ils devaient doublement la vie, pour la leur avoir donnée d'abord, et pour la leur avoir conservée dans l'arche, loin de se rire de la nudité de leur père, la couvrirent de leur vêtement. Noé, ayant su la manière dont s'étaient comportés ses enfants, bénit Sem et Japhet ; pour la piété qu'ils avaient témoignée en cette rencontre ; mais, à l'égard de Cham, il changea les sentiments de sa tendresse paternelle en imprécations, en lui donnant sa malédiction. Son zèle l'emporta sur la nature.

Il oublia que Cham était son fils, parce qu'il avait blessé DIEU même en se moquant d'un père que DIEU voulait qu'il honorât, et condamna les enfants de ce père moqueur à une perpétuelle servitude. Peut-être que Noé précipita sa malédiction sur ce fils léger et indiscret. Cependant, parce que c'était un père dont un fils s'était moqué, DIEU l'autorisa, et jamais ne voulut que son peuple fit la moindre alliance avec la race de cet impudent : pour apprendre à tous les hommes quels châtements doivent attendre les enfants rebelles et désobéissants, lorsque non-seulement ils perdent le respect envers leurs parents par des railleries piquantes, mais même lorsqu'ils passent, jusqu'aux reproches, aux injures, et aux outrages.

[Joseph.] — A quelque degré d'honneur ou de vertu que nous soyons élevés, nous devons nous tenir obligés à ceux à qui nous devons ce que nous sommes. C'était, selon ce que nous apprenons de l'Ecriture, le sentiment du saint patriarche Joseph, lequel étant devenu, par la providence de DIEU, le premier du royaume d'Egypte après le roi, reçut son père Jacob, tout cassé de vieillesse, avec le même honneur qu'on aurait pu rendre à un prince, et, après son décès, fit transporter son corps avec une pompe et une magnificence royale dans la terre de Chanaan, pour être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

[Absalon.] — Pour voir, dans un exemple sensible, le châtement que DIEU tire des enfants désobéissants et rebelles, jetons les yeux sur le malheureux Absalon, lequel, ayant violé en toute manière le devoir d'un enfant envers son père, trouva à la fin le juste châtement de son crime dans la mort funeste et misérable que l'Ecriture rapporte. Le meurtre de son frère Amon lui attira d'abord l'indignation de David son père, qui le tint éloigné de la cour durant cinq ans. Il ne fut pas plus tôt rappelé, qu'il médita une indigne rébellion contre le roi, et, s'étant acquis par son adresse l'affection du peuple, il se fit déclarer roi lui-même. Ensuite il prit les armes contre son père, le contraignit de sortir de sa ville de Jérusalem, et le poursuivit avec une armée qu'il avait levée pour lui ôter la couronne. La justice divine ne s'endormit pas sur un enfant si dénaturé. David, se voyant pressé par son fils, fut obligé de se mettre en défense. Les gens d'Absalon, quoique plus forts en nombre, furent défaits. Dans cette déroute, il arriva qu'Absalon, se sauvant à la course, fut emporté sous un grand chêne, où ses cheveux, par un accident surprenant, s'entre-lacèrent si fortement dans les branches, que la mule sur laquelle il courait, continuant sa course, le laissa suspendu en l'air, sans qu'il lui fût possible de se dégager. Les gens de David le percèrent à coups de lances et le tuèrent sur la place, quoique David, par une bonté incroyable, en les voyant au combat, leur eût expressément défendu de lui faire aucun mal.

[Salomon.] — Voici un exemple tout opposé, en la personne de Salomon,

qui fut d'un naturel bien contraire à celui de son frère Absalon. Jamais ce prince si sage, respecté de tous les peuples voisins, ne se rendit plus recommandable que lorsque, étant en son lit de justice, il fit dresser un trône à sa main droite où il fit asseoir sa mère. Ainsi vous ne serez jamais plus honorables que lorsque vous honorerez et respecterez ceux de qui vous avez reçu la vie.

[Notre-Seigneur.] — Considérez souvent l'exemple admirable, non pas d'un homme, mais du Fils de DIEU même, qui s'étant fait homme pour notre salut, a voulu être soumis et obéir à sa sainte mère et à S. Joseph, jusqu'à l'âge de trente ans, lui qui était le souverain Maître de l'univers : pour apprendre, par son exemple, à tous les enfants l'honneur qu'ils doivent rendre à leurs parents, et pour nous faire comprendre combien c'est une chose indigne et criminelle qu'un homme refuse d'obéir à ceux de qui il tient la naissance, après que le DIEU du ciel et de la terre s'est abaissé jusqu'à être soumis à celle de laquelle il avait bien voulu recevoir une naissance temporelle.

Le Sauveur voulut satisfaire à ce devoir envers sa Mère lorsque, sur le point de la laisser sans aucun secours humain, il substitua S. Jean en sa place pour la servir tant qu'elle vivrait. *Voilà*, lui dit-il, *votre fils*. Il n'oublia rien de ce qu'un bon fils pouvait faire pour une si bonne mère, déjà avancée en âge et hors d'état de pourvoir par elle-même à sa subsistance. Il lui donna pour fils un de ses disciples, celui qu'il chérissait davantage, et de qui il savait qu'il était le plus tendrement aimé, sur la fidélité duquel il pouvait compter. Enfin, il pourvut au soulagement de cette mère affligée, dans un temps où il semble qu'il devait avoir bien d'autres pensées, les douleurs cruelles qu'il ressentait dans son corps et les agonies de sa mort prochaine étant bien capables d'emporter toute son attention. Cependant il ne put oublier celle qu'il avait toujours tant aimée, et au plus fort de ses souffrances, il pensait à la consoler.

Les prêtres des Juifs, les pharisiens et les docteurs de la loi, pour satisfaire leur avarice, avaient corrompu le véritable sens du précepte d'honorer son père et sa mère, par une tradition impie, qu'ils tâchaient d'introduire parmi le peuple, sous un spécieux prétexte de religion et de piété envers DIEU : car, sous ombre que nous sommes obligés de préférer DIEU à toutes choses, et même à nos proches et à nous-mêmes, ils enseignaient publiquement qu'on était plus obligé de donner à DIEU que d'assister son père et sa mère : de quoi le Sauveur les reprit sévèrement, en leur reprochant qu'ils anéantissaient le commandement de DIEU pour maintenir une tradition humaine et une coutume qu'ils avaient établie contre toute raison, puisqu'il faut que ce qui n'est que de pure dévotion cède à ce qui est d'obligation. Or, il n'y a point d'œuvres de piété envers DIEU qui lui puissent être agréables en violant sa sainte loi, et si l'on manque de s'acquitter des

devoirs naturels qui sont indispensables, tel qu'est celui d'assister son père et sa mère dans leurs nécessités.

#### EXEMPLES DE L'ÉCRITURE.

*Ego honorifico Patrem meum* (Joan. VIII.) — Ce fut la réponse que le Fils de DIEU fit aux Juifs qui le déshonoraient par des calomnies atroces. Je n'ai point d'autre intention dans toutes mes actions, que vous condamnez si injustement, que d'honorer mon Père et de lui procurer la gloire qui lui est due. Il faut, Chrétiens, qu'un enfant qui, après DIEU, a reçu de son père la vie, le nom, les biens, et souvent l'honneur qu'on rend à sa naissance et à sa qualité, mette sa gloire à honorer le principe et la source d'où lui viennent ces biens ; et que, par ses mœurs, par ses paroles et par ses actions, il puisse dire comme le Sauveur : *Ego honorifico Patrem meum*. S'il en a reçu une naissance illustre, qu'il ne fasse rien qui l'en rende indigne, mais au contraire qu'il la soutienne ; qu'il prenne garde de dégénérer et d'attacher par-là quelque tache au nom qu'il porte : *Ego honorifico Patrem meum*. C'est même le motif qu'on emploie pour les y exhorter. S'il n'en a reçu qu'une naissance commune et même assez basse, qu'il tâche de faire remonter la gloire qu'il acquerra sur l'auteur de sa vie ; qu'il le fasse connaître et le rende recommandable pour avoir donné naissance à un fils qui s'est rendu illustre par ses belles actions : comme il est arrivé à tant de personnes d'un mérite distingué, dont les pères et les ancêtres ne sont connus que par les enfants, qui ont éternisé leur mémoire et leur nom. C'est rendre à son père et à ses aïeux une vie glorieuse dans le souvenir des hommes, pour une vie de peu de durée, c'est tirer de l'obscurité le nom du père par la gloire du fils qui le fait connaître, et qui, pour ainsi dire, le met au jour.

*Si Pater ego sum, ubi est honor meus?* (Malach. I.) — Ce n'est pas une petite raison pour nous faire concevoir l'honneur et le respect que nous devons rendre à nos parents, que de voir dans l'Écriture que DIEU prend le nom de père, comme si les titres de DIEU, de créateur du ciel et de la terre, et tous les autres qui l'élevaient au-dessus de toutes les créatures, n'eussent pas assez sensiblement inspiré la nécessité des devoirs qui lui sont dus : *Si pater ego sum, ubi est honor meus?* D'où l'on peut connaître l'énormité du crime des enfants qui manquent à un devoir si pressant, et qui perdent le respect envers ceux qui leur tiennent la place de DIEU ; et combien le nom et la dignité de père sont respectables, puisque DIEU même ne dédaigne pas de prendre cette qualité, et d'exiger, sous ce nom, l'honneur et le respect qui lui sont dus à tant d'autres titres.

*Oculum qui subsannat patrem et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant filii aquilæ* (Proverb. xxx.) — Mes expressions seraient trop faibles pour rendre la vengeance que le ciel tire des enfants qui se raillent et se moquent de leurs pères, lorsqu'ils sont avancés en âge ou tombés dans quelque infirmité. L'Écriture-Sainte a trouvé un supplice tout nouveau et tout particulier pour les punir, lorsqu'elle dit : « L'œil d'un enfant qui se rira de son père, je veux que les corbeaux l'arrachent et que les aigles le dévorent. » Ce n'est qu'un clin d'œil méprisant, ce n'est qu'un front qui se ride, ce n'est qu'un geste qui marque le peu de respect qu'on lui porte, ce n'est qu'un petit mépris ! mais c'est contre un père, c'est contre une mère ! *Effodiant eum corvi !* Je veux que cet œil dédaigneux et méprisant serve de proie aux corbeaux les plus acharnés ; je veux qu'il soit la pâture des aigles les plus faméliques et les plus dévorants. Ces paroles veulent dire, dans le sens naturel, que cet enfant ne mérite pas de voir le jour, qu'il est indigne que la terre le porte, et que, au lieu que les autres sont inhumés après leur mort, il faut que celui-là soit exposé dans les voiries, pour servir de proie aux animaux les plus carnassiers.

*Qui amat patrem aut matrem plus quàm me non est me dignus.* (Matth. x.) — Ces paroles signifient, selon S. Ambroise, que le culte de DIEU doit toujours l'emporter sur la piété que nous devons à nos parents ; en sorte que, par l'affection que nous leur portons ou par l'obéissance que nous leur rendons, on ne viole jamais aucun commandement de DIEU. Quand nous leur résistons en ces occasions, ou que nous n'avons nul égard à leurs sollicitations, même les plus pressantes, c'est alors que nous accomplissons le précepte de les haïr, c'est-à-dire de les traiter avec une dureté extérieure, et de la manière qu'on traiterait des personnes pour lesquelles on aurait ou du mépris ou de la haine, en les quittant ou en leur résistant, dans la crainte d'encourir cette terrible déclaration que le Fils de DIEU prononce contre tous ceux qui préfèrent l'attachement qu'ils ont à leurs parents au respect, à l'amour et à l'obéissance qu'ils lui doivent.

*Et erat subditus illis.* (Luc. II.) — Le Fils de DIEU était soumis à sa mère et à S. Joseph. Quel prodige de soumission ! Dans l'éternité, le Verbe est indépendant de son Père, parce qu'il lui est égal, étant DIEU comme lui, et, s'étant fait homme par sa génération temporelle : non-seulement il dépend de son père éternel, mais encore de sa Mère et de S. Joseph, parce que la Vierge, comme son épouse, est soumise à Joseph. Si bien que celui qui ne pouvait obéir à personne, n'ayant point de supérieur, ayant pris notre nature, prend les ordres, pour la conduite de la vie, de Marie et de Joseph, et assujettit sa volonté à la leur. Mystère inconcevable, de voir un DIEU sujet à ses créatures ! Ah ! qu'on peut bien dire, avec plus de raison que du temps que Josué commanda au soleil de

s'arrêter, que DIEU obéit à la voix de l'homme. Quelle honte pour vous, jeunes gens, quand vous manquez au respect que vous devez à ceux qui vous ont donné la vie, ayant devant les yeux l'exemple d'un DIEU obéissant à ses créatures !



## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*Nihil charius filiis debet esse quàm pater.* August. II serm. Dom. in monte.

*Malos filios, ne de iis erubescant, etiam parentes abdicare solent.* Id. Expos. Galat.

*Honorandus est pater, sed obediendum est DEO; amandus est generator, sed præponendus est Creator.* August. Serm. 7, de Verb. Dom.

*Amate parentes, sed præponite parentibus DEUM.* Id. Ibid.

*Amorem parentum et filiorum Christus non abstulit, sed ordinavit: non dicit qui amat, sed qui amat super me.* Id. Serm. 3.

*Parentes honorare debemus, et eos tamen propter annuntiationem regni DEI nullâ impietate contemnimus.* Aug. contrâ Adam. 6.

*In eâ re solâ filius non debet obedire patri suo, si aliquid pater ipsius jusserit contrâ Dominum DEUM ipsius.* Id. in ps. 70, serm. 1.

*Ornamenta juvenilis ætatis sunt et adolescentium honor timorem DEI habere, parentibus deferre.* Ambros. viii Offic.

*Pasce, ô fili, parentes: illi debes quod habes cui debes quod es.* Id.

*Ideo improbum habere meruit filium qui improbus fuerat patri.* (De Chamo.) Id. de Noe et arcâ.

Les enfants ne doivent avoir rien de plus cher que leur père.

Les pères ont coutume de désavouer et de déshériter leurs enfants rebelles, méchants et dénaturés, de peur d'avoir honte de tels enfants.

Il faut honorer son père; mais il faut obéir à DIEU; il faut aimer celui qui nous a mis au monde, mais il faut lui préférer le Créateur de toutes choses.

Aimez vos parents; mais donnez en toutes choses la préférence à DIEU.

JÉSUS-CHRIST n'a point aboli l'amour des parents envers leurs enfants, ni l'amour des enfants envers leurs parents; il a seulement réglé l'un et l'autre: il n'a pas dit *Celui qui les aime*, mais *Celui qui les aime plus que moi*.

Nous devons honorer les parents dont nous avons reçu la vie; mais, pour annoncer le royaume de DIEU et en mériter l'entrée, nous pouvons quelquefois les abandonner sans commettre d'impiété.

La seule chose en quoi un fils doit résister au commandement de son père, c'est lorsque celui-ci lui commande quelque chose de contraire à la loi de DIEU.

Ce qui fait la gloire de la jeunesse, et ce qui rend recommandables les jeunes gens, c'est la crainte de DIEU et l'obéissance à leurs parents.

Enfants, ne refusez pas la nourriture et l'entretien à vos parents: vous devez tout à ceux de qui vous avez reçu l'être.

Celui-là a mérité d'avoir un fils méchant et rebelle, qui lui-même fut tel envers son père.



*Justum est ut filii reverentiam exhibeant eis per quos sunt.* Ambros. in Ephes. 6.

*Utrum admirer et obstupescam justius : forte in spiritu patriarchæ Abraham in pueri Isaac obediendum, quod nec reluctatus est, nec factum ægrè tulit, sed cessit et obtemperavit?* Chrysost. in Genes.

*Tolle radium à sole, et non lucet; ricum à fonte, et desiccabitur; ramum ab arbore, et arescet : sic separa filium à devotione paternâ, et jam non erit filius.* Chrysologus.

*Sola causa, quâ non liceat obedire parentibus, DEUS est; ipse enim dicit : Qui amat patrem et matrem plusquam me non est me dignus.* Bernard. Epist. 111.

*Si impium est contemnere matrem, contemnere tamen propter Christum piissimum est.* Id. Epist. 104.

*Perpende quantæ credulitatis sit illos despiciendo contemnere per quos habes et ipsum esse.* Petrus Damiani, epist. ad Albertum.

*Qui patribus non obsequitur DEO non obsequitur.* August. De Obedientiâ.

Il est juste que les enfants aient du respect et de la vénération pour ceux qui leur ont donné la vie.

Je ne sais pour lequel des deux on doit concevoir plus d'étonnement et d'admiration, ou le courage du saint patriarche Abraham, ou l'obéissance de son fils Isaac, qui consentit sans résistance au sacrifice que son père voulait faire de sa personne, et obéit sans chagrin et sans peine.

Otez au soleil ses rayons, il ne luit plus; séparez le ruisseau de la source, il ne coule plus; retranchez le rameau de l'arbre, il sera bientôt desséché; ôtez du cœur d'un fils l'affection pour son père, il ne mérite plus le nom de fils.

La seule raison qui dispense le fils de l'obéissance à ses parents, c'est le commandement de DIEU contraire au leur. N'a-t-il pas dit lui-même : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi?*

Si c'est une impiété d'avoir du mépris pour sa mère, cependant la mépriser pour obéir à JÉSUS-CRIST, c'est un acte de piété.

Considérez bien quelle cruauté c'est de mépriser ceux par le moyen desquels vous avez reçu l'être et la vie.

Celui qui n'obéit pas à son père désobéit à DIEU.

## § V.

### Ce que l'on peut tirer de la Théologie.

[Nature de ce devoir.] — L'honneur et le respect qu'un fils rend à son père et à sa mère, en qualité de fils, est, selon S. Thomas, un acte de piété, laquelle, comme dit ce saint docteur, n'est pas due à toutes sortes de personnes indifféremment, mais seulement à nos parents et à notre patrie. La raison qu'il en apporte est que la piété, en tant que vertu morale, tient son rang immédiatement après la religion. Or, comme la religion rend son culte et sa vénération à DIEU, à raison de son excellence singulière et infinie en tant que premier principe de tout être, la piété, de même, rend aux parents et à la patrie le respect et la révérence qui leur est due de

notre part, en tant que seconds principes de notre être. Et, comme il n'y a que les parents et la patrie qui puissent passer pour les seconds principes de notre être, la piété ne regarde proprement que cela ; quoique, dans l'honneur et le respect des parents soit renfermé l'honneur que nous devons à nos proches, en tant qu'ils sont de la même source, aux maîtres qui nous instruisent, à nos directeurs et pères spirituels ; mais alors cet honneur ne s'appelle *piété* que par analogie, et dans une signification plus étendue.

[ Ce que nous sont nos parents. ] — DIEU est le principe universel et souverain de notre être, et nos parents en sont comme les seconds principes particuliers : d'où il suit qu'après DIEU nous sommes obligés à nos parents par préférence à tous les autres hommes. D'où S. Thomas conclut que le précepte qui nous ordonne de porter honneur et révérence à nos parents est placé dans le Décalogue immédiatement après les commandements qui regardent le culte et le service de DIEU. Aussi y a-t-il une telle liaison et une telle affinité entre les devoirs, que Philon le Juif témoigne que le commandement d'honorer son père et sa mère était en partie écrit dans la première table qui contient ce que nous devons rendre à DIEU, et en partie dans la deuxième qui regarde le prochain, parce que nos pères nous représentent sur la terre l'autorité que DIEU a sur nous.

[Précepte du Décalogue.] — Dans ce précepte du Décalogue, DIEU a renfermé toute l'obligation des enfants en ce peu de paroles : *Honore ton père et ta mère, afin de vivre longtemps*. Paroles qui contiennent les trois principales obligations des enfants : la première d'honorer et d'aimer leurs parents ; la seconde, de leur obéir ; la troisième, de les nourrir et de les secourir dans leurs besoins. Or, ces obligations sont si étroites, que DIEU donne sa malediction à tous ceux qui y manquent, et les condamne à mort comme indignes de jouir d'une vie dont ils ont outragé les auteurs. Et enfin, il a ce commandement si fort à cœur, que c'est le seul auquel, dans sa foi, il promet récompense dès cette vie. C'est la remarque de S. Paul : *Honorez votre père et votre mère, c'est le premier commandement auquel il y ait une promesse attachée*. De sorte que la longue vie n'est pas seulement promise dans la vie future de la gloire à ceux qui honorent leurs parents, mais encore dans la vie présente ; quoique, selon l'ordre secret de la Providence et des jugements de DIEU, quelques-uns de ceux qui sont respectueux envers leurs parents ne demeurent pas longtemps sur la terre, de crainte que la malice ne les corrompe ; et au contraire, quelques-uns de ceux qui maltraitent leurs parents et les déshonorent vivent plus longtemps que les autres, pour leur donner le loisir de se convertir.

[ Raison de ce précepte. ] — Entre les devoirs que nous sommes obligés de

rendre à nos pères et à nos mères, le principal, qui contient éminemment tous les autres et qui est en particulier recommandé par S. Paul, est l'obéissance. *Enfants*, dit-il, *obéissez à vos pères et à vos mères, à cause que le Seigneur vous le commande : car cela est juste.* La raison fondamentale de ce devoir est un certain droit de principauté, comme dit S. Chrysostôme, que la nature leur donne sur nous : ce qui a fait dire au Sage que les enfants leur doivent obéir comme à leurs propres seigneurs, qui ont tout pouvoir sur eux : et il en rend aussitôt la raison, quand il dit : « Souvenez-vous que, sans eux, vous ne seriez pas nés ; puis donc qu'en cela vous ne pouvez leur rendre ce que vous en avez reçu, acquittez-vous du moins de ce que vous leur devez comme des sujets à leurs seigneurs. »

Il faut que tout le monde convienne que DIEU a établi un ordre constant et immuable dans ce qui regarde la charité, et, quoiqu'il soit l'objet unique de notre amour et qu'il doive en être la fin comme il en est le principe, cela n'empêche pas qu'il n'y en ait de plus éloignés qu'il nous est permis d'aimer, et par lesquels il faut que nos affections passent, comme par un milieu, pour remonter jusqu'à lui en qualité de fin dernière. Car, si nous aimions quelque chose hors de lui que nous n'aimassions point pour lui, nous l'aimerions avec dérèglement, comme dit S. Augustin. Ainsi, c'est par rapport à ces divers objets qu'il y a un ordre certain, selon lequel ils occupent dans nos mœurs des places différentes, et que les uns sont préférables aux autres : ce qui fait la distinction et l'inégalité dans nos devoirs. DIEU est donc ce principal objet, et tient le premier rang dans la charité. On ne parle point de ce que nous nous devons à nous-mêmes ; nos pères viennent ensuite, puis nos frères, nos proches, et tout le reste. Ces obligations sont universelles ; rien ne les change et ne les détruit ; jamais l'une ne préjudicie à l'autre.

[Amour et obéissance.] — Nous les devons aimer d'un amour singulier. *Souvenez-vous*, dit le Sage, *que vous tenez d'eux la naissance*, et soyez reconnaissants de ce grand bien. Vous ne pouvez l'être qu'en les aimant. Mais remarquez que cet amour ne doit pas être seulement un amour naturel et sensible : il faut que ce soit un amour raisonnable et selon DIEU ; il faut les aimer, et parce que DIEU le veut et comme DIEU le veut, c'est-à-dire en sorte que vous aimiez principalement leur bien spirituel et leur salut, et que vous le leur procuriez par vos prières et par tous les autres moyens qui vous seront possibles.

Nous leur devons obéir, S. Paul le prescrit : *Filii, obedite parentibus per omnia : hoc enim placitum est Domino... Obedite parentibus vestris in Domino : hoc enim justum est.* Mais il faut leur obéir en DIEU, *in Domino*, c'est-à-dire parce que DIEU le veut, en regardant DIEU qui nous commande par eux : car c'est lui qui nous commande de leur obéir ; et, quand nous le faisons, nous obéissons à DIEU, comme au contraire nous désobéissons à

DIEU quand nous refusons de leur obéir. De plus l'Apôtre nous apprend que la soumission d'un enfant envers son père est un acte de justice: *Hoc enim justum est*. En cela il semble qu'il y ait un rapport et une liaison nécessaire entre l'obligation des pères et celle des enfants. Car, si les pères sont chargés de la conduite et de l'éducation de leurs enfants, en sorte qu'ils en rendront un compte rigoureux au jugement de DIEU, il s'ensuit que les enfants sont obligés de recevoir les ordres de leurs pères et de leur obéir, et ne sauraient vivre dans l'indépendance. Il faut cependant toujours supposer qu'ils ne nous ordonnent rien contre la loi de DIEU ou contre notre bien : car, si nous avions une entière conviction qu'en ces deux points leur volonté fût contraire à celle de DIEU, on devrait abandonner l'une pour s'attacher à l'autre, parce qu'enfin DIEU est notre premier Père, et le salut de notre âme nous doit être plus cher que tout le reste. L'Apôtre ajoute : *Obedite parentibus vestris per omnia* : en toutes choses, qu'elles soient bonnes et saintes ou qu'elles soient indifférentes, car alors notre obéissance les rend méritoires devant DIEU. Pour ce qui est de celles qui sont évidemment mauvaises, nous avons déjà dit que nous sommes dispensés d'obéir comme s'il s'agissait d'une injustice, d'une vengeance, etc.

Les pères et les mères ont droit de commander à leurs enfants : — 1°. Dans les choses qui regardent le culte et l'honneur de DIEU : et un enfant est obligé de leur obéir sous peine de péché mortel : par exemple, d'assister au sacrifice de la Messe les jours d'obligation, et de s'acquitter des autres devoirs essentiels à son salut ; et, si cet enfant refuse d'obéir, il est doublement criminel de violer le premier commandement, et de ne pas rendre la soumission et l'obéissance qu'il doit à son père. — 2°. Dans celles qui concernent la vie civile. Par exemple, le père commande à cet enfant de s'appliquer à l'étude, de vaquer à telles et telles fonctions, afin de devenir honnête homme : si cet enfant est fainéant et vagabond, il pèche mortellement il n'en faut point douter. — 3°. La plus importante affaire de notre vie étant le choix d'un établissement, un enfant ne doit rien faire en ce point, après avoir consulté DIEU, sans consulter aussi ses parents ; il doit même suivre leurs inclinations, à moins que DIEU ne l'appelle à un autre état, ou qu'il n'ait une répugnance invincible pour celui où ils le veulent, qu'il ait de grandes marques qu'il n'y ferait pas son salut ou qu'il n'y vivrait pas heureux : alors un père n'a pas droit de l'y forcer. Ainsi, les théologiens, après S. Thomas, permettent aux enfants de choisir un état en général, et ne les obligent point de suivre les mouvements d'un père ou d'une mère pour le mariage ou pour la religion, d'embrasser l'état ecclésiastique ou de demeurer dans l'état séculier. Ils croient que ces conditions sont trop onéreuses pour les en charger contre leur gré, et que, là où il y va de toute la vie, le choix doit être libre. Mais ils ne nous dispensent point, après avoir consulté DIEU, de rendre cette déférence à nos parents, d'avoir du moins leur agrément, si nous ne pouvons pas suivre leurs inclinations.

[ De l'état religieux. ] — Dans l'obéissance que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents, il y a une occasion qu'il faut excepter; savoir, quand DIEU les appelle à l'état religieux, et qu'un père ou une mère s'oppose à cette vocation. C'est le sentiment de S. Augustin, qui répond à l'hérétique Adimante, lequel était venu jusqu'à cet excès d'impiété de blâmer l'Évangile pour ce sujet, et de maintenir qu'il combattait en ce point la loi de DIEU. Car ce saint docteur lui répond que l'Évangile ne défend pas de rendre l'honneur et l'obéissance qui sont dus aux parents, mais que, lorsqu'il s'agit du service de DIEU ou de l'avancement de son royaume, on peut sans impiété les abandonner, et même, s'il est besoin, les mépriser, parce que l'honneur que nous leur devons leur doit être rendu avec ordre; et comme il n'est pas comparable à celui que nous devons à DIEU, s'il arrive qu'il lui soit contraire ou qu'il y mette obstacle, on peut l'abandonner sans scrupule pour soutenir celui de DIEU. Une autre raison que ce saint docteur en apporte est que, comme le droit paternel n'est qu'une participation de l'autorité de DIEU, dont toute paternité tire son origine (Ephes. III), comme parle l'Apôtre, les pères ne sont que les ministres et les lieutenants de DIEU, et leur pouvoir est toujours dépendant de son autorité souveraine. Si donc DIEU commande une chose, et le père une autre, ou que le père veuille empêcher d'obéir à DIEU, qui doute que la puissance du père est défectueuse en ce point, puisqu'elle est contraire à celui dont elle relève? et c'est de cette occasion qu'il faut entendre et expliquer cette parole du Fils de DIEU: *Quiconque aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.*

[ Parents coupables. ] — Les enfants sont inexcusables s'ils refusent à des pères vicieux, épuisés de débauches, accablés d'années et de maladies, les assistances qu'ils n'en ont pas reçues eux-mêmes. Car le commandement d'honorer les pères et les mères comprend ceux même que leurs vices, leurs débauches et leur mauvaise conduite semblent rendre indignes de respect; et de même que l'amour dont nous sommes redevables à DIEU nous oblige d'aimer nos ennemis, quand ils nous auraient donné tous les sujets imaginables de les haïr, ainsi l'honneur et le respect que nous devons à DIEU suffit pour nous obliger à rendre aux pères et aux mères celui que notre ressentiment voudrait nous persuader qu'ils ne méritent pas. Les enfants qui manquent à ce devoir ne se justifieront pas devant DIEU en alléguant pour excuse la mauvaise conduite de leurs pères. Ce commandement est général; il n'en a pas dispensé les enfants ruinés par les débauches de leurs pères, et ceux qui n'ont pas obéi à ce commandement seront du nombre de ceux que DIEU punira pour l'avoir violé.

[ Péchés des enfants en ce genre. ] — Comme les pères et les mères tiennent la place de DIEU à l'égard de leurs enfants, il faut raisonner des fautes et

des péchés qu'on commet contre eux, avec quelque proportion, comme de ceux que l'on commet contre DIEU, et l'on en doit conclure; — 1°. Qu'on ne fait point de petites fautes en cette matière, et, quoique le mépris soit petit, l'offense est toujours grande à cause de la personne qui est intéressée. De même que la théologie nous apprend que tous nos péchés ont une malice en quelque façon infinie, quoiqu'on les appelle légers et véniels, à cause qu'ils s'en prennent à DIEU, qui est relevé infiniment au-dessus du pécheur, ainsi le nom de père est un titre si honorable dans la nature, qu'il tient de l'infini, et il y a quasi la même différence entre un père et un fils qu'entre le Créateur et la créature. Ce qui est constant est que, quand un fils manque à quelque devoir envers son père, il est plus criminel que s'il commettait la même injustice contre tout autre homme. — 2°. Celui qui méprise ou qui offense son père commet une faute qu'il ne pourra jamais réparer, parce que, quelque honneur qu'il lui rende dans la suite et quelque regret qu'il en ait, un homme ne peut payer une dette quand il n'a rien en propre et que tous ses biens appartiennent déjà à son créancier. De même, un fils, quoi qu'il fasse par ses soumissions, ne peut rendre à son père ce qu'il lui a ôté.



## § VI.

### Endroits choisis des Livres spirituels et des Prédicateurs.

[ La crainte de Dieu fait honorer les parents. ] — Si vous avez la crainte de DIEU dans le cœur, vous honorerez vos parents, auxquels il a donné autorité sur vous, parce qu'il le veut et qu'il le commande; et si vous ne les honorez pas, vous n'avez ni la crainte de DIEU ni son amour. *Qui timet DEUM honorat parentes, et quasi dominis servit his qui se genuerunt.* (Eccli. III). En effet, ce n'est pas avoir la crainte de DIEU de mépriser une chose si sainte, que la nature même vous inspire, et que DIEU vous commande si étroitement qu'il n'y a point de menaces qu'il n'emploie contre les enfants qui manquent à ce devoir. Comme quand il dit que *celui qui afflige son père et qui fait les sages remontrances de sa mère deviendra infâme et misérable...*

*Que celui qui maudit son père ou sa mère périra, etc... Que celui qui abandonne son père est perdu d'honneur devant les hommes, et que celui qui aigrit sa mère est maudit de DIEU. Plût à DIEU que ces menaces fussent gravées bien avant dans l'esprit de tous les enfants qui oublient ce qu'ils doivent à leurs parents !*

Nous devons aimer nos pères et nos mères d'un amour singulier : *Souvenez-vous*, dit le Sage, *que vous tenez d'eux la naissance, et soyez reconnaissants d'un si grand bien.* Vous ne le pouvez être qu'en les aimant : car que pourriez-vous faire pour eux qui égale un si grand bienfait ? Mais remarquez que cet amour ne doit pas être seulement un amour naturel et sensible : il faut que ce soit un amour raisonnable et selon DIEU. Or, pour les aimer selon DIEU, il faut les aimer et parce que DIEU le veut et comme DIEU le veut : c'est-à-dire en sorte que vous aimiez principalement leur bien spirituel et leur salut, et que vous le procuriez par vos prières et par tous les autres moyens qui vous seront possibles. Ayez pour eux un grand respect, en les considérant comme ceux de qui vous tenez l'être. après DIEU. Gardez-vous bien de les mépriser jamais, pour quelque sujet que ce soit, ni intérieurement par aucune pensée de mépris, ni extérieurement par paroles, par gestes, ou par des actions méprisables. Recevez avec respect leurs instructions, leurs remontrances et leurs corrections. Assistez-les en leurs besoins, comme dans leurs maladies, leur pauvreté, leur vieillesse, et généralement en toutes leurs nécessités temporelles ou spirituelles. Les abandonner en ces occasions, c'est un crime qui crie vengeance devant DIEU. (**Gobinet**, *Instruction de la jeunesse.*)

[ C'est une dette. ] — Si l'apôtre S. Paul a dit que la charité et l'amour que nous devons à nos frères est une dette qu'on ne saurait jamais assez acquitter, on a lieu de dire, avec encore plus de justice, que l'amour et le respect que les enfants doivent à leurs parents est une dette qui ne peut jamais s'éteindre ; que, par conséquent, quelque imparfaits que soient le père et la mère, quelque importuns et chagrins qu'ils puissent être, des enfants ne sont jamais en droit, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, de leur manquer de respect, ou d'étouffer dans leurs cœurs l'amour qui leur est dû. La raison que le SAINT-ESPRIT même en apporte est qu'ils sont après DIEU, la source et le principe de notre vie : *Memento quoniam nisi per illos natus non fuisses.* (Eccli. VII.) Il faut que cet amour et ce respect prenne d'abord sa source dans votre cœur. Ce qui consiste à avoir bonne opinion d'eux, à les respecter et à les aimer ; il faut ensuite témoigner votre estime par vos paroles, en parlant toujours d'eux honorablement. Ce n'est pas un respect et un amour de compliment et de parole que DIEU vous demande et vous ordonne d'avoir pour eux, il faut qu'il soit efficace : Par conséquent, vous devez leur parler avec humilité, les prévenir, chercher à les contenter, vous étudier à leur plaire. (**Anonyme**).

[ Les enfants rebelles et désobéissants. ] — Que doit-on penser de ces enfants rebelles et dénaturés qui déchirent la réputation de leurs pères et de leurs mères; qui lèvent la main contre eux, et qui les menacent? L'Écriture ordonne de mettre à mort ces enfants dénaturés, et je me persuade que ces crimes sont si rares, qu'il vaut mieux n'en point parler. Je serais d'avis de dire ce qu'un ancien sage législateur répondit autrefois à une personne qui lui demandait pourquoi, parmi tant de lois qu'il avait établies, il n'en avait point fait contre les enfants qui frappent ou qui outragent leur père ou leur mère: que c'était parce qu'il ne croyait pas qu'il se trouvât jamais dans le monde des enfants assez dénaturés pour commettre une action si barbare. Mais, hélas! qu'une loi qu'on n'a pas jugé à propos de donner à des païens serait aujourd'hui nécessaire au milieu même du christianisme où nous voyons des enfants qui lèvent la main sur leur père et sur leur mère, et qui les menacent de les frapper d'une manière outrageuse, qui les maudissent et leur souhaitent la mort, qui leur disent des paroles injurieuses et capables de les affliger sensiblement; qui les accusent injustement devant les juges, ou qui refusent de les assister dans leurs plus grandes nécessités. Ce sont des monstres qu'on ne voit pas même dans le fond de la barbarie et que l'ancienne loi condamnait à une mort honteuse sans rémission. (**Anonyme.**)

Il n'est pas nécessaire que les lois civiles et humaines punissent de mort ces sortes d'enfants réfractaires, contumaces et incorrigibles: la Providence divine prend elle-même assez de soin de les punir. Les hôpitaux des grandes villes sont remplis d'enfants de famille fugitifs et révoltés, qui trouvent leur infamie et leur supplice dans leur rébellion contre leurs parents; et on ne sait que trop par expérience que ceux que la justice punit d'une mort honteuse et infâme, pour les vols et les meurtres qu'ils ont commis, confessent presque tous que le commencement de leur malheur est venu de leur rébellion contre leur père et leur mère. Il y a plus d'un Absalon dans le monde qui trouve le juste châtiment de sa révolte, et son malheur dans sa désobéissance: au lieu qu'on n'a jamais vu d'enfant paisible et vertueux que DIEU n'ait béni, et confirmé la bénédiction de ses parents: *Benedictio patris confirmat domos filiorum* (Eccli. III.) (**Le P. Le Jeune, Devoirs des enfants envers leurs pères et mères.**)

DIEU, dans l'Écriture-Sainte, fulmine de terribles anathèmes contre les enfants qui manquent de respect et de reconnaissance envers leurs parents: *Un enfant, dit le Sage, est perdu d'honneur et de réputation qui abandonne son père, et celui-là est maudit de DIEU qui fait fâcher sa mère.* DIEU ne se contente pas de le frapper de sa malédiction; il veut encore qu'il soit maudit de tout le monde. Voici le commandement qu'il en fait, au Deutéronome: *Maudit soit l'enfant qui n'honore point son père et sa mère, et tout le peuple dira Amen.* Or, cette malédiction tombe sur son honneur, sur ses biens, le réduisant à la mendicité; sur ses plaisirs, le consumant de chagrins et de tristesse: sur ses enfants, permettant qu'ils lui soient rebelles;



sur sa vie, abrégeant ses jours par une mort précipitée; sur sa réputation, en rondant sa mémoire infâme. Voilà ce que doivent attendre les enfants qui donnent de l'affliction à leurs parents, qui les méprisent, qui les outragent, qui leur désirent du mal, qui se moquent d'eux, et qui les abandonnent dans leurs nécessités. « Je commande, dit DIEU dans la loi, qu'ils soient mis à mort sans rémission, qu'ils soient assommés à coups de pierres. » (**Anonyme.**)

[*Bienfaits d'un père et d'une mère.*] — Le SAINT-ESPRIT ne vous avertit-t-il pas de ne jamais mettre en oubli les douleurs et les gémissements de votre mère? *Gemitis matris tuæ ne obliviscaris.* Que de défaillances, que de dégoûts, et d'incommodités n'a-t-elle pas souffertes pour vous quand elle vous portait dans ses entrailles! Que de douleurs, que de tranchées, que de dangers, que de craintes de mort en vous mettant au monde! Que de fatigues, que d'ennuis, et d'inquiétudes, n'a-t-elle pas eues en vous nourrissant! Combien de fois n'avez-vous pas interrompu son sommeil? Combien de fois a-t-elle quitté son repos pour vous donner la mamelle? Que d'incommodités n'a-t-elle point souffertes quand elle vous allaitait et vous tenait sur son sein! Que de soins, que d'inquiétudes, que de travaux, que de mouvements votre pauvre père ne s'est-il point donnés pour vous conserver un petit héritage! Heureux si vous n'avez pas déjà commencé à y faire brèche. Quand vous aviez dans votre enfance, la moindre incommodité, on les voyait accablés de tristesse, dans l'appréhension de vous perdre: pauvres infortunés, qui ne savaient pas qu'ils nourrissaient dans leur sein une vipère qui devait déchirer les entrailles qui l'avaient produite! Fallait-il donc qu'ils se donnassent tant de peine, pour voir un jour dans leur maison un désobéissant, un rebelle, un révolté? (*Tiré du P. Le Jeune.*)

[*Ingratitude.*] — C'est un spectacle bien désolant de voir des pères et des mères qui, après s'être dépouillés pour établir leurs enfants, se voient réduits à recevoir par morceaux et à compte un morceau de pain, comme par charité, de la main de ceux qui les ont dépouillés: encore même se trouve-t-il quelquefois des âmes assez dures pour laisser languir leurs parents, et leur refuser par dureté une partie du nécessaire. Il faudrait envoyer ces cœurs de fer et de bronze, non pas à l'école des hommes, mais à celle des bêtes. C'est un plaisir de lire dans S. Ambroise, je ne craindrai point de me servir de cet exemple, après ce grand docteur, c'est, dis-je, un plaisir de lire le détail qu'il fait du soin que les cigognes ont de nourrir leurs pères et leurs mères, lorsqu'ils sont vieux; ils les portent sur leurs épaules lorsqu'ils sont cassés de vieillesse; ils leur portent à manger lorsqu'ils ne sont plus en état d'en chercher; ils les réchauffent avec leurs ailes lorsque les plumes leur sont tombées. Faut-il, mon DIEU, que ce soient les animaux mêmes qui fassent ainsi la leçon aux hommes? (**Anonyme.**)

[Devoir filial.] — De toutes les dépendances d'homme à homme, il n'y en a point de plus juste que celle d'un fils à un père ou à une mère: car, si les mêmes principes que DIEU a établis pour la production des choses doivent encore contribuer à leur conservation, le fils doit aussi bien recevoir de son père le règlement et la conduite de sa vie que la vie même; il le doit regarder non-seulement en qualité de bienfaiteur, mais en qualité de maître qui a pouvoir de commander. Il faut donc qu'un enfant qui ne veut point être rebelle à DIEU, et qui veut se tenir dans les termes de son devoir, rende obéissance à ses parents; c'est-à-dire qu'il regarde leur volonté comme la règle de toutes ses actions, et qu'il croie qu'elles seront d'autant plus agréables à DIEU qu'elles seront plus conformes et mieux ajustées à cette règle; qu'il les écoute comme si DIEU parlait par leur bouche. Les droits des pères et ceux de DIEU viennent d'une même source, et, à moins de désobéir à DIEU, on ne peut désobéir à ses parents, quand ils ne commandent rien de contraire aux lois de DIEU.

Que les enfants ne s'y trompent pas: cette obligation est un point de conscience auquel on ne peut manquer sans un péché tantôt plus grand et tantôt plus léger, à mesure que la chose qu'ils commandent est de moindre ou de plus grande conséquence. Il n'est pas besoin que je m'étende davantage sur ce sujet: c'est assez que S. Paul, qui ne prononce que des oracles, mette les enfants désobéissants dans la liste des pécheurs les plus abominables, avec les meurtriers, les traîtres, les avarés, les médisans: *Parentibus non obedientes*. Faites réflexion à ceci, enfants peu soumis: vous ne leur désobéissez pas peut-être formellement, parce que vous n'oseriez ou que vous ne pouvez pas; mais, quand vous obéissez, c'est de si mauvaise grâce, avec un visage qui gâte tout; c'est avec des plaintes qui percent le cœur à un pauvre père; c'est avec des répugnances et des retards qui font bien voir que vous n'obéissez qu'à regret. Ce père, qui est chargé de votre conduite et qui doit répondre à DIEU de vos bonnes ou mauvaises mœurs, vous défend de fréquenter cette compagnie qui porte à la débauche, et vous la fréquentez malgré lui! Il vous interdit ce jeu ou cette mauvaise pratique qu'il prévoit qui vous perdra de réputation, et vous attendez sa malédiction pour vous en défaire? S'il ne jure, s'il ne menace, s'il ne vous donne de la terreur par les marques de colère qu'il fait paraître, il ne trouvera en vous nulle soumission, nulle obéissance. Vous attirez la vengeance de DIEU sur votre tête, et vous êtes du nombre des scélérats dont parle S. Paul, sur lesquels DIEU fait éclater les traits de sa colère dès cette vie.

Ne craignez point de faire quelque dépense pour soulager la nécessité d'un père ou d'une mère, puisque vous tenez d'eux toutes les industries qui vous ont rendu riche, ou du moins assez accommodé. Ils vous ont donné des bras pour travailler, et des pieds pour chercher ce qui vous manque; puisque le fond est à eux, vous ne pouvez sans injustice leur en refuser les fruits. Si votre père et votre mère vous demeurent longtemps sur les

bras, si leur grand âge les rend fâcheux, si leur humeur chagrine vous rebute, si, par des reproches injustes, ils se plaignent à tort du traitement que vous leur faites, après que de votre part vous avez fait tout ce que vous avez pu, ne perdez point courage, ne leur refusez point tout le secours et tout le soulagement qu'ils peuvent attendre de vous. Ah ! n'est-ce pas une étrange dureté, de voir que quelques-uns, pour se dispenser de les assister dans leurs nécessités, apportent pour excuse le mauvais ménage de leur père, et se persuadent que, quand ils ont blâmé sa conduite, ils sont à couvert ? « Il avait beaucoup de bien, disent-ils : s'il eût su le ménager, il serait à son aise ; mais c'est un homme qui n'a jamais pris conseil que de sa tête. » Il y en a qui se défendent de lui faire du bien parce qu'il ne leur en a jamais fait ; qu'il les a mariés avec beaucoup de belles promesses et fort peu d'effets. L'un dit : J'ai nombre d'enfants à nourrir, et les temps sont mauvais ; l'autre allègue que son père a d'autres enfants que lui ; que quand les autres auront contribué de leur côté, il fera du sien ce qu'il pourra ; et cependant ce père est dans la nécessité et languit dans la misère. Quelle cruauté ! quelle barbarie ! Il y a un autre défaut d'ingratitude dans les enfants, qui ne paraît pas si noir, mais qui n'est pas moins criminel. C'est lorsqu'un enfant, par honte, méconnaît son père. Car vous diriez que toutes les passions sont de concert dans le cœur d'un mauvais enfant pour le porter à l'oubli de son devoir envers ses parents : son avarice le porte à leur refuser le nécessaire ; son insatiable avidité à leur souhaiter la mort pour profiter de leur dépouille, quand ils vivent trop longtemps ; son ambition à les écarter, et à avoir honte de les reconnaître pour ses parents, lorsqu'ils sont pauvres. Un fils de cette nature, qui rougit de la bassesse de ses parents, se fait mille fois plus de déshonneur, par cette aversion, qu'il n'aurait de confusion en les reconnaissant pour ce qu'ils sont. (**Le P. Cordier**, *La famille sainte*.)

[Pouvoir et autorité des pères.] — Avant que l'on eût commencé à bâtir des villes et à former des royaumes, il n'y avait point d'autres souverains que les pères de famille dans leurs maisons : la nature et la raison le voulaient ainsi : car qui devait commander dans une maison, que le maître ? Qui devait être le maître, que celui qui y était entré le premier, qui avait plus d'âge, et qui était le bienfaiteur universel de tous ses sujets ? De qui les enfants pouvaient-ils attendre la conservation de leur vie, que de celui qui la leur avait donnée ? de qui devaient-ils prendre conseil, que d'un homme qu'ils voyaient supérieur en tout, en âge, en expérience, en sagesse ? A qui étaient-ils obligés de rendre obéissance, qu'à celui que DIEU leur avait donné pour tenir sa place ? C'était donc au père non-seulement à nourrir ses enfants et à les instruire, mais encore à leur rendre la justice et à punir les coupables. Il faisait seul une cour souveraine, et prononçait des arrêts sans appel. Or, quoique le monde soit augmenté en nombre d'habitants, et que, pour vivre en assurance contre la violence

des méchants, il ait fallu avoir recours à une plus grande puissance et choisir des rois qui fussent comme les pères de tout un peuple, l'autorité des pères de famille n'en est point diminuée, leurs droits sont toujours les mêmes, et leurs enfants leur doivent toujours la même obéissance. (*Le même.*)

[Le spirituel.] — Le plus grand et le plus important service qu'un enfant doit rendre à ses parents est en ce qui regarde le spirituel, particulièrement quand ils viennent sur la fin de leur vie, en leur procurant les sacrements, en les exhortant à payer leurs dettes, à ne laisser point de fâcheuses affaires dans leurs familles, qui puissent causer de la division ou y mettre la discorde; à pratiquer de bonnes œuvres pour mettre leur salut en assurance. Ah! on ne voit que trop de ces enfants dénaturés qui les empêchent de faire des legs pieux ou de restituer le bien mal acquis, et qui disent dans leur cœur, s'ils n'osent le dire de bouche: « Qu'un enfant est heureux dont le père est un répruvé! » Ah! funeste postérité, ô épouvantable sentiment! Et cependant ce que j'y trouve de plus déplorable, c'est qu'il n'y a rien de plus commun dans le monde. Un père laissera à ses enfants deux ou trois cent mille livres; et, s'il donne en mourant deux ou trois cents écus à quelques pauvres domestiques ou à quelque hôpital, des enfants se soulèveront contre ce testament, et voudront le disputer! Cela est-il juste? cela ne combat-il pas non-seulement la religion, mais la bonne foi? (*Anoifyme.*)

[Exemple du Sauveur.] — Tout ce que l'Évangile nous a appris de la vie du Sauveur, depuis l'âge de douze ans qu'il fut trouvé au temple jusqu'à l'âge de trente ans qu'il parut en public pour y prêcher l'Évangile, est qu'il obéit à Marie et à Joseph: *Et erat subditus illis*. Voilà où se réduisait son occupation pendant ce temps; voilà ses miracles; voilà ses prédications; voilà les seuls exemples qu'il a voulu nous proposer pendant près de trente années. Quoi de plus admirable que cette obéissance, si on en examine toutes les circonstances, si on en pénètre tous les mystères! Premièrement, *celui qui obéit* et qui se laisse gouverner comme un enfant est un DIEU, le Verbe éternel, celui qui gouverne avec autant de sagesse que de facilité tout l'univers, et qui, comme parle l'Écriture, le soutient de trois doigts. Secondement, *à qui obéit-il?* à Marie qui était sa mère, et à Joseph qui était réputé pour son père; c'est-à-dire à des créatures qui, quelque parfaites et quelque éclairées qu'elles fussent, n'avaient que des lumières bornées, qui, comparées aux lumières infinies d'un DIEU, avaient moins de proportion avec elles qu'une étincelle avec le soleil: et néanmoins il leur obéit avec autant de soumission qu'il faisait à son Père, dont il respectait l'autorité en eux. Troisièmement, *comment obéit-il?* Promptement, entièrement, parfaitement; ne se contentant pas d'accomplir tout ce qu'on lui commandait, mais y soumettant entièrement sa volonté, et n'en ayant

point d'autre que celle de Marie et de Joseph. Quatrièmement, *en quoi obéit-il?* Dans les choses les plus basses, les plus pénibles, qui semblent tout-à-fait indignes de DIEU, rendant à Marie et à Joseph tous les services que les domestiques rendent à leurs maîtres, et les enfants des pauvres à leurs pères et à leurs mères. (**Le P. Nepveu**, *Espirit du christianisme*, Traité 3, ch. 3.)

[Votre mère!] — Ah! si vous avez une bonne mère, qui vous aime tendrement, ne lui soyez pas mauvais fils! sachez que vous avez causé son premier soin et sa première inquiétude. Vous avez pris naissance parmi ses douleurs et ses gémissements : *Gemitus matris tue ne obliviscaris*. Souvenez-vous de ses entrailles qui vous ont porté, et des mamelles qui se sont épuisées pour vous nourrir. Combien de fois avez-vous interrompu son sommeil, aussi bien que son repos? Vous n'avez jamais fait une légère chute qu'elle n'en ait ressenti une griève douleur; et, puisque les joies mêmes que vous lui avez causées lui ont été dangereuses, vous pouvez juger quelles sont ses afflictions toutes pures qu'elle ressent de votre ingratitude, de vos mépris, et de votre mauvais cœur. Il n'y a point d'ingratitude plus noire que celle qui fait oublier les bienfaits reçus d'un père et d'une mère. Manquer en d'autres rencontres de reconnaissance, c'est quelquefois pécher contre le devoir, mais c'est ici pécher contre la nature. (**Pétrarque**, *Dialogue sur ce sujet*.)

[Amour et respect.] — Le respect sans amour est défectueux, l'amour sans le respect est dérégulé; mais l'amour et le respect unis ensemble se donnent conjointement une perfection qu'ils n'auraient pas s'ils étaient séparés l'un de l'autre. Je dis que le respect sans l'amour est défectueux : ce n'est qu'une cérémonie de cœur, une offre de services dont jamais on ne voit l'effet, une civilité qui n'aboutit à rien. Je dis que l'amour sans le respect est dérégulé, parce qu'il ne consulte que sa passion, et passe ordinairement les bornes de la civilité que permet le christianisme. Le respect tient de la nature, de la prudence, qui, voulant méditer trop longtemps les choses, ne les exécute jamais; et l'amour participe à la nature du feu, qui, étant trop violent et trop impétueux, cause les plus fâcheux incendies. Voilà ce que sont ces deux choses, quand elles sont séparées l'une de l'autre; mais, quand elles sont unies, quel office rend-il à l'amour? Le voici. Comme cet amour est ardent, il le modère dans ses emportements. D'un autre côté, quel office l'amour rend-il au respect? comme le respect est lent, il l'anime, et le porte à l'exécution. Ce sont ces deux conditions que l'on demande dans un enfant bien né. Il faut qu'il ait de l'amour et du respect pour ses parents, ou, pour mieux dire, il faut un amour respectueux. (**Anonyme**.)

[Récompense dès cette vie.] — L'Apôtre appelle ce précepte *Primum in promiss-*

*sione*, le premier auquel DIEU a promis la récompense. Il en a fait d'autres aussi inviolables et aussi importants, je l'avoue; mais c'est le premier qu'il a voulu récompenser du plus grand de tous les biens naturels, qui est la vie : comme s'il n'y avait personne de plus digne de jouir longtems de ce bienfait que les enfants qui honorent ceux dont ils l'ont reçu, DIEU ayant voulu nous y porter par notre propre intérêt et par la récompense de la chose du monde que nous aimons naturellement le plus ; et, afin que cette récompense fût naturellement plus considérable, il ajoute à cette longue vie les biens temporels qui la rendent plus heureuse, puisqu'il bénit ceux à qui les pères donnent leur bénédiction : ce qui était, dans l'ancienne loi, le plus grand et le plus précieux héritage qu'un père pût laisser à ses enfants. (**Houdry.**)



---

# ENFER

## PEINE DU DAM ET PEINE DU SENS

### Éternité Malheureuse

---

#### AVERTISSEMENT.

*Nous n'avons point encore traité de sujet plus ample , plus abondant et en même temps plus difficile que celui de l'Enfer. Tous les prédicateurs en ont fait quelque discours, et n'auraient pas cru s'être acquittés de leur ministère s'ils n'avaient parlé de cette effrayante matière ; presque tous les livres pieux en traitent ; et comme c'est un des principaux articles de notre foi et l'un des plus difficiles à concevoir, les théologiens s'efforcent de résoudre et d'expliquer les difficultés que l'esprit humain y a fait naître. Dans cette multitude de choses qui regardent ce sujet, nous ne choisirons, selon notre dessein, que ce qui est propre à la chaire, et les matériaux que le prédicateur peut mettre en œuvre pour inspirer à ses auditeurs une crainte salutaire de l'Enfer, et du péché qui y conduit.*

*Comme tout ce qui peut entrer dans ce sujet se réduit à la privation de DIEU, qu'on nomme communément la peine du dam, à la peine qu'on appelle du sens, causée par le feu et les autres supplices qu'on souffre dans ce lieu infortuné, et à la durée éternelle de ces deux effroyables tourments, on ne doit pas être surpris si les desseins de sermons que nous suggérerons, ou que nous avons recueillis de divers auteurs, sont plutôt des tours différents d'un même sujet que des desseins différents, parce que, de quelque biais qu'on les prenne, on ne peut dire autre chose.*

*Du reste, il n'est pas nécessaire d'avertir que l'exagération que l'orateur*

*chrétien doit éviter en toute sorte de manière n'est point à craindre en celle-ci, puisque l'esprit humain ne peut même concevoir la grandeur des peines de l'enfer ; mais ce qu'il est nécessaire de bien faire comprendre, c'est qu'un seul péché mortel nous rend dignes de ce supplice, et qu'il est facile d'effacer maintenant par la pénitence ce qu'on ne pourra expier dans l'autre vie par tous les supplices imaginables.*



## I.

## Desseins et Plans.

1. — Comme nous avons déjà averti que tout ce qu'on peut dire de l'Enfer se réduit à la peine du *dam*, qui est la privation du souverain bien, à la peine du *sens* causée par le feu et par les autres tourments, et enfin à la *durée éternelle* de ces deux inconcevables supplices, le premier dessein qui se présente, entre les différentes manières de tourner et de traiter ces trois sortes de peines, c'est de les joindre ensemble dans un corps de discours, et de ne point séparer ce qui sera toujours joint ensemble dans ce lieu de tourments : ce qui peut fournir les trois points d'un solide et pathétique discours.

*Le premier point* regarde la peine du *dam*, par l'éloignement et la privation de DIEU, dont la vue fait le souverain bien dans le ciel. La grandeur de ce supplice, qu'on peut appeler le capital et l'essentiel d'un réprouvé, se doit mesurer ; — 1°. Par la grandeur du bien auquel il pouvait prétendre, et dont il est privé ; et comme cette perte est infinie, elle cause aussi une inexplicable douleur ; — 2°. Par la violence du désir qu'en conçoit ce malheureux, et par les efforts qu'il fait nécessairement pour s'y joindre comme à sa fin, mais dont il est toujours repoussé ; — 3°. Par la réflexion sur les choses pour lesquelles il a perdu un si grand bien par sa faute, pour des choses de néant, qu'il a préférées à son bonheur éternel, lorsqu'il lui était facile d'éviter un si grand malheur.

*Second Point* : — C'est la peine du *sens*, causée par un feu allumé du souffle de la colère de DIEU, et élevé au-dessus de sa nature par une vertu surnaturelle : — 4°. Qui le fera agir sur l'âme et sur le corps d'un damné ; — 2°. Qui ramassera dans son être simple la force de tous les autres tour-



ments; — 3°. Qui causera une douleur immense, dans son étendue universelle et insupportable.

*Le troisième point regarde la durée éternelle* de l'un et de l'autre supplice. — 1° On en peut faire voir la justice et l'équité par de solides raisons. — 2° Combien la pensée d'une durée éternelle est capable de rendre insupportables les moindres douleurs, à plus forte raison des douleurs inconcevables. — 3°. Comme, dans cette durée infinie, il n'y aura pas un seul moment de relâche, on conclura par l'étrange aveuglement des hommes, de penser si peu à ce qui leur arrivera peut-être un jour, et à prendre si peu de précaution pour éviter un supplice *éternel*.

—

II. — Les peines de l'enfer en général.

1°. Les peines de l'enfer sont certaines et véritables, n'y ayant rien de plus constant ni de mieux autorisé dans l'Écriture, dans les conciles, et dans le sentiment des SS. Pères, ni de plus conforme à la raison, que DIEU ait destiné un lieu où les impies souffrent, après cette vie, le châtement dû à leurs crimes.

2°. Ces peines sont grandes et en grand nombre, et répondent à la grandeur d'un DIEU offensé et à l'indignité d'un pécheur qui s'est élevé contre son Créateur, qui a violé ses lois, abusé de ses bienfaits, et qui a eu l'insolence de l'outrager en tant de manières.

3°. Elles sont éternelles, et ne finiront jamais, pour les raisons qui sont connues, et que nous rapporterons dans ce traité.

—

III. — Le malheureux état d'un réprouvé dans l'enfer, qui consiste en trois réflexions qu'il fera continuellement,

*La première*, sur les moyens qu'il a eus d'éviter le malheur où il s'est engagé par sa faute: ce qui lui cause un regret inexplicable.

*La seconde*, sur la cause des supplices auxquels il est condamné par un juste arrêt de la justice d'un Dieu: savoir, pour un bien créé, pour une fumée d'honneur, ou pour un plaisir d'un moment.

*La troisième*, sur l'impossibilité où il est, et où il sera toujours, de sortir de cet état; ce qui lui cause un désespoir éternel.

—

IV. — 1°. *Le présent* accable les malheureux damnés par le sentiment des peines inconcevables qu'ils endurent.

2°. *Le passé* par le souvenir de leurs crimes et de faux plaisirs qu'ils ont goûtés en cette vie, et qu'ils ont préférés à leur bonheur éternel.

3°. *L'avenir* par la vue de la durée infinie de leur malheur, sans espérance de voir jamais finir leurs tourments.

---

V. — Les malheureux damnés dans l'enfer, souffriront.

1°. Des peines immenses dans leur étendue, puisque leurs âmes et leurs corps, leurs puissances et leurs sens, auront leur tourment propre, outre le tourment du feu qui sera répandu partout ;

2°. Des peines cruelles et insupportables dans leur rigueur ;

3°. Eternelles dans leur durée.

---

VI. — L'Écriture nous apprend trois choses de l'Enfer, qui peuvent faire le partage d'un discours :

1°. Que c'est un lieu où l'on est séparé de DIEU, et privé par conséquent de tout bien : *Discedite à me, maledicti !*

2°. Un lieu où l'on est enseveli dans un feu qui ne s'éteindra jamais, et qui causera les plus violentes douleurs à l'âme et au corps : *In ignem æternum.*

3°. Un lieu où les damnés souffriront les cruelles morsures d'un ver rongeur qui sera le remords de leur conscience, de sensibles regrets et les différentes passions qui ne cesseront jamais : *Et vermis eorum non moritur.*

---

VII. — 1°. L'enfer est un lieu et un état où se trouve l'assemblage de tous les maux.

2°. Nulle consolation et nul soulagement, de quelque côté que ce puisse être.

3°. Nulle espérance d'être jamais délivré des maux qu'on souffre et de sortir de ce triste lieu.

---

VIII. — L'enfer est un malheur où nous sommes en danger de tomber à tout moment, que nous avons peut-être mérité cent et cent fois, et auquel nous sommes peut-être déjà condamnés par la justice de DIEU. Mais, ce qui est étonnant, c'est de voir combien peu de personnes y font seulement réflexion, comme s'il n'y avait rien à craindre pour eux : *Ducunt in bonis diés suos, et in puncto ad infèrna descendunt.* (Job. XXI.)

2°. L'enfer est quelque chose de si épouvantable, que les plus grands pécheurs le craignent, et vivent cependant comme s'il n'y avait point d'enfer.

IX. — 1°. La pensée de l'enfer, selon S. Chrysostôme, fait les impies, parce qu'ils en étouffent la croyance pour s'abandonner à leurs désordres, voyant qu'ils ne peuvent vivre tranquillement quand ils croiront qu'il y a un enfer auquel aboutiront tous leurs plaisirs.

2°. La même pensée de l'enfer, dit ce même Père, fait tous les gens de bien, parce que, pour prévenir ce malheur, ils sacrifient sans peine leurs plaisirs à leur salut.

---

X. — Ces paroles de S. Bonaventure peuvent faire le sujet d'un discours :

1°. *Acerbitate intolerabiles* : Elles sont insupportables pour leur rigueur.

2°. *Aeternitate interminabiles* : Elles sont éternelles et sans fin dans leur durée.

---

XI. — Si l'on veut faire un discours sur la seule peine du *dam*, qui consiste en la privation du souverain bien, on pourra trouver plusieurs tours à ce sujet, lesquels reviendront au même dessein.

1°. Cette peine ôtera au damné son souverain bien, pour lequel l'âme séparée du corps a de si fortes inclinations.

2°. Bien sur lequel elle avait tant de droits : ce qui lui causera de cuisants regrets de l'avoir perdu par sa faute.

3°. Bien, enfin, avec lequel elle avait tant d'alliance.

---

XII. — On peut juger de la grandeur de la peine du *dam* par trois choses :

1°. Par la grandeur infinie du souverain bien que les damnés ont perdu.

2°. Par la grandeur et la violence prodigieuse du désir qu'ils ont de jouir de ce souverain bien.

3°. Par la grandeur des droits qu'ils ont eus à la possession d'un si grand bien, et dont ils sont déçus par leur faute.

---

XIII. — 1°. Les réprouvés ont perdu DIEU, et en le perdant, ils ont tout perdu. C'est une perte universelle et infinie.

2°. Ils ont perdu ce bien infini pour un rien, pour un petit gain temporel ou pour un plaisir d'un moment.

3°. Ils l'ont perdu volontairement; et cependant c'est pour toujours et sans ressource; ils ne le recouvreront jamais.

XIV. — 1°. Un damné est une créature rebelle que DIEU haïra éternellement. Jugez, par la haine qu'il lui portera, de la grandeur des supplices qu'il lui fera souffrir.

2°. Le damné haïra réciproquement DIEU, comme l'auteur des tourments qu'il lui fera souffrir; jugez par-là de la fureur et de la rage qu'il concevra contre DIEU, et du désespoir qu'il concevra de voir tous ses efforts inutiles.

---

XV. — 1°. Le réprouvé s'est éloigné de DIEU par son péché, et DIEU s'éloignera éternellement de lui par ses vengeances.

2°. Il s'est attaché aux créatures par son péché, et les créatures s'attacheront éternellement à lui pour faire son supplice.

---

XVI. — Sur la peine du *sens*, dont plusieurs prédicateurs ont fait un discours séparé. Dieu punira par le feu deux sortes d'abus par deux sortes de peines :

1°. L'abus de leur liberté, dont ils se sont servis pour l'offenser : et DIEU les tiendra captifs dans ce feu, et les y arrêtera par des liens et par des chaînes de feu : *Pluet super peccatores laqueos.* (Ps. 101.)

2°. Ils ont cherché un plaisir illicite dans les créatures, au mépris du Créateur : et DIEU punira ce plaisir par le plus violent de tous les agents, qui est le feu. Ainsi, la captivité et la douleur seront les deux impressions que le feu fera sur les damnés.

---

XVII. — Pour juger de la grandeur du tourment que le feu des enfers fera souffrir aux réprouvés :

1°. On peut considérer ce feu *en lui-même* et dans sa nature : c'est le plus cruel et le plus douloureux de tous les supplices.

2°. On peut le considérer *dans la main de DIEU*, qui l'élève et qui s'en sert pour punir les réprouvés : car alors DIEU augmente sa force et sa vertu, pour leur faire souffrir une plus violente douleur.

3°. *Dans l'application* sur l'âme et sur le corps d'un malheureux réprouvé, qui souffrira sans relâche et sans diminution, durant toute l'éternité.

---

XVIII. — Sur l'éternité malheureuse, on peut considérer et montrer trois choses :

*La première* : Vérité et nécessité de cette éternité malheureuse (contre les infidèles et les hérétiques.)

*La seconde* : Sa justice : il était juste que DIEU ordonnât des peines éternelles pour punir les crimes en l'autre vie.

*La troisième* : Ses rigueurs, en faisant voir combien la pensée d'un supplice éternel est un surcroît de peine aux damnés.

XIX. — 1°. Ne point penser à l'enfer, c'est un étrange aveuglement dans un chrétien.

2°. Ne pas faire tous ses efforts pour l'éviter, c'est une extrême, une inexécusable folie.

## § II.

### Les Sources.

[Les SS. Pères.] — **S. Augustin**, *Enchiridium*, tâche de faire voir quel supplice c'est d'être exclus du royaume éternel. — *Ad fratres in cremo*, sermon 63 et 68, il parle des tourments horribles de l'enfer. — L. des 50 Hom., homél. 16, et sur le ps. 68 : que les réprouvés condamnés aux peines de l'enfer ne sortiront jamais de ce triste lieu. — III *De spiritu et animâ*, il fait un long discours sur le feu de l'enfer, sur le ver de la conscience, et sur les autres peines des damnés. — Sermon 36 *de Sanctis* : comment ceux qui sont coupables des mêmes crimes seront liés et tourmentés ensemble. — Sermon 4 *de Adventu ad judicium* : dénombrement des peines que les damnés souffriront. — XXI *Civit. DEI*, 9 et 10 : peines qu'ils souffriront dans l'âme et dans le corps. — *In ps.* 49 : grandeur du supplice d'être éternellement séparé de DIEU.

**Le même**, Sermon 381 *de tempore* : combien le feu est un cruel tourment. — Il parle encore des tourments des damnés au liv. XVI *Civit.*, et au Sermon 227 *de tempore*.

**S. Grégoire**, in *Matth.* 8 « *Ejicientur in tenebras exteriores,* » fait une affreuse image de l'enfer. — Sur ces paroles de Job, *Ubi nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat* : ample discours sur les tourments qu'endurent les malheureux réprouvés. *Lib. ix in Job.* 37, 38 et 39. — XV *Moral.* 8, sur ces paroles du même Job : *Affligetur relictus in tabernaculo suo.* — XXXIV in 42 *Jobi*, IX in 48 et 49 : comment ce feu brûlera sans éclairer.

— iv *Dialog.*, 28, 41 : que le feu matériel de l'enfer agira sur les âmes séparées de leurs corps, et combien cette vérité est certaine. — vi *Moral.* sur ces paroles de Job, *In vastitate et fame ridebis* : de quelle manière les damnés souffriront la faim et la soif. — Homél. 40 *in Evang.* sur ces paroles de S. Luc : *Inter nos et vos chaos magnum firmatum est* : en quoi consiste cette séparation.

**Le même**, homél. 38 sur ces paroles de S. Matthieu, *Ligatis manibus et pedibus ejus mittite eum in tenebras exteriores*, explique moralement de quelle manière les damnés sont liés, et les peines qu'ils souffrent. — xxxiv *Moral. in 15 Jobi* : que la peine des damnés sera éternelle, et il réfute l'opinion contraire d'Origène. — viii *in c. 8 Jobi*, il parle encore de l'éternité des peines. — xv *in 11 Jobi* : que chaque damné souffrira selon la multitude et la grièveté de ses crimes, id. sur le ch. 39.

**S. Jérôme**, l. 48 sur le ch. 65 d'Isaïe, parle du feu de l'Enfer, et rapporte les témoignages de l'Écriture sur ce sujet. — Expliquant ces paroles de Jérémie, *Plorans ploravit in nocte*, il montre que, dans l'Enfer, il n'y aura nulle consolation, et quels seront les regrets des réprouvés.

**S. Chrysostôme**, *De Providentiâ Dei* : que, si DIEU n'eût point menacé les hommes de l'enfer et d'une éternité de peines, il y aurait eu peu de personnes qui eussent travaillé pour mériter le ciel. — Homél. 24 sur S. Matthieu : que le plus grand supplice des damnés, c'est d'être privés de la vue de DIEU. Il y fait aussi une peinture de l'enfer. Sermon 25 sur l'Ep. aux Romains : que ce que l'Évangile dit de l'enfer n'est pas une simple menace, mais des supplices réels et effectifs. — Homél. 10 sur le chap. 5 de la 2<sup>e</sup> Epître aux Corinth. : combien les peines qu'on souffre dans ce lieu sont terribles, et particulièrement la peine du feu. — Homélies 49 et 50 : il traite le même sujet.

**Origène**, homél. 8 sur les *Nombres* : inégalité des peines des damnés.

**S. Basile**, *Orat. in Psalm.* 33, fait une peinture effrayante de l'enfer. — Hom. 5 sur le ps. 28 : nature du feu de l'enfer, qui brûle sans éclairer et sans consumer.

**Innocent III**, *De contemptu mundi*, 40 : qu'il n'y a ni miséricorde ni espérance pour les damnés.

**Eusèbe d'Emesse**, *Homil. ad monachos* : terrible peinture.

**S. Pierre Damien**, serm. 60 : peinture aussi.

**S. Bernard**, *Epist.* 232, raison de la punition éternelle. — Serm. 16 : sur les Cantiques ; il se représente ce triste lieu, et marque la crainte et l'effroi qu'il en conçoit. — Il en parle encore pathétiquement au liv. 2 de la Considération.

**Hugues de Saint-Victor**, II *de Animâ*, fait une description de ce lieu affreux et des tourments qu'on y souffre.

**S. Thomas**, *Contrâ Gentes*, IV, 90, montre comment un feu matériel agit sur les âmes des damnés.

**S. Bonaventure**, *Opusculorum* I, traite amplement de l'enfer.

**S. Bernardin de Sienne**, Sermon 22.

**Denys-le-Chartreux**, *De 4 Novissimis*, à cap. 35, etc.

**S. Ephrem**, tome 1<sup>er</sup>.

**S. Dorothee**, *Doctr. Orthod.* 12.

[Il n'y a presque point de SS. Pères qui n'aient parlé de l'enfer dans leurs ouvrages ; ceux que nous avons marqués sont les principaux.]

[Livres spirituels et autres.] — Le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, III, 24.

**Le P. Louis de Grenade**, *Guide des Pécheurs*, ch. 8. — Traité de la Considération, 5<sup>e</sup> traité, où il a cinq paragraphes sur ce sujet. — *Mémorial*, où il parle encore de ce sujet fort au long.

**Le Cardinal Bellarmin**, II *De gemitu Columbæ*, 2. — Traité de l'*Enfer*.

**Le Cardinal de Richelieu**, dans la *Perfection du chrétien*.

**Drexellius**, *Considerationes de eternitate*. — *De Damnatorum rogo*. [Ce livre a été traduit en français par le P. Girard, sous le titre de *Tableau de la justice divine*.]

**Gabriel Inchinus**, *De quatuor novissimis*, part. 3.

**Besse**, outre ses Sermons, a fait un livre particulier sur les quatre fins dernières.

**Denys le Chartreux**, *Speculum amatorum mundi* : étendue de l'éternité.

**Sanchez**, *De regno Dei*, l. 8, c. 5.

**P. Petrus Canisius**, *De Novissimis*, 3.

**Le P. Caussin**, *Cour sainte*, Maxime 18, du malheur éternel.

**Essais de Morale**, second traité, chapitre 6.

**P. Guillelmus Staniburstus**, *De quatuor novissimis*.

**Le P. Antoine de Saint-Martin de la Porte**, dans la *Conduite de la grâce*, 2<sup>e</sup> partie, traité 3, où il traite de la peine du dam et de la peine du sens.

**Celada**, Commentaire sur Judith, a de belles remarques sur l'enfer.

**Le P. Guilleminot**, dans la *Sagesse chrétienne*, ch. 16, où il montre qu'il y a un enfer, quelle est la rigueur des supplices qu'on y souffre, et que ces supplices sont éternels.

**Le P. Guillozé**, conférence sur l'enfer.

**Le P. Croiset**, *Réflexions chrétiennes*.

**Lessius**, *De perfectionibus divinis*, livre traduit par Maucois.

**Reynerius de Pisis**, *Pantheologia*, titulo *Ignis inferorum*.

**Le P. Theophile Renaud**, *Théologie naturelle* : comment un feu matériel peut agir sur les âmes. — **Suarez**, 3<sup>e</sup> partie.

[Prédicateurs.] — **Molinier**, 2<sup>e</sup> serm. pour le 3<sup>e</sup> jeudi de Carême.

**Le P. Lejeune**, un sermon sur l'Enfer, et trois sur l'éternité malheureuse.

**Le P. Reina**, sur l'évangile du mauvais riche.

**Le P. Paul Seigneri** fait de belles réflexions, sur le même évangile.

**Le P. de Lingendes** a fait trois sermons sur la même matière.

**Joly**, dans ses Prônes, 4<sup>e</sup> discours sur l'enfer. — Dans le premier, il parle des peines de l'enfer en général ; dans le second, de la douleur qu'une âme réprouvée souffre de la privation de DIEU ; dans le troisième, il montre que le feu produit en l'âme et au corps la plus violente de toutes les douleurs.

**Biroat**, dans son *Carême*, a aussi trois sermons sur l'enfer. — Le premier, qui est le 3<sup>e</sup> pour le 1<sup>er</sup> lundi de Carême, parle de la séparation du souverain bien, ensuite de l'arrêt prononcé contre les réprouvés : *Discedite à me, maledicti* ; — le second, pour le 3<sup>e</sup> jeudi de Carême, de l'éternité malheureuse ; — le troisième, pour le 3<sup>e</sup> vendredi, de la peine du sens causée par le feu.

**Le P. Texier**, *Avent de l'impie malheureux*. — Vendredi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême : tourment que cause le feu à un damné. — Sermon pour le Mardi de la 5<sup>e</sup> semaine : de l'éternité malheureuse.

**Le P. de la Colombière**, Sermon 55<sup>e</sup>. — *Réflexions chrétiennes*.

**Le P. de la Pesse** a deux Sermons, l'un sur les peines de l'enfer, et l'autre sur l'éternité de l'enfer.

**Le P. d'Orléans** : des peines du péché dans l'autre vie.

**Bourdaloue**, Jeudi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême.

**Le P. Giroust**, Carême : sur la peine que cause le feu.

Dans les *Discours Moraux*, il en a un sur le même sujet.

Dans les *Discours chrétiens*, un sur le misérable état des damnés.

**La Font**, *Entretiens ecclésiastiques*, prône pour le 1<sup>er</sup> dimanche après l'Epiphanie : de la perte de DIEU dans l'enfer ; — 3<sup>e</sup> dimanche apr. l'Epiph. : du feu et des autres tourments de l'enfer.

*Sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne*.

**Monmorel**, 29<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte.

**Fromentières**, **La Volpillière**, n'ont pas oublié ce sujet, et il y a peu de prédicateurs qui n'en parlent.



## III.

## Passages, exemples et applications de l'Écriture.

*Ignis succensus est in furore meo, et ardebit usque ad inferni novissima.* Deuter. xxxii, 22.

*Congregabo super eos mala, et sagittas meas complebo in eis.* Ibid. 23.

*Terra miseriæ et tenebrarum, ubi umbræ mortis et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.* Jobi x, 22.

*Luct quæ fecit omnia, nec tamen consumetur; juxta multitudinem adinventioum suarum, sic et sustinebit.* Jobi xx, 18.

*In oculis ejus devorabit eum ignis qui non succenditur.* Ibid. 26.

*Vadent et venient super eum horribiles.* Jobi xx, 25.

*Mirabiliter me crucias.* Id. x, 16.

*Omnis dolor irruet super eum.* Id. xx, 92.

*Mutatus es mihi in crudelem, et in duritiâ manû tuæ adversaris mihi.* Jobi xxx, 21.

*Dabit ignem et vermes in carnem eorum, ut urantur et sentiant usque in sempiternum.* Judith. xvi, 21.

*Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt.* Jobi xxi, 13.

*Pluet super peccatores laqueos.* Ps. 10.

*Ignis et sulphur et spiritus procellarum, pars calicis eorum.* Ibid.

*Ad nivium calorem transeat ab aquis nivium, et usque ad inferos peccatum illius.* Jobi xiv, 19.

*In diem perditionis servatur malus, et ad diem furoris ducetur.* Jobi xxi, 30.

*Sicut oves in inferno positi sunt, mors depascet eos.* Ps. 48.

*Inflammabit in circuitu inimicos suos.* Ps. 96.

*Devorabit eos ignis.* Ps. 20.

*Turbatus sum, et non sum locutus: annos æternos in mente habui.* Ps. 76.

Ma fureur s'est allumée comme un feu ; elle pénétrera jusqu'au fond des enfers.

Je les accablerai de maux ; je tirerai contre eux toutes mes flèches.

Cette terre de misères et de ténèbres, où habite l'ombre de la mort, où tout est sans ordre et dans une éternelle horreur.

Il souffrira les maux qu'il a faits, et n'en sera point consumé, et l'excès de ses maux égalera celui de ses crimes.

Il sera dévoré par un feu qui ne s'allume point.

Des géants effroyables passeront et repasseront sur lui.

Vous me tourmentez d'une effroyable manière.

Les douleurs l'accableront de toutes parts.

Vous êtes changé et devenu cruel envers moi, et vous employez la dureté de votre main pour me combattre.

Il répandra dans leur chair le feu et les vers, afin qu'ils brûlent et qu'ils se sentent déchirés éternellement.

Ils passent leurs jours dans les plaisirs, et en un moment ils descendent dans le tombeau.

Il pleuvra des lacets sur les pécheurs.

Le feu et le soufre et le vent impétueux des tempêtes sont leur calice et leur partage.

Qu'il passe, des eaux froides de la neige, à une chaleur excessive, et son péché le conduira jusqu'aux enfers.

Le méchant est réservé pour le moment où il doit périr, et Dieu le conduira jusqu'au jour où il doit répandre sur lui sa fureur.

Ils ont été placés dans l'enfer comme des brebis : la mort les dévorera.

(Le feu marchera devant le Seigneur) et embrasera tout autour de lui ses ennemis.

Le feu les dévorera.

J'ai été troublé et je n'ai pu parler : j'ai songé aux jours anciens, et j'ai dans l'esprit les années éternelles.

*Calix in manu Domini vini meri, plenus misto, et inclinavit ex hoc in hoc; verumtamen fœx ejus non est exinanita: bibent omnes peccatores terræ. Ps. 74.*

*Cadent super eos carbones. Ps. 139.*

*Peccator videbit, et irascetur; dentibus suis fremet et tabesceat. Ps. 111.*

*Quis novit potestatem iræ tuæ, et præ timore tuo iram tuam dinumerare? Ps. 89.*

*Erunt gementes, et memoria illorum peribit. Sap. IV, 19.*

*Venient in cogitatione peccatorum suorum tinidi, et traduent illos ex adverso iniquitates ipsorum. Ibid. 20.*

*Pœnitentiam agentes, et præ angustid spiritus gementes. Sapient. v, 3.*

*Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur. Sapient. XI, 17.*

*Via peccantium complanata lapidibus, et in fine illorum inferi, et tenebræ et pœnæ. Eccli. XXI, 12.*

*Sunt spiritus qui ad vindictam creati sunt. Eccli. XXXIX, 33.*

*Ibit homo in domum eternitatis suæ. Eccl. XII, 5.*

*Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et DEUM vestrum, et peccatu vestra absconderunt faciem ejus à vobis ne exaudiret. Isaïæ LIX, 2.*

*Potentius potenter tormenta patientur..... fortioribus fortior instat cruciatio. Sapient. VI, 7.*

*In sempiternum ascendet fumus ejus, à generatione in generationem desolabitur. Isaïæ XXXIV, 10.*

*Stuppa collecta synagoga peccantium, et consummatio illorum flamma ignis. Eccli. XXI, 10.*

*Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur. Isaïæ LXVI, 24.*

*Calcavi eos in furore meo, et conculcavi eos in ira mea. Isaïæ LXIII, 3.*

*Congregabuntur in congregatione unius fascis in lacum, et claudentur omnes in carcere, et post multos dies visitabuntur. Id. XXIV, 22.*

*Flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam (terram). Id. XXX, 33.*

*Nocte et die non extinguetur; in sempiternum ascendet fumus ejus. Isaïæ XXXIV, 10.*

*Dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino: et descendit fortes ejus et populus ejus, et sublimes gloriosique ejus ad eum. Id. V, 14.*

Le Seigneur tient en sa main une coupe de vin pur, pleine d'amertume, et, quoiqu'il en verse, tantôt à l'un et tantôt à l'autre, la lie n'en est pas encore épuisée; tous les pécheurs de la terre en boiront.

Des charbons ardents tomberont sur eux.

Le pécheur verra et en sera furieux; il grincera des dents et sèchera de dépit; mais le désir des pécheurs périra.

Qui peut connaître la grandeur de votre colère et en comprendre toute l'étendue, autant qu'elle est redoutable?

Ils seront percés de douleur, et leur mémoire périra pour jamais.

Ils paraîtront pleins d'effroi au souvenir de leurs offenses, et leurs iniquités se soulèveront contre eux pour les accuser.

Ils diront en eux-mêmes, étant touchés de regrets et jetant des soupirs dans le serrement de leurs cœurs.

Chacun est tourmenté par là où il a péché.

Le chemin des pécheurs est uni et bien pavé; mais il conduit à l'enfer, aux ténèbres et aux supplices.

Il y a des esprits qui ont été créés pour la vengeance.

L'homme s'en ira dans la maison de son éternité.

Ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre vous et votre DIEU, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage pour ne vous point écouter.

Les puissants seront puissamment tourmentés, et on aura plus de compassion pour les petits.

Il sortira de ce feu un tourbillon de fumée pour jamais; sa désolation subsistera de race en race.

L'assemblée des méchants est comme un amas d'étoupes, et leur fin sera d'être consumés par le feu.

Le ver qui les ronge ne mourra point et le feu qui les brûle ne s'éteindra jamais.

Je les ai foulés dans ma fureur, je les ai foulés aux pieds dans ma colère.

Les ayant ramassés et liés ensemble comme un faisceau de bois, il les jettera dans le lac, où il les tiendra en prison, et il les visitera longtemps après.

Le souffle du Seigneur est comme un torrent de soufre qui l'embrase.

Son feu ne s'éteindra ni jour ni nuit; il en sortira pour jamais un tourbillon de fumée.

L'enfer a étendu ses entrailles, et il a ouvert sa gueule jusqu'à l'infini: et tout ce qu'il y a de puissant, d'illustre et de glorieux dans Israël, avec tout le peuple, y descendra en foule.

*Converentur torrentes ejus in picem, et humus ejus in sulphur.* Isaïæ xxxiv, 9.

*Bibent de manu Domini calicem iræ ejus.* Id. II, 17.

*Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante! quis habitavit ex vobis cum ardoribus sempiternis? Isaïæ xxxiii, 14.*

*Insanabilis est dolor tuus : propter multitudinem iniquitatis tue et propter dura peccata tua hæc feci tibi.* Jerem. xxx, 15.

*Creatura tibi Factori deserviens, exardescit in tormentum adversus injustos.* Sapient. xvi, 24.

*Quarè factus est dolor meus perpetuus, et flagra mea desperabilis? Jerem. xv, 18.*

*Voca nomen ejus Absque misericordiâ, quia non addam ultrâ misereri domui Israël, sed oblivione obliviscar eorum.* Osee, I, 6.

*Paleas comburet igni inextinguibili.* Matth. III, 12.

*Discedite à me, maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Id. xxv, 41.

*Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores.* Matth. xxii, 12.

*Timeate eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam.* Id. x, 28.

*Bonum est tibi debitem introire in vitam quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur.* Marci ix, 42.

*Filii regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium.* Matth. viii, 12.

*Ibunt hi in supplicium æternum.* Id. xxv, 46.

*Mitte Lazarum ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hæc flammâ.* Luc. xvi, 24.

*Testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum.* Ibid.

*Fill, recordare, quia recepisti bona in vitâ tuâ, et Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu verò cruciaris.* Ibid.

*Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittitur.* Lucæ iii, 9.

*Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palme, et arescet, et colligent eum et in ignem mittent, et ardet.* Joan. xv, 6.

*Pœnas dabunt in interitu æternas.* II Thes-sal. I, 9.

Les torrents d'Edom se changeront en poix, la poussière s'y changera en soufre, et sa terre deviendra une poix brûlante.

Ils boiront, de la main du Seigneur, le calice de sa colère.

Qui de vous pourra demeurer dans un feu dévorant? Qui d'entre vous pourra subsister dans des flammes éternelles?

Votre douleur est incurable : c'est à cause de vos iniquités et de votre endurcissement dans le péché que je vous ai traités de la sorte.

La créature, soumise à son Créateur, redouble sa force pour tourmenter les méchants.

Pourquoi ma douleur est-elle devenue continue? Pourquoi ma plaie est-elle désespérée?

Donnez-lui le nom de *Sans-miséricorde*, parce qu'à l'avenir je ne serai plus touché de miséricorde pour la maison d'Israël : je l'effacerai de ma mémoire pour jamais.

Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint point.

Allez maudits loin de moi dans le feu éternel qui a été préparé, pour le démon et pour ses anges.

Jetez-le dehors dans les ténèbres pieds et poings liés.

Craignez celui qui peut précipiter dans l'enfer et l'âme et le corps.

Il vous est plus avantageux d'entrer avec un œil dans le royaume de Dieu, qu'avec deux yeux d'être jeté dans l'abîme du feu, où le ver ne meurt point et où le feu ne s'éteint point.

Les enfants du royaume seront jetés dehors dans les ténèbres; c'est là que l'on pleurera et que l'on grincera des dents.

Ceux-ci iront dans les supplices éternels.

Envoyez Lazare tremper dans l'eau le bout de son doigt pour me rafraîchir la langue : car je souffre cruellement dans ce feu.

Que Lazare avertisse mes frères, de peur qu'ils ne viennent aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments.

Mon fils, souvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, et que Lazare n'a eu que du mal : maintenant il a de la joie, et vous, vous souffrez.

Tout arbre qui ne portera pas de bon fruit, on le coupera, et on le jettera au feu.

Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme le sarment, et il deviendra sec; on le ramassera, on le jettera au feu, et il brûlera.

Ils encourront, à la mort, la peine éternelle.

*In flammâ ignis dantis vindictam.* Ibid.

*Horrendum est incidere in manu DEI viventis.* Hebr. x, 31.

*Rudentibus inferni detractos (dæmones) in tartarum tradidit cruciandos.* II Petri, II.

*Angelos qui non servaverunt suum principatum, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit.* Epist. cath. Judæ 6.

*In diebus illis, quærent homines mortem, et non invenient eam; et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.* Apocal. IX, 6.

*Hæc est mors secunda, et qui non est inventus in libro vite scriptus missus est in stagnum ignis.* Apocal. XX, 14.

*Terribilis quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio consumptura est adversarios.* Heb. x, 27.

*Blasphemerunt DEUM celi præ dotoribus et vulneribus suis.* Apocal. XVI, 11.

*Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum.* Ibid. XVIII, 7.

*Lacus iræ DEI magnus, stagnum ignis.* Ibid. cap. XIV et XX.

Il viendra au milieu des flammes de sa vengeance.

C'est une chose horrible de tomber entre les mains du DIEU vivant.

Il n'a pas épargné les anges qui ont péché; mais, les ayant tirés d'en haut avec des chaînes, il les a jetés dans l'enfer pour y être tourmentés.

Pour les anges qui ne se maintinrent point dans le degré d'élévation où ils étaient, il les a réservés pour le jugement du grand jour, liés de chaînes éternelles dans un lieu de ténèbres.

En ce temps-là les hommes chercheront la mort, et ils ne la pourront trouver; ils souhaiteront de mourir, et la mort les fuira.

C'est là la seconde mort, et celui qui ne fut point trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu.

Une attente formidable du jugement et un feu jaloux qui doit consumer les ennemis.

Ils blasphemèrent le DIEU du ciel à cause de leurs douleurs et de leurs plaies.

Multipliez ses douleurs et ses supplices à proportion des délices où il s'est plongé.

C'est un grand lac rempli de la colère de DIEU, et un étang de feu.

#### EXEMPLES TIRÉS DE L'ANCIEN-TESTAMENT.

[Sodome.] — Nous avons, dans l'embrasement de Sodome et de Gomorrhe, une des images qu'il a plu à DIEU de nous donner des feux de l'enfer, où les damnés seront éternellement tourmentés par le feu et l'horreur de leurs crimes. Tenons nos âmes d'autant plus attentives à ce grand exemple de la justice divine, que le Fils de DIEU nous propose lui-même la surprise de ces villes abominables comme une surprise où seront tous ceux qui ne veilleront pas avec autant de soin qu'il nous a commandé de le faire; et quelque horreur que nous ayons de ces villes si justement embrasées, n'oublions pas que JÉSUS-CHRIST nous a dit que ceux qui ne lui obéiront pas, ni aux pasteurs qu'il nous envoie, seront traités avec plus de rigueur que Sodome et Gomorrhe. Appliquons-nous à leur sujet ce qu'il dit au sujet d'autres personnes sur qui il avait paru quelque jugement terrible? *Vous croyez peut-être que les peuples de Sodome et de Gomorrhe sont les plus coupables du monde? Non, mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.* Ne demeurons pas insensibles à cet effroyable spectacle. Représentons-nous un peuple entier dans les flammes;

ouvrons les yeux pour voir l'un des plus redoutables jugemens que DIEU ait jamais exercés visiblement sur les pécheurs, et où il fit voir qu'il avait dans ses trésors non plus les eaux, comme au déluge, pour purger la terre, mais des feux de soufre pour surprendre les méchants dans l'enfer.

[Ténèbres d'Égypte.] — Le feu de l'enfer, dit l'Écriture, tient attachés les damnés à un lieu, sans qu'ils puissent ni en sortir ni faire le moindre mouvement qui les soulage. De sorte qu'un réprouvé, comme un criminel enchaîné, verra couler des millions et des milliers d'années sans que l'inclination violente qu'il a pour sa liberté puisse le faire changer de place. Nous avons une figure de ceci dans la personne des Égyptiens, qui, par une punition de DIEU, demeurèrent longtemps liés et attachés, dit le SAINT-ESPRIT, par des liens de ténèbres et d'une longue nuit : *Vinculis tenebrarum et longæ noctis compediti* ( Sap. 1. ) Mais les damnés seront attachés par des chaînes de feu. Ainsi, quand DIEU suspendrait l'activité du feu, ce serait toujours un étrange supplice à un damné de se voir éternellement prisonnier dans ces flammes, et d'y être attaché sans pouvoir jamais se remuer.

[Regrets d'Esau.] — Il est rapporté dans la Genèse que, lorsqu'Esau eut vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, il ne se mit nullement en peine de la perte qu'il avait faite par cette vente : *Abiit, parvipendens quòd primogenita vendidisset*. Mais, quand il vit que par-là son frère avait reçu la bénédiction de son père, qui le rendait son maître et son seigneur, et qu'il se vit privé de l'héritage qu'il attendait, il reconnut le tort qu'il avait eu de céder pour si peu de chose un avantage si précieux : *Irrugit clamore magno, et consternatus est*. Il en conçut un vif regret, il poussa des cris et des rugissements qui allaient presque au désespoir. Voilà une fidèle image de ce qui arrive aux malheureux réprouvés, qui vendent leur âme au démon, et qui se soucient peu de la perte qu'ils font de DIEU pour des biens fragiles et périssables, pour quelque établissement temporel, pour quelque misérable plaisir. On a beau leur représenter le tort qu'ils se font ; ils ne tiennent aucun compte de cette perte : *Abiit, parvipendens quòd primogenita vendidisset*. Mais lorsqu'après la mort ils verront la perte irréparable qu'ils ont faite, ils changeront de sentiment et de langage ; ils sentiront vivement quelle perte c'est que celle de DIEU, ce bien infini, dont ils auront de si vives et de si fortes idées, et de l'avoir perdu sans ressource.

[Les Juifs captifs.] — Figurez-vous l'affliction des enfants d'Israël, lorsque, conduits captifs à Babylone, ils suspendirent à des arbres leurs instrumens de musique, qu'ils condamnaient à un triste silence, et s'asseyaient sur le bord des fleuves pour y pleurer la perte de leur chère Jérusalem,

qu'ils ne pouvaient oublier. Rappelez dans votre esprit tout ce qui leur arriva depuis, lorsque, après avoir été chassés de leur ville et de leur pays par les empereurs Romains, il leur fut défendu, par un édit d'Adrien, non-seulement de venir pleurer sur les tombeaux de leurs pères, mais de monter sur les montagnes d'où ils pouvaient découvrir leur patrie et leur ville. Jugez de la grandeur du désespoir des réprouvés, lorsque, assis non plus sur le bord des fleuves de Babylone, mais dans des brasiers ardents, versant non plus des torrents de larmes, mais des fleuves de sang, condamnant leurs instruments de musique non à un silence de quelques années, mais à un silence éternel, ils se ressouviendront, non plus d'une ville de la Judée ni du temple de Jérusalem, mais des merveilles qui leur ont été dites tant de fois de la cité de DIEU : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas DEI*. Ils se souviendront de ce funeste arrêt : *Discedite à me maledicti*, par lequel ils ont été privés pour une éternité et de DIEU et de toutes ses miséricordes.

[Caïn.] — DIEU fera éternellement, à l'égard des réprouvés, ce qu'il ne fit autrefois que pour un temps à l'égard de Caïn, qui avait péché par une malice délibérée. Il lui prolongea la vie pour prolonger son supplice. Il lui mit un caractère sur le visage, afin que personne n'attentât à sa vie, et qu'ainsi il fût plus longtemps puni de son péché. Il désirait la mort comme une grâce ; mais DIEU, pour exercer sa vengeance, ne permettait pas qu'il mourût : *Cupidum mortis, ut lueret delictum, vetuit mori*, dit Tertullien. C'est ainsi que la justice de DIEU traitera les réprouvés dans les enfers : ils mourront et vivront durant toute l'éternité ; leur mort sera une mort sans mort, une fin sans fin, ou plutôt, leur fin sera une fin infinie, afin que leur mort soit immortelle dans leurs peines.

[ Les Egyptiens. ] — Imaginez-vous, avec moi, quels étaient les sentiments des Egyptiens, lorsqu'ils se souvenaient de ces heureuses années de fertilité, et qu'ils considéraient qu'ils avaient eu non-seulement une occasion favorable de pourvoir à leurs besoins pour l'avenir, mais même de s'enrichir pour toute leur vie. Figurez-vous quel fut leur repentir, et avec quel déplaisir ils se faisaient ce reproche à eux-mêmes : « Malheureux que nous sommes ! avec combien de facilité pouvions-nous, non-seulement remédier à la nécessité d'une année, mais nous mettre dans l'abondance pour toujours, et nous ne l'avons pas voulu ! » Ces plaintes auraient sans doute été très-justes dans la bouche de ces malheureux ; mais il y a aussi peu de proportion entre leur malheur et celui des réprouvés, entre leur aveuglement et celui de la plupart des hommes, qu'il y en a entre l'ombre et la vérité. La faim qu'ils souffrirent ne fut que de sept années ; mais celle de l'enfer sera éternelle ; celle-là trouva un remède, quoiqu'il leur coûtât bien cher ; celle-ci n'en aura jamais ; on trouva moyen de racheter

celle-là pour de l'argent, mais rien ne pourra racheter ni compenser celle-ci : ce châtement est irrémissible ; cet arrêt est irrévocable.

## EXEMPLES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

[Le mauvais riche.] — Nous n'avons dans l'Évangile, que peu d'exemples ou de figures sur ce sujet. L'exemple le mieux marqué, et qui nous instruit même de l'excès des tourments qu'on souffre dans l'enfer et des péchés qui y conduisent le plus ordinairement, est celui du mauvais riche, que ce soit une simple parabole, ou, comme il y a plus d'apparence, une histoire véritable. L'Évangile dit qu'après une vie délicieuse il mourut et fut enseveli dans l'enfer. *Mortuus est dives, et sepultus est in inferno.* On peut remarquer deux sépultures bien différentes, que reçut tout à la fois ce riche malheureux : l'une pour son âme, l'autre pour son corps. Comme il avait vécu dans l'opulence, il était comblé d'honneurs sur la terre, et même après sa mort on lui rendit de grands honneurs funèbres : On porta son corps en pompe et en cérémonie ; on lui érigea un magnifique mausolée ; quelque méchant qu'il eût été, on trouva peut-être des orateurs assez lâches pour faire son éloge, et pour lui attribuer des vertus qu'il n'avait pas. Mais le malheur est que son âme n'eut pas le même sort, et qu'on lui rendit ailleurs une justice exacte et que, sans avoir égard ni à ses richesses ni à sa qualité, on le traita selon le mérite de sa personne. Le corps enseveli honorablement, l'âme devint la proie des démons, et, au lieu d'être transportée dans le sein d'Abraham comme celle du pauvre Lazare, elle fut précipitée dans un abîme de feux, enveloppée de flammes ardentes, et réduite à n'avoir pendant toute l'éternité que l'enfer pour sa demeure. Les autres circonstances de son supplice sont assez connues, et on les pourra voir par ce que nous en dirons dans le dernier paragraphe.

[Vierges folles.] — La parabole du Sauveur (S. Matthieu xxv) nous apprend qu'après cette vie les réprouvés qui sont exclus du ciel n'ont plus d'espérance d'y entrer jamais. Les vierges sages, préparées pour entrer au palais de l'époux, y furent reçues, au lieu qu'on ferma la porte à celles qui sont appelées folles parce qu'elles n'avaient pas eu soin de mettre de l'huile dans leur lampe, c'est-à-dire qui manquaient de charité, et qui n'avaient pas eu la prévoyance de parer au malheur que leur négligence leur pouvait attirer. *Quæ paratæ erant intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua.* Porte fermée : ô clôture pour jamais ! s'écrie sur ce sujet le savant et pieux Louis de Grénade ! ô porte de tous les biens, qui ne sera

jamais ouverte ! C'est comme si l'évangéliste avait dit plus clairement : la porte est fermée au pardon, à la miséricorde, à l'espérance, à la grâce, aux mérites, et enfin à tous les autres biens qu'on peut espérer ; il ne reste plus aux damnés qu'un éternel désespoir.

[La robe nuptiale.] — Nous avons une autre parabole, au chap. 22 du même S. Matthieu, laquelle nous fait entendre, en la personne de celui qui s'était présenté au festin des noces sans être vêtu de la robe que la bienséance exigeait en pareille cérémonie, de quelle manière seront traités un jour ceux qui se sont rendus indignes d'être admis au festin de la gloire. Le prince qui avait invité à ce festin solennel, voyant cet homme si indécentement vêtu, ordonna aussitôt à ses officiers de le jeter pieds et mains liés dans les ténèbres extérieures. C'était une prison dans Jérusalem, où l'on renfermait les criminels ; et, pour marquer par l'allusion à cette prison ténébreuse qu'il entendait l'enfer destiné aux réprouvés, il ajoute qu'il y aura dans ce triste lieu des pleurs et des grincements de dents.

#### APPLICATIONS DE L'ÉCRITURE.

*Aspectus crystalli horribilis* (Ezech. 1). — Le prophète Ezéchiel, pour nous dépeindre la colère du Seigneur des armées, qui se prépare à tirer vengeance de ses ennemis, le présente sous la figure d'un miroir de cristal, mais d'un cristal horrible. Que veut dire ce prophète ? N'aurait-il pas mieux rencontré, suivant l'idée des autres prophètes, en assurant que DIEU se fera voir assis sur un trône de flammes, ou comme un feu dévorant, ou comme un gros nuage tout allumé d'éclairs et éclatant en foudre et en tonnerres ? Tout cela, ce semble, eût été plus propre à nous représenter un DIEU en colère. Il y a du mystère dans cette expression. C'est que ce prophète veut signifier par-là que DIEU, en condamnant le pécheur, imprimera au fond de son âme une certaine idée de soi-même qui sera comme un cristal et une lumière terrible, dans laquelle et par laquelle il verra clairement dans toutes les différences des temps et durant toute l'éternité, le grand bien qu'il a perdu en perdant DIEU.

*Stillavit super nos maledictio.* (Daniel. ix). — Tous les maux passagers dont DIEU nous afflige dans le temps ne sont, pour m'exprimer avec l'Écriture, que quelques gouttes de ces fléaux que la justice divine laissera déborder dans l'enfer : *Stillavit super nos maledictio.* Une infirmité habituelle vous fait languir, une maladie vous accable, une douleur aiguë vous perce,



vous déchire ; mais ce ne sont encore là que quelques essais de ces coups redoutables dont DIEU vous menace, et dont il doit vous frapper si vous ne prenez soin de le prévenir : *Stillavit*. Un procès vous trouble, une perte de biens vous chagrine, un revers, un accident imprévu vous jette dans la plus profonde tristesse, et quelquefois vous désespère ; mais ce ne sont là néanmoins que quelques étincelles qui s'échappent, et qui tombent sur vous peu à peu : *Stillavit*. Ce n'est pas même proprement dans sa colère que DIEU nous punit de la sorte ; c'est, au contraire, dans les jours de sa miséricorde. Que sera-ce, selon le terme du prophète, quand il vous châtiara dans sa fureur ? Et si une goutte, dit S. Jérôme, fait sur vous de si vives impressions, que sera-ce quand il rompra la digue, et qu'il viendra fondre comme un fleuve grossi de toutes parts ? *Si tanta est stilla, quid erid torrens ?*

*Gustans gustavi paululum mellis, et ecce morior*. (I Reg. xiv). — Un damné, au milieu de ses supplices, se souvenant de ses plaisirs passés qui sont la cause des tourments qu'il endure, ne pourra-t-il pas dire, comme Jonathas condamné à mourir pour avoir goûté imprudemment un peu de miel : *Gustans gustavi paululum mellis, et ecce morior ?* Ah ! si en prenant ces plaisirs frivoles, je ne m'étais exposé qu'à mourir, j'aurais moins sujet de me plaindre de mon inconsidération : c'est parce que je ne puis mourir, c'est parce que je me suis livré, pour ces courts et minces plaisirs, à des maux qui ne finiront point, que je me plains amèrement, et toujours si inutilement.

*Sepultus est in inferno*. (Luc. xvi). — L'Évangile, parlant du mauvais riche condamné aux flammes éternelles, dit qu'il fut enseveli dans l'enfer : *Sepultus est in inferno*. Or, comme un mort enseveli dans la terre en est couvert de toutes parts, ainsi les réprouvés seront ensevelis dans les flammes, c'est-à-dire que de toutes parts ils seront investis : *Sepultus est*. De là cette expression figurée de l'Écriture, que les ennemis du Seigneur seront plongés dans un étang de soufre : *Pars illorum in stagno ardenti igne et sulphure* (Apoc. xxi). En sorte que, de quelque côté qu'ils se tournent, ils trouveront partout le même feu qui les enveloppera. Il y a plus : le feu percera, traversera, pénétrera ces corps dévoués aux plus cruelles douleurs, comme parle S. Bernard ; *Corpora doloribus devota*. Ils seront dans le feu, et le feu sera dans eux ; de manière que de tous les sens, soit intérieurs soit extérieurs, chacun sera également affligé.

*In ignem mittent, et ardet*. (Joan. xv). — Le Sauveur du monde parle du tourment du feu, qui brûlera les réprouvés dans les enfers, comme on parle de l'éternité, en terme de présent qui demeure toujours : *In ignem mittent, et ardet*. On jettera ce mauvais sarment, c'est-à-dire ce pécheur impénitent, dans ce feu : il brûle. Il semble qu'il faudrait dire, « il

brûlera » : point du tout : tout est présent dans l'éternité. Demandez à ce mauvais riche, qui fut damné il y a tant de siècles, ce qu'il fait, et il vous répondra : *Et ardet*. A chaque moment qui s'écoule, à chaque heure qui passe, à chaque jour, à chaque année, à chaque siècle qui roule dans cette éternité, faites la même question, et on vous fera la même réponse : *Et ardet* : il brûle sans cesse, il souffre sans aucun repos.

*Ibit homo in domum eternitatis sue.* (Eccl. xii). L'enfer sera la maison et la demeure éternelle d'un réprouvé. Combien y a-t-il de siècles que le mauvais riche brûle et gémit dans les enfers ! A-t-il, pour cela, sujet de croire qu'il en sortira un jour ? Non : il y est descendu, et ce sera là la maison de son éternité. Y sera-t-il encore cent mille ans, cent millions d'années, cent mille millions de siècles ? Quelle effroyable mesure de temps ! C'est tout dire en un mot : cette demeure est éternelle, on y est relégué et confiné pour jamais, sans aucune espérance d'en pouvoir sortir.

*Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.* (Ps. xxxvii). — Je n'ai point de repos et je n'en puis avoir, quand je me remets tous mes péchés devant les yeux. C'est un roi dans sa cour qui parle, et qui pouvait prendre mille divertissements pour éloigner cette pensée de son esprit : et cependant, tout roi qu'il est, il dit qu'il n'a point de repos quand il fait réflexion sur ses péchés passés. Eh ! que sera-ce donc d'une âme damnée quand, durant toute l'éternité, ses péchés lui seront toujours et nécessairement présents ? Ici-bas, nous les oublions facilement, et, quand nous voulons qu'ils ne nous tourmentent plus, nous avons le secret de les mettre derrière notre dos, dit S. Bernard ; mais toute l'occupation d'une âme dans l'enfer sera de se représenter toujours ses crimes. Tu as péché, et tu le vois ; ta disgrâce vient de toi-même, et, quelque confusion et repentir que tu en aies, tout cela te sera inutile.

*Mortuus est dives, et sepultus est in inferno.* (Luc. xvi). — Quelle fin ! Quel sort ! Ce riche, cet heureux du siècle, cet homme de plaisirs, enivré des douceurs de la vie, ce riche est mort ! rien n'a pu l'exempter de ce coup fatal. Mais, enlevé de ce monde, que devient-il ? Hélas ! son corps, qu'il avait tant flatté, est en peu de jours converti en pourriture, et cette pourriture en vers, et son âme ensevelie dans les enfers. Quel changement ! quelle différence ! sortir d'une maison somptueusement meublée, du milieu de l'abondance, de la délicatesse, des plaisirs, et tomber dans l'enfer, pour être enseveli avec tout ce qu'il y a de scélérats, dans ces flammes désolantes !

*Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante ?* — Qui de vous pourra demeurer éternellement au milieu de ce feu. Cette femme mondaine, qui

vit dans la mollesse, que la moindre intempérie de l'air alarme, qui porte la délicatesse jusqu'au raffinement ; cette femme pourra-t-elle demeurer dans ces flammes, et y demeurer éternellement ! Ces libertins, qui trouvent le joug du Seigneur trop pesant et les lois de l'Évangile trop austères, pourront-ils s'accommoder dans l'enfer de ces brasiers ardents, de ces tourments excessifs, de cette multitude innombrable de supplices ? O DIEU, quel horrible spectacle ? Un grand, un heureux du siècle dans l'enfer, confondu avec les démons, entouré, enveloppé, pénétré de ces horribles flammes ! Un savant, un homme d'esprit qui a brillé, qui s'est si fort distingué dans le monde par son mérite, être éternellement l'opprobre et le mépris de tout ce qu'il y a eu d'hommes sur la terre, et outre cela enseveli dans ce gouffre de flammes ! Un ecclésiastique, respectable aux anges mêmes pour son caractère, qui se sera nourri si longtemps du corps adorable du Sauveur, qui aura été le dispensateur de ce sang précieux qui efface les péchés du monde, ce prêtre damné, ce prêtre vomira éternellement mille blasphèmes contre JÉSUS-CHRIST !

*Timete eum qui potest corpus et animam mittere in gehennam.* — Vous aviez bien sujet, Seigneur, de nous dire que l'enfer est le seul mal qu'il y ait à craindre. Car que m'importe que je sois honoré et estimé, que je vive dans l'abondance et dans les délices, si je me damne ? Et que m'importe que je mène une vie obscure et mortifiée, que je sois oublié, haï, persécuté, pourvu que je ne sois pas réprouvé ! Ah ! mon DIEU ! si vous voulez punir mes crimes, vengez-vous, châtiez ce pécheur, cela est juste ; mais vengez-vous en cette vie, et ne me condamnez pas au feu éternel. Punissez aussi sévèrement qu'il vous plaira ce rebelle, mais que ce soit dans le temps, et non pas dans l'éternité. Quelque grands, quelque sévères que soient vos châtiments, je bénirai encore la main qui me frappera durant cette vie ; mais ne me punissez pas de cette peine éternelle.

*Quid nobis profuit superbia ? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis ?* (Sap. v). — Que me sert à présent, dit un malheureux damné, que me sert à présent d'avoir été riche, puissant, d'avoir vécu dans la splendeur et dans l'éclat, dans l'abondance et dans les plaisirs ? Le terme de cette vie délicieuse est l'enfer, et le fruit de mes joies passées ce sont des feux, des repentirs et des pleurs éternels. O grandeurs mortelles ! ô plaisirs séduisants ! ô richesses périssables ! comment avez-vous pu avoir des charmes pour un homme qui n'ignorait pas votre poison ? Ces biens que j'ai possédés me serviront-ils pour me tirer des mains de cette justice redoutable à laquelle je suis livré ? Ce caractère respectable, cette autorité suprême dont j'ai été revêtu, me serviront-ils pour faire révoquer l'arrêt porté contre moi, ou du moins pour en adoucir la rigueur, en abrégier la durée ? Ces honneurs qu'on m'a déferés, ces marques de distinction que j'ai portées, ne m'empêcheront-elles point d'être confondu avec

tout ce qu'il y a d'infâmes et de scélérats ? Que sont devenus ces flatteurs lâches, ces mercenaires amis, qui applaudissaient jusqu'à mes désordres ? Après avoir servi à me conduire dans ces lieux affreux, me serviront-ils du moins quelque jour à m'en faire sortir ? Ces voluptés séduisantes, tous ces délicieux divertissements qui ont fait le fond de ma vie, me serviront-ils pour arrêter ou pour suspendre la vivacité de ce feu qui m'investit et qui me brûle, pour modérer l'ardeur de ces flammes qui ne s'éteindront jamais ou pour en amortir le sentiment ? *Quid nobis profuit ?* J'ai laissé un gros héritage à mes successeurs, et je suis réprouvé ! J'ai laissé des enfants opulents et à leur aise, et je brûle ! Mes amis se réjouissent encore sur la terre, on y fait des assemblées de plaisirs, et je suis condamné aux supplices éternels ! Je traitais de folie la sainte vigilance de ces âmes fidèles qui ne travaillaient qu'à s'assurer une éternité bienheureuse : hélas ! la mort les a assez justifiées : les voilà dans le ciel, et je brûle dans ces flammes.

*Tanquam oves in inferno positi, mors depascet e-as.* (Psalm, XLVHI). On les a mis en enfer, et la mort les broutera. Le prophète ne pouvait mieux représenter ce sacrifice terrible qui se doit faire durant toute l'éternité, qu'en représentant les damnés comme des victimes. Mais d'où vient, continue-t-il, qu'au lieu de dire que la mort les dévorera, il dit qu'elle les broutera ? *Mors depascet eos.* C'est qu'il y a cette différence entre les herbes que l'on arrache pour faire manger aux animaux, et celles qu'on leur fait brouter, que les premières sont détruites et consumées, et que les autres au contraire repoussent et renaissent toujours. Il y a, semblablement, cette différence entre ceux que la mort prive ici de la vie, et ceux que la justice éternelle lui a donnés en proie dans l'autre monde, que ceux-là en sont comme dévorés, parce qu'elle consume et détruit leur corps en le réduisant dans les principes dont il a été tiré, et que ceux-ci éprouveront éternellement ses efforts sans être anéantis. Ce sont de malheureuses victimes auxquelles, pour ainsi dire, elle mettra continuellement le couteau dans la gorge sans les faire mourir, et qu'elle immolera toujours sans les consumer.

*Et dixi : perit finis meus.* (Thren. III). Les damnés ne se plaindront pas tant de l'assemblage des tourments dont ils seront accablés que de l'éternité de leurs peines. Le sujet de leur plus vive douleur consistera à ne pouvoir cesser de vivre pour cesser de souffrir : *Et dixi : Perit finis meus.* Perdu pour jamais, il faut que je dure. Feux dévorants, brûlez-moi ; frappez et redoublez vos coups, bourreaux impitoyables ! Justice divine, n'épargnez point votre victime ! Nulle espérance de périr tout-à-fait ! O nécessité de vivre, plus insupportable mille fois que la nécessité de subir de si effroyables supplices ! *Perit finis meus* : ma fin est aussi éloignée de moi que mon soulagement ; ma mort est aussi impossible que mon repos.

Juge redoutable de mes crimes, tant de siècles qu'il vous plaira de cette prison et de ces peines ; mais laissez-moi disparaître enfin de devant vous. Vous auriez pu ne me pas donner l'être : que vous importe que je subsiste ! Permettez qu'un atôme s'anéantisse à vos yeux. En vain je souhaite de périr ; en vain cet abîme de feu devrait naturellement m'engloutir : ma vie est aussi certaine que mon enfer : *Periit finis meus !*

*Abcondam faciem meam ab eo.* (Deuter. xxx). Le malheureux qui tombe à ce moment dans les enfers ne vous verra jamais, mon souverain Créateur ! C'en est fait : le voilà privé pour toujours de cette beauté infinie qui rendra vos amis éternellement heureux : *Abcondam faciem meam ab eo.* Le voilà banni à jamais de l'héritage du royaume que vous lui aviez préparé, tandis que vos serviteurs fidèles triompheront dans une gloire ineffable. Ah ! quelle opposition entre un prédestiné et un réprouvé, entre le ciel et l'enfer ! Qui pourrait concevoir le désespoir d'un mondain renfermé dans une prison qui ne s'ouvrira jamais, dans des flammes qui ne s'éteindront jamais, dans des tourments qui ne cesseront jamais ; mais surtout privé pour jamais de la vue de celui qui eût fait son souverain bonheur ?

*Plangite super regione desiderabili.* (Isaïe xxxii). Pleurez et gémissiez, malheureux réprouvés, dans la pensée d'être bannis du ciel, votre aimable patrie, où vous n'entrerez jamais, et que vous souhaiterez éternellement. En effet, le damné verra le paradis fermé et il ne laissera pas de le désirer. Patience, qu'on n'ait pas ce qu'on ne désire point ou ce qu'on désire peu ! mais n'avoir jamais ce qu'on désire toujours, et ce qu'on désire toujours ardemment ! Que peut penser, que peut dire un réprouvé, qui, du milieu d'une fournaise ardente, soupire sans cesse après le ciel, et sans cesse souffre un enfer ? De quelle amertume cette vue du ciel remplit-elle son cœur ! Quel cris ! combien de larmes ne lui coûte pas ce désir du ciel ! Paradis, heureux séjour des saints, je ne vous verrai jamais ! et vous, enfer, séjour malheureux, je vous souffrirai toujours ! Aimable compagnie des prédestinés, je ne goûterai jamais vos délices ; et vous démons, et vous malheureux réprouvés, je serai éternellement avec vous dans ce lieu de tourments.

*Sagittæ tuæ infixæ sunt mihi, et confirmasti super me manum tuam.* (Ps. xxxii). Ah ! Seigneur ! disait le Roi-Prophète, toutes vos flèches sont entrées si avant dans moi, qu'il n'est pas possible d'en arracher une seule. Vous avez tellement appesanti votre main, que je sens tout son poids. Vous ne la détournerez, vous ne la lèverez jamais, cette main redoutable, et il me semble recevoir chaque instant tous les coups qu'elle me prépare : *Confirmasti super me manum tuam !* Percé de vos traits, frappé de votre main, je suis dans la situation où je serai éternellement.

## § IV.

## Pensées et Passages des SS. Pères.

*In inferno, etsi erit stimulus pœnitudinis, nulla tamen erit correctio voluntatis, à quibus ita culpabitur iniquitas propria, ut nullatenus ab iis diligi possit vel desiderari justitia.* August. De fide ad Petrum.

*Quæ quisque gravia patitur, in comparatione aterni ignis, non tantum parva sed nulla sunt.* Id. Serm. 109 de temp.

*Dixit hæc infinita DEI sapientia; et quæ damnatos punit est infinita DEI potentia: quod facit miris sed veris modis.* August. XII Civit. 10.

*Majore timore minora contemnimus, et majore aternitatis cupiditate omnia temporalia fastidimus.* Id. in ps. 68.

*Quantum exegerit culpa, tantum sibi de homine quædam flammæ rationalis disciplina vindicabit.* August. Homil. 15 ex 50.

*Quantum stulla iniquitas suggestit, tantum sapiens pœna deæviat.* Idem.

*Nullius id unquam justitia legis attendit, ut tantum morum temporis quisque puniatur, quantum morum temporis unde puniatur admisit.* Id. XXI Civit. 2.

*Quodlibet scelus non temporis longitudine, sed iniquitatis aut impietatis magnitudine, metiendum.* Id. ibid.

*Non est in aternitate fuit aut erit, quia et quod fuit jam non est, et quod erit nondum est, sed quidquid ibi est non nisi est.* August. in ps. 91.

*Mors depascet eos, quia semper morientur ad vitam, et semper vivent ad mortem.* Id. in ps. 48.

Dans l'enfer, quoiqu'on sente la piqûre d'un amer remords, jamais la volonté n'aura un véritable désir de se corriger. Ces malheureux condamneront leur malice et leurs iniquités, mais sans concevoir aucun amour, aucun désir de la justice.

Tout ce qu'on souffre en ce monde, quelque douloureux et insupportable qu'il puisse être, comparé au feu éternel, non-seulement est peu de chose, mais doit être compté pour rien.

C'est la sagesse infinie d'un DIEU qui nous révèle l'enfer, et c'est son infinie puissance qui y punit les damnés: ce qu'il fait d'une manière inconcevable mais certaine.

Par la crainte d'un grand malheur, nous méprisons les petits maux de ce monde; par un ardent désir de l'éternité bien heureuse, nous négligeons les biens temporels.

Dans ce lieu de tourment, le feu, instrument de la justice divine, discerne, par une impression en quelque manière raisonnable, la différence des crimes pour les punir à proportion de leur grièveté.

Autant une insensée et déraisonnable malice a fait commettre de mal, autant une sagesse éclairée le punira avec justice.

Nulle loi, nulle justice n'a réglé la longueur de la peine sur la durée du crime, et n'a voulu qu'un criminel ne fût puni qu'autant de temps qu'il en a employé dans l'action dont il porte la peine.

On ne mesure pas un crime à la longueur du temps qu'on a été à le commettre, mais à la grandeur de la malice ou de l'impunité avec laquelle on l'a commis.

Il n'y a dans l'éternité ni passé ni futur: ce qui a été n'est plus, ce qui est à venir n'est pas encore; mais, dans cette durée infinie, il n'y a que le présent qui existe toujours.

La mort broutera (pour ainsi parler) les malheureux damnés, parce qu'ils mourront sans cesse pour revivre, et ils vivront pour toujours mourir.

*Nihil in regno Dei desideratur quod non inveniatur, et in inferno nihil invenitur quod desideretur.* Augustinus.

*Prima mors animam nolentem pellit de corpore, secunda mors animam nolentem tenet in corpore.* Id. II Civit. 3.

*O mors, quàm dulcis esses quibus tàm amara fuisti! Te semper des devant qui te semper oderunt; clamant enim: O mors, veni, interfice nos, ô mors, destrue nos.* August. De miseriis mundi.

*Timens terreo, securos vos facerem si securus fierem ego: ignem æternum timeo!* August. in ps. 80.

*Dolor manebit ut affligat, natura permanebit ut sentiat.* Id. XIX Civit. 28.

*Si anima in pœnis vivit æternis, mors illa potiùs æterna dicenda est quàm vita: nulla quippe major et pejor est mors, quàm ubi non moritur mors.* Idem.

*Separari à Deo, hæc est tanta pœna, quantum ipse est Deus.* Augustinus.

*Hic ure, hic seca, modò in æternum parcas.* Id.

*Vel mortem time, si non times peccatum; non times peccatum: time quò perducit peccatum.* Id. L Homil. 42.

*Ut mors eis adsit ad supplicium, et desit ad finem.* XIX Civit. 28.

*Nunquàm viventes, nunquàm mortui, sed sine fine morientes.* Id. XIII Civit. 11.

*Ubi mors semper vivit, et finis semper incipit, et defectus deficere nescit.* Id. De spiritu et litt. 56.

*Ibi duplex ostenditur gehenna, scilicet nimit frigidis et intolerabilis fervoris.* Gregorius 8 in Math.

*Licet gehenna una sit, non tamen cunctos unâ eadè que qualitate distinguit; quia quod hic agit valetudo corporum, hoc illic exhibet dispar causa, morum.* Id. IX Moral.

*Ad districti judicis justitiam pertinet ut*

Tout ce qu'on peut souhaiter se trouve avec abondance dans le royaume de Dieu; mais, en enfer, rien de ce qu'on peut souhaiter ne s'y rencontre.

La première mort chasse l'âme du corps, malgré qu'elle en ait; mais la seconde en enfer, retient l'âme dans le corps, quelque effort qu'elle fasse pour en sortir.

O mort, que tu serais agréable aux malheureux damnés, à qui tu fus autrefois si amère! Ceux-là qui t'ont toujours eue en horreur soupirent continuellement après toi; ils t'appellent à leur secours: Viens, ô mort, finir nos peines! ôte-nous cette vie malheureuse, détruis, consume, anéantis-nous!

Je vous donne de la crainte en tremblant moi-même; je vous rassurerais si j'étais moi-même en assurance; je crains le feu éternel!

La douleur demeurera pour tourmenter éternellement les damnés, et la nature subsistera pour ressentir toujours cette insupportable douleur.

Si l'âme vit toujours dans ces tourments éternels, ne doit-on pas plutôt l'appeler une mort qu'une vie, puisqu'il n'y a point de mort plus fâcheuse et plus cruelle que lorsque la mort ne finit point?

Etre éternellement séparé de Dieu, est un supplice dont la grandeur se doit prendre de la grandeur de Dieu même.

Punissez-moi, mon Dieu, en cette vie, coupez, brûlez, punissez-moi que vous me fassiez miséricorde dans l'éternité.

Craignez du moins la mort, si vous ne craignez point le péché; et si vous ne craignez point de pécher, craignez le malheur où le péché conduit.

Les damnés souffrent éternellement, afin que la mort soit toujours présente pour les tourmenter, et ne se trouve jamais pour finir leurs peines.

Tel est l'état des malheureux damnés: jamais vivants, jamais morts, et cependant mourant toujours.

La mort y est toujours vivante: la fin des souffrances recommence toujours, et la défaillance même ne défaille point.

Là se trouve une double torture: un froid excessif, une chaleur extrême, intolérable.

Quoiqu'il n'y ait dans l'enfer qu'un seul feu, il n'atteint pas pourtant tous les coupables par un même degré de chaleur; ce que fait sur la terre la différente force des agents et des corps qui souffrent, là c'est la différence des péchés qui le fait quant aux supplices.

Il est de l'équité d'un juge que celui-là

*nunquam careat suppliciis qui nunquam in hac vita voluit carere peccato, et nullus detur iniquo terminus ultionis, quia, quandiu vult, habere noluisset terminum criminis. Id. ibid.*

*Idcirco peccantibus aeternam pœnam minatus est DEUS, ut eos à peccatorum perpetratione compesceret. Id. iv Dialog. 41.*

*Ex igne visibili ardor et dolor invisibilis trahitur, ut per ignem corporeum mens incorporea etiam flammâ incorporâ crucietur. Ibid. 29.*

*Tunc edax flamma comburit quos carnalis delectatio polluit; tunc infinitum inferni bathrum devorat quos inanis elatio nunc exaltat. Id. ix Moral.*

*Juxta modum culpæ pœna distinguitur, et secundum modum criminis unusquisque damnatus in inferni igne cruciabitur. Id. xx Moral.*

*Multi inferni ignem timent, sed ego maxime amarum dico privationem gloriæ; nam, qui non novimus magnitudinem cœlestis boni, non possumus intelligere quantum sit mali illo privari. Id. Homil. 47 ad popul. Antioch.*

*Nec oculus vidit nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, quæ præparavit DEUS offendentibus te. Id. De reparat.*

*Pone ferrum, ignem et bestias, et si quid his difficilius; attamen non umbra sunt, ad illa tormenta. Id. Hom. 49 ad popul. Antioch.*

*Nemo eorum qui gehennam ob oculos habent in gehennam incidat; nemo gehennam contemnentium gehennam effugiet. Id. Homil. 2, in I Thessalon. II.*

*Sapiens ille ignis membra vitæ et reficit, unâ eodemque potentia et cremabit impios et recreabit; quantum absumet à corporibus, tantum reponet; absumitur ut servet, servat ut cruciet. Minutius Felix Octav.*

*Sicut ignes Æthæ montis et Vesuvii, et ardentium ubique terrarum, flagrant nec erogantur, ita pœnale istud incendium non damnis ardentium pascitur, sed in excessu corporum laceratione nutritur. Id.*

*Absumit ut servet, servat ut cruciet, dubitaturque miseris vita immortalis et pœna servatrix. Cassiodorus.*

soit toujours puni qui durant sa vie n'a jamais cessé de pécher, et que la vengeance n'ait point de bornes à l'égard de celui qui n'en a point mis à ses crimes.

La raison pour laquelle DIEU a menacé les pécheurs d'une peine éternelle, ç'a été pour réprimer la liberté qu'ils se donnent de commettre leurs crimes.

On souffre, par le moyen du feu matériel et visible, une ardeur et une douleur invisibles, afin que l'âme, qui est spirituelle, soit aussi tourmenté par une flamme proportionnée à sa nature.

Alors une flamme dévorante brûle sans consumer ceux qui se sont souillés d'un plaisir criminel, et l'abîme de l'enfer engloutit ceux qui s'élèvent dans leur vain orgueil.

Dans ce lieu infortuné, le châtement se mesure à la qualité de l'offense, et chaque damné sera tourmenté par le feu de l'enfer selon la grandeur et l'énormité de son crime.

Plusieurs craignent le feu de l'enfer, mais j'ose assurer que la privation de la gloire cause infiniment plus de douleur : car, ne connaissant point la grandeur du bien dont on jouit dans le ciel, nous ne pouvons concevoir combien grand est le malheur d'en être privé.

Ni l'œil n'a vu ni l'oreille n'a entendu ni le cœur n'a compris les supplices que vous avez préparés, Seigneur, aux pécheurs qui vous offensent.

Joignez ensemble tout ce que peuvent faire souffrir le fer, le feu, les bêtes farouches, et tout ce que vous imaginerez de plus dur : ce n'est pas même une ombre, comparé aux supplices de l'enfer.

Aucun de ceux qui pensent souvent et sérieusement aux tourments de l'enfer n'y tombera ; mais aucun de ceux qui les méprisent ne les évitera.

Ce feu intelligent brûle un damné et le répare, et par le même pouvoir détruit et reproduit le corps des impies, et autant de parties il en consume, autant il en fait renaître ; il dévore et il conserve tout à la fois, et il conserve afin de tourmenter toujours.

Comme les feux du Mont Ethna et du Vésuve jettent des flammes et ne s'épuisent point, de même ce feu infernal ne s'entre-tient pas des corps qu'il brûle, mais se nourrit en les déchirant sans les consumer.

Ce feu dévore les corps des malheureux, pour les conserver toujours entiers ; en sorte que leur vie sera immortelle et leur supplice éternel.



*Immortales miseri vivent inter incendia, et inconsumptibiles flammæ nudum corpus allambent.* Cyprianus.

*In uno igne omnia tormenta sentiant.* Hieronymus.

*Heu! quanta insania est, exiguis et brevi tempore duraturis deliciis æternos emere dolores!* Id.

*Ubi putas finem invenit aternitas, ibi incipit.* Hilarius.

*Jugis ignis habens ex natura sua divinam subministrationem incorruptibilitatis.* Tertull. Apolog.

*Non absunit quod exurit, sed dum erogat reparat: sicut manent montes semper ardent, et qui de cælo tangitur salvus est, ut nullo jam igni decinerescat; et hoc erit testimonium ignis æterni, hoc exemplum jugis judicii pœnam nutrientis.* Id. Ibid.

*Ignis inquisitor meritorum.* Cassianus.

*Interrogabit ossa et medullas, et cogitationes nostras.* Eusebius Emissenus.

*Væ qui hæc lugenda in posterum videnda nunc putant! væ quibus hæc prius experienda sunt quam credenda!* Id.

*Dùm sibi nullam spem promittere poterit (damnatus), jam etiam in præsentî sentiet consequentium tormenta sæculorum.* Id. Homil. 3 de Epiph.

*Fit miseris mors sine morte, finis sine fine, defectus sine defectu, quia mors semper vivit, et finis semper incipit, et defectus deficere nescit.* August. De spiritu et animâ. (Id. habet Gregorius.)

*Non descendit ad inferos sanguis Christi, qui effusus est super terram.* Bernardus.

*Semper puniri potest quod non potest expiari.* Id.

*Totus tremor ad memoriam istius regionis, concussa sunt omnia ossa mea.* Id. de S. Nicolao.

*Vigilias tines et jejunia, sed hæc levia sunt meditantî pœnas æternas.* Id. Epist. 1.

*Descendant in infernum viventes, ne videlicet descendant morientes.* Bernardus, de vitâ solitar.

Ces malheureux immortels subsisteront au milieu de cet embrasement, et ces flammes brûleront éternellement le corps sans le consumer.

Les damnés, dans le seul tourment du feu, souffrent tous les tourments imaginables.

Hélas! quelle folie, pour des plaisirs si minces et de si peu de durée, de se rendre victime de tourments qui ne finiront jamais.

Là où vous pensez que l'éternité finit, c'est là qu'elle commence.

Ce feu éternel de sa nature est incorruptible, par une vertu que Dieu lui communique pour tourmenter les damnés.

Ce feu ne consume point ce qu'il brûle, mais il le répare: comme nous voyons les montagnes toujours ardentes, et comme celui qui est frappé du feu de la foudre résiste à l'impression de tout autre feu, qui ne peut le réduire en cendres: ce qui est une image sensible du feu éternel de l'enfer.

C'est un feu qui recherche les péchés pour les punir selon leur mérite.

Ce feu fouillera jusque dans la moëlle des os, il interrogera nos consciences et nos pensées les plus secrètes.

Malheur à ceux qui se moquent maintenant de ce qu'il leur faudra pleurer dans toute la suite des siècles! malheur à ceux qui connaîtront par l'expérience ce qu'ils refusent maintenant de croire!

Le damné n'a aucune espérance de voir finir ses tourments, il souffre à chaque moment le supplice de tous les siècles suivants.

La mort n'est point une mort pour ces malheureux, leur fin est sans fin, et la défaillance sans épuisement, parce que leur mort est toujours vivante, leur fin recommence toujours, et la défaillance ne peut causer d'épuisement.

Le sang de Jésus-Christ, répandu sur la terre, ne descend point jusque dans l'enfer.

On a droit de punir toujours ce qui ne peut être expié par aucune satisfaction.

Je tremble de tout mon corps au souvenir de cette région infortunée, et la frayeur que j'en ai fait que tous mes os en sont froissés.

Vous craignez les veilles et les jeûnes; mais cela semble peu de chose à celui qui médite sérieusement les peines éternelles.

Que les hommes descendent par la pensée, durant leur vie, dans l'enfer, de crainte qu'ils n'y descendent effectivement après la mort.

*Optimum est nunc sentiri vermem cum pendant suffocari potest. Id. Considerat. 11.*

*Quid tam pœnale quam semper velle quod nunquam erit, et semper nolle quod nusquam non erit? In æternum non obtinebit quod vult (damnatus) et quod non vult in æternum nihilominus sustinebit. Id. v Considerat. 11.*

*Durante animâ durat et memoria, sed qualis! fœda flagitiis, horrenda facinoribus, vanitate tumida, contemptu hispida et neglecta. Bernard. Ibid.*

*Priora transierunt, et non transierunt : transierunt à manu, sed non à mente. Quod factum est, factum non esse non potest ; proinde et si facere in tempore fuit, sed fecisse in sempiternum manet. Id. Ibid.*

*Horreo vermem mordacem, et mortem vivacem ; horreo incidere in manum mentis viventis et vitæ morientis. Id.*

*Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat. Bernardus.*

[*Hoc solatium vasti doloris est, quòd necesse est desinas illum sentire si nimis senseris : nemo enim potest valdè dolere et diù. Seneca, Epist. 78.*]

Il est bon de sentir maintenant le ver pendant qu'on peut l'étouffer.

Qu'y a-t-il de plus intolérable que de vouloir toujours ce qui ne sera jamais, et sans cesse ne vouloir pas ce qui sera toujours? Un malheureux damné n'obtiendra jamais ce qu'il souhaite, et sera éternellement contraint de souffrir ce qu'il ne voudra pas !

Tant que l'âme subsistera, le souvenir de ses crimes durera ; mais en quel état paraîtra-t-elle ? difforme et hideuse par ses crimes, horrible, enflée de vanité, un objet de mépris.

Les mauvaises actions sont passées et on peut dire qu'elles ne le sont pas ; elles sont passées quant à l'exécution, mais elles sont toujours présentes à l'esprit. Ce qui s'est véritablement fait ne peut pas ne l'avoir pas été : et par conséquent, quoiqu'une mauvaise action ait été faite passagèrement, elle demeure toujours comme ayant été accomplie.

J'ai horreur de ce ver rongeur, de cette mort toujours vivante, de cette vie toujours mourante.

Le plaisir, en cette vie, ne dure qu'un moment, mais la peine qui le suit est éternelle.

[C'est la consolation des grands maux, qu'ils doivent de nécessité finir bientôt quand ils sont trop violents ; personne ne peut souffrir beaucoup et longtemps tout à la fois.]



## § V.

## Ce que l'on peut tirer de la Théologie.

[Ce que c'est que l'enfer.] — L'enfer est le lieu que la justice a destiné aux anges rebelles et aux hommes qui, après avoir commis un péché mortel, meurent impénitents, et qui, étant l'objet de la haine et de la vengeance de DIEU, seront éternellement dans la compagnie des démons, privés de la vue de DIEU et de toute sorte de bien, et où ils souffriront, sans relâche et sans aucun soulagement, le supplice d'un feu éternel. On peut résumer cette définition en moins de termes, en disant que c'est un lieu, dans le centre de la terre, destiné aux anges rebelles et aux hommes qui meurent en état de péché mortel, où les uns et les autres sont éternellement privés de toute sorte de biens, et souffrent toute sorte de maux.

[Deux sortes de peines.] — Quoique les peines qui affligent les damnés soient innombrables, elles peuvent se réduire à deux : la peine que les théologiens appellent *du dam*, et celle qu'ils nomment *peine du sens*. La peine du dam est de se voir privé pour jamais de la vue de DIEU, qui fait notre souverain bonheur. La peine du sens est celle par laquelle les corps et tous les sens sont éternellement tourmentés. Ces deux peines répondent à deux sortes de maux et de désordres qui accompagnent le péché, dont l'un est le mépris insolent que le pécheur fait du Créateur, et l'autre l'amour déréglé de la créature ; *Aversio à Deo et conversio ad creaturam*. C'est de la sorte que tous les théologiens en parlent, après S. Thomas. La peine du dam, qui consiste dans la privation de DIEU, regarde le mépris qu'on a fait de cette souveraine majesté, puisqu'il est raisonnable que ceux qui ont quitté DIEU les premiers le perdent pour jamais et soient bannis de sa présence, La peine du sens regarde le plaisir sensuel que l'on a pris dans la jouissance des créatures : car il est juste que les sens, qui ont mis leur bonheur dans les choses défendues par la loi de DIEU, paient par des peines et des douleurs les délices qu'ils ont goûtées en commettant le péché.

[Peine du dam.] — Comme, des deux dérèglements que comprend le péché, le premier, le mépris de DIEU, est sans comparaison plus grand que le second, il s'ensuit, selon les règles de la justice, que la peine du dam,

qui est la punition de ce dérèglement, est incomparablement plus grande que la peine du sens. Voici ce qu'en dit le cardinal Bellarmin, au chap. 2 du 2<sup>e</sup> livre, *De gemitu columbae* : « La peine du dam consiste à être éloigné de sa fin dernière, à ne voir jamais l'essence divine, à demeurer éternellement banni de sa chère patrie, à ne pouvoir plus prétendre à l'héritage céleste ; en un mot, à être privé de toutes sortes de biens. De manière qu'un réprouvé est éternellement ennemi de DIEU, l'objet de sa haine et de sa plus sévère vengeance : et en cette qualité DIEU l'abandonne tant qu'il peut, et se dépouille, pour ainsi dire, de la possession de cette âme réprouvée. Car, quoique tout appartienne à DIEU et qu'il ne puisse renoncer au domaine souverain qu'il a sur toutes ses créatures, il y a néanmoins de certaines choses qu'il appelle siennes, et qui lui appartiennent par un titre tout particulier. C'est ainsi qu'il appelait autrefois le peuple Juif son peuple, sa part, son héritage, à la distinction de tous les autres peuples de la terre. Or, à l'égard d'une âme damnée, par une renonciation et une abdication toute singulière du droit, de la propriété et du domaine qu'il avait sur elle, il la rebute, la rejette et l'abandonne, et ensuite lui ôte toutes les marques de la possession qu'il en avait prise. Il la dépouille de toutes sortes de dons et de grâces surnaturelles et de tous les titres par lesquels elle avait autrefois appartenu à DIEU : *Voca populum hunc: Non populus meus.* »

Dans la privation de DIEU qui fait la peine du dam, il y a une haine mutuelle et extrême : une haine implacable de DIEU envers le pécheur et du pécheur envers DIEU ; parce que DIEU aura en horreur et en exécration cette créature : *Discedite maledicti*. Car, comme le propre de l'amour est de joindre et d'unir, c'est aussi l'effet de la haine de diviser et de séparer : *Venite, benedicti ; discedite, maledicti*. Et comme être aimé de DIEU est la cause de toutes sortes de biens, de même être haï de DIEU est la source de tous les malheurs. Comme l'amour de DIEU est la souveraine béatitude, pareillement la haine de DIEU est la souveraine misère : et il n'y a rien qui nous doive donner plus de frayeur que ce divorce éternel et cette inimitié implacable, réciproque et qui durera toujours.

[Nécessité de l'enfer.] — Outre la foi et la parole de DIEU si clairement et si souvent répétée dans les saintes Ecritures, qui nous enseigne qu'il y a un enfer où ceux qui meurent en état de péché souffrent la peine due à leurs crimes, la raison même nous en doit convaincre, puisqu'elle en a convaincu les païens mêmes, dans les ténèbres de l'infidélité, et qu'ils ont été assez éclairés pour reconnaître cette vérité. Ce serait, en effet, faire la providence de DIEU impuissante, et sa justice peu zélée contre l'iniquité qu'il hait nécessairement, de croire qu'il n'ait point établi de supplices en l'autre vie pour ceux qui ont été impies et qui ont violé ses lois en celle-ci. Comme cette conduite est infiniment raisonnable, et que le contraire ne peut compatir avec une sagesse et une puissance infinies, nous devons

conclure que DIEU n'a pas dû en user autrement, et qu'il est de sa justice de réparer le tort que les impies ont fait à sa divine Majesté, par leur supplice, dans le lieu qu'elle a destiné pour cet effet.

S. Thomas donne un autre tour à cette raison. Il dit que rien ne peut s'écarter de la fin générale de la Providence divine, bien qu'un être puisse se soustraire à une fin particulière à laquelle il était destiné. Ainsi, l'homme qui a la liberté pour apanage de sa nature, peut bien s'éloigner de la fin particulière que DIEU a sur lui, qui est son salut et la jouissance du souverain bien ; mais il ne peut s'écarter de la fin dernière et universelle des œuvres de DIEU, qui est sa gloire, pour laquelle il a tout fait : de manière que l'homme qui n'y voudra pas contribuer par les moyens qui le doivent conduire en même temps à son souverain bonheur y contribuera malgré lui, en rendant hommage à sa justice, laquelle éclatera dans le châtement qu'elle tirera des rebelles et des criminels.

Ce châtement est très-juste. Le pécheur était tout à DIEU par la création, par la rédemption, et par tous les titres imaginables ; mais ce même pécheur s'est soustrait entièrement à l'empire de DIEU ; il s'est, pour ainsi dire, dérobé à DIEU pour se donner au monde et à ses plaisirs : il faut absolument et indispensablement que cet ordre violé soit réparé. La miséricorde ne le peut plus réparer ; son règne est fini avec le temps ; le pécheur n'est plus en état d'attirer cette miséricorde par une sincère pénitence, parce que le temps en est borné à cette vie : ainsi, le pécheur ne pouvant plus être rendu à la bonté et à la miséricorde de DIEU, il faut qu'il soit rendu à sa justice et à sa vengeance.

[Grièveté des peines de l'enfer.] — Tous les docteurs enseignent que les supplices de l'enfer sont, sans comparaison, plus atroces que tous les tourments de cette vie, et je ne puis lire sans frayeur ce que dit S. Augustin, que toutes les peines qu'on peut endurer en ce monde non-seulement ne sont pas considérables, mais ne sont rien, en comparaison du feu éternel, n'y ayant point de proportion entre ces deux genres de maux. D'autres disent que le moindre de ces tourments est plus rude et plus insupportable que tous les plus grands supplices qu'on puisse endurer sur la terre. Les SS. Pères sont dans le même sentiment, et les théologiens, après S. Thomas, enseignent cette même doctrine, qu'on ne peut soupçonner d'exagération puisque les mêmes raisons qui prouvent un enfer, savoir l'intérêt de la gloire de DIEU qu'il faut réparer, et la grièveté du péché qui mérite d'être puni, prouvent aussi évidemment cette grièveté du supplice qui est dû à l'insolence du pécheur.

[Dieu est juste en tout.] — C'est une hérésie injurieuse à DIEU, et un blasphème sorti de la bouche de Marcion, au rapport de Tertullien, de dire que DIEU n'est ni estimable ni reconnaissable que par une bonté qui embrasse tout, sans rien laisser à sa justice. Pour réfuter cette erreur, il

suffit de dire, avec le même Tertullien, que c'est faire un DIEU déraisonnable, et lui ôter la gloire d'une sage et équitable conduite, que de lui donner une bonté détachée et séparée de l'alliance qu'elle doit avoir avec une sévérité qui le rende terrible aux méchants. Comme la justice est une vertu aussi bien que la miséricorde, l'une doit se trouver en DIEU aussi bien que l'autre, et chacune avoir son propre objet. C'est une chose conforme à la raison, que la peine suive le crime. La seule lumière naturelle dicte cette vérité aux hommes; la politique est appuyée sur ce principe, et ce serait renverser l'ordre de l'univers que de le vouloir détruire; et, par conséquent, quand il ne s'agirait point de l'intérêt de DIEU et de sa gloire dans le supplice des réprouvés, il faudrait encore que sa justice, pour satisfaire à l'équité et agir conformément au démerite du péché, allumât des feux dans l'enfer pour y punir les coupables. C'est pour cette raison que Salvien dit que le mal exige d'être puni pour être ainsi remis dans l'ordre; et S. Augustin assure que c'est une chose meilleure en soi, et plus souhaitable dans la nature, quand nous ne regarderions que le bien de la nature et l'ordre de l'univers, sans pénétrer dans les desseins et dans les intérêts de DIEU.

Quelque subtilité que nous inventions, de quelque raisonnement que nous nous servions, nous sommes obligés de reconnaître que la haine que DIEU portera éternellement à une créature qu'il trouvera, au sortir de cette vie mortelle, souillée d'un péché qu'elle ne pourra plus expier par la pénitence, sera surtout accompagnée de trois circonstances, ou, si vous voulez, suivie de trois effets si terribles, qu'ils renferment ce que l'on peut dire de plus affreux et de plus désolant de l'enfer. Car, comme DIEU peut tout, et que rien ne peut l'empêcher d'appliquer sa puissance à se venger, par conséquent, le réprouvé lui étant insupportable, il l'éloignera éternellement de sa présence; en quelque lieu qu'il le réduise, il le persécutera, et lui fera sentir tous les maux dont il est capable; enfin, il armera l'univers et l'engagera à prendre son parti contre cet infortuné. Voilà les sentiments que la haine inspire; et quiconque hait à mort un ennemi dont il a été outragé sait assez, par son expérience, qu'il agirait de la sorte s'il était le maître absolu, et s'il ne rencontrait aucun obstacle qui s'opposât à ses désirs.

[Le feu.] — Il est constant qu'il y a un feu réel et véritable dans les enfers, feu que S. Thomas appelle corporel, parce que, toutes fois que l'Écriture parle des peines que souffrent les réprouvés dans ce triste lieu, elle fait toujours mention du feu, toujours elle menace du feu, comme du plus terrible instrument de la justice divine. Dans la sentence que le juge souverain prononcera à la fin des siècles contre ces malheureux, la peine y est exprimée : *Ite, maledicti, in ignem æternum*. Et ailleurs : *Ubi vermis eorum non moritur et ignis non extinguitur*. D'où il est manifeste que c'est un feu véritable : car, quand on dit quelque chose par métaphore, on ne

l'exprime pas toujours de même façon : règle que les SS. Pères nous donnent quand il faut entendre l'Écriture à la lettre. Il est, de plus, constant que les âmes, aussi bien que les corps, brûleront éternellement dans ce feu. D'où vient que la sentence du juge porte : *Discedit à me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et Angelis ejus*. Or, si ce feu peut agir sur les démons, qui sont des substances spirituelles, il n'est pas moins évident qu'il agira sur les âmes dégagées du corps et des sens.

S. Augustin et S. Grégoire-le-Grand condamnent les docteurs qui ont dit que le supplice des âmes réprouvées consiste seulement dans l'incarcération dans ce feu, dont la présence inséparable les afflige et est un signe de la colère de DIEU. Ils se trompent, disent ces deux pères, des plus éclairés de l'Eglise, et cette opinion ne suffit pas pour exprimer l'action du feu sur ces âmes séparées. *Non tantùm videndo, sed experiendo, torquentur*. Ce n'est pas seulement en voyant le feu, mais en sentant son ardeur, qu'elles sont tourmentées, le feu faisant sur elles la même impression que nous sentons quand nous sommes brûlés. Que si vous objectez qu'il faut une proportion entre l'agent et le sujet ; que, le feu étant matériel et l'âme toute spirituelle, il n'y en a point, et, que par conséquent il ne peut y avoir de tourment effectif ni d'action physique entre l'un et l'autre, on répond qu'il n'y a point de proportion entière entre l'âme et le feu, mais une proportion commencée, et pour ainsi dire radicale. L'âme de l'homme est sensitive, et par conséquent elle a en soi le principe du sentiment : par exemple, du toucher, par lequel elle peut ressentir l'ardeur du feu. Et quoique l'âme, séparée du corps, ne puisse naturellement exercer ce sentiment, elle le peut surnaturellement. En effet, il est constant que l'âme, revêtue d'un corps, peut recevoir l'impression du feu, puisque c'est l'âme qui ressent la douleur, et non pas le corps ; comme il paraît quand l'âme est fortement appliquée à la spéculation de quelque objet, on ne voit et on ne sent rien. Ainsi, c'est l'âme qui sent et qui reçoit la douleur, quand les parties du corps sont brûlées, comme c'est l'âme qui voit par les yeux, et qui entend par les oreilles. Or, quoique l'œil et les oreilles soient des organes nécessaires naturellement pour voir et pour entendre, DIEU néanmoins peut suppléer au défaut du corps, et faire que l'âme ressente l'opération du feu.

Pour expliquer ceci plus clairement, avec la théologie il faut dire que le tourment de l'âme par le feu se fait en deux façons. Premièrement, DIEU y prépare l'âme, en étendant la capacité qu'elle a de souffrir. Secondement, il élève le feu en augmentant son activité par sa toute-puissance, et le rendant capable de faire une impression de douleur sur les esprits. Ces deux manières sont admirables, dit S. Augustin mais elles ne laissent pas d'être très-véritables. *Miris sed veris modis*. Le feu donc est élevé, par la vertu de DIEU, au-dessus de sa nature, afin que, agissant sur les âmes, il soit leur tourment et leur supplice. C'est ce que le SAINT-ESPRIT veut nous apprendre, lorsqu'il dit que ce feu, en qualité de créature, servant aux

ordres et aux volontés de son Créateur, s'irrite et s'enflamme puissamment contre les pécheurs qu'il doit punir : *Creatura enim, tibi factori deserviens, exardescit in tormentum adversus insensatos*. Si nous sommes bien persuadés de la grandeur de DIEU, dit S. Augustin sur ce sujet, nous sommes obligés de croire que sa volonté est la nature de chaque chose : *Tanti quippè Creatoris voluntas cujuscumque rei natura est*. Comme donc les créatures ne sont que ce que DIEU a voulu qu'elles fussent, elles ne font aussi que ce qu'il lui plaît qu'elles fassent, elles n'ont point d'inclination plus propre que de faire tout ce que le Créateur commande. Le feu, contre sa nature, descend et rafraîchit, lorsque son Créateur le lui ordonne, et DIEU, quand il lui plaît, l'élève au-dessus de sa nature pour être le supplice des âmes.

Ce n'est pas le seul effet du feu, de brûler les corps et les âmes des damnés ; il en a un second, qui leur cause un plus cruel supplice, c'est de les tenir renfermés dans ce feu, et de leur ôter la liberté. C'est pourquoi l'Écriture dit que DIEU fera pleuvoir sur eux des chaînes et des liens de feu ; *Pluet super peccatores laqueos*. Sur quoi il faut remarquer que nous avons deux sortes de libertés ; l'une extérieure et l'autre intérieure. L'extérieure, qui est la liberté du mouvement, nous donne le pouvoir d'aller où il nous plaît. La liberté intérieure consiste dans une disposition de notre volonté, de nos pensées et de nos sens, dont nous sommes les maîtres. Or, le feu de l'enfer, en qualité de lien, ôte au damné cette double liberté, dont il a autrefois abusé : il arrête ses mouvements, et le tient attaché à un même lien. C'est ce que nous représente le Fils de DIEU dans l'Évangile, lorsqu'il dit : *Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores*. — Ces chaînes de feu n'ôtent pas seulement aux damnés la liberté extérieure, mais encore l'intérieure, qui réside dans la volonté, et qui s'étend sur l'entendement et la volonté d'un damné. C'est le sentiment de plusieurs théologiens, que l'un des plus grands supplices de ce feu consiste en ce que DIEU l'élèvera pour être le signe immortel de sa vengeance. Ce feu lui découvrira continuellement un DIEU irrité contre lui, et, comme dit le cardinal Cajétan, il arrêtera et fixera son esprit à cet objet, par une pensée toujours actuelle, nécessaire et invariable. Il captivera sa volonté, en le forçant à détester incessamment son malheur et sa perte éternelle, que ce feu lui représentera vivement : *Detinebitur intellectus ad considerandum, et voluntas ad detestandum*.

[Tourment du feu.] — Les théologiens s'étudient à expliquer comment le feu de l'enfer, qui est matériel, peut agir sur les démons et sur les âmes séparées de leurs corps. Quelques-uns, pour avoir plus de facilité à expliquer leur sentiment, ont dit que ce feu était métaphorique ou d'une autre espèce que le nôtre, et qu'ainsi il ne fallait pas s'étonner s'il tourmentait l'âme et le corps. Quelques autres l'ont cru semblable au nôtre ; mais ils ont ajouté qu'il ne tourmentait pas par lui-même les âmes des réprouvés,



mais seulement qu'il paraissait devant leurs yeux comme le témoin irréprochable de leur malice, et que leur supplice consistait à le voir pendant toute l'éternité. Les autres ont dit qu'il les fait souffrir en ce qu'ils y sont attachés par contrainte, et que la rigueur de ce supplice ne vient que de ce qu'ils y sont retenus par force. Mais c'est trop peu pour des criminels de lèse-Majesté divine, de les faire souffrir seulement dans la perte de leur liberté, ou de les tourmenter par la vue de leur supplice ou par la considération de leurs crimes. Disons plutôt, avec S. Grégoire-le-Grand et la plus véritable opinion des théologiens, que l'âme du damné, outre toutes ces peines, endure effectivement ces flammes, qui lui impriment, à proportion, les mêmes douleurs que nous expérimentons quand on nous brûle : *Ex igne visibili ardor ac dolor invisibilis trahitur, ut per ignem corporeum mens incorporea etiam incorporata flammâ crucietur* (IV Dialog. 29.) Dans cette opinion, qui paraît la plus solide et la plus véritable, il s'ensuit : 1°. Que le feu est élevé par une vertu divine à produire dans l'âme une qualité spirituelle qui la fait souffrir, étant impossible d'expliquer autrement l'impression d'une chose matérielle sur une substance spirituelle ; 2°. Que Dieu y prépare l'âme en étendant la capacité qu'elle a de souffrir. Et, pour expliquer l'un et l'autre, les théologiens se servent du mot de puissance *obédientielle*, qui est active à l'égard du feu, et passive à l'égard de l'âme souffrante. C'est ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet.

[Le ver rongeur.] — Il est vrai que S. Augustin dit qu'il n'est pas sans apparence d'entendre par ces mots de *ver*, dont il est parlé dans l'Évangile, et de serpents dont il est parlé en d'autres endroits, des vers et des serpents véritables qui vivront dans le feu, comme les damnés; et qu'ainsi ce n'est point une méditation tout-à-fait sans fondement que de s'imaginer que, dans cet étang de soufre, il y aura des vers et des serpents, qui feront souffrir aux réprouvés, dans toutes les parties de leurs corps, des douleurs proportionnées à leurs crimes. Mais ce même saint docteur semble approuver davantage qu'on entende par ce ver qui ne meurt point les remords de conscience dont les damnés seront cruellement et éternellement tourmentés.

[Application de l'âme à son supplice.] — C'est une vérité constante, que la douleur que cause le feu n'est pas une simple action du feu sur le corps, c'est l'application de l'âme à ce mouvement. Si elle ne s'y appliquait point du tout, elle ne souffrirait rien, et elle sent davantage à proportion qu'elle s'y applique davantage. Or, il est certain que l'application de l'âme, dans cette vie, est toujours faible, à cause des organes du corps dont elle dépend, qui, étant faibles et délicats, se détruisent par une action trop violente. Mais, dans l'autre vie, les organes du corps étant incorruptibles, l'âme s'appliquera aux objets qui lui causeront de la douleur avec toute l'activité de sa nature.

[Équité de Dieu. Justice de l'enfer.] — Il suffirait, pour convaincre notre raison et pour calmer tous nos doutes touchant l'éternité des peines des damnés, de dire que c'est un article de foi, et que DIEU l'a ainsi ordonné. Sa volonté doit être notre dernière raison. Il est notre souverain ; il a droit sur notre éternité aussi bien que sur notre temps, pour disposer de l'un et de l'autre à sa gloire : *Lex non disputat, sed præcipit*. Les lois commandent, mais elles ne disputent pas, et ne rendent pas raison de ce qu'elles ordonnent. Cependant, comme notre esprit se révolte contre cette conduite rigoureuse de DIEU, de punir d'une éternité de supplices un péché qui a été commis en un moment, voici quelques raisons qui font voir combien il était juste que DIEU en usât de la sorte.

La première raison est fondée sur ce principe : — Puisque DIEU voulait faire des lois pour régler les mœurs des hommes, il était nécessaire qu'il établît des peines capables d'arrêter effectivement la liberté à son devoir et de la détourner du péché. Or, il n'y avait point de peines suffisantes pour faire cette impression sur la liberté des hommes, et les empêcher de violer ses commandements, si elles n'avaient été éternelles. En effet, combien sommes-nous peu sensibles à l'éternité d'un bonheur infini qu'il nous promet ! La considération de sa bonté et de ses bienfaits ne fait pas davantage d'impression sur l'esprit de la plus grande partie, puisque sa Croix, ses souffrances et sa mort ne sont pas assez puissantes pour gagner leurs cœurs et pour les attacher entièrement à son service. Il n'y a donc que la crainte d'un supplice éternel ; parce que comme ils ont une âme immortelle, et que tout autre bien qu'un bonheur éternel n'est pas capable de les rendre heureux, tout autre supplice, semblablement, qui n'eût pas été proportionné à la durée infinie de leur être, ne les eût touchés que faiblement, et n'eût pas été capable d'arrêter le cours de leurs désordres.

La seconde raison est prise de S. Thomas, qui enseigne que tout mal irréparable de sa nature est un mal éternel : or, le mal d'un pécheur mort dans son péché est irréparable : il ne faut donc pas s'étonner s'il est éternel. Le grand mal du pécheur, c'est la séparation de DIEU, c'est la destruction de la grâce sanctifiante, qui était le principe de sa vie surnaturelle. Un pécheur s'est séparé volontairement de DIEU ; il a, par un amour déréglé pour soi-même, renoncé à sa béatitude éternelle ; il a, volontairement et par sa malice, détruit la grâce sanctifiante, qui était la racine et le principe de tous les biens surnaturels. Il se trouve maintenant, après sa mort, dans un état où il ne peut plus retourner à DIEU ; il ne peut plus s'avancer vers sa dernière fin ; hors de la voie, comme parle la théologie, il n'est plus capable d'une véritable conversion. Par exemple, quiconque se procure la mort volontairement montre qu'il consent pour toujours à être privé de tous les biens de la vie, et il ne peut se plaindre que de soi-même : *Factus est malo dignus æterno qui perimit in se bonum quod posset esse æternum*, dit S. Augustin.

Il est de la justice de DIEU d'ordonner des peines proportionnées à la malice du péché et à la dignité de celui qui a été offensé par le mépris, pour réparer la gloire qui lui a été ôtée. Or, la malice du pécheur a fait un crime infini en lui-même : il faut donc que la peine soit infinie. Mais, l'homme étant fini et limité en lui-même, il ne peut pas souffrir des tourments infinis dans leur rigueur et dans leur violence : il faut donc qu'il souffre des tourments qui soient infinis dans leur durée, et que l'étendue de l'éternité supplée à ce qui manque à leurs violences et à leur vigueur. Il a méprisé l'amour de son DIEU : il faut qu'il supporte éternellement sa haine. Ainsi, quand DIEU ordonne une éternité de peine pour le péché d'un moment, il se sert de la même mesure dont le pécheur s'est servi à son égard. Comme le pécheur a mesuré DIEU par un moment de plaisir, DIEU mesure l'homme par une éternité de peines.

L'homme qui meurt dans le péché est censé vouloir éternellement le commettre, en deux façons. La première, parce qu'il a eu, dit S. Augustin, une volonté éternelle dans le plaisir du péché; il eût souhaité de vivre éternellement pour demeurer dans son crime : il faut aussi que cette éternité de sa volonté dans ses crimes soit punie à proportion par une éternité de supplices ; *Ut, quia æternam voluit habere peccati perfruitionem, æternam vindictæ inveniat severitatem*. La seconde façon, c'est parce qu'un homme qui meurt dans son péché, sans l'expier par la pénitence, a cette disposition habituelle et permanente de demeurer éternellement dans son péché s'il demeurerait éternellement dans la vie : *Qui enim impænitens moritur, si semper viveret, semper peccaret*. (Epist. XLIX). Que s'il meurt dans l'impénitence, il a cette volonté interprétative et tacite de demeurer éternellement dans son péché; il va au jugement de DIEU avec cette disposition : d'où S. Grégoire conclut qu'il a été de la justice de DIEU que celui qui n'a jamais voulu mettre fin à son péché ne trouve jamais de fin à son supplice. (iv. Dialog. 44).

C'est le sentiment commun de tous les peuples, que les princes qui ont un droit souverain sur leurs sujets peuvent publier les lois qu'ils jugent convenables pour le bien de leur Etat, et en même temps établir des peines pour châtier ceux qui les violeront. Or, dans cet ordre politique, on ne proportionne point la peine à la durée du crime par lequel on viole la loi, mais aux suites pernicieuses et aux dommages qui peuvent venir de l'infraction de la loi. On fait mourir un voleur pour un larcin fait en un tour de main, et un homicide pour un meurtre commis en un moment. Cependant la mort est une espèce d'éternité, puisque la nature n'y a point de remède, et les juges qui le condamnent à mourir n'ont point d'égard s'il ressuscitera un jour. Cela fait voir que la justice humaine s'attribue le pouvoir de punir les particuliers d'une peine éternelle pour la conservation des intérêts du public. Pourquoi donc DIEU, qui, par la nécessité de son être et par tous les droits imaginables, est le monarque souverain de tous les hommes, ne pourrait-il pas publier des lois, et ordonner des

peines éternelles pour obliger ses sujets à les garder ? C'est le raisonnement de S. Augustin.

Il n'est rien de mieux fondé sur les droits de la nature, qu'une juste défense pour repousser un injuste agresseur. Quand je mettrais des abîmes entre moi et mon ennemi pour l'empêcher de me nuire et de me faire du mal, qui pourrait trouver à redire, particulièrement, si je l'avertissais de n'être pas si téméraire que de me poursuivre, et qu'il ne pût venir à moi sans se précipiter dans ces abîmes ? si, après cela, cet ennemi poussé de rage, se perdait et se précipitait, de quoi s'étonnerait-on ? de sa témérité, ou de ma juste défense ? Or, si un homme mortel peut faire cela pour se mettre à couvert de l'injure qu'on lui veut faire, qu'est-ce que ne peut point faire DIEU pour empêcher les outrages des hommes ?

Pourquoi aller chercher ailleurs les preuves de cette éternité ? le Fils de DIEU qui nous en menace, en est lui-même la preuve. Il s'est fait homme pour effacer nos péchés ; il est monté sur une croix pour nous, et il est mort afin de nous délivrer de ces peines si terribles ; il faut donc dire qu'elles sont éternelles, suivant la pensée de S. Bernard : *Si non fuissent hæc ad mortem, et ad mortem sempiternam, nunquam pro eorum remedio Dei Filius moreretur*. Or, si le péché eût été un mal fini, et si l'enfer n'eût eu que des peines limitées pour nous punir, que serait-il besoin qu'un DIEU eût donné jusqu'à la dernière goutte de son sang pour les effacer ?

[ Objection ]. — Sur ce que la théologie enseigne que, DIEU étant infini dans sa grandeur, le pécheur qui l'a grièvement offensé doit être puni d'une peine en quelque manière infinie, et qu'elle ne le peut être que dans sa durée : ce pécheur, pourrait-on dire, ne comprend point cette infinité de DIEU ; sa connaissance est limitée, et son péché répond à sa connaissance. C'est une frivole objection. Un misérable qui insulterait son roi ne serait-il criminel de lèse-majesté qu'autant qu'il aurait une juste idée de la sagesse, de la valeur, et des autres qualités de ce prince ? Il outrage son roi : la justice humaine n'en demanderait pas davantage pour le châtier par les supplices les plus rigoureux. Le pécheur offense un DIEU infini en perfections et en grandeur : c'est assez pour mériter un châtiment qui ait quelque proportion avec ce DIEU offensé, et, si son châtiment ne durait toujours, il est visible qu'il n'aurait pas cette proportion, parce qu'il serait fini en lui-même.



## § VI.

**Endroits choisis des Livres spirituels  
et des Prédicateurs.**

[ Union nécessaire avec Dieu ]. — Les démons n'avaient presque point d'autre alliance avec DIEU que celle de la création ; du moins il ne s'était pas uni à eux : et ainsi il semble qu'il ne les ait éloignés de lui que comme un ouvrier rejette les ouvrages qui se sont gâtés. Mais un chrétien, qui, outre l'alliance de la création, appartient à DIEU par celle de l'incarnation et de la rédemption ; un chrétien, dont l'âme est unie à JÉSUS-CHRIST par sa mort, par son sang, par ses sacrements, par ses grâces et par une infinité de bienfaits, ne doit-il pas souffrir avec mille fois plus de douleur qu'un démon, quand tous ces liens viendront à être rompus ? et pouvons-nous seulement penser sans frémir à l'étrange déclaration que DIEU fera aux réprouvés, lorsque, renonçant aux qualités de leur maître, de leur roi, de leur pasteur, il les désavouera pour son peuple ? *Voca nomen ejus* « *Non populus meus.* »

Ee ce monde nous ne sommes point touchés de l'absence de DIEU, parce que nous ignorons proprement ce que c'est que DIEU, et la dépendance que nous avons de lui. Ce n'est proprement que dans l'autre vie que nous comprendrons la douceur qu'il y a de le posséder. N'avez-vous jamais remarqué que, dans la mort d'un père qui a deux enfants dont l'un est en fort bas âge et l'autre dans un âge fort avancé, il n'y a que celui-ci qui s'afflige ? La raison en est aisée : c'est que cet aîné a connu seul l'avantage qui lui revenait d'un père vivant, et qu'il juge seul du malheur que la mort lui attire. Telle est à peu près l'idée sous laquelle vous pouvez découvrir pourquoi la privation de DIEU, qui ne touche guère les hommes en cette vie, les doit si fort affliger en l'autre. Nous ne sommes ici-bas que des enfants sans raison, qui ne connaissons pas la misère qu'il y a d'être privé de la présence d'un si bon père. Mais, après la mort, une âme réprouvée, connaissant avec moins d'obstacle le bonheur infini qu'il y a de jouir de DIEU, concevra toute la disgrâce qu'il y a de le perdre. Ah ! j'étais né pour posséder un bien si précieux ; j'étais élevé dans cette espérance ; j'étais fait pour être bienheureux, en un mot, pour jouir de DIEU : et je perds, par ma faute, cet avantage qui m'était acquis. (*Essais de sermons*).

[ Le damné souhaite la mort. ] — *Desiderabunt mori, et mors fugiet ab eis* (Apocal. ix.)— Concevez-vous bien cette cruelle destinée d'un réprouvé? S'il pouvait se dévorer, ou retomber dans le néant, il ne balancerait pas un moment. Quoi! demander sa destruction, s'armer pour cela, vouloir se la procurer, et la regarder comme une faveur qu'il ne peut obtenir? En quel état faut-il être réduit? L'homme, en enfer, perd-il ce penchant naturel qu'il a de se conserver? N'a-t-il plus cette envie d'être immortel et de ne finir jamais? Que n'a-t-il point fait sur la terre dans cette vue, ou plutôt, que n'a-t-il point souffert? N'a-t-il pas préféré à la mort les maladies les plus aiguës, les pertes de biens, les chaînes, les prisons! En venait-il quelquefois à désirer sincèrement de sortir de ce monde, quoique le repentir suivit de près, et qu'il se rétractât aussitôt, on ne laissait pas de juger que ses peines étaient excessives, puisqu'il prenait ce parti. Non, non : le damné a une pareille inclination, et encore plus forte; il faut que sa rage, que son désespoir soit un supplice affreux.

Quoiqu'il haïsse DIEU et l'accuse de cruauté à son égard, il ne laisse pas de reconnaître que ce même DIEU a fait ses efforts pour lui être aimable, par ses bienfaits et mille témoignages de sa bonté. Les idées de ce qui s'est passé durant le cours de sa vie mortelle ne sont pas absolument effacées; il en reste encore quelques vestiges. Alors, quelque exposé qu'il soit aux coups effroyables de la colère et de la justice divines, il rappelle les démarches amoureuses que DIEU a faites mille et mille fois en sa faveur, la tendresse avec laquelle il a travaillé à gagner son cœur, les instances avec lesquelles il l'a pressé, sollicité, engagé; la patience avec laquelle il l'a attendu; les secours puissants qu'il lui a offerts; les grâces choisies dont il l'a prévenu; les voix intérieures qu'il a employées pour l'appeler et le détourner de ses égarements. Il se ressouvient que, des années entières, il a repoussé, rejeté, méprisé les grâces et les lumières de ce même DIEU qu'il éprouvait alors plein de bonté et de miséricorde. Il a présents à son esprit les fouets, les clous, la croix, et les autres tourments que le Sauveur a endurés pour son amour; mais il se souvient en même temps qu'il a abusé de tous ces bienfaits, généraux et particuliers, et que maintenant la source des miséricordes d'un DIEU est entièrement tarie pour lui : et c'est ce qui cause son désespoir. (**Anonyme.**)

[Haine dans le damné.] — Savez-vous bien, vous qui avez maintenant des attachements criminels, qu'un jour viendra, quand la mort aura rompu ces liens, où régnera une haine mutuelle et irréconciliable entre vous et ceux que vous aurez aimés au préjudice de votre salut, et que vous serez mutuellement les instruments de votre supplice? Oui, ce fils chéri si tendrement, et pour l'amour duquel vous vous êtes refusé jusqu'aux choses nécessaires, afin de lui laisser une grosse succession; ce fils, dis-je, si passionnément aimé, sera damné à cause de son luxe et de ses débauches; mais, du moment qu'il sera enseveli dans les enfers, il vous maudira, il

vous haïra, il vous détestera comme la cause de son malheur. « Mère inhumaine ! s'écriera-t-il, fallait-il que vous me missiez au monde pour me damner ? Ah ! sans votre aveugle passion, sans vos caresses perverses, par lesquelles vous tourniez mon esprit à votre gré, j'aurais suivi la voix du Seigneur qui m'appelait à son service, et je serais maintenant dans le ciel ! Mère barbare, fallait-il que je fusse votre fils ? » Cette seule idée suffira pour l'animer de la plus furieuse haine contre vous. Vous, père, d'un autre côté, vous ressouvenant que ce fils a été l'unique obstacle à votre salut, vous le traiterez comme le plus cruel de vos ennemis. Ce ne seront plus ces termes si doux et si tendres de fils, de père, d'époux et d'ami ; ce seront les injures les plus atroces et les imprécations les plus horribles, parce que vous trouverez en eux la source et le principe des maux que vous endurez. Oui, amant passionné, vous haïrez mortellement cette beauté périssable que vous adoriez, et cette beauté qui ne soupirait que pour vous, qui n'avait un cœur que pour vous aimer, vous haïra à son tour, jusqu'à vouloir que ses supplices augmentent, pourvu qu'elle contribue à vous tourmenter. Dans le fort de vos extravagances, vous ne demandiez au Ciel que d'être unis jusqu'à la mort, et de pouvoir courir la même fortune : vos vœux seront accomplis ; vous vous rejoindrez, même pour toute une éternité ; coupables des mêmes crimes, vous serez ensevelis dans les mêmes flammes, et vous vous déchirez les uns les autres.

**(Anonyme.)**

[Souvenir des grâces perdues.] — Un damné sera tourmenté par le souvenir des grâces passées dont il a abusé, de tant de moyens de salut qu'il a négligés. Vous pouviez, lui reprochera ce ver rongeur de sa conscience, si aisément éviter les maux éternels par une sincère pénitence ! vous en avez eu la pensée, vous en aviez la grâce ; un DIEU vous l'avait procurée au prix de son sang : il ne tenait qu'à vous de vous en servir. Vous ne l'avez pas voulu lorsque vous l'avez pu ; vous le voudrez pendant l'éternité, et vous ne le pourrez pas. Un soupir d'un cœur contrit et humilié, une larme d'une pénitence sincère, pouvait prévenir tous ces maux ; des regrets éternels, des torrents inépuisables de larmes, ne pourront maintenant vous en délivrer. Mes remords et mes cris n'ont pas été capables de vous tourmenter maintenant. Ils criaient alors pour votre salut, et vous ne les écoutiez pas : ils crieront pour votre supplice, et vous les écouterez malgré vous ; mais hélas ! sans en profiter. Que ne nous rendons-nous sensibles à ces remords, dit S. Bernard, maintenant qu'ils peuvent nous être utiles, et qu'en même temps que nous les sentons nous pouvons entièrement les étouffer, en leur ôtant la matière qui les entretient.

Un réprouvé sera tourmenté par le souvenir des péchés passés. Tant que l'âme du damné durera, dit S. Bernard, le souvenir de ses péchés durera ; mais quel honteux, mais quel horrible souvenir ! ses crimes semblent passés, et pourtant ils ne le sont pas ; ils ne subsistent plus dans

eux-mêmes, mais ils subsistent encore dans leurs effets; ils ne subsistent plus pour le plaisir, mais ils subsistent encore pour la peine; et, comme il ne se pourra jamais faire que ces crimes n'aient pas été, il ne se pourra jamais faire, dès-là qu'ils n'ont point été rétractés, qu'ils ne subsistent pour une éternité dans leurs suites. Le réprouvé sera éternellement tourmenté par son péché, parce qu'il se souviendra éternellement qu'il l'a commis, et qu'il ne l'a point effacé par la pénitence.

Un grand, un heureux du siècle, qui était plongé dans les délices, se trouve, en un moment, transporté dans les enfers : quel changement ! Il compare son état présent à son état passé, et c'est ce qui le lui fait mieux sentir : car le souvenir des biens passés rend le sentiment des maux présents plus vif; surtout quand il pense que les plaisirs ont été si légers, et que ses tourments sont si violents; que ses plaisirs n'ont duré qu'un moment, et que ses maux dureront une éternité. Le plaisir est passé, dira-t-il, et le tourment qu'a produit ce plaisir durera toujours. Hélas ! faut-il expier un plaisir d'un moment par un regret et un repentir éternel ?

Cette âme séparée de DIEU sera agitée des mouvements les plus contraires et les plus violents : elle connaîtra DIEU infiniment aimable; elle voudra et ne pourra l'aimer; elle sentira qu'il est son souverain bien, et cependant elle ne le pourra posséder. Un mouvement naturel et impétueux la portera vers son souverain bien; mais le péché qui règne en elle l'arrêtera. Elle désirera de posséder DIEU, parce qu'elle connaîtra que lui seul peut faire son bonheur; mais ce désir, rebuté, se changera en fureur, et la portera à haïr ce qu'elle voudrait et ne peut aimer, et à souhaiter même de détruire cet objet qu'elle voudrait et ne peut posséder. Il est son souverain bien, et comment ne le pas désirer? il est son ennemi et son persécuteur, et comment ne le pas haïr? Comment ne pas souhaiter sa destruction? Désirer ardemment ce qu'on ne possédera jamais, haïr nécessairement ce qu'on désirera toujours, c'est là l'occupation et le supplice des damnés. Ah! quel triste sort! Ne sera-ce point le nôtre? (**Le P. Nepveu**, *Réflexions chrétiennes.*)

[Privé de Dieu.] — N'attendez pas de moi que je vous fasse connaître quelle est la rage d'un damné qui a perdu son DIEU pour jamais. Nous serions aussi malheureux que les damnés mêmes, si nous pouvions concevoir ce que c'est que la perte d'un DIEU, puisqu'il n'y a que ceux qui la ressentent et qui l'éprouvent qui la puissent comprendre. Pendant que nous vivons en ce monde, nous ne sentons pas la liaison naturelle qui est entre DIEU et nos âmes; nous ne sentons pas cette inclination secrète qu'elles ont de s'attacher et de s'unir à DIEU comme à leur principe; nous ne sentons pas, enfin, ces secrets mouvements qui les portent sans cesse à DIEU comme à leur centre. Le poids de nos corps attire nos âmes vers la terre, et les mouvements grossiers du corps empêchent que nous ne sen-



tions ceux de l'âme : mais il n'en est pas de même dans l'enfer : l'âme n'y dépend plus des organes du corps ; elle n'est plus arrêtée par les obstacles grossiers des sens ; et c'est alors que, sentant toute cette forte inclination qu'elle a de s'unir à son DIEU et à son Créateur, elle ne peut subsister séparée de lui. Elle s'élance à tous moments pour se rejoindre à lui ; mais DIEU, de son côté, la rebute et la repousse sans cesse ; elle ne peut vivre sans lui, et DIEU la fait pourtant vivre éternellement sans lui ; elle ira sans cesse à DIEU, et DIEU n'ira jamais à elle.

J'entends un de ces malheureux qui fait continuellement retentir ces cachots affreux de ces paroles du prophète, qui font sa rage et son désespoir : *Si ascendero in cœlum, tu illic es; si descendero in infernum, ades* : Si je lève les yeux vers le ciel, vous y êtes un DIEU de bonté, et je n'y suis pas ! si je regarde dans l'enfer, vous y êtes un DIEU de justice, et j'y suis ! Si je regarde vers le ciel, vous y êtes un DIEU de bonheur, un DIEU de délices, un DIEU de récompense, et je n'y serai jamais : Si je regarde dans l'enfer, vous y êtes, hélas ! un DIEU de terreur, un DIEU de colère, un DIEU de vengeance, et j'y serai toujours ! Il y a un DIEU dans le ciel d'une bonté éternelle, et je l'ai perdu pour jamais. Il y a un DIEU dans l'enfer d'une éternelle vengeance, et je l'ai trouvé pour jamais. Voilà les deux choses qui désespéreront les damnés dans les enfers. Ils ont perdu DIEU, et ils l'ont trouvé ; ils ont perdu un DIEU de miséricorde, ils ont trouvé un DIEU de justice.

Ce qui augmente le désespoir et la rage des damnés dans la perte qu'ils font de DIEU, c'est la cruelle réflexion qu'ils l'ont perdu par leur faute. Quelque malheureux que l'on soit, quand on n'en a donné aucun sujet, on est plus heureux qu'on ne pense ; mais, quand on est malheureux, et qu'on l'est par sa faute, j'avoue que c'est le comble du désespoir, et c'est ce qui rend le malheur d'un damné insupportable. Il voit sans cesse tous ses crimes, qui n'ont que trop mérité l'enfer, et il n'aura jamais la consolation de pouvoir dire qu'il souffre injustement. Les damnés ont perdu DIEU, ils l'ont perdu par leur faute ; mais voici le comble de leur désespoir : ils ont perdu DIEU pour des choses de néant ; ils ont perdu une infinité de véritables biens pour un misérable moment de faux plaisir. Ecoutez, de grâce, comment parlent les réprouvés de l'enfer : *Quid nobis profuit superbia, et divitiarum jactantia quid contulit nobis?* ( Sap. v. ) Que dites-vous malheureux ? vous demandez à quoi vous ont servi vos richesses : Eh ! ne vous ont-elles pas servi à vous faire honorer, et à vous rendre heureux sur la terre ? *Transierunt omnia illa tanquam umbra.* (Ibid.) Hélas ! tout cela n'a duré qu'un moment, et pour ce moment j'ai perdu mon DIEU ! Quelle rage ! quel désespoir ! perdre un DIEU de bonté est sans doute le plus grand de tous les malheurs ; mais trouver un DIEU vengeur, c'est le comble du désespoir. (*Essais de Sermons.*)

[Regret du ciel.] — DIEU imprime dans l'esprit des damnés une grande idée

des beautés du ciel, de la gloire des bienheureux, du bonheur de sa jouissance, pour leur faire ressentir plus vivement la perte qu'ils ont faite de tant de riches avantages. Ce n'est que pour les confondre, et non pour les consoler, qu'il leur donne ces connaissances, et pour exciter en eux de plus vifs et de plus cuisants regrets de se voir exclus, par leur faute, des biens du ciel, et rejetés éternellement de devant la face de DIEU. Voilà le grand sujet de leur rage, de voir que le bien souverain n'est point un bien à leur égard ; de voir que ce bien souverain n'a pour eux que des rigueurs, et ne leur fera jamais aucune faveur ; de voir que toutes les perfections divines s'intéressent pour venger DIEU de leurs outrages, et pour redoubler la violence de leurs tourments. Libertin, qui te moques à présent de tous les efforts que font les prédicateurs pour te donner quelque idée de la grandeur de cette perte, tu verras alors, par une funeste expérience, que tout ce qu'ils en ont dit n'approche point de ce qui en est. Tu dessécheras de dépit, de voir que ce DIEU qui te traite si rudement est celui-là même qui n'a eu pour toi que des entrailles de miséricorde pendant ta vie ; ce divin Rédempteur, qui, après avoir versé son sang et donné sa vie pour ton salut, n'a plus que des arrêts en sa bouche et que des foudres en ses mains pour te rejeter de sa présence. Tu frémeras de rage de voir que, n'ayant eu toute ta vie que du dédain, du dégoût et du mépris pour cette beauté souveraine, tu ressentiras des ardeurs extrêmes mais infructueuses pour elle, et qui ne serviront qu'à redoubler le ressentiment de la perte que tu as faite ; et ce qui augmentera ton regret est de voir que c'est pour des choses de rien que tu as fait, et pour toujours, une telle perte. **(La Font. Entretiens ecclésiastiques.)**

[Privation de Dieu.] — Soit qu'on regarde cette séparation de DIEU comme une séparation violente de deux choses qui de leur nature doivent être infiniment unies, soit qu'on la considère comme un divorce de deux personnes qui se doivent mutuellement appartenir, soit enfin qu'on se la représente comme une aversion irréconciliable de deux êtres qui se doivent réciproquement aimer : combien sera-t-il éternellement fâcheux à un chrétien damné d'avoir perdu son DIEU ! *Vide quàm amarum est dereliquisse Dominum DEUM tuum* (Jer. II.) Que sera-ce de la violence d'une âme, qui, se portant vers lui avec d'autant plus d'impétuosité qu'elle saura l'avantage qu'il y a de lui être unie, se verra séparée et arrachée d'un si grand bien ? Qui dit séparation dit douleur ; et vous savez que, plus l'inclination est forte, plus la séparation est douloureuse et cruelle : or, quelle inclination plus puissante que celle d'une âme pour son DIEU ? Non-seulement elle se porte à lui de toutes ses forces comme à sa fin ; mais DIEU, en cette qualité, l'attire encore à soi, et redouble par conséquent la violence du mouvement par lequel elle tend vers lui.

Savez-vous, dit S. Augustin, ce que c'est que la privation qu'un réprouvé souffre de DIEU ? *Exhereditatio, divorcium, dissolutio*. Un enfant déshérité,

une épouse répudiée, un membre disloqué et arraché : voilà proprement ce que c'est qu'un damné. DIEU était le père de cet homme, le ciel était son héritage, et il a mérité par sa désobéissance de déchoir d'une si riche possession; DIEU était l'époux de cette âme, et ses infidélités obligent DIEU de la répudier comme une infâme, et de lui faire perdre une si douce alliance. Mais ce qui rendra cette privation de DIEU plus insupportable, c'est que l'aversion réciproque de DIEU et du pécheur y est nécessairement enfermée. DIEU haïra éternellement le pécheur, parce qu'il ne trouvera plus rien en lui digne de son amour; DIEU aura de l'aversion pour l'âme réprouvée, il la détestera de toute sa force et de tout son pouvoir, et, pour tout dire en un mot, il la haïra par une nécessité de son être, qui le rend naturellement et immuablement ennemi du péché. (**Fromentières. Sermons sur ce sujet.**)

[Tourments ineffables]. — On a vu, il est vrai, des instruments barbares et des machines effroyables pour faire souffrir des hommes; on a vu des roues, on a vu des brasiers horribles, on a vu des huiles bouillantes : mais tout cela n'approche pas des peines de l'enfer. On a entendu parler d'une infinité de supplices, dont la seule pensée fait horreur; on a entendu parler de ces maladies cruelles qu'on appelle plutôt des morts et des rages continuelles que des maladies : mais tout cela n'est rien, si on le compare avec les tourments d'un damné. On sait encore que l'esprit de ces premiers tyrans a été fécond à inventer des tourments dont la seule imagination est un supplice; mais enfin, quelque grandes, quelque étranges que fussent ces peines, elles n'étaient que les ombres des tourments de l'enfer. Si je demande aux prophètes ce que c'est que l'enfer, ils me diront à la vérité des choses effroyables; mais elles n'approcheront point de la rigueur de ces peines? Les uns me répondront que l'enfer est une mer de feu, où l'on voit des vagues brûlantes, des flammes qui s'élèvent en forme de montagnes, et qui font d'horribles tempêtes de feu qui ne peuvent jamais être calmées : *Excandescet in illos aqua maris*. (Sap. v). Les autres nous diront que l'enfer est un pays d'éternelles misères, un pays de mort, un pays de ténèbres, un pays d'horreur : *Terram miseriæ et tenebrarum, ubi umbra mortis et nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat* (Job. x); un lieu où le Seigneur fait naître des sources inépuisables de bitume et de soufre : *Convertentur torrentes ejus in picem, et humus ejus in sulphur*. (Is. xxxiv). Au lieu de pluie et de rosée, il fait tomber des charbons ardents sur la tête des damnés : *Cadent super eos carbones*. Là, les pécheurs sont attachés au milieu de cette mer brûlante, avec des liens et des chaînes de feu, sans pouvoir jamais se délivrer : *Pluet super peccatores laqueos ignis*. Là, il n'y a ni paix ni tranquillité; un esprit de tempête et d'orage agite perpétuellement ces malheureuses victimes : *Spiritus procellarum pars calicis eorum*. L'amitié et la compassion ne règnent point en ces lieux; on n'y entend que des cris,

des gémissements et des hurlements effroyables : *Ibi erit fletus et stridor dentium*. Ah ! Chrétiens, que c'est une chose effroyable de tomber entre les mains d'un DIEU de vengeance ! Grandeurs du monde, vanités du monde, plaisirs du monde, est-ce donc là le terme où vous aboutissez ? (*Essais de Sermons*).

[La nature soulevée contre le damné]. — Il me semble, et je ne parle qu'après l'Écriture et les saints, que toutes les créatures se présentent à DIEU pour le venger des pécheurs. La terre voudrait les engloutir, la mer les ensevelir dans les abîmes, l'air les étouffer, les bêtes sauvages les déchirer. Il me semble leur entendre dire : « *Vis, imus?* » Le voulez-vous ? Mais il me semble, en même temps, que le feu, par une espèce de jalousie, veut avoir le dessus et leur être préféré. « Tout ce qu'il y a hors de moi, dit-il, ne les punirait pas assez. Abandonnez-les, Seigneur, à toute la violence de mon action ; je veux avoir la gloire de vous venger : faites que je serve d'instrument à l'exécution de votre justice : *Ignis amulatio*. » Aussi DIEU l'emploie-t-il à l'égard des damnés ; et je vous avoue que la violence et l'activité de ce feu est incompréhensible, et que nous ne pouvons jamais rien dire qui fasse connaître ce qu'il est, et la douloureuse impression qu'il fait sur une âme. Il est corporel, et il ne peut agir de lui-même sur une substance spirituelle, dit Albert-le-Grand ; mais il est soumis à DIEU, ajoute-t-il, et, en cette qualité, il peut être élevé au-dessus de sa nature pour produire des effets extraordinaires, et se conformer aux desseins de la première cause qui l'applique.

Si un homme qui voit préparer la scie, les saisis et les autres instruments destinés à lui couper un bras ou une jambe tremble et est à demi mort, si pendant l'opération il jette des cris qui feraient fendre les rochers, que sera-ce, hélas ! quand il souffrira le plus violent de tous les maux, que toute la colère de DIEU se déchargera sur lui ; quand il le touchera, non pas du bout du doigt, mais de tout son bras et de toute sa force ? que sera-ce quand un feu dévorant pénétrera dans toutes les facultés de son âme et dans toutes les parties de son corps, de telle sorte qu'il n'y aura ni veine ni artère, ni muscle ni nerf, qui n'en soit pénétré ! Quelle douleur ! quels cris ! quels hurlements et quels grincements de dents ! (*Joly, Prône*).

[Tourments épouvantables.] — Quand nous n'aurions point d'autre supplice à souffrir qu'une éternelle prison, cela seul ne serait-il pas capable d'arrêter nos désordres, et de réprimer la liberté que nous prenons d'offenser un DIEU qui nous tiendra éternellement dans ce lieu affreux sans en pouvoir jamais sortir ? Car quel est l'insensé qui voudrait prendre le plaisir d'un bal, ou de quelque autre agréable spectacle, pendant deux ou trois heures, s'il était assuré qu'à la sortie il serait renfermé toute sa vie dans l'obscurité d'un cachot ? Voudrait-il acheter un plaisir si léger par la perte de sa

liberté ? Hélas ! puisque vous aimez tant cette liberté, puisqu'elle vous est si chère, comment est-ce que, pour un plaisir passager, pour un divertissement où vous vous exposez à l'occasion de pécher, vous voulez vous engager dans cette effroyable captivité, et y être retenu par des liens et des chaînes de feu ? *Pluet super peccatores laqueos.*

Dans l'enfer, dit S. Augustin, le feu paraîtra doué de sagesse : *Quantùm exegerit culpa, tantùm sibi de homine quædam flammæ, rationalis disciplina vindicabit.* Cette flamme raisonnable distinguera un meurtre d'avec un parricide, un adultère d'avec un inceste, un menteur d'avec un médiant. Il saura comment il faut brûler et tourmenter chaque pécheur ; il ménagera son ardeur selon les ordres de la justice de DIEU ; il fera autant de miracles qu'il fera de différentes impressions. Si le pécheur, dit le même saint docteur, a montré sa folie en péchant, ce feu fera paraître sa sagesse en le châtiant : *Quantùm stulta iniquitas suggestit, tantùm sapiens pœna descœviet.* Je ne m'étonne donc pas si Cassien l'appelle *Ignem inquisitorem meritorum*, le lieutenant et le commissaire député pour informer des crimes des pécheurs, et les punir chacun selon leur malice et leur grièveté. (**Le P. Texier, Carême.**)

[Même sujet.] — Hélas ! qu'il y a de différence entre les tourments de ce monde et ceux de l'enfer ! Ceux-là ne sont pas universels, et ne tourmentent pas tout l'homme ; son âme ne souffre que par l'union qu'elle a avec le corps, et un des membres n'endure la peine de l'autre que par la sympathie qui s'y rencontre ; mais le feu, dans l'enfer, fait souffrir toutes les puissances de l'âme et toutes les parties du corps. Les tourments que nous souffrons sur la terre passent en un moment ; la mort, qui prescrit des bornes à la vie, leur en prescrit aussi : mais, dans l'enfer, ils n'auront aucune fin ; la mort n'y aura point de pouvoir, et leurs corps immortels deviendront la matière de l'immortalité de ce feu. Enfin, dans ce monde nous trouvons toujours quelque consolation ou quelque soulagement dans nos peines : mais, dans ce lieu de supplices, tous nos maux seront extrêmes et sans aucun adoucissement ; nos amis, dont nous pourrions attendre quelque consolation, deviendront nos plus grands ennemis ; s'ils sont heureux, ils se réjouiront de nous voir souffrir, et, s'ils sont malheureux comme nous, ils augmenteront notre malheur.

Le feu des enfers fera deux funestes offices à l'égard des réprouvés : il leur servira non-seulement de chaînes pour les arrêter dans ce lieu, mais il leur sera encore comme un épouvantable miroir, pour leur représenter leurs crimes et les plus horribles objets qui augmenteront leur supplice. Quoiqu'on dise que l'enfer est un lieu de ténèbres, que ce feu perdra l'action de luire, et qu'il aura seulement celle de brûler, on peut pourtant dire qu'il aura une certaine lumière ténébreuse et opaque, pour faire voir aux damnés ce qu'ils haïssent, et que ce feu qui sera tout autour d'eux sera comme un théâtre ardent, où les démons leur représenteront mille

épouvantables fantômes ; mais la plus funeste image que ce feu leur fera voir sera celle de la justice de DIEU éternellement irritée ; et c'est le sentiment de quelques théologiens, que le plus grand supplice de ce feu consiste en ce qu'il sera le signe de la colère de DIEU, qui leur découvrira continuellement, et par une nécessité inévitable, un DIEU toujours irrité contre eux et toujours préparé à les perdre. (*Biroat, 3<sup>e</sup> vendredi de Carême*).

[ La mort éternelle. ] — O mort véritablement cruelle et impitoyable, qui tues à tous moments, et qui ne détruis jamais ; qui, redoublant tes coups sans relâche et sans intervalle, fais souffrir à ces âmes des agonies mortelles ! Ta cruauté n'a jamais de fin ! O mort éternelle ! t'appellerai-je faible ou infiniment puissante ? mais plutôt tu joins l'un et l'autre pour perpétuer le supplice de ces misérables. Tu es faible, puisque tu ne peux jamais porter un coup mortel, qui puisse ôter cette vie infortunée ; mais d'un autre côté, quelle force n'as-tu point, frappant sans cesse, et ne retirant jamais le bras, assurant ton coup avec la même raideur ? O mort miraculeuse, qui joins et rassembles des choses si contraires, comme d'être toujours ancienne et nouvelle !

*O necessitatem ! O tempestatem, à DEO dissociari !* Etrange supplice, qui ramasse et qui renferme tous les genres de supplices ! O tempête et naufrage sans ressources, qui absorbe en un moment toutes nos espérances ! *O tempestatem, à DEO dissociari ?* C'est S. Cyrille qui parle de la sorte. C'est comme une furieuse tempête qui vous enlève du port pour vous abîmer dans une mer de malheurs ; comme un vaisseau qu'un vent impétueux arrache de son ancre, pousse avec violence, emporte avec furie, bat avec impétuosité, absorbe et engloutit dans les flots ? *O necessitatem !* cruelle nécessité, d'être privé du souverain bien, sans lequel on ne peut posséder aucun bien ! C'est une perte sans ressource, une séparation sans espérance. Cruelle séparation, qui éloigne l'âme de DIEU, d'où prend naissance cette mort qui renaît toujours, et cette vie qui meurt sans cesse ! O coup fatal de la main de DIEU, peux-tu être asséné plus rudement ?

Si les Milésiens étaient inconsolables du départ de S. Paul de leurs terres parce qu'ils n'avaient plus l'espérance de le revoir, *Dolentes quoniam faciem ejus non amplius essent visuri*, ah ! que sera-ce quand le Fils de DIEU condamnera ces misérables damnés à ne le voir jamais ? Non, ce ne sont point des cachots et ces prisons obscures qui m'effraient et qui m'épouvantent ; ce qui me glace le sang dans les veines, c'est que je n'y trouverai point DIEU, qui est ma fin, mon centre et mon bonheur. Ce ne sont point ces feux allumés du souffle de sa colère qui m'effraient ; c'est que, dans ces flammes, DIEU ne se trouvera point. Ce ne sont point ces bourreaux impitoyables qui me font frémir, quoique je sache que leur rage est égale à leur force ; mais ma crainte et mon désespoir, mon enfer

même, est de n'y rencontrer point mon DIEU, et de n'en jouir jamais. Ces démons et ces esprits malheureux sont terribles, je le sais; leur compagnie ne se peut supporter; mais tout cela me serait doux, si DIEU y était. Les gémissements qu'on entend dans ce lieu sont effroyables; exécrables sont les blasphèmes qu'on y vomit; mais faites que DIEU s'y trouve, tout cela se changera en un paradis de délices.

Je ne me perdrai pas davantage dans cet abîme de misères. Je demande seulement à ceux qui ne font point de difficulté, pour un plaisir d'un moment, pour une fumée d'honneur ou pour une pièce d'argent, de s'exposer à ces effroyables tourments: Avez-vous jamais mesuré la durée d'un DIEU, qui est éternel de sa nature? Avez-vous compté les jours de l'éternité? Avez-vous supputé cet espace de temps qui passe tous les temps et toutes les mesures? Avez-vous jamais compris ce que signifie ce mot: *Eternité*? Ah! si vous le concevez, comment êtes-vous si insensés que de préférer un moment de plaisir à une éternité tout entière de supplices effroyables? ou, si vous ne le concevez pas, comment ne craignez-vous point de vous exposer à des peines que vous ne pouvez même concevoir! Si vous croyez que DIEU punit un seul péché d'une éternité de peines, comment le commettez-vous? et si vous ne le croyez pas, pouvez-vous être chrétiens? (*Reina, Sermons. 14.*)

[Le réprouvé.]—Le réprouvé est tourmenté par le souvenir des biens qu'il a reçus pendant sa vie; *Fili, recordare quia recepisti bona in vitâ tuâ.* Mon fils, lui dit Abraham, souvenez-vous des biens que vous avez reçus pendant que vous viviez sur la terre. DIEU! quelle foule de pensées désespérantes ne remet-il pas dans l'esprit du riche infortuné? Les exemples des justes qu'il avait vus devant ses yeux, les instructions qui l'avertissaient du bonheur qui lui était promis, tout cela lui vient en pensée; ses biens même temporels dont il aurait pu se servir pour acheter une couronne immortelle, employés à flatter un corps destiné à la mortification et à la pénitence. Quelle cruelle réflexion! quelle source de désespoir et de tristesse? Oui, chrétiens, une âme réprouvée entendra dire, pendant toute l'éternité, ces tristes paroles: « Souvenez-vous que vous avez reçu des biens pendant votre vie: *Fili, recordare!* Rappelez ces jours passés dans l'abondance, où rien ne vous manquait, ces distinctions dont on vous honorait; cette foule de flatteurs toujours prêts à prévenir vos désirs, à encenser vos défauts, à autoriser vos abus, à nourrir votre vanité de mille chimériques éloges; ces talents qui vous attiraient l'estime et l'admiration des peuples. *Recordare:* Souvenez-vous des biens que vous avez reçus pendant votre vie! » Plus la condition présente d'une âme est agréable sur la terre, plus l'image de sa calamité future sera triste. Si elle pouvait oublier les biens qu'elle a reçus, dont elle a si fort abusé, ses peines diminueraient: mais tout lui en réveillera le souvenir; la justice de DIEU impatiente de se venger, la multitude de ses crimes arrivée à son comble.

[Le désespoir des damnés dans la pensée de l'éternité de leur supplice.] — L'espérance est une douce occupation pour des malheureux que la douleur accable, et, quelque fâcheuses que soient les peines qu'ils endurent, ils en ressentent beaucoup moins le poids à mesure qu'ils en espèrent voir la fin. Mais, ici, cette ressource ne reste plus au réprouvé. Plus il avancera dans ces espaces infinis, plus il lui restera de chemin à faire, et toute son espérance sera de ne pouvoir jamais sortir de son malheur. Il voudrait bien rejeter l'idée fâcheuse et importune de cette éternité ; mais la divine justice, la lui représentant sans cesse devant les yeux, le forcera de s'en occuper, et par-là en fera la plus rude circonstance de son supplice. Ainsi, chaque instant qui s'écoulera sera pour l'âme réprouvée une éternité tout entière de peines ; et un seul moment de cette éternité lui fera souffrir tout à la fois ce que l'éternité ne lui promet de souffrir que successivement. Souffrir des tourments affreux, et n'en voir jamais la fin, endurer ce qu'il y a de plus terrible et voir renaître sans cesse son supplice, voilà la triste et malheureuse destinée d'un réprouvé. (*Attribué à Massillon.*)

Est-il possible qu'avec la délicatesse que j'ai sur la moindre douleur, je sois assez insensé pour m'exposer à un feu qui ne s'éteindra jamais ? Quoi ! pour un moment de plaisir, je pourrais consentir à une éternité de supplices ? En vérité, il faut que j'aie bien perdu l'esprit et la foi : car, si j'étais seulement sûr de brûler aujourd'hui pendant un quart-d'heure, il n'est point de plaisir que je ne sacrifiasse sans peine. Et cependant, mon DIEU, votre divine parole, vos saintes Ecritures m'en assurent, rien n'est plus vrai ni plus établi : ouvrez-nous les yeux à ces prisons affreuses, où votre justice allume ce feu dévorant ; faites-moi voir un million d'âmes damnées pour le péché que je veux commettre, que feraient-elles en ma place, si le retour leur était permis ?

Lorsque l'âme se retracera les vains plaisirs auxquels elle a sacrifié son DIEU, les personnes en faveur de qui elle a fait un si abominable sacrifice, combien rappellera-t-elle de moments en son esprit où il lui eût été facile de s'assurer la possession du bien qu'elle a perdu. DIEU l'attachera, l'appliquera sans relâche à cette triste pensée. Il n'y aura point d'interruption, comme dans cette vie, où le sommeil, la dissipation, le temps, les amis, diminuent l'activité de la douleur : *Scito et vide quia amarum est dereliquisse te Dominum DEUM tuum!* On vous l'avait tant dit, vous n'en vouliez rien croire : *Vide.* Voyez-le, sentez-le : cette funeste expérience se fait à vos dépens : et reconnaissez enfin quel supplice c'est pour une créature, que d'être séparée de sa fin. (**Le P. Cheminai.**)

[Du feu matériel de l'enfer.] — DIEU conserve les trois enfants dans la fournaise de Babylone : c'est un miracle, et c'est la miséricorde qui le fait ; quoique cette fournaise eût été allumée sept fois plus qu'on n'avait coutume de l'allumer, quoiqu'on y eût jeté toutes les matières qui pouvaient entre-



tenir le feu qui s'élevait à la hauteur de quarante-neuf coudées. Il ne faut pas s'en étonner, puisque DIEU y avait laissé un vent de rosée qui séparait les deux qualités de cet élément. Mais que ces miracles sont terribles et affligeants quand la justice les fait ! L'âme damnée ne devrait pas sentir la violence du feu puisqu'elle est spirituelle : et elle le ressent. Le feu ne devrait pas agir sur elle, puisqu'il est purement corporel : et il y agit de toute sa force. C'est la présence d'un DIEU vengeur et le souffle d'un juge irrité qui tourmentent ces malheureux, lesquels, sans ce miracle, ne souffriraient pas. La flamme ne toucha nullement les enfants dans la fournaise de Babylone, quoiqu'ils en fussent environnés de toutes parts ; et cette flamme infernale agit sur les âmes, quoiqu'elles soient d'elles-mêmes hors de son activité. DIEU met, pour ainsi dire, son esprit vengeur dans cet élément : et qu'est-ce qu'un DIEU ne peut point faire ? (*Discours moraux.*)

[Abandon de Dieu.] — C'est un grand mal à un pécheur d'être abandonné de DIEU en cette vie ; mais il n'est point de pécheur si abandonné pour qui il n'y ait des grâces de ressource. C'est seulement dans l'enfer que se trouve un entier abandon. C'est à l'égard du seul damné que la miséricorde divine est tout-à-fait épuisée, et que ce DIEU est entièrement inexorable. Il ne se souvient de lui que pour le persécuter comme son plus cruel ennemi, à qui il porte une haine irréconciliable. Je vous avoue que c'est un spectacle bien terrible, de voir un DIEU creuser des abîmes au centre de la terre, et là exciter des feux, allumer des brasiers, entretenir des démons pour y brûler et pour y tourmenter, pendant une éternité, une misérable créature. Mais je n'en suis plus surpris, quand, d'un autre côté, je fais réflexion qu'une vile créature ait eu l'insolence de s'élever contre son Créateur, qu'un ver de terre ait attaqué cette redoutable majesté, et qu'un pécheur que DIEU a comblé de mille bienfaits, qu'il a aimé, recherché et poursuivi, ingrat et insensible à tant de bontés, ait outragé, méprisé, foulé aux pieds le prix de son sang.

Prisonniers éternels, enfermés dans ces horribles cachots ; bourreaux éternels, puisque ce sont les démons et des intelligences immortelles ; supplices éternels ; feu qui ne s'éteint point, ver qui ne meurt point, douleur et sentiment d'une peine éternelle ! Mes pensées se perdent dans la longueur de cette effroyable éternité. Jamais ne sortir de ces brasiers ! brûler éternellement ! O éternité de la colère de mon DIEU ! éternité de rage, de fureur et de désespoir ! O langues malheureuses, qui demanderez éternellement une goutte d'eau, et elle vous sera éternellement refusée ! O tristes corps, qui doivent servir de pâture aux flammes éternelles ! O âmes infortunées, qui doivent éternellement sentir les effets et les efforts de la vengeance de DIEU ! Eternité malheureuse ! Quel est l'athée, l'impie ou l'infidèle, qui ne te croit pas ! ou qui est l'insensé qui te croit, et qui ne te craint pas ?

Etes-vous chrétiens? êtes-vous fidèles? enfants de l'Eglise? Si vous l'êtes, vous croyez donc l'éternité des peines. *Credis hoc?* la croyez-vous? Répondez : la croyez-vous? Si vous la croyez, répondez à la demande d'Isaïe : *Quis poterit ex vobis habitare cum igne devorante et ardoribus sempiternis?* Vous sentez-vous assez de force et de courage pour souffrir des ardeurs éternelles? Vous dites que non : et comment donc croyez-vous ces feux éternels, puisque vous faites tout ce que vous pouvez pour y brûler pendant l'éternité? Mais j'ai raison de dire que vous ne la croyez pas, ou que vous êtes un furieux qui cherchez votre perte. Tous les prophètes, le Fils de DIEU même et ses apôtres, vous protestent que la vie que vous menez conduit et aboutit à cette éternité malheureuse : cependant vous ne changez point de vie : c'est donc un signe manifeste que vous ne croyez ni les prophètes, ni les apôtres, ni l'Evangile de JÉSUS-CHRIST. Ça, pécheur obstiné dans le crime, prenons une balance, et mettons, d'un côté, ce feu qui ne s'éteint point, ce ver qui ne meurt point, ce grincement de dents, ces rages et ces désespoirs éternels des damnés ; et de l'autre mettons cette créature qui vous perd depuis si longtemps : qui l'emportera et qui prévaudra sur votre cœur? Il faut être damné ou rompre cette attache : vous ne voulez pas la quitter, vous ne croyez donc pas l'enfer! *Cur credis quod DEUS dixit,* demande Salvien, *et non times quod DEUS minatur?* Pourquoi est-ce que vous croyez ce que DIEU a dit, et que vous ne craignez point ses menaces? (**Le P. Texier, Vendredi de la 2<sup>e</sup> semaine de Carême.**)

[Feu de l'enfer.] — Ces imitateurs de Pharaon, dit S. Chrysostôme, ne seront point abîmés dans la mer Rouge ; mais ils seront précipités dans une mer de feu, qui roule ses flots brûlants d'une manière d'autant plus effroyable qu'elle nous est incompréhensible. C'est un abîme qui n'a point de fond, dont la flamme vive et subtile court de toutes parts, et cause une douleur si cuisante, qu'elle passe sans comparaison toutes les morsures des bêtes les plus cruelles. Si nous ne pouvons exprimer ni concevoir la peine de ceux qui souffrent le feu sensible et matériel que nous avons ici-bas, combien moins pourrait-on exprimer les tourments de ceux qui brûlent dans les flammes que le souffle de la colère de DIEU a allumées? Un homme qu'on jette ici dans le feu y est consumé en un moment ; mais ce feu-là brûle toujours, et ne consume point ce qu'il brûle. Le feu de l'enfer, dit le Fils de DIEU, sera comme un sel qui pénétrera intimement les damnés, et qui les conservera au lieu de les détruire, afin qu'ils soient comme autant de victimes toujours immolées à la justice de DIEU : *Omnis enim igne salietur, et omnis victima sale salietur* (Marc IX, 48). **Monmo-rel, 19<sup>e</sup> dimanche apr. la Pentec.**)

[Objection tirée de la bonté de Dieu.] — Vous dites que DIEU est bon, et que vous ne sauriez croire que cette infinie bonté puisse punir le pécheur d'une peine éternelle. Et moi je vous dis que, parce qu'il est infiniment

bon, il est l'ennemi déclaré du péché, et que, ne le pouvant pas punir d'une peine infinie dans sa véhémence et sa douleur, il le punit d'une peine éternelle, et que, par le même principe de sa bonté, il faut qu'il laisse le mal qui est le péché, et qu'il le punisse partout où il le trouve. « Il n'y a rien au monde, dit Tertullien, qui marque tant la bonté de DIEU, que de voir qu'il ne peut souffrir la malice sans la punir, parce que, DIEU aimant sa bonté, il faut, par ce même amour, qu'il laisse et châtie le péché, qui lui est opposé. » C'est en ce sens que le prenait S. Jean dans son Apocalypse : *Qui ne tremblera, mon DIEU, sous vos regards, parce que vous êtes infiniment bon? Que ne dites-vous plutôt, grand saint : Qui ne tremblera pour les châtimens terribles que votre justice tire des pécheurs? Non : nos craintes doivent avoir pour motif la bonté de DIEU ; et si, par impossible, nous avions affaire avec un DIEU mauvais, nous n'aurions point tant de sujet de craindre de l'offenser que nous devons avoir d'offenser notre DIEU, qui est la bonté même. La raison est que sa bonté ne se peut aimer soi-même qu'elle ne laisse et ne détruise son contraire, qui est le péché. DIEU pardonne, il est vrai ; il est tout bon, tout miséricordieux ; mais aussi, à raison de cette même bonté, il punit sans miséricorde, dans les enfers, le péché, qui lui est opposé. Tous les théologiens mêmes sont d'accord que, en condamnant une âme aux peines de l'enfer pour un seul péché mortel, il la punit moins qu'elle ne mérite. Pourquoi? parce que le feu de l'enfer, quoique éternel, est une créature finie, et l'âme qui y brûle est aussi finie dans son être ; mais un DIEU offensé est un être infini, et l'action qui est faite contre lui est moralement infinie. L'enfer donc, avec toutes ses tortures, n'est pas une peine proportionnée à un seul péché mortel ; et jamais l'homme, le pécheur même dans l'enfer, n'est puni selon son mérite : car une offense infinie devrait souffrir une peine infinie. Mais où la trouvera-t-on, puisqu'une créature n'en est pas capable? Il a donc fallu que cette infinité de peines qu'une créature ne peut supporter fût compensée par leur durée éternelle. (Le P. Antoine de S.-Martin de la Porte.)*

[Durée de l'éternité]. — Un damné aura souffert, dans ces prisons embrasées, une étendue incompréhensible de temps, et ce ne sera pas là un quart-d'heure de l'éternité. Le temps aura ruiné les maisons que vous avez élevées, détruit les villes qui vous auront donné la naissance, renversé les Etats où vous avez vécu ; la fin des siècles aura enseveli tout l'univers dans ses propres cendres ; il se sera même écoulé depuis la fin du monde autant de millions de siècles que le monde a duré de moments : et il ne se sera encore rien écoulé de cette épouvantable éternité. Si vous êtes damné, vous aurez autant à souffrir que vous aviez au premier moment où vous avez été plongé dans ces flammes. Eternité ! incompréhensible éternité ! qui peut le croire, et vivre un seul moment dans le péché et différer d'un seul moment sa pénitence ?

Malheureuses victimes de la colère du Tout-Puissant ! infortunés damnés ! un temps viendra où vous pourrez dire avec vérité : « Depuis ma mort, depuis que je brûle dans ces flammes, si une fourmi n'avait emporté dans la mer qu'un grain de sable en ne paraissant que de mille ans en mille ans, elle aurait déjà transporté tout le sable et toute la terre de l'univers, elle aurait creusé jusqu'au centre du monde, et il ne resterait plus rien. Toute cette effroyable durée de temps s'est passée dans des tourments épouvantables, et il me reste encore à souffrir une éternité tout entière ; et ce nombre infini de mille millions de siècles, cent et cent fois recommencés, n'est rien comparé à cette effroyable éternité ! » Si j'ai le malheur d'être damné, je souffrirai tout ce temps-là, je pourrai même assurer que tout ce temps-là a passé mille et cent millions de fois depuis que je souffre, et la durée de mes supplices n'en sera jamais diminuée d'un seul moment, et j'aurai encore à brûler, à souffrir et à me désespérer une éternité tout entière. O éternité épouvantable ! incompréhensible, inimaginable éternité ! Pour une seule pensée d'un moment, autant de millions de siècles passés dans ces flammes qu'on a vécu de jours, qu'il y a eu d'heures et de moments dans ces jours. O DIEU, quelle égalité ! Ah ! si du moins il venait un temps qui mît fin à ces peines ! mais être assuré que jamais, jamais ces tourments n'auront de fin ; souffrir toujours, et être assuré de toujours souffrir !

Penser éternellement au bien infini qu'on a perdu, aux maux innombrables où l'on s'est précipité, aux moyens aisés et fréquents qu'on avait de les éviter, avoir sans cesse devant les yeux la vanité et le peu de durée de tout ce qui nous a détournés de DIEU ; les douceurs ineffables que nous aurions trouvées dans son service, les peines réelles qu'on a eues même pour se damner ; la différence infinie de celles qui nous auront rebutés dans la vertu, et les peines qu'on souffre au milieu de ces flammes, entre la durée imperceptible de quelques fades plaisirs criminels, et la durée éternelle des peines qui les suivent ; avoir éternellement dans l'esprit la pensée de cette épouvantable éternité, sans pouvoir détourner jamais un seul moment notre esprit de cette pensée : quels supplices, ô mon DIEU ! quel désespoir ? Le comprends-je bien ? et si je le comprends, comment puis-je trouver du goût dans les plaisirs ? comment puis-je vivre dans le péché et différer à faire pénitence ? Si ces pensées ne nous convertissent pas, si la vue de ces horribles tourments, de cette effroyable éternité, de ce repentir éternel, ne nous éloigne pas du péché et de tous les vains amusements de la vie, ou nous ne sommes pas raisonnables, ou nous ne sommes pas chrétiens. Ces vérités terribles ont fait les martyrs ; elles ont peuplé les déserts, elles remplissent encore aujourd'hui les monastères : qu'en pensons-nous ? ces gens-là font-ils bien, et ont-ils bien fait ? (**Le P. Croiset, Retraite**).

[Même sujet.] — O DIEU, quel sort ! souffrir à chaque moment tous les

tourments imaginables, tous les tourments qu'une âme est capable de souffrir, et les souffrir tous à la fois, et toujours sans la moindre espérance de les voir finir, sans soulagement, sans pouvoir jamais s'y accoutumer ! O justice de mon DIEU, que vous êtes terrible ! Si, après autant de millions de siècles qu'il s'est passé de moments depuis que le soleil roule sur nos têtes, les peines des damnés devaient cesser, le pécheur ne laisserait pas d'être inexcusable de s'attirer pour quelque pénible plaisir une si prodigieuse durée de tourments ; du moins, la folie paraîtrait moins intolérable, Quoi ! pour une seule pensée criminelle, un million de siècles de feux ! pour un péché de quelques moments, un enfer de cent mille millions d'années ! O DIEU, quelle inégalité ! Mais patience : ces peines ne seraient point infinies, quelque épouvantable que fût leur durée, on en verrait enfin le bout : un misérable damné pourrait dire : « Ce que j'ai déjà souffert est autant de retranché de mon supplice ; j'ai à présent un an, deux ans, dix ans de moins à souffrir ». Mais une éternité ! une éternité ! sans pouvoir jamais dire : « Il me reste un quart-d'heure de moins à souffrir, voilà une heure de mes tourments passée. » Plongé, enseveli, noyé dans un gouffre de feu, et d'un feu qui est en même temps tous les supplices ; immobile au milieu de ce feu, comme un rocher ; pénétré de ce feu comme un charbon ardent, un damné brûle, se désespère, souffre toujours, et pense continuellement que c'est sans espérance de soulagement ni de fin qu'il souffre.

A cette éternité de tourments, ajoutez une éternité de regrets. Etre malheureux par nécessité, c'est un sort bien triste ; mais n'être malheureux que par sa faute, que parce qu'on le veut, c'est une folie qui n'a d'exemple que dans notre damnation ! L'âme ressent alors toute la douleur, elle en goûte à loisir toute l'amertume ; la raison même en aiguise la pointe, et livre l'âme comme une proie aux regrets. Un damné souffre, et son propre esprit lui sert de bourreau ; immuablement attaché à l'objet qui l'a détourné de sa fin, il voit sensiblement le vide de ces biens volages qui l'ont trompé, le faux brillant d'une fortune imaginaire qui l'a ébloui, le poison des plaisirs qui l'ont séduit. Il sent d'une manière vive et piquante le ridicule de sa conduite, les erreurs de ses caprices, la malignité et la vanité de ses désirs. Enfin, fait-il des efforts pour détourner ses yeux de ces tristes objets, l'objet est fixe, et l'esprit y est inséparablement attaché.

Ce qui augmente l'amertume de ce repentir, c'est l'éternelle inutilité du repentir même. Si du moins une douleur si cuisante n'était pas tout-à-fait inutile : mais rien de plus infructueux. A la vérité, si le repentir n'ôte rien de l'éternité du crime, il diminue du moins, dans cette vie, l'indignité de la personne qui se repent, et le rend digne de quelque compassion. Un damné se repent éternellement dans les enfers, sans qu'on lui sache gré de son repentir. C'est un repentir que la douleur et les tourments excitent, que la rage nourrit, sans qu'il puisse jamais être

salutaire. Si un réprouvé pouvait oublier quelquefois le sujet de son repentir, il aurait un supplice de moins ; mais tout est présent, tout est éternel, et éternellement invariable. De-là ce désespoir inséparable de son stérile repentir. Se reprocher d'avoir agi avec la dernière imprudence contre la religion et le bon sens ; sentir le plus vif et le plus dévorant de tous les repentirs, et ce repentir être éternellement sans fruit et sans ressource, quel désespoir et quelle rage !

Le désespoir est un chagrin bien violent, puisqu'il étouffe, par la douleur et le trouble qu'il cause, toutes les autres passions de l'âme. Ce désespoir, qui est le partage de tous les damnés, leur serait une espèce de soulagement s'il avait son effet ; mais, dans les enfers, le désespoir est l'âme de tous les autres tourments ; c'est ce qui en fait sentir plus vivement la pointe entière et les tourments de l'éternité à chaque moment. Souffrir tout dans l'excès, sans espérance de voir jamais diminuer ses souffrances : concevez, s'il est possible, l'amertume de ce désespoir, mais d'un désespoir éternel, et qui est à chaque moment aussi violent que s'il ne faisait que de naître. « J'ai tout perdu, dit un damné, et ma perte est irréparable ; j'ai tout perdu, jusqu'à l'espérance de voir jamais diminuer mes tourments, jusqu'au droit que j'avais aux miséricordes du Rédempteur, jusqu'à la liberté de ne plus penser au sujet de mon désespoir et de mes larmes. (*Le même, Réflex. chrét.*)

[Tous les maux réunis.] — La plupart des maux de cette vie sont incompatibles : la diversité de leurs sujets et la contrariété de leurs effets les partagent nécessairement. Un mal causé par la chaleur ne se trouve pas ensemble avec un mal causé par le froid. Un mal qui fait souffrir l'œil et la tête ne fait pas souffrir la main et la poitrine. Le mal d'aujourd'hui n'est pas le mal de demain. Il ne peut pas arriver qu'à chaque instant et dans chaque partie de vous-même vous sentiez les douleurs que le temps, les parties qui vous composent, leurs qualités propres, votre faiblesse, la faiblesse de vos ennemis, éloignent naturellement les unes des autres. La puissance d'un DIEU irrité s'est réservé de faire ce miracle dans les enfers. Je ne veux point dire que toutes les douleurs essentiellement inaliénables s'y réunissent dans le même temps et dans le même sujet ; mais, puisque l'Écriture et les Pères parlent des peines de l'enfer comme de peines ineffables et inconcevables, il faut avouer que DIEU y franchit les lois ordinaires de la nature pour satisfaire sa vengeance, et il est vraisemblable qu'il les franchit en assemblant des maux dont nous ne pouvons comprendre l'assemblage. (**Le P. de la Pesse**, *Sermon sur l'enfer.*)

[Sentiments de Ste-Thérèse.] — Comment dit Ste Thérèse, pourrais-je exprimer ma douleur lorsque je me représente l'état d'une âme qui, s'étant vue dans le monde toujours considérée, toujours aimée, toujours servie, toujours respectée, au moment où elle sortira de cette vie, sera perdue pour jamais, et

comprendra clairement que sa misère n'aura point de fin ; qu'il ne lui servira plus de rien de détourner son esprit des vérités de la foi, ainsi qu'elle avait accoutumé de faire ici bas ; qu'elle se verra séparée et comme arrachée de ses divertissements et de ses plaisirs, lorsqu'il lui semblera qu'elle n'avait pas encore commencé seulement à les goûter , parce qu'en effet tout ce qui passe avec la vie n'est qu'un soufle et une vapeur ; qu'elle se verra environnée de cette compagnie si hideuse etsi cruelle avec laquelle elle doit souffrir éternellement ; qu'elle se verra plongée dans un lac puant et plein de serpents, qui exerceront sur elle toute la rage dont ils sont capables ; et enfin qu'elle se trouvera comme abîmée dans cette horrible obscurité qui, n'ayant pour toute lumière qu'une flamme ténébreuse , ne lui permettra de voir que ce qui peut entretenir pour jamais ses peines et ses tourments. . . . O vie éternellement malheureuse ! ô supplices sans fin et sans relâche ! est-il possible que ceux-là ne te craignent point , qui craignent tellement les moindres incommodités du corps qu'ils ne peuvent souffrir la plus petite douleur.

[Le moyen d'éviter l'Enfer.] — La voie la plus assurée pour ne pas tomber dans l'enfer après la mort, c'est d'y descendre souvent par de sérieuses réflexions pendant la vie, selon ce souhait de David ; *Descendant in infernum viventes*. Mais , afin que cette considération d'une éternité malheureuse pût être efficace pour notre conversion, il faudrait que DIEU nous révélât, comme il a fait à quelques saints, les tourments horribles des damnés, ou qu'une expérience passagère de leurs souffrances nous en fit connaître l'excès, pour percer notre chair de la crainte de ses jugements, selon l'expression du prophète : *Confige timore tuo carnes meas*. Les peintures les plus affreuses que les prédicateurs font de l'enfer ne sont que de légères impressions, si l'esprit de DIEU ne joint aux faibles traits de l'éloquence chrétienne les vives et touchantes images qui pénètrent les âmes dans les enfers. Il se regarde séparé de DIEU au milieu des flammes : voilà son éternelle occupation ; un DIEU perdu pour jamais, voilà la peine du dam ; un feu dévorant qui le brûle, voilà la peine du sens. Un de ces supplices serait capable de faire un tourment effroyable ; jugez ce qu'ils font réunis ensemble.

Que dirai-je de la peine du sens ? exciterai-je votre imagination ? vous représenterai-je une mer de feu, dans laquelle une multitude d'impies se précipitent ? un cachot obscur, où ces débiteurs de la justice de DIEU seront détenus, sans pouvoir jamais s'acquitter de leurs dettes, et par conséquent sans en pouvoir jamais être délivrés ? Un égoût dans les entrailles de la terre, pour recevoir tous les immondices de l'univers, et où se rendront de toutes les parties du monde les ordures de tous les crimes ; un assemblage affreux de corps brûlants, entassés les uns sur les autres, avec une horrible confusion de cris, de grincements de dents, de blasphèmes, et de malédictions ? Toutes les créatures combattront contre ces insensés,

qui auront préféré les créatures à DIEU : *Pugnabit cum illo orbis terrarum contrà insensatos* (Sap. v, 21.). Mais DIEU fera surtout agir, pour les tourmenter, le plus violent et le plus actif de tous les éléments : le souffle de la colère de DIEU allume le feu qui brûle les méchants, dit Job : *Halitus ejus prunas ardere facit*. Ce sera un feu matériel à la vérité, mais qui agira surnaturellement sur les âmes et sur les corps, et qui brûlera sans éclairer, sans purifier et sans consumer.

Je demanderais volontiers à DIEU la grâce de voir l'enfer ouvert, et de savoir ce qui se passe dans ces cachots ténébreux, comme parlait le Seigneur, au saint homme Job : *Numquid apertæ tibi sunt portæ mortis, et ostia tenebrosa vidisti?* Plût à DIEU que le sein de la terre s'ouvrît maintenant à nos yeux ! plût au Ciel qu'à travers ces tombes, qui renferment ici tant de morts, nous pussions découvrir ces victimes brûlantes qui font retentir ces cachots affreux de leurs pitoyables mais inutiles accents ! Alors, sans autre témoignage que celui de vos yeux, vous serez convaincus d'une vérité que ma trop faible voix ne saurait vous faire comprendre ; alors la seule fumée de ces flammes dévorantes ferait plus que la plus forte éloquence, et ceux que mon discours ne touche pas seraient assurément convertis. (*Essai de Dominicale.*)

[Folie du pécheur.] — Quoi ! il y a un enfer, et il y a encore des pécheurs ! les chrétiens croient qu'il y a un enfer, et cet enfer est rempli de chrétiens ! Un péché mortel peut nous précipiter dans l'enfer, et l'on demeure au milieu des occasions de péché ! On pèche en riant, en se divertissant ! on traite un péché de bagatelle ! Pour moi, je vous avoue que c'est ce que je ne peux concevoir, que l'on croie en même temps qu'un péché mortel peut nous précipiter dans un malheur éternel, tel que je vous l'ai dépeint, et encore mille fois plus effroyable, et cependant qu'on fasse si peu de cas d'un péché mortel, qu'on le commette si aisément. Quoi ! vous croyez qu'une médisance, une calomnie, une action deshonnête, un désir impudique, une vengeance, une usure, peut vous rendre malheureux pour une éternité : et tous les jours vous vous jetez dans l'occasion de tomber dans ces péchés ! vous les traitez de bagatelle, d'adresse, de galanterie ; vous les commettez en riant, sans réflexion, et sans presque vous en apercevoir ! Peut-on s'exempter de traiter ceux qui agissent de la sorte ou d'infidélité ou de folie ? C'est une infidélité de ne pas croire ces principes de la religion ; mais c'est folie de les croire, et d'agir comme si on ne les croyait pas ! (**Anonyme.**)

[Abandonné de Dieu.] — Quel coup de foudre pour une âme réprouvée, que ces désolantes paroles d'un DIEU en colère, qui l'abandonne pour jamais : *Non populus meus, nec ego vester*. Donc, vous n'êtes plus mon peuple, et je ne suis plus votre DIEU ! C'est comme si DIEU disait : « Vous ne m'avez pas voulu connaître, vous avez fermé les yeux quand je me suis présenté



à vous : non, vous ne me verrez jamais. Vous ne m'avez pas voulu écouter lorsque je vous ai appelé à mon service : maintenant que vous implorez mon secours, je ne vous écouterai point. Vous ne m'avez pas voulu chercher, vous ne me trouverez jamais ; vous n'avez pas voulu être à moi, je ne serai jamais à vous : *Non populus meus, nec ego vester.* » Que cela est terrible ! ne pouvoir jamais connaître DIEU, ne pouvoir espérer en lui, ne pouvoir l'aimer, ne pouvoir l'appeler son père, son roi, son sauveur ; se voir dépouillé de tous les droits que JÉSUS-CHRIST nous avait acquis sur DIEU même, comme sur notre dernière fin, et sur notre félicité éternelle ; voir DIEU qui se dépouille des qualités de père, d'ami, de sauveur, pour cette âme malheureuse ! Eh quoi ! DIEU n'est plus pour moi, je ne suis plus pour DIEU ! le DIEU de tout le monde n'est plus le mien : Hé ! qu'êtes-vous donc, Seigneur pour ce misérable ? Je suis son ennemi, je suis le vengeur de ses crimes. Oh ! l'épouvantable changement ? N'est-ce pas, Seigneur, un assez grand supplice que vous ne l'aimiez plus ? faut-il que vous le persécutiez ? N'est-ce point assez qu'il ne trouve plus dans votre bouche ces douces invitations, ces paroles pleines de douceur et de bonté ? faut-il encore qu'il n'en reçoive que des malédictions ? N'est-ce point assez qu'il ne trouve plus dans vos mains des faveurs et des grâces ? faut-il qu'il y trouve des foudres et des carreaux ? N'est-ce pas assez qu'il ne trouve plus dans votre cœur cet amour qui surpasse la tendresse des mères ? faut-il qu'il le trouve tout brûlant de haine, tout ardent de colère ? (**Anonyme.**)

[Parole d'un saint.] — Il faudrait finir ce discours par les paroles d'un de ces anciens pères, qui prié et instamment sollicité par ses frères qui vivaient dans les solitudes de leur faire quelque discours pour les exhorter à la vertu et à persévérer constamment dans l'austérité de vie qu'ils avaient embrassée, leur fit un éloquent sermon plutôt par ses larmes que par ses paroles, en s'écriant d'une voix lugubre et lamentable : « Pleurons, mes frères, pleurons, je vous prie, avant que nous passions de cette vie en l'autre, où les larmes sont si ardentes, qu'elles brûlent les yeux d'où elles découlent et les corps sur lesquels elles tombent. » Voilà l'exorde, la narration et l'épilogue de tout son discours ; et il fit une telle impression sur les cœurs de ceux qui l'écoutaient, qu'ils confondirent leurs larmes avec les siennes. (**Drexellius.**)

[Conversion.] — *J'ai mérité l'enfer.* Ah ! le puissant motif pour m'animer à la pénitence ! je puis dire avec Job : *Infernus domus mea est* : l'enfer est ma maison ; c'est le lieu où je devrais être, si DIEU m'avait traité comme je mérite. Oui, ces feux, ces opprobres, ces tourments éternels, seraient mon partage, si DIEU n'avait pas plus écouté les sentiments de sa miséricorde que ceux de la justice et la voix de mes crimes. En vérité, puis-je avoir de la peine à me soumettre aux pénitences que m'impose un confesseur,

ou aux croix que la Providence m'envoie, quand je pense que c'est en échange des tourments éternels que j'ai mérités! les humiliations d'une vie pénitente me doivent-elles paraître rudes, quand je pense qu'elles me tiennent lieu des opprobres éternels, auxquels je devais être condamné? Tout doit paraître doux à un homme qui a mérité et qui a bien mérité l'enfer. J'ai mérité l'enfer, et je ne sais si je ne le mérite point encore. Ah! le grand motif de crainte! ah! le grand motif d'humiliation! Que sais-je si je ne suis point destiné pour être un jour la victime de ces flammes vengeresses? Rien ne m'en peut assurer. Les plus grands saints n'ont rien qui les en assure: et quels doivent être mes sentiments, étant un si grand pécheur? Cette incertitude ne devrait-elle pas me tenir dans le tremblement et dans la componction? (**Nepveu, Réflexions.**)

[ La crainte de l'enfer est salutaire. ] — La douleur d'avoir offensé DIEU parce qu'il est bon n'est pas toujours le premier acte qui entre dans la pénitence. Comme nous sommes naturellement intéressés et que nous fuyons la douleur, nous détestons le péché parce qu'il nous attire le plus grand de tous les maux. C'est la première disposition pour recevoir cette forme parfaite de la charité héroïque. C'est pourquoi David priait DIEU de percer sa chair par l'effort de cette crainte, et de l'effrayer à la vue de ses jugements et des peines qui le suivent. *Confite timore tuo carnes meas, à judiciis enim tuis timui.* Craignez, Chrétiens, craignez les peines éternelles, dans quelque état que vous soyez: car si les saints ont craint l'enfer dans les solitudes et dans les déserts, où ils étaient séparés du monde, que ne devez-vous pas faire, vous qui êtes engagés dans le grand monde, toujours dans l'occasion et dans le danger de vous perdre? s'ils ont craint l'enfer dans l'exercice de la pénitence et d'une vie austère, que ne devez-vous pas faire dans la mollesse et les plaisirs de la vie? Craignez l'enfer; mais craignez encore davantage le péché, parce que, si l'enfer est horrible, ce n'est qu'à cause du péché qui mérite l'enfer. (**Bourdaloue, Jeudi de la 2<sup>e</sup> sem. du Car.**)

[ Pensée de l'éternité. ] — Vous deviendriez fou, dites-vous, si vous pensiez à l'éternité? vous concevez donc que c'est quelque chose d'épouvantable! Mais, dites-moi, de n'y penser jamais fait-il que la chose ne soit pas, ou qu'elle ne doive pas être pour vous? Si d'y penser fait un si grand effet, que sera-ce de la souffrir! C'est quelque chose de si affreux, dites-vous, que vous ne pouvez y penser: et vous ne craignez point d'y tomber! Voilà ce que je ne comprends pas, et ce que je ne comprendrai jamais. Vous n'avez pas le courage de penser à la mort: je ne m'en étonne pas; de plus résolu que vous et de plus saints n'y pensent jamais sans trembler. Vous avez horreur de l'éternité des peines de l'enfer, et vous vous y précipitez? (**P. de la Colombière.**)

[Faux prétexte.] — Vous voudriez voir quelqu'un qui fût revenu exprès de l'enfer pour vous confirmer dans votre foi : c'est là précisément le souhait du mauvais riche. « Envoyez, disait ce malheureux, envoyez Lazare, père Abraham, à mes frères pour leur attester la vérité : *Mittas cum ut testetur illis* : ils feront pénitence alors. Ils croiront l'enfer, à la vue d'un tel miracle. *Si quis ex mortuis ierit ad eos, penitentiam agent t.* » Et moi je vous réponds, pécheurs, ce que ce saint patriarche répondit au mauvais riche : « Vous avez Moïse et les prophètes et l'Évangile de JÉSUS-CHRIST : si vous ne croyez point à l'Évangile, vous ne croirez point aux visions. *Si prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.* » Car cette vision d'un damné, revenu de l'enfer exprès pour vous prêcher, qu'aurait-elle de plus fort, pour vaincre votre obstination, que les visions et les miracles annoncés par l'Évangile ? Il est vrai, vous auriez vu de vos yeux un damné : mais, attaché comme vous l'êtes à vos habitudes criminelles, et par-là devenu dur à la foi, pourriez-vous en croire vos propres yeux ? Ne prendriez-vous pas la vision pour une illusion, pour l'effet d'une imagination troublée ? Et quand vous en reconnaitriez la vérité, cette vision, qui serait certaine pour vous, le serait-elle pour vos semblables ? Les autres libertins s'en rapporteraient-ils à vous ? Votre témoignage, et même votre serment, rendrait-il votre prétendue vision plus croyable à leur égard que ne le sont les visions attestées par l'Écriture ? Auriez-vous parmi eux un autre crédit et un autre nom que celui d'un visionnaire et d'un insensé ? DIEU qui aurait eu la complaisance de faire ce miracle exprès pour vous convertir, pourrait-il refuser d'en faire autant pour la conversion des autres ? N'auraient-ils pas droit d'en exiger un pareil de sa bonté ? Les miracles et les visions deviendraient donc ainsi les ressorts communs du gouvernement de sa Providence, et la foi ne serait plus l'âme et le fondement de la religion. Mais enfin, cette foi de l'enfer et du paradis, vous l'avez trouvée constamment établie dans l'univers quand vous y êtes entré. Quel miracle avez-vous vu de vos yeux pour vous y faire renoncer ? C'était là cependant que vous deviez en attendre un, qui vous déterminât à ne pas croire ce que vous aviez toujours cru, et ce que tout le monde croit. Il fallait un miracle, au moins, pour vous autoriser à démentir la foi universelle et publique. Cependant, sans vision, sans miracle, et même sans l'appui d'aucune raison, vous traitez d'insensés les sages de tous les temps sur la croyance de l'enfer, parce que, s'il y en a un, les remords de votre mauvaise vie vous font sentir que c'est pour vous. C'est uniquement cela qui vous fait contester la vérité de l'enfer. Est-ce une raison pour ne le pas croire et pour vous tranquilliser sur votre incrédulité ? **(Le P. de la Rue, Carême.)**

[Supplices des réprouvés.] — Les peines des damnés sont en très-grand nombre ; elles sont extrêmes, elles ne sont adoucies par aucune consolation, et, pour comble de misère, elles n'auront jamais de fin. Elles sont en

très-grand nombre, parce que tous les sens du corps, toutes les puissances de l'âme ont leur tourment. Pesons ici chaque parole de la sentence que le Fils de DIEU prononcera contre les pécheurs : *Ite, maledicti, in ignem aeternum* : Allez, maudits : au feu éternel. C'est-à-dire, soyez séparés éternellement de la compagnie des saints ; soyez privés de la vue de DIEU, et par conséquent de la souveraine et essentielle béatitude pour laquelle vous avez été créés. Allez, maudits, et n'attendez plus que le ciel verse sur vous des bénédictions. Il n'y a plus désormais de salut pour vous, plus de pénitence, plus de pardon, plus de grâces, plus de bonnes œuvres. Vous ne recevrez jamais d'en haut aucun rayon de lumière, et celui qui est descendu du ciel pour y attirer tous les hommes ne vous favorisera jamais d'aucune visite. N'espérez plus ni biens du corps ni biens de l'âme, ni biens temporels ni biens spirituels. Vous n'aurez, dans toute l'éternité, ni richesses ni délices ; et, semblable à ce figuier que je maudis autrefois et qui sécha tout d'un coup jusqu'à la racine, vous ne serez bons qu'à jeter au feu. Allez donc, maudits, allez brûler dans cette fournaise dont le feu ne s'éteint point, et qui ne tourmente pas seulement une partie de l'homme, mais qui le pénètre et l'embrase tout entier. En un mot, allez au feu éternel, que le souffle du DIEU tout-puissant a allumé dans sa fureur, et qu'il entretiendra dans tous les siècles des siècles. Allez, malheureux ! et sachez que, comme vos crimes ne s'effaceront jamais, votre peine aussi durera toujours. Oh ! que le prophète avait raison de s'écrier tout tremblant : *Quis ex vobis habitare poterit cum igne devorante, cum ardoribus sempiternis ?* Qui de vous pourra supporter le feu dévorant ? Qui de vous pourra demeurer dans des flammes éternelles ? Comme s'il disait : Ce ne sera qu'avec des transports de rage, de fureur et de désespoir, que les damnés souffriront, mal gré qu'ils en aient, l'ardeur de ce feu qui les brûlera éternellement sans les consumer. Leur ver, ajoute le même prophète, ce ver qui les ronge ne mourra point, le feu qui brûle ne s'éteindra point. Paroles terribles, que le Fils de DIEU a prononcées lui-même plus d'une fois, pour nous imprimer une crainte salutaire de ses jugements. Ainsi, les pécheurs, outre tant d'autres tourments, auront ce ver insatiable et immortel, qui ne leur donnera point de repos, parce qu'ils ne pourront oublier que leurs péchés sont cause de leur malheur, et que, s'ils eussent voulu, il leur eût été facile d'éviter des tourments si insupportables, et de mériter des biens qui ne finiront jamais. (Bellarmin, *Opuscules*.)

[Reconnaissance.] — Soyez à jamais béni, ô mon DIEU ! de m'avoir fait connaître ce que c'est que d'être damné ! Quelles actions de grâces ne dois-je point vous rendre, de ne m'avoir pas déjà précipité dans les enfers, comme je l'ai mérité tant de fois par mes infidélités ? Il y a déjà longtemps que je serais dans ces prisons éternelles, si, par un effet tout particulier de vos miséricordes, vous ne m'aviez secouru, et si vous ne m'aviez con-

servé la vie, dans le temps même que j'en étais plus indigne. N'écoutez pas, Seigneur, la voix de mes iniquités, qui crient vengeance contre moi; mais n'écoutez que la voix de votre miséricorde, qui vous demande grâce pour un misérable pécheur. Ne souffrez pas qu'ayant été jusqu'à présent comblé de vos bienfaits, je devienne un jour l'objet de votre colère et la victime malheureuse de votre justice. Accablez-moi, mon DIEU, accablez-moi plutôt de toutes les maladies les plus affreuses; faites-moi souffrir tout ce qu'il vous plaira en cette vie, pourvu que vous me fassiez miséricorde dans l'autre: *Hic ure, hic seca, hic nihil parcas, ut in æternum parcas.* (S. Aug.) Si vous prévoyez, ô mon DIEU, qu'en vivant plus longtemps je doive être assez infortuné pour me perdre, donnez-moi plutôt dès maintenant la mort: je l'accepterai avec joie; ce sera pour moi une marque visible de votre protection, et un effet de votre miséricorde. (*Considérations chrétiennes.*)

[Le glaive de la colère.] — Le supplice des réprouvés ne sera pas seulement d'être enfermés; ils seront encore livrés au tranchant de l'épée: *tradentur in manus gladii.* Tremblez à l'aspect de cette épée vengeresse, dit le saint homme Job, de cette épée qui est le jugement de DIEU (Job XIX). Oh! qui peut expliquer la moindre partie des maux que cette épée causera! *Hic est gladius occisionis magnæ.* (Ezech. XXI). C'est ce glaive à deux tranchants, qui perce également le corps et l'âme, qui porte des coups d'autant plus terribles, qu'il est manié par le bras du DIEU fort. Qui est-ce donc qui lui résisterait? Allez, glaive, à droite et à gauche; donnez de toutes parts. Pour voir finir le carnage, il faudrait que le Seigneur cessât de frapper; et il n'y a nulle espérance de ce côté-là. Que toute chair sache, dit le même prophète, que j'ai tiré l'épée, pour ne la plus remettre dans le fourreau. — L'unique remède pour nous à ces maux, dont les réprouvés ne se peuvent plus garantir, c'est d'éviter maintenant de les mériter comme eux. L'épée du Seigneur est affilée pour percer les victimes de sa colère, et elle est polie pour briller. Il la fait aujourd'hui briller à nos yeux; il nous menace, il tâche de nous inspirer de la terreur par la voix de ses ministres: qu'attendons-nous pour éviter ses châtimens? Ne sera-ce pas notre faute, si nous tombons un jour sous ses coups? *Tradentur in manus gladii.* (Ségneri, *Méditations.*)

[Ténèbres de l'enfer.] — Une des grandes peines des réprouvés dans l'enfer, ce sera d'y être enveloppés de ténèbres: ténèbres qui formeront comme un orage: *Procella tenebrarum.* Ténèbres extérieures, qui feront le supplice du corps; ténèbres intérieures, qui feront le supplice de l'âme. Prions le Seigneur de nous éclairer pour bien comprendre les unes et les autres, et en même temps pour les craindre. *Les ténèbres extérieures,* dont Jésus-CHRIST nous parle dans l'Évangile, viennent, premièrement, de la disposition du lieu où les pécheurs seront enfermés. L'enfer est un

abîme creusé au centre de la terre, afin que les damnés soient le plus qu'il est possible éloignés des bienheureux. C'est une espèce de sépulcre fermé de toutes parts, afin que le moindre rayon de lumière n'y puisse pas pénétrer. En second lieu, les ténèbres extérieures viennent de la situation où les réprouvés sont en enfer : ils y sont comme des cadavres entassés et pressés les uns sur les autres. C'est en cet état qu'un prophète se représentait les pécheurs, en disant que DIEU en foulera aux pieds la masse corrompue : *Calcavi eos in furore meo*. Enfin, les ténèbres extérieures de l'enfer sont causées par la vapeur épaisse de *l'étang brûlant de feu et de soufre*, où les impies sont jetés tout vivants. Un feu dévorant et obscur enverra sans cesse des tourbillons de flammes, mêlées d'une fumée noire ; et ce sera là cette tempête ténébreuse réservée aux pécheurs pour l'éternité. Que serait-ce de vous, si vous vous trouviez maintenant en cet état ? Remerciez le Seigneur de vous en avoir préservé jusqu'ici, et craignez ces affreuses ténèbres autant qu'elles le méritent.

Les ténèbres de l'âme sont encore plus terribles que les autres, quoique nous les appréhendions moins. Voici d'où naissent ces ténèbres dans l'âme des réprouvés. Ils n'auront aucune de ces pensées consolantes qui adoucissent les maux pendant la vie ; ils ne verront en DIEU qu'un vengeur sans pitié, qu'une justice sans miséricorde. La violence des tourments les rendra incapables de s'occuper jamais d'autre chose que de leur misère. Enfin, leurs propres passions les troubleront jusqu'à ne se plus connaître, et de-là surtout s'élèvera *le tourbillon de ténèbres qui leur est réservé*. Si une seule passion peut affaiblir la raison de l'homme le plus sage, conformément à ces paroles de Job, *L'indignation m'a obscurci les yeux*, que deviendra-t-elle, cette raison, dans l'enfer ? La rage, le désespoir, la haine implacable pour DIEU, sont les mouvements furieux qui agiteront les réprouvés. Quoiqu'ils sachent que DIEU les châtie avec raison, ils vomiront néanmoins contre lui d'horribles blasphèmes, comme s'il était injuste à leur égard ; ces impies ne voudront jamais se soumettre à DIEU, quoiqu'ils sentent jusqu'à quel point ils sont humiliés. Malheureux, hélas ! celui qui éprouve maintenant ces choses ! Afin de ne les pas éprouver vous-même, gémissiez, pleurez, en voyant votre DIEU si injustement maltraité par ces créatures insensées. Car DIEU ne mérite pas moins d'être glorifié pour les châtimens que sa justice exerce dans l'enfer que pour les récompenses que sa bonté répand dans le ciel. (Ségneri, *Méditations* )

[Augmentation des souffrances.] — Il y a des âmes dans les enfers qui souffrent encore pour les crimes qui se commettent tous les jours sur la terre par leurs parents, leurs amis, leurs compagnons, et qui crient sans cesse, comme le mauvais riche, qu'on leur envoie quelqu'un de l'autre monde qui expose leur état malheureux à ceux qui sont en danger de se perdre. Peut-être que cet impie, qui vous a appris à douter le premier de la foi

de vos pères et à vous railler des vérités de notre sainte religion, crie depuis le premier moment de son supplice, et élève sa voix dans ses transports de fureur et de rage, pour demander à Dieu qu'il envoie quelqu'un vous détromper de vos erreurs, vous affermir dans votre foi ; peut-être que cet écrivain lascif, dont les ouvrages font autant d'impudiques que de lecteurs, pousse des cris vers le ciel pour qu'il lui soit permis de vous envoyer quelques compagnons de son supplice, afin de vous faire entendre les peines que lui coûtent ses ouvrages pernicieux à l'innocence de tant de jeunes cœurs, et vous instruisse de sa malheureuse destinée. Peut-être que l'inventeur de ces spectacles profanes, où vous venez réveiller le feu de vos passions, à mesure que ses ouvrages d'iniquité portent le poison dans vos âmes, fait retentir sa voix du fond de son abîme afin qu'il lui soit permis de paraître lui-même, avec ce cadavre hideux, sur ces théâtres infâmes, et de le montrer ainsi pour effrayer ses spectateurs, et leur donner de l'horreur pour l'effrayante image des supplices qu'il endure, et qu'ils endureront après lui. **(Anonyme).**

[Le mauvais riche.] — Considérez, je vous prie, d'un côté le mauvais riche, et le pauvre Lazare d'un autre côté. Où sont les délices, les festins, la musique, la pourpre, et tout l'appareil et le cortège de ce riche impitoyable ? et, d'un autre côté, où sont maintenant la nudité, la pauvreté, les misères, les plaies, la faim du pauvre Lazare ? Tout le passé s'est changé en un présent contraire ; et ce présent s'est fixé dans une éternité immuable, qui n'est plus sujette aux révolutions ni aux changements. Ce riche impitoyable, du paradis de ses plaisirs qui n'a duré qu'un moment, est passé dans un perpétuel enfer de peines et de tortures ; ce pauvre, au contraire, de cet enfer d'un moment de ses peines et de ses souffrances est passé dans un perpétuel paradis de plaisirs. Dans cette considération de l'un et de l'autre état, c'est bien merveille si vous ne vous écriez avec saint Jean-Chrysostôme : *O infelix felicitas, quæ divitem ad æternam infelicitatem traxit ! ô felix infelicitas, quæ pauperem ad æternitatis felicitatem perduxit !* Bonheur infortuné d'un moment, qui as précipité le mauvais riche dans un abîme éternel de malheurs ! O bienheureux malheur d'un moment, qui as mérité au pauvre Lazare des délices éternelles, et un paradis qui n'aura jamais de fin.

S. Augustin, parlant de cette goutte d'eau, qui est refusée au mauvais riche, dit ces paroles : *De frigidâ illâ aquâ quedam flamma surrexit, quæ etiam frigida hominum pectora ad misericordiæ opera faciendâ, spe cælestis mercedis, accenderet.* Que si ce grand saint fait sortir de cette goutte d'eau une flamme de feu pour enflammer le cœur de ses auditeurs, par l'espérance d'une récompense éternelle, à gagner le ciel par les œuvres de miséricorde, à qui est-ce que la pensée de ces feux, qui causent une telle ardeur et une telle soif, n'éteindra pas toute la soif et l'ardeur pour les plaisirs de cette vie, en considérant qu'on refusera pendant toute l'éternité une goutte d'eau à ce mauvais riche, qui la demandera du milieu de

ses flammes, et qui conjurera, par tout ce qu'il y aura de plus capable d'émouvoir, qu'on lui envoie Lazare pour mettre seulement le bout du doigt dans l'eau, afin de lui rafraîchir la langue dans ces ardeurs intolérables : et cependant il ne l'obtiendra jamais !

Tout l'enfer ensemble n'est pas si insupportable que ce funeste *recordare*, que le saint patriarche Abraham répondit au mauvais riche : *Recordare, fili, quia recepisti bona in vitâ tuâ*. *Recepisti* : tu as reçu ; et ce passé est continuellement présent dans la mémoire et dans le souvenir d'un damné. *Recepisti bona in vitâ tuâ* : cette parole retentit éternellement aux oreilles de chaque damné, et pendant l'étendue de tous les siècles, elle les jettera dans un cruel désespoir, de ne trouver jamais non-seulement de fin dans leurs tourments, mais même aucun soulagement ou aucun rafraîchissement dans cette ardeur qui les consumera. Ils demanderont éternellement une goutte d'eau pour tempérer l'ardeur de leurs flammes, c'est-à-dire qu'ils soupireront éternellement après le moindre soulagement dans les supplices qu'ils endurent. Et de quoi leur servirait cette goutte d'eau, dans cet embrasement furieux, puisque quand tout l'Océan serait versé sur leurs brasiers, il n'y ferait pas plus d'effet qu'une goutte d'eau ! Ah ! c'est pour ôter toute espérance d'obtenir jamais le moindre soulagement, la moindre diminution de leurs peines, (**Bartoli**, *Les conseils de l'éternité*.)



# T A B L E

## D U TROISIÈME VOLUME



### S U J E T S D E M O R A L E

#### Correction fraternelle : — Répression, punition, etc.

	Pages
Avertissement . . . . .	1
§ I. — Desseins et Plans . . . . .	4
§ II. — Les Sources . . . . .	2
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture . . . . .	11
Exemples de l'Ancien Testament . . . . .	15
Exemples du Nouveau Testament . . . . .	17
Applications de l'Écriture . . . . .	20
§ IV. — Pensées des SS. Pères de l'Écriture . . . . .	22
§ V. — Ce qu'on peut tirer de l'Écriture et Passages des SS. Pères . . . . .	25
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	29
—	42

#### Coutume, Mode : — Tyranie de la coutume ; Esclavage de ceux qui s'y assujétissent . . . . .

Avertissement . . . . .	61
§ I. — Desseins et Plans . . . . .	62
§ II. — Les Sources . . . . .	68
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture . . . . .	69
Exemples de l'Ancien Testament . . . . .	70
Exemples du Nouveau Testament . . . . .	72
Applications de l'Écriture . . . . .	74
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères . . . . .	77
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	78
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	83
—	83

#### Crainte de Dieu : — De sa justice, de ses jugements, etc.

Avertissement . . . . .	95
§ I. — Desseins et Plans . . . . .	96
§ II. — Les Sources . . . . .	101
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture . . . . .	103
Exemples de l'Ancien Testament . . . . .	106
Exemples du Nouveau Testament . . . . .	107
Applications de l'Écriture . . . . .	108

	Pages		Pages
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	112	§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	186
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	116	§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	190
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs. . . . .	119	§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs. . . . .	196
—		—	
<b>Curiosité :</b> — <i>Dissipation d'esprit, épanchements de cœur, inapplication à ses devoirs.</i>		<b>Devoirs du monde :</b> — <i>Bien-séances. Accord des devoirs de la vie civile avec les devoirs de la religion.</i>	
Avertissement . . . . .	136	Avertissement . . . . .	214
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	137	§ I. — Desseins et Plans. . . . .	215
§ II. — Les Sources . . . . .	142	§ II. — Les Sources . . . . .	220
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	143	§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	223
Exemples de l'Ancien et du Nouv.-Testament	147	Exemples de l'Ancien et du Nouv.-Testament	225
Applications de l'Écriture. . . . .	150	Applications de l'Écriture. . . . .	228
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	153	§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	230
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	156	§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	232
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	159	§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	235
—		—	
<b>Délai de la Pénitence :</b> — <i>Pénitence différée jusqu'à la mort. Combien elle est funeste et souvent inutile. Impénitence finale, etc.</i>		<b>Dévotion :</b> — <i>Piété, vraie et fausse dévotion.</i>	
Avertissement . . . . .	168	Avertissement : . . . . .	251
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	169	§ I. — Desseins et Plans. . . . .	252
§ II. — Les Sources . . . . .	175	§ II. — Les Sources . . . . .	259
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	178	§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	261
Exemples de l'Ancien-Testament. . . . .	180	Exemples de l'Ancien-Testament . . . . .	262
Exemples du Nouveau-Testament. . . . .	183	Exemples du Nouveau-Testament. . . . .	264
Applications de l'Écriture. . . . .	184	Applications de l'Écriture. . . . .	265
		§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	267

	Pages		Pages
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	269	<b>Divertissemens :</b> — <i>Jeux permis et défendus. Divertissemens honnêtes et déréglés.</i>	
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs. . . . .	274		
—			
<b>Dimanche :</b> — <i>Observation du Dimanche et des jours de fêtes, etc.</i>			
Avertissement. . . . .	304	Avertissement. . . . .	365
§ I. — Dessains et Plans. . . . .	305	§ I. — Dessains et Plans. . . . .	366
§ II. — Les Sources . . . . .	311	§ II. — Les Sources. . . . .	372
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	313	§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	374
Exemples de l'Ancien Testament. . . . .	314	Exemples de l'Ancien et du Nouv.-Testament	374
Exemples du Nouveau Testament. . . . .	315	Applications de l'Écriture. . . . .	376
Applications de l'Écriture. . . . .	316	§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	378
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	318	§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	379
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	320	§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	388
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs. . . . .	324	—	
—			
<b>Discorde :</b> — <i>Division, procès, dissension, etc.</i>		<b>Ecclésiastique :</b> — <i>Sainteté de la vie ecclésiastique. Sacerdoce. Vocation. Devoirs et obligations. Respect dû aux ecclésiastiques. Bénéfices. Biens de l'Église, etc.</i>	
Avertissement. . . . .	333	Avertissement. . . . .	402
§ I. — Dessains et Plans. . . . .	334	§ I. — Dessains et Plans. . . . .	403
§ II. — Les Sources. . . . .	339	§ II. — Les Sources. . . . .	409
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	341	§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	414
Exemples de l'Écriture. . . . .	343	Exemples de l'Ancien Testament. . . . .	417
Applications de l'Écriture. . . . .	345	Exemples du Nouveau Testament . . . . .	420
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	348	Applications de l'Écriture. . . . .	421
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie. . . . .	350	§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	424
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	353	§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	429
		§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	434
		—	
		<b>Éducation des Enfants :</b> — <i>Soins</i>	

*que les pères et mères en doivent prendre.*

	Pages
Avertissement . . . . .	449
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	450
§ II. — Les Sources. . . . .	454
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	457
Exemples de l'Ancien-Testament. . . . .	458
Exemples du Nouveau-Testament. . . . .	463
Applications de l'Écriture. . . . .	464
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	466
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	468
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	472

**Église :** — *Soumission et obéissance qui lui est due. Infaillibilité de l'Église en matière de Foi. Hérésie. Hérétiques.*

Avertissement . . . . .	496
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	497
§ II. — Les Sources . . . . .	502
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	506
Exemples de l'Ancien-Testament. . . . .	508
Exemples du Nouveau-Testament. . . . .	510
Applications de l'Écriture. . . . .	512
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	514
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	518
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	525

**Églises matérielles :** — *Temples.*

*Modestie et Respect qu'on y doit garder. Dédicaces des églises.*

	Pages
Avertissement . . . . .	540
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	541
§ II. — Les Sources. . . . .	548
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	550
Exemples de l'Ancien-Testament. . . . .	552
Exemples du Nouveau-Testament. . . . .	555
Applications de l'Écriture. . . . .	557
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	559
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie . . . . .	562
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	567

**Enfants :** — *Devoirs des Enfants envers les pères et mères, etc.*

Avertissement . . . . .	579
§ I. — Desseins et Plans. . . . .	580
§ II. — Les Sources. . . . .	583
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écriture. . . . .	586
Exemples de l'Ancien et du Nouv.-Testament	588
Applications de l'Écriture. . . . .	592
§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	594
§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie. . . . .	595
§ VI. — Endroits choisis des Livres Spirituels et des Prédicateurs . . . . .	600

**Enfer :** — *Peine du dam et perne du sens. Éternité malheureuse.*

Avertissement . . . . .	609
-------------------------	-----

	Pages		Pages
§ I. — Dessesins et Plans. . . . .	610		
§ II. — Les Sources. . . . .	615	Applications de l'Écri- ture. . . . .	626
§ III. — Passages, exemples et applications de l'Écri- ture. . . . .	619	§ IV. — Pensées et Passages des SS. Pères. . . . .	632
Exemples de l'Ancien- Testament. . . . .	622	§ V. — Ce qu'on peut tirer de la Théologie. . . . .	637
Exemples du Nouveau- Testament . . . . .	625	§ VI. — Endroits choisis des Li- vres Spirituels et des Prédicateurs. . . . .	647



